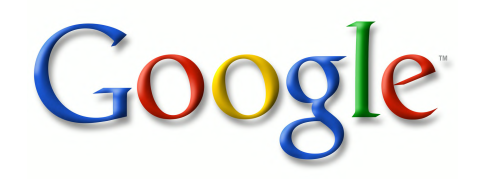
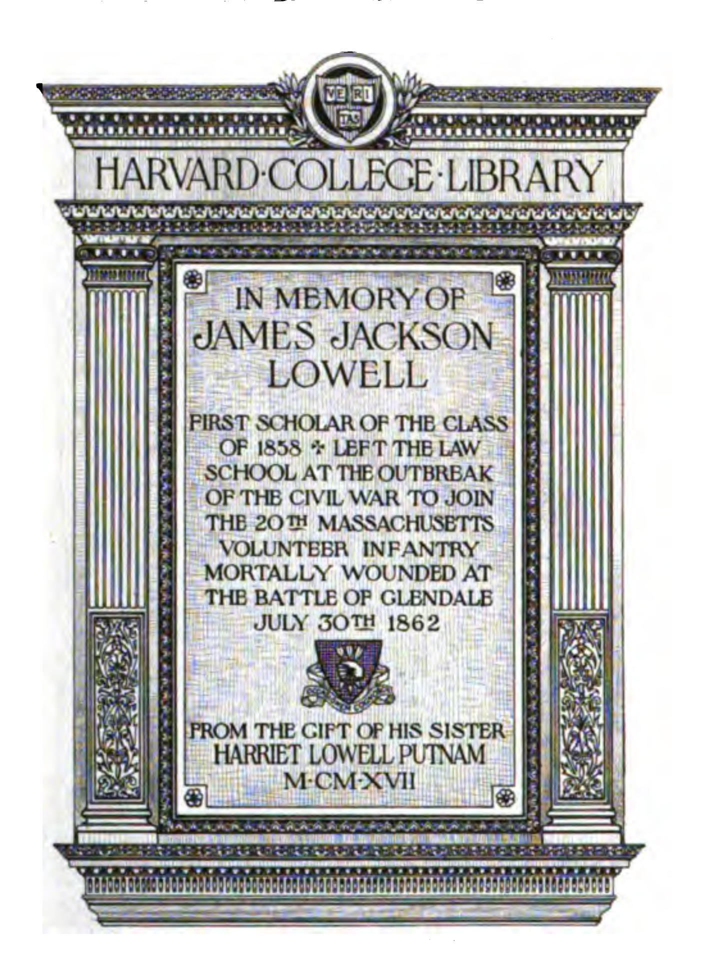



VE RI TAS
HARVARD·COLLEGE·LIBRARY
IN MEMORY OF
JAMES JACKSON
LOWELL
FIRST SCHOLAR OF THE CLASS
OF 1858 * LEFT THE LAW
SCHOOL AT THE OUTBREAK
OF THE CIVIL WAR TO JOIN
THE 20TH MASSACHUSETTS
VOLUNTEER INFANTRY
MORTALLY WOUNDED AT
THE BATTLE OF GLENDALE
JULY 30TH 1862
FROM THE GIFT OF HIS SISTER
HARRIET LOWELL PUTNAM
M·CM·XVII

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES;

RECUEIL PÉRIODIQUE,

Publié le 10, 20 et 30 de chaque Mois,

PAR

M. PELTIER.

VOL. XLV.

Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus !

A LONDRES:

IMPRIMÉ POUR SCHULZE ET DEAN,

NO. 13, POLAND-STREET, OXFORD-STREET,

Chez qui l'on peut s'abonner, ainsi que chez M. PELTIER,
No. 23, Soho Square.

Le Prix de la Souscription est de Cinq Guinées par An

1814.

L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXCVI.—*Le* 10 *Avril,* 1814.

LITTÉRATURE.

Les Révélations indiscretes du dix-huitieme Siecle, par le cardinal de Bernis, Cabanis, Cerutti, Champcenez, *la marquise* du Châtelet, Chenier, Diderot, Duclos, Franklin, M. Garat, *madame* Geoffrin, Hérault de Sechelles, Laharpe, M. Mercier, J. J. Rousseau, Saint-Martin *(l'illuminé)*, Thomas, Voltaire, Washington, *etc. etc. avec une Galerie de Portraits, où l'on voit représentés au naturel quelques personnages célebres du dernier siecle, quelques-uns du siecle présent; le profil de mesdames de* Staël, de Genlis, *etc., etc. Le tout précédé des Confessions, ou Lettre apologétique sur l'état actuel de la Littérature, un vol. de 500 pages.*

Qu'un éditeur, homme de goût, homme instruit, recueille avec soin quelques morceaux inédits, échappés jusqu'alors à toutes les recher-

ches, ou que, faisant réimprimer des pieces devenues fort rares et perdues dans des ouvrages ignorés, il les réunisse en un seul volume pour les mettre à-la-fois sous les yeux du public, on ne peut que lui savoir gré d'un semblable travail. Ces sortes d'*indiscrétions* portent leur excuse avec elles : les morceaux recueillis sont comme autant de richesses nouvelles que l'éditeur répand dans le commerce, ou comme des trésors long-temps cachés qu'il rend à la circulation. Mais qu'il joigne à son ouvrage des fragments satiriques dont quelques-uns attaquent des personnages encore vivants, et dont plusieurs nous font voir ceux qui ont cessé d'exister sous un aspect qui ne leur est pas favorable : qu'on y trouve différents portraits où le peintre a comme à plaisir outré les ridicules ou les vices de ses modeles ; et qu'on ait fait suivre enfin cette espece de salon de peinture d'une table indicative des noms de ceux qu'on a jugé à propos d'y placer, c'est ce que je ne saurais m'empêcher de trouver blâmable. Je ne puis voir dans cette partie du livre qu'un aliment offert à la malignité. L'épithete d'*indiscretes* donnée à de pareilles *révélations*, me paraît au-dessous de l'idée qu'on peut s'en faire ; et je ne doute pas que les personnes qui pourraient avoir à s'en plaindre, ne trouvassent aisément à leur en donner une plus convenable peut-être et certainement plus significative.

On peut juger, par ce que je viens de dire, de ma façon de penser en bien comme en mal sur le livre que j'annonce. Ce qu'on ne manquera pas d'y chercher avec empressement, est précisément ce que je voudrais qu'on en retranchât. Mais si l'éditeur me paraît répréhensible sous certains rapports, je n'en rendrai pas moins justice à la partie purement littéraire de son re-

cueil, au mérite des différentes pieces dont il se compose.

Le premier morceau digne de remarque, est celui qui est intitulé : *Petit Traité de l'amour des femmes pour les sots*, par Champcenetz. L'idée en est plus originale et plus satirique qu'elle n'est juste au fond ; du moins, pour l'honneur du sexe, doit-on le croire ainsi. L'auteur, à l'appui des principes qu'il pose d'abord, cite pour exemples une foule de femmes, qui toutes, différant de caracteres et de sentiments, n'ont entr'elles d'autre trait de ressemblance qu'un goût exclusif pour la sottise et la fatuité. Et il ne faut pas croire que les femmes dont il s'agit ici, soient des êtres imaginaires, des personnages de pure invention : toutes ces beautés *pseudonymes*, qu'on me pardonne l'expression, ont un nom véritable ; et si l'éditeur n'en a point fait confidence au public, sa reserve a, dans cette circonstance, quelque chose de si louable et de si extraordinaire en même temps, qu'on est tenté de la croire un peu forcée. Quoi qu'il en soit, on ne pourrait admettre un seul instant la façon de penser de Champcenetz (et à Dieu ne plaise que je fasse jamais cette injure aux dames !), sans être disposé à le plaindre ; car lorsqu'on songe au sentiment de prédilection qu'il suppose aux femmes pour les sots, et que l'on considere ce qu'il a répandu de finesse et d'esprit dans ce petit traité, il est impossible de n'en pas conclure qu'il dut être, de tous les hommes de son temps, le moins favorisé des belles.

Des gens qui poussent la calomnie jusqu'à la médisance ont osé prétendre qu'un des plus sûrs moyens de gagner leurs cœurs, était de répandre l'or avec profusion. Ce moyen, s'il est aussi certain qu'on veut bien le croire, n'est gueres flatteur du moins pour l'amour propre de

celui qui l'emploie. Comment trouver d'ailleurs quelque charme à des voluptés qu'on achete, à des conquêtes mises, pour ainsi dire, aux encheres. Un morceau sorti de la plume de M. Mercier renferme, à ce sujet, l'imagination la plus singuliere et la plus originale, et ce morceau est lui-même d'autant plus piquant, que l'auteur lui a donné à dessein un tour anecdotique. Il suppose qu'un riche Anglais, se livrant au goût des plaisirs, reçoit chez lui un de ses compatriotes qui raconte ainsi qu'il suit ce qui se passa chez son ami : " Dans un salon superbe où il me " conduisit, étaient six jeunes beautés habillées " d'une maniere extraordinaire, et dont, au " premier coup-d'œil, la figure ne me parut " point étrangere. Il me semblait avoir déjà " vu ces physionomies-là plus d'une fois, et j'al- " lais les aborder en conséquence, lorsque M. " B......, souriant de mon erreur, m'en ex- " pliqua la cause,

" J'ai dans mes amours, me dit-il, un goût " particulier. La plus rare beauté de Circassie " n'a aucun prix à mes yeux, si elle ne ressem- " ble au portrait de quelque femme célebre des " siecles passés : et tandis que les amants font cas " d'une miniature qui rend fidelement les traits " de leur maîtresse, je n'estime les miennes " qu'autant qu'elles sont ressemblantes à d'an- " ciens portraits. D'après cette idée, j'ai fait " voyager l'intendant de mes plaisirs par toute " l'Europe, avec des portraits choisis ou des " gravures copiées d'après les originaux. Il a " réussi dans ses recherches comme vous le voyez, " puisque vous avez cru reconnaître ces dames " que vous n'avez jamais vues, mais dont vous " aurez sans doute rencontré les figures. Leur " habillement doit avoir contribué à votre mé-

« prise : elles ont toutes le costume du personnage
« qu'elles représentent ; car je veux que toute
« leur personne soit pittoresque. Par ce moyen,
« j'ai regagné plusieurs siecles, et je suis en pos-
« session des beautés que le temps avait placées
« bien loin de moi.

« On servit le souper, M. B...... s'assit
« entre la reine d'Ecosse et Anne de Boulen ; je
« me plaçai vis-à-vis, ayant à mes côtés Ninon
« de Lenclos, et Gabrielle d'Estrées ; plus bas
« était Rosamonde et Nelly Gwinn. Il y avait
« au haut de la table un fauteuil vide, surmonté
« d'un dais, et destiné à Cléopâtre, qui venait
« d'Egypte, et dont on attendait l'arrivée au
« premier jour. »

Je voudrais qu'il me fût possible de citer de même en entier un fragment d'un tout autre genre dont on est redevable à l'éloquent auteur de l'éloge de Suger. M. Garat rend compte dans ce fragment d'une visite qu'il fit à Diderot. L'auteur devait être jeune alors, et rien de plus intéressant, selon moi, que cette entrevue d'un grand talent qui commence sa carriere, avec un homme célebre qui a déjà parcouru la plus grande partie de la sienne. Soit que les choses se soient passées véritablement ainsi, soit que M. Garat ait pris plaisir à porter toute l'attention sur le personnage principal, et n'ait voulu se réserver d'autre emploi que celui de simple narrateur, Diderot remplit à lui seul toute la scene. Elle se passe en quelque façon sous nos yeux : on le voit, on l'entend ; on se laisse entraîner à son éloquence, on sourit de ses distractions ; aucune de ses pensées n'échappe ; on recueille ses moindres paroles, on suit ses moindres mouvements : tant celui qui raconte a su mettre dans son récit de naturel et de vérité.

L'Histoire d'une Epingle, écrite avec autant d'esprit que de légereté, par le comte de Ségur; une lettre de Washington où se montre à découvert la belle âme du héros Américain; un fragment d'Hérault de Sechelles sur *la Conversation;* un autre fragment des mémoires de Franklin; enfin, *l'Histoire secrete des Amours du cardinal Richelieu avec Marie de Médicis, et madame de Combalèts, depuis duchesse d'Aiguillon*, doivent être placés au nombre des morceaux de prose les plus remarquables dont se compose le nouveau recueil. On voit que l'auteur s'est attaché principalement à y répandre de la variété. Le même esprit à présidé au choix des pieces de vers; mais à l'exception de *la Retraite* et du *Concile de Constance*, par M. Chénier; d'une épître à ce dernier par Le Brun, et de quelques vers de La Fontaine, je ne pense pas que le public eût beaucoup à perdre quand la plupart de ces pieces seraient restées inédites. Les noms de Diderot, de Cabanis et du comte de Guibert mis au bas de quelques morceaux de poésie, ne sauraient, je l'avoue, ni m'en imposer, ni m'éblouir sur le mérite de ces productions. C'est sur ce qu'ils valent, c'est-à-dire, sur ce qu'on y découvre de talent poétique, et non d'après la célébrité de leurs auteurs qu'il convient de juger ces sortes d'ouvrages. Il en est des vers, ce me semble, à-peu-près comme des pieces de monnaie auxquelles le nom et l'effigie du prince ne pourraient attribuer de valeur, si d'ailleurs le poids et le titre de l'or ou de l'argent dont elles sont faites, ne leur donnaient un prix réel.

Il me reste à parler de ce qui justifie le titre de *Révélations Indiscretes* que porte l'ouvrage dont je rends compte. C'est une suite de portraits où figurent plusieurs personnages du der-

nier siecle et quelques-uns du temps présent, entr'autres, un homme de lettres qui a eu beaucoup d'esprit, et deux femmes célebres, l'une par le nombre et l'agrément de ses productions, l'autre par la profondeur et le feu de son génie. On aurait tort de rechercher dans des portraits une ressemblance exacte Il est aisé de s'apercevoir que la médisance, l'esprit de parti, d'injustes préventions ou de secretes haines ont plus d'une fois conduit le pinceau. Malheureusement, et c'est ce qui rend à mes yeux l'éditeur plus digne de blâme; ces portraits, qui sont la plupart de Cerutti, de Rivarol, ou de Mirabeau, ont presque tous le mérite d'une parfaite exécution. Et si les plus plates méchancetés trouvent des gens qui les lisent, avec quel empressement la malignité n'accueillera-t-elle pas ces noirceurs ingénieuses, ces traits mordants, ces morceaux épigrammatiques, où la causticité, souvent naturelle à l'écrivain, s'accroît encore du désir qu'il a de nuire et de blesser?

L'éditeur a fait précéder son recueil d'une lettre apologétique sur l'état actuel de la littérature. Le tableau qu'il en fait n'est ni flatté ni flatteur. Il n'épargne ni les grands noms ni les petits travers. Sa critique est en général plus piquante qu'enjouée; il raille plus qu'il ne plaisante; il ne badine point avec la satire; il en enfonce profondément les pointes acérées. Si les journalistes ne sont pas menacés dans son apologie, l'académie et les auteurs n'ont guere plus à s'en louer. Veut-il, par exemple, peindre un poëte quittant le cabinet de son protecteur, où *il est resté long-temps la tête courbée jusqu'à terre pour être au niveau de son génie.* "Le voyez-vous "sortir, dit-il; l'orgueil qu'il avait laissé à la "porte, sort avec lui. Ce n'est plus déjà le "même homme: quel est donc ce front dont l'orgueil se perd dans les nues? qui foule donc la

" terre d'un pied si dédaigneux ? d'où part cet in-
" solent regard qui offense tout ce qu'il rencontre ?
" Des mots entrecoupés s'échappent de sa bouche,
" je crois en vérité qu'il fait des vers ! Qu'ai-je
" entendu ? serait-ce par hasard une épigramme
" contre celui dont il vient d'implorer à genoux la
" bienveillance ! Précisément. Mais pourquoi
" court-il si vîte ? Le trait est décoché; il court de
" rue en rue, au risque d'être cent fois broyé par
" les voitures qui se croisent autour de lui, en cri-
" ant comme Archimede; Je l'ai trouvé. Quoi !
" vous ne l'avez donc pas écouté? A l'entendre, il a
" conquis le Parnasse: à le voir marcher, on croirait
" qu'il s'avance en conquérant dans l'avenir.
" Comme il foule tous les siecles à ses pieds! le Pinde
" est trop humble pour lui; il le domine de toute la
" hauteur de son génie; encore un impromptu, et
" Virgile ne sera pas digne de lui être comparé."

Peut-être aurait-on à reprocher à l'auteur de ne pas éviter toujours assez soigneusement des défauts qu'il censure amerement dans les autres, tels que l'emphase et l'emploi des figures outrées. Peut-être pourrait-on remarquer dans son style quelques expressions impropres : comme lorsqu'il dit, en parlant de l'avertissement placé en tête de son livre : *Je me garderai bien de déroger à l'absence d'idées exigée en pareil cas.* Je ne sache pas que, sous aucun rapport, on puissse dire *déroger à une absence*, ni moins encore à une *absence d'idées.* Mais à cela près de quelques taches légeres, l'auteur a prouvé dans ses *Confessions* et dans plusieurs autres morceaux que renferme son recueil, qu'il joignait à l'instruction que ce genre d'ouvrage exige, le talent d'écrire et celui d'exprimer ses idées d'une maniere qui lui est propre, et qui ne manque pas d'originalité, mérite dont il est bien juste de lui tenir compte à une époque où l'on ne remarque dans la plupart des productions nouvelles qu'un penchant servile à l'imitation.

Vers sur la Conquête de la Martinique, en 1809. *par les Armes de S. M. B.*

Un sombre désespoir faisait notre partage;
Autour de nous régnait une même terreur :
Sous un sceptre de fer réduits à l'esclavage,
Dévoués à l'opprobre et frappés de stupeur,
Le malheur tous les jours renaissait du malheur.
La famine étendait ses désastreux ravages,
Semait partout l'effroi, glaçait tous les courages;
Un silence expressif dans sa sombre pâleur,
Habitait parmi nous, couvrait tous nos rivages.
En nous se confondaient la vie et la douleur.
Jouets infortunés d'un pouvoir en délire,
On nous comptait ces jours pour des jours de bonheur;
Jours de détresse affreuse, et qu'il fallait maudire.
En vain un sol fertile épuisant tous ses dons,
Se couvrait tous les ans des plus riches moissons :
De la bonté du Ciel présents trop inutiles,
Ces moissons dans nos mains étaient des biens stériles.
O champs aimés des Cieux! champs tristement féconds!
A nos yeux disparut la paix de vos asiles!
Pour nous s'évanouit le charme des saisons!
Enfin de l'Eternel va luire la clémence.
D'un destin plus prospere éprouvant l'influence,
De nos débiles mains vont s'écrouler nos fers.
Un peuple magnanime et brillant de sa gloire,
Couronné tant de fois des mains de la victoire,
Et qui de ses vertus étonne l'univers,
Qui balance à son gré le trident de Neptune,
Vole, s'empresse, accourt aux cris de l'infortune.
Touché de nos malheurs, il en rompit le cours.
Une premiere fois son généreux secours,
Vient de nos oppresseurs briser la tyrannie,
Alors que sous le joug d'une licence impie,
Mourant de mille morts et mourant tous les jours,
Succombant sous les coups d'une rage ennemie,
Sur nos têtes la mort faisait planer sa faulx,
Que chaque instant brisait le fil de notre vie,
Que l'innocence en pleurs, en proie à l'infamie,

Sans défense expirait sous le fer des bourreaux ;
Que le crime insolent dans sa lâche furie,
Egorgeant les vertus au nom de la patrie,
Il n'était plus pour nous ni bonheur ni repos—
Une seconde fois sa main toute-puissante,
Déployant sur nos bords ses augustes drapeaux,
Fixe de nos destins la trame chancelante.
Nous respirons encore à sa voix bienfaisante.
Une aurore nouvelle a lui sur nos cantons.
A son céleste éclat nos miseres finirent ;
L'abondance et la paix parmi nous renaquirent ;
L'avenir s'embellit aux regards des colons.
Sous nos pas rassurés a souri la nature,
L'air est plus embaumé, plus belle est la verdure.
L'oiseau semble essayer de plus douces chansons :
Les vents versent sur nous une haleine plus pure.
De plus vives couleurs parsement l'horison.
L'astre brillant du jour lance un plus doux rayon.
Ainsi le calme heureux après de longs orages
Ramene un ciel serein, et des jours sans nuages !
D'un repos fortuné nous goûtons la douceur.
Nous te devons ces biens, ô peuple protecteur !
De plus en plus comblés de tes bontés propices,
Nous bénissons le sort sous tes heureux auspices !
Tu regnes sur les cœurs comme sur les esprits !
Mais de tous les bienfaits que ta vaste puissance.
Accumule sur nous sans mesure et sans prix,
Celui dont à jamais nos cœurs seront épris,
Qui signala le plus ta rare bienfaisance,
Que consacre à loisir notre reconnaissance,
Qui les couronne tous, et tous les accomplit,
Fut de briser nos fers par la main de Beckwith.*

Par un ancien Planteur des îles conquises.

---

* Le lieutenant-général Sir Georges Beckwith K. B. fit la conquête de la Martinique en 1809.

Nouvelle Constitution Hollandaise.

De Leyde, le 25 Mars.

Le projet de constitution, qui, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, avait obtenu l'assentiment du Prince-Souverain, vient d'être porté, par ordre du gouvernement, à la connaissance du public. Il doit être offert, le 28, du courant, à l'approbation de l'assemblée de 600 notables représentant la population entiere des Provinces-Unies des Pays-Bas, convoquée à cet effet à Amsterdam, où nous apprenons que le Prince-Souverain s'est déjà rendu. Ce projet de constitution doit assurer le bonheur d'un peuple, qui a gémi pendant vingt ans sous le poids du malheur, et est digne à tous égards d'un meilleur sort. Il est divisé en neuf chapitres, contenant 146 articles, et de la teneur suivante.

Projet d'une Loi Fondamentale pour les Provinces Unies des Pays-Bas.

Chapitre Premier.

Du Prince-Souverain.

Art. I. La souveraineté des Provinces-Unies des Pays-Bas, est et reste conférée à Son Altesse Royale, Guillaume-Frédéric, Prince d'Orange-Nassau, pour être possédée héréditairement par lui et ses descendants légitimes, conformément aux dispositions à articuler ci-après.

II. Sont tenus pour descendants légitimes du Prince-Souverain tous ceux provenus d'un mariage contracté du consentement mutuel du prince souverain et des états généraux.

III. La souveraineté est héréditaire par droit de primogéniture, de sorte que le fils aîné du prince défunt, ou l'hoir mâle du fils aîné, succede par représentation.

IV. A défaut d'hoir mâle du fils aîné, la souveraineté est dévolue aux freres de celui-ci, ou à leurs hoirs mâles ; pareillement par droit de primo-géniture et de représentation.

V. A défaut total d'hoir mâle, la souveraineté s'hérite par les filles, ou les descendants d'icelles, de la même maniere que dessus.

VI. A défaut de postérité du prince-souverain actuel, Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau, la souveraineté échoit à sa sœur, la Princesse Frédérique-Louise-Wilhelmine d'Orange, douairiere de feu Charles-George-Auguste, prince héréditaire de Brunswic-Lunebourg, ou à sa postérité légitime, issue d'un autre mariage, contracté par elle, aux termes de l'Art. II.

VII. La postérité légitime de cette princesse venant aussi à manquer, le droit de succession passera à l'hoir légitime mâle de la princesse Caroline d'Orange, sœur de feu le prince Guillaume V, et épouse de feu le prince de Nassau-Weilbourg aussi par droit de primo-géniture et de représentation.

VIII. Si des circonstances particulieres rendaient nécessaire quelque altération dans la succession héréditaire, le prince-souverain a la faculté de proposer à ce sujet une loi aux états-généraux.

IX. S'il n'existait point de successeur héréditaire, aux termes que dessus, le prince régnant sera obligé de proposer un successeur aux états-généraux.

X. Les états-généraux approuvant cette proposition, le prince-souverain portera alors la nomination de ce successeur à la connaissance du peuple, de la maniere dont toutes les autres lois se promulguent.

XI. Si, par des circonstances imprévues, un pareil successeur n'était pas nommé avant le décès du prince regnant, les états-généraux en nommeront et proclameront un, et le porteront à la connaissance du peuple.

XII. Le prince-souverain jouit d'un revenu annuel de quinze cent mille florins, de la maniere réglée par les deux articles suivants; et de plus on lui préparera, et entretiendra, une demeure d'été, et d'hiver, convenable.

XIII. La loi peut statuer, qu'il soit remis, pour acquit partiel du dit revenu annuel, au prince-souverain, (s'il le préfere) en pleine propriété, et comme bien patrimonial, autant de domaines, qu'il en faudra pour produire un revenu de cinq cent mille florins, ou environ.

XIV. Le reste de ce revenu annuel se tire de l'usufruit des biens à assigner ultérieurement à cet effet, ou des premiers et plus clairs deniers de l'état.

XV. Le prince-souverain, ainsi que les princes et princesses de sa maison, jouissent de l'exemption de tous droits personnels et impositions directes, à l'exception de l'impôt foncier.

Néanmoins les édifices destinés à leur usage ou demeure restent exempts de toutes charges réelles. Ni lui ni ceux de sa cour ne jouiront d'aucune exemption d'impôts sur la consommation.

XVI. Le prince-souverain organise sa maison comme bon lui semble.

XVII. Le fils aîné du prince-souverain est le premier sujet de son pere.

Comme prince-héréditaire il reçoit le titre d'altesse royale.

Les autres princes et princesses de la maison souveraine continuent à porter le titre d'altesse sérénissime.

XVIII. Le prince-héréditaire reçoit en cette qualité, du trésor, une somme annuelle de cent mille florins, à compter du jour qu'il aura atteint l'âge de dix-huit ans.

XIX. Le prince-souverain est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

XX. En cas de minorité, le prince-souverain est sous la tutelle de parents, membres de la maison souveraine, et de quelques personnes distinguées indigènes. Cette tutelle est concertée d'avance entre son prédécesseur et les états-généraux.

XXI. Si, par des circonstances imprévues, l'arrangement concernant la tutelle n'avait pas été fait d'avance, il y sera pourvu par les états-généraux de la maniere statuée par l'article précédent, de concert, autant que possible, avec quelques-uns des plus proches parents de la maison-souveraine.

XII. A la mort du prince-souverain les états-généraux s'assemblent sans convocation.

Les membres, qui, huit jours écoulés après celui du décès, se trouvent dans la résidence, ouvrent l'assemblée extraordinaire.

XXIII. Pendant la minorité du prince-souverain, le droit de souveraineté s'exerce par un régent.

Ce régent est désigné d'avance par le prince-souverain et les états-généraux. La succession à la régence, jusqu'à la majorité du successeur, peut être établie de la même maniere.

XXIV. Si, par des circonstances imprévues, il n'avait point été fait d'arrangement concernant la régence, même du vivant du souverain décédé, il y sera pourvu par les états-généraux.

S'il n'avait point été fait de réglement, quant à la succession à la régence, le successeur sera désigné conjointement par le régent et les états-généraux.

XXV. Ces arrangements concernant la régence ont aussi lieu, lorsque le prince-souverain se trouve hors d'état de gouverner par lui-même.

Lorsque, après examen exact et fait de concert, il constera au conseil d'état, composé des membres, y ayant séance ordinaire, et des chefs des départements ministériels, que ce cas existe, le conseil convoque les états-généraux, aux fins d'y pourvoir, aussi long-temps qu'il existe, d'après les réglements établis.

XXVI. Si, lors d'un pareil cas, le prince-héréditaire est majeur, il est régent de droit.

S'il est encore mineur, en ce cas et dans les autres spécifiés Art. XI et XXIV, l'autorité suprême sera exercée par le conseil d'état, composé ainsi qu'il est mentionné Art. XXV, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par les états-généraux.

XXVII. Le prince-souverain n'ayant concerté avec les états-généraux aucuns des arrangements mentionnés Art. IX, XX et XXIII, les états-généraux déclarent solennellement, quel cas existe, et y pourvoyent de suite, conformément aux bases posées ci-dessus.

XXVIII. En prenant en main le gouvernement le prince-souverain prête le serment suivant dans l'assemblée des états-généraux.

" Je jure de conserver et de maintenir, premierement et " par dessus tout, la loi fondamentale des Provinces-Unies des " Pays-Bas, et de plus de protéger de tout mon pouvoir l'indé- " pendance de l'état, la liberté et le bonheur de ses habitants."

Ainsi Dieu me soit en aide!

XXIX. Après la prestation de ce serment l'inauguration du prince-souverain se fait par les états-généraux, au moyen de la déclaration solennelle, qui suit :

" Nous jurons, qu'en vertu de la loi fondamentale de cet " état, nous vous inaugurons et recevons comme prince-souve- " rain des Provinces-Unies des Pays-Beys, nous conserverons " et maintiendrons vos hauts et souverains droits. Nous vous " serons fideles dans la défense de votre personne et de l'état, " et nous nous acquitterons de plus de tout ce que bons et fi- " deles états-généraux doivent et sont tenus de faire."

Ainsi Dieu nous soit en aide!

XXX. La prestation du serment, par le prince-souverain et son inauguration par les états-généraux, auront lieu en la ville d'Amsterdam, comme capitale du pays.

XXXI. Après que cette prestation de serment et cette inauguration auront été portées par le prince-souverain à la connaissance des états des provinces, ceux-ci lui rendent hommage de la maniere suivante.

" Nous jurons, de rester toujours attachés et fideles à " vous légitime prince souverain des Provinces-Unies des Pays- " Bas, dans la défense de votre personne et état ; d'obéir, con- " formément aux obligations que nous impose la loi fonda- " mentale, aux ordres, qui nous seront donnés par vous, ou " de votre part ; de plus de vous aider et seconder comme vos " serviteurs et conseillers, en leur exécution, et du reste de " faire tout ce à quoi de fideles sujets sont tenus et obligés en- " vers leur prince-souverain."

Ainsi Dieu nous soit en aide!

XXXII. Le prince-souverain exerce tous les actes de la

dignité souveraine, après avoir porté les affaires à la délibération du conseil-d'état.

Lui seul décide, et donne à chaque fois au conseil-d'état connaissance de la résolution qu'il a prise.

En tête des pieces se met:

" Le prince-souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas."

" Le conseil-d'état entendu, etc."

Les membres du conseil sont élus, autant que possible, de toutes les provinces. Le prince-souverain les nomme au nombre de douze au plus, et peut leur donner leur démission, si bon lui semble. S'il le juge nécessaire, il établit un secrétaire-d'état vice-président du conseil-d'état.

XXXIII. Le prince-héréditaire est de droit membre du conseil-d'état et y prend séance, lorsqu'il a dix-huit ans accomplis. Il est libre au prince-souverain d'y accorder séance aux princes de sa maison. Le nombre des membres ordinaires n'en éprouve aucune altération.

XXXIV. Le prince souverain nomme (si bon lui semble) des conseillers-d'état extraordinaires, sans traitement, en nombre égal aux conseillers ordinaires. Il les appelle au conseil, ou les consulte hors du conseil, ainsi que bon lui semble.

XXXV. Le prince souverain établit des départements ministériels, nomme leurs chefs, et les démet selon que bon lui semble. Il appelle, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs d'eux, pour assister aux délibérations du conseil-d'état.

De plus il peut instituer un conseil de commerce et des colonies.

XXXVI. Au prince souverain appartient exclusivement la direction suprême des colonies et possessions de l'état, en d'autres parties du monde.

XXXVII. Le prince souverain déclare la guerre et fait la paix. Il en donne connaissance aux états-généraux.

XXXVIII. A lui seul, sauf la connaissance à en donner aux états-généraux, est déféré le droit de faire ratifier tous traités et conventions. A lui, par conséquent, appartient la direction des relations étrangeres, ainsi que la nomination et le rappel des ministres et consuls.

XXXIX. Le prince souverain dispose des flottes et des armées. Il nomme tous les officiers militaires, leur accorde, s'il y a lieu, ou leur donne démission, s'il est nécessaire.

XL. Le prince souverain a la direction suprême des finances de l'état. Il regle tous les traitements de colléges et fonctionnaires, qui se payent sur le trésor public, et les porte sur la pétition des dépenses de l'état.

XLI. Le prince souverain a le droit de monnoie et la direction suprême sur celle-ci.

il peut faire frapper à son effigie les especes monnoies.

XLII. Le prince souverain confere noblesse. Tout individu élevé à la noblesse par lui, en porte la preuve à la connaissance des états de sa province, et participe aussitôt à toutes les prérogatives y attachées, nommément à la faculté d'être inscrit au corps équestre, toute fois en satisfaisant aux conditions requises à cet effet.

XLIII. Le prince souverain, voulant instituer un ordre de chevalerie, présente aux états-généraux, un projet de loi à ce sujet.

XLIV. Des ordres étrangers, qui n'imposent aucune obligation, peuvent être acceptés par le prince souverain, et les princes de sa maison. Sans la permission spéciale du prince souverain, ses sujets ne peuvent accepter aucun ordre étranger.

XLV. De même il faut pour accepter des titres, des dignités et charges de l'étranger, une permission spéciale du prince souverain; il n'est permis à aucun sujet du prince souverain d'accepter par la suite aucune noblesse étrangere.

XLVI. Le prince souverain a le droit de proposer aux états-généraux des projets de lois et autres, comme aussi d'approuver, ou non, ceux que lui présentent les états-généraux.

L'approbation s'exprime de cette maniere:

" Le prince souverain consent à la proposition."

S'il croit ne pas pouvoir approuver la proposition, il le donne à connaître de la façon suivante:

" Le prince souverain retient en délibération la proposition
" faite."

XLVII. Le prince souverain promulgue les lois, en se servant du protocole suivant:

" Nous........................prince souverain des
" Provinces-Unies des Pays-Bas, entendu le conseil-d'état,
" à tous ceux qui verront ou entendront lire les présentes, sa-
" lut! savoir faisons. Ayant considéré, que, etc.

(Insertion des motifs.)

" A ces causes, et de concert avec les états-généraux, avons
" trouvé bon et entendu, ainsi que nous trouvons bon et en-
" tendons par ces présentes, que, etc.

(Insertion de la teneur de la loi.)

" Donne, etc."

XLVIII. Le prince souverain décide tous les différends à survenir entre deux ou plusieurs provinces, lorsqu'il ne peut les concilier à l'amiable.

XLIX. Le prince souverain accorde grâce, abolition, et rémission de la peine, après avoir pris l'avis de la haute-cour des Provinces-Unies des Pays-Bas.

L. Outre les cas, dans lesquels le droit de dispense lui sera reconnu par la loi, le prince souverain accorde encore, dans es cas par ticuliers, qui ne sauraient souffrir de délai, dispense

de la loi, si les états-généraux ne sont point assemblés, après avoir pris l'avis de la haute-cour des Provinces-Unies des Pays-Bas, et il en donne ouverture aux dits états, aussitôt qu'ils se rassemblent.

LI. Dans les cas détaillés aux Art. VIII, X, XI, et XXIV, l'assemblée des états-généraux est convoquée en nombre double, conformément à ce qui sera statué à cet égard au Chapitre IX.

Chapitre Second.

Des Etats-Généraux.

LII. Les états-généraux représentent le peuple entier des Provinces-Unies des Pays-Bas.

LIII. Le peuple des Provinces-Unies des Pays-Bas consiste dans les habitants des neuf provinces suivantes, qui composent ensemble le territoire actuel des Provinces-Unies des Pays-Bas en Europe ; savoir : la Gueldre, la Hollande, la Zélande, l'Utrecht, la Frise, l'Overyssel, la Groningue, le Brabant, et la Drenthe.

LIV. La Gueldre, la Hollande, la Zélande, l'Utrecht, la Frise, l'Overyssel, la Groningue, le Brabant, et la Drenthe, conservent leurs anciennes limites, sauf les déterminations suivantes :

Culembourg et Buren sont réunis à la Gueldre.

Vianen, Ameide, Leerdam, Laugerak, et Sommelsdyk à la Hollande.

Ysselstein, Benschop, Noordpolsbroek et Jaarsveld, à l'Utrecht.

L'Ameland et le Schiermonnikoog à la Frise.

Wedde et Westwoldiugerland à la Groningue.

Le Brabant consiste provisoirement dans les districts et villes ci-devant connus sous le nom de Pays de la Généralité et dans tels autres acquis postérieurement et qui y ont été réunis.

LV. La loi détermine les limites ultérieures entre les provinces, comme aussi auxquelles d'entr'elles seront réunis tels autres districts ou endroits, qui n'ont appartenu précédemment à aucune d'elles, mais qui ont été acquis postérieurement, et dont la jurisdiction a été partagée ou en litige entre différentes provinces.

LVI. L'assemblée des états-généraux consiste en cinquante-cinq membres. Ces membres sont nommés par les états des provinces ci-dessus nommées dans la proportion suivante:

Six de la Gueldre, 22 de la Hollande, 3 de la Zélande, 3 de l'Utrecht, 5 de la Frise, 4 de l'Overyssel, 4 de la Groningue, 7 du Brabant et 1 de la Drenthe.

LVII. Ces membres ont séance pendant trois ans. Un

tiers sort annuellement suivant un tableau à dresser. La premiere sortie aura lieu, le 1 Novembre, 1817. Les membres sortant sont aussitôt rééligibles.

LVIII. Il est réservé au prince souverain de proposer dans la suite une loi, qui assure aux nobles ou corps équestre de chaque province un certain nombre proportionnel de places aux états-généraux, et qui sera au moins le quart de la totalité des membres composant cette assemblée.

LIX. Sont seuls éligibles pour membres de l'assemblée des états-généraux des indigenes, ayant atteint l'âge de 30 ans accomplis et au-delà, domiciliés dans la province, par laquelle ils sont nommés. Ils ne peuvent être apparentés qu'au troisieme dégré de consanguinité ou d'affinité.

LX. Les membres des états-généraux ne peuvent être en même temps membres d'aucun tribunal ni de la Chambre-des-Comptes, ni être revêtus d'aucun emploi important de comptabilité à l'état. Tout membre des états provinciaux cesse de l'être, dès qu'il est appellé aux états-généraux. Aucun militaire, soit des troupes de terre ou de mer, au-dessous du grade d'officier supérieur, ne peut siéger dans l'assemblée des états-généraux. Tout autre fonctionnaire, sans exception quelconque, est éligible.

LXI. Le titre de l'assemblée des états-généraux est celui de nobles et puissants seigneurs.

Les membres de l'assemblée jouissent d'un traitement annuel de 2500f.

LXII. Les membres des états-généraux votent individuellement et sans recevoir mandat ni instruction de l'assemblée, qui les a nommés.

En entrant en fonction ils prêtent le serment suivant, d'après le rit du culte qu'ils professent.

« Je jure (ou promets) d'observer et de maintenir la loi « fondamentale des Provinces-Unies des Pays-Bas ; de travailler « de tout mon pouvoir à l'avancement de l'indépendance de « l'état, à la liberté et au bonheur de ses habitants, sans con- « sulter aucun intérêt. (Provincial ou autre) que l'intérêt « général."

Ainsi Dieu me soit en aide !

Ils sont admis à ce serment après avoir prêté au préalable celui qui suit :

« Je jure (ou déclare) que, pour être nommé membre de « l'assemblée des états-généraux, je n'ai promis ni donné, ni « promettrai ou donnerai directement ou indirectement ou in- « directement, sous quelque nom ou prétexte que ce soit, dons « ou présents à aucune personne en place ou hors de charge."

« Je jure (ou promets), de me conformer exactement à la « teneur du placard, arrêté, le 10 Décembre, 1715, par les

" états-généraux, contre la donation ou acceptation de dons, " présents et cadeaux défendus."

Ainsi Dieu me soit en aide !

LXIII. La prestation de ces serments se fait entre les mains du prince souverain, dans le conseil-d'état, ou, en son absence, entre les mains du conseil, qui les reçoit en son nom. Il est donné par le prince souverain, ou en son nom, à l'assemblée des états-généraux, connaissance de la prestation de serment; formalité, après laquelle le membre nouvellement élu prend aussitôt séance.

LXIV. Les états-généraux s'assemblent au moins une fois par an, et ensuite, sur la convocation du prince souverain, aussi souvent qu'il le juge nécessaire. La session ordinaire s'ouvre, le premier Lundi de Novembre.

LXV. L'ouverture de la session des états-généraux est faite par le prince souverain en personne, ou par une commission de sa part : la clôture en est faite de la même maniere, lorsqu'il juge que l'intérêt de l'état n'exige pas que l'assemblée soit réunie plus long-temps.

LXVI. La conduite de l'assemblée des états-généraux est confiée à un président, élu par le prince souverain, d'après une liste de trois candidats, à former par elle, et ce dans l'intervalle entre l'ouverture et la clôture de la session des dits états.

Les états-généraux ont la nomination de leur greffier.

LXVII. L'assemblée des états-généraux décide toutes les affaires à la majorité des suffrages.

LXVIII. Les états-généraux délibèrent sur toutes les propositions que leur fait le prince souverain, et lui transmettent leur décision par une commission.

Le consentement s'exprime par la formule suivante :

" Les états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas " expriment leur reconnaissance au prince souverain, pour le " zele qu'il met à veiller aux intérêts de l'état et adherent à " sa proposition."

Si la proposition n'est pas acceptée, il en est donné connaissance au prince souverain par le protocole suivant :

" Les états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas " témoignent au prince souverain leur reconnaissance, pour le " zele qu'il met à veiller aux intérêts de l'état; mais le sup- " plient respectueusement de vouloir prendre en considération " ultérieure l'objet de sa proposition."

LXIX. Les états-généraux ont le droit de soumettre des propositions au prince souverain, et les lui transmettent par une commission.

LXX. La pétition des dépenses de l'état, transmise par le prince souverain aux états-généraux, doit nécessairement avoir leur assentiment.

Ils délibèrent ensuite sur les moyens proposés pour y faire face.

LXXI. Le projet transmis, à l'égard des finances, par le prince souverain aux états-généraux, au commencement de leur premiere assemblée ordinaire, est divisé en deux chefs.

Le premier contient toutes les dépenses fixes et déterminées, qui, profluant du cours ordinaire des choses, sont en particulier relatives à l'état de paix, et doivent, par conséquent, être fixées sur un pied stable

Le second chef comprend les dépenses extraordinaires et imprévues, qui, particulierement en temps de guerre doivent être réglées d'après les occurrences.

Le premier chef, une fois approuvé par les états-généraux, est accordé, pour ne plus subir aucun changement, que dans le cas où quelque article des dépenses viendrait à être changé ou tomber entierement.

Le second chef n'est consenti que pour un an.

LXXII. Toutes les sommes accordées sont exclusivement employées aux articles déterminés.

Le prince souverain fait faire aux états-généraux un rapport circonstancié de cet emploi, pendant l'année précédente.

Chapitre Troisieme.

Des Etats des Provinces.

LXXIII. Il y aura des états provinciaux.

LXXIV. Leur composition sera réglée, d'après l'analogie de la présente loi fondamentale, par le prince souverain qui nomme de chaque province une commission pour l'aider de ses avis.

LXXV. Le travail des états est réglé, (sauf les dispositions, statuées à cet égard par la présente loi,) suivant tels réglements qu'ils jugeront nécessaires, et qu'en cas d'approbation, le prince souverain sanctionnera. La confection de ces réglements formera leur premiere occupation.

LXXVI. Il y aura dans toutes les provinces des commissaires du prince souverain, sous telle dénomination qu'il trouvera convenable: il les munit de telles instructions qu'il jugera réquises pour l'exercice de l'autorité à lui accordée par cette loi fondamentale.

Ces commissions présideront l'assemblée des états, ainsi que tous les colléges qui pourraient être nommés par eux, en conformité des dispositions de l'Art. XCIII.

LXXVII. Il y aura dans les provinces, des corps nobles ou équestres, dont les statuts seront organisés de la maniere qui leur paraîtra convenable, sauf les dispositions de la loi fon-

damentale, et qui, en cas d'approbation, seront sanctionnés par le prince souverain.

La premiere convocation ainsi que l'admission à ces corps sera faite et accordée par le prince souverain, suivant les circonstances.

Ces corps forment leurs réglements immédiatement après leur premiere réunion.

LXXVIII. Les conseils municipaux des villes seront composés de telle maniere et chargés de telles attributions jugées nécessaires par les réglements, qui seront faits par les municipalités existantes, ou par des commissions particulieres à nommer à cet effet par le prince souverain, (sans préjudice à la présente loi fondamentale.)

Ces réglements sont transmis par les municipalités, ou les commissions, aux états des provinces, qui, après les avoir discutés, les soumettent à la sanction du prince souverain.

LXXIX. Il sera introduit dans toutes les villes des colléges électoraux, ainsi qu'ils existaient anciennement dans plusieurs d'icelles. Ils seront convoqués, une fois l'année, par le conseil municipal, uniquement à l'effet déterminé, pour remplir par des sujets compétents les vacatures dans la magistrature, survenues dans l'intervalle.

LXXX. Les places qui viendront à vaquer dans les colléges électoraux, seront remplies à la pluralité des suffrages de tous citoyens, payant dans les contributions directes une certaine somme, à déterminer pour chaque ville par le réglement communal. Chaqu'un de ces citoyens émet, une fois l'année, son vote, au moyen de billets, duement signés et cachetés, que le conseil municipal fait recueillir de sa part aux domiciles.

LXXXI. Les administrations des seigneuries, districts, et villages, seront organisées sur le pied qui sera jugé être mutuellement compatible avec les circonstances particulieres de chacun d'eux, l'intérêt des habitants, et le droit légitime des intéressés ; le tout en conformité de la présente loi fondamentale, et suivant les réglements ultérieurs, à dresser par ordre des états, qui, en cas d'approbation, les soumettront à la ratification du prince souverain.

LXXXII. Les membres des assemblées provinciales prêteront, lors de leur entrée en fonction (chacun suivant le rit du culte qu'il professe) le serment suivant :

" Je jure (promets) de maintenir, premierement et avant
" tout, la loi fondamentale des Provinces-Unies des Pays-Bas,
" de suivre et d'observer les réglements faits, ou à faire, pour
" cette province, ainsi que de concourir de tout mon pouvoir
" au bien-être de cette province."

Ainsi Dieu me soit en aide !

Ils sont admis à la prestation de ce serment, après avoir, prêté au préalable celui qui suit :

« Je jure (déclare) n'avoir, pour être nommé membre des « états de cette province, promis ou donné, ni ne promettre « ou donner, soit directement soit indirectement, à qui que ce « soit, en charge ou hors de charge, et sous quelque dénomi- « nation ou prétexte que ce soit, aucun don ou présent. »

« Je jure (promets) de me conformer exactement à la te- « neur du placard arrêté par les états-généraux, le 10 Décem- « bre, 1715, contre l'acceptation ou la donation de présents, « dons et cadeaux défendus. »

Ainsi Dieu me soit en aide !

Ce serment est prêté entre les mains du commissaire du prince souverain.

LXXXIII. Les état des provinces s'assemblent au moins une fois par an, et ensuite toutes les fois que le prince souverain les convoque.

LXXXIV. Ils soumettent les fraix de leur administration au prince souverain, qui, en cas d'approbation, les porte sur la pétition des dépenses de l'état.

LXXXV. Aux états des provinces est déféré le droit d'élire les membres de l'assemblée des états-généraux, pris dans ou hors de leur sein, et autant que possible de toutes les contrées de leur province.

LXXXVI. Ces états sont chargés de l'exécution des lois et ordres concernant les intérêts du culte public, l'instruction publique, les administrations de bienfaisance, l'encouragement de l'agriculture, du commerce et des fabriques et trafics, et en général tout ce qui est relatif au bien-être public, aussitôt que ces lois et ordres leur seront à cette fin transmis par le prince souverain.

LXXXVII. L'autorité et la surveillance des états sur la direction de l'état hydraulique de leurs provinces sont déterminées au Chapitre VIII.

LXXXVIII. Aux dits états restent entierement confiées la direction et la décision de tout ce qui appartient à la police et l'économie ordinaires intérieures.

Ils font à cet égard, comme aussi à l'égard de l'établissement de fonctionnaires ou de la présentation des nominations aux emplois, telles ordonnances et réglements, qu'ils jugeront expédients au plus grand avantage de leurs administrés, sauf la présente loi fondamentale, et sous l'approbation du prince souverain.

LXXXIX. Ils veillent à ce que le transit par l'exportation dans d'autres provinces n'éprouve aucune entrave ; pour autant qu'il n'a point été pris des dispositions particulieres à cet égard par les lois générales.

XC. Ils s'efforcent de concilier à l'amiable les différends

entre les villes, districts, seigneuries et villages. S'ils ne peuvent y réussir, ils soumettent le cas à la décision du prince souverain.

XCI. Ils ne peuvent prendre des résolutions contraires aux lois générales, ou à l'intérêt général des Provinces-Unies des Pays-Bas. Le cas échéant, le prince souverain a la faculté de surseoir ces résolutions et de les mettre hors d'effet.

XCII. Il leur est permis d'appuyer les intérêts de leurs provinces et des habitants d'icelles, auprès du prince souverain et des états-généraux.

XCIII. Ils commettent de leur sein, si besoin est, un ou plusieurs colléges, composés de quelques membres, pour conduire les affaires, tant pendant la durée de leur réunion, que pendant leur séparation.

XCIV. Les administrations des villes, districts, seigneuries et villages, ont conformément à la teneur de leurs réglements, la libre disposition de leurs intérêts domestiques, et prennent à cet égard les mesures locales réquises par les circonstances.

Ces dispositions ne peuvent cependant être opposées aux lois générales ou à l'intérêt général des administrés.

XCV. La régulation des intérêts locaux étant laissée, en vertu de l'article précédent, aux administrations locales susdites, elles restent néanmoins tenues et obligées de soumettre aux états l'aperçu de leurs revenus et dépenses, et se conduisent, conformément à ce que les états jugeront nécessaires d'ordonner à cet égard.

XCVI. Pour autant que quelques impositions seraient réquises, outre les revenus ordinaires, pour faire face aux dépenses locales, les administrations susdites se conforment ponctuellement aux dispositions statuées à cet égard par les lois, ordonnances et réglements généraux de finances.

Avant d'introduire ces impositions, elles transmettent, aux fins d'approbation, ses projets aux états des provinces, en y annexant un état exact de leurs besoins.

En les examinant, les états font surtout attention à ce que les impositions pétitionnées ne grévent jamais les libres importations et transit des productions du sol, ni les produits de l'industrie d'autres provinces, villes, ou lieux, plus que ceux de l'endroit même, où l'imposition est mise.

XCVII. Les états transmettent les aperçus des revenus et des dépenses, après les avoir approuvés, au prince souverain, qui, s'il le juge à propos, peut exiger, tant à l'égard de ces aperçus, qu'à celui de tout autre acte des administrations locales, tels éclaircissements qu'il croira convenables, et surseoir ou mettre hors d'effet de pareils actes, si besoin est.

Quant à l'examen et à la clôture des comptes des admi-

nistrations locales, le prince souverain prescrit les formalités réquises.

XCVIII. Les administrations sus mentionnées ont la faculté d'appuyer près du prince souverain et les états de leurs provinces les intérêts de leurs administrés.

Chapitre Quatrieme.

De la Justice.

XCIX. Les sentences seront rendues, et justice sera faite dans toute l'étendue du territoire des Provinces Unies des Pays-Bas, au nom et de par le prince souverain.

C On introduira un code général de droit civil, de droit pénal, de commerce, d'organisation du pouvoir judiciaire et du mode de procédure.

CI. Pour garantir aux habitants de ces provinces les prérogatives inestimables de la liberté civile et de la sûreté individuelle, les regles suivantes constitueront les bases des dispositions légales.

a Lorsqu'un habitant est arrêté dans des circonstances extraordinaires par l'autorité politique, celui, par ordre duquel s'est fait pareille arrestation, est tenu d'en donner connaissance à l'instant au juge du lieu et de plus de livrer, dans l'espace de trois jours, le prisonnier à son juge compétent.

Les tribunaux criminels sont compétents et tenus de veiller, chacun dans son ressort, à ce que cette disposition soit ponctuellement observée.

b. Le pouvoir judicaire n'est exercé que par les seuls tribunaux, établis par, ou en conséquence de la présente loi fondamentale.

c. Personne ne peut être soustrait, contre son gré, au juge que la loi lui assigne.

d. La confiscation des biens, appartenant au coupable, ne peut jamais être imposée pour peine à aucun crime.

e. Toute sentence criminelle rendue à la charge d'un accusé, doit exprimer le délit.

f. Toutes sentences doivent être prononcées en séances publiques.

CII. Il sera établi une cour suprême de justice, sous le nom de haute cour des Provinces-Unies des Pays-Bas. Les membres sont pris, autant que possible, de toutes les provinces.

CIII. La haute cour donne connaissance de toute vacature aux états-généraux qui, pour la remplir, présentent au prince souverain une liste de trois candidats, pour qu'il fasse

un choix. Au prince souverain appartient la nomination directe du procureur-général près la haute cour.

CIV. Les membres de l'assemblée des états-généraux, les chefs des départements ministériels, les membres du conseil d'état, les commissaires du prince souverain dans les provinces, sont justiciables de la haute-cour, pour tous délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne pourront néanmoins être cités pour pareils délits, que d'après une permission expresse accordée préalablement par l'assemblée des états-généraux.

CV. La haute-cour prend encore connaissance et juge de tous délits communs commis par les fonctionnaires, pendant la durée de leurs fonctions : elle connaît aussi de tous les délits des membres de tels autres hauts colléges et fonctionnaires à déterminer ultérieurement par la loi.

CVI. La haute-cour prononce sur toutes les actions dans lesquelles le prince souverain, les membres de la maison souveraine ou l'état, paraissent comme défendeurs.

CVII. La haute-cour surveille le cours régulier et la décision des procédures ; l'observance des lois concernant l'administration de la justice et le mode de procédure de toutes les cours, juges et justices ; et peut mettre à néant et hors d effet leurs actes, dispositions et jugements, sans néamoins s'immiscer jamais dans l'examen du fonds de l affaire.

CVIII. Toutes causes civiles jugées en premiere instance par les cours provinciales, peuvent, d'après les déterminations qui seront prescrites par la loi à cet égard, être portées en appel devant la haute-cour.

CIX. Il y aura une cour de justice dans chaque province, à moins que la loi n'établisse une de ces cours pour plus d'une d'entr'elles. La cour donne connaissance de toute vacature aux états provinciaux, qui, pour la remplir, présentent une liste de trois candidats au prince souverain à la nomination immédiate du procureur-général près de ses cours.

(La Fin au Numéro prochain.)

RÉSUMÉ POLITIQUE.

Rupture des Négociations de Châtillon.
Jonction des Armèes Alliées.
Lyon occupé par les Alliés.
Batailles Journaliers de la Grande Armée depuis le 21 Mars jusqu'au 30.
Attaque des Faubourgs de Paris par les Alliés.
Prise de Paris, le 30 Mars au Soir.
Entrée aux Thuileries de l'Empereur Alexandre et du Roi de Prusse.
Sénatus-Consulte qui prononce la Déchéance de Buonaparté *et de sa Dynastie.*
Formation d'un Comité de cinq Sénateurs pour former une Constitution et un Gouvernement provisoire.
La Cocarde Blanche à Paris, Lille et Dunkerque.
Reddition de Custrin, Glogau et Erfurth.
Reddition de Santona, Gerone, Olot et Puycerda.
Délivrance de tous les Prisonniers français en Russie.
Restauration des Bourbons.
Soumission de Buonaparté, *et son Exil à l'Isle d'Elbe.*

A la seule lecture de ces sommaires, on est frappé d'étonnement, on est saisi d'une espece de terreur religieuse. L'homme impie qui a si souvent dit quand il frappait un ennemi ou qu'il détrônait un souverain légitime: "Le doigt de Dieu est là," voit aujourd'hui son anathême blasphématoire retomber sur sa propre tête. Il a cessé de régner; il ne souillera plus le beau trône de France. Il est déclaré déchu par ses créatures elles-mêmes. Poursuivi, vaincu par les troupes de son beau-pere, il est achevé par les décrets de ses enfants! Qu'était donc cet homme hors nature, qu'on pouvait ainsi trahir sans être traître, et tuer sans être coupable d'homicide? quel

assemblage informe de vices et d'activité, de crimes et de talents, il offrira un jour au scalpel de l'histoire ?

Nous nous sentons accablés en envisageant cette multitude de matériaux qu'une seule semaine a accumulés sur notre table. Chaque jour, chaque heure est venue ajouter à leur masse. Dans le Nord et dans le Sud, au centre comme aux extrémités, on voit partout un tableau d'opérations également animé, un mouvement d'opinion aussi prononcé contre la tyrannie, quoique divisé sur le mode de restauration.

Nous croyons de notre devoir de faire connaître, avant tout, les rapports officiels des militaires anglais employés à la suite des deux grandes armées alliées, et les dépêches de notre Lord Wellington, toujours invaincu, toujours victorieux. Les proclamations des Alliés appelleront ensuite notre attention, puisque ce sont elles qui fixent l'opinion sur les intentions des souverains coalisés, et nous ferons admirer la libéralité de principes, la générosité de sentiments qui y dominent, et dont une partie de la nation française était pourtant bien peu digne.

Les Bourbons viendront ensuite. On verra tous les cœurs les réclamer, en dépit des clameurs des restes de la secte constitutionnelle qui a recouvré dans ces derniers moments un reste de chaleur qui ne tardera pas à s'éteindre. Ils auront beau accepter les Bourbons par grâce spéciale et, comme ils le disent, faute de mieux. La cocarde blanche qu'ils arborent à regret sur des fronts flétris, ne s'alliera jamais avec le bonnet rouge.

Les décrets *très*-provisoires du Sénat de Buonaparté qui se dit la nation française, formeront la clôture du tableau.

Et toutes ces heureuses circonstances ont été connues à Londres dans la sainte semaine qui précede la Résurrection !

Solvitur acris hyems grâta vice veris et ALEXANDRI.

RAPPORTS OFFICIELS.

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE DE LONDRES.

***Bureau des Affaires Etrangeres, le 2 Avril* 1814.**

Les dépêches, dont suivent des copies et extraits, ont été reçues aujourd'hui à ce bureau.

Bar-sur-Aube, le 22 Mars, 1814.

Milord,

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint pour l'instruction de Votre Seigneurie, un rapport additionnel daté de Laon, le 16 de ce mois, que j'ai reçu hier au soir du colonel Lowe; ainsi qu'une lettre de mon aide-de-camp le capitaine Harris par laquelle il rend compte de l'affaire du général St. Priest à Rheims, le 13 de ce mois.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) C. STEWART, lieut.-gén.

Au vicomte Castlereagh.

Lettre du Colonel Lowe *à l'Honorable Sir* C. Stewart, *datée du Quartier-Général de l'Armée combinée sous le Maréchal* Blucher, *Laon, le* 10 *Mars,* 1814.

Monsieur,

Il n'est rien survenu d'important à cette armée depuis les batailles du 9 et du 10, à l'exception des affaires de Rheims. Les rapports du capitaine Harris, votre aide-de-camp, qui était avec le général comte de St. Priest lorsque la ville a été prise et perdue, rendent inutile que j'entre dans aucun détail sur ces événements. La perte de la ville a causé quelques inconvénients, ayant suspendu notre communication avec la grande armée, dont nous ne connaissons pas exactement la position ou les mouvements actuels; mais je suppose, le

gros de l'armée ennemie, et Buonaparté lui-même étant dans ces environs, qu'elle continue de s'avancer vers Paris.

Cette armée-ci a occupé pendant quelques jours une ligne qui s'étend de Chauny à Corbeny et Craonne, ayant des corps avancés vers Soissons, principalement pour tirer des vivres et fourages des derrieres et du flanc droit. A présent elle se concentre de nouveau.

Buonaparté, suivant les rapports des déserteurs et d'autres avis, est à Rheims, et il a sa garde avec lui Le quartier-général du maréchal Blucher est toujours ici.

Rapport du Capitaine Harris, *daté de Laon, le* 14 *Mars* 1814.

Monsieur,

Le corps du lieutenant-général comte de St. Priest est resté durant la nuit du 12 dans la ville de Rheims. Hier entre 10 et 11 heures du matin, il fut rapporté que les avant-postes sur la route de Soissons, avaient été attaqués et obligés de se retirer, et que l'ennemi s'avançait en force de ce côté. Les troupes quitterent la ville sur-le-champ et prirent position sur le terrain élevé, de chaque côté de la chaussée qui conduit à Soissons, environ à un quart de mille de Rheims, et de forts détachements de cavalerie, artillerie et infanterie furent postés en avant. On vit venir l'ennemi en fortes masses d'infanterie avec une nombreuse artillerie ; et il les rangea sur deux lignes, lorsqu'il fut environ à un mille et demi de la position des Alliés ; les avant-gardes des deux armées furent immédiatement engagées, et pendant plusieurs heures il y eut une canonnade et des escarmouches continuelles dans la plaine entre les deux positions ; durant ce temps-là l'ennemi ne fit d'autre mouvement que d'étendre sa ligne sur les deux flancs ; il semblait attendre l'arrivée de l'infanterie, qui n'avait pas encore paru. Vers 4 heures les colonnes de cavalerie s'avancerent avec l'artillerie, une vive canonnade commença, et il fut fait une attaque très-vigoureuse sur deux bataillons russes qui s'étaient portés en avant : la fermeté de ces troupes la fit échouer : l'ennemi fut repoussé, et il souffrit grandement par le feu de l'infanterie, qui se retira sans perte sur la position. L'ennemi fit avancer une ligne d'artillerie, couverte par ses colonnes de cavalerie ; il y eut une terrible canonnade de part et d'autre. Les troupes alliées furent long-temps exposées au feu meurtrier d'une artillerie très-supérieure, mais elles se maintinrent fermement sur

leur terrain. On vit que l'ennemi portait vers sa droite une forte colonne de cavalerie. Dans ce moment le comte de St. Priest (qui avait été constamment dans les situations les plus exposées, donnant un brillant exemple à ses troupes,) fut renversé de son cheval par un boulet de canon, et on fut obligé de l'emporter du champ de bataille. Une telle perte dans un moment aussi critique était singulierement malheureuse ; dans le court espace de temps qui s'écoula avant qu'il fût remplacé dans son commandement, l'ennemi fit ses plus grands efforts. La brigade de cavalerie russe du général Emanuel qui soutenait l'infanterie sur la gauche, fut attaquée par une forte masse de cavalerie ; ces troupes firent la plus belle résistance possible ; mais elles furent accablées par un nombre quadruple du leur et souffrirent beaucoup. L'ennemi pressa en même temps le centre et la droite, et il en résulta inévitablement que tout le corps se retira à travers la ville de Rheims Une pareille retraite devant un ennemi si supérieur en cavalerie, ne pouvait pas être effectuée sans perte, mais cette perte a été beaucoup moins forte qu'on ne pouvait s'y attendre. Les colonnes se sont retirées par la route de Bery-au-Bac. L'entrée de Rheims fut défendue pendant deux heures par un petit détachement d'infanterie, et l'ennemi ne fût maître de la ville qu'à dix heures ; cependant il avait fait passer sa cavalerie sur la droite de la ville et elle s'était avancée sur la route de Bery-au-Bac. Par ce mouvement la retraite d'une petite colonne par cette route fut coupée, et elle fut obligée de se retirer par la route de Neufchâtel. Tout le corps a rejoint ce matin l'armée du maréchal Blucher dans le voisinage de Laon. Je ne peux pas dire exactement quelle a été la perte des Alliés dans l'affaire d'hier ; mais j'apprends qu'elle n'excede pas 2000 hommes. Sept canons prussiens et un russe ont été laissés dans la possession de l'ennemi. Les canons pris le 12 à Rheims, ont été conduits à Châlons, avant que les troupes françaises eussent repris la ville. La perte de l'ennemi en tués et blessés ne peut qu'avoir été très-considérable. On dit que Buonaparté a été lui-même présent durant toute la journée.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) T. N. Harris, aide-de-camp.

Lettre de Lord Burghersh.

Arcis, le 18 Mars, 1814.

Milord,

En conséquence des succès obtenus par l'armée du maréchal Blucher près de Laon, le prince Schwartzenberg porta son quartier-général à Pont-sur-Seine, et dans la vue de prendre l'offensive, il ordonna aux 4e, 5e et 6e corps de passer la Seine et d'essayer de s'établir à Villeneuve, Provins et Bray, pendant que le 3e corps s'établirait à Sens. Mais avant que ces mouvements fussent entierement exécutés, on reçut la nouvelle de la défaite d'une partie du corps du général St. Priest, le 14, et de l'occupation de Rheims par l'ennemi. Le prince Schwartzenberg se détermina à suspendre le mouvement qu'il avait commencé; il reporta son quartier-général ici le 15, et rassembla son armée à portée. Le 5e corps occupa la ville d'Arcis; son avant-garde fut placée à Mailly et Sommesous. Le 6e corps prit position entre St. Ferrail et Mont le Potier. Le 4e corps alla à Nogent, ses partis détachés occupant Mariot et Sordun, sur la route de Provins et Bray. Le 3e corps était entre Villeneuve et Troyes.—Les détails de l'affaire du général St. Priest n'ont pas encore été reçus; cet officier a été grievement blessé; il s'est retiré vers Bery-au-Bac, et l'on croit qu'il a formé sa jonction avec le général d'Yorck. Par sa retraite, Rheims a été ouvert aux Français, qui l'ont occupé immédiatement. De là ils se sont portés sur Châlons et Epernay, dont ils se sont emparés le 16; les petites garnisons qui occupaient ces villes se sont retirées à leur approche. L'ennemi n'a fait hier aucun mouvement en avânt, mais aujourd'hui le général Keiseroff a rapporté que Buonaparté était hier au soir à Epernay, et qu'il s'avance vers la Fere-Champenoise. Ayant prévu ce mouvement et étant déterminé à marcher sur Châlons dans tous les cas, pour soutenir le mouvement du maréchal Blucher, le prince de Schwartzenberg avait ordonné hier aux différents corps de son armée de prendre une position, les gardes et réserves entre Donnement et Dommartin; le 5e corps entre Rammercy et Arcis; le 6e corps entre Arcis et Charny; le 4e corps formant la gauche à Mery le 3e entre Nogent et Pont-sur-Seine.—Le général Bianchi a été attaqué le 11 près de Mâcon, par deux divisions de

'armée du maréchal Augereau. L'affaire a duré jusqu'à la nuit, alors l'ennemi s'est retiré, laissant un grand nombre de tués et blessés sur le champ de bataille ; 500 prisonniers et 2 canons sont restés au pouvoir des Alliés. Le lendemain, le général Bianchi a poussé ses avant-postes jusqu'à St. Georges. Suivant des rapports de cette armée, en date du 14, le prince de Hesse-Hombourg avait rejoint le corps du général Bianchi à Bage-le Chatel ; il se proposait de faire passer la plus grande partie de ses forces sur la droite de la Saone et de marcher le 17 sur l'ennemi, qui était alors rassemblé à Villefranche. Le général Bubna attendait l'arrivée d'un corps d'Autrichiens qui venait par la route de Nantua, pour prendre l'offensive ; il devait alors prendre part à l'attaque sur Lyon. Un corps, sous la direction du colonel Simbschen, a attaqué avec beaucoup de succès les postes occupés par l'ennemi sur le Simplon. Le capitaine Luxem, qui était chargé de ces attaques, a pris toutes les troupes de l'ennemi qui y étaient, et s'est établi à Domodosola.

Depuis que j'ai commencé cette dépêche, il est arrivé un rapport du général Keiseroff, qui annonce que l'ennemi est actuellement en possession de la Fere-Champenoise, et qu'il s'avance en force de ce côté-ci de cette ville. Des rapports ont aussi annoncé que l'ennemi s'avançait sur la route de Châlons à Sommesous. Le 5e corps, sous les ordres du général Wrede, prend position en conséquence, en avant de cette ville et sur la droite de l'Aube.

J'ai l'honneur de vous annoncer que la forteresse de Custrin s'est rendue aux alliés.

J'ai l'honneur, etc.

(igné) BURGHERSH, lieut. col.

SECOND SUPPLÉMENT A LA GAZETTE DE LONDRES, DU SAMEDI 2 AVRIL.

Département de la Guerre.

Downing-Street, le 2 Avril.

Le comte Bathurst a reçu une lettre du vicomte Castlereagh, par laquelle Sa Seigneurie mande que les négociations qui ont eu lieu à Châtillon entre les plénipotentiaires des Puissances alliées et le Plénipotentiaire du Gouvernement français ont été rompues le 18 du mois dernier.

Le vicomte Castlereagh, dans une dépêche adressée au comte Bathurst, et datée de Bar-sur-Aube le 22 de Mars, envoie la copie suivante du rapport d'une affaire avec l'armée française sous le commandement de Buonaparté, qui a eu lieu à Arcis-sur-Aube, le 21 Mars.

Quartier-général, Poegey, le 21 Mars.

Les dispositions renouvelées hier, avaient pour objet de placer l'armée dans une position concentrée devant Arcis. Le flanc droit fut posté à Orchillon-sur-Aube, et la gauche entre St. Remi et Mont-sur-Aine, sur le ruisseau de Baronise, observant l'ennemi. L'ennemi conservait une grande force à Arcis, et il avait de fortes masses d'infanterie et de cavalerie en avant, et sur la route de la Ferté-Champenoise. Il laissa marcher nos différentes colonnes pour former leur jonction sans les inquiéter, ayant seulement essayé une fois d'arrêter les progrès du Prince Royal de Wirtemberg; mais une attaque subite et hardie du général comte Pahlen, dans laquelle trois canons furent pris, força l'ennemi à se retirer si loin que la jonction des différentes colonnes de l'armée fut achevée, et la position prise sans difficulté. Jusqu'à une heure et demie il ne se passa rien de particulier, et les deux armées resterent en présence prêtes à combattre. Vers cette heure on s'aperçut que l'ennemi défilait de l'autre côté de l'Aube, et que ses colonnes se dirigeaient sur Vitry.

Une forte arriere-garde était restée dans la position d'Arcis, et elle était en position de ce côté-ci de la ville. Dans ce moment le Prince Royal de Wirtemberg, avec les 3e, 4e et 6e corps de l'armée, fit une attaque combinée sur Arcis; en même temps le 5e corps de l'armée et la cavalerie reçurent l'ordre de se porter sur Reimeric, et l'infanterie de la garde et les réserves celui d'aller à Lesmont, pour passer sur la rive droite de l'Aube. L'attaque sur Arcis commença vers trois heures, et l'ennemi se défendit avec la plus grande opiniâtreté; mais le Prince Royal de Wirtemberg, par ses bonnes et habiles dispositions, surmonta tout, et l'ennemi doit avoir essuyé une perte immense en tués et blessés; le champ de bataille en était couvert lorsqu'il abandonna Arcis. On a fait les dispositions nécessaires pour suivre l'ennemi.

Département de la Guerre.

Downing-Street, le 30 Mars.

Le comte Bathurst a reçu aujourd'hui la dépêche suivante du lieutenant-colonel Cooke.

Rheims, le 22 Mars 1814.

Milord,

L'armée du maréchal Blucher a été renforcée le 18 de ce mois par le corps du comte de St. Priest, qui s'était retiré de Rheims, à la suite d'un combat dans lequel le comte de St. Priest avait malheureusement reçu une blessure.

Le 18, l'armée se remit en mouvement. Les corps des généraux Kleist et d'Yorck étaient ce jour-là à Bery-au-Bac, celui du général Bulow alla de la Fere à Laon; et les Russes sous le général Winzingerode et le comte Langeron étaient en position à Amifontaine et Ramcour. Le pont ayant été détruit à Bery-au-Bac, il fut établi dans la nuit deux ponts de pontons, et l'arriere-garde de l'ennemi s'étant retirée, le tout passa l'Aisne dans la matinée du 19, les Prussiens prenant la route de Fismes, et les Russes la grande route de Rheims. La cavalerie alliée sous les ordres de Czernicheff et Benkendorff cerna la ville de Rheims de grand matin. Vers six heures du soir, l'infanterie sous le général comte Woronsow étant arrivée, des dispositions furent faites immédiatement pour prendre la ville d'assaut. A cet effet on fit avancer quelques canons, soutenus par deux bataillons de troupes légeres russes, jusqu'aux portes de la ville, qu'on fit sauter, et les troupes entrerent sans résistance. Le plus grand ordre et la meilleure discipline furent observés. L'arriere-garde ennemie sous le commandement du maréchal Mortier, se retira dans la direction d'Epernay; sa cavalerie quitta la ville presque en même temps que les Alliés y entrerent.

Napoléon a quitté cette ville, avec la plus grande partie de son armée, le 16 de ce mois : il a aussi pris la même route.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) H. Cooke.

Armée de Lord Wellington.

Département de la Guerre.

Downing-Street, le 1er Avril.

La dépêche suivante du marquis de Wellington a été reçue aujourd'hui au bureau de Lord Bathurst.

Tarbes, le 20 Mars.

Milord,

L'ennemi rassembla ses forces à Conches le 18, ainsi que je l'ai rapporté à Votre Seigneurie dans ma dépêche de cette date, ce qui m'induisit à concentrer l'armée dans le voisinage d'Aire. Les divers détachements que j'avais envoyés en avant, et les réserves de cavalerie et d'artillerie venant d'Espagne, ne se rejoignirent que le 17. Dans l'intervalle, l'ennemi ne croyant pas sa position à Conches très sûre, se retira le 13 à Lambege, laissant ses avant-postes vers Conches.

L'armée se mit en marche le 18, et le lieutenant-général Sir R. Hill repoussa les avant-postes de l'ennemi sur Lambége. L'ennemi se retira dans la nuit sur Vic-Bigorre; et le lendemain 19, il posta une arriere-garde, dans les villles en avant de la ville. Le lieutenant-général Sir T. Picton, avec la 3e division et la brigade du major-général Bock, fit une belle manœuvre sur son arriere-garde, la débusqua des vignes et de la ville, et l'armée se rassembla à Vic-Bigorre et Rabastens. L'ennemi se retira dans la nuit sur Tarbes. Nous l'avons trouvé ce matin ayant les avant-postes de sa gauche dans la ville, et sa droite sur les hauteurs près du moulin à vent d'Oleac, son centre et sa gauche étaient en arriere, et cette derniere était sur les hauteurs près d'Angos. Nous nous sommes mis en marche en deux colonnes de Vic et de Rabastens, et j'ai ordonné au lieutenant-général Sir H. Clinton de tourner et attaquer la droite, avec la 6e division, par le village de Dous, en même temps que le lieutenant-général Sir R. Hill a attaqué la ville par la grande route de Vic-Bigorre.

Le mouvement du lieutenant-général Sir H. Clinton a été très-habilement exécuté et a eu un plein succès: la division légere sous le major-général baron C. Alten, a délogé

aussi l'ennemi des hauteurs au-dessus d'Orleix ; et le lieutenant-général Sir R. Hill ayant traversé la ville et disposé ses colonnes pour attaquer, l'ennemi s'est retiré dans toutes les directions. La perte de l'ennemi a été très-grande dans l'attaque faite par la division légere; la nôtre n'a été considérable dans aucune de ces opérations.

Nos troupes sont campées ce soir sur le Larzet et Laroz ; le lieutenant-général Sir H. Clinton, avec la 6e division, et le lieutenant-général Sir S. Cotton, avec les brigades de cavalerie du major-général Ponsonby et de Lord Edward Somerset, étant avancées au loin sur leur droite.

Quoique la résistance de l'ennemi n'ait pas été de nature à mettre nos troupes à l'épreuve, j'ai eu tout lieu d'être satisfait de leur conduite dans ces affaires, particulièrement de celle de la 3e division, à l'attaque des vignes et de la ville de Vic-Bigorre, hier, et de celle de la division légere et de la 6e, aujourd'hui.

Dans toutes les affaires partielles de cavalerie, la nôtre a montré sa supériorité; le 14, deux escadrons du 14e de dragons, sous le capitaine Miller, et le 16, un escadron du 15e se sont comportés avec beaucoup de bravoure et ont fait un grand nombre de prisonniers. La conduite du 4e de dragons portugais, sous le colonel Campbell, a été aussi remarquable, dans une charge faite le 13.

Je n'ai point reçu de nouvelles récentes de la Catalogne.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) WELLINGTON.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LONDRES.

MARDI, 5 D'AVRIL, 1814,

Bureau des Affaires Etrangeres, le 5 Avril.

Des dépêches, dont ce qui suit est une copie, ont été reçues aujourd'hui à ce Bureau, du très-honorable Lord Burghersh, et du lieutenant-général l'honorable Sir Charles William Stewart, chevalier du Bain.

La Fere Champenoise, le 26 de Mars, 1814.

Mylord,

Quoique très-incertain si cette dépêche vous parviendra, je m'empresse de saisir la premiere occasion de vous faire connaître les événements qui ont eu lieu depuis mes dernieres lettres, et qui, jusqu'au moment actuel, ont été couronnés par les succès les plus brillants.

Dans la matinée du 23, les différents corps de cette armée étaient assemblés en position, d'où le tout se dirigea sur Vitry. La division légere de cavalerie Russe de la garde, sous les ordres du général comte Angerowsky, s'avança de Metiereelin à Sommepuis, où elle attaqua un corps considérable d'infanterie, en tua et en fit prisonniers un grand nombre, et prit vingt pieces de canon. Cette attaque fut conduite avec tant d'habileté et de rapidité, que la perte des Russes a été peu considérable. L'ennemi commença immédiatement après à défiler de toutes ses positions près d'Arcis, se dirigeant sur Vitry. Le comte de Wrede tâcha d'intercepter sa marche, mais ne put y réussir. Le Prince Royal de Wirtemberg suivit l'ennemi, et lui fit beaucoup de mal.

Par un courier français pris dans la charge que fit la cavalerie Russe à Sommepuis, il fut constaté que les corps des maréchaux Ney et Macdonald étaient en front pour joindre Buonaparté, qui était déjà à St. Dizier. Le commandant de Vitry avait été sommé par le maréchal Ney de se rendre avec menace de massacrer la garnison si elle ne se rendait pas: il avait refusé de se rendre, et nous étions encore en possession de Vitry.

Nous découvrîmes par une lettre interceptée de Buonaparte l'objet de ses mouvements. En conséquence, le prince de Schwartzenberg fit faire halte à son armée sur la Marne dans la nuit du 23, les Français ayant entierement passé de l'autre côté de cette riviere.

Buonaparté s'étant placé sur notre ligne de communication avec nos derrieres, et notre jonction avec l'armée du maréchal Blücher étant effectuée par l'arrivée du général Winzingerode de Châlons à Vitry, il fut décidé que la totalité des deux grandes Armées Alliées marcherait sur Paris. Dans ce dessein toute l'armée se mit en marche hier, et s'était avancée en une colonne jusqu'ici. Il paraît que les corps des maréchaux Marmont et Mortier avaient reçu ordre de joindre Buonaparté; ils arriverent à deux lieues de Vitry dans la nuit du 24. L'avant-garde du prince royal de Wirtemberg en vint aux mains avec eux lorsqu'ils avaient commencé leur marche dans cette direction.

L'ennemi apercevant un corps considérable qui marchait sur lui, se retira; la cavalerie du 4e et du 6e corps le pour-

suivit. La division légere de cavalerie des gardes russes se distingua encore; elle chargea d'abord les cuirassiers de l'ennemi, et ensuite ses masses d'infanterie: ces deux charges réussirent; l'ennemi laissa un grand nombre de tués et de blessés sur le champ de bataille, il perdit dix pieces de canon, et près de mille prisonniers. Les cuirassiers Autrichiens et la cavalerie de Wirtemberg chargerent aussi plusieurs fois; l'ennemi avait beaucoup souffert, et fut poursuivi jusqu'à Sezanne; il perdit plus de trente pieces de canon. On ne connaît pas encore entierement les résultats de ces affaires; je les transmettrai à Votre Seigneurie par la premiere occasion. A l'arrivée du prince de Schwartzenberg à La Fere Champenoise, on entendit une canonade sur notre droite; bientôt après on aperçut un corps d'infanterie qui marchait sur le quartier-général.

L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse ordonnerent immédiatement à un train d'artillerie du 6e corps, et qui passait en ce moment, de se placer en position contre ce corps. La cavalerie qui était en arriere de ce corps fut bientôt après reconnue appartenir à l'armée du maréchal Blücher; elle avait poursuivi l'ennemi une grande partie de la journée. Le prince de Schwartzenberg fit revenir une partie de la cavalerie du corps qui poursuivait les maréchaux Marmont et Mortier; l'Empereur de Russie donna ordre de faire avancer les canons russes; tout le corps d'infanterie française fut entouré, il fut chargé de tous côtés, sous les ordres immédiats de l'Empereur de Russie, du Roi de Prusse, et du prince de Schwartzenberg. Après une résistance qui fait honneur aux troupes de l'ennemi, ses deux masses, au nombre de quatre mille huit cents hommes d'infanterie, et douze pieces de canon, furent prises.

Tels ont été, Mylord, les brillants résultats de la journée d'hier. Les troupes sont déjà en marche ce matin la cavalerie arrivera aujourd'hui à La Ferté-Gaucher. Le général Winzingerode, avec dix mille hommes de cavalerie, observe l'armée de Buonaparté, du côté de St. Dizier; on ne connaît pas encore sa direction.

C'est avec le plus grand regret que j'annonce à Votre Seigneurie, que le colonel Campbell a été blessé hier grievement par un cosaque. Le colonel Campbell, avec cette valeur qui a caractérisé toute sa carriere militaire, avait chargé avec la cavalerie qui enfonça la premiere les masses françaises; les Cosaques qui vinrent pour soutenir cette cavalerie le prirent pour un officier français, et le renverserent. Cependant, j'espere beaucoup ce matin, d'après les apparences. Le colonel Rapatel, ci-devant aide-de-camp du général Moreau, a, malheureusement, été tué.

J'ai l'honneur d'être, etc.

BURGHERSH.

Au Vicomte Castlereagh, etc.

Quartier-général, La Fère Champenoise,
le 26 de Mars, 1814.

Mylord,

Buonaparté ayant échoué dans la tentative de déboucher de Plancy et d'Arcis et de passer l'Aube, et ayant renoncé à l'idée d'attaquer le prince de Schwartzenberg dans sa position de Mesnil la-Comtesse, paraît avoir conçu celui de prévenir la jonction des armées du prince de Schwartzenberg et du maréchal Blücher. S'il ne réussissait pas entièrement à la prévenir, ce qu'il avait de plus sage à faire était alors de rendre cette jonction aussi longue et difficile que possible, et de les forcer, ainsi que leurs communications, à se retirer aussi en arriere qu'il le pourrait. D'ailleurs, il est manifeste, par les lettres interceptées, que Buonaparté croyait que le mouvement qu'il faisait sur la droite du prince de Schwartzenberg, le déterminerait à se replier sur le Rhin, dans la crainte de perdre ses communications; qu'alors il pourrait secourir ses places fortes, et se trouverait dans une meilleure situation pour couvrir Paris.

Presque toujours les manœuvres sont faites par l'avant-garde ou la tête d'une armée; mais Buonaparté, dans son entreprise, paraît avoir, par le passage de l'Aube avec toute son armée près de Vitry, poussé si loin son plan, qu'il s'est complettement exposé à la résolution hardie et magnifique qui fut immédiatement adoptée.

Buonaparté mit toute son armée en marche pour Vitry le 21 au soir. Il passa cette nuit-là à Sommepuis; le lendemain l'avant-garde de son armée arriva à Vitry, et somma la ville de se rendre. Le colonel ——— l'avait mise en assez bon état de défense, et elle avait une garnison de trois à quatre mille Prussiens. Le maréchal Ney employa toute espece de menaces pour le déterminer à se rendre; mais le brave colonel Prussien n'en fut pas ébranlé un moment, et se maintint dans la ville, ce qui obligea le commandant français à passer la Marne sur des ponts construits à Frignicourt. Buonaparté l'y passa avec toute son armée le 23 et le 24, et on s'assura incontinent qu'il avait pris la route de St. Dizier.

Il pouvait avoir trois objets en vue par ses mouvements autour de notre droite—de nous forcer à rétrograder; s'il n'y parvenait pas, d'opérer sur nos communications, et même de former une jonction avec le maréchal Augereau; ou enfin, en se portant sur ses places de Metz, etc. de prolonger la guerre en défendant une nouvelle ligne, tandis qu'il nous plaçait au centre de la France, ayant pris toutes les mesures en son pouvoir pour la défense de la capitale.

Les Alliés ayant passé, le 22, sur la rive droite de l'Aube,

ne perdirent pas un moment à prendre la résolution hardie d'effectuer la jonction des deux armées à l'Ouest, se plaçant ainsi entre l'armée Française et Paris, et marchant avec une armée de deux cents mille hommes au moins sur la capitale de l'empire Français.

Afin de mieux masquer ce mouvement, l'Armée Alliée se mit en marche de Pougy, de Lesmont, et d'Arcis pour Vitry, où, par deux marches extraordinaires de dix-huit et de douze lieues, le quartier-général de l'Empereur de Russie et celui du maréchal furent établis le 24.

Le général Augerousky, de la cavalerie de la garde Russe, fit, le 23, quinze cents prisonniers, prit plusieurs pieces de canon, et un grand nombre de caissons; et, ce jour-là, il y eut plusieurs affaires d'avant-gardes entre les corps du général de Wrede et du prince de Wirtemberg, et l'ennemi.

Aussitôt que le maréchal eut pris sa détermination, il fit ses dispositions en conséquence. Il forma un corps sur la ligne de Bar-sur-Aube, dont il donna le commandement au général Duca, pour protéger le quartier-général de l'Empereur d'Autriche, ses magasins, etc. et les transporter, s'il était nécessaire, vers l'armée du Sud, et pour assurer aussi ses derrieres, tandis qu'il presserait vigoureusement sa marche sur la capitale.

L'armée combinée marcha en trois colonnes à La Fere Champenoise le 25. Toute la cavalerie de l'armée formait l'avant-garde, et devait pousser jusqu'à Sezanne. Le 6e et le 4e corps formaient l'avant-garde de la colonne du centre. Le 5e était sur la droite, et le 3e corps, les réserves et les gardes étaient sur la gauche.

On rapporta que le maréchal Blücher était arrivé avec une grande partie de son armée à Châlons. Les généraux Winsingerode et Czernicheff entrerent à Vitry, le 23, avec toute leur cavalerie, et furent sur-le-champ détachés pour suivre la marche de Buonaparté à St. Dizier, en menaçant ses derrieres. L'infanterie du général Winzingerode était restée à Châlons avec le maréchal Blücher, ainsi que les corps des généraux Worouzow et Sacken. Le général Bulow avait marché contre Soissons, et les généraux d'Yorck et Kleist s'étaient portés sur la ligne de Montmirail.

Votre Seigneurie apercevra, d'après ces mouvements, que si Buonaparté n'avait pas passé l'Aube et entre nos deux armées, il se fût probablement trouvé dans une position semblable à celle de Leipsic, et je ne doute pas que le résultat n'eût été le même.

L'armée devait bivouaquer, le 25, à La Fere-Champenoise.

Il paraît que les corps des maréchaux Marmont et Mortier, qui s'étaient retirés de devant le maréchal Blücher, descen-

daient vers Vitry pour se lier aux opérations de Buonaparté, ne connaissant pas ses intentions, qu'il pouvait n'avoir formées que lorsqu'il s'aperçut qu'il s'était compromis. Ces corps furent fort embarrassés en se trouvant si près de l'armée du prince de Schwartzenberg, quand ils s'attendaient à trouver celle de Buonaparté.

C'est un fait assez singulier, que l'avant-garde du maréchal Marmont se trouvait à peu de distance de Vitry dans la nuit du 24, sans se douter que cette ville était occupée par les Alliés.

Le 25 au matin, le 6e corps, sous les ordres du général Reifsky, en vint aux mains avec l'avant-garde de l'ennemi, la repoussa à Connantry et à travers La Fere Champenoise. A Connantry on prit un grand nombre de caissons, de charriots, de bagage. En même temps, sur la gauche, la cavalerie Russe des réserves, sous le grand duc Constantin, chargea avec succès l'ennemi, lui fit un bon nombre de prisonniers, et prit dix-huit canons. Mais le mouvement le plus brillant de cette journée fut celui qui eut lieu après que les troupes Alliées en avant eurent passé La Fere Champenoise. Une colonne détachée de l'ennemi, de cinq mille hommes, sous les ordres du général Amey, s'était avancée, protégée par le corps de Marmont, des environs de Montmirail, pour rejoindre la grande armée de Buonaparté. Ce corps escortait un immense convoi de cent mille rations de pain, et de munitions ; et par le nombre de troupes qui était chargé de l'escorter, ce convoi était d'une grande importance. Il était parti de Paris, pour l'armée de Buonaparté, et la cavalerie de l'armée du maréchal Blücher, dans sa marche de Châlons, avait découvert et observait ce corps. Mon aide-de-camp, le capitaine Harris, étant à la découverte, avec quelques cosaques, fut assez heureux pour donner au maréchal Blücher la premiere nouvelle de la position de ce corps.

La cavalerie des corps des généraux Kort et Basilischikoff fut sur-le-champ détachée après cette colonne, et la fit replier sur La Fere Champenoise, au moment où la cavalerie de la grande armée s'avançait. La cavalerie attaqua ce corps, qui se forma en quarrés, et il faut lui rendre la justice de reconnaître, que quoiqu'il fût composé de jeunes troupes et de gardes nationales, il se défendit avec le plus grand courage. Quand il fut entouré de tous côtés par la cavalerie des deux armées, on envoya quelques officiers l'engager à se rendre, mais il continua à marcher en faisant feu, et ne mit pas bas les armes. Une batterie d'artillerie qui ouvrit son feu sur ces troupes, et des charges réitérées de cavalerie, les détruisirent complettement ; et les généraux Amey et Patchod, généraux de division, cinq généraux de brigade, cinq mille prisonniers, douze canons, et le convoi, sont tombés entre nos mains. Il

paraît que les arriere-gardes de Marmont et de Mortier se sont retirées dans la direction de Sezanne, et il est difficile de dire si elles pourront échapper. On a fait toutes les dispositions pour les harasser et les entourer. Mais les événements se succedent si rapidement, et chaque rapport donne lieu à tant de nouvelles conjectures, que je prie Votre Seigneurie d'excuser la maniere imparfaite dont je suis forcé de les détailler.

La grande armée marche aujourd'hui à Meilleret; le quartier-général à Treffau, et l'avant-garde doit pousser jusqu'à La Ferté Gaucher.

Le maréchal Blücher, qui était hier au soir à Etoges, doit marcher sur Montmirail.

Votre Seigneurie apprendra, j'en suis certain, avec regret, que le colonel Neil Campbell, officier distingué, a malheureusement été blessé dans la mêlée de la cavalerie, par un Cosaque qui ne l'a pas reconnu : la pique est entrée dans le dos; mais il va bien.

Je suis bien fâché d'avoir aussi à vous rapporter la mort du colonel Rapatel, qui a été tué en allant à une des colonnes en parlementaire. La perte de cet officier, que son attachement pour le général Moreau, ses excellentes qualités, et son dévouement à la bonne cause, rendaient cher à l'armée, a causé un regret général.

(Signé) CHARLES STEWART, Lieut.-Gén.

Au Vicomte Castlereagh, etc.

Quartier-général, Coulomiers, le 27 de Mars, 1814.

Mylord,

Les rapports des différents corps n'étant pas arrivés quand j'ai envoyé ma dépêche du 26, écrite avec la hâte que nécessitait le moment, je me flatte que Votre Seigneurie m'excusera de n'avoir pas présenté dans toute leur étendue les succès du 25 de ce mois.

Dans la retraite des corps de Marmont, de Mortier, et d'Arrighi devant les diverses colonnes des armées, dont la jonction s'est faite entre La Fere Champenoise et Châlons, nous avons pris, outre le convoi mentionné dans ma dépêche du 26, plus de quatre-vingt pieces de canon. Dans sa retraite précipitée l'ennemi abandonnait ses canons dans toutes les directions, et ils ont été pris non-seulement par la cavalerie du grand duc Constantin et du général comte Pahlen, mais aussi par les corps du général Reifsky et du Prince Royal de Wirtemberg.

Les généraux d'Yorck et Kleist, qui avaient marché de Montmirail à La Ferté Gaucher, où ils arriverent le 26, a

rendu la déconfiture de l'ennemi bien plus considérable. Le général d'Yorck a eu une affaire très-chaude avec l'ennemi, et lui a fait quinze cents prisonniers à La Ferté Gaucher; et on peut calculer sans exagération la perte de cette partie de l'armée de Buonaparté à un tiers du nombre d'hommes qui la composaient, et de presque toute son artillerie. Ce qui a échappé de ce corps à la poursuite de son ennemi victorieux, n'y a réussi que par des marches forcées continuelles; et quand je dirai à Votre Seigneurie, que l'armée du maréchal Blücher, était à Fismes le 24, et combattait à La Ferté Gaucher le 26, après une marche de vingt-six lieues, elle sera convaincue qu'aucuns efforts physiques ne peuvent surpasser ceux qu'a produits la crise sans exemple actuelle.

La grande armée était en position à Meilleret le 26. Elle continua sa marche de La Fere Champenoise en trois colonnes: le quartier-général de l'Empereur de Russie et celui du prince Schwartzenberg étaient à Treffau; la cavalerie du comte Pahlen fut poussée jusqu'à La Ferté Gaucher, où étaient les généraux d'Yorck et Kleist: la cavalerie et les réserves bivouaquerent à la Vergiere sur la droite de la grande route: le 6e et le 4e corps étaient au centre, le 5e sur la gauche, et le 3e resta en arriere pour couvrir tout le bagage, l'artillerie, les parcs et le train, et rendre compacte la marche du tout. Les corps de partisans des généraux Laiseroff et Ledavin occupaient et observaient le pays vers Arcis et Troyes, entre la Marne et la Seine.

Les généraux Winzingerode et Czernicheff, qui suivaient toujours les derrieres de Buonaparté avec dix mille hommes de cavalerie et quarante pieces de canon, donnerent avis qu'il marchait par Brienne sur Bar-sur-Aube et Troyes, revenant en toute hâte sur la capitale; preuve évidente, s'il en eût été besoin, que la supériorité des manœuvres, ainsi que celle des forces, étaient du côté de ses adversaires.

Le prince maréchal a continué sa marche aujourd'hui sans interruption: le quartier-général à Coulomiers; le 6e corps est arrivé à Monson; la cavalerie du comte Pahlen et le prince de Wirtemberg, qui avaient été envoyés pour tourner la droite de l'ennemi, ont suivi une partie du corps qui était devant nous, qui paraissait s'être séparé à Crecy, tandis que les généraux d'Yorck et Kleist poussaient l'autre en avançant de La Ferté Gaucher à Meaux, où ils assureront le passage de la Marne pour l'armée du maréchal Blücher; le 5e corps est près de Chailly, le 3e à Meveillon, et la cavalerie de la garde, les gardes et les réserves en front de Coulomiers.

Le quartier-général du maréchal Blücher est ce soir à La Ferté-sous-Jouarre, et demain son armée passera la Marne; et je crois que la grande armée la passera à Lagny, concen-

tant ainsi toutes leurs forces sur la rive droite de cette riviere, et prenant position sur les hauteurs de Montmartre.

Je ne connais pas encore les motifs qui ont dirigé les mouvemeuts du corps de l'ennemi que nous avions en front; si une partie s'est repliée pour former un noyau aux gardes nationales à Paris; si avec une partie de ces gardes il veut disputer momentanément le passage de la Marne demain, et si l'autre partie marche par Provins pour rejoindre Buonaparté. Dans aucun cas, il n'y a rien à appréhender.

Quel que soit en derniere analyse le résultat des opérations commencées d'une maniere si brillante, les Souverains qui sont présents, et le prince maréchal qui commande leurs armées, peuvent se dire avec orgueil, que par leur intrépide manœuvre ils ont voulu faire le bien de leurs pays, de leurs peuples, et triompher la bonne cause.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) CHARLES STEWART, Lieut.-Gén.

Bureau des Affaires Etrangeres, le 5 *Avril*, 1814.

Depuis la réception des nouvelles précédentes, le capitaine Harris est arrivé avec des dépêches du lieutenant-général l'honorable Sir C. W. Stewart, Chevalier du Bain, et de Lord Burghersh, dont ce qui suit est une copie.

Quartier-général, Bondy, le 29 Mars, 1814.

Le 28, la Grande Armée Alliée et celle de Silésie continuerent leur marche sur Paris. Le 6e corps, les grenadiers autrichiens, les gardes, les réserves, et la cavalerie de Son Altesse Impériale le Grand Duc Constantin, étaient dans les environs de Ceuilly et de Nanteuil. Le 3e corps était aujourd'hui à Mouron, le 5e est resté à Chailly, l'avant-garde dans la direction de La Ferté Gaucher, observant les routes de Sezanne et de Meaux. Le quartier-général de l'armée était établi à Quincy.

Le passage de la Marne à Meaux a été effectué par le 6e corps sans beaucoup de résistance. Une partie du corps du maréchal Mortier, sous les ordres immédiats du général français Vincent, qui se retira en traversant cette ville, rompit le pont en se retirant, ce qui retarda la marche des Alliés.

A-peu-près dix mille hommes de gardes nationales, mêlés avec quelques vieilles troupes, essayerent de faire face à l'armée de Silésie entre La Ferté-sous-Jouarre et Meaux; mais le gé-

néral Horne les attaqua, et se mettant à la tête de quelques escadrons, il perça dans une masse d'infanterie, et fit, lui même, le général français prisonnier.

Le passage de la riviere fut aussi disputé à Triport, où l'armée du maréchal passa; mais malgré le feu de l'ennemi, le pont fut bientôt achevé, et toute son armée a passé la Marne aujourd'hui.

Les Français, dans leur retraite de Meaux, ont fait sauter un magasin à poudre, d'une étendue immense, sans en donner le moindre avis aux habitants de la ville, qui se sont crus, au moment de cette terrible explosion, ensevelis sous les ruines de la ville; toutes les fenêtres, sans exception, ont été réduites en atômes, toutes les maisons ont été fort endommagées, ainsi que la belle cathédrale.

Les corps de d'Yorck et de Kleist ont marché aujourd'hui à Claye; le corps du général Langeron était sur leur droite, et celui du général Sacken en réserve; le corps de Woronzow était derriere Meaux.

On a construit sur la Marne plusieurs ponts pour pouvoir faire filer la grande armée en différentes colonnes.

Il paraît que l'arriere-garde de Buonaparté a été attaquée, le 26 au soir, et le 27 au matin, vers St. Dizier, par une force supérieure, surtout en infanterie. Les détails de cette affaire ne sont pas encore arrivés, mais il paraît que le général a été obligé de se retirer dans la direction de Bar-le-Duc.

D'après les rapports les plus récents, Buonaparté était à St. Dizier le 27, et son avant-garde à Vitry. Il paraît qu'il marche après les Alliés, ou se dirige sur la Marne; mais il faut espérer qu'il est trop tard.

Le 29, l'armée de Silésie, ayant un corps sur la Marne, a eu ordre de se porter sur sa droite, pour marcher sur la route de Soissons à Paris; le général comte de Langeron était à la droite, près du village de La Villette; les généraux d'Yorck et Kleist se sont portés de la route de Meaux sur celle de Soissons, pour faire place à l'armée du prince de Schwartzenberg; les généraux Woronzow et Sacken étaient sur leurs derrieres.

Le 28 au soir il y a eu une affaire très-vive à Claye entre le général d'Yorck et l'arriere-garde de l'ennemi: le terrain qu'elle occupait était avantageux, et dans une forte tiraillade le général d'Yorck a perdu quelques centaines d'hommes, mais l'ennemi a été forcé sur tous les points.

Le 6e corps a passé à Triport, et est arrivé ce soir à Bondy et sur les hauteurs de Pantin. Le 4e corps a passé à Meaux ainsi que les gardes, les réserves et la cavalerie; le 6e corps a eu ordre sur-le-champ de gagner la grande route de Lagny à Paris, et de prendre poste sur les hauteurs de Chelle. Le 3e corps doit soutenir le 4e. Le 5e a marche à Meaux, et est

resté sur la rive gauche de la Marne, ayant sa cavalerie à Cressy et à Coulomiers.

Le 6e corps a éprouvé dans sa marche quelque résistance à Ville Parisis ; et comme il était nécessaire de relever les généraux d'Yorck et Kleist et de les porter plus à la droite, on convint d'une cessation d'hostilités de quatre heures, ce qui rendit la marche moins rapide qu'à l'ordinaire.

On peut dire que l'armée a ce soir sa droite près de Montmartre, et sa gauche près du bois de Vincennes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) CHARLES STEWART, Lieut.-Gén.

Proclamation du Maréchal Prince de Schwartzenberg *aux Habitants de Paris.*

Habitants de Paris !

Les Armées Alliées sont devant Paris. En marchant sur la capitale de la France les Alliés ont eu pour objet une réconciliation sincere et durable avec la France. Les tentatives faites pour mettre un terme à tant de malheurs ont été inutiles, parce qu'il existe dans le gouvernement même qui vous opprime, un obstacle insurmontable à la paix. Quel est le Français qui ne soit pas convaincu de cette vérité?

Les Souverains Alliés veulent, de bonne foi, *une autorité salutaire en France*, qui puisse cimenter l'union de toutes les Nations et de tous les gouvernements avec elle ; c'est à la ville de Paris qu'il est tombé en partage d'accelérer *la paix du monde*. On attend le vœu de cette Cité avec l'intérêt qu'un résultat aussi important inspire. Qu'elle se déclare, et de ce moment l'armée qui est devant ses murs devient l'appui de ses décisions.

Parisiens, vous connaissez la situation de votre pays, la conduite de Bordeaux, l'occupation de Lyon où les Alliés sont entrés comme amis, les maux que souffre la France, et les vrais sentiments de vos concitoyens. Vous trouverez dans ces exemples la fin de la guerre étrangere et des discordes civiles ; vous ne pouvez pas la chercher ailleurs.

La conservation et la tranquillité de votre ville seront l'objet de la sollicitude et des mesures que les Alliés sont disposés à prendre, de concert avec les Autorités et les Notables, qui jouissent le plus de l'estime publique. Il n'y aura point de troupes logées dans vos maisons.

C'est dans ces sentiments que *l'Europe en armes* devant vos murs s'adresse à vous. Hâtez-vous de répondre à la con-

fiance qu'elle a dans l'amour que vous portez à votre patrie, et dans votre sagesse.

Le Commandant en Chef des Armées Alliées,
Le Maréchal Prince de SCHWARTZENBERG.

Hauteurs de Belleville, au-dessus de Paris, le 30 *de Mars,* 1814, *sept Heures au soir.*

Mylord,

Je profite de la premiere occasion qui se présente pour vous transmettre un compte des succès de ce jour.

Après l'affaire de La Fere Champenoise, dont j'ai eu l'honneur de donner à Votre Seigneurie les détails dans ma derniere dépêche, l'armée réunie du prince de Schwartzenberg et du maréchal Blücher a passé la Marne le 28 et le 29 à Triport et à Meaux.

L'ennemi n'opposa qu'une faible résistance au passage de la riviere; mais, le 28 au soir, le général d'Yorck eut une affaire très-vive à Claye; Il chassa, cependant, à la fin, l'ennemi des bois qui environnent cette petite ville avec une perte très-considérable.

Hier, toute l'armée, à l'exception des corps du maréchal de Wrede et du général Sacken qui resterent en position à Meaux, marcha sur Paris. Il y eut des escarmouches continuelles avec l'ennemi, mais il se retira, abandonnant Pantin sur sa droite, et le terrain en front de Montmartre sur sa gauche.

Il paraît que pendant la nuit les maréchaux Marmont et Mortier étaient entrés dans Paris. La garnison qui y avait été rassemblée, était composée d'une partie du corps du général Girard sous les ordres du général Compans, et environ huit mille hommes de troupes de ligne et trente mille gardes nationales, sous le général Hulin, gouverneur de la ville.

Avec ces forces, l'ennemi, commandé par Joseph Buonaparté, a pris une position ce matin, sa droite sur la hauteur de Belleville, occupant ce village, le centre sur le canal de l'Ourque, la gauche vers Neuilly.

Cette position était forte par la nature du terrain coupé sur sa droite. Les hauteurs de Montmartre qui commandent la plaine en arriere du canal de l'Ourque, ajoutaient à la force de la position de l'ennemi.

Les dispositions d'attaque ce matin étaient—le Prince Royal de Wirtemberg, formant la gauche, marchait sur Vincennes; le général Reiffsky, sur Belleville; les gardes et les réserves sur la grande chaussée qui conduit de Bondy à Paris. Le maréchal Blücher devait marcher sur la chaussée de Soissons, et attaquer Montmartre.

Toutes les attaques réussirent ; le général Reiffsky s'empara des hauteurs de Belleville ; les troupes sous ses ordres sont particulierement distinguées dans toutes les attaques qu'elles ont faites.

Le village de Pantin fut enlevé à la pointe de la baïonnette; les hauteurs au-dessus de Belleville furent emportées de la maniere la plus courageuse par les gardes Prussiennes ; ces corps prirent quarante-trois pieces de canon, et firent un grand nombre de prisonniers.

A-peu-près au même moment que l'on remportait ces avantages, le maréchal Blücher commença son attaque sur Montmartre. Le régiment des hussars noirs Prussiens chargea d'une maniere très-brillante une colonne de l'ennemi, et prit vingt pieces de canon.

Ces avantages décisifs déciderent le maréchal Marmont à envoyer un parlementaire chargé d'annoncer qu'il recevrait les propositions qu'était chargé de lui faire le parlementaire qu'il n'avait pas voulu admettre. Il proposait aussi un armistice de deux heures, et pour l'obtenir, il consentait à abandonner toutes les positions qu'il occupait hors des barrieres de Paris.

Le prince de Schwartzenberg consentit à ces conditions: le comte de Nesselrode, de la part de l'Empereur de Russie, et le comte de Par, de la part du prince de Schwartzenberg, furent envoyés dans la ville pour demander sa reddition.

La réponse vient d'arriver ; la garnison évacuera la ville à sept heures demain matin.

Je puis donc féliciter Votre Seigneurie sur la prise de cette capitale.

Les troupes Alliées y entreront demain.

Votre Seigneurie voudra bien excuser cette lettre écrite à la hâte: je n'ai que le temps de vous donner les traits principaux des grands événements qui se sont passés. Dans un tel moment il est difficile de réprimer un sentiment d'enthousiasme.

L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse étaient présents à toutes les actions.

La détermination qu'a prise le prince de Schwartzenberg de marcher sur la capitale, et la maniere dont il a conduit cette marche, sont le sujet de l'admiration universelle.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé) BURGHERSH.

Au Vicomte Castlereagh, &c.

Hauteurs de Belleville, le 30 de Mars.

Mylord,

Après une brillante victoire, Dieu a livré aux Souverains Alliés la capitale de l'empire Français, comme un juste châti-

ment des malheurs infligés, à Moscou, à Vienne, à Madrid, à Berlin, et à Lisbonne, par le Dévastateur de l'Europe.

Je ne puis vous donner ce moment que les détails très-imparfaits des événements de cette glorieuse journée, et solliciter l'indulgence de Votre Seigneurie.

L'armée de l'ennemi, commandée par Joseph Buonaparté, assisté des Maréchaux Mortier et Marmont, occupait avec sa droite les hauteurs de Fontenay, de Romainville et de Belleville; sa gauche était sur Montmartre; il avait plusieurs redoutes dans le centre, et sur toute la ligne une immense artillerie, de plus de cent cinquante pieces.

L'armée de Silésie eut ordre de se diriger sur Montmartre, St. Denis, et les villages de La Villette et de Pantin, pour attaquer cette position, tandis que la grande armée attaquait la droite de l'ennemi sur les hauteurs ci-dessus mentionnées de Romainville et de Belleville. Le maréchal Blücher fit ses propres dispositions pour l'attaque dont il était chargé.

Le 6e corps, sous les ordres du general Reiffsky, se porta de Bondy en trois colonnes d'attaque, soutenues par les gardes et les réserves, et quittant la grande route de Meaux, attaqua les hauteurs de Romainville et de Belleville. Elles commandent de même que celles de Montmartre, le terrain entre deux qui est couvert de villages et de maisons de campagne; elles commandent aussi Paris et tout le pays à l'entour. La division du prince Eugene de Wirtemberg, du 6e corps, commença l'attaque, et avec le plus grand courage essuya pendant longtemps le feu meurtrier de l'artillerie soutenues par les réserves de grenadiers. Son Altesse Sérénissime, après avoir essuyé quelque perte, emporta les hauteurs de Romainville; l'ennemi se retira à celles de Belleville qui sont en arriere. Le 4e corps supporta cette attaque plus sur la droite, et eut ordre de son brave commandant, le prince royal de Wirtemberg, de se porter sur les hauteurs de Rosny et sur Charenton. Le 3e corps de l'armée était placé en échelon près de Neuilly en réserve, ainsi que la cavalerie.

L'attaque de la grande armée avait commencé un peu avant celle de l'armée de Silésie qui avait été retardée par quelqu'accident; mais les Généraux d'York et Kleist déboucherent bientôt après près de St. Denis et d'Auberville, et là et à Pantin éprouverent une résistance très-opiniâtre. Son Altesse Royale le prince Guillaume de Prusse, avec sa brigade et les gardes Prussiennes, se distingua d'une maniere remarquable. La cavalerie de l'ennemi essaya de charger, mais fut répoussée d'une maniere brillante par les régiments des hussars noirs et de Brandebourg. Une forte redoute et une batterie de l'ennemi dans le centre tinrent en échec le corps du général d'Yorck pendant une partie de la journée, mais leur flanc étant gagné par les hauteurs de Romainville, les pertes con-

dérables que l'ennemi avait éprouvées de tous côtés, et enfin, une déconfiture complette le réduisirent à la nécessité d'envoyer un parlementaire demander une cessation d'hostilités, abandonnant tout le terrain en dehors des barrieres, jusqu'à ce qu'on eût pris des arrangements ultérieurs.

Les hauteurs de Montmartre, par la générosité d'un ennemi vaincu, devaient nous être remises, (celles de Romainville et de Belleville étant emportées) au moment où le corps du comte de Laugeron allait leur donner l'assaut, et qu'il occupait déjà le reste de la montagne.

La division du comte Woronzow emporta le village de La Villette, en chargeant avec deux bataillons de chasseurs, prit douze pieces de canon, et fut aussi arrêté près de la barriere de Paris par le parlementaire.

Cependant, Sa Majesté Impériale, le Roi de Prusse et le prince de Schwartzenberg, par un sentiment d'humanité que l'Europe admirera, consentirent à écouter une proposition qui prévenait le sac et la destruction de la capitale. Le comte de Par, aide-de-camp du prince maréchal, et le comte Orloff, aide-de-camp de Sa Majesté l'Empereur, furent envoyés pour régler la cessation d'hostilités; et le comte de Nesselrode, ministre de Sa Majesté Impériale, ce soir à quatre heures, quand la bataille a cessé, s'est rendu dans la ville.

On ne peut pas encore connaître les résultats de cette victoire; nous avons fait un grand nombre de prisonniers. On a déjà le rapport en marge* des canons pris.

Notre perte a été assez considérable; mais nous avons du moins le consolant espoir, que les braves qui ont succombé, auront contribué à la chute du despotisme, et relevé l'étendard de l'Europe régénérée sous un juste équilibre, et sous le gouvernement des Souverains légitimes.

Je prends la liberté de vous envoyer mon aide-de-camp, le capitaine Harris, que je charge de cette dépêche, et qui m'a accompagné pendant toute la journée; il passera, j'espere, avec les Cosaques, que le lieutenant-général comte Woronzow m'a donnés, et donnera verbalement à Votre Seigneurie les détails dans lesquels je ne puis entrer. Quand j'aurai reçu le rapport du colonel Lowe, je m'empresserai de vous le transmettre afin de vous faire connaître les détails ultérieurs de cette étonnante journée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) Charles Stewart, Lieut.-Gén.

* Blücher, gardes Prussiennes, 16; Bade, ditto, 14; le général Reiffsky et les grenadiers Russes, 21; Prince Royal de Wirtemberg, 6; lieutenant-général comte Woronzow, 12—Total, 69.

LE LOGOGRAPHE

OU

LE MONITEUR SECRET

No. LXXI.

" Son empire est détruit, si l'Homme est reconnu."

Moniteur *du* 31 *Mars, supprimé.*

Rambouillet, le 30 *Décembre.*—Hier nous avons vu arriver l'Impératrice et son fils, le Roi de Rome: cet auguste enfant avait un air de tristesse sans abattement qui prouve en même temps toute la sensibilité et la noblesse de son cœur. Que ne doit-on pas attendre de cet illustre rejetton du plus grand des héros, en voyant se développer en lui d'une maniere si précoce des qualités qui prouvent qu'un jour il suivra cette maxime si consolante pour les peuples, quand elle est la regle de conduite de leurs souverains: *Homo sum, nihil humani a me alienum puto!*

Bureau de Police, Section des Journaux.—L'article suivant sera inséré dans le *Moniteur* de demain. Par ordre de Son Excellence le ministre de la police.

(Signé) PATRICE.

"L'Empereur a fait cette nuit sa jonction avec le corps qui protége Paris. Le résultat de ce mouvement rapide sera la délivrance de la capitale et l'annihilation de l'ennemi. S. M. doit coucher ce soir aux Tuileries. Elle a ordonné qu'on préparât des tentes pour sa garde dans les

jardins du Palais. Ce soir Paris verra ses libérateurs et saluera son souverain. La terrible canonade qu'on a entendue sur les hauteurs de Belleville et de Montmartre n'a causé d'autre sensation dans la capitale que l'intérêt que ses habitants éprouvent naturellement pour tant de braves qui se battent pour tout ce que l'honneur a de plus cher et de plus précieux.

" On ne connaît pas encore les détails de cette brillante affaire dans laquelle le roi des Espagnes s'est conduit avec un sang-froid et un courage qui ont fait l'admiration de l'armée. On a amené toute la journée un grand nombre de prisonniers, entr'autres, le ministre russe Nesselrode, le comte de Pars, aide-de-camp du prince Schwartzenberg, et le comte Orloff aide-de-camp de l'Empereur Alexandre.

" On dit qu'une colonne entiere de l'ennemi qui s'était trop avancée, se trouvant cernée, a demandé à capituler. Ainsi ces fiers ennemis qui venaient nous dicter insolemment des conditions, sont obligés d'en solliciter de notre générosité qui leur permettent de faire retraite. C'est le passage de cette colonne sur le boulevard intérieur qui a fait répandre le bruit que l'ennemi s'était emparé des hauteurs de Montmartre et des redoutes qui défendent la capitale de ce côté.

"Les éleves de l'école polytechnique ont rivalisé d'ardeur avec les vétérans qu'on leur avait associés pour la manœuvre du canon. Ceux-ci, la plupart privés d'un bras ou d'une jambe, ont mis une agilité surprenante dans toutes leurs évolutions, et les éleves qui sont pour la plupart des enfants de l'âge de dix à douze ans ont servi les batteries avec un zele, une habileté, un coup-d'œil qui donnent les plus grandes espérances pour la sûreté des postes qu'ils sont chargés de défendre. C'est ainsi que les deux extrémités de la vie s'unissent pour protéger nos foyers.

"Il y a eu hier une séance extraordinaire du Sénat, dont l'objet était, dit-on, de recevoir les détails de la brillante affaire de la journée et de nommer une députation pour complimenter S. M. I. à son entrée dans Paris, et lui donner le titre si doux pour son cœur de Sauveur de l'Empire et de Libérateur de la Capitale."

Le Secrétaire du Sénat au Rédacteur du Moniteur.—Je vous transmets l'adresse du Sénat, telle qu'elle a été envoyée par le gouverneur et sur laquelle les sénateurs n'ont pas même délibéré.

Sire,

C'est aux portes de Paris, de cette capitale délivrée par vous de l'ennemi qui insultait ses murs, que votre sénat a cru devoir venir exprimer à Votre Majesté la reconnaissance dont tous les Français sont pénétrés en voyant par quelle infatigable activité, par quelle suite d'opérations savantes, de tentatives hardies, de manœuvres qui étonnent la pensée, vous avez forcé un ennemi supérieur en nombre à une honteuse retraite. Rentrez, Sire, dans cette ville heureuse de vous posséder, où Votre Majesté ne peut faire un pas sans trouver des souvenirs ou des monuments qui attestent les grands services que vous lui avez rendus, dans cette ville que vous avez une fois délivrée de l'anarchie et qu'aujourd'hui vous avez préservée d'une invasion étrangere.

Ah! Sire, que nous serions heureux, si Votre Majesté venait enfin se reposer au sein de sa capitale, de ses immenses et glorieux travaux et jouir de tout le bonheur qu'elle aura rendu à un peuple qui a reçu de V. M. tous les genres de bienfaits. C'est à vous, Sire, que nous devons la gloire d'être la premiere nation de l'Univers. Votre regne a répandu sur nous un éclat qu'il n'a pas été au pouvoir de la fortune de ternir, et si un moment, elle a semblé vous abandonner, votre

main ferme l'a ramenée avec une force irrésistible sous des étendards qu'elle ne quittera plus. Nous savons, Sire, tout ce que V. M. a voulu faire pour nous rendre la paix : nous savons en même temps que V. M. s'est exposée au péril de se sacrifier elle-même et de nous sacrifier tous, plutôt que de rester sur un trône sans gloire. Nous n'avons jamais douté du parti que prendrait V. M. dans une telle alternative, et croyez, Sire, qu'avec vous, nous nous serions ensevelis sous les ruines de l'Empire, plutôt que de consentir à en voir une seule des parties intégrantes, aliénées.

Ministere de la Police générale.—Hier des groupes nombreux se sont formés dans plusieurs places de la capitale. Des émissaires de l'ennemi ont cherché à profiter de cette circonstance pour en faire des instruments de désordre en les agitant par des promesses mensongeres ou par des cris séditieux que la plume se refuse à transcrire ; mais qui n'a produit d'autre effet que de donner à l'immense majorité l'occasion de montrer sa loyauté et son enthousiasme pour notre illustre souverain. Des cris de *Vive l'Empereur* ont aussitôt retenti dans les airs, jamais Paris n'a présenté un plus beau spectacle d'union et de dévouement. Habitants de la capitale, continuez à vous montrer fideles à un souverain qui vous a fait tant de sacrifices, et dans quelques jours, vous l'entendrez vous dire, avec cet accent qui part du cœur : "Parisiens, je suis content de vous.

Spectacles.—La jolie bluette du *Cosaque à Paris, ou Croyez cela et buvez de l'eau*, a été hier répétée avec le plus grand succès. Les applaudissements de plusieurs milliers de spectateurs semblaient faire écho avec les canons de la victoire qu'on avait entendus durant toute la journée. A la fin de cette piece on a jetté sur le théâtre un écrit dont le public a demandé la lecture. Un des acteurs l'a pris et sans avoir la présence d'es-

prit d'en parcourir d'avance le contenu, il en a lu le détail qui commençait par ces mots.

"Badauds! tandis que vous assistez à un spectacle préparé par votre infâme gouvernement pour vous tromper sur vos dangers, les vengeurs de l'Europe entrent triomphants dans la capitale... Les murmures de l'audience n'ont pas permis de continuer, et toutes les fâcheuses impressions que cette annonce avait répandues dans les esprits, ont été bientôt détruites par le commissaire de police de l'arrondissement qui est monté sur le théâtre et a annoncé sur son honneur, qu'il venait de voir le roi Joseph rentrer aux Tuileries avec tous les signes de la joie, et donner l'ordre de préparer les apartements de l'Impératrice et du Roi de Rome, qui allaient arriver de Rambouillet."

Ouvrage Nouveau.

De la Stabilité des Dynasties fondées par les Héros. Un Volume in-8vo. Imprimé sur Papier à la Royale, publié par Matey, Libraire.

En attendant que nous donnions l'analyse de la partie historique de cet ouvrage dans laquelle l'auteur a prouvé jusqu'à l'évidence, que les dynasties sur lesquelles la marche des siecles a eu l'influence la moins destructive, sont celles qui ont eu pour fondateurs des hommes dont le génie et les exploits subjuguant toutes les volontés, ne permettent point qu'il s'introduise dans leur organisation des éléments discordants, nous nous contenterons d'en citer la dédicace qui est adressée à Madame Mere.

Madame,

C'est à la mere d'un héros qui rassemble en lui toutes les qualités de ceux qui, avant lui, ont

parcouru la carriere de la gloire, que je prends la liberté de dédier un ouvrage destiné à établir par la réunion de toutes les preuves historiques les plus incontestables, que l'édifice élevé par son génie sera aussi immortel que sa renommée. Eh! en supposant que la plus profonde sagesse n'en ait pas jetté les bases, n'en trouverait-il pas d'assez solides dans l'amour et la reconnaissance de tous les peuples qui doivent à votre auguste fils la régénération de leur existence politique? etc.

Au Rédacteur du Moniteur universel.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me promettre qu'en faisant dans votre feuille la premiere mention de mon ouvrage, vous me promîtes d'insérer la dédicace que j'en ai faite à la mere de Napoléon, qu'hier encore j'étais autorisé à appeller Madame Mere. D'après les changements extraordinaires qui viennent d'avoir lieu et ceux qui se préparent, je crois qu'il est prudent de changer le titre de l'ouvrage et la dédicace que je vous prie d'insérer dans la forme suivante:

De l'Instabilité des Dynasties fondées par les Tyrans.

C'est à la mere du plus affreux des tyrans, d'un monstre qui rassemble en lui l'instinct malfaisant de tous les tyrans qui l'ont précédé dans la carriere du crime, que je dédie un ouvrage destiné à établir per la réunion de toutes les preuves de l'histoire, qu'un édifice fondé sur des attentats inouïs, sur la violation de toutes les lois divines et humaines, s'écroule bientôt sous les vices de sa construction et sous le poids de l'indignation des peuples, etc.

LE LOGOGRAPHE,

OU

LE MONITEUR SECRET.

No. LXXII *et dernier.*

" Le lâche est reconnu : son Empire est détruit."

Alleluia, Alleluia, Alleluia.

VIVE LE ROI.

La proximité des fêtes de Pâques, pendant lesquelles les travaux des imprimeries sont suspendus, nous oblige de jeter à la hâte sur le papier, sans choix et sans arrangement, une légere partie des nombreux matériaux historiques sur la contre-révolution, qui se trouvent sur notre table. Quand le cœur bat aussi vivement, on n'est pas asservi aux regles ordinaires. Un peu de désordre est aujourd'hui à l'ordre du jour.

Extrait du Times *du Samedi 9 Avril.*

Ce jour-ci nous paie plusieurs années de travaux. Nous avons aujourd'hui à présenter à nos lecteurs la chûte de la tyrannie, la juste punition d'une ambition effrénée.

BUONAPARTÉ A CESSÉ DE RÉGNER.

Lui et sa famille sont absolument exclus du trône de France.

La journée du 2 d'Avril 1814 (anniversaire de son mariage avec Marie-Louise) sera à jamais mémorable dans les annales de l'Europe.

Ce fut le 2 Avril que le Sénat décréta la déchéance du tyran, et dégagea tous ses anciens sujets du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté comme souverain.

Sur la demande de l'Empereur de Russie, le Sénat avait été assemblé, le 1er, par Talleyrand-Périgord, en sa qualité de Vice-grand-Electeur, afin de constituer un gouvernement provisoire. Il avait été nommé à cet effet un comité de cinq personnes; mais la totalité de ce corps s'assembla de nouveau sous la présidence de Barthelemy, afin de prendre en considération des mesures de la plus grande urgence; et le résultat de cette réunion fut le décret pour lequel il a mérité et recevra sans doute les éloges unanimes de l'humanité.

Les papiers de Paris du 1er au 4 sont arrivés, ainsi que beaucoup de lettres particulieres de cette capitale. Le *Moniteur* continue d'être, comme ci-devant, le seul journal officiel. L'esprit public s'est manifesté à Paris d'une maniere si prononcée que les alliés n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'il était à-peu-près inutile d'établir des mesures de police bien strictes. Le général Sacken fut nommé gouverneur militaire de la ville, mais le commandement de la garde-nationale fut confié à un général français, le général Dessolles. Les barrieres furent ouvertes, et on les passa avec la plus grande facilité, moyennant des passeports signés du Préfet de police, Pasquier, auquel était ajouté le contre-seing du général Sacken. L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse étaient suivis dans toutes les rues, couverts des applaudissements de la foule partout où ils passaient. LL. MM. etaient en parfaite intelligence avec les personnes dirigeantes à Paris. Après que le décret de déchéance eut été passé, l'Empereur de Russie accorda une audience au sénat; il parla aux sénateurs de la maniere la plus amicale, et promit de rendre les Français prisonniers qui étaient dans ses états.

Préalablement à ceci, Caulaincourt avait été dépêché par Buonaparté aux Souverains alliés, mais il fut congédié sans être entendu, et il retourna au quartier-général de Buonaparté en quelque endroit que fût son quartier-général, ce qu'il paraît qu'on ignorait à Paris le 4. Quoiqu'il en soit, son pouvoir militaire est tout aussi bien fini que son autorité civile ; car le gouvernement provisoire, consistant en Talleyrand, l'abbé de Montesquiou, Jaucourt, Beurnonville et le duc de Dalberg avaient publié une adresse à l'armée dans laquelle ils lui disaient : qu'ils n'étaient plus les soldats de Napoléon ; d'un homme qui n'était pas même français, qui avait sacrifié la vie d'un million de soldats français, qui les avait exposés à périr sans magasins et sans hôpitaux, et qui dans le fait autant l'oppresseur du militaire que du reste de la France.

Il paraît que ces arguments ont eu leur plein et entier effet. On assure qu'un grand nombre de conscrits qui étaient en marche pour joindre l'armée avaient rebroussé chemin sur-le-champ, et que grand nombre des soldats de l'armée étaient déjà retournés chez eux portant au bout de leurs fusils des branches d'arbres en signe de paix et des rubans blancs en témoignage d'attachement à leur Souverain légitime. Versailles et les autres ville voisines avaient déjà envoyé leur adhésion aux actes du gouvernement provisoire ; le général de division Le Grand en avait fait autant, et ces exemples allaient être suivis universellement.

Le sénat étant le seul corps assemblé alors, qui possédât quelqu'autorité, l'effet des circonstances a été de mettre dans ses mains la direction en chef de la contre-révolution. Nous avons précédemment exposé les raisons que nous avions de désirer qu'une classe d'hommes différente,

et surtout que des personnes plus intimément liées avec l'ancien gouvernement, eussent pris la direction de ces mouvements. Cependant comme ç'aurait été le comble de l'imprudence que de perdre du temps en pareille occasion par une attention trop scrupuleuse pour les formes, et comme il peut y avoir eu plusieurs considérations locales et temporaires, qui ont influencé les Souverains alliés, nous n'osons pas hasarder de censurer une mesure qui a eu des conséquences aussi promptes et aussi décisives. Il faut observer outre cela que le gouvernement provisoire n'est pas autre chose qu'un comité chargé de rédiger un projet de constitution ; et les principes posés et convenus jusqu'à présent ne different en aucune maniere des bases posées dans la proclamation de Louis XVIII. La tolérance religieuse, la liberté de la presse, la sûreté des propriétés, la garantie de la dette publique, l'assurance de sa solde et de son rang à l'armée, sont des mesures de nécessité absolue pour tous les gouvernements. Personne ne doute que la constitution ne doive avoir un monarque à sa tête, et que ce monarque ne doive être un Bourbon. Il reste à voir jusqu'à quel point il sera possible de faire cadrer les justes droits des anciens ordres de l'état avec l'établissement d'un sénat et d'un corps législatif. Il est aisé de concevoir d'après toutes ces données, que l'on projete d'établir en France une constitution qui se rapproche de la constitution anglaise; mais nous espérons encore que ce plan ne sera pas d'une espece trop théorique, et qu'il ne sera point adopté sans la sanction de ceux qui ont le double avantage d'être versés dans les anciennes lois et coutumes du royaume, et d'avoir montré une fidélité religieuse à leurs devoirs comme loyaux français et vrais patriotes.

Quel que soit le résultat de cette nouvelle

et grande tentative, c'est un grand triomphe de gagné pour la cause de l'humanité. Le voile du temple de la tyrannie a été déchiré en deux, et les traits hideux et livides de l'idole sont enfin exposés à la vue et ils paraissent dans leur nudité aussi affreux que notre faible pinceau a jamais pu les peindre, et plus horribles encore qu'aucune description ne peut les tracer. Depuis plusieurs mois et depuis plusieurs années les paroles brûlaient dans la bouche et au fond du cœur des Français : à la fin elles ont pu s'exhaler en liberté. Maintenant l'on voit et l'on apprend que le langage que nous avons employé avec empressement et sincérité pour exciter l'esprit de résistance à l'oppression, a été dans le fait au dessous des sentiments des opprimés. Grâces à Dieu, nous n'avons pu parler que par réflexion et par sympathie. Notre heureux et bien aimé pays a été épargné (et puisse-t-il l'être toujours ainsi ;) il n'a point eu à souffrir les maux affreux sous lesquels la France a si long-temps gémi ; mais aujourd'hui que le joug est brisé subitement, l'indignation des Français s'exhale en accents foudroyants contre le tyran, le monstre, le fléau des nations. Leurs écrivains les plus éloquents et les plus impartiaux ont tout à coup saisi la plume. La presse fourmille de publications. Les rues retentissent de cris de joie et de vengeance mêlés ensemble. Jusqu'aux femmes de la Halle se rassemblent encore pour exhaler leur exécration contre le dominateur qui a désolé leur pays et verser leurs bénédictions sur l'ennemi qui l'a délivré. De quel côté le peuple français se tournera-t il pour obtenir la paix et le repos ? Lorsque le météore trompeur qui les a conduits sur le bord de leur ruine, vient à s'éteindre, vers quel astre ami tourneront-ils leurs regards ? Vers l'étoile polaire de leurs anciennes

espérances et de leurs antiques affections ; vers ce qui faisait la joie et l'orgueil de leurs ancêtres; vers leurs princes naturels ; vers la maison royale de Bourbon ; en un mot vers leur Souverain légitime, Louis XVIII. Aujourd'hui c'est un sujet de consolation pour tous les Français fideles, que Buonaparté est un étranger, un Corse. C'est une consolation pour eux de penser qu'au milieu de leurs longues et coupables erreurs, aucun Français n'ait osé s'asseoir sur le trône de Louis XVI. On porte dans Paris la cocarde blanche. Le drapeau blanc y flotte. Les jeunes gens déployent avec ostentation ces emblêmes du gouvernement légitime. Ils se hâtent de se faire inscrire dans les listes de la garde-royale. La hausse des fonds français indique aussi un espoir de permanence. Ils sont montés à 62 et monteront encore. Nous le répétons ; les nouvelles d'hier nous paient du travail de longues années. Ce n'est pas une légere satisfaction pour nous que d'observer que ce que l'on appellait dans notre feuille des épithetes des Halles, ce qu'on traitait de langage vulgaire et honteux, est répeté à la lettre, est amplifié, et rehaussé par ceux qui avaient le plus de moyens de savoir ce qu'était Buonaparté. Tout le sang qui fut répandu dans nos guerres civiles pendant trois siecles, dit un des écrivains français des plus éloquents de nos jours, n'était rien en comparaison de celui que ce seul homme a fait verser. La boucherie d'hommes qu'il causait dans une seule année était plus considérable que celle qui fut jamais causée par Néron et tous ses successeurs jusqu'au temps de Constantin. Tel est pourtant l'homme dont, il n'y a pas encore un mois, quelques-uns de nos collegues assuraient que le gouvernement était plus désirable pour la France que celui même des Bourbons ! !

PIECES RELATIVES A LA NOUVELLE RÉVOLUTION.

ÉPHÉMÉRIDES.—NO. I.

Relation de ce qui s'est passé à Paris du 28 Mars au 3 d'Avril, suivie des Documents officiels.

Le 28 *Mars.*—L'Impératrice et le Roi de Rome quittent Paris par ordre de l'Empereur Napoléon.

Le 28 *au soir.*—Proclamation du prince Joseph, qui dit: "Je ne vous quitterai pas."

Le 30.—Le prince Joseph donne ordre de défendre Paris, et ordonne à la garde nationale de marcher.

A dix heures il renouvelle l'ordre.
A onze heures, il fuit.
A onze heures et demie, il envoie son aide-de-camp, pour répéter: "Je suis avec vous, défendez-vous."
La Garde nationale, pleine de courage, prend les armes. A midi, les généraux les plus expérimentés voient que Paris est sur le point d'être pris. Le général Marmont, plein d'honneur et de bonté, veut éviter des maux inutiles, et conclut l'armistice le plus honorable que les circonstances pouvaient permettre: durant l'armistice, une capitulation est faite.
Le 31 *Mars, au matin.*—Paris n'entend plus le bruit du canon. La matinée se passe en réflexions sur les dangers de la veille, sur la désertion du Souverain, sur la fuite de son frere; sur un plan de défense ayant pour base la destruction de la ville; sur le pillage projeté des maisons.
Pendant que les esprits sont ainsi disposés, les Souverains alliés, l'Empereur de Russie accompagné du Prince de Schwartzenberg, représentant de l'Empereur d'Autriche, et le Roi de Prusse entrent dans la ville.
Les ennemis deviennent les sauveurs de la ville. Les trois chefs, avant d'entrer dans aucune maison, restent sur une place, pour voir défiler leurs troupes devant eux, pour faire observer la discipline, pour prévenir tout désordre.
A une heure, ces grands soins militaires et civiles sont remplis. Les chefs des trois armées entrent dans l'hôtel du

du prince de Bénévent. Les Souverains nés sur le trône, au lieu de se complaire, comme Buonaparté, à Vienne, à Berlin et Moscou, dans des palais impériaux et royaux, demandent des maisons particulieres.

L'Empereur de Russie loge à l'hôtel du prince de Bénévent ;

Le Roi de Prusse, dans la maison de M. de Beauharnois ;

Le Prince de Schwartzenberg, dans celle du général Sébastiani.

Paris est couvert des adresses suivantes : *(Voyez page 48, la Proclamation du Prince de Schwartzemberg.)*

Déclaration de S. M l'Empereur de Russie.

Les armées des Puissances alliées ont occupé la capitale de la France ; les Souverains alliés accueillent le vœu de la nation française.

Ils déclarent :

Que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Buonaparté, elles doivent être plus favorables lorsque par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos.

Les Souverains proclament en conséquence, qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Buonaparté ni avec aucun de sa famille.

Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes : ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours en principe que pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte.

Qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la Nation Française se donnera. Ils invitent par conséquent le Sénat à désigner un gouvernement provisoire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français.

Les intentions que je viens d'exprimer me sont communes avec toutes les Puissances alliées.

Paris, le 31 Mars, 1814, à trois heures de l'après-midi.

(Signé) ALEXANDRE.

Par S. M. l'Empereur,

Le Comte de NESSELRODE, Secrétaire d'Etat.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies est informée que beaucoup de militaires de tout grade sont dans ce moment à Paris, où ils ont été conduits soit par suite des événements de la guerre, soit par le besoin de soigner leur santé altérée par de grandes fatigues ou d'honorables blessures.

Il ne suppose pas qu'ils puissent avoir cru un moment qu'il leur fût nécessaire de se cacher; dans tous les cas, il se plaît à déclarer en son nom et en celui de ses alliés, qu'ils sont libres, parfaitement libres, et que comme tous les autres citoyens français, ils sont appellés à concourir aux mesures qui doivent décider la grande question qui va se juger pour le bonheur de la France et du monde entier.

Signé, ALEXANDRE.

Le comte de NESSELRODE, secrétaire-d'Etat.

Cette piece ouvre les yeux à tout le monde; elle fait voir à qui on fait la guerre et à qui on ne la fait pas. Il n'y a plus d'ennemi dans le monde.

Le 1er Avril, 1814, à trois heures et demie, les membres du Sénat se sont assemblés en conséquence d'une convocation extraordinaire. S. A. S. le Prince Bénévent, vice-grand-électeur président.

Son Altesse Sérénissime le Prince Vice-Electeur-Président, a dit:

"Sénateurs,

"La lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à chacun de vous pour vous annoncer cette convocation extraordinaire, vous en fait connaître l'objet. Des propositions doivent vous être soumises. Ce seul mot indique suffisamment la liberté que chacun de vous apporte à cette assemblée. Elle vous met à portée de donner un généreux essor aux sentiments dont chacun de vous est animé, le désir de sauver votre patrie et la résolution de voler au secours d'un peuple abandonné.

"Sénateurs, les circonstances, quelque difficiles qu'elles puissent être, ne peuvent pas être au-dessus du patriotisme ferme et éclairé de tous les membres de cette assemblée. Vous avez sans doute senti tous également la nécessité d'une délibération qui puisse prévenir tout délai, et de ne pas laisser passer un seul jour sans rétablir l'action de l'administration, le premier de tous les besoins, pour la formation d'un gouvernement dont l'autorité, vû les besoins du moment, ne peut pas manquer de rassurer les esprits."

Le Prince Vice-Electeur ayant cessé de parler, plusieurs propositions ont été faites par divers membres.

La question étant posée, le Sénat décrete:

1°. Qu'il sera établi un gouvernement provisoire, chargé de pourvoir aux besoins de l'administration, et de présenter au Sénat le projet d'une constitution qui convienne au peuple français.

2°. Que ce gouvernement sera composé de cinq membres, et procédant ensuite à leur nomination, le Sénat élit pour membres du gouvernement provisoire, M. Talleyrand, prince

de Bénévent; le comte de Beurnonville, sénateur; le comte de Jaucourt, sénateur; le duc de Dalberg, conseiller d'état; M. de l'abbé Montesquiou, ancien membre de l'assemblée constituante.

Ils sont proclamés en cette qualité par le prince Vice-Grand-Electeur, président.

Un membre propose de poser en principe, et de charger les membres du gouvernement provisoire de comprendre en substance dans l'adresse au peuple français.

1°. Que le Sénat et le Corps Législatif sont déclarés partie intégrante de la Constitution projetée; sujet aux modifications qui seront jugées nécessaires pour assurer la liberté des suffrages et des opinions.

2°. Que l'armée ainsi que les officiers et soldats retirés conserveront les rangs, honneurs et pensions dont ils jouissent.

3°. Que les dettes publiques seront inviolables.

4°. Que la vente des domaines nationaux sera maintenue irrévocablement.

5°. Qu'aucun Français ne sera responsable des opinions publiques qu'il aura pu exprimer.

6°. Que la liberté des cultes et de la conscience sera maintenue et proclamée, ainsi que la liberté de la presse, sujette à la repression légale des crimes qui peuvent naître de cette liberté.

Ces différentes propositions, secondées par plusieurs membres, furent mises aux voix par le Prince Vice-Grand-Electeur, président, et adoptées par le Sénat.

A la séance du soir du même jour, présidée par le sénateur comte Barthélemy, le Sénat entend la lecture du procès-verbal de la séance de ce jour, et l'adopte avec quelques amendements.

Les membres precéderent alors à signer le procès-verbal comme suit :

M. M. Abrial, Barbé de Marbois, Barthélemy, cardinal de Bayanne, Belderbusch, Bertholet, général Beurnonville, Buonacorsi, Carbonara, général comte Chasseloup, Laubat, Cholet, général Colaud, Cornet, Davous, de Gregory Marcorengo, général Dembarrere, de Pere, Destust de Tracy, général d'Harville, Daubersaert, général d'Hedouville, Dubois-Debay, Emmery, Fabre-de l'Aude, général Férino, Fontanes, Garat, Grégoire, Hervin, de Jancourt, Journu Aubert, général Klein, le Jeas, Lambrechts, Lanjuinais, Launoy, Le Brun de Rochement, général Lespinasse, Le Mercier, Maleville, Meermann, Monbadon, Pastoret, Peré, Pontecoulant, Porcher, Rigal, Roger-Duços, St. Martin de Lamothe, général Sainte Suzanne, Saur, Schimmelpennick, maréchal Serrurier, général Soulés, Tascher, général Valence, maréchal de Valmy, Vandeden, Vandepoll, général Vaubois, général Villetard, Vimar, Volney.

Ordre général publié par le Maréchal Comte Barclay Tolly, général en Chef des Armées russes et prussiennes combinées.

Soldats,

Votre persévérance et votre bravoure ont délivré la nation française, opprimée par un tyran qui n'agissait que pour lui-même et qui a oublié ce qu'il devait à un peuple estimable et généreux. La nation française s'est déclarée pour nous ; notre cause est devenue la sienne, et notre magnanime souverain lui a promis appui et protection. Dès ce moment les Français sont nos amis ; que vos bras détruisent le petit nombre de malheureux qui entourent encore l'ambitieux Napoléon ; mais que le cultivateur et l'habitant paisible soient traités avec amitié et considération, comme des Alliés unis avec nous par les mêmes intérêts.

Donné au quartier-général à Paris, le 2 Avril 1814.

Le général de division comte Legrand a notifié au gouvernement provisoire son adhésion à toutes les mesures qui ont été prises par le Sénat.

Les personnes employées à la trésorerie et dans plusieurs autres administrations publiques, qui n'avaient reçu aucun salaire depuis trois mois ont été payées hier.

Le corps des dames de la Halle, conformément à l'ancienne coutume s'est présenté ce matin à l'hôtel du prince de Bénévent, et a sollicité l'honneur de présenter un bouquet à l'Empereur Alexandre. Ce souverain était sorti ; il parcourait à cheval les différents quartiers de la Capitale, recevant partout les bénédictions d'une population immense qui se pressait autour de lui dans sa marche. A son retour, Sa Majesté a bien voulu recevoir l'hommage des dames de la Halle et accepter leur bouquet avec la plus gracieuse et la plus touchante affabilité. Dans l'ivresse de leur bonheur, elles ont fait retentir l'air des cris prolongés de " Vive Alexandre ! Vivent les Souverains ! Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons !"

Un grand nombre de jeunes gens, à pied et à cheval, avec des cocardes à leurs chapeaux et portant des drapeaux blancs, ont eu l'honneur d'être admis à l'audience du roi de Prusse. Ils sont partis pleins de vénération pour cet illustre

souverain, si chéri de ses braves sujets et si digne de l'être.

Nous apprenons de tous les districts voisins de la capitale, que les conscrits qui étaient en marche pour joindre l'armée de Buonaparté s'en retournent chez eux. Un grand nombre abandonne chaque jour ses étendards. Plusieurs villages ont déjà présenté le touchant spectacle de meres embrassant leurs fils qu'elles croyaient morts ; ils rentrent dans leurs maisons avec des rameaux dans leurs mains, couverts de rubans blancs, et criant : Vive le Roi ! A bas le Tyran !

Paris reçoit chaque jour dans ses murs des soldats qui ne veulent plus verser leur sang pour la féroce ambition d'un seul homme. On les accueille avec tendresse ; chacun s'empresse de fournir à leurs besoins et d'effacer les longues souffrances qu'ils ont essuyées.

Une foule de jeunes gens de distinction s'est portée pendant toute la journée d'hier chez M. Charles de Noailles dans le faubourg de Saint-Honoré, pour inscrire leurs noms sur la liste de la garde royale.

C'est M. le sénateur Lambreschts et non M. Garat, ainsi que quelques journaux l'avaient annoncé, qui est chargé de rédiger le plan d'une nouvelle constitution.

L'adresse suivante signée par un grand nombre d'habitants a été placardée hier dans tout Paris.

A LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse.

Sires,

Paris est occupé par vos armées triomphantes. Recevez l'hommage le plus flatteur pour des conquérants généreux, la récompense de la victoire la plus agréable et la plus rare : les bénédictions des vaincus. Les vaincus ! ah ! ce nom qui toutefois n'exclut pas toute idée de gloire, ne peut nous appartenir. Nos vœux vous ont appelés ; ils ont secondé votre sainte croisade contre le fléau des nations, contre ce monstre étranger à notre pays, qui, élevé par une fortune dont il était indigne, au timon de l'état déchiré par les factions, a perverti l'énergie d'un bon peuple, et a abusé de cette énergie pour déclarer follement la guerre à la liberté du monde et même à la race humaine ; contre ce monstre à qui il était donné éminemment de dépeupler et de détruire ; qui, depuis la Baltique jusqu'aux Pyrénées, a arraché les enfants à leurs parents pour en faire les instruments ou les victimes de sa dévorante tyrannie et a forcé les peres à faire

des vœux contre le succès des armes de leurs enfants. Ces prieres ont été entendues par la Providence et réalisées par vos braves armées. Vous triomphiez, Sires, mais nous ne sommes pas vaincus ; nous sommes délivrés et votre triomphe sera l'objet éternel de notre gratitude. Libérateurs de notre malheureuse patrie, daignez accomplir votre ouvrage, et combler la mesure de vos bienfaits. La France ne peut jouir d'aucun repos ; elle ne peut reprendre son rang parmi les nations de l'Europe ; elle ne peut, nous devons le dire inspirer de la confiance pour traiter avec elle aussi long-temps qu'elle ne sera pas sous l'ombre tutélaire de l'autorité légitime. Ah ! du moins, au milieu de longues et coupables erreurs, on nous rendra la justice de dire qu'aucun Français n'a osé s'asseoir sur le trône de Louis XVI. Le freres de ce malheureux de ce monarque, son légitime successeur, le descendant du bon Henri, le souverain des Français n'est point encore parmi nous.

Permettez, Sires, que, sous vos auspices, une députation de bons Français aille se jetter à ses pieds, lui offrir un hommage expiatoire et le prier de rendre à la France la présence de son Roi, et de fixer avec Vos Majestés dans cette capitale alors purifiée les bases inébranlables de la tranquillité de l'Europe. VIVE LE ROI. (*Suivent les signatures.*)

Adresse du Gouvernement provisoire aux Armées Françaises.

Paris, 2 Avril, 1814.

Soldats,

La France vient de briser le joug sous lequel elle a gémi avec vous pendant tant d'années.

Vous n'avez jamais combattu que pour la patrie ; vous ne pouvez plus combattre, à moins que ce ne soit contr'elle, sous les drapeaux de l'homme qui vous conduit.

Voyez tout ce que vous avez souffert de sa tyrannie. Vous étiez naguères un million d'hommes ; presque tous ont péri. Ils ont été livrés au glaive de l'ennemi, sans vivres, sans hôpitaux ; ils ont été condamnés à périr de misere et de faim.

Soldats, il est bien temps de mettre fin aux malheurs de la patrie ; la paix est entre vos mains. La refuserez-vous à la France désolée ? Vos ennemis eux-mêmes vous la demandent. Ils regrettent de ravager ses belles campagnes et ne veulent reprendre les armes que contre votre oppresseur

et le nôtre. Serez-vous sourds à la voix de la patrie qui vous conjure et vous supplie ? Elle vous parle par son sénat, par sa capitale et par-dessus tout par ses malheurs. Vous êtes ses plus nobles enfants, et vous ne pouvez appartenir à celui qui l'a ravagée, qui vous a livrés sans armes et sans défense ; qui voulait rendre votre nom odieux à toutes les nations, et qui aurait compromis votre gloire, si un homme, qui n'est pas même Français, avait pu affaiblir la gloire de nos armées et la générosité de nos soldats.

Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon : le Sénat et toute la France vous dégagent de vos serments.

(Signé) Le Prince de BENEVENT,
FRANÇOIS DE MONTESQUIOU,
Duc de DALBERG,
BEURNONVILLE,
JAUCOURT.

Paris, le 5 Avril.

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le Gouvernement provisoire apprenant avec douleur que des obstacles ont été mis au retour du Pape dans ses États, et déplorant cette continuation d'outrages dont on abreuve depuis si long-temps le chef courageux que l'Église redemande, ordonne que tout empêchement cesse à l'instant, et qu'on lui rende dans sa route les honneurs qui lui sont dûs.

Les autorités civiles et militaires sont chargées de l'exécution du présent décret.

Donné à Paris, le 2 Avril 1814.

(Signé) Le Prince de BENEVENT.
Le Duc de DALBERG.
Le Gén. Comte de BEURNONVILLE.
François de JAUCOURT.
L'abbé de MONTESQUIOU.

Par le Gouvernement provisoire,

(Signé) DUPONT (de Nemours) secrétaire.

Le gouvernement provisoire considérant combien il a été odieux en soi, et contraire aux conventions qui ont précédé le départ de S. M le Roi d'Espagne, de retenir à Perpignan son frere, l'Infant Don Carlos, ordonne que ce Prince soit reconduit le plus promptement possible, et avec tous les honneurs dûs à son rang, jusqu'au premier poste espagnol.

Il est enjoint aux autorités civiles et militaires de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du présent ordre.

Donné à Paris, le 2 Avril, 1814.

(Mêmes signatures.)

Les relations qui viennent de s'établir entre les puissances alliées et le gouvernement français sont de nature à permettre immédiatement que la France soit considérée en état de paix avec elles. En conséquence, le gouvernement provisoire, par suite de la sécurité que ces relations inspirent, arrête :

Que tous les conscrits actuellement rassemblés sont libres de retourner chez eux, et que tous ceux qui n'ont point encore été enlevés de leur domicile, soient autorisés à y rester. La même faculté est applicable aux bataillons de nouvelle levée que chaque département a fournis, ainsi qu'à toutes les levées en masse.

Paris, 4 Avril, 1814.

(Suivent les signatures.)

Le Gouvernement provisoire arrête:

1°. Que tous les emblêmes, chiffres et armoiries qui ont caractérisé le gouvernement de Buonaparté, seront supprimés et effacés partout où ils peuvent exciter

2°. Que cette suppression sera exclusivement opérée par les personnes déléguées par les autorités de police ou municipales, sans que le zele individuel d'aucun particulier puisse y concourir ou le prévenir.

3. Qu'aucune adresse, proclamation, feuille publique ou écrit particulier ne contienne d'injures ou expression outrageante contre le gouvernement renversé, la cause de la patrie étant trop noble pour adopter aucun moyen dont il s'est servi.

Adresse du Gouvernement provisoire au Peuple Français.

Français,

Au sortir des discordes civiles, vous aviez choisi pour chef un homme qui paraissait sur la scene du monde avec les caracteres de la grandeur. Vous aviez mis en lui toutes vos espérances. Ces espérances ont été trompées. Sur les ruines de l'anarchie il n'a fondé que le despotisme.

Il devait au moins, par reconnaissance, devenir Français avec vous. Il ne l'a jamais été. Il n'a cessé d'entreprendre sans but et sans motif des guerres injustes, en avanturier qui veut être fameux. Il a, dans peu d'années, dévoré vos richesses et votre population.

Chaque famille est en deuil ; toute la France gémit ; il est sourd à vos maux. Peut-être rêve-t-il encore à ses projets gigantesques, même quand des revers inouïs punissent avec tant d'éclat l'orgueil et l'abus de la victoire.

Il n'a su régner ni dans l'intérêt national, ni dans l'intérêt même de son despotisme. Il a détruit tout ce qu'il voulait créer, et récréé tout ce qu'il voulait détruire. Il ne croyait qu'à la force, la force l'accable aujourd'hui ; juste retour d'une ambition insensée.

Enfin cette tyrannie sans exemple a cessé : les puissances alliées viennent d'entrer dans la capitale de la France.

Napoléon nous gouvernait comme un roi de barbares. Alexandre et ses magnanimes alliés ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité. Ils viennent réconcilier avec l'Europe un peuple brave et malheureux.

Français, le Sénat a déclaré *Napoléon déchu du trône* : la patrie n'est plus avec lui ; un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire et ceux du pouvoir absolu ; rétablissons la véritable Monarchie en limitant, par de sages lois, les divers pouvoirs qui la composent.

Qu'à l'abri d'un trône paternel, l'agriculture épuisée refleurisse ; que le commerce chargé d'entraves reprenne sa liberté ; que la jeunesse ne soit plus moissonnée par les

armes avant d'avoir la force de les porter ; que l'ordre de la nature ne soit plus interrompu, et que le vieillard puisse espérer de mourir avant ses enfants! Français, rallions-nous; les calamités passées vont finir, et la paix va mettre un terme aux bouleversements de l'Europe. Les augustes Alliés en ont donné leur parole. La France reposera de ses longues agitations, et, mieux éclairée par la double épreuve de l'anarchie et du despotisme, elle trouvera le bonheur dans le retour d'un gouvernement tutélaire.

(Pas un mot des Bourbons.)

Cour impériale de Paris.

La cour impériale de Paris a pris l'arrêté suivant :

La cour sentant tout le prix des efforts qui ont enfin délivré la France d'un joug tyrannique ;

Pénétrée de respect et d'admiration pour des princes augustes, modeles de désintéressement et de magnanimité ;

Exprimant aussi son profond amour pour la noble race des rois qui, pendant huit siecles, a fait la gloire et le bonheur de la France, et qui seul peut ramener la paix, l'ordre et la justice dans une patrie où des vœux secrets n'ont cessé d'invoquer le souverain légitime ;

Arrête qu'elle adhere unanimement à la déchéance de Buonaparté et de sa famille, prononcée par décret du Sénat du trois de ce mois, et que fidele aux lois fondamentales du royaume, elle appelle de tous ses moyens le chef de la maison de Bourbon au trône héréditaire de St. Louis.

Ordonne que le présent arrêté sera imprimé, et adressé au commissaire du gouvernement provisoire pour la justic e.

Le premier président,

(Signé) Seguier.

Le greffier en chef, Dupré.

Le maire, adjoints et membres du conseil municipal de Versailles ont adressé au gouvernenement provisoire une lettre dans laquelle ils demandent le rétablissement de *cette antique dynastie qui nous promet des jours de justice et de bonheur* ; ils expriment en même temps leur reconnaissance et leur admiration pour les augustes souverains de l'Europe qui offrent si généreusement aux Français *la liberté, une paix honorable et l'héritier de nos rois.*

Extraits du Journal de l'Empire, du 4.

Dans la nuit du 28 au 29 Mars, le lendemain de la bataille qui fut livrée sous les yeux de la capitale, une personne digne de foi, propriétaire d'un château du côté de la Cour-de-France, attirée par les feux qu'elle apercevait sur les hauteurs de ce côté là, s'est avancée jusqu'à l'embranchement de la route qui conduit au château de Morangiés. Elle a reconnu les livrées de l'Empereur et des voitures au nombre de cinq qui venaient sur Paris, au pas, sans aucun équipage de suite ni escorte, attelées de chevaux de poste. Les voitures furent arrêtées par un général français qui paraissait venir de Paris à franc-étrier; arrivé à la portiere de la voiture de l'Empereur, elle s'est arrêtée et l'Empereur est descendu avec beaucoup de précipitation ainsi que plusieurs personnes de sa suite, au nombre desquelles la personne qui fait ce rapport a parfaitement reconnu le ministre des relations extérieures et le genéral Bertrand, grand maréchal du palais. L'Empereur suivi de trois ou quatre personnes a rebroussé chemin en remontant vers la Cour de France, tenant la droite du fossé. Arrivé à la Cour-de-France, où toutes les voitures avaient reçu l'ordre de remonter, l'Empereur a tenu une espece de conférence avec les officiers qui l'entouraient. Le narrateur de qui l'on tient ces détails, et qui à l'aide de l'obscurité de la nuit avait pu suivre l'Empereur, a entendu, au milieu du mouvement inséparable d'une retraite, qu'il s'agissait de reformer une armée avec les débris des corps qui s'étaient échappés de Paris, et qui dans leur fuite s'éparpillaient de tous côtés; sa garde, elle-même, dans un état de delâbrement extrême, était mêlée avec tous les fuyards. L'Empereur n'avait point de corps d'armée avec lui. Il n'y avait sur les lieux que des soldats errants qui avaient allumé quelques feux.

L'Empereur est resté à-peu près quatre heures à conférer. Le jour commençant à poindre, la même personne qui nous a raconté ces détails dirigea ses pas du côté de Lonjumeau: sur la route elle a questionné officiers et soldats, et dans le nombre il s'en est trouvé quelques-uns qui ne lui ont pas dissimulé l'état d'épuisement absolu de l'armée, et presque tous pensaient qu'ils marchaient sur Orléans pour se réorganiser. Le bruit s'est ensuite répandu que l'Empereur était remonté dans sa voiture et avait gagné Fontainebleau.

Le public est prévenu que l'*immense* quantité de lettres retenues depuis plus de trois ans dans le dépôt des rebuts de l'administration des postes, tant celles venues de l'Angleterre et des autres pays étrangers, que celles destinées pour ce pays, vont être expédiées à leur adresse.

Le directeur-général des postes,

BOURRIENNE.

Paris, le 4 Avril, 1814.

S. M. l'Empereur de Russie, dès qu'elle a su le changement dans le gouvernement français opére par le Sénat et l'établissement du gouvernement provisoire, a fait proposer, au nom des puissances

alliées, à Napoléon Buonaparté de se choisir un lieu et un établissement de retraite pour lui et sa famille ; et M. le duc de Vicence a été chargé de lui remettre cette proposition. Elle a été principalement dictée aux puissances alliées par le désir d'arrêter l'effusion du sang et la conviction que, si elle était adoptée par Napoléon, l'œuvre de la paix générale et le rétablissement du répos intérieur de la France ne seraient plus que l'affaire d'un jour.

L'Empereur de Russie, accompagné d'un de ses aides-de-camp, s'est rendu, hier 5, à cheval, à l'hôtel des invalides. S. M. a visité l'église, le dôme, la grande cuisine, les réfectoires, la lingerie, la bibliotheque, etc. etc. Ce monarque n'a été reconnu qu'en sortant de l'hôtel. Aussitôt la garde a pris les armes, et des cris de *Vive Alexandre, Vive Louis XVIII*, ont reteuti de toutes parts.

Le roi de Prusse a paru hier aux Variétés, et y a été accueilli par les plus vives acclamations: des couplets ont été chantés en l'honneur de S. M. La présence de Souverains si généreux et si magnanimes excite partout un enthousiasme qui ne peut se décrire.

On assure que demain (7) entre six et sept heures du soir la statue de Buonaparté doit être descendue de la colonne. *(Sic transit gloria mundi.)*

Il parait une ode impromptu en 46 strophes, sur la révolution française et sur la chûte du tyran, par J. B. de Saint Victor.

Buonaparté a accepté la proposition d'abdiquer le trône et de se retirer hors de France.

Il est arrivé à l'amirauté deux députés de Dunkerque. Ils ont amené avec eux tous les prisonniers anglais, au nombre de 26, qui étaient dans les environs de Dunkerque. Ils apportent aussi une adresse de la corporation de cette ville à Louis XVIII. Ils rapportent qu'au moment de leur départ la nouvelle était arrivée que Buonaparté avait accepté l'offre de l'Empereur Alexandre; qu'il avait abdiqué le trône, et qu'il allait se retirer avec sa famille dans l'isle d'Elbe. Le pavillon blanc flottait à Dunkerque conjointement avec le drapeau anglais.

Louis XVIII fut proclamé à Dunkerque hier, jour du Vendredi Saint.

Louis XVIII a été proclamé dans d'autres parties de la France. Il n'y a dans tout le royaume qu'un vœu pour son retour.

On peut de ce moment regarder la guerre comme finie, et la paix générale comme rétablie sur la base que nous avons toujours regardé comme la seule qui fût honorable ou qui promet de devoir être permanente et sûre.

Extrait de la Gazette Extraordinaire de la Cour, du 9 Avril.

Extrait d'une Dépêche de Lord Cathcart, *datée de Paris, le 31 Mars.*

L'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse sont entrés à Paris ce matin et y ont été reçus par toutes les classes de la population, avec les plus vives acclamations.

Les fenêtres des plus belles maisons étaient remplies de personnes bien mises, agitant des mouchoirs blancs et battant des mains. La populace mêlée aux personnes d'une classe supérieure, était dans les rues, s'empressant de voir l'Empereur et de toucher son cheval. Le cri général était: Vive l'Empereur Alexandre, Vive notre Libérateur, Vive le Roi de Prusse!

Grand nombre de personnes ont paru avec des cocardes blanches, et il y avait un cri considérable de Vive Louis XVIII, Vivent les Bourbons, qui augmentait graduellement.

Leurs Majestés Impériales et Royales se rendirent aux Champs-Elisées, où une grande partie de l'armée passa en revue devant eux et suivant l'usage dans le meilleur ordre. S. M. I. loge dans l'hôtel de M. Talleyrand, Prince de Bénévent.

Il est impossible de décrire les scenes de la journée d'aujourd'hui dans le court espace d'une dépêche. Les plus frappantes ont été, la garde nationale en uniforme et armée: débarrassant les avenues pour le passage des troupes des alliés, dans toute la pompe d'une parade militaire, le lendemain d'un combat très-chaud. Le peuple de Paris dont les sentiments politiques se sont manifestés fortement dans tous les temps, unanime dans son cri pour la paix et pour un changement de dynastie, jouissant comme d'un bonheur et de sa délivrance, du spectacle de l'entrée dans la capitale de France d'une armée conquérante; une corde placée autour du col de la statue de Napoléon sur la colonne de la

grande armée, et le peuple s'amusant à l'abattre et criant : à bas le tyran.

On parlait beaucoup dans la foule du désir du peuple pour le rétablissement des relations amicales avec la Grande Bretagne.

L'occupation de Lyon et de Bordeaux était connue de tout le peuple, ainsi que les déclarations de cette derniere ville en faveur de Louis XVIII et la prise de la cocarde blanche, mais non l'indépendance de la Hollande....

Dépêche de Sir Charles Stewart, *datée de Paris, le* 1er *Avril.*

Milord,

J'ai l'honneur de joindre ici copie de la capitulation de la ville de Paris. Je sens qu'il est impossible de donner à Votre Seigneurie une idée exacte ou une juste description de la scène qui eut lieu hier dans cette capitale quand Sa Majesté Impériale l'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, et le Prince de Schwartzenberg firent leur entrée à la tête des troupes alliées. La joie et l'enthousiasme qu'on fit éclater doivent avoir de beaucoup surpassé ce que l'ami le plus ardent de l'ancienne dynastie de France eût pu figurer à son imagination, et ceux qui étaient les moins personnellement intéressés, mais également ardents pour la cause ne pouvaient hésiter plus long-temps à prononcer, que la restauration de leur légitime roi, la chûte de Buonaparté et le désir de la paix sont devenus le premier et le plus cher des souhaits des Parisiens, qui ont été par les événements de ces deux derniers jours, affranchis d'un système de terreur et de despotisme impossible à décrire, tandis qu'ils ont été tenus dans l'ignorance par des artifices des mensonges, des tromperies incroyables pour un peuple éclairé, et incompréhensibles pour la partie réfléchissante du genre humain.

La cavalerie sous le commandement de Son Altesse Impériale le Grand Duc Constantin, et les gardes de toutes les différentes forces alliées étaient formées en colonnes de grand matin sur la route de Bondy à Paris. L'Empereur de Russie, avec tout son état-major, ses généraux et leurs suites, se rendirent à Pantin où le Roi de Prusse les joignit avec un semblable cortége ; ces souverains entourés de tous les princes qui sont dans l'armée, avec le prince

feld-maréchal et l'état-major autrichien, passerent par le faubourg St. Martin, et entrerent par les barrieres de Paris sur les onze heures, les Cosaques de la garde formant la tête de la marche. Déjà la foule était si considérable, les acclamations si vives, qu'il était difficile d'avancer, mais avant que les monarques fussent arrivés à la porte St. Martin pour tourner sur les boulevards, il y eut impossibilité morale de poursuivre. Tout Paris semblait être assemblé et concentré sur un seul point. Un seul et même esprit dirigeait évidemment tous les mouvements. Ils se portaient en telles masses autour de l'Empereur et du Roi, qu'avec toute leur condescendance il était inutile de penser à satisfaire la populace. On les dévorait sans exagération au milieu des cris de Vive l'Empereur Alexandre, Vive le Roi de Prusse, vivent nos Libérateurs; et ce n'était pas de ces seules acclamations que l'air retentissait, car elles étaient mêlées à d'autres acclamations bien plus vives encore, s'il était possible, de Vive le Roi, Vive Louis XVIII, vivent les Bourbons, à bas le tyran! La cocarde nationale paraissait presque généralement; plusieurs des gardes nationales que je vis, la portaient. Les applaudissements bruyants de la multitude étaient secondés par des démonstrations semblables de toutes les maisons, le long de la ligne jusqu'aux Champs-Elisées, et l'on voyait les mouchoirs blancs ainsi que les jolies mains qui les agitaient, semblaient en réquisition continuelle. En un mot, Milord, pour avoir une idée de ce sentiment électrique que manifesta tout Paris, il faut en avoir été témoin. Ma faible plume ne peut vous la faire concevoir. Les souverains firent halte aux Champs-Elisées, où les troupes défilerent devant eux dans l'ordre le plus admirable, et les quartiers-généraux furent établis à Paris.

J'ai l'honneur de joindre ici la Déclaration de l'Empereur Alexandre. Il paraît maintenant que Buonaparté s'était mis en marche avec son armée de Troyes vers Fontainebleau, où, à ce que je suppose, les débris des corps des maréchaux Mortier et Marmont le joindront Il arriva à Fromont avant-hier, il aurait été à Paris, si cette ville n'avait pas été dans la possession des Alliés; mais quand il apprit ce qui était arrivé, il se retira à Corbeil, d'où il a probablement rassemblé son armée dans le voisinage de Fontainebleau Je regarde comme très-probable qu'il tentera un coup de désespoir, si son armée, qui est encore forte de 40 à 50 mille hommes, reste avec lui: mais la chose est

très-douteuse, si le sénat et la nation se prononçaient. Les armées alliées se mettront en marche demain, à l'exception des gardes et des réserves, vers Fontainebleau, et prendront position selon ce que l'on apprendra des mouvements de Buonaparté.

SECONDE GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR, DU SAMEDI, 9 AVRIL.

Bureau des Affaires Etrangeres, à huit heures du soir.

Il a été reçu ce soir à ce Bureau des dépêches du général lord vicomte Cathcart annonçant l'abdication des couronnes de France et d'Italie par Napoléon Buonaparté dans les termes suivants:

« Les Puissances Alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix de l'Europe, l'Empereur Napoléon, fidele à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire pour l'intérêt de la France.

Fait au Palais de Fontainebleau, le....Avril 1814.

La nouvelle Constitution de Hollande a été acceptée le 28 Mars, par l'assemblée des Notables du pays, et le lendemain elle a été proclamée comme étant la loi fondamentale de l'Etat des Pays-Bas, par une ordonnance du Prince Souverain, qui, le 30, a été inauguré solennellement. Il a rendu ensuite une proclamation, par laquelle il a déclaré qu'il avait prêté serment à la Constitution, qu'elle avait actuellement force de loi, et fixé le 6 Avril, pour des actions de grâce et prieres générales.

Les journaux de Hollande contiennent les particularités suivantes sur l'arrivée de MONSIEUR dans la capitale de la Lorraine:

" Nancy, le 20 Mars.—S. A. R. MONSIEUR, frere de Sa Majesté LOUIS XVIII, est arrivé hier ici. Le Gouverneur-général, M. Alopeus, avait envoyé un détachement aux frontieres du gouvernement pour l'accompagner dans son voyage. Son Altesse Royale est descendue à l'église de *Bon Secours*, où elle a été reçue par le Gouverneur-général, qui lui a présenté M. Mique, subdélégué, à la tête d'une députation de la ville. Elle a écouté avec la plus grande attention le discours de M. Mique, et a répondu de la maniere la plus touchante, annonçant que le Roi son frere désirait de fermer les plaies de la nation, et surtout de faire des Français un peuple de freres, oubliant tout ce qui pourrait troubler leur bonne harmonie. Des cris de " Vive le Roi; Vive le Comte d'Artois!" ont éclaté de tout côté, et ont été réitérés par une foule nombreuse et composée de personnes de tout rang. Son Altesse Royale est allée ensuite au palais du gouvernement, où elle a diné avec le général Comte Witgenstein, et plusieurs autres généraux Russes et Prussiens. Les cris de " Vive le Roi!" ont été répétés sur la grande place, et ont accompagné Son Altesse Royale lorsqu'elle est allée à la maison qu'elle habite, en attendant que l'évêché soit prêt pour sa réception."

Sa Majesté le Roi de France a perdu, il y a quelques jours, un de ses plus fideles sujets, par la mort du comte d'Escars. Ce digne et loyal gentilhomme était âgé de 76 ans. Il était pourvu de la charge du premier maître d'hôtel du Roi, qu'il avait exercée auprès de Louis XVI. Il était doué des qualités les plus estimables; et non moins attaché à la monarchie qu'à la personne de son Souverain, il s'était montré constamment opposé à toute innovation tendante à en altérer les vrais principes, comme à tout pacte avec les oppresseurs de la France. La mere du comte d'Escars était la 3e fille du Maréchal de Berwick.

VARIÉTES.

La déchéance de Buonaparté a été prononcée dans la semaine de la *Passion*, et le plan de la nouvelle Constitution aura été offert au peuple français par un évêque marié pendant les jours de *ténebres*.

Jamais le Sénat Conservateur n'avait mieux mérité son titre que lorsqu'il a songé à se conserver lui-même.

On a fait avec les lettres initiales des cinq rois membres de la dynastie Napoléon, un acrostische très-heureux, très-expressif et surtout très-vrai.

N apoléon, roi de France et d'Italie.
I osephus, roi d'Espagne.
H ieronymus, roi de Westphalie.
I oachimus, roi de Naples.
L udovicus, roi de Hollande.

Nihil, rien.

Un bel esprit a trouvé, au commencement de l'an 1814, l'anagramme suivante, lettre pour lettre, dans

NAPOLÉON EMPEREUR DES FRANÇAIS;

CE FOL EMPIRE NE DURERA PAS SON AN.

Les Parisiens disaient lors des opérations militaires sur la Seine et la Marne: "Et nous aussi, nous avons eu notre siége de Troie; mais malheureusement nous n'avions que la moitié d'Hector."*—*(Tort.)*

Jamais on n'a donné autant de pieces non-

velles sur les théâtres de Paris, que dans le mois de Mars. La police avait sans doute en vue de faire croire dans les départements et dans l'étranger que le gouvernement n'avait aucune inquiétude sur la sûreté de la capitale, et encore moins sur la sienne propre. Dans le nombre des pieces de circonstance qu'on avait ordonnées, il y en a eu une intitulée : *Les Cosaques à Paris*, ou *buvez un verre d'eau et croyez ça*. Les Parisiens ont commencé par boire de l'eau, l'arrivage des vins de Macon, de Bourgogne et de Champagne, ayant été totalement intercepté par les Alliés ; ils ont ensuite vu les Cosaques dans Paris ; alors il leur a bien fallu croire ça.

Lucien Buonaparté qui donnait de fort jolis bals à Worcester pendant que les Alliés faisaient danser et sauter ses deux freres, se dispose à partir pour Rome ; cependant il ne veut pas quitter l'Angleterre sans que son poëme de *Charlemagne* ne soit publié. Ainsi nous aurons à la fois dans la même famille un *Charlemagne* mis au jour et un *Charlemagne* mis à l'ombre.

Quand Buonaparté par ses fausses manœuvres s'est trouvé sur les derrieres des Alliés, on a cru qu'il allait en Lorraine exercer quelque acte de férocité envers les Lorrains, pour avoir pris la cocarde blanche et reconnu les Bourbons. Il espérait prendre à Nancy M. le Subdélégué Mique aussi facilement qu'il avait pris à Ulm M. le général Mack. Il n'est donc pas étonnant qu'il n'en soit résulté pour lui que du Miemac.

Jadis l'Empire romain fut transféré en orient par un Constantin. Le hasard veut qu'aujourd'hui un prince Constantin se soit trouvé présent, et ait beaucoup contribué, à la destruction de la jeune monarchie de Rome. Que deviendra pourtant la romance du bon M. Dupaty, *Gar-*

dont le bien, l'enfant dont la puissance, &c. (voyez notre dernier Numéro ?)

Tous les sénateurs, législateurs, orateurs, déclamateurs et autres perturbateurs du repos public, depuis 25 ans, s'attendent, aux termes des derniers arrêtés provisoires, à être couverts d'honneurs et comblés de bienfaits de la munificence royale ; on prétend que ceux qui dans la convention nationale, n'ont voté que pour la réclusion de Louis XVI jusqu'à la paix, ont déclaré qu'ils se contenteraient du cordon bleu.

On demande ce qui serait fait si le sénateur général, comte Hulin, avait acheté les domaines et parcs de Chantilly ? Faudrait-il lui en conserver la propriété, et si les Condés venaient à acquérir un jour une chaumiere dans ce superbe domaine de leurs peres, seraient-ils tenus à faire au dit Hulin, foi, hommage, aveu et dénombrement ?

La derniere piece nouvelle qui a été jouée sur le Théâtre des Variétés par les comédiens ordinaires de l'Empereur, était intitulée: *La Manie des Campagnes* ; et les feuilletons des journaux du 29 annoncent avec une espece de surprise que le parterre en ait sifflé le dénoûment, quoique ce fût un des plus gais qu'on ait jamais vus au théâtre. Quant à nous, il nous paraît tout simple et naturel que le 29 Mars au soir, les Parisiens fussent dégoûtés de *la Manie des Campagnes*.

Il est assez remarquable de voir maintenant ces mêmes Parisiens qu'on cherchait quelques jours auparavant à animer contre les Cosaques, les invoquer pour sauver ceux d'entr'eux dont la fortune ou la conduite est une chose scandaleuse, des ressentiments de la populace.

Lorsque Joseph, après sa fuite de Paris, le

30, à onze heures et demie du matin, fut arrivé auprès de son *auguste* frere, Napoléon en l'embrassant amicalement dut lui dire :

Viens, à ce noble trait je reconnais mon sang.

On attend incessamment Joséphine à Londres ; elle doit venir y prendre passage pour la Martinique, afin d'accomplir en tout point la prédiction de la vieille négresse qui lui avait annoncé il y a bien long-temps qu'après avoir été reine elle finirait par mourir sur la paille. Or il est de fait que dans toutes les colonies des Antilles, on couche sur la paille des cannes à sucre.

On a vu dans les actes du gouvernement provisoire un arrêté qui défend de parler en termes injurieux du gouvernement renversé. Comme cette défense ne s'étend pas jusqu'à Londres, nous suggérerons à S. A.S. Monseigneur le Prince vice-grand-électeur, de proposer au Sénat comme article constitutionnel, que le Roi de France recevra la constitution *sans phrases* de la main des régicides qui sont sénateurs, tels que Siéyès, Garat, Volney, Merlin, Grégoire, Abrial, Fouché, Cambacérès etc. etc., et que S. A. R. madame la Duchesse d'Angoulême sera tenue d'admettre mesdames les femmes et veuves d'évêques à lui faire la cour. Peut-être serait-il à propos d'ajouter au décret qu'il ne sera soumis qu'à l'acceptation et non à la sanction ; si non, non, comme au bon temps du veto suspensif et de la déchéance.

Voilà donc le grand Napoléon confiné dans une petite île ! Peut-être les habitants demanderont-ils à la France quel crime politique ils avaient commis pour être traités avec autant d'indignité. N'aurait-il pas mieux valu envoyer cet homme au cœur d'airain occuper aux îles Sainte

Marguerite les apartements de l'homme au masque de fer ?

En arrivant à l'île d'Elbe, Buonaparté jouira encore d'un double plaisir, 1 de détrôner un souverain de sa façon, le prince Felix ; et 2° un beau-frere; l'île d'Elbe est une île très-riche en mines. Le nouvel exilé y en fera une très-pauvre.

Que d'ouvrages curieux, de mémoires importants vont sortir aujourd'hui des presses de Paris, et des portefeuilles de M.M. de Ségur, Bourrienne, Morellet, Boissy-d'Anglas, Siéyès, de Lally, Berthier, on dit même de Regnault de St. Jean d'Angely ! on pourra avant peu se faire une bibliotheque des livres qui vont être publiés sur l'Histoire Secrete de France des quinze dernieres années.

Que seront devenues les archives des Tuileries ? N'est-il pas un peu de l'intérêt de plus d'un des Alliés qu'on en fasse ce qu'Omar fit de la bibliotheque d'Alexandrie ?

On ne voit pas dans les derniers journaux français ce que sont devenus les cent fameux brigands de la cour de Napoléon ; Cambacérès, Savary, Hulin, Patrice, Desmarais, Maury, Rustan, Rœderer, de Pradt, &c. &c.

On est impatient de connaître si la députation du Sénat qui viendra à Londres désposer les hommages de ce corps aux pieds du Roi de France, présentera encore à Sa Majesté une petite constitution en embryon, et si elle exigera que S. M. jure de l'accepter sans la connaître, et sans avoir la faculté de l'examiner quand elle sera faite ; le tout sous peine de déchéance, car la déchéance est furieusement à l'ordre du jour en Europe dans le dix-neuvieme siecle.

Le Sénat a décrété la liberté de la presse, sous la restriction néanmoins qu'on ne dirait pas de ses membres, qu'ils n'ont été que les vils instruments de la tyrannie, que ce sont eux qui ont donné une forme et une autorité légale à toutes les usurpations, tous les abus, toutes les cruautés de Napoléon ; qu'ils se sont toujours empressés à prêter leur nom à tout ce que son ambition desordonnée leur demandait pour opprimer le peuple français et les peuples étrangers, qu'ils ont été perpétuellement ses flatteurs et ses bas valets, toujours prêts à brûler leur encens sur l'autel de sa démence, sous quelque forme qu'elle se présentât, que quelques-uns d'entr'eux ont voté la mort de Louis XVI, que d'autres ont coopéré au meurtre du duc d'Enghien, et que tous ont voté la mort de trois millions de jeunes Français qu'ils ont livrés de sang-froid et sans opposition à la conscription ; enfin que, à l'exception peut-être de Lanjuinais, de Fontanes, et de trois ou quatre autres, tout le reste mérite d'être jeté par les fenêtres du Luxembourg ; ce qui aurait déjà été fait par le peuple de Paris sans les Cosaques qui maintiennent l'ordre dans la capitale. *A bas les monstres !* est le cri du peuple de Paris devant le Luxembonrg.

Buonaparté se retire à l'Isle d'Elbe avec une pension énorme pour ses bons et loyaux services. On demande sur quelles recettes intérieures ou exérieures cette pension sera hypothéquée ? On demande encore à quelle prime les chambres d'assurance de Londres voudraient assurer son heureuse traversée de Fontainebleau à Porto-Ferrajo ?

Depuis que les bustes et statues de Napoléon-le-Grand, sont en baisse à Paris, elles sont devenues en hausse à Londres parmi les hommes aux grandes pensées, aux idées libérales, et aux nouvelles lumieres.

On a déjà sollicité vivement la place de directeur général de la Refonte des Napoléons d'Or.

De son trône civique au creuset descendu,
En Jeannette, en Mirza, le grand homme est fondu,
Ou sous le balancier bien mieux puni peut-être,
Reçoit le sceau royal et fait place à son maître.

Un célebre ami du peuple à Londres, un membre du Parlement qu'on ne nomme pas mais qu'on devine aisément, fut aussi surpris qu'indigné un des jours de la semaine derniere, en trouvant à son chapeau une cocarde blanche que des dames y avaient attachée par espiéglerie, tandis qu'il dînait en grande compagnie. Il demanda si on le prenait pour un autre ?

La révolution commença en 1789 par la prise de la Bastille et celle du couvent des Annonciades. Elle a fini par la prise de Pantin et des Jacobins. Elle a duré juste 25 ans ; aussi va-t-il y avoir un jubilé. Déjà l'on a proclamé les indulgences plénieres.

Le rédacteur de l'*Ambigu* publia à Londres, au commencement de 1793, un Journal intitulé : *Histoire de la Restauration de la Maison de Bourbon*, dont il parut trois Numéros. Les circonstances l'obligerent de le suspendre. Il s'écrie aujourd'hui avec plaisir, en voyant enfin cette auguste maison rétablie :

RESURREXIT SICUT DIXI.

Buonaparté commença un jour sa carriere militaire entre Marseille et Toulon. Il la finit

une nuit entre la forêt de Bondy et un misérable relai de poste appelé la Cour-de-France ! *Hic meta laborum.*

Lorsque Napoléon signa sa honteuse abdication à Fontainebleau, il put se retourner en soupirant vers ce beau palais, ces beaux arbres, ces belles pieces d'eau, ces belles galeries, et leur dire : *Adieu, châteaux, grandeurs, richesses*, ou bien, *Fontaine, je ne boirai plus de ta belle eau.*

On est étonné que Buonaparté ait survécu à sa dégradation. On demandait pourquoi il ne s'était pas tué auparavant de sa propre main ? C'est, répondit quelqu'un, parce qu'il n'a pas voulu périr de la main du bourreau.

S. A. R. le Prince Régent vient d'ajouter aux égards et aux marques d'intérêt et d'amitié qu'il n'a cessé de témoigner aux princes de la maison de Bourbon, en envoyant son grand chambellan, M. le marquis de Hertford, à Hartwell House, pour exprimer de sa part à S. M. Louis XVIII, le plaisir qu'il ressentait de l'heureux événement qui le replaçait sur le trône de ses peres, l'en congratuler ainsi que S. A. R. madame la Duchesse d'Angoulême, tant en son nom qu'en celui de tous les membres de la famille royale, et lui offrir, pendant le court séjour que Sa Majesté a encore à faire en Angleterre, tout ce qu'elle peut attendre d'un Allié et d'un ami. La grâce avec laquelle sont faites ces offres généreuses, ces invitations aimables, ces félicitations sinceres, couronnent de la maniere la plus parfaite cette longue suite de bienfaits, de secours, de protection qui doivent exciter la reconnaissance des Français de tout rang auxquels les bontés de la Grande-Bretagne se sont étendues depuis 25 ans.

Sa Majesté Louis XVIII, cédant aux invitations du Prince Régent, doit se transporter à Londres, Mardi 12. L'époque du départ S. M. pour France est prochaine, mais elle n'est pas encore connue avec précision.

On prépare dans la Tamise le plus beau des Yachts du Roi pour conduire Sa Majesté à Calais, et ce yacht sera commandé, à ce qu'on assure, par S. A. R. Mgr. le duc de Clarence, grand amiral de la flotte britannique.

Pendant que l'on fait ces magnifiques préparatifs pour le

retour en France du frere de Louis XVI, nous conseillons aux régicides du Sénat qui ont encore aujourd'hui la prétention de faire la loi à leur Roi, de prendre la route des Etats-Unis, le *refugium peccatorum*, et de fréter bien vite un cartel, s'ils ne veulent pas être écartelés.

Lorsque Buonaparté était déporté à l'isle d'Elbe, comme un félon à Botany-Bay, son drapeau ne flottait plus que sur l'Elbe. Davoust et surtout M. d'Hogendorp ne sont pas sur des roses à Hambourg.

On assure que Lord Wellington doit se trouver à Calais, avec l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse, pour donner la main à Sa Majesté Louis XVIII. On pourrait en quelque sorte former une haie des armées alliées depuis Calais jusqu'aux palais des Tuileries, s'il ne fallait pas en France, des armées entieres pour contenir la rage du peuple contre ses oppresseurs subalternes, la queue de la tyrannie.

Le célebre De Seze ne paraît pour rien dans tous les nouveaux arrangements qu'on fait provisoirement. Tant mieux! *Tantò præfulgebat quod non visebatur!*

TROISIEME GAZETTE DE LA COUR DU 9 AVRIL.

Bureau des Affaires étrangeres, 9 Avril 1814.

Le colonel Lowe est arrivé à ce Bureau avec des dépêches de lord vicomte Burghersh, dont ce qui suit est copie.

Paris, 7 Avril.

Mylord,

Les grands événements qui ont eu lieu dernierement dans cette capitale vous seront mieux rapportés par les ministres de Sa Majesté assemblés ici.

Le corps du maréchal Marmont, montant à 12000 hommes, passa dans la nuit du 4 dans la ligne que les troupes alliées occupaient. Ce corps a pris ses cantonnements près de Versailles.

Les maréchaux Ney et Macdonald, accompagnés par le général Caulaincourt, arriverent en même temps comme porteurs de la proposition que Buonaparté faisait de se soumettre à la décision du Sénat et du peuple français, et d'abdiquer en faveur de son fils.

Cette proposition n'ayant pas été agréée, il vient de se rendre aux vœux de la nation.

Le sénat a annoncé aujourd'hui qu'il avait adopté une Constitution pour le gouvernement de France, sous la domination de l'ancienne famille de ses Rois. Il paraît qu'il n'y a pas la moindre diversité d'opinion dans toute la nation. Tous ont obéi à l'appel du gouvernement provisoire. Buonaparté reste isolé et sans protection dans un pays où il n'y a que quelques jours encore qu'il disposait à son gré de la vie de tous ses habitants.

Dans ce dénoûment du drame le plus mémorable que présente l'histoire, il est impossible, Milord, que je résiste à un sentiment de devoir public, réchauffé encore chez moi par celui de l'affection et de la reconnaissance, en portant votre attention sur la maniere savante et distinguée dont le prince Schwartzenberg a dirigé les opérations de cette campagne. Indépendamment du talent militaire dont il a donné

des preuves, sur le champ de bataille, et des succès qui ont toujours signalé sa carrière, le monde verra toujours avec une nouvelle admiration la conduite qu'il a suivie depuis son entrée à Paris.

Partout où la conciliation, où tous les sentiments du cœur étaient nécessaires pour convertir un systême de carnage et de désolation, dans la protection d'un peuple nagueres un ennemi cruel, le caractere du prince de Schwartzenberg lui a assuré le succès.

Il n'a jamais régné dans cette capitale plus de sûreté et plus d'ordre. La paix et la tranquillité, heureux présages, il faut l'esperer de la régénération future de l'Europe, existent ici parmi les troupes de toutes les nations, malgré les sentiments d'hostilité amers qui prévalaient si récemment encore.

Par sa haute éminence, par la grandeur de son rang, par les vertus sublimes qui le caractérisent, l'Empereur des Russies a été plus qu'un autre en état d'apprécier les divers mérites du prince de Schwartzenberg. Pour preuve de l'estime qu'il lui porte, et du cas qu'il fait de ses grands services, il l'a décoré du grand ordre de St. André, et il lui en a donné la décoration enrichie de diamants.

J'ai l'honneur, etc.

Burghersh.

Au très-honorable Vicomte Castlereagh.

Paris, 7 Avril.

Mylord,

Buonaparté ayant accepté les conditions à lui proposées, les maréchaux Ney et Macdonald, et le général Caulaincourt ont arrangé aujourd'hui avec le prince de Schwartzenberg les lignes de démarcation suivantes qui seront observées entre les armées alliées et les armées françaises.

A partir de l'embouchure de la Seine, les alliés occuperont la rive droite de cette riviere, et de plus les limites méridionales des départements ci-après :

1. De la Seine inférieure ; 2. de l'Oise ; 3. de Seine et Oise ; 4 de Seine et Marne ; 5 de l'Yonne ; 6 de la Côte d'Or ; 7 de Saone et Loire ; 8 du Rhône ; 9 de l'Isere jusqu'au Mont-Cenis.

Du côté de Lord Wellington il a été décidé que la ligne de démarcation sera fixée suivant le terrain occupé par son armée et celle à lui opposée au moment que les courriers qui vont lui être dépêchés lui arriveront.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) BURGHERSH.

Au très-honorable Vicomte Castlereagh.

Telle a donc été la fin du plus odieux des tyrans qui ait jamais existé. Il a couronné la plus affreuse des carrieres par la plus infâme des lâchetés. Le dernier acte de la vie publique de ce misérable est encore signalé par la dégoûtante hypocrisie dont il avait déjà donné tant de preuves. Lorsqu'il est déposé solennellement par ses associés, (car nous ne cesserons de dire en face de tous les décrets d'amnistie et d'oubli présents, passés et futurs, qu'il est en France au moins quatre-cents suppôts du régicide, de la tyrannie et du meurtre qui doivent disparaître de France, soit par la déportation, soit par le supplice, sans quoi la justice divine et humaine ne sera pas satisfaite et la France sera toujours en état de révolte intérieure,) lorsque l'exécration de la France et de l'Europe retentit dans ses oreilles, quand sa derniere armée le déserte par milliers et que des forces écrasantes s'approchent pour le traîner à une mort honteuse s'il refuse le pardon qui lui est offert : alors sa soumission forcée paraît être un sacrifice volontaire ; il a l'air d'être entraîné par un sentiment d'esprit public ou par un respect religieux pour le serment qu'il a prêté.

Nous voyons avec beaucoup de peine que dans la piece officielle qui n'aurait pas dû contenir autre chose que sa signature, apposée par lui à sa disgrâce, il ait eu la permission de se cacher encore sous le voile mensonger de l'honneur et de la vertu. Ce n'était pas le moment de satisfaire sa vanité. L'acte de sa punition aurait plûtôt dû rappeller ses crimes réels que des mérites fictifs. Nous ne disputerons pas s'il était ou non convenable de lui accorder un lieu de retraite. Il est incontestable que d'un côté on doit beaucoup aux sentiments personnels d'un Souverain qui malheureusement est lié avec lui par les liens du sang ; et

que d'un autre côté il n'est pas moins dû à la recommandation de l'Empereur de Russie, dont la fermeté, la prudence, la modération, la bravoure, la conciliation, la simplicité héroïque des anciens temps, en un mot toutes les vertus qui ont jamais orné les hommes publics et les hommes privés, ont procuré à l'Europe les avantages inappréciables dont elle va enfin jouir. C'est, dit-on, de l'avis de ce Souverain bienfaisant, le modele des Souverains à venir, le véritable sauveur de l'humanité sur la terre, que Buonaparté, avec tous les membres de sa famille qui pourront avoir envie de l'accompagner, doit être transféré à l'Isle d'Elbe, et y avoir un état qui corresponde au rang de l'infortunée archi-duchesse son épouse qui, à ce qu'on assure, croit devoir ne pas l'abandonner. On varie sur la pension annuelle qui doit lui être accordée. Quelques-uns la portent à cinq cent mille francs, d'autres à six millions. Lorsqu'on réfléchit aux crimes de ce malfaiteur, il mériterait à peine d'être mis au pain et à l'eau : mais puisque des considérations différentes ont déterminé les vainqueurs à lui accorder une pension, qui doit plutôt être regardée comme celle de sa femme que comme la sienne, peu importe qu'elle soit de six cent francs ou d'autant de millions. Le grand point est d'avoir réduit le monstre qui se prétendait le successeur de Charlemagne à vivre d'aumônes aussi longtemps que sa conscience surchargée de crimes lui permettra de vivre. C'est là une leçon que les siecles n'oublieront jamais.

On raconte diverses anecdotes sur la maniere de l'abdication de Buonaparté lui fut arrachée. Suivant quelques personnes, Buonaparté vint *incognito* à Paris pour y faire son arrangement avec le gouvernement provisoire. Selon d'autres, ce fut le maréchal Ney qui lui porta la parole à Fontainebleau au nom de l'armée et des généraux qui étaient encore autour de lui, et qui le força de signer son abdication, lui tenant le pistolet sur la poitrine pendant tout le temps qu'il écrivait. Il pouvait alors entendre les imprécations de sa garde qui le désertait et filait par la route de Paris pour joindre les alliés. Deux écrivains très-célebres, M. de Châteaubriand et M. de la

Cretelle, viennent de publier à la hâte des aperçus rapides, mais extrêmement énergiques, sur le gouvernement de ce monstre. C'est ainsi que les Tibere et les Néron firent naître des Tacites. On se sent consolé, on se sent rafraichi, en voyant la belle littérature française rentrer dans son domaine accoutumé, comme un fleuve majestueux qui redescend dans son lit après avoir ravagé de belles campagnes à la suite d'orages violents. Mais si tout cettee fange politique et littéraire doit encore empoisonner l'air; si les Montgaillard, les Maury, les Barrerre, les Savary, les Maret, les Hulin, les Garat, les Regnault-de-St.-Jean d'Angely, les Siéyès, cherchaient encore à reparaître dans la société régénérée, alors nous sentons que nous ne pourrions nous empêcher de crier sur la place des Victoires comme dans Soho Square : *Tolle, tolle, crucifige.*

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland-St. Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, ainsi que chez le Rédacteur, M. Peltier, 23, Soho-Square. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXCVIII.—Le 20 Avril, 1814.

DE BUONAPARTE,

ET

DES BOURBONS.

Et de la Nécessité de se rallier à nos Princes légitimes, pour le Bonheur de la France et celui de l'Europe; par F. A. de Châteaubriand.

PRÉFACE.

J'avais commencé cet ouvrage, il y a trois ou quatre mois; les événements ont devancé mes vœux: j'arrive trop tard, et je m'en félicite. Plusieurs passages de cet écrit ne seront donc plus applicables à l'état politique du moment; mais quand il ne servirait qu'à nous faire haïr davantage la tyrannie d'où nous sortons, et à nous attacher au gouvernement qui nous est rendu, il ne me paraîtrait pas tout-à-fait inutile de le publier.

DE BUONAPARTE ET DES BOURBONS.

Non, je ne croirai jamais que j'écris sur le tombeau de la France; je ne puis me persuader qu'après le jour de la vengeance nous ne touchions pas au jour de la miséricorde. L'antique patrimoine des rois très-chrétiens ne peut être divisé : il ne périra point ce royaume que Rome expirante enfanta au milieu de ses ruines, comme un dernier essai de sa grandeur. Ce ne sont point les hommes seuls qui ont conduit les événements dont nous sommes les témoins; la main de la Providence est visible dans tout ceci : Dieu lui-même marche à découvert à la tête des armées et s'assied au Conseil des rois. Comment, sans l'intervention divine, expliquer, et l'élévation prodigieuse et la chute plus prodigieuse encore de celui qui naguere foulait le monde à ses pieds ? Il n'y a pas quinze mois qu'il était à Moscou, et les Russes sont à Paris; tout tremblait sous ses lois, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au Caucase; et il est fugitif, errant, sans asile : sa puissance s'est débordée comme le flux de la mer, et s'est retirée comme le reflux.

Comment expliquer les fautes de cet insensé ? Nous ne parlons pas encore de ses crimes.

Une révolution préparée par la corruption de nos mœurs et par les égarements de notre esprit éclate parmi nous. Au nom des lois, on renverse la religion et la morale; on renonce à l'expérience et aux coutumes de nos peres; on brise les tombeaux des aïeux, seule base solide de tout gouvernement, pour fonder sur une raison incertaine une société sans passé et sans avenir. Errant dans nos propres folies, ayant perdu toute idée claire du juste et de l'injuste, du bien et du mal, nous parcourûmes les diverses formes du gouvernement républicain. Nous appelâmes la populace à délibérer, au milieu des rues de Paris, sur les grands objets que le peuple romain venait discuter au Forum, après avoir déposé ses armes et s'être baigné dans les flots du Tibre. Alors sortirent de leurs repaires tous ces rois demi-nus, salis et abrutis par l'indigence, enlaidis et mutilés par leurs travaux, n'ayant pour toute vertu que l'insolence de la misere et l'orgueil des haillons. La patrie tombée en de pareilles mains fut bientôt couverte de plaies. Que nous resta-t-il de nos fureurs et de nos chimeres ? des crimes et des chaînes !

Mais du moins le mot qui semblait nous conduire alors était noble. La liberté ne doit point être accusée des forfaits que l'on commit sous son nom ; la vraie philosophie n'est point la mere des doctrines empoisonnées que répandent les faux sages. Eclairés par l'expérience, nous sentîmes enfin que le gouvernement monarchique était le seul qui pût convenir à notre patrie.

Il eût été naturel de rappeler nos princes légitimes ; mais

nos crimes nos fautes trop grandes pour être pardonnées. Nous ne songeâmes pas que le cœur d'un fils de Saint Louis est un trésor inépuisable de miséricorde. Les uns craignaient pour leur vie, les autres pour leurs richesses. Surtout il en coûtait trop à l'orgueil humain d'avouer qu'il s'était trompé. Quoi, tant de massacres, de bouleversements, de malheurs pour revenir au point d'où l'on était parti! Les passions encore émues, les prétentions de toutes les especes, ne pouvaient renoncer à cette égalité chimérique, cause principale de nos maux. De grandes raisons nous poussaient; de petites raisons nous retinrent: la félicité publique fut sacrifiée à l'intérêt personnel, et la justice à la vanité.

Il fallut donc songer à établir un chef suprême qui fût l'enfant de la révolution, un chef en qui la loi, corrompue dans sa source, protégeât la corruption, et fît alliance avec elle. Des magistrats integres, fermes et courageux, des capitaines renommés par leur probité autant que pour leurs talents s'étaient formés au milieu de nos discordes; mais on ne leur offrit point un pouvoir que leurs principes leur auraient défendu d'accepter. On désespéra de trouver parmi les Français un front qui osât porter la couronne de Louis XVI. Un étranger se présenta: il fut choisi.

Buonaparté n'annonça pas ouvertement ses projets. Son caractere ne se développa que par degré. Sous le titre modeste de consul, il accoutuma d'abord les esprits indépendants à ne pas s'effrayer du pouvoir qu'ils avaient donné. Il se concilia les vrais Français, en se proclamant le restaurateur de l'ordre, des lois et de la religion. Les plus sages y furent pris, les plus clairvoyants trompés. Les républicains regardaient Buonaparté comme leur ouvrage et comme le chef populaire d'un Etat libre. Les royalistes croyaient qu'il jouait le rôle de Monck, et s'empressaient de le servir. Tout le monde espérait en lui. Des victoires éclatantes dues à la bravoure des Français l'environnement de gloire. Alors il s'enivra de ses succès, et son penchant au mal commença à se montrer. L'avenir doutera si cet homme a été plus coupable par le mal qu'il a fait que par le bien qu'il eût pu faire, et qu'il n'a pas fait. Jamais usurpateur n'eut un rôle plus facile et plus brillant à remplir. Avec un peu de modération il pouvait établir lui et sa race sur le premier trône de l'univers. Personne ne lui disputait ce trône. Les générations nées depuis la révolution ne connaissaient point nos anciens maîtres, et n'avaient vu que des troubles et des malheurs. La France et l'Europe étaient lassées; on ne soupirait qu'après le repos; on l'eût acheté à tout prix. Mais Dieu ne voulut pas qu'un si dangereux exemple fût donné au monde, qu'un aventurier pût troubler l'ordre des successions royales, se faire l'héritier des héros, et profiter dans un seul jour de la dépouille du génie, de la gloire et du temps. Au défaut des droits de la nais-

sance un usurpateur ne peut légitimer ses prétentions au trône que par des vertus : dans ce cas, Buonaparté n'avait rien pour lui, hors des talents militaires, égalés, sinon même surpassés par ceux de plusieurs de nos généraux. Pour le perdre il a suffi à la Providence de l'abandonner et de le livrer à sa propre folie.

Un roi de France disait que si la bonne foi était bannie du milieu des hommes, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois : cette qualité nécessaire d'une âme royale manqua surtout à Buonaparté. La premiere victime connue de la perfidie du tyran fut un chef des royalistes de la Normandie. M. de Frotté eut la noble imprudence de se rendre à une conférence où on l'attira sur la foi d'une promesse ; il fut arrêté et fusillé. Peu de temps après Toussaint l'Ouverture fut enlevé également par trahison en Amérique, et étranglé dans le château où on l'enferma en Europe.

Bientôt un meurtre plus fameux consterna le monde civilisé. On crut voir renaître ces temps de barbarie du moyen âge, ces scenes que l'on ne retrouve plus que dans les romans, ces catastrophes que les guerres civiles de l'Italie et la politique de Machiavel avaient rendues familieres au-delà des Alpes. L'étranger, qui n'était point encore roi, voulut avoir le corps sanglant d'un Français pour marche-pied du trône de France. Et quel Français, grand Dieu ! Tout fut violé pour commettre ce crime : droit des gens, justice, religion, humanité. Le duc d'Enghien est arrêté en pleine paix sur un sol étranger ; il est enlevé du château d'Offembourg. Lorsqu'il avait quitté la France, il était trop jeune pour la bien connaître : c'est du fond d'une chaise de poste, entre deux gendarmes, qu'il voit, comme pour la premiere fois, la terre de sa patrie, et qu'il traverse, pour mourir, les champs illustrés par ses aïeux. Il arrive au milieu de la nuit au donjon de Vincennes. A la lueur des flambeaux, sous les voûtes d'une prison, le petit-fils du grand Condé est déclaré coupable d'avoir comparu sur des champs de bataille : convaincu de ce crime héréditaire, il est aussitôt condamné. En vain il demande à parler à Buonaparté (ô simplicité aussi touchante qu'héroïque !) le brave jeune homme était un des plus grands admirateurs des talents militaires de son meurtrier : il ne pouvait croire qu'un capitaine voulût assassiner un soldat. Encore tout exténué de faim et de fatigue, on le fait descendre dans les ravins du château ; il y trouve une fosse nouvellement creusée, on le dépouille de son habit ; on lui attache sur la poitrine une lanterne pour l'apercevoir dans les ténebres, et pour mieux diriger la balle au cœur. Il veut donner sa montre à ses bourreaux, et les prie de transmettre les dernieres marques de son souvenir à ses amis : on l'insulte par des paroles grossieres. On commande le feu ; le duc d'Enghien tombe, sans témoins, sans consolation, au milieu de sa patrie, à quelques

lieues de Chantilly, à quelques pas de ces vieux arbres sous lesquels le saint roi Louis rendait la justice à ses sujets, dans la prison où M. le Prince fut renfermé. Le jeune, le beau, le brave, le dernier rejeton du vainqueur de Rocroy, meurt comme serait mort le grand Condé, et comme ne mourra pas son assassin. Son corps est enterré furtivement, et Bossuet ne renaîtra point pour parler sur ses cendres.

Il ne reste à celui qui s'est abaissé au-dessous de l'espece humaine par un crime qu'à affecter de se placer au-dessus de l'humanité par ses desseins, qu'à donner pour prétexte à un forfait des raisons inaccessibles au vulgaire, et à faire passer un abîme d'iniquité pour la profondeur du génie. Buonaparté eut recours à cette misérable assurance qui ne trompe personne et qui ne vaut pas un simple repentir: ne pouvant cacher ce qu'il avait fait, il le publia.

Quand on entendit crier dans Paris l'arrêt de mort, il y eut un mouvement d'horreur que personne ne dissimula. On se demanda de quel droit un Corse venait de verser le plus beau comme le plus pur sang de la France. Croyait-il pouvoir remplacer par sa famille demi-africaine la famille française qu'il venait d'éteindre? Les militaires surtout frémirent. Ce nom de Condé semblait leur appartenir en propre, et représenter pour eux l'honneur de l'armée française. Nos grenadiers avaient plusieurs fois rencontré les trois générations de héros dans la mêlée, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien; ils avaient même blessé le duc de Bourbon; mais l'épée d'un Français ne pouvait épuiser ce noble sang, il n'appartenait qu'à un étranger d'en tarir la source.

Chaque nation a ses vices. Ceux des Français ne sont pas la trahison, la noirceur et l'ingratitude. Le meurtre du duc d'Enghien, la torture et l'assassinat de Pichegru, la guerre d'Espagne et la captivité du Pape, décelent dans Buonaparté une nature étrangere à la France. Malgré le poids des chaînes dont nous étions accablés, sensibles aux malheurs autant qu'à la gloire, nous avons pleuré le duc d'Enghien, Pichegru, Georges et Moreau; nous avons admiré Sarragosse, et environné d'hommages un pontife chargé de fers. Celui qui priva de ses Etats le prêtre vénérable qui lui avait mis la couronne sur la tête, celui qui à Fontainebleau osa frapper de sa propre main le souverain pontife et traîner par ses cheveux blancs le père des fideles, celui-là crut peut-être remporter une nouvelle victoire: il ne savait pas qu'il restait à l'héritier de J. C. ce sceptre de roseau et cette couronne d'épines qui triomphent tôt ou tard de la puissance du méchant.

Le temps viendra, je l'espere, où les Français libres déclareront par un acte solennel qu'ils n'ont point pris de part à ces crimes de la tyrannie; que le meurtre du duc d'Enghien, la captivité du Pape et la guerre d'Espagne, sont des actes

impies, sacriléges, odieux, anti-français surtout, et dont la honte ne doit retomber que sur la tète de l'étranger.

Buonaparté profita de l'épouvante que l'assassinat de Vincennes jeta parmi nous, pour franchir le dernier pas et s'asseoir sur le trône.

Alors commencerent les grandes Saturnales de la royauté : les crimes, l'oppression, l'esclavage marcherent d'un pas égal avec la folie. Toute liberté expire, tout sentiment honorable, toute pensée généreuse deviennent des conspirations contre l'état. Si on parle de vertu, on est suspect ; louer une belle action, c'est une injure faite au prince. Les mots changent d'acception ; un peuple qui combat pour ses souverains légitimes est un peuple rebelle ; un traître est un sujet fidele ; la France entiere devient l'empire du mensonge : journaux, pamphlets, discours, prose et vers, tout déguise la vérité. S'il a fait de la pluie, on assure qu'il a fait du soleil ; si le tyran s'est promené au milieu du peuple muet, il s'est avancé, dit-on, au milieu des acclamations de la foule. Le but unique c'est le prince : la morale consiste à se dévouer à ses caprices, le devoir à le louer. Il faut surtout se récrier d'admiration lorsqu'il a fait une faute ou commis un crime. Les gens de lettres sont forcés par des menaces à célébrer le despote. Ils composaient, ils capitulaient sur le degré de la louange ; heureux quand, au prix de quelques lieux communs sur la gloire des armes, ils avaient acheté le droit de pousser quelques soupirs, de dénoncer quelques crimes, de rappeler quelques vérités proscrites. Aucun livre ne pouvait paraître sans être marqué de l'éloge de Buonaparté, comme du timbre de l'esclavage : dans les nouvelles éditions des anciens auteurs, la censure faisait retrancher tout ce qui se trouvait contre les conquérants, la servitude et la tyrannie, comme le Directoire avait eu le dessein de faire corriger dans les mêmes auteurs tout ce qui parlait de la monarchie et des rois. Les almanachs étaient examinés avec soin ; et la conscription forma un article de foi dans le catéchisme. Dans les arts même servitude : Buonaparté empoisonne les pestiférés de Jaffa ; on fait un tableau qui le représente touchant, par excès de courage et d'humanité, ces mêmes pestiférés. Ce n'était pas ainsi que Saint Louis guérissait les malades qu'une confiance touchante et religieuse présentait à ses mains royales. Au reste, ne parlez point d'opinion publique : la maxime est que le souverain doit en disposer chaque matin. Il y avait à la police perfectionnée par Buonaparté un comité chargé de donner la direction aux esprits, et à la tête de ce comité un directeur de l'opinion publique. L'imposture et le silence étaient les deux grands moyens employés pour tenir le peuple dans l'erreur. Si vos enfants meurent sur le champ de bataille, croyez-vous qu'on fasse assez de cas de vous pour vous dire ce qu'ils sont devenus ?

On vous taira les événements les plus importants à la patrie, à l'Europe, au monde entier. Les ennemis sont à Meaux ; vous ne l'apprenez que par la fuite des gens de la campagne ; on vous enveloppe de ténebres ; on se joue de vos inquiétudes ; on rit de vos douleurs ; on méprise ce que vous pouvez sentir et penser. Vous voulez élever la voix, un espion vous dénonce, un gendarme vous arrête, une commission militaire vous juge : on vous casse la tête, et on vous oublie.

Ce n'était pas tout d'enchaîner les peres, il fallait encore disposer des enfants. On a vu des meres accourir des extrémités de l'Empire et venir réclamer, en fondant en larmes, les fils que le gouvernement leur avait enlevés. Ces enfants étaient placés dans des écoles où on leur apprenait au son du tambour l'irréligion, la débauche, le mépris des vertus domestiques, et l'obéissance aveugle au souverain. L'autorité paternelle, respectée par les plus affreux tyrans de l'antiquité, était traitée par Buonaparté d'abus et de préjugé. Il voulait faire de nos fils des Mameloucks sans Dieu, sans famille et sans patrie. Il semble que cet ennemi de tout, s'attachât à détruire la France par ses fondements. Il a plus corrompu les hommes, plus fait de mal au genre humain dans le court espace de dix années, que tous les tyrans de Rome ensemble, depuis Néron jusqu'au dernier persécuteur des chrétiens. Les principes qui servaient de base à son administration, passaient de son gouvernement dans les différentes classes de la société : car un gouvernement pervers introduit le vice chez les peuples, comme un gouvernement sage fait fructifier la vertu. L'irréligion, le goût des jouissances et des dépenses au-dessus de la fortune, le mépris des liens moraux, l'esprit d'aventure, de violence et de domination descendaient du trône dans les familles. Encore quelque temps d'un pareil regne, et la France n'eût plus été qu'une caverne de brigands.

Les crimes de notre révolution républicaine étaient l'ouvrage des passions qui laissent toujours des ressources ; il y avait désordre et non pas destruction dans la société. La morale était blessée, mais elle n'était pas anéantie. La conscience avait ses remords ; une indifférence destructive ne confondait point l'innocent et le coupable : aussi les malheurs de ces temps auraient pu être promptement réparés. Mais comment guérir la plaie faite par un gouvernement qui posait en principe le despotisme ; qui, ne parlant que de morale et de religion, détruisait sans cesse la morale et la religion par ses institutions et ses mépris ; qui ne cherchait point à fonder l'ordre sur le devoir et sur les espions de police ; qui prenait la stupeur de l'esclavage pour la paix d'une société bien organisée, fidele aux coutumes de ses peres, et marchant en silence dans le sentier des antiques vertus. Les révolutions les plus terribles sont préférables à un pareil état. Si les guerres civiles produisent

les crimes publics, elles enfantent au moins les vertus privées, les talents et lès grands hommes C'est dans le despotisme que disparaissent les empires : en abusant de tous lès moyens, en tuant les âmes encore plus que les corps, il amene tòt ou tard la dissolution et la conquête. Il n'y a point d'exemple d'une nation libre qui ait péri par une guerre entre les citoyens; et toujours un état courbé sous ses propres orages s'est relevé plus florissant.

On a vanté l'administration de Buonaparté : si l'administration consiste dans les chiffres, si pour bien gouverner il suffit de savoir combien une province produit en blé, en vin, en huile, quel est le dernier écu qu'on peut lever, le dernier homme qu'on peut prendre, certes Buonaparté était un grand administrateur; il est impossible de mieux organiser le mal, de mettre plus d'ordre dans le désordre. Mais si la meilleure administration est celle qui laisse un peuple en paix, qui nourrit en lui des sentiments de justice et de piété, qui est avare du sang des hommes, qui respecte les droits des citoyens, les propriétés et les familles, certes le gouvernement de Buonaparté était le pire des gouvernements.

Et encore que de fautes et d'erreurs dans son propre système! L'administration la plus dispendieuse engloutissait une partie des revenus de l'Etat. Des armées de douaniers et de receveurs dévoraient les impôts qu'ils étaient chargés de lever. Il n'y avait pas de si petit chef de bureau qui n'eût sous lui cinq ou six commis. Buonaparté semblait avoir déclaré la guerre au commerce. S'il naissait en France quelque branche d'industrie il s'en emparait, et elle séchait aussitôt ses mains. Les tabacs, les sels, les laines, les denrées coloniales, tout était pour lui l'objet d'un monopole odieux ; il s'était fait l'unique marchand de son empire. Il avait par des combinaisons absurdes, ou plutôt par une ignorance et un dégoût décidé de la marine, achevé de perdre nos colonies et d'anéantir nos flottes. Il bâtissait de grands vaisseaux qui pourrissaient dans les ports, ou qu'il désarmait lui-même pour subvenir aux besoins de son armée de terre. Cent frégates répandues dans toutes les mers auraient pu faire un mal considérable aux ennemis, former des matelots à la France, protéger nos bâtiments marchands : ces premieres notions du bon sens n'entraient pas même dans la tête de Buonaparté. On ne doit point attribuer à ses lois les progrès de notre agriculture. Ils sont dus au partage des grandes propriétés, à l'abolition de quelques droits féodaux, et à plusieurs autres causes produites par la révolution. Tous les jours cet homme inquiet et bizarre fatiguait un peuple qui n'avait besoin que de repos, par des décrets contradictoires, et souvent inexécutables; il violait le soir la loi qu'il avait faite le matin. Il a dévoré en dix ans quinze milliards d'impôts, ce qui surpasse la somme des taxes levées pendant les soixante-

dix-sept années du regne de Louis XIV. La dépouille du monde, quinze cent millions de revenus ne lui suffisaient pas; il n'était occupé qu'à grossir son trésor par les mesures les plus iniques. Chaque préfet, chaque sous-préfet, chaque maire avait le droit d'augmenter les entrées des villes, de mettre des centimes additionnels sur les bourgs, les villages et les hameaux, de demander à tel propriétaire une somme arbitraire pour tel ou tel prétendu besoin. La France entiere était au pillage. Les infirmités, l'indigence, la mort, l'éducation, les arts, les sciences; tout payait un tribut au prince. Vous aviez un fils estropié, cul-de-jatte, incapable de servir, une loi de la conscription vous obligeait à donner quinze cents francs pour vous consoler de ce malheur. Quelquefois le conscrit malade mourait avant d'avoir subi l'examen du capitaine de recrutement. Vous supposiez le pere alors exempt de payer les quinze cents francs de la réforme? Point du tout. Si la déclaration de l'infirmité avait été faite avant l'accident de la mort, le conscrit se trouvant vivant au moment de la déclaration, le pere était obligé de compter la somme sur le tombeau de son fils. Le pauvre voulait-il donner quelque éducation à l'un de ses enfants, il fallait qu'il comptât cent huit francs à l'Université, plus une redevance sur la pension donnée au maître. Un auteur moderne citait-il un ancien auteur; comme les ouvrages de ce dernier étaient tombés dans ce qu'on appelait le *domaine public*, la censure exigeait cinq sous par ligne de citation. Si vous traduisiez en citant, vous ne payiez que deux sous et demi par ligne, parce qu'alors la citation était du *domaine mixte*; la moitié appartenant au travail du traducteur vivant, et l'autre moitié à l'auteur mort. Lorsque Buonaparté fit distribuer des aliments aux pauvres dans l'hiver de 1811, on crut qu'il tirait cette générosité de son épargne: il leva à cette occasion des centimes additionnels, et gagna quatre millions sur la soupe des pauvres. Enfin on l'a vu s'emparer de l'administration des funérailles; il était digne du destructeur des Français de lever un impôt sur leurs cadavres. Et comment aurait-on réclamé la protection des lois, puisque c'était lui qui les faisait? Le corps législatif a osé parler une fois, et il a été dissous. Un seul article des nouveaux Codes détruisait radicalement la propriété. Un administrateur du domaine pouvait vous dire: "Votre propriété "est domaniale ou nationale. Je la mets provisoirement sous "le séquestre: allez et plaidez. Si le domaine a tort on vous "rendra votre bien." Et à qui aviez-vous recours en ce cas? Aux tribunaux ordinaires? Non: ces causes étaient réservées à l'examen du Conseil d'Etat, et plaidées devant l'Empereur qui était juge et partie.

Si la propriété était incertaine, la liberté civile était encore moins assurée. Qu'y avait-il de plus monstrueux que cette commission nommée pour inspecter les prisons, et sur le rapport de

laquelle un homme pouvait être détenu toute sa vie dans les cachots, sans instruction, sans procès, sans jugement, mis à la torture, fusillé la nuit, étranglé entre deux guichets? Au milieu de tout cela, Buonaparté faisait nommer chaque année des commissions de la liberté de la presse et de la liberté individuelle: Tibere ne s'est jamais joué à ce point de l'espece humaine.

Enfin la conscription faisait comme le couronnement de ces œuvres du despotisme. La Scandinavie appelée par un historien la *fabrique du genre-humain*, n'aurait pu fournir assez d'hommes à cette loi homicide. Le code de la conscription sera un monument éternel du regne de Buonaparté. Là se trouve réuni tout ce que la tyrannie la plus subtile et la plus ingénieuse peut imaginer pour tourmenter et dévorer les peuples: c'est véritablement le code de l'enfer. Les générations de la France étaient mises en coupe réglée comme les arbres d'une forêt: chaque année quatre-vingt mille jeunes gens étaient abattus. Mais ce n'était là que la mort réguliere: souvent la conscription était doublée ou fortifiée par des levées extraordinaires; souvent elle dévorait d'avance les futures victimes, comme un dissipateur emprunte sur le revenu à venir. On avait fini par prendre sans compter: l'âge légal, les qualités requises pour mourir sur un champ de bataille, n'étaient plus considérées; et la loi montrait à cet égard une merveilleuse indulgence. On remontait vers l'enfance; on descendait vers la vieillesse: le réformé, le remplacé étaient repris; tel fils d'un pauvre artisan, racheté trois fois au prix de la petite fortune de son pere, était obligé de marcher. Les maladies, les infirmités, les défauts du corps n'étaient plus une raison de salut. Des colonnes mobiles parcouraient nos provinces comme un pays ennemi, pour enlever au peuple ses derniers enfants. Si l'on se plaignait de ces ravages, on répondait que les colonnes mobiles étaient composées de beaux gendarmes qui consoleraient les meres et leur rendraient ce qu'elles avaient perdu. Au défaut du frere absent on prenait le frere présent. Le pere répondait pour le fils, la femme pour le mari: la responsabilité s'étendait aux parents les plus éloignés et jusqu'aux voisins. Un village devenait solidaire pour le conscrit qui l'avait vu naître. Des garnisaires s'établissaient chez le paysan, et le forçaient de vendre son lit pour les nourrir, jusqu'à ce qu'il eût trouvé le conscrit caché dans les bois. L'absurde se mêlait à l'atroce: souvent on demandait des enfants à ceux qui étaient assez heureux pour n'avoir point de postérité; on employait la violence pour découvrir le porteur d'un nom qui n'existait que sur le rôle des gendarmes, ou pour avoir un conscrit qui servait déjà depuis cinq ou six ans. Des femmes grosses ont été mises à la torture afin qu'elles révélassent le lieu où se tenait caché le premier-né de leurs entrailles; des peres ont apporté le ca-

davre de leur fils pour prouver qu'ils ne pouvaient fournir ce fils vivant. Il restait encore quelques familles dont les enfants plus riches s'étaient rachetés; ils se destinaient à former un jour des magistrats, des administrateurs, des propriétaires, si utiles à l'ordre social dans un grand pays: par le décret des gardes d'honneur on les a enveloppés dans le massacre universel. On en était venu à ce point de mépris pour la vie des hommes et pour la France, d'appeler les conscrits la *matiere premiere* et de la *chair à canon*. On agitait quelquefois cette grande question parmi les pourvoyeurs de chair humaine: savoir combien de temps *durait* un conscrit; les uns prétendaient qu'il durait trente-trois mois, les autres trente-six. Buonaparté disait lui-même: *J'ai 300,000 hommes de revenu*. Il a fait périr dans les onze années de son regne plus de cinq millions de Français, ce qui surpasse le nombre de ceux que nos guerres civiles ont enlevés pendant trois siecles, sous les regnes de Jean, de Charles V, de Charles VI, de Charles VII, de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Dans les douze derniers mois qui viennent de s'écouler, Buonaparté a levé (sans compter la garde nationale) treize cent trente mille hommes, ce qui est plus de cent mille hommes par mois: et on a osé lui dire qu'il n'avait dépensé que le luxe de la population.

Il était aisé de prévoir ce qui est arrivé: tous les hommes sages disaient que la conscription, en épuisant la France, l'exposerait à l'invasion aussitôt qu'elle serait sérieusement attaquée. Saigné à blanc par le bourreau, ce corps, vide de sang, n'a pu faire qu'une faible résistance; mais la perte des hommes n'était pas le plus grand mal que faisait la conscription: elle tendait à nous replonger nous et l'Europe entiere dans la barbarie. Par la conscription, les métiers, les arts et les lettres sont inévitablement détruits. Un jeune homme qui doit mourir à dix-huit ans ne peut se livrer à aucune étude. Les nations voisines obligées, pour se défendre, de recourir aux mêmes moyens que nous, abandonnaient à leur tour les avantages de la civilisation; et tous les peuples, précipités les uns sur les autres comme au siecle des Goths et des Vandales, auraient vu renaître les malheurs de ces temps. En brisant les liens de la société générale, la conscription anéantissait aussi ceux de la famille. Accoutumés dès leurs berceaux à se regarder comme des victimes dévouées à la mort, les enfants n'obéissaient plus à leurs parents, ils devenaient paresseux, vagabonds et débauchés, en attendant le jour où ils allaient piller et égorger le monde. Quel principe de religion et de morale aurait eu le temps de prendre racine dans leur cœur? De leur côté, les peres et les meres, dans la classe du peuple, n'attachaient plus leurs affections, ne donnaient plus leurs soins à des enfants qu'ils se préparaient à perdre, qui n'étaient plus leur richesse et leur appui, et qui ne devenaient pour eux

qu'un objet de douleur et un fardeau. De là cet endurcissement de l'âme, cet oubli de tous les sentiments naturels, qui menent à l'égoïsme, à l'insouciance du bien et du mal, à l'indifférence pour la patrie; qui éteignent la conscience et les remords, qui vouent un peuple à la servitude, en lui ôtant l'horreur du vice et l'admiration pour la vertu.

Telle était l'administration de Buonaparté pour l'intérieur de la France.

Examinons au dehors la marche de son gouvernement, cette politique dont il était si fier, et qu'il définissait ainsi : *La politique, c'est jouer aux hommes.* Eh bien, il a tout perdu à ce jeu abominable, et c'est la France qui a payé sa perte.

Pour commencer par son systême continental, ce systême d'un fou ou d'un enfant, n'était pas d'abord le but réel de ses guerres, il n'en était que le prétexte. Il voulait être le maître de la liberté des mers. Et ce systême insensé, a-t-il fait ce qu'il fallait pour l'établir? Par les deux grandes fautes qui, comme nous le dirons après, ont fait échouer ses projets sur l'Espagne et sur la Russie, n'a-t-il pas manqué aussi de fermer les ports de la Méditerranée et de la Baltique? N'a-t-il pas donné toutes les colonies du monde aux Anglais? Ne leur a-t-il pas ouvert au Pérou, au Mexique, au Brésil, un marché plus considérable que celui qu'il voulait leur fermer en Europe? Chose si vraie, la guerre a enrichi le peuple qu'il prétendait ruiner. L'Europe n'emploie que quelques superfluités de l'Angleterre; le fond des nations européennes trouve dans ses propres manufactures de quoi suffire à ses principales nécessités. En Amérique, au contraire, les peuples ont besoin de tout, depuis le premier jusqu'au dernier vêtement; et dix millions d'Américains consomment plus de marchandises anglaisses que trente millions d'Européens. Je ne parle point de l'importation de l'argent du Mexique aux Indes, du monopole du cacao, du quinquina, de la cochenille et de mille autres objets de spéculation devenus une nouvelle source de richesse pour les Anglais. Et quand Buonaparté aurait réussi à fermer les ports de l'Espagne et de la Baltique, il fallait donc ensuite fermer ceux de la Grece, de Constantinople, de la Syrie, de la Barbarie : c'était prendre l'engagement de conquérir le monde. Tandis qu'il eût tenté de nouvelles conquêtes, les peuples déjà soumis, ne pouvant échanger le produit de leur sol et de leur industrie, auraient secoué le joug et rouvert leurs ports. Tout cela n'offre que vues fausses, qu'entreprises petites à force d'être gigantesques, défaut de raison et de bons sens, rêves d'un fou et d'un furieux.

Quant à ses guerres, à sa conduite avec les cabinets de l'Europe, le moindre examen en détruit le prestige. Un homme n'est pas grand par ce qu'il entreprend, mais par ce qu'il exé-

cute. Tout homme peut rêver la conquête du monde: Alexandre seul l'accomplit. Buonaparté gouvernait l'Espagne comme une province dont il pompait le sang et l'or. Il ne se contente pas de cela; il veut encore regner personnellement sur le trône de Charles IV. Que fait-il alors? Par la politique la plus noire, il seme d'abord des germes de division dans la famille royale; ensuite il enleve cette famille, au mépris de toutes les lois humaines et divines; il envahit subitement le territoire d'un peuple fidele qui venait de combattre pour lui à Trafalgar. Il insulte au génie de ce peuple, massacre ses prêtres, blesse l'orgueil castillan, souleve contre lui les descendants du Cid et du Grand Capitaine. Aussitôt Sarragosse célebre la messe de ses propres funérailles, et s'ensevelit sous ses ruines; les chrétiens de Pélage descendent des Asturies: le nouveau Maure est chassé. Cette guerre ranime en Europe l'esprit des peuples, donne à la France une frontiere de plus à défendre, crée une armée de terre aux Anglais, les ramene, après quatre siecles, dans les champs de Poitiers, et leur livre les trésors du Mexique.

Si au lieu d'avoir recours à ces ruses dignes de Borgia, Buonaparté, par une politique toujours criminelle, mais plus habile, eût, sous un prétexte quelconque, déclaré la guerre au roi d'Espagne; s'il se fût annoncé comme le vengeur des Castillans opprimés par le Prince de la Paix; s'il eût caressé la fierté Espagnole, ménagé les Ordres religieux; il est probable qu'il eût réussi. "Ce ne sont pas les espagnols que je veux, disait-il dans sa fureur, c'est l'Espagne." Eh bien; cette terre l'a rejeté. L'incendie de Burgos a produit l'incendie de Moscou, et la conquête de l'Allhambra a amené les Russes au Louvre. Grande et terrible leçon!

Même faute pour la Russie: au mois d'Octobre 1812, s'il s'était arrêté sur les bords de la Duina; s'il se fût contenté de prendre Riga, de cantonner pendant l'hiver son armée de six cent mille hommes, d'organiser la Pologne derriere lui; au retour du printemps, il eût peut-être mis en péril l'empire des czars. Au lieu de cela il marche à Moscou par un seul chemin, sans magasins, sans ressources. Il arrive: les vainqueurs de Pultava embrasent leur Ville Sainte. Buonaparté s'endort un mois au milieu des ruines et des cendres. Il semble oublier le retour des saisons et la rigueur du climat il se laisse amuser par des propositions de paix; il ignore assez le cœur humain pour croire que des peuples qui ont eux-mêmes brûlé leur capitale, afin d'échapper à l'esclavage, vont capituler sur les ruines fumantes de leurs maisons. Ses généraux lui crient qu'il est temps de se retirer. Il part, jurant comme un enfant furieux, qu'il reparaîtra bientôt avec une armée dont *l'avant-garde seule, sera composée de trois cent mille soldats.* Dieu envoie un souffle de sa colere; tout périt: il ne nous revient qu'un homme!

Absurde en administration, criminel en politique, qu'avait-

chée de nous ; elle n'est plus cachée dans les déserts ; c'est au sein de nos foyers que nous la voyons, dans ce Paris que les Normands assiégerent en vain, il y a près de mille ans, et qui s'enorgueillissait de n'avoir eu pour vainqueur que ce Clovis qui devint son Roi. Livrer un pays à l'invasion, n'est-ce pas le plus grand et le plus irrémissible des crimes ? Nous avons vu périr sous nos propres yeux le reste de nos générations ; nous avons vu des troupeaux de conscrits, d'anciens soldats pâles et défigurés, s'appuyer sur les bornes des rues, mourant de toutes les sortes de misere, tenant à peine d'une main l'arme avec laquelle ils avaient défendu la patrie, et demandant l'aumône de l'autre main ; nous avons vu la Seine couverte de barques, nos chemins encombrés de chariots remplis de blessés qui n'avaient pas même le premier appareil sur leurs plaies. Un de ces chars que l'on suivait à la trace du sang, se brisa sur le boulevard. Il en tomba des conscrits sans bras, sans jambes, percés de balles, de coups de lances, jetant des cris et priant les passants de les achever. Ces malheureux enlevés à leurs chaumieres avant d'être parvenus à l'âge d'homme, menés avec leurs bonnets et leurs habits champêtres sur le champ de bataille, placés comme *chair à canon*, dans les endroits les plus dangereux pour épuiser le feu de l'ennemi ; ces infortunés, dis-je, se prenaient à pleurer, et criaient en tombant frappés par le boulet : Ah ! ma mere ! ma mere ! cri déchirant qui accusait l'âge tendre de l'enfant arraché la veille à la paix domestique ; de l'enfant tombé tout à coup des mains de sa mere dans celles de son barbare souverain ! Et pour qui tant de massacres, tant de douleurs ? Pour un abominable tyran, pour un Corse, pour un étranger qui n'est si prodigue du sang français, que parce qu'il n'a pas une goutte de ce sang dans les veines.

Ah ! quand Louis XVI refusait de punir quelques coupables dont la mort lui eût assuré le trône, en nous épargnant à nous-mêmes tant de malheurs ; quand il disait : " Je ne veux " pas acheter ma sûreté au prix de la vie d'un seul de mes su- " jets." Quand il écrivait dans son testament : " Je recom- " mande à mon fils, s'il a le malheur de devenir roi, de songer " qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il " doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément " ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; " qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant " suivant les lois." Quand il prononçait sur l'échafaud ces paroles : " Français, je prie Dieu qu'il ne venge pas sur la " nation le sang de vos rois qui va être répandu." Voilà le véritable roi, le roi français, le roi légitime, le pere et le chef de la patrie !

Buonaparté s'est montré trop médiocre dans l'infortune pour croire que sa prospérité fût l'ouvrage de son génie ; il n'est que le fils de notre puissance, et nous l'avons cru le fils de ses

œuvres. Sa grandeur n'est venue que des forces immenses que nous lui remîmes entre les mains, lors de son élévation. Il hérita de toutes les armées formées sous nos plus habiles généraux, conduites tant de fois à la victoire par tous ces grands capitaines qui ont péri et qui périront peut-être jusqu'au dernier, victimes des fureurs et de la jalousie du tyran. Il trouva un peuple nombreux, agrandi par des conquêtes, exalté par des triomphes et par le mouvement que donnent toujours les révolutions; il n'eut qu'à frapper du pied la terre féconde de notre patrie, et elle lui prodigua des trésors et des soldats. Les peuples qu'il attaquait étaient lassés et désunis: il les vainquit tour-à-tour, en versant sur chacun d'eux séparément, les flots de la population de la France.

Lorsque Dieu envoie sur la terre les exécuteurs des châtiments célestes, tout est aplani devant eux: ils ont des succès extraordinaires avec des talents médiocres; nés au milieu des discordes civiles, ces exterminateurs tirent leurs principales forces des maux qui les ont enfantés, et de la terreur qu'inspire le souvenir de ces maux: ils obtiennent ainsi la soumission du peuple, au nom des calamités dont ils sont sortis. Il leur est donné de corrompre et d'avilir, d'anéantir l'honneur, de dégrader les âmes, de souiller tout ce qu'ils touchent, de tout vouloir et de tout oser, de régner par le mensonge, l'impiété et l'épouvante, de parler tous les langages, de fasciner tous les yeux, de tromper jusqu'à la raison, de se faire passer pour de vastes génies lorsqu'ils ne sont que des scélérats vulgaires, car l'excellence en tout ne peut être séparée de la vertu; traînant après eux les nations séduites, triomphants par la multitude, déshonorés par cent victoires, la torche à la main, les pieds dans le sang, ils vont au bout de la terre comme des hommes ivres, poussés par Dieu qu'ils méconnaissent.

Lorsque la Providence au contraire veut sauver un empire et non le punir; lorsqu'elle emploie ses serviteurs et non ses fléaux; qu'elle destine aux hommes dont elle se sert une gloire honorable, et une non abominable renommée; loin de leur rendre la route facile comme à Buonaparté, elle leur oppose des obstacles dignes de leurs vertus. C'est ainsi que l'on peut toujours distinguer le tyran du libérateur, le ravageur des peuples du grand capitaine, l'homme envoyé pour détruire, et l'homme venu pour réparer. Celui-là est maître de tout, et se sert pour réussir de moyens immenses; celui-ci n'est maître de rien, et n'a entre les mains que les plus faibles ressources: il est aisé de reconnaître aux premiers traits et le caractere et la mission du dévastateur de la France.

Buonaparté est un faux grand homme: la magnanimité qui fait les héros et les véritables rois, lui manque. De là vient qu'on ne cite pas de lui un seul de ces mots qui annoncent Alexandre et César, Henri IV et Louis XIV. La nature le

forma sans entrailles. Sa tête assez vaste est l'empire des ténebres et de la confusion. Toutes les idées, même celles du bien, peuvent y entrer, mais elles en sortent aussitôt. Le trait distinctif de son caractere est une obstination invincible, une volonté de fer, mais seulement pour l'injustice, l'oppression, les systêmes extravagants : car il abandonne facilement les projets qui pourraient être favorables à la morale, à l'ordre et à la vertu L'imagination le domine, et la raison ne le regle point. Ses desseins ne sont point le fruit de quelque chose de profond et de réfléchi, mais l'effet d'un mouvement subit et d'une résolution soudaine. Mobile comme les hommes de son pays il a quelque chose de l'histrion et du comédien. Il joue tout, jusqu'aux passions qu'il n'a pas : il est toujours sur un théâtre ; au Caire, c'est un rénégat qui se vante d'avoir détruit la papauté ; à Paris, c'est le restaurateur de la religion chrétienne ; tantôt c'est un inspiré, tantôt c'est un philosophe. Ses scenes sont préparées d'avance. Un souverain qui a pu prendre des leçons de Talma, afin de paraître dans une attitude royale, est jugé pour la postérité. Il veut paraître original, et il n'est presque jamais qu'imitateur, mais ses imitations sont si grossieres qu'elles rappellent à l'instant l'objet ou l'action qu'il copie. Il essaie toujours de dire ce qu'il croit une grand mot ou de faire ce qu'il présume une grande chose. Affectant l'universalité du génie, il parle de finances et de spectacles, de guerre et de modes, regle le sort des rois et celui d'un commis à la barriere, date du Kremlin un réglement sur les théâtres, et le jour d'une bataille fait arrêter quelques femmes à Paris. Enfant de notre révolution, il a des ressemblances frappantes avec sa mere ; intempérance de langage, goût de la basse littérature, passion d'écrire dans les journaux. Sous le masque du César et de l'Alexandre on aperçoit l'homme de peu, et l'enfant de petite famille. Il méprise souverainement les hommes, parce qu'il les juge d'après lui. Sa maxime est qu'ils ne font rien que par intérêt ; et que la probité même n'est qu'un calcul. De là le systême de *fusion* qui faisait la base de son gouvernement, employant également le méchant et l'honnête homme, mêlant à dessein le vice et la vertu, et prenant toujours soin de vous placer en opposition à vos principes. Son grand plaisir était de déshonorer la vertu, de souiller les réputations. Il ne vous touchait que pour vous flétrir : quand il vous avait fait tomber, vous deveniez *son homme*, selon son expression vulgaire, vous lui apparteniez par droit de honte ; il vous en aimait un peu moins, et vous en méprisait un peu plus. Dans son administration, il voulait qu'on ne connût que les résultats, et qu'on ne s'embarrassât jamais des moyens. Les *masses* devant être tout, les *individualités* rien. « On corrompra cette jeunesse ; « mais elle m'obéira mieux ; on fera périr cette branche d'in« dustrie, mais j'obtiendrai pour le moment plusieurs millions ;

" il périra soixante mille hommes dans cette affaire; mais je " gagnerai la bataille." Voilà tout son raisonnement, et voilà comme les royaumes sont anéantis.

Né surtout pour détruire, Buonaparté porte le mal dans son sein tout naturellement comme une mere porte son fruit avec joie et une sorte d'orgueil. Il a l'horreur du bonheur des hommes; il disait un jour: " Il y a encore quelques personnes " heureuses en France; ce sont des familles qui ne me connais- " sent pas, qui vivent à la campagne dans un château avec " 30 ou 40,000 livres de rente, mais je saurai bien les attein- " dre;" il a tenu parole. Il voyait un jour jouer son fils, il dit à un évêque présent: " Monsieur l'Evêque, croyez-vous " que cela ait une âme?" Tout ce qui se distingue par quelque supériorité épouvante ce tyran; toute réputation l'importune. Il est jaloux des talents, de l'esprit, de la vertu; il n'aimerait pas même le bruit d'un grand crime, si ce crime n'était pas son ouvrage. Le plus disgracieux des hommes, son grand plaisir est de blesser ce qui l'approche, sans penser que nos rois n'insultaient jamais personne, parce qu'on ne pouvait se venger d'eux; sans se souvenir qu'il parle à la nation la plus délicate sur l'honneur, à un peuple que la cour de Louis XIV a formé, et qui est justement renommé pour l'élégance de ses mœurs et la fleur de sa politesse. Enfin Buonaparté n'était que l'homme de la prospérité; aussitôt que l'adversité qui fait éclater les vertus a touché le faux grand homme, le prodige s'est évanoui: dans le monarque on n'a plus aperçu qu'un aventurier, et dans le héros qu'un parvenu à la gloire.

Lorsque Buonaparté chassa le directoire, il lui adressa ce discours:

" Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée " si brillante? Je vous ai laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre; " je vous ai laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers; je " vous ai laissé les millions de l'Italie, et j'ai trouvé partout " les lois spoliatrices et la misere. Qu'avez-vous fait de cent " mille Français que je connaissais, tous mes compagnons de " gloire? Ils sont morts.

" Cet état de choses ne peut durer, avant trois ans il nous " menerait au despotisme, mais nous voulons la république; la " république assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de " la liberté civile et de la tolérance politique, etc."

Aujourd'hui, homme de malheur, nous te prendrons par tes discours, et nous t'interrogerons par tes paroles. Dis, qu'as-tu fait de cette France si brillante? où sont nos trésors, les millions de l'Italie, de l'Europe entiere? Qu'as-tu fait, non pas de cent mille, mais de cinq millions de Français que nous connaissions tous, nos parents, nos amis, nos freres? Cet état de choses ne peut durer; il nous a plongés dans un affreux despotisme. Tu voulais la république, et tu nous as apporté l'es-

clavage. Nous, nous voulons la monarchie assise sur les bases de l'égalité des droits, de la morale, de la liberté civile, de la tolérance politique et religieuse. Nous l'as-tu donnée cette monarchie ? qu'as-tu fait pour nous ? que devons nous à ton regne ? qui est-ce qui a assassiné le duc d'Enghien, torturé Pichegru, banni Moreau, chargé de chaînes le souverain Pontife, enlevé les princes d'Espagne, commencé une guerre impie ? C'est toi. Qui est-ce qui a perdu nos colonies, anéanti notre commerce, ouvert l'Amérique aux Anglais, corrompu nos mœurs, enlevé les enfants aux peres, désolé les familles, ravagé le monde, brûlé plus de mille lieues de pays, inspiré l'horreur du nom français à toute la terre ? C'est toi. Qui est-ce qui a exposé la France à la peste, à l'invasion, au démembrement et à la conquête ? C'est encore toi ! Voilà ce que tu n'as pu demander au Directoire, et ce que nous te demandons aujourd'hui. Combien es-tu plus coupable que ces hommes que tu ne trouvais pas dignes de régner ? Un roi légitime et héréditaire qui aurait accablé son peuple de la moindre partie des maux que tu nous as faits, aurait mis son trône en péril ; et toi, usurpateur et étranger, tu nous deviendrais sacré en raison des calamités que tu as répandues sur nous ; tu régnerais encore au milieu de nos souffrances ! Nous rentrons enfin dans nos droits par le malheur ; nous ne voulons plus adorer Moloch ; tu ne dévoreras plus nos enfants : nous ne voulons plus de ta conscription, de ta police, de ta censure, de tes fusillades nocturnes, de ta tyrannie. Ce n'est pas seulement nous, c'est le genre humain qui t'accuse. Il nous demande vengeance au nom de la religion, de la morale et de la liberté. Où n'as-tu pas répandu la désolation ? dans quel coin du monde une famille obscure a-t-elle échappé à tes ravages ? L'Espagnol dans ses montagnes, l'Illyrien dans ses vallées, l'Italien sous son beau soleil, l'Allemand, le Russe, le Prussien dans ses villes en cendre, te redemandent leurs fils que tu as égorgés, la tente, la cabane, le château, le temple où tu as porté la flamme. Tu les as forcés de venir chercher parmi nous ce que tu leur as ravi, et reconnaître dans tes palais leur dépouille ensanglantée. La voix du monde te déclare le plus grand coupable qui ait jamais paru sur la terre ; car ce n'est pas sur des peuples barbares ou sur des nations dégénérées que tu as versé tant de maux ; c'est au milieu de la civilisation, dans un siecle de lumieres que tu as voulu régner par le glaive d'Attila et les maximes de Néron. Quitte enfin ton sceptre de fer ; descends de ce monceau de ruines dont tu avais fait un trône ! Nous te chassons comme tu as chassé le Directoire. Va ! puisses-tu pour seul châtiment, être témoin de la joie que ta chute cause à la France, et contempler, en versant des larmes de rage, le spectacle de la félicité publique !

Telles sont les paroles que nous adressons à l'etranger. Mais si nous rejetons Buonaparté, qui le remplacera ? le Roi.

Des Bourbons.

Les fonctions attachées à ce titre sont si connues des Français, qu'ils n'ont pas besoin de se le faire expliquer; le Roi leur représente aussitôt l'idée de l'autorité légitime, de l'ordre, de la paix, de la liberté légale et monarchique. Les souvenirs de la vieille France, la religion, les antiques usages, les mœurs de la famille, les habitudes de notre enfance, le berceau, le tombeau, tout se rattache à ce mot sacré de roi : il n'effraie personne ; au contraire, il rassure. Le roi, le magistrat, le pere; un Français confond ces idées. Il ne sait ce que c'est qu'un empereur; il ne connaît pas la nature, la forme, la limite du pouvoir attaché à ce titre étranger. Mais il sait ce que c'est qu'un monarque descendant de Saint Louis et de Henri IV: c'est un chef dont la puissance paternelle est réglée par des institutions, tempérée par les mœurs, adoucie et rendue excellente par le temps, comme un vin généreux, né de la terre de la patrie, et mûri par le sol de la France. Cessons de vouloir nous le cacher. Il n'y aura ni repos, ni bonheur, ni félicité, ni stabilité dans nos lois, nos opinions, nos fortunes, que quand la maison de Bourbon sera rétablie sur le trône. Certes, l'antiquité plus reconnaissante que nous, n'aurait pas manqué d'appeler divine, une race qui commençant par un roi brave et prudent, et finissant par un martyr, a compté dans l'espace de neuf siecles quarante-trois monarques, parmi lesquels on ne trouve qu'un seul tyran, Exemple unique dans l'histoire du monde, et éternel sujet d'orgueil pour notre patrie. La probité et l'honneur étaient assis sur le trône de France, comme sur les autres trônes la force et la politique. Le sang noble et doux des Capet, ne se reposait de produire des héros que pour faire des rois honnêtes hommes. Les uns furent appelés sages, bons, justes, bien-aimés; les autres surnommés grands, augustes, peres des lettres et de la patrie. Quelques-uns eurent des passions qu'ils expierent par des malheurs ; mais aucun n'épouvanta le monde par ces vices qui pesent sur la mémoire des Césars et que Buonaparté a reproduits.

Les Bourbons, derniere branche de cet arbre sacré, ont vu, par une destinée extraordinaire, leur premier roi tomber sous le poignard du fanatique, et leur dernier sous la hache de l'athée. Depuis Robert, sixieme fils de S. Louis dont ils descendent il ne leur a manqué pendant tant de siecles que cette gloire de l'adversité, qu'ils ont enfin magnifiquement obtenue. Qu'avons-nous à leur repprocher ? Le nom de Henry IV fait encore tressaillir les cœurs français, et remplit nos yeux de larmes ; nous devons à Louis XIV la meilleure partie de notre gloire. N'avons-nous pas surnommé Louis XVI le plus hon-

nête homme de son royaume! Est-ce parce que nous l'avons tué que nous rejettons son sang? Est-ce parce que nous avons fait mourir sa sœur, sa femme et son fils, que nous repoussons sa famille? Cette famille pleure dans l'exil, non ses malheurs, mais les nôtres. Cette jeune princesse que nous avons persécutée, que nous avons rendue orpheline, regrette tous les jours dans les palais étrangers les prisons de la France. Elle pouvait recevoir la main d'un prince puissant et glorieux, mais elle préféra unir sa destinée à celle de son cousin, pauvre, exilé, proscrit, parce qu'il était Français, et qu'elle ne voulait point se séparer des malheurs de sa famille. Le monde entier admire ses vertus; les peuples de l'Europe la suivent quand elle paraît dans les promenades publiques, en la comblant de bénédictions; et nous, nous pouvons l'oublier! Quand elle quitta sa patrie où elle avait été si malheureuse, elle jeta les yeux en arriere, et elle pleura. Objets constants de ses prieres et de son amour, nous savons à peine qu'elle existe. "*Je sens*, dit-elle quelquefois, *que je n'aurai d'enfant qu'en France*," mot touchant qui seul devrait nous faire tomber à ses pieds, et nous arracher les sanglots du repentir. Oui, madame la duchesse d'Angoulême deviendra féconde sur le sol fécond de la patrie! Cette terre porte naturellement les lys: ils renaîtront plus beaux, arrosés du sang de tant de victimes offertes en expiation au pied de l'échafaud de Louis et d'Antoinette!

Le frere de notre roi, Louis XVIII, qui doit régner le premier sur nous, est un prince connu par ses lumieres, inaccessible aux préjugés, étranger à la vengeance. De tous les souverains qui peuvent gouverner à présent la France, c'est peut-être celui qui convient le mieux à notre position et à l'esprit du siecle; comme de tous les hommes que nous pouvions choisir, Buonaparté était peut-être le moins propre à être roi. Les institutions des peuples sont l'ouvrage du temps et de l'expérience: pour régner il faut surtout de la raison et de l'uniformité. Un prince qui n'aurait dans la tête que deux ou trois idées communes mais utiles, serait un souverain plus convenable à une nation, qu'un aventurier extraordinaire, enfantant sans cesse de nouveaux plans, imaginant de nouvelles lois, ne croyant régner que quand il travaille à troubler les peuples, à changer, à détruire le soir ce qu'il a créé le matin. Non-seulement Louis XVIII a ces idées fixes, cette modération, ce bon sens si nécessaires à un monarque, mais c'est encore un prince ami des lettres, instruit et éloquent comme plusieurs de nos rois, d'un esprit vaste et éclairé, d'un caractere ferme et philosophique.

Choisissons entre Buonaparté, qui revient à nous portant le code sanglant de la conscription, et Louis XVIII, qui s'avance pour fermer nos plaies, le testament de Louis XVI à

a main. Il répétera à son sacre ces paroles écrites par son vertueux frere :

“ Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits “ mes ennemis, sans que je leur en eus donné aucun sujet, et “ je prie Dieu de leur pardonner.”

M. le comte d'Artois, d'un caractere si franc, si loyal, si français, se distingue aujourd'hui par sa piété, sa douceur et sa bonté, comme il se faisait remarquer dans sa premiere jeunesse par son grand air et ses grâces royales. Buonaparté fut abattu par la main de Dieu, mais non corrigé par l'adversité : à mesure qu'il recule dans le pays qui échappe à sa tyrannie, il traîne après lui de malheureuses victimes, chargées de fers : c'est dans les dernieres prisons de la France qu'il exerce les derniers actes de son pouvoir. M. le comte d'Artois arrive seul, sans soldats, sans appui, inconnu aux Français auxquels il se montre. A peine a-t il prononcé son nom, que le peuple tombe à ses genoux ; on baise les basques de son habit, on embrasse ses genoux ; on lui crie, en répandant des torrents de larmes : “ Nous ne vous apportons que nos cœurs, le monstre “ ne nous a laissé que cela !” A cette maniere de quitter la France, à cette façon d'y rentrer, reconnaissez d'un côté l'usurpateur ; de l'autre le prince légitime.

M. le duc d'Angoulême a paru dans une autre de nos provinces : Bordeaux, la seconde ville du royaume, s'est jetée dans ses bras, et la patrie de Henri IV a reconnu avec des transports de joie l'héritier des vertus du Béarnais. Nos armées n'ont point vu de chevalier plus brave que M. le duc de Berry. M. le duc d'Orléans prouve par sa noble fidélité au sang de son roi, que son nom est toujours un des plus beaux de la France. J'ai déjà parlé des trois générations de héros, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon : je laisse à Buonaparté à nommer le troisieme.

Je ne sais si la postérité pourra croire que tant de princes de la maison de Bourbon ont été proscrits par ce peuple qui leur devait toute sa gloire, sans avoir été coupables d'aucun crime, sans que leur malheur leur soit venu de la tyrannie du dernier roi de leur race ; non, l'avenir ne pourra comprendre que nous ayions banni des princes aussi bons, des princes nos compatriotes, pour mettre à notre tête un étranger, le plus méchant de tous les hommes. On conçoit jusqu'à un certain point la république en France : un peuple, dans un moment de folie, peut vouloir changer la forme de son gouvernement, et ne plus reconnaître de chef suprême ; mais si nous revenons à la monarchie, c'est le comble de la honte et de l'absurdité de la vouloir sans le souverain légitime, et de croire qu'elle puisse exister sans lui. Qu'on modifie, si l'on veut, la constitution de cette monarchie, mais nul n'a le droit de changer le monar-

que. Il peut arriver qu'un roi cruel, tyrannique, qui viole toutes les lois, qui prive tout un peuple de ses libertés, soit déposé par l'effet d'une révolution violente; mais dans ce cas extraordinaire, la couronne passe à ses fils, ou à son plus proche héritier. Or, Louis XVI a-t-il été un tyran? pouvons-nous faire le procès à sa mémoire: en vertu de quelle autorité privons-nous sa race d'un trône qui lui appartient à tant de titres! Par quel honteux caprice avons-nous donné au fils d'un huissier d'Ajaccio, l'héritage de Robert-le-Fort. Ce Robert-le-Fort descendait vraisemblablement de la seconde race, et celle-ci se rattachait à la premiere. Il était comte de Paris. Hugues Capet apporta aux Français, comme Français lui-même, Paris, son héritage paternel, des biens et des domaines immenses. La France, si petite sous les premiers Capet, s'enrichit et s'accrut sous leurs descendants. Pour remplacer cette race antique nous avons été chercher un roi, comme l'a dit un sénateur, chez un peuple où les Romains ne voulaient pas prendre des esclaves. C'est en faveur d'un Italien obscur, dont il a fallu faire la fortune en dépouillant tous les Français, que nous avons renversé la loi salique, *palladium* de notre empire. Combien nos peres différaient de nous de sentiments et de maximes! A la mort de Philippe de Valois, au préjudice d'Edouard III, roi d'Angleterre, ils aimerent mieux se condamner à deux siecles de guerre, que de se laisser gouverner par un étranger. Cette noble résolution fut la cause de la gloire et de la grandeur de la France: l'oriflamme fut déchirée aux champs de Créci, de Poitiers et d'Azincourt, mais ses lambeaux triompherent enfin de la banniere d'Edouard III et de Henri V, et le cri de *Montjoie S. Denis* étouffa celui de toutes les factions. La même question de l'hérédité se représenta à la mort de Henri III: le parlement rendit alors le fameux édit qui donna Henri IV et Louis XIV à la France. Ce n'étaient pourtant pas des têtes ignobles que celles d'Edouard III, de Henri V, du duc de Guise et de l'infante d'Espagne. Grand Dieu! qu'est donc devenu l'orgueil de la France! Elle a refusé d'aussi grands souverains pour conserver sa race française et royale, et elle a fait choix de Buonaparté!

En vain prétendrait-on que Buonaparté n'est pas étranger. Il l'est aux yeux de toute l'Europe, de tous les Français non prévenus; il le sera au jugement de la postérité: elle lui attribuera peut-être la meilleure partie de nos victoires, et nous chargera d'une partie de ses crimes. Buonaparté n'a rien de français, ni dans les mœurs, ni dans le caractere. Les traits même de son visage montrent son origine. La langue qu'il apprit dans son berceau n'était pas la nôtre, et son accent comme son nom révelent sa patrie. Son pere et sa mere ont vécu plus de la moitié de leur vie sujets de la république de Gênes. Lui-même est plus sincere que ses flatteurs: il ne se reconnaît pas

français : il nous hait et nous méprise. Il lui est plusieurs fois échappé de dire : *Voilà comme vous êtes, vous autres Français.* Dans un discours il a parlé de l'Italie comme de sa patrie, et de la France comme de sa conquête. Si Buonaparté est Français, il faut dire nécessairement que Toussaint-Louverture l'était autant et plus que lui : car enfin il était né dans une vieille colonie française, et sous les lois françaises ; la liberté qu'il avait reçue lui avait rendu les droits du sujet et du citoyen. Et un étranger élevé par la charité de nos rois occupe le trône de nos rois, et brûle de répandre leur sang ! Nous prîmes soin de sa jeunesse, et par reconnaissance il nous plonge dans un abîme de douleur ! Juste dispensation de la Providence ! les Gaulois saccagerent Rome, et les Romains opprimerent les Gaules ; les Français ont souvent ravagé l'Italie, et les Médicis, les Galigaï, les Mazarin, les Buonaparté nous ont désolés. La France et l'Italie devraient enfin se connaître, et renoncer pour toujours l'une à l'autre.

Qu'il sera doux de se reposer enfin de tant d'agitation et de malheur sous l'autorité paternelle de notre souverain légitime. Nous avons pu un moment être sujets de la gloire que nos armes avaient répandue sur Buonaparté ; aujourd'hui qu'il s'est dépouillé lui-même de cette gloire, ce serait trop que de rester l'esclave de ses crimes. Rejetons cet oppresseur comme tous les autres peuples l'ont déjà rejeté. Qu'on ne dise pas de nous : Ils ont tué le meilleur et le plus vertueux des rois ; ils n'ont rien fait pour lui sauver la vie, et ils versent aujourd'hui la derniere goutte de leur sang, ils sacrifient les restes de la France pour soutenir un étranger qu'eux mêmes detéstent. Par quelle raison cette France infidele justifierait-elle son abominable fidélité ? Il faut donc avouer que ce sont les forfaits qui nous plaisent, les crimes qui nous charment, la tyrannie qui nous convient. Ah ! si les nations étrangeres enfin, lasses de notre obstination, allaient consentir à nous laisser cet insensé ; si nous étions assez lâches pour acheter, par une partie de notre territoire, la honte de conserver au milieu de nous le germe de la peste et le fléau de l'humanité, il faudrait fuir au fond des déserts, changer de nom et de langage, tâcher d'oublier et de faire oublier que nous avons été Français.

Pensons au bonheur de notre commune patrie ; songeons bien que notre sort est entre nos mains : un mot peut nous rendre à la gloire, à la paix, à l'estime du monde, ou nous plonger dans le plus affreux, comme dans le plus ignoble esclavage. Relevons la monarchie de Clovis, l'héritage de Saint Louis, le patrimoine de Henri IV. Les Bourbons seuls conviennent aujourd'hui à notre situation malheureuse, sont les seuls médecins qui puissent fermer nos blessures. La modération, la paternité de leurs sentiments, leurs propres adversités

conviennent à un royaume épuisé, fatigué de convulsions et de malheurs. Tout deviendra légitime avec eux, tout est illégitime sans eux. Leur seule présence fera renaître l'ordre dont ils sont pour nous le principe. Ce sont de braves et illustres gentilshommes autant et plus Français que nous. Ces seigneurs des Fleurs de Lys furent dans tous les temps célebres par leur loyauté; ils tiennent si fort à la racine de nos mœurs, qu'ils semblent faire partie même de la France, et lui manquer aujourd'hui comme l'air et le soleil.

Si tout doit devenir paisible avec eux; s'ils peuvent seuls mettre un terme à cette trop longue révolution, le retour de Buonaparté nous plongerait dans des maux affreux et dans des troubles interminables. L'imagination la plus féconde peut-elle se représenter ce que serait ce monstrueux géant resserré dans d'étroites limites, n'ayant plus les trésors du monde à dévorer et le sang de l'Europe à répandre. Peut-on se le figurer renfermé dans une cour ruinée et flétrie, exerçant sur les seuls Français sa rage, ses vengeances et son génie turbulent? Buonaparté n'est point changé; il ne changera jamais. Toujours il inventera des projets, des lois, des décrets absurdes, contradictoires ou criminels; toujours il nous tourmentera: il rendra toujours incertaines notre vie, notre liberté, nos propriétés. En attendant qu'il puisse troubler le monde de nouveau, il s'occupera du soin de bouleverser nos familles. Seuls esclaves au milieu du monde libre, objet du mépris des peuples, le dernier degré du malheur sera de ne plus sentir notre abjection, et de nous endormir, comme l'esclave de l'Orient, indifférent au cordon que le sultan nous enverra à notre réveil.

Non, il n'en sera pas ainsi. Nous avons un prince légitime, né de notre sang, élévé parmi nous, que nous connaissons, qui nous connaît, qui a nos mœurs, nos goûts, nos habitudes, pour lequel nous avons prié Dieu dans notre jeunesse, dont nos enfants savent le nom comme celui d'un de leur voisin, et dont les peres vécurent et moururent avec les nôtres. Parce que nous avons réduit nos anciens princes à être voyageurs, la France sera-t-elle une propriété forfaite? Doit-elle demeurer à un Corse par droit d'aubaine? Ah! pour Dieu ne soyons pas trouvés en telle déloyauté, que de déshériter notre naturel seigneur, pour donner son lit au premier compagnon qui le demande. Si nos maîtres légitimes manquaient, le dernier des Français serait encore préférable à Buonaparté, pour régner sur nous: du moins nous n'aurions pas la honte d'obéir à un étranger.

Il ne me reste plus qu'à prouver que si le rétablissement de la maison de Bourbon est nécessaire à la France, il ne l'est pas moins à l'Europe entiere.

Des Alliés.

A ne considérer d'abord que les raisons particulieres, est-il un homme au monde qui voulût jamais s'en reposer sur la parole de Buonaparté ? N'est-ce pas un point de sa politique comme un des penchants de son cœur, que de faire consister l'habileté à tromper, à regarder la bonne-foi comme une duperie et comme la marque d'un esprit borné, à se jouer de la sainteté des serments ? A-t-il tenu un seul des traités qu'il ait faits avec les diverses puissances de l'Europe ? C'est toujours en violant quelque article de ces traités et en pleine paix qu'il a fait ses conquêtes les plus solides ; rarement il a évacué une place qu'il devait rendre; et aujourd'hui même qu'il est abattu, il possede encore dans quelques forteresses de l'Allemagne le fruit de ses rapines et les témoins de ses mensonges.

On le liera de sorte qu'il ne puisse recommencer ses ravages ? Vous aurez beau l'affaiblir en démembrant la France, en mettant garnison dans les places frontieres pendant un certain nombre d'années, en l'obligeant à payer des sommes considérables, en le forçant à n'avoir qu'une petite armée et à abolir la conscription ; tout cela sera vain. Buonaparté, encore une fois, n'est point changé. L'adversité ne peut rien sur lui, parce qu'il n'était pas au-dessus de la fortune. Il méditera en silence sa vengeance : tout-à-coup, après un ou deux ans de repos, lorsque la coalition sera dissoute, que chaque puissance sera rentrée dans ses états, il nous appellera aux armes, profitera des générations qui se seront formées, enlevera, franchira les places de sûreté, et se débordera de nouveau sur l'Allemagne. Aujourd'hui même il ne parle que d'aller brûler Vienne, Berlin et Munich ; il ne peut consentir à lâcher sa proie. Les Russes reviendront-ils assez vite des rives du Boristhene pour sauver une seconde fois l'Europe ? Cette miraculeuse coalition, fruit de vingt-cinq années de souffrances, pourra-t-elle se renouer quand tous les fils en auront été brisés ? Buonaparté n'aura-t-il pas trouvé le moyen de corrompre quelques ministres, de séduire quelques princes, de réveiller d'anciennes jalousies, et de mettre peut-être dans ses intérêts quelques peuples assez aveugles pour combattre sous ses drapeaux? Enfin les princes qui regnent aujourd'hui seront-ils tous sur le trône, et ce changement dans les regnes ne pourrait-il pas amener un changement dans la politique ? Des puissances, si souvent trompées, pourraient-elles reprendre tout-à-coup

une sécurité qui les perdrait? Quoi! elles auraient oublié l'orgueil de cet aventurier qui les a traitées avec tant d'insolence, qui se vantait d'avoir des rois dans son antichambre, qui envoyait signifier ses ordres aux souverains, établissait ses espions jusque dans leur cour, et disait tout haut qu'avant dix ans sa *Dynastie* serait la plus ancienne de l'Europe! Des rois traiteraient avec un homme qui leur a prodigué des outrages que ne supporterait pas un simple particulier! Une reine charmante faisait l'admiration de l'Europe par sa beauté, son courage et ses vertus, et il a avancé sa mort par les plus lâches comme par les plus ignobles outrages. La sainteté des rois comme la décence m'empêchent de répéter les calomnies, les grossieretés, les ignobles plaisanteries qu'il a prodiguées tour-à-tour à ces rois et à ces ministres qui lui dictent aujourd'hui des lois dans son palais. Si les puissances méprisent personnellement ces outrages, elles ne peuvent ni ne doivent les mépriser pour l'intérêt et la majesté des trônes; elles doivent se faire respecter des peuples, briser enfin le glaive de l'usurpateur, et déshonorer pour toujours cet abominable droit de la force, sur qui Buonaparté fondait son orgueil et son empire.

Après ces considérations particulieres, il s'en présente d'autres d'une nature plus élevée, et qui seules doivent déterminer les puissances coalisées à ne plus reconnaître Buonaparté pour souverain.

Il importe au repos des peuples, il importe à la sûreté des couronnes, à la famille des souverains, qu'un homme sorti des rangs inférieurs de la société, ne puisse impunément s'asseoir sur le trône de son maître, prendre place parmi les souverains légitimes, les traiter de freres, et trouver dans les révolutions qui l'ont élevé, assez de force pour balancer les droits de la légitimité de la race. Si cet exemple est une fois donné au monde, aucun monarque ne peut compter sur sa couronne. Si le trône de Clovis peut être, en pleine civilisation, laissé à un Corse tandis que les fils de St. Louis sont errants sur la terre, nul roi ne peut s'assurer aujourd'hui qu'il régnera demain. Qu'on y prenne bien garde: toutes les monarchies de l'Europe sont à peu près filles des mêmes mœurs et des mêmes temps, tous les rois sont réellement des especes de freres unis par la religion chrétienne et l'antiquité des souvenirs. Ce beau et grand systême une fois rompu, des races nouvelles assises

sur les trônes où elles feront régner d'autres mœurs, d'autres principes, d'autres idées; c'en est fait de l'ancienne Europe; et dans le cours de quelques années, une révolution générale aura changé la succession de tous les souverains. Les rois doivent donc prendre la défense de la maison de Bourbon, comme ils la prendraient de leur propre famille. Ce qui est vrai, considéré sous les rapports de la royauté, est encore vrai sous les rapports naturels. Il n'y a pas un roi en Europe qui n'ait du sang des Bourbons dans les veines, et qui ne doive voir en eux d'illustres et infortunés parents. On n'a déjà que trop appris aux peuples qu'on peut remuer les trônes. C'est aux rois à leur montrer que si les trônes peuvent être ébranlés ils ne peuvent être jamais détruits; que pour le bonheur du monde, les couronnes ne dépendent pas des succès du crime, et des jeux de la fortune.

Il importe encore à l'Europe civilisée que la France qui en est comme l'âme et le cœur par son génie et par sa position, soit heureuse, florissante, paisible; elle ne peut l'être que sous ses anciens rois. Tout autre gouvernement prolongerait parmi nous ces convulsions qui se font sentir au bout de la terre. Les Bourbons seuls, par la majesté de leur race, par la légitimité de leurs droits, par la modération de leur caractere, offriront une garantie suffisante aux traités, et fermeront les plaies du monde.

Sous le regne des tyrans, les lois morales sont comme suspendues; de même qu'en Angleterre, dans les temps de trouble, on suspend l'acte sur lequel repose la liberté des citoyens. Chacun sait qu'il n'agit pas bien, qu'il marche dans une fausse voie; mais chacun se soumet et se prête à l'oppression. On se fait même une espece de fausse conscience dans le vice; on remplit scrupuleusement les ordres les plus opposés à la justice. L'excuse est qu'il viendra de meilleurs jours, que l'on rentrera dans ses droits de liberté et de vertu; que c'est un temps d'iniquités qu'il faut passer, comme on passe un temps de malheurs. Mais en attendant ce retour, le tyran fait tout ce qui lui plaît; il est obéi; il peut traîner tout un peuple à la guerre, l'opprimer, lui demander tout sans être refusé. Avec un prince légitime cela est impossible: tout le monde, sous un sceptre légal, est en jouissance de ses droits naturels et en exercice de ses vertus. Si le roi voulait passer les bornes de son pouvoir, il trouverait des obstacles de toutes parts; tous les corps

feraient des remontrances, tous les individus parleraient; on lui opposerait la raison, la conscience, la liberté. Voilà pourquoi Buonaparté, resté maître d'un seul village de la France, est plus à craindre pour l'Europe que les Bourbons avec la France jusqu'au Rhin.

Au reste, les rois peuvent-ils douter de l'opinion de la France? Croient-ils qu'ils seraient parvenus aussi facilement jusqu'au Louvre, si les Français n'avaient espéré en eux des libérateurs? N'ont-ils pas vu dans toutes les villes où ils sont entrés des signes manifestes de cette espérance? Qu'entend-on en France depuis six mois, sinon ces paroles: *Les Bourbons y sont-ils! où sont les princes? viennent-ils? Ah! si l'on voyait un drapeau blanc!* D'une autre part, l'horreur de l'usurpateur est dans tous les cœurs. Il inspire tant de haine, qu'il a balancé chez un peuple guerrier ce qu'il y a de dur dans la présence d'un ennemi; et l'on a mieux aimé souffrir une invasion d'un moment, que de s'exposer à garder Buonaparté toute sa vie. Si les armées se sont battues, admirons leur courage et déplorons leurs malheurs; elles détestent le tyran autant et plus que le reste des Français; mais elles ont fait un serment; et des grenadiers français meurent victimes de leur parole. La vue de l'étendard militaire inspire la fidélité: depuis nos peres les Francs jusqu'à nous, nos soldats ont fait un pacte saint, et se sont, pour ainsi dire, mariés à leurs épées. Ne prenons donc pas le sacrifice de l'honneur pour l'amour de l'esclavage. Nos braves guerriers n'attendent qu'à être dégagés de leurs paroles. Que les Français et les Alliés reconnaissent leurs princes légitimes, et à l'instant l'armée, déliée de son serment, se rangera sous le drapeau sans tache souvent témoin de nos triomphes, quelquefois de nos revers, toujours de notre courage, jamais de notre honte.

Les rois alliés ne trouveront aucun obstacle à leur dessein, s'ils veulent suivre le seul parti qui peut assurer le repos de la France et celui de l'Europe. Ils doivent être satisfaits du triomphe de leurs armes. Nous Français, nous ne devons considérer ces triomphes que comme une leçon de la Providence, qui nous châtie sans nous humilier. Nous pouvons nous dire avec assurance, que ce qui eût été impossible sous nos princes légitimes, ne pouvait s'accomplir que sous le regne d'un aventurier. Les rois alliés doivent désormais aspirer à une gloire plus durable. Qu'ils se rendent avec

leur garde sur la place de notre révolution; qu'ils fassent célébrer une pompe funebre à la place même où sont tombées les têtes de Louis et d'Antoinette; que ce conseil de Rois, la main sur l'autel, au milieu du peuple français à genoux et en larmes, reconnaisse Louis XVIII pour roi de France: ils offriront au monde le plus grand spectacle qu'il ait jamais vu, et répandront sur eux une gloire que les siecles ne pourront effacer.

Mais déjà une partie de ces événements est accomplie. Les miracles ont enfanté les miracles. Paris, comme Athenes, a vu entrer dans ses murs des étrangers qui l'ont respecté, en souvenir de sa gloire et de ses grands hommes. Quatre-vingt mille soldats vainqueurs ont dormi auprès de nos citoyens, sans troubler leur sommeil, sans se porter à la moindre violence, sans faire même entendre un chant de triomphe. Ce sont des libérateurs, et non pas des conquérants. Honneur immortel aux souverains qui ont pu donner au monde un pareil exemple de modération dans la victoire! Que d'injures ils avaient à venger! Mais ils n'ont point confondu les Français avec le tyran qui les opprime. Aussi ont-ils déjà recueilli le fruit de leur magnanimité. Ils ont été reçus des habitants de Paris comme s'ils avaient été nos véritables monarques, comme des princes français, comme des Bourbons. Nous les verrons bientôt, les descendants de Henri IV; Alexandre nous les a promis: il se souvient que le contrat de mariage du duc et de la duchesse d'Angoulême est déposé dans les archives de la Russie. Il nous a fidelement gardé le dernier acte public de notre gouvernement légitime: il l'a rapporté au trésor de nos chartes, où nous garderons à notre tour le récit de son entrée dans Paris, comme un des plus grands et des plus glorieux monuments de l'histoire.

Toutefois ne séparons point des deux souverains qui sont aujourd'hui parmi nous cet autre souverain qui fait à la cause des rois et au repos des peuples, le plus grand des sacrifices: qu'il trouve comme monarque et comme pere la récompense de ses vertus dans l'attendrissement, la reconnaissance et l'admiration des Français.

Français! amis, compagnons d'infortune, oublions nos querelles, nos haines, nos erreurs pour sauver la patrie; embrassons-nous sur les ruines de notre cher pays; et qu'appelant à notre secours l'héritier de Henri IV et de Louis

XIV, il vienne essuyer les pleurs de ses enfants, rendre le bonheur à sa famille, et jeter charitablement sur nos plaies le manteau de saint Louis, à moitié déchiré de nos propres mains. Songeons que tous les maux que nous éprouvons, la perte de nos biens, de nos armées, les malheurs de l'iuvasion, le massacre de nos enfants, le trouble et la décomposition de toute la France, la perte de nos libertés, sont l'ouvrage d'un seul homme, et que nous devrons tous les biens contraires à un seul homme. Faisons donc entendre de toutes parts le cri qui peut nous sauver, le cri, que nos peres faisaient retentir dans le malheur comme dans la victoire, et qui sera pour nous le signal de la paix et du bonheur :

VIVE LE ROI!

Relation Sommaire du Siège, de la Prise, et de la Délivrance de Paris.

Souviens-toi de ton nom, *Alexandre autrefois*
Fit monter un vieillard sur le trône des rois.
Sur le front de *Louis* tu mettras la couronne:
Le sceptre le plus beau, c'est celui que l'on donne.

(Delille, *Poëme de la Pitié.)*

Une défense, qu'on peut appeler sacrilége, avait attiré aux portes de Paris une armée immense dont les maîtres de cette capitale avaient caché avec soin la force à ses habitants; ils croyaient n'avoir affaire qu'à un corps d'armée, et l'Europe libératrice pouvait peser sur eux de tout son poids. Mais constants dans leurs généreuses intentions, les souverains qui, depuis deux ans, se sont éloignés de leurs états, et ont, en quelque maniere, abandonné leurs peuples pour s'occuper de celui qu'on les forçait de combattre, ont arrêté leurs légions victorieuses devant les faibles remparts que Paris a laissé construire plutôt pour assurer ses tributs que sa défense.

L'armée française a combattu sous les murs de Paris, comme elle a fait partout, avec un courage qu'elle ne mesure jamais sur son nombre et sur l'espoir du succès. Un grand nombre de citoyens composant la garde nationale s'est porté avec zele hors de l'enceinte de cette cité dont la sûreté intérieure leur était seule recommandée: plusieurs y ont trouvé une *mort glorieuse*, des blessures honorables dont les regrets de tous leurs concitoyens sont la récompense la plus digne de leur dévouement.

Depuis six heures du matin, un feu vif et soutenu frappait d'un bruit qui toujours aurait dû leur être inconnu, toutes les parties de cette grande capitale.

On sut, vers la fin du jour, que le frere de celui qui avait causé tous les malheurs publics, avait autorisé les chefs de cette imprudente défense à traiter avec le chef des assaillants.

Déjà la ville se remplissait de troupes dont le mouve-

ment annonçait aux yeux les moins exercés, un abandon prochain.

Quelques coups tirés des hauteurs qui dominent Paris, apprirent à ses habitants que désormais leur destinée ne dépendait que d'eux-mêmes et des vainqueurs bienfaisants qui dirigeaient pour eux cette guerre protectrice.

La fortune a paru d'accord avec eux, car aucun accident n'a permis de regretter leur apparition. La nuit a couvert la retraite de l'armée et elle s'est écoulée sans désordre et sans bruit.

Un spectacle nouveau a peu de temps après frappé tous les yeux. D'innombrables feux ont couvert d'une lumiere encore plus rassurante que brillante cette suite de collines, qui du Nord à l'Est dominent Paris, ces collines sur lesquelles Napoléon avait annoncé qu'il irait refuser à ses ennemis le dernier village des contrées qu'un sort malheureux aurait réunies aux antiques possessions du pays qu'il asservissait.

Dès le point du jour toute la population de Paris s'était portée vers les lieux que devait traverser l'armée qui venait de lui rendre la liberté, (spectacle inouï dans l'histoire du monde.)

Six cents mille citoyens dans une sécurité parfaite, au milieu d'une armée resplendissante de force et d'éclat ; un peuple entier circulait au milieu de dix peuples divers, comme il avait l'habitude de le faire au milieu de ses propres freres. La différence des langages effacée par un même sentiment, celui de la libération, ce trait n'aura échappé à personne : personne ne parlait la même langue et tout le monde s'entendait : enfin, vers midi, l'armée alliée, l'armée européenne, l'armée amie de la France, est entrée dans Paris. Quelques détachements avaient pénétré par différentes avenues ; à leur aspect, les applaudissements, les cris d'union, les cris de remercîments avaient formé le prélude de la scene qui allait s'ouvrir. Bientôt on a vu paraître une masse immense de troupes. C'est alors qu'est tombé le voile que depuis tant d'années, et surtout dans ces derniers temps, des mains cruellement perfides avaient étendu sur tous les yeux. A ces forêts de lances, à ces épais bataillons, à ces brillants escadrons, formés de tout ce que l'Europe fournit de plus généreux coursiers, qui aurait pu reconnaître ces corps d'armées échappés à la fatigue des marches, aux rigueurs des saisons, aux hasards des combats, ces débris dont

on représentait les armées alliées comme uniquement composées?

Mais, il faut le dire, le jugement du public, qui est toujours juste quand il est libre, s'est porté tout de suite sur cet objet de comparaison soumis à ses regards pour la premiere fois. Un sentiment commun s'est communiqué à la multitude, celui de la détestation, contre les auteurs de la cruelle épreuve que l'on avait fait subir à la capitale, ainsi que l'infériorité dans laquelle on avait maintenu les forces de la France dans les temps qu'on l'épuisait d'hommes et d'argent. Plusieurs heures se sont écoulées pendant que cette armée a traversé les parties les plus fréquentées de la capitale; partout elle a été accueillie avec les mêmes démonstrations d'allégresse. Un voyageur qui aurait ignoré tout ce qui venait de se passer, aurait cru que c'était une armée nationale qui rentrait au sein de sa famille. Chose inouïe, et pourtant vraie, la curiosité si naturelle à l'égard de tant de peuples étrangers, de patrie et de costume, était la moindre partie de l'intérêt de cette grande scene: il a acquis son plus haut degré quand, au milieu d'un groupe resplendissant de tout l'éclat qui entoure de grands souverains, ont paru LL. MM. l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, accompagnés du généralissime des armées alliées, le prince de Schwartzenberg, et de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Cathcart. La foule s'est précipitée vers eux. Ils ont répondu aux acclamations d'un peuple immense, par une affabilité sans bornes, par les expressions les plus rassurantes à la fois, et les plus touchantes de leur intérêt pour le bonheur de la France. La marche de l'armée a continué pendant plusieurs heures avec le même ordre et la même admiration pour des troupes qui, transportées de contrées si éloignées, avaient l'air de sortir de leurs cantonnements. La marche de ces troupes a été précédée et accompagnée partout des signes les moins équivoques des sentiments des habitants de la capitale; dès qu'ils ont pu se parler, ils se sont entendus et ils se sont trouvés n'avoir qu'un langage; la haine la plus juste contre leurs oppresseurs et le désir de revenir à une autorité tutélaire, éprouvée par les siecles, seule digne de la France et de l'Europe, au degré de lumieres où elle est arrivée, celle des princes de la maison de Bourbon; de cette maison auguste, à laquelle la France a dû des siecles de bonheur et de véritable gloire, à laquelle elle aimera à devoir la réparation de ses maux par les institutions qui peuvent seules servir de garantie aux princes

et aux peuples. Les signes de la royauté ont été arborés, ceux du gouvernement que ce jour a vu périr, ont disparu. La haine du peuple rendu à lui-même, n'a bientôt plus connu de bornes; les outrages qui signalerent les funérailles de Néron, resteront loin de ceux qui ont marqué du plus juste opprobre le terme de la domination de Napoléon.

Le bonheur de cette journée, à jamais célebre, a été complété par les assurances les plus authentiques des sentiments de Leurs Majestés. Déjà elles avaient refusé de recevoir le duc de Vicence, que Napoléon, dans sa détresse, avait envoyé vers elles. Ces princes magnanimes ont déclaré que jamais ils ne traiteraient avec Napoléon, ni avec aucun membre de sa famille; que le bonheur de la France est le but de leurs travaux : qu'ils sont loin de vouloir retrancher à son ancien territoire; qu'ils savent de quel intérêt est pour l'Europe même la force et la puissance de cet état; qu'ils lui laissent la liberté de former les institutions qu'elle jugera lui être convenables, et qu'ils emploieront leur puissance à lui garantir la possession de ce bien.

Paris, 1er d'Avril.

La plus grande sécurité regne aujourd'hui dans la capitale, que des rapports mensongers avaient remplie d'alarmes. Les intentions généreuses qu'a manifestées l'empereur de Russie dans sa déclaration, ont rassuré les esprits les plus faciles à s'alarmer, sur la liberté et l'indépendance de la nation. Chaque jour on est plus convaincu que la paix est dans les sages lois, dans les bonnes institutions, et que si elle était possible avec un gouvernement qui a causé tous nos maux, elle serait plus désastreuse que la guerre elle-même.

S. M. l'Empereur Alexandre est sorti aujourd'hui de l'hôtel de l'Infantado, où il a choisi son logement; S. M. a traversé le quai du Louvre et le Pont-Neuf, sans être accompagnée d'une garde, et suivie seulement de quelques officiers; partout la foule a crié sur son passage, *vive l'Empereur de Russie, vive Louis XVIII.*

S. M. le roi de Prusse a visité ce matin à neuf heures le Muséum. Il était accompagné d'un cortége nombreux. S. M. s'est rendue par la grande galerie dans les appartements des Tuileries, et est revenue par le même chemin dans le palais du Louvre.

La rive gauche de la Seine entre le Pont-Royal et le pont de Louis XVI, offre un coup-d'œil curieux et fort animé. Des cavaliers de différents régiments, et probablement de différentes nations, ont établi là leurs bivouacs, et tout le port qui se trouve au bas des casernes Napoléon est couvert d'artillerie ; le mouvement se prolonge par le pont de Louis XVI jusqu'aux Champs-Elysées, qui est converti en un véritable camp de cavalerie. Les vivandieres, les marchandes de gâteaux et d'eau-de-vie ont déjà trouvé le moyen de se faire entendre des soldats étrangers ; elles sont parfaitement au courant du change des diverses monnaies ; après s'être payées, elles rendent juste aux soldats ce qui leur revient, et il n'y a pas de difficulté.

Le Pape a quitté Savonne le 19 de Mars, pour se rendre à Plaisance, en passant par Acqui et Voghera. Le S. Pere doit être conduit aux avant-postes des armées ennemies et remis à leurs généraux. La nouvelle de son départ avait excité une grande fermentation parmi les habitants de Savonne. Ils craignaient que le vertueux Pontife ne fût ramené en France et exposé encore à des traitements que son grand âge ne pourrait plus supporter ; mais en apprenant la vérité, ils ont laissé éclater des transports de joie et d'attendrissement. Le S. Pere a été reçu partout avec enthousiasme ; les habitants des villes et des campagnes accouraient sur son passage, voulaient dételer les chevaux de sa voiture, demandaient à genoux sa bénédiction. Le Pape était ému jusqu'aux larmes.

La banque de France paye depuis trois jours à bureau ouvert. Les billets n'éprouvent plus aucune perte. La plus grande partie des paiements s'est même faite en or.

Les rentes, qui étaient Mercredi dernier à 45 fr., sont aujourd'hui à 51 fr. ; et les actions, qui étaient à 520, sont à 675.

Les boutiques du Palais-Royal, des quartiers environnants et presque de tout Paris, ont été ouvertes aujourd'hui comme à l'ordinaire.

Lettre de S. M. Louis XVIII à S. M. l'Empereur Alexandre.

« Le sort des armes a fait tomber dans les mains de V. M. plus de cent cinquante mille prisonniers : ils sont pour la plus grande partie français ; peu importe sous quels dra-

peaux ils ont servi : ils sont malheureux, je ne vois parmi eux que mes enfants, je les recommande à la bonté de Votre Majesté Impériale ; qu'elle daigne considérer combien un grand nombre d'entre eux a déjà souffert, et adoucir la rigueur de leur sort. Puissent-ils apprendre que leur vainqueur est l'ami de leur pere!

V. M. I. ne peut me donner une preuve plus touchante de ses sentiments pour moi.

(Signé) LOUIS.

Rien n'est plus intéressant et plus touchant que ce qui s'est passé ce soir à l'audience que S. M. l'Empereur de Russie a donnée au Sénat, après avoir reçu les hommages de ce corps.

« Un homme qui se disait mon allié, a dit l'Empereur « Alexandre, est arrivé dans mes états en injuste agresseur ; « c'est à lui que j'ai fait la guerre et non à la France ; je « suis l'ami du peuple français ; ce que vous venez de faire « redouble encore ces sentiments ; il est juste, il est sage de « donner à la France des institutions fortes et libérales, qui « soient en rapport avec les lumieres actuelles : mes alliés « et moi nous ne venons que pour protéger la liberté de vos « décisions. »

L'Empereur s'est arrêté un moment, et S. M. a repris avec la plus touchante émotion :

« Pour preuve de cette alliance durable que je veux « contracter avec votre nation, je lui rends tous les pri- « sonniers français qui sont en Russie ; le gouvernement « provisoire me l'avait déjà demandé ; je l'accorde au sénat, « d'après les résolutions qu'il a prises aujourd'hui. »

Le sénat est sorti pénétré des sentiments de la plus vive reconnaissance et de la plus grande admiration.

Nous allons donc revoir enfin plus de deux cent mille de nos concitoyens ! Que de familles partageront les sentiments du sénat !

Quinze cents Français faits prisonniers par les troupes de S. M. l'Empereur Alexandre ont été réunis sur le boulevart de la Madeleine, vis-à-vis la rue royale ; ils étaient dans l'attente du sort qui leur était réservé. Des officiers russes, précédés par un Français, se sont présentés au milieu d'eux, et leur ont adressé les paroles suivantes qui ont été entendues de plusieurs milliers de spectateurs ;

« Français, vous n'êtes plus prisonniers ! L'Empereur

" Alexandre vous rend votre liberté, au nom de votre roi Louis " XVIII. Vous pouvez retourner dans le sein de vos familles. " *Vive le Roi !*" Aussitôt les cris de *vive le Roi !* se sont fait entendre de tous côtés ; les soldats ont demandé spontanément le drapeau blanc et la cocarde. Un grand drapeau leur a été offert par des dames, et à l'aspect de l'antique banniere française, ces braves ont prêté serment de fidélité à Louis XVIII. Le serment a été répété par tous les spectateurs. Les mêmes officiers ont crié de nouveau aux soldats français rendus à la liberté : " Soldats, retournez dans vos foyers, à moins que vous " n'aimiez mieux entrer au service de votre Roi ; alors, comme " les premiers enrôlés, vous serez dans sa garde." Tous ces braves ont répondu unanimement : Nous voulons servir le Roi, nous le jurons. M. le comte Albert de Brancas a été chargé de les enrégimenter et de les caserner.

Le général Desolles est nommé commandant de la garde nationale de Paris ; les principaux officiers ont été présentés aujourd'hui à S. M. l'empereur de Russie.

Dès que la ville de Versailles a été délivrée, elle s'est empressée de suivre le mouvement de la capitale, et d'exprimer les mêmes sentiments que les habitants de Paris. On attend bientôt une députation de cette ville, qui n'a point oublié qu'elle a été le séjour des rois que les vœux librement exprimés de toute la France rappellent aujourd'hui.

Lorsque les Armées Alliées occupaient la ville de Meaux et se dirigeaient sur la capitale, les habitants des campagnes se hâterent de rentrer dans Paris, amenant avec eux leurs vaches leurs moutons et leurs meubles. Arrivés aux barrieres, les commis du fisc, forcés par des ordres supérieurs, se virent dans la nécessité de faire payer les droits d'entrée, de sorte que quelques malheureux furent obligés de vendre une partie de leurs bestiaux pour obtenir la permission de faire entrer les autres. On a vu, à différentes barrieres, des gardes nationaux, témoins de cette exaction, se cotiser pour faire la somme que le fisc exigeait de ces infortunés.

Les commissaires de S. M. le roi de France Louis XVIII. ont déposé en son nom, chez M. Denis, notaire, rue de Grenelle, n. 3, des sommes destinées à être distribuées dans les douze mairies de Paris, pour venir au secours des indigents. Dans les circonstances difficiles où l'on se trouve, S. M. n'a pu suivre tous les mouvements de son cœur, et elle appelle à partager l'œuvre de bienfaisance et de charité qu'elle voudrait rendre à tous les malheureux, les personnes auxquelles la fortune en donne les moyens.

Les noms de ces personnes seront soigneusement recueillis, et il en sera fait une liste qui sera présentée à S. A. R. mad. la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, aussitôt son arrivée à Paris.

A. M. le Rédacteur de la Gazette de France.

Monsieur,

Permettez-moi d'ajouter quelques détails à la relation que vous avez insérée hier sur ce qui s'est passé lors de l'entrée des Alliés dans nos murs.

Du moment que S. A. I. le grand duc Constantin se fut porté sur la place Louis XV, les manieres affables et prévenantes de ce prince et de ses officiers eurent bientôt gagné les cœurs, et établi entre les Parisiens et les Alliés une douce familiarité. Aux différentes haltes, la foule se mêlait dans les rangs; on serrait la main des soldats, on leur offrait des rafraîchissements. Aucun Allié n'a rien pris sans payer.

Lorsque LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Prusse, entourés de leurs nombreux et brillant état-major, se sont arrêtés sur le côté droit de l'avenue des Champs-Elysées, cette imposante cérémonie militaire a déterminé le mouvement de la partie la plus éclairée de la nation.

Il a été permis à une foule de citoyens d'exprimer des sentiments depuis vingt ans contenus au fond des cœurs. Aux acclamations de vive l'empereur Alexandre! vive le roi Frédéric Guillaume! vivent les Alliés! se mêlaient les cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons! vive Louis XVIII!* à bas *la conscription!* à bas *les droits-réunis!* On ceignait l'écharpe, on arborait la cocarde blanche. Les souverains, les officiers-généraux Alliés, sensibles à ces marques d'un enthousiasme aussi vif, aussi sincere, répondaient avec une noble réserve: "Français, nous ne prétendons influencer en rien votre opinion; déclarez-vous d'une maniere positive, d'une maniere légale nous vous répondons du reste."

L'empressement avec lequel on se portait sur le passage des troupes, gênait leur marche et ne l'interrompait pas. Rien de plus gracieux que la maniere polie avec laquelle les cavaliers Alliés écartaient la foule. Plusieurs officiers généraux pousserent la galanterie jusqu'à faire monter des dames sur leurs chevaux pour les laisser jouir plus à leur aise de la vue de la garde russe et prussienne qui défilait sur le milieu de l'avenue des Champs-Elysées.

L'attention qu'attirait la tenue de ces corps d'élite était bien distraite par les sentiments qu'inspirait la présence de LL. MM. l'empereur de Russie et le Roi de Prusse. Tous les citoyens qui ont pu approcher d'eux ont entendu de leur bouche les paroles les plus flatteuses. "Nous ne venons pas en conquérants, nous sommes vos Alliés," répétaient-ils sans cesse. "Je porte les Français, dans mon cœur," s'écriait l'empereur

Alexandre, au moment où j'ai pu parvenir jusqu'à lui. Lorsque j'osai témoigner à S. M. mon admiration sur l'affabilité avec laquelle il accueillait les moindres citoyens, il me fit cette réponse remarquable : "*N'est-ce pas pour cela que nous sommes souverains ?*"

J'ai l'honneur &c.

CHARLES DU ROSOIR.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Il était peu d'habitants de Paris qui, lors de l'entrée de LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse dans la capitale, n'eussent joui du plaisir de contempler les traits de ces Princes augustes, qui n'ont franchi les barrieres que pour se déclarer nos alliés. Tous, nous avons pu recueillir, de leurs propres bouches, les paroles de paix et de consolation, qu'il se plaisaient à prodiguer sur leur passage. Dans la matinée du 1er de ce mois, ces deux monarques avaient parcouru à cheval les plus beaux quartiers de la ville, et, partout encore, la satisfaction de les approcher, de les entendre, fut accordée, sans distinction, à toutes les classes de citoyens. Mais loin de satisfaire la curiosité publique, cette extrême affabilité dont la nation française avait perdu le souvenir, depuis qu'elle était tombée sous le joug d'un étranger farouche, cette touchante popularité qui releve et pare la grandeur, semblaient avoir redoublé l'empressement général. Dès que le bruit se répandit que les souverains, non les conquérants, mais les libérateurs de la France, devaient se rendre à l'Opéra, une multitude immense vint en assiéger toutes les entrées. Bientôt cette vaste salle offrit l'aspect unique de plusieurs milliers de spectateurs, rassemblés de tous les points de l'Europe, parlant diverses langues, et tous confondus dans un seul sentiment, dans un seul vœu : la paix du monde, le salut du genre humain.

L'apparition de LL. MM. dans la loge qu'elles s'étaient fait préparer au-dessus de l'amphithéâtre, a excité des transports, qu'il ne faut pas même essayer de décrire aux personnes qui n'ont pu en être témoins. Ce n'étaient plus ces honteuses vociférations que, pour un vil salaire, proférait un groupe d'infâmes satellites, tandis que le reste des spectateurs gardait un morne silence : c'était l'élan de

tous les cœurs, le cri de toutes les bouches. A plusieurs reprises, les deux monarques ont témoigné de la manière la plus touchante combien leur âme était sensible à l'accueil d'un peuple généreux, que vingt ans d'oppression n'ont pu dépouiller des traits distinctifs de son caractere. L'entrée de leur loge était ouverte à toute personne qui s'y présentait. En saluant leurs vengeurs, les Français pouvaient-ils ne ne point mêler à ce digne hommage le nom du souverain légitime, du pere, que ses puissants alliés, que ses nobles amis viennent de rendre à leur amour ? Aux cris unanimes de *vive Alexandre! vive Frédéric-Guillaume!* s'est joint ce cri trop long-temps comprimé dans le fond de tous les cœurs: *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* Ce nom ne fut et ne sera jamais prononcé devant des Français, sans qu'aussitôt ils ne portent leurs regards attendris vers le prince adorable qui fut la tige de cette branche auguste. L'orchestre s'est rendu l'interprête de ces sentiments religieux: l'air vraiment patriotique, vraiment national : *vive Henri IV!* a produit un nouvel enthousiasme. Les mouchoirs blancs étaient agités par les femmes qui garnissaient les loges, les cocardes blanches étaient jetées aux hommes réunis au parterre. En chantant *le bon roi*, en songeant que, naguere encore, son nom adoré était proscrit par un despote, étranger à nos affections comme à notre sol, quel est celui d'entre nous qui n'aura pas réfléchi avec une admiration profonde pour les voies détournées de la Providence, que c'est la tyrannie elle-même qui vient de préparer des bases plus solides, au monument sacré de Henri IV ?

On devait donner *le Triomphe de Trajan:* l'indisposition subite d'un acteur a fait remplacer cet opéra par *la Vestale.*

La Vestale a offert quelques allusions qui ont été vivement saisies par le public. Par exemple, en changeant les noms, on a fortement applaudi à la ressemblance de ce portrait tracé par la grande prêtresse :

C'est dans les gouffres du Ténare,
Que Tisiphone l'enfanta :
Par lui, de malheurs et de crimes
Ce monde, hélas, est inondé ;
Sur des tombeaux, sur des abîmes,
Son trône sanglant est fondé.

Les vers suivants ont trouvé une application bien diffé-

rente; et tous les yeux se sont tournés vers la loge des princes libérateurs, pendant que ces paroles retentissaient sur le théâtre :

. . . . Magnanimes héros,
La paix est, en ce jour, le fruit de vos conquêtes;
Jouissez, dans son sein, de vos nobles travaux,
Et, comme à nos destins, présidez à nos fêtes.

. . . .
Il est l'arbitre de la guerre,
Que son nom soit honoré!
Il donne la paix à la terre,
Que son nom soit adoré!

L'odieux emblême de la tyrannie corse blessait les regards de tous les bons Français et de leurs alliés : un cri général d'indignation a demandé que l'aigle aux serres ensanglantées disparût sur l'heure. On s'est d'abord contenté de voiler ce signe d'un pouvoir abhorré; mais bientôt il a fallu qu'il tombât sous des mains qui brûlent de relever l'antique banniere de la France, ces lys qui paraient la cotte d'armes de Saint-Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV.

Couplets impromptu adressés à Leurs Majestés Impériale et Royale de toutes les Russies et de Prusse.

Air : *Vive Henri IV.*

Vive Alexandre,
Vive ce roi des rois!
A nous défendre
Il borne ses exploits.
Ce prince auguste
A le double renom
De héros, de juste,
En nous rendant Bourbon.

L'autre Alexandre,
Vainqueur de Darius,
Peut-il prétendre
A de telles vertus?

C'est le tonnerre
Ecrasant les titans :
Ici c'est un pere
Qui sauve ses enfants.

Chantons Guillaume,
Et ses vaillants guerriers ;
De ce royaume
Ils sont les boucliers.
Par la victoire
Il nous donne la paix,
Et compte sa gloire
Par ses nombreux bienfaits.

Un chef vandale
Enflammait leur courroux.
La capitale
Succombait sous leurs coups ;
Ses murs en poudre
Croulaient sous leurs lauriers :
Mais soudain la foudre
Se change en oliviers.

Un poëte, qui a craint d'être dévancé, a fait ainsi le *Testament* précoce *de Napoléon.*

Je legue aux enfers mon génie,
Mes exploits aux aventuriers,
A mes partisans l'infamie,
Le grand-livre à mes créanciers,
Aux Français l'horreur de mes crimes,
Mon exemple à tous les tyrans,
La France à ses rois légitimes,
Et l'hôpital à mes parents.

Voici un impromptu qui a une couleur beaucoup plus douce, et dont le sujet est bien plus flatteur.

Sur la Délivrance de tous les Prisonniers Français par S. M. l'Empereur de Russie.

Comparons des deux Alexandres
L'ambition et les succès :

L'un couvrit la terre de cendres,
L'autre la comble de bienfaits.

Par M. *de Propiac.*

Quoique l'on n'ajoute pas une grande foi au génie prophétique de Nostradamus, on se plaît néanmoins à citer la prédiction suivante, qui n'est point faite à plaisir, et qui se trouve dans toutes les éditions, au premier livre des centuries :

Un empereur naîtra près d'Italie,
Qui à l'empire sera vendu bien cher.
Diront avec quels gens il se rallie
Qu'il est moins prince que boucher.

On a fait aussi à Napoléon un épitaphe qui n'est qu'une parodie d'un ancien distique pour un médecin :

Passant, ne pleure pas mon sort,
Si je vivais tu serais mort.

Aux Lys Français.

Renaissez fleurs-de-lys, la gloire de la France !
Epanouissez-vous au beau jour qui vous luit !
Zéphire est de retour, le doux printemps commence,
La terre vous attend et le ciel vous sourit.
Assez et trop long-temps sur l'aile des nuages,
Un hiver désastreux amenant les orages,
A voilé votre éclat et terni vos couleurs.
Ah ! que ces jours cruels nous ont coûté de pleurs !
Reparaissez enfin, beaux lys, amours de Flore,
Ornements de la terre, emblêmes du bonheur,
A la France expirante, et qui vous pleure encore,
Rendez, en vous montrant, et la vie et l'honneur.

De Lantier, ancien chevalier de Saint-Louis.

Extrait de la Gazette de France du 4 Avril.

Le 31 Mars, les maires de Paris s'étant rendus au quartier-général des armées alliées, S. M. l'Empereur de

Russie leur adressa ces paroles d'autant plus remarquables aujourd'hui, que les généreuses promesses qu'elles renferment se sont toutes réalisées :

« Le sort de la guerre m'a conduit jusqu'ici. Votre
« Empereur qui était mon allié, m'a trompé trois fois. Il
« est venu, jusque dans le cœur de mes états, y apporter
« des maux dont les traces dureront long-temps. Une juste
« défense m'a amené jusqu'ici, et je suis loin de vouloir
« rendre à la France les maux que j'en ai reçus. Les Fran-
« çais sont mes amis, et je veux leur prouver que je viens
« rendre le bien pour le mal. Napoléon est mon seul enne-
« mi. Je promets ma protection spéciale à la ville de Paris ;
« je protégerai, je conserverai tous ses établissements pu-
« blics ; je n'y ferai séjourner que des troupes d'élite : je
« conserverai votre garde nationale, qui est composée de
« l'élite de vos citoyens : c'est à vous à assurer votre bon-
« heur à venir.

« Il vous faut un gouvernement qui vous donne le repos,
« et qui le donne à l'Europe : c'est à vous à émettre votre
« vœu. Vous me trouverez prêt à seconder vos efforts. »

Dès ce matin, on remarquait que la garde impériale russe faisait, de concert avec la garde nationale, le service aux différents postes du jardin des Tuileries. On présumait avec raison que l'Empereur Alexandre viendrait visiter ce palais dans la journée. En effet, vers deux heures, S. M. s'est rendue à cheval dans la cour des Tuileries ; elle était accompagnée d'une partie de son état-major. S. M. est montée par le grand escalier dans les appartements, qu'elle a parcourus plusieurs fois avec beaucoup d'attention. Partout elle a exprimé, d'une maniere très-flatteuse pour les artistes français, sa satisfaction sur le goût qui avait présidé à la décoration de ces appartements. On a retenu ces paroles de S. M. : « J'ai trouvé Paris bien beau, et j'espere le laisser dans un état plus florissant encore. »

Du palais des Tuileries, l'Empereur Alexandre a passé dans la grande gallerie du Musée. En entrant, S. M. s'est écriée qu'il faudrait dix jours pour jouir d'une aussi belle collection. S. M. s'est arrêtée long-temps devant les principales productions de la peinture, et a adressé aux personnes qui étaient présentes les paroles les plus affectueuses. Ayant observé que plusieurs tableaux avaient été enlevés de leur place, sans doute pour les soustraire à un premier moment de désordre, S. M. a dit que l'on aurait bien mal jugé de ses intentions, si l'on avait eu la moindre crainte pour l'inté-

grité du Muséum. Elle a exprimé à plusieurs reprises les mêmes sentiments lorsqu'elle a parcouru les salles de sculpture; elle a même tourné en plaisanterie, mais sans amertume, l'effroi qu'on avait cherché à inspirer de ses troupes aux habitants de Paris. Ces assurances, que S. M. se plaisait à donner, et que ses officiers répétaient à tous ceux dont ils étaient entourés, pénétraient tout le monde de reconnaissance; chacun se regardait mutuellement et se disait: Voilà donc cette nation qu'on nous peignait comme barbare; elle est la premiere à nous donner l'exemple de la modération et de la générosité.

Après avoir visité le Muséum, l'Empereur Alexandre est monté dans le palais du Louvre, a traversé tous les appartements du premier du côté du quai, a passé par la galerie de la colonnade, et est sorti par le vestibule du milieu, de ce même côté. Lorsque S. M. a traversé la cour du Louvre elle a été suivie par une foule nombreuse de citoyens qui faisaient retentir les airs des cris de *vive Alexandre! vive l'Empereur de Russie!*

S. M. est remontée à cheval sur la place du Muséum; et, sans autre garde que quelques officiers de sa suite, a continué sa promenade dans Paris.

Les Français avaient annoncé, hier, *le Mariage de Figaro*; à deux heures, le spectacle a été changé *par ordre*, et l'on a joué en place *les Fausses Confidences* et *la Jeunesse d'Henri V*: dès six heures, la salle était pleine. LL. MM. l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse sont arrivées au commencement du spectacle: une loge, à côté de l'avant-scene, avait été disposée pour les recevoir; elles ont été reçues aux acclamations long-temps répétées de: *Vive l'Empereur Alexandre! vive le Roi de Prusse! vive Louis XVIII!* - La foule attendait la fin du spectacle dans la rue de Richelieu, pour jouir de la présence des Souverains alliés, au moment où ils sont montés dans leur voiture.

On a découvert qu'un espion, envoyé par Buonaparté, avait été chargé de faire sauter la poudriere de Grenelle.

Tout ce qui se passe à Paris dans ce moment, est curieux et intéressant pour l'histoire. On voyait aujourd'hui sur les boulevards et sur les quais un grand nombre de militaires de toutes armes et de tous grades qui se rendaient à l'appel national, et venaient se ranger sous les drapeaux des lys. On distinguait parmi eux plusieurs officiers décorés et couverts d'honorables blessures; tous ont demandé à servir

sous Louis XVIII, et leur demande a été accueillie sur-le-champ; on a assuré à chacun son grade; la décoration méritée par ces braves restera attachée à leur boutonniere jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la décoration française que S. M. Louis XVIII substituera incessamment à celle où se trouve l'effigie de l'étranger. Le peuple suivait et applaudissait ces militaires qui se succédaient sans cesse.

Le Palais-Royal est depuis plusieurs jours le rendez-vous perpétuel des soldats et officiers alliés de toutes armes et de toutes les nations, et d'une foule nombreuse de curieux qu'attire le spectacle d'une réunion aussi variée et aussi nouvelle. Aujourd'hui, sur-tout, l'affluence était prodigieuse. Dès le matin les boutiques les plus brillantes étaient remplies d'acheteurs qui payaient bien, et sans marchander. Les cafés, les spectacles, les restaurateurs, tous les lieux de réunion ne désemplissent pas. Ce mouvement, qu'imprime au commerce la présence de nos alliés, se fait sentir dans les quartiers les plus éloignés de la ville et des faubourgs. En un mot, on voit le calme et l'espérance reparaître sur tous les visages, et la confiance renaît dans les relations commerciales, comme dans les rapports de la société.

On répete avec attendrissement dans les lieux publics et dans les cercles, plusieurs mots attribués à S. M. l'Empereur Alexandre. On y reconnaît l'expression pure de cette bonté et de cet amour de l'humanité qui sont le plus bel apanage des souverains. Parmi ces mots touchants, on cite sur-tout les suivants :

A son entrée dans Paris, à l'aspect de la foule immense qui se pressait pour voir sa personne auguste, S. M. s'est arrêtée, et d'une voix émue, elle a dit aux Parisiens : *Je ne viens point en ennemi dans vos murs; je vous apporte la paix et le commerce.*

Lorsque S. M. passa devant la colonne de la place Vendôme, en regardant la statue, elle dit aux seigneurs qui l'entouraient : *Si j'étais placé si haut, je craindrais d'en être étourdi.* Ce mot, vraiment philosophique, est digne d'un Marc-Aurele.

S. M. se promenant dans Paris, la foule s'écartait avec respect pour ne pas gêner son passage : *Ne craignez pas de vous approcher de moi,* dit le monarque, avec cette grâce et cette affabilité qui le caractérisent.

Couplets à l'Usage des Gens de Bien.

AIR : Du Premier Pas.

PRENONS-LA tous, cette cocarde blanche,
Heureux signal d'un avenir plus doux!
Français, Français, que notre ame s'épanche,
Les gens de bien vont prendre leur revanche,
Prenons-la tous.....(*bis.*)

Prenons-la tous, l'occasion si belle,
De fuir le joug appesanti sur nous :
Français, Français, notre Roi nous appelle ;
Sa voix nous ouvre une route immortelle :
Prenons-la tous.... (*bis.*)

Prenons-la tous d'un élan unanime,
Et désarmons le destin en courroux,
Français, Français, dans l'espoir qui l'anime,
LOUIS nous tend une main magnanime :
Prenons-la tous.... (*bis.*)

Prenons-la tous, qu'elle nous électrise.
Du bon HENRI, le fils revient vers nous.
De nos aïeux, que leur gloire éternise,
Le Roi, l'Honneur, ont été la devise :
Prenons-la tous.... (*bis.*)

Esquisse d'un Portrait.

Les conquérants n'étaient point encore assez haïs ; le ciel a permis les trop longs succès de Buonaparté pour en inspirer à jamais l'horreur. Il a voulu que le conquérant n'eût rien de semblable à ceux qui avaient ébloui la terre en l'épouvantant. Il lui a donné l'habileté militaire, mais sans éclat de bravoure personnelle ; une activité prodigieuse, mais sans but; une volonté indomptable, mais sans discernement. Les désastres qui l'accablent, les opprobres dont il est abreuvé sont nés des mêmes causes qui avaient produit ses triomphes. Ni les faveurs les plus inouïes de la fortune ni les plus terribles leçons du malheur, ni la confiance d'une nation tourmentée d'une effroyable anarchie qui espérait trouver avec

lui du repos, ni les conseils d'hommes éclairés qui voulaient lui montrer la véritable gloire, ni le dévouement de valeureux guerriers, rien n'a pu adoucir l'âpreté de son caractere, rectifier son esprit faux, élever son âme corrompue. Si l'on a été confondu de son obstination à faire périr les hommes, on ne l'est pas moins de son obstination à vivre. Il nous a montré ce qu'est l'égoïsme dans un cœur inhumain. Jamais il n'a pu se naturaliser parmi les Français. Etait-il un Français, celui qui, placé sur un trône qu'embellissaient la bonté, la grâce et la galanterie de nos rois, fut toujours insultant pour les femmes, et qui les raillait avec bassesse sur le déclin de leur beauté? Etait-il un Français celui qui n'a jamais rien donné qu'avec l'intention d'avilir, celui qui abusait lâchement de sa puissance pour adresser du milieu de sa cour une parole infamante à un administrateur integre, à un brave militaire? Mais, quoi! il insulte jusque dans son camp nos guerriers admirés de toute l'Europe. Quel torrent d'invectives dans ses bulletins. Dès qu'il a commis une faute militaire, il choisit au hasard le nom d'un général pour l'en accuser. Il invente des fables qui ne sont crues de personne. A l'entendre, c'est l'étourderie d'un caporal qui, en faisant sauter un pont, a causé à la France le plus grand revers qu'elle ait essuyé. Il ne fait placer ses meilleurs généraux qu'à des postes de sacrifice. Vingt fois il fait marcher par des chemins impraticables, par la saison la plus dure, avec une impitoyable célérité, l'élite et même la masse de son armée, pendant le temps où trois généraux restent chargés de défendre des postes importants contre des forces horriblement disproportionnées, il tait, pour dissimuler un échec, les actes de la bravoure la plus héroïque, et c'est souvent l'ennemi qui nous les a fait connaître.

Quel caractere sauvage dans sa prétendue grandeur! quelle gaucherie dans sa magnificence! quel contraste avec le noble et touchant tableau que nous offrent les deux souverains qui sont devenus en un jour les alliés du peuple français! Buonaparté voulait occuper tous les palais de l'Europe: ces monarques n'entrent pas dans le palais du roi de France absent: un simple appartement leur suffit. Depuis que la maison de Lorraine a donné l'exemple de cette simplicité qui décore si bien le trône, l'alliance des peuples et des rois est devenue plus intime. Nous savons aujourd'hui pourquoi ces souverains sont aimés; il nous tarde de voir cet empereur d'Autriche qui a si bien concouru à leur vue généreuse, et d'adoucir pour lui, s'il est possible, les peines que

notre délivrance coûté à son cœur. Pourquoi ne parlerions-nous pas des autres monarques, amis du nôtre, le langage d'amour dont le tyran nous avait fait perdre la douce habitude : c'est aujourd'hui le jour de réunion de la grande famille européenne. Par quels bienfaits, l'inépuisable magnanimité de l'empereur Alexandre ne signale-t-elle pas ce jour ? deux cents mille de nos compatriotes qui vont être rendus à nos embrassements ! Jamais souverain fit-il à un roi, son ami, un présent d'une telle magnificence !

Le même contrat qui va nous rendre le repos, va nous ramener à cette liberté dont nous avions si imprudemmènt passé les limites, et dont le tyran le plus fourbe n'avait plus laissé aucun vestige dans nos institutions. Point de garantie constitutionnelle avec celui qui se jouait de tous les traités, de toutes les promesses ; l'esprit de concorde a dicté celles qui vont confondre dans un même sentiment tant de partis éteints, et nous pourrons

Voir encor refleurir la liberté publique
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique.

G. Lacretelle.

Environ 30,000 hommes de troupes, infanterie et cavalerie, des puissances coalisées, sont entrés à Paris par les barrières de Pantin et de la Villette. Ces troupes, toute d'un magnifique tenue, étaient accompagnées et suivies de trains d'artillerie et de nombreux équipages.

Le 2 Avril, plusieurs personnes décorées de la cocarde blanche et précédées d'un drapeau blanc, après avoir parcouru la rue Saint-Honoré, accueillies partout aux cris de *vive le roi !* voyant les fenêtres chargées d'une multitude de spectateurs agitant des mouchoirs blancs, sont arrivées à la halle : le peuple s'y est rassemblé avec empressement, et a fait éclater la joie la plus vive. Un mouvement spontané a réuni un concours immense sous le buste d'Henri IV près la place, rue de la Féronnerie. A son aspect tous les chapeaux ont été élevés ; l'air a retenti de nouvelles acclamations. L'on a vu les marchandes de la halle arriver en foule et manifester les sentiments les plus touchants.

Tous les yeux s'élevaient vers le bon roi dont on voyait l'image ; tous les cœurs s'élançaient au-devant du prince qui bientôt doit faire le bonheur de son peuple. Plusde guerre

plus de conscription, s'écriait-on de toutes parts. Les meres semblaient regarder leurs enfants avec plus de tendresse ; la touchante alliance des cris de *vive Louis XVIII, vive Henri IV* ! excitait les plus douces émotions parmi les spectateurs. Il revient, il revient, s'écriaient-ils en prononçant le nom du roi qui doit tarir leurs larmes, et que tous les vœux appellent.

Hier, immédiatement après la célébration de la messe dans l'église de la Madelaine, paroisse ci-devant impériale, le *Salvum fac regem* a été chanté ; mais à peine ce chant solennel et religieux était-il achevé, qu'une dame fit entendre du milieu de la grande nef, ce cri de tous les bons Français : *vive le Roi ! vive Louis XVIII !* Aussitôt les voûtes de l'église retentirent des mêmes acclamations mille et mille fois répétées par la foule des assistants. Cet enthousiasme se prolongea tellement que la cérémonie religieuse ne put être continuée que sur l'invitation du ministre des autels.

Chacun se rappelle que les marchandes de la halle étaient autrefois en possession du privilége de complimenter les souverains. La franchise de leurs manieres et de leur langage peint vivement les sentiments de leurs cœurs. Dans la matinée d'hier, quatre d'entre elles furent admises auprès de S. M. l'Empereur Alexandre : elles firent valoir, dans un discours simple et vif, leur ancien privilége, et n'oublierent pas de dire à S. M. que les monarques français qu'elles avaient eu si souvent l'honneur de haranguer, ne leur avaient jamais refusé celui de les embarrasser.

On assure que l'Empereur Alexandre les a reçues avec beaucoup de bonté, et qu'il s'est prêté avec une bienveillance toute particuliere au désir impatient qu'elles lui avaient témoigné de rentrer dans leur espece de droit, consacré par un ancien usage. Aussi s'écrierent-elles avec le plus vif enthousiasme : *Vive l'Empereur Alexandre ! vivent les Bourbons ! vive Louis XVIII.*

La journée d'hier a offert le spectacle le plus animé et le plus riant : une population immense circulait dans les rues, sur les quais et dans les promenades ; la satisfaction était peinte sur tous les visages. Le jardin des Tuileries nous a paru aussi brillant que lors des beaux jours de notre monarchie : on n'y voyait plus, comme nagueres, de ces gens mal vêtus, en vestes, portant des tabliers sales, former un contraste choquant avec les personnes qui, par la décence de leur mise, doivent seules avoir le droit de se réunir dans une promenade qui fait partie du séjour où réside le souverain.

S. M. le roi de Prusse a honoré avan t-mer ae sa présence le théâtre de l'Opéra-Comique où l'on représentait *la Fausse Magie* et *le Déserteur*. S. M. revêtue d'un simple surtout d'uniforme voulait garder l'incognito; mais les parisiens qui l'avaient vue le jour de son entrée à Paris, l'ont reconnue, et les cris de *vive Guillaume!* ont retenti de toutes parts. S. M. a salué affectueusement le public. Le jeune Prince Guillaume, son fils, et le Prince Henri, son neveu, étaient dans la loge du Roi: les acclamations dont ils ont été l'objet ont paru les émouvoir vivement, et ces jeunes princes ont adressé au public plusieurs saluts avec la plus gracieuse modestie. S. M. et LL. AA. RR. et SS. se sont retirées après *la Fausse Magie.*

Saint-Aubin qui jouait le rôle du pere Jean-Louis dans *le Déserteur*, a paru avec la cocarde tricolore. Les spectateurs lui ont fait comprendre que ce signe leur déplaisait. On lui a jeté une cocarde blanche: il en a orné son chapeau, et tous les acteurs qui remplissent dans la piece des rôles militaires, ont paru avec cet emblême de l'honneur monarchique.

L'air: *le roi passait,* dont le refrain est *vive le roi!* a été accueilli avec transport, et le public a fait chorus.

L'orchestre, dans les entr'actes, a joué l'air: *vive Henri IV!* auquel ont répondu les cris: *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons!* A la fin du spectacle, on a invité les acteurs à remettre au répertoire, le plutôt possible, *Pierre le-Grand et la Bataille d'Ivry.* Ils ont promis de satisfaire le vœu du public. Toutes les actions de S. M. l'Empereur de Russie sont autant de bienfaits auxquels il sait ajouter un nouveau prix par les paroles gracieuses dont il les accompagne. Un personnage de la plus haute considération eut l'honneur d'approcher de S. M. à sa sortie de l'Opéra, et lui demanda si elle avait été satisfaite des parisiens. "Je cher-
" cherais en vain des mots, répondit l'Empereur, pour vous
" rendre l'émotion que j'ai éprouvée; si jamais j'avais pu
" concevoir l'idée de faire peser sur Paris le fardeau de la
" guerre, l'accueil que j'ai reçu de ses habitants l'aurait re-
" poussée de mon cœur."

" Il y a long-temps, Sire, disait-on à Sa Majesté Im-
" périale, que votre arrivée était attendue et desirée à Paris.
" —Je serais venu plutôt, répondit le Prince; n'accusez de
" mon retard que la valeur française."

Au Théâtre-Français, on a chargé Talma de lire une piece de vers moins corrects qu'énergiques, et relatifs aux circonstances actuelles. Ils ont été beaucoup plus applaudis

que ceux de Racine. Les étrangers auxquels les chefs-d'œuvre de notre scene sont familiers, n'auront pas dû concevoir une haute idée de la maniere dont ils sont rendus sur notre premiere théâtre, s'ils en jugent par la représentation d'*Iphigénie*.

La comédie française s'occupe des répétitions de *la Partie de Chasse de Henri IV*, qui sera jouée incessamment. Toutes les loges sont déjà louées.

---

*Proclamation de S. A. R. le Duc d'*Angoulême *aux Bordelais.*

Français!

Depuis que je suis en France, j'ai été vivement ému des témoignages d'amour que j'ai reçus du peuple au nom du frere de Louis XVI, dont j'ai les pouvoirs. Je m'empresse de vous assurer que les descendants de Henri IV n'ont rien de plus à cœur que votre délivrance et votre bonheur.

J'étais surtout impatient de vous exprimer, Bordelais, ma vive reconnaissance du touchant accueil que j'ai reçu dans une ville où j'ai vu éclater le vrai caractere français, qui faisait ma plus douce espérance.

Ce ne sont pas les Bourbons qui ont attiré sur votre territoire les puissances alliées; elles s'y sont précipitées pour préserver leurs états de nouveaux malheurs. Comme elles sont convaincues qu'il n'y a de repos pour leurs peuples et pour la France que dans une monarchie tempérée, elles ouvrent les voies du trône au successeur de Saint-Louis.

Ce n'est que par vos vœux que le roi, mon oncle, aspire à être restaurateur d'un gouvernement paternel et libre. Jusques à cette époque, il ne veut rien innover dans la forme de votre administration. Comme lui, satisfait de vos vœux et de votre amour, je déclare que rien ne sera changé par moi; seulement j'aime à vous répéter que ma plus consolante mission est de proclamer, au nom du roi, qu'il n'y aura plus de conscription, d'impôts odieux, que la liberté des cultes sera maintenue, que le commerce et l'industrie, véritables sources de la prospérité publique, seront encouragées, qu'il ne sera porté aucune atteinte à la propriété des domaines qu'on appelait nationaux. Des princes français n'ont pas

besoin de donner leur parole à la bravoure française, qu'elle ne se verra jamais enlever ses récompenses et ses honneurs.

Si je n'ai pas dû retenir le premier élan de vos âmes, je dois vous conjurer, ô français! de vous abstenir de tout esprit de parti, et d'éviter ainsi un malheur pire encore que la tyrannie.

Que tous les fonctionnaires publics exercent leurs emplois; que la justice soit rendue par les mêmes magistrats qu'auparavant. Je les conjure de payer à leur patrie la dette la plus sacrée, celle de rendre la justice, et d'administrer. Je ne leur demande pas de nouveaux serments. Le premier besoin du peuple est d'être gouverné. Si les juges, si les administrateurs restaient absents; s'ils exposaient ainsi leur pays à l'anarchie, il faudrait bien pourvoir à leur remplacement. Mon cœur serait bien plus satisfait de voir tous les fonctionnaires civils continuer leurs charges sans défiance, et préparer ainsi le bonheur de la patrie pour le moment où la paix consolera la terre.

(Signé) LOUIS-ANTOINE.

Et plus bas: (Signé) Le comte ETIENNE DE DAMAS.

Bordeaux, le 15 Mars, 1814.

Paris, le 6 Avril.

La constitution a été présentée au Sénat.

Après deux lectures consécutives, le Sénat a nommé une commission : composée de MM. Vimar, Garat, Lanjuinais, Fabre, Cornet, Grégoire et Abrial.

Cette commission ayant fait son rapport le 5 Avril, à huit heures du soir, la discussion a été ouverte, et la constitution a été adoptée à l'unanimité.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER est rendu aux vœux des Français par une charte constitutionnelle également avantageuse au peuple et à l'auguste famille destinée à le gouverner.

Auprès d'une si grande nouvelle, les autres pâlissent.

C'est notre devoir néanmoins de rendre compte de tous les événements qui ont contribué à l'amener.

PIECES RELATIVES A L'ADHÉSION DU MARÉCHAL DUC DE RAGUSE.

Lettre du Prince Schwartzenberg, *Commandant en chef les Troupes des Puissances alliées, à S. Exc. le Maréchal Duc de Raguse.*

Le 3 Avril.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de faire passer à V. Exc., par une personne sûre, tous les papiers publics et documents nécessaires pour mettre parfaitement V. Exc., au courant des événements qui se sont passés depuis que vous avez quitté la capitale, ainsi qu'une invitation des membres du gouvernement provisoire à vous ranger sous les drapeaux de la bonne cause française. Je vous engage, au nom de votre patrie et de l'humanité, à écouter des propositions qui doivent mettre un terme à l'effusion du sang des braves que vous commandez.

Réponse du Maréchal Duc de Raguse.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire, ainsi que tous les papiers qu'elle renfermait. L'opinion publique a toujours été la regle de ma conduite. L'armée et le peuple se trouvant déliés du serment de fidélité envers l'empereur Napoléon, par le décret du sénat, je suis disposé à concourir à un rapprochement entre l'armée et le peuple, qui doit prévenir toute chance de guerre civile et arrêter l'effusion du sang; en conséquence, je suis prêt à quitter avec mes troupes l'armée de l'empereur Napoléon aux conditions suivantes dont je vous demande la garantie par écrit.

Copie de la Garantie demandée et accordée.

Art. 1er.—Moi, Charles, prince de Schwartzenberg, maréchal et commandant en chef les armées alliées, je garantis à toutes les troupes françaises, qui, par suite du décret du sénat du 2 Avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Buonaparté, qu'elles pourront se retirer librement en Normandie, avec armes, bagages et munitions, et avec les

mêmes égards et honneurs militaires que les troupes alliées se doivent réciproquement.

Art. 2e.—Que si, par suite de ce mouvement, les événements de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées, la personne de Napoléon Buonaparté, sa vie et sa liberté lui seront garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit au choix des puissances alliées et du gouvernement français.

Réponse de M. le Maréchal Prince de Schwartzenberg.

Monsieur le maréchal,

Je ne saurais assez vous exprimer la satisfaction que j'éprouve en apprenant l'empressement avec lequel vous vous rendez à l'invitation du gouvernement provisoire, de vous ranger, conformément au décret du 2 de ce mois, sous les bannieres de la cause française.

Les services distingués que vous avez rendus à votre pays sont reconnus généralement, mais vous y mettez le comble en rendant à leur patrie le peu de braves échappés à l'ambition d'un seul homme.

Je vous prie de croire que j'ai surtout apprécié la délicatesse de l'article que vous demandez et que j'accepte, relativement à la personne de Napoléon. Rien ne caractérise mieux cette belle générosité naturelle aux Français et qui distingue particulierement le caractere de Votre Excellence.

Agréez les assurances de ma haute considération.

A mon quartier-général, le 4 Avril 1814.

(Signé) Schwartzenberg.

En conséquence, les troupes sous les ordres du maréchal duc de Raguse, au nombre de 12,000 hommes avec armés, bagages, munitions, ont quitté leurs cantonnements le 5, pour se rendre à Versailles; elles ont traversé les troupes des puissances alliées au milieu des témoignages de la plus vive satisfaction, recevant les honneurs militaires dus à des braves dont le sang si long-temps prodigué pour la défense de la patrie, n'aurait pu l'être désormais que par le désespoir de l'ambition et de la tyrannie expirante, et dont l'arrivée sous l'étendard de cette chere patrie, présageait l'accomplissement prochain du grand œuvre de la pacification générale et du bonheur du monde.

ORDRE DU JOUR.

Sixieme Corps d'Armée.

Soldats,

Depuis trois mois vous n'avez cessé de combattre, et depuis trois mois les plus glorieux succès ont couronné vos efforts; ni les périls, ni les fatigues, ni les privations n'ont pu diminuer votre zele, ni refroidir votre amour pour la patrie. La patrie reconnaissante vous remercie par mon organe et vous saura gré de tout ce que vous avez fait pour elle. Mais le moment est arrivé, soldats, où la guerre que vous faisiez, est devenue sans but comme sans objet; c'est donc pour vous celui du repos. Vous êtes les soldats de la patrie; ainsi c'est l'opinion publique que vous devez suivre, et c'est elle qui m'a ordonné de vous arracher à des dangers désormais inutiles, pour conserver votre noble sang, que vous saurez répandre encore lorsque la voix de la patrie et l'intérêt public réclameront vos efforts. De bons cantonnements et mes soins paternels vous feront oublier bientôt, j'espere, jusqu'aux fatigues que vous avez éprouvées.

Fait à Paris le 5 Avril 1814.

(Signé) Le maréchal duc de RAGUSE.

Pour copie conforme,

Le général, chef d'état-major-général,
baron MEYADIER.

Tels sont les détails de cette négociation, également honorables pour le général étranger qui renonce à toutes les séductions de la gloire et à toutes les chances de la victoire pour servir pacifiquement la cause de la France et de l'humanité, et pour le maréchal de France qui, après avoir sauvé Paris par une capitulation inespérable, se hâte de se dévouer tout entier à la patrie, et dont les nobles sentiments s'occupent de l'honneur de ses troupes et du sort de celui qu'il a servi.

Le Général LUCOTTE, *Commandant la Division de Réserve, à MM. les Officiers et Soldats de la Division.*

Corbeil, le 5 Avril 1814, à trois heures après-midi.

Mes freres d'armes,

L'empereur Napoléon a fait annoncer à l'armée qu'étant considéré comme le seul obstacle à la paix de l'Europe, il était prêt à renoncer au trône et même à la vie pour le bonheur de la France.

L'empereur Napoléon demande que le princé son fils et S. M. l'Impératrice-régente lui succedent dans le pouvoir que la France lui a conféré.

Les premiers corps de l'état doivent répondre, et les puissances coalisées paraissent protéger l'émission libre de ces corps qui représentent aujourd'hui la France : en attendant une décision, une trêve s'est établie entre l'armée française qui suivait Napoléon, et l'armée des Alliés coalisés.

Respectons religieusement cette trêve, et toute décision qui fixera le sort de la France comme celui de l'armée.

La nuit derniere, des corps entiers ont quitté leurs positions ; j'avais l'ordre d'occuper Corbeil; aucun ordre contraire ne m'a été donné ; je suis donc resté fidele avec vous à mon poste. Les braves ne désertent jamais : ils doivent mourir à leur poste. Nous avons constamment servi la patrie ; nous la servirons avec loyauté sous tout gouvernement que la majorité de la nation adoptera. Les corps armés ne doivent pas délibérer mais obéir : les hommes guidés par l'honneur et la fidélité sont partout et toujours respectés.

La division de réserve ne commettra aucune hostilité envers les coalisés : les armées coalisées ont promis de n'en commettre aucune envers la division de Corbeil. Que mes freres d'armes attendent avec confiance les ordres qu'un bon Français, leur général, donnera, et ils esperent qu'ils le suivront.

(Signé) Le général LUCOTTE.

Le Général de Brigade Fournier, *Commandant de la Légion d'Honneur, à S. A. S. le Prince de Bénévent.*

Monseigneur,

J'ai l'honneur de prier V. A. S. d'agréer l'offre de mes services et ceux de mon aide-de-camp. Une légere blessure me force de garder la chambre encore quelques jours: en attendant mon rétablissement, je supplie V. A. de me classer parmi les généraux entierement dévoués à S. M. Louis XVIII et au gouvernement provisoire.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

De Votre Altesse Sérénissime,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé) FOURNIER et SARRAS D'ENGEAVA, capitaine-aide-de-camp.

Copie d'une Lettre de M. le Maréchal Ney, *à Son Altesse le Prince de Bénévent, Président de la Commission composant le Gouvernement provisoire.*

Monseigneur,

Je me suis rendu hier à Paris, avec M. le maréchal duc de Tarente et M. le duc de Vicence, comme chargé de pleins-pouvoirs pour défendre près de S. M. l'Empereur Alexandre les intérêts de la dynastie de l'Empereur Napoléon. Un événement imprévu ayant tout-à-coup arrêté les négociations, qui cependant semblaient promettre les plus heureux résultats, je vis dès lors que, pour éviter à notre chere patrie les maux affreux d'une guere civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entierement la cause de nos anciens rois; et, c'est pénétré de ce sentiment que je me suis rendu ce soir auprès de l'Empereur Napoléon, pour lui manifester le vœu de la nation.

L'Empereur, convaincu de la position critique où il a placé la France, et de l'impossibilité où il se trouve de la sauver lui-même, a paru se résigner, et a consenti à l'abdication entiere et sans aucune restriction; c'est demain matin que j'espere qu'il m'en remettra lui-même l'acte formel et

authentique; aussitôt après, j'aurai l'honneur d'aller voir Votre Altesse Sérénissime.

Je suis avec respect,
Monseigneur,
De Votre Altesse Sérénissime,
Le très-obéissant serviteur,

(Signé) le maréchal NEY.

Fontainebleau, le 5 Avril 1814, à onze heures et demie du soir.

Pour copie conforme,
Le secrétaire du gouvernement provisoire,
DUPONT (de Nemours.)

Extrait du Registre des Délibérations du Corps municipal de la Ville de Paris.—Séance du Lundi 4 *Avril* 1814.

Présents M. le préfet de la Seine, président; MM. les maires et adjoints des douze arrondissements, et MM. les membres du conseil-général municipal.

Le corps municipal assemblé extraordinairement pour recevoir la communication officielle de la déchéance de Napoléon Buonaparté et de sa famille, prononcée par le Sénat.

Arrête que le Sénat est solennellement remercié au nom de la ville de Paris, d'avoir rempli le vœu général, en portant le sénatus-consulte qui déclare la déchéance de Napoléon Buonaparté et de sa famille, et délie les Français et l'armée du serment envers Napoléon Buonaparté;

Ordonne que le présent arrêté sera porté au Sénat et au gouvernement provisoire, imprimé et affiché.

Signé au registre: Chabrol, *préfet de la Seine, président*; Lecordier, Rendu, Roze, Rouen, Picard, Boilleau, Rousseau, Crette, Demautort fils, Lelong, Brochant, Barbier, Péan de Saint-Gilles, Mauvage, Worms de Romilly, Bricogne, Goulet, Solle, Lepelletier d'Aulnay, Hémar de Sevran, Boulard fils, Bénard de Monseignieres, Willemsens, Delarue, Moreau, Denise, Huet, Piault, Monnaye Camet de la Bonnardiere, Roëttiers de Montaleau, Lemoyne, Molinier-Montplanqua, Poulin, Salleron, *maires et adjoints des* 12 *arrondissements*; Barthélemy, Bellart, Bonnomet, Boscheron, Davillier, Demautort, Gauthier, Harcourt, de Lamoignon, Lebeau, Mallet, Montamant,

Pérignon, Thibou, Vial, *membres du conseil-général municipal*; Vallet de Villeneuve, *receveur municipal*, et Besson, *sécrétaire-général de la préfecture*.

Délibération du Chapitre métropolitain de Paris, prise dans l'Assemblée capitulaire tenue à l'Archevêché, sous la Présidence de Son Eminence Mgr. le Cardinal Maury, *Administrateur de cette Métropole pendant la Vacance du Siége, le Mardi 5 Avril* 1814.

Nous soussignés, affirmons et déclarons que nous adhérons pleinement, formellement et unanimement, aux décrets du Sénat Conservateur, en date du 2 de ce mois, et à l'arrêté du Corps-Législatif du 3; à l'acte d'adhésion de la Cour de cassation du 3; à la déclaration du conseil-général du département de la Seine, conseil municipal de Paris, du 1er de ce mois, et à celle du corps municipal du 4 de ce mois.

Nous prions MM. les abbés Maury, de la Myre et Arnavon, membres du chapitre, d'accompagner S. E. quand elle présentera notre délibération au gouvernement provisoire.

(Signé), Jean Sifrein, cardinal Maury; Maury, vicaire-général; Jalabert vicaire-général; de la Myre, vicaire-général; d'Espinasse, chanoine; de la Roue, chanoine, archiprêtre, curé de Notre-Dame; Cottret, chanoine, Arnavon, chanoine; Romua, archiprêtre de Sainte-Genevieve; Thaithoin, chanoine pénitencier; l'abbé Junot; Corpet, chanoine; Richard, chanoine; Coriolis, chanoine; Achard, chanoine; Buée, chanoine; de Réclesne, chanoine; Montmignon, chanoine; Paul Tharin, chanoine et supérieur du séminaire.

(Suit l'adhésion des curés et desservants de la ville de Paris.)

Extrait du Régistre des Délibérations du Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Paris, le 9 *Avril* 1814.

Le chapitre extraordinairement assemblé *per domos*, sous la présidence de M. Sinchole Despinasse, chanoine

titulaire et vicaire-général capitulaire, où furent présents MM. Sinchole Despinasse, Delaroue, Arnavon, Roman, Corpet, Richard, Coriolis, Tenthoin, Achard, Buée, de Reclesne, de Montmignon, Boislere, Junot, de Belloc et Cottret, tous chanoines titulaires.

Déterminé par une foule de considérations qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer, a résolu de reprendre l'exercice de la juridiction qui lui appartient, le siége vacant : en conséquence il arrête :

1o. Que tous les pouvoirs précédemment accordés pour l'administration du diocese, le siége vacant, à quelque personne que ce soit et de quelque titre ou dignité qu'elle soit revêtue, sont révoqués.

2o. Qu'il nomme pour ses vicaires-généraux MM. Sinchole Despinasse, Jalabert et Delamyre, et pour ses officiers diocésain et métropolitain, pour ses promoteurs auxdites deux officialités, les mêmes personnes qui occupaient ci-devant lesdites places, ainsi que les secrétaires de l'archevêché.

Arrête en outre, que copie de la présente délibération sera remise à M. le promoteur diocésain, lequel est chargé d'en faire la notification sans délai à Son Eminence Monseigneur le cardinal Maury et à tous ceux dénommés dans la présente délibération, et ont signé les jour et an que dessus.

(Suivent les signatures.)

Il a paru dans les journaux un article relatif à l'explosion projetée des moulins de Grenelle, dans lequel on nomme M. de Girardin.

M. le général comte de Girardin, dont on a sans doute eu l'intention de parler, déclare qu'il n'a jamais été porteur d'aucun ordre qui puisse avoir le moindre rapport avec ce projet.

Le gouvernement provisoire arrête ce qui suit :

Art. 1er.—Les commissaires nommés provisoirement par lui aux départements de la guerre, des finances, de l'intérieur et des cultes, pourvoiront par eux-mêmes aux directions générales qui dépendent de leurs départements respectifs et qui se trouvent vacantes pour fait d'absence.

2.—Les ministres, membres du conseil d'état, administrateurs et autres fonctionnaires qui ont suivi l'ancien gouvernement, ne pourront reprendre leur service que d'après un acte spécial du gouvernement provisoire.

Paris, le 8 Avril 1814.

(Signé) Le Prince de BENEVENT, etc.

NOTE.

Beaucoup de personnes guidées par un sentiment fort naturel de confiance dans S. M. l'Empereur de Russie, lui adressent journellement des demandes toutes relatives à des intérêts qui leur sont personnels. Je suis chargé de leur faire connaître que S. M. I. venue en France pour y concourir à ramener la paix et le bonheur, s'est imposé la loi de n'exercer aucune influence sur tout ce qui tient à l'exécution des lois et des regles de l'administration publique. Par conséquent toutes les personnes qui peuvent avoir des demandes à former sont invitées à s'adresser aux autorités compétentes et au gouvernement provisoire.

(Signé), le comte DE NESSELRODE, secrétaire-d'Etat.
Paris, le 6 Avril 1814.

S. M. l'Empereur de Russie vient de décorer S. A. S. MM. le prince de Schwartzenberg, général en chef des armées alliées, du cordon et de la plaque en diamant de l'Ordre de Saint-André, comme une nouvelle preuve de la satisfaction qu'elle éprouve du résultat qu'ont obtenu les armées coalisées sous le commandement de S. A. S.

Actes du Gouvernement Provisoire.

Le Gouvernement provisoire fait connaître au secrétaire-général du Conseil-d'Etat, que ce Conseil ait à reprendre ses fonctions ; qu'il attende sa convocation ; et que le prince archichancelier étant absent, il sera présidé par S. A. S. le prince archi-trésorier.

Le travail dont les différentes sections se trouvent chargées ne doit souffrir aucune interruption.

Le Gouvernement provisoire verra avec une grande satisfaction que des hommes aussi éclairés, et qui, dans toutes les circonstances, ont donné des preuves si parfaites de leur amour pour la patrie, continuent à concourir par

leurs lumieres aux changements politiques que la force des choses a nécessités.

Le secrétaire-général du Conseil-d'Etat est invité à communiquer la présente disposition à tous les membres du Conseil-d'Etat.

Actes d'Adhésion.

Le prince archi-chancelier de l'Empire soussigné, déclare qu'il adhere pleinement à tous les actes faits par le Sénat depuis le 1er Avril courant, ainsi qu'aux dispositions qui sont la suite de ces actes.

à Blois, ce 9 Avril 1814.

CAMBACÉRÈS.

Gouvernement de Paris.

Son Excellence le gouverneur de Paris prévenu que plusieurs communes ont demandé des officiers russes blessés, pour leur donner les soins que réclame l'humanité, agrée avec reconnaissance ces dispositions de bienfaisançe.

S. Exc. autorise, en conséquence, M. Viguel, directeur des hôpitaux russes, à accueillir favorablement les demandes de cette espece. M. Viguel demeure rue des Capucines, no 16.

Les officiers blessés qui seront soignés dans les communes devront veiller à prévenir toute especè de désordres, et pourvoir de suite à les réprimer.

S. Ex., en leur accordant tout pouvoir à cet égard, les rend responsables des accidents qui pourraient survenir par leur faute.

Au quartier-général de Paris, le 6 Avril 1814.

(Signé) SACKEN.

S. Exc. le gouverneur de Paris prévient tous les agents militaires, dépositaires d'effets appartenants à la guerre, gardes-magasins et autres administrateurs quelconques à Paris, qu'il leur est expressément défendu de délivrer aucun

objet déposé dans lesdits magasins, ou confié à leur garde, sans l'ordre formel de S. Exc., se réservant de faire rendre compte et de rendre responsables lesdits agents et administrateurs de tous les effets qui étaient à leur garde et surveillance à l'époque de l'occupation de la commune par les troupes alliées.

Chacun desdits agents et administrateurs devra continuer ou reprendre de suite ses fonctions, sous peine de demeurer responsable de tous les désordres et des distractions qui surviendraient par suite de son absence ou de la cessation de sa surveillance.

En cas de violence ou autres voies de fait, l'agent ou dépositaire devra s'adresser immédiatement au commandant le plus voisin, pour obtenir main-forte et se faire respecter.

Fait au quartier-général des armées alliées, à Paris, le 6 Avril 1814.

(Signé) SACKEN.

PRÉFECTURE DU DÉPART. DE LA SEINE.

Circulaire de M. le Préfet de la Seine, à Messieurs les Maires des douze Arrondissements de Paris, et à Messieurs les Sous-Préfets des Arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Monsieur,

Vous venez d'être témoin du grand événement qui promet à la France une régénération si nécessaire; vous avez connaissance des actes du Sénat qui prononcent la déchéance de Napoléon et de sa famille, et qui instituent un gouvernement provisoire. Assez heureux pour avoir obtenu la confiance de ce gouvernement, qui, par acte du 2 de ce mois, m'a nommé préfet du département de la Seine, je m'empresse de vous exprimer mes sentiments qui sont aussi les vôtres; et de vous rappeler les devoirs qui nous sont communs, autant par ces mêmes sentiments que par les rapports établis entre nous.

Depuis long-temps, Monsieur, je ne cessais de gémir sur les maux qui désolaient notre patrie; j'appelais par tous mes vœux, j'osais même réclamer, autant qu'il était en moi, l'adoption d'un système de modération qui pût mettre un

terme à tant de calamités, au moment où j'ai vu qu'il devenait possible d'atteindre ce but de tant d'efforts jusqu'alors inutiles autant que pénibles; j'ai embrassé cette belle cause, je m'y suis entierement dévoué ; je sais, Monsieur, que vos opinions, que vos sentiments ont été et sont les mêmes ; j'ai donc l'assurance que vous concourrez avec un zele sans bornes à l'exécution des mesures qui ont été prescrites par le gouvernement provisoire dont la haute sagesse nous est connue ; que vous ne vous éloignerez jamais des prudentes directions tracées par lui, et que, écartant toute hésitation, toute incertitude, vous le seconderez avec la franchise, la loyauté, le courage, qui sont les premieres vertus de votre magistrature, et dont vous avez déjà donné tant de preuves.

Je compte aussi, Monsieur, que vous voudrez bien animer de ces mêmes dispositions, les collaborateurs dont vous vous aidez dans votre administration

J'ail'honneur de vous saluer avec considération.

Le préfet de la Seine, CHABROL.

Le 5 Avril, 1814

PRÉFECTURE DE POLICE.

AVIS.

Place Vendôme.

Le monument élevé sur cette place est sous la sauvegarde de la magnanimité de Sa Majesté l'Empereur Alexandre et de ses Alliés. La statue qui le surmonte ne pouvait y rester ; elle en descend pour faire place à celle de la Paix.

La bonne-foi et la loyauté qui caractérisent la nation française, ne doivent jamais se signaler davantage que dans les relations qu'elle peut avoir avec les sujets d'un monarque dont la générosité éclate au plus haut degré, et qui donne sans cesse, ainsi que ses alliés, des exemples d'une magnanimité dont l'histoire conservera un éternel souvenir. S'il se trouvait donc dans cette ville quelques individus assez peu délicats pour abuser de l'ignorance où peuvent être les soldats de l'armée combinée, de la valeur des denrées usuelles et de celle comparative des monnaies, sans doute ces individus ne seraient pas Français, ou ne mériteraient pas d'en porter le nom. Dans tous les cas, ils sont prévenus que des

ordres sont donnés pour les signaler avec soin, et qu'ils seront punis, ainsi que le mérite une déloyauté qui ne peut se qualifier autrement que sous le nom de la plus odieuse escroquerie.

Les commissaires de police sont spécialement chargés de recevoir les plaintes qui pourraient être portées sur ce délit, et d'en poursuivre la répression.

Paris, le 5 Avril 1814.

Le conseiller-d'état, baron, préfet de police

(Signé,) PASQUIER.

Cour des Comptes.

Aujourd'hui, le 5 Avril, 1814, tous les magistrats de la Cour étant réunis à la Grand-Chambre, sur la convocation du premier président, il a dit :

« Messieurs,

« Vous connaissez l'acte en date du 2 de ce mois, par lequel le Sénat a déclaré le peuple français dégagé de tous liens civils et militaires envers Napoléon Buonaparté.

« Le Corps-Législatif a donné son adhésion à cet acte ; vous m'avez demandé de vous rassembler, de vous donner les moyens d'exprimer les sentiments que vous inspire ce grand événement, je m'empresse de satisfaire à votre impatience.

« Le Sénat a remis à des hommes dignes de la plus haute confiance, le soin d'arrêter le cours des maux qui font gémir la France depuis long-temps. Rendons des actions de grâces à ce gouvernement provisoire dont la sagesse et le courage se signalent aujourd'hui avec tant d'éclat.

« Payons d'une reconnaissance immortelle l'acte de magnanimité le plus signalé dont les annales du Monde puissent garder le souvenir. L'Empereur de Russie console deux cent mille familles par le retour des Français malheureux que le sort des armes a mis en son pouvoir, et il hâte le moment fortuné qui nous rendra nos freres, nos amis, nos enfants.

« Des peuples qu'on s'efforçait de nous faire redouter comme

ennemis, le Roi de Prusse et des Princes réunis pour la plus belle des causes, ne marquent leur présence que par des témoignages, et des preuves d'amitié. Ils sont aujourd'hui nos alliés, nos amis, et depuis long-temps nous n'avons été aussi libres qu'en présence de ces étrangers en armes.

« Joignons nos vœux à ceux que forment en ce moment tous les Français, celui de voir renaître à l'ombre d'une sage constitution, ces jours de gloire et de prospérité, qui ont illustré la France sous les princes qui l'ont gouvernée pendant plus de huit siecles.

« De toutes parts se fait entendre le nom des Bourbons. Tous les vœux pressent leur retour, ils approchent. Un prince qui régnera par la constitution, la justice et les lois, nous sera bientôt rendu. Nous sommes libres d'exprimer les sentiments qui nous animent pour cette famille, que tant de titres ont rendue chere à la France, et de déclarer notre adhésion à toutes les dispositions faites par le Sénat pou assurer le bonheur de la nation française.

« Par un mouvement unanime, les membres de la Cour ont demandé que le premier président voulût bien se rendre auprès du gouvernement provisoire, l'organe des sentiments dont ils sont tous animés, lui faire connaître la pleine et entiere adhésion qu'ils donnent à toutes les mesures prises par le Sénat, par le Corps-Législatif et par le Gouvernement Provisoire; que procès-verbal fût dressé du discours de M. le premier président et de la présente séance, et qu'en témoignage de cette adhésion, les membres de la cour fussent admis à signer ce procès-verbal; ce qui a été fait.

Au palais de la cour les jour et an que dessus.

(Signé) Barbé-Marbois, premier président; Jard-Panvillier, Delpierre, Brierre de Surgy, présidents; Feral, Dupin, Gounard, Regardin, le baron Girod de l'Ain, Pierre-Charles de Chassiron, Duvidal, Dallet, Cordelle, Pajot, jeune, Perrée, Gillet la Jacqueminiere, Carret, Letourneur, Monricault, G. Malés, Valadon, Tarrible, Guillemin de Vaivres, Saint-Bagot, Briatte, Baffault, Caze Delabore, Sahut, Garnier, procureur-général; Guilhaume, Spoelstra, Paulin Crassous, Duclos, de Gombert, Bouchard, Duriez, Peiier de Trémemont, Finot, Regardin jeune, Pajot, Garot, Prin, Bonnel, Hullin de Bois-Chevalier, Montet, Duchesne, Fourmontin, J. de Villeneuve, Courel, Farjon, Frestel, Roualle, Vial de Machurin, Dupont, Truet, Deleville, Carré, Michelin, Bralle, Parizot, Leferon Delaheuze, Beaulieux, L'huil-

lier, Le Maître, Pierret, Gillot, C. Lewal, Darrimajou, Dalbaret, Bayeux, Delaistre, Montfouilloux, Luzier-Lamothe, Pernot, Faucond, Bartouilh, Colleau, Pacquier, Boyer, Duparc, Mallet, Chardon, Duboy, Maillard, Le Roux, Allix, Libert, H. A. Adrenier, Maugirard, de Monchanin.

Pour copie conforme,

De Marbois.

CHARTRE CONSTITUTIONNELLE, &c.

Extrait du Moniteur *du* 9 *Avril.*

Le Sénat Conservateur, délibérant sur le projet de Constitution qui lui a été présenté par le gouvernement provisoire, en exécution de l'acte du Sénat du 1er de ce mois;

Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale de sept membres.

Décrete ce qui suit:

Art. 1er. Le gouvernement français est monarchique et héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture.

2. Le peuple français appelle librement au trône de France, Louis-Stanislas-Xavier de France, frere du dernier roi, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien.

3. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens héréditairement. La légion d'honneur est maintenue avec ses prérogatives. Le roi déterminera la décoration.

4. Le pouvoir exécutif appartient au roi.

5. Le Roi, le Sénat et le Corps-Législatif concourent à la formation des lois.

Les projets de lois peuvent être également proposés dans le Sénat et dans le Corps-Législatif.

Ceux relatifs aux contributions ne peuvent l'être que dans le Corps-Législatif.

Le Roi peut inviter également les deux corps à s'occuper des objets qu'il juge convenables.

La sanction du Roi est nécessaire pour le complément de la loi.

6. Il y a cent cinquante Sénateurs au moins et deux cent au plus.

Leur dignité est inamovible et héréditaire de mâle en mâle par primogéniture. Ils sont nommés par le Roi.

Les sénateurs actuels, à l'exception de ceux qui renonceraient à la qualité du citoyens français, sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du Sénat et des Sénatoreries leur appartient. Les revenus en sont partagés également entr'eux, et passent à leurs successeurs. Le cas échéant de la mort d'un sénateur sans postérité masculine directe, sa portion retourne au trésor public. Les sénateurs qui seront nommés à l'avenir ne peuvent avoir part à cette dotation.

7. Les princes de la famille royale et les princes du sang, sont de droit membres du Sénat.

On ne peut exercer les fonctions de sénateur qu'après avoir atteint l'âge de majorité.

8. Le Sénat détermine les cas où la discussion des objets qu'il traite doit être publique ou secrete.

9. Chaque département nommera au Corps-Législatif le même nombre de députés qu'il y envoyait.

Les députés qui siégeaient au Corps-Législatif lors du dernier ajournement, continueront d'y siéger jusqu'à leur remplacement. Tous conservent leur traitement.

A l'avenir ils seront choisis immédiatement par les colléges électoraux, lesquels sont conservés, sauf les changements qui pourraient être faits par une loi à leur organisation.

La durée des fonctions des députés au Corps-Législatif est fixée à cinq années.

Les nouvelles élections auront lieu pour la session de 1816.

10. Le Corps-Législatif s'assemblera de droit chaque année le 1er Octobre. Le Roi peut le convoquer extraordinairement, il peut l'ajourner, il peut aussi le dissoudre ; mais dans ce dernier cas, un autre Corps-Législatif doit être formé, au plus tard dans les trois mois, par les colléges électoraux.

11. Le Corps-Législatif a le droit de discussion. Les séances sont publiques, sauf le cas où il juge à propos de se former en comité général.

12. Le Sénat, le Corps-Législatif, les colléges-électoraux et les assemblées de canton, élisent leur président dans leur sein.

13. Aucun membre du Sénat ou du Corps-Législatif ne peut être arrêté, sans une autorisation préalable du corps auquel il appartient.

Le jugement d'un membre du Sénat ou du Corps-Législatif accusé, appartient exclusivement au Sénat.

14. Les ministres peuvent être membres, soit du Sénat, soit du Corps-Législatif.

15. L'égalité de proportion dans l'impôt, est de droit; aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été librement consenti par le Corps-Législatif et par le Sénat. L'impôt foncier ne peut être établi que pour un an. Le budjet de l'année suivante et les comptes de l'année précédente sont présentés chaque année au Corps-Législatif et au Sénat, à l'ouverture de la session du Corps-Législatif.

16. La loi déterminera le mode et la quotité du recrutement de l'armée.

17. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

L'institution des jurés est conservée, ainsi que la publicité des débats en matiere criminelle.

La peine de la confiscation des biens est abolie.

Le Roi a le droit de faire grâce.

18. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus; leur nombre ne pourra être diminué ou augmenté qu'en vertu d'une loi. Les juges sont à vie et inamovibles, à l'exception des juges-de-paix et des juges du commerce. Les commissions et les tribunaux extraordinaires sont supprimés et ne pourront être rétablis.

19. La cour de cassation, les cours d'appel et les tribunaux de premiere instance, proposent au Roi trois candidats pour chaque place de juge vacante dans leur sein. Le Roi choisit un des trois. Le Roi nomme les premiers présidents et le ministere public des cours et des tribunaux.

20. Les militaires en activité, les officiers et soldats en retraite, les veuves et les officiers pensionnés conservent leurs grades, leurs honneurs et leurs pensions.

21. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Tous les actes du gouvernement sont signés par un ministre. Les ministres sont responsables de tout ce que ces actes contiendraient d'attentatoire aux lois, à la liberté publique et individuelle, et aux droits de citoyen.

21. La liberté des cultes et des consciences est garantie. Les ministres des cultes sont également traités et protégés.

23. La liberté de la presse est entiere, sauf la répres-

sion légale des délits qui pourraient résulter de l'abus de cette liberté. Les commissions sénatoriales de la liberté de la presse et de la liberté individuelle sont conservées.

24. La dette publique est garantie.

Les ventes des domaines nationaux sont irrévocablement maintenues.

25. Aucun Français ne peut être recherché pour les opinions ou les votes qu'il a pu émettre.

26. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée.

27. Tous les Français sont également admissibles à tous les emplois civils et militaires.

28. Toutes les lois actuellement existantes restent en vigueur, jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé. Le code des lois civiles sera intitulé: *Code civil des Français.*

29. La présente constitution sera soumise à l'acceptation du peuple français, dans la forme qui sera réglée. Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé *Roi des Français* aussitôt qu'il aura signé et juré, par un acte portant : *j'accepte la Constitution ; je jure de l'observer et de la faire observer.* Ce serment sera réitéré dans la solennité où il recevra le serment de fidélité des Français.

Signé ; Le Prince De Benevent, *Président* ;
Les Comtes De Valence et De Pastoret, *Secrétaires.*

Le prince archi-trésorier; les comtes Abrial, Barbé-Marbois, Emmery, Barthélemy, Beldersbuch, Berthollet, Beurnonville, Cornet, Carbonara, Legrand, Chasseloup, Chollet, Colaud, Davous, de Grégory, Decroix, Depere, Dembarrere, Daubersaert, Destutt Tracy, d'Harville, d'Hédouville, Fabre, (de l'Aude) Férino, Dubois Dubais, de Fontanes, Garat, Grégoire, Herwyn de Nevelle, Jaucourt, Klein, Journu-Aubert, Lambrecht, Lanjuinais, Lejeas, Lebrun de Rochemont, Lemercier, Meerman, de Lespinasse, de Monbadon, Lenoir-Laroche, de Malleville, Redon, Roger-Ducos, Pere, Tascher, Porcher de Richebourg, de Ponté-Coulant, Saur, Rigal, Saint Martin, de Lamotte, Sainte Suzanne, Sieyès, Schimmelpenninck, Van-de-Gelder, Van de Pol, Venturi, Vaubois, duc de Valmy, Villetard, Vimar, Van-Zuylen, Van Neyvelt.

Extrait du Moniteur, du 4 Avril, 1814.

Paris, le 4 Avril 1814.

A midi, les membres du Sénat se réunissent en vertu de l'ajournement porté au procès-verbal de la séance d'hier.

Le Sénat entend la lecture et approuve la rédaction du procès-verbal.

Il approuve pareillement la rédaction du procès-verbal relatif au transport et à la réception du Sénat chez S. M. l'Empereur de Russie.

A l'occasion de ce dernier procès-verbal et de l'assurance donnée au Sénat par l'Empereur Alexandre de délivrer tous les Français prisonniers de guerre dans ses états, le Sénat, profondément touché de cet acte magnanime, qui doit rendre tant d'infortunés à leurs familles; arrête que le Gouvernement provisoire sera invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer leur retour.

L'assemblée arrête également de consacrer dans ses registres le souvenir d'une si grande magnanimité.

Un membre demande que le procès-verbal dont il s'agit soit imprimé et distribué au nombre de six exemplaires, à chacun des sénateurs.

Cette proposition est adoptée.

L'assemblée, sur la proposition d'un autre membre, prend l'arrêté suivant:

Le Sénat rappelle dans son sein tous les sénateurs absents, excepté ceux dont la présence sera jugée utile dans les départements.

Le présent arrêté sera transmis au Gouvernement provisoire pour l'exécution.

M. le Président communique à l'assemblée plusieurs lettres qu'il a reçues de divers membres du Sénat. Quatre de ces lettres, écrites sous la date courante du 3 Avril, contiennent l'adhésion des sénateurs d'Aboville, François de Neufchâteau, Lenoir-Laroche et Shée, aux mesures prises par le Sénat dans ses précédentes séances. Les sénateurs Lejeas, Legrand, Fallet-Barol s'excusent par trois autres lettres sous la même date de ne pouvoir, attendu leur état de maladie, assister aux séances du Sénat.

Le Sénat ordonne qu'il sera fait mention de ces lettres au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la rédaction définitive du décret rendu dans la séance d'hier.

M. le Sénateur comte Lambrechts, chargé de cette rédaction, en présente le projet.

Il est, après deux lectures successives, renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, formée des sénateurs Barbé-Marbois, de Fontanes, Garat et Lanjuinais.

Les commissaires se retirent pour cet examen dans la salle du conseil. La séance est suspendue jusqu'à leur retour.

A quatre heures la séance est reprise, M. le Sénateur comte Lambrechts donne lecture du projet revu et adopté par la commission spéciale.—Ce projet, mis aux voix par M. le Président, est adopté par le Sénat dans les termes suivants: Le Sénat-Conservateur, considérant que dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social;

Que Napoléon Bonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent, avait donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur des actes de sagesse et de justice; mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, notamment en levant des impôts, en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi, contre la teneur expresse du serment qu'il avait prêté à son avénement au trône, conformément à l'art. 53 de l'acte des constitutions du 28 floréal an 12;

Qu'il a commis cet attentat aux droits du peuple lors même qu'il venait d'ajourner, sans nécessité, le Corps-Législatif, et de faire supprimer comme criminel un rapport de ce corps, auquel il contestait son titre et sa part à la représentation nationale; qu'il a entrepris une suite de guerres en violation de l'article 50 de l'acte des constitutions du 22 frimaire an 8, qui veut que la déclaration de guerre soit proposée, discutée, décrétée et promulguée comme des lois; qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort, nommément les deux décrets du 5 Mars dernier, tendants à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée; qu'il a violé les lois constitutionnelles par ses décrets sur les prisons d'état; qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit l'indépendance des corps judiciaires;

Considérant que la liberté de la presse établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme, d'outrages contre les gouvernements étrangers.

Que des actes et rapports entendus par le Sénat ont subi des altérations dans la publication qui en a été faite.

Considérant qu'au lieu de régner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français, aux termes de son serment, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie, par son refus de traiter à des conditions que l'intérêt national obligeait d'accepter, et qui ne compromettaient pas l'honneur français;

Par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes et en argent;

Par l'abandon des blessés sans pansement, sans secours, sans subsistances;

Par différentes mesures dont les suites causent la ruine des villes, la dépopulation des campagnes, la famine et les maladies contagieuses.

Considérant que par toutes ces causes, le gouvernement impérial établi par le Sénatus-Consulte du 28 floréal an 12, a cessé d'exister, et que le vœu manifeste de tous les Français appelle un ordre de choses dont le premier résultat soit le rétablissement de la paix générale, et qui soit aussi l'époque d'une réconciliation solennelle entre tous les états de la grande famille européenne.

Le Sénat déclare et décrete ce qui suit:

Art. 1er. Napoléon Buonaparté est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

2. Le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Buonaparté.

3. Le présent décret sera transmis par un message au Gouvernement provisoire de la France, envoyé de suite à tous les départements et aux armées, et proclamé incessamment dans tous les quartiers de la capitale.—Aucun autre objet ne se trouvant à l'ordre du jour, M. le Président leve la séance.

Les président et secrétaires,

BARTHÉLEMY, Comte de VALENCE, PASTORET.

ACTE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Commissaires nommés par le Gouvernement Provisoire pour :

La justice, M. Henrion de Pensey ;

Les affaires étrangeres, M. le comte Laforêt, et M. le baron Durand, adjoint ;

L'intérieur, M. le comte Beugnot, et jusqu'à son arrivée, M. Benoit ;

La guerre, en y réunissant l'administration de la guerre, le général Dupont ;

La marine, M. le baron Malouet, et jusqu'à son arrivée, M. Jurien ;

Les finances, le trésor et les manufactures et commerce, M. le baron Louis.

La police général, M. Anglès, maître des requêtes ;

Le secrétaire général du gouvernement provisoire, M. Dupont (de Nemours), membre de l'Institut, et M. Roux de Laborie, avocat en la Cour Impériale, adjoint ;

M. de Lavalette s'étant absenté, M. de Bourienne, ancien conseiller d'état, est nommé directeur-général des postes.

Pour extrait conforme,

DUPONT DE NEMOURS.

Le Drapeau Blanc.

Air : *Du premier Pas.*

Le drapeau blanc
A la fin nous rappelle ;
Suivons amis ce signal éclatant.
La France acquit une gloire éternelle,
Mais ce fut quand elle resta fidele,
Au drapeau blanc. *(bis.)*

Le drapeau blanc
Guidait à sa victoire
Les fiers soldats d'un roi tendre et vaillant ;

Depuis Henri d'éternelle mémoire,
L'honneur suivit d'accord avec la gloire,
Le drapeau blanc. (bis.)

Le drapeau blanc
De la paix est le gage,
Et nous promet un sort doux et constant.
Qu'on le révère, et que chacun s'engage
A protéger sans cesse avec courage
Le drapeau blanc. (bis.)

Académie Royale de Musique.

On annonce le retour à ce théâtre de M. Persuis, chef d'orchestre, et de M. Kreutzer, premier violon, qu'un peu trop de condescendance à des terreurs féminines avait éloignés de la capitale à l'approche des troupes alliées. Aujourd'hui, guéris de leur crainte par les nouvelles de la paix et de l'ordre qui regne dans la capitale, ils reviennent prendre leur place à ce théâtre, qui leur doit une partie de sa gloire.

L'Opéra s'empressera sans doute de célébrer l'heureuse délivrance de notre pays; mais, son répertoire ne lui offrant pas, comme celui des autres théâtres, de ces pieces auxquelles des allusions vives et frappantes semblent rendre le mérite de la nouveauté et donner celui de la circonstance, l'administration sera obligée de fouiller dans ses cartons dépositaires de l'espoir de tant de poëtes. C'est lui rendre service que d'abréger ses recherches.

Il y a douze ans qu'on reçut à l'Opéra un poëme intitulé *les Pisistratides*, dont le sujet est le renversement d'Hyppias, tyran d'Athenes, et le retour des exilés ramenés par les lacédémoniens.

Le poëme fut reçu avec beaucoup d'éloges par M. Guillard et feu Collin-d'Harleville, qui étaient membres du jury de l'Opéra, et dont le suffrage doit être de quelque poids en matiere de théâtre.

La musique fut faite par le compositeur Belloni, professeur d'un des conservatoires de Naples.

Lorsque les auteurs voulurent prendre tour pour la mise en scene de leur ouvrage, ils n'éprouverent que des difficultés. Enfin le secrétaire de l'administration de l'Opéra avoua naïvement à l'un d'eux qu'il ne convenait plus de présenter à la scene un *tyran renversé ;* que cela serait de mauvais exemple et d'un plus *mauvais augure*, Ce poëme a donc été dès-lors condamné à l'oubli. Aujourd'hui ne fera-t-on rien pour célébrer l'époque du retour de l'ordre, des lois et du souverain légitime?

Le sujet des *Pisistratides* ne saurait être plus heureux L'histoire fournit toutes les allusions; et l'auteur par un heureux hasard, les a rencontrées sans les chercher, puisque son ouvrage a douze ans de date.

Théatre Français.

Le Siege de Calais.

Depuis quelques jours trois fleurs de lys d'or brillent audessous de la couronne qui occupe le milieu de l'encadrement de la toile du Théâtre-Français. Ce signe révéré a été inauguré en présence de S. M. l'Empereur Alexandre, et aux applaudissements unanimes des spectateurs. Bientôt le lys, emblême de la monarchie française, va remplacer par-tout l'abeille, symbole adopté, je ne sais trop pourquoi, par celui qui, pouvant être le bienfaiteur de la France et le pacificateur de l'Europe, aima mieux devenir le bourreau du peuple qu'il gouvernait et le fléau du monde.

L'abeille, cette précieuse fille de l'air, donne aux hommes ce qu'il y a de meilleur et de plus noble au monde, la douceur et la lumiere; sont-ce là les présents que nous avons reçus de Buonaparté? Hélas! l'abeille Corse ne nous à produit ni miel ni cire; nous n'avons connu d'elle que son cruel aiguillon; nous ne pouvions pas dire comme les heureuses ouvrieres de la ruche: *Non utitur aculeo rex cui paremus.* Mais, que dis-je? ce n'était point une abeille, c'était un frélon dévorateur. Qu'il soit chassé de la ruche, qu'il soit surtout désarmé de son dard, et qu'à jamais exilé des prairies émaillées où l'abeille se parfume, se nourrit, s'enrichit des dons de Flore, il ne se repose que sur des fleurs malfaisantes, que sur des plantes vénéneuses, et que le poison qu'il en extraira soit son aliment et son supplice.

S'il fallait de nouvelles preuves de l'esprit de vertige qui régnait dans les conseils du gouvernement dont nous venons d'être délivrés, et parmi les premieres autorités, on en trouverait une singulière dans le choix de la piece désignée aux comédiens français à l'approche du danger *pour travailler et remonter l'esprit public* (telles étaient les expressions ministérielles). On indiqua *le Siége de Calais*: cette piece qui peint si vivement l'amour des français pour leurs rois légitimes, et leur invincible horreur pour un joug étranger, n'était-elle pas un manifeste du peuple contre le tyran? Comment son ministre pouvait-il imaginer que la touchante expression du dévouement à une monarchie consacrée par une longue suite de siecles et par les vœux et le bonheur de tant de générations s'appliquerait à une domination nouvelle, illégale, oppressive, et qui, à peine établie, avait déja tous les caracteres de la vétusté et de la corruption? On peut présumer que le ministre n'avait jamais lu la tragédie dont il ordonnait la représentation. Mais ceux qui l'entouraient la lurent au moins pour la mutiler, et les nombreux changements qu'ils furent contraints d'y faire devaient les avertir

de l'inconvenance du choix. On supprima du *Siège de Calais* plus de deux cents vers qui furent d'autant plus remarqués qu'on ne les entendit pas. Les personnes qui suivaient la pièce sur un exemplaire imprimé (et j'étais de ce nombre), notaient tous les passages retranchés ; ils les montraient, les faisaient lire à leurs voisins ; le livre passait de main en main, et bientôt on ne fit plus attention qu'aux vers que les acteurs ne récitaient pas. Je vais en transcrire quelques-uns.

EDOUARD.

Qui peut d'un droit si saint me priver désormais ?
Quel autre doit régner sur la France ?

OLIENOR.

Un français.
Lorsqu'en nommant nos rois, nos généreux ancêtres
Ont nommé dans ses fils la race de nos maîtres,
Quand des soldats vainqueurs portaient sur un pavois
Le plus vaillant soldat, pere de tous nos rois ;
D'un peuple libre et fier qui se donnait lui-même,
Tel fut le premier vœu, la loi juste et suprême :
Que son sceptre en tout temps aux français réservé,
Jamais par d'autres mains ne pût être enlevé.
Avant vous, cette loi contre vous fut portée :
Ecrite au fond des cœurs dont la voix l'a dictée,
Elle s'est affermie à l'ombre des lauriers
Par trois races de rois et neuf siecles entiers.
Le français dans son prince aime à trouver un frere,
Qui, né fils de l'état, en devienne le pere.

Les exécuteurs de la mutilation littéraire eurent la conscience plutôt la poltronerie prophétique de craindre et de retrancher ces quatre vers :

Partez, prenez encor l'usurpateur pour maître ;
Mais sachez qu'un tel roi n'a pas long-temps à l'être,
Et que sous ces drapeaux, s'il peut les relever,
Le bras de vos vainqueurs saura vous retrouver.

On n'avait pas manqué d'enlever de son cadre ce portrait, dont le monde eût reconnu et nommé *tout bas* l'original :

Eh ! que peut la pitié sur cette âme inhumaine ?
N'a-t-il pas vu vingt fois d'un œil tranquille et fier
Tomber des légions sous la flamme et le fer,
De débris et de morts couvrir les mers sanglantes,
Les nations enfin pour lui seul expirantes ?
Son orgueil s'habitue à compter les mortels
Comme de vils troupeaux nourris pour ses autels.
Vous-mêmes, ses amis, aux dépens de vos fêtes,
Il vous croit trop heureux d'acheter ses conquêtes.

Je citerais facilement huit ou dix passages aussi frappants, et qui ne manqueraient pas d'être applaudis avec enthousiasme, si les comédiens français remettaient la piece telle que Dubelloy l'a composée. Ce serait une contre-épreuve assez curieuse.

Note.—Beaucoup de personnes, guidées par un sentiment fort naturel de confiance dans S. M. l'Empereur de Russie, lui adressent journellement des demandes relatives à des intérêts qui leur sont personnels. Je suis chargé de leur faire connaître que S M. I., venue en France pour y concourir à ramener la paix et le bonheur, s'est imposé la loi de n'exercer aucune influence sur tout ce qui tient à l'exécution des lois et des regles de l'administration publique. Par conséquent toutes les personnes qui peuvent avoir des demandes à former, sont invitées à s'adresser aux autorités compétentes et au gouvernement provisoire.

(Signé) Le Comte de Nesselrode, secrétaire-d'état.

Paris, le 6 Avril, 1814.

Dans notre numéro d'hier, nous avons publié quelques détails relatifs à S. M. Louis XVIII, à LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry. La même personne qui nous avait donné ces détails, nous communique les suivants :

Monsieur le comte d'Artois, maintenant *Monsieur*, nommé lieutenant-général du royaume, fut dans sa jeunesse l'un des plus aimables et des plus brillants modeles de cette gaité vive et spirituelle, de cette grâce, de cette politesse, de cette élégance noble de manieres qui caractérisent la noblesse française. Maintenant ces qualités servent d'ornement à un esprit grave et réfléchi, à une bonté inépuisable et aux vertus d'un sage.

S. A. R. a quitté la Suisse le 19 Mars, et est entrée à Vesoul le 22; en pressant de ses pieds le sol de la France, ce prince s'est livré à la plus touchante émotion; des larmes ont coulé de ses yeux. Enfin, s'est-il écrié, "je revois la terre natale, cette terre "sur laquelle mes aïeux se plaisaient à répandre le bonheur : *Je "suis en France; je n'en sortirai plus.*" Non, prince, prince adoré! non, vous ne la quitterez plus cette France qui va vous posséder; cette France qui brûle de recevoir dans son sein votre auguste famille: nos vœux vous appellent, nos cœurs volent au-devant de vous, et l'un des beaux jours des temps à jamais mémorables dont l'aurore s'éleve sur nous, est celui où Paris vous verra entrer dans ses murs au milieu des acclamations et des bénédictions du peuple; les cris mille fois répétés de *vive le Roi!* de *vive Louis XVIII!* frapperont vos oreilles, toucheront votre cœur, et la plus douce récompense des soins que vous vous êtes donnés dans notre patrie, sera l'expression touchante de notre amour, de notre respect pour votre auguste frere, pour notre souverain légitime.

On remarque avec plaisir l'écusson aux armes de France sur la toile du Théâtre-Français.

La scene française était privée d'un grand nombre de pieces parce qu'il y avait parmi les personnages un souverain despote, ou qu'on y trouvait des vers contre la tyrannie. On va probablement mettre au répertoire ces ouvrages, ainsi que quelques tragédies

nouvelles, telles que *les Etats de Blois*, *Jeanne Gray*, *Camille*, etc., que les auteurs n'avaient pu parvenir à faire jouer.

On lit au bas du portrait de Louis XVIII, que nous avons annoncé dans notre Feuille du 6, les vers suivants tirés d'*Adélaïde du Guesclin*.

Oui, le sang des Capets est toujours adoré !
Français, unissons nous ; que de ce tronc sacré
Les rameaux divisés et courbés par l'orage
Désormais réunis soient notre unique ombrage.

Ces beaux vers du chantre de Henri, du grand homme qui, comme poëte et historien, célébra toujours si dignement l'auguste famille des Bourbons, expriment un sentiment qui est aujourd'hui gravé pour toujours dans le cœur de tous les français.

Saint-Quentin, 29 *Mars*.

Un détachement de troupes alliées, venu de Noyon il y a quelques jours avec des voitures, est arrivé à Caulincourt pour enlever les objets que renferme le château. Dès que M. le commandant de Saint-Quentin a eu connaissance de ce projet, il a envoyé un détachement de ses troupes pour prévenir le désordre et le pillage ; et il a fait observer avec force que le village de Caulincourt étant dans le ressort de son commandement, il ne serait rien enlevé du château sans son ordre. En conséquence les voitures et l'escorte sont retournées à Noyon.

Te Deum chanté le Jour de Pâques.

Hier Dimanche 10 Avril, la garde-nationale parisienne a pris les armes à la pointe du jour, et s'est portée aux divers postes qui lui étaient assignés. Conformément à l'arrêté du gouvernement provisoire, et à l'ordre du général commandant en chef Dessolles, elle avait arboré la cocarde blanche.

Les troupes alliées étaient en ligne depuis le boulevard de l'arsenal jusqu'à celui de la Magdeleine. A midi, LL. MM. l'Empereur Alexandre et le Roi de Prusse accompagnés de S. A. le Prince Schwartzenberg, représentant S. M. l'Empereur d'Autriche, et de plusieurs maréchaux de France, et des nombreux et brillants états-majors des divers corps d'armée, ont passé la revue de ces troupes qui étaient dans la plus belle tenue.

Après la revue, LL. MM. sont venues prendre place à l'entrée de la rue royale, et les troupes ont défilé devant elles. L'infanterie s'est rangée sur la place autour d'un autel élevé au centre pour la cérémonie religieuse ; la cavalerie était en ligne sur l'avenue des champs-Elysées et de Neuilly.

Sept prêtres du rite grec étaient en prieres pendant la marche des troupes. A une heure, les acclamations de l'armée et des spectateurs répandus sur les terrasses des Tuileries, les esplanades, le pont, les quais et tous les lieux environnants ont annoncé la présence de LL. MM. Elles se sont approchées de l'autel, accompagnées de leur suite, et le *Te Deum* à été commencé. Au moment

de la bénédiction, les souverains et l'armée se sont mis à genoux et l'ont reçue avec un profond recueillement. Au signal donné, les salves d'artillerie se sont fait entendre ; le prêtre officiant a ensuite présenté la croix à baiser à LL. MM. et à toutes les personnes placées avec elles sur l'estrade.

La cérémonie religieuse terminée, LL. MM. sont remontées à cheval, ont fait le tour du cercle que formait leur infanterie, et sont rentrées dans leurs palais, toujours accompagnées de l'éclatant témoignage des sentiments que leur présence inspire.

Un temps d'une beauté et d'une sérénité extraordinaire a favorisé le magnifique spectacle qu'a présenté cette cérémonie. Paris en conservera un ineffaçable souvenir : aucun de ses citoyens ne pourra oublier ce jour, où dans nos murs préservés par la sagesse et la magnanimité des souverains moins conquérants que libérateurs, des armées victorieuses et protectrices et une immense population, se livrant à l'espoir du plus heureux avenir, se sont réunis pour rendre grâces au ciel d'avoir écouté les vœux de l'humanité, et secondé les généreux efforts de nos alliés pour la restauration de la France, le rétablissement de l'antique Maison de ses Souverains et la paix du monde.

L'Institut de France.

S. M. l'Empereur de Russie a bien voulu recevoir une députation de l'Institut de France, composée des présidents et secrétaires des quatre bureaux, et de plusieurs autres membres qui s'y étaient réunis.

M. la Cretelle, président, a adressé à S. M. le discours suivant :

Sire,

« Durant le long cours des guerres où nous précipita l'ambition d'un homme, l'Institut de France fut toujours en paix, en relations d'amitié avec les savants, les gens de lettres, les artistes de l'Europe. Nous n'avons point désespéré des progrès de la civilisation, mais pendant ce temps, Sire, aidé de vos augustes alliés, du digne successeur de ces deux Empereurs philosophes, Joseph et Léopold, du digne héritier du Grand Frédéric, aidé du Prince-Régent d'Angleterre et du peuple anglais, vous travaillez même au milieu du tumulte des armes à perfectionner la bienveillance sociale, objet des vœux de tous nos sages. Jamais cette bienveillance n'accomplit de plus grandes merveilles, jamais aussi elle n'émana de plus nobles cœurs. On avait voulu nous persuader que vainqueur vous n'épargneriez pas chez nous les monuments des sciences et des arts. Sire, nous ne l'avons pas cru. Vous ne mettez pas votre gloire à détruire. Nos monuments sont conservés. Ce bienfait si précieux pour l'Institut de France disparait en quelque sorte devant des bienfaits tels que jamais aucun Souverain n'en dispensa au monde. Vous avez sauvé et Paris et la France. Avec la liberté nous recouvrons le Roi que nos vœux appelaient. Nous sommes toujours une nation fiere, et nous redevenons une nation aimante. L'amour des Lettres a été pour le Roi que nous proclamons aujourd'hui ce qu'il a été, Sire, pour votre belle âme. Les lettres qui l'ont soutenu dans le malheur le conseilleront sur le trône. Nous

adoucirons par nos soins le souvenir de ses peines passées, comme il soulagera nos malheurs trop récents. Nous respecterons sa puissance; l'héritier de Saint Louis et d'Henri IV saura s'arrêter devant ces sages limites du pouvoir qui souvent en sont l'appui. Un père n'est jamais mieux reçu dans sa famille que lorsqu'elle a beaucoup souffert pendant son absence.

" Notre attendrissement redouble à ces mots, Sire, notre bonheur est votre bienfait, votre conquête. Vous avez appris aux héros une nouvelle maniere de triompher. On se trompe sur la grandeur, les malheurs du monde ne l'ont attesté que trop souvent; mais quel cœur peut se tromper sur la magnanimité? Désormais on se défiera de toute admiration que l'épouvante accompagne. L'admiration n'est légitime que lorsqu'elle est mêlée d'amour, la nôtre est bien pure; nous ne louons pas; Sire, nous bénissons."

L'Empereur a répondu à-peu-près en ces termes:

" J'ai toujours estimé les progrès que les Français ont faits dans
" les sciences et dans les lettres; ils ont fortement contribué à
" répandre les lumieres sur l'Europe; je ne leur impute point les
" malheurs de leur pays, et je mets un extrême intérêt au réta-
" blissement de leur liberté. Etre utile aux hommes est le seul but
" de ma conduite; je n'ai été amené en France par aucun autre
" motif.

" Je saisirai avec plaisir, Messieurs, l'occasion de faire avec
" vous une connaissance plus particuliere."

M. Suard l'un des secrétaires perpétuels, a présenté successivement à l'Empereur tous les membres de la députation, en lui indiquant le genre de travaux auquel chacun d'eux s'est plus particulierement appliqué. L'Empereur a montré par de courtes observations qu'aucun d'eux ne lui était inconnu.

A M. le Rédacteur du Journal de Paris.

Monsieur,

Plusieurs personnes ont remarqué avec étonnement que dans mon dernier ouvrage, en parlant des généreuses puissances qui viennent de nous délivrer, je n'ai point fait mention de l'Angleterre. J'en conviens, Monsieur, et je suis moi-même désolé de cette omission très-involontaire; mais elle trouve son excuse dans la grandeur du spectacle que nous avions sous les yeux, et dans la précipitation d'un travail achevé au milieu d'une révolution aussi soudaine qu'incroyable. Il était tout simple que dans les premiers momens de notre liberté, les princes augustes qui pénétrerent d'abord dans nos murs, parussent exciter seuls les transports de notre reconnaissance: nous étions justement éblouis (et nous conserverons un éternel souvenir) de la magnanimité d'Alexandre et du successeur de Frédéric le Grand. Ce n'était aussi qu'avec un attendrissement mêlé d'admiration, que nos regards se fixaient sur le généralissime autrichien, qui nous rappelait la grandeur du sacrifice de son vertueux et digne maître. Les autres Souverains entrés dans cette ligue sainte, seront à jamais chers à la France par l'amour qu'ils portent à notre roi, et la haine qu'ils ont vouée à

notre tyran. Mais, Monsieur, pas un Français, sans doute, n'a oublié ce qu'il doit au Prince Régent d'Angleterre, et au noble peuple qui a tant contribué à nous affranchir. Les drapeaux d'Elisabeth flottaient dans les armées d'Henri IV; ils reparaissent dans les bataillons qui nous rendent Louis XVIII.

Nous sommes trop sensibles à la gloire pour ne pas admirer ce Lord Wellington, qui retrace d'une maniere si frappante les vertus et les talents de notre Turenne. Ne se sent-on pas touché jusqu'aux larmes, quand on voit ce véritable grand homme, promettre, lors de notre retraite de Portugal, deux guinées pour chaque prisonnier français qu'on lui amenerait vivant. Par la seule force morale de son caractere, plus encore que par la vigueur de la discipline militaire, il a miraculeusement suspendu, en entrant dans nos provinces, le ressentiment des Portugais et la vengeance des Espagnols; enfin, c'est sous son étendard que le premier cri de *Vive le Roi!* a réveillé notre malheureuse patrie; au lieu d'un Roi de France captif, le nouveau Prince Noir ramene à Bordeaux un Roi de France délivré. Lorsque le Roi Jean fut conduit à Londres, touché de la générosité d'Edouard, il s'attacha à ses vainqueurs, et revint mourir dans la terre de sa captivité, comme s'il eût prévu que cette terre serait dans la suite le dernier asile du dernier rejeton de sa race, et qu'un jour les descendants des Talbot et des Chandos recueilleraient la postérité proscrite des la Hire et des Duguesclin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

De Chateaubriand.

Nous recevons de MM. les commissaires de S. M. Louis XVIII l'ordre du jour de S. Exc. M. le maréchal Jourdan commandant la quinzieme division militaire, relatif aux événements qui nous occupent. En voici le texte :

Quinzieme Division Militaire.

Ordre du Jour.

Soldats,

L'Empereur Napoléon a abdiqué le trône impérial, et il se retire à l'île d'Elbe avec une pension de six millions.

Le sénat a adopté une constitution qui garantit la liberté civile, et assure les droits du monarque.

Louis-Stanislas-Xavier, frere de Louis XVI, est appelé au trône par le vœu de la nation française, et l'armée a manifesté le même sentiment. L'avénement de Louis XVIII est la garantie de la paix.

Enfin, après tant de campagnes glorieuses, tant de fatigues et de blessures honorables, vous allez jouir de quelque repos.

Louis XVIII est français; il ne sera pas étranger à la gloire dont les armées se sont couvertes. Ce monarque vous accordera les récompenses que vous avez méritées par de longs services, par des actions d'éclat et par vos blessures.

Jurons donc obéissance et fidélité à Louis XVIII, et *arborons la cocarde blanche* en signe d'adhésion à un événement qui arrête l'effusion du sang, nous donne la paix et sauve notre patrie.

Le présent ordre sera lu par MM. les chefs de corps à la tête des troupes assemblées.

Au quartier général, à Rouen, le 8 Avril 1814.

Le maréchal d'empire, commandant supérieur de la 15e division.

(Signé) JOURDAN.

S. M. le Roi de Prusse aime cette simplicité qui s'allie fort bien avec la véritable grandeur. Lorsqu'il s'est présenté ces jours derniers au temple des protestants, les ministres, pour se conformer à ses intentions bien connues, ne lui ont point rendu les honneurs dus à son rang; il est entré comme simple particulier, et ne s'est pas assis dans le fauteuil qui lui avait été préparé.

Un ouvrier entendant dire que Louis XVIII allait revenir, disait: *Tant mieux, c'est un* PAYS *celui-là.*

Des lettres de Blois nous font part d'une bouffonnerie qui vient d'avoir lieu dans cette ville. On a publié aux flambeaux une proclamation signé Montalivet, Clarke, Molé et consorts, qui déclare la ville de Paris hors la loi; promet aux soldats de Buonaparte six heures de pillage, et annonce qu'il marche contre cette ville rebelle à la tête de 150 mille hommes. Ces messieurs font le carnaval dans la semaine Sainte.

On assure que l'ex-ministre Montalivet a présenté à la régence un décret qui mettait hors de la loi tous les fonctionnaires adhérents à la déchéance, etc.

On annonce, comme devant bientôt paraître, un poëme de Laharpe sur *la Religion;* ce poëme n'avait pu être imprimé sous le regne de Buonaparté.

Le ventriloque Fitz-James, qui était grenadier de la garde nationale, est mort honorablement à la journée du 30 du mois dernier. Mademoiselle sa fille, éleve du conservatoire, annonce qu'à dater d'aujourd'hui, elle chantera tous les soirs au café que tenait son pere, sous la galerie vitrée.

Buonaparté disait il y a quelques mois: Je ne sais comment finira ce drame; mais si je succombe, on saura ce que coûte l'agonie d'un grand homme: Je réserve pour l'histoire une page de sang telle que ses feuillets n'en contiennent point. On attend en effet des révélations qui font frémir.

Lorsqu'il eut emporté la position de Montereau, il crut les armées alliées détruites, et dit avec son arrogance ordinaire: Je suis plus près de Vienne qu'ils ne sont près de Paris. Il répétait souvent qu'avant trois mois, il brûlerait Munich et planterait ses aigles sur les ruines de Vienne. Il a tenu parole pour Vienne comme pour Lisbonne.

Buonaparté avait coutume de dire que les hommes étaient pour le souverain ce que les pions sont pour le joueur d'échecs. On les place suivant les chances de la partie; *on les jette quand on n'en a plus besoin.*

On peut juger de l'idée qu'il se formait des vertus d'un souverain, par son opinion sur notre bon Henri IV. *C'est*, disait-il, *le roi de la canaille.* Ce mot anti français, ce blasphème anti-humain, suffirait pour prouver que celui qui a pu le proférer était indigne du trône.

Un poëte très-distingué disait dernierement, en parlant de ce personnage: *Il est même déchu de l'honneur.*

Sous un tyran trop long-temps épuisée
La France va bientôt renaître sous Louis.
A l'aigle il faut du sang; la céleste rosée
Suffit pour faire épanouir les lis.

On vient de mettre sous presse, pour paraître à la fin de cette semaine, l'*Histoire du dix-huit Brumaire*, ou *Premiere partie de la Vie politique de Buonaparté*; par M. Gallais, ancien rédacteur du *Censeur des Journaux* et du *Journal de Paris*, auteur du *Dix-huit Fructidor, ses Causes et ses Effets*, et de l'*Appel à la Postérité sur le Jugement du Roi.*

COUPLET.

AIR: *Guillot, Guillot.*

Braves Français, la trompette guerriere
Ne vous doit pas inspirer de terreur;
Pour cette fois le signal de la guerre
Sera pour vous le signal du bonheur.
On vous rendra pour monarque un bon pere,
Vos magistrats, vos prêtres et vos lois,
Votre gaîté, votre ancien caractere,
Et votre amour si vanté pour vos rois.

S. M. le Roi de Prusse a passé hier matin, sur le boulevard de la Madelaine, la revue du corps d'armée du général Bulow, qui, dit-on, va prendre ses cantonnements dans les environs de Versaille.

S. M. a visité, le 6 de ce mois, la salle des séances du corps-législatif et celle du trône; elle a fait découvrir la statue de Buonaparté, et a arrêté plusieurs fois ses regards sur elle.

On recueille toujours avec un nouveau plaisir les réponses touchantes de S. M. l'empereur Alexandre.

Le jour de son entrée dans Paris, un jeune homme, M. André de Trémontels, s'était réuni au cortége qui l'entourait. Enhardi par l'affabilité de ce souverain, il osa lui adresser ces mots: *Quel jour de triomphe pour vous, Sire! Mais Votre Majesté nous apporte-t-elle la paix?*—*Oui*, répondit le magnanime Alexandre, *oui, la paix, la paix! l'amitié, le bonheur des français, voilà mon triomphe*

à moi. La voix de Sa Majesté avait alors une expression si attendrissante, que le jeune homme ne put contenir l'effusion de sa sensibilité, et qu'à plusieurs reprises il baisa les mains du monarque. C'est le même qui posa Dimanche dernier les fleurs de lys sur la toile du Théâtre-Français, après en avoir obtenu la permission des princes.

Lorsque l'empereur de Russie visita, il y a trois jours, l'hospice de la Salpétriere, S. M. adressa des paroles pleines de bonté à tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher. Une des sœurs qui montraient à ce monarque quelque folles par amour, lui dit: « Sire, il y en aurait bien davantage en France si vous y restiez. »

Par un arrêté de la veille, le gouvernement provisoire a nommé M. le baron de Pradt, archevêque de Malines, commissaire pour remplir les fonctions attribuées aux grand-chancelier et grand trésorier de la légion-d'honneur et aux chancelier et trésorier de l'ordre de la réunion.

Buonaparté avait expressément ordonné de défendre Paris par tous les moyens possibles. Il voulait que l'on barricadât les rues, que l'on les dépavât, que l'on crenelât les maisons dans toute la partie du nord de la ville; que du haut des fenêtres on jetât des pavés, des bûches, de l'huile bouillante; que dans le cas où la partie du Nord serait forcée, on se retirât dans la partie du Midi; que l'on plaçât d'avance des fougasses sous les ponts pour les faire sauter; que l'on se défendit sur l'autre rive de la même maniere que dans la partie septentrionale; que l'on ne cédât enfin, que quand la ville serait détruite. Il promettait d'arriver ensuite, et d'achever notre salut, probablement en faisant sauter la poudriere de Grenelle.

Peu de jours avant le combat livrés sous les murs de Paris, un particulier inquiet sur les événements qui pouvaient avoir lieu, songeait à trouver un asile pour ses filles. Une dame de ses amies lui proposa un souterrain pratiqué sous un jardin rue Saint-Jaques, et s'étendant au loin dans ce quartier. Le particulier voulut le visiter et s'y rendit. La propriétaire et lui y descendirent avec des flambeaux; ils marchaient tranquillement, lorsqu'ils apperçurent avec étonnement une lumiere qui s'avançait de leur côté. Ils ne tarderent pas à voir un homme en uniforme, qui lui dit d'un ton arrogant, que faites-vous ici?—Qu'y faites-vous, vous-même? Je suis chez moi dit la propriétaire, ce souterrain est pratiqué sous mon jardin et communique à ma maison.—Sachez que tous les souterrains appartiennent au gouvernement. Retirez-vous; et demain je ferai murer l'entrée de ce lieu. La porte fut en effet murée.

Depuis cinq jours, on faisait des dispositions pour descendre avec la plus grande précaution la statue en bronze de Buonaparté qui surmontait la colonne de la place Vendôme.

Hier, à cinq heures, du soir, on a mis en mouvement les cabestans, les moufles, etc. pour cette opération. La statue a été mise à terre à six heures un quart. Aussitôt, les cris de *vive Alexandre! vive le Roi!* ont retenti dans les airs.

La place Vendôme et les rues adjacentes étaient couvertes de

spectateurs, parmi lesquels on a remarqué un grand nombre d'officiers et de soldats des troupes alliées.

La statue a été fondue par M. Launay, suivant le modele de feu Chaudet. Elle a onze pieds et demi de hauteur; elle pese environ dix mille livres: la colonne à cent trente-trois pieds de hauteur, en y comprenant le piédestal et la statue. Le fût a douze pieds de diametre. Dans le principe, la colonne devait être couronnée par la statue de Charlemagne. La colonne est placée à l'endroit même où l'on voyait la superbe statue équestre en bronze de Louis-le-Grand.

Il est des rapprochements de dates bien piquants, et que l'histoire ne manquera pas de consigner.

Le 30 Mars 1813, Buonaparté déclare que, *lors même que les armées ennemies seraient campées sur les hauteurs de Montmartre, pas un village des provinces réunies constitutionnellement à l'Empire ne serait cédé*, et le 30 Mars 1814, la ville de Paris capitule avec les troupes alliées, qui avaient attaqué la capitale du côté même de Montmartre.

Le 1er Avril 1810, Buonaparté contracte un mariage qui semble l'affermir à jamais sur le trône, et le 1er Avril 1814, le sénat le déclare déchu de la dignité impériale.

Plusieurs personnes se sont amusées à faire différentes anagrammes du nom de Buonaparte. En ôtant l'*u* de ce nom, celle qui nous parait le mieux peindre le personnage est celle-ci: *nabot-paré.*

Le drapeau blanc qui flotte sur la colonne de la place Vendôme, est décoré de trois fleurs de lys d'or et surmonté de la couronne royale.

M. le comte de Langeron, général très-distingué de l'armée russe, a reçu de l'Empereur Alexandre le grand-cordon de Saint-André, après l'attaque de Paris. S. M. I., en le lui remettant, a eu la bonté de lui dire, avec cette grâce qui ajoute tant de prix au bienfait, qu'elle avait trouvé cet ordre sur les hauteurs de Montmartre. M. de Langeron n'est pas seulement illustre par ses talents militaires; il est aussi recommandable par son aimable et active bienfaisance. Les Français n'oublieront jamais le zele généreux et vraiment héroïque avec lequel il vint au secours de nos prisonniers ses compatriotes, lors de notre retraite de Moscou.

C'est en vain qu'on a cherché le nom de Napoléon dans tous les calendriers anciens et dans les Vies des Saints; on ne l'a trouvé nulle part que dans *les Actes des Saints* des Bollandistes; mais ce Napoléon n'était rien moins qu'un saint: c'était, au contraire, un fort méchant démon, qui prit plaisir à tourmenter cruellement le corps d'une pauvre femme pendant cinq ans de suite, et dont elle ne fut délivrée que par l'intercession d'une sainte. Voici le texte latin: *Uxor Bonamici dixit quòd ipsa à quinque annis circà, semper fuit gravata et vexata à duobus dæmonibus, unus quorum nominatus Napoleone, alter verò Soldanus.* (*Acta Sanctorum.* Avril, tom. III, pag. 519, art. 66.)

Le lycée Buonaparté prend le nom de lycée *Bourbon*; et le lycée Impérial reprend celui de *Louis-le-Grand.*

D'après le rapport qui vient d'être fait par M. le baron de Pradt, archevêque de Malines, le gouvernement provisoire, a pris l'arrêté suivant :

Le gouvernement provisoire informé qu'un grand nombre de prêtres de la Belgique sont retenus depuis plusieurs années dans différentes prisons, et notamment dans les châteaux de Bouillon, de Ham et de Pierrechatel; que leur détention a été motivée par le refus de prier pour Napoléon, que leur détention a été prolongée malgré les actes de soumission authentiques, renouvelés plusieurs fois, arrête que lesdits prêtres de la Belgique detenus en France seront immédiatement rendus à la liberté.

Adresse aux Membres du Gouvernement provisoire.

La garde nationale a dû attendre, pour exprimer les sentiments dont elle est animée, que l'acte constitutionnel qui assure le bonheur de la nation française, ait été adopté par ses représentants.

Le sénat et le gouvernement provisoire viennent de couronner leur généreuse entreprise, en proclamant ce prince dont l'antique race fut pendant huit cents ans l'honneur de notre pays. Un peuple magnanime, que des malheurs inouïs n'ont pu abattre, va recouvrer les droits que le despotisme n'avait pu lui faire oublier.

La garde nationale se glorifie d'avoir suivi jusqu'ici la seule direction qui fût vraiment utile à ses concitoyens. Dans l'instant où chacun d'eux paraît manifester son vœu et son opinion, elle a dû faire taire ses sentiments particuliers et ne s'occuper que de l'intérêt commun à tous, celui de l'ordre et de la tranquillité publique.

A peine échappée à d'inutiles dangers, elle s'est occupée d'utiles travaux; elle a cherché à seconder votre zele qu'elle partage, et vos succès qu'elle admire. Exempte par sa composition de toute rivalité de rangs, et par son existence passagere, de toute ambition, elle n'aspire qu'à remplir l'honorable but auquel elle est appelée, et à donner à la France entiere l'exemple du dévouement pour son prince et de l'amour pour son pays.

C'est ainsi qu'elle adhere avec empressement à l'acte constitutionnel qui rend le trône de France à LOUIS-STANISLAS XAVIER et à son auguste famille.

Pour copie conforme,

Le général de division commandant en chef,

DESSOLES.

Examen du Bien qu'a fait Buonaparté.

Buonaparté a créé de beaux et d'utiles monuments : que servirait de le nier ? Paris est plein de ses merveilles. Rome aussi ne fut jamais plus embellie que sous le regne de Néron, qui dura le même nombre d'années. Mais si les pyramides déposent de la tyrannie des rois d'Egypte, les monuments de Buonaparté déposent bien plus clairement encore de l'horrible fréquence de ses guerres injustes. Son orgueil y a partout gravé les larmes du monde. Des victoires, toujours des victoires ! du sang, toujours du sang ! Tous les tableaux que composaient par ses ordres des artistes au génie desquels il faisait violence, représentaient des champs de bataille. Il voulait que nous vissions de près, en fiction, des horreurs qu'il vient de nous faire voir en réalité.

Buonaparté a protégé les lettres. Juste ciel ! appellerons-nous les protéger l'intention constante de les rendre instruments de son despotisme, de susciter entre ceux qui les cultivent de frivoles et d'infâmes querelles, soit pour tenter d'avilir ceux mêmes dont il exigeait l'encens, soit pour les faire servir de diversion aux fautes et aux malheurs de son regne. Voici quelle était sa protection. Si dans une tragédie, le censeur avait compris, mais respecté des vers dictés par une indignation secrete, ces vers n'échappaient pas aux remords du tyran ; et une prohibition, une disgrâce attestaient le supplice qu'il avait enduré. Venait-il d'obtenir un nouveau succès, tous les auteurs qui paraissaient désignés par la maturité ou l'espérance du talent, avaient à trembler ; l'ordre de le louer arrivait. Même stupeur ! l'âme et la verve sont glacées à-la-fois. L'un, qui ne peut trouver une pensée suivant son cœur, se réfugie dans des images. Un autre se résigne à être froid et languissant pour ne pas paraître vil. Un troisieme désobéit : mais ce mérite ou plutôt cette gloire, il ne peut la confier qu'à des amis intimes. Buonaparté protégeait les lettres : ah ! parmi tous ceux dont le talent est dans un cœur pur, qui n'eût préféré à des largesses infectées un toit pauvre et sûr où sa plume fût libre ? Mais il n'était point d'asile ouvert à l'homme indépendant dans l'Europe que le tyran dévastait.

Buonaparté a rétabli et agrandi le système de l'ancienne Université. Oui, mais il n'a pas su combien cet établissement, malgré toutes ses précautions, se dirigeait vers une saine et noble morale. Ces précautions, cependant, jusqu'où ne les portait-il pas ? Des thèmes d'écoliers étaient dénoncés à son inquisition ; il avait le front d'ordonner que toutes les lignes en fussent remplies par un continuel et monotone éloge de ses sanglantes victoires. Heureux encore les éleves et les maîtres s'il se fût borné à de telles inepties ; mais le barbare avait rendu l'éducation toute militaire, il ne laissait pas ses victimes désignées cueillir en paix les fleurs du premier âge. Le roulement du tambour, le bruit des armes disait à chaque instant à l'écolier pensif : Malheureux ! que te font ces études garde-toi de trop te plaire à ces beautés que tu commences à comprendre. Tu n'as pas long-temps à rapporter à ta mere ces douces couronnes qui font aujourd'hui l'objet de ton ambition. Malheureux ! tu mourras à dix-huit ans, sur une terre étrangere.

Nicolas Buonaparté.

Jamais Buonaparté ne s'appela Napoléon. C'est un nom de fantaisie qu'il jugea à propos de se donner parce qu'il sonnait mieux dans la bouche que celui de Nicolas, qu'il avait reçu à son baptême. Il croyait d'ailleurs en imposer davantage au vulgaire par la bisarrerie et l'originalité de ce nom qui paraissait pour la premiere fois en public.

Voici ce que des officiers de l'armée française, extrêmement dignes de foi racontent sur ce qui s'est passé à Fontainebleau.

Le 4 d'Avril au matin, Buonaparté passa en revue ses troupes, qu'il regardait encore comme les siennes. Les maréchaux et généraux qui avaient appris par les journaux les arrêtés du Sénat et du gouvernement provisoire causaient ensemble à ce sujet assez haut pour être entendus par Napoléon ; mais il sembla ne faire aucune attention à ce qu'ils disaient et la revue se passa tranquillement. Quant elle fut finie, le maréchal Ney, ainsi qu'il avait été arrangé, entra avec lui dans le château et le suivit dans son cabinet, où il lui demanda s'il était informé de la grande révolution qui avait eu lieu à Paris ? Il répondit du ton le plus calme qu'il put prendre, qu'il n'en savait rien, quoiqu'il en fût certainement bien informé. Le maréchal lui donna alors les journaux de Paris qu'il parut lire avec beaucoup d'attention ; mais il ne cherchait qu'à gagner du temps pour trouver une réponse.

Dans les entrefaites arriva le maréchal Lefevre, qui adressant la parole à son ci-devant Empereur d'un ton de voix ému, lui dit : Vous êtes perdu ; vous n'avez voulu écouter les conseils d'aucun de vos serviteurs, et maintenant le Sénat déclare que vous êtes déchu du trône. Ces mots firent une telle impression sur lui qui était accoutumé à se regarder comme au dessus de toutes les lois, qu'il se mît aussitôt à fondre en larmes, et après quelques minutes de réflexions il écrivit un acte d'abdication en faveur de son fils.

Un autre officier qui fut également témoin de ce qui se passa, raconte que le 5 sur les onze heures, plusieurs généraux allerent trouver le Duc de Bassano, qui, pour la plupart du temps tenait seul compagnie à l'Empereur, afin de le prier et de le dissuader de paraître à la parade ; mais

il ne fut pas possible de l'en empêcher. Sur les onze heures et demie il forma un plan qu'il fit écrire sous sa dictée au Duc de Bassano. Ce plan était d'aller en Italie avec 20 mille hommes qu'il avait encore auprès de lui et de joindre le Prince Eugêne. Napoléon répéta à plusieurs reprises: si je paraîs là, je suis certain que toute l'Italie se déclarera pour moi. A la parade il parut horriblement pâle et pensif, et ses mouvements convulsifs faisaient voir ce qu'il souffrait intérieurement: il ne s'arrêta pas plus de huit à dix minutes. Lorsqu'il fut rentré au palais il envoya chercher le maréchal Oudinot; et lui demanda si les troupes le suivraient?—Non, Sire, répondit le maréchal, vous avez abdiqué.—Oui, mais à certaines condition.—Les soldats, reprit le Duc, ne comprennent pas cette distinction. Ils croyent que vous n'avez plus le droit de les commander. A la bonne heure, dit Napoléon; il ne faut plus y penser; attendons des nouvelles de Paris.

Les maréchaux retournerent dans la nuit entre minuit et une heure. Le maréchal Ney entra le premier. Eh bien! avez vous réussi, s'écria l'Empereur?—Les révolutions ne reculent pas: celle-ci a commencée sa marche; il était trop tard; demain le Sénat reconnaîtra les Bourbons.—Où pourrai-je vivre avec ma famille?—Où il plaira à Votre Majesté. Par exemple, dans l'Isle d'Elbe, avec un revenu de six millions.—Six millions! C'est beaucoup pour un soldat comme moi. Je vois bien qu'il faut que je me soumette. Saluez de ma part mes compagnons d'armes. (Ici Napoléon cessa de parler.)

Les 6 millions allouées au monstre seront divisées en quatre portions. Il en gardera un quart avec lequel il exercera la souverainité sur l'Isle d'Elbe; un autre quart ira à l'archi-duchesse d'Autriche Marie-Louise, qui sera souveraine de Parme et Plaisance. Le reste à la famille, qui conservera peut-être aussi ses places au Sénat et ses Sénatoreries. C'est ce qu'il faudra voir.

Lettre d'un Anglais à l'Editeur du Day *sur la* Nouvelle Chartre *Constitutionnelle de France.*

Monsieur,

Quelques observations que vous avez faites dans une de vos dernieres feuilles relativement à la derniere Constitution

de France, ont tellement frappé plusieurs de vos lecteurs que je vous prie de me permettre d'y ajouter quelques remarques.

En premier lieu, si par la désignation de "frere du dernier Roi," le Sénat a eu en vue le principe d'*élection*, et non celui de *restauration* par droit de succession, dans la personne de Louis-Stanislas-Xavier de France, la tranquillité future de l'Europe est certainement intéressée à maintenir l'honneur et les intérêts de la Couronne de France sur ce principe vital de sa Constitution.

Sa Majesté Louis XVIII n'est pas *frere*, mais *oncle* du dernier roi Louis XVII, au nom de qui il fut pris possession de Toulôn, de son arsenal et de sa flotte dans l'année 1793 par les forces britanniques et espagnoles, sous le commandement du présent comte Mulgrave.

La restauration de Sa Majesté très-chrétienne a été effectuée, non point par le vote du Sénat à Paris, mais par les acclamations unanimes et antérieures du peuple français, depuis Saint Jean de Luz et Bordeaux jusqu'à Paris. C'est la voix et l'affection universelle de son peuple qui rétablit Louis XVIII sur son trône ; et qui voudrait voir un prince dans des circonstances aussi glorieuses, soumis à la condition déshonorante et impolitique de tenir sa couronne comme un *bienfait* des mains d'un corps qui a été si longtemps l'instrument passif du tyran, et qui n'a pas eu la décence ou le courage d'expulser de son sein les assassins de la famille de celui dont il a décrété la restauration ?

C'est donc par droit de succession héréditaire, reconnu et confirmé par la voix unanime de son peuple que Sa Majesté très-chrétienne monte sur le trône de S. Louis et de Henry IV ; et à la suite du regne de tant de factions auxquelles ce malheureux pays a été successivement en proie, la tranquillité et l'indépendance de son gouvernement exécutif ne peuvent pas être rétablies sur d'autres fondements.

Quant aux principes généraux de la nouvelle constitu-

---

* Parce que le Roi de France a été si long-temps balloté par les événements, le *Morning Chronicle* s'est cru autorisé à dire qu'il avait été balloté par son peuple, et élu à la majorité des voix, comme un Alderman de Londres. Si jamais on proposait d'élire un roi en France par *ayes* et par *noes*, nous ne conseillerions pas à M. Perry d'aller s'offrir pour *Teller*

tion, il conviendrait mal à un Anglais d'élever des objections et surtout contre celui qui porte que tous les français sont également admissibles à tous les emplois civils et militaires ; mais il s'y en trouve plusieurs qui ne portent sur aucun principe constitutionnel quelconque, et qui ne peuvent être regardés que comme un outrage fait aux sentiments du monarque rétabli, ainsi qu'à ceux de son peuple, qui naturellement ne peut voir qu'avec horreur tout objet qui rappelle à son souvenir la tyrannie et l'esclavage dont il vient d'être affranchi. Il est inutile de mentionner ici parmi ces objets la *légion d'honneur*, et en général les titres et distinctions qui caractérisaient exclusivement le gouvernement du tyran.* De plus dans tous les pays le souverain est la seule fontaine de l'honneur, et ce serait une chose sans exemple que de voir un monarque rétabli en vertu de l'affection de son peuple, rendu le dispensateur et le protecteur de distinctions instituées exclusivement par l'usurpateur de son trône et par le tyran de ses sujets. Quant aux dispositions personnelles de S. M. Louis XVIII, il est inutile d'en parler. Aucun souverain n'a paru plus porté que ce prince à protéger des principes favorables à la liberté. On ne doit-même pas craindre de dire que s'il y a quelque chose à appréhender de la part des Bourbons, c'est plutôt l'extrémité opposée à la tyrannie et à l'oppression ; car ce fut incontestablement sur cet écueil que périt le malheureux Louis XVI, et avec lui le bonheur et la liberté des français. Qui donc peut être plus en état qu'un tel monarque de s'assurer par lui-même des désirs et des besoins de son peuple ; et d'établir sur ces vœux, bien véritablement connus, une constitution et un gouvernement qui garantiront efficacement ses sujets du retour de toutes les horreurs de la tyrannie sous laquelle ils ont gémi pendant près de 25 ans ?

Ce n'est certainement pas à Hartwell ni à Londres que Louis XVIII peut s'assurer des véritables besoins et des vœux de son peuple. Aucune députation du Sénat ne peut les lui

---

* Nos lecteurs auront remarqué avec surprise que tandis que Talleyrand Périgord conserve toujours dans les actes du gouvernement provisoire son titre révolutionnaire de Prince de Bénévent, les maréchaux d'Empire dans leurs actes d'adhésion, ainsi que dans toutes les occasions où ils ont été en représentation, ont renoncé à leurs titres de princes et de ducs pour redevenir tout simplement les maréchaux Ney, Moncey, Marmont, etc. etc.

transmettre. C'est dans la capitale de ses États, et non ailleurs, qu'il peut remplir ce devoir sacré, et assurer sur une base solide et durable les justes prérogatives de sa couronne et la liberté et le bonheur de ses sujets.

Louis XVIII va partir de la Grande-Bretagne, accompagné des bénédictions et des vœux de tous ses habitants, qui ont prouvé au monde leur attachement uniforme à la cause de la liberté, de la justice et de l'honneur, par leur opposition constante à la tyrannie révolutionnaire, et par l'appui généreux qu'ils ont donné pendant tant d'années aux intérêts de l'auguste maison de Bourbon et à ceux de ses fideles et illustres adhérents.

S. A. R. Mgr. le Duc de Berry.

Extrait d'une Lettre écrite à bord de l'Eurotas, à Portsmouth, le 14 Avril.

Nous avons eu le suprême bonheur d'avoir reçu ordre d'aller à Jersey pour y prendre l'illustre Duc de Berry, et le transporter dans son pays natal. Depuis le rude combat que nous avions eu avec la Clorinde, nous avions fait tous nos efforts pour mettre l'Eurotas en état d'amariner le plus tôt possible une seconde frégate du grand empereur, lorsque nous reçûmes tout à coup ordre d'aller à Jersey. Le lendemain de notre départ de Jersey, le 13, nous vîmes, étant au large du Cap La Hogue, le pavillon blanc flotter sur les batteries de la côte près de Cherbourg. Le Prince demanda aussitôt à entrer dans ce port, quoiqu'il sût fort bien que de toutes les villes de Normandie Cherbourg était la moins ennemie de Buonaparté, parce que la conscription n'y avait jamais été mise en vigueur, et que les travaux immenses que le gouvernement y avait fait faire y avaient jeté beaucoup d'argent. Du moment que l'Eurotas jeta l'ancre, les batteries et les vaisseaux donnerent le salut. L'amiral Troude, le commandant et son état-major, le maire, les officiers municipaux vinrent à bord pour féliciter Son Altesse Royale, qui débarqua au milieu des acclamations et des expressions de joie de dix mille personnes au moins qui bordaient le rivage, et qui fendaient l'air par les cris continuels de Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! Vive M. le Duc de Berry ! Vive le Roi d'Angleterre ! Cette scene électrisa l'âme du Prince, elle surpassa tout ce qu'il attendait de sa réception en France. Il fit souvent la remarque : Qui aurait pu jamais s'attendre à un changement aussi prompt et aussi grand ? Le Duc coucha cette nuit-là à Cherbourg, et en partit le lendemain à midi pour Paris, accompagné de sa suite et des officiers de l'Eurotas qui ne le quitterent qu'à Valognes.

Lorsqu'ils prirent congé de lui, il témoigna la plus vive reconnaissance pour tout ce que l'Angleterre avait fait pour lui et sa famille, et il remercia de la maniere la plus obligeante et la plus affable le capitaine et les officiers de l'Eurotas des attentions délicates qu'ils avaient eues pour lui.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL.

Le comte Bathurst a reçu aujourd'hui une dépêche de Lord Castlereagh, dont ce qui suit est extrait :

Paris, 13 Avril, 1814.

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que MONSIEUR fit hier son entrée publique dans cette ville, et qu'il fut reçu avec la plus grande cordialité par la population toute entiere de Paris. Il fut jugé plus à propos que la solennité fût purement française. En conséquence les souverains alliés n'y parurent pas, et de même aucunes de leurs troupes ne joignirent le cortége ; mais comme la famille de Bourbon avait résidé si long-temps en Angleterre, je pensai que je n'encourrais pas le déplaisir du Prince Régent, et que je ne donnerais lieu à aucun commentaire injurieux, si j'allais au-devant de Son Altesse Royale jusqu'à la barriere, et si je l'accompagnais dans Paris. La totalité de la mission ici présente, suivit, et se tint à côté de sa personne avec les feld-maréchaux d'Empire, tandis qu'il traversait la ville au milieu des applaudissements du peuple.

Mgr. le duc de Berry fit voile de Jersey le 12 de ce mois, sur la frégate l'*Eurotas* avec sa suite et les députés de la Normandie qui étaient venus l'inviter à se rendre en France. La frégate, en passant devant Cherbourg vit le pavillon blanc qui y flottait. Elle entra hardiment dans ce port. Le Prince y fut reçu avec les plus vifs transports de joie, aux acclamations du peuple et au bruit du canon de la flotte et des batteries de terre et de mer. Le contre-amiral Troude, commandant le vaisseau le *Polonais*, de 80 canons, se distingua par sa loyauté, et partit lui-même pour Portsmouth, où il arriva avec son vaisseau, le 15. On juge aisément de la sensation extraordinaire et joyeuse que dut produire dans ce port l'apparition imprévue d'un vaisseau et d'un amiral impérial avec le pavillon et la cocarde blanche. M. Troude alla sans perdre de temps à Hartwell-House rendre compte à Sa Majesté de la réception de son auguste frere à Cherbourg, et lui présenter les hommages et les assurances

de loyauté et de fidélité de la nouvelle marine royale. Mgr. le duc de Berry, s'est mis en route pour Paris, mais comme il était arrêté presque à chaque poste par les témoignages d'attachement des habitants de la Normandie, il aura été plusieurs jours avant d'arriver auprès de son auguste pere. M. le lieutenant-colonel de Fontanes, qui avait accompagné le Prince à Jersey et à Cherbourg, est revenu à Londres avec l'amiral Troude.

Le Prince de la Couronne de Suede est arrivé à Paris, le 13, et est allé aussitôt son arrivée, visiter MONSIEUR. Le moment n'est pas encore venu de révéler les motifs de la prétendue inaction de ce Prince sur les bords du Rhin et en Brabant tandis que les Alliés menaçaient Paris ; S. A. R. n'est pas amenable comme un journaliste au tribunal suprême des autres écrivains de l'histoire du jour. Il suffit que l'on sache que ses Alliés lui rendent justice et que sa marche a été combinée et convenue avec eux. Le caractere de loyauté et de dévoûment à la cause commune qu'il a déployé pendant toutes les scenes de cette tragédie, ne permet pas de croire un moment qu'il ait voulu jouer un rôle différent à l'approche du dénoûment. Il paraîtra peut-être plus grand encore à cette époque qu'à Gross-Beeren, Dennewitz, Leipzic, et sur les bords de la Saale; et l'objet de son voyage actuel à Paris, quand il sera connu, mettra le sceau à sa gloire. On pourra dire un jour de ce prince qu'en fait d'honneur et de patriotisme : *Nil actum reputabat, si quid superesset agendum.*

L'empereur de Russie et le roi de Prusse continuent de recevoir chaque jour dans Paris de nouvelles preuves de l'affection du peuple français. Ces augustes souverains ne peuvent aller nulle part sans recevoir les bénédictions et les vivat d'une multitude enivrée du plaisir de retrouver parmi elle des souverains légitimes, des maîtres légitimes; d'une population si fatiguée d'intrus de toute espece et de toute dénomination qui l'avaient dénaturée, décimée, immolée. Ces princes doivent se croire encore à Berlin et à Pétersbourg au milieu de leurs sujets ; et à la vue de cette unanimité de sentiments, de ces expressions de loyauté, ils doivent se demander chaque jour : Où est donc cette nation qui a fait trembler toute l'Europe depuis vingt ans, et qui nous a livré 100 batailles dans ces derniers dix-huit mois ?

Gallia capta bonos victores cæpit, et artes Intulit.

Hommage aux Lys.

Sur l'air de la Tyrolienne.

Par le Chevalier Mervé de Joinville, *anien Officier de la Marine du Roi de France.*

Enfin vient de renaître
Le doux printems: *bis*
Plaisirs vont reparaître,
Plaisirs charmants.
Déjà dans nos parterres,
Tout s'embellit,
Et le lys de nos peres
Y refleurit.

Cette fleur de la France,
Dans nos jardins
Ranime l'espérance
Des jours seréins;
Nos malheurs avec elle
Sont tous finis
Elle renaît plus belle,
Vive Louis.

Dans l'immortelle vie,
Le bon Henri
Entend dans sa patrie
Son nom chéri,
Son panache avec gloire
Plus que jamais,
Ne guide à la victoire,
Que pour la paix.

D'un roi l'ombre affligée
Après vingt ans,
Se trouve consolée
De ses tourments,

Sans doute, elle pardonne
Tous les malheurs
En revoyant son trône
Avec ses fleurs.

O Lys, fleur tutélaire,
Symbole heureux !
Rappelle sur la terre,
La paix des Cieux.
Longue fut ton absence
De ton pays.
La France n'est point France,
Sans fleurs de lys.

N. B. Le bruit de l'accompagnement, et l'air qui est gai et gracieux font valoir les paroles.

Entrée publique de S. A. R. Monsieur dans Paris.

Paris, le 12 Avril.

Le 12 Avril est destiné à fournir à l'histoire de France une de ses pages les plus brillantes. L'entrée d'un descendant de Henri IV dans la ville de Paris,—son arrivée à l'église de Notre Dame, pour rendre grâce à Dieu du miraculeux événement qui rend aux Français le sceptre paternel des Bourbons,—son retour ensuite au palais de ses peres, après de si longues infortunes ; tel est le tableau que les historiens auront à peindre, et dont nous ne pouvons donner qu'une courte et imparfaite esquisse.

A midi, les membres du gouvernement provisoire, et les commissaires des divers départements du ministere, précédés et suivis du corps municipal et de nombreux détachements de la garde nationale de Paris, sont allés à la barriere de Bondy, pour recevoir S. A. R. Monsieur a paru hors de la barriere, environné de plusieurs grands officiers et officiers de sa maison, et d'un groupe de maréchaux de France qui étaient allés au-devant d'elle. Monsieur était à cheval, ainsi que toutes les personnes qui l'entouraient. Il portait l'uniforme de la garde nationale.

Dans ce moment, les membres du gouvernement provisoire, précédés des maîtres des cérémonies, se sont avancés vers S. A. R. Le prince de Bénévent, au nom du gouvernement provisoire a parlé au prince en ces termes :—

" Monseigneur,

" Le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération sera à son comble, si Monsieur reçoit avec la bonté céleste qui distingue son auguste maison l'hommage de notre tendresse religieuse et de notre respectueux dévouement."

Voici à-peu-près la réponse de Monsieur, autant que nous pouvons nous la rappeler :—

" Messieurs les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour notre pays. J'éprouve une émotion qui me prive du pouvoir d'exprimer tout ce que je sens. Plus de divisions ; la paix et la France ! Je la revois, et rien n'est changé, excepté qu'il y a un Français de plus parmi vous."

Les cris de *Vive le Roi, Vive Monsieur, Vivent les Bourbons !* ont retenti de toute part. S. A. R. étant déjà en-deçà de la barriere, a bien voulu elle-même demander du silence, et interrompre les acclamations dont elle était l'objet. Alors M. le Baron Chabrol, préfet du département de la Seine, a présenté à S. A. R. le corps municipal de Paris, et a prononcé un discours que Monsieur a écouté avec cette bonté touchante qui caractérise un fils du Grand Henry. Il a manifesté les plus vives émotions, et a répondu avec cette bonté et cette grâce qui lui sont si familieres.

La cavalcade s'est avancée ensuite de la barriere de Bondy vers le faubourg et la rue de St. Denis, par où elle est allée à l'église métropolitaine. La marche du Prince a été retardée par les transports de la joie d'une foule immense, empressée de le voir. De nouveaux cris de *Vive le Roi, Vive Monsieur!* ont retenti partout où il a passé. S. A. R. a répondu par les démonstrations de la bienveillance la plus vive à ces vœux partant des cœurs Français et exprimés avec un enthousiasme impossible à décrire. Il était presque trois heures avant que la cavalcade arrivât à Notre Dame..

L'église, qui n'avait pas pu être préparée très-magnifiquement dans le court espace de 24 heures, présentait un aspect bien supérieur à toutes les décorations possibles. Dans le sanctuaire étaient assemblés les cardinaux, archevêques et évêques qui étaient à Paris, et le clergé de la métropole et des environs; dans le chœur et dans le haut de la nef étaient plusieurs des principaux corps de l'Etat et un grand nombre de généraux et officiers, tant Français qu'étrangers. La nef, les ailes étaient remplies d'une foule immense de spectateurs, attendant avec une vive anxiété le Prince, que les uns désiraient avec ardeur de re-

connaître, et les autres de voir pour la premiere fois. Enfin son arrivée a été annoncée par des acclamations prolongées. Les chanoines attendaient Son Altesse Royale à la grande porte de l'église. Elle a été reçue sous un dais, et son premier mouvement a été de se jeter à genoux pour rendre grâce à Dieu. L'expression angélique qui était peinte dans ce moment sur les augustes traits du Prince annonçait que sa grande âme n'était remplie que de sentiments d'affection et de générosité. Il était facile de voir que Monsieur demandait à Dieu le bonheur des Français: L'Abbé Lamire au nom du chapitre de la cathédrale, a prononcé un discours, auquel le Prince a répondu avec grâce et bonté. Lorsque Monsieur a traversé la nef et le chœur, les cris de *Vive le Roi*, *Vive Monsieur!* ont été réitérés avec une ardeur que la sainteté du lieu n'a pu restreindre. Le Prince a été conduit par le Baron Cramayel, faisant les fonctions de maître des cérémonies, aux fauteuil et prie-dieu qui avaient été préparés pour lui, sous un dais au milieu du chœur. Il s'y est placé, environné de ses officiers et aumôniers. Derriere le fauteuil de Monsieur étaient des chaises pour les membres du gouvernement provisoire. Autour du Prince, à droite et à gauche, étaient le général Dessoles, commandant de la garde nationale et du département de la Seine, les maréchaux de France, et les commissaires des départements ministériels. En avant du fauteuil de S. A. R. étaient les maîtres des cérémonies avec leurs assistants.

L'enthousiasme qui animait tous les Français s'est communiqué rapidement aux officiers Russes, Autrichiens, Anglais, Prussiens, Espagnols et Portugais, placés dans le chœur de la cathédrale. Il semblait que toute l'Europe, représentée par l'élite des guerriers Français et étrangers, jurât dans ce moment la paix dont les bienfaits sont sur le point de guérir les plaies profondes de la France. Nos généreux alliés ont prouvé par les plus vives démonstrations que l'Europe ne formera dorénavant qu'une seule famille. D'anciens serviteurs du Prince l'ont approché, fondant en larmes et lui baisant les mains, et un seul regard de Monsieur leur a fait oublier tous leurs malheurs.

Les chanoines ayant pris leurs places dans le sanctuaire, le *Te Deum* a été [illegible] à grand orchestre. Il a été suivi du *Domine* [illegible] que tous les cœurs ont répété. La [illegible] étant achevée, S. A. R. a été reconduite [illegible] au milieu d'acclamations plus [illegible] s'il était possible, que celles [illegible]

Elle est remontée à cheval, et la cavalcade qui était allée au devant d'elle jusqu'à la barriere, l'a reconduite au palais des Thuilleries.

Au moment où le Prince est entré dans le palais, le drapeau blanc a été arboré au pavillon du centre, au milieu des acclamations d'une foule immense qui remplissait le jardin des Thuilleries. Avant d'entrer dans ses appartements, S. A. R. a passé dans tous les rangs de la garde nationale, dont la cour était remplie. Elle a conversé avec plusieurs gardes, leur a donné la main avec affabilité. Ayant été conduite à ses appartements par sa suite, elle a donné plusieurs audiences, à l'issue desquelles la cavalcade s'est retirée emportant de vives impressions qui ne s'effaceront jamais.

Le Prince étant rentré dans son appartement, un de ses serviteurs lui a dit: " V. A. R. doit être très-fatiguée,"—" Comment," a-t-il répondu, " serais-je fatigué dans un jour tel que celui-ci, le premier jour heureux que j'aie eu depuis 25 ans."

Le soir, la plupart des édifices publics ont été illuminés spontanément et décorés d'emblêmes ingénieux.

On a joué au théâtre français *la Partie de Chasse de Henri IV*, qui n'avait pas été représentée depuis vingt ans. Les allusions qu'elle offrait ont été vivement saisies. L'air *Vive Henri IV!* a été chanté par l'audience, avec des acclamations de *Vive le Roi, Vive Monsieur!* Et dans la scene où l'on boit à la santé du bon Henri, les spectateurs ont demandé à grands cris qu'elle fût suivie des santés du roi, de son auguste frere, de l'Empereur Alexandre et des souverains alliés.

Paris, le 12 Avril.

Voici quelques détails sur le séjour de MONSIEUR à Livri. Cinq cents grenadiers de la garde nationale s'y étaient rendus hier pour former la garde de S. A. R. y passer la nuit et l'escorter jusqu'à la barriere. MONSIEUR etait déjà au château lorsque le premier détachement est arrivé. S A. R. est allée au-devant des grenadiers: l'officier, pris au dépourvu, s'est d'abord un peu embarrassé dans sa harangue, mais bientôt il s'est remis:—" Monseigneur," dit-il au Prince, " le discours le plus éloquent ne saurait vous exprimer la joie qu'inspire votre retour à la garde nationale et aux Parisiens. Pour mon compte, je suis d'autant plus heureux que j'ai eu l'honneur de servir dans le même régiment que V. A. que je suis du même âge qu'elle, et que comme elle j'ai épousé une savoyarde." MONSIEUR a répondu à ce brave officier avec la cordialité qui caractérise les Bourbons, s'est avancé, à pied, jusqu'au bataillon de

la garde nationale. S. A. a passé le premier rang en revue aux cris de *Vive le Roi, Vive Monsieur!* Elle a félicité les grenadiers sur leur bonne tenue, sur les services qu'ils avaient rendus dernierement à la ville de Paris, en y maintenant l'ordre.

Elle a voulu voir ensuite le deuxieme et le troisieme rang, adressant à chacun les paroles les plus obligeantes et les plus affables. "Mes enfants," leur disait le Prince, "vos malheurs sont finis; notre unique soin sera de vous les faire oublier." C'est à ces mots que les grenadiers ont jeté leurs armes, et ont entouré S. A. R.; ils le pressaient dans leurs bras. Ce n'était plus le premier prince du sang, le lieutenant-général du royaume, c'était un pere au milieu de ses enfants. L'émotion, l'enthousiasme étaient au comble. S. A. R. a témoigné de l'inquiétude sur la maniere dont les grenadiers passeraient la nuit, et a donné elle-même des ordres pour que chacun fût le mieux possible

Avant de rentrer au château, il a fait apporter des pieces de rubans blancs. On en a coupé un morceau, qu'il a mis à sa boutonniere, et en a fait distribuer à tous les grenadiers en leur disant: "Mes enfants, nous avons tous les mêmes sentiments; portons tous la même couleur, qui est celle de notre roi." En un instant, tous les grenadiers ont eu du ruban à leurs boutonnieres. S. A. R. n'a pas voulu qu'on mît de sentinelles aux portes des appartements; chacun pouvait y entrer, et le prince adressait à chacun des paroles affectueuses.

Chaque jour apporte des matériaux suffisants pour un volume d'histoire. La premiere malle réguliere de Paris arrive à Londres quand ce numéro est mis à la presse, et nous apprenons par les lettres particulieres, ainsi que par les journaux, que le Gouvernement provisoire est dissous, et que, *par un décret du Sénat du* 14, le gouvernement de la France a été conféré à Monseigneur Comte d'Artois, sous le titre de lieutenant-général du royaume jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII et l'acceptation par Sa Majesté de la constitution. Le décret fut présenté à Monsieur par le Sénat en corps dans la soirée du 14. M. Talleyrand lui adressa un discours analogue à la circonstance. Monsieur répondit que quoiqu'il eût pris connaissance de la Constitution, il n'avait pas reçu de son frere le pouvoir de l'accepter; que cependant comme il connaissait ses sentiments et ses principes, il pouvait les assurer en son nom que Sa Majesté en admettrait les bases, savoir le principe d'un gouvernement représentatif divisé en deux chambres, (sans parler du Sénat, de sa dotation, ni de son hérédité) la responsabilité des ministres, la liberté des cultes, etc. etc.

L'Empereur d'Autriche entra dans Paris en grande cérémonie le 15. Il fut reçu à la barriere du Trône par l'Empereur Alexandre, le Roi de Prusse, le Prince de la Couronne de Suede, et Monsieur, et accompagné par ces augustes personnages et un concours immense de peuple, jusqu'à sa résidence, l'ancien hôtel Charost, appelé depuis le palais Borghese.

Buonaparté n'est point encore parti de Fontainebleau. Il devait en sortir le jour que Monsieur entra dans Paris, mais il eut ce même jour une rechûte de sa maladie de peau, *(le pourpre rentré)* et il ne put pas se mettre en voyage.

L'archiduchesse Marie Louise était à Orléans, elle en partit pour Rambouillet, le 12, avec son fils, après avoir reçu des dépêches de son pere avec lequel elle doit avoir une entrevue.

Quelqu'un parlait devant Lord Castlereagh de la magnanimité de l'Empeur Alexandre envers la France. "Sa Majesté, répliqua cet aimable et sage ministre, a eu l'initiative sur nous en générosité, mais l'Angleterre ne restera pas en arriere avec lui." Il dit encore sur la situation politique de l'Europe: "Les nations de l'Europe ont suffisamment prouvé leur courage, maintenant elles ne doivent se disputer entr'elles qu'à qui sera la plus généreuse et la plus modérée.

M. Gray, secrétaire du Prince Royal de Suede, et chevalier de l'ordre de l'étoile polaire, est arrivé le 16 à Londres. Il était porteur de lettres de S. A. R. pour le Roi de France qu'il a eu l'honneur de remettre à S. M. à Hartwell House, et pour Mgr. le Prince de Condé.

Les personnes qui ont paru désirer accompagner Buonaparté à l'isle d'Elbe, sont Bertrand, grand maréchal du palais, les généraux Ornano et Lefévre Desnouettes et le colonel Mallet. Son mameluk favori Roustan n'a pas voulu le suivre, quoiqu'il l'en pressât vivement. Il proposa à son maître de le tuer comme l'esclave de Brutus. Mais Napoléon n'était ni un Brutus ni un Caton; il n'était qu'un brutal et un capon, et il refusa de se prêter à cette cérémonie romaine.

Bayonne est au pouvoir des troupes anglaises. La navigation de la Garonne est libre. Brest, Rochefort, Toulon, Anvers, Bergopzoom, Ostende, tout a arboré la cocarde blanche.

L'Angleterre est aussi toute Française. On ne voit que drapeaux et cocardes blanches. On n'entend que le cri de *Vive Louis XVIII, Vivent les Bourbons!*

L'enthousiasme, le délire sont au comble. Tout présage cette fois que l'union, la paix et la concorde seront suivies d'un long calme et d'une longue tranquillité.

LE ROI.

Sa Majesté Louis XVIII fera son entrée publique à Londres le Mercredi 20, entre midi et deux heures, avec tout le cérémonial dû à son haut rang et à ses vertus publiques et particulieres. Sa Majesté se rend d'abord à Stanmore, où S. A. R. le Prince Régent doit aller à sa rencontre, et de là l'accompagner à Londres. Sa Majesté traversera Hyde-Parc, depuis la porte dite Cumberland-gate jusqu'à celle de Piccadilly, et depuis ce dernier point jusqu'à Albermarle-street, où l'hôtel de Grillon a été préparé pour S. M., la ligne sera bordée d'une haie d'infanterie. Tous les régiments de cavalerie qui se trouvent dans la capitale et dans les environs précéderont les carrosses. A l'arrivée de S. M. les canons du Parc et de la Tour tireront une salve royale. Le Jeudi 21, S. M. assistera à une fête splendide, que le Prince donnera eu son honneur et en celui de madame la Duchesse d'Angoulême à Carlton-house.

C'est Samedi prochain que ces augustes voyageurs doivent se mettre en route pour Douvres, d'où les yachts du Roi, préparés avec une somptuosité digne du Prince Régent, digne de la nation Britannique, digne des Bourbons, transporteront à Calais ce double espoir de la France, sous l'escorte de la frégate le Jason, commandée par l'amiral de la flotte lui-même, S. A. R. Mgr. le duc de Clarence. Nous rendrons dans notre prochain Numéro le compte le plus détaillé de tous ces mouvements, signal de bonheur, de paix, de prospérité; d'ordre, de félicité publique, de liberté légale, de concorde et de satisfaction intérieure.

Nunc motos præstat componere fluctus.

Allez, partez, âmes généreuses, nobles et vraiment royales ; anges tutélaires de la France! Allez ouvrir vos bras à des sujets repentants qui vous attendent à genoux. Voyez se précipiter

sur votre passage ces gentilshommes si long-temps persécutés, ces négociants ruinés, ces artisans sans emploi, ces cultivateurs sans enfants qui n'espéraient qu'en vous pour cicatriser leurs blessures, et dont votre présence sera la premiere consolation et le premier bienfait. Allez jouir de leurs bénédictions, de leur amour et de leur affection pour vous et pour le sang qui vous a donné la vie. Mais pendant ce doux échange de caresses filiales et paternelles, daignez ne pas oublier les nombreux enfants que votre départ d'Angleterre va laisser orphelins! Lorsque vos regards augustes se porteront sur les bords riants de la Seine, qu'ils vous rappellent ceux de la Tamise sur lesquels continuera de gémir une colonie délaissée, privée de ses guides, de ses amis, de ses protecteurs naturels. Et nous, aussi, nous sommes condamnés à rester enchaînés par les liens du malheur sur les fleuves d'une nouvelle Babylone, et à y faire entendre nos gémissements sur notre antique Sion. Hélas! de tous les sacrifices que nous avons faits pour votre maison depuis tant d'années, le plus pénible nous reste peut-être encore à faire: celui de nous voir bientôt condamnés, faute de moyens de subsister en France, à ne jamais vivre sous votre gouvernement paternel. Non, vous ne pourrez pas le sanctionner, ce dernier sacrifice. Que le tableau de nos miseres et de notre dévoûment soit quelquefois présent à vos regards, au milieu des flatt ries et des craintes dont va vous assiéger une

une nouvelle cour égoïste et spoliatrice. Que la voix attendrissante, que les accents angéliques de la derniere martyre du Temple se fassent entendre en notre faveur au cœur de la nation française! Un sentiment de sympathie lui répondra par un million de bouches, que la France et l'honneur qui sont synonimes, ne permettront jamais que la loyauté salarie la trahison, et qu'un Roi de France qui pardonne aux régicides, décrete la mort de ses plus fideles serviteurs. Sous les yeux et devant les armes de cet incomparable Alexandre qui semble n'être venu en France que pour y donner l'exemple sublime et unique dans l'histoire des rois d'un vainqueur rendant le bien pour le mal, un petit-fils d'Henry IV ne sera point forcé par des vaincus à rendre le mal pour le bien : la France entiere se leverait pour l'en empêcher.

Ah! Sire, ah! Madame, deux mille vieillards, femmes, enfants, embrassent en ce jour vos genoux ; et quand vous allez vous éloigner d'eux, ils viennent déposer avec respect et tendresse aux pieds de votre trône, les vœux qu'ils forment pour votre gloire et votre bonheur, et leurs douleurs au fond de votre cœur royal, comme dans un asile sacré. Ce cœur est le seul bien qu'on ne leur ait pas encore ôté ; le seul trésor qui leur reste ; ils esperent qu'il ne leur sera jamais arraché.

Imprimé pour SCHULZE et DEAN, 13, Poland-St. Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, ainsi que chez le Rédacteur M. PELTIER, 23, Soho-Square. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCXCIX.—*Le* 30 *Avril*, 1814.

LA VISION,

Ou le Spectre de Saint-Dizier, avec un Dithyrambe sur l'Arrivée des Bourbons en France, par* Joseph-Antoine de Gourbillon, *Ex-secrétaire des Commandements de S. M. feue* Marie-Joséphine-Louise de Savoie, *Reine de France et de Navarre.*

Et cùm vidissem eum, cecidi ad pedes ejus, tanquam mortuus.

Apocalyp. cap. 1, v. 17.

Las enfin d'entasser victimes sur victimes,
Epouvanté du jour, lourd de sang et de crimes,
Du sceptre de Louis l'infâme usurpateur
D'un sommeil fugitif invoquait la douceur.

*Cette piece fut composée peu de jours après le départ de Buonaparté pour l'armée. Une foule de copies manuscrites furent bientôt répandues dans la capitale et les provinces. Il en fut de même de la *Prédiction pour l'an* 1814, publiées quelques jours avant le départ du tyran.

Il dort!.. Dormez aussi, vertu, faible innocence!
Oubliez, s'il se peut, votre longue souffrance;
Hâtez-vous de jouir du court soulagement
Que le crime épuisé laisse à votre tourment!...
Il dort; et toutefois son cœur n'est pas tranquille:
Sur ce cœur en secret un noir venin distille.
Le ténébreux soupçon et la pâle terreur
S'étendent avec lui sur ce lit de douleur...
Il dort; mais en dormant sa fureur s'alimente.
Il cherche le repos: le repos le tourmente.
Au silence des nuits il demande la paix;
Le remords lui répond; tu ne l'auras jamais.

Déjà même à ses yeux une ombre est apparue.
D'un pas tranquille et lent, pâle, muette et nue,
Elle avance: il frémit; et sa coupable main
Entre le spectre et lui veut se placer en vain:
Trois fois il la souleve, et trois fois défaillante,
Elle imprime sous elle une marque sanglante,
Où, dans des traits confus qu'il ne voit que trop bien,
Il croit lire...Il a lu ce mot terrible: ENGHIEN.

Son œil sombre et hagard plus péniblement roule,
Une froide sueur de tout son corps découle,
Et tombant sur ce nom qu'il voudrait effacer,
D'un plus sanglant éclat paraît le rehausser:
Il cherche à le couvrir de sa main criminelle...
Le nom, le nom fatal s'éleve au-dessus d'elle:
Et trompant les efforts du vil Pharisien,
Entre ses doigts tremblants lui montre encore Enghien.

Alors vers sa victime il s'élance en furie,
L'insensé croit encor pouvoir trancher sa vie;
Mais son bras ne frappant qu'un corps sans fermeté,
Pour la premiere fois n'est point ensanglanté!...
Insensible aux remords, il cede à l'épouvante:
Vers le spectre il étend une main suppliante...
La victime à ses pieds voit tomber son bourreau;
Et rayonnant encor du calme du tombeau,
Son front pur et serein, comme un vain image,
Sur la route des cieux se perd dans un nuage.
Ne laissant après lui qu'une vive lueur
Qui montre l'échafaud au Corse usurpateur.

DITHYRAMBE

Sur l'Arrivée des Bourbons, composé à l'Epoque de l'Entrée de MONSIEUR, *Frere du Roi à Vesoul.*

Si natura negat, facit indignatio versum.

JUVEN.

Quels sont ces accents d'allégresse
Qui sortent du vaste tombeau
Que de Condé le vil bourreau
A creusé sous les pas du peuple qu'il oppresse?
D'où vient que le crime pâlit?
Pourquoi la timide innocence
Rompt-elle enfin l'affreux silence
Qu'un sceptre de fer lui prescrit?
N'est-ce point une erreur: sur le sol de la France
Les Bourbons porteraient leurs pas victorieux!
Ils seraient parmi nous! Nous pourrions sous leurs yeux,
Les servir, les venger, et bénir leur présence!
Nos inutiles vœux, nos impuissants regrets
Auraient pu désarmer les célestes décrets!

Non, cet espoir n'est point un rêve.
L'éternelle justice abaisse enfin son glaive
Sur ce monstre, qu'en sa fureur,
L'enfer même enfanta sans doute avec horreur
Vils instruments de ses lâches conquêtes,
Sous un joug aussi méprisé,
Nous ne courberons plus nos têtes;
Quand nos têtes l'auront brisé,
Du simulacre roi quand la dépouille impure
A l'avide vautour servira de pâture,
Honteux des coups tardifs qui l'auront fait périr,
De notre long repos on nous verra rougir.

Et vous que, dès long-temps, notre douleur appelle,
Et qui, grâce à des nœuds antiques et sacrés,
Accordez à nos torts la pitié naturelle
Qu'un pere sent toujours pour des fils égarés...
Nos torts, nous le jurons, seront tous réparés!....

Qu'un seul cri retentisse aux deux bouts de la France ;
Déjà du Béarnais le fils vers nous s'avance :
Voilà ses traits chéris, ses couleurs les voilà !
Si la cause qu'il sert est notre propre cause,
Que notre bras ne se repose
Que dans le cœur du moderne Attila !
L'abattre, le percer de mille coups funestes,
Aux vents épouvantés livrer ses affreux restes,
Eteindre dans son sang les feux dévorateurs
Qu'une implacable haine alluma dans nos cœurs ;
De ses traits abhorrés, de sa honteuse image,
Faire un grand monument* de vengeance et de rage,
Qui des usurpateurs effrayant les regards,
Ne leur montre qu'un trône entouré de poignards...
Tel est notre seul but, et telle est la vengeance
Que dix siecles de pleurs, de honte et de souffrance,
N'accorderont, hélas, que trop tard à nos vœux ?

O périls enviés ! ô jour trois fois heureux
Où tombera dans la poussiere
Cet édifice monstrueux
Dont la terreur est la barriere ;
Qui dans un lac de sang cache ses pieds fangeux,
Et d'où le crime téméraire,
Eleve encor son front pâle et hideux !

Illustre rejeton du héros de Solime,
Je te salue, ô race magnanime,
Grande au milieu des cours, des combats, des honneurs,
Et plus grande cent fois au milieu des malheurs !

---

* Cette idée pourrait se réaliser bientôt : les événements se pressent.—En écrivant ces vers, je me représentais la tête de ce monstrueux produit de la nature, apportée en triomphe à Paris, pour être placée, dans une cage de fer, sur la fameuse colonne de la place Vendôme. Les trophées impurs du monument de *Buonaparté*, pourraient faire place à des inscriptions historiques, qui, en offrant à la postérité l'exemple d'une vengeance légitime, éterniseraient aussi la reconnaissance publique envers Alexandre 1er, et nos augustes libérateurs.

Je te salue, ô fils des peres de nos peres!
Le seul aspect de tes blanches bannieres
Dans mon cœur réveille à la fois,
Tous les grands souvenirs attachés aux bons rois...
Leurs noms ont retenti dans nos champs, dans nos villes:
Tels de l'astre du jour les rayons bienfaiteurs
Dissipent de la nuit les impures vapeurs,
Et tels d'un vil tyran les ministres serviles,
Comme un nuage ténébreux,
Ont fui devant ces noms fameux.

De nos futures destinées
Disparaissez aussi, déplorables journées,
Qui nous séparez du moment,
Où soumis à des lois augustes,
Nous pourrons encore être justes
Et vertueux impunément!

JOURNAUX DE FRANCE.

Extrait du Journal de Paris du 14 Avril.

Nous n'avons pu donner hier qu'une faible esquisse de la journée du 12 Avril, de cette journée destinée à fournir à l'histoire de France une de ses plus belles pages. L'entrée d'un descendant de Henri IV dans la ville de Paris, son arrivée à Notre-Dame pour y remercier Dieu des événements miraculeux qui rendent aux Français le sceptre paternel des Bourbons, son retour enfin dans le palais de ses peres après de si longs malheurs, voilà le tableau que les historiens auront à peindre, et auquel nous allons ajouter les nouveaux détails que nous avons recueillis.

A la barriere de Bondy, M. le prince de Benevent a harangué S. A. en ces termes, au nom du gouvernement provisoire.

" Monseigneur, le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au-delà de toute expression, si Monsieur reçoit, avec la bonté céleste qui caractérise son auguste maison, l'hommage de notre religieux attendrissement et de notre dévouement respecteux."

Voici à-peu-près ce qu'on a retenu de la réponse de Monsieur:

" Messieurs les membres du gouvernement provisoire, je
" vous remercie de ce que vous avez fait pour notre patrie.

« J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce
« que je ressens. Plus de divisions : la paix, et la France. Je
« la revois enfin et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y
« trouve un Français de plus."

Les cris de *vive le Roi! vive Monsieur! vivent les Bourbons!* se sont fait entendre unanimement.

S. A. R., entrée en deçà de la barriere, a daigné elle-même demander le silence, et interrompre les acclamations dont elle était l'objet. Alors M. le baron Chabrol, préfet du département de la Seine, a présenté à S. A. R. le corps municipal de Paris, et a prononcé le discours suivant :

« Monseigneur, après vingt ans de malheurs, la France revoit avec transport la famille auguste qui, pendant huit siecles, assura sa gloire et son bonheur. La ville de Paris, objet de l'amour constant de ses rois, met ce jour au rang des plus beaux qui aient brillé pour elle depuis l'origine de la monarchie.

« La France entiere soupire après le retour de son Roi; elle entrevoit enfin le repos à l'ombre de l'autorité paternelle des descendants de St.-Louis et de Henri IV ; elle en attend le même amour.

« Des temps de désastres, qui ne furent ni sans gloire ni sans éclat pour l'honneur Français, n'ont point altéré le caractere d'une nation généreuse; un pouvoir tutélaire va confondre et réunir tous les vœux, tous les opinions ; guerriers, magistrats, citoyens, tous les français retrouvent au fond de leur cœur cet élan d'amour qui attache les Français au noble sang des Bourbons ; animés du même esprit, ils ne formeront qu'une même famille.

« V. A. R. agréera les vœux de tout un peuple qui va se presser sur ses pas ; elle s'attendrira en reconnaissant ces lieux pleins du souvenir de ces augustes aïeux, et qui lui furent toujours si chers ; elle entendra retentir partout les acclamations, elle verra l'espérance renaître dans tous les cœurs, et le bonheur de la patrie la consolera de ses longues souffrances."

Monsieur a écouté ce discours avec la bonté touchante qui caractérise un fils du grand Henri. Il a montré la plus vive émotion et a mis dans sa réponse ces manieres engageantes et ces grâces françaises qui lui sont si familieres.

L'église de Notre-Dame, qu'on n'avait pas pu parer somptueusement dans l'espace d'à peine vingt-quatre heures, présentait un appareil bien au-dessus de toutes les décorations. Dans le sanctuaire, étaient réunis les cardinaux, archevêques et évêques présents à Paris, et le clergé de la métropole et des paroisses ; dans le chœur et dans la partie supérieure de la nef, plusieures des principaux corps de l'état et une affluence considérable de généraux et officiers tant Français qu'étrangers. La nef et les travées étaient remplies d'une foule immense de

spectateurs attendant avec la plus vive émotion le prince, que les uns étaient avides de reconnaître et les autres de voir pour la première fois. Enfin son arrivée a été annoncée par de longues acclamations.

Les chanoines, en chape, attendaient S. A. R. au grand portail : Elle y a été reçue sous le dais; et son premier mouvement, après s'être placée, a été de se jeter à genoux pour rendre grâces à Dieu. L'expression angélique qui s'est peinte en ce moment sur les traits augustes du prince, annonçait que sa grande âme ne concevait que des pensées d'amour et de générosité, il était facile d'y voir que Monsieur demandait à Dieu le bonheur des français.

M. l'abbé Lemire, au nom du chapitre de la cathédrale, a prononcé le discours suivant:

« Monseigneur, les fastes de l'église de Paris ne nous ont transmis la mémoire d'aucune époque comparable au moment où elle a enfin le bonheur de déposer l'hommage de ses sentiments aux pieds d'un digne rejeton d'Henri IV.

« Le roi des rois, celui seul dont le trône est éternel, a donc dans sa grande miséricorde exaucé les vœux des Français!.. Nous allons lui en rendre solennellement les plus sincères et les plus vives actions de grâce dont ait jamais retenti cette voûte sacrée.

« En unissant sa voix aux saints cantiques de notre reconnaissance et de notre allégresse, V. A. R. nous rappellera la piété de Saint-Louis.

« La première démarche du lieutenant-général de S. M., signalant son entrée dans la capitale par son empressement à venir se prosterner devant l'autel de la glorieuse et toute-puissante protectrice de la France, promet à la religion, promet à la patrie le plus heureux avenir, et nous annonce l'approche du jour, le plus beau de nos jours, où nous verrons Louis XVIII renouveler sur le même autel le vœu de Louis XIII."

A ce discours, le prince a répondu d'une voix ferme, mais qui ne permettait pas de laisser méconnaître la vive émotion dont son âme était remplie. Voici ses paroles, que l'ivresse de la joie n'a pas laissé retentir sous les voûtes de la cathédrale, mais qui n'en méritent pas moins d'être retenues:

« Monsieur, c'est la miséricorde de Dieu qui a mis un
« terme aux malheurs des Français: allons lui en rendre grâce.
« Le Roi ne peut être heureux qu'autant que son peuple le
« sera."

Sur le passage de S. A., dans la nef et dans le chœur, les cris *vive le Roi! vive Monsieur!* se sont répétés avec une ardeur que la sainteté du lieu n'a pu modérer.

Monsieur a été conduit par M. le baron de Crussyel, faisant fonctions de maître des cérémonies, au fauteuil et au prie-dieu qui lui avaient été réservés sous un dais au milieu du

tenant. S. A. R. y a pris place, entourée de ses officiers et aumôniers. Derriere le fauteuil de Monsieur, étaient des chaises sur lesquelles se sont placés les membres du gouvernement provisoire. Autour du prince, à droite et à gauche, étaient M. le général Dessoles, commandant de la garde nationale et du département de la Seine; les maréchaux de France et les commissaires pour le département ministériel: en avant du fauteuil de S. A. R., les maîtres et aides des cérémonies.

La cérémonie achevée, S. A. R. a été reconduite sous le dais, au bruit d'acclamations plus vives encore, s'il est possible, que celles qui s'étaient fait entendre à son arrivée. Elle est remontée à cheval, et le cortége qui l'était allé chercher à la barriere, l'a conduite au palais des Tuileries, au milieu des transports et des effusions d'un peuple s'abandonnant au plus vif enthousiasme.

S. A. R., avant d'entrer dans ses appartements, a parcouru tous les rangs de la garde nationale dont la cour du palais était remplie; elle s'est entretenue avec le plus grand nombre, leur a pris la main avec affabilité, et a fait entendre partout des paroles touchantes, que les cœurs français ont recueillies avidement. Conduite à ses appartements par son cortége, elle a donné plusieurs audiences, à la suite desquelles le cortége s'est retiré, emportant de vives impressions dont le souvenir ne s'affaiblira jamais.

Lorsque S. A. R. est rentrée dans ses appartements, quelqu'un de sa suite lui dit: " Monseigneur doit être bien " fatigué.—Comment, reprit le prince, serais-je fatigué un jour comme celui-ci, le premier jour de bonheur que j'aie éprouvé depuis vingt-cinq ans?"

S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, occupe les appartements du rez-de-chaussée du château des Tuileries.

S. A. R. a reçu hier les félicitations et les visites de S. M. l'Empereur Alexandre, de S. M. le Roi de Prusse, et d'autres grands personnages.

La garde nationale fait seule le service au château.

Parmi les illuminations les plus brillantes qui ont eu lieu avant-hier à Paris, on remarquait celle de M. Delaborde, rue de Cérutti, en face de l'hôtel de la ci-devant reine Hortense. On y avait figuré en verres de couleur ces mots: *Vive le Roi!* On a aussi distingué les illuminations des spectacles des boulevards.

Avant-hier, au moment où S. A. R. arrivait à Paris par la route de Pantin, vingt-deux régiments d'infanterie des troupes alliées sortaient de Paris par cette barriere. Un nombre à peu près égal de cavalerie des même troupes partait aussi par la barriere de la Villette. On dit qu'elles doivent prendre

des cantonnements sur différents points, à dix lieues de Paris.

La garnison du château de Vincennes a capitulé avant-hier matin. Celle de Montereau a capitulé le 10 de de ce mois. Elle était composée de 260 hommes qui sont arrivés hier à Paris.

On a repris sur les routes d'Orléans et de Blois, 44 millions en especes qui avaient été enlevés de Paris par ordre de Buonaparté. On a également recouvré les diamants et l'argenterie de la couronne.

Le gouvernement provisoire, considérant que les circonstances exigent qu'il soit pourvu sans délai à diverses dépenses urgentes, qu'il n'existe d'autre moyen pour y subvenir que d'accélérer le recouvrement des contributions existantes, et qu'il n'est pas un bon français qui ne s'empresse de concourir aux mesures qui seront prises à cet effet, arrête: 1o. Les contribuables sont invités à acquitter, dans le cours du présent mois, les quatre douziemes des contributions directes qui ont été établies pour l'exercice 1814. 2o. Les prefets et les receveurs des contributions sont autorisés à prendre les mesures nécessaires pour seconder le zele des contribuables, et procurer au trésor, le plus promptement possible, les fonds qu'exige le service.

Hier matin on a placé, au-dessus de chacune des tours de Notre-Dame, un drapeau blanc *aux armes de France*.

On a fait disparaître, avant-hier, la statue de Buonaparté, de la salle des séances du corps législatif.

Les troupes qui ont abandonné les étendards de Buonaparté continuent d'arriver à Paris.

On dit que S. Em. le cardinal Fesch et Mme. Buonaparté mere vont demander un asile au souverain pontife; que Louis Buonaparté se retire en Suisse; que Jérôme et Joseph passent en Amérique.

On répete et l'on doit jouer sous peu de temps à l'Odéon une piece en trois actes, intitulée *Henri IV et d'Aubigné*, pour laquelle l'administration de l'Odéon se propose, dit-on, de faire des dépenses.

On parle déjà beaucoup d'un oratorio intitulé *Cyrus*. ou *la Liberté d'Israël*, destiné à l'académie royale de musique. Le nom du poëte et celui du compositeur sont d'un bon augure, Tous deux sont connus par des succès. Des personnes qui ont entendu la lecture du poëme y ont remarqué de très-heureuses imitations de l'écriture sainte.

S. A. le prince vice-connétable, major-général, Alexandre Berthier, a envoyé son adhésion et celle de l'armée.

« L'armée, dit-il, essentiellement obéissante, n'a pas délibéré : elle a manifesté son adhésion quand son devoir le lui a permis. Fidele à ses sermens, l'armée sera fidele au prince que la nation française appelle au trône de ses ancêtres. J'adhere pour moi et mon état-major aux actes du sénat et à ceux du gouvernement provisoire.

Notice sur Buonaparté.

La révolution mémorable qui vient de s'opérer, formera une époque importante de l'histoire moderne; essayons donc de tracer quelques traits de l'homme extraordinaire qui bouleversa l'Europe et dont le fol orgueil entraîna la France sur le bord de l'abîme ou sa fureur l'a précipité lui-même.

Nicolas ou Napoléon, ou Maximilien Buonaparté naquit à Ajaccio, en Corse, en 1769. Son pere, avocat sans fortune et chargé d'une famille nombreuse, n'aurait pu payer les frais de l'éducation de son fils, si, par un de ces événements que la Providence dirige à son gré pour servir de leçon aux peuples et aux rois, M. de Marbœuf, alors commandant en Corse, n'avait connu Madame Lætitia Buonaparté, mere du grand homme, et n'avait placé celui-ci à l'école militaire de Brienne. C'est à cette école qu'il annonça, pour ainsi dire dès l'enfance, cet amour de la célébrité, cette passion guerriere qui devait faire le malheur du monde.

La révolution venait d'éclater ; elle devait plaire à cette âme ambitieuse, avide de renommée. Il embrassa ardemment les idées nouvelles ; elles firent la base de son éducation.

N'étant encore que simple officier d'artillerie, il connut au siége de Toulon, Barras, Salicetti, Fréron ; il commanda la terrible mitraillade qui eut lieu dans cette malheureuse ville. Après le 9 Thermidor, il fut destitué comme terroriste et tomba dans la misere ; mais le trop fameux Barras ne l'avait point oublié ; il le chargea de foudroyer les sections de Paris, lorsqu'elles marchaient contre une convention régicide et rebelle, qui s'efforçait de retenir des pouvoirs désavoués par le peuple. Tout bon Français aurait refusé d'égorger ses concitoyens ; mais Buonaparté n'est pas Français : il saisit avidement cette occasion de se faire connaître.

Sa fortune était en bon train, il voulut l'achever à quelque prix que ce fût. Un mariage heureux lui en offrit les moyens ; il obtint avec la main de Madame de Beauharnais, le commandement en chef de l'armée d'Italie.

On connaît ses campagnes dans cette belle partie de l'Europe: elles commencerent sa réputation colossale, et attirerent sur lui tous les regards.

La soif du pouvoir qui le tourmentait le rendit redoutable au Directoire qui gouvernait alors. Pour se débarrasser d'un tel adversaire, on consentit à l'expédition en Egypte, entreprise à grands frais, avec l'élite des armées de terre et de mer. Le gouvernement se trouvait heureux de s'en délivrer à ce prix; il espérait que cet ambitieux général périrait dans l'expédition, ou qu'il pourrait fonder un empire, objet de tous ses vœux. Vain espoir! après avoir abjuré sa religion, fait fusiller cinq mille prisonniers contre le droit des gens et donné de l'opium à ses soldats blessés, son étoile le ramena dans notre patrie au moment où, fatigué de la tyrannie directoriale, chacun désirait un changement. Tous les yeux se tournerent vers lui; on l'aida à renverser cet odieux Directoire; on le créa consul: mais, malgré ses promesses fallacieuses de ne prendre les rênes que pour rétablir la liberté*, il fit peser sur nos têtes le despotisme le plus absolu.

Dès lors plus de bornes à ses désirs, plus de terme à son ambition. Enivré du succès de ses armes, de l'encens que lui prodiguaient journellement ses flatteurs, il dédaigna le titre de roi de France, dont les fils de Saint-Louis s'étaient glorifiés durant plusieurs siecles; il se fit proclamer empereur, en annonçant audacieusement que le vœu de la nation française l'appelait à cette dignité.

Toutefois il pouvait encore faire oublier son usurpation, se faire chérir, ou supporter du moins, par une nation qu'il courbait sous son sceptre de fer, si, satisfait du superbe empire dont Louis XIV n'avait pu poser les limites dans les plus beaux temps de son regne, il s'était appliqué à faire fleurir la paix, l'ordre, l'économie, l'agriculture, le commerce et les arts; ce genre de gloire lui fut inconnu. Il ne respirait que les combats; il ne se plaisait que sur un champ de bataille, au milieu d'un bain de sang, parmi les cris des mourants et des blessés†.

---

* Qu'on se rappelle ce passage de son discours à la tribune de St.-Cloud; "Français, si j'abuse du pouvoir que vous me "confiez, tournez contre moi vos bayonnettes, et que je serve d'exemple à ceux qui tenteraient de vous opprimer."

† On connaît ces mots affreux qu'il proféra sur le champ ensanglanté de la Moscowa: *Quel beau jour!* Que pouvait-on d'ailleurs attendre d'un homme qui avait fondé son empire dans le sang du duc d'Enghien, dans celui de Pichegru, de Georges et de tant d'autres victimes de sa cruauté inquiete et soupçonneuse.

Son aveuglement et son opiniâtreté devaient mettre fin à des prospérités sans exemple; il eut l'imprudence de faire à l'Espagne cette guerre injuste et cruelle qui fit revivre l'énergie de ce peuple intrépide. Il dépouilla de ses états le souverain pontife, réunit à son propre empire tout ce qui lui parut à sa bienséance. Alors l'Europe comprit qu'en se réunissant sous des souverains légitimes, elle pourrait éviter le joug dont il menaçait tous les peuples. L'expédition insensée de Russie commença sa ruine, et la campagne de 1813, offensive en Saxe, au lieu d'être défensive sur le Rhin, mit un terme à sa fortune comme à sa réputation militaire.

En lui accordant un coup-d'œil rapide, l'audace et l'intrépidité un jour de combat, l'inexorable histoire retracera ses crimes et ses fautes; elle lui refusera le talent de former des plans sages, ainsi que les hautes connaissances de la stratégie; elle peindra son insatiable avidité, son orgueil insupportable, son entier oubli des convenances; elle le représentera injuriant sans cesse des souverains qu'il aurait dû respecter puisqu'il l'était devenu*, se repaissant de chimeres, ne faisant des traités que pour se préparer à de nouvelles aggressions, formant d'injustes envahissements au sein de la paix, sans conduite, sans foi, sans humanité, redoutable aux siens même, en exécration aux Français et à tous les peuples†.

Grâces soient rendues aux souverains magnanimes qui mettent un terme à tant de maux, qui nous rendent une patrie, un souverain légitime, et qui comblent l'abîme qu'un monstre insensé avait ouvert sous nos pas. Unissons-nous et répétons de concert: *Vive Louis XVIII!!!*

DANIEL DE PERNAY, ancien capitaine de cavalerie.

---

* Il tenta de se faire nommer *votre providence!* De misérables courtisans l'ont appelé ainsi; mais la nation n'était pas assez déchue pour lui donner ce titre.

† Ses notes ministérielles étaient écrites en style révolutionnaire: les Anglais l'appelaient *l'empereur jacobin de France*, et Madame de Staal, *Robespierre-à-cheval*.

Extrait du Journal des Débats, du 14 Avril.

THÉATRE FRANÇAIS.

*La Partie de Chasse d'*Henri IV, *Heureusement.*

Heureusement ne figurait là qu'à cause de son titre qui est l'exclamation à la mode depuis quelques jours. C'est d'ailleurs une comédie de mauvaises mœurs, de mauvais ton, de mauvais esprit, dont l'inconvenance n'est rachetée par rien, et qui ne doit pas se conserver au répertoire. La maniere dont elle est montée prouve, au reste, qu'on commence à y attacher fort peu d'importance.

La partie de chasse d'Henri IV est au contraire une jolie comédie qui n'a presque pas besoin du prestige d'un nom chéri pour se soutenir au théâtre. C'est le seul ouvrage dramatique où l'on ait fait parler à Henri IV son véritable langage; il est même tissu avec assez d'art d'une foule de mots touchants, dont le peuple a conservé la mémoire, et qu'il n'entend jamais sans ivresse. Henri IV avait un caractere très-grand, mais très-simple, et une espece de familiarité noble, qui se concilie mal avec l'allure un peu guindée de la tragédie. Nous sommes accoutumés à nous le représenter avec sa franche gaieté, son abandon aimable, cette fleur de courtoisie qui en faisait le modele des chevaliers, et c'est comme cela que nous voulons le voir. La majesté du ton épique dénature la liberté originale de ses expressions qui valent toujours mieux que les plus beaux vers. Dans la tragédie de M. Legouvé, Henri IV est un héros de convention, un personnage presque inventé ; Henri IV chez Michaut est celui de l'histoire ; ce n'est pas là qu'il est permis d'introduire l'idéal : le portrait du meilleur des rois n'est jamais trop ressemblant.

Ceux des spectateurs qui se souvenaient d'avoir vu Brizart dans le rôle d'Henri IV, et Préville dans celui de Michaut, pouvaient se croire le droit d'être difficiles ; mais je ne sais même si Fleury leur a laissé désirer un peu plus de dignité, une tenue un peu plus ferme, une maniere de dire un peu plus mordante ; les cœurs étaient trop occupés pour que l'esprit eût le temps d'être sévere ; cette représentation n'était point une représentation ordinaire ; c'était une fête nationale et la seule de ce genre qu'ait eue la France depuis long-temps. Il s'agissait de nos rois, des bienfaiteurs, des peres de la patrie, de cette famille auguste que nous avons tant de raisons de chérir, et qui nous est rendue après tant de vœux et de malheurs. Qu'on se fasse une idée de la joie qu'éprouvent des orphelins en retrouvant sur la terre natale leurs parents adorés, dont ils ont été séparés

vingt-cinq ans par une tempête : c'est le sentiment de Paris, du royaume entier. Et quand l'âme de tous les Français nage dans une extase si parfaite, quand elle suffit à peine à toute la reconnaissance que lui inspirent ses libérateurs, à toute la tendresse que lui demandent ses princes, la critique seule conservera-t-elle le privilége de soumettre à son froid examen des mouvements qui ne peuvent être jugés que par le cœur? Malheur à qui pouvait s'occuper dans un pareil spectacle d'autre chose que du bonheur public ! et quand on est si heureux, qu'il est facile d'être indulgent !

D'ailleurs, parmi les nombreux couplets qu'a suggérés la circonstance, il y en avait beaucoup qui ne lui devaient pas tout leur mérite, et les plus faibles de tous n'étaient pas à dédaigner. Ils présentaient au moins quelques traits qui convenaient à tout le monde, que tout le monde répétait avec enthousiasme, avec ravissement, et l'on n'en peut pas dire autant de toutes les beautés poétiques. Il y a toujours en littérature des esprits mal faits ou contrariants qui se refusent aux impressions les plus universelles, qui affectent de méconnaître les perfections les plus évidentes, les plus achevées ; mais *vive Alexandre ! vive Frédéric-Guillaume ! vive le Roi ! vive Louis XVIII, vive les Bourbons ! ! !* ce sont des pensées sûres d'un succès unanime et qui passent sans contestation.

Le Retour des Lis est une jolie romance de M. de Valori, dont la famille a bien servi le prince, et qui a le droit de le chanter. *La Renaissance des Lis*, air de M. Laffilé, très-bien chanté par M. Moreau, n'a pas fait un plaisir moins général. On a particulierement redemandé la strophe relative à la conscription, à cette loi meurtriere qu'on a éloquemment appelée une conspiration contre la race humaine, qui a déjà dévoré sous nos yeux l'élite de la génération présente, et qui menaçait par une anticipation cruelle toute celle qui vient de naître. Une femme seule, au milieu de la joie publique, versait près de moi des larmes ameres, et cependant les lis qui paraient sa coiffure semblaient indiquer qu'elle était venue dans l'intention de partager l'allégresse générale, mais cette femme avait sans doute été mere d'un soldat, et un enfant bien jeune qui lui reste regardait ses pleurs sans les comprendre.

Je n'insisterai pas plus long-temps sur le spectacle de ce jour. Tout enchanteur, tout mémorable qu'il est, je le trouve trop loin de celui qui m'avait frappé le matin. Ce n'était plus au Théâtre Français qu'une froide effigie, qu'une représentation toute artificielle de ce magnanime Henri dont la nation idolâtre le souvenir ; mais à l'entrée de MONSIEUR, c'était son sang! son successeur, son image ; et quelle loyale bonté dans le prince ! quelle expansion vraie, quelle candeur d'amour et de confiance dans le peuple ! Oh ! qu'il y a loin de cette extase naïve aux transports apprêtés des triomphes de commande, et que le sceau

des sentiments naturels est facile à reconnaître! Pourquoi MONSIEUR n'a-t-il pas pu entendre ces mots simples mais si profonds dans leur simplicité, qui peignent le peuple et qui donnent la mesure de son bonheur! "Comme il ressemble à "Henri IV, disait l'un; c'est notre bon Henri lui-même." "Voyez, disait un autre, il a l'air bien content de se retrouver "avec nous; il rit." Pauvres Parisiens! depuis vingt-cinq ans, vous aviez oublié le sourire des rois! "Grâces au ciel, disait "un troisieme, nous aurons des rois français!" Oui nous aurons des rois français! Le voilà, en effet, ce type national de traits, d'esprit, de caractere qui ne s'effacera plus, que nous conserverons avec d'autant plus d'amour que nous l'avons méconnu quelque temps! Oui, nous aurons des rois français! Confondons toutes nos idées, tous nos sentiments, dans cette idée, dans ce sentiment unique! Aimons nos princes comme ils nous aiment, comme ils sont dignes d'être aimés; aimons-les d'autant mieux qu'ils ont beaucoup souffert loin de nous, et que leur cœur a besoin de toutes nos consolations, qu'il réclame toute notre sensibilité; mais imitons-les bien dans leur généreux oubli de toutes les fautes; n'altérons pas la félicité publique du souvenir de nos dissensions; ne tourmentons pas notre repos d'inquiétudes volontaires; les premiers jours de ce mois de miracles embrassent des siecles; le passé est si loin qu'il n'appartient plus qu'à l'histoire, et le bonheur tient tant de place aujourd'hui dans le cœur d'un bon Français, qu'il n'en reste plus pour la haine.

Ch. NODIER.

On annonce pour Samedi, la reprise du Mariage de Figaro de Mozart. C'est Mad. Sessi qui entreprend la tâche difficile, même pour elle de remplacer Mad. Barilli; il sera plus facile à Mad. Morandi de faire oublier Mad. Festa dans le rôle de Suzanne. Barilli fera sa rentrée dans la même piece: le rôle de Figaro est cependant un de ceux qui conviennent le moins à ses moyens.

SUR LA SOLENNITÉ DE PAQUES.

Vers adressés à S. A. R. MONSIEUR, Frere du Roi, le 12 Avril, 1814, Jour de son Entrée à Paris.

Alors que nous voyions le démon de la guerre
En blasphémant le ciel, ensanglanter la terre,
Pour consacrer les fruits de son ambition,
" Chantez, nous disait-il, vos hymnes de Sion"

Et un temple indigné quand les voûtes antiques
De l'orgue frémissant murmuraient les cantiques,
Au nom de l'empereur, saisis d'un juste effroi,
Nous disions en pleurant: Mon Dieu! rends-nous le Roi!
Il arrive, chrétiens! dans nos pieuses fêtes
Chantons l'hymne d'amour du prince des prophètes.
Toi seul as tout conduit, Seigneur! ta seule main
De nos libérateurs sut tracer le chemin,
Et pour que tout chrétien vraiment digne de l'être
A ces coups éclatants puisse la reconnaître,
Le jour même où ton fils descendu chez les morts
De la miséricorde ouvre encore tous les trésors,
De Baal, dans nos murs, l'effigie abhorrée:
Tombe, et des lis pompeux la tige est arborée;
Le jour ou des enfers les cieux sont triomphants,
Tu rends au peuple un pere, à Louis ses enfants.
Mais quel arc lumineux vient dorer nos montagnes!
Chante, Jérusalem! sur tes belles campagnes
Le sang du roi martyr a cessé de pleuvoir.
Du démon de l'orgueil écrasant le pouvoir
Dieu l'a précipité dans une nuit profonde,
Et l'agneau du Seigneur donne la paix au monde.

Par M. Legrand, censeur au Lycée Bourbon.

N. C'est le Vendredi-Saint que la statue de Buonaparté a été renversée de la colonne de la place Vendôme: et c'est le jour de Pâques que le Te Deum, qui réconcilie le peuple avec son roi, a été chanté sur la place de douloureuse mémoire.

Extrait du Journal des Débats, du 15 Avril.

Un des traits distinctifs du caractere de Buonaparté était la haine de la vérité, qu'il portait aussi loin que la haine de l'humanité. Il avait dès l'enfance contracté une telle habitude du mensonge, qu'il ne disait jamais la vérité pure et entiere, même dans les choses les plus indifférentes. Par exemple, qu'importait à sa politique de nous tromper sur l'année et le jour de sa naissance? qu'il eût un an de plus ou de moins, qu'il fût né tel mois plutôt que tel autre, qu'est-ce que cela pouvait faire à l'accroissement ou à la diminution de sa puissance? Eh bien, cependant, il est aujourd'hui prouvé qu'il en a ridiculement imposé au public sur ces deux points. On peut consulter, dans les registres de l'état civil de la ville de Paris, le registre 2 de la munici-

palité du 2e arrondissement, No. 290, date du 19 Ventose an IV de la république française: on y trouvera l'acte de mariage de *Napolione* Buonaparté avec Marie Joséphine Rose de Tascher, veuve Beauharnais, et dans cet acte, la mention de l'extrait de baptême de *Napolione*; or, il résulte de cet extrait de baptême, qu'il est né le 5 Février, 1768, de Charles Buonaparté, rentier, et de Lætitia Ramolini son épouse, et non pas le 15 Août, 1769, comme le disent tous les almanachs. On se demande quel intérêt il avait à passer pour être moins âgé d'un an et demi qu'il ne l'est réellement.

Cette découverte en amene naturellement une autre; c'est que Joseph, son frere aîné, s'est aussi rajeuni au moins d'une année. Suivant les almanachs impériaux, il serait né le 7 Janvier, 1768; cela ne peut se concilier avec l'âge réel de Buonaparté, à moins de supposer que la mere Lætitia aurait accouché du grand homme vingt-neuf mois après la naissance de Joseph.

Il va paraître un ouvrage qui ne pourra manquer d'exciter dans toutes les classes de lecteurs un pieux et touchant intérêt; c'est *l'Eloge historique de Madame Elisabeth de France*, par un de nos écrivains les plus recommandables sous tous les rapports, M. Ferrand, auteur de *l'Esprit de l'Histoire*, membre de l'ancien parlement de Paris.

Il vient de paraître un *Recueil de Pieces officielles destinées à détromper les Français sur les événements qui se sont passés depuis quelques années*; par Frédéric Schœll, ancien administrateur du département du Bas-Rhin. Nous rendrons incessamment compte de cette collection pleine de monuments historiques les plus beaux, les plus touchants, les plus précieux pour l'instruction des contemporains et celle de la postérité. En attendant, nous allons citer quelques passages d'une lettre d'un général espagnol, insérée dans ce recueil, et qui nous paraît très-remarquable par l'élévation des sentiments.

Extrait de la Réponse du Général Palafox *au Général Français* L****, *qui le sommait de se soumettre au Roi* Joseph.

" Monsieur,

" Les événements qui se sont passés depuis deux mois auraient dû vous faire sentir qu'en m'écrivant vous ne pouviez vous dispenser de me parler le langage du bon sens, de la raison et de l'honneur. Si les autres nations de l'Europe avaient pensé et agi comme nous, vous ne seriez point ici : mais, tant qu'il plaira à Dieu de vous y laisser, pour l'expiation de nos péchés, nous vous apprendrons du moins à nous respecter.

" Vous me conjurez de poser les armes, *au nom du bonheur de l'Espagne*; et depuis quand, je vous prie, le chef actuel de la France prend-il un si vif intérêt au sort d'une nation qui, de toutes celles de l'Europe, devrait lui être la plus étrangere, par son esprit religieux, ses mœurs, ses habitudes, par sa fidélité surtout envers son légitime souverain? Les Espagnols, il est vrai, voyagent peu ; mais, avant même que votre Empereur fût venu chez eux leur prêcher, à coups de baïonnettes, ses maximes sur le *bonheur*, ils connaissaient parfaitement l'espece de celui qu'il avait donné à la Hollande, à la Suisse, à l'Italie, à l'Allemagne, à la Pologne, à ses alliés surtout, et à ses malheureux sujets eux-mêmes, qu'il traîne enchaînés sur nos frontieres, pour y planter ses drapeaux souillés du sang de toute l'Europe. Quel bonheur, grand Dieu! que celui qui nous est offert par l'héritier universel de toute la révolution française! Tout féroce qu'était Attila, il avait dans l'âme plus de véritable grandeur que celui qui vous lance sur nous, pour nous dévorer, car Attila annonçait hautement les projets de son ambition. En entrant en Italie, il ne s'était point proclamé son ami, son allié: les Huns ne s'appelaient point eux-mêmes la grande nation; l'Italie ne leur avait pas, comme nous, ouvert pendant douze ans ses trésors, donné ses flottes, confié ses armes.... Le terrible conquérant cependant, saisi de respect à la vue du pape Léon-le-Grand, baissa devant lui son épée ensanglantée, et Rome fut épargnée; ajoutez que le pontife n'avait point quitté son siége pour aller couronner Attila; ce dernier néanmoins, malgré ce trait qui l'honore, fut surnommé *le fléau de Dieu*. Quel nom, Monsieur, la postérité donnera-t-elle au vôtre?

« Vous me conjurez de poser les armes pour assurer le repos de l'Espagne....Et qui l'a troublé, ce repos ? Depuis Ferdinand-le-Catholique jusqu'au jour où vous avez mis le pied sur cette terre, notre tranquillité n'a été troublée qu'une seule fois ; ce fut quand nous nous battîmes contre la moitié de l'Europe pour assurer le trône de toutes les Espagnes et des Deux-Indes à un prince de votre nation ; c'est pour nous récompenser sans doute de ces généreux efforts, que, pour notre *repos* et notre gloire, vous voulez aujourd'hui substituer un Corse au petit-fils de Henri IV et de Louis XIV ?

« Vous prétendez que le peuple espagnol *est égaré par ses moines* ; j'avoue que ceux-ci, jusqu'à présent, se sont montrés très-actifs, et qu'ils n'ont pas peu contribué à faire chasser Junot Abrantès du Portugal, et don Joseph de Madrid. Mais quand tous les reproches qu'on fait aux moines depuis l'existence des ordres religieux seraient aussi fondés qu'ils le sont peu, nous croyons que ce seul service qu'ils ont rendu à l'Espagne et à *toute l'Europe* suffirait pour les réconcilier avec tout véritable ami du bon ordre et de l'humanité. . . .

« Vous terminez, Monsieur, votre longue et singuliere épître par des menaces ; les plaines de l'Aragon et les quarante-deux assauts de Sarragosse ont dû vous prouver que le cœur des Espagnols n'est pas plus accessible à la crainte qu'à la corruption. Vous parlez ensuite de *guerre interminable* ; quant à cela, il faut vous rendre justice ; nous savons que vous avez une patience à toute épreuve, car, depuis vingt ans que durent vos convulsions, il ne serait guere possible d'imaginer un mal, soit physique, soit moral, auquel vous ne vous soyez soumis. Votre Roi, le plus honnête homme peut-être qui fut parmi vous, a été traîné à l'échaufaud, après avoir été abreuvé pendant quatre ans des plus lâches et des plus infâmes outrages . . . . ; vous l'avez vu sans murmurer. Le sang de vos plus dignes citoyens a été versé à flots par une poignée de scélérats. ..; vous l'avez vu sans murmurer. Les crimes les plus atroces ont souillé pendant sept ans toute la surface de la France....; vous l'avez vu et entendu sans murmurer. Trois cent soixante de vos prêtres ont été égorgés, dans un seul jour, dans la grande capitale. . . . .; et vous l'avez vu sans murmurer. Vous avez pendant quinze ans changé de gouvernement et de joug aussi souvent qu'il a plu à vos geôliers de vous les imposer. . . . . .; et vous avez toujours courbé vos têtes sans murmurer. Depuis huit ans

on vous traîne des bords du Nil à ceux de la Vistule, et de la Vistule à l'Ebre et au Tage, en vous laissant faucher comme l'herbe des champs.....; pas un mot, pas un mouvement pour rompre cette horrible servitude. Oui, Français, vous êtes devenus le peuple le plus *patient* sous vos tyrans; et je ne doute pas que vous ne vous prêtiez à toutes les impulsions qu'on va vous donner pour ensanglanter ma malheureuse patrie. Sachez que nous sommes aussi patients que vous, mais que la patience qui nous caractérise, part d'un principe bien autrement pur et sacré que la vôtre. Le sort peut trahir *un moment* la sainte justice de notre cause, mais jamais, non jamais vous ne gagnerez nos cœurs tant que vous serez les instruments de l'oppression. Souvenez-vous qu'une petite peuplade d'Espagnols chrétiens, réfugiés dans les montagnes des Asturies, a bravé pendant sept siecles toute la puissance des Maures, et que ces Maures....ont fini par être chassés de toutes les Espagnes.

(Signé) PALAFOX.

Gén. en chef de l'armée du royaume d'Aragon.

Alexandre-le-Grand, *Roman historique.*

Cedite, Romani; cedite, Graii.

Les historiens ont quelquefois de grands priviléges; il faut en laisser quelques uns aux romanciers qui ont toute la nature à discrétion, et qui prennent, tant qu'ils le veulent, l'idéal des caracteres. Cette liberté a surtout son avantage quand on l'emploie à peindre la vertu, car on ne saurait faire la vertu trop belle, et comme la perfection est très-rare dans les fictions, cela réconcilie l'imagination avec les idées nobles, avec les grandes pensées, et l'homme bien organisé trouve dans cette contemplation imaginaire quelque chose de sublime et d'attendrissant, qui le console de vivre.

L'auteur du roman dont je rends compte est un de ces esprits heureusement exaltés, qui, à force de rêver à la perfectibilité de la race humaine, ont fini par se persuader que ce phénomene était possible, et qui, transportés dans une région toute nouvelle par la force de l'imagination, parvien-

nent à y découvrir je ne sais quel développement de facultés merveilleuses que les moralistes n'avaient jamais soupçonné, C'est un de ces enthousiastes désespérants pour les lecteurs froids, qui osent soutenir que la supériorité morale n'est pas une chimere, et que la nature a produit des types aussi parfaits que les dieux de Praxitele. Comme critique, je ne puis approuver cette invention, qui choque toutes les vraisemblances reçues, mais en ne l'examinant qu'avec mon cœur, je sens qu'elle me touche, qu'elle me pénetre, qu'elle m'arrache des larmes, et je bénis l'esprit humain d'avoir conçu la possibilité d'une vertu sans limites.

Le roman dont je parle est intitulé *Alexandre-le-Grand*, On conçoit bien, d'après ce que j'ai dit, que ce n'est pas le roi de Macédoine qui en est le héros, L'Alexandre des Grecs étonne, entraîne, accable la pensée, mais il ne lui laisse rien de ce ravissement délicieux que les grandes perfections morales peuvent seules exciter, et qui produisent sur l'esprit et sur le cœur un sentiment plus semblable encore à l'extase qu'à l'admiration.

Voilà ce qu'a inventé l'auteur du roman. Son Alexandre réunît tout ce qu'il y a de grand, de noble, d'attendrissant dans l'histoire des hommes et des nations. Que dirai-je? ma mémoire accoutumée à révérer les chastes vertus de Scipion, l'austere modération de Fabricius, le génie militaire et l'urbanité charmante de César, craindrait de mêler leur souvenir à celui des récits dont j'acheve la lecture, Qu'on pardonne cette réticence à mon respect pour l'antiquité. On n'aime pas à perdre en un seul jour les préventions de toute la vie, et on tient malgré soi à cette vieille renommée des gloires passées qui a charmé nos premiers loisirs du college. On va voir d'ailleurs jusqu'à quel point ces récits peuvent être croyables. Pour se faire une idée de choses pareilles, il faudrait les avoir vues.

Le héros de cette histoire surprenante repousse une injuste agression par la victoire; il s'en venge par des bienfaits.

Il distingue les nations de leurs tyrans, et la cause des opprimés de celle des oppresseurs : il fait la guerre aux ennemis des hommes, et ne voit dans tout le reste que ses enfants.

C'est un sage sur le trône, c'est un sage à la tête des armées: quand il triomphe des peuples, il les délivre ; l'anniversaire de ses conquêtes devient le plus beau jour de l'histoire.

Il honore les blessures et la valeur des guerriers qu'il a combattus.

Il apporte dans le pays où la civilisation n'est peut-être que trop perfectionnée, des exemples de grandeur et de politesse encore inconnus.

Il donne à un peuple qui a soupiré vingt-cinq ans après sa liberté, les premiers jours de liberté dont il ait réellement joui.

L'exercice de tous les droits politiques, est pour la premiere fois restitué aux hommes sous les drapeaux d'un conquérant.

Mais ce conquérant est l'ami de l'humanité et le bienfaiteur des peuples. C'est lui qui rend les enfants à leurs familles: les proscrits, à leur patrie, et les trônes, à leurs maîtres légitimes.

Il est modeste et simple dans sa vie privée comme il est grand et admirable dans sa vie publique. Ce serait l'idéal des philosophes comme c'est l'idéal des rois.

Après ces traits dont tous les héros des temps écoulés réunis dans un seul offriraient à peine le modele, l'auteur a trouvé moyen d'exagérer encore contre toute probabilité; il finit par cette phrase à laquelle on peut trouver un sens sublime, si l'on admet les autres hypotheses de l'écrivain, et qu'on ne lui conteste pas les faits. "Ce prince fut si grand, dit-il, qu'on put même de son temps l'admirer sans prévention et le louer sans bassesse." Quant à moi, qu'un instinct particulier, que je ne crains pas d'avouer, attache toujours aux causes malheureuses, abstraction faite de leurs droits, et qui n'ai jamais payé d'hommage public à la prospérité, je ne dissimule pas cependant que les vertus de cette trempe doivent être proclamées du consentement unanime des hommes, et consacrées par des monuments immortels à l'amour de l'avenir; elles sont trop rares pour qu'il soit permis aux âmes les plus fieres de les contempler froidement, même quand elles sont jointes à la fortune, à la puissance, à la gloire. Voilà donc, il faut en convenir, une merveilleuse conception pour l'épopée ou un admirable tableau pour l'histoire. Je souhaite, pour l'honneur de la postérité, qu'elle puisse le croire vraisemblable.

Lettre au Rédacteur du Journal des Débats.

Monsieur,

Dans un moment où l'on va relever la statue de Henri-le-Grand, on aura peut-être l'idée d'écrire l'histoire de ce bon roi; car cette vie si glorieuse et si belle est beaucoup plus connue par de touchantes traditions, transmises de pere en fils, et répétées dans toutes les familles françaises, que par les ouvrages des historiens. Nous n'avons que l'estimable abrégé de Péréfixe, et une histoire détaillée, que l'on peut récrire sans être accusé de présomption. J'ai commencé ce travail depuis mon retour en France; je ne devais pas penser que j'éprouverais à cet égard des difficultés insurmontables, quand j'avais déjà fait imprimer, en arrivant à Paris, *les Hermites des Marais Pontins* (dont le seul but était d'engager le gouvernement à rappeler en France Mad. la duchesse d'Orléans), lorsqu'ensuite j'avais donné successivement *la duchesse de la Valliere, Mad. de Maintenon*, et une nouvelle intitulée *Un trait de la Vie de Henri IV*. Je sollicitai auprès de S. M. le roi de Prusse, la permission de lui dédier cet ouvrage. J'avais passé deux ans à Berlin, sous un gouvernement ferme, vigilant et si paternel, que des fugitifs même ne pouvaient s'y croire des étrangers. Il m'était doux de donner à l'auguste souverain de la Prusse, cette faible marque de ma reconnaissance; et rendue à ma patrie, de lui offrir du moins un hommage pur et désintéressé. S. M. m'accorda cette grâce; elle daigna m'écrire une lettre remplie de bonté, et qui, en même temps, exprime pour Henri IV l'admiration que tous les souverains dignes du trône auront toujours pour un prince qui fit adorer la royauté. Je commençai cet ouvrage, et il était fort avancé, lorsque j'appris que le gouvernement n'en permettrait pas l'impression. Il fallut y renoncer. Mais LL. MM II. et RR. en entrant dans les murs de Paris, viennent elles mêmes donner à plusieurs gens de lettres la possibilité de reprendre des travaux utiles qui sont depuis long-temps suspendus. Des vainqueurs magnanimes nous apportent à la fois la paix et la liberté. Exemple unique jusqu'ici sur la terre, et qui fait briller la véritable gloire de tout son éclat, en montrant la puissance sous les traits divins d'une bonté protectrice, et de la générosité la plus sublime: exemple enfin qui semble fixer le point le plus parfait de la

civilisation, puisqu'il est impossible de porter plus loin l'ingénieuse délicatesse, et de s'élever à un plus haut degré de vertu.

Je vais achever d'écrire la vie de Henri-le-Grand. Plusieurs raisons m'engagent à l'annoncer d'avance : on pourra facilement deviner la principale. Il est fort différent d'avoir commencé à écrire la vie de Henri IV il y a six ans, ou d'en former le projet aujourd'hui. Il serait ridicule de se vanter d'un succès littéraire ; il est permis de s'applaudir d'avoir eu une pensée utile et courageuse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

D. Genlis.

18 Avril 1814.

Extrait du Journal de Paris, *du* 15 *Avril.*

Le gouvernement provisoire a fait à l'armée l'adresse suivante:

« Soldats !

« Vous n'êtes plus à Napoléon, mais vous êtes toujours à la patrie ; votre premier serment de fidélité fut pour elle. Ce serment est irrévocable et sacré.

« La constitution nouvelle vous assure vos honneurs, vos grades, vos pensions. Le sénat et le gouvernement provisoire ont reconnu vos droits. Ils sont sûrs que vous n'oublierez pas vos devoirs. Dès ce moment, vos souffrances et vos fatigues cessent. Votre gloire demeure toute entière. La paix vous garantira le prix de vos longs travaux.

« Quelle était votre destinée sous le gouvernement qui n'est plus ! Traînés des bords du Tage à ceux du Danube, des bords du Nil à ceux du Niéper ; tour-à-tour brûlés par les chaleurs du Désert ou glacés par les frimats du Nord, vous éleviez, sans intérêt pour la France, une grandeur monstrueuse, dont tout le poids retombait sur vous comme sur le reste du monde. Tant de milliers de braves n'ont été que les instruments et les victimes d'une force sans prudence, qui voulait fonder un empire sans proportion. Combien sont morts inconnus, pour augmenter la renommée d'un seul homme ? ils ne jouissaient pas même de celle qui leur était due. Leurs familles, à la fin de chaque campagne, ne pouvaient constater leur fin glorieuse et s'honorer de leurs faits d'armes.

"Tout est changé; vous ne périrez plus à cinq cent lieues de la patrie, pour une cause qui n'est pas la sienne. Des princes nés français ménageront votre sang; car leur sang est le vôtre. Leurs ancêtres ont gouverné vos ancêtres. Le temps perpétuait entr'eux et nous un long héritage de souvenirs, d'intérêts et de services réciproques. Cette race antique a produit des rois qu'on surnommait les *peres du peuple*. Elle nous donna Henri IV, que les guerriers nomment encore le *Roi vaillant*, et que les laboureurs nommerent toujours le *bon Roi*.

"C'est à ses enfants que votre sort est confié. Pourriez-vous concevoir quelques alarmes. Ils admiraient, dans une terre étrangere, les prodiges de la valeur française. Ils admiraient, en gémissant que leur retour fût suspendu par tant d'exploits inutiles.

"Ces princes sont enfin au milieu de vous; ils furent malheureux comme Henri IV, ils régneront comme lui.

"Ils n'ignorent pas que la portion la plus distinguée de leur grande famille est celle qui compose l'armée; ils veilleront sur vous comme sur leurs premiers enfants.

"Restez donc fideles à votre drapeau. De bons cantonnements vous seront donnés. Il est parmi vous des guerriers qui, jeunes encore, sont déjà des vétérans de la gloire. Leurs blessures ont doublé leurs années. Ceux-là, s'ils le veulent, iront vieillir auprès de leur berceau avec des récompenses honorables; les autres continueront à suivre la carriere des armes, avec toutes les espérances d'avancement et de stabilité qu'elle peut offrir.

"Soldats de la France, que tous les sentiments français vous animent! ouvrez vos cœurs à toutes les affections de famille. Revenez vivre avec vos peres, vos freres, vos compatriotes. Gardez votre héroïsme, mais pour la défense du territoire, et non pour l'invasion du territoire étranger. Gardez votre héroïsme, mais que l'ambition ne le rende point funeste à la France, funeste à vous-mêmes, et qu'elle n'en fasse plus un sujet d'inquiétude pour l'Europe entiere."

S. A. R. *Monsieur*, lieutenant-général du Roi Louis XVIII, a reçu hier au château des Tuileries, S. A. S. le Prince de Schwartzenberg, d'autres princes étrangers, plusieurs maréchaux de France, des officiers-généraux, des cardinaux, évêques, etc. S. A. en habit de garde nationale, revêtu du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, a paru plusieurs

fois dans la journée à l'une des fenêtres de son appartement. Les acclamations unanimes de *vivent les Bourbons! vive le Roi!* fortement prononcées par la multitude qui remplissait la terrasse du jardin, ont à chaque fois retenti dans les airs. S. A., d'un air riant, a répondu à ces temoignages d'amour par le salut le plus affable.

M. le général anglais Steward est parti, chargé par sa cour et les puissances alliées, d'une mission pour le quartier-général du maréchal Soult et du lord Wellington. D'un autre côté, M. de Boson-Périgord, frere de M. le prince de Benevent, M. de Maillé et un anglais de distinction, M. Henri Seymour, se sont aussi mis en route, afin de porter au Roi la nouvelle de l'entrée de Monsieur à Paris.

S. A. le Prince Royal de Suede est arrivé dans la nuit d'hier à Paris. S. A. s'est rendue à quatre heures aprèsmidi au palais des Tuileries, pour faire une visite à *Monsieur*, qui la lui a rendue le soir dans l'hôtel qu'avait toujours habité la princesse royale.

La seconde représentation de *la Partie de Chasse de Henri IV* a excité autant d'enthousiasme que la premiere. Que sera-ce donc quand un Bourbon y assistera ?

Le mélodrame de *Baudouin de Jérusalem*, ou les *Héritiers de Palestine*, a été applaudi hier au Théâtre de la Gaieté; mais non pas unanimement. Quelques légers changements rendront son succès *incontestable*.

Un journaliste allemand cite le trait suivant de l'Empereur Alexandre : S. M., dit-il, a comblé de ses bienfaits feu M. le maréchal Kutusow-Smolensky, qui a combattu si vaillamment dans la campagne de 1812. Elle lui a donné entr'autres la plus belle perle de sa couronne, et a fait mettre à sa place une petite plaque en or, portant l'inscription *Kutusow*.

Quand on annonça à Buonaparté que l'intention du gouvernement français était qu'il se retirât à l'île de l'Elbe : " Pourrai-je, dit-il, y lever la conscription ?"

Sous son gouvernement, il ne s'agissait plus de lois, d'honneur, de conscience. Se soumettre au prince, adorer toutes ses volontés, diviniser ses actions les plus odieuses ou les plus criminelles, tel était le code unique qu'il fallait suivre pour échapper à la mort, à la prison, à l'exil.

Il assemble un concile, dans le vain espoir de trouver au sein même de l'église des instruments de vengeance. Trompé dans son attente, il le dissout, et les prélats les plus fideles à leurs devoirs sont indignement enlevés, enfermés au secret dans des prisons d'état, accablés des derniers outrages. Que sont devenus ces hommes pleins de vertus, qui ont donné à la France tant de pontifes et de pasteurs? ces hommes, dont le souvenir est si cher à tous ceux qui ont reçu d'eux une instruction si sage, si paternelle, si noblement dirigée? Les successeurs du bon, du savant, du pieux Emery ont été arrachés de la maison où ils avaient rétabli le culte des mœurs et de la religion, l'amour des bonnes études et le bienfait des bons exemples. Ils ont été dépouillés des biens qu'ils possédaient légitimement. On les a traités de fanatiques, parce qu'ils ne voulaient être ni lâches, ni impies, ni ingrats. Ils ont en effet un genre de fanatisme bien rare sous les tyrans, celui de l'honneur et de la vertu. Mais sous un bon roi, de quelles récompenses n'est-il pas digne?

Après la bataille de Wagram, Buonaparté parcourait le champ de bataille et le voyant couvert de morts: *voilà*, dit-il, froidement, *une grande consommation*.

La formalité qu'il avait, dit-on, établie pour choisir un auditeur, était assez curieuse. On donnait à écrire aux candidats le mot *citron*. Ceux qui écrivaient avec un *C*, étaient nommés auditeurs de premiere classe, comme gens de savoir et de capacité. Ceux qui l'écrivaient par un *S* étaient de seconde classe.

On disait, devant un des ministres de Buonaparté, que la France avait un grand besoin de la paix; le ministre répondit: « La France n'a besoin que de gloire."

A l'époque où M. le prince de Benevent s'était rendu en Amérique, pour se soustraire aux proscriptions révolutionnaires on remarqua à son doigt une bague que beaucoup de personnes s'empresserent de faire imiter. Elle représentait trois lis couchés avec ses mots: *Ils se releveront un jour.*

M. R.... de Beaunoir va mettre sous presse, s'il n'obtient pas la faveur de la représentation, *Trasybule*, ou *l'Amnistié d'Athenes*, drame en trois actes, qu'il vient de finir. Le même auteur nous envoie son *Nunc dimittis* ainsi conçu:

Maintenant, ô mon Dieu, tu peux prendre ma vie!
Je ne me plaindrai pas qu'elle me soit ravie,

Le tyran abattu n'inspire plus d'effroi;
Et je puis en mourant crier: *Vive le Roi!*

Voici une épigramme que l'on a fait courir, et que nous répétons sans nommer les personnages:

Dégrefeuille de Monseigneur
Ne pouvant plus piquer l'assiette,
Pour en témoigner sa douleur,
A mis un crêpe à sa fourchette.

Hommage à S. A. R. MONSIEUR, *Frere du Roi Louis XVIII, lors de sa Rentrée à Paris, le* 12 *Avril,* 1814.

Prince cher à nos cœurs, frere de notre roi,
Pour tomber à tes pieds, après vingt ans d'absence,
Tout Paris en ce jour vole au-devant de toi,
Et devient par ses vœux l'organe de la France:
Déjà brille pour nous l'aurore du bonheur,
D'aucun sombre nuage elle n'est obscurcie.
Du monarque adoré sois l'heureux précurseur:
N'est-il pas attendu comme un nouveau Messie?
Avec lui, de ces lieux, la patrie avait fui;
Lui seul nous la ramene, il est seul notre appui.
C'est Dieu qui rend le sceptre à sa race éprouvée;
Louis dix-huit revient, et la France est sauvée.
O modération! o bienfaits inouïs!
Alexandre et Guillaume en ont donné l'exemple;
Mais le premier modele appartient à Louis.
D'avance au milieu d'eux l'univers le contemple.
Le ciel, multipliant de terribles leçons,
A par nos longs malheurs épuisé sa vengeance:
Et désormais, sans doute, aux vertueux Bourbons
N'a laissé de ses droits que ceux de la clémence.

Par M. CAILLE, avocat, grenadier de la garde nationale de Paris, au nom de ses freres d'armes.

Cantate en l'Honneur de S. M. Louis XVIII, adressée à S. A. R. MONSIEUR, Lieutenant-Général du Royaume.

Quel beau jour se dévoile à nos yeux éblouis !
Quel astre bienfaisant vient consoler la terre !
Alexandre a fermé les portes de la guerre,
Et l'olive à la main nous ramene Louis.

Toi, qui, dans ton exil, ne rêvant qu'à la France,
Vers le ciel élevais et ton cœur et ta voix,
O Louis ! notre amour, notre unique espérance,
Viens rajeunir pour nous le sceptre des bons rois !

Guerriers, chefs et soldats, dont l'immortel courage
Éclatait au travers de nos plus noirs cyprès ;
Français, dont les Bourbons, même au sein de l'orage,
Proclamaient les exploits avec un cœur français,
Que plus brillante encor, votre valeur sans tache,
Se consacre aux vertus d'un monarque chéri :
Héros ! que serez-vous, lorsque du grand Henri
Vous porterez le blanc panache.

Le printêmps, ami des Bourbons,
Sur son char devance leurs traces :
Il ordonne à la main des Grâces
De tresser des lis pour nos fronts.
Parons-nous tous de cette fleur royale
Qui décorait les Bayards, les Nemours,
Et joignons-y l'écharpe virginale,
Signal de gloire et présent des amours.

Chantons Louis, chantons d'Artois et sa famille ;
Du dernier de nos rois chantons l'auguste fille,
Louise, touchante beauté,
Qu'un doux hymen encore enchaîne à la couronne,
Et que le ciel forma pour embellir le trône
Et de grâce et de majesté.

Prince anglais qui veillas sur l'espoir de la France,
Jouis de ton bonheur, il est ta récompense.
Vive François, Guillaume et tous les souverains
Dont l'amitié fidele affermit nos destins.

Célébrons Wellington et le noble Alexandre.
Français ! n'oubliez pas qu'à vos toits réjouis,
Leur essaim guerrier vient de rendre
La paix et le bonheur, et la gloire et Louis.

Le chevalier DU PUY DES ISLETS, ancien chevau-léger de la garde du roi.

EXTRAIT DE LA GAZETTE DE FRANCE DU 15 AVRIL.

Extrait d'une Lettre de Nantes, du 10 *Avril.*

« Nous recevons à l'instant vos lettres et les journaux de Paris jusqu'au 7. Le courier est arrivé hier à 8 heurs du soir, et jamais courier n'apporta d'aussi heureuses nouvelles. Le préfet qui prévoyait ce dénouement tant désiré, le fit tout de suite annoncer au spectacle. Au bruit spontané des applaudissements et des cris mille fois répétés de *Vive Louis XVIII*, on voyait la joie et le bonheur respirer sur tous les visages ; on pleurait presque d'attendrissement, on se félicitait en se serrant la main, en pensant au bonheur dont la France, l'Europe et le monde entier allaient jouir. La ville a été illuminée, quoique la police n'eût fait aucun frais pour cela et n'eut donné aucun ordre. Les cris *vive le Roi ! à bas le tyran ! à bas les droits-réunis !* se sont fait entendre dans les rues jusqu'à deux heures du matin. Aujourd'hui on illumine encore, et toute la garde urbaine est commandée pour se trouver à quatre heures sur le Cours, où le préfet doit prononcer un discours. Tout le monde a arboré la cocarde blanche. On porte quelque croix de Saint Louis. Nous étions privés de toutes nouvelles de Paris, depuis votre lettre du 30 Mars. Jugez donc combien celles du 7 courant nous ont fait plaisir ! »

Autre Lettre de Nantes, du 10.

« Un mot de félicitation, mon cher ami, sur les grandes choses qui viennent de se passer ; c'est le beau idéal. Les souverains alliés se sont acquis auprès de ceux qui ont un cœur, une vive et éternelle reconnaissance. Enfin, félicitons-nous, soyons heureux, respirons. Il me semble que l'air a changé depuis hier, et que ce changement est heureux ! Hier au soir la grande nouvelle fut communiquée à la fin du spectacle : elle avait déjà circulé un quart d'heure avant, mais on douta encore ; on ne pouvait croire que l'homme eût consenti à être relégué

dans l'île d'Elbe et à recevoir une rente : ce dernier trait surtout paraissait incroyable. Enfin cela est. Quelque changement qui arrive, ce ne peut être qu'en bien. L'ivresse du peuple a été extrême ; on a illuminé spontanément, on a parcouru les rues jusqu'à deux heures du matin, en criant *vive Louis XVIII ! à bas le tyran !* etc. "

LES BOURBONS ET LE PRINTEMPS.

AIR : Du Ménage de garçon.

Du destin et de la nature
Nous goûtons enfin la ferveur ;
On voit renaître la verdure,
On sent renaître le bonheur.
Des zéphires la douce haleine
Succede au souffle des autans,
Le ciel apaisé nous ramene
Et les Bourbons et le printemps.

Le soleil perçant les nuages
Nous montre son flambeau divin ;
Plus de tempêtes, plus d'orages,
Le ciel sera long-temps serein.
De franche gaîté, d'espérance,
Tout brille à nos regards contents,
Et les Bourbons sont pour la France
Garants d'un éternel printemps.

Quand Flore vers nous ramenée
Des prés nuançait les couleurs,
En vain la France infortunée
Cherchait la plus noble des fleurs
Le lis sur sa tige flétrie
Etait fané depuis long-temps :
On rend aux Bourbons leur patrie,
Il fleurira chaque printemps.

J. PAIN.

THÉATRE FRANÇAIS.

Premiere et deuxieme Représentations de la Partie de Chasse d'Henri IV.

Ils sont passés ces jours de déception, où les pensées, les sentiments, les paroles, les écrits, étaient souillés d'artifice, altérés,

dénaturés par la basse flatterie. C'est un des traits caractéristiques de l'homme sous le joug duquel la France a trop longtemps gémi, que ce besoin de jonglerie, cette soif de fausses louanges dont il était dévoré, dans l'impuissance où il était d'acquérir la véritable gloire et de régner sur les cœurs. Il voulait de *l'amour*, cet homme qui ne faisait répandre que du sang et des larmes ! Toutes les pétitions, toutes les adresses toutes les félicitations qu'il commandait, n'auraient excité que son mépris, et si le mot *amour* ne se trouvait pas joint à ceux de fidélité, d'admiration et d'enthousiasme. De l'amour ! ah! tous les trésors du monde ne lui aurait jamais acquis celui des Français. On se souvient de ses tristes fanfares qui annonçaient sa présence dans nos spectacles, et de ces rares et faibles clameurs qu'il payait de quelques dédaigneuses salutations ; on s'en souvient ; et les spectateurs lisaient avec indignation le lendemain dans tous les journaux que des acclamations universelles et les témoignages de l'amour le plus vif pour le souverain avaient éclaté dans toutes les parties de la salle. Grâces soient rendues à nos augustes libérateurs et aux princes vraiemen chéris qu'ils nous ramenent, nous n'avons besoin que d'être narrateurs fideles, pour faire sentir la différence qui existe entre les fausses démonstrations et les témoignages vrais de l'amour des Français pour leurs princes légitimes.

A peine la capitale a-t-elle eu la certitude de recevoir les Bourbons, un seul cri s'est fait entendre : " Nous allons revoir *la Partie de chasse d'Henri IV*, de ce bon roi, de ce monarque adoré ! " Dès le premier jour de l'entrée des illustres alliés, le public a manifesté son vœu ; le lendemain, toutes les loges étaient louées. L'impatience était à son comble ; enfin le jour de la représentation est arrivé. Paris avait joui toute la matinée de l'auguste présence du digne frere de Louis XVIII ; mais soit que le prince ait jugé ne devoir consacrer ce premier jour qu'à remercier la Providence de ses bienfaits envers son peuple et envers lui, soit qu'un excès de fatigue, qui ne pouvait être que du bonheur ait forcé S. A. au repos, elle n'a point paru dans la loge qui lui était destinée. Elle n'a point paru, mais le seul nom, le seul souvenir de Henri, et l'espérance du bonheur que nous promettent ses héritiers, suffisent pour électriser toutes les ames.

La couleur de l'agnau sans tache, la couleur blanche brille sur les panaches, les rubans, les plumes, les vêtements des spectateurs des deux sexes ; de belles tiges de lis flottent sur la tête d'une foule de femmes, à la beauté desquelles la joie et l'épanouissement ajoutent un nouvel éclat. Henri paraît accompagné de sa brave noblesse. Mille cris de *vive le Roi !* se font entendre. De nombreuses applications

sont saisies avec ivresse dans tout le cours de la représentation. Des couplets de circonstance chantés dans les entr'actes forment des intermedes qui redoublent l'émotion générale ; elle s'accroît encore lorsque, dans la chaumiere du meunier de Lieursaint, on chante les airs chéris des Français, *Si le Roi m'avait donné*, et *Charmante Gabrielle;* mais elle n'a plus de borne lorsque le bon meunier entonne d'une voix franche et ferme, *Vive Henry IV!* à peine ces trois mots sont-ils prononcés, de nouveaux cris de *vive le Roi!* éclatent de toutes parts; ils recommencent lorsque le couplet est achevé. On redemande ce couplet ; il est répété avec un nouvel enthousiasme. Mais ce n'est pas assez pour des spectateurs dont la tyrannie a si long-temps comprimé les affections. "Encore! encore!" s'écrie-t-on de tous côtés. Alors ce n'est plus de la joie, ce n'est plus de l'ivresse, c'est du délire ; acteurs et spectateurs confondent l'expression de leurs sentiments, et trois mille voix chantent en cœur: *Vive Henri IV, vive ce Roi vaillant!* Une pareille scene est impossible à décrire ; mais tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister, compteront ce jour au nombre des plus heureux de leur vie. Ils n'y étaient pas étrangers, ces nobles et généreux alliés, qui viennent établir à Paris le bonheur de la France et le repos du monde. La modestie et la délicatesse des deux illustres souverains nous a privés de leur présence, mais leurs généraux et leurs officiers mêlaient leurs larmes à celles des Français, et le général Sacken a pu laisser douter à ceux qui ne le connaissait point, s'il n'était pas un Montmorency, un d'Harcourt ou un Crillon, tant sa douce et noble figure participait, par sa touchante expression, à l'émotion et à l'allégresse générales.

A la seconde représentation ce soir, même affluence, même coup-d'œil dans la salle, même unanimité de sentiments mêmes témoignages de tendresse pour nos rois, de reconnaissance pour nos libérateurs. L'impatience était si grande de manifester son allégresse, que bien avant le lever de la toile on chantait en chœur, en plusieurs endroits de la salle, l'air chéri de *Vive Henri IV!* Deux loges étaient éclairées avant l'entrée des spectateurs. Ces deux loges vides fixaient tous les regards ; mais tout annonçait une soirée plus brillante encore et surtout plus complette que celle de la représentation. Nos espérances n'ont pas été remplies. Les devoirs que s'impose S. A. R. dans les premiers jours de sa résidence dans la capitale, ne lui ont sans doute point permis de satisfaire aussitôt qu'elle l'aurait désiré les vœux du peuple ; peut-être aussi veut elle réserver au roi le tribut entier de l'amour que toute la France lui porte. Que Son Altesse Royale ne redoute rien : le cœur des Français est inépuisable, et les témoignages d'attachement que *Monsieur*, comte d'Artois

recevera, ne pourront ni affaiblir ni diminuer ceux que nous réservons à *Louis XVIII.*

Nous nous taisons encore aujourd'hui du jeu des acteurs. Nous nous bornerons à dire qu'il laisse beaucoup à désirer; mais nous ne pouvons passer sous silence l'effet touchant qu'ont produit les couplets de M. Frédéric Bourguignon, chantés par Mlle Leverd. Ces couplets redemandés à la fin de la piece, ont presque tous été répétés. A la fin du premier acte Michot est venu chanter plusieurs autres couplets sur l'air de *vive Henri* ! qui ont paru fort bien faits, et ont reçu beaucoup d'applaudissements. Nous en ignorons l'auteur.

EXTRAIT DU JOURNAL DE PARIS DU 16 AVRIL.

Monsieur a reçu, le 14 de ce mois, à huit heures du soir, le Sénat et le corps législatif.

Le Sénat a été présenté à S. A. R. par le prince de Bénévent qui le précide, et qui a dit :

« Monseigneur, le Sénat apporte à V. A. R. l'hommage de son respectueux dévouement.

« Il a provoqué le retour de votre auguste maison au trône de France. Trop instruit par le présent et le passé, il désire avec la nation affermir pour jamais l'autorité royale sur une juste division des pouvoirs, et sur la liberté publique, seules garanties du bonheur et des intérêts de tous.

« Le Sénat, persuadé que les principes de la constitution nouvelle sont dans votre cœur, vous défere, par le décret que j'ai l'honneur de vous présenter, le titre de lieutenant-général du royaume jusqu'à l'arrivée du roi votre auguste frere. Notre respectueuse confiance ne peut mieux honorer l'antique loyauté qui vous fut transmise par vos ancêtres.

« Monseigneur, le Sénat, en ces moments d'allégresse publique, obligé de rester en apparence plus calme sur la limite de ses devoirs, n'en est pas moins pénétré des sentiments universels. V. A. R. lira dans nos cœurs, à travers la retenue même de notre langage. Chacun de nous, comme français, s'est associé à ces touchantes et profondes émotions qui vous ont accompagné dès votre entrée dans la capitale de vos peres, et qui sont plus vives encore sous les voûtes de ce palais où l'espérance et la joie sont enfin revenues avec un descendant de S. Louis et de Henri IV.

« Pour moi, monseigneur, permettez que je me félicite d'être auprès de V. A R. l'interprête du Sénat, qui m'a fait l'honneur de me choisir pour son organe. Le Sénat, qui connaît mon attachement à ses membres, a voulu me ménager encore un doux et beau moment. Les plus doux, en effet,

sont ceux où l'on se rapproche de V. A. R. pour lui renouveler les témoignages de son respect et de son amour."

Voici le décret rendu par le Sénat :

Extrait des Registres du Sénat, du Jeudi, **14** *Avril,* **1814.**

Le Sénat, délibérant sur la proposition du gouvernement provisoire, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale de sept membres, décrete ce qui suit :

Le Sénat défere le gouvernement provisoire de la France à S. A. R. Mgr. le comte d'Artois, sous le titre de lieutenant-général du royaume, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des français, ait accepté la chartre constitutionnelle.

Le Sénat arrête que le décret de ce jour concernant le gouvernement provisoire de la France sera présenté ce soir par le Sénat en corps à S. A. R. Mgr. le comte d'Artois.

Les président et secrétaires, le prince DE BÉNÉVENT ; le comte DE VALENCE, le comte DE PASTORET, secrétaires.

S. A. R. a répondu :

" Messieurs, j'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le Roi mon auguste frere ; je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution, mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases.

" Le roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, a donc reconnu que la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif, divisé en deux chambres. Ces deux chambres sont le Sénat et la chambre des députés des départements ; que l'impôt sera librement consenti par les représentants de la nation, la liberté publique et individuelle assurée, la liberté de la presse respectée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique ; la liberté des cultes garantie ; que les propriétés seront inviolables et sacrées ; les ministres responsables, pouvant être accusés et poursuivis par les représentants de la nation ; que les juges seront inamovibles ; le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels ; que la dette publique sera garantie ; les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse ; la légion d'honneur maintenue, le roi en déterminera la décoration ; que tout français sera admissible aux emplois

civils et militaires; qu'aucun individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes, et que la vente des biens nationaux sera irrévocable.

« Voilà, ce me semble, messieurs, les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, assurer toutes les existences et garantir notre avenir.".

Après ce discours, MONSIEUR a ajouté :

« Je vous remercie, au nom du roi mon frere, de la part que vous avez eue au retour de notre souverain légitime, et de ce que vous avez assuré par-là le bonheur de la France, pour laquelle le roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang. Il ne peut plus y avoir parmi nous qu'un sentiment, il ne faut plus se rappeler le passé; nous ne devons plus former qu'un peuple de freres, pendant le temps que j'aurai entre les mains le pouvoir, temps qui, je l'espere, sera très-court, j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public."

Un des membres du sénat s'étant écrié : « C'est vraiment le fils de Henri IV ! .....

« Song sang coule en effet dans mes veines, a repris MONSIEUR; je désirerais en avoir les talents; mais je suis bien sûr d'avoir son cœur, et son amour pour les français."

Après le Sénat, les membres du corps législatif qui se trouvaient à Paris au moment de l'heureux événement qui nous a rendu notre roi, et les députés des départements voisins qui se sont empressés de se rendre dans la capitale, ont été admis à l'audience de S. A. R.

M. Félix Faulcon, vice-président, s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur, les longs malheurs qui ont pesé sur la France, sont enfin arrivés à leur terme; le trône va être occupé de nouveau par les descendants de ce bon Henri que le peuple français s'approprie avec orgueil comme avec amour, et les membres du corps législatif se glorifient d'être aujourd'hui près de V. A. R. les interprêtes de la joie et des espérances de la nation.

« Les plaies profondes de la patrie ne peuvent être cicatrisées désormais que par le concours tutélaire de toutes les volontés.

« Plus de divisions, avez-vous dit, monseigneur, dès les premiers pas que vous avez faits dans cette capitale; il était digne de V. A. R. de faire entendre ces belles paroles qui déjà ont retenti dans tous les cœurs."

MONSIEUR a témoigné le bonheur qu'il éprouvait en se trouvant au milieu des représentants du peuple français : « Nous sommes tous français, a dit S. A R. Nous sommes tous freres. Le roi va arriver au milieu de nous; son seul bonheur sera d'assurer la prospérité de la France, et de faire oublier tous les maux passés. Ne songeons plus qu'à l'avenir.

Je vous félicite, MM. du corps législatif, de votre courageuse résistance à la tyrannie, dans un moment où il y avait un grand danger. Enfin nous voilà tous français."

Les paroles de S. A. R. ont été suivies d'acclamations universelles. Les députés des départements rapporteront à leurs concitoyens la vive impression qu'ils ont reçue la premiere fois qu'ils ont porté les vœux de la France, à un fils de nos rois, dans le palais de Louis XIV.

Hier, à dix heures du matin, S. M. l'Empereur d'Autriche étant dans une caleche, est entré à Paris par la barriere de Charenton ; il a ensuite monté à cheval. S. M. l'empereur de Russie, S. M. le roi de Prusse, S. A. R. Monsieur, frere de Louis XVIII, S. A. I. le grand-duc Constantin, S. A. le prince royal de Suede, le prince de Schwartzenberg, suivis d'états-majors très-nombreux, sont allés à la rencontre de S. M. l'Empereur d'Autriche : à 11 heures, les troupes alliées placées dans la rue de Charenton et le long des boulevards intérieurs du Nord, ont défilé sur la place Louis XV, devant les monarques et devant les princes. Partout les cris de *vive Alexandre ! vive François ! vive Guillaume ! vivent les alliés ! vivent les Bourbons ! vive Louis XVIII !* se sont fait entendre. A une heure, S. M. l'Empereur d'Autriche, S. M. le roi de Prusse, S. A. R. Monsieur, S. A. le prince royal de Prusse, S. A. le prince de Schwartzenberg, suivis de leurs états-majors, précédés et suivis de la garde nationale à cheval, ont accompagné S. M. l'Empereur d'Autriche jusqu'à l'ancien hôtel Charost, connu depuis sous le nom de palais Borghese, faubourg Saint-Honoré, n° 39.

S. A. R. Monsieur, suivi de son état-major, d'un grand nombre d'officiers-supérieurs, décorés de cordons bleus et de cordons rouges, précédé et suivi de la garde nationale à cheval est rentré au château des Tuileries, au milieu des plus vives acclamations de *vivent les Bourbons ! vive Monsieur ! vive Louis XVIII !*

Lorsque S. M. l'Empereur d'Autriche est arrivé dans le faubourg Saint-Antoine, des salves d'artillerie ont annoncé l'entrée de S. M. dans la capitale.

La garde nationale formait la haïe depuis la barriere de Charenton jusqu'à l'hôtel Charost.

Aujourd'hui, à deux heures, deux escadrons de la gendarmerie d'élite de la garde, commandés par M. le baron Janin, lieutenant-colonel, sont entrés dans la cour d'honneur des Tuileries, escortant un convoi. Quelques instants après, S. A. R. Monsieur, lieutenant-général, est arrivé au milieu des acclamations de joie de la multitude.

S. A. a passé de suite la revue de ce corps, dont la belle tenue l'a frappée. S. A. a témoigné sa satisfaction à M. le baron Janin, de la bonne conduite que ce corps avait tenue à Orléans, où des séditieux avaient cherché à troubler la tranquillité publique. M. le baron Janin a supplié MONSIEUR de permettre qu'il lui présentât les officiers et sous-officiers. S. A. les a reçus dans l'intérieur de ses appartements; elle s'est entretenue affectueusement avec la plupart d'entr'eux; elle a même daigné donner des ordres pour qu'il ne manquât rien à ces braves militaires de ce qui pouvait leur être nécessaire après une marché forcée.

Ces soins paternels, une affabilité si touchante ont ému jusqu'au fond du cœur ces vieux guerriers; tous ont crié avec enthousiasme, *vive Monsieur! vive Louis XVIII!* et ce n'est qu'avec regret qu'ils se sont éloignés d'un prince dont toutes les manieres rappellent *le bon Roi*.

Hier, pour célébrer l'arrivée de S. M. l'Empereur d'Autriche, on avait donné aux différents postes, pour mot d'ordre *Vienne*, et pour mot de passe: *Français*.

Depuis son arrivée à Paris, S. A. R. MONSIEUR a tenu un lever chaque matin. Toutes les personnes qui ont eu l'honneur de lui être présentées ne cessent de parler de l'accueil qu'elles en ont reçu. Rien n'égale l'affabilité du prince, si ce n'est le plaisir que S. A. paraît éprouver à retrouver les anciens et fideles serviteurs de son illustre maison. MONSIEUR, pour satisfaire à l'empressement de la foule qui borde les fenêtres de son appartement, s'est montré plusieurs fois au peuple qui, à sa vue, fait toujours éclater les plus vifs transports.

On a fait annoncer qu'il avait été déposé au nom du roi, chez M. Denis, notaire, des sommes destinées pour les malheureux et les indigents. Beaucoup de personnes charitables se sont associées à cette bonne œuvre. On doit en faire une liste qui sera présentée à S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême. Cette auguste princesse étant sur le point d'arriver à Paris avec le roi, on prévient ceux qui desireraient être inscrits parmi les bienfaiteurs des pauvres, que la liste sera close très-incessamment.

Dix fourgons chargés de divers objets précieux qui avaient été enlevés de Paris, ont été ramenés hier vers midi dans les cours du château des Tuileries, sous l'escorte d'un détachement de la gendarmerie d'élite. Ils ont été conduits devant la porte du trésor de la couronne pour y être déchargés.

On vient de rendre à la liberté, dont ils étaient privés depuis quatre ans par ordre de Buonaparté, le savant Fontana, général des Barnabites, théologien du saint-pere; Mgr. Gre-

gorio, secrétaire de la congrégation des conciles; M. l'abbé Pedicini, secrétaire de S. Em. le cardinal Pacca, ministre-secrétaire d'état de Sa Sainteté. Ils se disposent à retourner à Rome.

La grâce opere tous les jours les conversions les plus édifiantes. Mme de Genlis, annonce qu'elle se dispose à écrire la vie de Henri-le-Grand; nous souhaitons qu'elle le traite moins séverement que Fénélon.

On recueille tous les mots qui ont rapport aux circonstances; en voici un que l'on cite depuis hier. On demandait si Louis XVIII adopterait l'usage de la poudre.—Non, répondit-on, Louis XVIII régnera en Titus.

Chaque fois que les monarques libérateurs de la France et le prince chéri qui représente notre roi paraissent en public, l'accueil qu'ils reçoivent fait croire que l'expression de la reconnaissance et de l'amour ne peut aller plus loin, et le lendemain cette opinion reçoit le plus heureux démenti. Quelle époque pour les annales parisiennes que la soirée d'hier! le congrès européen réuni à l'Opéra! LL. MM. l'Empereur Alexandre, l'Empereur François et le Roi de Prusse ont paru en même temps dans une loge à l'amphithéâtre. Il faut renoncer à peindre les transports de joie que leur présence a excités.

Monsieur, placé depuis quelque temps dans la loge où les lys protecteurs ont remplacé les frélons dévorants, a donné le signal des applaudissements. Lord Castlereagh et plusieurs seigneurs anglais partageaient l'ivresse des français, des russes, des prussiens, des autrichiens, etc. L'Europe ne fait plus qu'une famille. Monsieur a quitté sa loge pour faire aux souverains une visite qu'ils lui ont rendue. L'espace me manque pour donner les détails de cette soirée mémorable. Je serai plus heureux demain, et je citerai le mot le plus précieux que les français aient encore pu recueillir de la bouche du frere de leur monarque.

Extrait du Journal de Paris du 17 *Avril.*

Six caisses renfermant des objets précieux avaient été expédiées, par eau, du dépôt de la guerre de Paris à l'arsenal du Hâvre, le 28 Mars dernier, sous la conduite du sieur Barrois, capitaine au corps des igénieurs géographes. Les précautions et le mystere apportés à cet envoi avaient vivement excité la curiosité publique, et faisait croire et dire que ces caisses con-

tenaient des millions. L'ouverture de ces six caisses a eu lieu le 13 de ce mois, en présence des autorités civiles et militaires. On n'y a trouvé que la collection complete des planches des cartes de Cassini.

Les départements de l'Ouest sont dans le plus grand enthousiasme depuis qu'on y a appris les heureux changements qui replacent sur le trône la famille des Bourbons. Les colonnes mobiles du département de la Loire-Inférieure ont été rappelées dans leurs foyers. Les nantais ont ouvert une souscription pour faire placer sur la colonne élevée en 1790 sur le Cours la statue de Louis XVI.

On assure que depuis quinze jours, c'est-à-dire depuis la régénération de la France, il a été mis en liberté plus de 1200 prisonniers d'état, ou détenus pour cause d'opinion, tant à Paris que dans les départements avec lesquels on est en communication. Que de bénédictions Louis XVIII entendra sur son passage!

Le musée a été rouvert au public Samedi 9 et hier 16. On avait répandu le bruit que les statues du Laocoon, de l'Apollon du Belvedere et de la Vénus de Médicis avaient été enlevées du Muséum et emmenées à la suite de Buonaparté, ainsi que d'autres chefs-d'œuvre. Si, dans le premier moment, la crainte du danger a pu faire prendre des mesures pour sauver ces monuments précieux, il est de fait qu'ils ne sont point sortis de Paris; aujourd'hui on les revoit à leurs places au Muséum.

Hier, lorsque MONSIEUR voulut bien se rendre aux vœux du public en paraissant à une des fenêtres du château, une femme du peuple, ravie de cet air de bonté qui donne tant de prix aux moindres actions du prince, s'écria: *C'te fois-ci on n'aura pas besoin de signature; c'est-là* (en mettant la main sur son cœur) *qu'est écrite la constitution.*

On raconte qu'un de nos littérateurs distingués, à qui les chefs-d'œuvre de la langue italienne ne sont pas moins connus que les nôtres, était sollicité par un de ses amis pour composer quelque ouvrage de circonstance sur la chute de Napoléon: *Laissez faire ceux qui l'ont loué*, répondit-il, *ils crieront bien plus fort que nous.*

Notice sur Sa Majesté Louis XVIII.

S. M. Louis XVIII habitant depuis quelque temps le château d'Hartwell dans le comté de Buckingham, à seize

lieues de Londres environ. La santé de S. M. s'est toujours soutenue très-bonne; ses traits ont éprouvé peu d'altération; sa figure est belle et prévenante; on y retrouve cet air de bonté affable qui caractérisait son auguste frere, Louis XVI. S. M. prenait souvent le plaisir de la promenade à pied, souvent aussi elle montait à cheval. Toutes les fois que S. M. s'approchait d'une ville, traversait un village, toutes les cloches sonnaient à l'avance, les habitants se précipitaient à sa rencontre, suivaient ses pas, en l'accablant de témoignages d'amour et de vénération. Le château d'Hartwel et ses belles dépendances avaient été cédés par le propriétaire à S. M.; dès ce moment, S. M. en a traité les habitants avec une extrême douceur; elle a allégé toutes leurs charges, et ses bienfaits allaient chercher le malheureux sous le chaume et séchet partout les larmes de l'infortuné; aussi S. M. était-elle au milieu d'eux comme un pere au milieu de ses enfants.

Sa Majesté a eu le bonheur, dans cette terre d'exil, mais hospitaliere en même temps, de posséder plusieurs des membres de son auguste famille, le comte d'Artois MONSIEUR, le duc d'Angoulême, le duc de Berry et madame la duchesse d'Angoulême; MADAME qui prodiguait au roi les soins d'une tendre fille. Ces illustres proscrits, ces nobles fils de France s'occupaient avec affection du sort des prisonniers français, leur faisaient distribuer des secours; MADAME particulierement leur donnait tout ce qu'elle possédait; c'est ainsi qu'elle se rapprochait à force de bienfaits, au moins par la pensée, d'une patrie qu'elle regrettait toujours et qui était encore l'objet des plus douces affections de son cœur. Depuis, S. M. a vu s'éloigner d'elle les princes; ils allaient lui préparer les voies qui devaient assurer son retour au trône de ses ancêtres: le roi lui-même a quitté cette résidence pour se rendre à Londres; et c'est de là que sous peu de jours S. M. partira au milieu des acclamations d'un peuple hospitalier dont les regrets l'accompagneront, pour rentrer sur le sol français, où un peuple trop long-temps comprimé le saluera, au milieu de l'ivresse de la joie et dans les transports d'un saint enthousiasme, ROI DE FRANCE, PERE DE LA PATRIE.

Mais revenons aux simples occupations de S. M. dans sa retraite; elle l'embellissait par la culture des belles-lettres qui furent, même dans des temps plus prosperes, ses plus chers délassements. Parlerons-nous de l'étendue et de la variété de ses connaissances, de cette mémoire qui saisit et case tout, de ce coup-d'œil prompt et sûr qui embrasse et juge sainement les rapports et le but des choses? Dirons-nous un mot de l'amour de S. M. pour les beaux-arts, de l'étude particuliere qu'elle en a faite, de la facilité, de la grâce et de la justesse avec laquelle elle en parle? Ce sont là les qualités de l'homme; parlons des vertus du roi. Enveloppé, si l'on peut s'exprimer

ainsi, de l'espionnage, des embuches et des agents de Buonaparté, notre roi a dû rapprocher de lui, concentrer sur lui toutes les affaires qu'il avait à traiter. En effet, c'est lui seul qui y faisait les réponses.

Si le roi avait à recevoir des envoyés des puissances et de leurs cabinets; c'est encore le roi qui les entretenait, qui recevait le rapport de leur mission, et lui seul donnait ses réponses de vive voix ou par écrit. S. M. prenait enfin sur elle de traiter exclusivement toutes les affaires de son administration ou de sa politique. Un roi, doué d'une instruction aussi vaste que S. M. et qui par sagesse, par prudence, est descendu à étudier ainsi, jusques dans les plus petits détails, toutes les parties de l'économie politique, doit avoir aujourd'hui la connaissance la plus profonde qu'il soit possible d'acquérir, des hommes et des choses. Si donc l'excellence et la bonté du cœur de S. M. font pressentir que les français vont retrouver en elle un bon et tendre pere, tant de lumieres, une telle force de caractere et cette aptitude à expédier les affaires, doivent encore les rassurer pour l'avenir, dans les circonstances actuelles où une véritable énergie est nécessaire pour conduire au port, au milieu de la réédification de l'ordre social, le vaisseau de l'état.

Tel est donc le souverain que le roi des rois préparait au milieu de la tourmente de l'Europe, et au milieu des tribulations qu'il lui envoyait dans sa miséricorde, pour en faire un prince parfait, alliant la bonté à la force, et capable en même temps d'assurer la prospérité et le bonheur de la France pendant de longues années de paix, et de la défendre par une sévérité ferme, mais sage, de ses propres erreurs ou de nouveaux écarts.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Œdipe, la Dansomanie.

Les loges de tous les rangs étaient garnies de dames, sur la tête desquelles flottait un panache blanc; un bouquet de lys ornait leur sein. Les deux balcons étaient exclusivement occupés par des officiers supérieurs des armées alliées; l'orchestre et le parterre offraient une réunion brillante, la salle entiere avait un air de fête, et c'en était une bien belle que cette représentation. Monsieur est arrivé le premier, il a reçu les témoignages de l'allégresse publique; il est à remarquer que S. A. R. n'avait jamais vu la salle de l'Opéra qui n'existait pas à l'époque où la France commença à gémir de son absence. Ce prince a répondu par les signes les plus affectueux aux acclamations publiques; sa vive émotion et sa joie franche se peignaient sur sa physionomie.

L'Empereur de Russie, qui était arrivé à la porte de la loge, destinée aux trois souverains quelques minutes avant S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. le Roi de Prusse, n'a pas voulu se placer avant elles. Il a attendu dans le corridor ses deux augustes alliés, et là, entouré, pressé par une foule qui n'avait pas trouvé place dans la salle, il n'a pu se dérober aux bénédictions, aux expressions de reconnaissance qui s'échappaient de toutes les bouches. S. M., touché jusqu'aux larmes, a recueilli le prix le plus doux de ses triomphes. Voilà la véritable gloire. LL. MM. l'Empereur François et le Roi Guillaume sont venus partager les hommages adressés à l'Empereur Alexandre comme ils ont partagé ses sublimes travaux. Ces princes, entrant ensemble dans leur loge, ont été salués par des acclamations unanimes et long-temps prolongées. S. A. R. *Monsieur* a applaudi le premier et le dernier; la salle a retenti de *vivat* dont on ne peut concevoir la vivacité et la durée qu'en admettant que les cris de joie ne fatiguent pas.

Après le premier acte d'*Œdipe*, *Monsieur* est allé rendre visite aux trois monarques dans leur loge. Quels sentiments inspirait l'aspect de cette auguste réunion! Elle était le garant de la paix et du bonheur du monde. S. A. R. est resté avec les souverains pendant toute la durée du second acte; et à la fin de l'opéra, LL. MM. ont rendu la visite à *Monsieur*, qui les a lui-même reconduites jusqu'à leur loge. Les princes n'avaient pas la moindre escorte.

Comme ils étaient sans crainte, ils marchaient sans défense.

Point d'appareil militaire, point de baïonnettes entr'eux et le peuple. La foule qui obstruait tous les passages ralentissait leur marche, et la simplicité de leurs costumes et de leurs manieres aurait empêché de les reconnaître, si leurs traits n'étaient gravés dans la mémoire de tous les français, comme leurs bienfaits le sont dans tous les cœurs.

Il est inutile d'ajouter que toutes les allusions que présente *Œdipe* ont été avidemment saisies. On a fait répéter trois fois l'air fameux: *Du malheur auguste victime*, et trois fois il a été applaudi avec transport, c'est avec une intention bien différente qu'on a fait l'application de ces deux vers:

Mon nom même, mon nom est en horreur au monde;
Les peuples effrayés me rejettent loin d'eux.

Lays a prêté l'expression la plus vive et la plus touchante au *chant gallique* de M. Charles Laffilé, qu'on applaudit sur tous les théâtres, et qui est devenu *national*. Le couplet qui commence par ces vers:

Et vous, augustes potentats,
Auteurs de notre délivrance,

Portez, portez dans vos états
Les vœux et l'amour de la France;

a été aplaudi avec une ardeur qui redoublait l'exemple de *Monsieur*. L'air : *vive Henri IV*, exécuté par l'orchestre, a été pour les spectateurs le signal d'entonner les paroles. S. A. R. a fait chorus avec cette joyeuse ivresse si naturelle dans un fils qui célebre son pere ; *Monsieur* n'était plus que l'aîné de la famille.

Ce prince circulant au milieu de la multitude, répondait avec une familiarité vraiment fraternelle aux expressions naïves qui lui peignaient les sentiments inspirés par sa présence : enfin, ne pouvant plus contenir son émotion : *Que je suis heureux* ! s'écria-t-il, *que je suis heureux* ! *je n'ai qu'une crainte, c'est que ce bon peuple n'épuise pour moi tout son enthousiasme.*

Rassurez-vous, prince sensible et magnanime, le cœur des Français suffira à tous ses besoins, à tous ses plaisirs. Hélas depuis long-temps nous avons fait de si grandes économies d'enthousiasme et d'amour, que notre trésor est inépuisable ; il appartient tout entier aux Bourbons. L'affection des Français est le patrimoine de leur famille ; elle n'a pu en jouir depuis tant d'années : n'est-il pas juste de lui en payer les arrérages.

THÉATRE DE LA GAIETÉ.

Baudouin de Jérusalem, ou les Héritiers de Palestine, Mélodrame en trois Actes, à grand Spectacle.

Foulques d'Anjou, quatrieme roi de Jérusalem, au moment de terminer sa carriere, a fait un testament dont toute sa cour ignore les clauses. Baudouin, son fils aîné, Enguerrand, fils naturel, attendent avec impatience la publicité d'un acte qui assure le trône à l'un d'eux. Baudouin est brave, généreux, sensible ; Enguerrand, jaloux, haineux, vindicatif. Il est donc aisé de concevoir que de cette opposition de caractare naîtront tous les incidents de la piece. . . .

En effet, dès que le dépositaire du testament a fait connaître au milieu d'une assemblée de tous les grands du royaume, que la couronne est donnée à Baudouin, il s'éleve une querelle très-vive entre les deux freres, et Baudouin trahi, abandonné, est livré aux poignards d'Enguerrand. Jeté dans une tour, il parvient à s'en échapper, mais pour être exposé à un plus grand danger, pour tomber dans un précipice.

Comment pourra-t-il se soustraire à tant de périls ? Deux femmes veillent à son salut. L'une est la fiere Adalgise à laquelle il a été uni dès l'enfance ; l'autre l'intéressante Rosaïde qu'il adore. Celle-ci, inconnue à sa rivale, et déguisée sous les habits d'un chevalier français nommé Astolphe, suit de près Adalgise, et travaille avec elle à la délivrance du roi persécuté. Les soins de la rivale délaissée sont les plus heureux. Baudouin, comme par miracle, sort du précipice où on le croit englouti pour jamais ; Adalgise le cache sous le manteau d'un de ses écuyers, et lui cede son casque dont elle baisse la visiere.

A ce moment arrive Enguerrand suivi de toute sa cour. Il croit Baudouin mort et feint le repentir le plus sincere. Il accuse même le grand vassal de la couronne de l'avoir entraîné à sacrifier son frere, et par un faux élan de sensibilité, il jure de venger les mânes de ses freres. Il fait plus, il exige que tous les grands fassent le même serment. Tous obéissent, et Baudouin s'écrie : Je le reçois. Stupéfaction générale, à laquelle succede une ivresse bien naturelle, quand tout le monde reçoit un légitime souverain.

Le premier acte de cet ouvrage est noble, sagement conduit. La scene de l'ouverture du testament a quelque chose de solennel. Le second acte est rempli d'incidents tour-à-tour gais ou intéressants : jusques là les applaudissements avaient été unanimes. Le troisieme acte, quoiqu'il offre des situations fortes, a été moins heureux en quelques parties. L'humeur qu'avaient donnée plusieurs scenes faciles à couper, a empêché qu'on ne fît au dénouement toute l'attention qu'il méritait. Le retour d'un Roi chéri était une allusion à saisir.

Cet ouvrage est bien *monté*. Le décor du second acte est d'un bel effet. Les costumes sont brillants et soutiennent la réputation de ce théâtre.

L'auteur demandé, malgré quelques oppositions, est M. Léopold. La musique fait honneur à MM. Taix et Leblanc. Un joli ballet villageois a singulierement amusé par la gaieté de plusieurs pas, entr'autres d'un pas d'action qui prouve de nouveau le talent varié de M. Hullin.

Extrait du Journal des Debats du 16 Avril.

Un des derniers crimes de la tyrannie expirante fut l'assassinat de M. De Gau, ancien militaire, chevalier de Saint Louis, homme de bien, considéré par tous les habitants de Troyes sa patrie ; il était aussi fort avantageusement connu de plusieurs officiers supérieurs de l'armée alliée qui occupa cette ville dans les premiers jours de Février. M. de Gau se servit pour le bien de ses compatriotes de la confiance qu'il inspirait à tous. Il eut dans cette intention, et avec beaucoup

de succès, plusieurs conférences avec les officiers de l'armée et même avec les souverains qui étaient alors à Troyes, et qui voulurent bien l'admettre en leur présence. On dit que M. de Gau profita de la protection accordée par ces princes généreux à tous les sentiments nobles et patriotiques, pour porter sa décoration militaire, et arborer cette récompense de ses services, et ce signe de la valeur qu'il avait autrefois obtenu de son roi. Tels étaient ses crimes aux yeux de Buonaparté. Il en avait d'autres encore; il avait été aide-de-camp de M. le duc d'Enghien. Témoin de la valeur brillante et des qualités aimables de ce jeune et infortuné prince, il avait été, comme tout bon Français, saisi d'horreur à la nouvelle de l'attentat qui fit périr cet illustre rejeton du Grand Condé. Il ne peut contenir les marques de son indignation; dès-lors, le tyran lui voua une haine implacable. Les mouvements des alliés l'ayant fait rentrer pour un moment dans Troyes, son premier soin fut de se faire désigner sa victime, et par son ordre M. de Gau fut fusillé sur-le-champ. Ce crime fit sur le public une plus grande sensation que beaucoup d'autres non moins odieux; il prouva mieux que les autres encore que rien ne pouvait mettre un frein à la férocité du caractere de Buonaparté: ni les dangers de sa position, ni les calculs de son intérêt, ni la crainte d'aliéner de plus en plus tous les cœurs dans un moment si critique pour lui.

Un frere d'armes de M. de Gau, chevalier de Saint-Louis comme lui, ancien page du Roi, M. de Tryon-Montalembert, a eu le touchant et religieux dessein de faire rendre des honneurs funebres à cette derniere victime de la tyrannie, et de lui consacrer un service divin; il a fait part de ce projet à plusieurs chevaliers de Saint-Louis, qui y ont applaudi, et ont voulu partager avec lui les soins et les frais de cette pieuse cérémonie: vingt-quatre d'entr'eux se sont déjà fait inscrire chez M. le curé de Saint-Louis, Chaussée-d'Antin. Ceux de MM. les chevaliers de Saint-Louis qui voudront s'associer à cette œuvre, où la religion et le patriotisme sont également intéressés, pourront s'inscrire à la même adresse, et tous se concerteront avec M. le curé de Saint-Louis pour régler le jour de la cérémonie.

On annonce à l'Opéra un nouvel ouvrage sous le titre de *Pélage*, ou *le Retour d'un bon roi.*

Le théâtre Feydeau promet sous quelques jours la reprise de *Henri IV*, ou *la Bataille d'Ivri*, de l'infortuné Durosoy. L'ouvrage est médiocre dans son ensemble, mais l'auteur y a inséré avec assez de bonheur plusieurs mots touchants ou sublimes du bon roi. La musique est de Martini. L'ouverture a une juste célébrité.

Au Rédacteur du Journal des Débats.

Fontainebleau, 13 Avril 1814.

Monsieur,

Si l'armée n'était quitte de ses serments par la déchéance et l'abdication de Napoléon, elle en serait déliée par les dernieres paroles de ce chef ingrat : " *L'armée,* a-t-il osé dire, " *s'est déshonorée ; je ne veux plus d'elle ; elle n'est pas digne* " *que je la commande.*" — " *Sire,* a répondu le général " Dulauloy avec une noble fermeté, *cette armée a combattu* " *pour vous jusqu'à son dernier soupir, et quand elle perd tout,* " *ah ! du moins laissez-lui l'honneur.*"—" *Je ne parle pas,* a " repris Napoléon, *de l'artillerie de la garde.*" — *Ce n'est pas* " *non plus d'elle,* a dit encore le courageux général, *ce n'est* " *pas même de la garde, c'est de l'armée tout entiere et de cha-* " *cun de ses corps que je veux parler. Tant de généraux ici,* " *présents vous le demandent avec moi; officiers et soldats, tous,* " *et partout n'ont-ils pas rivalisé de dévouement pour vous tous ?* " *ne sont-ils pas tombés pour votre cause avec la même obéis-* " *sance ?* " L'empereur se tut, il ne pouvait rien ajouter à son injuste accusation : il n'était pas capable de la modifier.

Au reste, ce n'est pas le même homme qui déshonore à la fois et d'un trait de plume, des populations toutes entieres : qui dit dans ses bulletins : *Mâcon a ouvert ses portes à dix-huit cosaques...Rheims a pendant quinze jours carressé les cosaques, etc ?* Après s'être plu à compromettre l'une envers l'autre, les parties de la France, ne devait-il pas finir aussi par calomnier son armée ?

Et cependant, qui accuse-t-il dans cette armée ? Est-ce la vieille garde, dont la vue seule décidait les affaires ? Sont-ce ces troupes venues d'Espagne, qui tant de fois ont fait admirer leur intrépidité rare, et auxquelles le Roi de Prusse applaudissait lui-même dans le combat de Bar-sur-Aube ? Sont-ce enfin ces jeunes troupes de la garde inhabiles encore à manier leurs armes, mais dont l'étonnante fermeté a contenu souvent des troupes bien plus nombreuses, bien plus aguerries.

Son armée ne connaissait et ne voyait que lui. Oubliant la cause publique, elle était tout à la sienne. Même après ses revers, même après ses fautes, elle le saluait toujours de ses acclamations ordinaires, et ces cris de *vive l'empereur,* dans une cause qui était uniquement la sienne, rappelait ce mot rapporté par Tacite : *Cæsar morituri te salutant.*

Il fallait que notre justification vint de nos ennemis même. Comme ils s'accordent à parler de l'armée française ! Le premier mot de l'Empereur Alexandre, en entrant à Paris, est un éloge de l'armée ; il le répete souvent ; il se plaît à

y revenir. Lorsque les chefs de cette armée viennent rallier sa cause à celle de la nation, il admire devant eux ce qu'elle a fait, avec si peu de moyens, contre des forces tant de fois supérieures ; ce courage, cette activité qui font trouver les soldats français partout où il faut combattre, cet entier dévouement qui les fait mourir partout où ils ne peuvent vaincre.

Comme ils s'appliquent aussi ces souverains ennemis à honorer les chefs de l'armée française ! Par quelles heureuses expressions Alexandre ne sait-il pas joindre à l'éloge de l'armée celui de ses chefs, et comme il l'honore toute dans la personne du Maréchal Ney, dont l'éclatante valeur et la noble franchise rappellent si bien *le chevalier sans peur et sans reproche !* et le maréchal Oudinot, qu'elle considération ils lui témoignent ! La marche de son corps d'armée le conduit dans sa ville natale. Là toutes les sortes de bonheur semblaient l'attendre ; ses nombreux amis assemblés, ses compagnons d'enfance, de collége, le conduisent à sa maison au milieu d'un peuple qui le connaît, et qui jouit de le voir. Il arrive chez lui : son vieux pere a été visité et salué par les généraux ennemis ; des soldats ennemis ont défendu ses propriétés ; l'ordre de les respecter est signé des princes de Prusse, et au milieu de la guerre et des désordres qu'elle entraîne, tout chez lui annonce l'ordre et la paix.

Telle est l'armée, tels sont les hommes que, pour dernier adieu, Napoléon a calomniés. Mais trop d'éclatants témoignages nous justifient : notre courage, notre dévouement ne sont pas douteux. Ils seront les mêmes, car ils ne peuvent être plus grands, pour la cause de la nation et du souverain qu'elle vient de proclamer.

Un militaire.

AU MÊME.

Troyes, 14 Avril 1814.

Monsieur,

La ville de Troyes réclame l'honneur d'avoir été une des premieres qui ait rappelé par ses vœux, au trône de France, les descendants de Saint-Louis et de Henri IV, à une époque où Napoléon pouvait encore rentrer, les armes à la main, dans cette malheureuse cité, en y signalant ses passages par de nouveaux assasinats.

Le 11 Février dernier, neuf des principaux habitants ont eu l'honneur d'être présentés à S. M. l'Empereur Alexandre, de qui ils ont reçu cet accueil flatteur qui le rend si cher aux Français. Ils lui ont remis l'adresse suivante :

A. L L. M M. les Chefs des Armées Alliées.

Sires,

Les habitants de la ville de Troyes se sont toujours distingués par leur attachement pour leurs souverains. Ils en ont

donnés des preuves éclatantes à l'infortuné Louis XVI. Après avoir été asservis pendant vingt-deux ans, le premier usage qu'ils font de leur liberté est de manifester leur vœu pour le rétablissement de la dynastie des Bourbons. Maîtres du royaume entier, Sires, vous aurez assez fait pour votre gloire. Donnez à l'univers un exemple de magnanimité bien digne de Vos Majestés. En rendant à la France son roi, ses lois, sa religion, vous lui assurerez le bonheur, et à l'Europe une longue paix. Si les habitants de la ville de Troyes, Sires, peuvent se flatter de cet espoir, rien ne troublera plus la joie qu'ils éprouvent de posséder Vos Majestés dans leurs murs.

(Suivent les singnatures.)

Une copie de cette adresse a été portée sur le champ à Bâle à S. A. Monsieur, Comte d'Artois, lieutenant général du royaume.

Quelques jours après le tyran, profitant d'un succès éphémere est rentré à Troyes. Ses fideles espions lui avaient rendu compte chaque jour de ce qui s'y passoit. Avant de descendre de cheval il donna l'ordre de fusiller, à l'heure même, deux victimes qu'il désigna et de lui remettre la liste des autres habitants suspectés d'attachement à la cause des Bourbons. Le même sort leur était réservé : mais la Providence avait marqué ce moment pour être enfin le terme des crimes de Napoléon et des malheurs de la France.

J'ai l'honneur, Monsieur de vous saluer avec considération. PICARD, D. M.

Extrait du Journal des Débats *du* 17 *Avril*.

Au Rédacteur du Courrier.

Monsieur,

Comme il peut être utile à la cause des Bourbons de publier une seconde fois la lettre que Louis XVIII adressa au roi d'Espagne Charles IV, lorsque ce dernier envoya à Buonaparté l'ordre de la Toison d'or, je vous prie d'insérer cette lettre dans votre Journal, afin que vos nombreux lecteurs apprécient, comme ils le doivent, le noble caractere et les sentiments vertueux d'un roi si digne d'occuper le trône de ses glorieux ancêtres.

Lettre de Louis XVIII au Roi d'Espagne.

Sire,

" Monsieur et cher cousin,

" C'est avec regret que je vous renvoie les *insignia* de l'ordre de la Toison-d'Or, que S. M. votre pere de glorieuse mémoire, m'avait confiés. Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel dont l'audace et la fortune l'ont placé sur mon trône, qu'il a eu la barbarie de teindre du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien.

" La religion peut m'engager à pardonner à un assassin, mais le tyran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.

" Dans le siecle présent, il est plus glorieux de mériter un sceptre que de le porter.

" La Providence, par des motifs incompréhensibles, peut me condamner à finir mes jours en exil : mais ni la postérité ni mes contemporains ne pourront dire que, dans le temps de l'adversité, je me suis montré indigne d'occuper jusqu'au dernier soupir le trône de mes ancêtres."

(Signé) Louis.

On assure que M. d'Ambray, ancien avocat-général au parlement de Paris, est nommé chancelier de France.

Toute la magistrature française et tout le barreau de la capitale se rappellent encore l'éclat de la réputation naissante qui l'avait placé en quelques années, et à l'âge de 28 ans, à côté des Talon, des Seguier et des d'Aguesseau. Il n'a été avocat général au Parlement que trois ans avant la suppression, et déjà quelques plaidoyers dans des causes célebres avaient montré le plus beau talent qui eût jamais honoré le parquet. Il avait été auparavant avocat-général à la cour des aides, et, dès qu'il y eut porté la parole, on vit tout ce qu'il serait.

Un grand nombre de magistrats et d'avocats n'ont pas oublié un trait que toutes les bouches répétaient au Palais comme une espece de prodige, et comme un tour de force, d'éloquence et de facilité, dont personne que lui peut-être n'aurait été capable.

M. d'Ambray avait assisté, à côté de M. de Barville, premier avocat-général de la cour des aides, à une cause très-chargée, et qui avait occupé plusieurs audiences. M. de Barville devait y porter la parole.

A la derniere audience, remplie par les avocats des parties, M. de Barville, tombé malade, était absent. Le président de-

manda à quel jour le ministere public désirait que la cause fût remise. "Si la cour, dit modestement M. d'Ambray, qui "n'avait jamais cru devoir parler dans l'affaire, veut entendre "le ministere public, il est prêt." Et un jeune avocat de vingt-trois ans résuma six audiences, et donna des conclusions parfaitement motivées dans une affaire où il avait assisté sans prendre de notes et comme un simple auditeur.

La gloire de M. d'Ambray est encore essentiellement liée à l'une de ces causes d'une scandaleuse célébrité, qui ont signalé les dernieres années du regne de Louis XVI. Tout Paris vint entendre, dans l'hiver de 1787, le trop fameux procès Kornmann. Les premiers talents du barreau occuperent la curiosité publique pendant dix audiences.

Qui de ceux qui suivaient alors ce palais ne croit encore entendre devant un illustre auditoire, devant le prince Henri de Prusse et plusieurs personnes de la cour, au milieu d'une foule immense, M. d'Ambray, âgé alors de vingt-huit ans, prendre la parole, commander le plus absolu silence, commencer l'analyse de cette cause immense avec une clarté, une élégance, une méthode, une doctrine qui ravissaient toute la jeunesse du barreau, ivre d'admiration, et tous ces vieux magistrats, qui n'avaient rien entendu de semblable ?

Les hommes qui avaient fait quelque étude de ce grand art de parler et d'écrire, reconnurent dans M. d'Ambray, surtout en assistant à cette mémorable audience, un talent ou un don bien rare, et peut-être unique. On retrouvait partout la plus heureuse improvisation, et, ce qui l'accompagne toujours, la clarté, la facilité, l'abondance; mais on remarquait de temps en temps ce qui lui manque si souvent, la précision, la force, l'énergie, la parfaite élégance.

C'est que le jeune orateur réunissait tout: il était évident que, sans cahier, sans notes, ne tenant à la main, pour unique guide d'un discours de cinq heures, comme le remarquaient les jeunes avocats, que le nœud de sa ceinture, se fiant à son heureux génie pour l'ensemble de son plaidoyer: il avait cependant voulu soigner davantage quelques parties: par exemple, ce morceau si brillant, qui retentit encore dans la mémoire, l'histoire de la législation sur l'adultere chez tous les peuples. Ainsi grâce à cet heureux accord entre la mémoire et la facilité, il avait la grâce de l'abondance, la force et la vigueur de la préparation.

En général, l'éloquence de M. d'Ambray était simple, grave comme ses mœurs, et austere comme ses fonctions. Il montra une fois, dans le seul discours de rentrée qu'il ait prononcé, que dans ces occasions, en quelque sorte plus académiques, il savait jeter à pleines mains les fleurs qu'il devait d'ordinaire dédaigner.

M. d'Ambray prononçait ce discours d'ouverture des audiences entre les deux autres avocats-généraux auxquels il venait d'être adjoint, M. Séguier et M. Héraut de Séchelles: beaucoup d'art et d'intrigue n'avaient pas laissé de faire à ce dernier une réputation qui était assez brillante avant que M. d'Ambray ne parût. L'usage voulait que l'orateur parlât de ceux qui le précédaient au parquet; tout le barreau applaudit avec transport l'un des plus heureux exemples de cette éloquence de compliment si difficile à manier, écueil ordinaire des orateurs du barreau comme de la chaire. Celui qui cite cette phrase de mémoire, croit être sure de la rendre fidelement. Après un éloge bien mérité de M. Séguier, le jeune orateur disait: « Talent sublime, dont l'éclat désespérerait ma jeu-« nesse, si l'admiration publique ne me montrait à mes côtés ce « que peuvent de grands efforts animés par un si magnifique « exemple. »

Hélas! depuis le jour où ce discours fut prononcé, M. Héraut. . . . .

M. Séguier est mort sur la terre de l'exil, fidele à son nom, à sa gloire, à son pays et à son roi.

M. d'Ambray, aussi pur et plus heureux, voit se relever ce trône dont son éloquence et ses principes étaient et seront encore de fideles appuis.

On sait que M. d'Ambray a constamment refusé tous les emplois et toutes les fonctions publiques. On peut révéler aujourd'hui le secret religieusement gardé de la réponse qu'il fit à un administrateur digne par sa réputation, et aussi par cette confidence, d'être aujourd'hui avec M. d'Ambray le ministre d'un roi.

On le pressait de ne pas laisser périr pour la patrie ce beau talent, qui l'avait rendu immortel au barreau avant trente ans.

« Je sais, dit M. d'Ambray, que S. M. Louis XVIII a « fait à ma jeunesse, dès 1793, l'incroyable honneur de me « destiner la place de chancelier de France. Je dois au moins « à un tel excès de bonté de ne servir jamais un autre maître. »

Au reste elle semble être heureuse la destinée de ce beau et important ministere de la justice; il ne pouvait tomber qu'en de nobles et dignes mains; l'histoire, en célébrant cette nomination du chancelier de France, qui orne si dignement la liste des nominations royales, avouera que quand on verra immédiatement avant le nom de M. d'Ambray celui de son dernier prédécesseur, ce choix-là aussi paraîtra fait d'avance par un roi légitime.

L. B.

M. Lainé a été nommé provisoirement préfet de la Gironde par M. le duc d'Angoulême.

Le général Carnot, ancien inspecteur-général du génie, écrit de Paris au commissaire du département de la guerre :

" Dés le 4 de ce mois, j'ai fait connaître à V. Exc. mon adhésion pleine et entiere aux actes du sénat et du gouvernement provisoire auquel vous avez bien voulu en faire part ; permettez que je la renouvelle aujourd'hui par écrit, en vous priant de disposer de mes services."

M. le feld-maréchal Blucher n'a point quitté Paris, comme l'ont annoncé quelques journaux. Il se promenait hier au soir dans le jardin du Palais-Royal : il était décoré de dix-sept ordres différents. La foule accourait de tous côtés pour voir cet illustre général, aussi distingué par la loyauté de son caractere que renommé par ses talents militaires.

Extrait du Journal de Paris du 18 *Avril.*

Monsieur, lieutenant-général du royaume, a nommé membres du conseil d'état provisoire, MM. le prince de Bénévent, le duc de Conegliano, maréchal de France ; le duc de Reggio, maréchal de France ; le duc de Dalberg ; le comte de Jauconrt, sénateur ; le général comte Beurnonville, sénateur ; l'abbé de Montesquiou, le général Dessoles.

M. le baron de Vitrolles, secrétaire d'état provisoire, fera les fonctions de secrétaire du conseil.

Les membres composant les sections du conseil d'état ont été admis Samedi à l'audience de Monsieur.

M. le comte Bergon a porté la parole, et adressé le discours suivant à S. A. R. :

" Monseigneur, le conseil d'état se félicite de voir le retour de V. A. R. dans la capitale et le palais de ses peres.

" Enfin les fils de S. Louis et de Henri IV nous sont rendus ! Nos cœurs sont au Roi et à son auguste famille, et nos pensées, notre zele, notre dévouement lui appartiennent.

" Nos désirs, monseigneur, sont d'être utiles au souverain et à la patrie, de voir se cicatriser les plaies de la France, redevenue enfin la patrie commune du chef de l'état et des sujets, et de contempler notre monarque heureux par le bonheur de son peuple."

Monsieur a daigné faire à ce discours une réponse remplie de bienveillance et dans laquelle, entr'autres expressions, il a déclaré qu'il partageait les sentiments dont MM. les membres des sections du conseil d'état venaient de lui

faire l'hommage ; que le roi et S. A. R. n'avaient jamais douté de leur dévouement et de leur zele pour le service de l'état.

Hier à midi, MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, accompagné d'une cour nombreuse, s'est rendu à la chapelle du château des Thuileries, et y a entendu la messe.

A une heure. S. A. R., à la tête de l'état-major, est descendue dans les cours du château ; elle a été aussitôt entourée de plusieurs officiers de la garde nationale, auxquels elle a annoncé qu'il serait distribué aux gardes nationaux des rubans blancs.

S. A. R. a ensuite parcouru à pied les rangs que formait la premiere légion de la garde nationale parisienne. Ce prince et les officiers de l'état-major, ainsi que les spectateurs qui étaient en grand nombre, avaient tous leurs chapeaux à la main. S. A. R. a eu la bonté de s'entretenir avec plusieurs gardes nationaux.

MONSIEUR s'est ensuite placé près du grand vestibule du château ; il s'est alors couvert, et les bataillons composant la premiere légion de la garde nationale ont défilé devant lui.

Depuis le commencement de la revue jusqu'à la rentrée de S. A. R. dans ses appartements, la musique a exécuté l'air chéri *Vive Henri IV*, et celui *Où peut-on être mieux qu'au soin de sa famille?* Les applaudissements, les acclamations unanimes de *vive Monsieur!* de *vive le Roi!* n'ont cessé de se faire entendre qu'à l'instant où S. A. R. est rentrée au château.

MONSIEUR a reçu, dans la journée, des députations des autorités civiles, militaires, ecclésiastiques, des cours de justice, etc.

M. le maréchal Ney a été honoré hier d'une visite de S. M. l'Empereur de Russie.

On parle d'une fête brillante que doit bientôt donner S. A. le prince de Bénévent, et à laquelle assisteront LL. MM. les Empereurs et tous les princes alliés.

Parmi les monuments de sculpture qui décoraient autrefois l'église métropolitaine de Paris, on admirait particulièrement le *Vœu de Louis XIII*. Il se compose d'une descente de croix en marbre, exécutée par Coustou l'aîné, et de deux statues également de marbre, dont l'une représente Louis XIII à genoux, offrant à la Vierge son sceptre et sa cou-

ronne; et l'autre, Louis XIV faisant serment d'accomplir le vœu de son pere, consistant à faire décorer le chœur de la basilique de Notre-Dame. La premiere de ces deux statues est de Coustou le jeune, et la seconde, de Coysevox. Pour sauver l'une et l'autre du vandalisme de 1793, on les avait déposées, pendant la révolution, au Musée des monumens français.

En 1802, lors du rétablissement du culte, le groupe de Descente de Croix fut restitué et remis à sa place par les soins de M. de Seine, statuaire; mais il n'en fut pas de même des statues de Louis XIII et de Louis XIV, qui resterent au Musée. L'heureux retour en France des descendants de ces deux monarques autorise l'administration capitulaire de l'église de Paris à réclamer des monuments qui se lient si noblement à la décoration du sanctuaire de la métropole.

Les maisons de Noailles et de Harcourt ont depuis longtemps manifesté l'intention de faire rétablir dans cette église les tombeaux de leurs ancêtres. Sans doute cet exemple religieux sera suivi par d'autres familles, lorsque le gouvernement éclairé et paternel des Bourbons aura prononcé sur la destination de tous les objets d'arts placés dans le Musée des monuments. On espere de plus que les dépouilles des églises qui seules forment ce Musée seront également remises à leur premiere place.

Actes du Gouvernement Provisoire.

Nous Charles-Philippe de France, fils de France, MONSIEUR, frere du Roi, lieutenant-général du royaume, savoir faisons ce qui suit :

Les circonstances passées avaient exigé que nous donnassions, au nom du Roi, notre auguste frere, des commissions particulieres plus ou moins étendues. Ceux qui en ont été chargés les ont honorablement remplies : elles tendaient toutes au rétablissement de la monarchie, à celui de l'ordre et de la paix.

Ce rétablissement est heureusement effectué par l'union de tous les cœurs, de tous les droits, de tous les intérêts : le gouvernement a pris une marche réguliere; toutes les affaires doivent à l'avenir être traitées par les magistrats ou les administrateurs dans le ressort desquels elles se trouvent.

En conséquence les commissions particulières devien-

ment inutiles; elles sont révoquées, et ceux qui en avaient été revêtus s'abstiendront désormais d'en faire usage.

Donné et scellé à Paris, au château des Tuileries, le 16 Avril 1814.

(Signé) CHARLES-PHILIPPE.

Par MONSIEUR, lieutenant-général du royaume.

Le secrétaire-d'état provisoire,

(Signé) Le Baron DE VITROLLES.

Sens, 7 Avril.

Tandis que Paris célébrait son bonheur par tous les témoignages de la reconnaissance et de la joie, notre ville, située à trente lieues de la capitale, était encore en proie à toutes les horreurs de la guerre; nous nous étions flattés de ne plus revoir dans nos murs ce farouche général dont l'absurde résistance avait attiré tant de maux sur nous il y a un mois: mais la fatalité qui semble peser depuis tant d'années sur notre malheureuse cité, l'a ramené parmi nous, et son séjour a été marqué de nouveau par les plus cruels désastres.

Le 6 Avril, nous avions appris une partie des heureux événements qui avaient eu lieu à Paris. Le bruit en circulait sourdement, et personne n'osait encore en manifester publiquement sa joie. Ce jour même quinze cents Autrichiens se présenterent devant nos murs avec trente pieces de canon et plusieurs obusiers. Un parlementaire vint proposer à la ville de se rendre. C'était le vœu de tous les habitants. Il fut manifesté par une députation de dames qui se rendirent auprès du commandant de la place pour le conjurer de ne pas attirer inutilement de nouvelles calamités sur notre malheureux pays. Ce commandant n'était point le général Alix, et la maniere dont il s'est constamment conduit, font croire qu'il aurait accueilli nos prieres; mais notre fatale étoile ramena le général Alix. Alors l'effroi fut général. Le parlementaire se retira sans avoir obtenu d'autre réponse, si non que la ville serait défendue jusqu'à la derniere extrémité. Peu de temps après, le feu commença. Il était impossible de soutenir le siege. La garnison était à peine de trois cents hommes. Le général Autrichien, résolu d'épargner le sang, envoya un second parlementaire. L'inexorable Alix répondit de nouveau qu'il s'ensevelirait sous les ruines de la ville; que c'était l'intention des habitants. Il connaissait comme nous les événements de Paris; mais il les avait fait démentir par des proclamations pleines d'imposture et menaçait de sa

colere ceux qui répandraient ces nouvelles. A peine sa réponse fut-elle arrivée au camp des alliés, que le général Autrichien fit tout disposer pour l'attaque. Alors une dame se dévoua pour le salut public; elle se fit descendre, sans être aperçue, par-dessus les murs et se rendit vers les alliés. Elle eut le bonheur de s'adresser à un officier auquel elle avait sauvé la vie lorsque les français étaient rentrés dans la ville; elle conjura le commandant d'épargner sa patrie, l'assurant que les habitants n'avaient aucune part à la résolution du général Alix. Les alliés cesserent un instant le feu, et s'assurerent bientôt de la vérité, en voyant les hauteurs voisines de la ville se couvrir de la population toute entiere, qui se réfugiait dans les campagnes. Indigné du mensonge du général Alix, il lui fit dire que, puisqu'il avait manqué aux lois de l'honneur en le trompant, il attendrait l'évacuation complete de la ville, et qu'alors il l'attaquerait avec toutes ses forces et passerait la garnison au fil de l'épée en commençant par lui Alix. Cette menace commença à intimider le héros, et malgré toute sa jactance, il se hâta de capituler. Mais déjà le feu avait consumé un des plus beaux établissements de notre ville, une vaste maison destinée à l'éducation des jeunes personnes et qui renfermait plus de soixante jeunes demoiselles avec les religieuses leurs institutrices: quelques autres maisons sont aussi devenues la proie des flammes. Ainsi tous les maux dont nous avons été accablés, nous les devons à l'indomptable et stupide obstination d'un homme féroce, dont le nom sera à jamais exécré parmi nous.

Aujourd'hui la stupeur regne encore dans nos murs, la population rentre, et ne se console de toutes les calamités qu'elle a éprouvées que par la certitude de jouir enfin, sous le gouvernement tutélaire et chéri des Bourbons, d'un bonheur qui semblait ne devoir plus exister pour elle.

Notre ville était depuis long-temps un objet de haine pour Buonaparté. Jamais il n'avait voulu s'y arrêter. Il ne pouvait nous pardonner le soin avec lequel nous avons conservé le monument élevé dans notre métropole, aux augustes parents de Louis XVI, de Louis XVIII et de Monsieur. Son gouvernement était tellement en horreur parmi nous, que depuis plus d'un an on n'avait pu trouver dans toute la ville une seule personne qui voulut exercer les fonctions de maire. La place est encore vacante; mais aujourd'hui l'honneur de l'occuper sera l'objet de la plus noble émulation.

Extrait d'une Lettre de Fontainebleau, le 15 Avril au Matin.

Buonaparté, quoique malade, lit chaque jour les journaux de Paris. Sa main tremble en les tenant, et son œil inquiet les parcourt rapidement. Il semble qu'il y cherche encore les éloges outrés ou ridicules dont ils ne cessaient de l'accabler. Hélas! il n'y trouve plus que de tardives et douloureuses vérités. A son abattement physique et moral on voit aisément avec quelle anxiété il en supporte le fardeau, et combien il le souffre impatiemment. Quelquefois oubliant que son rôle est joué, et qu'il a cessé d'être le héros par excellence, il s'emporte et menace du poids de sa colere les audacieux qui osent parler de lui avec avec tant d'irrévérence. Puis revenant à lui-même, et se rappelant qu'il n'est plus le redoutable Napoléon, il s'écrie dans sa douleur: "Si l'on m'avait dit, il y a trois ans, la centieme partie des vérités que j'entends aujourd'hui, je serais encore sur le trône." Réflexion accablante pour les lâches flatteurs qui l'entouraient, pour ces fonctionnaires sans force et sans vertu, qui, constamment prosternés à leurs pieds, vendaient sans pudeur les intérêts du peuple; pour ces poëtes mercenaires, ces folliculaires stipendiés, dont les lâches écrits, les hymnes corrupteurs épuisaient les dernieres formules de la plus servile adulation, indifférents aux malheurs publics, pourvu que d'une main avilie ils pussent aller bassement recevoir l'or dont on payait leur bassesse.

Lettre sur ce qui se passe et sur ce qui s'est passé.

La nouvelle révolution est complete. Tous les cœurs n'ont ici qu'un seul vœu, toutes les voix qu'un seul cri. Les cocardes blanchissent à vue d'œil. Les français se rallient au panache de Henri IV, et l'auteur de leurs maux, se condamnant lui-même au supplice de la vie, se dispose à partir pour sa destination. Ce qu'il y a d'heureux, mon ami, dans cette affaire, c'est que l'expérience et la réflexion approuvent cet élan universel et sont enfin d'accord avec nos sentiments, car il ne faut pas que les politiques remontent si haut pour trouver les causes qui ont amené la révolution de 89. Ceux qui nous connaissent bien assurent que nous l'avons faite par curiosité. Fatigués du repos, nous avons cherché l'agitation: vivant plusieurs siecles sous une monarchie douce, paternelle et tempérée, au besoin, par nos vaudevilles, nous avons voulu essayer d'autres formes de

gouvernement. Ces essais n'ont point réussi, et comme les plus courtes folies sont les meilleures, nous avons le bon esprit de ne pas vouloir recommencer.

Nous sommes bien revenus, je l'espere, du gouvernement républicain, fort beau rêve, qu'il est impossible de réaliser parmi nous. On dit qu'il conviendrait à des anges. Soit, mais au moins faudrait-il que ces anges fussent en petit nombre, sans quoi ils se battraient bientôt comme des diables, et la république, toute angélique, deviendrait un enfer, où ni toi, ni moi, ne voudrions élire domicile. Voilà ce que l'expérience, dont il ne faut jamais dédaigner les leçons, nous a suffisamment appris. Il te souvient, mon ami, du temps où chacun de nous était roi. Je l'étais, tu l'étais. Qui ne l'était pas? Soyons de bonne foi. Convenons que nous avons assez mal gouverné nos états. Quel tintamare! quel charivari! Encore, si nous n'avions parlé que trois ou quatre cent mille à la fois, peut-être serions-nous venus à bout de nous faire entendre; mais le moyen d'être écouté, lorsque plusieurs millions de souverains, usant d'un droit inhérent à leur souveraineté, parlent tous ensemble, ouvrent tous un avis différent, et croient que crier à tue-tête, est le plus bel attribut de leur puissance.

Les plus sages, ou les moins fous, sentirent cet inconvénient et jugerent que, dans l'impossibilité de régner tous à la fois, il convenait de prendre son tour et de régner l'un après l'autre. Il y avait bien encore quelques récalcitrans. Ceux ci trouvant que le métier était bon, ne pouvaient consentir à abdiquer; même pour quelques années, leur petite portion de souveraineté. Ceux-là pensaient que les saturnales avaient assez duré, et qu'il était temps de revenir au point d'où nous étions partis. Mais le canon de vendémiaire concilia toutes les opinions. Sois de mon avis, ou je te tue. On ne résiste pas à un argument de cette force. En conséquence, cinq parmi nous furent choisis, qui devaient tenir le sceptre pendant cinq ans, descendre ensuite du trône et céder la couronne à leurs successeurs. Mais aucun d'eux, ne put achever son *quinquennium*.

Comme nous étions tous leurs héritiers présomptifs, nous trouvâmes, au bout de quinze jours, que leur regne était déjà bien long, et qu'ils devaient, par politesse, faire place à d'autres. Ce n'était pas tout-à-fait leur avis; mais le peu d'accord qui régnait entre eux doubla les forces des candidats qui convoitaient leur héritage. En effet, les cinq majestés furent à peine installées, qu'il y eut de la brouille

dans leur ménage. Bientôt elles en vinrent aux gros mots, et finirent par demander le divorce, pour cause d'incompatibilité d'humeur. Trois d'entre elles, c'étaient les plus brouillonnes, sans respect pour le rang suprême, forcerent les deux autres, plus pacifiques, de partir en charrette pour Cayenne avec toute leur cour. Tu sais comment s'est écroulé un trône trop étroit pour être partagé entre cinq ; un souffle l'a renversé.

Nos droits commençaient alors à nous devenir fort à charge, et nous ne demandions qu'à nous en débarrasser et qu'à renoncer, pour nous et nos héritiers, au pouvoir souverain, dont nous étions bien fatigués. Je ne sais par quelle heureuse rencontre l'homme de Vendémiaire se trouve là pour profiter de nos dispositions. En nous mitraillant, il avait acquis des droits à notre reconnaissance : c'était bien le moins que, pour prix d'un tel bienfait, il reçut de nous la couronne et l'empire. Nous le priâmes de les accepter. Il daigna agréer nos offres, et jura de rendre la France heureuse. L'histoire dira comment il a été *fidele à son serment*. Au moins lui avons-nous de grandes obligations : sans lui, mon ami, nous n'eussions jamais connu les agréments du pouvoir arbitraire et despotique. Ce grand mogol, dont on vante la tyrannie, est un prince très-modéré, qui ne sait pas son métier, et qui laisse à ses peuples une liberté fort honnête. On vit, on respire en Turquie, on y parle même assez légerement des affaires publiques. C'était chez nous qu'il fallait vivre depuis dix ans pour avoir des notions bien claires et bien précises sur l'esclavage, et voilà le service important que Buonaparté nous a rendu. Grâce à son regne et aux temps qui l'ont précédé, nous savons à quoi nous en tenir sur le despotisme et l'anarchie.

Les choses en étaient là, lorsque nos Alliés, car je ne puis donner un autre nom à ceux qui n'avaient en France qu'un seul ennemi, entrerent dans nos murs. Ce grand spectacle ne fut pas perdu pour nous. En voyant ces souverains, sans cesse occupés du bonheur de leurs sujets, et consacrant à cette seule idée le pouvoir auguste dont ils sont revêtus ; en voyant quelle expression de bonté animait leurs actions et leurs discours, nous sentîmes que chaque peuple avait un pere, et que nous étions seuls orphelins. Dès ce moment, la cause de Buonaparté fut perdue ; on pouvait se passer de son insolente abdication : il avait cessé de régner. Tous les sentiments qu'il avait étouffés se manifestaient sans contrainte ; l'explosion était générale. On nous apportait

la paix : ce bienfait eût été illusoire si on ne nous eût pas rendu en même temps les princes qui pouvaient seuls en être les garants. Leur rappel, et cette considération doit décider même l'indifférence, était nécessaire au repos de l'Europe. Mais ils ont des droits plus anciens, plus sacrés, qui militent en leur faveur. " Il y a un Français de plus dans Paris," a dit, en y entrant après vingt-cinq ans d'absence, ce prince dont la douce affabilité contraste si heureusement avec le regard farouche du tyran. Et lorsqu'on lui demanda le soir quelles mesures il jugeait nécessaires pour la sûreté de sa personne : " Aucune, répondit-il, n'ai-je pas été reçu partout comme l'enfant de la maison ?" L'autre pouvait-il tenir un pareil langage ? était-il de la famille ? le connaissions-nous ? nous connaissait-il ?

Ces enfants de la maison sont les descendants de Henri IV, de ce roi

Qui fut de ses sujets le monarque et le pére,

et qui, si je puis m'exprimer ainsi, a rendu la dynastie des Bourbons populaire ; car ce peuple, qu'il aimait bien plus encore que ses maîtresses, n'a point oublié les souhaits qu'il faisait pour son bonheur. Il répete ces mots d'une touchante simplicité, qu'il faut citer textuellement, lorsqu'on ne veut pas les affaiblir. Il se souvient enfin de *la poule au pot.* Que n'as tu assisté, mon ami, à la fête du 12 de ce mois ; tu aurais vu tous les cœurs s'électriser au moment où l'air vraiment national et trop long-temps proscrit, *vive Henri IV, vive,* etc. se fit entendre ! Les officiers des troupes libératrices partageaient notre émotion, et en songeant aussi à leurs souverains, criaient avec nous : vive le bon roi ! Je viens d'apprendre qu'en arrivant à Pau, l'armée du Lord Wellington avait cru entrer dans une ville sacrée, et qu'à l'abri du berceau de Henri IV, tous les Béarnais avaient été traités avec des égards particuliers. Je n'en suis pas surpris. Qui n'aimerait notre Henri ? quel peuple ne voudrait le compter parmi ses rois ? Non, mon ami, non, il ne peut y avoir de prescription contre une famille que protége la mémoire du bon Henri.

C'est sur ce modele, et à l'école sévere du malheur, que s'est formé le monarque dont nos vœux hâtent le retour. Comme Henri IV il veut être chéri de son peuple. Comme lui il veut régner sur nos cœurs. Donnons-les lui sans réserve. C'est le seul bien que Buonaparté n'ait point essayé de nous

ravir. Toutes les craintes qui ont pu retarder cet heureux événement doivent être bannies aujourd'hui. Louis XVIII ne voit que des enfants dans tous les Français. Il n'est étranger à aucun sentiment généreux. Ainsi de glorieuses blessures ne seront jamais à ses yeux un titre de réprobation. Il tiendra compte du sang versé, même en défendant une cause qui n'était pas la sienne ; car l'honneur français lui est cher. Ceux qui parlaient de ses vengeances connaissent peu son cœur. Depuis long-temps il a tout pardonné, tout oublié. Que le même esprit nous anime, et qu'à l'époque mémorable qui nous réconcilie avec les autres peuples, tous les partis viennent se rallier auprès du trône. Plus de dissensions intestines : plus de ces odieuses dénominations qui fomentent les haines et les ressentiments. Depuis que l'étranger est parti, il ne doit plus y avoir en France que des Français. *vive le Roi* !

Actes du Gouvernement.

Extrait du Moniteur du 22 Avril.

Au palais des Tuileries, le 19 Avril 1814.

Nous Charles Philippe de France, fils de France, Monsieur, frere du Roi, lieutenant-général du Royaume, etc. etc. etc.

Apprenant avec douleur que le chef vénérable de l'église, en même temps qu'il avait été arraché de sa capitale, avait été dépouillé de plusieurs insignes et ornements, et même des sceaux servant à l'exercice du souverain pontificat, que ces objets se trouvent en dépôt à Paris ;

Désirant, par la promptitude d'une trop juste restitution, manifester au Saint-Pere notre zele, notre dévoûment, et prouver à l'Europe et à la Chrétienté, combien les excès passés ont été et sont loin de notre pensée et de notre cœur, de la pensée et du cœur des Français ;

Vu le rapport du commissaire-provisoire des départements de l'intérieur et des cultes,

Le conseil-d'état provisoire entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1. Les insignes, ornements, sceaux, archives et généralement tous les objets à l'usage de S. S. pour l'exercice du souverain pontificat, qui se trouvent actuellement à Paris, ou se trouveraient dans d'autres lieux du royaume, seront sur-le-champ mis à la disposition de S. S., et elle sera priée d'en agréer la restitution.

2. Le commissaire provisoire des départements de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(Signé) Charles-Philippe.

Par Monsieur, lieutenant-général du royaume,

Le secrétaire-d'état provisoire,

(Signé) Le baron de Vitrolles.

Au palais des Tuileries, le 20 Avril 1814.

Nous Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, frere du Roi, lieutenant-général du royaume.

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1. Le général de division comte Souham, est nommé au commandement militaire de la 20e. division militaire.

2. Le commissaire du gouvernement au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(Signé) Charles-Philippe.

Par Monsieur, lieutenant-général du royaume,

Le secrétaire-d'état provisoire,

(Signé) Le baron de Vitrolles.

Au palais des Tuileries, le 20 Avril 1814.

Nous Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, frere du Roi, lieutenant-général du royaume.

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1. Le général Bechel, baron de Lescour, est nommé commandant militaire dans le département des Ardennes.

2. Le commissaire du gouvernement au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(Signé) Charles-Philippe.

Par Monsieur, lieutenant-général du royaume,

Le secrétaire-d'état provisoire,

(Signé) Le baron de Vitrolles.

Au palais des Tuileries, le 12 Avril 1814.

Nous Charles-Philippe de France, fils de France, Monsieur, frere du Roi, lieutenant-général du Royaume, etc., etc., etc.

Sur le rapport du commissaire provisoire au département de l'intérieur et des cultes ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Orschweiller, département du Bas-Rhin, tendant à obtenir l'établissement d'une école de sœurs de la Providence dans ladite commune ;

Le conseil-d'état provisoire entendu,

Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1. L'établissement des sœurs hospitalieres, dites *sœurs de la Providence* de Strasbourg, dans la commune d'Orschweiller, département du Bas-Rhin, est autorisé.

2. L'établissement sera composé d'une sœur ; elle recevra de chaque éleve la rétribution volontaire de dix centimes par semaine ; sera logée aux frais de la commune, qui lui paiera une indemnité annuelle de 100 francs. Lorsque le produit de la rétribution ne s'élevera pas à 200 francs dans l'année, la différence sera prise sur la caisse communale. La commune lui paiera en outre une somme

pour frais de premier établissement ; fournira un local pour l'école, et la quantité nécessaire de bois de chauffage.

3. Le commissaire provisoire des départements de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(Signé) CHARLES-PHILIPPE.

Par MONSIEUR, lieutenant-général du royaume,

Le secrétaire d'état provisoire,

(Signé) Le baron de VITROLLES.

Au palais des Tuileries, le 19 Avril 1814.

Nous Charles-Philippe de France, fils de France, MONSIEUR, frere du Roi, lieutenant-général du royaume;

Vu la déclaration de l'administration de l'archevêque de Paris, sur l'acceptation de legs ci-après;

Sur le rapport du commissaire provisoire du département de l'intérieur et des cultes;

Le conseil d'état provisoire entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1. Le trésorier de la fabrique de la paroisse de Saint-Eustache à Paris, est autorisé à accepter pour dotation de l'instruction du Cathéchisme dans ladite église, la donation faite par le sieur Pierre-Louis Bossu, par acte, devant Robin, notaire à Paris, le 10 Mars 1814, savoir: pour la propriété aux curés, et pour l'usufruit aux prêtres célébrant le Cathéchisme de cette paroisse, d'une rente de mille francs inscrite au grand-livre de la dette publique, sous le nombre 63,680.

2. Les arrérages de cette rente seront touchés par les curés *pro tempore* de ladite paroisse, et distribués par eux de la maniere et dans les proportions qu'ils jugeront convenables auxdits prêtres donataires de l'usufruit.

3. Le commissaire provisoire du département de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(Signé) CHARLES-PHILIPPE.

Par MONSIEUR, lieutenant-général du royaume,

Le secrétaire-d'état provisoire,

(Signé) Le baron de VITROLLES.

Paris 21 *Avril.*

Le Sénat s'est rendu hièr en corps chez S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche. Il a été introduit par son Exc. M. le comte de Wrbna, grand-chambellan, et présenté par le prince de Bénévent, qui a dit:

« Sire,

« Le Sénat doit le tribut de ses hommages particuliers à V. M. I. et R.

« Elle avait voulu par un dévouement magnanime, cimen-

ter entre la France et l'Autriche une union durable qui confondît leurs intérêts et pût vous faire espérer la pacification de l'Europe.

" Mais c'est en vain qu'animée de votre esprit, l'auguste et digne fille des Césars a déployé tout ce que la sagesse a d'autorité, tout ce que la douceur a d'insinuation et de charmes. Vos vœux, les siens et les nôtres ont été trompés.

" Alors, vous renfermant dans les devoirs de la grandeur royale, vous avez songé qu'avant tout vous étiez monarque. Vous avez sauvé l'Europe en laissant à son destin celui qui voulait la perdre lui-même par une aveugle obstination.

" Sire, le Sénat vous rend des actions de grâces pour ce double bienfait que vous nous avez accordé, et comme pere, et comme Roi.

" Voyez, Sire, le monde tranquille après quinze ans de convulsions, l'Europe raffermie sur ses antiques bases, et tous les peuples, qui sont les premieres familles des Rois, ne formant plus, en quelque sorte, qu'une seule famille. Jouissez d'un si beau spectacle; et les sacrifices de votre grande âme seront payés."

L'Empereur a répondu :

" Sénateurs,

" Je reçois avec sensibilité l'expression de vos sentiments. " Le repos et le bonheur de la France se lient au bonheur et au " repos de mes peuples. Voisin de la France, ses intérêts ne " peuvent m'être étrangers. Les époques les plus heureuses " pour l'Autriche et pour la France ont été celles où des rap- " ports d'amitié ont lié leurs princes.

" J'ai combattu pendant vingt ans les principes qui ont " désolé le monde. J'ai porté par le mariage de ma fille et " comme souverain et comme pere, un sacrifice immense au " désir de mettre un terme aux maux de l'Europe. Ce sacri- " fice a été inutile; mais je ne regretterai jamais d'avoir fait " mon dévoir.

" La paix, nagueres impossible, va devenir facile et stable, " sous l'égide d'un Gouvernement régulier et paternel, rétabli " en France. Que tous les partis se rallient autour du roi; " qu'un seul sentiment anime la nation, et mes efforts, réunis à " ceux de mes puissants et loyaux alliés, se trouveront couron- " nés du premier succès que j'ambitionne: la France sera " forte, tranquille et heureuse."

Le 20 de ce mois, S. M. l'Empereur d'Autriche a visité dans le plus grand détail, le Conservatoire des arts et métiers

Les objets précieux d'horlogerie de Ferdinand Berthoud; les moulins à soie de Vaucanson; la machine à fabriquer des chaînes en fil de fer, de ce célebre mécanicien, et beaucoup d'autres inventions utiles, ont fixé particulierement l'attention de S. M. et de tous les seigneurs de sa suite. L'administrateur du Conservatoire, M. Mollard, a eu l'honneur de donner à S. M. l'Empereur, toutes les explications nécessaires sur la composition et les effets des machines et métiers qui ont le plus contribué au progrès de notre industrie. L'attention bienveillante et éclairée que S. M. a donnée à tous les objets que renferme cet établissement, a fait une vive impression sur toutes les personnes qui ont pu en être témoins, et peut être considérée comme l'encouragement le plus précieux qu'un monarque puisse accorder aux arts d'industrie.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Nous Charles Philippe de France, fils de France, *Monsieur*, frere du Roi, lieutenant-général du royaume;

Sur le rapport du commissaire provisoire au département de la guerre.

Le conseil-d'état provisoire entendu.

Ordonnons ce qui suit:

Tous les individus originaires d'Allemagne, qui ayant servi dans les régiments étrangers, attachés au service de France, et qui sont détenus dans les prisons civiles ou militaires pour désertion, seront mis sur-le-champ en liberté, et autorisés à retourner dans leur patrie, à moins qu'ils ne soient prévenus d'autres délits.

Donné à Paris, le 20 Avril 1814.

Nous, Charles-Philippe de France, etc.

Sur le rapport du commissaire au département des finances;

Considérant que les contributions ordinaires et extraordinaires de 1814 ne peuvent pas maintenant encore être légalement établies;

Que le recouvrement de ces contributions destinées d'une part à assurer le service courant, et de l'autre à acquitter les bons des réquisitions faites pour l'armée, ne pourrait néanmoins, sans les plus graves inconvénients, éprouver d'interruption:

Qu'il est urgent dès-lors qu'il soit fait un paiement d'à-compte de ces contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, jusqu'à ce que la loi les ait définitivement autorisées;

Le conseil-d'état provisoire entendu,

Ordonne ce qui suit:

Art. 1er. Les contribuables sont tenus d'acquitter, par à-compte en huit paiements égaux, de mois en mois, à compter du 1er Février dernier, les deux tiers du montant des contributions ordinaires et extraordinairs de 1814, jusqu'à ce que ces contributions soient définitivement réglées par la loi.

2. Si, par suite des dispositions de cette loi, les contribuables se trouvaient, au moyen de cet à-compte, avoir payé une somme très-forte, il leur serait tenu compte de l'excédant sur les contributions directes de 1815 : dans le cas contraire, ils solderaient le surplus.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Proclamation.

Paris, le 20 Avril 1814.

Soldats.

Vous avez suivi l'exemple donné par vos chefs ; MM. les maréchaux de France, généraux et officiers-supérieurs ont tous adhéré avec empressement à l'éclatante et heureuse révolution qui vient de s'opérer, et vous avez partagé de si nobles sentiments. Tous les cœurs se rangent autour du trône, et partout on bénit le retour de l'auguste et légitime dynastie des Bourbons, qui, seule, pouvait apporter à ce beau royaume le repos et le bonheur.

Un dévouement si général a pénétré de sensibilité MONSIEUR, frere du Roi, lieutenant général du royaume. Mon premier devoir a été d'entretenir S. A. R. des intérêts de l'armée ; et quelle n'a pas été ma joie en trouvant dans ses expressions toutes les affections d'un prince qui veut être le pere de ses soldats ? Quelle émotion plus vive pouvais-je éprouver en recevant de S. A. l'assurance qu'elle n'était que le fidele interprete des volontés du Roi, son auguste frere ?

Le sort de l'armée et de chacun de ses membres sera donc constamment l'objet de la paternelle sollicitude du Gouvernement. La gloire dont elle n'a cessé de se couvrir dans le cours d'une guerre si féconde en illustres faits d'armes, est regardée par les Bourbons comme une portion précieuse de l'héritage que leur restitue l'amour des Français.

Officiers et soldats, livrez-vous ainsi à une confiance qui ne sera point trompée ; voyez devant vous les récompenses et la considération qui doivent appartenir à la glorieuse armée d'un Roi de France. Tous les grades seront maintenus, et si dans la nouvelle organisation destinée à réparer le désordre et à

rétablir les principes de l'état militaire, quelques cadres se trouvent supprimés, le sort des officiers n'en sera point atteint; ils seront replacés dans les corps existants, ou des pensions analogues aux grades et aux services leur seront assurées.

Combien il m'est doux de transmettre à mes braves camarades les nobles pensées et les promesses du prince lieutenant-général du royaume! Mais lorsqu'il se plaît à annoncer les bienfaits de notre auguste Roi, je dois être le garant que la discipline et tous les devoirs militaires seront fidelement observés. Soldats! ne rendez point vaine la confiance de S. A. R. à cet égard, et que l'honneur de vos drapeaux reste toujours pur et intact; que l'ordre et la subordination regnent dans la paix comme la valeur a éclaté dans la guerre sur tous vos pas: vous répondrez ainsi dignement à l'amour d'un prince dont l'heureuse présence a fait passer tout-à-coup la France d'un état d'humiliation intolérable et d'oppression inouïe, à l'ordre de choses prospere et inaltérable dont nous jouissons, et qu'admire l'Europe entiere.

Le commissaire du Gouvernement au département de la guerre.

Le général comte DUPONT.

Paris 21 Avril.

On espere que Louis XVIII arrivera bientôt à Paris. S. M. est attendue à Amiens dans les premiers jours de la semaine prochaine. On fait déjà dans cette ville tous les préparatifs pour recevoir le monarque. S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême et LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon, accompagnent le roi.

Le général Lecourbe, qui avait été exilé par Buonaparté à Lons-le-Saulnier et ensuite à Bourges, a été réintégré dans son poste et remis en activité de service par Monsieur. Il est arrivé à Paris et a été très-bien accueilli par S. A. R. et les augustes souverains alliés: on le venge ainsi des injustices qu'il a éprouvées.

Maubeuge a été, ainsi que nous l'avons dit, bombardé pendant 7 à 8 heures; mais cette ville n'a point souffert. C'est le 8 avril qu'on a reçu, à Maubeuge, la premiere nouvelle des événements arrivés à Paris; le 9, il a été conclu une suspension d'armes, le 11 la garnison a arboré la cocarde blanche, et manifesté de la maniere la plus éclatante son dévouement à la maison de Bourbon.

Parmi les officiers généraux qui accompagnaient hier S. A. R. Mgr. le duc de Berry à son entrée à Paris on distinguait Lord Burghers.

Les dames de Versailles ont fait présent à la garde nationale de cette ville, d'un drapeau blanc aux armes de la France; il a été béni, le 19 de ce mois par M. l'évêque de Versailles, en présence de M. le préfet et de toutes les autorités civiles et militaires qui avaient été invités à cette cérémonie.

Le général Caffarelli a eu l'honneur d'être désigné pour accompagner jusqu'à Vienne S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise. M. le baron Meuneval, secrétaire intime de S. A. I, et M. le baron Corvisart, médecin, accompagneront aussi la princesse.

Le départ de Buonaparté a fait augmenter aujourd'hui à la bourse le cours des fonds publics; nous remarquerons qu'il n'est jamais revenu à Paris, d'une de ses expéditions, sans les faire baisser.

La correspondance avec l'Espagne et le Portugal reprendra son cours à partir du 26 de ce mois. Elle aura lieu les Mardi et Samedi. On ne peut pas affranchir.

Le chapitre de Paris a été admis, le 22 Avril, à l'audience de *Monsieur.*

M. l'abbé de la Myre, vicaire-général et capitulaire, portant la parole, a dit.

" Monseigneur :

" Le chapitre de la métropole vient déposer aux pieds de votre A. R., l'hommage de son respect, de son amour et de son dévouement pour le roi et son auguste famille.

" Si nous n'avons pas hérité de nombreux monuments de la magnificence et de la piété de nos rois, nous n'en sommes pas moins animés des mêmes sentiments que nos vénérables prédécesseurs dans l'église de Paris : et après avoir eu l'honneur de recevoir V. A. R. le jour de son entrée, nous nous répétions l'un à l'autre dans les transports de joie, de l'admiration et du bonheur, les paroles mémorables que *Monsieur*, avait daigné nous adresser : " Quel beau jour pour la religion ! "

Monsieur, a daigné répondre en ces termes :

" Faites connaître, messieurs, cette religion sainte, propagez-la, répandez-la, faites la fructifier dans tout Paris, rien ne peut être plus agréable au roi.

M. Dastros, ancien vicaire-général de Paris, est de retour dans cette ville. Il était dernierement détenu dans les prisons d'Angers. M. Portalis, son cousin, premier président à la cour impériale d'Angers, avait été chargé d'exécuter l'ordre qui rendait à la liberté les prisonniers d'état arrêtés sous l'ancien gouvernement : il ignorait que M. Dastros fut aussi près de lui. Quelles ont été leur surprise et leur joie, lorsqu'ils se sont ainsi

retrouvés ensemble, après avoir été séparés pour la même cause.

Un courier vient d'apporter la nouvelle que le maréchal duc d'Albufera a fait son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, et a juré fidélité à la maison de Bourbon.

M. de Riccée est nommé préfet de l'Orne.

M. Maxime de Choiseuil est nommé préfet de l'Eure.

M. Royer-Collard est nommé directeur-général de la librairie.

Actes du Gouvernement.

Au château des Tuileries, le 22 Avril 1814.

Nous Charles-Philippe de France, fils de France, MONSIEUR, frere du Roi, lieutenant-général du royaume,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera envoyé dans chacune des divisions militaires, un commissaire extraordinaire du Roi ;

Sa mission aura pour objet,

1o. De répandre dans le pays une connaissance exacte des événements qui ont rendu la France à ses légitimes souverains ;

2o. D'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire ;

3o. De prendre toutes les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement et l'action du gouvernement ;

4o. De recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public ;

2. A cet effet, lesdits commissaires du Roi sont autorisés à réquérir toutes les autorités civiles et militaires, et même à leur donner des ordres auxquels tous fonctionnaires ou agents publics seront tenus de déférer.

3. Sur le compte qui leur sera rendu de la conduite qu'auront tenue dans les circonstances actuelles les divers dépositaires ou agens de l'autorité publique, ils pourront prononcer leur suspension et les remplacer provisoirement.

Tout acte de suspension ou de remplacement provisoire devra être immédiatement, avec un rapport motivé et les pieces à l'appui, transmis au commissaire du ministere qu'il

concernera, et qui sera, selon les cas, chargé de rendre ou de provoquer la décision définitive.

4. Ils pourront faire mettre en liberté les individus qui auraient été arbitrairement arrêtés pour des faits politiques, s'ils ne sont détenus en vertu de mandats d'arrêts lancés par les procureurs impériaux pour d'autres faits.

5. Ils feront provisoirement cesser toutes poursuites, amendes, arrestations, et autres mesures semblables qui pourraient avoir été ordonnées pour faits de conscription militaire, sans cependant que les ordres qu'ils seront dans le cas de donner à ce sujet puissent avoir aucun effet rétroactif.

6. Ils feront cesser l'effet de toutes réquisitions, perceptions, travaux, inondations, ou autres mesures extraordinaires ordonnées par le dernier gouvernement, dans le seul objet de prolonger la guerre.

7. Ils correspondront avec le commissaire de l'intérieur pour l'ensemble de leur mission, et avec les commissaires des divers ministeres pour les objets de leurs attributions respectives.

Au palais des Tuileries, le 22 Avril 1814.

Nous Charles-Philippe de France, etc.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Sont nommés commissaires extraordinaires du Roi, à l'effet de se rendre, en exécution de notre décret de ce jour, dans les divisions militaires ci-après désignées, savoir :

1re division. *Paris*. Le maréchal Pérignon.
2e. *Mézieres*. Le duc de la Rochefoucault d'Hudoville.
3e. *Metz*. Le maréchal Kellermann.
4e. *Nancy*. Le comte Roger de Damas.
5e. *Strasbourg*. Le chevalier de la Salle.
6e. *Besançon*. Le marquis de Champagne.
7e. *Grenoble*. Le comte Auguste de Juigné.
8e. *Toulon*. Le comte Bruno de Boisgelin.
9e. *Montpellier*. Le comte Mathieu de Montmorency.
10e. *Toulouse*. Le comte Jules de Polignac, aide-de-camp de S. A. R.
11e. *Bordeaux*. Le comte Dejean.
12e. *La Rochelle*. M. Gilbert de Voisins.
13e. *Rennes*. M. le comte de Ferrieres.
14e. *Caen*. M. le duc Charles le Plaisance.
15e. *Rouen*. M. Begonen, conseiller-d'état.
16e. *Lille*. Le maréchal Mortier, duc de Trévise.

17e. *Dijon.* Le général Nansouty.
18e. *Lyon.* Le comte Alexis de Noailles, lieutenant-colonel.
19e. *Périgueux.* Le général Marescot.
20e. *Bourges.* M. Otto, conseiller d'état.
21e. *Tours.* M. le viscomte d'Osmond.

Ministère de la Marine.

Le vaisseau *le Polonais*, envoyé de Cherbourg à S. M., et destiné à son passage en France, sera désormais appelé *le Lys.*

Le commissaire provisoire du département de la marine, MALOUET.

Le commissaire provisoire du département de la marine a reçu, dès les premiers moments de son arrivée à Paris, et avant qu'aucune lettre officielle eût pu parvenir dans les ports, les actes de soumission au gouvernement du Roi, de MM. les officiers généraux et particuliers de la marine, préfets maritimes, chefs de service et employés sous leurs ordres ; le nombre s'en est tellement multiplié, qu'il devient impossible de les mentionner nominativement ; mais le commissaire provisoire se fait un devoir de faire connaître l'empressement avec lequel le corps de la marine a manifesté ses sentiments d'amour et de respect pour la personne du Roi et de son auguste famille.

Paris, le 21 Avril 1814.

Le commissaire provisoire du département de la marine, MALOUET.

Réponse à un Paragraphe du Morning-Chronicle, *et Remarques sur la Nouvelle Chartre Constitutionnelle.*

(L'article qui suit avait été préparé pour le dernier Numéro, et n'a pu y être inséré, faute de place.)

Il était tout naturel que ceux des journalistes anglais qui n'ont cessé de prôner Buonaparte pendant tout le cours de sa carriere politique, de l'appeler l'homme d'état le plus consommé et le plus grand capitaine, qui eût jamais existé, de le regarder comme le maître absolu de l'Europe, de dire constamment que c'était folie que de vouloir lui résister, et d'avancer que la prudence et l'amour du repos faisaient une loi de se soumettre à la volonté irrésistible de cet homme prodigieux—il était, disons-nous, naturel que ces faux prophêtes, voyant leur idole renversée, leurs propres oracles démentis, et leurs prognostics perpétuellement contredits, s'attachassent aux grands-prêtres de ce nouveau Moloch, et représentassent les interprêtes, les adorateurs, les organes du faux Dieu comme autant de demi Dieux eux-mêmes.

Par ces nouvelles idoles des démagogues anglais, nous entendons parler des Sénateurs français actuels, formés d'un mélange des créateurs et des créatures de Buonaparté, soutenus et dotés par lui, et qui ont constamment tenu pendant dix ans la France et l'Europe en coupe réglée, aux ordres du tyran, qui ne lui ont jamais opposé la plus légere résistance, et qui ont fait cent fois plus de mal au monde et plus déshonoré l'histoire du

cœur humain que le Sénat de Tibere et celui de Néron.

Nous avons dit qu'au moment où les Bourbons reparaissaient en France, la nation française verrait avec déplaisir, avec répugnance, que ces augustes princes seraient reçus par un corps politique dans lequel siégeaient un grand nombre de meurtriers de Louis XVI, et quelques-uns de ceux du Duc d'Enghien; et dont ceux qui n'avaient commis aucun crime avaient au moins la tache d'avoir été les agents serviles et salariés de la tyrannie, moyennant les faveurs pécuniaires qu'ils en avaient reçues.

Nous n'avons fait que répéter ce qui nous a été dit par une multitude de personnes de tout pays arrivant de France, que nous avons consultées sur l'état de l'opinion publique dans ce pays. Il en arrive chaque jour davantage et l'on peut s'assurer par elles si ce sentiment n'est pas toujours le même, et s'il n'a pas encore été ranimé en dernier lieu par deux circonstances nouvelles: par l'arrivée de Son Altesse Royale Monsieur et ses deux fils à Paris, et par l'apparition du premier projet de constitution formé par ce même Sénat, dans lequel il se déclare supérieur au roi lui-même, et non-seulement se maintient de sa propre autorité dans le rang, les honneurs et les salaires que Buonaparté lui avait conférés à vie, mais par lequel il se confirme héréditairement ces mêmes avantages.

Si l'on avait besoin de prouver la vérité du sentiment de dégoût qui regne généralement parmi la nation française pour ces autorités qu'on peut appeler à juste titre *la queue de Buonaparté*, il suffirait de montrer l'arrêté du gouvernement provisoire qui, le lendemain même du jour où il décréta la liberté de la presse, a placé la préfec-

ture de police entre les imprimeurs et les auteurs qui voudraient écrire sur le gouvernement.

Ce fut précisément la marche que suivit le directoire exécutif qui succéda à Robespierre, quand il se vit menacé par l'opinion publique, et que tous les journalistes qui avaient dénoncé les méfaits présents et passés des directeurs, furent eux-mêmes condamnés à la déportation à Cayenne avec les plus honnêtes des membres des deux conseils ?

Nous ne serons point déportés à la Guyane, et nous continuerons d'écrire librement ici ce que nous pensons sur la personne et sur les actes des membres des autorités qui ont survécu à Buonaparté leur chef, quelque protection qui leur soit accordée par le *Morning Chronicle*, et par des hommes pusillanimes qui ont l'air de craindre encore la réunion et la force des tronçons du serpent révolutionnaire. *Morte la bête, morte le venin.* Nous savons de très-bonne part que dans plusieurs départements la plupart de ceux qui ont été douaniers, commissaires, officiers de police, espions, sous-préfets, censeurs de la presse, même certain préfets, ont été pourchassés par le peuple et obligés de chercher un refuge dans les bois, les forêts et les cavernes ; la présence des agents de la tyrannie est devenue odieuse ; plusieurs ont déjà péri de faim, de misere, de brisement de cœur.

Et que l'on observe que nous ne sommes ici que narrateurs ; nous n'encourageons à aucun excès, nous ne provoquons aucune vengeance, nous ne faisons que citer ce qui se passe. Surtout nous prions nos lecteurs de ne jamais perdre de vue que, soit que nous émettions une opinion, soit que nous racontions un fait, nous sommes seuls responsables de ce qu'on lit dans l'*Ambigu*, et qu'il faut avoir des intentions aussi perverses

que le *Morning Chronicle*, pour dénaturer notre situation individuelle, nous accuser d'être mus par d'autres sentiments que les nôtres propres, et inculper une classe entiere d'hommes, telle que la noblesse émigrée, de ce qu'il croit pouvoir nous reprocher.

Encore une fois, nous sommes libres comme l'air, indépendants comme la pensée, loyaux par devoir et par sentiment, francs par habitude, et nous écrivons en Angleterre.

Lorsque le *Morning Chronicle* nous accusait de troubler la paix et le repos de l'Europe, pour avoir dit que les principaux chefs et appuis du dernier gouvernement révolutionnaire devraient disparaître à l'approche du gouvernement légitime, il aurait dû faire attention que dans la colonne suivante de sa feuille, il faisait lui-même notre justification en disant que le cardinal Maury avait été chassé du palais archiépiscopal de Paris, et que le chapitre de Notre-Dame avait révoqué ses pouvoirs. De même il était forcé d'annoncer que Caulaincourt avait obtenu, comme grâce spéciale de la part du trop bon Empereur Alexandre, la permission de passer le reste de ses jours dans un coin obscur et ignoré de la Russie, la France étant devenue inhabitable pour lui.

Eh bien! Caulaincourt et Maury étaient précisément du nombre de ceux que nous citions personnellement comme ne pouvant plus respirer le même air que la Famille Royale de France, ni se trouver sur son passage. A Londres, nous leur conseillions la fuite, le 10 Avril; le 9, leur sort était déjà décidé à Paris, nous avons pu le prévoir, mais non l'influencer.

Nous avons de même désiré l'exil volontaire de certains individus qui ne peuvent pas souiller plus long-temps la France et la capitale de leur

présence : encore dix jours de patience, et l'on verra si nous avons eu tort ou raison de leur dire :

> Disparaissez restes impurs,
> Fuyez, indécente cohorte ;
> Votre Empereur est à la porte,
> Et les Bourbons sont dans vos murs.

Ce n'est point par esprit de vengeance, c'est par commisération que nous leur avons conseillé et que nous leur conseillons encore aujourd'hui de se dépêcher de prendre la route des Etats-Unis d'Amérique. Fuyez, messieurs, il en est temps encore.

Quant au Sénat et à la constitution nouvelle, ou pour mieux dire la portion de constitution connue au 15 Avril, telle qu'elle se trouve dans le dernier numéro de ce journal, nous ne nous cacherons pas pour dire que nous trouvons l'œuvre parfaitement digne des ouvriers, c'est-à-dire exécrable. Les pères de cette nouvelle *Targinette* sont MM. Vimar, Garat, Lanjuinais, Fabre, Cornet, Grégoire et Abrial*. Qu'elle soit ou ne soit pas acceptée, elle ne peut pas durer. Elle est également offensante pour le Monarque et la nation qui viennent si heureusement de se réunir et de se réconcilier, et attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie.

C'est un acte révolutionnaire, pareil à la constitution faite par l'assemblée soi-disant constituante, qui fut culbutée aussitôt qu'acceptée. Après l'assemblée constituante, l'assemblée législative fit aussi des lois, tellement dans le sens de la révolution, qu'elles ne firent qu'accroître le désordre, et l'on passa à l'horrible Convention. Les

---

* Nous sommes fâchés de voir Lanjuinais et Vimar faire partie de cette bande.

cerveaux brûlés de cette affreuse époque firent sentir jusqu'où pouvait aller l'atrocité d'une nation désorganisée. Un parti sanguinaire, frappant toutes les classes de la société, ne fut détruit ensuite que lorsque les membres de la république (car on avait voulu aussi une république) furent eux-mêmes menacés.

Le directoire et les deux autres corps du gouvernement agirent de maniere à faire désirer bientôt une troisieme constitution. Les mêmes ouvriers en construisirent une nouvelle, avec des Consuls, un Sénat, un Corps-Législatif et un Tribunat. Ces éléments ne durerent pas longtemps. Le Tribunat fut supprimé, et un empereur annulla bientôt les autres corps, par une tyrannie écrasante au-dedans, et par un caractere sanguinaire qui a mis, comme tout le monde ne le sait que trop, l'Europe à deux doigts de sa perte.

Pendant l'intervalle de vingt-cinq années, qui s'est écoulé sous ces diverses constitutions successives, la France a été la victime de tous les genres de scélératesse. Il n'est pas de crime dont elle ne se soit souillée, et elle a perdu la plus précieuse partie de sa population, son commerce, ses colonies, ses manufactures, ses richesses et son honneur. Tout a été fait pour quelques individus, rien pour la nation ; et si dans cette année 1814, elle a fait paraître quelques étincelles du souvenir de son bonheur et de sa prospérité, qu'elle avait sacrifiés si légerement en 1789, elles sont de nouveau prêtes à s'éteindre. Les puissances alliées, en vengeant leurs propres griefs, ont sacrifié généreusement leurs justes ressentiments pour rendre le calme à une nation si agitée et si coupable. En voulant rendre ses droits à l'auguste maison de Bourbon, elles n'ont pas voulu se mêler de la forme de son gouvernement. Le Prince de Shwarzenberg avait fait un

appel aux *notables*. Les Sénateurs qui n'étaient que *que notés* et *notoires* se crurent être ces notables personnages, et se chargerent de régler le destin de la France. Ne connaissant pas assez les individus et les titres de ce corps, les Puissances alliées ont livré ce malheureux pays à de nouveaux désordres, suite nécessaire d'un tel choix.

Par ce que l'on connaît de cette sixieme constitution, il paraît que l'on a eu l'intention de la calquer sur celle d'Angleterre : mais la copie est hideuse, comparée à l'original.

Sans entrer dans l'examen de ce que les localités et l'esprit de la nation française peuvent apporter de différence dans les lois des deux pays, nous admettrons pour le moment cette forme de gouvernement pour la France :

1°. La rentrée de la maison de Bourbon dans ses droits ;

2°. Le Sénat ;

3°. Le Corps-Législatif.

Sur le premier article, les nouveaux constituants ne parlent point de droit, mais ils déclarent purement et simplement que le peuple français *appelle librement* au trône de France Louis Stanislas Xavier de France, frere du dernier Roi Louis XVI, anachronisme ridicule, puisque toute la France, redemandant nominativement Louis XVIII, reconnaît par-là qu'il a existé un roi Louis XVII, qui, pour avoir régné dans une prison, n'en a pas moins régné, en vertu du principe fondamental de la monarchie française : que le Roi ne meurt jamais. Lorsque les nouveaux constituants veulent bien rappeler ainsi la maison de Bourbon dans la personne d'un Louis Ier, suivant les uns, et d'un Louis XVII suivant les autres, ils semblent déclarer que ce qui est éligible peut, par cette raison même, être déchéable, source de troubles, de brigues et d'in-

certitude pour l'avenir. Ces messieurs, qui sont entrés dans de si grands détails sur leur existence présente et future, ne disent rien de celle du Roi ni de celle de sa maison. Ce sont des factieux, qui profitent de la circonstance, pour consolider les vols, prétendus nationaux, dont leurs sénatoreries sont composées. Leur constitution pourrait, à juste titre, être appelée *la constitution de l'égoïsme.*

Le second article qui concerne messieurs les constituants, les déclare permanents, perpétuels et héréditaires, grandement salariés, et jouissant encore de sénatoreries importantes, en véritables apanagistes.

Pour constituer ainsi le plus riche corps du royaume, il faudrait avoir des titres, ou de naissance, ou de grands services, ou de bonne réputation.

D'abord, il faut être constitué, et ne pas se constituer soi-même, car on ne doit gueres compter sur la sanction publique du moment. On sait ce que c'est que les ratifications dites du peuple, et les serments depuis vingt-cinq ans.

Ensuite le grand vice de la composition du Sénat, c'est que la plupart de ses membres ont été nommés par Buonaparté. Parmi eux on compte quelques Nobles, dont on ne discutera pas la réputation ; un grand nombre, dont plusieurs régicides, ont marqué par leur conduite atroce dans toutes les phases de la révolution ; le reste, agents obscurs de toutes les tyrannies révolutionnaires, savants ou ignorants, bas flatteurs ou protégés, dont on ne connaît pas assez le caractere pour leur donner d'autres qualifications.

Mais ce qui est notoire, c'est que depuis l'établissement du Sénat, il n'a jamais été que l'instrument passif des décrets de la dévastation, du dépouillement et de l'oppression de la nation.

En effet, quelle est la voix qui s'est élevée dans le Sénat quand on a arraché des enfants de quinze et seize ans, pour les mener aux boucheries du tyran ?

Quand on a extorqué continuellement des impôts arbitraires, pour racheter plusieurs fois les mêmes conscrits ?

Quand on a su la destruction totale de l'armée de Russie, les défaites en Espagne depuis quatre ans, celles de l'Allemagne en 1813, a-t-il demandé le moindre compte d'un million d'hommes sacrifiés à la folle ambition de Buonaparté ?

Qu'a-t-il fait, depuis l'entrée des alliés en France, pour prévenir les maux, suites d'une résistance inutile, qui exposait Paris aux dernieres calamités, sans la générosité inouïe des vainqueurs ?

Une foule de malheureux qui remplissaient les prisons de Vincennes, la Force, Ste.-Pélagie, Ham, l'Abbaye et autres, a-t-elle trouvé des défenseurs contre les craintes d'un usurpateur dévoré par ses soupçons ?

Non ; rien de tout cela, parce que son existence tenait essentiellement à celle de Buonaparté, parce qu'il est la créature de Buonaparté, parce qu'il est composé de tous les éléments qui ont amené Buonaparté, et qui peut-être auraient encore envie de le ramener ; parce qu'encore aujourd'hui, lorsque la nation a redemandé à grands cris ses Bourbons, il a voulu faire du Roi légitime comme il l'avait fait de l'usurpateur*, un enfant de la révolution, et comme le dit Château-

---

* On peut observer que dans aucun des actes du Sénat et du gouvernement provisoire, on ne trouve le mot d'usurpateur ; ils ont craint sans doute que ce nom ne leur fût appliqué solidairement.

briand : " Un chef en qui la loi corrompue dans " sa source protége la corruption, et fasse al- " liance avec elle."

Par quelle fatalité faut-il donc aujourd'hui que ce Sénat vaincu, humilié, pris dans Paris, comme dans un trébuchet, n'ayant fait d'efforts que pour servir Buonaparté, à qui il appartenait encore le 30 Mars à midi, prenne le 2 d'Avril une attitude victorieuse vis-à-vis et le Roi les enfants de France, les alliés des vainqueurs, qu'il leur impose la loi, que son premier soin, pour prix de sa défaite, soit d'instituer héréditaires ses membres qui n'etaient quelques heures auparavant qu'à vie, et qu'il perpétue ainsi de mâle en mâle sur la même ligne de succession la royauté et le régicide ;—qu'il se rende sans mission l'arbitre de l'existence de la nation, et donne un état précaire à son souverain et à une famille qui a illustré le trône pendant 800 ans ? Il est vrai qu'il veut bien y admettre les Princes du Sang ! vraiment, il les met là en belle compagnie ! le pere du Duc d'Enghien près de Caulaincourt, et tous les autres princes de la maison de Bourbon à côté de Lucien, Joseph, Jérôme, Louis Buonaparté, du prince Borghese, de Pascal Bacciochi, de Siéyès et de Garat !

Le corps législatif, bien et librement composé, pourrait être encore aujourd'hui ce que n'a jamais été le Sénat, l'organe de l'esprit national, et remettre les choses sur un pied plus décent et plus convenable, en attendant une convocation solennelle et légale de la nation.

C'est certainement une dérision que le maintien des décorations de la légion d'honneur. Il semble que son titre est ridicule, puisque c'est la récompense des parjures, de la rapine, de la destruction et de la terreur qui les a ratifiés. Mais comme une puérile vanité tiendra encore

aux marques de cet ordre, son instituteur étant déshonoré, qu'il soit libre à chacun de continuer de les porter.

Au surplus, on voit clairement que dans cette constitution ses auteurs sont des gens qui, ayant surnagé avec profit aux malheurs de la révolution, cherchent, pour premiere condition, à consolider leur brillante position. Ils veulent bien permettre à l'ancienne noblesse de reprendre ses titres, mais ils ne s'occupent en aucune maniere de ses propriétés. La nouvelle en possède beaucoup, et à un prix bien cher; car à la plupart elle a coûté des crimes. Ils veulent lier le Roi sur les choses qui les regardent. Accoutumés à considérer la nation pour rien, ils entraveront les vues bienfaisantes du Roi pour la totalité de ses peuples, ses intentions seront calomniées, ses opérations traversées; et, comme autrefois, le pouvoir exécutif ayant toujours tort, nous retomberons à l'époque de 1789.

Enfin, si malgré la funeste expérience des effets des constitutions qui ont écrasé la France depuis vingt-cinq ans, il lui faut encore une constitution, nous désirons qu'on en revienne à celle proposée par la déclaration de Louis XVI du 23 Juin 1789. C'était alors le vœu de la France avant la révolution. Présentée aux Français par un Roi de France, accompagné de tous les fils de France, on conviendra que cette chartre émanait au moins d'une source bien autrement pure, désintéressée et nationale, que le petit papier appelé chartre constitutionnelle que quelques Hollandais, Génois et Piémontais*, viennent,

* On voit au bas de ce papier *brouillard* les illustres noms, très-peu français assurément, de Grégorio Marcorengo, de Venturi, de Carbonara, de Schimmelpenninck, de Belderbusch, de Van de Poll, de Van de Elder, de

en partant pour leurs pays, de barbouiller pour le nôtre, moyennant finance, de concert avec quelques Français la plupart assez mauvais sujets.

Nous nous sommes empressés de publier ces observations sur la constitution projetée, parce que nous ignorons encore si elle a ou non été acceptée par notre Roi, et que nous nous croyons libres de dire ce que nous en pensons ; mais quand nous saurons officiellement qu'elle aura été sanctionnée, alors, tout en la désapprouvant, nous observerons à son égard le silence du respect.

Van Zuyten, ect. etc. On se demande quel droit ont ces étrangers de prétendre lier le Roi et le peuple de France, et de s'adjuger ainsi chacun de 50 à 80 mille livres de rente, aux dépens des véritables ducs et pairs de France? Quant à M. Carbonara,

« Il peut, s'il lui convient, aller avec Maret
« Charbonner de ses lois les murs d'un cabaret ;
« Mais qu'il ne vienne pas d'une chartre insolente
« Troubler de nos Bourbons la pompe triomphante.

Entrée de Louis *XVIII à Londres, et son Départ de cette Capitale.*

Le 20 de ce mois, la ville de Londres a offert un spectacle dont le souvenir sera perpétué également dans les annales de la France et dans celle de la Grande-Bretagne. Le Roi de France a fait son entrée dans cette capitale; et si la réception qui a été faite à Sa Majesté par Son Altesse Royale le Prince-Régent, a été distinguée par la pompe et l'éclat dont elle a été accompagnée, et par toutes les attentions délicates qui ont caractérisé les ordres et démarches de Son Altesse Royale, elle ne l'a pas été moins par l'empressement avec lequel le peuple Anglais est accouru de toutes parts, pour jouir du plaisir de voir le monarque et son auguste famille, et les féliciter sur leur heureuse restauration. Partout où le cortége a passé, Sa Majesté a été saluée par des cris réitérés de *Vive le Roi!* et par les démonstrations les plus vives et les plus sinceres de joie, de respect et de satisfaction.

Monseigneur le Prince-Régent est allé au devant du Roi jusqu'à Stanmore. Son Altesse Royale est partie de Londres vers midi, accompagnée du Duc de Montrose, grand écuyer, et du Vicomte Melbourne, gentilhomme de la chambre; tous les postillions et domestiques portaient la livrée du Roi d'Angleterre, et des cocardes blanches.

Le prince est arrivé à Stanmore vers deux heures. Il n'y avait pas une seule maison qui ne fût décorée de cocardes blanches ou de drapeaux et autres emblêmes de cette couleur. Tous les gentilhommes et autres personnes des environs qui avaient pu se procurer des chevaux, sont allés à un mille de Stanmore pour escorter le Roi dans la ville; mais lorsque Sa Majesté a été à une petite distance, la populace, qui était extrêmement nombreuse, a dételé les chevaux de sa voiture, et l'a traîné jusqu'à l'auberge où Sa Majesté est descendue. Le Prince Régent y a reçu le Roi. Sa Majesté portait un uniforme de maréchal de France. Le Prince était en uniforme de feld-maréchal, et portait les décorations des ordres anglais et russes.

A 3 heures 20 minutes, le cortége s'est mis en route

dans l'ordre suivant: 100 gentilshommes à cheval; des trompettes de la garde à cheval, en grand costume; un nombreux détachement des gardes à cheval; six voitures de la cour, avec des domestiques portant la cocarde blanche et un officier des gardes à chaque portiere; un fort détachement de gardes à cheval. Dans la premiere voiture étaient les grands officiers de la couronne de France, savoir les Ducs d'Havré et de Grammont, capitaines des gardes du Roi; le comte de Blacas, grand-maître de la garderobe, et le chevalier de Riviere, premier écuyer de Sa Majesté, Deuxieme voiture, le roi de France, le Prince Régent, Madame, duchesse d'Angoulême, et le prince de Condé; 3e le duc de Bourbon; 4e, les dames d'honneur de Madame; 5e, les écuyers du Roi; 6e, d'autres officiers de la maison du Roi. Le cortége est arrivé à cinq heures et demie à l'entrée de Piccadilly, et il a suivi cette rue pour aller à l'hôtel de Grillon, Albemarle-Street. Toutes les fenêtres des maisons de Piccadilly étaient remplies de personnes de tout rang qui ont fait retentir l'air des plus vives acclamations, et dont les cris de joie se sont confondus avec ceux de l'immense foule qui accompagnait le cortége. Lorsque le Roi a mis pied à terre, la bande de musiciens de S. A. R. le duc de Kent a joué l'air de *God save the King*; en même temps le peuple a redoublé ses acclamations, et les dames qui étaient aux fenêtres des maisons voisines, ont agité leurs mouchoirs. Le roi s'est appuyé sur le bras du Prince, qui a conduit sa Majesté dans le grand appartement du rez de chaussée. Sa Majesté, qui se trouvait fatiguée du voyage, s'est assise sur un fauteuil, ayant à sa gauche Mgr. le duc d'York, à sa droite Mgr. le Prince Régent et Madame, duchesse d'Angoulême, en face de lui LL. AA. le prince de Condé et le duc de Bourbon. Derriere le fauteuil du Roi étaient les marquis de Hertford et le comte de Cholmondeley. Les ambassadeurs d'Autriche, d'Espagne, de Russie et de Portugal, tous les ministres du cabinet, et plus de 100 gentilshommes français étaient présents. Ils ont été témoins d'un touchant entretien. Le Prince-Régent adressant la parole au Roi, a dit:

" Votre Majesté me permettra de lui offrir mes félicitations les plus sinceres sur le grand événement qui a toujours été au nombre de mes vœux les plus ardents, et qui doit très-éminemment contribuer non-seulement au bonheur du peuple de V. M., mais au repos et bien-être de toutes les autres nations. Je suis certain que je puis ajouter que mes

opinions et mes sentiments sont d'accord avec ceux de la nation anglaise toute entiere, et que l'enthousiasme et les transports avec lesquels V. M. sera reçue dans sa propre capitale pourront à peine surpasser la joie et la satisfaction que la restauration de V. M. au trône de ses ancêtres a causées dans la capitale de l'Empire britannique."

S. M. a répondu: — " Votre Altesse Royale voudra bien agréer mes remercîments de ses félicitations, et de l'invariable bonté avec laquelle j'ai été traité par Votre Altesse Royale et par tous les membres de votre illustre maison. C'est aux conseils de Votre Altesse Royale,—à ce grand pays et à la constance de son peuple, que j'attribuerai toujours, grâce à la Providence, la restauration de notre maison au trône de nos ancêtres, et cet état des affaires qui promet de fermer les plaies, de calmer les passions, et de rendre la paix la tranquillité et le bonheur à toutes les nations."

Le Prince Régent.—" Votre Majesté voit certainement ma conduite d'un œil trop partial. Je ne puis réclamer d'autre mérite que celui d'avoir rempli un devoir auquel j'étais porté par mon inclination et par toute espece de considérations. Assurément Votre Majesté conviendra que j'en ai été bien récompensé par les événements qui donnent lieu à nos congratulations actuelles. Puisse Votre Majesté régner long-temps dans la paix, le bonheur et la gloire !"

Le Roi de France.—" Que Votre Altesse Royale me permette d'ajouter que je n'ai que faiblement exprimé tous les sentiments de reconnaissance qui remplissent mon cœur, sentiments que je conserverai jusqu'au dernier soupir, pour la bonté constante et la protection généreuse dont Votre Altesse Royale et votre grande nation m'ont honoré, moi et tous les membres de ma maison, et tous ces hommes loyaux qui lui sont attachés, durant notre résidence dans ce grand et heureux pays. Puissent sa grandeur et sa prospérité être éternelles !"

Le Roi et le Prince ont parlé en français ; et tous ceux qui les ont entendus n'ont pas pu s'empêcher d'admirer le langage touchant et expressif de Sa Majesté, la grâce et la vivacité de celui du Prince.

Ensuite le Roi, avec l'aide du prince de Condé et du duc de Bourbon, a ôté son cordon de l'ordre du Saint-Esprit et sa plaque et en a investi le Prince Régent, en disant qu'il était charmé que Son Altesse Royale fût la premiere personne à laquelle il eût l'honneur de conférer cet ancien ordre, après sa restauration.

Le Prince a pris alors congé, et Son Altesse Royale a monté en voiture, au bruit des cris de *Vive le Prince! vivent les Bourbons! vive l'Angleterre!!!*

A six heures et demie, le Roi a dîné avec Madame, Monseigneur le Prince de Condé, Mgr. le duc de Bourbon, et quelques gentilshommes français.

Le 21, Sa Majesté a reçu les félicitations des personnes de distinction qui sont maintenant dans la capitale; le Lord Maire et les sherifs de Londres se sont rendus auprès de Sa Majesté vers trois heures. Ils ont été introduits auprès du Roi par le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre. Sa Majesté avait à ses côtés le duc d'Havré, capitaine des gardes-du-corps, et le comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe.

Le Lord Maire, après avoir fait les saluts usités, s'est avancé vers Sa Majesté, avec le juge de la cité, et ce dernier a fait lecture de l'adresse suivante;—

" A Sa Majesté Très-Chrétienne Louis XVIII, Roi de France et de Navarre.

Adresse de Félicitations des Lord Maire, Aldermen et Citoyens de la Cité de Londres, assemblés en Conseil Commun.

" Plaise à Votre Majesté Très-Chrétienne,—Nous, les Lord Maire, etc., assemblés en conseil commun, demandons la permission d'approcher Votre Majesté, pour lui présenter nos sinceres félicitations sur les grands et glorieux événements qui, sous la direction d'une Providence bienfaisante, ont amené la délivrance de votre peuple, d'une tyrannie aussi oppressive qu'aucune de celles qui ont jamais asservi et affligé le genre humain. C'est pour le peuple de ce pays-ci une satisfaction vivement sentie, que durant les maux et ravages d'une guerre dévastatrice, la famille royale de France ait trouvé un asile sûr dans ces heureux royaumes.—Le jour est maintenant arrivé où Votre Majesté est appelée à convaincre son peuple et tout l'univers que le souverain de la France a des bienfaits inappréciables à dispenser à ses braves et fideles sujets, qui désirent ardemment de voir leur monarque bien-aimé, et voyent dans son retour une ample et glorieuse compensation des calamités qu'ils ont si long-temps endurées.

"Nous faisons des prieres sinceres et ferventes pour que Votre Majesté puisse tenir long-temps le sceptre récupéré de ses ancêtres, pour qu'elle fasse le bonheur de son peuple, et pour que les deux nations de la Grande-Bretagne et de la France soient alliées par des relations d'amitié et de concorde, tellement indissolubles, qu'elles puissent assurer perpétuellement à l'une et à l'autre, et à l'Europe en général, une paix et un repos non interrompus."

Le Lord Maire a remis ensuite l'adresse au duc d'Havré qui l'a présentée au Roi. Sa Majesté a fait la réponse suivante, qu'elle a prononcée avec grâce et sensibilité:

"Mylord et Messieurs,

"Je vous remercie de tout mon cœur de votre obligeante adresse et de vos vœux bienveillants.

"Il est, j'ose le dire, non moins flatteur pour mon amour-propre que touchant pour mon cœur, de recevoir les félicitations de la cité de Londres, sur un événement aussi heureux.

"Jamais, ma famille et moi, nous n'oublierons l'assistance qui nous a été prêtée, la résistance de l'Angleterre contre la tyrannie, et l'aide puissante qui a mis mon peuple en état d'exprimer librement ses sentiments de loyauté.

"Quant à moi, j'aurai toujours à cœur de cultiver entre les deux royaumes une amitié qui seule peut assurer leur bonheur mutuel et le repos du monde."

Sa Majesté s'est levée ensuite, puis s'appuyant sur les bras du duc d'Havré et du comte de Blacas, et traversant une ligne formée de chaque côté par les membres de la corporation, elle les a salués en passant, et elle a passé dans un autre sallon, où elle est restée plus d'une heure, les portes étant ouvertes. Plusieurs membres y ont été introduits, et le Roi leur a donné la main affectueusement.

A six heures et un quart, le Roi est arrivé à Carlton-House, avec un nombreux cortége escorté par des détachements de la garde à cheval. Le Prince Régent a reçu Sa Majesté sur une plateforme érigée sous le vestibule et couverte d'un tapis écarlate.

Le Prince a tenu ensuite un chapitre de l'ordre de la Jarretiere, et le Roi de France ayant été élu chevalier à l'unanimité, le Prince Régent a donné sur-le-champ l'investiture à Sa Majesté et a placé lui-même la jarretiere au genou du Roi.

Le Prince a conduit ensuite le Roi dans son cabinet, et

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE DE LA COUR, DU MARDI LE 26 AVRIL,

Publié le Mercredi, le 27 Avril.

Bureau des Affaires Etrangeres, le 27 Avril, 1814

Il a été reçu a ce bureau une dépêche du vicomte Castlereagh, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les affaires étrangeres, datée de Paris, le 23 Avril, 1814, portant que Sa Seigneurie a signé ce jour-là, de la part de Sa Majesté Britannique, une convention pour une supension d'hostilités avec la France, par mer et par terre.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR,

Publiée le Mardi, 26 Avril, 1814.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Downing-street, le 26 Avril.

Le major lord William Russell est arrivé hier au soir à ce Bureau, apportant une dépêche du Marquis de Wellington, dont suit une copie :

Toulouse, le 12 Avril.

Milord,

J'ai le plaisir d'informer Votre Seigneurie que je suis entré ce matin dans cette ville, que l'ennemi a évacuée durant la nuit, se retirant par la route de Carcassone.

Les pluies continuelles et l'état des routes m'ont empêché d'établir le pont jusqu'au 8 du matin ; alors le corps espagnol et l'artillerie portugaise, sous les ordres immédiats du lieutenant-général Don Manuel Freyre, et le quartier-général passerent la Garonne.

Nous nous portâmes immédiatement en avant vers la ville, et le 18e de hussards, sous le commandement immédiat du colonel Vivian, eut l'occasion de faire une très-belle charge sur un corps de cavalerie ennemie très-supérieur, qu'il chassa au-delà du village de la Croix d'Orade, et il prit environ 100 prisonniers ; ce qui nous mit en possession d'un pont important sur la riviere d'Ers, par où il fallait passer, pour attaquer la position de l'ennemi. Le colonel Vivian fut malheureusement blessé en cette occasion, et je crains d'être privé pendant quelque temps de l'avantage de son assistance.

La ville de Toulouse est environnée de trois côtés par le canal de Languedoc et la Garonne. Sur la gauche de cette riviere, le faubourg, que l'ennemi avait fortifié par de forts ouvrages de

campagne en avant de l'ancien rempart, formait une bonne tête-de-pont.

Il avait aussi formé une tête à chacun des ponts du canal, qui en outre étaient défendus en quelques endroits par un feu de mousqueterie, et partout par l'artillerie de l'ancien mur de la ville. Au-delà du canal vers l'Est et de là à la riviere d'Ers, il y a une hauteur, qui s'étend jusqu'à Montaudran, et que traversent toutes les routes qui conduisent de l'Ers vers le canal et la ville, qu'elle défend ; et outre les têtes-de-pont du canal, l'ennemi avait fortifié la hauteur par cinq redoutes, liées par des lignes retranchées, et il avait fait avec une diligence extraordinaire tous les préparatifs de défense possibles. Il avait aussi rompu tous les ponts sur l'Ers, à notre portée, par où l'on pouvait approcher la droite de sa position. Cependant les routes de l'Ariege à Toulouse étant impraticables pour la cavalerie et l'artillerie et presque pour l'infanterie, ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Seigneurie dans ma dépêche du 1er de ce mois, je n'avais d'autre parti à prendre que d'attaquer l'ennemi dans cette formidable position.

Il était nécessaire de transporter le pont de bateaux plus haut dans la Garonne, pour abréger la communication avec le corps du lieutenant-général Sir R. Hill, aussitôt que le corps espagnol aurait passé ; et cette opération ne fût effectué que le 9, si tard que je crus devoir différer l'attaque jusqu'au lendemain matin.

Voici le plan d'attaque que j'adoptai ;—Le maréchal Sir W. Beresford, qui était sur la droite de l'Ers, avec les 4e et 6e divisions, devait passer cette riviere au pont de la Croix d'Orade, pour s'emparer de Montblanc, et remonter la droite d'Ers, pour tourner la droite de l'ennemi, pendant que le lieutenant-général Don Manuel Freyre, avec le corp espagnol sous ses ordres, soutenu par la cavalerie anglaise, attaquerait de front. Le lieutenant-général Sir Stapleton Cotton devait suivre les mouvements du maréchal, avec la brigade de hussards du major-général lord Edward Somerset ; et la brigade du colonel Vivian, sous le commandement du colonel Arentschild, devait observer les mouvements de la cavalerie ennemie sur les deux rives de l'Ers, au-delà de notre gauche.

La division légere et la 3e, sous le commandement du lieutenant-général Sir T. Picton, et du major-général baron Charles Alten, et la brigade de cavalerie allemande, devaient observer l'ennemi dans la partie inférieure du canal, et y attirer l'attention de l'ennemi, en menaçant la tête de pont, pendant que le lieutenant-général Sir R. Hill ferait la même chose au faubourg situé sur la gauche de la Garonne.

Le maréchal Sir W. Beresford passa l'Ers et forma son corps en trois colonnes, au village de la Croix d'Orade, la 4e division en tête, avec laquelle il s'empara immédiatement de Montblanc. Il remonta ensuite l'Ers dans le même ordre, sur un terrain très-difficile, dans une direction parallele à la forte position de l'ennemi ; et aussitôt qu'il fut arrivé au point où il la tournait, il forma ses lignes et marcha à l'attaque. Durant ces opérations, le lieutenant-général Don Manuel Freyre longea la gauche de l'Ers jusque devant la Croix d'Orade, où il forma son corps sur deux lignes, avec une réserve sur une hauteur en avant de la gauche de la position de l'ennemi, sur laquelle l'artillerie portugaise fut placée ; et

la brigade de cavalerie du major-général Ponsonby en réserve derriere.

Aussitôt qu'il fut formé, et qu'on vit que le maréchal Sir W. Beresford était prêt, le lieutenant-général Don Manuel Freyre s'avança pour attaquer. Les troupes marcherent en bon ordre, sous un feu très vif de mousqueterie et d'artillerie, et montrerent une grande intrépidité, le général et tout son état major étant à leur tête; et les deux lignes furent promptement établies dans les fossés immédiatement sous les retranchements de l'ennemi; la réserve et l'artillerie portugaise et la cavalerie anglaise continuant d'occuper les hauteurs sur lesquelles les troupes s'étaient formées premierement. Mais l'ennemi repoussa la droite de la ligne du général Freyre, dans son mouvement autour du flanc gauche, et ayant poursuivi son succès et tourné notre droite, des deux côtés de la grande route de Toulouse à la Croix d'Orade, il força promptement tout le corps à se retirer. Je vis avec une grande satisfaction que malgré qu'elles eussent souffert grandement dans la retraite, les troupes se rallierent aussitôt que la division légere qui était à leur droite s'avança; et je ne puis assez applaudir aux efforts que le lieutenant-général Don Manuel Freyre, les officiers de l'état-major de la 4e armée espagnole, et les officiers de l'état-major-général firent pour les rallier et reformer.

Le lieutenant-général Mendizabel, qui était sur le champ de bataille comme volontaire, le général Espeleta, et plusieurs officiers de l'état-major et chefs de corps furent blessés en cette occasion; mais le général Mendizabel ne quitta pas le champ de bataille. Le régiment des chasseurs de Cantabrie, sous le commandement du colonel Sicilio, maintint sa position sous les retranchements de l'ennemi, jusqu'à ce que je lui donnai l'ordre de se retirer.

Dans ces entrefaites, le maréchal Sir W. Beresford, avec la 4e division, sous le lieutenant-général Sir L. Cole, et la 6e division, sous le commandement du lieutenant-général Sir H. Clinton, attaqua et emporta les hauteurs sur la droite de l'ennemi, et la redoute qui couvrait et protégeait ce flanc; et il logea ces troupes sur les hauteurs où était l'ennemi, qui, toutefois, était encore en possession de quatre redoutes, ainsi que des retranchements et maisons fortifiées.

Le mauvais état des routes avait induit le maréchal à laisser son artillerie dans le village de Montblanc; et il s'écoula quelque temps avant qu'elle pût lui être amenée, et avant que le corps du lieutenant-général Don M. Freyre pût être reformé et revenir à l'attaque: dès que cela fut fait, le maréchal continua son mouvement en longeant les hauteurs, et il s'empara, avec la brigade du général Pack, de la 6e division, des deux principales redoutes et des maisons fortifiées, sur le centre de l'ennemi. Ce dernier fit une tentative désespérée du côté du canal pour reprendre ces hauteurs, mais il fut repoussé avec une grande perte; et la 6e division ayant continué son mouvement en longeant le sommet de la hauteur, pendant que les troupes espagnoles en faisaient un correspondant sur le front, l'ennemi fut débusqué des deux redoutes et retranchements sur la gauche, et nous fûmes maîtres de toutes les hauteurs. Cependant nous n'obtînmes pas cet avantage sans une perte grave,

particulierement dans la brave 6e division. Le lieutenant-colonel Coghlan, du 61e, officier d'un grand mérite et qui promettait beaucoup, fut malheureusement tué à l'attaque des hauteurs. Le major-général fut blessé, mais il put rester sur le champ de bataille; le colonel Douglas, du 8e régiment portugais, perdit une jambe, et je crains d'être long-temps privé de ses services.

Les 36e, 42e, 79e et 61 régiments perdirent beaucoup de monde, et se distinguerent grandement durant tout le jour.

Je ne puis assez louer l'habileté et la conduite du maréchal Sir W. Beresford, dans toutes les opérations de cette journée, ni celle des lieutenants-généraux Sir L. Cole, Sir H. Clinton; des majors-généraux Pack et Lambert, et des troupes sous leurs ordres. Le maréchal Sir W. Beresford mentionne particulierement la bonne conduite du brigadier-général D'Urban, quartier-maitre-général; et du général Brito Mozinho, adjudant-général de l'armée portugaise.

La 4e division, quoiqu'exposée à un feu meurtrier, dans sa marche sur le front de l'ennemi, a été moins engagée que la 6e, et n'a pas autant souffert; mais elle s'est conduite avec sa bravoure accoutumée.

J'ai eu aussi tout lieu d'être satisfait de la conduite du lieutenant-général Don M. Freyre, du lieutenant-général Don G. Mendizabel, du maréchal de Camp Don P. de la Barcena, du brigadier-général J. de Espelata, du maréchal de Camp Don A. Garces de Marcella, du chef de l'état-major Don E. S. Salvador, et des officiers de l'état-major de la 4e armée. Les officiers et les troupes se sont bien conduits dans toutes les attaques qu'ils ont faites après qu'ils ont été reformés.

Le terrain étant défavorable aux opérations de la cavalerie, elle n'a pas eu l'occasion de charger.

Pendant que les opérations ci-dessus détaillées s'effectuaient sur la gauche de l'armée, le lieutenant général Sir R. Hill délogea l'ennemi de ses ouvrages extérieurs, dans le faubourg situé sur la gauche de la Garonne, dans l'enceinte de l'ancien mur. Le lieutenant-général Sir T. Picton, avec la 3e division, chassa aussi l'ennemi de la tête-de-pont du canal la plus proche de la Garonne; mais les troupes ayant tenté de s'en emparer, elles furent repoussées avec quelque perte. Le major-général Brisbane fut blessé, mais j'espere que je ne serai pas long-temps privé de son assistance; et le lieutenant-colonel Forbes, officier d'un grand mérite, fut tué.

L'armée étant ainsi établie sur trois côtés de Toulouse, je détachai sur le champ notre cavalerie légere, pour couper la communication par la seule route praticable pour les voitures qui restât à l'ennemi, jusqu'à ce que je pusse faire des dispositions pour établir les troupes entre le canal et la Garonne.

Mais l'ennemi s'est retiré la nuit derniere, laissant entre nos mains le général d'Harispe, le général Burrot, le général St. Hilaire, et 1600 prisonniers. Une piece de canon a été prise sur le champ de bataille, et on en a pris d'autres dans la ville, ainsi que de grandes quantités de munitions de toute espece.

Depuis mon dernier rapport, j'ai reçu du contre-amiral Penrose une relation des succès obtenus dans la Garonne par les canots de l'escadre qu'il commande.

Le lieutenant-général comte de Dalhousie a passé la Garonne à-peu-près en même temps que l'amiral Penrose est entré dans cette riviere, et il a repoussé jusqu'au-delà de la Dordogne les détachements de l'ennemi sous le général d'Huillier. Il a passé ensuite la Dordogne près de St. André de Cubzac, avec un détachement de troupes qu'il commande, dans la vue d'attaquer le fort de Blaye. Sa Seigneurie a trouvé le général d'Huillier et le général Des Barreaux, postés près d'Etauliers, et a fait ses dispositions pour les attaquer; mais ils se sont retirés, laissant environ 300 prisonniers dans ses mains. Je joins ici le rapport du comte de Dalhousie sur cette affaire.

Dans les opérations dont je viens de vous rendre compte, j'ai eu tout lieu d'être content de l'assistance que j'ai reçue du quartier-maître-général, de l'adjutant-général et des officiers de leurs départements respectifs; du maréchal-du-camp don Louis Wimpfen et des officiers de l'état-major espagnol, du major-général Alava, du colonel Dickson, commandant l'artillerie des alliés, du lieutenant-colonel lord Fitzroy Somerset, et des officiers de mon état-major personnel.

J'envoie cette dépêche par mon aide-de-camp, le major lord William Russel, que je demande la permission de recommander à la protection de Votre Seigneurie.

(Signé) WELLINGTON.

Je joins ici un état des tués et blessés dans les dernieres opérations.

(Suit le rapport du comte de Dalhousie mentionné dans cette dépêche, qui en contient toute la substance.)

Etat des Tués, Blessés et Manquants de l'Armée Alliée, à l'Attaque de la Position fortifiée de l'Ennemi devant Toulouse, le 10 *Avril*, 1814.

Total de la perte des Anglais.—Deux lieutenant-colonels, 6 capitaines, 5 lieutenants, 3 enseignes, 17 sergents, 1 tambour, 278 soldats, 55 chevaux, tués.—Deux officiers de l'état-major-général, 3 lieut.-colonels, 4 majors, 31 capitaines, 69 lieutenants, 22 enseignes, 3 officiers d'état-major, 86 sergents, 11 tambours, 1564 soldats, 54 chevaux blessés.—Un capitaine, 2 enseignes, 14 soldats, 1 cheval, manquants.

Total de la perte des Portugais.—Un lieut.-colonel, 1 lieutenant, 1 enseigne, 4 sergents, 1 tambour, 70 soldats, 5 chevaux, tués.—Un colonel, 2 majors, 6 capitaines, 5 lieutenants, 9 enseignes, 37 sergents, 4 tambours, 465 soldats, 1 cheval, blessés.

Total de la perte des Espagnols.—Un colonel, 1 lieut.-colonel, 1 capitaine, 3 lieutenants, 3 enseignes, 1 officiers d'état-major, 193 soldats, 5 chevaux, tués.—Deux officiers de l'état-major-général, 2 colonels, 3 lieut.-colonels, 4 majors, 28 capitaines, 22 lieutenants, 30 enseignes, 5 officiers d'état-major, 1634 soldats, 4 chevaux, blessés.—Un soldat, 1 cheval, manquants.

(Signé) E. PAKENHAM, Adj.-Gén.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR

DU MERCREDI, 27 AVRIL, 1814.

Département de la Guerre.

Downing-street, le 27 Avril.

Le lieutenant lord George Lenox est arrivé hier au soir à ce Bureau, apportant une dépêche du Feld-Maréchal Marquis de Wellington, adressée au Comte Bathurst, dont suit une copie.

Toulouse, le 19 Avril, 1814.

Milord,

Dans la soirée du 12, le colonel Cooke arriva de Paris, pour m'informer des événements qui étaient arrivés dans cette ville jusqu'au 7 au soir. Il était accompagné du colonel St. Simon, qui était chargé par le Gouvernement Provisoire de France d'instruire le maréchal Soult et le maréchal Suchet des mêmes événements.

Le maréchal Soult ne regarda pas d'abord ces informations comme assez authentiques, pour l'induire à envoyer sa soumission au Gouvernement Provisoire, mais il proposa que je consentisse à une suspension d'hostilités pour lui donner le temps de vérifier ce qui était arrivé; mais je ne jugeai pas à propos d'acquiescer à cette demande. Je joins ici la correspondance qui eut lieu à cette occasion.

Dans les entrefaites je conclus (le 15) une convention pour une suspension d'hostilités avec l'officier-général commandant à Montauban, dont j'envoie ci-joint la copie; et les troupes étant prêtes à marcher en avant, elles se mirent en marche le 15 et le 17 du courant vers Castelnaudary.

J'envoyai en avant, le 16, un autre officier, qui avait été envoyé de Paris au maréchal Soult; et le lendemain je reçus de lui la lettre dont je joins ici une copie; elle fut apportée par le général de division comte Gazan, qui m'informa, comme le prouve la lettre du maréchal, qu'il avait reconnu le Gouvernement Provisoire de France.

En conséquence j'autorisai le major-général Sir G. Murray et le maréchal-de-camp Don Louis Wimpfen à conclure avec le général Gazan une convention pour la suspension des hostilités entre les armées alliées que je commande et les armées françaises sous les ordres des maréchaux Soult et Suchet, dont je joins ici une copie.

Cette convention a été confirmée par le maréchal Soult; mais je n'ai pas encore reçu les ratifications formelles, parce qu'il attend celle du maréchal Suchet.

Ce dernier général, craignant qu'il n'y eût du délai dans les arrangements de la convention avec le maréchal Soult, a envoyé ici le colonel Richard, de l'état-major de son armée, pour traiter d'une convention pour la suspension des hostilités avec l'armée qui est sous son commandement immédiat; et j'ai ordonné au major-général Sir G. Murray et au maréchal-de-camp Don Louis Wimpf-

feu, de consentir aux mêmes articles avec cet officier, dont j'étais convenu auparavant avec le comte Gazan, en ce qui concerne l'armée du maréchal Suchet.

Il n'est survenu aucun événement militaire dans cette partie depuis que j'ai fait mon dernier rapport.

Je suis très-fâché d'avoir à mettre sous les yeux de Votre Seigneurie les rapports ci joints du major-général Colville et du major-général Howard, sur une sortie de la citadelle de Bayonne faite dans la matinée du 14, dans laquelle le lieutenant-général Sir J. Hope ayant été malheureusement blessé et son cheval tué sous lui, il a été fait prisonnier.

J'ai tout lieu de croire que ses blessures ne sont pas graves; mais je ne puis que regretter que la satisfaction que cause à toute l'armée la perspective de voir ses travaux terminés honorablement, ait été ombragée par le malheur et les souffrances d'un officier si génénalement et si grandement estimé et respecté.

Je déplore vivement la perte du major-général Hay, dont j'ai eu de fréquentes occasions de faire remarquer à Votre Seigneurie les services et le mérite.

J'apprends par une lettre du lieutenant-général W. Clinton, du 6e, qu'il était sur le point de mettre à exécution mes ordres du 4 et du 8 Mars, de se retirer de la Catalogne, en conséquence de la diminution des forces du maréchal Suchet dans cette province.

Au moment où cette armée va se dissoudre, je remplis un devoir très-agréable en exprimant à Votre Seigneurie ma haute opinion de la conduite et du mérite du lieutenant-général W. Clinton et des troupes qu'il commande depuis qu'elles ont été employées dans la Péninsule. Les circonstances n'ont pas mis ces troupes à portée d'avoir une aussi brillante part aux opérations de la guerre que leurs camarades, les officiers et soldats employés de ce côté-ci de la Péninsule. Mais elles n'en ont pas été moins utiles : leur conduite, lorsqu'elles ont été engagées a toujours été excellente; et j'ai eu tout lieu d'être satisfait d'elles et de l'officier-général qui les commandait.

J'envoie cette dépêche par lord George Lenox, mon aide-de-camp, que je demande la permission de recommander à la protection de Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) WELLINGTON.

Je joins ici un état des tués, blessés et manquants, à l'occasion de la sortie de Bayonne.

Rapport envoyé par le Major-Géneral Colville.

Camp près Bayonne, le 15 Avril, 1814.

Monsieur,

Le lieutenant-général Sir John Hope ayant été blessé et fait prisonnier, je me trouve chargé d'avoir l'honneur de vous rendre compte, pour l'instruction de S. Ex. le commandant des forces, du résultat d'une attaque faite par l'ennemi sur notre position devant la citadelle de Bayonne le 14 de ce mois.

Hier matin, long-temps avant le jour, l'ennemi fit une sortie

et attaqua en grande force, principalement sur la gauche et le centre de notre position de St. Étienne, en avant de la citadelle. La gauche de la position était occupée par la brigade du major-général Hay; la brigade même avait reçu l'ordre de se former, en cas d'alerte, près du village de Boucault, parce qu'elle ne servait que provisoirement en-deçà de l'Adour; le centre, par piquets de la 2e brigade des gardes; et la droite, par piquets de la 1ere brigade des gardes. Le major-gén. Hay était l'officier-général de jour, et commandait la ligne des avant-postes; je suis très-fâché d'avoir à dire qu'il fut tué peu de temps après le commencement de l'attaque, au moment où il venait de donner l'ordre de défendre l'église de St. Étienne jusqu'à la derniere extrémité. Mais l'ennemi, par sa grande supériorité de nombre, parvint à pénétrer vers la gauche du village et s'en rendit maître momentanément, excepté d'une maison occupée par un piquet du 38e régiment, sous le capitaine Foster, de ce corps, qui s'y maintint jusqu'à ce que le renfort arrivât. Le major-général Hinuber, avec le 2e bataillon de ligne, de la légion allemande, sous le commandement du lieutenant-colonel Bock, attaqua aussitôt et reprit le village.

L'ennemi attaqua aussi en grand nombre le centre de notre position; et en portant de grandes forces sur un point, il réussit à forcer un de nos piquets à se retirer; ce qui le mit en état de remonter une route derriere la ligne des piquets du centre de la position, et obligea ainsi les autres piquets de la 2e brigade des gardes de se retirer jusqu'à ce que les renforts vinssent à leurs secours; alors l'ennemi fut promptement chargé, et la ligne de postes occupée auparavant fut reprise. Je regrette de dire que le major-gén. Stopford fut blessé, et le commandement de la brigade fut dévolu au colonel Guise. Comme l'ennemi s'était emparé momentanément de quelques maisons qui avaient été occupées par les piquets du centre de la position, le colonel Maitland trouva l'ennemi en possession d'un terrain derriere sa gauche, et il marcha rapidement sur lui avec le 3e bataillon du 1er des gardes, commandé par l'honorable lieut.-colonel W. Stewart, sur des hauteurs qui sont parallèles aux routes, et le lieutenant-colonel Woodford, du régiment de Coldstream, gravissant la hauteur en même temps par une charge simultanée, ces deux corps délogerent immédiatement l'ennemi et reprirent tous les postes que nous avions possédés auparavant; et du moment où l'ennemi fut débusqué, il ne montra plus aucune disposition à renouveler l'attaque. Le colonel Maitland exprima sa satisfaction de la conduite des officiers et soldats, ainsi que les obligations qu'il avait au lieutenant-colonel Woodford, pour la promptitude avec laquelle il avait secondé ces mouvements.

C'est vers la droite que le lieutenant-général Sir J. Hope fut pris. En voulant faire marcher des troupes au secours des piquets, il trouva inopinément dans l'obscurité un détachement de l'ennemi, son cheval fut tué sous lui, et n'ayant pas pu s'en dégager, il fut malheureusement fait prisonnier. J'apprends à regret, par une lettre que j'ai reçue de lui, qu'il a été blessé en deux endroits, mais non dangereusement; vous concevrez aisément, Monsieur, qu'il ne regne qu'un seul sentiment parmi les troupes, celui d'un profond chagrin du malheur de ce lieutenant-général.

L'ennemi ayant commencé son attaque entre deux et trois heures du matin, une grande partie des opérations a eu lieu avant

le point du jour, ce qui a donné un grand avantage à l'ennemi, en raison de son nombre; mais quel que soit le but qu'il s'était proposé dans son attaque, je suis charmé de pouvoir dire qu'il a été complètement frustré, puisqu'il n'a pas accompli un seul objet, excepté de mettre le feu à une maison au centre de notre position, et comme elle était à 300 verges de ses canons, il l'aurait rendue insoutenable lorsqu'il aurait voulu la cannoner. D'après la quantité d'artillerie et de mousqueterie que l'ennemi a fait jouer sur nous, vous concevrez facilement que notre perte n'a pas pu être légère.

Le service de Sa Majesté a perdu dans le major-général Hay, que vous connaissiez bien, un officier très-habile et très-zélé, qui a servi long-temps dans cette armée avec beaucoup de distinction. La perte de l'ennemi doit, toutefois, avoir été grande, vu qu'il a laissé beaucoup de morts derriere lui, et qu'on l'a vu ensuite en enterrer un grand nombre. Quant aux prisonniers, nous n'avons pas eu l'occasion d'en faire beaucoup, en raison de la facilité que l'ennemi avait de se retirer immédiatement sous les canons de ses ouvrages.—(Suivent des éloges aux divers généraux et officiers).—A la vérité, toutes les troupes ont montré la plus grande bravoure dans toute cette affaire.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) K. A. Howard,
Com. de la 1ere division.

P. S.—J'ai omis de dire que le major-général Bradford a fait marcher un bataillon du 24e régiment portugais, de sa brigade, pour soutenir la brigade de la légion allemande du roi, lorsque le major-général Huniber a chassé l'ennemi du village de St. Etienne au commencement de l'attaque. Le colonel Maitland me rend compte aussi qu'il a été bien secondé par le lieutenant-colonel Burgoyne, de corps royal du génie, qui avait été chargé de fortifier differents points sur la droite de la position.

Au major-général Colville.

Etat des Tués, Blessés et Manquants de l'Armée Alliée, dans la Sortie faite par la Garnison de Bayonne, le 14 Avril 1814.

Total de la perte des Anglois.—Un officier de l'état-major-général, 3 lieutenants, 3 sergents, 2 tambours, 129 soldats, tués.—Un officier de l'état-major-général, 2 lieutenant-colonels, 2 majors, 10 capitaines, 16 lieutenants, 2 enseignes, 1 officier d'état-major, 27 sergents, 5 tambours, 370 soldats, 1 cheval, blessés.—Un officier de l'état-major-général, 3 capitaines, 1 lieutenant, 1 enseigne, 7 sergents, 2 tambours, 218 soldats, manquants.

Total de la perte des Portugais.—Trois soldats, tués.—Deux capitaines, 1 sergent, 18 soldats, blessés.—Trois soldats, manquants.

Londres, 30 April.

Depuis qu'un gouvernement salutaire et réparateur a remplacé l'affreux despotisme qui désolait la France, les journaux de Paris sont attendus avec impatience et lus avec avidité. Ils ne nous offrent plus que des motifs de consolation et d'espoir. D'un côté toutes les classes de la nation Française se montrent animées d'un esprit d'union et de loyauté, et du désir de concourir avec empressement au rétablissement du bon ordre et de la paix publique. De l'autre, l'illustre Prince qui administre provisoirement le gouvernement suprême, fait chérir l'autorité royale, et sait lui concilier tous les esprits, non-seulement par les aimables qualités qui forment l'essence de son caractere, mais encore par l'esprit et les talents que chaque jour sa situation le met à portée de développer. Tous ses actes, toutes ses réponses aux discours qui lui sont adressés, sont marqués au coin de la sagesse, de la candeur, d'une dignité vraiment royale, et de cette bonté touchante qui émeut et gagne tous les cœurs. Nous avons inséré ailleurs une liste des Commissaires que Son Altesse Royale a envoyés dans toutes les provinces, avec des pouvoirs très-étendus, pour diriger les autorités locales dans leurs mesures, et en même temps pour prendre des informations exactes sur la situation actuelle et les besoins du pays. Plusieurs de ces dépositaires de la confiance du Prince appartiennent au premier ordre de l'ancienne noblesse, d'autres sont des hommes qui se sont distingués par d'éminents services civils ou militaires. Avant leur départ ils ont eu un audience de MONSIEUR; et Son Altesse Royale leur a fait connaître en ces termes les motifs qui l'avaient guidé dans son choix, ainsi que le résultat qu'il attendait de leur mission :

" Messieurs, je vous ai confié une mission importante, et je vous ai choisis de maniere que des Français qui ont professé des opinions différentes connussent également l'état de la France. Vous apprendrez tous combien sont nécessaires l'oubli du passé, les sacrifices mutuels, enfin la franche réunion des vœux et des volontés pour réparer tant de désastres. Portez au peuple l'espérance, et rapportez la vérité au Roi. Dites partout, répétez jusque sous la chau-

miere du pauvre, que le roi arrive avec les sentiments d'un pere et qu'il partagera le malheur de ses enfants, jusqu'à ce qu'il l'ait réparé."

Nous remarquons que, dans aucune des harangues adressées à MONSIEUR, il n'est fait mention de la fameuse chartre constitutionnelle, *décrétée* par le Sénat. On dirait que les Parisiens l'ont déjà oublié, et que personne n'ose ou ne veut en rappeler le souvenir. Il serait permis peut-être de se former une idée du jugement qu'en ont porté les membres qui composent actuellement les cours suprêmes de judicature, par ces expressions d'un des députés de la Cour *royale* de Dijon, qui contiennent une récusation tacite de l'autorité du Sénat :

"Monseigneur,—La Cour Royale de Dijon s'est empressée de partager le noble élan des Francs Bourguignons vers leur légitime souverain, si long-temps désiré et de *signaler á la France attentive cette vérité constitutive de notre antique monarchie : la race seule de St. Louis et de Henri IV à des droits sur nous, et au moment heureux où leur digne héritier vient exercer son pouvoir, qui n'a pu être que suspendu, notre devoir est une soumission entiere et respectueuse, et notre désir un généreux oubli des erreurs passées.* Que MONSIEUR daigne agréer nos félicitations sur le retour de ce fils, digne sang de nos maîtres, et qu'il nous soit permis de nous enorgueillir d'être, en cette occasion, l'organe de la cour royale de la *premiere province de France*, pour porter à V. A. R. l'hommage de nos respects."

Cette *vérité constitutive*, appuyée par le vœu unanime des provinces, forme actuellement le sujet des méditations de MM. les Sénateurs.

L'archiduchesse Marie-Louise est maintenant en route pour retourner à Vienne. Outre les personnes déjà nommés pour l'accompagner, cette princesse a emmené avec elle Madame Lannes, duchesse de Montebello et la comtesse de Brignolé.

Les préparatifs pour la réception, du Roi se poursuivens avec activité à Paris. Sur le pont de Louis XVI et sur le Pont-Neuf il a été élevé des charpentes pour des feux d'artifices qui devaient être tirés à son arrivée.

Un courier arrivé à Paris, le 26 Avril, y a porté la nouvelle d'une suspension d'armes conclue en Italie, et

l'adhésion de M. Eugene Beauharnois. Celle de Masséna est aussi parvenue au ministere provisoire, ainsi que celle de l'amiral Gantheaume et de toute la marine de Toulon.

S. M. l'Impératrice de Russie est arrivée à Francfort, le 14 Avril, avec S. A. Madame la Margrave, la Reine Frédérique et la Princesse Amélie. Le soir toute la ville a été illuminée.

Les Grands Ducs Nicolas et Michel ont passé le 11 à Schaffhouse, allant à Zurich.

L'Archevêque de Turin est mort dernierement. Il était membre du Sénat, qui a été un moment composé de 141 personnes, et qui par cette mort et la démission de cinq sénateurs étrangers, se trouve à présent réduit à 128. On s'attend qu'un assez grand nombre d'entr'eux ne tarderont pas à donner aussi leur démission.

On a fait le quatrain suivant, sur la pension de six millions accordée à Buonaparté :

Celui qui dévora de nombreux bataillons,
Qui nagea dans le sang, qui vécut dans le crime,
N'a de rente que six millions :
Ce n'est pas un sou par victime !

Les généraux et officiers de l'armée russe qui sont à Paris portent la cocarde blanche unie avec celle de leur nation.

MONSIEUR a nommé le contre-amiral De Cercey et M. de la Boulaye, commissaires pour veiller au renvoi en France des prisonniers français qui se trouvent dans le Royaume Uni.

Le Prince Hédéditaire d'Orange est arrivé hier, (29 Avril) à Harwich.

On attend sous quinze jours dans cette capitale Leurs Majestés l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche, et leRoi de Prusse. L'Empereur de Russie occupera le palais de la Reine, que l'on prépare à cet effet. Ce Monarque a différé son voyage pour avoir le plaisir de recevoir le Roi de France à Paris, et il se propose, à son retour d'Angleterre, d'assister au couronnement de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le bruit court ici que Monseigneur le Prince Régent est

aussi dans l'intention de se rendre en France, pour être présent à cette cérémonie.

Tandis que tous les gouvernements et toutes les nations de l'Europe concourent avec zele à l'accomplissement d'une pacification générale, la Norvége seule tient une conduite différente, et s'oppose à l'exécution des traités par lesquels son sort futur a été déterminé. Les Norvégiens sont en rébellion ouverte. Non-seulement ils ne veulent pas se soumettent au gouvernement suédois, selon le traité par lequel leur pays a été cédé à la Suede, mais ils méconnaissent l'autorité de leur ancien souverain et refusent d'obéir à ses ordres. L'Angleterre, ayant garanti cette cession et s'étant engagée à employer ses forces navales conjointement avec celles de la Suede et de la Russie, pour l'effectuer, elle a été forcée de prendre des mesures pour coopérer à la réduction de cette province. En conséquence il a été notifié hier (29) aux ministres des puissances amies résidant à la cour de Londres, qu'à partir de ce jour les ports de Norvége seraient en état de blocus.

Les journaux du continent nous informent que le Saint Pere doit être actuellement en possession de ses états. Il a voyagé en-Italie sous le nom d'Evêque d'Imola, n'ayant avec lui que trois personnes. A Modene, il a eu une conférence de vingt minutes avec Lord W. Bentinck. Le roi Murat a fait une visite à Sa Sainteté à Bologne, et le 4 Avril il lui a adressé une lettre, dans laquelle il lui demandait ses ordres concernant les formalités qui devaient accompagner sa rentrée à Rome et sa réintégration dans le gouvernement. Le Saint Pere a reçu partout les témoignages les plus sinceres de la vénération des peuples, et d'une vive sensibilité pour sa longue persécution et ses souffrances. On lit dans les relations de son arrivée dans ses états : " la bonté et la douceur de son caractere ne l'avaient pas abandonné. Il ne se plaignait de personne et ne s'occupait que du bonheur de revoir ses fideles sujets."

Monsieur a rendu le 25 Avril un décret suivant lequel la ville de la Vendée ci devant appelée Napoléon, prendra le nom de Bourbon-Vendée.

Imprimé pour SCHULZE et DEAN, 13, Poland-St. Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, ainsi que chez le Rédacteur M. PELTIER, 23, Soho-Square. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

No. CCCC.—*Le* 10 *Mai*, 1814.

RÉFLEXIONS

DE M. BERGASSE,

Ancien Député à l'Assemblée Constituante, sur l'Acte Constitutionnel du Sénat.

On m'a fait lire deux actes du Sénat : l'un par lequel il prononce la déchéance de Buonaparté ; l'autre qui a pour objet de fixer les bases de la Constitution qu'il prétend nous faire accepter.

Le premier de ces actes m'a surpris. Je n'ai pu comprendre comment le Sénat en le rédigeant n'avait pas aperçu qu'il ne pouvait, sans une grande inconvenance, livrer à l'opprobre, un homme auquel après tout il doit ses éminentes prérogatives et son étrange fortune. Buonaparté a été mon ennemi comme celui de tous les Français qui ont des principes et de l'honneur. Or, je l'avoue, je me croirais bien vil, si maintenant qu'il a cessé d'être redoutable, je poursuivais avec un

ridicule acharnement sa mémoire. On peut braver un ennemi aussi long-temps qu'il est à craindre; et dans une cause juste, il y a du courage sans doute à lutter contre sa puissance, mais lorsqu'on a gardé le silence devant lui, le braver seulement quand il ne reste plus rien de ce qu'il était qui puisse inspirer de la terreur, c'est l'action d'un lâche, c'est insulter à un cadavre; c'est laisser entrevoir que ce n'est pas de la conscience qu'on emprunte son langage, mais uniquement des circonstances où la fortune nous jette.

Que serait-ce donc, si, comme les membres du Sénat, j'avais accepté ses bienfaits; si, pour les mériter, je m'étais rendu l'apologiste de tous ses crimes; si, désavouant peut-être en secret ses fureurs, j'en avais fait publiquement le sujet de mes éloges; si la nation devait à ma servile complaisance pour lui tous ses malheurs, la ruine de l'agriculture, l'anéantissement du commerce; des impôts impossibles à payer, et cependant exigés avec une dureté sans exemple; le deuil profond de toutes les familles; la mort de plus de cinq millions d'individus arrachés de leurs foyers pour aller périr sur des champs de bataille? Que serait-ce, si, pouvant parler, si par le droit de ma place, ayant une autorité suffisante pour m'opposer aux projets désastreux de cet homme impitoyable, je les avais consacrés par mon suffrage; si par ce suffrage honteux je l'avais moi-même excité à oser tous les jours davantage? Que serait-ce si, pour obtenir des grâces, j'avais étouffé toutes les réclamations, méprisé toutes les douleurs; si, me plaçant entre son trône et le peuple français, j'avais prêté au peuple français, dont je me disais et dont je n'étais pas l'organe, un langage qui n'était que le mien: si dans les départements j'avais sollicité par la crainte des adresses d'approbation pour tous les actes de son délire; si j'avais commandé la joie, quand les larmes coulaient de toutes parts; si j'avais insulté par mon luxe, par le spectacle insolent de ma fortune à la misere publique; si, quand on contraignait jusqu'aux dernieres classes de la société, à se priver de leur nécessaire toujours si borné, pour satisfaire à tant de folies, j'étais demeuré seul insensible au milieu de la désolation générale, occupé de me faire payer mes honoraires, et d'ajouter un peu d'or à l'or que j'aurais déjà recueilli? Je le demande à tous les hommes honnêtes, à tous ceux qui ont quelque idée des bienséances et des devoirs délicats qu'elles imposent, n'est-il pas vrai qu'alors je me serais privé du droit de prendre part à l'indignation commune? Et quand il ne me resterait plus qu'à me faire oublier, me conviendrait-il, en effet, de me montrer parmi cette multitude innombrable de malheureux dont d'affreux souvenirs ont rendu les ressentiments légitimes.

On compte dans le Sénat un petit nombre de personnes qui ne manquent ni de talents, ni d'adresee. Or, comment ne les

a-t-on pas consultées avant de livrer au public cet acte de déchéance ? Certes, ou je me trompe fort, ou elles auraient dit qu'une pareille piece n'était au fond qu'un acte d'accusation contre le Sénat, que, puisque le Sénat était chargé par son institution de conserver la Constitution d'ailleurs très-mauvaise qui nous avait été donnée, si Buonaparté ne l'avait pas respectée, les sénateurs seuls étaient les vrais coupables; que détailler comme ils le faisaient les attentats de celui-ci contre la Constitution, c'était révéler leur propre prévarication, et que, puisqu'ils voulaient prononcer sa déchéance, il était prudent du moins de la motiver, sans spécifier des griefs trop particuliers et trop nombreux, et afin de ne pas encourir le reproche d'ingratitude, qu'il convenait surtout qu'ils ne parlassent que comme organe *nécessaire* du peuple français, de ce peuple dont il a été si long-temps l'oppresseur et le bourreau*.

L'acte constitutionnel m'a encore plus étonné que l'acte de déchéance. Je me suis demandé d'abord à quel titre le Sénat s'était permis de rédiger pour la France une constitution. Le Sénat ne doit son existence qu'à la Constitution même qui vient d'être détruite. Il est donc dissous par le fait; il n'est donc plus qu'une association d'individus sans caractere politique et sans droits. Et alors, d'où emprunte-t-il la mission qu'il se donne ? Qui est-ce qui l'a invité à nous constituer de nouveau ? et pourquoi nous imposerait-il des lois, lui qui, déchu de sa puissance, n'a plus rien aujourd'hui qui le sépare des citoyens ordinaires ?

Dira-t-il qu'il représente la nation ? Quoi ! le Sénat représente la nation ! Mais a-t-il oublié que par son institution même, il n'était pas appelé à délibérer sur ses intérêts ; qu'il n'était chargé que de garantir de toute atteinte, la chartre constitutionnelle, dont quelques-uns de ses membres avaient rédigé les articles ; que pour être représentant d'une nation, il faut être immédiatement délégué par elle, et que, lorsqu'il s'agit surtout de la constituer, une délégation ordinaire ne suffit pas ; qu'il faut, de plus, pour une œuvre pareille, un mandat spécial qu'aucun autre acte ne peut remplacer ?

Et puis, qu'est-ce que dans son système le Sénat fait du

---

* Au reste, je suis bien loin d'imputer à tous les membres du Sénat les actes irréguliers, pour ne rien dire de plus, qu'il vient de se permettre ; il y a dans ce corps, et même parmi ceux qui ont souscrit les premiers l'acte constisutionnel, quelques hommes recommandables par des qualités précieuses, et qui, s'ils eussent appartenu à un meilleur temps, auraient bien mérité de leur patrie. Je ne parle ici que de ceux qui par leur ascendant déterminent les opinions du Sénat.

corps législatif? Celui-là représente bien véritablement la nation. Or, a-t-il été admis aux délibérations du Sénat? est-ce avec lui qu'on a discuté l'acte constitutionnel? a-t-on livré à la discussion, dans son sein, chacun des articles de cet acte extraordinaire? Si rien de tout cela ne s'est fait, si ce ne sont pas ceux qui avaient le droit d'agir et de parler, qui ont agi, qui ont parlé, qu'on me dise donc, d'après quelle maxime, d'après quelle loi les membres du Sénat voudraient me forcer à respecter leur ouvrage?

Je me suis demandé ensuite, comment le Sénat avait pu décréter que Louis XVIII ne serait proclamé roi qu'autant qu'il aurait accepté l'acte constitutionnel. Est-ce que Louis XVIII a besoin du Sénat pour être roi? la royauté n'a-t-elle pas toujours été héréditaire en France? n'est-il pas le frere de Louis XVI et l'oncle de Louis XVII? Louis XVIII, d'ailleurs, peut-il accepter l'acte constitutionnel avant que la nation elle-même, qu'il faut cependant compter pour quelque chose*, ait émis son vœu? Et jusqu'à cette acceptation que fera-t-il? Ne sera-t-il qu'un simple particulier dont l'état n'est pas fixé, et qui n'a dans le systême social aucune fonction à remplir?

Louis XVIII a conféré à MONSIEUR la lieutenance générale du royaume, suivant l'ancien usage de la monarchie. Tous les Français ont cru que MONSIEUR était en conséquence suffisamment autorisé à prendre en main les rênes du gouvernement. Le Sénat, ce Sénat, je ne crains pas de le dire, que toute la France réprouve, n'a pas pensé de même. Il s'est permis de regarder Louis XVIII comme incompétent, dans la nomination qu'il a faite du prince son frere, et ce n'est qu'après l'avoir nommé lui-même, qu'il a souffert que les Français lui obéissent.

Il faut que je dise toute ma pensée. Voudrait-on légitimer en quelque sorte l'assassinat juridique de Louis XVI? Voudrait-on consacrer au moins tacitement, la doctrine contenue dans l'acte par lequel la convention a déclaré déchus du trône pour toujours les nobles descendants de Charlemage, de Saint Louis, d'Henri IV? En conséquence de cet acte épouvantable, aurait-on pensé qu'on ne doit pas recevoir Louis XVIII

---

* J'avertis, au reste, qu'il ne faut pas regarder comme vœu de la nation, les adhésions forcées, qu'à force de mensonge et de menace on pourra obtenir de la faiblesse des autorités constituées dans les provinces. La nation détestait Buonaparté, et les journaux n'étaient remplis que d'adresses pleines de protestations de dévoûment pour le meilleur et le plus aimé des souverains. On sait comment on se procurait ces adresses, on comprend donc de quelle maniere aussi on pourra se procurer ces adhésions.

comme un prince qui a des droits qu'on ne peut méconnaître, mais comme un prince qui attend d'une volonté étrangere une couronne à laquelle, par lui-même, il ne lui est pas permis de prétendre? Ainsi donc, il suffirait qu'une troupe de factieux, après avoir soumis à l'ignominie d'une procédure criminelle un roi légitime, l'eût fait périr sous la hache d'un bourreau, pour que cet attentat exécrable produisit à la nation, dans le sein de laquelle il aurait été commis, un droit nouveau, et l'affranchit pour toujours de ses devoirs envers la famille de l'auguste victime que les barbares auraient sacrifiée ou à leur intérêt, ou à leur vengeance? Je ne sais, mais il me semble qu'il est difficile d'offenser avec plus de hardiesse la majesté des têtes couronnées, et les principes de cette morale éternelle, sans lesquels il n'y a que désordre, anarchie et bouleversement dans les empires.

Au reste, et je me hâte de le dire, je suis loin d'imaginer qu'une pensée si affreuse se soit présentée à l'esprit de ceux qui ont souscrit l'acte sur lequel on se propose d'élever l'édifice de notre constitution nouvelle. Cependant, il n'est pas moins vrai qu'une telle pensée est cachée en quelque sorte dans la rédaction de cet acte important, et qu'un jour peut-être elle pourra donner lieu à des événements bien funestes.

Enfin, je me suis demandé comment le Sénat avait été assez peu soigneux de sa renommée, pour entreprendre de convertir en dignités et en patrimoines héréditaires, des dignités à vie et des biens qu'il ne possede qu'à titre d'usufruit. Est-ce que ces biens n'appartiennent pas à la nation? est-ce qu'il a le droit de transmettre à ses héritiers ces dignités, qui étaient la propriété de tous, puisque tous pouvaient y prétendre? Quoi! de son autorité privée, il déclare que ce qui ne lui a été que confié, est irrévocablement à lui; il conteste à nos princes leurs droits au trône, et pour satisfaire son avarice et sa vanité, sans demander aux français leur aveu, il fait sortir, pour ainsi dire, du commerce, les honneurs dont il jouit, les domaines et les terres dont il perçoit les revenus, mais qui ne lui ont pas été aliénés; et ne donnant pour raison de son usurpation que sa volonté, il annonce fièrement que Louis XVIII ne sera proclamé roi, qu'autant qu'il aura consacré par son suffrage une usurpation si violente et si honteuse.

Voilà donc les membres du Sénat, devenus, par leur fait, pairs et premiers pairs du royaume. Et les Rohan, les Montmorency, les Périgord, les Choiseul, les Brissac, les la Trémouille, lorsque le roi jugera à propos de leur conférer cette dignité, ne marcheront qu'à leur suite. MM. Garat, Grégoire, Chaptal, Chasset et tous ces hommes qui, au commmencement de notre funeste révolution, ont déclamé avec tant de véhémence, contre les titres, les distinctions, les priviléges, qui ont défendu avec tant d'opiniâtreté le système de l'égalité des

conditions et des droits; les voilà devenus, à force de souplesse, de patience et de cupidité, les personnages les plus éminents de l'état. Si le chevalier sans peur et sans reproche, si le brave et vertueux Bayard vivait, et que le roi, pour le récompenser de ses services éclatants, lui proposât une pairie, dites-moi, croyez-vous qu'en pareille circonstance il l'acceptât? non, sans doute. Eh bien; j'ai assez bonne opinion de la noblesse française pour penser que ce que ferait Bayard, elle le fera comme lui.

Peut-être cependant ai-je tort de trouver étrange des prétentions si hautes et si ridicules? J'aurais dû me ressouvenir que les auteurs des cinq ou six constitutions qu'on nous a données, car je n'en sais pas exactement le nombre, n'en ont pas fabriqué une seule qui n'ait eu pour objet leur bien-être premierement, et puis l'accroissement plus ou moins rapide de leur fortune; qu'ils n'ont organisé les différentes parties de ces codes extravagants que dans l'intention de se procurer des dignités sans travail, surtout des places lucratives, et qu'il n'en est aucune en effet qui, tantôt sous une forme, et tantôt sous une autre, n'ait mis à leur disposition toutes les richesses et toute la puissance de l'état. Ainsi, et puisqu'aujourd'hui, une économie sévere doit remplacer le régime déprédateur, auquel depuis long-temps on a soumis nos finances, ainsi donc il serait tout simple que le Sénat qui, s'il était conservé, devrait s'attendre à la diminution et même à la suppression totale de ses appointements, eût cherché dans sa sagesse quelques moyens de retenir ce qui n'était qu'en passant dans ses mains.

Quoi qu'il en soit, il me paraît très-important que l'acte constitutionnel, qui n'est qu'une insulte réfléchie, faite à l'auguste maison de France, soit, par cela seul, absolument regardé comme non avenu. Le roi en annonçant son arrivée en France, a déclaré qu'il n'y venait que pour faire jouir son peuple de tous les bienfaits d'une Constitution libre. Or, il n'est presque personne parmi nous qui ne sache quelle est la haute opinion que les anglais ont conçue des lumieres du roi, de sa prudence et de son noble caractere; et sans doute on conviendra que chez cette nation l'une des plus éclairées et des plus généreuses de l'Europe, pour mériter au point où il l'a fait l'estime universelle, il ne faut ni des talents, ni une conduite ordinaires. Le roi a donc une constitution ou une grande chartre à nous présenter, non pas fabriquée à la hâte comme l'acte du Sénat, mais qui ne peut être que le fruit des réflexions les plus profondes, et de cette sagesse que donne à un esprit supérieur de longs malheurs quand ils ne sont pas mérités. Mais si cela est, et lors même que cela ne serait pas, par quelle étrange manie le Sénat aujourd'hui prétendrait-il se faire son instituteur! Comment ose-t-il lui dire en présence du peuple

français dont il usurpe tous les droits, qu'il ne peut bien régner, et même qu'il ne régnera qu'autant qu'il adoptera les leçons rédigées par articles qu'il juge à propos de lui donner ?

Eh quoi ! lorsque Louis XVIII entrera dans nos murs, et qu'à ses côtés nous verrons son auguste frere, qui depuis qu'il est au milieu de nous, s'est montré si digne de le représenter ; quand nous leverons des yeux mouillés de larmes sur la fille des rois, sur cette princesse héroïque que tant de courage dans les revers, tant de bonté malgré tant de sujets d'amertume, nous ont rendu si précieuse et si chere ; quand les héritiers du trône paraîtront précédés déjà de tant de renommée ; quand les princes de Condé, de cette maison si féconde en grands hommes attireront nos regards, et que nous chercherons vainement auprès d'eux le jeune héros qui aprés avoir échappé à tant de hasards a péri victime de la plus noire perfidie. Eh quoi ! ils viendront donc eux avec leur morceau de papier à la main, nous signifier que le prince qui s'avance n'est pas encore notre roi ; que le proclamer dans les transports d'amour que sa présence nous inspirera, c'est attenter à leur autorité : et que la nation toute entiere aurait beau le reconnaître, tant qu'il n'aura pas signé leur papier, elle ne lui offrira que des hommages prématurés et ne l'environnera que d'une admiration inutile !

Je ne sais, mais il me semble qu'en voilà bien assez pour demeurer convaincu qu'il n'appartient pas à de tels gens de s'occuper de nos intérêts, et que, si l'œuvre de fixer le gouvernement d'un grand peuple est de toutes les œuvres morales celles qui demande une âme plus élevée, des vues plus dégagées d'amour-propre, ce n'est comme il arrive ici, ni à l'orgueil, ni à l'égoïsme qu'il convient de l'entreprendre.

Au reste, comment ne voit-on pas qu'il n'y a rien dont l'homme puisse se glorifier dans les événements extraordinaires dont nous sommes les témoins ; que la providence toute seule les a dirigés pour préparer au monde entier peut-être de plus grandes et de meilleures destinées ; qu'elle seule a brisé, comme en un moment, le trône du plus étonnant despote qui ait encore existé sur la terre ; qu'elle seule, du fond de la Russie, a conduit, pour ainsi dire, par la main, ce prince, auquel je ne veux pas donner le nom de grand, parce qu'il faut inventer pour un désintéressement si sublime, pour une bonté céleste, un titre plus auguste et qui exprime mieux ses vertus ; qu'elle seule lui a donné pour associé dans sa noble entreprise, ce roi si chéri de ses peuples, que les revers n'ont point abbatu, que tant d'outrages devaient rendre notre ennemi, et qui n'a paru, au milieu de nous, que pour nous plaindre et pour nous aimer ; qu'elle seule aussi a pu inspirer au Souverain qui occupe avec tant de gloire le trône des Charlemagne et des Othons, le dessein magnanime de faire taire au fond de son cœur la voix

du sang, toujours si impérieuse, et de sacrifier à la paix universelle son intérêt le plus cher et le plus légitime; enfin, que ce n'est qu'à elle nous devons d'avoir appaisé ces haines politiques, qui n'ont que trop séparé deux peuples, qui, si l'on examine bien leurs caractères et leurs mœurs, auraient dû être unis par tous les liens d'une estime et d'une fraternité réciproque, et que, si le prince qui gouverne aujourd'hui la Grande-Bretagne, a fait éclater dans ses desseins une sagesse si haute, une prudence si ferme, un dévoûment si noble à une cause qui n'est pas moins la cause des peuples que la cause des rois, c'est que ce n'était qu'ainsi que devait être préparé le retour solennel des enfants de St. Louis au trône de leurs pères?

Mais qui a fléchi la justice divine? qui a pu, sur cette terre désolée par tant d'erreurs, souillée par tant de crimes, attirer des regards de compassion et de miséricorde? Ah! s'il était en votre pouvoir de vous dégager des liens du temps, s'il vous était donné de contempler avec des yeux mortels, le spectacle invisible qui se déploie sur vos têtes, vous le verriez, celui que des barbares ont immolé, ce Louis XVI, dont l'âme était si pure, dont les vertus furent si religieuses et si simples, qui, dans un cœur abreuvé de fiel, n'a jamais pu nourrir un sentiment de haine; vous le verriez, ce roi, qui ne savait qu'aimer, prosterné aux pieds du trône de l'éternel, se répandre en actions de grâces, pour remercier sa bonté infinie, de ce qu'elle a daigné enfin exaucer avec tant d'éclat son humble et persévérante prière; la prière que depuis sa mort déplorable il n'a cessé de lui adresser pour cette France qui lui est toujours chère. S'il est vrai qu'il y ait une correspondance d'amour entre le ciel et la terre; si les destinées de ceux qui vivent ici-bas ne sont point étrangères aux affections de ceux qui les ont précédés dans une vie plus heureuse; si les rois qui ont été les pères de leurs peuples, veillent du sein de leurs demeures immortelles sur les nations qu'ils ont gouvernées, s'ils en sont encore les anges tutélaires: ah! n'en doutez pas, ils ont prié avec lui tous les rois dont la France s'honore; ils ont, à son exemple, sollicité par leurs vœux, ce jour à jamais mémorable, ce jour de paix profonde qui luit enfin sur le monde fatigué, après tant d'années de bouleversements et d'orages.

Non, encore une fois, il n'y a rien ici qui appartienne à l'homme. Le roi qui va paraître n'est point un prince ordinaire. Il lui a été donné de faire le bien avec puissance, parce que la sagesse qui se fait remarquer en lui est la sagesse d'en haut; il marche environné de tous les rois ses aïeux, qui ont aimé le bien comme lui. Son frère, son magnanime frère, noble victime d'expiation après tant d'attentats; son frère qui semble n'avoir quitté la terre que pour réconcilier avec le Dieu de toute justice, avec le Dieu vengeur des crimes, les Français

égarés, son frere le précede.* Tout est religieux, tout est commandé par la divinité elle-même, dans la pompe imposante qui l'environne. N'entreprenez donc pas de mêler des voix discordantes au concert d'admiration et d'amour que la présence de Louis XVIII ne manquera pas d'inspirer. Puisqu'au sein de tant de prodiges, vous avez pu, comme par le passé, ne vous occuper encore que de votre intérêt propre, que du maintien d'une fortune qui nous a coûté tant de larmes, souffrez qu'il choisisse ailleurs que chez vous des coopérateurs et des amis, et comme nous, attendez avec respect la loi de bonheur et de liberté qu'il a seul le droit de donner à son peuple.

RÉPONSE AUX RÉFLEXIONS DE M. BERGASSE,

Sur l'Acte constitutionnel du Sénat.

(Il faut lire, sur trois Articles de l'Acte constitutionnel.)

PAR MAD. DE GENLIS.

L'acte de déchéance de Buonaparté a surpris l'auteur des Réflexions, qui " n'a pu comprendre comment le sénat, en le rédigeant, n'avait pas aperçu qu'il ne pouvait, sans une grande inconvenance, livrer à l'opprobre un homme auquel, après tout, il doit ses éminentes prérogatives et son étrange fortune."

Cet acte aurait moins surpris cet auteur, s'il eût réfléchi que le sénat, lorsqu'il a été question de prononcer cette déchéance, était le seul corps politique constitué existant;

---

* Je voulais parler ici de notre infortunée Reine, de cette madame Elisabeth, qu'il est impossible de louer, parce qu'il y a des vertus si hautes qu'elles ne peuvent être qu'affaiblies par des éloges; de ce jeune prince, de Louis XVII, qui a trouvé la mort dans sa prison, après y avoir éprouvé les traitements les plus barbares, sans que parmi les autorités du jour, il ait jamais pu obtenir un regard de pitié. Mais ces souvenirs me déchiraient, mais j'ai senti que je ne serais pas le maître de mon ressentiment, et que je devais aux circonstances présentes, le sacrifice de ma douleur et de mon indignation.

qu'Alexandre l'avait invité à agir, dans la circonstance, comme l'intérêt de la France l'exigeait ; que cet intérêt commandait la déchéance ; qu'il ne pouvait pas la prononcer sans la motiver ; que les motifs devaient être pris dans les infractions à l'acte constitutionnel, et qu'on ne voue pas à l'opprobre, mais bien que l'on accuse et que l'on condamne le coupable.

L'auteur n'a pas pu penser que le sénat aurait dû laisser Buonaparté sur le trône. S'il n'a pas pu le penser, pourquoi, à l'occasion de la déchéance, ces injures remplissent-elles les quatre premieres pages de son écrit ?

Ces injures n'auraient point été dites, avec un peu de réflexion sur la *tigrité* de Buonaparté. Elles n'auraient point été dites si l'on eût voulu avouer que toutes les puissances de l'Europe avaient reconnu qu'il fallait se réunir pour le détruire, comme tous les princes de la Grece s'étaient réunis pour détruire le sanglier de Calydon.

Au retour de Moscou, où Buonaparté, par une imprévoyance dont n'aurait peut-être pas été coupable le dernier soldat, avait fait périr toute l'armée française, sa déchéance aurait dû l'être pour cette guerre là même ; elle aurait dû l'être pour sa guerre d'Espagne ; elle aurait dû l'être à son retour de Dresde ; elle aurait dû l'être aussi pour cette guerre ; elle aurait sans doute été prononcée dans ces différents cas et dans d'autres ; mais qui aurait appuyé cette déchéance ?

Si le *Robespierre à pied*, sans armée, par la seule monstruosité de son caractere, faisait trembler toute la France ; que ne devait pas faire *le Robespierre à cheval*, qui commandait depuis long-temps nos armées, dont le caractere n'est pas meilleur que celui de l'autre, qui s'était rendu redoutable, et qui, par une extrême précaution, avait su semer l'espionnage partout ?

Quand on n'a qu'à juger, on est bien à son aise. La difficulté est pour celui qui est forcé d'agir.

Je l'ai dit de bonne foi plus de cent fois, et je le répete : je n'accuse que Buonaparté de tout le mal de son temps, comme je n'accusais que Robespierre de tout le mal du sien.

Toutes les doléances hypocrites ne doivent en imposer à personne.

Aucun Français ne pouvait être complice de Buonaparté, comme aucun ne pouvait l'être de Robespierre ; tous les Français étaient comprimés.

Que l'on recherche tous les petits torts particuliers, sans doute on en trouvera ; mais dans cette recherche il n'y aura que de la tracasserie, de la pointillerie.

Félicitons-nous de ce que, par un sublime effort de générosité, toutes les puissances de l'Europe se soient coalisées pour donner la paix au monde ; jouissons de ce bienfait, et ne disputons pas.

Allons nous faire croire à ces puissances qu'il n'y a pas chez nous assez de grandeur d'âme pour nous occuper seulement du bien de notre patrie, et que nous avons besoin de nous quereller les uns les autres ? Quelle idée prendraient-elles de nous ?

Leur modération doit être la leçon de tout l'avenir; elle doit être la leçon de tous les Français.

Je vois bien où en veut venir l'auteur des Réflexions avec ses injures préliminaires ; il en veut venir à demander qu'il n'y ait pas d'acte constitutionnel en France. D'autres déjà avec le même esprit que lui, ont examiné la question : *Faut-il une nouvelle constitution ?* Ils ont tranché net en disant : *Non, il n'en faut pas.* Ils veulent la royauté absolue.

Je ne fais pas l'injure à ces auteurs de dire qu'ils sont de mauvaise foi, qu'ils parlent contre leur propre façon de penser ; je crois qu'ils émettent franchement leur opinion. J'ai vu dans la société quelques personnes qui la partageaient, et sans doute elles étaient sinceres.

L'auteur des Réflexions, après avoir marqué plus d'étonnement de l'acte constitutionnel que de l'acte de déchéance, s'est demandé " à quel titre le Sénat s'était permis de rédiger pour la France une constitution, lui qui ne devait son existence qu'à la constitution même qui vient d'être détruite, lui qui était dissous par le fait ? d'où le Sénat empruntait la mission qu'il se donnait ? qui l'avait invité à nous constituer de nouveau . . . ?"

Il a feint d'ignorer les paroles d'Alexandre. Il a feint de méconnaître notre situation politique. Il a, de son autorité privée, déclaré le Sénat dissous. Il nous a mis tout à coup sans aucune autorité constitutionnelle. Il nous a supposé plongés dans le chaos.

Le corps-législatif, qui représente bien véritablement la nation, n'était pas réuni le 31 Mars ; il ne pouvait agir. Alexandre et les autres puissances alliées savaient que le Sénat avait rendu constamment des sénatus-consultes qui avaient été exécutés ; ils l'avaient chargé d'opérer : le Sénat tenait alors sa mission du pouvoir dominant.

L'auteur des Réflexions ne peut pas avoir déjà oublié ce qu'a fait Alexandre, aussitôt après la déchéance de Bonaparté : je veux dire, la restitution de deux cent mille prisonniers.

Alexandre avait demandé au Sénat de faire pour le peuple français une constitution qui fût en harmonie avec les lumieres de la nation. Le Sénat a donné les bases d'une constitution où sont reproduits les principes conservateurs de la liberté politique et de la liberté individuelle.

La constitution sera faite par le Corps-Législatif, composé de deux chambres*, avec le concours du roi, aux termes de l'article cinq des bases de la constitution, et elle le sera sur ces bases.—Je m'occuperai ci-après de la nécessité d'une constitution.

L'auteur des Réflexions s'est encore étonné que le Sénat eût décrété que Louis-Stanislas-Xavier (Louis XVIII) serait proclamé Roi des Français seulement après qu'il aurait accepté l'acte constitutionnel; et il s'est encore demandé : " Est-ce que Louis XVIII a besoin du Sénat pour être Roi ? La royauté n'a-t-elle pas toujours été héréditaire en France? N'est-il pas le frere de Louis XVI et l'oncle de Louis XVII ?"

Lui qui se ressouvient que nous avons déjà eu cinq ou six constitutions depuis la royauté, ne se souvient-il pas aussi-bien qu'il y a eu cinq à six gouvernements correspondants à ces constitutions ? Il y a donc eu interruption de la royauté. Quand elle a cessé, il y avait une constitution acceptée par le Roi. La royauté revenant, elle doit reprendre les choses dans l'état où elle les a laissées : c'est-à-dire, le trône avec une constitution. L'auteur des Réflexions, qui est un avocat, sait bien comment l'héritier prend la succession. Il ne pense pas que Louis XVIII pourrait réclamer l'empire de Charlemagne. Il ne pense pas non plus qu'il ne devrait demander que le royaume de Louis XIII. Il pense qu'il pourrait réclamer le trône de Louis XVI. Or, dans quelle situation était-il ? N'était il pas accompagné d'une constitution ? Oui, il l'était. Donc c'est avec une constitution qu'il peut le réclamer.

Ce n'est pas avec celle du 3 Septembre 1791, acceptée le 14 du même mois, puisqu'il n'y avait plus de noblesse

---

* La Chambre des Pairs et la Chambre des Communes de l'Angleterre, sous des dénominations différentes.

en France d'après cette constitution, et que la noblesse est rétablie par la nouvelle ; mais c'est avec une constitution faite d'après l'état actuel des choses.

Une constitution est-elle nécessaire à la France ? Je tranche aussi net ; je réponds *oui.* Je ne dirai pas : voyez la constitution des Espagnols (qui est la nôtre de 1791, avec quelques modifications) ; et si nous avons précédé les Espagnols de quelque temps pour les lumieres, il ne faut pas que nous nous trouvions désormais en arriere d'eux de plusieurs siecles. Je ne dirai pas non plus ; Rappelez-vous que le Stathoulder a demandé lui-même aux Hollandais de faire une constitution, afin qu'il ne gouvernât que suivant les lois. Bien sûrement notre nation précédait bien encore de quelque temps la nation hollandaise pour les lumieres, et il ne faut pas que nous trouvions désormais en arriere d'elle. Je ne dirai pas encore : Voyez presque toutes les autres nations : elles ont chacune une constitution. La France, qui en a eu cinq depuis moins de vingt-quatre ans, finirait-elle par en être entierement privée ?

Je dirai : Absolument parlant, il faut une constitution en France. Je suis bien sincere, je dirai : c'est pour le Roi qu'il la faut.

Nous venons de voir qu'avec un effronté despote, toutes les constitutions, même les plus favorables au despotisme, ne seraient point une regle pour ses volontés, qu'il ne s'y renfermerait pas, et qu'il saurait bien se mettre au-dessus de toutes les lois, les braver, et torturer facilement toutes les classes de la société. D'après cela, les fauteurs du despotisme ne doivent pas tant craindre l'existence d'une constitution.

Pour un roi juste, sage, éclairé, philosophe, comme l'est Louis XVIII, et pour les membres actuels de son auguste famille qui partagent tous ses sentiments et tout son amour pour les Français, les lois, quelles qu'elles soient, seront toujours faciles à exécuter lorsqu'elles auront en vue le bonheur du peuple, parce que leur cœur ira toujours au-devant des désirs et des besoins du peuple. La constitution qu'on lui présentera, si elle atteint ce but, lui conviendra toujours. Un roi qui ne sera ni aussi sage ni aussi éclairé que Louis XVIII, qui n'aura ni autant de pénétration ni autant de sagacité que lui, qui pourtant voudra également le bien, mais qui sera trop timide, sera très-content de trouver dans la constitution une regle à sa conduite. Il pourrait craindre de s'égarer, et ne point oser faire tout ce qu'il

aurait le droit de faire : la constitution sera une boussole qu'il pourra consulter.

Maintenant que j'ai lu les infâmes écrits qui ont été imprimés, sonnant déjà le tocsin sur une classe des Français, je dirai : Il faut une constitution pour la garantie du peuple.

Quand les flatteurs veulent la royauté absolue, le droit pour le Roi d'agir *de sponte suâ*, ou le despotisme, ils ne sont pas les amis du Roi. On pourrait leur crier : *O adulatores, pessimum genus !* ô flatteurs, la pire de toutes les engeances ! On pourrait bien leur soupçonner quelque intention personnelle.

Qu'est-ce qu'une constitution ? C'est un acte politique où, indépendamment des droits généraux de l'homme ou du citoyen, se trouvent déterminés les différents corps politiques, administratifs et judiciaires de l'état, avec les attributions qui leur appartiennent.

C'est pourquoi on a dit dans les constitutions précédentes, dans les lois réglémentaires, et dans les codes, que le pouvoir judiciaire ne pouvait pas se mêler des affaires administratives, les réformer, et de même le pouvoir administratif se mêler des affaires judiciaires, etc. Il n'y a rien dans un pareil acte qui puisse offenser personne, blesser le plus légerement l'amour-propre de personne ; et, au contraire, un pareil acte rassure tout le monde, parce que chacun voit ce qu'il a à faire, sur quoi il peut compter, et dans quelles bornes il doit se renfermer.

La royauté absolue n'en connaît pas, de bornes ! on le sait bien : mais, s'il y a des Henri IV, il y a aussi des Louis XI, il y a des Charles IX, des Catherine de Médicis, et il suffit qu'il y ait le danger même soupçonnable du retour de pareils gouvernants, pour qu'un bon roi veuille lui-même que le peuple soit garanti pour de pareils cas.

La France, sous les Rois, a toujours été une monarchie tempérée, et non une royauté absolue, qui n'est que la tyrannie ou le despotisme. " Une monarchie tempérée est celle où le souverain exerce dans ses états la même autorité qu'un pere de famille dans l'intérieur de sa maison." *Aristote, des divers gouvernements.*

Ce qui sera écrit sera écrit, et ce sera un bonheur pour chacun de pouvoir dire : je recourrai à la loi.

En voilà, je pense, assez sur l'acceptation d'une constitution par le Roi, et sur la nécessité d'une constitution en

France.—On voit bien qu'il n'est traité que d'un article (du dernier) de la constitution.

L'auteur des Réflexions s'est occupé encore de deux autres articles, du 6e et du 7e. Le 7e n'est qu'un corollaire du 6e ; et, après ceux-là, il ne s'est plus occupé d'aucun. Sur vingt-neuf, n'en critiquant que trois, il accorde les vingt-six autres, qu'il reconnaît bons.

Il s'est enfin demandé "comment le Sénat avait été si peu soigneux de sa renommée, pour entreprendre de convertir en dignités et en patrimoines héréditaires des dignités à vie, des biens qu'il ne possede qu'à titre d'usufruit? si ces biens n'appartiennent pas à la nation? et s'il a le droit de transmettre à ses héritiers ces dignités, qui étaient la propriété de tous, puisque tous pouvaient y prétendre?"

Puis, de grossieres injures à tels ou tels membres actuels du Sénat, mêlées à de justes plaintes sur des malheurs dont ils ne sont pas la cause, et que personne n'a pu empêcher, tels que l'assassinat du duc d'Enghien, etc., etc.

Je ne m'occupe pas des hommes, je ne m'occupe que de la chose.

Sur la chose, voici la question à présenter: S'agissant, à ce qu'il paraît, d'établir, sous des dénominations différentes, la chambre haute ou des pairs, et la chambre basse ou des communes de l'Angleterre, le Sénat, qui maintenait 27 tous les corps constitués, et qui était en possession comme les autres, devait-il, faisant une abnégation absolue de lui-même, se dissoudre et appeler d'autres membres à sa place?

La question de l'hérédité n'en est pas une, si l'on veut établir la Chambre des pairs.

La question des dotations n'en est pas une non plus, s'il ne devait pas se dissoudre. Des sénateurs, ou doivent avoir un patrimoine, ou doivent avoir un traitement suffisant pour soutenir leur dignité. Les familles qui y entreront auront sans doute un patrimoine suffisant.—Amendant l'article: que les dotations et les sénatoreries soient indivisibles entre tous les sénateurs, au lieu de n'appartenir qu'aux sénateurs actuels.

Maintenant, le Sénat devait-il se dissoudre?

S'il se fût dissous, jusqu'à la formation du nouveau, il n'y aurait point eu de sénat subsistant. Point de sénat subsistant, point de corps législatif complet. Jusqu'au complément, point de corps législatif. Jusqu'à l'arrivée de Monsieur, à qui le gouvernement provisoire a été déféré, et

qui a remplacé lui-même le gouvernement provisoire nommé par le Sénat, point d'autorité législative ; alors, pouvoir absolu du gouvernement provisoire, et renversement total de nos lois constitutionnelles.

Encore a-t-il fallu que le gouvernement provisoire existât, qu'il fût formé par l'autorité supérieure existante, par le Sénat : n'étant point formé par cette autorité, il aurait fallu qu'il le fût par la nation. Et jusqu'à cette formation, dans quel chaos n'aurions-nous pas été ? L'auteur des Réflexions devait bien faire celle-ci.

Pourquoi le sénat se serait-il dissous ? Le regardât-on irréfragablement comme complice de Buonaparté (et j'ai dit qu'aucun Français ne pouvait l'être, et que tous avaient été comprimés), il ne devait pas encore se dissoudre ; car il ne devait pas laisser la France sans pouvoir législatif, sans autorité constituée politique.

Mais le pouvoir n'est ainsi législatif que par ses bases de constitution. Cela est vrai ; mais il était désigné par le pouvoir dominant pour faire la constitution.

Pour qu'il se fût dissous, suivant le désir de beaucoup de personnes, il aurait fallu qu'il eût la conscience de sa complicité avec Buonaparté.

Ne l'ayant pas, se croyant seulement reprochable de faiblesse, et même de pusillanimité, pour n'avoir jamais osé arrêter Buonaparté dans ses projets insensés, forcenés, il n'était pas obligé de se dissoudre.

Il faut une force supérieure de caractere pour consentir à quitter une autorité que l'on tient légalement, et que l'on croit pouvoir conserver.

Il a, dira-t-on, osé complimenter Buonaparté après ses équippées d'Espagne, de Moscou, de Dresde, etc. Je réponds : Quand Buonaparté revenait après avoir perdu toute l'armée, le sénat sentait qu'il fallait la recomposer pour ne pas laisser la France sans force, exposée aux invasions. Alors, il entourait encore Buonaparté d'autant de considération qu'il le pouvait, afin de parvenir à la recomposition de l'armée, et d'éviter la combustion générale. J'ai dit plus haut qu'il aurait dû le déclarer déchu ; mais j'ai demandé aussi qui est-ce qui aurait apppuyé la déchéance, s'il l'avait prononcée.

Il faut que celui qui lit ait le sentiment de ce qu'il lit pour y croire ; comme il faut que celui qui écrit ait le sentiment de ce qu'il écrit pour en pénétrer ses lecteurs. J'ai écrit avec sincérité ce que je pensais, ce que je sentais :

puissé-je être lu avec la même sincérité, avec le même sentiment!

Ce qu'il nous importe surtout en ce moment, c'est d'oublier le passé pour ne voir que l'avenir, c'est de nous conduire avec une noblesse digne de la générosité des princes qui n'ont profité de leur victoire que pour nous rendre à nous-mêmes ; c'est enfin de ne voir que l'intérêt de la patrie, et de faire taire le nôtre.

AU SÉNAT DE BUONAPARTÉ.

Fecit indignatio....

Sénateurs,

Enhardis par l'espoir de l'impunité, vous venez aujourd'hui, le procès de Louis XVI à la main, demander à un Bourbon des honneurs et de la fortune!

Les chaises curules du sénat de Buonaparté, déguisées désormais sous le tissu des fleurs de lis, viendraient se grouper autour du trône de Louis XVIII ; et ces mêmes hommes, qui décréterent tant de fois et si long-temps la coupe réglée de nos enfants, qui tromperent toujours nos espérances et nos vœux par des adresses anti-constitutionnelles et des félicitations déloyales et mensongeres, qui donnerent le nom de pacificateur à celui qui ravageait l'univers, qui saluerent du nom de grand homme le Néron de notre patrie, le bourreau de l'espece humaine : ces hommes de tous les partis, de toutes les factions, qui accrurent successivement et sans pitié le veuvage de la France, viennent, sous le nouveau manteau de ses ducs et pairs, au milieu de la publique indigence, mendier aujourd'hui le honteux salaire de leurs décrets parricides et de leurs députations adulatrices!

Puisque vous prenez chez les Anglais le modele de notre nouvelle constitution, *sénat de Buonaparté,* nous y puiserons aussi nos exemples ; et nous vous demandons, sénat dégénéré, si ce grand peuple, auquel on doit le salut de l'Europe ; si l'Angleterre, dont la conduite fut toujours la censure la plus amere de vos lâches sénatus-consultes; si la nation britannique enfin, osa jamais présenter à Charles II les sénateurs de Cromwell?

Dans les grandes régénérations politiques, la premiere

qualité qui distingue le vrai citoyen est l'entiere abnégation de sa personne, de sa fortune, et l'oubli de son propre avenir, pour ne s'occuper que du repos et du bonheur de son pays. Mais vous, *sénateurs de Buonaparté*, vous, ses compagnons à la journée de Saint-Cloud, ses esclaves dans le corps-législatif, ses apôtres pendant son consulat, ses muets lors de l'assassinat du duc d'Enghien, ses témoins ou ses juges dans le procès de Moreau, vous lui servez de degrés pour consommer son usurpation ; vous devenez les Seïdes de ce nouveau Mahomet, vous recevez chaque mois le prix de la terreur impériale que vous répandez dans toutes nos familles; et quand votre impuissance à faire le bien est depuis si long-temps attestée par votre pusillanimité, pour ne rien dire de plus, vous prétendez que la France, du haut de ses débris, à travers les flots de sang que vous avez laissé couler, ne reconnaisse plus les hommes de 93, les membres de ces assemblées séditieuses et turbulentes qui déshonorent à jamais le cœur et l'esprit humain ; et loin de nous commander l'oubli de vos fautes, en vous isolant du grand œuvre que la providence signale aujourd'hui, vous venez les premiers souiller le trône des lis, en essayant d'y confondre la livrée de Tibere avec le manteau de Saint-Louis!

Vous avez encouragé, excité le Minotaure depuis son envahissement jusqu'au jour où sa rage est devenue impuissante et stérile. Nouveau Thésée, le peuple français a terrassé ce colosse sanguinaire ; et vous devez tomber avec lui, sans que vos contemporains distinguent parmi vous un seul nom courageux, sans que la postérité vous accorde même le parallele avec ces respectables membres du directoire de France, qui emporterent au-delà des mers la haine et la persécution de plusieurs d'entre vous.

Et de quel droit, *sénat de Buonaparté*, en vous réservant les gages de votre ancien maître, prétendez-vous obtenir des Français, des honneurs et des dédommagements de fortune, comme si, à l'exemple de vos anciennes lois, les biens de vos victimes devaient encore rester le patrimoine de leurs bourreaux ?

Si vous vous arrogez des récompenses et des honneurs, *sénat de Buonaparté*, qu'offrirons-nous à nos guerriers, à ces braves Français qui ne furent jamais coupables que de la seule erreur de servir l'ambition d'un seul homme, en croyant mourir pour la patrie ; à ces héros avoués encore aujourd'hui par ces illustres Souverains du Nord, qui ne

sont venus les vaincre que pour les sauver ; à ces soldats mutilés par l'effet de vos insatiables conscriptions?

Qu'offririons-nous à ces négociants honnêtes et industrieux, tant de fois ruinés par la fluctuation de vos lois et l'instabilite de vos alliances et de vos priviléges ; à ces manufacturiers, à ces artistes, toujonrs étrangers à votre opulence, et dont les ateliers ont tant de fois et toujours vainement réclamé vos encouragements et vos faveurs ? qu'offririons-nous enfin à ces inconsolables meres de famille dont vos décrets sacriléges ont tant de fois renouvelé le désespoir et les sanglots?

Quand le *sénat de Buonaparté* se ferme pour jamais, la France doit aussi pour jamais perdre le souvenir de cet antre d'iniquité, et vous ne pouvez plus, *sénateurs de Buonaparté*, nouveaux caméléons, interroger notre confiance et notre pitié, sous les couleurs d'un manteau paternel et réparateur.

Non, *sénateurs de Buonaparté*, non, jamais la France ne reconnaîtra en vous la premiere chambre de son royaume ; nous la voulons pure comme le lis que nous arborons ; et le manteau de nos modernes législateurs doit être sans tâche comme la cocarde des Français.

L....

Manifeste du Peuple Français, contre les Régicides, leurs Adhérents et leurs Complices.

Depuis vingt-cinq ans la France est en proie à tous les malheurs qu'entraînent les discordes civiles. Une poignée de misérables, qu'un roi trop généreux arracha à leur obscurité pour les associer en quelque sorte à sa puissance, ont tour à tour fait la honte et le désespoir de notre belle patrie. Les mêmes hommes qui abolirent tous les priviléges, qui firent peser le niveau régulateur sur toutes les classes de la société ; qui conseillerent, dirigerent ou exécuterent les journées désastreuses du 14 Juillet et des 5 et 6 Octobre ; qui à force de vexations, déterminerent leur maître à fuir le palais de ses peres, pour aller hors des limites de son empire chercher un refuge contre les coups des assassins ; ces mêmes hommes qui discuterent la constitution de 1790, qui s'appliquerent depuis à humilier chaque jour davantage l'autorité souveraine, qui prononcerent la déchéance de leur roi ; qui le plongerent vivant dans les cachots du temple ;

qui voterent sa mort, et qui ne rougirent pas de conduire cette auguste victime à l'échafaud ; ces hommes qui frapperent de leur poignard homicide une reine, l'orgueil de son sexe ; une princesse l'heureux modele de toutes les vertus ; un enfant-roi qui avait été long-temps l'espoir et l'idole de la France ; ces mêmes hommes qui, après avoir courbé la tête devant Mirabeau, vendirent le pouvoir suprême à Marat, à Robespierre à Danton, à Saint-Just, à Barrere et à Tallien ; ces mêmes hommes qui promenerent dans nos cités une faulx ensanglantée ; qui commanderent les noyades de Nantes, les fusillades de Lyon, les massacres de Septembre, l'égorgement du 13 Vendémiaire ; ces législateurs qui décréterent que l'argent était une marchandise, que le divorce était une loi morale ; que la loi des suspects était un coup d'état nécessaire ; qui firent et refirent les constitutions ; qui appelerent dans nos murs Buonaparté ; qui l'éleverent successivement au consulat et au trône ; qui applaudirent à sa tyrannie ; qui ordonnerent la décimation de nos enfants ; qui disputerent de bassesse avec les plus vils esclaves ; qui mendierent les titres, les dignités, les cordons, et déguiserent sous des noms empruntés les noms que la partie saine de la nation avait proscrits, que l'Europe attentive retenait avec peine, et que les échos du noir Tartare ne répétaient jamais qu'avec horreur ;

Ces mêmes hommes qui, couverts d'or, assis sur le brocard, environnés d'une multitude de valets, ont insulté si long-temps à la misere publique ; ces vils sénateurs qui se sont dégradés jusques à diviniser le tyran qui les avait attachés à son char de triomphe ; qui les mains toutes teintes encore du sang qu'ils ont versé dans leurs proconsulats, ont mis, dans l'espace de treize années, cinq millions de Français à la disposition de l'ogre qui, pour le malheur du monde, échappa aux poignards de *Cerachi*, d'*Arena*, et de *Topino Lebrun*, veulent encore dominer. Ce sont eux qui sont allés au-devant des ordres qu'ils devaient tout au moins attendre. Ce sont eux qui ont formé une langue nouvelle, où les défaites ont pris le nom de victoires et de triomphes ; où la barbarie a pris le nom d'humanité ; où la démence a pris le nom de sagesse ; où la fureur dévastatrice a pris le nom de modération.

Ce sont eux qui ont qualifié de *grand* l'assassin du duc d'Enghien, le persécuteur de Moreau, et le strangulateur de Pichegru. Ce sont eux qui, par des discours perfides, ont préparé la dépopulation de la France, la ruine des fa-

milles, le renversement des autels, l'incarcération de nos prêtres, l'usurpation des Espagnes, de la Hollande, de l'Allemagne et des pays latins.

Ce sont eux qui ont accaparé tous les trésors, et qui naguere, revêtus du titre fastueux de commissaires extraordinaires, ont soufflé dans tous les cœurs la rage qui les dévorait. Ils ont prêché le meurtre, l'assassinat, le pillage et l'incendie ; ils ont promis des récompenses à ceux qui se seraient montrés les plus habiles à verser du sang. Ce sont eux qui ont outragé les souverains qui s'armaient pour la cause de notre indépendance ; ils ont osé les signaler comme des barbares ; ils ont formé des vœux pour que la France, qu'ils voulaient affranchir, devint le tombeau de leurs légions victorieuses ; ils ont enlevé dans le court espace de six mois, quatorze cent mille hommes à leurs familles ; ils ont arraché le fils d'une mere infirme, l'époux des mains d'une épouse en proie aux douleurs de l'enfantement, le pere à des enfants abandonnés désormais à toutes les horreurs de la faim.... Les barbares ! Eh ! ils voudraient aujourd'hui s'asseoir à côte de leur roi ! Eh ! ils voudraient balancer sa puissance ! Ils voudraient, ces vils plébëiens, faire passer à leur postérité des titres héréditaires avec cent millions de terres domaniales ! Eh ! de quel œil pourraient-ils envisager la face auguste du frere de Louis XVI ! Malheureux ! ils devraient implorer la clémence de leur roi, et ils poussent l'audace jusqu'à lui dicter des conditions ; ils devraient par leurs larmes effacer les pages de l'histoire où leurs noms flétris sont imprimés en caracteres de sang ; ils devraient par leur repentir inspirer aux hommes cette commisération, dernier sentiment qui suit quelquefois la mémoire des grands coupables, au lieu de prétendre à l'honneur d'illustrer par une noblesse usurpée leur obscure et basse origine. Mais par qui donc ont-ils été anoblis, ces Licurgues à l'âme vénale ? Par Buonaparté ? on sait que lui-même était le fils d'un huissier d'Ajaccio. Par Louis XVIII ? on sait qu'ils ne veulent rien devoir à la générosité de cet auguste monarque. Ils ne l'appellent au trône, ces misérables, que sous la condition qu'ils conserveront les titres qui ont été le prix de leurs crimes. Ils ignorent donc que la noblesse, chez un citoyen, annonce une vertu connue, une réputation sans tache, un dévouement sans bornes à l'interêt national, un désinteressement absolu et une disposition permanente pour sacrifier sa vie et son bonheur à la gloire de son prince ! Eux nobles ! mais qu'ils se rappellent donc la nuit du 4 Août 1789 ;

qu'ils se rappellent leur morgue, leur insolence plébéïenne; qu'ils relisent les vociférations qu'ils ont fait entendre dans la tribune aux harangues contre ce qu'ils appelaient les hochets de la tyrannie; qu'ils recherchent dans l'histoire, qui dans le silence à recueilli les différentes opinions qu'ils ont émises, s'ils peuvent aujourd'hui avec quelque pudeur s'entendre qualifier de *comtes*, de *barons* et de *marquis*. Eux nobles! ils ne le seront jamais! Leurs enfants ne le seront pas, même après dix siecles, lorsque le temps aura jeté un voile épais sur les fureurs dont se rendirent coupables leurs peres. Une eau fétide à sa source, conserve un goût saumâtre qu'elle ne perd jamais, et qu'elle communique à tous les ruisseaux étrangers qui viennent se confondre avec elle.

Eh! de quel droit font-ils aujourd'hui des constitutions? Qu'elle mission ont-ils reçue? De qui la tiennent-ils? Sont-ils les représentants de la nation? Non, sans doute, ils ont pour toujours perdu sa confiance; ils ne peuvent rien; ils ne sauraient sur-tout, ces misérables, être les interprêtes de nos vœux envers l'auguste maison des Bourbons; exprimées par eux, nos acclamations sont souillées; la couronne de Saint Louis est flétrie en passant par leurs mains: les lis dont ils ont paré leur tête ont pris une couleur sanguinolente, effet miraculeux qu'a produit leur haleine mortifere.

Non, ils ne sont point les représentants du peuple français; nous ne voyons en eux que les complices de Robespierre et de Buonaparté. Vingt-cinq millions d'hommes se jettent dans les bras de Louis XVIII; ils le rétablissent dans la plénitude des droits de ses ancêtres; ils proscrivent le sénat qui, pendant dix ans, se montra plus tranquillement féroce encore que le tigre qui avait usurpé le trône. Les Français ne veulent pas d'une constitution, ouvrage dangereux des Syéyès, des Garat, des Grégoire, des Lebrun, des Cambacéres, des Fouché, des Réal, des Merlin, des Boulai de la Meurthe, etc., etc., etc.

Ils savent trop quel respect ces caméléons portent aux actes qui émanent de leur haute sagesse. Et s'ils pouvaient oublier le passé, ne serait-il pas facile de prouver que depuis le 6 Avril toutes les nouvelles dispositions de la charte constitutionnelle qu'ils présentent à l'acceptation du roi ont été violées?

Ils décretent la liberté de la presse, et la plus odieuse inquisition a succédé à l'inquisition établie sous le regne de l'usurpateur.

Ils protegent la liberté individuelle, et de nouveaux prisonniers ont fait place aux malheureux dont ils ont fait ouvrir le cachot.

Ils annoncent que la tyrannie n'existe plus en France; que la chute de l'usurpateur doit rendre tout un peuple au bonheur, et partout les suppôts, les vils agents des crimes de Buonaparté sont dépositaires de l'autorité; les Laborde, les Hullin, les Verra, les Desmarets, les Jay, les Savary, présentent leur face hideuse; ils sont admis chez les ministres; ils sont encore les arbitres de la faveur.

Ils disent que les Français vont jouir de leurs droits, et ils proclament que le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif, tandis que la justice était jadis la premiere des attributions et le premier devoir de l'autorité souveraine; ils disent que le bonheur va renaître, et de coupables magistrats siegent encore à la même place où ils firent un trafic de leur conscience. Paris voit encore un banqueroutier à la tête de la cour de cassation; il voit l'auteur de la loi des suspects, environné de deux ou trois régicides, décider chaque jour de la vie et de la mort des citoyens: il voit siéger à côté de quelques hommes respectables le secrétaire du comité de la police générale sous Robespierre, le monstre qui monta sur l'échafaud de Louis XVI pour y rédiger le procès-verbal de ce mémorable assassinat, l'espion de police qui naguere rédigeait dans les journaux des articles incendiaires, le capitaine de dragons qui tranche avec son épée toutes les difficultés que présente la législation, le maître d'école dont la parole emmiellée vomit tranquillement le fiel qui doit ternir pour jamais la réputation du malheureux que son injustice a ruiné, l'ami intime enfin de l'exécuteur de la haute justice.

Tous les droits, disent-ils, doivent être garantis, et dans les provinces les agents du fisc dévorent encore la substance du peuple; les administrateurs multiplient les réquisitions vexatoires, et les juges dépouillent impunément la veuve et l'orphelin, certains qu'ils sont d'être nommés à vie, de conserver leurs titres, leurs pensions et leurs dignités.

Eh! pourquoi, lorsque la France est épuisée, lorsque les arts, le commerce et l'industrie ont fui notre malheureux pays, lorsque toutes les branches de la prospérité publique sont taries, pourquoi tous les emplois ne seraient-ils pas exercés gratuitement? Pendant le regne de l'anarchie, les égoïstes songent à leur fortune particuliere; sous un usurpateur, on devient plus avide encore; sous un roi légitime

et juste, l'honneur consiste à se montrer désintéressé. Un sénat, si toutefois cette institution, inconnue sous l'ancienne monarchie, était devenue absolument nécessaire, doit être composé d'hommes vertueux et purs. Le corps des représentants de la nation doit être composé de chefs de famille qui connaissent à fond le besoin des provinces ; et pour mettre leurs élections à l'abri de l'intrigue, ils doivent n'avoir à espérer aucune sorte d'émoluments. Pour ce qui regarde les magistrats, le seul honneur d'être appelés à juger leurs semblables, doit leur suffire. Ainsi, le luxe qui appauvrit les états sera banni des provinces ; ainsi, sous la sage administration d'un roi *tout-puissant pour faire le bien*, la France recouvrera ses anciennes mœurs et son ancienne gloire.

Qu'est-il besoin de fournir à quelques centaines de factieux, saisis de l'autorité par la plus odieuse usurpation, les moyens de s'élever au-dessus de la portion la plus pure du peuple ? Laissons aux grandes familles, qui ont vieilli avec l'arbre de notre monarchie, le droit de réfléchir l'éclat du diadême. Proscrivons à jamais ces hommes qui, voulant s'arroger tous les droits, se refusent à attendre les récompenses qui pourraient leur être dues, de la munificence du souverain.

O France ! ô ma patrie ! ô mon roi ! quel sera donc notre avenir ! Toujours du jacobinisme ! Eh quoi ! il n'existe donc pas de colonies à peupler ? L'île d'Elbe est-elle donc si étroite qu'elle ne puisse contenir ces restes impurs des factieux qui ont desolé la France ? Les princes alliés ne peuvent-ils donc consulter les intérêts d'un peuple bon et généreux, qui brûle de revoir son roi environné d'hommes purs et vertueux. Si Louis XVIII accepte la constitution du 6 Avril, tout est à craindre pour ce monarque infortuné ; ils assassineront aussi, les misérables !!!! Les révolutions sont pour eux un besoin périodique.

Mais en supposant que le fils de Henri IV se détermine à jurer de maintenir cet acte atroce, que l'intérêt personnel de quelques hommes a dicté, comment le peuple français y donnera-t-il son adhésion ? Quel mode emploiera-t-on pour recueillir les votes ? En quel nombre faudra-t-il qu'ils soient pour emporter consentement ? En quel lieu, à quel jour enfin le peuple français sera-t-il admis à manifester ses opinions Régicides, tremblez tous ! ce jour sera celui de la vengnance........

L'Empereur Napoléon aux Français.

Français,

La main de l'Eternel vient de me précipiter du faîte des grandeurs dans la poussiere.... En vain les hommes prétendraient-ils attribuer à leur force ou à la sagesse de leurs conseils une catastrophe semblable. Dieu seul a pu lui donner ce caractere imposant qui a inopinément renverse tous les obstacles. Les princes de l'Europe sont en cet instant l'instrument de Dieu, comme je l'ai été moi-même lorsqu'il lui a plu de les humilier.

C'est cette pensée qui m'a porté à remettre mon abdication d'un pouvoir dont je reconnais que l'Etre-Suprême m'a dépouillé, pour en revêtir une dynastie sur laquelle il jette un regard de clémence.

Mon parti est irrévocablement pris: *Jamais je ne formerai ni ne seconderai aucun projet tendant à me ressaisir de l'autorité à laquelle j'ai solennellement renoncé.* Je dois cette déclaration au petit nombre de braves qui me sont restés fideles, et qui pourraient faire d'inutiles tentatives dont leur perte serait l'inévitable suite.

Le bandeau, hélas! trop épais dont on avait couvert mes yeux, est entierement tombé; je gémis sur mes fautes; je me les reproche dans l'amertume de mon cœur; elles m'affligent bien plus profondément encore que le châtiment terrible qu'elles m'ont attiré.

Mais vous, Français, d'où vous vient cet aveuglement inconvenable qui vous porte à réunir sur ma seule tête vos malédictions et votre haine? Suis-je donc le seul coupable! . . . . N'ai-je eu ni conseils, ni coopérateurs, ni complices?

Sont-ils innocents des maux que vous avez soufferts, ces grands, ces ministres et ce Conseil-d'Etat qui m'entouraient à l'envi de leurs séductions et de leurs basses flatteries?

Vous vous plaignez de l'institution des droits réunis; mais n'est-ce pas aux insidieuses conceptions de Français de Nantes qu'elle est due? Ce caméléon politique ne m'a-t-il pas répété cent fois que le peuple voyait cet impôt sans peine, attendu qu'il était favorable au développement de l'industrie et du commerce?

Les magistrats des villes se plaignent d'avoir été dépouillés de leurs octrois ; mais le décret du 8 Février, 1812, n'est-il pas l'ouvrage de ce même Français et de Gasson, qui, quoiqu'il fût l'allié de ma famille, a fondé sa fortune sur ma perte et ma dépopularité ? Cependant j'apprends chaque jour que ces deux misérables ont soulevé d'indignation les habitants de la vieille France, ainsi que ceux des pays que la valeur française et mon bras avaient conquis. Mais j'apprends aussi qu'ils sont devenus eux-mêmes l'objet de l'exécration et du mépris des peuples. Leurs brigandages reçoivent donc, dès ce moment, leur juste salaire.

Les droits de douanes et d'enregistrement ont été, dit-on, portés à l'excès ; mais n'est-ce pas aux inspirations adroites et fallacieuses des Colin et des Duchâtel que j'ai dû céder ?

Oui, tous ces hommes et les Defermont, et les Jaubert, et les Regnault et tant d'autres encore, qui, par leurs viles adulations et leurs pernicieux mensonges, cherchaient à arracher chaque jour de mes mains trop libérales de nouvelles faveurs, tous ces hommes dont l'ambition et la cupidité étaient insatiables, sont les véritables artisans de vos malheurs et des miens.

Et cette conscription fatale qui a soulevé le monde contre moi, ne sont-ce pas mes ministres, ne sont-ce pas les membres de mon conseil qui m'en représentaient sans cesse la levée comme n'étant point pénible à mes peuples ? Ne m'ont-ils pas dit en propres termes, *que je n'enlevais que le luxe de la population*, et que l'agriculture avait plus de bras qu'elle n'en avait eu sous les regnes précédents ?

N'ont-ils pas eu l'impudence de déclarer, dans leurs rapports officiels, que jamais l'*agriculture, l'industrie et le commerce ne s'étaient trouvés dans un état plus prospere!*

Et le sénat m'a-t-il jamais fait des remontrances? Loin delà, tous les rapports qui m'étaient faits tendaient si fort à m'aveugler sur l'état réel de la France, que je dus regarder comme des factieux les membres du Corps-Législatif, lorsqu'ils eurent, pour la premiere fois, le courage de me faire entendre le langage de la vérité ?

Si la responsabilité n'est pas une chimere, qu'elle indignation, quel châtiment ne méritent-ils pas ces hommes qui, en m'entraînant à ma perte, ont placé la France au bord de l'abîme, qui l'eût engloutie à jamais, si la Providence n'eût pas fait intervenir sa puissante médiation !

Que cette responsabilité les atteigne moralement du

moins, ces pervers que je viens de vous signaler, et ceux que vous désignera l'opinion publique, qui toujours est équitable lorsqu'elle est abandonnée à elle-même.

Français, les hommes qui, après une telle conduite, se sont empressés à m'abandonner et à reconnaître le gouvernement qui me succède, avant même qu'il ne fût assis ; ceux qui, non contents de cette lâcheté, ont encore la bassesse et l'audace de réclamer ou de s'assurer eux-mêmes des emplois pour EUX ET LEURS SUCCESSEURS, sans même daigner songer aux braves qui ont versé leur sang pour la patrie, quelle confiance peuvent-ils inspirer aux gouvernants ? Que peuvent en attendre les gouvernés, si ce n'est les fruits empoisonnés que portent nécessairement la cupidité, l'ambition et la perfidie ! Ma conscience vous donne cet avis ; recueillez-le pour votre bien et celui de la génération qui vous jugera bientôt aussi sévèrement que vous me jugez moi-même.

Français, soyez du moins équitable dans vos ressentiments : que je ne sois point seul accablé du poids de votre haine. Je vous le déclare en présence de l'Eternel qui vient de me frapper ; je suis coupable, sans doute, de m'être abandonné à trop d'amour pour la guerre et à des vues qu'il n'appartient pas au vulgaire de pénétrer ; mais ils sont bien plus coupables ceux qui, connaissant très-bien les plaies de l'Etat et les maux de la patrie, ont non-seulement négligé de me les faire connaître, mais encore ont employé tous les genres de séduction et de mensonge pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'à moi.

Pénétré jusqu'au fond de l'âme, des calamités que j'ai accumulées sur la France, j'ai consenti à souffrir le fardeau désormais intolérable de la vie, pour me livrer au plus sincere repentir, et obtenir de la Divinité, et s'il est possible de vous-même, l'oubli de mes erreurs et de mes fautes.

Français, je vais me séparer de vous pour jamais ; mais croyez que mon vœu le plus constant sera toujours que la France puisse recouvrer le bonheur, sous le gouvernement doux et paternel de ses rois légitimes.

NAPOLÉON.

Des Anoblis par Buonaparté.

« On ne m'éblouit point d'une apparence vaine,
« La vertu, d'un cœur *noble* est la marque certaine."
BOILEAU, Sat. V, sur la *Noblesse*.

En France, comme dans toute l'Europe monarchique, la noblesse a toujours procédé, ou de la *naissance*, ou d'un *anoblissement* accordé par la faveur du prince *légitime*.

Cette premiere classe de noblesse est la plus considérée: vieux préjugé sans doute; car il ne doit pas être ni plus glorieux, ni plus avantageux de descendre d'un grand homme, que de l'être soi-même. Cependant on ne peut se dissimuler que rien n'est plus respectable qu'un homme qui, par ses vertus personnelles, devenues en quelque sorte héréditaires dans sa famille, représente une longue suite d'illustres aïeux. C'est sous ce point de vue qu'un noble de race a toujours été justement préféré à un *anobli*.

L'ancienne noblesse a la même source que la monarchie: elle s'est formée des fiefs, des surnoms, des armoiries, etc.; elle se prouve par l'ancienneté des noms, des armes, par les titres de marquis, comte, chevalier, etc.; par d'anciens monuments, chartres, cartulaires, sceaux, fondations d'églises, etc. etc.

Si, dans le dernier siecle, les nobles des deux especes participaient également aux anciens priviléges et exemptions, fort sagement abolis, on ne déférait pas moins les honneurs à la noblesse d'extraction.

Les *anoblis* sont ceux à qui le roi a accordé des lettres de noblesse, ou qui ont exercé des fonctions publiques, auxquelles le prince a affecté cette récompense.

Le droit *d'anoblir* est un des plus précieux de la souveraineté : en France, nos rois seuls ont pu conférer la noblesse.*

Après ces courtes observations, examinons rapidement si le *roturier* BUONAPARTE a pu se prévaloir d'une usurpation de pouvoir pendant neuf années pour peupler la France de plus de *nobles* de sa fabrique, n'y qu'il avait de

* Lebret, Traité de la Souver., liv. II, ch. 10.

véritables gentilshommes, il y a vingt-trois ans, sous le regne du vertueux Louis XVI.

En principe de raison, ainsi qu'en axiôme de jurisprudence, nul ne peut transférer à autrui plus de droits qu'il n'en a lui-même.†

Le monde entier sait que le trop fameux Buonaparté, *cet homme condamné à une renommée éternelle*, comme *Pope* dit de Cromwel, est né dans la derniere classe de la roture. Il est avéré que cet habile imposteur, rougissant de sa basse extraction, et si bien familiarisé avec tous les genres d'usurpation, a converti son nom *Corse* et plébéien en celui de Buonaparte, qui appartient à une famille noble de l'ancienne république de Gênes.

Or, *l'archi-roturier* Buonaparte a-t-il pu donner ce qu'il n'avait pas lui-même? a-t-il pu, en quelques années, fabriquer plus de *princes*, de *ducs*, de *comtes*, de *barons*, de *chevaliers*, que tous les monarques de l'Europe n'en ont créé depuis des siecles?

Les apologistes intéressés de cette fourmilliere héraldique ne manqueront pas de dire que, saisi du pouvoir souverain, il a pu en exercer tous les droits, et conséquemment celui de conférer des titres de noblesse.

Nous pourrions opposer à cette objection une infinité de principes du droit public et privé, qui s'accordent à établir qu'un pouvoir illégitime ne peut jamais produire aucun effet légitime.

Mais nous pensons qu'une distinction bien simple doit lever toute difficulté.

Sans doute, Buonaparté n'a que trop malheureusement été investi de l'autorité suprême : alors, et pour le temps qu'il en a si tyranniquement abusé, il a pu vouloir multiplier ses créatures, ses partisans, ses adulateurs, en disséminant des diplômes d'anoblissement, au gré d'une vanité si peu philosophique ; alors, et pendant son funeste gouvernement, les anoblis de sa façon ont pu s'enorgueillir de planer sur les gentilshommes de l'ancienne et légitime monarchie ; ils ont pu les éclabousser, fierement assis dans des chars pompeux, dont les panneaux étalaient les hiéroglyphes, aussi ridicules que fastueux du blason *buonapartien*.

---

† *Nemo plus juris ad alium transferre potest quàm ipse haberet*, l. LIV.

Mais le type de ce burlesque blason est heureusement anéanti : les aigles *d'Alexandre* le magnanime, de *François* et de *Guillaume* ont dévoré l'aigle de l'audacieux aventurier. L'oiseau de *Jupiter* est devenu un sinistre hibou pour celui à qui les vautours auraient dû seuls servir d'armoiries. Ainsi doivent s'évanouir toutes les autres pieces héraldiques, dont l'aigle si téméraire de Buonaparté était le *chef* ou le *support*.

Loin de nous la pensée qu'il faille refuser des distinctions honorifiques, surtout celles du plus honorable *anoblissement* à tant d'illustres guerriers, à tant de grands capitaines, à tant de valeureux soldats, qui ont immortalisé la bravoure française, tout en combattant sous les bannieres du moderne Attila : que les sanglants et perfides trophées de ce fléau du dix-neuvieme siecle, soient à jamais ensevelis sous les faisceaux de lauriers, moissonnés par d'intrépides compagnons d'armes, dont il n'était pas digne !....

Oui, oui, juste et noble récompense à tant de braves ! honneur à toute la force armée qui, essentiellement obéissante, a dû suivre l'impulsion donnée à son courage par celui qui avait usurpé le droit de la commander ! tel est le désir de tout bon Français : mais ne serait-il pas inconvenant que les diplômes d'un *Corse* servissent d'inauguration à une nouvelle noblesse militaire en France ? Le sceau qui s'y trouve ne serait-il pas celui de sa réprobation dans les siecles à venir ? Que nos braves reçoivent donc de nouvelles chartes nobiliaires de leur souverain, du digne petit-fils de Saint-Louis, de Henri IV, de Louis-le-Grand ! .... Que leurs surnoms ne soient plus empruntés des vocabulaires russe, allemand, espagnol, portugais, italien, etc. ! Leurs noms propres, comme ceux des *Vauban*, des *Chevert*, etc., sont assez honorés par leurs exploits, leur loyauté, et par leur dévouement au prince légitime, pour qu'il leur soit glorieux de s'en contenter.

Il est pénible de ne pouvoir voter les mêmes récompenses, les mêmes honneurs pour les timides conseillers dont le tyran savait s'entourer. On ne peut se dissimuler que c'est sous l'égide de leurs passives opinions qu'il a commis tant de crimes politiques et privés ; que c'est à la faveur de tant d'actes serviles, émanés d'un corps qu'il n'a institué, comme le premier de son Empire, que pour le *peupler* de ses créatures, qu'il a *dépeuplé* la France et ravagé l'Europe ; que c'est aux vapeurs d'une stupide adulation que son ivresse

despotique redoublait périodiquement, pendant les neuf années qu'il a, comme Olivier Cromwel, joui de la suprême puissance.

Ah! pourquoi un littérateur distingué, membre de ce corps, a-t-il bien voulu se constituer l'avocat du mensonge, l'orateur du parjure, en faisant, il n'y a pas six mois, l'apothéose du *Néron* français, en proclamant *grande âme* son ame plus qu'impure?.....Et en quelle circonstance? Lorsque, déchirant dix sénatus-consultes et décrets, ce tigre, inextinguiblement altéré d'un sang qui ne coule pas dans ses veines bitumineuses, fit impunément livrer à ses massacres, à ses *parties de chasse*, suivant son horrible expression, trois ou quatre cent mille *conscrits*, affranchis depuis plusieurs années?....

Tirons le voile sur des tableaux si affligeants, pour ne plus contempler que l'aurore de paix, de prospérité et de bonheur, que la Divine Providence daigne offrir à nos regards. Mais quand le dispensateur céleste des couronnes replace si miraculeusement celle de Saint-Louis sur la tête d'un digne rejeton de Henri IV; quand la France entiere partage les premiers élans, les saintes acclamations des *Bordelais*, des *Parisiens*, des *Lyonnais*, qui demandent à grands cris leur roi, leur libérateur, leur pere; quand il est unanimement reconnu par les premiers protentats de l'Europe, qu'un fantastique projet de *constitution* ne vienne pas élever un nuage sur les droits les plus sacrés, les plus incontestables!....Qu'un hideux égoïsme ne s'ingere pas *d'appeler* gracieusement au *trône* des *Français* le monarque auquel la couronne de *France* et de *Navarre* appartient imprescriptiblement, de droit divin, comme le droit public!...
Que des hommes qui n'ont jamais eu le courage de résister aux crimes de *lese-humanité* d'un usurpateur, d'un aventurier, qu'ils ont couronné, ne se permettent pas aujourd'hui un autre excès de pouvoir envers le légitime successeur de l'infortuné et pieux Louis XVI!....Qu'ils ne s'arrogent pas le droit de ne le reconnaître comme Roi qu'à condition qu'il leur abandonnera à perpétuité le patrimoine de tant d'anciens chevaliers français, dont leurs dotations se composent!....

Non, non: mais qu'ils finissent par se rallier à la nation entiere! Qu'ils abjurent leurs erreurs, qu'ils rougissent d'une cupidité spoliatrice, pour ne rendre que des hommages purs et désintéressés au Prince que le ciel et la

terre proclament, comme Henri IV, roi de France et de Navarre!....

Vive Louis XVIII!
Vive Monsieur!
Vivent à jamais tous les Bourbons!

L. a. R. a. A. a. P. d. P.

Appel des Français au Sénat, ou premiere Philippique.

Sénateurs,

Un cri général, un cri unanime se fait entendre contre l'acte émané de votre auguste assemblée, le 6 de ce mois, et qui se trouve qualifié de *projet de constitution* présenté par le gouvernement provisoire.

On se demande d'abord, pourquoi on voit siéger dans le sénat français des Hollandais, des Hambourgeois, des Toscans, des Hanovriens, quelle connaissance ont ces étrangers de ce qui peut convenir à notre caractere national, et quel intérêt ils ont à concourir à la formation de nos lois?

On se demande si l'acte en question est bien une constitution qui puisse faire espérer au peuple français quelque amélioration dans son gouvernement, et s'il contient autre chose qu'une spoliation de cent millions de domaines de l'état, au profit d'une centaine de familles patriciennes, tant françaises qu'étrangeres?

On se demande de quels services cette dotation est le prix, et on pousse des cris d'indignation en pensant que c'est aux artisans de nos malheurs que va être distribué le reste des biens de l'état?

On se demande si ce n'est pas le sénat, préposé à la conservation de nos constitutions, qui a creusé l'abîme épouvantable dans lequel nous nous trouvons, en inventant et formant successivement le tyran et la tyrannie; en donnant l'apparence de formes légales à toutes les mesures atroces proposées par le tyran; en envoyant annuellement deux à trois cent mille hommes à la boucherie, en Espagne, en Portugal, en Russie. etc.; en flattant, il n'y a pas plus de quatre mois, dans les termes les plus pompeux, l'atroce Buonaparté?

On convient, et même toute la nation sait qu'il a tou-

jours existé parmi vous quinze ou seize défenseurs de ses droits, de ses libertés, de son sang ; mais que leurs voix ont été étouffées par les chambellans et par les agents sans nombre que le despote avait soin de faire siéger avec vous, et c'est à ces êtres dégradés que l'on attribue l'acte, dit constitutionnel, qu'on veut nous présenter, et que toute la nation désavoue avec indignation, parce qu'il lui est étranger, qu'il n'assure que des richesses et des honneurs aux auteurs de nos maux, tandis qu'il est presque muet sur les prérogatives du Roi, et qu'il ne parle pas même du peuple, parce qu'enfin c'est un acte de démence.

Sénateurs, il est encore temps de revenir sur vos pas ; mais bientôt peut-être il ne le sera plus, parce que vous serez désavoués. Travaillez à la charte constitutionnelle qui reste à faire, et effacez au plutôt ce nouveau monument de la honte sénatoriale. Montrez-vous les hommes de la France et non des hommes avides de richesses, de titres et d'honneurs. Occupez-vous de la patrie et non de vous-mêmes, et laissez-lui, ainsi qu'au Roi, le soin et les moyens de vous récompenser, par la suite, avec connaissance de cause.

Buonaparté s'est élevé des statues de son vivant, elles n'existent plus. Il en serait de même des fortunes que vous pourriez vous faire avant d'avoir élevé, sur des bases solides, l'édifice dont vous êtes chargés.

Avant de songer à cicatriser les plaies affreuses que vous avez faites et qui sont encore saignantes, les veuves et les orphelins de ceux que vos sénatus-consultes ont annuellement livrés aux derniers supplices, ont des droits antérieurs aux vôtres. N'oubliez pas les belles paroles que vous a adressé le magnanime Empereur Alexandre : " Vous êtes " chargés d'une des plus honorables missions que des " hommes généreux aient à remplir, c'est d'assurer le bon- " heur d'un grand peuple, par des institutions libérales."

Paris, le 21 Avril 1814.

A Monsieur **Benjamin de Constant,** *en Réponse à l'Article inséré dans le* **Journal des Débats** *d'aujourd'hui* **21,** *sous le Titre : Des Révolutions de* **1660** *et de* **1688** *en Angleterre et de celle de* **1814** *en France.*

(Cette lettre a été envoyée au *Journal des Débats,* où a été publié l'article auquel elle répond ; on a refusé de l'y insérer.)

L'article qui a paru aujourd'hui sous votre nom, Monsieur, dans le Journal des Débats, ne laisse aucun doute sur l'approbation que vous donnez à l'acte *de constitution nouvelle* qui a été proposé par le sénat. Les rapports qui vous paraissent exister entre notre révolution et celles qu'a éprouvées l'Angleterre en 1660 et 1688, vous semblent avoir entre eux tant de conformité, que vous n'hésiteriez pas, on le voit, à nous conseiller l'adoption de ce projet d'acte, comme devant introduire dans nos institutions *un changement* qui offre *une heureuse combinaison des deux révolutions anglaises.* Vous appelez cette combinaison *heureuse,* comme jugeant, sans doute, qu'elle nous présente, dans l'avenir, la perspective des mêmes avantages de stabilité et de prospérité dont a joui l'Angleterre depuis la consommation de sa révolution de 1688, où a été fixée sa constitution telle qu'elle existe aujourd'hui. Ainsi, Monsieur, vos raisons, vos motifs, pour nous porter à accepter une constitution calquée sur la constitution d'Angleterre, ne different point de ceux qu'on a toujours mis en avant depuis si longtemps déjà qu'on agite ces matieres. En effet, on n'a point cessé, on ne cesse point de nous le répéter, de toutes les manieres et sur tous les tons : Endossez l'habit anglais, qui sied si bien aux naturels de ce pays : quittez le vôtre, et dès lors, tout sera égal entre vous ; même sécurité, même prospérité vous attendent ; il ne tient qu'à ce changement de costume.

De cette maniere, Monsieur, sans aucun égard à tout ce qui a précédé, à tout ce que nous avons été jusqu'ici, vous n'hésitez pas, non plus que tous les novateurs, en assez petit nombre pourtant, mais qui semblent se multiplier par l'obstination qu'ils y mettent, en ne manquant aucune occasion de se montrer ; vous n'hésitez pas, dis-je, à nous pousser à une réforme qui ne nous laisse rien de nos anciennes

institutions, pour nous donner des institutions et des formes entierement nouvelles et étrangeres. Veuillez pourtant considérer, Monsieur, quel qu'ait été l'heureux effet pour l'Angleterre de l'issue de sa révolution de 1688, dont je ne lui conteste pas les avantages, que la constitution qui en résulta pour elle ne fut point une innovation, mais un perfectionnement. Déjà elle avait, non-seulement les éléments, mais les mêmes choses qu'elle eut après, et qu'elle a conservées. Elle avait le roi, le parlement, composé de la chambre des pairs et de celle des communes: les élections des villes et des bourgs; enfin tout son même système. Ce système fut alors mieux fixé, mieux réglé, mais rien n'y fut nouveau; cette différence, Monsieur, entre la situation relative des deux pays me paraît si grande, que je suis à concevoir comment on peut tirer de l'un un exemple applicable à l'autre. Les antécédents n'étant point les mêmes, sous aucun rapport, comment les mêmes conséquences pourraient-elles en être déduites, et fournir même un commencement de preuve par induction? Qu'un semblable projet soit brusquement mis à exécution. comme on le propose, nous ne serons plus des Français: nous ne serons pas des Anglais; on ne nous reconnaîtra, ni nous ne nous reconnaîtrons plus nous-mêmes: et voilà tout ce qui me paraît devoir résulter de son adoption, si elle pouvait avoir lieu.

Une lettre, un simple article de journal, ne permettent pas les développements qu'exigerait une aussi grande question; je me borne ici à cette seule considération. Je m'étais proposé de leur donner toute l'étendue que cette question comporte, en publiant une suite d'observations sur l'acte lui-même, ou le projet d'acte de coussitution nouvelle; mais je me suis trouvé arrêté au premier pas que j'ai voulu faire.* Qu'on ouvre le champ, qu'on nous laisse autant de liberté pour combattre ce projet qu'on en donne pour le défendre; peut-être dirons-nous aussi des choses qui mériteront quelque attention, mais qui ne peuvent avoir d'utilité que dans la circonstance du moment où nous sommes. Enfin je demanderai, en songeant à qui j'adresse cette lettre et qui je combats, si les enfants de la maison n'ont pas autant de droit de se mêler de leurs affaires de famille que ceux qui n'en sont pas.

. . . . Mais je veux dire toute ma pensée, que ces derniers mots laissent à peine entrevoir. Oui, Monsieur, je

* Ceci a rapport aux difficultés que j'éprouve à publier une lettre respectueuse que j'ai adressée à S. M. l'Empereur de Russie, sur le projet de nouvelle constitution proposé au sénat.

vous le dirai à vous-même ; je suis depuis long-temps convaincu qu'il y a, entre l'esprit et le caractere des nations, et les institutions qui leur conviennent, des rapports qui échappent à la sagacité d'un étranger, quelque idée qu'il ait pu donner de la sienne par ses écrits, par ses lumieres, par l'étendue de ses connaissances, la pénétration de son esprit, et par sa conduite. Tout ceci s'applique à vous, Monsieur; mais tout cela ne vous rend pas membre de la famille. Il y a, veuillez me permettre de vous le dire, il y a incontestablement, entre nos rois et nous, les peres et les enfants, entre les princes de leur sang, nos freres aînés et les Français, du premier au dernier, des intelligences secretes, où le cœur a une grande partie; des mysteres d'amour, si je l'ose dire, auxquels un étranger demeurera toujours bien réellement étranger. Il n'entend pas, parce qu'il ne peut sentir; et cette raison est, je crois, suffisante pour qu'il n'intervienne pas, par des suggessions indiscretes, dans ces débats, ou pour que nous le récusions. Voyez, Monsieur, toute cette explosion de sentiments ; tous ces transports, ces élans quel a vue, que l'approche, que le nom de notre roi et de nos princes font éclater, après même vingt-cinq ans de séparation et d'absence, et qui se répetent dans des générations dont ils ne sont connus que par les émotions transmises, comme par instinct, des peres aux enfants. Faites-vous rendre compte de ces effets partout où la vivacité des caracteres met, en quelque sorte, les âmes en dehors. Entendez les relations du Midi de la France. Un étranger tiendra-t-il compte de ces mouvements, en raisonnant à froid sur des institutions où nous les faisons entrer, nous, comme éléments essentiels? Laissez-nous redevenir nous-mêmes. Nous ne pouvons oublier que des étrangers intervinrent, par leurs écrits, par leur présence et leurs vociférations, dans ces réunions qu'on appelait alors des *clubs*, au premier éveil de nos premieres brouilleries de famille, et, qu'aussitôt, elles dégénérerent en dissensions. Qu'ils ne reparaissent pas de la même maniere au raccommodement. Je vous promets, à cet égard, Monsieur, la réciprocité à laquelle je vous invite. Ainsi, lorsque, bientôt sans doute, la Suisse, votre patrie, aura à s'occuper de ses intérêts, pour rentrer, avec ou sans modifications dans ses anciennes voies et ses antiques institutions, je vous promets de m'abstenir de tout conseil et de ne m'y introduire par aucune insinuation. Votre pays, pourtant, ne m'est étranger ni sous le rapport des affections, ni par l'attrait des lieux; mais je sens qu'il me

manquerait, pour m'immiscer dans sa constitution, dans sa législation, dans sa police même, les premieres habitudes, le premier aspect de son ciel et de sa terre; il me manquerait, pour vous parler et vous entendre, le sang suisse, comme à vous, Monsieur, il vous manque le sang français. Permettez-moi de vous laisser à ces réflexions, et veuillez me croire, avec une considération infiniment distinguée, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARIGNIÉ.

LETTRE

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE,

Sur le Projet de nouvelle Constitution.

. . . . Par tous les climats
Ne sont pas bien reçus toutes sortes d'états;
Chaque peuple a le sien, conforme à sa nature,
Qu'on ne saurait changer sans lui faire une injure.

CORNEILLE.

SIRE!

Si je n'avais à porter à Votre Majesté que ma part du tribut d'admiration et de reconnaissance, qu'aujourd'hui tout homme participant à la civilisation européenne, et bien plus spécialement tout Français, doit si légitimement à vos vertus et à votre magnanimité, je ne sortirais pas du silence de respect qu'un homme obscur doit s'imposer envers les souverains et les maîtres de la terre. Je me bornerais à mêler ma voix aux acclamations publiques qui, partout, se font entendre auprès et au loin de Votre Majesté; à me confondre dans la foule qui se presse autour de sa demeure, qui la suit, l'accompagne, se précipite partout où elle porte ses pas, la précede et l'attend dans tous les lieux où elle a l'espérance de la voir, pour saisir ses traits, les graver dans son souvenir, entendre, peut-être, quelqu'une de ses paroles, qui, toutes, ou nobles, ou touchantes, ou sensées, forment déjà un recueil qui fournit à toutes nos conversations; enfin, Sire, je ne chercherais aucune voie de me distinguer parmi cette immense population qui, toute, éprouve

le même besoin, obéit à la même impulsion ; bien moins me permettrais-je de m'adresser directement à Votre Majesté, comme j'ose le faire, en essayant de mettre sous ses yeux une lettre respectueuse, mais souscrite d'un nom qu'aucun titre n'accompagne.

Cette témérité, Sire, ne peut être excusée que par un grand motif. Il faut, pour justifier une semblable démarche, avoir, ou du moins, il faut croire avoir quelque sujet d'une haute importance à soumettre à l'examen de Votre Majesté ; et je me hâte de l'énoncer, pour m'autoriser à donner à son exposé et à ses développements l'étendue que, même en me resserrant le plus qu'il me sera possible, je ne parviendrai pas à réduire aux bornes où je voudrais me renfermer, dans mon respect pour l'emploi des moments de Votre Majesté. Qu'elle me permette de solliciter son attention et de lui demander son indulgence.

Le premier acte par lequel Votre Majesté, parlant en son nom et au nom des Souverains alliés, a fait connaître les intentions des puissances à notre égard, est sa déclaration du 31 Mars, trois heures après midi. Les trois premiers articles de cette déclaration méritent toute notre reconnaissance. Ils sont bien l'ouvrage des princes généreux et éclairés, au nom desquels ils ont été publiés. Ils sont l'inspiration de leur âme, l'œuvre de leur sagesse ; tous nos cœurs, tous les esprits leur ont donné une adhésion entiere.

Le dernier est ainsi conçu (je demande la permission à Votre Majesté de le lui remettre sous les yeux) :

“ Ils reconnaissent (les Souverains alliés) et garantissent la constitution que la nation française se donnera. Ils invitent, par conséquent, le Sénat à désigner, sur-le-champ, un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration et préparer la constitution qui conviendra au peuple français.”

Les Souverains alliés, j'ose le dire à Votre Majesté, n'ont mis que leur nom, ou l'ont laissé mettre à cet article. Non, les Souverains alliés ne prennent point l'engagement de reconnaître et de garantir ce qu'ils ne connaissent pas, ce qui n'existe pas ; la constitution que la nation française *se donnera*. Les Souverains alliés n'appellent point la nation française à s'occuper de ses plus grands intérêts à l'insu de son roi et des princes de son sang. Séparée d'eux, la nation française est incomplete. Ses rois sont identifiés avec elle par quatorze siecles non interrompus de gouvernement monarchique, et par plus de huit cent cinquante années de

transmission dans la même race, que Dieu nous a conservéeet que les Souverains alliés viennent de rendre enfin à nos vœux ardents. Une constitution à laquelle ils ne seraient appelés que pour souscrire et se soumettre, ne serait pas une constitution française. Les Souverains alliés font preuve de sagesse en invitant le corps auquel ils ont cru devoir s'adresser, peut-être sans s'être assez assurés de l'opinion générale de la nation à son égard, à désigner, *sur-le-champ*, un gouvernement provisoire pour pourvoir aux besoins de l'administration; l'action de celle-ci ne pouvant, sans les plus graves inconvénients, demeurer presque un seul moment suspendue. Mais, Sire, je demande la permission de le dire à Votre Majesté, il en est tout autrement d'une constitution; et l'association, dans un même article, de deux objets si distincts l'un de l'autre, ressemble trop à une surprise adroitement faite, dans la rédaction, à la religion des augustes personnages auxquels elle a été soumise, pour que le soupçon ne s'en présente pas involontairement à la pensée. On a jugé, qu'en frappant leur esprit de la nécessité, vraiment urgente, de former, sans perte d'un seul moment, un gouvernement provisoire, on parviendrait à les abuser sur le reste. Il suffisait à ceux qui mettaient de l'importance à profiter du moment, pour revenir au systeme de constitution, d'en introduire le mot dans le premier acte promulgué sous l'auguste sanction des Souverains alliés. Cette adresse a réussi, et le temps a été aussitôt mis à profit pour en tirer avantage.

Le Sénat s'est rassemblé le 1er Avril; et, s'autorisant du fatal article de la déclaration que j'ai eu l'honneur de remettre sous les yeux de Votre Majesté, pour l'introduire textuellement dans son premier arrêté, il en est devenu le premier article. Ensuite, le gouvernement provisoire ayant été formé, son président, S. A. S. le prince de Bénévent, prenant la parole dans l'assemblée, l'a prévenue: " Que l'un des premiers soins du gouvernement provisoire devant être la rédaction d'un projet de constitution, les membres de ce gouvernement, lorsqu'ils s'occuperaient de cette rédaction, en donneraient avis à tous les membres du Sénat, invités à concourir de leurs lumieres à la perfection d'un travail aussi important."

Différentes propositions ont été, dans cette même séance, adoptées et arrêtées en principe, parmi lesquelles on en a distingué six, avec la clause qu'elles seraient spécialement comprises dans une adresse au peuple français, que le gouvernement provisoire a été chargé de préparer,

et avec la recommandation très-expresse qu'il ne soit porté dans la constitution, aucune atteinte aux principes qui en font la base. Par la premiere, le Sénat se montre soigneux d'assurer son existence ; en voici la tenenr: « Le Sénat et le corps legislatif sont déclarés parties intégrantes de la constitution projetée, sauf les modifications, etc. etc."

Votre Majesté, Sire, ayant daigné, dans la soirée du Samedi 2, recevoir les hommages du Sénat, aurait dit, d'après le rapport des journaux, des paroles qui se rattacheraient aussi au systeme de nouvelle constitution. Je me permets de les rappeler: " Il est juste, il est sage de donner à la France des institutions fortes et libérales, qui soient en rapport avec les lumieres actuelles."

En terminant par ces paroles, attribuées à Votre Majesté, cet exposé de tout ce qui a été fait, jusqu'à ce moment, dans ce qui se rapporte à un système de constitution prenant naissance dans le Sénat, j'hésite et je mets en délibération avec moi-même si je continuerai l'entreprise dans laquelle j'ai eu la témérité de m'engager.

Mais, Sire, après ce que vous avez fait pour la France, s'il n'est aucun Français qui n'ait vivement à cœur de trouver quelque moyen de montrer à Votre Majesté jusqu'où il porte la haute idée qu'il s'est formée de ses vertus et de son caractere, je dois peut-être me féliciter de celui qui s'est offert à moi, et je m'encourage plutôt dans la hardiesse de discuter et combattre devant elle un projet et un systeme qui s'est annoncé comme étant provoqué par elle-même, et qui s'exécute sous les apparences de sa sanction. J'oserai donc poursuivre.

Non, Sire, non, ce systeme de constitution, de la maniere dont il est conçu, dans le moment où il se produit, sous les formes dont il se revêt, n'est point conforme au vœu et à l'attente de la nation. Sa proposition seule a fait diversion à la joie ineffable qu'elle n'a pu contenir à l'aspect de vos armes libératrices, et qui a aussitôt fait sortir de tous les cœurs ce cri si long-temps renfermé, *Vive le Roi!* On ne doit pas le taire à Votre Majesté, depuis ce moment cette joie est comprimée; elle a cessé d'être pure et sans mélange. Veuillez, Sire, vous reporter à ce moment, qui ne s'effacera jamais de nos souvenirs et de nos cœurs, à ce moment de votre entrée pacifique dans nos murs, de votre marche triomphale au milieu de la foule immense qui se pressait autour de Votre Majesté: qu'a-t-elle vu, qu'a-t-elle entendu? quel concert unanime, quelle voix unique a frappé son oreille? Notre roi! rendez-nous notre roi! *Vive le Roi!*

Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons! Ce mot funeste, j'oserai le dire, ce mot funebre, *constitution*, est-il sorti d'une seule bouche? Ah! il eût été d'un trop sinistre augure. Grâce au ciel, il n'a pas été prononcé. Mais ensuite, mais bientôt peut-être, dans la solitude de votre délassement, il a été porté et introduit à voix basse dans votre oreille. O fatale condition des rois! O plus fatale condition des peuples!

.... Mais quoi, Sire! d'après les impressions qu'aurait reçues Votre Majesté, penserait-elle que ceux dont je me rends ici l'interprete, que moi-même, si j'ose me compter, nous repoussions ce mot, nous repoussions la chose, dans la bassesse de nos sentiments, dans l'amour et la dépravation de la servitude? Ils vous le diront, Sire; il y a vingt ans qu'ils nous le disent. Ils ont des phrases faites et qu'ils se transmettent de factieux, en factieux, pour décourager notre obstination dans l'amour de nos antiques institutions et dans notre confiance entiere en la sagesse et la prudence de nos rois, pour les modifier selon les temps et les circonstances, avec les formes qui nous sont propres. Ils ont trouvé un mot séduisant, un mot magique pour donner le change sur leur ambition, déguiser l'envie qui les dévore, l'orgueil qui les domine, l'esprit d'intrigue qui, en les tenant dans un état de mobilité perpétuelle, aboutit pourtant, quelque changement qui arrive, à les ramener toujours là où il y a un profit à faire et des places à remplir.

Ce mot, Sire, est celui de *liberté*, qu'ils modifient quelquefois en celui de *liberté de principes*, qui, aujourd'hui, impose davantage. Ils se souviennent que leur chef et leur maître, rugissant un jour contre l'élite des hommes éclairés et honnêtes, à qui ce mot de *liberté*, dans sa bouche, faisait horreur, leur répondit, ou crut leur avoir répondu par cette insulte: "Le mot de liberté fait sur ces messieurs l'effet de l'eau sur les hydrophobes." Ils nous l'ont répété depuis sous toutes les formes; ils le répeteront encore dans cette circonstance, et nous continuerons à y être insensibles. Du moins, Sire, ce n'est pas à Votre Majesté qu'ils réussiront à persuader que le dévoûment et la fidélité habitent dans des âmes flétries.

La forme de l'écrit, ou plutôt d'une simple lettre que j'ose me permettre d'adresser à Votre Majesté, ne comporte pas tous les développements qu'il faudrait donner à la question qui en est le sujet. Mais il me pressait, mais il est pressant d'y attirer votre attention. Oui, nous repoussons cette idée de constitution, surtout dans la forme dans

laquelle on nous la présente, et par le souvenir récent des calamités affreuses et sanglantes qui s'y associent, et dans un sentiment d'amour, de respect, de fidélité à notre roi. Tout est injurieux pour lui dans le système que l'on suit ; tout y est anti-monarchique ; tout ici est inconstitutionnel, en parlant de constitution. Et nous aussi nous réclamons une constitution ; mais nous réclamons la nôtre, nous réclamons celle sous laquelle la monarchie de France s'est formée, s'est accrue, a resplendi, s'est maintenue dans une durée de quatorze siecles, en subissant les modifications lentes, communes à tous les ouvrages de la nature et de durée, qui, en vertu d'un principe de vie intérieur et actif qu'ils récelent, tournent en leur propre substance toutes celles qui leur sont analogues, et qui sont propres à leur servir d'aliment et d'entretien. Nous ne croyons pas avoir vécu et duré pendant quatorze siecles sans constitution. Nous ne croyons pas qu'un événement unique dans la durée de cette longue période, qu'une épouvantable catastrophe soit un argument à nous opposer, soit une preuve en faveur d'une autre opinion. Mais nous nous faisons un argument ; mais nous tirons une preuve, en notre faveur, de la fragilité des ouvrages de constitution, dont, dans moins de vingt-cinq ans, nous avons fourni l'exemple et subi l'écroulement. Nous avons eu, dans ce court intervalle, une premiere constitution ; et ses ouvriers ne nous permettent ni de l'oublier, ni de les oublier ; déjà nous avons perdu le nombre de toutes celles que nous avons eues à la suite de cette premiere ; et naguere, hier encore, n'avions-nous pas *les constitutions de l'Empire?* et que nous en reste-t-il ? Sans vous, Sire, que nous resterait-il ? Resterions-nous nous-mêmes ? Sire, lorsque Dieu, dans son passage sur la terre, ressuscitait les morts, il ne changeait point leur nature, il les ressuscitait mortels. Nous acceptons notre destinée ; et, appuyés sur nos quatorze siecles d'existence, nous consentons à recommencer aux mêmes conditions.

Eh quoi, Sire, notre roi, le roi de notre amour, de notre vœu, de nos besoins, serait réduit à passer du malheur aux affronts ? il ne rentrerait dans son héritage qu'en passant sous le joug ? roi, c'est ainsi que vous voudriez y ramener un roi ? Et voilà quel aurait été l'objet, et quelle serait l'issue de cette croisade des Souverains en faveur de l'aîné des Souverains de l'Europe ? Louis XVIII ne rentrerait en France qu'aux mêmes conditions auxquelles eut à se soumettre Jean-sans-Terre ; sous la condition de signer une

charte? Il y aurait ce rapport entre Jean, usurpateur et assassin, et Louis, successeur légitime et également pur aux yeux de la France, de l'univers et de Dieu? Les comtes du Sénat penseraient-ils tenir la place des barons d'Angleterre? Serait-ce à titre de grands vassaux et grands propriétaires?.....Je m'arrête et me contiens. J'aurais voulu ne mettre sur la voie d'aucun souvenir, et ne laisser échapper, en m'adressant à vous, Magnanime Empereur! aucune parole empreinte d'aucune amertume. Et que nous propose-t-on, comme bases de constitution, que notre roi n'ait déjà, de son propre mouvement, annoncé, publié, promis? Il y a toute une constitution dans la proclamation du maire de Bordeaux, écrite sous la dictée de Louis XVI, les yeux fixés sur le testament de son pere, que soutient devant lui son angélique fille, et duquel semblent sorties toutes les instructions qu'il a reçues de son oncle, le roi Louis XVIII. Tout ce qu'on veut lui arracher, il l'a donné. On ne lui en ôtera pas le mérite et l'honneur.

Sire! les paroles de nos rois et de nos princes, comme celles de Votre Majesté; leurs écrits, comme ceux que dicte sans intermédiaire votre bouche, et qui ne subissent point de rédaction, n'expriment que des sentiments généreux, ne sont que des interprêtes de pensées élevées. C'est assez; nous ne demandons pas qu'elles soient *libérales*. Ils vous ont aussi appris ce mot, Sire. Il n'est point français. Il n'est pas de la langue de Bossuet, de Fénélon, de Montesquieu; et, toutefois, ces écrivains grands hommes nous fourniraient, au besoin, des modeles d'institutions fortes; et les lumieres actuelles, nous pouvons le dire, pâlissent toutes devant l'éclat de leurs vieux rayons. On a tout corrompu; on veut tout corrompre, nos institutions et notre langue.

. . . . Sire! j'ai passé, en tout sens, toutes les bornes. Je ne demande point de grâce à Votre Majesté pour les incorrections, pour le désordre et la forme de cette lettre. J'ai trop besoin de la solliciter pour le fonds et pour la témérité de la démarche. Je me jette à vos pieds, Sire, pour l'obtenir, et je mouille vos genoux et vos mains de larmes d'attendrissement et de respect.

Je suis, de Votre Majesté,

Sire,

Avec le plus profond respect et une inexprimable admiration, le serviteur le plus soumis,

MARIGNIÉ.

L'auteur de cette Lettre se propose de publier des *Observations* sur l'acte ou projet d'acte de *Constitution*.

Réflexions sur l'Esprit du Jour,

Que doivent penser de nous les Etrangers, qui ont lu, depuis dix ans, nos écrits et nos discours, lorsqu'ils voient les mêmes feuilles, consacrées jusqu'ici aux éloges rebattus du Souverain, pleines, dans ces derniers temps, d'encouragements exaltés pour la défense du pays, d'imprécations contre l'ennemi, et de menaces contre les hommes d'un zele équivoque, passer tout d'un coup aux blasphêmes contre celui qu'elles encensaient alors, et prodiguer à ceux que la force accompagne, une louange dont le ton doit les faire rougir pour nous ? lorsqu'ils comparent les discours où on exprimait si souvent son amour et son admiration avec ceux où on proteste à présent de sa haine et de son mépris? lorsqu'ils reconnaissent, au bas des plus violentes diatribes, les noms d'écrivains connus, qui ont tant de fois imprimé la louange ? et lorsqu'ils entendent crier dans Paris des satires ridicules, sous les titres les plus bas, comme on y criait autrefois nos victoires ? Ne croyent-ils pas que le peuple français ressemble déjà à ces Athéniens dégénérés, auxquels il ne resta plus que la célébrité de leurs arts, et qui faisaient en beau style l'éloge de quiconque voulait se donner la peine de prendre leur ville ?

Il est vrai qu'il est parmi nous un petit nombre d'hommes sans pudeur, qui vivent de leur effronterie; mais qu'ils sachent que le nombre est bien plus grand de ceux dont le cœur est à la patrie. Ceux-là ont déploré des conquêtes qui allaient au loin amasser les haines contre la France, et ils sont aujourd'hui sensibles à la magnanimité, sans immoler l'honneur natiotnal ; ils ont gémi de l'oppression, et on ne les entend pas crier à la tyrannie : ils se sont éloignés d'un gouvernement qu'ils n'aimaient pas, et ils ne recherchent pas la faveur des Princes qu'ils ont désirés peut-être, de peur de rassembler à ceux qui changent avec la fortune.

Un d'eux, jaloux de l'honneur de son pays, a voulu faire connaître leurs sentiments, afin que les étrangers qui sont dans nos murs, ne rabattent pas de leur estime, après nous avoir vus.

VIVE LE ROI!

AIR : O Mahomet ! ton paradis des femmes.

VIVE le roi! que ce cri nous rallie !
Combien jadis il fut cher aux Francais !
Dans ces malheurs, espoir de la patrie,
Dans les combats, garant de ses succès ;
Elan d'amour et présage de gloire,
Il excitait la valeur et la foi ;
L'homme des champs, l'enfant de la victoire,
Avec transport criaient : Vive le roi !

Si des hivers la maligne influence,
Avait flétri l'honneur de nos guérets,
Ce cri, poussé par la reconnaissance,
Du souverain proclamait les bienfaits.
Auprès des lys, où brillait son courage,
Le grand Condé, ce vainqueur de Rocroi,
De son triomphe avait trouvé le gage ;
Son cri de guerre était : Vive le roi !

Pour célébrer de Henri la vaillance,
Et de ses fils les monuments pompeux ;
Les sages lois, les œuvres de clémence,
De ces Bourbons, peres de nos aïeux,
Les doctes Sœurs, aux fastes de l'histoire,
Ont réuni leurs immortelles voix ;
Et les échos du temple de mémoire,
Répéteront en chœur : Vivent nos rois !

Si l'on a vu le pasteur en alarmes,
L'épouse en deuil, le sage dans les fers,
L'Eurôpe en feu, nos citoyens en armes ;
La France entiere épuiser les revers ;
C'est qu'un tyran la tenait enchaînée :
Il la frappait d'un sentiment d'effroi :
Et son veuvage a compté vingt années
Sans qu'elle ait pu crier : Vive le roi !

Ce cri vainqueur s'échappe de nos ames,
Il nous délivre, et calme l'univers,
D'un zele pur il ranime les flammes ;

Le roi l'entend : ses bras nous sont ouverts.
La paix le suit : quelle heureuse alliance !
Elle a fixé le bonheur sous la loi,
De l'âge d'or le siecle recommence,
Et nos neveux crieront : Vive le roi :

Par M. CASTÉRA.

Anecdotes sur Buonaparté.

I.

On a beaucoup parlé de l'héroïsme déployé par Buonaparté au passage du pont de Lodi. Un ouvrage anglais récent, intitulé *Généalogie de Napoléon Buonaparté*, donne sur cet événement des éclaircissements qui, s'ils sont authenthiques, diminuent l'éclat de cette preuve de bravoure personnelle.

« Il est vrai que Buonaparté passa seul et à cheval le pont de Lodi au moment où tous ses soldats refusaient d'avancer, et qu'il planta, sur l'autre bord de la riviere, en face de l'ennemi, le drapeau d'un de ses régiments. Mais le drapeau qu'il avait choisi était presque blanc ; l'ennemi le prit pour un drapeau parlementaire, et ne tira pas un seul coup de fusil. Ce fameux trait de courage n'est donc qu'un trait d'esprit : c'est un stratagême bien imaginé, et qui a réussi. »

II.

Voici, d'après un journal anglais, la cause primitive de l'assassinat du duc d'Enghien. Le général Moreau, pendant sa fameuse retraite, au mois de Septembre 1796, se trouvait souvent chez la comtesse d'Obernsdorf, femme du président du duché de Neubourg. La maison de cette dame, distinguée par son esprit et ses manieres, était le rendez-vous des généraux français. Un jour, le général Moreau, en présence de Vandamme, de Saint-Cyr et de quelques autres officiers supérieurs, s'expliqua franchement sur le gouvernement révolutionnaire. « Croyez-vous, madame, dit-il, que nous « respections l'ordre actuel des choses ou les individus qui « sont à la tête du gouvernement ? Détrompez-vous. Nous « sommes obligés d'en faire semblant, car les gouvernements « étrangers ne veulent pas traiter avec les armées ; et s'ils « le voulaient, les armées et le directoire se feraient entr'eux « une guerre civile. Mais, continua-t-il en remuant un

" fouet qu'il tenait à la main, laissez-nous seulement retourner en France. Il y aura une révolution militaire.... La " république ne convient pas à la France : il nous faut un " monarque constitutionnel....L'armée compte beaucoup sur " *un jeune prince qui s'est acquis une réputation militaire,* " *et qui est digne du sang du grand Condé qui coule* " *dans ses veines.*

Ce propos du général Moreau fut aussitôt rapporté, soit au directoire, soit au général Buonaparté, par un espion distingué, dont nous tairons le nom. C'est la crainte de voir s'accomplir les vœux de Moreau, qui rendit l'usurpateur inexorable sur le sort de l'infortuné duc d'Enghien.

III.

Voici une anecdote assez plaisante. Les habitants de Coblentz avaient en ordre d'ériger une colonne en l'honneur de la fameuse campagne de Buonaparté en Russie en 1812; elle portait une pompeuse inscription remplie de forfanterie. Un général russe, qui avait occupé Coblentz au mois de Décembre, a fait graver sur la colonne ce qui suit:

" Vu et approuvé par le général russe, commandant à " Coblentz en 1813."

Rapport du Commissaire Provisoire près les Départements des Finances et du Trésor, à S. A. R. Monsieur, Lieutenant-Général du Royaume.

Monseigneur,

Des droits exorbitants ont été imposés sur les denrées coloniales par les décrets des 5 Août et 12 Septembre, 1810.

Institués par une politique destructive qui n'existe plus, ils ne peuvent lui survivre.

La sagesse, la justice envers les possesseurs actuels de denrées qui ont acquitté ces mêmes droits, conseilleraient peut-être de ne les diminuer que graduellement, si les circonstances étaient telles que le retour progressif à un tarif raisonnable dût maintenir les marchandises à un prix susceptible de ménager les intérêts de ceux qui s'en trouvent détenteurs.

Mais il n'en est pas ainsi.

Les événements militaires ont amené la dissolution des lignes de douanes établies sur les frontieres de terre, depuis Geneve jusqu'à Dunkerque; et la présence des armées alliées s'opposera pendant plusieurs mois encore à leur rétablissement.

Le port de Bordeaux, tous ceux de la Gironde, ceux des côtes de Gascogne jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, sont occupés par l'armée anglaise. Bordeaux a déjà reçu de riches cargaisons ; de nombreux chargements y sont prochainement attendus.

Ainsi la France est ouverte sur un développement de plus de 150 lieues à la libre introduction des marchandises étrangeres, et l'administration est sans moyens pour la réprimer.

Cette situation extraordinaire a dû promptement amener une baisse excessive dans les prix.

Aussi les denrées coloniales se vendent-elles déjà fort au-dessous des droits fixés par les tarifs ; et le café, par exemple, imposé à 44 sous la livre poids de marc, trouve à peine des acheteurs à 38 sous.

Cependant des quantités considérables de marchandises existent dans les entrepôts des douanes, et le commerce, assujetti à des droits plus élevés que le prix auquel il pourrait les vendre, se trouve réduit à l'alternative de les laisser périr dans les magasins, ou de les renvoyer à l'étranger, ainsi qu'il en a la faculté, sauf à profiter ensuite de l'ouverture de nos frontieres pour les faire rentrer en exemption de tous droits.

D'un autre côté, l'ouverture de nos ports aux marchandises prohibées était une conséquence nécessaire de l'état actuel de nos relations politiques ; et Votre Altesse Royale l'a déjà autorisée. De nouvelles denrées coloniales vont être prochainement importées ; si des droits modérés n'en permettaient pas l'écoulement, elles iraient encore s'entasser dans les entrepôts, au grand détriment du commerce, et sans aucun profit pour le trésor.

Dans cet état de choses, une mesure provisoire nous paraît indispensable ; et l'on doit s'attendre à voir le commerce ruiné, la consommation exclusivement alimentée par la fraude, et le trésor sans revenus, si l'on établit momentanément des droits tels que le commerce ait plus d'avantages à les acquitter en se livrant à des opérations licites, qu'à s'en affranchir par les déviations que lui facilite l'état de nos frontieres.

En procédant sur cette combinaison, nous avons trouvé que le café, acheté aujourd'hui à Londres, reviendrait dans un port de France à 28 sous. C'est aussi le prix auquel le propose le commerce de Rotterdam et d'Amsterdam. En l'imposant à 6 sous, il représenterait au spéculateur 34 sous. Le prix actuel à Paris est de 38 sous. Le commerce paiera volontiers ce droit de 6 sous, parce que, s'il est un peu au-dessus du surcroît de frais que lui coûterait le transport par terre de Hollande en France, il le met du moins à l'abri des chances et des avaries attachées à ce genre de transport.

Les mêmes calculs portent le droit que pourrait aujourd'hui supporter le sucre terré à 6 sous, le sucre brut à 4 sous, le poivre à 8 sous, l'indigo à 30 sous, le cacao à 10 sous. Le tableau ci-joint fait connaître les autres marchandises auxquelles il est nécessaire d'appliquer des dispositions provisoires ; il est formé sur les mêmes éléments.

Lorsque le gouvernement aura pu établir un service régulier et complet des douanes sur nos frontieres et sur nos côtes, et que les traités de paix auront posé les bases de nos relations commerciales, on pourra s'occuper d'un tarif définitif. On examinera

alors, sans être arrêté par des considérations accidentelles et impérieuses qui auront cessé d'exister, quels droits peuvent supporter dans l'intérêt du revenu public, sans gêner l'essor du commerce, certaines denrées coloniales dont la consommation appartient principalement à la classe aisée de la société. Aujourd'hui, nous obéissons à l'empire de la nécessité, en ne réservant au trésor qu'un tribut calculé de telle sorte que le commerce n'ait point intérêt à profiter des voies qui lui sont ouvertes de toutes parts pour s'en affranchir.

Tel est l'objet, telles sont les bases des droits provisoires que nous proposons par l'art. 1er de l'arrêté que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de V. A. R.

L'article 2 exempte les cotons et laines de tous droits d'entrée, et les assujettit seulement au droit spécial dit *de la balance du commerce*, établi par la loi du 24 Nivôse an 5, sur toutes les marchandises, qui jouissent d'une franchise absolue à l'importation. Ce droit, uniquement destiné à subvenir aux frais de confection des tableaux d'importation, n'est que de 5 sous par quintal poids de marc.

Les cotons sont tarifés par le décret du 5 Août; savoir: ceux d'Amérique de 3 à 4 fr. la livre marc; ceux du Levant, de 1 à 3 fr. selon qu'ils entrent par terre ou par mer; ceux de Naples, à 1 fr. 20 centimes.

Le coton, comme matiere premiere, ne devait jamais devenir l'objet d'un revenu pour le fisc. L'oubli de tous les principes conservateurs de l'industrie nationale a pu seul les faire imposer à des droits aussi excessifs.

C'est revenir aux principes de les affranchir entierement.

Toutefois, nous n'avons pas perdu de vue qu'il existe dans le commerce et dans les fabriques, des cotons qui ont acquitté les droits dont nous proposons l'abolition, et que les manufacturiers surtout possedent encore des quantités considérables de marchandises, soit fabriquées, soit en fabrication, et qui sont le produit de cotons précédemment chargés de ces mêmes droits.

Nous nous sommes demandé si ce serait ménager les intérêts des uns et des autres, leur faciliter l'écoulement des marchandises en magasins, que d'ajourner à l'égard des cotons le retour au système de franchise commandé par la sagesse, et de maintenir pour un temps déterminé une portion des droits actuels.

Mais en examinant la situation de nos frontieres sous le rapport des douanes, nous n'avons pu nous dispenser de reconnaître que les pertes dont sont menacés les fabricans résultent surtout de la concurrence momentanément inévitable des tissus et cotons filés étrangers dont la matiere premiere n'a subi aucun droit, qu'on ne ferait rien pour prévenir ces pertes en maintenant tout ou partie d'un droit monstrueux, dont le paiement pour de nouvelles fabrications ne pourrait au contraire que les aggraver; que le maintien, même momentané, du droit, aurait ainsi pour unique effet de mettre les fabricans dans l'impossibilité de continuer ou de reprendre leurs travaux; qu'au contraire, en accordant immédiatement la franchise, on doit espérer de soutenir ou de relever le travail dans les ateliers qui ont le coton pour matiere premiere, et de rendre ainsi des moyens d'existence à une masse très-considérable d'ouvriers dignes de toute la sollicitude du gouvernement.

Après avoir mûrement pesé ces considérations, nous avons pensé, M. le commissaire de l'intérieur et moi, que la suppression immédiate du droit sur les cotons en laine était la seule mesure propre à concilier la situation actuelle des fabricans avec leurs intérêts à venir, en leur fournissant les moyens de réparer dès ce moment les pertes que peuvent leur faire éprouver sur les marchandises déjà fabriquées les circonstances impérieuses où nous sommes placés, par un nouveau développement de leur industrie. (Signé) Baron Louis, le commissaire des finances.

Une ordonnance de S. A. R. Monsieur, frere du roi, lieutenant-général du royaume, du 23 de ce mois, porte ce qui suit:

Nous étant fait rendre compte de la situation actuelle du commerce relativement aux denrées et marchandises coloniales qui existent dans les entrepôts des douanes, et aux droits dont elles sont frappées;

Ayant comparé les prix courants de ces marchandises sur la place, avec leur valeur en entrepôt, augmentée du montant des droits auxquels elles sont assujéties;

Convaincu par cet examen que, si les droits actuels étaient maintenus sur certaines especes de ces marchandises, le commerce se trouverait dans l'impossibilité de les livrer à la consommation, et subirait ainsi la perte de capitaux considérables;

Ayant d'ailleurs reconnu, en ce qui concerne les cotons en laine, que les droits auxquels ils sont imposés sont essentiellement contraires au développement de l'industrie nationale, et que le maintien, même momentané, de tout ou partie de ces droits, ne ferait qu'aggraver les pertes que les fabricans peuvent avoir à craindre d'éprouver par l'effet des circonstances actuelles, et compromettre l'activité des ateliers:

Sur le rapport du commissaire des finances,

Le conseil d'état provisoire entendu;

Ordonnons ce qui suit:

Art. Ier.—Les droits d'entrée des marchandises ci-après dénommées sont provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, réglés ainsi qu'il suit:

Café, par quintal métrique	60 fr.	
Sucre terré et terre, idem	60	
Sucre brut, idem	40	
Poivre et piment, idem	80	
Indigo, par kilogramme	3	
Cacao, idem	5	
Vanille, idem	20	
Cochenille, idem	3	
Canelle de toute sorte, idem	4	
Cloux de giroffe, par kilogr.	1	50c.
Thé vert et autre, idem	3	
Quinquina rouge, idem	4	
Quinquina de toute autre espece	2	
Bois de teinture de toute espece, par quintal métrique	10	
Rocou, idem	6	

2. Les cotons en laine maintenant en entrepôt, et ceux qui pourront être importés à l'avenir, ne seront, à dater de la publication du présent, assujétis qu'au simple droit de balance.

Extrait du Moniteur, *du 24 Avril.*

Aujourd'hui ont été ratifiées par S. A. R. *Monsieur*, fils de France, frere du Roi, lieutenant-Général du Royaume de France, des conventions avec chacune des hautes puissances alliées. En voici le texte:

Les puissances alliées, réunies dans l'intention de mettre un terme aux malheurs de l'Europe, et de fonder son repos sur une juste répartition de forces entre les Etats qui la composent; voulant donner à la France, revenue à un Gouvernement dont les principes offrent les garanties nécessaires pour le maintien de la paix, des preuves de leur désir de se placer avec elle dans des relations d'amitié; voulant aussi faire jouir la France, autant que possible, d'avance, des bienfaits de la paix, même avant que toutes les dispositions en aient été arrêtées, ont résolu de procéder conjointement avec S. A. R. *Monsieur*, fils de France, frere du Roi, lieutenant-général du royaume de France, à une suspension d'hostilités entre les forces respectives et au rétablissement des rapports anciens d'amitié entr'elles.

S. A. R. *Monsieur*, fils de France, etc. etc., d'une part, et S. M. etc. etc. d'autre part, ont nommé en conséquence des plénipotentiaires pour convenir d'un acte, lequel, sans préjuger les dispositions de la paix, renferme les stipulations d'une suspension d'hostilités, et qui sera suivi, le plus tôt que faire se pourra, d'une traité de paix; savoir:

(Désignation des hautes puissances contractantes et de leurs plénipotentiaires).

Lesquels, après l'échange de leurs pleinspouvoirs, sont convenus des articles suivants:

Art. 1er. Toutes hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent suspendues entre les puissances alliées et la France; savoir; pour les armées de terre aussitôt que les généraux commandant les armées françaises et places fortes auront fait connaître aux généraux commandant les troupes alliées qui leur sont opposées, qu'ils ont reconnu l'autorité du lieutenant-général du royaume de France; et tant sur mer qu'à l'égard des places et stations maritimes, aussitôt que les flottes et ports du royaume de France, ou occupés par les troupes françaises, auront fait la même soumission.

2. Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et, pour la faire jouir autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire français, tel qu'il se trouvait le 1er Janvier 1792, à mesure que les places occupées encore hors de ces limites par les troupes françaises, seront évacuées et remises aux alliés.

3. Le lieutenant-général du royaume de France donnera en conséquence aux commandants de ces places l'ordre de les remettre dans les termes suivants, savoir : les places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France ; du 1er Janvier 1792, et celles entre le Rhin et ces mêmes limites, dans l'espace de dix jours, à dater de la signature du présent acte ; les places du Piémont et dans les autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de quinze jours ; celles de l'Espagne, dans celui de vingt jours, et toutes les autres places sans exception, qui se trouvent occupées par les troupes françaises, de maniere à ce que la remise totale puisse être effectuée jusqu'au 1er Juin prochain. Les garnisons de ces places sortiront avec armes et bagages, et les propriétés particulieres des militaires et employés de tout grade. Elles pourront emmener l'artillerie de campagne dans la proportion de trois pieces par chaque millier d'hommes, les malades et blessés y compris.

La dotation des forteresses et tout ce qui n'est pas propriété particuliere, demeurera et sera remis en entier aux alliés, sans qu'il puisse en être distrait aucun objet. Dans la dotation sont compris non-seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais encore toutes autres provisions de tout genre, ainsi que les archives, inventaires, plans, cartes, modeles. etc. etc. etc.

D'abord après la signature de la présente convention, des commissaires des puissances alliées et français, seront nommés et envoyés dans les forteresses, pour constater l'état où elles se trouvent, et pour régler en commun l'exécution de cet article.

Les garnisons seront dirigées par étage sur les différentes lignes dont on conviendra pour leur rentrée en France.

Le blocus des places-fortes en France sera levé sur-le-champ par les armées alliées. Les troupes françaises faisant partie de l'armée d'Italie, ou occupant les places-fortes dans ce pays ou dans la Méditerrannée, seront rappelées sur-le-champ par S. A. R. le lieutenant-général du Royaume.

4. Les stipulations de l'article précédent seront appliquées également aux places maritimes, les puissances contractantes se réservant toutefois de régler dans le traité de paix définitif le sort des arsenaux, vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans ces places.

5. Les flottes et les bâtiments de la France demeureront dans leur situation respective, sauf la sortie des bâtiments chargés de missions, mais l'effet immédiat du présent acte à l'égard des ports français sera la levée de tout blocus par terre ou par mer, la liberté de la pêche, celle du cabotage, particulierement de celui qui est nécessaire pour l'approvisionnement de Paris, et le rétablissement des relations de commerce, conformément aux réglements intérieurs de chaque pays ; et cet effet immédiat, à l'égard de l'intérieur, sera le libre approvisionnement des villes et le libre transit des transports militaires ou commerciaux.

6. Pour prévenir tous les sujets de plaintes et de contestations qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer, après la signature de la présente convention, il est réciproquement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications du présent acte, seront, de part et d'autre, restitués ; que terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries, jusqu'à l'équateur, et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du Monde, sans aucune exeception, ni autres distinctions plus particuliere de temps et de lieu.

7. De part et d'autre, les prisonniers, officiers et soldats de terre et de mer, ou de quelque nature que ce soit et particulierement les ôtages, seront immédiatement renvoyés dans leurs pays respectifs, sans rançon et sans échange. Des commissaires seront nommés réciproquement pour procéder à cette libération générale.

8. Il sera fait remise par les co-belligérants, immédiatement après la signature du présent acte, de l'administration des départements ou villes actuellement occupés par leurs forces, aux magistrats nommés par S. A. R. le lieutenant-général du royaume de France. Les autorités royales pourvoiront aux subsistances et besoins des troupes, jusqu'au moment où elles auront évacué le territoire français, les puissances alliées voulant, par un effet de leur amitié pour la France, faire cesser les réquisitions militaires aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée.

Tout ce qui tient à l'exécution de cet article sera réglé par une convention particuliere.

9. On s'entendra respectivement, aux termes de l'article 2e, sur les routes que les troupes des puissances alliées suivront dans leur marche, pour y préparer les moyens de subsistances ; et des commissaires seront nommés pour régler toutes les dispositions de détail, et accompagner les troupes jusqu'au moment où elles quitteront le territoire français.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 23 Avril de l'an de grâce 1814.

(Suivent les signatures.)

Article additionnel.

Le terme de dix jours admis, en vertu des stipulations de l'article 3e de la convention de ce jour, pour l'évacuation des

places sur le Rhin, et entre ce fleuve et les anciennes frontieres de la France, est étendu aux places, forts et établissements militaires de quelque nature qu'ils soient, dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur, comme s'il était textuellement inséré à la convention de ce jour.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 23 Avril, l'an de grâce 1814.

Dans les derniers temps de la tyrannie de Buonaparté, la police s'était exclusivement emparée de la partie politique des journaux ; ses censeurs même, tout zélés qu'ils étaient, ne lui paraissaient plus assez énergiques, pour stimuler leur zele. Buonaparté par un décret daté de Troyes, avait formé une commission de rédaction, présidée par un conseiller d'état ; c'est de cet atelier que sont sortis tous ces morceaux incendiaires, toutes ces diatribes diffamatoires qui ont trop long-temps déshonoré les pages de nos journaux. Le président de la commission avait un traitement de 24,000 fr ; ses coadjuteurs chacun 12,000 fr.; somme bien modique pour les grands services qu'ils rendaient. Ce n'était pas un écu par mensonge.

M. Vigée, ancien secrétaire du cabinet de Madame, belle-sœur du Roi, vient de publier le fragment d'un poëme sur la révolution Française. Le morceau qu'il donne au public est une peinture touchante des derniers moments du monarque vertueux et chéri dont tous les cœurs Français pleureront éternellement les malheurs. Ce fragment respire une sensibilité touchante et fait honneur aux sentiments et aux talents de M. Vigée.

On a fait disparaître le buste colossal, en bronze, de Buonaparté qui était placé au-dessus de la porte d'entrée du Musée des galeries du Louvre.

Naples 31 *Avril.*

On vient de rendre public le traité d'alliance conclu ici le 11 Janvier entre notre cour et celle de Vienne. En voici les principaux articles :

" A compter du jour de la signature du présent traité, il y aura pour toujours paix, amitié, alliance et union sincere entre S. M. le Roi de Naples et S. M. l'Empereur d'Autriche, entre leurs héritiers et successeurs, leurs états et leurs sujets respectifs. L'alliance entre les deux hautes puissances con-

tractantes aura pour objet la continuation de la guerre actuelle, pour contribuer par la réunion de leurs forçes au rétablissement d'un juste équilibre entre les puissances, et pour assurer un état de paix solide à l'Europe et particulierement à l'Italie; où les deux souverains se garantissent la défense de leurs états et de leurs intérêts réciproques.

" S. M. l'Empereur d'Autriche garantit à S. M. le Roi de Naples et à ses héritiers et sucesseurs la libre et paisible possession, la pleine et entiere souveraineté de tous les états que S. M. posséde actuellement en Italiè. S. M. apostolique emploiera auprès de ses alliés sa médiation pour obtenir leur accession à cette garantie.

" Afin de déterminer plus exactement l'appui que les deux souverains doivent donner à la cause générale, S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Boheme, s'engage à tenir toujours en campagne 150,000 hommes, dont 50 mille au moins agiront en Italie.

" S. M. le Roi de Naples promet également de tenir en campagne un corps effectif de 30,000 hommes. Ces troupes qui seront proportionnellement réparties en infanterie, cavalerie et artillerie, doivent être constamment tenues au complet pendant toute la durée de la guerre actuelle.

" S. M. le roi de Naples et Sa M. l'Empereur d'Autriche se promettent mutuellement que dans le cas où les forces militaires stipulées dans l'article précédent ne suffiraient pas pour la défense de leurs états et de leurs intérêts respectifs, LL. MM. augmenteront leurs troupes auxiliaires suivant les circonstances, en suivant exactement la proportion établie par l'article précédent.

" Les hautes parties coutractantes se promettent mutuellement qu'aucune des deux ne fera ni paix, ni armistice sans le consentement de son alliée. Les ambassadeurs et ministres des hautes parties contractantes près des cours étrangeres seront chargés de se prêter réciproquement toute assistance, et d'agir avec le concert le plus parfait dans toutes les circonstances qui pourront concerner les intérêts de leurs souverains. S. M. l'empereur d'Autriche promet de rendre tous les militaires prisonniers de guerre qui sont en son pouvoir, et d'employer sa médiatiou pour la remise de ceux qui sont au pouvoir des puissances alliées."

La premiere légion de la garde nationale de Paris, après avoir passé la revue de S. A. R. *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, le 17 de ce mois, a émis le vœu, d'un mouvement unanime et spontané, de faire rétablir la statue

équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf; elle a en conséquence rédigé une adresse aux habitants de Paris; les sentiments qu'elle y exprime sont ceux de tout bon Français: on ne doute pas qu'elle ne soit accueillie avec empressement.

" Habitants de Paris, dit-elle, vous adopterez tous, avec enthousiasme, le projet de relever la statue du plus chéri des monarques. Sans doute cette pensée s'est offerte à l'esprit d'un grand nombre d'entre vous; mais qu'il soit permis à la 1ere légion de la garde nationale, de s'applaudir d'avoir émis la première ce vœu, celui de tous vos cœurs. Une souscription a été ouverte, et déjà tous les membres de notre légion sont venus en foule se faire inscrire. Habitants de Paris, il suffira de vous faire connaître où l'on peut déposer ces dons volontaires pour vous voir tous accourir. La statue de notre Henri va nous être rendue! Bon Henri! nous reverrons ton image.

Honneur aux Suisses de paroisses! celui de Notre-Dame n'est pas le seul qui ait fidelément conservé les emblèmes chéris de notre antique et légitime monarchie. Le suisse de Saint-Germain-en-Laye n'a pas quitté une seule fois, même sous le regne ombrageux de Buonaparté, la grande livrée royale. Il la portait avec ostentation, et malheur a celui qui aurait essayé de la lui faire déposer: le suisse n'eut pas entendu raison.

Honneur aussi au curé, aux marguilliers, aux notables de la paroisse, au maire, aux adjoints, au juge de paix, enfin à tous les paroissiens, qui n'ont pas craint de tolérer le coupable. L'excellente affaire, pour peu qu'un président de commission militaire eût d'esprit et de bonne volonté! il y avait là de quoi faire fusiller au moins une centaine de conspirateurs.

Fontainebleau, 18 *Avril*.

Quoique les journaux de Paris aient annoncé depuis quelques jours le départ de Buonaparté, il n'en est pas moins vrai qu'il est toujours ici. Il devait partir la nuit du 17 au 18, à trois heures du matin. Tout était préparé et les chevaux retenus pour lui seul. Mais son départ a été différé.

Il n'a plus rien à faire, cependant il n'en pas moins conservé la manie de fatiguer tous ceux qui sont encore auprès de sa personne. Comme il entend quelquefois la messe pour se distraire, il arrive souvent qu'il condamne son aumônier à ne dejeûner qu'à quatre heures, attendu qu'il lui fait dire la messe à trois.

On croit que sa suite sera peu considérable ; le nombre des personnes qui se disposaient à le suivre diminue tous les jours.

Du 19. Rien de changé dans la situation de Buonaparte. Il est toujours au château.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Premiere Représentation des Clefs de Paris, ou le Dessert d'Henri IV.

Le Vaudeville, leste comme un enfant, devait devancer tous les autres théâtres. C'est ce qu'il a fait. *Les Clefs de Paris* sont la premiere nouveauté de circonstance qui ait paru. Mais je ne sais si ce n'est pas flatter un peu cet ouvrage que de le nommer une nouveauté ; il me semble qu'en rendant à Collé, à Derosoy, et surtout à Bouthillier, auteur du *Souper d'Henri IV*, ce qu'ils ont droit de réclamer dans cette piece, il ne resterait guère à MM. Théaulon et Dartois qu'une noble intention et plusieurs jolis couplets ; je me trompe, il leur resterait encore un succès brillant : n'était-il pas assuré d'avance à l'auteur qui nous offrirait les traits, la bonté, la franchise et la gaieté de notre Henri ?

Le fond de la piece est l'anecdote si connue du souper où Henri mourant de soif et de faim fut trop heureux de partager la *dinde* d'un bourgeois auquel il accorda la noblesse en lui désignant pour armes une *dinde en pal* avec ces mots : *Morceau de roi.* Mais le dessert du nouveau souper d'Henri IV est le plus brillant qui ait pu jamais être offert à un prince. Ce sont les clefs de Paris qu'on lui apporte. C'est vraiment là un *morceau de roi.*

On a facilement pardonné aux auteurs de petites inexactitudes historiques ; le sentiment exclut la critique. Ils ont eu l'art d'encadrer dans leur piece une foule d'allusions que le public a saisies et applaudies avec transport. Parmi le grand nombre de couplets qui ont été redemandés et auxquels toute la salle a fait chorus, je citerai les deux suivants :

SULLY, *au Roi.*

Air : *Le premier pas.*

Il est à vous
Ce trône dont le crime
Vous éloigna pour le malheur de tous ;
De saint Louis, siége auguste et sublime,
Ce trône exige un prince magnanime ;
Il est à vous. *(bis.)*

GABRIELLE, *à Henri,*

Sire, on dirait, lorsque votre présence
Fait dans nos champs renaître l'olivier,
Qu'un ciel plus doux enfin avec la France
Veut aujourd'hui se réconcilier,
Pour seconder la plus belle des causes,
De la nature on voit changer la loi,
Et le printemps semble hâter ses roses
Pour les semer sur les pas d'un bon roi.

Henri, chargé du rôle du bon roi, en avait déjà le nom; il en a saisi et retracé assez bien la figure, mais voilà où s'est bornée la ressemblance.

Les spectateurs et les auteurs ont dû être également satisfaits de leur soirée. Ces derniers, applaudis vivement et demandés à grands cris, ont cru devoir se rendre au désir impatient du public. La circonstance excuse l'inconvenance de cette ovation théâtrale.

M. le général Carnot, ancien inspecteur général du génie, est rendu aux mêmes fonctions.

M. le général Lecourbe est réintégré dans son grade de général de division.

Hier, à une heure, les officiers de la garde nationale à pied et à cheval, au nombre de 200, se sont réunis dans la grande galerie du Muséum : ils étaient groupés par légion et par bataillon ; le corps entier ainsi rangé a été passé en revue par S. A. R. *Monsieur*, qui a daigné s'entretenir de la maniere la plus affable avec la plupart d'entre eux. S. A. R. est entrée dans les plus grands détails sur la composition de ce corps; elle a paru satisfaite des réponses qui lui ont été adressées. Les cris mille fois répétés de *vive le Roi !* se sont fait constamment entendre sur le passage de *Monsieur*. Mgr. le duc de Berry accompagnait son auguste pere. Les officiers, dans cette circonstance, ont donné une preuve nouvelle de l'excellent esprit qui anime la garde nationale de Paris. On assure que *Monsieur*, en voyant cette belle réunion, a dit : « De tous les tableaux que je « vois ici, aucun ne me plaît autant que celui qui me présente « ma famille rassemblée. »

Extrait du Journal de Paris du 23 Avril.

Voici le discours adressé hier par M. le préfet de la Seine à S. A. R. Mgr., le duc de Berry, à l'entrée de ce prince à Paris :

« Monseigneur, que d'allégresse l'arrivée de V. A. R. vient

ajouter aux transports des habitants de la ville de Paris! Le bonheur de la capitale ne sera complet que lorsqu'elle verra dans son sein, réunis autour de son roi tous les nobles rejetons de cette famille auguste qui, dès le premier âge de cette ville célebre, associa ses destinées à son existence, mit sa gloire dans sa splendeur, et sa jouissance dans la félicité de ses habitants.

" Partout la présence de V. A. appelle l'amour des peuples; le bruit de vos vertus, l'expression de ces sentiments et de cette bonté touchante, noble héritage des Bourbons, vous ont devancé; la France voit en vous l'une de ses plus hautes et plus cheres espérances.

" Entrez dans ces murs qui furent le berceau de tant de bons rois et de grands princes issus d'un même sang. La pompe de cette cérémonie ne répond pas à notre empressement; mais le cœur des français fera tous les frais de cette fête touchante. V. A. R. le reconnaitra dans leur élan unanime; et sa satisfaction s'accroîtra en embrassant un pere dont les paroles et les actions font déjà les délices des français, et l'espoir de leur avenir."

S. A. R. a accueilli ce discours avec bonté, et a répondu en ces termes:

" Messieurs, mon cœur est trop ému dans ce moment pour pouvoir exprimer tous les sentiments qui m'agitent en me voyant au milieu des français et de cette bonne ville de Paris. Entourés de la gloire de la France, nous venons y apporter le bonheur; ce sera notre occupation constante jusqu'à notre dernier soupir: nos cœurs n'ont jamais cessé d'être français, et sont pleins de ces sentiments généreux qui font le caractere distinctif de notre brave et loyale nation. *Vivent les français*! "

Il y a eu hier grande réception au château des Tuileries. On a admis à l'honneur d'être présentés à *Monsieur* et à S. A. R. Mrg. le duc de Berry, le conseil de l'université, la faculté de théologie, des députations du clergé de France, de l'église réformée, de l'institut, de la société académique des sciences, du régiment des carabiniers, du régiment du roi, des avocats, etc. etc. Des officiers de différents grades ont eu également ensuite l'honneur d'être présentés à LL. AA. RR.

L'on a annoncé dans notre feuille qu'il avait été amené, au château des Tuileries, plusieurs millions en numéraire, de l'argenterie, des diamants et autres objets saisis à Orléans et provenant du trésor de la couronne; S. A. R. *Monsieur*, lieutenant-général, vient d'ordonner que tout le numéraire soit versé de suite, à titre de prêt, au trésor de l'état, pour subvenir aux besoins les plus pressants de l'armée. (Voyez ci-après *Ministere de la guerre*.)

Monsieur a pris le 19 Avril un arrêté ainsi conçu:

" Apprenant avec douleur que le chef vénérable de l'église, en même temps qu'il avait été arraché de sa capitale, avait été dépouillé de plusieurs insignes et ornements, et même des sceaux servant à l'exercice du souverain pontificat, que ces objets se trouvent en dépôt à Paris; désirant, par la promptitude d'une trop juste restitution, manifester au Saint-Pere notre zele, notre dévouement, et prouver à l'Europe et à la chrétienté, combien les excès

passés ont été et sont loin de notre pensée et de notre cœur, de la pensée et du cœur des français, avons arrêté et arrêtons ce qui suit: Les insignes, ornements, sceaux, archives et généralement tous les objets à l'usage de S. S. pour l'exercice du souverain pontificat, qui se trouvent actuellement à Paris, ou se trouveraient dans d'autres lieux du royaume, seront sur-le-champ mis à la disposition de S. S., et elle sera priée d'en agréer la restitution.

On va faire dans la basilique métropolitaine de Paris des dispositions pour y recevoir S. M. Louis XVIII. Les belles tapisseries des Gobelins qui décoraient cette église, lors des grandes solennités, seront placées à chacune des travées de la nef.

Cette décoration belle et majestueuse, dont les sujets tirés de l'histoire et particulierement de celle de Louis XIV, sont tracés par la main de nos peintres célebres, considérée sous le rapport de la religion, de l'histoire et des arts, est celle qui a une liaison plus particuliere avec la magnificence de nos cérémonies religieuses, et avec l'heureuse circonstance qui rappelle parmi nous les descendants de Louis-le-Grand.

On doit s'empresser, pour cette solennité, de terminer les travaux de vitrerie des fenêtres qui éclairent les chapelles du côté du nord. Cette opération étant achevée, on ôtera les tentures qui en interceptent la vue depuis long-temps et procurera en même temps l'avantage de rétablir l'exercice du culte dans ces chapelles.

S. M. l'Empereur d'Autriche a visité hier matin la bibliotheque du Roi. Elle a parcouru avec intérêt toutes les parties de ce sanctuaire des sciences. S. M. a examiné les monuments précieux qu'il renferme, non-seulement en souverain, mais en véritable amateur. Les éditions rares, les manuscrits anciens, les estampes des grands maitres n'étaient point pour S. M. des objets étrangers. Les médailles et les pierres gravées qui sont l'objet d'une étude particuliere, l'ont surtout vivement intéressée. S. M. a témoigné aux gardiens de ce riche dépôt, avec la plus aimable affabilité, le plaisir que lui faisait éprouver la maniere dont il est administré.

Avant de quitter la bibliotheque, S. M. est entrée dans l'atelier de M. Houdon, sculpteur célebre, dont elle a vu avec bonté les différents travaux.

On jouait hier au Vaudeville les *Clefs de Paris*. La foule était immense. S. Ex. le général Sacken étant arrivé vers la fin de cette piece, le public l'a redemandée avec enthousiasme, et la piece a été jouée deux fois, au milieu des cris répétés de *vive le Roi! vive le général Sacken*!

M. l'ancien adjudant-général Van-Heyden, que le gouvernement de Buonaparté retenait depuis plus d'un an comme prisonnier d'état, a été mis en liberté; il était véhémentement soupçonné d'avoir peu d'amour et d'estime pour le grand Napoléon.

Quelques mois avant les grands événements qui ont rendu la France à ses souverains légitimes, Buonaparté n'ayant point de soldats pour servir l'artillerie de Paris, on imagina de transformer en canonniers les éleves de l'école de droit et de l'école de médecine (on ne sait pourquoi on oublia ceux de l'école de pharmacie qui

avaient bien plus de droit à cet honneur); mais les éleves de ces deux écoles ne se sentant point du tout les dispositions martiales, prirent le parti de se moquer de l'ordonnance, et de couvrir de ridicule la harangue de l'orateur qu'on leur avait envoyé.

Quelque temps après, un membre d'une haute corporation ayant rencontré le savant M. Percy, lui témoigna son étonnement de cet acte de résistance ; que voulez-vous, répondit M. Percy, *nos éleves aiment mieux guérir des plaies que d'en faire.*

D'après une décision de S. Exc. le sénateur grand-maître de l'université, le tambour est supprimé dans tous les lycées, les colléges, les institutions et les pensions. Le signal de tous les exercices sera donné au son de la cloche. L'habillement des éleves continuera d'être uniforme dans chaque établissement, mais il n'aura plus la forme militaire. Le chapeau rond remplace le chapeau d'ordonnance.

Il parait en ce moment une brochure d'un grand intérêt et qui a pour titre ; *La Campagne de Portugal en* 1810 *et* 1811, ouvrage imprimé à Londres, qu'il était défendu de laisser pénétrer en France, sous peine de mort ; dans lequel les jactances de Buonaparté sont appréciées, ses mensonges dévoilés, son caractere peint au naturel, et sa chute prophétisée.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Ordre du Jour, 22 Avril, 1814.

Il sera payé sur-le-champ un mois d'appointements et de solde à toute l'armée française.

Les inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues passeront des revues de rigueur.

Les officiers et les hommes présents auront seuls droit au paiement de leurs appointements et de leur solde.

Le commissaire provisoire au département de la guerre,

(Signé) Comte DUPONT.

A M. le Rédacteur du Journal de Paris.

Paris, 22 Avril, 1814.

Je vois, Monsieur, que vous avez été induit en erreur sur les personnages que l'on dit être encore détenus à Vincennes. Ce n'est ni S. M. la reine Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne ci-devant régente d'Etrurie, ni le Roi son fils. Cette princesse est encore à Rome où elle est réunie à son auguste famille ; mais grâces aux événements elle y est libre depuis le 19 Janvier dernier, parce que le Roi de Naples a ordonné sa sortie du couvent où elle a été détenue trente mois, sans permission de communiquer avec qui que ce soit. Cet incroyable traitement de la part de l'ancien

gouvernement a eu pour objet de se dispenser de lui payer une somme de quatre cent mille fr. qui lui avait été abitrairement assignée en compensation.

1°. Des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

2°. De la Toscane qui lui avait été donnée par le roi d'Espagne Charles IV, son pere, auquel elle appartenait au moyen de la cession par lui faite de la Louisianne, que Napoléon a par suite vendue aux États-Unis d'Amérique, moyennant la somme de quatre-vingt millions de francs. Il n'est pas hors de propos dans un moment qui nous annonce un ordre de choses, après lequel nous aspirons tous, de faire connaître comment on substituait les droits de la force à ceux de la justice.

Je vous prie d'insérer la présente dans votre premiere feuille, et j'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

GOUPY, chargé d'affaires de S. M. la reine Marie-Louise, infante d'Espagne et reine d'Etrurie.

Extrait du Journal de Paris, *du Avril* 24, 1814.

Le conseil de l'université de France a été admis le 22 à l'audience de MONSIEUR.

S. Exc. M. le comte de Fontanes, grand-maître de l'université, a eu l'honneur d'adresser à S. A. R. le discours suivant :

« Monseigneur,

« Le bonheur que la présence de V. A. R. apporte à tous les corps de l'état, doit être surtout ressenti par l'université de France.

« Son existence, ses écoles, ses annales, tout lui parle des bienfaits et de la gloire de vos ancêtres. S. Louis aimait l'entretien de ses docteurs les plus célébres. François Ier fut le restaurateur des bonnes lettres, objet de nos études. Chargé du maintien des mœurs et du goût, nous en puisons les maximes et les modeles dans ces écrivains immortels qui brillaient d'un éclat si pur aux pieds du trône de Louis-le-Grand.

« L'université ne gouverne que d'après les sages traditions des siecles. Elle ne peut-être respectée qu'en respectant elle-même la majesté des temps et des souverains.

« Elle ne forme aujourd'hui qu'un corps unique. C'est pour cela qu'elle serait peut-être plus favorable au systême d'une monarchie bien ordonnée, si, en confondant les opinions diverses dans une seule, elle pouvait donner à tous les esprits sur les points essentiels, une doctrine uniforme et constante.

« Henri IV, dans des circonstances à-peu-près semblables, conçut le même dessein. Quelques-uns de ses successeurs ont voulu le reprendre. Ainsi l'université toujours digne d'être la fille ainée des rois, n'est en quelque sorte dans sa forme actuelle qu'un développement de leurs plus secretes pensées.

« C'est au Roi, votre auguste frere, dont l'Europe vante les lumieres comme la bonté, qu'appartient la gloire de perfectionner cette institution, pour le bonheur des peuples et le soutien du trône.

" Les bienfaits de l'instruction ne peuvent se développer dans toute leur étendue que sous un gouvernement paternel et régulier. Nous avons traversé des jours difficiles. Mais déjà des jours plus heureux se préparent. Les cœurs s'ouvrent à tous les sentiments français que votre auguste présence a ramenés. La génération naissante apprendra dans nos écoles l'histoire de vos aïeux. Elle reconnaitra dans ceux qui furent les plus aimés, l'image du Roi et la vôtre. Les peres féliciteront leurs enfants de retrouver enfin le repos sous la domination de cette race illustre et chérie, où l'on compta plus d'un grand monarque, et qui, par un privilege plus rare, a produit pendant neuf siecles, une si longue suite de bons Rois.

" Je ne crains point de déplaire à V. A. R., en lui disant que la France a besoin d'aimer encore plus que d'admirer, et que les vertus et la bonté sur le trône sont pour les sujets des biens plus précieux que la grandeur et la gloire."

Monsieur a répondu à-peu-près en ces termes:

" Je suis sensible, monsieur le grand-maître, aux sentiments que vous m'exprimez. L'instruction est le premier besoin des empires. Le Roi, mon auguste frere, n'en doutez pas, soutiendra vos efforts. Il connaît le prix des bonnes lettres, qui ne peuvent fleurir qu'avec les bonnes mœurs. L'université doit compter sur sa protection."

Le chapitre de Paris a été admis ensuite à l'audience de Monsieur. M. l'abbé de la Myre, vicaire-général capitulaire, a porté la parole.

Monsieur a répondu avec bonté:

" Messieurs,

" Les intérêts de cette sainte religion ne sauraient être en meilleures mains que les vôtres: propagez-la, protégez-la, c'est le plus grand service que vous puissiez rendre et au Roi et à la nation.

M. Delvincourt, doyen de la faculté de droit, a prononcé un discours au nom de cette faculté,

S. A. a répondu à-peu-près en ces termes:

" J'agrée vos sentiments, et je partage tous les principes que vous venez de professer. Je vous engage surtout à ne pas oublier dans votre enseignement la religion qui fonde et conserve les empires. Rappelez sans cesse à vos éleves que c'est elle qui, dans toutes les situations de la vie, doit être le premier et le plus puissant mobile."

Une députation de l'ordre des avocats a eu l'honneur d'être admise ensuite à l'audience de S. A. R. Monsieur.

M. Delacroix-Frainville, bâtonnier de l'ordre, a porté la parole en ces termes:

" Monseigneur,

" La présence de V. A. R. a répandu sur la France la plus grande des félicités. C'est un bonheur de plus pour l'ordre des avocats de pouvoir offrir son tribut de vénération, d'amour et de fidélité pour ses rois légitimes, à l'auguste frere de notre roi si

désiré; à ce prince si digne de toutes nos affections, ornement et soutien du trône de S. Louis, de Henri IV et de Louis-le-Grand.

"Que V. A. R. daigne accueillir notre hommage, comme celui d'un ordre dont l'attachement à l'auguste maison des Bourbons est toujours resté pur et immuable. On a pu comprimer nos cœurs, mais non pas les forcer à démentir leur inaltérable fidélité. Les transports de joie, les acclamations d'allégresse, cet enthousiasme de bonheur que nous avons ressenti avec tous les Francais, n'a été pour nous que l'effusion des sentiments dont nos âmes surabondaient, et qui n'étaient que trop bien devinés.

"Daignez aussi, Monseigneur, agréer la respectueuse expression de notre profonde sensibilité, de notre vive reconnaissance pour le suffrage si flatteur dont V. A. R. a bien voulu nous honorer, en faisant donner à notre ordre la bienveillante assurance de son estime particuliere. Ce noble et glorieux témoignage devient pour notre ordre un des plus beaux titres d'honneur dont il puisse à jamais se décorer."

S. A. R. a répondu:

"Messieurs,

"Je reçois avec intérêt l'expression de vos sentiments: j'en ferai part au Roi. Continuez de défendre avec courage la veuve et l'orphelin, c'est votre plus beau titre: c'est en soutenant les droits de la justice què vous servirez bien le Roi et la nation."

Après cette réponse, S. A. R. a reconnu M. Deseze, lui a adressé des paroles aussi nobles que touchantes, et l'a présenté à son auguste fils, Mgr. le duc de Berry.

Voici de nouveaux détails sur l'entrée à Paris de S. A. R. le duc de Berry:

Un détachement de gardes à cheval était allé coucher à Saint-Denis, et s'est porté ce matin sur la route de Pontoise, au-devant de S. A. R. La route était couverte des habitants de Saint-Denis et de la campagne, et d'un grand nombre d'habitants de Paris: A l'approche de S. A. R. l'air a retenti d'acclamations.

M. le prince Neufchâtel a eu l'honneur de porter la parole à S. A. R., au nom de tous les maréchaux de France, dans les termes suivants:

"Monseigneur,

"Les maréchaux de France et tous les généraux qui se trouvent à Paris éprouvent un grand bonheur à féliciter V. A. R. et à la voir rentrer dans la capitale de ses ancètres. C'est au nom de toute l'armée que je viens exprimer à V. A. les sentiments d'amour, de dévouement et de fidélité qui l'animent pour le Roi et son auguste famille: *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!*

Tous les maréchaux, les officiers-généraux présents et les personnes de la suite du prince, les nombreux spectateurs qui les environnaient, ont répété cette exclamation avec le plus vif enthousiasme.

S. A. R. a répondu dans les termes les plus affectueux et les plus honorables pour l'armée française.

Le prince est entré à midi et demi dans Paris, par la barriere de Clichy, ayant le prince de Neufchâtel à sa droite, et à sa gauche le maréchal Moncey.

Les autres maréchaux de France présents à Paris, un nombre considérable de généraux et officiers supérieurs, les gentilshommes de S. A. R. et un corps nombreux de garde nationale formaient son cortege. L'enthousiasme le plus vif s'est manifesté dans tous les quartiers de la capitale que S. A. R. a traversés. Lorsqu'elle a passé devant l'église de Saint-Roch, M. le curé de cette paroisse est venu lui offrir l'encens et l'eau bénite, et le clergé a entonné le *Te Deum*. Monsieur attendait le prince, son fils, au château des Tuileries, et l'a tendrement serré dans ses bras, au moment où il descendait de cheval. Cette scene touchante a fait une vive sensation sur tous les spectateurs. Monsieur paraissait associer les Français à la joie qu'il éprouvait. Les deux princes sont montés dans les appartements, au milieu des cris de *vive le Roi! vivent Monsieur et Mgr. le duc de Berry!*

S. A. R. le duc de Berry a dit hier à M. de Châteaubriand: « Maintenant vous n'aurez plus de verve, car il n'y a plus de dan- « ger."

Le 18 de ce mois il est arrivé à Bordeaux trois bâtiments anglais chargés de sucre, cacao, thé, quinquina, riz, canelle, poivre, café, nankin, acier, fromage de Hollande, morue seche et autres marchandises.

DOUANES.

Un ordre de S. A. R. Monsieur, frere du roi, lieutenant-général du royaume, en date du 17 de ce mois, suspend l'exécution du décret du 25 Juillet, 1810, et par une conséquence nécessaire les dispositions qui s'y rattachent.

Ainsi sont immédiatement détruites les entraves qui génaient le commerce et la navigation. Ils ne seront soumis qu'aux formalités et conditions établies par les lois générales des douanes.

Tout navire français et étranger pourra librement entrer dans nos ports et en sortir sans licences, autorisations spéciales, interrogatoires, certificats quelconques et sans autre obligation que d'acquitter dans les formes établies les droits actuellement existants.

Les marchandises *permises*, importées de quelque pays que ce soit, seront admises après les déclarations et vérifications ordinaires; elles acquitteront les droits ou seront mises en entrepôt dans les ports qui jouissent de cette faveur. S'il se trouvait dans les chargements des marchandises prohibées qui seraient déclarées de bonne foi, on se bornerait provisoirement à les mettre en entrepôt réel.

L'exportation, également libérée de toute gène, pourra avoir lieu à toute destination, pour les especes de marchandises dont la sortie n'est point défendue; elle n'est obligée dans aucun cas, le système de balance matériel étant aboli.

Le cabotage d'un port du royaume à un autre cessera d'être assujetti à la formalité de l'acquit à caution qui avait été prescrite pour les navires français auxquels, d'ailleurs, est conservée la faculté de cette circulation maritime.

L'embargo, mis par le décret du 7 Décembre dernier dans les ports de chaque division est levé par suite de l'ordre ci-dessus. Les

directeurs des douanes sont invités à donner sur-le-champ des ordres conformes à ces dispositions, qui toutes tendent à régénérer celles du code des douanes et des lois qui en émanent.

Valence, 16 *Avril*. *Proclamation de S. Ex. le Maréchal* Augereau *à son Armée.*

Soldats! le sénat, interprète de la volonté nationale, lassé du joug tyrannique de Napoléon Buonaparté, a prononcé, le 2 Avril, sa déchéance et celle de sa famille.

Une nouvelle constitution monarchique forte et libérale et un descendant de nos anciens rois remplacent Buonaparté et son despotisme.

Vos grades, vos honneurs et vos distinctions vous sont assurés.

Le corps législatif, les grands-dignitaires, les maréchaux, les généraux et tous les corps de la grande armée ont adhéré aux décrets du sénat, et Buonaparté lui-même a, par un acte daté de Fontainebleau le 11 Avril, abdiqué pour lui et ses héritiers, les trônes de France et d'Italie.

Soldats, vous êtes déliés de vos serments; vous l'êtes par la nation en qui réside la souveraineté; vous l'êtes encore, s'il était nécessaire, par l'abdication même d'un homme qui, après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, *n'a pas su mourir en soldat.*

La nation appelle Louis XVIII sur le trône: né Français, il sera fier de votre gloire et s'entourera avec orgueil de vos chefs; fils d'Henri IV, il en aura le cœur; il aimera le soldat et le peuple.

Jurons donc fidélité à Louis XVIII et à la constitution qui nous le présente; arborons la couleur vraiment française qui fait disparaître tout emblême d'une révolution qui est fixée, et bientôt vous trouverez dans la reconnaissance et dans l'admiration de votre Roi et de votre patrie, une juste récompense de vos nobles travaux.

Au quartier-général de Valence, le 16 Avril 1814.

(Signé) Le général Augereau.

Autun, 26 *Avril*.

Napoléon devait d'abord passer par notre ville et plusieurs détachements de troupes alliées s'étaient rendus ici pour lui servir d'escorte; mais nous savons maintenant qu'on lui a fait prendre la route du Bourbonnais, et nous en sommes quittes: voilà l'essentiel.

Ses frères ont rôdé dans nos environs. Jérôme a couché à Luzy, petite ville du Nivernais, à sept lieues d'ici. Jeudi dernier 21, il est descendu inopinément chez Madame de la Chapelle, femme du maire, qui s'est trouvée fort embarrassée, en l'absence de son mari, de recevoir un pareil personnage. Il faut savoir que cette dame pense très-bien, que son mari et toute sa famille sont dévoués aux Bourbons; mais les lieux écartés sont de trois semaines en retard des nouvelles; et un corps de partisans qui infestait les bords de la Loire, a gêné très-long-temps toutes les communications. Jérôme s'est donc plu à effrayer le royalisme de son hôtesse. Il lui disait avec une confiance sans pareille: « Ce qui se passe n'est rien du tout; on grossit les faits, on les exagère; on transforme en contre-révolution un petit mouvement causé par trois ou quatre

mauvais sujets; mais, patience; l'Empereur, mon frere, est plus puissant que jamais; tout le monde se rallie autour de lui; bientôt il aura triomphé des mutins; il en tirera une vengeance exemplaire, et tout rentrera dans l'ordre."

Vendredi 22, Jérôme a fait halte et a couché dans une maison à quelque distance de notre ville, sur la route de Moulins. Il paraît qu'il ne s'est pas soucié de passer la nuit à Autun; les Autunais, selon lui, ont un mauvais esprit. Il voyage avec beaucoup de bagage: un colonel russe l'accompagne; on présume qu'il est conduit à l'île d'Elbe; ses gens sont allemands, et tiennent de mauvais propos: ils sont venus ici dans les cabarets; mais le major hongrois qui commande à Autun, a menacé de les faire châtier, s'ils faisaient les insolents, et ils ont jugé prudent de se taire. Tout ce train est parti le lendemain.

On prétend que Jérôme comptait un peu sur l'assistance du Nivernais, dont les habitants avaient été travaillés par des partisans et quelques agitateurs; on avait tellement effrayé les paysans, qu'ils ne reviennent pas encore de n'être pas incendiés ou mangés tout crus par les Alliés. Les gens crédules s'imaginaient qu'une armée de deux cents mille Turcs s'avançait à grands pas sur le Danube; allait envahir l'Allemagne, prendre les Alliés à dos, pendant que Buonaparté les attaquerait en face, de maniere qu'il n'en resterait pas un. Enfin la vérité commence à être bien connue; tout reprend sa place, et l'on bénit la Providence, qui seule pouvait opérer tant de merveilles; on est fier de porter la cocarde blanche. C'est ici le cas de rendre un témoignage authentique à la sage conduite de M. Fiévée, préfet de Nevers. Il est impossible d'agir avec plus de prudence et de fermeté dans des instants bien critiques, et lorsqu'on ignorait encore les grands événements de Paris: aussi cet habile administrateur est chéri dans tout son département, et jouit d'une juste considération dans les départements environnants.

Mais voici bien une autre nouvelle. Joseph Buonaparté passait avant-hier, 24, dans nos environs; il était traité par ses conducteurs avec égard et même trop de confiance. On croit qu'on le transférait également à l'île d'Elbe. Tout-à-coup il s'est jeté dans un bois entre Desise sur la Loire et Luzy, et il a disparu, sans que l'on ait pu jusqu'ici retrouver ses traces. Un colonel de gendarmerie qui est à sa poursuite, est arrivé hier à Autun. On soupçonnait qu'il avait eu le projet de se retirer chez un de ses amis de collége qu'il avait ici; mais son protégé est mort en Espagne, et il doit le savoir. La femme de cet ami, que l'ambition de son mari rendait excessivement malheureuse, est morte peu de temps après lui dans ce pays: ainsi Joseph n'aura pas cherché d'asile dans le canton. Au reste, tout le monde sait qu'il n'est pas fort à redouter; il s'est plutôt sauvé par peur que par tout autre motif; la journée sous les murs de Paris, du 30 Mars, nous a donné la juste mesure de son audace et de son courage.

Un *Te Deum* solennel a été chanté Dimanche dernier à la cathédrale. M. l'abbé de Fontalard, grand-vicaire du diocese, parent de M. de Fontange, notre dernier évêque, a prononcé un discours qui a fait une vive impression sur les auditeurs. M. l'évêque, qui est malade, l'avait prié de le remplacer dans cette auguste cérémonie.

EXTRAIT DU JOURNAL DES DEBATS DU 1ER MAI.

Calais, 26 *Avril.*

Depuis avant-hier, la ville de Calais est la plus heureuse des cités: elle possede le meilleur, le plus vertueux, le plus respectable des Rois. Nous n'essaierons pas de peindre les transports de ses habitants durant ces jours à jamais mémorables; qui pourrait, en effet, donner une juste idée de tout ce que les cœurs ont éprouvé d'émotion, d'attendrissement et d'allégresse ?

Long-temps avant que le vaisseau chargé de l'auguste dépôt qui lui était confié, sortit du port de Douvres, la ville entiere était attentive au signal qui devait annoncer le départ. Le rivage de la mer, les remparts, tous les points élevés étaient déjà couverts d'une foule d'habitants, auxquels s'étaient joints ceux des villes et des campagnes voisines. Enfin, le canon se fait entendre; il était une heure; à l'instant, et comme s'il eût été possible que les sept lieues qui séparent Douvres de Calais fussent traversées aussi promptement que la Seine, vous eussiez vu se précipiter vers le port le reste de la population, tant elle craignait d'y arriver trop tard. Bientôt après, on découvre à l'horizon huit vaisseaux de ligne et grand nombre d'autres bâtiments. Toutes les voiles étaient déployées; et cette escadre, qu'un vent favorable secondait, avançait avec rapidité. C'est alors que les diverses autorités gagnerent la grande jetée de pierre, lieu désigné pour le débarquement.

Le cortége se trouvait embelli par quarante demoiselles, vêtues uniformement, et chargées d'offrir à S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême les hommages et les vœux de toutes les dames de Calais. Une musique nombreuse ouvrait la marche, et faisait entendre surtout l'air chéri des Français: *Vive Henri IV!* Les fonctionnaires publics arriverent aussi sur la jetée, où s'étaient également rendus plusieures officiers-généraux, ainsi que l'état-major de la place.

Cependant les vaisseaux approchaient de la rade, où ceux d'entr'eux qui composaient l'escorte, s'arrêtent en faisant une salve de toutes leurs batteries. Un bâtiment léger est en avant, un autre plus considérable, et magnifiquement orné le suit de près. . . Il porte les destinées de la France; et bien que nul danger ne le menace, une agitation involontaire se manifeste parmi tous les spectateurs; enfin il double la jetée, il entre dans le port, et deux heures seulement s'étaient écoulées depuis son départ. . ., que les témoins de cette arrivée redisent l'émotion dont on fut saisi en voyant cet heureux vaisseau, toutes les voiles déployées, s'avancer avec une vitesse presque inquiétante, mais que l'air seul maîtrisait à temps. Il s'arrête, comme retenu tout à-coup par une force invisible, et tout-à-coup nous nous écrions tous: *Le voilà, c'est lui, le voilà, le Roi! vive le Roi! vive* MADAME *! vivent à jamais nos Bourbons!* Le canon de tous les forts le son des instruments répondent à ces

cris poussés jusqu'aux cieux...., Le roi, par un mouvement qui ne pouvait appartenir qu'à lui, s'était fait reconnaître au milieu de la famille royale et de ses serviteurs fideles: seul, il avait ôté son chapeau, et, levant les yeux vers le ciel, et portant la main droite sur son cœur, il remerciait ardemment celui qui regle les destinées des peuples et des Rois. Chacun de nous partage ce sentiment religieux et sublime qui nous pénetre à notre tour. Le Roi porte ensuite ses regards sur nous, et nous tend les bras avec une expression que rien ne peut rendre. Nos cris, nos gestes, répondent à ce signe de tendresse d'un pere qui retrouvre ses enfants après de longues souffrances. Tous les yeux répandent des larmes; des sanglots se font entendre; l'attendrissement est à son comble; on se trouble, on se mêle, on oublie des dispositions indispensables, et ce désordre même ajoute encore à ce qu'une pareille scene avait de touchant.

A ses traits pleins de grâce, on ne tarde pas à reconnaître madame la duchesse d'Angoulême; on reconnaît et le prince de Condé et le duc de Bourbon: ah! combien ces beaux noms si chers aux français, furent répétés de fois dans ce moment d'ivresse!

La reconnaissance néanmoins ne perdit rien de ses droits: on avait espéré que S. A. R. le duc de Clarence aurait accompagné le roi jusqu'à Calais; on le demande, on veut le remercier, et remercier en lui ce gouvernement, ce peuple hospitalier qui, durant nos orages politiques, a recueilli dans son sein la tige sacrée des Bourbons, pour nous la conserver précieusement et nous la rendre lorsque la France serait redevenue digne de la posséder. A notre grand regret, cet espoir a été déçu: la flotte parvenue à la rade, le prince avait fait ses adieux, ses touchants adieux à l'auguste famille, et nous ne pûmes exprimer devant lui les sentiments dont nous sommes pénétrés envers cette généreuse nation devenue pour toujours notre amie.

Eh! qui n'admirerait les premiers effets de la présence de notre monarque! Il paraît, et, comme un ange de paix, il rapproche tout-à-coup deux nations en guerre depuis tant d'années; il les rapproche avant même qu'aucun traité consacre leur réconciliation.

Le préfet du département, accompagné du sous-préfet de Calais, et le maire de cette ville, occompagné du corps municipal, montent sur le vaisseau: l'un et l'autre adressent au roi des discours auxquels le roi répond avec une expression dont toutes les âmes sont émues; son sourire, ses traits si nobles et si doux, où la majesté royale était tempérée par un caractere de si grande bonté, ajoutaient un nouveau prix aux paroles gracieuses qui sortaient de sa bouche.

Madame la duchesse d'Angoulême reçoit ensuite avec une grâce infinie l'hommage des dames de Calais; elle accepte et place sur son cœur des lis qui lui avaient été présentés; nulle offrande ne pouvait plaire davantage à S. A R., qui l'accueille comme l'emblême de nos sentiments. C'est au milieu de cette scene touchante que le roi quitte le vaisseau. Enfin il met le pied sur le sol de France, et de nouveau les airs rententissent des cris de *vive le Roi!* L'équipage du vaisseau mêle ses cris aux nôtres; les mêmes sentiments confondent les deux nations. Madame la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon suivent le roi et se placent à ses côtés, dans une caleche découverte. Seize

Calaisiens, élégamment habillés, se présentent et traînent la voiture. Non loin de là se trouvait un nombreux clergé : le curé, respectable ecclésiastique, long-temps expatrié pour la plus sainte des causes, était à la tête, et les yeux pleins de larmes, en revoyant son souverain, il prononça le discours le plus pathétique. La réponse du roi restera gravée dans nos cœurs : " M. le curé, dit le " monarque, après plus de vingt ans d'absence, le ciel me rend " mes enfants ; le ciel me rend à mes enfants : allons remercier " Dieu dans son temple."

Le cortége s'avance entre deux haies, tant de gardes nationales que de troupes de ligne ; il remonte les quais, tous les vaisseaux étaient pavoisés.

La ville offrait un autre aspect : les rues avaient été sablées, et partout jonchées de feuillage ; mille drapeaux blancs, la plupart enrichis de fleurs de lis, étaient suspendus aux maisons, revêtues de tentures ; les fenêtres étaient garnies de femmes, toutes en blanc, qui agitaient leur mouchoir et laissaient tomber des fleurs. Ce coup-d'œil, la musique, les chants constamment mêlés de *vive le Roi !* faisaient de cette entrée, non une marche triomphale, mais une de ces fêtes de famille où l'expression d'un bonheur sans mélange se peint sur toutes les figures. Et n'était-ce pas, en effet, un pere rendu à ses enfants, un pere à qui ses enfants étaient rendus !

Arrivé à l'église, le roi, conduit sous le dais, se place au centre du chœur. Le temple, malgré son étendue, ne suffit pas à la foule, et la sainteté du lieu peut à peine contenir les transports. Mais le recueillement du monarque, de madame la duchesse et des princes, impose bientôt le silence le plus religieux. Aussi le cantique d'actions de grâces, que jamais l'on ne chanta dans une occasion plus solennelle, ne fut-il jamais entendu avec plus de piété, et chacun demeurait surpris de l'ascendant de l'exemple donné par le souverain. A la sortie de l'église, les élans de la joie qui avaient été suspendus n'en furent que plus marqués, et ne cesserent point d'éclater jusqu'au palais préparé pour S. M.

Le roi, à peine entré chez lui, reparut, et reçut les autorités civiles et militaires. Il n'en est pas une d'elles qui n'ait obtenu des témoignages de son affabilité : toujours ses réponses portaient l'empreinte de la bonté la plus parfaite. Nous ne parlerons pas de la sagesse, de la justesse des pensées, dans un monarque universellement reconnu pour un des esprits les plus judicieux, les plus étendus, et qui, dans toutes les occasions, étonnait les hommes de l'Angleterre qui ont le plus de célébrité.

La ville de Calais a reçu du roi des marques bien flatteuses de son estime comme de sa bienveillance. Dans sa réponse au maire il lui a dit " que les habitants de Calais, depuis Philippe de Valois, " n'avaient jamais cessé de donner à leurs Souverains des preuves " de leur amour et de leur fidélité ; qu'il comptait sur leur attache- " ment, comme ils pouvaient compter sur sa protection."

" Comment, a-t-il dit dans un autre moment, oublierais-je " jamais cette ville de Calais ? N'est-ce pas en mettant le pied sur " ses rivages, que j'ai versé les premieres larmes de joie ?"

Le roi avait été supplié par les Dunkerquois de débarquer dans leur port ; il leur répondit : " J'aimerais à consentir à votre prière, " vos motifs me touchent, mais je suis affamé du désir de revoir

« mes enfants ; ne dois-je point prendre, pour arriver jusqu'à eux, « le chemin le plus court ?"

Les freres de la Doctrine Chrétienne lui sont présentés ; il leur dit : « Faites de bons chrétiens, vous aurez fait de bons français."

Sa Majesté a reçu toutes les demandes, elle a lu toutes les pétitions, et rien n'annonçait de la part du prince qu'il fût fatigué de cette espece d'obsession. C'était réellement un pere qui se laissait presser par ses enfants. La garde nationale a constamment fait le service intérieur.

Cédant aux instances des Calaisiens, S. M. a daigné consentir à l'exécution d'un projet présenté par l'un d'eux, et qui consiste à placer au lieu précis où le roi est descendu de son vaisseau, une plaque de bronze, où sera tracée l'empreinte d'un pied ; vis-à-vis sera élevé un monument simple, avec une inscription qui rappellera que le 24 Avril, 1814. Louis XVIII, après plus de vingt-ans d'absence, est revenu dans ses états. Ce monument intéresse trop les habitants de la ville de Calais, pour qu'ils ne soient pas jaloux de le construire exclusivement à leurs frais. M. le duc d'Havré a désiré être du nombre des souscripteurs. Il était impossible de ne pas regarder cette demande comme une faveur : de tout temps, son illustre maison a spécialement protégé notre ville, et c'était vouloir être admis au nombre de nos concitoyens. M. le duc d'Havré sera donc mis en tête de la liste de souscription.

C'est au milieu de tant de jouissances si douces, mais si difficiles à décrire, que se sont écoulés ces deux jours d'un bonheur ineffable. Le roi, la princesse et les princes ont quitté nos murs aujourd'hui vers une heure, emportant nos regrets et nos bénédictions. Les souvenirs de leur séjour sont ineffaçables, et le monument qui va les consacrer, quelque solide qu'en puisse être la construction, les perpétuera bien moins que le récit que, d'âge en âge, les peres en transmettront à leurs enfants.

Boulogne, 26 Avril.

Le roi, accompagné de S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême, de LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon, a fait aujourd'hui son entrée dans notre ville, à quatre heures et demie du soir. Le clergé et toutes les autorités civiles et militaires attendirent S. M. hors des murs ; la foule était si considérable, qu'il n'y avait de place sur la route que pour le passage des voitures. Le maire, entouré du conseil, a eu l'honneur de complimenter le roi, et de lui présenter les clefs de la ville. S. M. lui a répondu avec une bonté touchante, et l'air a retenti des acclamations de *vive le roi ! vive Louis-le-Désiré ! vivent les princes de la maison de Bourbon !* Aussitôt les habitants ont dételé les chevaux de la voiture, et ont conduit le monarque à la cathédrale, où l'on a chanté le *Te Deum*. Après la cérémonie, S. M. a été reconduite de la même maniere à l'ancien hôtel du préfet maritime. Elle y a reçu les députations des villes voisines et les hommages des personnes les plus distinguées de Boulogne et des environs. Ce soir, toute la ville est illuminée ; la joie publique est à son comble.

Abbeville, 27 Avril.

Le roi est parti ce matin de Boulogne à dix heures, pour se rendre dans notre ville. A son passage à Montreuil, les demoiselles de la ville, vêtues en blanc, ont eu l'honneur de lui offrir des fleurs, ainsi qu'à madame la duchesse d'Angoulême. S. A. R. a accueilli ces jeunes personnes avec une grâce infinie ; elle a obtenu du roi qu'il s'arrêtât une heure à Montreuil pour satisfaire à l'empressement des habitants. Dans toute la longueur de la ville les mariniers ont traîné la voiture du roi. La joie et l'attendrissement se peignaient sur tous les visages, et S. M. partageait d'une maniere visible l'émotion des habitants.

A Hampont, frontiere du département de la Somme, les augustes voyageurs ont été reçus par M. de la Tour-du-Pin, préfet de ce département, par les principales autorités, et par la garde d'honneur ; madame la duchesse d'Angoulême, sur la priere qui lui en a été faire, a distribué des rubans blancs à chacun des gardes d'honneur.

A son arrivée à Abbeville, S. M. a été reçue et complimentée par le maire qui lui a présenté les clefs de la ville devant un arc de triomphe placé près de la porte Morandie. Ici, comme à l'entrée des villes par lesquelles le roi a déjà passé, on a dételé les chevaux, et le peuple a conduit la voiture du roi jusqu'à l'église. Après le *Te Deum*, le roi a été reconduit de la même maniere à l'hôtel qui lui était préparé. S. M. a demandé à recevoir d'abord les demoiselles qui étaient allées au devant d'elle, et lui avaient présenté des fleurs. Ensuite le Roi a reçu les dames de la ville, et leur a parlé avec cette politesse noble et gracieuse qui est si naturelle aux Rois de France. Après la réception des autorités, S. M. a admis les personnes les plus distinguées de la ville.

Amiens, 26 Avril.

Le Roi, parti ce matin d'Abbeville à dix heures, est arrivé dans notre ville à trois heures. S. M. a été complimentée aux portes de la ville par le clergé et les autorités civiles. Quarante mariniers tous vêtus en blanc, ont traîné la voiture du Roi jusqu'à la cathédrale. Un détachement de cavalerie prussienne ouvrait la marche ; venaient ensuite des gardes d'honneur : puis la voiture où étaient LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon ; enfin, la voiture du Roi : celle-ci était suivie par un grand nombre de voitures des personnes de la maison du Roi, d'étrangers de distinction qui sont venus de Londres en même temps que S. M. et de plusieurs personnes du premier rang. Au moment où les mariniers ont dételé la voiture, on a tiré cent coups de canon, tant de la promenade que de la citadelle.

A la cathédrale d'Amiens, une des plus belles églises gothiques de France, S. M. a été reçue sous le dais par M. l'évêque et conduite dans le chœur, où l'on avait élevé un trône. Des siéges étaient placés vis-à-vis pour LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon. S. A. R. Mad. la duchesse d'Angoulême était à la gauche

du Roi. Après le *Te Deum*, on a reconduit S. M. à l'hôtel de la Préfecture. Toutes les rues étaient tendues d'étoffés blanches, productions des manufactures de ce pays; des drapeaux blancs flottaient à toutes les croisées.

M. le maréchal Moncey est toujours à cheval à côté de la portiere du Roi. Le maréchal a été jusqu'à Boulogne à la rencontre de S. M. qui l'a accueilli avec beaucoup de bonté, et lui a dit, en l'apercevant: *Embrasons-nous, M. le Maréchal.* Depuis ce moment, le Maréchal a l'honneur de dîner chaque jour à la table du Roi.

Le Roi part demain à dix heures pour Compiegne.

Amiens, 29 *Avril.*

La journée d'hier ne se renouvellera jamais pour Amiens. Il faut avoir été témoin de la joie et des transports des habitants pour s'en faire une idée. Depuis le matin une partie de la population attendait sur la route l'arrivée de *Louis le Désiré.* Au moment où le monarque parut, le bruit du canon, les acclamations de la multitude, le son des instruments se mêlerent et se confondirent; on se serrait pour approcher de la caleche. Enfin S. M. arriva à l'arc de triomphe, où les clefs de la ville lui furent présentées par M. le maire, ancien officier émigré, qui s'était rendu à Douvres, et a précédé le Roi à Calais, Boulogne, Montreuil et Abbeville.

La voiture de S. M. a été traînée jusqu'à la cathédrale à travers les rues tapissées, couvertes de verdure, de feuillages, de fleurs et de lauriers.

" Quelle belle journée!" s'écria le Roi, en entrant dans notre superbe cathédrale et en promenant ses regards attendris sur la multitude immense. Madame la duchesse d'Angoulême paraissait aussi fort émue; sa figure avait quelque chose de céleste. La sainteté du lieu ne fut point un obstacle aux acclamations.

Le retour du cortége royal offrit plusieurs scenes atttendrissantes. Les cris d'allégresse se trouvaient étouffés par les sanglots.

Arrivés à la préfecture, ces illustres voyageurs reçurent la cour royale, les autres autorités judiciaires, le clergé, les corps savants, les maires de canton, etc. Sa Majesté écouta tous les discours qui lui furent adressés avec intérêt, et répondit à chacun avec une bonté paternelle.

Madame avait les yeux gros de larmes; mais il était facile de voir qu'elle ne souffrait pas, qu'elle pleurait de joie.

On eut une peine infinie à retenir la foule pendant le dîner, la circulation au couvert n'a pas été interrompue un seul instant, on ne se lassait pas de contempler le roi.

On a remarqué que S. M. témoignait beaucoup de bienveillance aux généraux. Le général Moncey était placé à table en face du Roi.

Pendant le dîner, de jeunes demoiselles firent entendre le chœur d'Admette: *Plus d'alarmes, vive Admete!* et les airs: *Que d'attraits! que de majesté!* etc. On chanta aussi quelques

couplets d'effet de circonstance qui produisirent beaucoup d'effet. S. M. en fut très-satisfaite.

Le soir, S. M. et Madame la duchesse d'Angoulême se sont promenés pour jouir des illuminations qui étaient variées et très-élégantes; le peuple accompagnait et suivait les augustes voyageurs. Plus de 2000 drapeaux flottaient aux fenêtres, ce qui produisait un effet très-agréable.

Le Roi a dit au général Kleist; " Nous voilà amis; conservons-nous à jamais en amitié et en paix."

En général le sentiment qui domine le monarque et auquel il revient toujours, c'est qu'il est le pere de ses sujets et qu'il est destiné à faire leur bonheur.

Il a dit aux députés de l'académie d'Amiens: " J'agrée vos " sentiments, continuez à vous occuper de travaux qui, dans mon " exil, ont été mes délassements." Quelles paroles dans la bouche d'un roi!

" Je veux, a-t-il dit aux premiers magistrats, que ma cour " d'Amiens continue à faire exécuter les lois, et à rendre la justice " à mes sujets. C'est le premier besoin des peuples."

M. de Savenses a dit à S. M., au nom de MM. les maires de la province de Picardie: " Les maires des campagnes de la Picardie viennent offrir à V. M. les hommages et les cœurs des bons et francs Picards; déjà le souvenir de leurs maux s'efface; la présence de Votre Majesté change pour eux les jours de tristesse en jours d'allégresse. Ah! Sire, que n'avez-vous pu voir avec quelle ivresse nous avons entendu retentir dans nos campagnes ce cri français comprimé depuis si long-temps dans nos cœurs; *vive le Roi! vive Madame Royale! vive nos princes!* Tous disent avec cet accent qui va à l'âme: Notre bon roi est revenu, il pensera à nous....., nous ne serons plus malheureux. Organes de leurs sentiments, qu'il nous soit permis, Sire, en nous joignant à eux, de vous offrir l'assurance du dévouement sans borne que nous vouons à votre auguste famille."

Sa Majesté a répondu en ces termes;

M. le maire,

" Dites à mes bons Picards de vos communes combien je suis " sensible aux sentiments que vous m'exprimez en leur nom, et " qu'en tout temps leur bonheur sera l'objet constant de mes soins."

Ce matin, un grand nombre de dames a été présenté. S. M. a adressé à chacune d'elles quelque chose d'aimable. Madame la duchesse d'Angoulême se concilie tous les cœurs. Il y a eu une messe solennelle à la cathédrale, et toujours la même affluence et le même empressement; les boutiques étaient fermées comme en un jour de fête. S. M. est partie à neuf heures et demie pour Compiegne, passant par Montdidier.

S. M. a reçu après son dîner M. le maire, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires d'Amiens, elle a adressé des paroles obligeantes à toutes les personnes qui ont eu le bonheur de lui être présentées. S. M. a paru extrêmement satisfaite du bon esprit des habitants d'Amiens; elle a répété à diverses reprises que nulle part elle n'avait reçu un accueil plus doux pour son cœur.

A son passage à Mareuil, le Clergé, qui était au-devant de

l'église, a entonné le *Domine, salvum fac Regem*. S. M. a paru goûter beaucoup cet hommage.

M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon ont précédé de quelques heures l'arrivée du Roi; leur voiture a été escortée jusqu'au palais par un détachement de la garde d'honneur du département.

Compiegne, 30 Avril.

Hier, à six heures du soir, S. M. a fait son entrée dans cette ville. Son cortége était précédé par quelques cavaliers de la garde à cheval parisienne, qui était allée jusque sur la route d'Amiens au-devant du roi; venaient ensuite un corps de gendarmerie, puis un autre de chasseurs de la garde, enfin un détachement de la garde d'honneur du département et de celle qui est commandée par M. le comte de Pully. M. le préfet de l'Oise avait été jusqu'à la frontiere du département; il escortait la voiture de S. M. MM. les maréchaux Ney et de Raguse étaient allés à sa rencontre au-delà de Mouchy.

Le premier a eu l'honneur de haranguer le Roi au nom de l'armée; l'un et l'autre ont accompagné la voiture où étaient S. M. et Madame la duchesse d'Angoulême. M. le maréchal Moncey a constamment escorté à cheval la voiture depuis Boulogne.

Le cortége est entré dans cet ordre à Compiegne, aux cris des plus vives acclamations; les bons habitants de cette ville n'ont point oublié combien ils étaient heureux sous la domination de leurs anciens souverains, et ils esperent de nouveau jouir encore du même bonheur et de la même tranquillité. Au moment de l'arrivée on a tiré plusieurs salves d'artillerie et l'on a sonné toutes les cloches.

Lorsque S. M. a passé devant l'église où se tenait M. le curé et tout son clergé, elle a reçu l'eau-bénite et s'est trouvée trop fatiguée de la goutte pour descendre. M. le maire, à la tête des principaux habitants de la ville et des corps constitués était placé dans les salons, que S. M. a traversés pour se rendre dans ses appartements.

Il y a ici huit maréchaux de France et le prince Berthier; ce sont MM. les maréchaux Moncey, Ney, Marmont, Mortier, Lefevre Jourdan, Brune et Serrurier. Tous ces braves militaires ont eu l'honneur de dîner avec Sa Majesté qui a proposé un toast à l'armée; tout le monde aussitôt s'est levé, et l'on a répondu à ce toast avec enthousiasme.

Nous aurons le bonheur de posséder quelques jours notre souverain dans nos murs. Il se propose de rester à Compiegne aujourd'hui et demain, de repartir Lundi pour coucher à Saint-Ouen, pour faire son entrée solennelle le lendemain à Paris.

Sous les derniers jours de la tyrannie de Buonaparté, Compiegne a souffert une partie des malheurs d'un siege; beaucoup de boulets ont fait du dégat dans le château, dont une partie est réparée; mais dans les écuries on a remarqué qu'un boulet avait emporté sur un marbre le mot empereur, et n'a respecté que celui de Roi.

Ce soir il y a grande illumination et l'on tire des pétards dans toutes les rues.

P. S. Les dames de la Halle, au nombre de quinze, sont venues en députation à Compiegne pour présenter leur hommage et des fleurs à Madame la duchesse d'Angoulême.

Entrée solennelle de Louis XVIII dans sa Capitale.

Pendant toute la journée le temps a été serein et sans aucun nuage ; jamais un plus beau jour n'a éclairé un plus beau spectacle. Dans la vaste enceinte de Paris et dans les campagnes voisines, toutes les affaires, tous les travaux étaient suspendus. L'immense population de Paris n'avait plus qu'un seul intérêt, qu'un seul sujet de conversation, qu'un seul objet d'attention, de curiosité et d'amour. L'espérance de revoir un monarque chéri, avait réuni tous les cœurs et banni tous les souvenirs de la révolution. En traversant cette foule où tous les visages rayonnaient de joie, le Roi de France aurait pu croire qu'il n'avait point de larmes à essuyer, et qu'il revenait au milieu d'un peuple qui n'a point souffert. Dès le matin, des guirlandes de fleurs de lys, des tapis précieux revêtus d'ingénieux emblêmes flottaient aux fenêtres et devant les portes des maisons ; la garde nationale était sous les armes et semblait attendre avec impatience la plus noble récompense de ses travaux, celle de recevoir le petit-fils d'Henri IV. Le peuple des différents quartiers avait pris ses habits de fête et se répandait en foule dans les rues exprimant sa vive allégresse. Le canon, qui n'anoncera plus que les fêtes de la paix, se faisait entendre et se mêlait au bruit des cloches.

La statue d'Henri IV, achevée en quelques jours, attirait tous les regards sur le Pont-Neuf ; d'autres monuments s'élevaient dans le même lieu et dans plusieurs quartiers ; les arts chers à la France s'efforçaient de célébrer l'entrée d'un monarque qui ne les a jamais oubliés dans son exil.

Les prêtres, rassemblés dans les églises comme aux fêtes les plus solennelles, élevaient les mains au ciel, et remerciaient Dieu qui rend le bonheur à la France en lui rendant son libérateur et son roi. L'histoire et la poésie décriront les événements de cette journée à jamais mémoble ; nous allons rapporter tous les détails que nous avons pu recueillir, heureux si nous pouvons donner une faible esquisse des scenes dont nous venons d'être témoins, et si dans notre récit fait à la hâte, nous exprimons quelque chose de l'ivresse, de l'enthousiasme, de tous les sentiments de bonheur qui animent la capitale.

De Saint Ouen à la Porte Saint-Denis.

La garde nationale à pied et à cheval, la garde royale et les détachements des troupes de ligne qui avaient ordre de se rendre à Saint-Ouen, étant rangés en bataille, tous les personnages qui devaient former le cortege étant arrivés, enfin tout étant prêt, S. M. le Roi de France a donné l'ordre du départ, et la marche a commencé en observant le cérémonial que nous avons publié dans notre Gazette de Dimanche. Il était à-peu-près onze heures du matin, tous les yeux cherchaient le Roi. Le monarque en habit bleu, avec les épaulettes de général, était dans une caleche découverte, riche et élégante, attelée de huit chevaux blancs donnés à S. M. par le Prince-Régent d'Angleterre; leur tête était surmontée de panaches blancs. A la gauche du Roi, on voyait la fille de Louis XVI, vêtue d'une robe blanche, coiffée d'une toque de plumes blanches, avec un voile rejeté en arriere; MONSIEUR, comte d'Artois, et son fils le duc de Berry, se tenaient à cheval à droite et à gauche. Il serait impossible de rendre par des paroles l'enthousiasme et l'allégresse universelle. Tous les cœurs s'entendaient, toutes les voix poussaient les mêmes cris : *Vive le Roi ! vive Madame, vivent nos Princes ! vivent les Bourbons !*

Dès le grand matin, une foule immense s'était portée sur la route. Hors de la capitale on aurait vraiment cru qu'il ne devait rester personne à Paris, et à Paris on ne pouvait pas s'imaginer qu'il y eût du monde hors les barrieres. L'on distinguait parmi les personnes à cheval un grand nombre de guerriers des troupes alliées, dont la plupart avaient uni la cocarde blanche à celle de leur nation.

Plusieurs légions de la garde nationale avaient adapté au plumet de leur chapeau une branche de lys en fleur. Le cortege s'est avancé lentement à la barriere Saint-Denis. Près de ces ridicules *palissades,* dont on apercevait encore quelques vestiges, s'élevaient des amphithéâtres occupés par des musiciens et par de jeunes demoiselles vêtues de blanc. On y voyait aussi deux colonnes surmontées de globes, d'azur fleur-de-lysé, avec des flammes blanches.

Enfin, à une heure, les corps qui ouvraient la marche ont paru à la barriere; un grand nombre d'officiers et généraux de France venaient d'abord à cheval ou dans des voitures à six chevaux. Telle était l'impatience de la foule,

que dès qu'on eût aperçu les premiers groupes, les cris de *vive le Roi!* ont retenti dans les airs. Toutes les fenêtres, jusqu'à celles des étages les plus élevés, étaient remplies d'hommes et de femmes qui agitaient des mouchoirs blancs. Les airs chéris des Français, surtout celui du bon Roi: *Vive Henri IV!* etc., étaient exécutés au milieu des acclamations universelles par les musiciens placés au sommet de la porte Saint-Denis.

L'arc triomphal, vulgairement connu sous le nom de *Porte Saint-Denis*, offrait de chaque côté un écusson aux armes de France, soutenu par deux renommées. On avait rendu saillantes, comme autrefois, les deux inscriptions, *Lodovico Magno*. Une couronne attachée à des guirlandes descendait de la voûte; et sur cet édifice, comme sur tous les autres, comme aux portes de la plupart des maisons, flottait le drapeau sans tache, décoré de l'emblême des lys.

Des corps de troupes extrêmement nombreux fermaient la marche. Ils ont été accueillis par les mêmes acclamations. On semblait s'étonner qu'ils eussent échappé à la mort à laquelle une ambition délirante les avait tant de fois exposés: aussi s'empressait-on de crier: *vivent les braves!* et même ces cris redoublaient à l'aspect de cette garde ci-devant impériale, décorée aujourd'hui de la cocarde blanche.

Les gardes nationaux à cheval répétaient souvent l'air: *Vive Henri IV!* et leurs camarades rangés en haie, aussi bien que tous les spectateurs, faisaient *chorus*.

Un peu avant que le cortége passât, M. le baron Sacken, gouverneur de Paris, ayant été reconnu au milieu de son état-major, a été salué par des acclamations universelles, aussi bien que plusieurs généraux autrichiens, prussiens et même quelques anglais. C'était vraiment la fête de la *grande famille européenne*.

De la porte Saint Denis à l'Eglise de Notre-Dame.

Au moment où la voiture de S. M. est passée, les cris mille fois répétés de *vivent les Bourbons! vive Louis XVIII! vive madame la duchesse d'Angoulême!* retentissaient dans les airs en se mêlant à l'air chéri de *vive Henri IV!* S. M. était vivement émue: plusieurs fois pendant la route ses yeux se sont remplis de larmes.

L'expression de la figure de l'auguste fille de Louis XVI était empreinte d'une douce mélancolie.

Dans la rue Saint-Denis comme dans toutes les rues où passait le cortége, le devant des maisons était tapissé et les balcons ornés de fleurs, d'emblêmes et d'inscriptions. Un marchand de la rue Saint-Denis, qui a pour enseigne : *L'Imâge St. Louis*, avait fait placer une couronne de lys au-dessus du tableau, que surmontait en outre un dais élégant. On remarquait sur le devant du magasin de nouveautés *Au Cordon bleu*, faisant l'encoignure de la rue aux Fers et de la rue Saint-Denis, ce quatrain ingénieux :

Quels cris d'amour ! quelle affluence !
Qu'elle allégresse anime tout Paris !
Est-ce Henri Quatre qui s'avance ?
C'est lui....sous les traits de Louis.

Des mâts de Cocagne et des arbres étaient plantés au marché des Innocents, des amphithéâtres préparés pour la musique. Des banderolles voltigeaient sur la fontaine, d'où l'eau jaillissait en abondance ; on lisait sur l'une de ces banderolles : *Plus de fête sans allégresse.*

Mais de toutes les inscriptions la plus heureuse à cause de la grande simplicité de l'expression est celle qui avait été placée sur le portail de l'hôtel Dieu : *Pauper clamavit et Dominus exaudivit eum.* Le pauvre éleva la voix vers le ciel, et le Seigneur l'exauça.

Le cortége entra sur la place Notre-Dame au bruit des fanfares, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi !* Au moment où la voiture royale avait paru, tous les les regards s'étaient portés d'abord avec amour et respect vers le monarque qui saluait la foule avec la plus touchante bonté ; ils s'arrêtaient ensuite avec complaisance et attendrissement sur la fille de nos rois qu'on voyait assise à ses côtés, et que les témoignages de l'affection générale semblaient vivement émouvoir. A peine fut-elle entrée avec le Roi dans le temple, qu'on s'entretenait d'elle dans tous les groupes ; on cherchait à retrouver sur son visage des traits long-temps chers à la France. Une personne récitait près de nous ces vers remplis de sensibilité qu'écrivit l'abbé Delille sur le moment où cette princesse quitta la France, encore en proie aux troubles civiles :

Fuis, ô fille des Rois ! fuis ces scenes d'horreurs,
Vole aux champs maternels ! Hélas ! notre terreur
Ne peut t'offrir encor sur ton morne passage
Qu'une pitié captive et qu'un muet hommage ;

Mais à peine échappés à ce séjour d'effroi,
Les cœurs en liberté vont s'envoler vers toi.

En écoutant ces vers, on était frappé du contraste de ces jours de deuil avec ces jours de réjouissances et de fête. On sentait mieux de si doux moments, par l'idée des temps malheureux qui les avaient précédés, et chacun songeant au retour de nos princes, répétait avec enthousiasme ce dernier vers du passage qu'on venait de citer:

Les cœurs en liberté vont s'envoler vers toi.

Notre-Dame.

S. M. est enfin arrivée à l'église métropolitaine, à 2 heures et un quart. Le grand aumônier de France, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque-duc de Rheims, à précédé de quelques instants le Roi, ainsi que plusieurs illustres personnages de la cour de l'auguste monarque. S. M. a paru sous le vestibule, environnée des princes de sa maison, de Monsieur, de M. le duc de Berry, de M. le prince de Condé, de M. le duc de Bourbon.

A la gauche du Roi et à une petite distance de S. M. se tenait cette princesse adorée, dont les malheurs et les chagrins sont d'autant plus touchants, qu'ils n'ont pu abattre sa grande âme, ni effacer de son auguste personne l'empreinte de ce qu'il y a de plus intéressant dans le monde, la beauté, la jeunesse, le rang suprême et les vertus. Arrivé sous le dais qui lui était préparé et au-dessus duquel était l'image de St. Louis, avec une inscription qui rappelle l'époque à jamais mémorable du 3 Mai 1814, le monarque s'est mis à genoux, et a baisé avec dévotion la vraie croix, qui lui a été présentée par M. l'abbé Lamyre, vicaire-général officiant, au nom du chapître. Après avoir reçu l'eau bénite et l'encens, S. M. a été haranguée par M. l'officiant, qui lui a parlé dans ces termes:

Sire,

"L'un des illustres aïeux de V. M. déposait ici, avec une religieuse confiance, ses prieres et ses vœux au pied de l'autel de notre auguste patrone, et il obtint la naissance d'un fils, Louis XIV. Pendant bien des années nous avons déposé sur le même autel, dans le silence de la douleur, nos prieres et nos larmes, et le ciel nous rend aujourd'hui notre Roi, notre pere, Louis XVIII."

"Le Dieu de St. Louis a relevé vôtre trône, vous raffermirez ses autels. *Dieu et le Roi*, telle est notre devise, telle a toujours été celle du clergé de France, dont l'église de Paris se félicite d'être en ce moment l'organe."

S. M. a répondu :

" Mon plus vif empressement, en entrant dans ma " bonne ville de Paris, a été de remercier Dieu et sa sainte " mere du bonheur qui commence enfin à luire sur nous. " Fils de St. Louis, je tâcherai d'imiter ses vertus."

Le roi a dit ensuite à M. l'officiant : " Je connais M. " l'abbé Dastros ; c'est sans doute à lui que j'ai l'honneur " de parler." M. la Myre s'étant nommé, S. M. lui a adressé plusieurs paroles obligeantes.

Arrivé dans le chœur, au milieu des cris mille fois répétés de *vive le Roi ! vivent les Bourbons! vive madame la duchesse d'Angoulême !* le roi s'est mis à genoux sur un priedieu recouvert d'un drap de velours cramoisi, parsemé de fleurs de lys d'or. Le trône était un simple fauteuil, sans estrade, garni aussi de velours parsemé de fleurs de lys, et surmonté d'un dais suspendu à la voûte. A la droite du Roi étaient trois plians pour MONSIEUR, M. le duc de Berry, M. le duc de Bourbon. A gauche étaient deux plians, un pour M. le prince de Condé, et l'autre pour madame la duchesse d'Angoulême. Devant chacun de ses plians étaient un coussin de velours. Derriere le roi et les princes se trouvaient M. le grand aumônier, M. l'abbé de Chambre, ancien grand vicaire, de M. le cardinal de Montmorency, actuellement chanoine de Metz, récemment nommé aumônier du Roi ; M. l'abbé de la Til, aumônier de *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII. Les seigneurs de la cour et les autres grands personnages de l'état environnaient S. M.

Au milieu de cette auguste cérémonie, où la présence d'un monarque pieux augmentait le recueillement des spectateurs, les regards attendris se sont portés sur l'auguste fille de Louis XVI, qui prosternée humblement et profondément pénétrée, laissant échapper ces larmes qui ont sans doute calmé le courroux céleste, paraissait un ange placé entre le ciel et la terre pour reconcilier à jamais avec la Divinité cette malheureuse France qui avait vu tant de vertus livrées à la persécution, et qui les voit aujourd'hui rendues à nos vœux et à notre amour. Le *Te Deum* a été chanté par la chapelle du Roi ; mais les musiciens n'ont pu exécu-

ter la musique du *Domine salvum fac Regem*, qui a été chanté spontanément par le clergé et par le peuple, à plusieurs reprises, sur le ton ordinaire.

Le sénat, le corps législatif, l'université, les cours de justice, les militaires de tout grade qui assistaient à cette cérémonie, ont rivalisé d'allégresse et d'enthousiame avec les citoyens de toute classe qui remplissaient l'immense basilique de Notre-Dame. S. A. I. le grand-duc Constantin était avec l'état-major ; M. le général Sacken, gouverneur de Paris, et un grand nombre d'officiers généraux des armées alliées étaient dans une tribune particuliere, au dessus du sanctuaire.

Il y avait aussi dans le sanctuaire un grand nombre de prélats: MM. Clemont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne; de Mérinville, ancien évêque de Dijon; Charrier de la Roche, évêque de Versailles; Fallot de Beaumont, de Plaisance; Bourlier, évêque d'Evreux; Mané, évêque de Treves; d'Agoult, ancien évêque de Pamiers; Dupont de poursat, évêque de Coutances; l'ancien évêque de St.Malo; de Faudoas, évêque de Meaux; de Rohan-Chabot- ancien évêque de St.-Claude; Ruffo, ancien évêque de St.-Flour; Rollet, ancien évêque de Montpellier: de Boulogne, évêque de Troyes; de Broglie, évêque de Gand.

De l'Eglise Notre-Dame au Château des Tuileries.

Sa Majesté Louis XVIII est sorti de Notre-Dame, reconduit par le clergé, aux acclamations qui s'étaient partout fait entendre sur son passage; l'orchestre disposé dans la place, et la musique des différents corps ont joué les airs chéris des Français. Ainsi qu'au premier passage de la garde ci-devant impériale et des troupes de ligne, le peuple et la garde nationale ont crié : *Vive la garde! vivent les braves!* A ces acclamations réitérées, ceux qui en étaient l'objet répondaient par le cri de *vive la garde nationale!* Tous les jeunes gens de la garde d'honneur, aussi bien que de la garde nationale à cheval, ont témoigné leur enthousiasme en tirant leurs sabres, et en criant : *Vive le Roi! vive la Duchesse d'Angoulême! vive Monsieur! vive Condé! vivent les Bourbons!* Dans la rue du parvis Notre-Dame on a jeté des poignées de fleurs sur la caleche du Roi. Lorsque S. M. a passé sur le Marché-Neuf, les deux orchestres

dressés sur les deux côtés de la place ont joué les airs : *vive Henri IV ! Où peut-on être mieux ?* etc. Une vieille paysanne qui se trouvait près de celui qui fait ce récit, versait de grosses larmes. Quelqu'un lui dit : « Pourquoi pleurez-« vous ; est-ce qne vous avez perdu votre fils?" « Non, a-t-elle « répondu, je pleure de joie ; nous revoyons notre pere ; dieu « merci, je mourrai contente." Le peuple voyait avec plaisir que le roi paraissait jouir d'une bonne santé, et rappelait quelques-uns des traits du bon Louis XVI. Le cortége a continué sa route par le quai des Orfévres. Quand le Roi est arrivé au Pont-Neuf, madame Blanchard s'est élevée dans un ballon, au bruit des pétards et des bombes qui éclataient dans l'air. Le ballon s'est abaissé un moment sur la statue d'Henri IV ; il a pris ensuite sa direction vers le palais des Quatre-Nations; il était surmonté d'un drapeau blanc.

Lorsqu'il est arrivé à une certaine hauteur, plusieurs pigeons de couleur blanche ont pris leur vol, et, semblables à la colombe de l'arche, ont été annoncer aux provinces que les orages de la France étaient dissipés.

De distance en distance, dans les rues de la Monnaie, du Roule, des Prouvaires, des guirlandes de fleurs traversaient les rues d'une fenetre à l'autre, et tenaient suspendues des couronnes de roses et de lys qui se sont abaissées sur le char royal. Quelques-unes contenaient des pétitions adressées au Roi et à madame la duchesse d'Angoulême. Ces pétitions ont été accueillies avec bonté. L'une des couronnes portait une banderolle avec cette devise : *Enfin l'année a son printemps.*

Le cortége est arrivé aux Tuileries à quatre heures vingt minutes. Madame la duchesse d'Angoulême a été reçue par cent quarante-quatre dames (douze de chaque mairie) des plus distinguées de la capitale. S. M. est entrée par le guichet de la rue de l'Echelle, et n'est descendue de sa caleche que sous le vestibule du château. Pendant que le Roi et sa nombreuse suite entraient dans la cour des Tuileries, la cavalerie qui formait le cortége (garde nationale à cheval, garde d'honneur et chasseurs de la vieille garde) était rangés sur la place du Carrousel. Au milieu des personnages et des officiers-généraux qui accompagnaient le Roi, on remarquait M. le duc de Saint-Simon, qui avait été condamné à mort pat Napoléon, pour avoir, comme grand d'Espagne, défendu Madrid. Lorsque le Roi est rentré au au palais de ses peres, une foule nombreuse, rassemblée

dans le jardin, semblait demander, par ses vives acclamations la présence de S. M. Le Roi s'est rendu aux vifs désirs de son peuple.

A sa droite était Madame la duchesse d'Angoulême: à sa gauche M. le duc de Berry. Peu d'instants après, la fille de Louis XVI, a cédé sa place à MONSIEUR. Le Roi aussitôt a embrassé son frere, son digne lieutenant-général, et les acclamations ont redoublé. L'enthousiasme a été au comble, lorsque le Roi, tendant ses bras vers la foule, semblait dire : " *Vous êtes mes enfants, je vous porte dans mon cœur; je vous embrasse aussi.*" Alors les cris de *vive le Roi! vive notre pere!* se sont fait entendre. Un si beau jour ne pouvait mieux finir.

Ce soir, les établissements publics et les maisons particulieres ont été illuminés. Tous les habitants de Paris ont rivalisé, dans cette circonstance, de zele et d'amour pour notre auguste souverain. Dans une grande partie des rues de la capitale, des transparents allégoriques et des emblêmes ingénieux ont servi d'interprêtes aux sentiments des Français. Entr'autres illuminations, on a remarqué celle du terre-plein du Pont-Neuf, la Monnaie, l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, l'Hôtel des postes.

A neuf heures on a tiré sur le pont de Louis XVI un beau feu d'artifice de la composition de M. Ruggierri: une des principales pieces représentait l'écu de France. Avant le feu d'artifice, S. M. Louis XVIII a paru à l'une des fenêtres du château des Tuileries. Le jardin a retenti des cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons!*

Après le feu d'artifice, la foule s'est de nouveau portée au château des Tuileries. Un grand nombre de musiciens du Conservatoire se sont placés sous les fenêtres, et ont exécuté avec une grande précision plusieurs morceaux, entr'autres ceux, *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* l'ouverture des *Mariage samnites*; *Charmante Gabrielle*; *Vive Henri IV!* etc. Chacun de ces airs a été vivement applaudi, et les cris de *vive le Roi!* se sont fait de nouveau entendre de tous côtés. A dix heures et demie S. M. a paru de nouveau, ayant près d'elle S. A. R. MONSIEUR et le duc de Berry.

En ce moment les cris de *vive le Roi!* ont retenti de toutes parts; les chapeaux ont été agités au bout des cannes, des fusils, des sabres. S. M. est restée à la fenêtre quelques instants; elle a placé sa main sur son cœur, et a salué le peuple avec une effusion qui a excité le plus vif enthousiasme

Pendant cette journée mémorable, l'ordre le plus parfait a régné dans Paris, et aucun accident n'a troublé la félicité publique.

Nota. On pense bien que cette relation ne peut pas être complete ; il est impossible de tout dire, et l'on est si fort occupé de l'intérêt général, qu'il échappe beaucoup de choses ; mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

DÉCLARATION DU ROI.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos peres, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre premiere pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 6 Avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent dans leur forme actuelle devenir lois fondamentales de l'état.

Résolus d'adopter une constitution libérale, nous voulons qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de Juin de la présente année le sénat et le corps-législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourdhui, divisé en deux corps, savoir :

Le sénat, et la chambre composée des députés des départements.

L'impôt sera librement consenti.

La liberté publique et individuelle assurée.

La liberté de la presse respestée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

La liberté des cultes garantie.

Les propriétés seront inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives et jugés par l'autre.

Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant.

La dette publique sera garantie ; les pensions, grades,

honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

La légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

Enfin nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

Fait à St.-Ouen, le 2 Mai 1814.

(Signé) Louis.

OBSERVATIONS SUR L'ENTRÉE DU ROI A PARIS.

Enfin le frere de Louis XVI, le petit-fils de Henri IV et de saint Louis, l'héritier de leurs droits et de leurs cœurs, est rentré sur la terre de ces ancêtres! Louis XVIII avance vers sa capitale, à travers les peuples des villes et des campagnes, dont les flots l'environnent, qui sur chacun de ses pas veulent imprimer un hommage de respect et d'amour, qui dans chacun de ses regards cherchent et trouvent un rayon de consolation et d'espérance, qui déjà lui doivent la sécurité de leurs biens, de leur industrie, de leurs personnes, de leurs enfants, de leurs pensées, de leur sommeil. Demain Paris va recevoir le Roi dans ses murs. Familles parisiennes, hommes, femmes, enfants, volez au-devant de lui. Des générations entieres ont perdu le jour et d'autres l'ont vu, depuis que sa présence vous a été enlevée. Hâtez-vous de le connaître et d'en être connus. Vous êtes son peuple, il est votre Roi; le ciel vous rend à lui et le rend à vous. Ce n'est pas un nouvel ordre de choses qui s'établit, c'est l'ordre des choses qui renaît. Que dis-je? ah! de telles époques ne se rencontrent pas sans une volonté particuliere de la Providence. La royauté est ressuscitée en France. Le Roi sauveur de la France est sorti des ombres de sa retraite, au milieu des solennités qui célébraient le Dieu sauveur du monde sorti de la nuit du tombeau; et les bons chrétiens et les bons Français ont chanté avec un double transport: *Voici la journée que Dieu a faite*!* Et confondant avec une pieuse tendresse la loi religieuse et la loi politique, ils se sont tous écriés: *La loi n'est qu'amour*!†

Parisiens, vos voix sont distinguées dans ce concert de bé-

---

* *Hæc dies quam fecit Dominus.*

† *Lex est dilectio.*

nédictions et d'allégresse: qu'elles s'élevent aujourd'hui avec plus de force que jamais; que, parties du centre de la France, elles retentissent depuis le Midi qui a donné le signal avec tant de courage, jusqu'au Nord qui vient d'y répondre avec tant d'unanimité! Que vos cœurs suffisent à tous les sentiments et acquittent toutes les dettes! Que le Roi dont les regards seuls attireront votre amour, que son auguste frere qui a été parmi vous son organe si chéri, que les princes qui l'ont fait bénir avec les mêmes transports dans les provinces lointaines et qui vont l'environner dans sa marche triomphale recueillent sur leur passage l'immensité de sentiments qui leur est due. Gloire! dévouement! consolation à ce noble sang et à cette race chérie des Bourbons! à la bienfaisance perpétuée, à l'héroïsme héréditaire, à tant de douleurs fraternelles, paternelles, filiales!..

Douleurs filiales!... Savez-vous, Parisiens, quel objet va s'offrir à vos regards? Savez-vous qui vous allez voir assise à côté de votre Roi? La fille.... oui, la fille de Louis XVI!!!! Quel cœur ne sera brisé...quel cœur ne sera ravi à son aspect? Qui ne voudrait faire arriver à ses pieds tous les hommages de la terre, et faire pleuvoir sur sa tête toutes les bénédictions du ciel? Qui ne croira la voir brillante d'une sainte auréole et les anges l'ombrageant de palmes et de couronnes célestes? Ah! *jetez-lui des lis à plaines mains*,* épouses qui ne serez plus veuves, meres qui ne serez plus délaissées, filles qui ne serez plus orphelines. Prosternez-vous devant celle dont la seule présence est pour vous un signe de salut. Portez-lui des consolations qui vous seront rendues avec usure. Ménagez les saintes meurtrissures de son cœur. Faites que ses larmes soient une abondance de douceur après avoir été une mer d'amertume. Méritez que vos murs, souillés par ses malheurs, soient purifiés par ses vertus, et qu'elle devienne la patrone de la France, après que son pere en a été le martyr.

On parle d'un monument à élever. Souvenir déchirant et terrible! mais cependant douce et consolante expiation!.... Je voudrais que ce monument pût aujourd'hui même sortir de terre par enchantement, ou plutôt descendre du ciel par miracle. Je voudrais qu'il en jaillît une source d'eau vive et perpétuelle, qui coûlat jour et nuit pour laver cette place.... L'imagination du voyageur écrirait toujours au-dessus le mot de Shakspeare: *Toutes les ondes de l'Océan n'effaceraient pas cette tache;* mais ces mânes célestes seraient consolés par les larmes de la fidélité, qui viendraient se mêler à l'onde expiatoire, ils le seraient même par les pleurs du repentir qu'ils ne dédaigneraient pas. Non; ce ne serait pas assez d'un monument profane; il faut que ce lieu soit maudit, ou qu'il devienne

---

* *Manibus date lilia plenis.*

sacré. Il faut qu'on n'y voie plus la trace d'un pas humain, ou qu'on y monte, à genoux, les *marches saintes** qui conduiront à un autel.

On m'a dit encore que la statue de Henri IV devait être relevée pour la fête de l'entrée du Roi. J'y voudrais cette seule inscription :

HENRICO REDIVIVO,
LUDOVICO REDUCE.†

Et il est donc vrai que cette fête de la France est la fête du Monde ! Parmi tous les caracteres de cette bien heureuse restauration, il en est un qui la signalera surtout dans les annales du genre humain, c'est que le triomphe de la royauté est aujourd'hui le triomphe de la vertu, de toutes les vertus. Il semble que, lassée de voir les principes et les opinions, l'empire et la soumission s'égarer parmi les mortels, l'éternelle Providence ait voulu imprimer sur les vrais pasteurs des peuples un sceau qui attestât leur mission divine et bienfaisante.

Au milieu de tant de passions, déchaînées depuis si longtemps, entre les excès de la violence et les exaspérations de la haine, il s'établissait dans la politique, même spéculative, une espece d'athéisme moral. Mentir c'était gouverner; dépeupler, c'était soumettre; opprimer, c'était contenir. Enfin, l'on en était venu à dire : " L'ordre est la force."

La force cependant était l'usurpation : l'usurpation était armée de six cent mille bras, et elle a été engloutie, elle a été affaissée sous son propre poids, parce qu'il est un terme où l'ordre moral ne peut plus être interverti avec impunité.

Pendant que le chef de toutes les usurpations se croyait si *fort* au milieu de ses innombrales cohortes, quelles étaient les légions, quel était le cortége du ROI légitime dans sa retraite, j'ai presque dit dans son sanctuaire ? La piété qui intéresse le ciel, la bonté qui charme les humains, l'hospitalité qui donne des amis, le respect de l'humanité qui garantit la liberté publique et individuelle, la clémence qui promet le pardon, la bonne foi qui assure l'exécution des promesses.... et les larmes que le Roi répandait sur les malheurs de ses sujets égarés.... et les supplications qu'il adressait aux étrangers vainqueurs, pour que son peuple opprimé ne portât pas la peine de ce qui était le crime de ses oppresseurs ; et à côté de tant de mérites, de tant de droits personnels se présentait toujours et partout ce pacte d'alliance, ce contrat de neuf cents ans entre la nation française et la maison de France, ce contrat que reconnaissent, que proclament les acclamations du Monde entier, moins ce

---

* *Scala sancta.*

† *A Henri qui renaît, par Louis qui revient.*

petit nombre de voix discordantes qui le contestent mais ne l'ébranlent pas.

Eh bien! *l'ordre* a voulu que le triomphe restât à cette légion de vertus, et il a voulu encore que les vertus du Roi dépouillé missent en mouvement toutes les vertus des Rois restés sur leurs trônes. Quelle a été l'âme de cette grande coalition qui vient d'opérer tant de merveilles? La probité persévérante et la noble constance de Georges III, la magnanimité chevaleresque du Prince Régent, soutenue par la générosité sans bornes de cette nation libre et fidele, fiere et compatissante, qui a produit Lord Wellington, et où Lord Wellington n'est pas sans rivaux. Bientôt les peuples lointains se sont unis; les puissances rivales se sont alliées; jusqu'aux cultes ennemis; ont abjuré leurs dissensions pour concourir à ce qui était vraiment la cause de Dieu et des hommes. L'Angleterre a offert un subside au pontife de Rome, héros de l'humanité, non moins que la religion. Les phalanges de l'Oder, du Danube et de la Newa ont occupé les rives de la Seine. Paris les a vues sous ses murs. Vienne, Berlin, Moscou avaient été bouleversées; on avait insulté à leurs ruines; on avait blasphemé les cendres de la *cité sainte*: les trois souverains etaient là aux portes de la capitale, d'où était partie la délation de leurs Etats: et ils ont conjuré cette ville ennemie d'échapper à sa destruction. Ils ont demandé en suppliants qu'il leur fût permis d'oublier leur injure. Trois Souverains ont frémi, trois armées ont pleuré pendant l'heure où elles ont cru qu'une bravoure trop aveugle et trop impuissante allait les forcer à se venger. Le cri d'une capitulation a retenti, et l'héritier de Pierre-le-Grand, et l'héritier du grand Frédéric se sont jetés en larmes dans les bras l'un de l'autre. Et ils se sont écriés d'une voix étouffée de sanglots: *La cause de l'humanité est gagnée!* Et leur cri a eu autant d'échos qu'ils avaient de soldats! Non, César n'avait rien fait de si sublime, quand Cicéron lui disait: *Tu as vaincu la victoire.* Non, ce beau titre qui est resté attaché au nom de Titus, Titus ne l'a pas autant mérité que les souverains qui ont délivré la France; qui, triomphateurs généreux, ont consacré par leurs hommages tous les triomphes de la valeur française; qui, souverains absolus, protégent avec toutes leurs forces l'accord du Roi de France et de ses sujets, pour unir la monarchie et la liberté dans une contrée destinée à servir d'exemple; qui, enfin, toujours magnanimes, toujours bienfaiteurs, n'aspirent qu'au moment de soulager ce sol épuisé du poids de tant de subsistances devenues si difficiles. Déjà ils ont acheminé vers leurs foyers une partie des auxiliaires qui ont sauvé les nôtres; bientôt ce qui en reste recevra les mêmes ordres, pour que rien ne trouble la reconnaissance qu'on leur doit; pour que les rigueurs inséparables de tant de stations militaires ne puissent être confon-

dues avec le gouvernement paternel du souverain rendu à ses peuples ; pour que ce Roi et ce gouvernement paternels puissent sonder les plaies qu'ils ont à guérir, et apporter à leur cure ces soins de toutes les heures, dont toutes les heures rendront les progrès sensibles et les effets salutaires.

En publiant ce que tant de bouches ont dit avant la mienne, ce que tant de cœurs sentent avec la main, je me crois presque obligé à une apologie. Mais ne suffit-il pas que, depuis vingt-cinq ans, on ait écrit quelques pages ou proféré quelques paroles, pour qu'on ne se croie pas permis, suivant l'expression parlementaire, d'émettre un *vote silencieux* dans une circonstance si solennelle ? N'est-on pas entraîné par son cœur, commandé même par sa conscience, interpelé peut-être çà et là par cette confiance et cette estime publique, juste récompense d'une fidélité inaltérable à tous ses devoirs ? Ce qui est certain, c'est que ces élans de mon cœur sont aussi purs qu'ils sont vrais: c'est que l'ardeur de mon royalisme n'éteint rien de mon zele pour la liberté, pour la liberté politique, civile, individuelle. *Un Roi très-puissant, sans être absolu, une constitution très-libre, sans être anarchique*.... voilà ce qu'ont appelé tous mes efforts dans ma carriere publique, et ce qu'appellent tous mes vœux dans ma vie privée. Mais trêve dans ce jour aux discussions politiques. Ce jour appartient tout entier au sentiment. Je ne puis y éprouver une autre impression que celle du sang de Louis XVI rétabli sur son trône, de Louis XVI, mon Roi, le *protecteur spécial* de ma jeunesse, le bienfaiteur adoré de ma carriere filiale, qui avait daigné se faire le vengeur de la mémoire de mon malheureux pere. Mes enfants et mes petits-enfants servent et serviront les siens. Déjà ils ont été heureux d'exposer leur vie et leur fortune, pour satisfaire leur cœur, et acquitter le mien. Je suis dans ma soixante-quatrieme année. Il ne me reste plus qu'à voir l'édifice de la royauté et de la liberté indissolublement unies par les mains royales de Louis XVIII sur les bases consacrées, en son nom, par son auguste frere. Alors j'aurai vu le *salut* des Rois, le *salut* des peuples, *la lumiere des nations*, et je chanterai le cantique du vieillard hébreu.

Le comte DE LALLY-TOLLENDAL.

Au Rédacteur.

Compiegne, le 1er Mai 1814.

Le Roi était annoncé au château de Compiegne pour le 29 ; une foule de personnes arrivaient continuellement de Paris, toutes étaient, comme du temps d'Henri IV, *affamées de voir un Roi*. Les troupes en garnison ici étaient composées d'un régiment suisse et de divers détachements de la garde à pied et à cheval. On voyait sur les visages, dans l'attente du

Souverain, un certain mélange d'étonnement, de crainte, d'amour et de respect. Des courriers se succédaient d'heure en heure, annonçant l'approche du Roi. Tout-à-coup on bat aux champs; une voiture attelée de six chevaux entre dans la cour, où se trouvaient rangés sur deux lignes des soldats suisses et les gardes nationaux de Compiegne; ceux-ci portaient, en guise de ceinture, une large écharpe blanche; des lanciers de la garde se tenaient à cheval à l'entrée de la cour, et les grenadiers à pied étaient placés au vestibule. La voiture s'arrête devant le perron; on l'entoure de toutes parts: on en voit descendre, non le Roi, mais un vénérable vieillard soutenu par son fils: c'était M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. De vieux serviteurs de la maison de Condé, qui étaient accourus à Compiegne, poussent des cris en reconnaissant leur maître, se jettent sur ses mains et sur son habit, qu'ils baisaient avec des sanglots. Ces princes n'étaient que deux, et tous les yeux cherchaient en vain le troisieme! Le comte de Lostanges s'étant nommé au prince de Condé, le prince lui a répondu: *Ah! oui, le comte de Lostanges! vous étiez colonel de mon régiment d'Enghien?* et il lui jette les bras autour du cou Le prince a monté l'escalier du vestibule, appuyé sur le bras de son fils, entre les grenadiers de la garde: j'ai vu, et tout le monde a vu comme moi, ces braves soldats couverts de blessures, portant la décoration de la Légion d'Honneur, une large cocarde blanche dans leurs bonnets de peau d'ours, pleurer entendant le salut des armes aux deux Condé, à ces représentants de l'ancienne gloire de la France, comme ces grenadiers eux-mêmes sont les dignes témoins de notre nouvelle gloire. Il est impossible de décrire la joie et la douleur que l'on ressentait à la vue des deux derniers rejetons du vainqueur de Rocroi, de ces princes si braves, si illustres, si malheureux: ils étaient tout près de ce Chamilly qui n'existe plus; mais quand l'héritier manque, qu'importe l'héritage!

Enfin, le Roi lui-même est arrivé. Son carrosse était précédé, des généraux et des maréchaux de France, qui étaient allés au-devant de S. M. Ce n'a plus été des cris de *vive le Roi*! mais des clameurs confuses dans lesquelles on ne distinguait rien que les accents de l'attendrissement et de la joie. Quand le Roi est descendu de sa voiture, soutenu par Mad. la duchesse d'Angoulême, la France a cru revoir son pere. Ni le Roi, ni la duchesse, ni les maréchaux, ni les soldats, ne pouvaient parler. On ne s'exprimait que par des larmes. Les moins attendris criaient encore: *Vive le Roi! vive notre pere!* et c'est tout ce qu'ils pouvaient dire. Le Roi portait un habit bleu, distingué seulement par une plaque et deux épaulettes; ses jambes étaient enveloppés de larges guêtres de velours rouge, bordées d'un petit cordon d'or. Il marche difficilement, mais d'une maniere noble et touchante; sa taille n'a rien d'extraordinaire; sa tête est superbe; son regard est à la fois celui d'un Roi et d'un homme de génie. Quand il est assis dans son fauteuil, avec ses guêtres à l'antique, tenant sa canne entre ses genoux, on croirait voir Louis XIV à cinquante ans.

Mad. la duchesse d'Angoulême était vêtue d'une simple robe blanche; sa tête était couverte d'un petit chapeau blanc à l'anglaise. Si quelque chose sur la terre peut donner l'idée d'un Ange par la beauté, la modestie, la candeur, c'est certainement la fille de Louis et d'Antoinette: ses traits sont un mélange heureux de ceux de son pere et de sa mere; une expression de douceur et de tristesse annonce dans ses regards ce qu'elle a souffert; on remarque jusque dans ses vêtements un peu étrangers, des traces de son long exil. Elle ne cessait de répéter en pleurant et en riant à la fois: *Que je suis heureuse d'être au milieu des bons Français!* paroles bien dignes d'une princesse qui regrettait, dans les palais de l'étranger, les prisons de la France.

Parvenu dans l'appartement qui lui était préparé, le Roi s'est assis au milieu de la foule. On lui a présenté les dames qui se trouvaient à Com-

piegne : il a adressé à chacune d'elles les paroles les plus obligeantes. La même présentation a eu lieu pour Mad. la duchesse d'Angoulême. Le Roi, un peu fatigué et prêt à se retirer, a dit à MM. les maréchaux et généraux : *Messieurs, je suis heureux de me trouver au milieu de vous*; et il a ajouté, avec un accent qu'il aurait fallu entendre : *Heureux et* FIER ! Il a repris ensuite : *J'espere que la France sera désormais assez heureuse pour n'avoir plus besoin de vos talents*; *mais dans tous les cas*, a-t-il ajouté en se levant avec une gaieté noble qui rappelait le descendant d'Henri IV, *tout goutteux que je suis, je viendrai me mettre au milieu de vous*; et il a traversé le groupe des maréchaux aux cris répétés de *vive le Roi!*

Le dîner a été servi à huit heures. Le Roi, la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon, MM. les maréchaux et généraux, les gentilshommes de service auprès du Roi, les dames de Mad. la duchesse d'Angoulême. Mad. de Montboissier, fille de M. de Malesherbes, quelques autres personnes de distinction invitées par ordre de S. M., étaient à table. La foule était si grande dans le salon, que l'on pouvait à peine servir. Au milieu du dîner, le Roi a pris un verre de vin, et a dit à Messieurs les maréchaux et généraux : *Messieurs, buvons à l'armée.* Après le dîner, S. M. est retournée dans le salon. Tout le monde voulait se tenir debout. Le Roi a fait asseoir MM. les maréchaux et généraux à sa droite. Ces braves capitaines ont paru singulièrement touchés de cette bonté du souverain : ils se rappelaient que l'étranger, sans égard pour leur âge, leurs travaux et leurs blessures, les forçait à se tenir debout devant lui des heures entieres, comme s'il eût cherché le respect dans les maux qu'il faisait souffrir à ses serviteurs. On sait que le Roi joint à l'esprit le plus remarquable, la mémoire la plus étonnante ; il a donné des preuves de ces rares qualités en causant avec les personnes qui l'environnaient. En voyant marcher avec difficulté le maréchal Lefebvre, un peu tourmenté par la goutte, il lui a dit : *Eh bien, maréchal, est-ce que vous êtes des nôtres?* Il a dit au maréchal Mortier: *M. le maréchal, lorsque nous n'étions pas amis, vous avez eu pour la Reine ma femme des égards qu'elle ne m'a pas laissé ignorer, et je m'en souviens aujourd'hui.* S'adressant au maréchal Marmont : *Vous avez été blessé en Espagne*, lui a-t-il dit, *et vous avez pensé perdre un bras?* "Oui, Sire, a répondu le maréchal ; mais je l'ai retrouvé pour le service de Votre Majesté." Les maréchaux Macdonald, Ney, Moncey, Serrurier, Brune, le prince de Neuchâtel, tous les généraux, toutes les personnes présentes ont obtenu pareillement du Roi les paroles les plus affectueuses, et il n'y avait point de cœur qui ne fût subjugué. Le Roi sans armes pouvait dire, comme on l'a dit d'Henri IV, qu'il *regnait sur la France.*

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

On entendait de tous côtés : *Il verra comme nous le servirons! C'est fini, nous sommes à lui pour la vie.* Tous les intéressants exilés revenus avec leur maître de la terre étrangere, tous les officiers de l'armée se serraient la main comme des freres, se disant : *Plus de factions, plus de partis! tous pour Louis XVIII!* Telle est, Monsieur, telle est en France la force du souverain légitime, cette magie au nom du Roi. Un homme arrive seul de l'exil, dépouillé de tout, sans suite, sans gardes, sans richesses, il n'a rien à donner, presque rien à promettre. Il descend de sa voiture, appuyé sur le bras d'une jeune femme; il se montre à des capitaines qui ne l'ont jamais vu, à des grenadiers qui savent à peine son nom. Quel est cet homme? C'est le fils de Saint Louis, c'est le Roi! Tout tombe à ses pieds, l'armée, les grands, le peuple ; un million de soldats brûlent de mourir pour lui ; on sent qu'il peut tout nous demander, nos enfants, notre vie, notre fortune ; qu'il ne nous reste plus en propre que l'honneur, seul bien dont nous ne pouvons pas disposer, et dont un roi de France n'exigera jamais de nous le sacrifice.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Par un décret du 29 Avril, M. le comte de Scey est nommé provisoirement préfet du département du Doubs.

Ministere de la Guerre.

ORDRE DU JOUR.

Paris, le 30 Avril, 1814.

Par ordre de S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, des détachements de toutes armes tirés des différents corps d'armée stationnés le plus à proximité de Paris, se dirigent en ce moment sur cette ville pour faire partie du cortége du Roi, et relever l'éclat qui doit environner l'entrée de S. M. dans sa capitale.

L'armée entiere, qui n'a pu, faute de temps, être appelée à concourir à la pompe de cette cérémonie, se trouvera représentée aux yeux de S. M. par des troupes animées du même esprit qu'elle, et qui rapporteront ensuite à leurs corps l'assurance des sentiments paternels de S. M.

La joie et l'enthousiasme de ces corps d'élite, de la garde nationale parisienne et du peuple entier seront ainsi confondus dans cette heureuse et mémorable journée.

Ces détachements, à la tête desquels se trouvent plusieurs maréchaux de France et officiers-généraux, seront sous le commandement supérieur de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Le commissaire du gouvernement au département de la guerre.

(Signé) Le général comte DUPONT.

A Son Altesse Royale MONSIEUR.

Monseigneur,

Le MONITEUR du 15 du courant m'apprend que V. A. R. a pris les rênes du gouvernement de la France, en attendant l'arrivée de son auguste frere, notre légitime souverain.

Placé au commandement supérieur de la huitieme division militaire, et gouverneur de Toulon, j'ai fait et je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour maintenir l'ordre, l'obéissance et la tranquillité dans mon commandement. Maintenant tous mes efforts tendent à conserver à S. M. Louis XVIII sa belle escadre de Toulon et les établissements importants que cette ville renferme.

Monseigneur, je me suis empressé d'envoyer au gouvernement provisoire de France mon adhésion à tous les actes du sénat émanés depuis le 2 Avril courant.

Je supplie V. A. R. de vouloir bien être mon interprête auprès de S. M., et l'assurer de ma fidélité, de mon amour et de mon entiere obéissance. Les troupes et les départements sous mes ordres partagent mes sentiments.

Je suis avec un profond respect, etc.

Le maréchal duc de RIVOLI,
Commandant supérieur de la huitieme division militaire, et gouverneur de Toulon,
Prince D'ESLING.

Au Rédacteur de la Gazette de France.

Monsieur,

Dans un moment où l'on aime à recueillir tous les traits qui caractérisent l'homme singulier qui, de lieutenant au corps royal d'artillerie, s'est fait sans-culotte, et de sans-culotte, Empereur ; dans un moment où plus d'un auteur travaille sans doute pour donner une histoire impartiale de sa vie, permettez-moi de vous faire connaître un fait qui aura la ville de Rennes entiere pour garant. Il existe, ou du moins il existait en 1808, à l'Hôtel de France de cette ville, une servante nommée Buonaparté ; son pere, vieux vétéran, est natif de l'île de Corse : ainsi, il est bien certainement parent de l'homme qui a joué un si grand rôle dans la révolution qui vient enfin de finir. Quand cet homme fit un voyage dans la Bretagne, son parent, d'après les conseils d'un grand nombre d'habitants de Rennes, se porta sur sa route, un placet à la main. On le présenta à Napoléon comme étant d'un de ses parents ; mais celui-ci répondit que les empereurs n'avaient pas de parents dans la canaille, et le pauvre invalide n'eut pas même la pension due à 25 ans de service, et la cousine du soi-disant empereur continua à servir la table d'hôte de l'Hôtel de France.

Agréez, Monsieur, etc. E. DEFELIX.

Turin, 22 *Avril*.

ORDRE DU JOUR.

Le Prince Gouverneur-général des Départements au-delà des Alpes, Commandant en Chef l'Armée de Réserve d'Italie.

Vu l'acte du sénat du 3 Avril, 1814, qui prononce la déchéance de l'empereur Napoléon, et délie le peuple français et l'armée du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté ;

Vu l'adhésion du corps-législatif et des principaux de l'état à cette disposition ;

Vu la constitution française qui appelle au trône de France Son Altesse Royale le Prince Louis-Stanislas-Xavier de France ;

Vu l'acte d'abdication de l'Empereur Napoléon, en date du 11 courant ;

Ordonne à tous les généraux, officiers d'état-major, commandants d'armes, officiers d'artillerie et de génie, inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres et aux chefs de corps ou portions de corps de son gouvernement, ainsi qu'à tous ceux à leurs ordres, de faire parvenir au gouvernement provisoire leur adhésion à tous ces actes et d'arborer de suite la cocarde blanche, qui redevient celle de la nation.

Ce nouvel ordre de choses devant resserrer les liens de la bonne discipline, le prince gouverneur-général se persuade que les officiers en donneront l'exemple, que les sous-officiers et soldats les imiteront, et qu'ils resteront toujours fideles à leurs drapeaux, le crime de désertion ne cessant pas d'être puni séverement.

A Turin, le 19 Avril, 1814.

(Signé) CAMILLE BORGHESE.

Les maréchaux de France sont entrés au château de Compiegne à la suite du Roi, pour présenter l'hommage de leur profond respect à S. M. Le Roi ayant bien voulu les recevoir, ils ont été introduits.

Le prince de Neufchâtel a dit à S. M.

" Sire

" Après vingt cinq ans d'incertitudes et d'orages, le peuple français a remis de nouveau le soin de son bonheur à cette dynastie que huit siecles de gloire ont consacrée dans l'histoire du monde comme la plus ancienne qui ait existé. Comme guerriers et comme citoyens, les maréchaux de France ont été portés par tous les mouvements de leur âme à seconder cet élan de la volonté nationale. Confiance absolue dans l'avenir, admiration pour la grandeur dans l'infortune, tout, jusqu'aux antiques souvenirs, concourt à exciter dans nos guerriers, constants soutiens de l'éclat des armes françaises ces transports que V. M. a vu éclater sur son passage. Déjà, Sire, les accents de leur reconnaissance vous avaient précédé. Comment peindre l'émotion dont ils furent pénétrés en apprenant avec quel touchant intérêt, V. M., oubliant ses propres malheurs, ne semblait depuis long-temps occupée que de ceux des prisonniers français! *Peu importe*, disait-elle au magnanime Alexandre, *sous quels drapeaux ces* 150,000 *prisonniers ont servi : ils sont malheureux ; je ne vois parmi eux que mes enfans.* A ces paroles mémorables que le soldat redit au soldat, quel Français pourrait méconnaître le sang du grand Henri qui nourrissait Paris assiégé? Comme lui, son illustre fils vient réunir tous les Français en une seule famille. Vos armées, Sire, dont les maréchaux sont aujourd'hui l'organe, se trouvent heureuses d'être appelées par leur dévouement et leur fidélité à seconder d'aussi généreux efforts."

Le Roi a répondu avec une bonté touchante qu'il voyait avec plaisir les maréchaux de France, et qu'il comptait sur les sentiments d'amour et de fidélité qu'ils exprimaient au nom des armées françaises. S. M. s'est fait nommer chacun des maréchaux. Le Roi, après leur avoir dit des choses aussi honorables que pleines de bonté s'est levé, quoique souffrant de la goutte, et au moment où ses grands officiers s'approchaient de lui pour lui donner la main, S. M. saisissant le bras des deux maréchaux qui étaient les plus près, a dit avec effusion de cœur : " C'est sur vous, MM. les maréchaux,

" que je veux toujours m'appuyer; approchez et entourez-moi:
" vous avez toujours été bons Français. J'espere que la France
" n'aura plus besoin de votre épée: si jamais, ce que Dieu ne
" veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je
" marcherais avec vous."

" Sire, ont répondu les maréchaux, que V. M. nous considere comme les colonnes de son trône; nous voulons en être le plus ferme appui."

Le Roi s'est retiré. Les maréchaux ont été présentés ensuite à S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême et à LL. AA. SS. le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le Roi a fait l'honneur à MM. les maréchaux de les inviter à dîner. S. M., au commencement du repas, a dit: " *Messieurs les maréchaux, je vous envoie*
" *du Wermouth ; je veux boire avec vous* AUX ARMEES FRANÇAISES." Un sentiment de respect a retenu les maréchaux qui, dans leur enthousiasme, voulaient répondre par la santé du Roi; mais, par un mouvement spontané, leur cœur l'a porté en silence. Tous leurs regards étaient fixés sur S. M. et sur son auguste famille.

Après dîner, les maréchaux ont suivi le Roi, qui a daigné les appeler tour-à-tour nominativement, et s'est entretenu avec chacun d'eux, en exprimant la part qu'il avait prise à la gloire des armées françaises, et la confiance qu'il avait dans leur fidélité.

Milan, 22 Avril.

La nouvelle des grands événements qui viennent de se passer à Paris, a causé dans cette ville une révolution subite et qui a eu les suites les plus funestes. Elle a éclaté le 20. Le peuple s'est porté en foule chez le ministre des finances, M. de Prina, piémontais d'origine, l'a traîné dans la place publique, et l'a tourmenté de mille supplices avant de lui donner la mort. Il a saccagé la maison du sénat, insulté les sénateurs, demandé la tête aux ministres. Il en voulait surtout au ministre de la conscription, M. Amoni, qui a été prévenu à temps et qui s'est échappé. Ce qui rendait le peuple furieux contre le premier corps de l'état, c'est que M. Paradisi et M. Dandolo, ex-apothicaires, étaient à la tête d'une cabale, qui, dans une séance extraordinaire du sénat, le 17, avait demandé pour roi le prince Eugene : le registre où cette demande était inscrite a été lacéré, et la municipalité réunie à la majorité du sénat a envoyé une députation aux souverains alliés, pour rejeter le prince vice-roi. Depuis ce moment le calme paraît se rétablir, un gouvernement provisoire s'est formé, les corps électoraux sont convoqués. Le prince Eugene est à Mantoue avec un petit nombre de fideles.

On mande de Turin que le prince Borghese a été obligé de se cacher. La fermentation de la capitale était à son comble, il est soustrait à la fureur du peuple.

Dijon, 30 Avril.

S. A. I. Marie-Louise, duchesse de Parme, a fait le 28, vers sept heures et demie du soir, son entrée dans notre ville, escortée par des escadrons de dragons et de hussards et au son des instruments de différents corps d'infanterie qui bordaient la haie depuis la porte Guillaume jusqu'à la préfecture, où elle est descendue. Tous les habitants de Dijon, empressés de voir la princesse et le jeune prince, s'étaient portés sur leur passage. Le lendemain, vers une heure et demie, S. A. I. a pris la route de l'Allemagne.

Londres, le 11 *Mai* 1814.

Nous avons encore à entretenir nos lecteurs d'un nouveau triomphe obtenu par les armes de Sa Majesté Britannique, depuis la cessation des hostilités entre les grandes armées belligérantes. Les opérations de nos forces de terre et de mer en Italie ont été couronnées par la prise de Gênes, et ce glorieux succès nous cause une satisfaction d'autant plus vive, que la perte qu'il nous a coûté a été singulierement légere. Les dépêches de Lord W. Bentinck qui en contiennent les détails, ont été publiées hier dans une gazette extraordinaire, qui contenait, outre le rapport suivant, la capitulation de Gênes, les états des pertes essuyées dans l'attaque, et des pieces d'artillerie et munitions trouvées dans la place. L'artillerie monte à 292 pieces. La perte des troupes de S. M. ne s'éleve pas à 300 hommes. Parmi les officiers, un seul a été tué et huit ont été blessés.

La même gazette contient aussi des dépêches de l'amiral Pellew, relatives à la part que la flotte de S. M. a eue aux mêmes opérations. On a trouvé dans le port de Gênes le *Brillant*, vaisseau de 74, prêt à être lancé, et un autre vaisseau du même rang, en construction, outre quatre bricks de 14 à 18 canons.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE LA COUR.

Publiée le 9 Mai 1814.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Downing-Street, le 8 Mai.

Le capitaine Milnes, aide-de-camp du lieutenant-général Lord W. Bentinck, chevalier de l'ordre du bain, est ar-

rivé à ce bureau, apportant une dépêche adressée par Sa Seigneurie au comte Bathurst, et dont suit une copie.

Gênes, le 20 Avril, 1814.

Milord,

Ma dépêche du 6 de ce mois aura informé V. S. de l'occupation de Spezzia et des mouvements des troupes jusqu'à cette époque.

A mon arrivée à Livourne, j'appris qu'il n'y avait que deux mille hommes à Gênes. La possession de ces port et forteresse était d'une si haute importance, que je me déterminai à faire une marche aussi rapide que possible, et à tirer avantage du peu de moyens de défense qu'ils avaient. En cas de non-succès, j'avais une retraite assurée sur Spezzia, d'où je pouvais faire avancer l'infanterie vers le Pô, par Pontremoli.

A mon arrivée à Sestri, j'appris que l'ennemi avait été renforcé à Gênes. La garnison consistait en cinq ou six mille hommes.

Les routes des montagnes étant très-mauvaises, et les moyens de transport tant par mer que par terre étant limités, je ne pus concentrer l'armée que le 14.

Le 8, l'ennemi fut débusqué du fort terrain qu'il occupait près de Sestri.

Le 12, la division du major-général Montrésor, chassa l'ennemi du Mont Fascia et de Nervi; et le 13 elle s'établit dans la position avancée de Sturla. Le pays est extrêmement montagneux et difficile, et les troupes rencontrèrent une grande résistance.

Le 16, des dispositions furent faites pour attaquer l'ennemi, qui avait pris une très-forte position en avant de Gênes; sa gauche appuyée sur les forts de Richelieu et Tecla, son centre occupant le village de S. Martino et s'étendant delà à la mer, à travers le pays le plus impraticable que j'aie jamais vu, et couvert de maisons de campagne très-près les unes des autres, et n'ayant de communication entre elles que par d'étroits passages entre des murs élevés.

Le 17 au point du jour, l'attaque commença.

Le 3e régiment italien sous le lieutenant-colonel Ceravignac, attaqua avec beaucoup de vivacité une hauteur en avant du fort de Tecla, en délogea l'ennemi, et prit trois canons de montagnes.

Une partie du 3e régiment italien gravit la hauteur vers le fort Richelieu; pendant que le lieutenant-colonel Travers

descendant du Mont Fascia, avec les Calabrois et les Grecs; s'empara du sommet de la hauteur au-dessus du fort, et quelques-uns de ses soldats s'avancerent jusqu'au rempart; alors la garnison, craignant l'escalade, se rendit.

Le fort Tecla fut évacué précipitamment, et la plus grande partie de la troupe ennemie fut faite prisonniere.

La prise heureuse de ces forts et des hauteurs exposa entierement la gauche de l'ennemi, qui en conséquence se retira.

Les attaques sur la droite furent faites en trois colonnes par la division du major-général Montrésor, soutenue par celle du lieutenant-général Macfarlane. Les troupes s'avancerent avec beaucoup de vigueur, et quoique la nature du terrain entrecoupé mît l'ennemi en état de se maintenir long-temps, sa gauche étant tournée, il fut enfin forcé de se retirer avec précipitation dans la ville. L'impossibilité de faire usage de l'artillerie, et les abris que les assaillants et les attaqués trouvaient partout, ont empêché qu'il y eût aucune perte sérieuse de part et d'autre. A midi, l'armée, à la faveur des maisons, prit une position à 600 verges, du côté le plus étroit et le plus accessible de la ville, d'où l'on découvrait jusqu'au pied des remparts, et d'où les fortifications pouvaient être facilement détruites. Des préparatifs furent faits immédiatement et avec une grande activité par le lieutenant-colonel Lemoine, commandant l'artillerie, et le capitaine Tylden, premier ingénieur, pour la construction des batteries nécessaires; et l'on comptait que l'assaut pourrait être donné le lendemain.

Le même jour, l'escadre de Sir E. Pellew parut et mouilla devant Nervi.

Le soir, une députation des habitants, accompagnée d'un officier français, vint me prier de ne pas bombader la ville; ils me presserent de consentir à une suspension d'armes pendant quelques jours, durant laquelle il y avait apparence, d'après des avis de France, que la paix serait faite. Je répondis que c'était au général français et non à moi qu'il fallait exposer ces raisons; que c'était à ce général à abandonner une ville qu'il ne pouvait pas défendre, et que pour moi, je devais poursuivre un avantage que la fortune avait mis à ma portée.—Le lendemain matin il y eut plusieurs communications entre moi et le général français, qui voulait gagner du temps, dans l'espoir que des arrangements conclus ailleurs lui épargneraient la nécessité de se rendre; mais comme je ne voulus pas acquiescer à ses propositions, il fut à la fin

convenu que des commissaires seraient nommés de chaque côté; ils ont fait la convention ci-jointe et la garnison française sortira demain matin.

Il y a maintenant trois ans que lieutenant-général Macfarlane commande en second sous moi, et je suis lui redevable d'une assistance cordiale et honorable, en cette occasion comme dans toutes les autres.

J'ai aussi beaucoup d'obligation au major-général Montrésor; toutes les opérations dont il a été chargé ont été conduites avec beaucoup de jugement et de vigueur.

Tous les officiers et les troupes de S. M. se sont comportés à mon entiere satisfaction.

Les troupes Siciliennes, sous le brigadier-général Roth, ont été autant engagées que les nôtres et elles ont montré la plus grande bravoure. Il régne mutuellement beaucoup d'égards et de confiance.

La levée Italienne a rempli parfaitement l'attente que je m'en suis toujours formée.

La marine a eu une part distinguée à toutes les opérations.

Je dois faire des remercîments particuliers au capitaine Sir J. Rowley, qui a dirigé la partie navale de l'expédition. Je lui suis aussi redevable de ses conseils que de l'empressement et l'efficacité avec lesquels il m'a secondé.

L'armée a reçu la plus grande assistance de l'énergie et de la bravoure de l'honorable capitaine Dundas, qui a été principalement chargé de diriger les opérations à terre, et qui, avec ses soldats de marine et ses canons, a pris une part active aux opérations militaires.

Je regrette de dire que dans ce service le lieutenant Mapleton, 1er lieutenant de l'Edinbourg, a été blessé. Je demande la permission de le recommander, par l'entremise de V. S. aux bontés des Lords de l'Amirauté.

Le capitaine Hamilton, du Rainbow, a rendu des services essentiels aux corps avancés de l'armée.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint des états des tués et blessés.

On a trouvé à Gênes une très-grande quantité de munitions navales et militaires, dont des états exacts seront envoyés aussitôt qu'ils auront pu être dressés.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) W. C. Bentick, Lieut.-Gén.

Les nouvelles que nous avons reçues de la Hollande vont jusqu'au 6 de ce mois. Toutes les forteresses de ce pays sont actuellement soumises au Prince Souverain. L'amiral Verheuil a enfin rendu le 5 les forts et les vaisseaux qu'il a si long-temps maintenus, contre l'autorité légitime. Berg-op-Zoom est aussi occupé par les troupes hollandaises.

A l'égard d'Anvers, notre gouvernement a reçu hier la dépêche suivante de Sir Thomas Graham (actuellement Lord Lynedock).

DEPARTEMENT DE LA GUERRE.

Downing-Street, le 10 Mai.

Le comte Bathurst a reçu aujourd'hui la dépêche suivante du général Lord Lynedock.

Anvers, le 5 Mai 1814.

Milord,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Seigneurie que, conformément aux termes de la convention de Paris, du 23 du mois dernier, cette forteresse et les différents forts qui en dépendent ont été évacués définitivement ce matin par les troupes françaises.

Le major-général Kunigl, commissaire des puissances alliées, m'ayant exprimé le désir que, suivant ses instructions, les troupes anglaises l'occupassent, la 2e division, sous le commandement du major-général Cooke, et la 1ere brigade de la 1ere division y sont entrées; et après que les différentes gardes ont été relevées, la nouvelle garnison a reçu le commissaire avec les honneurs militaires.

Les magistrats se sont ensuite assemblés sur la place de la parade, et le maire, en recommandant Anvers à la protection des alliés et son sort futur à leur faveur, a présenté les clefs de la ville au général Kunigl, qui les a reçues au nom des souverains alliés.

Il est impossible de décrire les démonstrations et transports de joie avec lesquels les habitants ont témoigné leur approbation de cette scene intéressante.

Tous les établissements de la marine restent entre les mains des Français. J'ai eu les communications les plus satisfaisantes avec l'amiral Français Gourdon, qui commande;

et je ne doute pas que la plus parfaite harmonie ne subsiste entre les Français et les Anglais de toutes les classes, pendant que la ville continuera d'être occupée par une garnison britannique.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) THOMAS GRAHAM.

Les lettres et journaux que nous recevons chaque jour du continent nous annoncent les mesures qui sont prises de toutes parts pour accélérer le moment où l'Europe jouira des bienfaits d'une pacification générale. Les projets des souverains alliés n'éprouvent maintenant de résistance que dans une petite province du Nord; la Norvége seule s'oppose à l'exécution des traités, suivant lesquels elle doit être annexée à la Suede. Mais toutes les puissances qui ont garanti cette réunion se montrant déterminées à employer leurs forces et moyens respectifs pour l'effectuer; et la Grande-Bretagne particulierement ayant ôté tout espoir de secours aux rebelles, par le blocus des ports Norvégiens, il est vraisemblable que le prince qu'ils ont pris pour chef et qui a osé usurper le titre de souverain, sera promptement forcé d'y renoncer et d'abandonner une cause réprouvée par la raison et la justice non moins que par tous les principes de la morale et d'une saine politique.

Quelques avis indirects nous avaient annoncé son retour en Dannemark, mais ils n'ont pas été confirmés. On sait néanmoins qu'il existe de la division entre les habitants des diverses parties de la Norvege. Si le prince Christian a des partisans dans l'intérieur, il a contre lui les habitants des frontieres et des côtes, qui connaissant les avantages que la réunion leur procurera, en désirent l'accomplissement. D'ailleurs, le Roi de Suede a pris volontairement envers les Norvégiens des engagements qui leur assurent tous les privileges et avantages qu'ils peuvent raisonnablement désirer. Il leur laisse la faculté de former eux-mêmes leur constitution, se réservant seulement le droit de l'accepter, et il leur accorde, avec une libéralité rare, tous les droits et garanties politiques qu'un peuple libre et sage peut ambitionner. Ils ont pour garant de l'exécution des promesses solennelles de Sa Majesté Suédoise, l'équité et la modération qui forment l'essence de son caractere; et les sentimens connus et éprouvés du Prince Royal leur assurent pour l'avenir l'entiere et paisible jouissance des droits constitutionnels qu'ils acquer-

ront en se soumettant à la domination Suédoise. Leur résistance aurait été vraisemblablement moins longue s'ils avaient eu connaissance des disposisions si favorables du gouvernement suédois. Mais il paraît que toutes les proclamations et ordonnances du Roi ont été soustraites à leur connaissance, et l'on assure même que le prince Christian leur avait promis l'appui du Gouvernement Britannique. Lorsqu'ils seront détrompés, et il est probable que la vérité leur est actuellement connue, ils éviteront sans doute une effusion de sang et des sacrifices et privations inutiles, en recevant la loi du monarque, dont le gouvernement sage et doux fait le bonheur de leurs voisins.

De grands préparatifs se font depuis quelque temps dans cette capitale, pour la réception de Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse. Il n'est pas encore certain que l'Empereur d'Autriche vienne dans ce pays-ci.

Les journaux de France prétendent que Lord Wellington doit être nommé ambassadeur de Sa Majesté Britannique à la Cour de France. Rien n'a encore transpiré ici sur cette nomination. Le héros de l'Angleterre a reçu à Paris une accueil tel qu'il devait l'attendre de la part des illustres souverains qui ont prouvé tant de fois qu'ils savaient apprécier les talents et rendre une pleine justice au mérite. Les hommages les plus flatteurs lui ont été rendus partout où il s'est montré. Le cri de *vive Wellington!* est devenu un cri patriotique en France.

Nous avons inséré à la suite de divers écrits publiés à Paris, en faveur ou contre l'acte constitutionnel *décrété* par le Sénat, une déclaration importante du roi, contenant les bases auxquelles Sa Majesté donne son approbation. Nos lesteurs ne manqueront pas de remarquer que les articles de cette étrange chartre qui avaient le plus excité notre indignation sont entierement omis dans la déclaration du roi. Sa Majesté y convoque le Sénat et le corps législatif, pour le 10 du mois prochain ; mais nous apprenons à l'instant que l'assemblée de ces deux corps a été fixée subséquemment à une époque plus rapprochée. Par une ordonnance du roi, datée du Château des Thuileries le 6 Mai, le Sénat et le corps législatif sont convoqués pour le 31 du présent mois de Mai ; et la disposition de la déclaration du 2, qui les convoquait pour le 10 de Juin, est rapportée.

Buonaparté est arrivé dans l'île d'Elbe. Il paraît que les habitants étaient si peu disposés à le recevoir parmi eux

u'il a fallu que le colonel Campbell, commissaire anglais hargé de l'accompaguer dans son voyage, le précédât, afin d'empêcher la résistance que ces insulaires s'étaient proposé d'opposer à son débarquement. Dans toutes les provinces de France qu'il a traverées, il a été accablé des malédictions de toutes les classes d'habitants et il aurait été immolé à leur vengeance, si les ruses et précautions n'avaient pas été multipliées pour le soustraire à leur fureur.

Sa mere et son oncle Fesch ont trouvé un asile à Rome, et l'on dit même qu'ils y recevront de fortes pensions. Ses freres Joseph, Louis et Jérome sont en Suisse.

L'Archiduchesse Marie-Louise, qui se rend à Vienne, a passé à Schaffhouse le 3 Mai.

Joséphine Beauharnois aura, dit-on, le titre de duchesse d'Evreux. Son fils, Eugene Beauharnois, est parti le 26 Avril de Mantoue, pour aller à Munich. Il paraît certain qu'il aura un appanage en Allemagne.

Le Roi de France a formé un conseil de la guerre. Tous les membres qui le composent sont des généraux qui ont servi Buonaparté. Les maréchaux Berthier et Marmont n'en sont pas; on croit que d'autres emplois leur sont destinés.

Le général Somariva a pris possession, au nom des alliés, de toute la partie du ci-devant royaume d'Italie qui a été conquise. Il a confirmé la Régence provisoire de Milan et tous les fonctionnaires publics qui n'avaient pas quitté leurs postes.

Un commissaire bavarois est chargé de faire évacuer Wurtzbourg : l'on conjecture que la Baviere aura cette ville, et une partie du grand duché, et qu'elle rendra à l'Autriche le Tyrol et l'Innwiertel.

(Malgré l'étendue inusitée que nous avons donnée à ce cahier, il nous reste plusieurs articles et écrits intéressants que nous sommes obligés de renvoyer au Numéro suivant.)

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland-St. Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, ainsi que chez le Rédacteur M. Peltier, 23, Soho-Square. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCI.—*Le* 20 *Mai*, 1814.

DE L'ASSASSINAT DE M. LE DUC D'ENGHIEN,

ET DE LA JUSTIFICATION DE M. DE CAULAINCOURT.

On n'aurait jamais imaginé que M. de Caulaincourt chercherait à se justifier de la part que le public lui a attribuée dans l'arrestation de Mgr. le duc d'Enghien; mais l'audace de ce misérable surpasse même l'idée qu'on pouvait s'en former. On a inséré officieusement en sa faveur un plaidoyer dans les journaux. S'il eût existé quelque liberté, les rédacteurs de ces feuilles auraient sans doute repoussé avec mépris cette honteuse apologie. Mais ils ont assez montré qu'ils ne voulaient pas qu'on la leur attribuât; et pour que le public ne s'y trompât point et ne regardât pas cette production comme leur ouvrage, ils ont eu soin de mettre en titre: *Article communiqué*. C'est ainsi qu'on a pu voir la violence qu'on leur faisait. Et en effet, la liberté de la presse n'existe plus; on n'en a joui que pendant huit jours. Il faut le dire: ce ne peuvent être les intérêts de la

maison de Bourbon qui guident dans les mesures qu'on prend pour enchaîner la pensée. Les gens de lettres n'ont-ils pas tous montré à l'Europe qu'ils partageaient l'enthousiasme universel qu'inspire le rétablissement de cette illustre maison sur le trône de France ? Il n'a pas été écrit une ligne, soit dans les journaux, soit dans les nombreuses brochures qui ont paru, qui ait pu rendre leur opinion tant soit peu douteuse.

Cependant, la presse est aujourd'hui plus sévèrement comprimée qu'elle ne l'était sous Buonaparté même. La censure était livrée à des hommes à qui l'on ne peut du moins refuser beaucoup d'esprit, et non à des aigrefins qui courent après des places, et surtout après de l'argent. C'est en vain que la nouvelle constitution a proclamé le droit d'écrire librement; c'est en vain que le sénat a fait des atteintes portées à la liberté de la presse, un des principaux chefs d'accusation contre Buonaparté*, il semble qu'on veuille déjà préparer celui de S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume. Quel objet ont donc les violences que les gens de lettres éprouvent ? Les brochures clandestines ne manquent point : y en a-t-il une seule contre la maison de Bourbon ? une seule en faveur de l'affreux tyran que nous avons chassé ? Les circonstances politiques sont changées depuis vingt-cinq ans ; et elles sont telles aujourd'hui qu'on ne peut, sans déplaire à tout le monde, donner des entraves arbitraires à la presse. La liberté d'écrire est réclamée de toutes parts : le sénat et M. de Châteaubriand ; le sénateur Grégoire† et le vertueux et éloquent Ferand, toutes les brochures anonymes la réclament hautement ; c'est un sentiment universel qu'il y aurait de grands dangers à vouloir combattre. Que nous dit-on ? qu'il n'existe point en-

* Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages contre les gouvernements étrangers.

† Parmi de fort bons articles, celui qui concerne la liberté de la presse suggère quelques remarques. Quand on eut fait la constitution de l'an 3, on se hâta de la mettre sous la

core de lois répressives ? Qu'on prenne la peine d'ouvrir le code pénal, et l'on se convaincra qu'il existe des lois contre les abus de la presse; il faut le dire même, elles sont trop séveres: mais, comme tous les tyrans, ceux qui les ont faites

---

scellé, sous prétexte que l'état de la France ne comportait pas encore l'application de ce régime. Quand on eut fait la constitution de l'an 8, la liberté de la presse, qui était presque entiere, fut restreinte successivement par des réglements qui seraient ridicules, s'ils n'étaient tortionnaires. Dans ces derniers temps, des billets de visite étaient à-peu-près la seule chose qu'on pût imprimer sans passer sous le ciseau de la censure qui, trouvant partout des allusions contre la tyrannie, aurait fini, je crois, par la proscription de l'Evangile. Le recueil des anecdotes relatives à cet objet fournirait un tableau piquant. La liberté de la presse n'existait plus que pour le Gouvernement qui, dans ses gazettes dégoûtantes d'adulation envers le chef de l'Etat, insultait périodiquement les puissances étrangeres, et diffamait les particuliers qui lui déplaisaient.

Sénateurs, vous venez de proclamer la liberté de la presse, et le lendemain la censure est rétablie. Se joue-t-on des principes et du public ? Je sais de quels prétextes on colore cette mesure. En ce moment où commence une réaction nouvelle, de vils et lâches pamphlétaires vont de toutes parts répandre leur venin, les outrages et les impostures. Si c'est une capitation imposée par les méchants, je pourrais, certes, me plaindre d'avoir été autrefois surtaxé ; mais je n'en soutiendrai pas moins que la liberté de la presse doit être non seulement respectée, mais garantie ; qu'une loi répressive des délits résultant de cette liberté ne peut frapper que ceux qu'on a commis, et non ceux que l'on commettra. Quand un homme injurie ou calomnie, la loi vient au secours de la morale pour venger l'honneur du citoyen qui invoque son appui ; mais il serait absurde qu'elle défendît de parler, de peur qu'on ne parlât mal. Il en est de même des lois sur la presse ; elles ne peuvent atteindre que ce qui est publié et non ce que l'on publiera. Vouloir établir une censure sur des écrits qui n'ont point vu le jour, c'est cadenasser la bouche, de peur qu'on n'abuse de la parole. (*De la Constitution de l'an* 1814, *par* M. GRÉGOIRE, *p.* 17, 18 *et* 19.)

craignaient les gens de lettres et cherchaient les moyens de briser toutes les plumes ; aussi Buonaparté et les siens en étaient-ils réduits à commander et à payer la louange. Nous avions l'air de bénir nos fers. On vient de nous en garrotter de nouveau. Et quel prétexte, bon Dieu ! Les journaux ont-ils osé parler de faits que personne n'ignore plus, de brochures que tout le monde a lues ? La nouvelle constitution est l'objet du mépris de tous les Français : elle a été brûlée dans le Midi, à Bordeaux, en plein théâtre ; à Nantes, par la main du bourreau. On ne sait ces choses que par des voyageurs et des lettres particulieres ; aucun journal n'a osé en parler. Pourquoi donc vouloir enchaîner l'opinion, imposer silence sur la manifestation du vœu de la France entiere, pour que cet acte éprouve de grandes modifications ? Est-ce donc un crime que de s'opposer à ce que cent vingt sénateurs entrent en masse dans la chambre des pairs, et se gratifient héréditairement de 80,000 francs de rentes ? La charte constitutionnelle doit-elle s'occuper des intérêts particuliers, et contenir autre chose que des principes généraux ? La nation française verra sans doute avec plaisir que le Roi appelle à la pairie quelques sénateurs honorables, mais on doit y appeler aussi les membres non dégénérés* de ces anciennes et illustres familles que les Français ont toujours respectées. Laissons, comme on l'a dit, à ces grandes familles, qui ont vieilli avec l'arbre de notre monarchie, le droit de réfléchir l'éclat du diadême. Qu'on y appelle encore ces

* Nous disons non dégénérés, car il faut en repousser nommément ce duc de Choiseul-Praslin, qui aujourd'hui prend l'initiative sur tout ce qui tend à honorer la Maison de Bourbon ; il se montre le plus ardent, le plus zélé des Français pour nos souverains légitimes. Sans doute c'est à lui que nous devons la noble idée de relever la statue de Henri IV ; aucun Français n'y pensait ! C'est encore lui qu'on voit à la tête de la députation du département de Seine et Marne. On n'entend parler que de lui. Cependant, c'était cet homme qui le 31 Mars se portait dans les groupes, forçait à ôter la cocarde blanche, et s'opposait à ce qu'on criât *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons* ! " Vous n'êtes " que des individus, disait-il, ce n'est pas là le sentiment " général....Otez vos cocardes ; nous ne devons faire des " vœux que pour l'Empereur....Vous feriez mieux d'aller

maréchaux, ces généraux, ces grands capitaines, dont les revers de la derniere campagne n'ont point flétri les lauriers, et qui sont toujours l'honneur et l'orgueil de la nation, comme ils en seraient encore au besoin les plus fermes soutiens. Le Français ne souffrira jamais qu'on l'avilisse, et ce serait une honte pour la nation si les hommes dégradés qui sont dans le sénat parvenaient à la pairie*. Eh! de

---

" aux barrieres relever les blessés....Nous avons un ordre de " choses établi, nous devons nous y attacher; je ne vois que " cela, moi....." Voilà le langage qu'il tenait dans les groupes à la place Louis XV. MM. Charles Lacretelle, Gaston de Vauvineux, Christian Royou, de Marguerit, de Ladevese, de Forbin, Nicolle, les freres Mame, le Normant, et beaucoup d'autres royalistes peuvent attester ce que nous disons ici. On avait envoyé aux journaux la lettre qui suit, et que nous tenons de l'auteur qui en a distribué un grand nombre de copies; mais les journaux n'oserent se permettre de l'insérer, et le public ne la connaît point encore.

" Monsieur,

" C'est M. de Choiseul-Praslin, qui a fait l'adresse " qu'on lit sur tous les murs de Paris, pour le rétablisse- " ment de la statue de Henri IV; nous le félicitons de tout " notre cœur d'un écrit qui respire l'attachement le plus pur " aux descendants de ce grand et bon prince. On aime à " voir des hommes qui, le 31 Mars persécutaient les por- " teurs de la cocarde royale, revenir en quinze jours aux " mêmes sentiments: ce sont des PAUL convertis, qui " bientôt deviendront des apôtres."

(Signé) DE MARGUERIT.

* M. le sénateur Fouché n'y prétend point. Cependant quel est celui qui a plus noblement reconnu ses fautes, qui en a fait si souvent un aveu honorable, et qui saisit plus volontiers toutes les occasions de les réparer? Il a reconquis l'estime publique:

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.

M. Carnot mérite aussi une juste exception; les services qu'il a rendus sont infinis, comme les regrets publics qu'il a manifestés.

quel droit imposent-ils au Roi l'obligation de les y placer? On a peine à croire à cet excès d'audace et de cupidité.

S'ils ont un peu réparé leurs longues fautes, c'est que le mouvement spontané qui s'est opéré dans Paris, les a laissés sans crainte.

Honneur au conseil municipal de Paris. Voilà le corps qui a montré du courage! La France et l'Europe lui doivent peut-être leur salut. Consignons ici les noms de ces hommes qui ont rendu à l'humanité le plus grand bienfait qu'elle pût espérer : Badenier, Barthélemy, Bellart (rédacteur de l'adresse,) Bonnomet, Boscheron, Delaitre, Gauthier, d'Harcourt (le marquis), de Lamoignon, Lebeau (président), de Montamant (secrétaire), Pérignon, Vial. Voilà les hommes auxquels nous devons une éternelle reconnaissance. Mais que devons-nous au sénat? Qu'a-t-il fait? Il a cédé au vœu public, comme il cédait aux volontés de Buonaparté. Qu'il ose donc démentir, ce sénat si exigeant aujourd'hui, l'accusation que l'usurpateur lui-même a lancée contre lui du palais de Fontainebleau, le 4 Avril 1814, au moment où il eut connaissance du *sénatus-consulte* qui contient les motifs de sa déchéance! " Le sénat s'est " permis de disposer du gouvernement français ; il a oublié " qu'il doit à l'Empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; que c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres " de l'orage de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé " l'autre contre la haine de la nation. Le sénat se fonde " sur les articles de la constitution pour la renverser : il ne " rougit pas de faire des reproches à l'Empereur, sans remarquer que, comme premier corps d'état, il a pris part " à tous les événements. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'Empereur d'avoir changé des actes dans la publication ; le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels " artifices : un signe était assez pour le sénat, qui toujours " faisait plus qu'on ne désirait de lui."

(Extrait de la Proclamation de Buonaparté à l'armée.)

Répondez maintenant, sénateurs! Que pourrait-on jamais dire de plus fort contre vous?

Après cette longue digression, qui ne m'a pas paru sans utilité, j'en reviens à la justification de M. de Caulaincourt. Elle n'a pas fait fortune dans le public, il est vrai ; cependant, si elle avait séduit quelques personnes, les pieces que nous allons rapporter suffiraient pour les tirer d'erreur. M. de Caulaincourt les connaissait quand il a rendu sa défense

publique; il était donc dans l'obligation de détruire ou d'expliquer les faits qu'elle renferme. S'il ne l'a pas fait, c'est impuissance de sa part, et son crime est démontré par là même.

Extrait d'une Lettre de Strasbourg, du 25 Ventose An XII.

" Les réunions et menées des émigrés rassemblés sur nos frontieres ont provoqué, à leur égard, des mesures dont on rapporte aujourd'hui les circonstances et les résultats qui suivent, et que je vous transmets, sans toutefois en garantir rigoureusement l'exactitude dans tous les points. C'est M. de Caulaincourt, aide-de-camp du premier consul, qui en a dirigé l'exécution*. Avant-hier au soir, il s'est fait ouvrir la porte de l'Allemagne, et s'est rendu avec le général Leval, commandant la 5e division militaire, sur la rive droite du Rhin. Peu auparavant, un corps d'infanterie et une forte division du régiment de cavalerie qui se trouve en garnison dans notre ville, ainsi qu'une division de gendarmerie, avaient été placés sur les bords du Rhin. Dans la nuit, ils traverserent ce fleuve et se porterent, par Kehl, sur Offenbourg, qui fut aussitôt cerné par nos troupes. Leur commandant se fit indiquer, par l'officier de police badois, les demeures de ceux des émigrés français qui y résident, et dont on voulait s'assurer. Ils furent mis aussitôt en état d'arrestation. On en a aussi arrêté à Kehl. Cette expédition a été dirigée avec le plus grand ordre, et exécutée avec une tranquillité et une prudence parfaites. On dit que les généraux Caulaincourt et Leval se sont eux-mêmes rendus à Offenbourg: toutefois ils étaient déjà de retour ici avant midi. Pendant toute la matinée, le passage du Rhin a été fermé: personne ne traversait le fleuve, même avec des passeports. Vers midi, la colonne d'Offenbourg rentra dans notre ville par la citadelle, après y avoir remis au commandant ses prisonniers, dont on porte le nombre à quinze; ils y sont provisoirement détenus. Parmi eux se trouvent la baronne de Reich et l'abbé d'Eymar, ancien membre de l'assemblée constituante; il avait été employé, depuis son émigration, comme vicaire-général du

* Entendez-vous, M. de Caulaincourt?

cardinal de Rohan. On a aussi arrêté, mais par un malentendu, le directeur des postes de Kehl; il a ensuite été relâché hier dans l'après-midi.

" Dans la même nuit, une colonne de nos troupes, composée d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de gendarmerie, a passé aussi le Rhin à Rhinau, éloigné d'ici de six lieues, sur la route de Brisack. On assure que sa destination était de cerner la ville d'Ettenheim, et d'arrêter les conspirateurs qui s'y trouvent. On est positivement informé que Dumouriez y a séjourné pendant plus de quinze jours; on parle encore de plusieurs ex-princes français comme y étant arrivés depuis peu; mais l'issue de cette expédition n'est pas encore connue. Au reste, elle s'est faite du consentement de la cour de Bade; le conseiller badois était arrivé ici avant-hier, et ces jours derniers plusieurs courriers avaient été dépêchés de Carslruhe, et en étaient revenus. Kehl est déjà évacué par nos troupes, et la communication est rétablie depuis hier après-midi.

" Hier matin, on a arrêté ici environ dix individus qu'on dit impliqués dans la conspiration. Parmi eux se trouvent le ci-devant comte de Toulouse-Lautrec, Madame de Klingling, belle-sœur du général de ce nom, le curé d'Ernheim et autres, la plupart émigrés rentrés. On a aussi arrêté hier, vers midi, le général Desnoyers, qui avait présidé, il y a trois ans, le conseil de guerre qui avait acquitté les complices de Pichegru.

" Madame Lajollais, le frere de l'ex-général Lajollais, Demongé et sa femme, ont été traduits à Paris, sous l'escorte de gendarmes. On assure que Chambé a été arrêté dans le Haut-Rhin."

Une autre Lettre de Strasbourg, datée aussi du 25 Ventose, confirme les mêmes événements. Nous en transcrirons ce qui suit :

" Le jour même de son arrivée à Strasbourg, le général Caulaincourt, aide-de-camp du premier consul, expédia un courrier à Carlsruhe ; le lendemain 23, ce courrier est revenu avec des dépêches et peu après nous avons vu ici un délégué de la cour de Bade. On assure maintenant que le citoyen Caulaincourt avait demandé, au nom du premier consul, l'autorisation pour faire arrêter les émigrés et les

conspirateurs rassemblés sur la rive droite.* Cette autorisation a, dit-on, été donnée sur-le-champ.

"Hier matin, quelques mille hommes de nos troupes, infanterie, cavalerie, artillerie et gendarmerie, ont passé le Rhin sur trois points; savoir, à Rhinau, à Plobsheim et à Kehl, et ont enveloppé les deux principaux endroits où les criminels d'Etat séjournaient à Ettenheim, l'ancienne résidence du cardinal de Rohan, et Offenbourg. Le général Caulaincourt s'est lui-même rendu pour quelques heures dans cette derniere ville.* On est informé qu'avant-hier le général Dumouriez et le duc d'Enghien se sont trouvés à Ettenheim. On apprendra aujourd'hui si on a pu se saisir de leurs personnes, car les troupes qui y ont été détachées doivent revenir ce matin. Si le bruit est fondé que le comte d'Artois et le prince de Condé se sont également trouvés à Ettenheim ou dans les environs, ils sont vraisemblablement aussi en notre pouvoir. La curiosité du public est à cet égard très-grande; aussi s'est-on porté hier en foule, sur les deux grandes routes de Brisack et de Kehl, pour avoir plus promptement des nouvelles de l'arrestation des conspirateurs. Jusqu'à hier midi, on avait braqué des canons sur le côté opposé du pont du Rhin, et toute communication de l'une et à l'autre rive avait été séverement interdite: à présent le passage est libre."

(*Gazette de France, du* 21 *Mars*, 1804.)

Strasbourg, 26 Ventose.

"On s'est saisi, à Ettenheim, d'une douzaine d'individus impliqués dans la conspiration. On compte parmi eux deux Anglais de distinction qui y avaient été envoyés par leur gouvernement. Il s'y trouve aussi un ancien colonel, nommé Dumontier; c'est la ressemblance de son nom avec celui du général Dumouriez, qui avait fait croire que cet ex-général était à Ettenheim; mais on ne pense pas aujourd'hui qu'il y soit venu. Toutes ces personnes sont à présent enfermées dans la citadelle de Strasbourg. Elles ont été amenées ici sur des voitures escortées par de la gendarmerie et de la cavalerie; l'infanterie les suivait à une petite distance. Elles ont subi hier leur premier interrogatoire à l'hôtel du con-

---

* Entendez-vous, M. de Caulaincourt?

avaient été donnés avant son départ. Sa mission n'était pas de celles que l'on confie sans nécessité à plusieurs personnes; et s'il avait dû être mis sous la direction de quelqu'un, ce qu'il serait absurde de supposer, ce n'aurait pas été sous la direction d'un officier moins âgé que lui, moins anciennement attaché à la personne du premier consul, sous lequel il avait fait toutes les campagnes d'Italie, et moins avant dans sa confiance.

On doit à la mémoire du général Ordener de rappeler que si, dans cette occurrence, il regarda l'obéissance comme le devoir d'un militaire, il a souvent dit qu'il avait été loin d'en prévoir les funestes suites, et on doit peut-être attribuer aux longs et vifs regrets qu'il en eut, l'anévrisme du cœur dont il est mort subitement à Compiegne.

On pouvait si peu prévoir ces suites que M. le duc d'Enghien ne fut conduit à Vincennes que sur un ordre transmis par le télégraphe, il ne le fut que par la gendarmerie; et quand M. de Caulaincourt revint de Strasbourg à Paris, il y avait déjà plusieurs jours qu'on y pleurait la mort du prince.

Ceux qui font à M. de Caulaincourt un sujet d'accusation de ce qu'il a été grand-écuyer, ignorent que le général Duroc et lui, avaient, sous le consulat, rempli, pendant plusieurs années, en qualité d'aides-de-camp, les fonctions des places dont les titres leur furent donnés lorsqu'on passa du consultat à l'empire.

La mission de M. de Caulaincourt avait deux objets: l'un était de presser le départ de la flotille que le premier consul y faisait construire, comme il en faisait construire partout pour son expédition projetée contre l'Angleterre; l'autre se rapportait à des intelligences que M. Drake, alors ministere d'Angleterre à Stuttgard, pratiquait ou cherchait à pratiquer à Offenbourg et en France, pour exciter des troubles.

Ces faits sont constatés par l'ordre qui motiva le départ de M. de Caulaincourt, et dont l'original est heureusement resté entre ses mains,* ainsi que la correspondance relative à ces objets.

La fausseté des imputations dont on l'a noirci était bien connue des personnes qui appartenaient alors de plus près

---

* M. de Caulaincourt, il n'y a rien d'heureux pour vous dans cette affaire.

au premier consul, et qui ont daigné le justifier aussi souvent et autant que leur propre situation le leur a permis.

Elle est connue des personnes qui habitaient, avec M. le duc d'Enghien, le château d'Ettenheim, et qui vivent encore.

Elle est connue des personnes avec lesquelles M. de Caulaincourt eut à s'occuper des détails de la mission qui l'avait conduit à Strasbourg.

Enfin elle a été hautement et noblement reconnue par ceux qui, n'ayant pu rester étrangers à cette déplorable affaire, savent mieux que personne qu'il n'y avait été pour rien.*

Il y a pris part uniquement par la douleur qu'il en a ressentie avec toute la France, et par les cruels chagrins qu'elle lui a causés. Pendant dix ans il n'a pu opposer à la calomnie que la notoriété d'une vie sans reproche. Une seule fois il a dû s'expliquer; ce fut avec un grand souverain, plutôt pour répondre à son honorable confiance que pour dissiper des doutes que ce prince n'avait pas, comme le prouvent les lettres ci-jointes:

Paris, le 21 Ventose an XII.

Le Ministre de la Guerre au C. Caulaincourt.

Le premier consul ordonne au citoyen Caulaincourt, son aide-de-camp, de se rendre en poste à Strasbourg.

Il y accélérera la construction et la mise à l'eau des bâtiments légers qu'on y reconstruit pour la marine.

Il prendra des renseignements près du préfet et du citoyen Méhée,† pour faire arrêter les agents du gouvernement anglais qui sont à Weissembourg et à Offenbourg, notamment la baronne de Reich, si elle n'est pas déjà arrêtée.

Le chef de bataillon Rosey, envoyé près des ministres

* Pour rien!.... quelle hardiesse!

† M. Méhée a aussi une justification toute prête; il l'a aussi proposée aux journaux; mais la police n'a pas permis qu'elle fût publiée. M. Méhée et M. de Caulaincourt sont deux hommes également honnêtes; ils étaient faits pour se trouver dans la même affaire et au service du même homme.

anglais, et qui a toute leur confiance, lui donnera tous les renseignements nécessaires sur les complots formés contre la tranquillité de l'Etat et la sûreté du premier consul.

Le citoyen Caulaincourt fera connaître aux baillis des villes de la rive droite, qu'ils peuvent s'attirer de grands malheurs en donnant asile aux personnes qui cherchent à troubler la tranquillité en France, et il se concertera avec le général commandant la 5e division militaire, pour employer, au besoin, une force suffisante pour l'exécution du présent ordre.

Il rendra un compte particulier au premier consul du résultat de la mission du chef de bataillon Rosey.

Le ministere de la guerre,
(Signé) Alex. Berthier.

Saint-Pétersbourg, le 14-26 Avril, 1808.

Copie d'une Lettre de M. Caulaincourt, Ambassadeur de France à S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

" Sire,

" Les renseignements que V. M. a reçus des bords du Rhin, m'ont justifié de l'odieuse calomnie qui pese sur moi depuis trois ans. Il est des détails que V. M. peut ne pas connaître. Je dois à la confiance dont elle daigne m'honorer de les mettre sous ses yeux. Ils la convaincront à quel point je suis étranger à l'arrestation de M. le duc d'Enghien.

" Envoyé par le premier consul à Strasbourg, presqu'en même temps que le général Ordener, le public a confondu nos missions. Ce général était chargé de se rendre à Ettenheim pour y enlever M. le duc d'Enghien; l'ordre et les pieces que je mets sous les yeux de Votre Majesté lui prouveront combien ma mission était différente de la sienne, et que par conséquent je n'ai été ni pu être en rien dans cette malheureuse affaire.

" Je suis de Votre Majesté Impériale,
" Sire,
" Le très-humble et respecteux serviteur,
(Signé) " Caulaincourt."

Copie de la Réponse de S. M. l'Empereur Alexandre à M. le Général Caulaincourt, Ambassadeur de France.

" Je savais, général, par mes ministres en Allemagne,

combien vous étiez étranger à l'horrible affaire dont vous me parlez. Les pieces que vous me communiquez ne peuvent qu'ajouter à cette conviction. J'aime à vous le dire, et à vous assurer encore de l'estime sincere que je vous porte.

"ALEXANDRE."

Pétersbourg, le 4 Avril, 1808.

Après ces explications, M. de Caulaincourt a-t-il pu se croire lavé devant le public ? a-t-il pu penser que ces hommes à longue mémoire, qui ont toute la révolution dans la tête, avaient totalement oublié, non ce qui lui est personnel, mais ce qui est relatif à l'assassinat du dernier descendant du Grand-Condé, de ce jeune héros dont la mort funeste jeta l'Europe entiere dans la consternation? Vous n'avez pas répondu même à de simples articles de journaux qui vous confondent; répondez donc, Monsieur, à cette lettre qui vous accablera.

Lettre du Ministere des Relations extérieures, à M. le Baron D'EDELSHEIM, Ministre d'Etat à Carlsruhe.

Paris, le 11 Mars, 1804.

" Monsieur le baron, je vous avais envoyé une note dont le contenu tendait à requérir l'arrestation du comité d'émigrés français siégeant à Offenbourg, lorsque le premier consul, par l'arrestation successive des brigands envoyés en France par le gouvernement anglais, comme par la marche et les résultats des procès qui sont instruits ici, reçut connaissance de toute la part que les agents anglais, à Offenbourg, avaient aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris de même que le duc d'Enghien et le général Dumouriez se trouvaient à Ettenheim ; et comme il est impossible qu'ils se trouvent en cette ville sans la permission de S. A. Electorale, le premier consul n'a pu voir, sans la plus profonde douleur, qu'un prince auquel il lui avait plu de faire éprouver les effets les plus signalés de son amitié avec la France, pût donner un asile à ses ennemis les plus cruels, et leur laissât ourdir tranquillement des conspirations aussi inouïes.

" En cette occasion si extraordinaire, le premier consul a cru devoir donner à deux petits détachements l'ordre de se rendre à Offenbourg et à Ettenheim pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit

des gens tous ceux qui manifestement y ont pris part. C'est le général Caulaincourt qui, à cet égard, est chargé des ordres du premier consul*. Vous ne pouvez pas douter qu'en les exécutant, il n'observe tous les égards que S. A. peut désirer. Il aura l'honneur de remettre à Votre Excellence la lettre que je suis chargé de lui écrire.

« Recevez. Monsieur le baron, l'assurance de ma haute estime. (Signé) « CH. M. TALLEYRAND. »

(Extrait du Journal de Leyde.—Avril, 1804.)

Sans doute M. de Talleyrand a pu et dû croire que vous seriez assez généreux pour faire avertir M. le duc d'Enghien, et vous mettre par là dans l'impuissance de remplir cette horrible mission : quel Français ne l'eût pas fait à votre place ! c'était même servir l'usurpateur que de lui épargner un si grand crime. Allez, M. de Caulaincourt, l'atrocité de votre âme est connue. Vous avez, quoique vous en disiez, joui plus de dix ans des honneurs de votre effroyable conduite, c'est assez. Cherchez maintenant la plus profonde retraite pour vous y ensevelir, et pour y pleurer à jamais le malheur irréparable d'avoir éteint la branche du grand Condé.

(Voyez l'Ambigu, pour l'année 1804.)

Anecdotes sur l'Arrestation et la Mort de Mgr. le duc d'Enghien.

Monseigneur le duc d'Enghien vivait retiré depuis trois ans à Ettenheim, où des affaires de famille l'avaient appelé; il y demeurait dans une propriété qu'il avait acquise; il y était établi avec l'agrément de l'électeur de Bade, et du consentement de Buonaparté qui en avait été instruit par l'électeur.

Le 15 Mars 1804, à deux heures du matin, sans aucune réquisition préalable, un détachement de troupes envoyé par Buonaparté, et dirigé par M. de Caulaincourt (gentilhomme comblé depuis son enfance des bontés de la maison de Condé), passe le Rhin, vient investir le domicile du jeune prince,

* M. de Caulaincourt ne craint pas d'assurer qu'il n'a été et n'a pu être en rien dans cette affaire. Cela est hardi; il croyait sans doute que cette lettre ne serait jamais connue du public.

le saisit dans son lit, et le mene à Strasbourg, où il est renfermé dans la citadelle.

Le 18, de grand matin, on fait partir le prisonnier pour Paris. On court jour et nuit sans prendre le moindre rafraîchissement; on arrive le 20, à quatre heures et demie du soir, aux portes de la capitale, à la barriere Saint-Martin: là se trouve un courrier qui apporte l'ordre de filer le long des murs et de gagner Vincennes. On y arrive sur les cinq heures. Harel, commandant de Vincennes, dit à sa femme: "Je ne sais quel est ce prisonnier, mais voilà "bien du monde pour s'assurer de sa personne." La femme de Harel reconnaît Monseigneur le duc d'Enghien, et s'écrie avec émotion: "C'est mon frere de lait!"

Le prince, exténué de besoin et de fatigue, prend à peine un léger repas. Pendant qu'il le prenait, il pria qu'on voulût bien lui préparer pour le lendemain, à son réveil, un bain de pieds. Il se jette sur un mauvais lit, disposé précipitamment dans une piece à l'entresol, près d'une fenêtre dont deux carreaux étaient cassés; et, sur l'observation du prince, ils furent masqués avec une serviette. Il ne tarda pas à s'endormir profondément. On l'éveilla en sursaut vers les onze heures; on le conduisit dans une pièce du pavillon du milieu, faisant face au bois. C'est là que huit militaires, ou plutôt huit bourreaux, Guiton, Bazançourt, Ravier, Barrois, Rabbe, d'Autancour, capitaine-rapporteur, Molin, capitaine-greffier, Hulin, président, dressent à la hâte une instruction criminelle. Le jugement, disons mieux, l'ordre d'égorger la victime, est porté vers les quatre heures, et à quatre heures et demie, il est exécuté dans un des fossés du château.

Tout était calculé avec une précision perfide pour ensevelir cet attentat dans les ombres de la nuit, et pour en assurer l'exécution. La promptitude de l'enlevement, la rapidité du voyage avaient pour but d'étonner, d'affaiblir cet indomptable courage que le héros avait si souvent déployé pendant dix années de combats et de gloire; mais le lâche espoir du tyran fut pleinement trompé: la fermeté du grand homme répondit à la valeur du guerrier; il parla avec la noblesse et la simplicité qui convenaient à son caractere et à sa vertu. Interrogé pourquoi il avait porté les armes contre son pays, il répondit: "J'ai combattu avec ma famille "pour recouvrer l'héritage de mes ancêtres; mais depuis "que la paix est faite, j'ai posé les armes, et j'ai reconnu "qu'il n'y avait plus de rois en Europe." Ses juges, frap-

pés de tant d'intrépidité et d'innocence, hésiterent un moment; ils écrivirent au tyran pour savoir sa résolution définitive. Celui-ci renvoie la lettre avec ces trois mots au bas: *Condamné à mort.*

Dans le conseil privé qui eut lieu aux Tuileries pour décider le sort de ce jeune prince, Cambacérès opina pour lui sauver la vie. "Et depuis quand, dit Buonaparté en colere, êtes-vous devenu si avare du sang des Bourbons?"

On a voulu excuser le conseil de guerre qui a condamné à mort Mgr. le duc d'Enghien. C'étaient, dit-on, des militaires qui ne pouvaient qu'obéir. Les militaires doivent sans doute une obéissance passive, quand il s'agit de leurs devoirs comme militaires; mais à Vincennes, ils étaient des juges; ils ne devaient suivre que leur conscience, et la conscience d'un honnête homme lui défend de condamner un innocent. Les militaires sont accoutumés, par état, à affronter les dangers, à braver la mort: les juges de M. le duc d'Enghien sont sans nulle excuse.

Quand un maître au sujet prescrit des attentats,
L'on présente sa tête, et l'on n'obéit pas.

M. l'abbé de Bouvens, qui a prononcé en Angleterre l'oraison funebre de Monseigneur le duc d'Enghien, s'est trompé en prétendant que l'exécution de cet horrible attentat fut confiée à des étrangers. Il faut le dire pour la vérité de l'histoire et pour la honte éternelle de la France, le crime fut consommé par des gendarmes d'élite, nés dans le même sol qui avait produit les Robespierre, les Carrier, les Lebon, les Barrere; et tant d'autres monstres que la génération actuelle n'ose avouer, et dont la postérité révoquera en doute l'existence.

Voici à ce sujet une anecdote précieuse à recueillir. M. N***, officier de ces gendarmes d'élite, fut averti dans la nuit pour aller commander le détachement destiné pour Vincennes. Ce militaire avait été élevé dans la maison de Condé, et n'en avait pas entierement perdu la mémoire; il arrive, et apprend l'odieuse commission dont il est chargé. Le jeune prince l'aperçoit, le reconnaît, et lui témoigne sa joie de le revoir. Celui-ci baisse la tête, et ne sait que pleurer. On quitte ce repaire d'assassins, l'on descend au fossé par un escalier étroit, obscur et tortueux. Le prince se retourne vers l'officier, et lui dit: "Est-ce que "l'on veut me plonger tout vivant dans un cachot? Suis-je

"destiné à périr par les oubliettes?" "Non, Monseigneur," lui répond N*** en sanglottant, "soyez tranquille." On continue la marche et l'on arrive au lieu du massacre. Le jeune prince voit tout cet appareil et s'écrie: "Ah! grâce au ciel, je mourrai de la mort d'un soldat."

Ce N*** n'était pas le seul individu ayant eu des obligations à la maison de Condé, que le hasard rendait témoin de cette catastrophe; la femme du commandant de Vincennes, de laquelle nous avons déjà parlé, avait été élevée par les soins de ces princes; elle avait donné des marques de la plus vive douleur à l'arrivée de Monseigneur le duc d'Enghien. Son effroi redoubla quand elle le vit passer pour aller à la mort: *Sois tranquille*, lui dit son mari, *le bruit que tu vas entendre n'est que pour l'effrayer.* Ce commandant est celui qui dénonça Cérachi, Aréna, Topino-le-Brun; et pour récompense il eut le commandement de Vincennes.

Aussitôt après la lecture du jugement, le malheureux prince demanda un ministre de la religion pour remplir ses derniers devoirs. Un sourire insultant et presque général accompagna la réponse que lui fit un de ces misérables, et dont voici les termes: "Est-ce que tu veux mourir comme un "capucin? Tu demandes un prêtre, bah! ils sont tous cou-"chés à cette heure-ci." Le prince indigné ne profere pas un mot, s'agenouille, éleve son âme à Dieu, et après un moment de recueillement, se releve, et dit: "Marchons."

Murat et Savary étaient présents à l'exécution; le premier, beau-frere, et l'autre aide-de-camp de Buonaparté. En allant à la mort, Monseigneur le duc d'Enghien désira qu'on remît à une personne qui lui était extrêmement chere, une tresse de cheveux, une lettre et un anneau. Un soldat s'en était chargé; Savary s'en aperçoit, les saisit en s'écriant: "Personne ne doit faire ici les commissions d'un traître."

Au moment d'être frappé, Monseigneur le duc d'Enghien, debout, et de l'air le plus intrépide, dit aux gendarmes: "Allons, mes amis." "Tu n'as point d'amis ici, dit une voix insolente et féroce. C'était celle de Murat.

Il fut à l'instant fusillé dans la partie orientale des fossés du château, à l'entrée d'un petit jardin.

Les soldats se jeterent sur lui, le fouillerent, et s'emparerent de deux montres, qu'Hulin regretta, prétendant qu'on eût mieux fait de les donner aux pauvres. On le jeta de suite tout habillé dans une fosse creusée la veille, pendant qu'il soupait, à huit heures du soir; la pelle et la pioche avaient été empruntées à l'un des gardes de la forêt.

Ainsi fut égorgé, à la fleur de son âge, au milieu de la plus illustre carriere, un prince, un héros couvert de gloire, comblé de tous les dons de la nature, doué des qualités les plus brillantes et des vertus les plus aimables. le modele des guerriers, l'honneur de la noblesse, l'ornement, l'appui, l'orgueil, l'espoir de sa famille, l'amour et l'admiration de l'Europe, en un mot, le digne rejeton du grand Condé.

Il ne faut pas négliger de transmettre à la mémoire un trait qui caractérise parfaitement l'ineptie et la férocité de la plupart de ceux qui tremperent dans cet horrible assassinat.

Le lendemain de l'exécution, Hulin, président de la commission militaire, se trouvait chez Cambacérès, et rendait compte de l'événement de la veille. Après avoir confessé hautement que le prince était mort avec beaucoup de courage, il ajouta: " Ses réponses ont été fort simples; " mais heureusement il nous a dit son nom; car ma foi, " sans cela, nous aurions été fort embarrassés." Voilà ce qui a été entendu et rapporté par trente-cinq personnes.

L'aveu échappé à ce misérable Hulin est d'autant plus remarquable, d'autant plus vrai, qu'on n'avait pas saisi une seule preuve, pas trouvé un seul papier, ni chez Monseigneur le duc d'Enghien, ni chez aucun de ceux qui furent arrêtés à la même époque au-delà du Rhin, huit jours avant l'irruption nocturne dont il s'agit. L'enlevement de madame de Reich, arrêtée à Offenbourg, avait averti tous les malheureux réfugiés français, du danger qui les menaçait; la plupart avaient fui. Monseigneur le duc d'Enghien, dont la belle âme ne pouvait soupçonner un crime, avait dédaigné de prendre une précaution qui eût ressemblé à la timidité. La veille même un espion du traître Caulaincourt avait été surpris à Ettenheim, et amené devant le prince, qui l'avait fait généreusement relâcher. C'est ainsi qu'il fut la victime de la sécurité qu'inspire aux grandes âmes l'innocence accompagnée du vrai courage.

Ce n'est pas seulement à Londres que la mémoire de cet infortuné prince a été honorée par des cérémonies religieuses; on a aussi célébré à Saint-Pétersbourg un service où le cénotaphe portait l'inscription suivante;

INCLYTO PRINCIPI
LUDOVICO-ANTONIO-HENRICO
BORBONIO CONDÆO DUCI D'ENGHIEN,
NON MINUS PROPRIA ET AVITA VIRTUTE

QUAM SORTE FUNESTA CLARO,
QUEM DEVORAVIT BELLUA CORSICA,
EUROPÆ TERROR,
ET TOTIUS HUMANI GENERIS LUES.

Au grand et magnanime Prince
Louis-Antoine-Henri
Bourbon-Condé, duc d'Enghien,
Non moins recommandable
Par sa valeur personnelle, et celle de ses ancêtres
Que par sa mort funeste :
Un monstre corse,
La terreur de l'Europe,
Le fléau du genre humain,
L'a dévoré à la fleur de son âge.

Ce qu'on vient de lire sous le titre d'*Anecdotes*, a été imprimé presqu'entierement en 1804 ; mais le public le connaît à peine, l'édition ayant été saisie au moment où les premiers exemplaires se répandaient. Il est inutile de dire par quelle malheureuse imprudence la police fut mise sur les traces de cet ouvrage. On arrêta une vertueuse Carmélite, nommée madame Lemaître ; elle fut conduite aux Madelonnettes, où elle est morte après six années de détention. Tout son crime était d'avoir été trouvée dépositaire de quelques exemplaires de cet écrit. M. l'abbé Lequien de la Neuville fut arrêté à la même époque, et pour la même cause. Il a été renfermé dans différentes prisons, jusqu'à l'arrivée des alliés : c'est à eux qu'il doit sa liberté. Il pouvait sans doute la recouvrer plus tôt, et madame Lemaître pouvait aussi ne pas mourir dans les prisons : il suffisait de nommer les personnes qui avaient agi avec eux : mais la religion donne le véritable courage, et la police ne put rien leur arracher du secret dont ils étaient dépositaires. C'est à leur fermeté que l'éditeur de cet écrit doit la vie.

Voilà comment Buonaparté traitait les partisans de la maison de Bourbon : voilà à quoi nous étions exposés en France. Le gouvernement actuel a d'autres principes et une autre conduite ; il faut lui en savoir gré, sans doute ; mais ne serait-il pas à désirer qu'il montrât moins de confiance, une sécurité moins entiere ? Nous sommes sur un volcan ; *incedo per ignes*. Devrait-on voir à Paris un M..é, dont le nom n'a plus besoin d'épithete ? un M.......t, à qui on a

donné celle de monter au gibet? au C...e qui porte l'ignominie sur la figure? un B...y (de la M....), dont l'histoire consignera dans ses fastes le caractere atroce? un Fié..e, qui est le vice même, etc. Me..n a, dit-on, quitté aussi le Calvados. Vient-il compter de 15 millions d'impôts arbitraires levés par ses ordres? vient-il nous apprendre pourquoi on allait, dans ce département, à la chasse aux conscrits? Pourquoi des enfants de dix-huit ans ont été massacrés sous le lit de leur mere (à Troarn), et jetés sans sépulture sur un fumier? Qu'on éloigne de Paris une douzaine de ces êtres dangereux qui se montrent publiquement, et les inquiétudes des gens honnêtes se calmeront; leur présence fait craindre le retour de leur maître; et l'on se demande, avec raison, ce qu'ils font ici, où les choses qui se passent doivent les affliger profondément. Ils nous mettaient dans d'obscures prisons; serait-ce se montrer trop séveres que de les engager à se rendre dans leurs châteaux?

LE SÉNAT ET ENCORE UNE CONSTITUTION.

Le sénat, suivant son usage financier, s'était fidelement assemblé, le 28 Mars, pour la distribution des trois mille francs, que chacun de ses membres reçoit tous les mois. Ils apprirent avec douleur qu'ils devaient, pour la seconde fois, se retirer les mains vides. Les peres de la patrie, indignés de cette absence de fonds, et *considérant* que, réduits à ne plus conserver leur voiture, il leur serait impossible de soutenir leur dignité, arrêterent qu'ils ne se réuniraient plus et que chacun d'eux, pour vivre plus économiquement, irait *planter ses choux* dans sa campagne. En effet, plusieurs quitterent Paris le même jour, d'autres s'y trouvaient encore le 30 Mars; mais au bruit du canon, ils essayerent de fuir la capitale. Ils furent arrêtés aux barrieres. C'est ainsi qu'ils ne purent échapper au merveilleux spectacle qui, le 31 Mars, fit l'admiration et le bonheur de tous les bons Français. Quelle fut leur surprise ou plutôt leur effroi, lorsque, déchus de leurs fonctions par une révolution si prononcée et si paisible, ils furent invités ce même jour à se réunir au Luxembourg? Chacun a pu les voir, et je les ai vus, lorsqu'ils se rendaient à la séance ordonnée, dans

le grand costume qui les faisait reconnaître. Ils étaient pâles, défigurés, polis; ils saluaient tous les passants avec un air de componction et d'affection admirable et risible. On pouvait juger combien ils étaient loin de compter sur la générosité des vainqueurs. Mais à peine ils eurent appris le sujet de leur convocation et le besoin que l'on daignait se créer de leur humiliante assistance, qu'une minorité factieuse et toujours dominante, que des hommes de 93 retrouvèrent des hurlements et semblèrent affublés d'un bonnet rouge.* L'orgueil reparut sur leur visage, et l'arrogance dans leur maintien, comme dans leurs paroles. Esclaves sous un tyran, ils croyent à l'instant nous déguiser leur bassesse et deviennent à leur tour les tyrans scandaleux de leur souverain légitime! ils tremblaient sous un maître; ils dictent des lois à leur prince, et lui présentent, pour condition de son retour, un pacte sordide, une convention personnelle, un marché qui ne stipule que leurs intérêts, et qu'ils osent nommer une constitution!

---

* A Dieu ne plaise que j'aie assez d'injustice et que j'affecte assez d'ignorance pour ne pas attester que les graves reproches que l'on doit adresser au sénat en corps, ne doivent pas également compromettre plusieurs de ses membres. Il en est que j'ai vu navrés des obligations qu'on leur imposait. Ceux-là ne sont point arrivés au sénat par des crimes. Les uns doivent leurs nominations à de grands talents, au rare courage qu'ils ont eu de faire entendre des vérités dangereuses, à la faveur d'une louange d'étiquette et à l'art qu'ils ont toujours déployé, en donnant à la flatterie d'obligation, le mérite de la noblesse et de l'utilité. Les autres, quoiqu'étrangers à l'ancienne France, ont étonné leurs préfectures par des idées libérales et de grands bienfaits. D'autres ont en quelque sorte conquis leurs places par les acclamations des pauvres qu'ils soulageaient dans les hospices. D'autres n'ont obtenu dans le sénat qu'un faible dédommagement à un exil barbare et aux soins qu'ils ont pris pour assurer le bonheur de leur patrie par d'heureux traités de commerce et de paix. Ces membres estimables du sénat sont d'autant plus à plaindre d'avoir signé la constitution et de s'être choisis et perpétués eux-mêmes qu'ils devaient être bien sûrs de fixer les regards et la justice du roi.

Quel noble effort dans le premier article! le principe qu'il nous révele est nouveau. Il nous annonce que le gouvernement français est monarchique et héréditaire de mâle en mâle. Ne faut-il pas s'extasier de cette découverte? Mais il y a huit cents ans que cette vérité est reconnue; elle était même confirmée par la cinq ou sixieme constitution, du 8 frimaire de l'an 8 : on ne peut lui reprocher à cet égard que d'avoir substitué le nom d'un rare aventurier, au nom cher et sacré que tous les français portaient dans leurs cœurs.

Après quatorze ans de la plus honteuse servitude, voilà que ce fier sénat s'arroge le droit d'appeler *librement* au trône de France son légitime possesseur; c'est un acte étrange de liberté que de céder au vœu national, à la plus stricte équité, au cri de tous les cœurs. Ne dirait-on pas qu'il s'agit ici d'une couronne élective, qu'un sénat légalement établi serait chargé de placer, par son choix, sur tel ou tel front à sa volonté ! Non, non, pères conscripts, c'est par droit de naissance que doit régner sur nous et *sur vous* Louis-Stanislas-Xavier *de France*! de *France*, entendez-vous, de *France !* C'est vous qui l'avez dit : ce trône est son héritage, et cet héritage est aussi sacré, il est également sa propriété que vos fermes, que vos terres, que vos rentes et vos palais. Cette vérité de fait est constatée par la dénomination de Louis XVIII, que la France entiere donne à son roi. Elle suppose entre lui et Louis XVI, un intermédiaire, un Louis XVII. C'est une succession non interrompue; tous les rois la reconnaissent. Quelle inconséquence dans le silence que vous affectez à cet égard! car enfin, si vous appelez librement un nouveau prince au trône, il doit commencer une série nouvelle de rois, et alors ce nouveau roi ne devait être pour vous que Louis Ier.

Après tant d'audace on trouve au moins plus de conséquence et de suite dans vos prétentions à l'égard des premieres maisons de France. Mais il est plaisant que ce soit la noblesse nouvelle qui accorde à l'ancienne la permission de reprendre ses titres. La source des vôtres sera certainement illustrée et purifiée par une si généreuse faveur.

Vous daignez convenir que le *pouvoir exécutif appartient au roi*, c'est-à-dire, que le roi sera roi. Mais tout-à-coup, et comme si vous étiez effrayés de cette concession, vous décidez que la proposition des lois appartiendra tour-à-tour au sénat, au corps-législatif, et au souverain. Voilà

trois pouvoirs qui ne manqueront pas de s'accorder merveilleusement, grâce au bel ordre que vous établissez; et si nous éprouvons la disette en quelque chose, certes, en fait de lois au moins, nous sommes sûrs de voir régner l'abondance. Le sénat présentera ses projets, le plus mince député prônera les siens; tous arriveront de leurs départements, chargés de pétitions bizarres qu'ils voudront faire convertir en lois; l'envie de briller, de faire du bruit, de montrer de l'audace qu'on appellera courage, mille prétentions enfin nous plongeront dans un chaos que la sagesse même ne pourra débrouiller. Le sénat sera d'une opinion, le corps législatif sera d'un avis opposé, le roi sera seul contre tous! Son *veto* nécessaire soulevera tous les esprits: on l'accusera de résister au vœu national. Nous serons de nouveau plongés dans les plus horribles troubles; le seul moyen de les éviter, c'est, qu'au roi seul appartienne l'initiative des lois, et qu'elles n'ayent de force et d'exécution que par la sanction d'un corps honorable et honoré, purement composé, avoué par la nation et accepté par le roi. Voilà ce que prescrivent la raison, la justice, le bon ordre et le besoin du repos.

On nous répéte sans cesse qu'il faut une barriere au pouvoir. J'en conviens, et je voudrais que cela fût possible. Mais ces expressions de *pouvoir* et *de barriére* sont deux mots qui se contredisent. Un roi sans pouvoir ne peut faire le bien; et quelle barriere peut l'arrêter quand il possede la puissance, et qu'il veut en user? Tous les siecles, tous les histoires ont prouvé cette vérité. Rome et la France en sont les témoins. Les consuls ont écrasé les tribuns et les tribuns à leur tour ont bravé l'autorité des consuls. Auguste affectait tous les dix ans d'être dégoûté de la puissance, et le sénat le suppliait de ne pas abandonner la république. N'est-ce pas après ses proscriptions que le sénat lui décernai le nom d'Auguste, titre imposteur qui exprimait une sorte de vénération, à tel point que son opinion, dans le sénat, devenait respectueusement celle du plus grand nombre. Qui ne sait que sous Tibere, les lois ne furent que des *sénatus-consultes*, toujours conformes à la volonté d'un tyran; et que le sénat s'était rendu si abject qu'il inspirait du dégoût même à l'objet de ses adulations. Ce n'était pas seulement à Tibere, que le sénat était soumis, tous ses membres se montraient les humbles courtisans de son dernier affanchi, et long-temps prosternés devant Séjan, ils n'hésiterent pas à le condamner, au premier signe de

leur maître. La stupidité de Claude le fit jusqu'à cinquante ans rejeter de sa propre famille; et Caligula ne sachant à quoi l'employer en fit un sénateur. Quand il fut empereur, il voulut épouser Agrippine sa niece. Les mariages, à ce degré, étaient défendus par les lois; le sénat fit une loi nouvelle pour autoriser cette alliance. Il félicita Néron d'avoir assassiné sa mere, il vota pour ce parricide des actions de grâces aux dieux, et le même sénat qui avait adoré les crimes de Néron, le déclara bientôt ennemi de la patrie, quand il le vit abandonné, et le condamna à être lié à un poteau et battu de verges jusqu'à la mort. C'était, comme de nos jours, d'un sénat avili que devait dépendre l'élection des empereurs! les gardes prétoriennes en firent justice; mais cette puissance militaire ne fut pas plus heureuse pour l'empire. Loin de nous de pareils exemples! Rien par la violence, elle n'a que trop agi. *Oublions, oublions,* c'est le cri de ralliement, c'est le mot d'ordre de la France et de son roi. Que sa présence ne coûte ni larmes ni regrets. Que personne ne soit malheureux ni dépouillé par son retour. Mais l'oubli même a ses bornes: il serait poussé trop loin, si du sénat de Buonaparté on faisait dépendre, sous la forme inouïe d'une élection, le retour d'un monarque, dont les droits ne sauraient prescrire. Si l'on souffrait qu'un pareil sénat qui depuis quatorze ans. . . . . Mais réprimons des réflexions, ou, malgré nous, trop de passions se mêlerait sans doute! Etablissons des faits: ils parleront assez d'eux-mêmes. Le faible aperçu pourra suffire.

Le sénat n'a été nommé que pour être conservateur. Peut-on nier qu'il n'a fait que détruire, tout détruire, jusqu'aux lois qui l'avaient établi.

Formé d'abord de 62 membres, il ne devait s'élever en dix ans qu'au nombre de 80: il est aujourd'hui (charge énorme pour l'état), composé de 143 membres, sans les princes et les grands dignitaires.

Un sénateur devait à jamais être inéligible à toute autre fonction publique: elles sont cumulées sur leurs têtes.

Le sénat devait annuler tous les actes inconstitutionnels. On l'a vu sans cesse appuyer et sanctionner ceux de cette nature.

Le premier consul ne devait l'être que pour 5 ans.

Un sénatus-consulte du 14 thermidor an 10 le proclame à vie.

Un sénatus-consulte du 16 change la constitution.

Le sénatus-consulte, qui proclamait Buonaparté consul à vie, est détruit à son tour.

Un nouveau sénatus-consulte du 28 floréal an 12, le proclame Empereur des Français.

Bientôt le sénat, toujours docile, et bien loin de nous offrir cette barriere que l'on croit opposer à la tyrannie, déclare, par un sénatus-consulte du 15 Brumaire an 13, l'hérédité de la famille de Buonaparté.

Un nouveau sénatus-consulte, du 30 Mars, 1806, s'occupe de régler en détail toutes les pérogatives de la famille impériale.

Le sénat ne borne point sa juridiction à l'intérieur de l'empire, il étend sa puissance sur les souverainetés et les propriétés étrangeres.

Il s'empare, il réunit à la France, ou donne à des particuliers l'Ile d'Elbe, nouvelle Caprée, à jamais fameuse par la justice du ciel, la principauté de Bénévent, les départements du Pô, de la Loire, de Marengo, de la Sésia, du Tanaro, la principauté de Guastalla, les villes de Kehl, Cassel, Wesel, Flessingue, Hambourg, Dantzick, les duchés de Parme, de Plaisance, les états de Toscane, le Valais, Rome enfin; et augmente de plusieurs domaines la dotation de la couronne. Tous ces faits sont prouvés par des sénatus-consultes des 8 et 24 Fructidor an 10, 14 Août, 1806, 28 Janvier, et 14 Mai, 1808, premier Mai, 1812, et plusieurs autres.

Au milieu de ces grandes conceptions et de ces concessions politiques, le sénat est bien éloigné de s'oublier lui-même. Neuf sénatus-consultes sont rendus en faveur de ses intérêts personnels. Ils reglent les traitements des sénateurs, la création de sénatoreries à leur profit, les biens affectés à ce genre de dotation, digne prix de leur docilité, les palais, les monuments qui doivent dépendre de ces nouveaux bénéfices, les rentes, les échanges accordés pour les améliorer, et enfin la vente d'une partie de ces biens à la caisse d'amortissement.

Des villes, des départements déplaisent et paraissent suspects; un sénatus-consulte du 26 Vendémiaire an 11, les met hors de la constitution et suspend dans ces contrées les fonctions et les priviléges de jury.

Un sénatus-consulte rompt des nœuds bénis par le pape, repousse une souveraine qu'il a sacrée de ses mains, et que la plus sainte onction devait protéger.

Un sénatus-consulte avait interdit la régence à l'impé-

ratrice des Français, elle en est revêtue par un sénatus-consulte !

Mais que sont tous ces torts, toutes ces contradictions du sénat, toutes les preuves de sa faiblesse, de son avilissement et de son avarice auprès de ce calcul de sang, de victimes et de morts que l'on voudrait différer d'établir, mais qu'il faut enfin se résoudre à contempler dans toute son horreur !

Je ne m'arrêterai point à une foule de décrets *nommés impériaux*, tous rendus pour le meurtre et que Buonaparté a fait exécuter de sa seule volonté. Je ne parlerai point de ses lois sur l'ancienne conscription, qu'il a rendu plus sévere et plus inévitable, ni de l'infernale invention des colonnes mobiles. Les reproches qui lui sont exclusivement personnels, n'ont plus d'objet, et dès qu'il peut vivre il est assez puni.

Je ne dois m'attacher aujourd'hui qu'à démontrer que le sénat est *solidiaré* avec Buonaparté de tous les malheurs de la France. Sans la basse flatterie, sans la honteuse servitude de ces hommes qui sont devenus ses complices, jamais le Corse n'eût tant osé. La France était lasse de ses lois de conscription ; il fallait, pour les maintenir, que le sénat devînt son pourvoyeur, et c'est particulierement depuis 1805 que non-seulement il s'est prêté sans relâche au système le plus effrayant d'anéantissement de l'espece humaine ; mais que souvent il a, de lui-même, été plus loin que ne l'espérait et ne l'exigeait l'exterminateur.

Pour ne rien exprimer de vague, je préciserai par jour et par date les sénatus-consultes périodiques, dont la facile prodigalité fait encore frémir.

Le 2 Vendémiaire an 14, un sénatus-consulte ordonne pour l'année 1806, conscrits 80,000

4 Décembre 1806, pour l'année 1807, conscrits 80,000

7 Avril 1807, pour l'année 1808, conscrits . . 80,000

10 Septembre, même année, 1808, rappel sur les années 1806, 1807, 1808 et d'avance sur 1809, conscrits 80,000

Et d'avance encore sur 1810, conscrits . . 80,000

25 Avril 1809, conscrits 30,000

Repris encore sur 1806, 1807, 1808 et sur 1809 10,000

5 Octobre, même année, 1809, repris encore sur 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810, conscrits . 36,000

20 Mars 1810, dans les départements de Rome et du Trasimene, conscrits 4,000

8 Novembre, même année, dans les cantons, mairies et départements des bouches de l'Escaut, conscrits 7,000

13 Décembre, même année, pour 1811, conscrits 120,000

Même date et même année, pour la marine, enfants de 12 à 16 ans 40,000

3 Février 1811, décret *impérial* et sans obstacle du sénat, sur l'année 1811, conscrits 80,000

20 Décembre, même année, 1811, un sénatus-consulte accorde pour l'année 1812, conscrits . . 120,000

13 Mars 1812 ; sénatus-consulte, relatif à l'organisation de la garde-nationale, divisée en trois bans, et appel sur-le-champ de 88 cohortes du premier ban 88,000

Pour les 12 cochortes restant à former pour compléter les 100, mises à la disposition du ministre de la guerre 12,000

9 Octobre 1813, pour l'année, conscrits . . 280,000

15 Novembre, même année, pour 1814 . . 300,000

Et en avance sur 1815, conscrits 160,000

Enfin, qui le croirait, un mois avant l'heureux dénoûment de la plus longue tragédie, le sénat a souffert qu'un décret, daté de la ville de Troie, le 26 Février de cette année, ordonnât une levée générale, et que pour avoir l'air d'enrégimenter de malheureux paysans, on leur donnât pour uniforme une tunique, prétendue *gauloise*, et qui n'était qu'une blouse de charretier, Le 26 Mars encore, cinq jours avant l'heureux 31, l'exécution d'un sénatus-consulte est ordonné par l'impératrice, et l'on pousse l'atrocité jusqu'à l'associer à des ordres de carnage.

Ajoutons à cette horrible masse de victimes, accordées froidement par tant de sénatus-consultes, ce que le mode d'exécution en livrait de plus. On reconnaîtra que lorsque les préfets et sous-préfets devaient se borner à marquer au front 80,000 adolescents pour la boucherie de Buonaparté, elle en dévorait au moins 120,000. C'est un grand tiers de plus que l'on doit ajouter aux conscriptions avouées et dont la masse s'éleve à 1,677,000

Supplément 559,000

Total des sénatus-consultes 2,246,000

Les décrets impériaux en ont bien autant moissonné. C'est donc au moins quatre millions de Français que nous coûtent l'éclat de nos revers, la tyrannie d'un homme, et la servitude d'un sénat-conservateur.

Comment prévoir où pourra s'arrêter l'audace de certains hommes, lorsqu'auprès avoir jeté les yeux sur le tableau que nous venons d'exposer, on aperçoit les mêmes personnages, dont il représente la bassesse et la flatterie criminelle, prétendre encore à une puissance révoltante, la vouloir héréditaire, et l'exiger de leur souverain comme une condition de la reconnaissance de ses droits?

Tel est un renversement d'idées que l'on trouve consigné dans l'article 6 de la constitution des recruteurs de Buonaparté.

Il y a, disent-ils, 150 sénateurs au moins et 200 au plus.

Ils sont déjà 143, il n'en resterait donc que 57 à nommer au monarque. Cette minorité serait effrayante.

" Leur dignité, disent-ils, est inamovible et héréditaire. " Ils sont nommés par le roi."

Et les 143 se nomment eux-mêmes!

Quoi, leurs dignités héréditaires nous raviraient jusqu'à l'espérance de voir enfin disparaître des noms tracés avec le sang le plus auguste, et celui de tous les Français.

Oui, nous serions sans espérance! Car non-seulement ils auraient leurs enfants pour successeurs, mais l'article 28 leur donne encore un moyen étrange de perpétuer leur souvenir.

Cet article prétend que toutes les lois actuellement existantes resteront en vigueur, et il maintient le code civil des Français.

Voyez ce qu'il contient le code civil!

Titre VIII. Art. 347.

" L'adoption conférera le nom de l'adoptant à l'adopté."

Art. 350.

" Il aura sur la succession de l'adoptant les mêmes " droits que ceux qu'y aurait l'enfant né en mariage."

Ainsi le sénateur héréditaire, qui se trouvera sans postérité, pourra du premier enfant qu'il voudra choisir, faire un des premiers personnages de l'état, le collegue d'un

Montmorenci, d'un Brissac, d'un Rohan, d'un Laroche-Jacquelin, d'un fidele d'Avarey, d'un Maillé, d'un Crussol, et le faire asseoir même aux nobles côtés d'un prince du sang royal. Instruit ou stupide, probe ou sans honneur, il suffira qu'il ait 21 ans pour se parer de la pourpre sénatoriale. Ah! ce qu'il faut dire au moins sur le privilége que donnerait une pareille loi, c'est que l'enfant ainsi choisi, l'enfant le plus obscur inviterait moins à le fuir, et serait plus supportable que celui qu'il remplacerait, s'il n'avait pas l'obligation de rappeler et de porter son nom.

Qu'importe pour eux que la guerre éternelle qu'ils ont alimentée, soutenue, autorisée, applaudie, ait ravagé nos campagnes, incendié les villes, renversé les chaumieres et laissé nus des millions de malheureux! Qu'importe que le clergé, dont les bois et les édifices leur appartiennent, soit sans honneur, sans dignité, sans moyens de bienfaisance et sans pain; qu'importe que le prix du sang de nos soldats, que la solde de l'armée, que le soin des blessés, que le chétif revenu du misérable rentier de l'état ne soient pas assurés; il faut à ces peres de la patrie un revenu de 6,444,000 fr.: les dépouilles du peuple n'ont plus rien d'affligeant pour eux dès qu'ils jouissent de ces dépouilles. Leur avarice les veut héréditaires, les veut exclusives, et sans partage avec les collégues que pourra leur associer le roi. Quand il s'agit de l'hérédité du rang, ils veulent que tout soit égal entre les anciens et les nouveaux sénateurs. Mais si l'on veut, par le même principe, les faire participer à leur dotation; oh! soudain! l'égalité les épouvante.

De l'or, de l'or, voilà leur cri: juste ciel! qu'on leur en donne et qu'ils partent! Quelque épuisée que soit la France, elle sera trop heureuse encore de s'en défaire à ce prix!

Il est clair que tous ces détails de cupidité, tous ces raffinements d'orgueil ne devaient jamais entrer dans le plan d'une constitution.

On peut dans une charte nationale, dans un pacte, dans un contrat que l'on fait avec un roi, quand on a le droit de le faire, et certes il n'existe pas ici, on peut stipuler des bases, arrêter des principes généraux; on peut dire, à tort ou à raison, il y aura un sénat; mais jamais on n'imaginera de dire, *c'est nous qui le composerons et nous nous donnerons deux cent millions de capital, pour salaire des places que nous prenons.* Ce n'est pas la peine d'avoir éprouvé 25 ans de révolution, d'avoir dévoré des milliards

d'écus et des millions d'hommes, de revoir enfin notre roi, d'avoir retrouvé l'enthousiasme des cœurs vraiment français, pour en venir à une pareille humiliation. On aura beau nous répéter *qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi.* Oui, nous serons *plus royolistes que le roi.* Sa grande âme, ses vertus, son amour pour son peuple, et pour la paix, peuvent l'engager à s'immoler, c'est à nous de le défendre contre lui-même. Il peut ignorer combien nous avons de remords et de honte, et combien se réveillent au fond de nos cœurs les sentiments d'honneur, de confiance et d'amour. C'est à nous à les lui prouver!

Poursuivons:

Les entrepreneurs de constitutions veulent bien convenir que la sanction du roi est nécessaire pour le complément des lois. Il faut espérer que le premier usage qu'il fera de cette liberté sera de ne point sanctionner une chartre funeste et si légerement improvisée.

Elle déclare très-sagement que nos rois auront le droit de faire grâce. *Ils ne font pas autre chose,* a-t-on répété, souvent. Il n'y a rien à reprocher à cet article! On voit bien que pour nos sénateurs associés cet article est de précaution.

Pas un mot sur le droit de faire la paix et la guerre; et ce qui prouve une absence totale et de sens et d'esprit et de ce faible mérite que l'on nomme à-propos, c'est le silence absolu que nos sénateurs ont gardé sur la conscription. Ils ont tant fait pour elle et par elle qu'ils semblent encore y tenir. Et quand elle est abolie de fait, quand elle est repoussée par l'horreur qu'elle inspire, quand le cœur de nos princes et leurs proclamations paternelles nous ont assuré l'extinction de ce fléau, les pourvoyeurs de Buonaparté ne veulent pas même être l'écho d'une parole consolante; un bienfait les révolte quoiqu'ils n'en soient pas les auteurs.

Mais une grande inquiétude me tourmente! d'après certaines clauses de la nouvelle constitution, on pourrait croire que l'on a prononcé trop tôt la déchéance de Buonaparté, et qu'il serait possible que l'on fût obligé de le rappeler. C'est peut-être le doux espoir qu'on a voulu se ménager et l'arriere pensée de ses plus chers affidés. Car enfin, suivant le cours des choses et des lois imposées, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir remplacer Buonaparté et d'avoir un roi! Le nôtre, à les en croire, ne doit être proclamé que lorsqu'il aura bien signé de sa main un acte portant: *qu'il accepte la constitution d'Avril, qu'il jure de l'observer*

et de la faire observer, et que cette constitution aura été soumise à l'acceptation du peuple français. Nous voilà placés entre deux périls imminents. Si le roi, par hasard, connaît assez bien l'histoire de ses aïeux pour invoquer leurs droits, s'il nous rappelle que, depuis nombre de siecles, nos rois ne sont plus électifs, et s'il ne veut pas, en ayant l'air de recevoir un don, reconnaître dans ceux qui osent le lui faire, le pouvoir dangereux de le retirer ; alors point de soumission au sénat, point d'acceptation de son pacte, et par conséquent point de roi !

Si ce bon prince au contraire chérit assez les Français pour qu'aucun sacrifice ne lui coûte, et que voulant à tout prix se charger de leur bonheur, aucune condition ne l'arrête, il signera sans doute et vous le proclamerez. Mais alors ; si pour cette abnégation généreuse, il n'en devient que plus cher à son peuple, et que ce peuple, dans les transports de sa reconnaissance, s'obstine à briser lui-même les indignes fers que l'on veut donner à son roi, point de soumission au sénat de la part des Français, point d'acceptation ! Est-ce vous alors, sénateurs, qui oserez dire: *point de roi*, et qui rappellerez Buonaparté aussi facilement que vous l'avez expulsé. Non, non, sénateurs, tous les Français, ce brave et bon peuple sera loin de souscrire à une telle infamie : il élevera son prince dans ses bras, et, comme autrefois dans le champ de Mars, il le placera sur un bouclier et votre constitution à ses pieds. Il vous dira : plus d'assemblée nationale, plus de législative, plus de convention, plus de cinq-cents, plus d'anciens, plus de sénat, plus de ces mots abstraits et trompeurs, plus de ces conceptions bizarres, plus de ces puissances rampantes qui n'ont servi de barriere, ni à Maximilien Robespierre, ni à Maximilien Buonaparté. Nous serons assez heureux avec la constitution de Philippe-Auguste, de Charles-le-Sage, de Louis XII, pere du peuple, de François 1er., avec celle de Henri IV, et même de Louis-le-Grand. Nous trouverons des garanties assez sacrées de notre bonheur dans la déclaration du 23 Juin de Louis XVI et dans les célestes expressions de son testament. Que Louis XVIII se présente à nous avec ces monuments d'une bonté royale et paternelle, avec les proclamations de son loyal frere et les siennes. Nous y croirons, nous croirons aux vertus de son augusté et bonne race, et aux paroles d'un *Roi français*. C'est notre confiance, c'est notre amour qui serviront de barriere à son autorité, si jamais elle en avait besoin. Oui, la seule qui soit forte et stable pour un bon

roi, c'est la crainte de s'aliéner les cœurs de ses sujets: s'il peut se résoudre à la rompre, cette barriere, toute autre serait inutile. On ne l'a que trop éprouvé. Nous en avions des barrieres à opposer à la tyrannie! quel usage en avons-nous fait, et de quel secours nous ont-elles servi? C'est un sénat qui a placé sur un trône héréditaire celui dont la mitraille a terminé les jours d'une foule de Français à Toulon, et dont les meurtres de Vendémiaire à Paris ont commencé la renommée. C'est un sénat qui a décerné l'empire à celui qui protégea l'ambition d'un vil directoire et l'ostracisme de Fructidor, à celui qui a perdu les restes de notre armée navale à Aboukir, qui s'est fait louer d'avoir consolé nos soldats attaqués de la peste en Egypte, et s'en est défait par l'opium; c'est par le sénat que fut couronné l'homme féroce qui fit égorger près du Caire six mille Turcs désarmés sur la foi d'une capitulation, et qu'on accuse, avec une forte présomption, d'avoir déchaîné contre Kléber, dont il craignait les récits, l'arabe assassin qui le frappa, quand il était sans défense. C'est par le sénat que fut couronné ce général déserteur qui, sans ressource en Egypte, abandonna son armée à toutes les horreurs de la misere, osa violer, en débarquant à Fréjus, toutes les lois de la quarantaine, risqua de nous apporter la peste, et livra la France entiere à un désastre plus terrible que ce fléau. C'est le sénat qui, muet et sans horreur au bruit d'un crime épouvantable, a fait son empereur d'un soldat de fortune, qui, en se disant *le dieu de la guerre*, ne fut pas retenu dans sa fureur par un nom tout militaire, plein d'espérances et qui fait partie de la gloire française, enfin par le nom si cher et si grand que portait dans sa jeunesse le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nortlingen, et de Sénef. C'est le sénat qui a souffert et protégé l'épouvantable égorgement de nos enfants, de nos freres et de nos amis, la trahison déshonorante et si cherement payée envers les princes d'Espagne, les atroces violences contre un vénérable et saint pontife, des impôts arbitraires et clandestins sur les denrées coloniales, des décrets oppresseurs qui, sans la sanction des lois, taxaient audacieusement et nos personnes et nos propriétés; enfin cette guerre affreuse de dévastation, de ruine et d'incendie qui devait attirer sur nous la vengeance de l'Univers; et qui vient, contre toute attente, en procurant au monde le plus sublime exemple de modération, nous donner la paix et le retour si désiré de nos rois légitimes. Ah pour nous consoler du souvenir de tant de honte et de miseres si profondes, pour justifier nos

espérances, rappelons nous que ce ne fut jamais par l'intervention d'un sénat que nos rois ont répandu tant de bienfaits autour d'eux. Non, ce n'est pas à un sénat que nos soldats mutilés doivent un asile honorable, que notre jeunesse, élevée pour la gloire des combats, a dû cette école, où l'ingrat Buonaparté a reçu des secours qu'il a si mal reconnus. Sans un sénat le vertueux Louis XVI a, de lui-même, aboli la servitude dans ses domaines, et l'autorité seule de son exemple en a délivré les domaines de ses sujets. Sans les avis d'un sénat, il a rendu l'honneur à l'agriculture en traçant des sillons de sa main ; sans un sénat, il a détruit la corvée et les tortures de la question; sans un sénat il a rendu plus salubres les hospices des pauvres, leur a donné l'espoir d'y renaître à la santé, d'y trouver moins affreux leur dernier jour, et grâce à lui du moins la vie et la mort n'ont plus habité la même couche. Sans un sénat enfin, il s'est montré le soutien des enfants abandonnés, il les a soustraits aux hasards d'une charité froide, il a doté les orphelins; il a réparé la cruauté des peres, et dans le ciel même le bon Vincent-de-Paul a tressailli de joie en voyant un bon roi perfectionner son ouvrage.

Loin de nous ces esprits glacés, qui viennent aux élans de l'enthousiasme mêler des calculs politiques et des frayeurs exagérées: point de réactions disent-ils! Ah qu'ils cessent de craindre. Les attaquer et les punir serait encore s'occuper d'eux, et s'en occuper, même en se vengeant, serait troubler un bonheur que nous voulons sans mélange! Oui, quand nos princes nous sont rendus, quand la violence et l'erreur ont perdu leur empire, quand nous sommes revenus à des sentiments si long-temps comprimés, nous ne voulons tous qu'une réaction d'amour ; mais qu'on ne s'y trompe point, ce n'est pas notre amour seul qui s'éleve en tous lieux contre une constitution injurieuse à notre prince autant qu'à nous-mêmes.

Elle doit disparaître parce qu'elle est inique sous tous les aspects et par la forme et par le fond ; parce que ses auteurs étaient sans pouvoir pour la faire, parce que leur existence n'était qu'une avec celle de leur créateur, parce que des Belges, des Romains, des Hollandais, des Hambourgeois, des Piémontais, sont et seront toujours sans qualité pour donner des lois à des Français. Parce que les sénateurs, au terme de l'article 90, de la constitution qui les gouverne, n'étaient pas en nombre suffisant pour créer même un sénatus-consulte. Ils devaient être les deux tiers

présents, cette loi est impérieuse, et ils ne se sont trouvés que 66 sur 143, ce qui ne fait pas la moitié.

Mais ce qui doit avoir plus d'autorité que nos paroles, c'est la piece remarquable que nous allons présenter. Elle est de nature à mettre fin à toute discussion ; un respect éternel pour le nom qu'elle porte, ne nous permet point de décider si un tel acte est authentique ou controuvé, s'il a véritablement existé, ou si nous le devons à la forfanterie de Buonaparté, quand il faisait, comme on sait, le métier de journaliste. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a eu l'audace de faire insérer cette piece dans le Moniteur du Dimanche, 14 Messidor an 12 de la république, (1er Juillet, 1804.)

Lisez, sénateurs ; c'est une protestation, attribuée à votre roi, contre ce qui s'était fait en France à l'époque où elle parut et pourrait se faire à l'avenir contre les droits du trône et de la couronne.

Cette piece, quel qu'en soit l'auteur, aura toujours un avantage qu'on ne pourra lui contester ; c'est qu'elle est parfaitement conforme aux sentiments de tous les Français et que tous leurs suffrages lui seront assurés aujourd'hui, comme dans tous les temps.

Varsovie, le 6 Juin, 1804.

" En prenant le titre d'Empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Buonaparté vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais comptable de ma conduite à tous les souverains dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par ses principes dangereux, que le sénat de Paris a osé mettre en avant ; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc (après avoir, au besoin, renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des états-généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent et la France et l'Europe ;) je déclare, en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Buonaparté vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste, et contre ce

titre et contre tous les actes subséquents, auxquels il pourrait donner lieu."

En publiant cette piece, que Buonaparté rendait authentique en la donnant pour telle, il fit ajouter à la fin la phrase suivante qui devient très-curieuse aujourd'hui.

" Cette protestation, disait-il, est au moins ridicule; il n'y a qu'une armée de deux cent mille hommes qui puisse lui donner du poids.

Nous avons satisfaction, sénateurs, le poids est au moins dans la balance. Votre constitution ne saurait la faire pencher. Les conditions imposées par Buonaparté, sont plus que remplies, sénateurs!"

La protestation est bonne et valable.

SUR BUONAPARTÉ.

Anecdotes et Traits de Caractere.

On a dit dans un de nos journaux que Buonaparté avait quitté son prénom de *Maximilien* pour ne pas rappeler la mémoire d'un autre Maximilien fort redoutable en 1793 et éviter toute comparaison. Si l'anecdote est douteuse, il est constant du moins qu'il pleura Robespierre et fit tous ses efforts pour relever les autels du moderne Moloch.

A peine la nouvelle du 9 thermidor fut-elle parvenue dans le midi, que Buonaparté conçut le projet de faire marcher l'armée sur Paris. Son plan consistait à faire arrèter les députés que la convention envoyait dans le midi, pour y obtenir l'adhésion des départements; à déclarer Robespierre *martyr de la liberté*, et les auteurs de la journée du 9 thermidor *traîtres à la patrie et hors la loi*; à rassembler enfin les plus fongueux révolutionnaires de ces contrées pour donner une apparence d'assentiment populaire aux arrêtés qu'il proposait, et entraîner les troupes dans ce mouvement. Je ne sais quel sentiment ou instinct, que j'appellerai *français*, empêcha ces députés de goûter le *patriotisme* du corse; ils repoussèrent ses projets comme tendants à allumer la guerre civile et attentatoires à *la souveraineté du peuple*. Le dépit qu'il en eut éclata en reproches furieux; il les traita de *lâches* et d'*imbécilles*; et, prenant le ton prophétique, leur déclara que la république était dès cet instant perdue, et qu'eux et lui seraient victimes du parti qu'ils prenaient, etc. etc. Il est probable que si Buonaparté, alors moins habile que séditieux, eût suivi ce premier mouvement d'une audace irréfléchie, il eût porté bientôt sa tête sur l'échafaud; mais la fatalité qui pesait sur la France nous destinait à le subir tout entier.

Destitué à cette époque, comme fauteur du terrorisme, il vécut dans l'obscurité et l'humiliation, recevant le petit écu ou le dîner de ses camarades d'armes et d'une foule de personnes, qu'il affecta de méconnaître, dès que la fortune l'eut replacé sur la route de la

puissance. On assure même qu'il avait sollicité à cette époque, du comité de *Salut-Public*, la permission de quitter la France et de se rendre en Turquie.

Les premiers degrés de son élévation furent marqués du sang des français, et les massacres du 13 vendémiaire annoncerent le nouveau Maximilien.

Ce n'est que par le plus étrange aveuglement qu'on put se tromper sur les sinistres présages qu'annonçaient les transports de sa joie lorsqu'il tint enfin sous sa main l'armée d'Italie. Dans l'impatience de son ambition on l'entendit s'écrier: *ou qu'il y perdrait la tête, ou que ses ennemis le reverraient plus haut qu'ils ne s'y attendaient.*

Il sentit parfaitement au reste (et ce fut là une de ses plus justes conceptions) que l'éclat de la gloire militaire pouvait seul élever un homme au-dessus de la loi; et ce fut par *l'usurpation* de la *renommée* qu'il marcha à l'usurpation *du pouvoir*. Des journalistes, les uns de bonne foi, les autres par mission expresse, se chargerent de travailler au grand œuvre et de transformer le nain en géant.

Voici ce qu'après une longue conversation où il avait donné ses instructions à l'un de ses propagandistes, il lui adressa textuellement pour dernier adieu: " Tu m'as entendu; fais-moi mousser vigoureusement dans l'opinion publique. Pas de relâche; pas de repos: *moi, encore moi, toujours moi.*" Ce fut là au reste une de ses plus innocentes manœuvres; et bientôt on le vit jeter sur le crime et les perfidies de toute espèce les fondements de sa grandeur.

En arrivant à l'armée d'Italie, qui était dans le plus grand dénuement, le premier acte de *popularité* de Buonaparté fut de faire fusiller, de *sa propre autorité*, à l'occasion d'une distribution de pain qui avait manqué, un garde-magasin accusé de dilapidation imaginaires, et qu'un conseil de guerre venait de déclarer innocent. A cette époque on osait encore lui parler; et on lui demanda pourquoi il se permettait une violence aussi odieuse? Il répondit tranquillement que c'était un sacrifice nécessaire: et *ne faut-il pas*, ajouta-t-il, *que le soldat croie que nous nous occupons de son sort?*

Il ne laissa pas long-temps, au reste, le droit de représentation à ceux qui l'entouraient; et il employa tout son machiavélisme à établir, moitié par adresse, moitié à force d'impudence, sa supériorité sur ses égaux.

A son début, il disait aux généraux: VOUS AVEZ *bien combattu*. Après ses premiers succès, NOUS AVONS devint quelque temps sa formule: *convenez*, dit-il bientôt ensuite, *que* J'AI *gagné une belle affaire*.

Marchant à son but par toutes sortes de chemins, quelquefois même par des routes en apparence opposées, on le voyait affecter l'indépendance envers les directeurs et exalter dans ses soldats les sentiments du républicanisme le plus ardent.

Le 18 *fructidor*, dont Buonaparté fit depuis un crime au gouvernement qu'il renversa, n'eût point été tenté sans les *adresses* et l'appui de l'armée d'Italie.

Cette affectation de patriotisme de corps-de-garde lui servit à deux choses également essentielles à ses vues. D'abord elle lui assura une multitude de Seïdes, de véritables fanatiques, qu'il pré-

cipitait en aveugles dans tous ses projets ; elle lui apprit aussi à démêler et reconnaître ces caracteres inflexibles qui, dans la roideur de leurs principes révolutionnaires, se seraient fait un devoir d'être les *Brutus* d'un nouveau *César* ; il poussait la dissimulation jusqu'à dire devant ceux qu'il voulait sonder : *N'est-il pas vrai que si jamais je songeais à usurper l'autorité souveraine, un tel me passerait son sabre au travers du corps ?* La réponse affirmative était suivie de témoignages d'estime et d'approbation, qui sortaient de la bouche tandis que le cœur dictait un arrêt de mort, qui s'exécutait bientôt dans des commissions honorables mais périlleuses, et que l'honneur embellissait aux yeux de la victime. Comment en effet pouvait-on hésiter à se faire tuer pour un général qui servait si bien la république, qui savait si bien *distinguer* le mérite et le *récompenser* ?

Il semble que la mort ait eu des yeux pour Buonaparté et qu'elle frappât de préférence ceux qui par leurs lumieres, leurs talents, leur caractere, leurs principes, paraissaient devoir mettre obstacle à son ambition. C'est ainsi que Hoche disparut au moment où la victoire l'opposait avec avantage au dictateur qui déjà se rendait à Léoben l'arbitre de la France et de la Germanie.

Ce serait une liste à faire frémir que celle des officiers de mérite dont la destruction fût *organisée* dans des expéditions générales ou particulieres. Combien d'autres, coupables seulement d'avoir deviné le tyran sous le masque du républicain, et désespérés d'avoir été les instruments de sa gloire oppressive, s'en sont punis en cherchant volontairement la mort à laquelle ils se voyaient tacitement condamnés.

Parmi ses victimes, il faut placer le maréchal Lannes, qui continuait à le fatiguer sur le trône d'une franchise impitoyable dont il avait contracté l'habitude dans les camps, et qui partit pour sa derniére campagne en faisant à ses amis des adieux qu'il croyait fermement devoir être éternels.

La mort du général Hoche fût précédée d'un fait peu connu et qui mérite de l'être par sa singularité ; c'est qu'elle lui fût prédite par Buonaparté.

Il faut dire d'abord que Buonaparté était charlatant et comédien jusques dans l'intimité de la société, et qu'il cherchait jusques dans les plus simples amusements à *jouer un rôle* et faire *de l'effet*. Il aimait singulierement à dire *la bonne aventure* ; et ce fût dans un divertissement de société qu'ayant reçu cette tâche pour *pénitence*, il s'amusa à effrayer Hoche. Pour mieux frapper son coup, il eut recours à un manege qui ferait honneur à la plus habile bohémienne.

Parvenu au général Hoche, qui lui présente sa main, il la considere, comprime un mouvement de surprise, qu'il a cependant fait apercevoir, laisse tomber la main avec une sorte d'indifférence, et passe à son voisin. Hoche se récrie, et demande raison de ce silence. *Vous vous moquez*, repart Buonaparté, *allons, je n'ai rien à vous dire*, et son regard disait le contraire. Hoche se pique au jeu et insiste. Le fourbe se défend gauchement, allégue qu'on s'est quelquefois repenti d'une mauvaise plaisanterie. La curiosité du général exige absolument le mot de cette énigme. *C'est vous qui le voulez*, lui répond-il d'une voix ferme et avec un regard perçant, *eh bien ! sachez que si les regles de la chiromancie ont*

quelque vérité, vos jours sont déjà comptés, et vous mourrez avant tant de mois Il dit, et passe tranquillement à une autre main. On ne sait pas précisément quelle espece de sensation cette scene produisit sur Hoche; mais il est certain qu'il laissa apercevoir quelque trouble; et comme on en fit un reproche à Buonaparté, et qu'on l'engageait à détruire l'impression qu'il avait causée, il vint lui dire en riant de ne pas s'occuper du *conte* qu'il lui avait fait; qu'il n'avait voulu qu'éprouver jusqu'à quel point l'imagination pouvait agir sur l'âme d'un brave.

Sans prétendre tirer aucune induction de ce fait bien constant, il est à remarquer que Hoche mourut dans le terme que Buonaparté lui avait assigné, et que cette mort débarrassa le diseur de bonne aventure d'un grand obstacle dans la carriere où il s'était engagé, et où nous le suivrons encore dans un prochain Numéro.

VIVE HENRI!

AIR: *Charmante Gabrielle.*

Les cieux après l'orage
Font briller un beau jour!
Avec le vert feuillage
La paix est de retour;
Heureux par la présence
D'un roi chéri,
Partout on chante en France:
Vive Henri!

Chantre de Gabrielle!
Roi de nos bons aïeux,
De la voûte éternelle
Descends-tu dans ces lieux?....
Oui! de ton peuple en larmes
L'œil attendri
Te revoit!... plus d'alarmes!...
Vive Henri!

Illusion touchante!
Henri! l'on pense à toi
Dès que chez nous on chante,
Dès qu'on fête un bon roi!
Ton fils, que l'on adore,
N'entend qu'un cri....
Et ce cri, c'est encore:
Vive Henri!

Henri vient de renaître
Dans un roi juste et bon!
Henri vous donna l'être,
D'Artois, Condé, Bourbon,

Généreux d'Angoulême,
Vaillant Berri;
En vous aimant, on l'aime!....
Vive Henri!

O toi, sa noble fille,
Digne objet de nos vœux!
En doublant ta famille
Rends nos enfants heureux!
Près d'un lis, ton image,
D'un lis fleuri.
Fais chanter d'âge en âge;
Vive Henri!

DE NOS GUERRIERS ET DE LA PAIX.

La guerre, qui n'est qu'un accident cruel dans les sociétés humaines, semblait devenir, sous le gouvernement dont la chute a marqué le terme de nos maux, l'état ordinaire des sociétés européennes. La paix, au contraire, cet état nécessairement le plus habituel pour toutes les nations civilisées, paraissait ne pouvoir plus être connu que comme un accident rare. La vérité de cette réflexion se prouve par un seul fait que voici: la génération qui s'élève depuis vingt-ans ne soupçonne même pas ce qu'est l'existence d'une nation au sein de la paix. C'était là, il faut le dire, le plus épouvantable bouleversement de toutes les idées reçues.

Sans doute la guerre a sa gloire, indépendante des causes toujours funestes qui la font naître entre les peuples. C'est ainsi qu'on a vu les Français, depuis vingt-deux ans, c'est-à-dire avant Buonaparté, comme au temps de sa domination, multiplier les prodiges de valeur. Car, pour l'observer en passant, il y aurait de l'erreur à croire que les Français ont été plus belliqueux lorsque ce chef les commandait qu'aux époques antérieures. Notre histoire, d'accord en ce point avec celle de l'Europe entiere, proteste contre une distinction aussi injurieuse à la vaillance nationale, qui fut dans tous les temps ce que nous l'avons vu être de nos jours. Seulement Buonaparté saisi une fois de la plus effrayante puissance que l'adulation, la faiblesse et la peur aient jamais donnée à un seul homme, fut le maître absolu de faire la guerre tant qu'il le voudrait. Et comme il le voulut toujours, les occasions de gloire militaire devinrent continuelles. Les Français furent plus souvent intrépides, audacieux, victorieux, parce qu'ils se battirent plus souvent; mais ils n'en furent que plus malheureux.

En effet, cette gloire de la guerre qui éblouit, parce qu'elle a de l'éclat, pourrait-on, sans impiété, la dire assez précieuse pour qu'une nation doive n'estimer qu'elle? Ne conspirerait-il pas contre le genre humain tout entier, le peuple que ses institutions, son monarque, ses lois, son éducation publique tendraient à entretenir dans cette disposition perpétuelle de fureur contre les autres peuples? La désertion de l'agriculture, la stagnation du commerce, la surcharge d'impôts, la dépopulation des villes et des campagnes,

l'habitude de la violence, des désordres et des excès de tout genre, l'effusion du sang humain, le deuil et les larmes des familles n'en sont-ils pas les suites inséparables ? La durée, je ne dirai pas même indéfinie, mais prolongée seulement pendant quelques années, d'un pareil état de choses, ne prépare-t-elle pas toutes les voies au retour de la barbarie ? Pour qui donc peut-on penser qu'une existence aussi anti-sociale doive avoir des charmes ?

Ne faisons point à nos braves l'injure gratuite de supposer qu'ils soient assez peu Français pour demeurer insensibles à tant de maux dont, au contraire, ils ont gémi plus que nous encore, parce qu'ils en ont été les témoins de plus près.

Quelques personnes, pourtant, paraissent croire que des militaires français sont contrariés de la paix désormais assurée ; et la raison qu'elles en donnent, c'est que l'avancement dans cette brillante mais sanglante carriere, n'y sera plus, à beaucoup près, aussi rapide.

S'il se pouvait, ce qu'on ne doit pas admettre, qu'un pur calcul d'intérêt privé l'emportât ainsi, chez des militaires, sur les considérations d'intérêt public qui frappent tout le monde, je ferais à ceux-là deux questions, dont l'une s'adresserait à leur cœur et l'autre à leur raison.

Je leur dirais d'abord : Fallait-il donc que, pour le succès de vos espérances dans la noble profession que vous avez embrassée, une partie de l'univers, votre patrie surtout, demeurassent dévouées, sans terme connu, à cet état de choses où l'homme de la société redevient l'homme de la nature ; où le sang coule par torrents ; où l'humanité pleure sur des décombres ; où la violation, presque convenue, de toutes les lois de la religion, de la morale, de la justice naturelle, de tous les droits de cité, de famille, de propriété offre l'image fidele de cette confusion universelle dont on se forge l'idée quand on songe à la fin du monde ? N'êtes-vous pas, comme nous, fils, freres, époux, peres, citoyens, amis ? Ne frémissez-vous pas aussi, comme nous, à l'idée d'une perpétuité des désastres dont l'ensemble nous donnait l'enfer sur la terre ?

Et si, contre toute vraisemblance, ces seules réflexions ne suffisaient pas pour les toucher, je leur dirais alors pour les convaincre. Eh bien ! je vous rends Buonaparté ; je vous le rends dans la situation où son obstination et son aveuglement l'avaient placé le 30 Mars ; je vous le rends, la capitale envahie, soit sans résistance, soit après avoir résisté ; je vous le rends, réduit à ses 40, 30 ou 60 mille hommes, peu importe ; je vous le rends, contraint d'aller chercher une retraite derriere la Loire, bientôt assailli sur tous les points du territoire français, par ces forces étrangeres que son opiniâtreté y avait attirées ; se débattant encore contre le nombre et la valeur avec la valeur sans le nombre, mais ne pouvant plus espérer de subsides ni en hommes ni en argent, parce que la nation était saignée jusqu'au blanc, et que chaque citoyen cachait son dernier écu pour vivre son dernier jour. Dites-moi, je vous prie, dans cette situation (qui était la vraie), Buonaparté pouvait-il régner sans accepter la paix ? Vous me répondez que non, parce que vous êtes de bonne foi. Mais moi, je vous dis alors : vous verriez donc forcément la paix, même avec Buonaparté ! vous verriez donc, même avec lui, votre avancement moins rapide. Et quelle paix que celle qui lui eût été accordée ! d'autant plus hu-

miliante pour lui qu'il l'eût faite plus tard ; d'autant moins douce pour les vrais Français qu'elle eût été achetée au prix de plus de sang encore : inquiete, d'ailleurs, agitée par la défiance de l'avenir avec un tel homme, attristée par les vexations de toute espece, par les disgrâces, surtout, données à nos plus braves officiers de tout grade, en récompense de leur prodigieux dévouement, une paix, toutefois, tellement forcée par l'épuisement universel de toutes les ressources que Buonaparté ne pouvait plus, de long-temps, malgré son irrésistible passion de faire la guerre, rouvrir pour vous, en la recommençant, la carriere des chances nombreuses qué vous regrettez. Eh bien ! puisque la paix avait lieu dans toutes les hypotheses, et que Buonaparté ne concevait d'autre état politique que celui de la guerre, dévenue impossible pour lui-même, la paix avec les Bourbons, que réclame la nation entiere, ne vaudra-t-elle pas mille fois mieux que la paix avec Buonaparté, contre lequel s'élevent tous les amis de la vraie liberté, du nom français, du caractere français, toutes choses auxquelles cet homme était né et voulut rester étranger ?

Mais, d'ailleurs, tant de militaires généreux qui ont fait des preuves si honorables, demeurent-ils donc exposés à ne pas recueillir le prix de leurs travaux et de leurs sacrifices ? Sont-ils donc, en effet, condamnés à toute cette lenteur d'avancement qu'on supposerait devoir être un des résultats de la paix ? La France n'aura-t-elle pas son état militaire ? Les gouvernements de divisions militaires : les commandements de places, de forts, d'arsenaux : les emplois de même nature et les grades divers d'officiers de toutes armes dans ces colonies que la paix nous restituera ; les grades divers, aussi, dans la maison militaire de nos rois ; ces distinctions, enfin, auxquelles le Français, qui aime la gloire avec tant de délicatesse, se montra toujours si sensible, et dont le prix s'accroît à ses yeux de tout ce qu'ont de gracieux, de noble et de chevaleresque les formes avec lesquelles les Bourbons savent les distribuer ; ne seront-ce pas là des moyens d'émulation, d'avancement, de récompense, pour des guerriers dont toute l'Europe admira l'héroïsme en gémissant, pour nous, de l'abus cruel qu'en faisant notre dominateur ? Les militaires demeurer sans tous les honneurs, sans toutes leurs récompenses sous les descendants de Henri IV et de Louis XIV ! mais cela est démenti, à l'avance, par tous les faits de notre histoire ; cela est contredit par les dispositions, depuis long-temps connues, depuis long-temps proclamées, des princes que nous revoyons aujourd'hui, et qui prouvent, chaque jour, à l'égard de nos braves, avoir su distinguer si bien l'héroïsme des exploits, et la cause de l'armée, qui n'était pas celle de son chef.

Qu'on se tranquillise donc sur l'avenir de nos guerriers. Qu'on s'en fie à leurs droits mêmes, à l'estime nationale dont l'expression, en leur faveur, est universelle, au caractere connu de nos princes. L'olivier peut fleurir sans qu'on ait à craindre de voir se flétrir le laurier.

REVUE DES THÉATRES.

Les auteurs ont souvent beaucoup d'obligation au journaliste discret qui veut bien les comprendre dans ces réticences, et qui les oublie par ménagement ; mais ce qui est vrai dans presque toutes les circonstances possibles, ne l'est pas dans la circonstance où nous nous trouvons, et qui a fait éclore tant de nouveaux ouvrages. Indépendamment de leur mérite littéraire, qui est sujet à la critique et qui peut-être la supporterait difficilement, ces ouvrages ont un mérite très-rare et très-digne d'estime, celui du sentiment désintéressé qui anime leurs auteurs. Nous ne sommes pas éloignés du temps où un hommage poétique était une spéculation comme une autre, qui devait rapporter en proportion de la bassesse, et non pas en proportion du talent, et qui donnait à la fortune tous les droits qu'elle ôtait à l'honneur. Alors, on jetait des poëmes dans le commerce, on plaçait des odes à intérêt, et on faisait d'un vaudeville une espece de lettre de change payable à vue. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Un gouvernement qui est fondé sur les droits les plus touchants et les plus sacrés, n'a plus besoin de payer la flatterie, puisqu'il est presque obligé de réprimer le sentiment. Nos poëtes ne reçoivent plus l'ordre ministériel d'avoir de l'esprit bon gré malgré, et l'enthousiasme gagé ne les applaudit plus au parterre. On dit tout bonnement ce que l'on sent vivement, on applaudit à ce que l'on aime à entendre, et l'esprit des autres ne tire plus à conséquence que pour la gloire. C'est assez pour les gens qui s'y connaissent, mais ils ne sont jamais le grand nombre, et le grand nombre m'étonnerait si le ravissement qu'inspirent le retour de nos princes et le bonheur de la patrie n'expliquait pas tout. A voir le train que prenaient les choses, je n'aurais jamais espéré cela de mon temps : et je rends grâces aux Dieux de ce qu'il reste tant d'honnêtes gens à Sparte.

Je ne crois pas qu'on puisse former de doute sur la longue sécurité de l'Etat : s'il y restait quelque trouble, ce trouble ne pourrait être entretenu que par les malveillants indignes d'être français, et qu'il faudrait dévouer à l'exécration de la postérité. Tout notre avenir est dans nos mains, et la nation toute entiere veut concourir à l'assurer, cette nation qui sera plus que jamais la grande nation ; car elle sera grande par sa gloire intérieure, par la prospérité de ses souverains, par la sagesse de ces institutions, par la force toujours redoutable de ses vieux guerriers. Je crois que l'opinion ne peut plus s'altérer, et que les efforts de quelques écrivains plus ou moins spirituels influeront beaucoup moins sur ses développements que l'instinct inné du peuple qui a besoin d'être heureux, et qui sait bien pourquoi il a cessé de l'être depuis vingt-cinq ans. Cependant, j'en conviens avec plaisir, il faut seconder l'élan des sentiments nobles, et ne pas dédaigner les services du talent, à une époque si voisine de nos malheurs que ces services ne sont pas tout-à-fait sans courage. Quand les eaux du déluge se furent retirées, la terre n'étoit pas encore pure, et les flèches d'Apollon la débarrasserent

du monstre qui l'infestait ; je ne veux donc pas être injuste envers nos Apollons, et quoiqu'une récapitulation, nécessairement un peu seche, ne soit pas un thème très-piquant pour un Feuilleton, je tiens qu'il est de mon devoir de rendre à César ce qui appartient à César, et au Vaudeville ce qui appartient au Vaudeville; j'aime mieux être ennuyeux qu'ingrat, et tomber des mains de vingt lecteurs que de blesser la sensibilité de vingt poëtes :

« *Genus irritabile vatum !*"

Nous sommes d'ailleurs dans des jours de clémence royale, de clémence nationale, de clémence littéraire, et j'espere que le public, indulgent pour moi, comme il paraît avoir pris la louable résolution de l'être pour tout le monde, voudra bien me pardonner aussi en faveur de l'intention.

La reprise de *la Partie de Chasse de Henri IV* est le premier tribut par lequel le théâtre ait concouru à l'allégresse nationale. Il y a long-temps que l'auteur est mort, et on pourrait très-bien se croire dispensé de garder des ménagements avec lui ; mais comme la conscience d'un journaliste passe avant tout, il faut convenir que sa comédie n'a pas été égalée par les dix ou douze rivales que la circonstance lui a données dans tous les spectacles de Paris. Ce n'est cependant pas le prestige de la représentation qui a pu lui assurer cette supériorité, car elle est jouée très-médiocrement, pour ne rien dire de plus, par des acteurs accoutumés à mieux saisir l'esprit de leur rôle. Celui de Henri IV même a été pris d'une maniere fausse ; Fleury, en cherchant l'abandon, est tombé dans une bonhomie lourde et sans grâce ; il a oublié que Henri IV était aussi un chevalier, plein de feu, de fierté, de noblesse, et dont la franche courtoisie ne devait rien avoir de bas ni de trivial. Ces manieres royales, que la popularité n'exclut pas, lui manquent tout-à-fait ; mais la méprise de cet excellent acteur n'est pas sans remede au théâtre Français, qui a le bonheur de posséder un *maître à regner*, dont les éleves ont fait un certain bruit dans le monde.

La Bataille d'Ivry, reprise à l'Opéra-Comique, est bien loin de *la Partie de Chasse.* Elle n'a de recommandable que le patriotisme de l'auteur, qui mourut pour son opinion. Les poëtes dramatiques de notre temps ne se lient pas d'une maniere aussi étroite à la destinée de tel ou tel ordre de chose, et survivent assez volontiers aux gloires qu'ils ont prônées, et aux réputations qu'ils ont faites ; heureux si leurs principes eux-mêmes ne survivaient jamais à leurs ouvrages !

Le même théâtre a produit une nouveauté de circonstance dont j'ai rendu un compte détaillé, et qui attire encore le public. C'est la petite piece intitulée *les Héritiers des Michau*, qui se fait remarquer par une simplicité trop nue, mais qui n'est pas dénuée de naturel. On sait que la musique est un mélange assez bien assorti de nouveaux airs qui ne manquent pas d'effet, et de vieux airs qui en ont beaucoup. Cette musique ne fait pas de tort au compositeur, mais elle fait beaucoup d'honneur à Henri IV.

Je ne suis pas en arriere avec le Vaudeville, où il faut toujours se presser de constater les succès ; mais je redois bien légitimement la moitié de deux succès à M. de Rougemont. Le premier est pour *Henri IV et Daubigné*, qu'il a donné au théâtre de l'Odéon avec M.

René Perrin ; le second pour *le Souper de Henri IV* ou *la Dinde en pal*, qu'il a donné au théâtre des Variétés avec feu M. Boutillier. Ce souper déjà réchauffé à tous les théâtres, pourrait bien faire encore les frais de trois ou quatre *nouveautés* actuellement en répétition. La nouveauté de M. de Rougemont se distingue comme je l'ai dit dans le temps, par des couplets très-heureux, dont quelques-uns sont ordinairement redemandés, et méritent de l'être. Tel est celui-ci que Henri IV chante, sur un air de romance qui pourrait être mieux approprié au personnage, c'est-à-dire plus antique et plus national :

Je ne viens point frapper vos yeux
Du vain éclat de la victoire.
Sur le trône de mes aïeux
Votre unique bonheur fera toute ma gloire.
Ma main vient essuyer vos pleurs
Et conquérir mon héritage.
Vous m'aimerez, Français, j'en ai pour gage
Mon nom, mes droits et mes malheurs.

On a cité de la même piece une scene toute nouvelle, et qui réellement ne pouvait pas être ancienne, car elle choque un peu des bienséances qu'on n'avait pas encore contestées il y a vingt-cinq ans. C'est celle où Henri IV consulte un paysan sur la conduite des affaires de son royaume. Il est fort douteux que Henri IV, qui avait pour ministres et pour amis des Sully et des président Jeannin, ait jamais trouvé à propos de prendre des avis de M. Guillaume : Henri IV était populaire, mais il n'était pas *peuple* ; il se livrait à la familiarité sans l'outrer, et quand il daignait laisser oublier à ses sujets la dignité du roi, il conservait celle du pere avec ses enfants. Je conviens que cette nuance est un peu légere, et que la scene de de M. Rougemont produirait peut-être moins d'effet, si elle y avait été observée. Telle qu'elle est, le public trouve cette scene fort piquante, et couvre d'applaudissements réitérés quelques-uns des traits heureux dont elle est semée. C'est l'effet que produit toujours cette phrase pleine de sens : « Vous allez entrer dans un pays où il y « a eu ben du boulvari : les uns ont dit ci, les autres ont dit çà ; il y « en a même qui ont dit ci et çà : fermez-moi les yeux là-dessus. » Il n'y a rien de plus raisonnable et de plus sagement exprimé. Après un quart de siecle d'agitations, pendant lequel les hommes se sont trouvés hors de toutes leurs habitudes nécessaires, et déplacés en dépit d'eux-mêmes de leur sphere naturelle, il y a une foule d'erreurs, de fautes et peut-être de crimes à oublier ; la mesure des sentiments ordinaires ne peut plus s'appliquer aux sentiments d'un peuple en révolution, dont toutes les pensées et toutes les actions (car je n'en excepte pas les grandes pensées et les actions généreuses) portaient le caractere d'une maladie. Ce qui n'appartient à aucun temps de la société, à aucune époque de l'histoire, à aucune hypotese possible, n'est sujet à aucun jugement ; ce qui ne doit, ce qui ne peut pas se renouveler n'a pas besoin d'être puni, par cela même qu'il ne saurait être prévu. Les lois répressives sont faites pour les délits réprimables, et non pas pour ce qui ne se retrouvera jamais, parce qu'une chance unique est une exception qui ne peut pas fonder une regle. Les raisonneurs pérorent, les mal-

veillants se plaignent, la crédulité recueille le mensonge, l'oisiveté le colporte, les brochures se multiplient, les livres s'entassent; quel orage de déclamations, quel déluge de pamphlets! et tout cela pour en finir par le mot vrai, par le mot profond et essentiel du paysan de M. de Rougemont; " Fermons les yeux là-dessus." Je ne crois pas que l'expérience puisse enseigner une autre leçon à la sagesse.

Le théâtre de la Gaité, qui est toujours à l'affût des choses solennelles, qui n'a jamais manqué une occasion de mêler les larmes du sentiment aux transports de la joie publique, a eu son mélodrame patriotique. L'Ambigu-Comique, qui est le plus tragique de nos spectacles, à dérogé pour cette fois à ses habitudes. Il s'est réjoui avec tout le monde. L'impromptu de MM. Coupart et Varez, intitulé: *Vive la Paix!* est un petit tableau sans prétention, qui est plein de naturel et de gaîté. On y a remarqué des traits vraiment comiques, et comiques surtout pour l'Ambigu-Comique, où l'on ne s'en pique pas. Je n'y blâmerai que ce rôle d'obligation d'un paysan poltron et niais, qui se répete jusqu'à satiété dans nos comédies. Si ce personnage est gai par lui-même, ce n'est pas aujourd'hui qu'il peut plaire aux âmes fieres, et quand l'élite des braves de l'Europe est appelée à voir la nation chez elle. Nous avons d'ailleurs des paysans, mais comme il y en a partout, mais le ridicule de nos paysans, ce n'est pas trop la poltronnerie. Pour un poëte dramatique, c'est une faute de costume.

BEAUX ARTS.

Les Peuples de la Russie, ou Description des Mœurs, Usages et Coutumes des diverses Nations de l'Empire de Russie, accompagnée de Figures coloriées : par M. le Comte Charles de Richeberg. *Tome* 1er, *Premiere Livraison.*

L'auteur de cet ouvrage avait d'abord conçu le projet d'une histoire générale de la Russie, tout à la fois littéraire et pittoresque. Il aurait raconté l'origine et les migrations des peuples nombreux de l'empire du magnanime Alexandre; il nous eût fait connaître leur religion, leurs mœurs, leurs usages, les productions de leur sol, les ressources de leur industrie, la marche de leur commerce, et, à l'aide de la gravure, nous eût mis sous les yeux la physionomie, le costume et les habitudes domestiques propres à chaque nation, l'aspect des cités, l'ordonnance et le détail intérieur des édifices, tout ce que les récits ne sauraient faire comprendre qu'imparfaitement sans le secours des représentations. Lui-même avait voyagé, suivi de dessinateurs habiles. Les matériaux ne lui eussent pas manqué d'ailleurs : déjà la Russie avait été l'objet des observations de plusieurs savants, et celui de quelques-unes de ces grandes expéditions philosophiques qui ont fait tant d'honneur au siecle

dernier. Mais l'abondance et la richesse du sujet étaient elles-mêmes le plus grand obstacle à l'exécution d'une telle entreprise, dans un temps où la guerre et la tyrannie avaient anéanti le commerce, et commençaient à frapper d'une langueur mortelle les sciences, les arts, toute civilisation. L'auteur s'est donc borné à publier ce qui concerne le personnel des peuples, leur caractere de physionomie, leur costume, quelques-uns de leurs usages, ce qu'il appelle la partie *etnographique* de son grand voyage pittoresque, dont le surplus nous sera sans doute donné quelque jour. Ce seul fragment fournira la matiere de seize livraisons, chacune composée de six estampes coloriées et de douze à quatorze pages de texte; il fournirait facilement davantage : suivant le dénombrement et la classification faits par l'académie de Pétersbourg, on compte en Russie, quatre-vingt-dix-neuf maisons différentes. Mais toutes ne sont pas également remarquables; plusieurs ne different entr'elles que par le nom et quelques particularités peu marquées, difficiles à préciser, et qu'il est peu important de connaître; d'autres, au nombre de quatorze, nouvellement transplantées des diverses parties de l'Europe et de l'Asie, n'ont point encore contracté les habitudes locales qui les distingueront quelque jour des peuples dont elles auront tiré leur origine. M. de Richberg exclut ces dernieres, et, faisant un choix parmi les autres, il n'en comprend dans son recueil qu'une trentaine environ. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer du frontispice de sa premiere livraison, dans lequel il a rassemblé un certain nombre de têtes, dessinées et coloriées avec soin, pour nous présenter d'abord le type de la physionomie et comme le portrait de chacun des peuples dont il sera question dans la suite de l'ouvrage. Les autres estampes de cette premiere livraison représentent le paysan et quelques femmes de la Russie, proprement dite; les cérémonies du baptême, celles du mariage et de l'extrême-onction, suivant le rite grec, tel qu'il est établi en Russie. Le dessin et l'exécution de ces estampes sont ce qu'il faut pour bien indiquer les objets; le texte à la rédaction duquel le savant M. Depping a concouru, abonde en faits et en observations curieuses; la partie typographique ne peut manquer de faire honneur aux presses de l'imprimeur Colas.

Dans tous les temps, un tel ouvrage eût satisfait les amateurs de beaux livres; mais si, comme il semble, les peintures sont fideles, et les descriptions exactes, il y a pour nous une espece particuliere d'intérêt, aujourd'hui qu'une suite d'événements merveilleux, intimement liés à l'histoire de notre France, ont livré, pour ainsi dire, à nos propres observations ces mêmes peuples de la Russie, qu'il semblait que nous ne dussions jamais connaître que dans les relations des voyageurs.

Quel spectacle, en effet, que cette réunion sous un même sceptre, de tant de nations répandues sur un quart du globe, et différentes entr'elles de mœurs plus encore que de climats: les unes, dans l'état primitif, douées encore de qualités qui sont la force des sociétés naissantes et les autres, parvenues déjà au plus haut degré de perfectionnement auquel il soit donné à l'homme de s'élever; en sorte que, prises ensemble, elles occupent toute l'échelle, pour ainsi dire, de la civilisation! Là, des multitudes fortes et saines de corps, façonnées par la nature pour les plus rudes travaux, peu sensibles à la douleur, et point du tout, ce semble, à la perte de

la vie, dociles parce qu'elles sont sans volonté, patientes parce qu'elles sont sans besoins, telles, enfin, qu'il les faut pour faire des sujets tranquilles et d'excellents soldats; et plus haut, une classe nombreuse d'hommes déjà consommés dans la pratique des arts, des lettres, des sciences, éclairés de toutes les lumieres de la philosophie, religieux sans le moindre fanatisme, vraiment cosmopolites, vraiment philantropes ; d'une élégance de mœurs, d'une aménité d'esprit qu'aucune nation n'a surpassée; sensibles à toutes les sortes de gloire, et capables, pour les obtenir, des plus beaux efforts de persévérance et de courage. Nous avons entendu de jeunes officiers russes, le jour même de leur marche triomphale à travers Paris, parler de la longue suite de leurs exploits, depuis les bords de la Moskwa jusqu'aux rives de la Seine, comme de choses auxquelles ils avaient été conduits par le doigt de Dieu, et dont ils ne prétendaient d'autre gloire que celle d'avoir été choisis pour être les instruments de sa miséricorde; tout cela avec si peu d'enthousiasme et dans des termes si simples et si affables, qu'on le prit d'abord pour le langage convenu d'une courtoisie exquise. Mais en même temps, ils nous firent remarquer une médaille d'argent que, tous soldats et officiers, portent comme un ordre de chevalerie. Sur l'un des côtés de cette médaille est le symbole de la Providence, et de l'autre la traduction en langue russe de ce passage de l'écriture: *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* On sent qu'un corps politique composé de tels éléments, ainsi disposés, n'attendait, pour s'élever au plus haut degré de puissance et de prospérité, qu'un chef digne de l'y conduire. Ce chef lui a été donné. *Que les destinées de la Russie s'accomplissent* donc, puisqu'il entrait dans ses destinées de délivrer la France, et de rendre la paix au Monde! il est actuellement bien prouvé, prouvé par les faits, que les coalisés n'ont eu pour but de leurs desseins que l'affranchissement de l'Europe, et qu'ils ont été dirigés dans cette grande entreprise par les principes d'une morale fort au-dessus des calculs ordinaires de la politique: morale qui nous était à peine connue, et dont nous n'avions pu suivre les progrès, retranchés comme nous l'étions, pour ainsi dire, depuis vingt ans, de la communion des peuples civilisés. De là incontestablement l'admirable persévérance de l'Angleterre, à laquelle on feignait de ne rien comprendre ; la coopération désintéressée de la Russie, si puissamment défendue, par son climat, des atteintes immédiates de la France; le noble enthousiasme et l'intrépide dévouement des peuples de la Prusse, et le douloureux sacrifice par lequel l'Empereur d'Allemagne a montré deux fois de combien les obligations et les vertus des Rois l'emportent sur celles des autres hommes; de là cette émulation, ou plutôt cet accord si parfait de magnanimité qui nous étonne; les promesses de Francfort et de Dresde religieusement gardées à Paris, la cause du peuple, instrument et victime lui-même de l'oppression, séparée de celle de l'oppresseur; ce peuple dès lors rendu à la liberté, et de nouveau admis à l'alliance européenne; la France remise dans son intégrité à ses souverains légitimes; toute atteinte aux propriétés, même publiques, suspendue; les prisonniers rendus; les mers ouvertes, le commerce rétabli au-dedans comme au-dehors; tout cela avant qu'il ait été conclu aucun traité, mais suivant la parole donnée, à l'instant même où le but de la guerre venait d'être atteint. En effet, ce n'était qu'à Paris qu'on pouvait frapper dans la racine le mal qu'il s'agissait d'ex-

tirper; et là, encore, quelle admirable modération! quelle générosité envers l'ennemi qui a cessé d'être à craindre!

Sans doute ce bonheur inespéré; ces bienfaits d'une sagesse et d'une grandeur d'âme sans exemple, n'ont point été, pour toute la France, sans mélange de quelques maux; la guerre la plus juste a ses calamités; nos campagnes et plusieurs de nos villes ont considérablement souffert. Mais à qui se prendre de ces désastres? Ne sont-ils pas, comme tant d'autres, les fruits de l'ambition, de l'orgueil, de l'avarice, de la dureté d'âme du tyran? N'est-ce pas Buonaparté, et Buonaparté seul qui a rassemblé, de tous les points de l'Europe, pour les amener comme par la main sur nos frontieres, ces multitudes d'armées formidables; et lorsqu'elles ont eu atteint ces frontieres, n'est-ce pas Buonaparté encore qui n'a rien fait pour les empêcher de les franchir? La France envahie était bonne pour se défendre, et lui avec elle. Sa politique hasardeuse ne voyait dans l'invasion de notre territoire, dont, après tout, les peuples lui sont étrangers, qu'un prétexte aux impôts arbitraires et sans bornes, aux conscriptions anticipées, aux levées en masse, à l'armement des femmes et des enfants, à toutes les sortes de mesures destructives pour nous, sur lesquelles il fondait le salut des siens. C'est Buonaparté encore qui a plus que doublé les maux de cette guerre, en grevant nos campagnes de la subsistance et de l'entretien de nos propres armées, qu'il laissait sans vivres, sans vêtements, sans chevaux pour les transports, tandis que lui-même tenait en réserve des trésors, dont une faible partie soustraite à la rapacité de sa famille, a suffi pour payer tout à la fois un mois de la solde de cette même armée. Et que dire de l'affreux despotisme qui livrait nos villes sans murailles aux horreurs des siéges et des assauts, en exigeant d'elles une résistance insensée?

Il est certain que les alliés n'ambitionnaient pas d'envahir la France, leur conduite à Paris est actuellement le témoignage irréfragable de la sincérité de leurs déclarations sur les bords du Rhin, et le sens clair de ces déclarations n'était autre que celui-ci: « Donnez-vous un gouvernement avec lequel nous puissions vivre « en paix, et nous vous donnerons la paix.» Dès lors nous avons eu l'alternative ou d'abolir la tyrannie, ou de laisser périr la patrie. Loin de moi l'idée de rappeler un choix dont nous avons depuis réparé, si non l'immense dommage, du moins la honte. Mais ce qu'aujourd'hui encore il n'est point inutile de redire, c'est que Buonaparté et son gouvernement subsistants, l'invasion de la France était d'une nécessité absolue pour les puissances de l'Europe; il fallait, pour leur salut à toutes, qu'elles brisassent la verge de fer avec laquelle Buonaparté dirigeait, au gré de son ambition, un peuple tel que les Français. Il était inévitable que la France fût accablée à son tour, pour son opiniâtreté à se faire l'instrument des fureurs du plus dangereux comme du plus imprévoyant des conquérants; rien désormais ne pouvait la soustraire à ce grand acte de représaille. Mais, après cela, quel abime de misere et de honte s'il lui eût fallu demeurer esclave de Buonaparté vaincu! par fortune, le sang de nos souverains légitimes n'avait point été tout épuisé; il s'est trouvé des Bourbons pour faire que nous ne demeurassions pas sous un joug avili: grâces à eux, les Français rendus à leurs rois, rendus à eux-mêmes, pourront se vanter du moins de n'avoir été asservis qu'aussi long-temps que la main qui les tenait enchainés les a conduits à la victoire.

LA VIE DE NICOLAS.

POT-POURRI.

Air : *Annette à l'âge de quinze ans.*

La mere Lajoie, à vingt ans,
Avait un mari, dix amants ;
Elle accoucha de Nicolas ;
Qui fut son pere ?
C'est un mystere
Qu'on ne dit pas.

Air : *Pégase est un cheval qui porte.*

Un sorcier fit son horoscope,
Et dit : « Le petit Nicolas
Sera faux, cruel, misanthrope ;
Hélas ! que ne sera-t-il pas !
Mais ton enfant, heureuse mere,
Reconnaîtra tes soins touchants ;
Quand il sera roi de la terre,
Tu seras reine des mendiants. »

Air : *Du Panorama.*

Par les soins de l'un de ses peres,
[illegible] le petit Nicolas,
De l'île étroite des Corsaires,
Chez les Français porte ses pas.
Là, pour toute étude au collége,
Il rosse maître et compagnon ;
Il les bat avec de la neige,
En attendant poudre et canon.

Air : *J'étais bon chasseur autrefois.*

Mais les paroles du Sorcier
Lui reviennent dans la mémoire ;
Et le plus mauvais écolier
Rêve qu'il est né pour la gloire.
Il dédaigne l'humble destin
D'un César ou d'un Alexandre,
Et forme le vaste dessein
De réduire la lune en cendre.

Air : *A moins que dans ce monastere.*

Mais de la lune, sur la carte
On ne trouve pas le chemin ;

Pourtant Nicolas Buonaparte
N'abandonne pas son dessein,
« Quoi ? pour semblable bagatelle,
Je renoncerais à mes plans !
Tuons, tuons pendant vingt ans ;
Les morts me serviront d'échelle. »

Air *Du serin qui te fait envie.*

L'empereur futur de la lune,
N'est déjà plus un écolier ;
Mais, favori de la fortune,
Il se dispose à bien tuer.
Il cache avec soin sa manie,
Fait d'abord patte de velours ;
On le prône comme un génie
Qui doit ramener les beaux jours.

Air : *Au clair de la lune.*

Le nom de grand homme
Plaît à Nicolas ;
De Paris à Rome
Il marche à grands pas ;
Il massacre, il frappe,
Il met tout en feu,
Et chasse le Pape,
Pour l'amour de Dieu.

Air : *Des dettes.*

Au milieu de tant de hauts faits,
Le Directoire fait la paix ;
Nicolas se désole.
Mais en Egypte on l'enverra ;
Il y tûra tant qu'il voudra ;
Nicolas se console.

Profitant de l'occasion,
Il prend Malte par trahison ;
Les Anglais se désolent :
Leur amiral, le poursuivant,
Brûle sa flotte en arrivant ;
Les Anglais se consolent.

Air : *Du petit matelot.*

Nicolas ne perd pas la tête,
Et pour plaire au Mahométan,

Se dit le fils du grand prophète,
Et prend la pipe et le turban ;
Mais entêté comme une mule,
Le Turc dit qu'il en a menti,
Et ne se fait aucun scrupule
De rosser Nicolas Muphti.

Air : *Du pas redublé.*

La foule des petits esprits
  Est bientôt alarmée ;
Nicolas méprise leurs cris,
  Mais il quitte l'armée.
Sur un esquif des plus petits,
  Il fend l'humide plaine ;
Et, pour nos péchés, dans Paris
  Le diable le ramene.

Air : *De la fanfare de Saint-Cloud.*

Il fait une promenade
Vers les filets de Saint-Cloud ;
Dénonce son camarade,
A qui l'ingrat devait tout ;
Il met au vent sa flamberge,
Se proclame souverain ;
Et frappe, à grands coups de verge,
Royaliste et jacobin.

Air : *J'ai vu partout dans mes voyages.*

Mais de crainte qu'on ne devine
Son origine par son nom,
Le grand Nicolas s'imagine
Qu'il lui faut un autre patron.
Pour un conquérant redoutable,
Colas est un trop vilain nom ;
Il se donne celui d'un diable
Qui s'appelait Napoléon.

Bientôt il a peur de son ombre ;
Il ne connaît plus de repos ;
Il voit des ennemis sans nombre
Dans ses chefs et ses généraux ;
Mais Nicolas s'en débarrasse
Par le fer et par le poison ;
L'un est guillotiné par grâce,
L'autre étranglé dans sa prison.

Air : *Tous les bourgeois de Chartres.*

Pour singer les monarques,
Le moderne empereur
Donne en masse des marques
Qu'il appelle d'*honneur* ;
Chacun porte sa *croix*, on ne voit plus qu'*étoiles* ;
Il les prodigue par boisseaux,
Aux *curés* comme aux *généraux*.
Jusqu'aux marchands de toiles.

Air : *Ce boudoir est mon parnasse.*

C'est maintenant qu'il peut suivre
Son noble et vaste projet ;
Pour peu qu'on le laisse vivre,
Tout doit prendre un autre aspect.
Tous les peuples de la terre
Seront bientôt ses sujets ;
Et, par les lois de la guerre.
Les rois seront ses valets.

Air : *Allez-vous-en gens de la noce.*

" Rois et princes, je vous détrône ;
Allez-vous-en hors de chez vous ;
J'ai besoin de votre couronne,
Venez la mettre à mes genoux.
J'ai beaucoup de sœurs et de freres,
J'en veux faire de petits rois ;
Voilà mes lois ;
Cédez vos droits,
Allez vaquer à vos affaires,
Vous reviendrez une autre fois.

Air : *Du grand croissant.*

" Joignons le commerce à la guerre ;
Quand partout j'aurai triomphé,
J'ordonne aux princes de la terre
D'acheter chez moi leur café.
J'ai trois cent mille hommes de rentes,
Et je les double quand je veux :
Mandrin jadis faisait ses ventes
Avec un corps bien moins nombreux.

Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

" J'apprends que le czar de Russie
Ne veut pas me donner un sou :
Allons le chercher à Moscou."
Mon avis est qu'on le châtie ;

Air : *Ton, ton, etc.*

« Quand nous aurons pris la Russie,
Nous pousserons jusqu'à Canton,
Ton ton, ton taine, ton ton."
Et de la campagne d'Asie,
Nous reviendrons à Charenton,
Ton ton, ton taine, ton tou"

Air : *Il pleut, il pleut, bergere.*

« Avec six cent mille hommes
Nous voici dans Moscou ;
Mais, nigauds que nous sommes,
Ce n'est pas le Pérou.
Ah! devait-on s'attendre
Qu'il gêle en ce pays ?
Il gêle à pierres fendre,
Et nos soldats sont frits."

Air : *De la croisée.*

En vain, pour se chauffer peu,
Notre héros, plein de courage,
Met tous les villages en feu,
Et brûle jusqu'à son bagage ;
En vain le soldat veut ronger
Les chevaux qui meurent sur place,
Il n'a pas appris à manger
Des chevaux à la glace.

Air : *La foi que vous m'avez promise.*

Dans sa peau de tigre il chemine
A travers glaces et frimats,
Menant avec lui sa cuisine,
Et faisant ses quatre repas.
Il a perdu dans trois semaines
Six cent mille hommes, ce n'est rien.
Pour nous consoler de nos peines,
On nous dit qu'il se porte bien.

Air : *Je n'saurais danser.*

Messieurs du Sénat,
Décrétez vîte une armée ;
Messieurs du Sénat,
Que tout Français soit soldat.
S'il a tout perdu,

N'a-t-il pas sa renommée ?
Il n'est pas vaincu,
C'est le froid qui l'a battu.
Messieurs, etc.

Air : *De Claudine.*

Pour réparer sa défaite,
Il ne faut que deux décrets ;
Une armée est bientôt faite,
Quand on prend tous les Français.
De bon cœur chacun s'enrôle,
Jeune, vieux, mari, garçon ;
On prend l'enfant à l'école :
Pour tuer c'est toujours bon.

Air : *On compterait les diamans.*

Mais le diable a fait de ses coups ;
Les alliés tournent casaque,
Et l'on voit arriver chez nous
Et l'Allemand et le Cosaque.
Des fiacres on prend les chevaux
Pour monter la cavalerie,
Et ces modestes animaux
Sont tout l'espoir de la patrie,

Air : *A la façon de barbari.*

On fait partir les jeunes gens
De quinze ans à soixante ;
Ils marchent tous gais et contents,
Aucun ne s'exempte :
Chacun d'eux vaut un bataillon,
La faridondaine, la faridondon,
Et Nicolas est sans souci,
Biribi,
A la façon de barbari, mon ami,

Air : *Le port Mahon est pris.*

Les Russes sont battus,
Déjà l'on n'en voit plus ;
Ils quittent la Champagne ;
Vaincus,
Perdus,
La frayeur les gagne :
Dans un mois de campagne,
Il sont tous déconfits,
Tous occis,
Morts ou pris.

Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

Mais voici bien une autre histoire !
Il ne restait que des débris ;
Pendant que nous chantons victoire,
Ces débris entrent dans Paris !

Air : *D'Abufar.*

Sur la foi du grand Nicolas,
La terreur doit glacer nos âmes ;
Ils vont nous donner le trépas,
Et livrer notre ville aux flammes.
Mais non ! tranquille dans Paris,
Chacun d'eux sourit et salue :
Et pour nous plaire, ils n'ont rien pris
Que la plus vilaine statue.

Air : *Des folies d'Espagne.*

Ces étrangers qui devaient tout nous prendre,
De bienfaiteurs méritent le renom ;
A tout Français la bonté d'ALEXANDRE
Donne un LOUIS pour un Napoléon.

Air : *Où s'en vont ces gais bergers ?*

Que va faire Nicolas
Loin de sa bonne ville ?
Il va rêver aux combats
Dans une petit île.
" Où sont donc, dit-il, tous mes soldats
Et mon Sénat docile ? "

Air : *Pourquoi vouloir qu'une personne chante.*

Prêt à partir, le plus grand capitaine
Aux alliés fait cette question :
"Pourrai-je encor, dans mon nouveau domaine,
Me faire aimer par la conscription ?"

Air : *Du haut en bas.*

Tout est fini,
Nicolas n'aura plus d'empire ;
Tout est fini,
Il ne reviendra plus ici !
Il a beau faire, il a beau dire ;
Qu'il se soumette ou qu'il conspire,
Tout est fini.

EXTRAIT DES JOURNAUX FRANÇAIS.

Vienne, 30 *Avril*.—M. le Prince Schwartzenberg vient d'être honoré de la lettre suivante, qui lui a été écrite par l'Empereur son auguste maître :

" Mon cher feld-maréchal Prince de Schwartzenberg, les services que vous m'avez rendus, ainsi qu'à l'Etat dans le cours de la guerre qui vient de finir, ont été couronnés par les dernieres opérations et l'entrée des armées des puissances alliées à Paris. Je veux vous en faire connaître ma reconnaissance dans un moment aussi important ; et je désire perpétuer jusqu'à vos descendants les témoignages de ma satisfaction par les dispositions suivantes : Je vous donne le droit d'ajouter dans le premier champ de vos armes de famille, l'écusson des armes d'Autriche, avec une épée debout. En même temps je me réserve de vous accorder, en pur don, dans mon royaume de Hongrie, une seigneurie transmissible, en vertu de mes lettres, à vos héritiers mâles en ligne directe; et en conséquence, vous en recevrez de moi la donation aussitôt qu'elle aura été convenablement expédiée.

" FRANÇOIS."

" Paris, ce 20 Avril, 1814."

Plusieurs lettres arrivées hier et aujourd'hui des frontieres maritimes de la Provence, annoncent positivement que Buonaparté a été repoussé par un mouvement spontané des habitants de l'île d'Elbe. On s'est opposé à son débarquement. La frégate qui le transportait a été forcée de reprendre le large. Tout le monde, dans le midi de la France, s'accorde à dire qu'on le conduit maintenant à l'île de Malte, où il restera déposé jusqu'à ce que les gouvernements que la chose concerne aient été consultés.

M. l'abbé Jalabert, vicaire genéral-capitulaire de Paris, a adressé au Roi un discours fort touchant, que l'auguste monarque a paru écouter avec beaucoup d'intérêt. M. Jalabert après avoir rappelé en peu de mots les sentiments de joie, de reconnaissance et d'amour qui pénetrent aujourd'hui tous les amis de la religion, a fait hommage à S. M. de la délibération par laquelle le chapitre a institué une fête anniversaire, en mémoire de l'heureux retour du monarque dans sa capitale, et du rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône de Saint-Louis. Il a aussi représenté à S. M. que l'église de Paris était depuis six ans privée d'archevêque, et a recommandé

cette église à la piété et aux bontés du Roi. Le monarque a répondu à ces discours d'une maniere très-flatteuse pour l'église de Paris. Le chapitre a été ensuite présenté à Madame la duchesse d'Angoulême, qui a reçu avec une bonté toute particuliere l'hommage qui lui a été offert par les chanoines de Paris.

Le service funebre que nous avons annoncé hier sera décidément célébré à Notre-Dame Samedi prochain, à onze heures précises. M. Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, officiera pontificalement à cette auguste cérémonie, d'après l'invitation qui lui en a été faite. Le service sera pour *LL. MM. le roi Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, le roi Louis XVII* et *pour S. A. R. Madame Elisabeth.* La musique sera exécutée par la chapelle du Roi. Les femmes, ne devant plus être admises, dit-on, à faire partie de la musique de la chapelle, seront remplacées, Samedi prochain, à Notre-Dame, par les enfants de chœur de cette église.

On assure que M. le cardinal Maury quitte décidément, par ordre supérieur, le palais de l'archevêché qui serait occupé, pour un temps, par un personnage de haut rang, qui n'appartient pas à l'état ecclésiastique.

M. de Boulogne, évêque de Troyes, fera l'ordination prochaine à Paris, le Samedi veille de la Trinité.

Quelques Particularités nouvelles sur le Voyage de Buonaparte.

A la poste de la Tour, avant Lyon, Buonaparté soupa seul, et témoigna de l'humeur de ce que les quatre commissaires restaient trop long-temps à table. Il sortit ensuite, et s'avança seul sur la route, vers les neuf heures du soir. Le curé du lieu le suivit pour l'observer. Il l'entendit chanter : *O Richard, ô mon Roi ! l'univers t'abandonne.* Quand la complainte fut finie, il s'avança, et même le devança, dans l'idée que Buonaparté chercherait à lui parler : ce qui arriva. La nuit était très-belle.—Vous êtes prêtre, lui dit-il d'un air assez imposant.—Oui, sire, je suis curé du lieu.—Votre paroisse a t-elle souffert ?—Beaucoup, sire : elle a été écrasée par les réquisitions.—Ce sont les suites inévitables de la guerre. M. le curé, dit-il ensuite, en regardant le ciel, autrefois je connaissais les noms des étoiles ; je les ai tous oubliés. Savez-vous qu'elle est celle-ci ?—Je ne l'ai jamais su, sire.—La conversation finit là.

Ce ton de maître abandonna tout-à-fait Buonaparté en quittant Lyon. On a vu de quelle maniere il fut accueilli dans le Comtat ; mais, c'est à la Caladre, petite auberge de Provence, qu'il donna surtout des signes de faiblesse, et d'une

espece d'aliénation d'esprit qui n'appartenaient qu'à un être aussi bizarre. La peur qui l'agitait était telle que les commissaires des alliés trouvaient à peine des moyens de le tranquilliser. Le costume le plus singulier lui paraissait insuffisant pour le déguiser. Une fois il demanda que le domestique de l'un des commissaires, qui était sur le devant de la voiture, se mit à fumer; il pria l'un des officiers de chanter, et celui-ci s'en étant excusé, il le conjura du moins de siffler; un autre faisait semblant de dormir. Il désirait que tout ce qui était avec lui eût l'air d'une familiarité excessive, qui écartât toute idée de considération et d'égards.

Il prit les devants pour arriver à la Caladre. Les commissaires en arrivant le trouverent la tête appuyée sur ses deux mains, et le visage baigné de larmes. Il leur dit qu'on en voulait décidément à sa vie; que la maîtresse de l'auberge, qui ne l'avait pas reconnu, lui avait déclaré que l'*empereur* était détesté comme un scélérat, et qu'on ne l'embarquerait que pour le noyer. Il ne voulut rien manger ni boire, quelques instances qu'on lui fit, et quoiqu'il dût être rassuré par l'exemple de ceux qui étaient à table avec lui, il fit tirer de sa voiture du pain et de l'eau, qu'il prit avec avidité.

Ses discours se ressentaient autant du désordre de son esprit que de la dépravation de son cœur! Il vantait le bien qu'il prétendait avoir fait à la France; il s'étonnait de son ingratitude quoiqu'il déclarât en même temps qu'il *méprisait* souverainement l'humanité; il déclarait n'avoir fait de mal à personne. Quant à la guerre, il avouait l'avoir poussé trop loin; mais il s'en excusait sur le désir que *la France témoignait de s'agrandir*. Quelquefois ils se livrait à des dissertations morales: "On se tue, disait-il, par amour: sottise. On se " tue pour avoir perdu sa fortune: lâcheté. On se tue pour " ne pas vivre déshonoré: faiblesse. Mais survivre à la perte " d'un empire, aux outrages de ses contemporains: voilà le " vrai courage."

Ses craintes n'étaient pas toujours chimériques. Le sabre fut levé une fois contre un des gens de sa suite, qui ne voulait pas crier: *Vive le Roi!* Dans un endroit, où le cortége s'arrêtait un moment pour relayer, une femme s'approcha d'un des commissaires, et lui dit: "Monsieur, au nom du ciel! " livrez-le nous au pillage; vous avez tant à vous plaindre de " lui, ainsi que nous. Ce n'est pas cruauté, c'est justice."

De son côté, il ne négligeait aucune précaution. Un jour, au grand étonnement de ceux qui l'accompagnaient, lui et ses gens se trouvent décorés de cocardes blanches. Il fallait qu'il en eût fait une provision d'avance. Tantôt il était timide jusqu'à la bassesse; tantôt, à la moindre apparence de sécurité, il reprenait un certain air arrogant et faufaron; quelquefois

il essayait encore des perfidies. Il cherchait à inspirer des défiances au commissaire autrichien contre la Prusse et la Russie. Quand il vit la mer, il ne put se défendre d'un certain frisson ; il avait l'air de croire qu'on allait le noyer. Il parla plusieurs fois de Lyon, de maniere à faire présumer qu'il avait compté sur cette ville.

Buonaparté, en s'embarquant pour l'île d'Elbe, n'était plus accompagné que du commissaire autrichien : les trois autres sont revenus à Paris.

Worms, 6 Mai.—Les commissaires des Alliés, chargés de diriger la marche des colonnes qui se retirent de France, sont dejà arrivés sur les bords du Rhin : ces colonnes passeront en grande partie par Bonn, Coblentz et Mayence.

Schaffhouse, 5 Mai.—M. le marquis de Bausset, préfet du palais, arriva ici hier matin avec M. le capitaine d'état-major autrichien comte de Karactochay, pour faire le logement de Son Altesse Impériale l'archiduchesse Marie-Louise. Une partie des bagages les suivit de près. Cette princesse arriva vers neuf heures du soir ; elle était escortée par un détachement des hussards de Kienmayer, et des dragons du canton. S. A. I. a daigné admettre, ce matin, à son audience, les principales autorités civiles et militaires, après quoi, elle s'est rendue avec une partie de sa suite à la maison de campagne de M. Winz, pour y voir la chute du Rhin. Cette princesse fera demain une petite excursion à Zurich, d'où elle reviendra ici le soir. Voici son itinéraire jusqu'à Schœnbrunn : S. A. I. partira le 7 pour Constance, emploiera la journée du 8 à visiter les environs, se rendra le 9 à Wadsée, le 10 à Kempten, le 11 à Reuti, le 12 à Inspruck, où elle s'arrêtera le 13. Elle en repartira le 14 pour se rendre à Saint-Jean, et le 15 à Salzbourg, où elle restera le 16. Elle partira le 17 pour Vallabruck, le 18 pour Ems, le 19 pour Moelk, et arrivera le 20 au château de Schœnbrunn.

La suite de S. A. I. et du prince de Parme son fils, est de 62 personnes ; voici les plus remarquables : la duchesse de Montebello, la comtesse de Brignolé, la baronne de Hurtault-Castener, Madame de Rabusson : le général comte Caffarelli, grand écuyer, le marquis de Bausset, préfet du palais, le comte St.-Aignan, écuyer, le baron de Menneval, secrétaire privé, le baron de Corvisart, médecin, Madame de Montesquiou, gouvernante du prince, la baronne de Soufflot et sa fille. M. le général comte de Kinsky est chargé de

la direction du voyage de S. A. I.; il a pour adjoints les comtes de Wrbna et de Toff.

Paris, 15 *Mai*.—La cour a assisté aujourd'hui, à Notre-Dame, au service funebre que nous avions annoncé. Le Roi est arrivé à l'archevêché à onze heures et demie, et est entré dans l'église par la porte latérale. S. M. a pris place dans une tribune à la droite de la nef, MONSIEUR, frere du Roi, M. le duc de Berry, M. le prince de Condé, ont occupé des fauteuils qui étaient au-dessous et un peu en avant de la tribune de S. M. Madame la duchesse d'Angoulême était dans une tribune grillée, à côté de celle du Roi. La nef, tendue entierement de noir, et surmontée d'un drap noir qui en cachait la voûte, était éclairée par une quantité immense de cierges et de lampions. Le catafalque, entouré de trois cents cierges, avait aux quatre coins les emblêmes de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, du Silence de la mort, représentés par des statues de grandeur naturelle. Sur le cénotaphe étaient les attributs de la royauté. Le sanctuaire disposé à l'extrémité supérieure de la nef, était occupé par un grand nombre de prélats, d'écclésiastiques du second ordre, et par des officiers.

Après l'Evangile, M. l'abbé Legris Duval a prononcé un discours analogue à la cérémonie pieuse et lugubre qui réunissait tant d'illustres personnages. La chaire avait été établie vis-à-vis la tribune de S. M. L'orateur n'ayant eu qu'un temps très-court pour le préparer, a donné une véritable preuve de talent dans plusieurs passages, qui ont produit une vive impression. Son style a été partout correct et fleuri; et, si l'on eût désiré peut-être un peu plus de méthode et de travail dans une oraison funebre, dont le sujet est unique dans l'histoire, on ne peut nier que chaque pensée, chaque fait ne soient traités comme il faut, et tous les personnages peints avec les couleurs convenables. Dans les mémorables désastres qui ont frappé les augustes descendants de Saint Louis, et toute la France avec eux, M. Legris nous paraît avoir envisagé surtout deux points principaux: le crime et le malheur. Le premier crime, le plus affreux, a entraîné après lui d'autres crimes, et nos princes si chers, et leurs fideles serviteurs, et les véritables Français ont opposé au crime les plus admirables vertus. Au-dehors même, les nations étrangeres ont offert de grands exemples, et le saint Pontife, qui gouvernait l'église, a trouvé aussi dans nos désastres un tombeau, et la matiere des actions les plus héroïques.

Les malheurs de la révolution ont pesé sur toute la France et sur l'Europe entiere. L'orateur en a retracé avec éloquence le tableau douloureux, et il a dit que ce n'était point sur les augustes victimes, objets de nos hommages, mais sur nous-mêmes, qu'il fallait verser des larmes. C'est avec l'accent touchant de la douleur, qu'il a rappelé la mort d'un jeune héros, qui n'a pu terminer sa carriere en combattant avec valeur comme ses peres et ses modeles. Il était impossible aussi de n'être point ému en entendant l'orateur parler de cette princesse, si digne de notre amour, dont la présence nous accable par le souvenir de tous ses malheurs, autant qu'elle nous réjouit et nous console par l'exemple des plus belles vertus.

A l'offertoire, MONSIEUR, conduit par M. de Rochemore, maître des cérémonies, et par M le chevalier de la Haye, ancien roi d'armes, a été offrir un cierge au prélat qui officiait, et lui a baisé l'anneau. A ce cierge étaient attachées douze pieces d'or. Avant d'arriver au bas des marches du sanctuaire, S. A. R. a salué l'autel, puis le catafalque, puis les prélats, puis le côté où étaient les princes, et enfin les assistants. Mgr. le duc de Berry s'est présenté ensuite, a aussi offert un cierge, en observant le même cérémonial; Mgr. le prince de Condé est venu après Mgr. le duc de Berry, et a fait la même chose.

A la fin de la messe, on a fait des absoutes auprès du catafalque. La premiere a été faite par M. de Boulogne, évêque de Troyes; la seconde, par M. Jauffret, évêque de Metz; la troisieme, par M. Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance; la quatrieme par M. de Bernis, ancien coadjuteur, et depuis archevêque d'Albi; la cinquieme, par M. Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, qui officiait.

Le plus grand silence et le plus grand recueillement ont régné pendant tout le temps de cette sainte cérémonie. S. M. ainsi que les princes et toutes les personnes de la cour, étaient profondément pénétrées. Rien ne manquait aux préparatifs, quoiqu'on n'eût eu que quarante-huit heures pour les faire.

S M. a été accueillie par les plus vifs applaudissements, à son arrivée à l'archevêché et à sa sortie. C'est par ces témoignages sinceres d'amour et de dévoûment, que le peuple cherchait à consoler notre auguste monarque des sentiments pénibles et douloureux que faisait naître en lui une cérémonie aussi funebre.

S. M. le roi de Prusse a visité hier la superbe collection du prince Justiniani, fermée depuis quinze mois. Ce monarque s'est entretenu long-temps avec le directeur de cette belle galerie, l'un des meilleurs connaisseurs de France. S. M. était accompagnée de M. le baron de Humboldt et de quelques officiers de sa maison.

Paris, le 13 *Mai.*

Le Roi a nommé :

M. d'Ambray, chancelier de France.

(M. de Barentin conservera les honneurs de la charge.)

Tous les membres du Conseil-d'Etat provisoire, ainsi que M. le chancelier et M. Ferrand, ministres-d'état :

M. le prince de Bénévent, ministre et secrétaire-d'état des affaires étrangeres.

M. l'abbé de Montesquiou, ministre et secrétaire-d'état de l'intérieur.

M. le général comte Dupont, ministre et secrétaire-d'état de la guerre.

M. le baron Louis, ministre et secrétaire-d'état des finances.

M. le baron Malouet, ministre et secrétaire-d'état de la marine.

M. le comte Beugnot, directeur-général de la police.

M. Ferrand, directeur-général des postes.

M. Berenger, directeur-général des impositions indirectes.

Le 13 Mai, 1814, le Roi a écrit la lettre suivante aux archevêques et évêques de son Royaume ;

" Mons. l'évêque de .... La divine Providence a permis " notre retour dans la capitale de nos états, où elle nous avait " ménagé les plus douces consolations. Nous y avons retrouvé " nos sujets disposés à rentrer dans les principes de respect de la " religion, d'obéissance aux lois et de fidélité au roi, qui ont pen- " dant tant de siecles signalé leurs peres. Nous rapportons un tel " et si heureux changement à celui qui tient dans ses mains les " destinées des rois et des peuples, et nous voulons qu'il lui en " soit rendu de solennelles actions de grâces. Je vous fais donc " cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, " vous fassiez chanter un *Te Deum* en actions de grâces dans toutes " les églises de votre diocese ; que vous ayez à y convier les corps " et compagnies qui ont droit d'assister aux cérémonies publiques. " Cette lettre n'étant à autres fins, je prie Dieu, Mons. l'évêque " de....... qu'il vous ait en sa sainte garde. Fait à Paris le 13 " Mai, 1814.

(Signé) LOUIS."

Et plus bas,

Le baron DE VITROLLES.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut:

Voulant donner un témoignage éclatant de notre satisfaction particuliere aux gardes nationales de notre royaume, et notamment de notre bonne ville de Paris, ayant une entiere confiance dans leur zele et leur fidélité pour notre personne.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Notre bien-aimé frere, Monsieur, comte d'Artois, est nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France.

2. Nos commissaires aux départements de l'intérieur et de la guerre sont chargés de la promulgation des présentes.

(Signé) Louis.

Par le Roi,

Le secrétaire-d'état provisoire,

(Signé) le baron de Vitrolles.

M. Ducis, de l'ancienne Académie française et de l'Institut, autrefois secrétaire de S. A. R. Monsieur, a eu l'honneur d'être présenté aujourd'hui à S. M. par M. le duc de Duras, et de lui offrir l'hommage du Recueil de ses Œuvres. M. Ducis ayant dit à S. M. qu'il esperait qu'elle n'aurait pas oublié les traits de l'un de ses plus anciens serviteurs, le roi qui avait agréé l'hommage avec une extrême bonté, daigna ajouter : *Voici une preuve que je m'en souviens très-bien......* Et de suite, avec un sentiment et une grâce inexprimables, S. M. a prononcé de mémoire, devant l'auteur d'*Œdipe chez Admete*, ces quatre vers:

Oui, tu seras un jour chez la race nouvelle,
De l'amour filial le plus parfait modele;
Tant qu'il existera des peres malheureux
Ton nom consolateur sera sacré pour eux.

S. M. a daigné ajouter des expressions pleines de bienveillance pour le poëte respectable qui lui était présenté.

Dans un groupe rassemblé ces jours derniers devant la statue de Henri IV, on s'entretenait des malheurs que Buonaparté avait fait peser sur la France. Un vieillard déplorait avec amertume la perte de ses deux fils tués à la bataille de Leipsick, et ne cessait de répéter ce mot si connu aujourd'hui ; *Oui, cet homme était bien Robespierre à cheval.* " Que dites-vous-là " reprit avec vivacité une femme du peuple : ce bon M. Robespierre nous a fait manger notre pain blanc le premier."

Réflexions sur l'Etat actuel de la Norvege.

On s'est efforcé depuis quelque temps d'exciter un intérêt particulier pour la Norvege: cependant la situation de ce pays ne présente rien d'extraordinaire.

La Norvege a été cédée à la Suede par suite d'une guerre dans laquelle le gouvernement danois fut engagé par son système politique. Ce n'est pas là une nouveauté. Beaucoup de provinces en différents temps ont subi le même sort. Presque toutes les guerres finissent par des cessions plus ou moins importantes. On peut facilement s'en convaincre, en parcourant les traités de paix conclus en Europe depuis trois cents ans.

Lorsque tous les succès de la guerre sont d'un côté, l'état qui succombe est d'ordinaire forcé de faire des sacrifices sans compensation. Les duchés de Holstein et de Schleswic avaient été occupés en peu de jours, Fredericksort et Glückstadt étaient pris; Rendsburg était cerné et commençait à manquer de vivres; la Jutlande et la Fionie se trouvant presque sans défense, auraient pu être envahies avec une grande facilité. Malgré tous ces avantages, la Suede en faisant la paix consentit à céder de son côté la Poméranie, province dont en effet la population n'est que le huitieme de celle de la Norvege, mais dont le produit est proportionnellement beaucoup plus considérable.

D'ordinaire les provinces cédées dans un traité de paix sont déjà occupées d'avance par les armées ennemies, par conséquent elles ne sont pas dans le cas de faire résistance. Mais la Norvege a été conquise dans la péninsule cimbrique, ses frontieres sont intactes, on n'a pas voulu encore employer la force pour entrer en possession, et d'après les avis publics une partie des Norvégiens ne veut pas reconnaître la validité de la cession, le Prince Chrétien, gouverneur général du royaume, s'étant mis à leur tête.

Le prince Chrétien agit-il comme héritier présomptif du trône de Dannemarc, ou comme fonctionnaire danois? Considéré sous le premier rapport, il mettrait obstacle à un sacrifice reconnu indispensable pour sauver l'existence de la monarchie danoise; sous le second, il désobéirait ouvertement aux ordres du roi, son souverain.

On ne conçoit pas, comment un aussi dangereux exemple peut trouver des défenseurs. Ce serait une vraie calamité pour le monde civilisé, si cette maniere d'agir devenait générale. Il n'y aurait plus moyen de terminer les guerres autrement que par la destruction totale d'un des deux états belligérants. Sans doute, aucun gouvernement ne cede volontiers ses possessions,

mais il y consent pour sauver le reste; et dès lors la cession doit être considérée comme volontaire. Si la sanction solennelle des serments ne signifie rien, si les traités de paix deviennent des ruses de guerre pour se débarrasser d'un ennemi trop puissant, et pour faire évacuer des provinces déjà envahies : que reste-t-il à faire que de dissoudre entierement le gouvernement ennemi, de conquérir toutes les provinces qui composent un état, et de les tenir assujéties par la force?

On a été jusqu'à mettre en parallele la cession de la Norvege avec celle de l'Espagne, extorquée par Buonaparté à Ferdinand VII. Il faut être bien décidé à méconnaître les faits, pour comparer des choses aussi disparates. Tout le monde sait, qu'au milieu d'un état de paix et même d'alliance, entre l'Espagne et la France, Ferdinand VII, a été attiré hors de son royaume par la ruse et la violence, et qu'on ne lui a laissé d'autre choix que la signature de l'acte de cession ou la mort. Mais cette cession eût-elle été vraiment libre et volontaire, elle n'en serait pas plus valide. Un souverain ne peut pas céder tous ses états à un autre sans le consentement de ses sujets. Il peut abdiquer purement et simplement pour sa personne, il ne le peut pas même au nom de ses héritiers présomptifs, dont les droits sont hors de son atteinte. S'il n'existe point d'héritiers, la nation a le droit après sa rénonciation de procéder à une nouvelle élection. Mais un souverain a aussi le droit dans un cas d'extrême nécessité et pour prévenir de plus grands malheurs, de céder une partie de ses provinces; il en a le droit, puisqu'il a le devoir de sauver l'état. Il a le droit d'exiger de ses sujets cédés, comme un dernier acte d'obéissance envers lui, la résignation à ce changement, sauf à les garantir par tous les moyens possibles de l'oppression qu'ils pourraient craindre de la part de leur nouveau gouvernement; en stipulant par exemple la liberté d'émigrer avec toutes ses propriétés, etc. Si, lorsque les ennemis ont pénétré dans le cœur d'une monarchie, le souverain, en cédant en apparence une province, tenait toujours en réserve un héritier présomptif qui, sous prétexte de se déclarer indépendant, pourrait éluder la cession, les ennemis auraient raison de ne plus s'en contenter, et de continuer la guerre à toute outrance. Il est parfaitement indifférent pour la question de droit, que la province cédée porte le titre de royaume, de duché, ou de seigneurie, que son territoire soit d'une lieue quarrée ou de mille; et sa population de dix mille ou d'un million.

Les traités servent à adoucir le droit de conquête en le modifiant par des obligations mutuelles; mais il faut pour cela qu'ils soient exécutés de bonne foi.

On ne peut céder que ce qu'on a, c'est une maxime évidente par elle même. Ainsi la possession d'une province ne saurait être transférée qu'aux mêmes titres auxquels l'ancien

souverain en jouissait. C'est pourquoi dans les cessions on stipule toujours pour la conservation des lois, des coutumes, des droits et des priviléges des habitants. Cette formalité a été observée réciproquement dans le traité de Kiel. La Suede au fond n'avait pas de grandes restrictions à s'imposer à cet égard, et les habitants de la Poméranie sont bien autrement menacés de perdre à l'échange que ceux de la Norvege. Car il est connu que le Dannemarc est une monarchie absolue, et que sa seule loi fondamentale, la *Loi royale*, autorise le roi d'abroger du jour au lendemain toutes les lois existantes, et d'y en substituer d'autres à sa fantaisie. D'ailleurs la Norvege a toujours été traitée comme une dépendance, et les premieres places y ont été remplies par des employés danois envoyés de Copenhague.

Les Norvégiens ont été privés de toute espece de droit politique depuis des siecles, et même long-temps avant la révolution de 1660. Lors de cette étrange révolution, par laquelle une partie de la nation danoise renversa elle-même toutes les barrieres de l'autorité monarchique, la *Loi royale** fut simplement promulguée en Norvege, ainsi que toute autre ordonnance, comme s'il allait sans dire que, les Danois ayant voulu de toute force avoir un maître absolu, au lieu d'un souverain limité, les Norvégiens devaient le vouloir de même.

Le roi de Suede, dans sa proclamation aux Norvégiens, leur promet non-seulement de respecter leurs lois, et d'en confier l'exercice à des fonctionnaires choisis parmi leurs concitoyens; mais il annonce qu'il convoquera au plutôt une assemblée des notables et des hommes les plus éclairés du pays, pour les consulter sur la forme constitutionnelle la plus adaptée à la Norvege; il reconnaît d'avance comme bases de cette constitution future le systême représentatif et le droit de la nation de fixer et d'asseoir elle-même les impôts. Le Roi de Suede assurément n'était pas obligé à cela, il pouvait se borner au maintien des lois existantes; le reste était une œuvre surérogatoire, et l'on ne

---

* Ceux qui sont curieux de voir le comble de l'absurdité humaine n'ont qu'à lire le texte de cette loi, fruit de la révolution de 1660. Un auteur anglais contemporain, *Molesworth*, a rendu un compte très-piquant des intrigues et des violences par lesquelles ce changement de gouvernement fut opéré, et pour ainsi dire obtenu par surprise. Son livre parut en 1690. Le roi de Dannemarc en fut si irrité, qu'il demanda au roi d'Angleterre de punir de mort l'auteur. Guillaume III répondit que les lois britanniques ne lui permettaient pas de complaire en cela à Sa Majesté Danoise, mais qu'il était prêt à publier cette demande à la tête du livre pour preuve qu'elle l'avait désapprouvé.

saurait lui supposer aucun motif de faire une pareille déclaration, s'il n'avait pas l'intention sincere d'agir en conséquence ; puisque ce serait fournir soi-même des armes à ses nouveaux sujets contre la moindre mesure arbitraire.

Dans une seconde déclaration qui vient d'être publiée, le Roi en répétant ses premieres promesses, ajoute qu'il laisse aux Norvégiens le soin de régler eux-mêmes leur constitution sans vouloir y intervenir aucunement ; qu'il s'en réserve seulement l'acceptation ; que la dette nationale de la Norvege et celle de la Suede resteront toujours séparées, et que l'excédant des revenus norvégiens sur les frais de l'administration ne pourra être employé que dans le pays même et à son avantage. Beaucoup de peuples, du moins aussi dignes que les Norvégiens d'avoir des droits politiques, se trouveraient trop heureux, si leurs souverains leur offraient de pareilles garanties ; mais plusieurs gouvernements sont encore bien éloignés de reconnaître ces principes qui forment pour ainsi dire le code de la libéralité. Il est à croire que les Norvégiens se hâteraient d'accepter ce que d'autres nations n'ont obtenu que par une lutte de plusieurs siecles, si ces proclamations leur étaient parvenues, mais les agents du prince Chrétien en empêchent la circulation.

Le caractere personnel de leurs nouveaux souverains doit inspirer aux Norvégiens une entiere confiance en ces promesses. L'équité et la modération du roi sont connues ; le Prince Royal de Suede a toujours été l'ami et le défenseur de la liberté ; appelé à la succession au trône par une élection spontanée, il a conservé le même zele pour cette belle cause, pour laquelle il a combattu avec tant de gloire.

Les Norvégiens doivent voir en outre une garantie de leur propre liberté dans la constitution suédoise. Les Suédois sont jaloux de leurs droits ; ils entendent trop bien leurs intérêts pour ne pas voir que leur constitution courrait le plus grand risque d'être renversée au moyen du pouvoir absolu dont leurs souverains seraient investis dans un royaume voisin. Tout au plus l'ambition de quelques grands pourrait être séduite par la perspective de gouverner la Norvege comme une province dépendante. Mais c'est précisément la crainte d'une aristocratie prépondérante en Suede qui mettrait les trois autres ordres dont se compose la diete suédoise et par conséquent la majorité, en opposition avec de semblables vues de domination.

Il est clair que les intérêts des deux royaumes unis de la Scandinavie sont essentiellement les mêmes ; que par conséquent les Norvégiens désormais ne doivent plus craindre d'être impliqués par la politique de leur nouveau gouvernement dans des guerres funestes à leur industrie et à leur commerce. Le Dannemarc, monarchie fragmentaire, froissé entre l'Angleterre et la France, s'est jeté dans le systême continental, pour mettre ses états de terre à l'abri d'une invasion. Finalement il n'a pas

même réussi dans cela ; mais la Norvege depuis 1807, a eu sa bonne part aux souffrances résultant de querelles qui ne la regardaient aucunement. Désormais la péninsule scandinave, indissolublement unie, séparée des autres états par la mer et les régions glaciales, pourra simplifier ses relations extérieures, et jouir d'une indépendance et d'une sécurité que même de nouveaux bouleversements dans l'Europe actuellement pacifiée, parviendraient difficilement à troubler.

On nous objectera que, malgré tout cela, les Norvégiens montrent de l'aversion contre le changement d'état que leur ont destiné le sort de la guerre, la cession de leur ancien souverain et le droit des gens. Nous répondrons que l'habitude et les préjugés nationaux exercent un prodigieux empire, surtout sur un peuple simple, solitaire dans ses montagnes, et prenant peu de part au mouvement général du siecle; que la Norvege aussi a été imbue de cette haine que les Danois depuis des siecles nourrissent contre leurs voisins. Cependant les habitants de la Scandinavie sont tous issus du même sang; ils parlent à peu près la même langue, car les dialectes populaires en Norvege se rapprochent beaucoup plus du suédois que le danois qui ne s'est introduit chez eux que comme la langue de leur ancien gouvernement. Trois provinces suédoises, Jemteland, Herjedalen et Bahuus ont autrefois appartenu à la Norvege; on n'y remarque aucune différence nationale, et ces provinces jouissent depuis long-temps de droits constitutionnels, dont la Norvege est privée.

On assure que les avis dans ce dernier pays sont déjà très-partagés; le prince Chrétien a trouvé des partisans dans l'intérieur en les armant, il a imposé silence aux vœux opposés. Les habitants du bailliage de Drontheim, ceux des côtes et des frontieres, ayant des vues plus étendues et reconnaissant les avantages des communications rétablies et multipliées par terre et par mer, sont pour la réunion. Les montagnards norvégiens depuis des temps immémoriaux n'ont point éprouvé de changement; ils ont toujours envisagé les Suédois comme leurs mortels ennemis; on proclame aujourd'hui la fraternité perpétuelle entre les deux nations; on leur prononce pour la premiere fois les mots de liberté, de constitution; tout cela les a effarouchés. On peut se flatter qu'ils prêteront bientôt l'oreille à la raison et que les démonstrations actuelles de résistance ne sont que comme les larmes que les jeunes filles versent à leurs nôces quoiqu'elles les aient secretement désirées.

Le prince Chrétien, en anticipant sur les fonctions de souverain, se donne l'air de nommer des ambassadeurs. On sait qu'il a envoyé un plénipotentiaire en Angleterre, pour disposer le gouvernement britannique en sa faveur.

Nous ignorons quels arguments ce nouveau diplomate aura employés pour plaider sa cause, mais on aurait pu lui ré-

pondre de la maniere suivante : « Quel motif si pressant vous
« porte à demander notre assistance, lorsque sans l'intervention
« de l'Angleterre vous êtes au moment de passer d'un régime
« absolu à un régime constitutionnel ? Si vous aviez une si grande
« envie d'être indépendants, vous autres Norvégiens, pourquoi
« n'avez-vous pas saisi l'époque où votre gouvernement vous
« opprimait en vous assujetissant au systême continental, et en
« exposant vos côtes à être bloquées ? Il y a trois ou quatre
« ans que votre cause aurait pu trouver de la faveur en An-
« gleterre ; car alors en vous aidant à vous détacher du Dan-
« nemarc, nous aurions affaibli un ennemi opiniâtre. Mais
« alors vous aimiez mieux armer en course contre nous, et vous
« enrichir comme les autres sujets danois, des prises faites sur
« le commerce britannique. Et à présent, pour récompense
« de ces hostilités, vous nous demandez de rompre nos enga-
« gements avec un état allié, et d'éluder un traité conclu sous
« notre influence ?" Qu'y a-t-il à opposer à tout cela ?

Le Cabinet de Copenhague est bien intéressé à prouver à l'Europe sa droiture dans cette affaire, que sa conduite jusqu'ici pourrait faire fortement soupçonner. Le Prince Chrétien est en révolte ouverte contre les ordres de son souverain : qu'a-t-on fait pour le désavouer ? Pourquoi ne le somme-t-on pas de se soumettre, sous peine de déchéance du trône de Dannemarc ? Dans une pareille circonstance il ne devrait y avoir aucune communication secrete entre le roi de Dannemarc et son successeur présomptif.

Cependant un Danois, ci-devant gentilhomme de la chambre du Roi, voulant passer de la Suede où il avait séjourné quelque temps, en Norvege, a été arrêté à la frontiere, et l'on a trouvé sur lui des papiers de nature à prouver de telles communications et par lesquels le gouvernement danois est évidemment compromis. Le roi de Dannemarc donne des congés aux officiers de son armée qui veulent prendre service en Norvege. Deux mille matelots Norvégiens, dont le passage par la Suede avait été annoncé, n'arrivent point, et doivent être envoyés par mer dans les ports de la Norvege. Une escadre, commandée par des officiers danois, reste toujours stationnée dans ces parages, pour faire aujourd'hui autant de mal à la navigation suédoise, qu'elle en a fait autrefois à celle de l'Angleterre. A toutes les réclamations du ministere de Suede à Copenhague le gouvernement danois n'a répondu qu'en exigeant la remise immédiate de la Poméranie.

Qu'on compare avec cela la conduite confiante et loyale du Prince Royal de Suede. On l'avait averti que le Cabinet de Copenhague avait donné d'avance des instructions secretes au Prince Chrétien pour le cas de la cession de la Norvege. En se hâtant de conclure la paix, il consulta plus les intérêts de ses Alliés que les siens. Il laissa échapper les gages qu'il avait

entre les mains, en rendant Glückstadt, et en évacuant tout de suite les duchés, les provinces les plus riches de la monarchie danoise ; provinces aussi disposées à passer pour toujours sous un autre gouvernement que la Norvege semble l'être peu. Il est de la dignité des puissances alliées de ne pas souffrir qu'un traité conclu sous leurs auspices devienne illusoire, et que la Suede perde le fruit de la part active qu'elle a prise de si bonne heure à la coalition, et des services qu'elle a rendus à l'Europe. Il dépend de l'attitude ferme que voudront prendre ces puissances, et surtout des résolutions du gouvernement britannique, de prévenir une nouvelle effusion de sang. Les Norvégiens ne résisteront pas à la longue à un blocus régulier de leurs ports. Mais si la Suede restait seule chargée de se mettre en possession de ce qu'une cession solennelle lui garantit, il faudrait bien qu'elle recourût enfin aux moyens de la force, après avoir épuisé ceux de la persuasion. Nous apprenons que l'armée suédoise, aussi distinguée par sa bravoure qu'elle l'est par sa discipline, s'est mise en marche des Pays-Bas vers la Baltique. L'expérience qu'elle a acquise dans la guerre d'Allemagne, sous la conduite d'un chef tel que le Prince Royal de Suede, sera fort utile pour couper court aux trames d'une politique tortueuse, et pour obtenir promptement en Norvege même l'exécution du traité de Kiel.

Londres, le 20 *Mai* 1814.

Depuis la publication de notre dernier cahier, l'arrivée des souverains qui sont attendus dans ce pays-ci a été presque chaque jour annoncée comme devant être immédiate. Mais les lettres de Douvres qui ont été reçues aujourd'hui donnent lieu de croire que leur départ de Paris a éprouvé un retard inattendu, et l'on annonce qu'ils ne quitteront la capitale que dans cinq ou six jours. Mgr. le duc de Clarence, qui a arboré son pavillon, comme amiral de la flotte de Sa Majesté, à bord de l'*Impregnable*, avait fait voile des Dunes sur ce vaisseau, avec une escadre destinée à recevoir les monarques à la côte de France, et à les escorter dans la traversée; mais Son Altesse Royale a été rappelée par une dépêche télégraphique et elle est retournée aux Dunes.

Aujourd'hui on a reçu les journaux de Paris du 17. Ils ne font aucune mention du départ de Leurs Majestés, qui, à ce qu'il paraît, continuent de visiter les théâtres et les établissements publics de Paris et des environs. On croit généralement qu'elles ne se mettront en route qu'après avoir signé les préliminaires de la paix. Quelques journaux avaient annoncé qu'ils avaient été signés Samedi dernier: mais ceux du 17 disent seulement que le traité est très-avancé, et qu'il sera conclu incessamment.

On rapporte ici que les préliminaires devaient être signés Lundi dernier; mais qu'il est survenu quelques difficultés ou nouveaux sujets de discussion, qui ont mis Lord Castlereagh dans la nécessité de demander des instructions à sa cour. Le courrier qu'il a expédié à cet effet Mardi au soir, est arrivé ce matin, et il a remis des dépêches au gouvernement; mais il n'a encore rien transpiré qui pût en indiquer l'objet. M. Robinson, qui est attaché à la mission de ce ministre sur le continent, est arrivé, il y a deux jours; et l'on a remarqué qu'il s'était rendu directement à Carlton-House et avait eu une audience du Prince Régent, avant d'avoir vu le comte de Liverpool ni aucun des autres ministres de Sa Majesté.

Autant que nous pouvons en juger par les journaux et avis que nous recevons de France, Sa Majesté Très-Chrétienne travaille sans relâche et avec succès au grand œuvre de la réorganisation de son royaume. Les choix qu'elle a faits pour remplir les premieres places de l'état, sont marqués au coin

de la sagesse, de la modération, et d'un discernement très-éclairé. Par une ordonnance datée du 15 de ce mois, Sa Majesté a rendu ou conféré aux princes de son sang les places de colonel-général des troupes des diverses armes; et MONSIEUR, outre le commandement-en-chef des suisses, a celui des toutes les gardes nationales du royaume. Les journaux de Paris disent que le roi a fixé le pied de paix de son armée, à 220,000 hommes. Quelques journaux Anglais et entre autres le *Times* se récrient contre ce nombre de troupes, et disent que l'Angleterre, l'Allemagne, la Prusse, l'Espagne, et la Russie ont trop souffert en conséquence des énormes forces militaires de la France, pour lui permettre de conserver une masse aussi formidable, et aussi dangereuse pour les états qui l'environnent. Ils devraient au moins attendre, avant de faire leurs observations, que le nombre des troupes françaises qui doivent rester sur pied après la paix, fût constaté par quelque acte authentique. Il n'est indiqué jusqu'à présent que d'une maniere vague et par les journaux non officiels.

Il serait juste aussi d'attendre que l'on connût l'étendue que le royaume de France aura d'après le traité, pour juger si la force de l'armée que le Roi veut entretenir y est disproportionnée. Il faut considérer d'ailleurs que, quand même la France devrait être bornée par les mêmes limites qu'elle avait en 1792, il lui faudrait aujourd'hui plus de troupes qu'elle n'en avait alors, tant pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans la même étendue de pays, que pour reprendre possession de St. Domingue et des autres colonies qui lui seront probablement restituées.

Nous avons inséré dans ce numéro quelques-uns des écrits qui ont circulé récemment dans Paris. Ils indiquent beaucoup plus amplement que ne le font les journaux, les divers sujets qui occupent actuellement l'attention des Parisiens et divisent leurs opinions. Ils peuvent aussi servir à donner une idée des difficultés et des froissements que le nouveau gouvernement rencontre et qui le contrarient dans sa marche.

Les troupes alliées marchent vers les frontieres de France pour retourner dans leurs divers pays, mais il ne paraît pas que jusqu'à présent aucun corps considérable ait encore repassé le Rhin.

Nous n'avons trouvé dans les journaux Français aucune nomination authentique de maréchaux de France et de capitaines des gardes du corps du Roi. Cependant on

article annonce qu'Eugene Beauharnois est nommé maréchal, et que Berthier fait le service de capitaine des gardes auprès du Roi. Il a donné le bras, en cette qualité, à Sa Majesté Lundi dernier pour aller de ses appartements à la chapelle.

L'ex-impératrice Josephine a eu l'honneur, le 15, de recevoir la visite de l'Empereur Alexandre, et Sa Majesté a daigné dîner avec elle, son fils et sa fille. On n'a pas manqué d'en conclure que c'était à l'intervention de ce souverain que *le prince* Eugene était redevable de l'accueil favorable qu'il avait reçu du Roi de France. Au reste, des lettres écrites par des personnes de grande distinction, qui ont été à portée de connaître M. de Beauharnois, assurent que pour les talents il le céde à peu de généraux français, et que pour les qualités morales, il est supérieur à la plupart d'entre eux.

Les nouvelles que nous avons reçues d'Espagne ne sont pas-très récentes. Le Roi était encore à Valence le 24 Avril, et si l'on en croit des avis reçus par la France, Sa Majesté n'était pas allée plutôt à Madrid, parce qu'elle n'était pas disposée à accepter la constitution et les divers réglements relatifs à sa personne ou aux droits de sa couronne, qui ont été decrétés par les Cortes sans sa participation. Le Roi s'est plaint, dit-on, de ce que par ces actes le pouvoir exécutif était renfermé dans des limites trop étroites, et ce qu'on lui avait imposé des conditions incompatibles avec la dignité de sa couronne. Les Cortes, à ce qu'on assure, veulent que le Roi les sanctionne ou les rejette *in toto* et sans condition. On prétend même que dans le cas où le Roi persisterait dans son refus, ils se proposent de décerner la couronne à un autre prince de sa famille. Enfin on assure qu'il y a une diversité d'opinion entre les grands d'Espagne et qu'une partie d'entr'eux a épousé la cause des Cortes, et veut dicter la loi au Roi, tandis que les autres, du nombre desquels est le duc de l'Infantado, se réunissent à Sa Majesté et veulent maintenir l'autorité royale, par un pacte raisonnable et sage entre le souverain et ses peuples.

Il ne serait pas impossible que cette situation des affaires en Espagne eût occasionné le retour du duc de Wellington dans ce royaume, et qu'il fût appelé à concilier les divers intérêts et à rétablir par sa puissante intervention la tranquillité intérieure du pays qui lui doit sa délivrance. Son éminente sagesse, et l'influence que ses services doivent nécessairement lui donner parmi les Espagnols le rendent

merveilleusement propre à cette mission pacifique. Il doit en remplir ensuite une autre non moins honorable, ayant accepté, dit-on, le haut poste d'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique auprès du Roi de France.

Les journaux de Hollande d'hier matin ont été reçus hier au soir; il y a peu d'exemple d'une pareille célérité. Ils contiennent de longs détails sur la Norwége; mais les nouvelles qu'ils en donnent ne sont pas récentes. Le prince de Suède se rend à Stockholm; il a passé le 7 de ce mois à Dusseldorf. Le roi de Dannemark a non seulement rappelé le prince Christian; mais il a publié une déclaration par laquelle il annonce qu'il ne reconnaît plus d'autre autorité en Norwége que celle du roi de Suede, et il exhorte tous les fonctionnaires publics ainsi que les habitants à la reconnaître et à s'y soumettre: Les souverains alliés ont envoyé des commissaires dans ce pays, pour y faire connaître la vérité, ainsi que leur détermination. On espere que cette mission préviendra la nécessité d'avoir recours à des hostilités pour assurer l'exécution du traité de cession. La situation où la Norwége se trouve maintenant est très-bien exposée, ainsi que les droits de la Suede, dans les observations que nous avons insérées plus haut et que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Paris, le 16 *Mai.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

Voulant donner aux princes de notre sang une marque de notre attachement, et aux armées une preuve de notre satisfaction.

Sur le rapport de notre ministre de la guerre, le Conseil-d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Notre bien-aimé frere, MONSIEUR, comte d'Artois, reprendra le titre de colonel-général des Suisses.

2. Notre cousin, prince de Condé, reprendra le titre de colonel-général de l'infanterie de ligne.

3. Notre neveu, le duc d'Angoulême, est revêtu du titre de colonel-général des cuirassiers et des dragons.

4. Notre neveu, le duc de Berry, prendra le titre de colonel-général des chasseurs et des chevau-légers lanciers.

5. Notre cousin, le duc d'Orléans, prendra le titre de colonel-général des hussards.

6. Notre cousin, le duc de Bourbon, prendra le titre de colonel-général de l'infanterie légere.

7. Les généranx que le gouvernement précédent avait nommés aux fonctions de colonels-généraux, auront le titre de premiers inspecteurs-généraux de leurs armes respectives, sous les ordres des princes que nous avons nommés colonels-généraux, et conserveront le traitement, les honneurs et les pérogatives dont ils jouissent en ce moment.

8. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonance.

Donné à Paris, le 15 Mai, 1814.

(Signé) Louis.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France, etc.

Sur le compte qui nous a été rendu par notre ministre-secrétaire-d'état de la guerre, que par suite d'une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 Avril, 1814, plusieurs militaires se seraient crus autorisés à quitter leurs drapeaux, pour retourner dans leurs familles, sans avoir préalablement obtenu leur congé absolu ;

Voulant user de clémence envers eux, et en même temps faire jouir des mêmes avantages ceux qui sont restés fideles à leurs drapeaux, et qui peuvent être susceptibles, par leur position, d'obtenir des congés absolus ;

Sur le rapport de notre ministre-secrétaire d'état de la guerre,

Notre Conseil-d'Etat entendu,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les conscrits de la classe de 1815, qui sont sous les drapeaux, sont autorisés à rentrer dans leurs familles ; ceux qui y sont rentrés y sont maintenus.

2. Tous les autres militaires en activité de service qui, par une fausse interprétation de l'arrêté du gouvernement provisoire, du 4 Avril, 1814, ont quitté leurs drapeaux pour se rendre dans leurs familles, sans en avoir obtenu la permission légale, sont considérés comme étant en congé limité.

3. Notre ministre, secrétaire d'état de la guerre, se fera rendre compte du nombre de militaires de chaque corps qui sont dans cette position. Il fera délivrer des congés absolus à ceux qui y ont des droits, et il fixera un terme aux autres, pour qu'ils aient à rejoindre leur corps respectifs.

4. Notre ministre, secrétaire-d'état de la guerre, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 15 Mars, 1814.

(Signé) Louis.

On a omis d'annoncer dans l'article relatif au service solennel qui a eu lieu Samedi 14 de ce mois, que, d'après les ordres du roi, une députation de deux grands cordons et de deux grands officiers de la légion-d'honneur avait, selon l'usage, assisté à cette cérémonie.

S. A. R. MONSIEUR est allé aujourd'hui à l'hôtel royal des Invalides. Il a visité avec le plus grand soin, et en donnant partout les marques du plus vif intérêt, les salles, les dortoirs, la bibliotheque, l'infirmerie ; il est ensuite entré au réfectoire, où les militaires invalides réunis l'ont salué des cris de *vive le Roi ! vive Monsieur !* S. A. R. a goûté la soupe, et s'est fait ouvrir le pain dont elle a examiné la qualité. Parvenu à l'extrémité du réfectoire, MONSIEUR s'est fait verser du vin, et de ce ton de franchise chevaleresque qui est son partage, il a bu à la santé des braves soldats invalides. Les acclamations réitérées de ces dignes vétérans, les témoignages de leur profonde émotion, la vive et unanime expression de leur dévoûment au Roi et à son auguste maison, ont été leur réponse au toast du prince, qui a paru extrêmement sensible à l'enthousiasme que sa présence excitait. Il a daigné promettre de rendre compte au Roi des bons sentiments dont il avait reçu l'hommage, et s'est retiré en témoignant sa satisfaction de l'ordre et de la tenue de toutes les parties de l'établissement.

S. M. l'Empereur d'Allemagne, accompagné de son grand-chambellan, S. Ex. M. le comte de Wrbna, de son premier aide-de-camp, M. le baron Kutschera, de son premier médecin, M. le conseiller-d'état de Sliffl, et de plusieurs autres grands-officiers de sa maison, a visité aujourd'hui les catacombes de Paris, qu'aucun souverain n'avait encore visitées jusqu'à ce jour. M. Héricart de Thury, ingénieur en chef des mines, et inspecteur-général des travaux du département, a eu l'honneur de recevoir S. M. aux portes des catacombes. Après avoir vu ce monument, au sujet duquel S. M. a témoigné sa satisfaction à M. Héricart de Thury, elle a été visiter les anciennes carrieres des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain, et en parcourant l'étendue des souterrains ; elle s'est fait expliquer les différentes modes des travaux de recherche, d'exploitation et de consolidation.

A sa sortie des carrieres par l'escalier de la rue du Pot-de-Fer, S. M. a été visiter le fontis qui s'est formé le 14 de ce mois devant la grille du Luxembourg, rue de Fleurus, et après s'être fait expliquer les circonstances qui accom-

pagnent ces accidents, autrefois si fréquents et aujourd'hui si rares, elle a daigné agréer, pour le cabinet impérial d'histoire naturelle de Vienne, 1° une collection géologique de tous les minéraux et fossiles des environs de Paris, semblable à celle que M. Héricat de Thury a formée dans les catacombes, et que S. M. a examinée en détail avec le plus grand intérêt, et 2°. la premiere livraison des gravures des catacombes avec le prospectus de la description que l'inspecteur-général des carrieres va en publier.

L'empereur de Russie s'est rendu, il y a deux jours, au château de Saint-Leu, près de Montmorency. S. M. I. y a dîné avec le prince Eugene, sa mere et sa sœur.

On cite un mot plein de bonté de la part de M. le prince de Condé. En reprenant possession de son palais, il a demandé tous les anciens domestiques qui lui étaient attachés avant son départ, et qui se trouvent encore à Paris. Un grand nombre ont repris leur service ; mais un de ceux désignés sur la liste du prince n'est pas revenu. S. A. R. en a demandé la raison ; on lui a répondu que cet homme, âgé de 71 ans, était aveugle.—*C'est égal,* a dit S. A. R., *je veux qu'il vienne auprès de moi*; *son âge et ses infirmités ne doivent pas me priver du plaisir de le voir.*

L'ARRIVÉE A L'ISLE D'ELBE.

Les vigies de Porto-Ferrajo signalent un bâtiment de guerre en vue de l'île d'Elbe. Déjà l'on y était instruit des événements dont la France avait été le théâtre ; l'arrivée d'un vaisseau ne laisse plus de doute sur ceux dont l'île est menacée. On accourt en foule sur le rivage : on se parle ; on s'interroge comme dans les calamités publiques ; on se demande si l'on recevra dans ces contrées paisibles et séparées du continent celui qui en a si long-temps troublé le repos. Cependant, le vaisseau entre dans le port. Mais on n'entend pas les matelots saluer, comme c'est leur usage, la terre par des acclamations. Aucun cri de joie ne part du vaisseau ; le plus morne silence regne sur le rivage. Il semble que ce navire, poussé par des vents ennemis, soit du nombre de ceux qui, venus des pays du Levant, récelent la contagion dans leurs flancs, et l'apportent aux contrées malheureuses qui les reçoivent sur leurs bords. Un esquif se détache du bâtiment : il vogue, il touche à la terre. Celui qui en descend le premier fixe à l'instant sur lui tous les regards. On lit dans tous ces traits le désespoir d'une grandeur déchue : on croirait voir un des *Anges tombés* de Milton. La multi-

tude l'environne, mais sans s'approcher de lui on le considère long-temps en silence avec un secret sentiment d'effroi. Tout-à-coup, perçant la foule, un vieillard s'avance et dit: " Qui est-tu toi qui étends les bras vers cette terre, comme pour en prendre possession ? Est-tu bienfaisant, sage, humain, pacifique? Viens, nous t'accueillerons, et si tu es le plûs vertueux, tu seras le plus estimé. Aimes-tu la guerre ? Te plais-tu à voir couler le sang ? Te fais-tu un jeu de la perfidie, et du despotisme un système ? Fuis cette contrée ; elle produit du fer, mais ici l'on n'en forge point des chaînes, il sert à punir les tyrans. Ici le climat nous accorde une longue suite d'années, on n'y veut point d'un prince qui rendrait inutile à ses peuples les bienfaits de leurs climats ; ici l'on ne consent à dévancer le terme fixé par la nature, que lorsqu'il n'y a plus d'honneur à vivre et qu'il serait honteux de ne pas mourir ; alors on meurt. De quel droit viens-tu parmi nous ? Qu'avons-nous fait au continent ? De quel crime sommes-nous coupables ? Depuis quand, sans aucun motif de haine, sans aucun prétexte de vengeance, les peuples disent-ils aux autres peuples : Nous vous envoyons la servitude et la guerre ! Nous ne craignons pas l'une quand elle est juste, légitime ; mais nous abhorrons l'autre sous quelque nom qu'elle paraisse. La possession des îles que ces flots environnent a toujours été funeste au tyrans. César-Borgia régna quelque temps sur nous ; il était sans foi, sans pitié ; rappelle-toi sa fin. Non loin d'ici s'élèvent les rochers de Caprée ; Tibere y vécut neuf ans : rappelle-toi sa fin. On dit que tu as voulu subjuguer le monde et tu te contente aujourd'hui d'une île de quelques lieues de tour ; n'a-t-il donc pas dépendu de toi de te contenter encore d'un plus petit espace de terre ? Pourquoi faut-il que l'île d'Elbe qui, la premiere, a souffert de tes usurpations, soit encore la derniere à en gémir ? Pourquoi faut-il que nous soyons le prix de la liberté du monde ? O mer qui baigne ces rivages ! tu nous as plus d'une fois amené la tempête ; les vents qui la chassaient devant eux, les torrents et la foudre qu'elle renfermait dans son sein ont ravagé nos campagnes, détruit nos habitations et frappé parmi nous des concitoyens et des freres dont nous pleurons encore le trépas ; ô mer qui baigne ces rivages ! remporte Buonaparté et rends-nous la tempête !"

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland-St. Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCII.—Le 30 Mai, 1814.

RELATION DU VOYAGE

De Son Altesse Royale Mgr. le Duc de BERRY, depuis son Débarquement à Cherbourg, jusqu'à son Entrée à Paris.

Le 13 Avril 1814, le pavillon blanc avait été arboré solemnellement dans toute la rade à Cherbourg par M. le préfet maritime, à la tête des autorités de la marine, convoquées à cet effet. Cette cérémonie venait d'être célébrée aux acclamations de toute la population et au bruit de nombreuses salves d'artillerie, quand sur les dix heures du matin, l'apparition d'une frégate, portant le pavillon blanc au haut de son màt, mit le comble à l'allégresse publique. On ne douta doint qu'elle ne fût montée par Mgr. le duc de Berry, dont on connaissait l'arrivée à Jersey, et vers lequel une députation avait été envoyée la veille dans cette île, pour le prier de vouloir bien débarquer à Cherbourg. C'était en effet la frégate anglaise l'*Eurotas*, armée de quatre caronades, qui conduisait S. A. R. à Caen ; mais le cœur du prince était impatient d'aborder la premiere terre de France ; et à la vue du pavillon blanc qui attestait que la ville de Cher-

bourg avait reconnu son roi légitime, S. A. R. changea de dessein, et demanda au capitaine anglais de le faire entrer dans la rade de Cherbourg.

A la vue de cette frégate, M. le général commandant la division, M. le préfet maritime et les principales autorités s'empresserent de monter dans des canots, et d'aller le plus loin possible au-devant du prince, lui offrir leurs hommages. S. A. R. daigna les accueillir avec la bonté la plus affectueuse, et entra dans la rade, où tous les vaisseaux étaient pavoisés, et la saluerent de toute leur artillerie.

A peine l'*Eurotas* eut-il jeté l'ancre, que S. A. R. descendit avec sa suite pour se rendre à bord du vaisseau amiral, qui la salua une seconde fois de vingt et un coups de canon. Les cris de joie et les acclamations de l'équipage s'entendaient distinctement de la côte.

S. A. R. descendit ensuite seule dans le canot du vaisseau amiral, et vint, suivie des canots qui portaient sa suite, les autorités et beaucoup d'habitants, aborder au fond du grand port, au milieu de toute la population de la ville et des environs, pressée sur les quais, et ivre de joie de pouvoir contempler l'un des plus illustres rejetons de cette auguste maison de Bourbon, à qui la France a dû, depuis tant de siecles, son bonheur et sa gloire. Bien avant de débarquer, S. A. R. fut saluée par toute cette population des cris mille fois répétés de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons! vive le duc de Berry*! Dès qu'elle eut mis pied à terre, elle s'en trouva entourée au point de rester long-temps séparée de sa suite, composée de MM. le comte de la Ferronaye, son premier gentilhomme de la chambre; le comte de Nantouillet, son premier écuyer, et les comtes de Mesnard et de Clermont-Lodeve; ses gentilshommes d'honneur.

Les fonctionnaires purent à peine adresser quelques mots au prince, tant il se laissait approcher avec bonté par un peuple avide de le voir. Il semblait même se complaire dans cette foule, au milieu de laquelle il laissa échapper des marques d'attendrissement qui redoublerent l'émotion générale. Il fallut pour ainsi dire que S. A. R. fît un effort sur elle-même pour s'éloigner de cette scene touchante et se rendre à la voiture qui l'attendait. La même foule et les mêmes cris de joie la suivirent pendant sa marche à l'hôtel de la préfecture maritime, dont les appartements étaient disposés pour la recevoir, et où elle daigna accepter un dîner que M. le préfet maritime eut l'honneur de lui offrir.

Pendant ce temps, on illuminait la ville et le port

Tout le public se réunissait autour de la préfecture. La musique exécutait les airs chéris de *la Paix*, de *Henri IV*, et de *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* S. A. R. avait la bonté de céder de temps en temps à l'empressement du public, en venant se montrer aux fenêtres; le public la remerciait aussitôt de cette complaisance, en redoublant ses cris de *vive le Roi! vive le duc de Berry!*

Les autorités, les fonctionnaires publics, les chefs de corps de l'armée de terre et de mer, et de la garde nationale, les tribunaux civil, des douanes et de commerce, le clergé de la ville, eurent l'honneur d'être présentés à S. A. R., qui les accueillit avec un intérêt et une affection touchante; elle leur fit l'honneur de leur dire à tous des choses gracieuses. Les dames de la ville eurent aussi l'honneur d'être présentées au prince et de lui témoigner la part qu'elles prenaient à la joie qu'excitait sa présence. Elles en furent également accueillies de la maniere la plus aimable et la plus gracieuse.

La soirée fut terminée par une promenade que le prince voulut faire dans toutes les rues de la ville, en caleche découverte; il fit placer dans sa voiture M. le général de division, M. le général préfet maritime et le sous-préfet: la voiture marchait au pas pour donner le temps au peuple de voir Son Altesse Royale, et de lui faire entendre les acclamations de la joie.

La voiture était près de rentrer à l'hôtel de la marine quand M. le comte de Nantouillet, venu d'Angleterre avec le prince, s'approcha de la voiture, et dit: " Monseigneur, voici un de mes camarades de l'armée de Condé, que j'ai l'honneur de présenter à V. A. R.; c'est M. de Chantort." Le prince le salua affectueusement, et lui demanda si la blessure de sa main était guérie? A cette touchante question, M. le sous-préfet de l'arrondissement s'écria: " Monseigneur, voilà bien la mémoire du cœur!" M. le général de division et M. le préfet maritime, mus par un même sentiment, répliquerent aussitôt: " C'est la mémoire des Bourbons."

Ce fut ainsi que se termina cette mémorable journée, où tous les regards, toutes les pensées, se tournerent délicieusement sur le bel avenir qu'il n'est permis que depuis quelques jours aux Français d'espérer, et dont l'arrivée du prince fournissait un si précieux gage.

Le 14, on vit reparaître en mer, de grand matin, le cutter envoyé la surveille au-devant de S. A. R. à Jersey: les deux bâtiments, ayant fait différentes routes, ne s'étaient point rencontrés; les députés avaient eu au moins la satis-

faction, à leur arrivée dans l'île, d'y apprendre que les habitants avaient fait tous leurs efforts pour être agréables au prince pendant son séjour au milieu d'eux ; qu'il y était chéri comme s'il eût appartenu à la famille de leur souverain, et qu'ils avaient saisi toutes les occasions de lui témoigner leur respect et leur amour. Le jour de son départ, ils l'avaient salué de dix-huit cents coups de canon ; le général Don, gouverneur de l'île de Jersey, prenait plaisir à raconter aux députés qu'il avait eu l'honneur de voir le prince pendant plusieurs années dans des situations difficiles et périlleuses, et qu'il s'y était toujours montré ferme, généreux, magnanime et supérieur à sa fortune. Les députés, aussitôt après leur retour, furent admis à présenter au prince leurs hommages et leurs regrets de n'avoir pas été assez heureux pour le rencontrer ; il eut la bonté de leur répondre qu'il n'avait pas été moins sensible à leur démarche ; ils eurent en même temps l'honneur de lui faire la remise des paquets dont ils étaient chargés. Ces députés étaient MM. de Latuolaye, Montagnès-Laroque, Groult, Guiffart, de Gigault, de Lachapelle et Dutot.

Le prince, de retour à son hôtel, reçut plusieurs gentilhommes qui s'étaient empressés de venir lui présenter leurs respects et l'assurance de leur dévouement à son auguste famille. S. A. R. les honora de l'accueil le plus affable, et les entretint avec cette touchante bonté qui la distingue. Elle remarqua dans l'appartement le général anglais sir John Doyle, gouverneur des îles de Guernsey et d'Aurigny, et lui fit l'honneur de l'entretenir un moment. Le prince n'oublia pas les pauvres de l'hospice, ni quelques familles indigentes qui ont été averties de sa présence par ses bienfaits ; il n'oublia pas non plus six cents conscrits réfractaires qui étaient consignés pour leur désobéissance dans plusieurs des forts de la côte, et auxquels il procura le bonheur de revoir leurs familles ; il fit la même grâce aux marins détenus pour cause de désertion. Il ordonna aussi de remettre au capitaine de la frégate anglaise tous les prisonniers de cette nation qui pouvaient se trouver à Cherbourg. Il daigna encore s'entretenir avec tous les fonctionnaires civils et militaires qui étaient là pour prendre ses derniers ordres. Ils le conduisirent jusqu'à sa voiture, où il mit le comble à leur satisfaction, en leur faisant la promesse de revenir à Cherbourg.

M. le général de division comte de Lorencez, qui a eu l'honneur d'accompagner S. A. R. jusqu'à Paris, prit place

dans sa voiture. M. le préfet maritime eut l'honneur de l'accompagner jusqu'au-delà des limites de la ville.

Toute la garde nationale et les troupes de ligne bordaient la haie dans les rues par où le cortége passait. La garde d'honneur à cheval et la gendarmerie escortaient les voitures qui allaient au pas, pour que le peuple pût le suivre et donner au prince un dernier témoignage de sa joie et de son amour. Les acclamations de *vive le Roi! vive le duc de Berry!* couvraient les sons de la musique militaire qui accompagnait le cortége.

M. le sous-préfet, M. le maire et les adjoints, qui s'étaient rendus au-delà des limites de la ville, y ont reçu les derniers témoignages de la bonté de S. A. R., qui leur a assuré avoir éprouvé la plus vive satisfaction pendant le peu de temps qu'elle a passé dans la ville de Cherbourg. Le sous-préfet a eu l'honneur de lui répondre que tous les Français envieraient aux habitants de Cherbourg le bonheur qu'ils ont eu d'être les premiers à offrir à S. A. R. l'hommage de leur respect, de leur dévouement et de leur fidélité.

S. A. R., avant de partir, a permis que *le Polonois*, de quatre-vingt canons, monté par M. le comtre-amiral Troude et par M. le capitaine de vaisseau Mequet, partît de la rade de Cherbourg pour aller prendre les ordres de S. M. et la conduire dans celui de ses ports qu'elle désignera. Il a appareillé par un vent de sud, le même jour, à six heures du matin, et sera arrivé probablement avant deux heures après midi, à Portsmouth.

S. A. R., partie à midi de Cherbourg, s'arrêta quelques heures à Valognes, où elle entendit le *Te Deum*, reçut les autorités, et fit à madame d'Ocqueville l'honneur de dîner chez elle.

S. A. R. arriva le 15, à une heure du matin, à Saint-Lo, où elle daigna descendre à l'hôtel de la préfecture. Elle reçut, à dix heures, les autorités constituées, et se rendit ensuite, au milieu des acclamations d'un peuple immense, à l'église paroissiale, où M. l'évêque de Coutances chanta un *Te Deum* en musique en actions de grâces de cet heureux événement. A deux heures, S. A. R. partit pour Bayeux.

Aux approches de cette ville, le prince monta dans une caleche, où il daigna admettre M. le sénateur comte de Latour-Maubourg et M. le préfet du Calvados, venus à sa rencontre jusqu'aux limites du départment, et à travers une foule innombrable, se rendit à la cathédrale, où un *Te*

Deum fut chanté. Toutes les mesures prises par la police devinrent inutiles. Le prince fut porté par la foule jusqu'au sanctuaire, où il ne put qu'entendre imparfaitement le discours que lui adressa M. l'évêque de Bayeux.

Avant d'entrer dans l'appartement qui lui avait été préparé chez M. le maire, S. A. R. traversa la ville et consentit à allumer un feu de joie sur la place Saint-Sauveur. La caleche allait au petit pas, et était sans cesse arrêtée par des vieillards, des femmes, des militaires qui baisaient les mains du prince, et que le prince pressait contre son cœur. La ville était sablée, toutes les croisées ornées de drapeaux blancs, semés de fleurs de lis d'or. Avant son dîner, S. A. R. reçut les autorités, et le soir, les dames de la ville.

Dans ces diverses audiences, chacun a reçu de S. A. R. les témoignages les plus flatteurs d'une bonté pleine de grâces. Une des personnes admises à l'honneur de lui être présentées, et qui avait eu celui de servir sous ses ordres, lui ayant dit : « Serais-je assez heureux, Monseigneur, pour « être reconnu de votre altesse ?" « Si je vous reconnais, « mon cher S***, lui a-t-il répondu en s'approchant de « lui et écartant ses cheveux ! Ne portez-vous pas sur le « front la cicatrice honorable d'une blessure que vous avez « reçue dans telle affaire ?"

Arrivé la veille à Saint-Lo, à deux heures après-minuit, fatigué d'une journée si agitée, si pleine d'émotion, le prince éprouvait un pressant besoin de repos ; il était dix heures du soir ; mais le peuple qui entourait son palais exprimait le désir de le voir encore. S. A. R. se rendit à ses vœux, et voulut même se promener à pied dans les quartiers de la ville. Tant de bonté ne permit plus à l'enthousiasme de connaître de bornes.

Il est inutile de dire que le départ de Bayeux fut, comme l'entrée, marqué par les transports de la plus vive allégresse. La garde nationale de la ville, commandée par M. de Latour-Dupin, fut remarquée par S. A. R., qui la passa en revue, et lui adressa des paroles flatteuses.

Nous omettions de dire que S. A. R. fit le même honneur aux éleves de l'école militaire de Saint-Germain, qui se trouvent maintenant à Bayeux, et qui lui furent présentés par M. le général baron de Maupoint. S. A. R. admira cette belle troupe, cette jeunesse d'élite, pépiniere de nobles et fideles chevaliers.

Le 15, après avoir déjeûné chez M. l'évêque de Ba-

yeux, S. A. R., entourée de la compagnie des gardes d'honneur à cheval, et suivie de la gendarmerie royale, arriva à deux heures après midi aux portes de la ville de Caen.

Une grande quantité de caleches et de voitures remplies de dames élégamment parées, et une foule de cavaliers, se trouverent sur la route, et grossirent le cortége, qui devint magnifique : toute la garde d'honneur à cheval, si leste, si brillante, les cuirassiers du quatrieme régiment, les états-majors, la gendarmerie royale, la superbe garde nationale de Caen, commandée par M. Ch. d'Hautefeuille, avec ses pompiers, formaient la haie ; tout concourait à la beauté d'un spectacle qui, tout pompeuxqu'il était, frappait moins les regards qu'il ne touchait les cœurs.

S. A. R. daigna accepter la caleche que M. le préfet lui avait offerte, et qu'on avait attelée de quatre chevaux de choix. S. A. R. s'était proposée de faire son entrée à cheval ; mais elle ne voulut pas se séparer de M. le général comte de Lorencez, qui avait été constamment dans sa voiture depuis Cherbourg, et dont les blessures ne lui permettaient pas de monter à cheval. Cette attention si délicate, cette preuve de l'estime pour l'armée dans l'un de ses chefs, fit la plus heureuse sensation parmi les troupes. M. le général baron de Laage, commandant la subdivision du Calvados, fut admis à l'honneur de monter dans la caleche de S. A. R.

A l'entrée de la ville, S. A. R. fut complimentée par M. le maire, entouré des adjoints et du conseil municipal, et d'un groupe nombreux de noblesse, de chevaliers de la légion d'honneur et de l'ordre royal et milltaire de Saint-Louis.

Le cortége s'arrêta à l'église Saint-Etienne, où S. A. R. entendit le *Te Deum*, et reprit ensuite sa route à travers les rues Ecuyere, de Notre-Dame et de Saint-Jean, jusqu'à l'hôtel de M. le sénateur Latour-Maubourg, où son logement était préparé.

A Caen comme à Bayeux, mais avec tout ce que peuvent ajouter de pompe à de telles dispositions les moyens d'une grande ville, les maisons étaient ornées de drapeaux blancs, de fleurs de lis, de guirlandes, de pavillons de toutes les nations, en signe de réconciliation européenne.

Jamais pareille affluence, jamais plus d'attendrissement, plus de joie ! Les cris de *vive le Roi ! vive Monseigneur le Duc de Berry ! vivent les Bourbons !* ne formaient qu'une seule acclamation prolongée et soutenue. Le prince prodiguait à tous les marques de l'affabilité la plus aimable, et

on lisait sur ses traits tout ce que son noble cœur ressentait d'affection pour les compatriotes qu'il revoyait après un si long et si douloureux exil.

A cinq heures et demie, S. A. R. se rendit dans les salons de l'hôtel-de-ville, où elle reçut les autorités. Toutes ses réponses ont été remarquables par la libéralité des principes, la justesse des réflexions et le sentiment qui en rehaussait le prix. Chacun s'est retiré profondément ému.

Un dîner de quatre-vingts couverts était disposé dans les grandes salles du Muséum ; quinze dames de la ville avaient été invitées, et l'on remarquait parmi les convives MM. les ducs de Grenade et de Villa-Hermosa, prisonniers de guerre Espagnols qui, ce jour là même, avaient reçu leur liberté.

Le public se pressait à la porte de la salle. S. A. R. ne voulut pas qu'on s'opposât à son empressement ; mais bientôt on allait être témoin d'une scene que la plume, le pinceau le plus habile ne sauraient décrire et rendre. Des enfants s'étaient approchés du fauteuil de S. A. R. ; elle les caressait, les embrassait. M. Joyau, avocat, officier de la garde nationale, tenait son jeune fils par la main ; le prince appelle cet enfant, le met sur ses genoux et l'embrasse. Le pere, à cette vue, verse des larmes abondantes ; l'émotion dont le cœur du prince était remplit ne put plus se contenir ; il se leve, serre M. Joyau dans ses bras, se rejette au milieu de la foule, embrasse, est embrassé, caressé, adoré. *Mes enfants, mes chers Français, je suis à vous, tout à vous.* Le délire est au comble ; on tombe à ses genoux ; les cris de *vive le Roi ! vive Monseigneur le Duc de Berry !* se raniment avec d'indicibles transports ; tous les yeux sont en pleurs ; personne ne peut continuer le repas. Le prince allait succomber à l'excès de telles sensations. Il se retira dans les salons où S. A. R. put se remettre et respirer.

C'est dans cet instant qu'une députation de la Haute-Normandie, composée de MM. de Martainvile et Emmanuel Dambrai, lui fut présentée, et lui demanda, au nom des habitants de Rouen, de vouloir bien passer par cette ville en se rendant à Paris. Le prince leur fit l'accueil le plus gracieux, et leur promit de se rendre aux vœux des habitants de Rouen.

S. A. R., digne fils de Henri IV, bon, populaire, spirituel comme ce grand roi, est aussi comme lui chevalier courtois et galant. Point d'attentions charmantes qu'il n'ait

nuès pour les dames ; avant de se retirer, il leur demanda la permission de leur baiser les mains, sans oser, disait-il, prétendre à plus de faveur ; mais toutes furent embrassées, et toutes l'embrasserent avec attendrissement et respect.

S. A. R. se rendit ensuite à l'hôtel de la préfecture, où un cercle choisi l'attendait : elle fut frappée de la richesse des parures, mais encore plus de la beauté de la plupart des dames, et de l'élégance, des manieres et des grâces de toutes. A la fin d'un concert très-rapide, S. A. R. se leva, vint à M. le préfet et lui dit : " C'est pour m'achever, monsieur le baron." La veille, à Bayeux, il disait, en se retirant dans son appartement : " Je n'en puis plus ! j'en mourrai peut-" être ; mais je mourrai de joie."

S. A. R. se retira à une heure et demie du matin, après une collation, dont elle fit elle-même les honneurs aux dames.

Le 17, à dix heures du matin, S. A. R. se rendit à l'église paroissiale de S. Jean, où elle entendit la grand'messe. Elle portait l'habit de garde nationale. A la fin de la messe, M. l'évêque de Bayeux obtint la permission d'adresser au prince un compliment qui fit beaucoup d'impression, et fut suivi d'acclamations unanimes.

Rentrée dans son palais, S. A. R. reçut plusieurs députations, entre autres celle du collége électoral du département, et des gentilshommes qui n'avaient pu arriver assez à temps pour avoir l'honneur de lui être présentés. Elle se rendit ensuite à la préfecture, où elle resta près de deux heures ; et avant de rentrer chez elle, où des dames devaient être admises à lui offrir leurs hommages, elle parcourut deux fois les promenades, ayant dans sa voiture M. le général baron de Laage, M. le préfet et M. le comte de la Ferronaye, précédée, entourée et suivie d'une foule immense ; souvent la caleche fut arrêtée, et chaque fois se renouvela une partie de la scene de l'hôtel-de-ville.

S. A. R. vint, à cinq heures et demie, dîner à la préfecture, et se rendit au théâtre à sept heures et demie du soir ; les loges étaient toutes remplies de dames richement parées.

Un fauteuil avait été placé à l'amphithéâtre pour S. A. R. ; des chaises étaient disposées pour les personnes qui devaient former sa cour, et les officiers supérieurs militaires étaient répartis à droite et à gauche sur des banquettes qui leur avaient été réservées.

Aussitôt que le prince parut, tous les spectateurs se leverent, et les cris de *vive le Roi! vive Mgr. le duc de Berry!* ébranlerent la voûte de la salle. Les dames chanterent en chœur et à plusieurs reprises:

AIR: *Vive Henri IV!*

Tout nous enchante
Dans ce prince chéri,
Bonté touchante
Nous peint le bon Henri;
Que chacun chante:
Vive à jamais Berry.

On joua *la Partie de Chasse* et *le Déserteur*, opéra. Il serait superflu de dire que toutes les allusions furent saisies avec enthousiasme; le prince ne put résister au désir d'exprimer combien il était sensible à une telle réception. On chanta des couplets: l'un d'eux contenait le serment de suivre constamment le panache de Henri IV au champ de la gloire: tous les spectateurs électrisés se leverent à la fois, et les bras tendus, répéterent ce serment aux cris réitérés de *vive le Roi!* Le spectacle se prolongea jusqu'à une heure après minuit, et S. A. R. ne voulut pas se retirer avant que la toile fût baissée, bien que son départ fût fixé au lendemain sept heures du matin.

Parmi les traits touchants qui marquerent cette soirée, nous ne pouvons passer le suivant sous silence. Pendant l'entre-acte, la toile s'étant levée, l'on vit des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants à genoux sur le devant de la scene. M. le maire les présenta à S. A. R., en lui disant: " Monseigneur, ce sont les prisonniers qui vous " doivent leur liberté; daignez recevoir les témoignages de " leur reconnaissance." " Ah! M. le maire, dit le prince " vivement ému, vous ne pouviez jamais me donner de plus " douce fête!"

Le 18, S. A. R. est partie de Caen à sept heures du matin, pour aller à Rouen. Elle a reçu, au moment de son départ, des honneurs semblables à ceux qui lui avaient été rendus à son arrivée. Aux témoignages de respect et d'attachement qu'une foule empressée lui exprimait à l'envi, se mêlaient les regrets de la voir s'éloigner.

S. A. R. en approchant de Lisieux, a trouvé deux colonels en vedette, et plus loin M. le général comte de Bordesoult, à la tête de plusieurs généraux et de tout son état-

major, qui lui a présenté la cavalerie du premier corps d'armée. S. A. R. est montée à cheval avec tous les gentilshommes de sa suite, et s'est mise à la tête de ces braves guerriers, qu'elle aime tant à voir, à honorer, et qu'elle regarde comme le rempart inexpugnable de la couronne et l'honneur de la nation.

S. A. R. arriva à midi à Lisieux. Elle fut reçue à l'entrée de la ville, et haranguée par M. le sous-préfet, M. le maire, MM. les présidents des tribunaux civil et de commerce, à la tête de leurs corps, et accompagnés du conseil municipal.

S. A. R. était à cheval, escortée par la garde d'honneur, et accompagnée d'états-majors composés de généraux, de colonels de cuirassiers, dragons et hussards, et des troupes qui étaient allées au-devant du prince, et que S. A. R. avait passées en revue.

Le prince a été accueilli avec les témoignages de la plus vive allégresse. Il a traversé la ville au pas, au bruit du canon, au son des cloches, escorté par la garde urbaine et la gendarmerie, précédées de la musique. Les acclamations étaient générales, et partout éclataient les cris répétés de *vive le Roi! vivent les Bourbons! vive Mgr. le duc de Berry!* Les rues avaient été ornées de toiles; presque à chaque habitation flottait un drapeau blanc orné de fleurs de lis.

S. A. R. est descendue à l'hôtel de M. de Friardel, où elle a daigné accepter un déjeûner.

M. le sous-préfet, M. le maire, madame de Friardel et plusieurs dames de la ville ont eu l'honneur d'être admis à la table du prince; chacun a reçu de S. A. R. l'accueil le plus gracieux et les témoignages les plus flatteurs de sa bonté.

S. A. R. est remontée en voiture à trois heures, suivie d'une foule immense de citoyens, et précédée des gardes d'honneur, qui l'ont accompagnée jusqu'aux confins du département.

A l'entrée du département de l'Eure, S. A. R. a trouvé M. le comte de Miramon, préfet de ce département, qui a eu l'honneur de lui présenter ses hommages et les témoignages de l'allégresse qu'inspirait à ses administrés le bonheur de contempler l'auguste neveu de leur roi. Les cris de *vive le Roi! vive le duc de Berry!* ont été mille fois répétés par les habitants des châteaux et des villages voisins, accourus au-devant de S. A. R. Elle a daigné descendre de voi-

ture, et témoigner la satisfaction qu'elle éprouvait en rentrant dans sa patrie, aux acclamations des Français. Elle a fait à M. le préfet plusieurs questions relatives à la situation de son département, et est remontée en voiture, en disant ces paroles touchantes, qui resteront gravées dans le cœur de toutes les personnes qui entouraient S. A. R.: *Plus de guerre, M. le préfet, plus de conscription; encore quelques jours, et vos fonctions vont cesser d'être pénibles; votre zèle n'aura plus d'autre but désormais que d'aider votre Roi à faire le bonheur de son peuple.*

S. A. R. a été reçue aux limites du département de la Seine-Inférieure par M. le comte de Girardin, préfet; M. le baron de Stabenrath, général commandant le département, et M. de Gasville, sous préfet de l'arrondissement.

Elle a trouvé dans l'endroit où elle a été complimentée par ces Messieurs, une garde royale, qui a sollicité et obtenu l'honneur de faire le service auprès de sa personne.

Cette garde était composée de l'élite de la jeunesse de la province, montée sur les plus beaux chevaux de la Normandie; elle portait un uniforme très-simple, mais qui produisait en troupe un excellent effet. Tous ces jeunes gens étaient vêtus d'un frac bleu, avec une écharpe blanche et un panache de la même couleur.

Ce corps remarquable par sa tenue, son zele et son amour pour l'auguste famille des Bourbons, était commandé par MM. de Slade, François Odoard et Edouard Quesnel.

Quoiqu'il fût fort tard, la grande route était couverte de nombreuses populations, accourues des communes voisines pour jouir du bonheur de se trouver sur le passage d'un prince dont l'arrivée est le garant d'une paix prochaine, et l'annonce de la cessation de tous les maux qui pesent depuis tant d'années sur la France et sur l'Europe entiere.

Tous les villages étaient éclairés; des feux de joie étaient allumés sur les places publiques; les gardes nationales étaient sous les armes. Aux cris de l'allégresse dont l'air retentissait, s'unissaient le bruit des cloches et les sons de musiques militaires, qui faisaient entendre des airs chéris dont les refrains étaient répétés par tous les auditeurs.

C'est au milieu de ces témoignages de l'allégresse universelle que S. A. R. est arrivée à l'entrée de la ville de Rouen, où elle a reçu les honneurs dus à l'auguste rang qu'elle occupe dans l'état.

Elle a été complimentée à l'extrémité de l'avenue de Caen, par M. le baron Lézurier-de-la-Martel, maire de la ville, et MM. ses adjoints.

Une foule immense entourait la voiture et a demandé à dételer les chevaux, pour conduire elle-même le prince : S. A. R. a daigné se montrer sensible à ces témoignages d'amour, et a fait donner l'ordre aux postillons d'aller au pas.

S. A. R. a traversé pour se rendre à la préfecture, la rue de Saint-Sever, le pont de bateaux, les quais, le boulevard Cauchoise, la rue de Crosne et la rue de Fontenelle.

L'illumination avait été générale et spontanée : celle des casernes Saint-Sever a été remarquée par sa régularité et le bel effet qu'elle produisait en se reflétant dans les eaux de la Seine. Une foule de devises ingénieuses, de drapeaux blancs ornés de fleurs de lys, de transparents, décoraient les portes et les fenêtres des habitations. Une immense population encombrait les avenues, les rues et les places publiques; les fêtes les plus brillantes n'avaient jamais réuni un aussi grand concours de spectateurs, et c'est positivement ce concours qui faisait tous les frais et tous les charmes de celui-ci.

S. A. R. est descendue à onze heures à l'hôtel de la préfecture; les jardins, les cours et les bâtiments en étaient illuminés : le drapeau blanc flottait sur la porte d'entrée:

Au pied de l'escalier, Mad. la comtesse de Girardin, S. Exc. Mgr. le maréchal Jourdan, le préfet, le général de Stabenrath, le sous-préfet, le maire et plusieurs autres fonctionnaires civils et militaires reçurent S. A. R., qui leur fit un accueil plein de bonté, et eurent l'honneur de l'accompagner jusque dans ses appartements.

M. le général Lorencez, M. le comte de la Ferronaye, premier gentilhomme, et M. le comte de Nantouillet, premier écuyer, sont venus dans la voiture de S. A. R.

MM. les comtes Mesnard et de Clermont-Lodeve, ses gentilshommes d'honneur, l'ont précédé de quelques instants.

Immédiatement après son arrivée, le prince se mit à table avec les personnes de sa suite, et MM. le général Lorencez et le chevalier de Brûlard.

Il permit à M. le préfet d'assister à son souper, pendant lequel il lui demanda divers renseignements.

La foule n'a cessé d'entourer la préfecture pendant une partie de la nuit, dans l'espérance d'apercevoir S. A. R., et l'a saluée pendant plusieurs heures des cris de *vive Louis XVIII ! vive le duc de Berry ! vivent les Bourbons !*

Le Mardi 20, S. A. R. se rendit à la cathédrale ; elle était dans une caleche découverte. Elle fit placer à côté d'elle S. Exc. Mgr. le maréchal Jourdan, et sur le devant,

M. le comte de Girardin, et M. le comte de Nantouillet son premier écuyer.

La garde nationale et les troupes de ligne bordaient la haie.

Un détachement de la garde royale précédait la voiture.

L'enthousiasme qui s'était manifesté lorsque S. A. R. traversa la place du marché, se perpétua jusqu'à la cathédrale. Elle a été reçue à la porte d'entrée de cette église avec tous les honneurs qui lui sont dus, et conduite sous le dais jusque dans le chœur.

Son Eminence le cardinal archevêque de Rouen a entonné le *Te Deum*, qui a été suivi du *Domine salvum fac Regem*. Pendant toute la cérémonie, la plus vive émotion s'est manifestée sur la figure du prince. La cathédrale était remplie d'une foule immense empressée de prendre part à cet acte religieux, et que la sainteté du lieu pouvait à peine empêcher de faire éclater les transports de sa joie.

Au retour du *Te Deum*, S. A. R. a reçu les autorités constituées et les personnes qui avaient sollicité l'honneur de lui être présentées. Tous les chefs des corps et des administrations ont complimenté le prince, qui leur a répondu avec infiniment de grâce et de bonté, et a adressé à chacun d'eux des mots flatteurs sur la maniere distinguée dont ils remplissaient leurs fonctions.

L'audience a été souvent interrompue par les cris de *vive Louis XVIII! vivent les Bourbons! vive le duc de Berry!*

S. A. R. a daigné permettre que les éleves du lycée de Rouen lui fussent présentés par M. le recteur de l'académie et M. le proviseur de cet établissement, et a écouté avec bienveillance le compliment suivant qui lui a été adressé par M. Ernest de Girardin, l'un des éleves, au nom de tous:

Jusqu'ici c'était par l'histoire,
Et par les longs regrets de nos tristes parents,
Que nous avions connu les nobles sentiments,
De ce sang généreux qui fit long-temps la gloire
Et les délices des Français ;
Mais l'allégresse générale
Que fait naître partout Votre Altesse Royale,
Cet air de bonté, ces grands traits
Où l'on voit retracés les profonds caracteres,
Les plus rares vertus de vos augustes peres,

Nous font enfin apprécier le deuil
Où votre longue absence
A trop long-temps plongé la France.
Nous sentons qu'un Français peut avoir de l'orgueil ;
Nous sentons le bonheur de notre destinée,
Puisque l'enfance est réservée
A voir par vos heureux travaux
Et briser tous nos fers, et guérir tous nos maux.
Honneur, fidélité, constance
A l'illustre sang des BOURBONS !
Par vous, prince, nous le jurons ;
Et c'est jurer par la vaillance.

Le prince s'est informé, avec beaucoup de détail, du régime intérieur du lycée, et a témoigné sa satisfaction de la bonne direction des études et des soins de tout genre donnés à la jeunesse dans cette utile institution.

A une heure, S. A. R. est montée à cheval ; elle était accompagnée de ses gentilshommes et des états-majors de la quinzieme division et du sixieme corps d'armée ; elle se rendit à la tête de ce brillant et nombreux cortége sur le boulevard de Crosne, où toutes les troupes qu'elle devait passer en revue étaient rangées en bataille. Elle adressa des paroles obligeantes et flatteuses aux chefs des différents corps, et parut profondément émue en contemplant les débris de tant de braves armées, et la quantité d'honorables blessures dont étaient couverts presque tous les militaires qui s'offraient à ses regards.

Toutes les troupes eurent l'honneur de défiler devant S. A. R., et toutes fixerent son attention.

Ce spectacle véritablement imposant avait attiré un concours immense, et les mêmes acclamations qui avaient précédé le duc de Berry continuerent à se faire entendre pendant toute la durée de la revue.

A deux heures le prince monta en caleche pour aller visiter des manufactures dans la belle et riche vallée de Déville. MM. de la Ferronaye, de Nantouillet, et M. le préfet étaient dans sa voiture. MM. de la garde royale l'escortaient, et M. de Slade, leur commandant, a toujours été à côté de la portiere. La superbe route du Havre était couverte de personnes empressées de se trouver sur le passage de S. A. R. Toutes saluerent le prince, et furent saluées par lui.

La belle manufacture de M. Pinel fut la premiere que

S. A. R. visita. Elle fut frappée de la beauté de ce vaste établissement, dont les ateliers peuvent cóntenir près de huit cents ouvriers, mais qui est presque désert depuis quelques mois. M. Pinel fit remarquer à S. A. R. que le travail ne pourrait être rendu aux ouvriers qui languissent dans la misere, et qu'on ne pourrait voir l'industrie reprendre de l'activité, qu'autant que des lois bienfaisantes la prendraient sous leur protection spéciale, et empêcheraient les productions étrangeres d'obtenir trop d'avantage sur les produits de nos fabriques.

Le prince parut sentir la justesse de ces observations, et promit qu'elles seraient prises en grande considération au moment où l'on s'occuperait de la rédaction d'un traité de commerce.

En sortant de chez M. Pinel, S. A. R. passa dans la manufacture de M. Lefrançois, dont les murs sont mitoyens: elle y vit fabriquer la soude artificielle et d'autres produits chimiques, à l'usage des blanchisseries bertholiennes. M. Lefrançois fit remarquer au prince toute l'importance du genre d'industrie pratiqué dans cet établissement, qui tend à procurer au commerce une quantité de soude indigene suffisante pour ses besoins.

La belle teinturerie en rouge des Indes, de M. Desmarest, à Bapaume, fixa ensuite l'attention de S. A. R.: elle en a parcouru les ateliers avec un intérêt très-marqué.

S. A. R. fit donner aux ouvriers des manufactures qu'elle a visitées des preuves de sa libéralité.

S. A. R. s'est mise à table à six heures, et a daigné y admettre les principaux fonctionnaires civils et militaires, Mad. la comtesse de Girardin et Mad. la marquise de Nagu.

En sortant de dîner, le prince est entré dans la grande galerie de l'hôtel de la préfecture; il y a trouvé toutes les dames qui avaient sollicité l'honneur de lui être présentées. Il fut aimable et galant pour chacune de ces dames, qui furent touchées et attendries des attentions dont elles furent l'objet.

A neuf heures S. A. R. s'est rendue au spectacle avec S. Exc. le maréchal Jourdan et M. le préfet. Il leur fit l'honneur de les faire placer dans sa loge.

La salle était magnifiquement éclairée, et les dames, élégamment parées, presque toutes vêtues en blanc et coiffées avec des lys, occupaient toutes les loges dont elles étaient le plus bel ornement.

A l'entrée de S. A. R. dans la salle, à sa sortie et pendant tout le cours de la représentation, l'enthousiasme et l'al-

légresse excitées par sa présence, se sont manifestés par les plus vives acclamations.

On a représenté *les Deux Jaloux* et *la Partie de Chasse de Henri IV*. Des couplets analogues à la circonstance, et pleins d'à-propos et de talent, ont été chantés dans les deux pieces, et redemandés avec transport par les spectateurs.

Pendant toute la journée, un peuple immense s'était porté devant le jardin de la préfecture, et exprimait, par les cris les plus bruyants, le désir de pouvoir contempler le digne descendant du bon Henri. Le prince a bien voulu se rendre plusieurs fois à ce désir, et a paru profondément ému des témoignages d'amour et de respect qu'il a reçus de cette population ivre de joie.

Dans la soirée, toute la ville a été illuminée de la maniere la plus brillante. Des drapeaux blancs, des transparents ingénieux présentaient de mille manieres diverses les couleurs et les armes de l'auguste maison de Bourbon, et des devises analogues exprimaient, d'une maniere souvent très heureuse, les sentiments dont tous les cœurs sont animés.

S. A. R. est partie de Rouen à minuit, avec M. le général Lorencez, MM. de la Ferronaye et de Nantouillet.

Au moment où S. A. R. allait monter en voiture, M. le préfet lui a demandé si elle avait été satisfaite de l'accueil qu'elle avait reçu ici. Elle lui a répondu : " Je ne pourrais vous l'exprimer, mais bien vous le témoigner ;" et en achevant ces paroles, elle pressa M. le préfet dans ses bras, et lui dit ensuite : " Comte de Girardin, ni ma famille ni " moi n'oublierons jamais la conduite que vous avez tenue " dernierement."

S. A. R. s'est rendue à Paris par la route de Pontoise, et a fait son entrée dans la capitale le 21. Un détachement de gardes à cheval s'était porté au-devant du prince jusqu'au-delà de Saint-Denis. La route était couverte des habitants de Saint-Denis et de la campagne, et d'un grand nombre d'habitants de Paris : à l'approche de S. A. R., l'air a retenti d'acclamations.

M. le prince de Neufchâtel a eu l'honneur de porter la parole à S. A. R. au nom de tous les maréchaux de France, dans les termes suivants :

" Monseigneur,

" Les maréchaux de France et tous les généraux qui se trouvent à Paris éprouvent un grand bonheur

à féliciter V. A. R., et à la voir rentrer dans la capitale de ses ancêtres. C'est au nom de toute l'armée que je viens exprimer à V. A. R. les sentiments d'amour, de dévouement et de fidélité qui l'animent pour le roi et son auguste famille. *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*"

Tous les maréchaux, les officiers-généraux présents et les personnes de la suite du prince, les nombreux spectateurs qui les environnaient, ont répété cette exclamation avec le plus vif enthousiasme.

S. A. R. a répondu dans les termes les plus affectueux et les plus honorables pour l'armée française.

Le prince est entré à midi et demi dans Paris par la barriere de Clichy, ayant le prince de Neufchâtel à sa droite, et à sa gauche le maréchal Moncey.

Les autres maréchaux de France présents à Paris, un nombre considérable de généraux et officiers supérieurs, les gentilshommes de S. A. R. et un corps nombreux de garde nationale formaient son cortége.

Le corps municipal de Paris attendait S. A. R. à la barriere. M. le préfet de la Seine lui a adressé le discours suivant :

" MONSEIGNEUR,

" Que d'allégresse V. A. R. vient ajouter aux transports des habitants de la ville de Paris! le bonheur de la capitale ne sera complet que lorsqu'elle verra dans son sein, réunis autour de son roi, tous les nobles rejetons de cette famille auguste, qui, dès le premier âge de cette ville célebre, associa ses destinées à son existence, mit sa gloire dans sa splendeur, et sa jouissance dans la félicité de ses habitants."

" Partout la présence de V. A. R. appelle l'amour des peuples ; le bruit de vos vertus, l'expression de ces sentiments et de cette bonté touchante, noble héritage des Bourbons, vous ont devancé : la France voit en vous l'une de ses plus hautes et plus cheres espérances !

" Entrez dans ces murs qui furent le berceau de tant de bons rois et de grands princes issus d'un même sang. La pompe de cette cérémonie ne répond pas à notre empressement ; mais le cœur des Français fera tous les frais de cette fête touchante. V. A. R. le reconnaîtra dans leur élan unanime, et sa satisfaction s'accroîtra en embrassant un pere dont les paroles et les actions font déjà les délices des Français et l'espoir de leur avenir."

S. A. R. a accueilli ce discours avec bonté, et a répondu en ces termes :

" MESSIEURS,

" Mon cœur est trop ému dans ce moment pour pouvoir vous exprimer tous les sentiments qui m'agitent en me voyant au milieu des Français et de cette bonne ville de Paris. Entouré de la gloire de la France, nous venons y apporter le bonheur ; ce sera notre occupation constante jusqu'à notre dernier soupir : nos cœurs n'ont jamais cessé d'être français, et sont pleins de ces sentiments généreux qui font le caractere distinctif de notre brave et loyale nation. *Vivent les Français !*"

L'enthousiasme le plus vif s'est manifesté dans tous les quartiers de la capitale que S. A. R. a traversés. Lorsqu'elle a passé devant l'église de Saint-Roch, M. le curé de cette pareisse est venu lui offrir l'encens et l'eau bénite, et le clergé an etonné le *Te Deum*. MONSIEUR attendait le prince son fils au château des Tuileries, et l'a tendrement serré dans ses bras, au moment où il descendait de cheval. Cette scene touchante a fait une vive sensation sur tous les spectateurs. MONSIEUR paraissait associer les Français à la joie qu'il éprouvait. Les deux princes sont montés dans les appartements au milieu des cris de *vive le Roi ! vivent Monsieur et Mgr. le duc de Berry !*

HISTOIRE DU DIX-HUIT BRUMAIRE

Et de Buonaparté. Par M. Gallais, *Auteur du Dix-huit Fructidor et de l'Appel à la Postérité.*

PREMIERE PARTIE.

PRÉFACE.

Enfin le temps de la justice est arrivé; le grand coupable est tombé sous le poids de l'indignation publique : nous respirons.

Nous attendions ce moment pour dire la vérité. Le moyen de parler, sous un gouvernement qui nous avait tous bâillonnés!

Dans le déluge de maux qui nous a inondés depuis vingt-cinq ans, nous n'avons pas toujours été assez résignés pour bénir la main de la Providence; mais nous n'avons jamais été assez endurcis pour désespérer de sa bonté.

Froissés par toutes les secousses de la révolution, criblés des blessures qu'elle nous a faites, nous avions bien quelquefois le murmure à la bouche : mais nous sentions toujours l'espérance au fond du cœur.

Et comment n'eussions-nous pas espéré un meilleur sort, quand nous sommes convaincus, par l'expérience de tous les siecles, que tout ce qui est violent ne dure pas; et quand nous avons vu par nous-mêmes que les auteurs de nos maux se dévoraient les uns les autres.

Quelle que soit l'adresse ou l'audace des usurpateurs, quoi qu'ils fassent par leurs promesses mensongeres, ou par leurs menaçantes déclarations, qu'ils brisent les presses, qu'ils salarient des flatteurs, qu'ils soient hérissés de baïonnettes, ou resplendissants d'or et de rubans, en sont-ils moins des usurpateurs? Ont-ils cru, avec Domitien, qu'ils nous feraient perdre la mémoire, en nous fermant la bouche? L'usage affreux qu'ils faisaient de leur puissance, n'était pas plus propre à l'éterniser qu'à la sanctifier.

Mais sur quelles bases avaient-ils donc fondé l'espoir d'en prolonger la durée?—Sur l'attachement de leurs amis, et sur la soumission de leurs victimes.

Grossiere illusion! les scélérats ont des complices et point d'amis; et leurs victimes ne leur doivent que haine et vengeance.

C'est en vain qu'à force de crimes et d'impostures ils espéraient échapper à leur inévitable punition. Une main inexorable, une main de fer avait écrit sur leurs fronts décolorés, ces mots: *Ils ont tué l'innocent;* et au fond de leur cœur une voix importune criait sans cesse, *l'assassin périra!*

La pourpre et le diadême n'étouffent point les remords, et cent mille baïonnettes ne sont pas des arguments sans réplique.

Tout ce qui n'est fondé que sur la force, doit périr par la force. C'est la loi de la nature, c'est l'action et la réaction.

Un soldat, transfuge de son armée, arrive en France du fond

de l'Egypte, trompe tous les partis qui se partageaient les dépouilles de notre malheureux pays, renverse tous les pouvoirs qui le gouvernaient constitutionnellement, se met à leur place, et s'empare du trône. Et de quel droit?—De celui de l'épée.—Mais le droit de l'épée est toujours contestable par l'épée. Tous les généraux avaient les mêmes titres que lui. Qui réglera tous ces droits? Où s'arrêteront toutes ces prétentions?

Devant la constitution, dit-on; faible barriere! Il n'y a pas un écolier en politique qui ne sache aujourd'hui qu'une constitution dénuée du prestige du temps, ou des secours de la force, est le jouet de tous les partis, le manteau des usurpateurs, et le piége où ne tombent que les sots.

Nous avons vu quatre constitutions tomber successivement l'une sur l'autre pedant les huit premieres années de la révolution. Les auteurs de chacune prétendaient bien avoir fait un chef-d'œuvre de législation, lorsque chacun de leur successeur a prouvé qu'ils n'avaient fait qu'un chef-d'œuvre de sottise.

Celle que Buonaparté nous offrit à son avénement, n'avait sur les autres d'autre avantage que d'apporter un changement à notre situation; et, malades comme nous étions, tout changement de situation dut nous paraître un soulagement.

Ce soulagement fut de courte durée, et nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que le despotisme avait remplacé l'anarchie, et qu'au lieu de cinq faibles gouvernants, nous avions un tyran plus sombre que Tibere et plus féroce que Néron.

L'histoire du 18 brumaire, c'est-à-dire de la révolution qui a placé cet homme à la tête du gouvernement, n'est point connue. Il a trouvé le secret de n'en laisser transpirer que ce qui convenait à son orgueil et à ses desseins. Il crut pouvoir étouffer la vérité, comme il avait étouffé la lumiere. Il supprima tous les journaux, dont les auteurs, doués de courage et de talent, excitaient sa défiance et ses inquiétudes. Sa police eut ordre de surveiller avec une minutieuse attention, les théâtres, les cafés, les gens de lettres et leurs ouvrages, les maisons d'éducation et l'enseignement public; les poëtes, les historiens, les libraires, les imprimeurs, en un mot, les hommes et les choses qui pouvaient mettre le moindre obstacle à ses vues, à ses projets, à son ambiton. Il s'ensuivit que tous les canaux de la vérité furent obstrués, que tous les faits furent altérés, que tous ceux qui avaient quelque chose à dire, furent contraints de se taire, et que tous ceux qui avaient quelque chose à savoir, resterent dans une ignorance complete, ou, ce qui était encore pis, n'apprirent que des fables et furent la dupe des plus grossieres impostures.

C'est pour détromper les uns et pour éclairer les autres, que nous publions aujourd'hui les documents que nous avons recueillis dans le temps et sur la scene même des événements.

Cette premiere partie de notre ouvrage était achevée et aurait pu paraitre il y a quatorze ans. On s'apercevra que l'indignation a souvent conduit notre plume, et nous ne nous en défendrons pas; mais nous dirons, en même temps, que si nos réflexions sont quelquefois empreintes d'amertume, jamais nos récits n'ont été souillés par le mensonge. Nous avons cherché de bonne foi la vérité et nous l'avons dite avec franchise, sans autre intérêt que celui d'en rétablir les droits, et de faire connaitre aux nobles étrangers qui sont venus

nous délivrer, par quels degrés de profonde astuce, de méchancetés combinées, d'infidélités de toute espece, cet homme était parvenu à nous enchaîner avec des chaînes d'acier, après nous avoir hébêtés dans le cercle hideux de ses superstitions politiques.

HISTOIRE, &c.

Chapitre Premier.—*Agonie de la République.*

Le directoire expirait dans les convulsions. Depuis le fatal *dix-huit fructidor*, la république était soumise au pouvoir de M....; ses collegues n'étaient que ses acolytes. B..... ne songeait qu'à ses plaisirs, L. R .... à ses théophilantropes, et R. I..... à son argent. M..... gouvernait en effet.

Sa puissance établie par l'inquisition, affermie par la terreur, paraissait inébranlable, lorsque les jacobins, las de son despotisme, et furieux de son ingratitude, prirent la résolution de l'attaquer, en lui opposant un homme aussi habile que lui; et ils jeterent les yeux sur M. S..... Le pacte fut bientôt signé.

Ces sortes de réunions, qui paraissent difficiles au premier coup-d'œil, ne sont pas rares dans les troubles politiques. Elles se font sans traité. C'est le besoin qui les provoque, un danger commun les consomme; mais le danger passé, elles ne tardent pas à se dissoudre. M. S...... était alors à Berlin; il arrive à Paris, et, dès le lendemain, d'un coup de baguette, il précipite dans le néant Merlin, Treilhard, et la Réveillere-Lepaux.

Cette révolution, connue dans les annales du temps sous le nom du 30 *prairial*, fit très-peu de sensation dans Paris, où les habitants, fatigués des changements précédents, ne prenaient pas plus d'intérêt aux vainqueurs qu'aux vaincus.

En quittant le trône directorial, M..... crut devoir publier une apologie de sa conduite, dans laquelle il a osé dire *qu'il voulait bien descendre de la hauteur où sa conscience l'avait placé, pour prouver à tous les vrais amis de la république qu'il était toujours digne de leur estime.*

Les départements ne furent pas si indifférents que Paris à cette révolution; d'abord, parce qu'ils ne connurent pas tout à coup l'intrigue obscure qui l'avait opérée; ensuite, parce qu'ils crurent y voir l'expiration d'un pouvoir qu'ils désavouaient depuis long-temps .... Ils étaient loin d'imaginer à quels maux nous étions encore condamnés, et quels hommes allaient remplacer, dans le gouvernement, Treilhard, la Réveillere et Merlin.

Chapitre II.—*Les Jacobins essayent de rétablir le Gouvernement révolutionnaire.*

Ces hommes étaient Moulins, Gohier et Roger Ducos, inconnus à Paris, et de plus enfants perdus d'un parti dont les chefs, en ressaisissant l'autorité suprême, n'avaient pas jugé à propos de se mettre en évidence.

La majorité des deux conseils (le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens), composée dans le même esprit, s'entoura des brigands de 93, des furies de guillotine, et des membres des anciens

comités révolutionnaires. L'antre des jacobins fut descellé, et toutes les exhalaisons méphytiques en sortirent à-la-fois. Les tigres jetaient déjà sur leur proie des regards enflammés. S...., qui les avait démuselés, se crut menacé comme les autres; il frémit de son imprudence. Mais il sentit qu'il était perdu, s'il reculait: la peur extrême qu'il en ressentit lui inspira une sorte de courage. Pour la premiere fois de sa vie, il prit une attitude menaçante; il dénonça publiquement les jacobins, et les défia. Ceux-ci ramasserent le gant, répondirent à ses menaces par d'autres menaces, et à ses injures par des injures.

S.... les accusait de vouloir rétablir le régime affreux de 93. Il fut accusé par eux de rappeler le régime proscrit de 89.

Au milieu de ces débats, et des craintes légitimes qu'ils inspiraient, la Vendée renaissait de ses cendres, nos frontieres étaient menacées et les grandes routes infestées de brigands; les conseils perdaient le peu de raison qui leur restait, le directoire flottait dans l'irrésolution: la peur gagnait tous les partis.

La peur raisonne toujours mal. Au lieu de s'unir avec franchise aux honnêtes gens, et de faire un appel aux propriétaires contre les brigands qui voulaient les dépouiller, S.... jugea à propos de reprendre l'usage de la vieille *bascule*, d'opposer les royalistes aux jacobins, la *Quotidienne* au *Journal des hommes libres*, et de renouveler le système banal des conjurations et des proscriptions.

Ces lâches mesures décelerent leur faiblesse, redoublerent l'audace de leurs ennemis, et tendaient à creuser leur tombeau.

Chaque jour la terreur augmentait; chaque jour les conseils proposaient des lois plus atroces; tantôt c'était la *loi des ôtages*, tantôt celle de *l'emprunt forcé*. On devait *déclarer la patrie en danger*, formule empruntée de Robespierre, et devenue le signal de tous les crimes. La nation était frappée de stupeur. Barras cherchait à s'étourdir dans les plaisirs. S...... commençait à reconnaître la vanité de ses projets et de ses ressources.

Barras, qui réfléchissait quelquefois, lui dit un jour: « La « machine s'écroule de toutes parts, elle est sur le point de nous « écraser; si vous m'en croyez, nous hâterons nous-mêmes sa « chute, et nous nous sauverons sur ses ruines.

« —Comment cela, dit S.... ?

« —En supprimant les conseils et le directoire, qui jusqu'ici « n'ont fait que des sottises, et qui ont perdu la confiance de la « nation. Nommons-nous, vous, *protecteur de la France*, et moi « votre *lieutenant*. »

S.... que rien n'étonne dans son cabinet, mais que tout arrête quand il faut agir, répondit assez judicieusement: « *Je ne* « *serais que le singe de Cromwell*; cela ne réussirait pas au- « jourd'hui. »

Le temps se passait dans ces pusillanimes délibérations; quelques *constituants*, appelés au conseil du Luxembourg, proposerent un moyen terme, qui fut adopté; ce fut d'élever à la place d'un *protecteur*, ou d'un *consul*, devant laquelle reculaient S... et Barras, un général assez connu de l'armée pour s'assurer et répondre de ses dispositions, mais non pas assez fort par lui-même pour

être capable de secouer le joug d'influence auquel on se proposait de le soumettre par la suite. On jeta les yeux sur le général Joubert.

Joubert était un jeune homme, de mœurs douces, de belle figure, brave soldat, bon officier; il était né dans le département de l'Ain, avait fait la guerre d'Italie avec Buonaparté, mais n'avait jamais commandé en chef, et ne se doutait guere du rôle qu'on allait lui faire jouer. Il fut nommé général en chef de l'armée d'Italie. *

L'Italie était alors envahie par une armée russe, que commandait le comte de Souwarow, et qui avait reçu de l'Empereur Paul 1er, l'ordre positif de venir jusqu'à Paris, pour y rétablir et la religion et la monarchie. (*Voyez* une lettre écrite par ce général, datée de Novarre, le 20 Septembre 1799, et imprimée dans les Journaux du temps).

La premiere instruction que le général Joubert reçut de ses commettants, avant de partir, fut de ne rien épargner pour battre les Russes. On promit de lui en fournir tous les moyens; il promit à son tour d'être fidele à ses instructions.

Le succès trompa ses espérances. Il fut battu et tué à la bataille de Novi. Les jacobins se réjouirent de sa mort, avec une indécence qui trahissait les craintes que sa nomination leur avait inspirées. Les constituants en apprirent la nouvelle avec effroi. Moreau, qui la manda à Syéyès, écrivit en même temps qu'il avait recueilli les débris de l'armée vaincue, et qu'il était retranché sous les murs de Gênes.

Moreau, que les jacobins appelaient par dérision le *général des retraites*, était, après Pichegru, le général français à qui la nation et les étrangers reconnaissaient le plus de talents militaires. Il avait la confiance du soldat, dont il ménageait le sang, et que plus d'une fois il avait conduit à la victoire; il aimait son pays et la liberté, mais la liberté fondée sur des lois et protégée par de sages institutions.

Dans ses opérations militaires comme dans sa conduite privée il avait pris Turenne pour modele; c'était la même modération, la même simplicité, le même coup d'œil. Il savait, comme lui, mûrir ses plans, choisir son terrain, prendre toutes les précautions qui peuvent préparer le gain de la bataille ou assurer une retraite; comme lui *il était accoutumé à combattre sans colere, à vaincre sans ambition et à triompher sans vanité.*

A l'époque dont nous parlons, il sut, avec une armée battue et découragée, arrêter, pendant deux mois, au pied des Apennins, l'armée victorieuse des Russes, manœuvre savante, et qui sauva la France de l'invasion dont elle était menacée.

Ce fut aussi sur lui que les constituants jeterent les yeux pour remplacer Joubert dans le plan qu'ils avaient projeté; mais ses talents plus reconnus, sa réputation mieux établie, ses anciennes liaisons avec Pichegru leur inspirerent quelques défiances sur sa docilité à suivre le mouvement d'impulsion qu'ils voudraient lui donner, et les força de mettre dans la négocia-

---

* Les conciliabules, où cette affaire fut arrangée, se tenaient à Creteil et à Auteuil.

tion qu'ils ouvrirent à ce sujet, une lenteur et une circonspection qui la firent échouer.

Cependant le danger devenait pressant. Les jacobins se doutant de ce qu'on tramait contre eux avaient jeté le masque et annoncé publiquement leurs affreux projets. Ils ne craignaient plus de dire à la tribune et dans leurs journaux, et jusque dans les rues, qu'il était nécessaire de créer un comité de salut public, d'armer les faubourgs, de *ressusciter les piques*, de nommer enfin un tribunal révolutionnaire pour juger les émigrés, les royalistes et les voleurs.

L'ex-général J..., devenu législateur et même orateur, avait prononcé à la tribune des Cinq Cents un discours sur *les dangers de la patrie*.

" Arrachons, s'était-il écrié, arrachons le masque aux royalistes et les bâillons au peuple. Bravons tous les poignards; il faut sauver la patrie...." Ce discours avait réveillé toutes les passions, jeté la joie dans le cœur des scélérats et l'alarme dans celui de tous les bons citoyens.

Personne n'ignorait que le décret que demandaient J....et ses collègues faisait tomber tous les pouvoirs dans leurs mains, établissait une convention, un comité de salut public, un gouvernement révolutionnaire et la guillotine en permanence. Le même décret mettait Barras, Syéyès, et tous les constituants à la discrétion de leurs ennemis, c'est-à-dire au pied de l'échafaud.

Il n'y avait plus à balancer. Toutes les autres considérations durent céder à celle d'un danger si pressant. Moreau seul pouvait les en délivrer. Il fut décidé qu'on lui en ferait sans délai la proposition. Le courrier chargé de cette importante dépêche allait partir, quand tout à coup on apprit que Buonaparté était arrivé d'Égypte, débarqué à Fréjus le 16 vendémiaire an 8 (7 octobre 1799), et en route pour Paris.

Jamais nouvelle plus inattendue n'arriva plus mal à propos, ne produisit plus d'étonnement dans tous les esprits, et n'eut des suites plus déplorables pour la France, pour l'Europe et pour le genre humain.

Chapitre III.—*Retour de Buonaparté.*

Depuis quatorze mois Buonaparté était exilé en Égypte, où les éléments, les privations, les Turcs, les Mamelucks et ses propres fautes, semblaient conspirer sa perte. L'opinion générale l'avait condamné à terminer sa carriere dans ces pays lointains. Dix fois le bruit de sa mort et celui de la destruction de son armée avaient couru en Europe. Une fin obscure parmi les Arabes du désert, eût enseveli tout à la fois ses crimes, ses fanfaronnades et sa renommée.

La honte qu'il avait essuyée devant Saint-Jean-d'Acre, le discrédit où ses revers l'avaient jeté parmi les naturels du pays, la défection des beys, l'approche d'une armée ottomane destinée à le réduire, tout autorisait le préjugé *qu'il touchait au denoûement de son poëme.*

C'est au moment où on le croyait perdu dans les sables de la Syrie, qu'il débarqua en Provence avec les généraux Berthier, Murat, Lasnes, Marmont, Bessieres et Andréossy; et les trois savants, Bertholet, Monge et Arnaud. Son départ d'Egypte fut

une véritable désertion et un secret pour toute l'armée.* En voici les détails puisés dans une proclamation de l'administration générale du Var.

Buonaparté ayant pris la résolution de revenir en Europe, ne confia son dessein qu'au général Berthier, chef de son état-major; il donna en même temps ordre au vice-amiral Gantheaume d'armer les frégates la *Carriere*, l'aviso la *Revanche*, et la tartane l'*Indépendance*, sans toutefois lui en dire les motifs.

Cela fait, Buonaparté adressa un billet cacheté à tous ceux qu'il voulait emmener, avec ordre de ne l'ouvrir que tel jour, à telle heure, et sur le bord de la mer.

Le 5 fructidor était le jour fixé pour le départ. Tous ceux qui avaient reçu le billet l'ouvrirent au lieu désigné, et y trouverent l'ordre de s'embarquer sur le champ. Ils ne perdirent pas un instant, laissant leurs chevaux sur le rivage, et tous leurs effets dans leur logement.

Lorsque tout le monde fut à bord, on fit l'appel. Deux étrangers furent reconnus et remis à terre. On leve l'ancre, les bâtiments sont sous voile, mais les vents contraires ne permettent de sortir d'Aboukir que le 7.

En partant Buonaparté laissa un paquet à l'adresse du général Kleber, qui ne devait être ouvert que vingt-quatre heures après. Le paquet renfermait sa nomination au commandement de l'armée d'Egypte, et quelques avis sur des cas éventuels.

Le même bonheur qui l'avait accompagné dans sa premiere traversée et suivi dans le cours de son expédition, le fit échapper aux croiseurs anglais et ottomans, aux tempêtes et aux escadres de la Méditerranée.

Il arriva le 9 vendémiaire à Ajaccio, sans avoir fait aucune rencontre. Les vents contraires l'y retinrent jusqu'au 15; le 16 il débarqua à St. Rapheau. Deux heures après il était à Fréjus; et le 17, à six heures du soir il se mit en route pour Paris, avec le général Berthier et les trois savants que nous avons nommés plus haut. En comptant la relâche de sept jours en Corse, son trajet s'est exécuté en cinq semaines.

C'est ici le moment de rappeler sommairement l'histoire des premieres années de sa vie politique.

Chapitre IV.—*Histoire de Buonaparté.*

Napoléon Buonaparté naquit à Ajaccio en Corse, le 15 Août 1769, de Charles Buonaparté, procureur du roi dans cette ville, et de Lætitia Ramolini. Malgré les bontés dont M. de Marbeuf, commandant de l'île, ne cessa de combler sa famille, il suça avec le lait la haine invétérée que la plupart de ses compatriotes ont vouée à la France.†

---

* Au magnifique tableau que Buonaparté et son historiographe nous ont présenté de leurs victoires et de leurs travaux scientifiques, il ne manque qu'un supplément, savoir: l'esquisse de la contenance et des sentiments de l'armée, à l'instant où elle apprit la lâche désertion de son général.

† Les Romains ne voulaient pas de Corses, même pour esclaves. Lisez le portrait que Tacite nous a laissé de ces insulaires.

M. de Marbeuf l'envoya à l'âge de huit ans au collége d'Autun, puis à l'école militaire de Brienne ; et enfin il vint en 1783 achever ses études à celle de Paris.

Sa jeunesse n'eut rien d'extraordinaire qu'un goût marqué pour les jeux guerriers, et une extrême aversion pour la société de ces camarades. Il s'était arrangé un petit jardin fermé de palissades, dans un coin de terrain abandonné, et c'était là que, seul et toujours d'humeur farouche, il passait tout le temps de ces récréations.

La révolution le trouva sous-lieutenant dans un régiment d'artillerie ; et il adopta les principes avec ardeur, malgré les obligations qu'il avait au roi.

Au siége de Toulon il se fit remarquer du général Dugommier, auquel on prête à son sujet un propos singulier, mais qu'il est permis de révoquer en doute : " que ce jeune homme, dit-il aux " représentants du peuple, fixe votre attention ; parce que si vous " ne l'occupez pas, il saura bien s'avancer lui-même." Il faut remarquer que ce propos n'a été publié qu'après l'avancement du jeune homme, et par cela même il nous parait très-suspect.

Je ne sais si le représentant du peuple Beffroy ajouta foi à la prophétie du général Dugommier ; mais, loin de céder à sa recommendation, il destitua le jeune officier comme partisan trop zélé des hommes et des opinions que la journée du 9 thermidor avait renversés.

Ce fut en vain que celui-ci réclama contre sa destitution auprès d'Aubry, alors chargé de la partie militaire au comité de salut public. Aubri le connaissait déjà, et maintint l'arrêté de son collégue.

Buonaparté en conçut un violent chagrin, et se détermina à quitter un pays qui savait si mal apprécier ses talents et récompenser ses services ; mais où aller ?

Constantinople attira ses regards, il résolut d'aller y chercher fortune ; que lui importait un turban ou le bonnet rouge ; Marat ou Mahomet ?

Il sollicita la permission de s'expatrier, et ne put l'obtenir. Quelles furent les raisons de ce refus ? Nous l'ignorons ; mais rien au monde de plus malheureux ne pouvait nous arriver.

On voit que les premieres faveurs de la fortune se firent attendre assez long-temps de cet homme que la flatterie s'est amusée souvent à nous représenter comme son fils aîné, et comme les ayant méritées dès son berceau.

Elles ne s'annoncerent ouvertement qu'à l'époque désastreuse du 13 vendémiaire (10 Octobre 1793). Barras, investi momentanément du pouvoir suprême, chargea Buonaparté de mitrailler et de repousser les sections de Paris qui voulaient secouer le joug de la convention.

Buonaparté ne s'acquitta que trop bien de sa commission, et reçut pour récompense la main de madame veuve Beauharnais, et le commandement de l'armée d'Italie. Cette élévation subite étonna tout le monde et l'étonna lui-même ; mais reprenant bientôt avec sa morgue insolente le ton ridicule d'un matamore, il répondit à ceux qui firent des observations sur sa jeunesse : " Dans six mois " je serai vieux général ou je serai mort."

Il ouvrit la campagne le 22 germinal an 4 (17 Mars 1796), en

montrant à son armée, du haut des Alpes, les fertiles plaines du Piémont et de la Lombardie, comme la proie qu'il destinait à leur courage et à leurs fatigues.

Avec de l'audace et de grands sacrifices d'hommes, il eut peu de peine à triompher à *Millésimo*, à *Montenotte* et à *Mondovi*. Il passa le Pô auprès de Plaisance, courut à Parme, avec l'intention de piller cette ville, que son souverain racheta moyennant deux millions en argent et des tableaux. Il attaqua ensuite le général Beaulieu, emporta le pont de Lodi, vendit la paix au duc de Modene, qui la paya dix millions et vingt tableaux choisis dans sa galerie. Cela fait, il revint sur ces pas, entra dans Milan, dont les habitants furent soumis à une forte contribution militaire; fit enfoncer à coups de canon les portes de Pavie, et fusiller les principaux habitants, qui avaient refusé de payer le tribut qu'il leur avait imposé; occupa la Toscane et les états du pape, gagna la bataille d'Arcole, assiégea et prit Mantoue. Sans déclaration de guerre il entra dans Venise, qu'il traita en pays de conquête, qu'il pilla comme une ville prise d'assaut, et dont il renversa de fond en comble le gouvernement, qui, depuis 1200 ans, s'était distingué en Europe, par sa sagesse de ses institutions et le bonheur de ses peuples.

Son génie fécond en ressources, son invinsible opiniâtreté, sa maniere nouvelle de faire la guerre, et, plus que tout cela, sa mauvaise foi, ses proclamations séditieuses et les secours que lui fournissaient partout les propagandistes de la révolution, lui donnerent une force qui déconcerta l'expérience des plus anciens généraux de l'Europe, et peuvent expliquer la rapidité de ses premieres conquêtes.

Des contestationsqui s'éleverent entre quelques-uns de ses lieutenants, et les gouverneurs helvétiques des bailliages ultramontains, aux frontieres du Milanais, attirerent sont attention, et lui offrirent des prétextes pour aller excercer en Suisse les mêmes rapines, les mêmes violences qu'il avait exercées à Venise. Il ne parlait des Suisses qu'avec aigreur, de leur gouvernement qu'avec mépris, et de Berne qu'avec emportement. Il croyait, sur des bruits populaires, que cette derniere ville renfermait des trésors immenses, et ces trésors tentaient sa cupidité.

Ce projet, pour l'exécution duquel le temps seul lui manqua, ne fut consommé que quinze mois après, par des mains plus viles encore que les siennes; mais comme ce fut lui qui le conçut, c'est sur lui principalement que M. Mallet-du-Pan, auteur de *l'Essai historique sur la destruction de la Ligue helvétique*, en fait rejaillir la honte et l'exécration. Voici le portrait qu'il fait de ce héros prétendu.

" Révolutionnaire par tempérament, conquérant par subornation, injuste par instinct, outrageux dans la victoire, mercenaire dans sa protection, spoliateur inexorable, aussi terrible par ses artifices que par ses armes, déshonorant la valeur par l'abus réfléchi de la foi publique, couronnant l'immoralité des palmes de la philosophie, et l'oppression du chapeau de la liberté; tel était dès lors ce Corse heureux, qui portait d'une main la torche d'Erostrate, et de l'autre le sabre de Genseric."

Qu'eût dit l'auteur de ce portrait, s'il eût vécu assez pour être témoin, comme nous, des forfaits inouïs dont le monstre s'est

rendu coupable depuis ce temps-là ; des lâches assassinats commis sur le duc d'Enghien et sur le général Pichegru ; de l'abominable perfidie qu'il a mise en œuvre pour faire arrêter le roi d'Espagne et son fils ; de la guerre atroce que, par suite de cette perfidie, il a portée et soutenue pendant cinq ans en Espagne ; des horribles traitements qu'il a fait subir au vénérable chef de l'Eglise, que, sans respect pour son âge septuagénaire, sa dignité de Souverain, ses vertus touchantes, il a fait traîner, de prisons en prisons, comme le plus vil des scélérats ; de l'invasion gratuite de la Hollande et des villes anséatiques ; des rapines exercées en Allemagne ; en Autriche, en Prusse et en Pologne ; de l'incendie de Moscou et des torrents de sang qu'il fait couler depuis quatorze ans....?

Partout où il a porté ses pas, il a été précédé par la terreur, et suivi par la malédiction des peuples. Religions, coutumes, mœurs, gouvernements, foi publique : il n'a jamais rien respecté ; il a tout foulé aux pieds.

Les Français n'ont été entre ses mains que les instruments passifs de son insatiable ambition et de son exécrable méchanceté ; mais les Français n'en expieront pas moins les maux incalculables qu'il a faits à l'Europe.

Ah ! quel fléau pour le genre humain, que l'existence d'un tel homme ! Que Massillon avait bien raison lorsqu'il disait, dans un de ses sermons (*Petit-Carême*) :

" Mais si l'ambition gagne et infecte le cœur des princes, si le souverain, oubliant qu'il est le protecteur de la tranquillité publique, préfere sa propre gloire au salut de ses peuples, s'il aime mieux conquérir des provinces que régner sur les cœurs ; s'il lui parait plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le pere de son peuple ; si le deuil et la désolation de ses sujets est le seul chant de joie qui accompagne ses victoires ; s'il fait servir à lui seul une puissance qui ne lui a été donnée que pour rendre heureux ceux qu'il gouverne ; en un mot, il n'est roi que pour faire répandre le sang des hommes dans votre colere, en leur donnant un tel maitre !

" Sa gloire, Sire, sera toujours souillée de sang. De vils flatteurs chanteront ses victoires ; mais les campagnes, les villes et les provinces en pleureront. On lui dressera peut-être des monuments pour immortaliser ses conquêtes ; mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes, mais la désolation de tant de campagnes, dépouillées de leur ancienne beauté, mais les ruines de tant de murs sous lesquelles des citoyens paisibles ont été ensevelis ; mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monuments lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. Il aura passé comme un torrent, pour ravager la terre, et non comme un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance. Son nom sera écrit dans les annales de la postérité, parmi les conquérants, mais non parmi les bons rois, et l'on ne rappellera l'histoire de son regne que pour rappeler le souvenir des maux de toute espece qu'il aura faits aux hommes."

On ne peut douter que Massillon n'ait eu en vue, dans cet admirable morceau, de décrier les conquêtes de Louis XIV ; mais ce morceau parait écrit d'hier, et condamne irrévocablement à l'opprobre les trophées d'*Attila Buonaparté*.

Guerrier féroce, politique ignorant, législateur absurde, il

signait de la même main le sac de Venise, les massacres de Pavie, le traité de Campo-Formio; la constitution de la République cisalpine et la révolution du 18 fructidor.

Il vint à Paris dans l'espoir d'y recueillir le prix de tous ses exploits.

On crut généralement qu'il y revenait avec le projet de changer la forme d'un gouvernement aussi détesté des Français que des étrangers. Suspendons un moment notre récit sur les premieres années de Buonaparté pour considérer l'état de la France, à l'époque du traité de Campo-Formio.

CHAPITRE V.—*Des Partis qui divisaient la France en* 1798.

Dans cette bande de factieux qui se partageaient alors le gouvernement et les trésors de la France, il existait un schisme intestin, dont un danger commun pouvait suspendre l'éclat, mais dont un nouveau Cromwel pouvait profiter avec avantage.

Depuis les agitateurs de 1789, jusqu'aux membres du directoire, tous n'avaient eu qu'un but, celui de s'emparer du pouvoir pour avoir de l'argent, et de se servir de cet argent pour conserver le pouvoir. Tous avaient travaillé avec plus ou moins d'adresse à s'ouvrir la porte du temple de la fortune, et à la refermer sur eux.

Mais jamais la fortune n'avait été ni plus aveugle, ni plus légere, dans la distribution de ses faveurs. Les chutes et les élévations se succédaient avec une rapidité qui donnait à peine le temps aux spectateurs de reconnaître la figure des acteurs.

Ceux qui occupaient alors la scene, songeaient sérieusement à s'y maintenir, les uns par l'institution olygarchique d'une puissance exécutive, qui absorberait toutes les branches de l'autorité publique, en laissant à la nation les hochets et les formes de la république; les autres par l'établissement d'un roi de théâtre, d'une espece de *protecteur* titulaire, dont ils seraient les tuteurs et les régents, et sous le nom duquel le véritable usurpateur sanctionnerait ses volontés.

La majorité du directoire composait la premiere de ces deux factions; elle était favorisée par les anciens girondins, par les ennemis des terroristes et des royalistes, et par la foule de ces courtisans, qu'on trouve dans toutes les antichambres, dans celle de Robespierre comme dans celle de Buonaparté.

La seconde de ces factions, beaucoup plus souterraine et plus mystérieuse que l'autre, se composait de ce qu'on appelait assez improprement les *orléanistes*, et qu'on eût mieux désignée sous le nom de *thermidoriens*. Cette faction était ancienne, elle avait devancé la naissance de la république; elle était destinée à lui survivre.

S . . . . en était alors regardé comme l'âme invisible, et Barras comme le chef apparent. Autour de ces deux hommes si différents d'esprit et de caractere, mais rapprochés par un danger commun, se groupaient les *constituants*, les lettres de l'institut, les idéologues, ceux qui avaient été opprimés par le régime républicain, ceux qui désiraient un roi, mais non pas un roi légitime; ceux qui, calculant la clémence de ce prince sur leurs fautes et leurs regrets, jugent impardonnables des offenses que la justice publique ne pardonne point; dont l'orgueil combat la raison; indécis dans leur conduite comme dans leurs vues; beaucoup plus attachés à leurs intérêts qu'à

leurs opinions, royalistes par considération personnelle, enclins à relever le trône, pourvu qu'ils en occupent les gradins, et qui, dans la fluctuation de leurs passions et de leurs craintes, concouraient à écarter tout système de monarchie qui ne serait pas leur ouvrage.

Changement de religion, de propriété et de dynastie, telle fut la pensée secrete des premiers auteurs de la révolution; *changement de dynastie*, était resté le mot secret de ralliement des *thermidoriens* et des conjurés attachés à leur fortune.

Les liaisons que Buonaparté avait eues avec quelques-uns de ces *faiseurs de rois*, et conservées avec quelques autres, étaient de notoriété publique. Tout le monde savait qu'il devait son élévation à Barras; qu'il entretenait une correspondance suivie avec Tallien; qu'il avait haute considération pour Camb....; qu'il avait lu et goûté les ouvrages de V....; qu'il aimait à consulter Démeunier, Garat et Regnault de St. Jean-d'Angely. Tous ne pensaient pas uniformément sur son compte, mais tous auraient volontiers consenti à en faire un *protecteur*, s'ils avaient pu s'assurer de sa docilité à régner sous leur nom; leur zele se refroidit un peu en le voyant de plus près, en observant son maintien, ses discours, et ce ton tranchant et despotique que l'habitude du commandement militaire lui avait fait prendre en Italie. La fortune l'avait déjà gâté. D'un autre côté, ceux des directeurs, et les députés aux conseils, qui n'étaient pas de ce parti, en surveillerent de près les mouvements, et tâcherent de les paralyser. Nous allons reprendre le fil de notre récit.

Chapitre VI.—*Suite de l'Histoire de Buonaparté.*

Threillard et Merlin, instruits des complots du *vainqueur d'Arcole*, mirent en délibération s'ils le feraient arrêter; mais, effrayés des suites que pouvait entrainer un coup si hardi, ils se contenterent de publier leur découverte, et de laisser entrevoir qu'ils étaient sur leurs gardes.

Ils songerent en même temps à éloigner de Paris ce jeune ambitieux également redoutable pour eux dans son cabinet et à la tête des armées. Ils l'envoyerent à Rastadt en qualité de plénipotentiaire. Buonaparté eut l'air d'accepter cette mission; il se rendit à Rastadt, où il resta trois jours, et revint à Paris renouer le fil de ses intrigues; mais pour ne pas trop exciter les soupçons de ses ennemis, il affecta une grande solitude, un dégoût du monde, une véritable abnégation des honneurs. Il se renferma dans sa petite maison de la rue Chantereine, dite depuis *rue de la Victoire*, y vécut en hermite, livré à l'étude des sciences exactes et à la lecture des poésies d'Ossian. On voyait bien que ce n'était qu'une comédie; il se lassa bientôt de son rôle. Il lui en fallait un plus brillant.

Maitre de choisir son théâtre, pourvu qu'il fût loin de Paris, il jeta les yeux sur l'Egypte, qu'il se proposait tout à la fois de conquérir, de civiliser et de gouverner.

Il annonça son projet, et le directoire se hâta de le favoriser en lui ouvrant ses trésors, ses chantiers et ses arsenaux. Ses préparatifs furent immenses et promptement achevés. Il sortit de Toulon le 30 floréal an 6 (19 Mai 1798), avec une flotte de treize

vaisseaux de ligne, quatre frégates, cent quatre vingt-quatorze vaisseaux de transport, quarante mille hommes de débarquement et soixante millions en numéraire.

Chemin faisant il s'empara de l'île de Malte, qu'il pilla. Cette conquête lui coûta peu de peine. La ville et les forts qui avaient plus d'une fois résisté à toutes les armées ottomanes lui furent livrés par de lâches chevaliers, à la tête desquels étaient les commandeurs Dolomieu, Bardonauche et Touzard. Il débarqua sous les murs d'Alexandrie le Juillet 1798.

Tandis qu'il s'avançait vers le Caire, l'amiral Nelson livra à sa flotte un combat tel que les annales de la marine française n'en offrent pas un second exemple. De nos treize vaisseaux de ligne neuf furent pris, deux brûlés et deux s'échapperent; des quatre frégates deux s'échapperent, la troisieme fut brûlée, la quatrieme coulée bas.

L'amiral en chef Brueys et son capitaine de pavillon Casa-Bianca furent tués; le contre-amiral Blanquet du Cheyla fut dangereusement blessé et pris. De tous les chefs de cette escadre le contre-amiral Villeneuve fut le seul qui s'échappa sur l'un des deux vaisseaux qui ont survécu à cette horrible catastrophe (1er Août 1798).

En écrivant cette nouvelle à son frere Joseph, Buonaparté ne lui dissimula pas l'embarras dans lequel il se trouvait, et les dangers qu'il avait à craindre, et ses regrets d'avoir entrepris cette expédition, et son désir de revenir en France. Toutes les lettres de ses officiers étaient remplies de plaintes sur leur sort, sur la misere qu'ils éprouvaient, sur l'issue fatale qu'ils redoutaient.

Buonaparté débutait en Egypte sous de mauvais auspices. Le cours de son expédition s'en est ressenti jusqu'à la fin. Souvent vainqueur des Mamelucks et des Turcs, quelquefois battu par les beys, toujours harcelé par les Arabes, par le climat, par les privations de toute espece, courant en vrai Don Quichotte, du Caire à Suès, de Suès à Saint-Jean-d'Acre, de Saint-Jean-d'Acre à Aboukir, détruisant tout sur son passage, ne fondant rien, et ne songeant, au bout de treize mois, qu'aux moyens de fuir et de quitter, comme un déserteur, *cette terre classique* qu'il s'était vanté de conquérir, et de rendre aux sciences, aux arts et au bonheur. Voilà ce qu'il a fait, et ce qu'ont si maladroitement vanté ses flatteurs et ses amis.

Cette expédition nous a coûté les restes de notre marine, quarante mille guerriers, et la perte de notre plus ancien allié; et telle est d'une part l'insolente audace de ce chef de brigands, que, dans sa correspondance avec le directoire, il ne parlait que de ses succès brillants, de ses victoires éclatantes, de ses espérances magnifiques! Il disait à ses soldats:

"Vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible, en attendant que vous puissiez lui donner le coup de la mort. Nous ferons quelques marches fatigantes, nous livrerons plusieurs combats, nous réussirons dans toutes ces entreprises; dans quelques jours d'ici les beys et les Mamelucks n'existeront plus."

Il écrivait au pacha d'Egypte:

"Tu est sans doute instruit que je ne viens point en Egypte

pour détruire le koran et détrôner le sultan ; tu sais que le sultan n'a pas de plus ancien ami et de plus ancien allié que le Français ; viens donc à ma rencontre, et maudis avec moi la race impie des beys."

Il adressait aux peuples d'Egypte cette proclamation :

" Peuples d'Egypte, on dira que je viens pour détruire votre religion ; ne le croyez pas : répondez que je viens pour rétablir vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte, plus que les Mamelucks, Dieu, son prophète et le koran.

" Kanis, imans, scheiks, dites au peuple que nous sommes amis des vrais musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape ? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte ? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les siecles les amis du grand seigneur ? Trois fois heureux ceux qui seront avec nous ! ils prospéreront dans leur fortune et dans leur rang. Malheur à ceux qui combattront contre nous, ils périront tous."

Ce fut peu de temps après cette belle proclamation, que les habitants du Caire, qui apparemment ne l'avaient pas lue, ou ne l'avaient pas comprise, refusant de payer une imposition de dix piastres par maison, furent rangés dans la classe de ceux qui ne devaient pas prospérer dans leur fortune, et furent mitraillés dans les mosquées, dans leurs maisons et dans les rues. Leurs bourreaux eux-mêmes avouent qu'ils en tuerent quatre-vingt mille dans cette affaire. Tout ce qui échappa à cette boucherie, chercha son salut dans la fuite et à la campagne.

C'était ainsi que le nouveau Solon régénérait l'Egypte, rétablissait les peuples dans leurs droits, et respectait Dieu, son prophète et le koran ; et il osait s'en vanter ! Et telle était d'un autre côté la stupide crédulité de la plupart des Parisiens, qu'en lisant ces récits tantôt burlesques et tantôt abominables, ils étaient prêts de se prosterner devant le génie d'un homme qui avait arboré l'étendard tricolor sur les pyramides d'Egypte, qui exterminait les beys, protégeait l'alcoran, et promettait d'affranchir et d'éclairer tous les peuples de l'Afrique et de l'Asie !

Nous avons dit plus haut que, malgré les craintes qu'inspiraient le directoire et Buonaparté, les officiers de celui-ci n'écrivaient guere en France que des plaintes qui démentaient étrangement les récits pompeux du général.

Nous ne citerons qu'une seule lettre, extraite de la correspondance de l'armée française en Egypte, intérceptée par l'escadre de l'amiral Nelson, et publiée à Londres en 1799.

No. VI.

Colbert à son Ami Colasse.

Tersi, 6 thermidor an 6.

" Je m'empresse, mon cher ami, de te donner de mes nouvelles et de te dire quelques mots des souffrances horribles et des désagréments de toute espece que nous avons éprouvés.

" Je suis dans le dénuement le plus absolu de toutes les choses nécessaires à la vie. Souffrances sur souffrances, privations, mor-

tifications, regrets, fatigues, nous éprouvons tout de la première main; les trois quarts du temps mourir de faim, tel est le tableau et abrégé de mon existence, dans ce maudit pays, où je voudrais, pour dix ans de ma vie, n'être jamais venu......"

Buonaparté quitta cette terre de désolation avec plus d'empressement qu'il n'y était arrivé, il y a eu bien des versions sur les motifs de son évasion : ses flatteurs ont dit, et les idiots ont répété qu'il n'en avait pas eu d'autre que le zele du bien public et le désir qu'il avait de réparer les désastres de nos armées. C'est bien dans son cœur qu'il faut aller chercher *le zele du bien public!* Et, quant au désastre de nos armées, il n'en avait aucune connaissance, il ne songeait donc pas à les réparer.

La vérité est qu'il saisit avec ardeur, pour terminer son exil, le moment où les affaires militaires l'avaient ramené sur la côte. Il profita du relâche et de la tranquillité qu'il venait de s'assurer par le combat d'Aboukir, pour s'embarquer à l'insu et des Egyptiens et de son armée.

Ses flatteurs ont encore dit que son arrivée en France avait excité une joie universelle. Cela n'est pas vrai.

Son arrivée surprit tout le monde, ne réjouit personne, et jeta seulement l'alarme dans les deux grands partis qui divisaient le gouvernement, et qui durent lui soupçonner des intentions secrètes de les combatttre et de se mettre à leur place.

La curiosité du public fut grande en effet, non sur sa personne mais sur ses projets. Chacun se demandait que va-t-il faire?

Il va rétablir la monarchie, répondaient les uns : il vient pacifier l'Europe, répondaient les autres.

Il fallait avoir une grande dose de crédulité, pour ajouter foi à ces deux conjectures.

Messieurs, messieurs, répliquaient les observateurs éclairés, vous n'aurez ni paix, ni monarchie. Cet homme a reçu de la nature une ame ardente, un caractere absolu, une ambition démesurée, il apporte de l'Egypte des ressentiments, un style oriental et le sceptre des Mamelucks. Vous aurez avec lui un tyran farouche et une guerre éternelle.

Les événements n'ont que trop justifié ces sombres présages.

Chapitre VII.—*Une nouvelle Révolution était inévitable.*

Depuis la journée du 30 prairial (18 Juin) qui renouvela le directoire, en réformant ses usurpations et en avilissant son autorité, la république se traînait entre un gouvernement chancelant et une législature anarchique. Toutes les factions inquietes et mécontentes la poussaient vers un dénouement, quelconque. Quoique les jacobins n'eussent pu faire prévaloir leurs innovations et leurs fureurs, ils s'étaient rendus assez redoutables pour obliger le pouvoir exécutif à les ménager. Ils ne régnaient pas, mais ils embarrassaient, ils contrariaient tous ceux qui osaient régner*.

---

* M. Le Maire, aujourd'hui un de nos professeurs les plus distingués, alors commissaire du Directoire auprès du bureau central, fit de puissants et d'heureux efforts pour comprimer ceux des jacobins qui voulaient faire un mouvement dans Paris.

Deux des directeurs les favorisaient ; B...... se tenait à l'écart par calcul ou par indolence ; les bureaux et les administrations offraient la bigarrure la plus monstrueuse. A côté de quelques hommes instruits et honnêtes, en petit nombre, se trouvaient placés des bandits aussi pervers qu'ignorants, qui épiaient l'instant de commettre de nouveaux crimes, et qui étaient chargés de les préparer.

Les conseils étaient divisés, comme le directoire. Les jacobins y dominaient par leur audace plus que par leur nombre *.

Jamais assemblée délibérante ne montra un tel vide de sagesse, de connaissances et de capacité la plus vulgaire. Elle venait de proclamer deux lois qui allumerent entre elles la haine générale celle *des ôtages*, qui fit soulever tous les départements de l'ouest et celle de *l'emprunt forcé*, qui ne reçut aucune exécution.

Les recettes en souffrance et affaiblies, les troupes sans paye, des projets insensés, des lois sans force, des législateurs sans considération, une corruption sans exemple infestant les bureaux et les administrations, la guerre civile prête à éclore, nulle fixité ni dans les plans, ni dans les institutions, ni dans les volontés : telle était la situation intérieure de l'état.

Chacun sentait, chacun disait même assez haut qu'un caustique violent pouvait seul guérir cette gangrène générale. Mais quel médecin, quel empyrique devaient l'appliquer ? Cela n'était pas aussi clair : jacobins et modérés invoquaient également la constitution ; jacobins et modérés avaient également décidé qu'elle ne pouvait plus subsister.

Depuis la mi-Octobre toutes les subdivisons de partis s'étaient fondues en deux grandes sections : l'une de *jacobins*, qui tendait à relever le pouvoir de l'ancien comité de salut public ; l'autre de *modérés*, qui réclamait des lois et un pouvoir exécutif plus concentré.

On s'accorde généralement à regarder S... comme le chef de ce dernier parti, et comme l'auteur de la révolution qui devait le faire triompher ; mais une foule de considérations, de lenteurs et d'obstacles embarrassaient sa route, lorsque le retour imprévu de Buonaparté, sans changer son plan, en accéléra l'exécution.

Dès les premiers jours de son arrivée, le général prouva aux deux partis qu'il pouvait se passer de leurs secours, en leur laissant croire toutefois qu'il ne refuserait pas leurs services. Il se déploya avec une assurance et une hauteur qui attesterent l'opinion qu'il avait de son importance, de sa fortune et de son ascendant sur les circonstances actuelles. Dédaigneux, froid et taciturne avec les magistrats supérieurs, caressant avec la soldatesque, dissimulant ses vues et ses affections, il réussit à les masquer, il se vit recherché par deux les partis.

(La suite au Numéro prochain.)

---

* Le foyer des jacobins, leur grand théâtre, leur bureau central était au manége, rue du Bac, où l'on voyait rassemblés des hommes que l'on a vu depuis occuper des places très-lucratives, et entr'autres un sieur T......, qui recevait, avant le 20 Mars dernier, de riches appointements à la police, aux droits réunis et dans l'instruction publique.

LITTÉRATURE.

Observations d' **Auguste de Kotzebue** ***sur une Traduction Anglaise du*** ***VOYAGE AUTOUR DU MONDE, du Capitaine*** **Crousenstern,** ***par —*** **Hoppner,** ***Esq.***

[Traduit de l'Allemand.]

Il est pénible pour un Allemand qui, comme l'auteur de ces observations, aime et estime la nation anglaise, de devoir s'élever contre un écrivain de cette nation, dût même la justice de sa cause lui servir d'excuse. Mais il s'agit de mettre au jour la vérité : il s'agit de défendre un ami injustement attaqué, et que sa généreuse modestie empêche de le faire lui-même. Il s'agit enfin de l'honneur des hommes de lettres d'Allemagne, qui ont prononcé d'une commune voix sur l'ouvrage du capitaine Crousenstern, et dont le jugement se trouve paralisé par le *veto* de M. Hoppner. Voilà les motifs qui m'ont porté à faire connaître mon avis sur cette traduction, me flattant d'avoir quelque titre à la confiance pour ce qui regarde la langue allemande. Je m'abstiendrai de toucher les objets qui me sont peu connus ; mais je crois devoir mettre dans mes remarques, à l'égard de ceux qui sont à ma portée, d'autant moins de réserve, qu'elles ont pour but de détruire les erreurs que ce traducteur se permet de répandre sur le public anglais.

L'Europe est inondée de mauvaises traductions, qu'on ne juge pas dignes d'une censure, puisqu'elles ne décelent que de l'*ignorance*, et que l'ignorance mérite compassion. Mais lors-

qu'elle se joint à l'*arrogance*, comme cela se trouve ici, elle révolte, et force le mécontentement; car rien au monde, depuis Buonaparté jusqu'à Hoppner, ne se pardonne moins que l'impudence. Elle choque d'autant plus dans le cas présent, que l'urbanité dont les savants anglais ont toujours usé à l'égard de leurs freres d'Almagne, est gravée dans notre mémoire; qu'elle nous est, pour ainsi dire, devenue habitude, et qu'ici l'arrogance se montre dans une nudité qu'aucun mérite ne voile. J'accuse donc M. Hoppner devant son public, et je soutiens: —qu'il *n'entend pas l'allemand*—qu'il ne *connoît pas* ce qu'il a traduit—que sa traduction offre des *inexactitudes* presque à *chaque page*—qu'il se permet même des omissions—qu'il fait les *quiproquo* les plus ridicules—qu'il ne cherche pas même à masquer tous ces défauts par des beautés de style, mais que son seul but est d'en imposer par les plus arrogantes prétentions.

Voici mes preuves:

Je déclare d'abord, que n'ayant aucune connaissance de l'art de la navigation, je ne me permettrai point de l'attaquer sur les fautes sans nombre qui lui échappent à cet égard: mais je sais que le capitaine Crousenstern ne manquera pas de les dévoiler dans l'occasion; et l'on verra combien l'opinion que l'ineptie d'un traducteur a pu donner de lui, était fausse. Tout ce qui est étranger à cette partie sera développé dans ces observations et en aussi peu de mots qu'il me sera possible; car s'il fallait m'arrêter à toutes les incohérances sorties de la plume de M. H. je ne ferais qu'ennuyer inutilement mes lecteurs. Il suffit de prouver, que l'Angleterre ne possède encore aucune traduction du voyage de Crousenstern; car ce serait offenser ce navigateur aussi bien que la nation anglaise, que de regarder la

misérable production de M. H. comme une traduction fidele.

Pour ne pas troubler la bonne humeur du lecteur, dans une affaire aussi désagréable, je commencerai par l'amuser un peu aux dépens de M. H.

Un télescope d'un foyer de trois pieds, est nommé par lui, un télescope *sur trois pieds*.

Il transforme les loutres de mer, en chiens marins.

L'Empereur laïque du Japon (*the secular Emperor*) est appelé chez lui *Empereur occidental*; (vol. 1, p. 272.) probablement à cause qu'un allemand laïque (*weltlich*) et occidental (*westlich*) ne se distinguent que par la différence de l'*s*. et du *t*. Mais sans parler ici de l'ignorance de la langue, cette bévue prouve aussi l'ignorance quant à l'objet. Un homme qui traduit un livre concernant le Japon, devrait au moins savoir que ce pays est en effet gouverné par deux Empereurs, mais que ce n'est pas par ceux d'Orient et d'Occident.

Dans un chapitre, sur le Kamtchatka, Crousenstern remarque, en parlant des soldats qui s'y trouvaient, qu'on aurait peine à reconnaître dans leurs figures blêmes et décharnées, les freres d'armes des héros de *Rimnik* et de *la Trebbia*, (deux champs de bataille, rendus, comme tout le monde sait, fameux par la bravoure des troupes russes.) Mais M. H. en fait deux héros, dont l'un se nommait *Rimnick*, l'autre *de la Trebbia*, et dont les descendants sont les soldats du Kamtchatka. (vol. 11, p. 218.)

" Après tant de cruelles expériences" est traduit par lui : " après avoir essayé, c'est-à-dire, exercé des cruautés sans nombre."

Les *copeks*, qui, comme on sait, sont une monnoye russe, se transforment chez lui en *cops*:

et à juger par le sens de la phrase, où les prendrait pour une monnoye du Bresil.

Dans le chapitre, où Crousenstern parle de l'île Ste.-Hélene, il s'est glissée une faute d'impression, qui a facilement pu échapper au correcteur, puisqu'elle ne portait que sur une seule lettre. Mais si M. H. avait été un peu mieux instruit de ce qu'il traduisait, ce qu'on a droit d'exiger d'un traducteur, cette faute ne lui aurait pas échappé, et il aurait évité l'erreur.

Crousenstern dit, qu'avant de songer à convertir les habitants de Noukahiva, à la religion chrétienne, il fallait commencer par en faire des hommes : cela veut dire, des êtres raisonnables. M. H. prend cela dans le sens le plus grossier, en le désignant par *make men*.

Pour ne pas fatiguer le lecteur, je ne citerai qu'une faute des plus grossieres, qui se trouve dans la préface. (XXIV.)

Crousenstern a dit, que les vaisseaux qui partent de la Baltique, devaient, pour arriver aux côtes Nord-Ouest de l'Amérique, doubler le Cap Horn; or, en allemand, on nomme la Baltique, *mer d'Est* (Ost See) ce qui est connu de tout le monde, hormis de M. H. Il ignore même que les Anglais ne désignent par *mer d'Orient*, (Ost-Meer) que la partie Septentrionale du grand Océan, et il part de là, pour faire faire aux vaisseaux un voyage, tel qu'on ne pouvait l'imaginer qu'à Bedlam; c'est-à-dire, il fait doubler le Cap Horn pour les diriger au Nord de l'Océan (mer d'Orient) et de là il les fait aller à la côte Nord-Ouest de l'Amérique.

Nous lui pardonnerions avec plaisir les fautes de ce genre, puisqu'elles ont au moins l'avantage de nous égayer, si la traduction était fidele sous d'autres rapports : (comme il s'en

flatte avec beaucoup d'assurance) mais on en jugera par les exemples suivants.

Page 4.—Il est dit dans l'original ; qu'on croyait terminer l'objet de l'ambassade, au bout de quelques mois : —*Traduction* : " que le voya-" ge du vaisseau *Nadechda*, portant l'am-" bassadeur, durerait quelques mois."

Page 24.—Que l'observatoire de Coppenhague n'a été connu que de nom :—*trad* : " qu'il n'a été qu'un nom."

Page 29.—Il donne une épouse au comte Bernstorf, tandis qu'il n'est question que de l'épouse du comte Kaunitz.

Page 96.—L'original parle de l'inutilité des soins et des précautions, lorsque des maladies contagieuses se sont déjà manifestées. Le traducteur fait exister ces maladies, en dépit des précautions ; ce qui dirait précisément le contraire de ce qu'a voulu prouver Crousenstern.

Page 103.—M H. au lieu de mettre la compagnie américaine dans des rapports qui puissent *animer son commerce*, (in aufnahme bringen.) veut établir le crédit de ses *relations commerciales*.

Page 112.—Et en plusieurs autres endroits, il a plu à M. H. fort mal à propos, de commencer une nouvelle période, là, où dans l'original le sens n'était pas encore fini.

Page 115.—" S'éloignant de la vérité" est rendu par " en termes impropres" " négliger un ouvrage."

Page 124.—Les dispositions de l'esprit (gemüther) par *public mind* : (opinion publique)

Page 133.—Pantomimes, par grimaces : des hommes qui ne sont *pas entièrement abrutis*,

par la classe d'hommes *la plus abrutie:* (ce qui change entierement le sens.)

Page 168.—Les mots ; "quoiqu'il puisse y avoir eu d'autres causes" sont traduits par " quoique ceci n'ait pas été une raison suffisante:" (ce qui défigure encore le sens.)

Page 176.—Etat sauvage (Wildheit) est transformé en *passion* : les droits de la nature, en *violence*, ou *pouvoir* de la nature.

Page 196.—Etat, ou position, dans le sens moral (*zustand*) en circonstances (*umstände*).

Page 215.—Une infusion d'ail sauvage dans l'eau devient chez lui, de l'eau dans laquelle on conserve cet ail.

Page 296.—Disposer, ordonner un établissement, ou une chose à faire, (veranstalten) est rendu par, fondé, institué, *instituted*."

Page 73.—Crousenstern dit, " ce n'est que dans un cas d'urgence, qu'on aurait recours à un pareil médecin et à de pareils remedes :" M. H. le corrige, en traduisant, " Ce ne sont que les habitants aisés qui puissent avoir recours à un médecin, en général ;" Crousenstern continue ; " quel choix vous est donc laissé ?" H. dit, " que reste-t-il au pauvre ?" Crousenstern dit, qu'au Kamtchatka on se rappellera long-temps du Docteur Espenberg : selon M. H. il ne vit que dans la mémoire du pauvre : Crousenstern dit, que ses secours ont été utiles à trois différentes *époques* : d'après M. H. ils ne l'ont été que dans trois *occasions*.

Page 232.—M. H. traduit ; " les traits ordinaires et partiels de leur conduite" par " la seule maniere de dompter leurs mœurs" et " autant de taches flétrissantes" par " les marques de la honte qu'on leur a imprimée."

Page 281.—Incertitude de la destination est rendu par " incertitude des mouvements."

Page 295.—Des communications, démonstrations (*aüsserungen*) que le cœur aurait peine à comprendre, sont dans la traduction, des " communications qui n'ont pas fait grande sensation."

Page 305.—" Ce qui nous a fait *admirer* les " Chinois" est expliqué par " ce qui nous a fait *connaître* les Chinois."

Page 309.—Ici M. H. fut choqué du combat *désespéré*, et il préféra d'en faire un combat *douteux*.

Page 335.—Il confond les hommes du commun, avec les ouvriers : etc. etc. etc.

On croira sans doute que je me suis donné une grande peine à extraire de cette traduction toutes ces preuves d'ignorance, pour en prouver l'infidélité : car au fait, un ouvrage en deux volumes qui n'en contiendrait pas davantage, mériterait bien quelque indulgence. Mais je ne vite ici que des exemples pris au hasard et sans choix ; et leur nombre pourrait sans peine être centuplé. Pour les faire voir au lecteur dans un ordre, qui ne l'obligera pas à sauter de feuille en feuille, nous nous arrêterons à des pages entieres.

Par exemple, page 5. du premier volume : M. H. fait des *chambellans* des *conseillers privés* ; au lieu de, *gagner la faveur*, il dit *s'assurer de la faveur ;* selon lui, les Japonais qui sont trouvés dans les îles Aléontes, n'y ont pas été *jettés par une tempête*, mais il les y fait *venir* comme *prisonniers ;* il oublie entierement de dire qu'ils étaient à Irkoutsk, depuis 1797. Il nomme un séjour réitéré, un séjour prolongé ; il prétend que le savant Tilesius n'a pas été *appelé*, mais seulement *recommandé* ; il passe sous silence que Tilesius est de Leipsig ; il oublie de dire que la

raison qui a empêché un des peintres d'être du voyage, n'était autre que le manque de place ; il soutient enfin, que plusieurs jeunes gens faisant ce voyage aux frais de la couronne, Crousenstern, avait désiré en choisir qui fussent à même de contribuer aux progrès de la science : tandis que Crousenstern dit expressément ; qu'il forma ce souhait, lorsqu'il s'aperçut, que quelques jeunes gens n'entreprenaient ce voyage que *pour leur plaisir*.

Voilà les erreurs que contient une seule page, et il n'en est pas mieux de toutes les autres. Pour le prouver, voyons une page du second vol : p. 201.

Crousenstern dit, " combien peu on met de réflexion (überlegung) c'est-à-dire de sagesse, de circonspection, à des commissions importantes, comme à celles qui le sont moins ;" M. H. traduit *réflexion* par *précaution*, et *moins importante* par *extensive (extensif)*. L'original rapporte, que dans un combat qui eut lieu à Sitka, plusieurs hommes furent tués et blessés, sans déterminer de quelle part. M. H. est mieux instruit, et dit décidément que c'est du côté des sauvages : il traduit *pénible*, par *moins dangereux*, *utile* par *profitable* et le mot *plus intéressant* est entièrement omis. Voilà encore assez de fautes dans une page.

D'après tout ceci, l'on ne doutera plus, je crois, des vices de cette traduction. Mais pour achever d'en convaincre, nous devons encore ajouter, que M. H. se rend coupable de plusieurs omissions, plus ou moins importantes. En voici quelques-unes, il omet :

Page 69.—Que les astronomes d'Europe trouvent rarement occasion de faire des observations au ciel du Midi ;

Page 116.—Que l'abjection du sexe féminin est générale ;
Page 176.—Qu'on peut inférer des instruments de musique dont se servent les sauvages, que leur musique porte l'empreinte de leur caractere ;
Page 219.—Que les corrections qui ont été faites aux cartes d'Anson, viennent de lui-même ;
Page 242.—Qu'il n'est question que d'un pays, susceptible de quelque culture.

M. H. compense-t-il tant de fautes et de lacunes, par un style agréable, et qui attache le lecteur ? En qualité d'étranger je ne me permets point de jugement : mais je crois pouvoir dire, sans craindre d'être réfuté, qu'un livre où l'on trouve, presqu'à chaque ligne, la conjonction *and*, sans que le sens l'exige, et ou le pronom *this*, est répété jusqu'au dégoût, ne saurait passer pour bien écrit. Cela ne se voit pas dans l'original.

Après avoir démontré l'incapacité du traducteur, je ne crains pas de donner un nouveau droit au juste mécontentement du public anglais, en mettant sous ses yeux, quelques preuves de la révoltante arrogance, qui caractérise la préface. Il serait triste de se former, sur ce modele, une idée de la politesse des savants d'Angleterre. Mais non ! un exercice d'écolier, que M. H. ne semble avoir fait que pour son maître de langue, ne saurait lui acquérir ce titre.. On voit souvent l'ineptie se masquer sous l'impudence : mais ce stratagême est trop usé, pour tromper longtemps un public éclairé.

M. Crousenstern a écrit son voyage lui-même : c'est une circonstance qu'il ne faut pas oublier. Il possede de plus une vertu qui lui est commune avec la plupart des gens d'un vrai

mérite; c'est de pousser la modestie presque trop loin. On pourrait lui appliquer ce que dit un jour un grand roi d'un fameux capitaine, qui, à la cour, se tenait caché derriere un battant de porte : " Il a honte de son mérite." C'est sa modestie qui lui dicta l'épigraphe qu'il a mise à la tête de son ouvrage : " Les marins écrivent mal : " et voilà le seul passage du livre, si on le rapporte à lui, qui *soit faux*. Mais que fait M. H.? lui qui, comme nous l'avons fait voir, ne connaît rien de la langue allemande, ajoute courageusement que M. Crousenstern sert d'exemple à cette épigraphe. Il lui reproche *an uncouth style* (un style décousu) *and a cold precision of expression*, (une précision froide dans l'expression) ce qui fait, dit-il, qu'il ne pourra jamais être comparé aux navigateurs anglais, dont les narrations sont pleines d'une *warmth of colouring*, (chaleur dans les couleurs) and *taste and feeling*. (goût et sentiment.)

Il nous assure avoir senti que pour en rapprocher M. Crousenstern, il serait nécessaire de faire dans son style beaucoup de changements, et et de le tremper pour ainsi dire, autant qu'on le pourrait sans nuire au sens ni à la vérité, dans cette *chaleur* et ce *sentiment*. Voilà pourquoi il croit de son devoir de donner, non une traduction *corrigée*, mais une traduction *fidele*. (On a vu son exactitude à remplir cette promesse, et combien il fait dire d'absurdités à l'auteur.)

Quoique M. Crousenstern dont le but n'était pas d'écrire un roman, n'ait jamais visé à l'élégance du style, et qu'il n'ait écrit que dans la vue de donner de son voyage une histoire vraie, simple et claire; (en quoi il s'est bien gardé de faire usage de cette *warmth of colouring*, qui est souvent illusoire) il n'en est pas moins sûr, qu'aucun connaisseur ne lui refusera le témoignage,

que cette histoire est en même temps bien écrite. *Bien écrite* veut dire ici, *conforme à la chose*, sans phrases recherchées ni fleuries, mais solidement, et avec cette dignité simple qui seule convient à l'histoire. Lorsqu'on s'astreint à cette regle, et qu'on a des matieres arides à traiter, il est impossible que le style ne se ressente quelquefois d'une certaine sécheresse qui en est inséparable. Mais pour s'en persuader, M. H. n'avait pas besoin de l'ouvrage de Crousenstern, il n'avait qu'à lire l'histoire de la maison Stuart du célebre Fox. Au surplus, cette sécheresse n'est en vérité sensible que dans les objets qui ont trait à la navigation ; et je crois qu'un Yorik même ne les eut pas ornés d'une *warmth of colouring*. Tout le reste attache, non seulement l'esprit, mais l'imagination du lecteur, autant que cela est permis dans une histoire, sans faire tort à la vérité. De plus, il regne dans cet ouvrage un esprit de candeur et de loyauté, qui doit entraîner tout lecteur, (hormis M. H.) et que personne ne désirera échanger contre les couleurs les plus brillantes.

Ce témoignage ne doit pas être attribué à l'amitié qui me lie à l'auteur. C'est celui d'un observateur impartial, qui jouissant lui-même de quelque réputation dans les lettres, consent volontiers à la donner pour gage de la vérité de son assertion ; c'est celui enfin d'un *Allemand* qui connaît sa langue, contre un *Anglais*, qui n'est pas capable de traduire de l'allemand, trois lignes sans fautes.

M. H. nous assure que Crousenstern n'acquerera jamais en Angleterre le degré de gloire qui lui a été décerné dans le reste de l'Europe. Il dit vrai, et nous sommes obligés de lui donner raison une fois : mais ce n'est que dans la supposition que l'Angleterre ne posséderait jamais, du voyage de Crousenstern, une traduction meil-

leure que celle que nous venons de faire connaître.

Il faut croire pourtant, que M. H. a fini par sentir lui-même son insuffisance, car il n'a pas osé traduire le troisieme volume; mais il assure très-naïvement, espérant qu'on ne le démentira pas en Angleterre, que ce troisieme volume est superflu. Il en agit de même à l'égard de l'atlas, peut-être pour complaire à son éditeur; se bornant à dire qu'il est mauvais, et soutenant avec une présomption vraiment rare, que l'ouvrage ne souffrirait point par sa suppression. Hélas! que ne s'est-il aussi dispensé de traduire les deux premiers volumes? il passerait encore dans sa patrie pour un homme qui sait l'Allemand.

Il résulte de ces observations, que M. H. en voyageant autour du monde avec Crousenstern, a cruellement fait naufrage, et que sa réputation de traducteur y a péri toute entiere.

EXTRAIT DES JOURNAUX FRANÇAIS.

S. A. le prince de Schwartzenberg a écrit, sous la date de Paris, 8 Mai 1814, à M. le général comte Dupont, commissaire au département de la guerre, la lettre suivante:

" M. le comte, l'Empereur, mon auguste maître, a appris avec peine qu'il est survenu entre ses grenadiers et ceux de la garde royale de France des rixes occasionnées par les branches de verdure que les soldats autrichiens portent à leurs bonnets.

" Je dois vous inviter, M. le comte, par ordre de S. M., de faire publier à l'armée française, que ces branches de verdure, bien loin d'être une marque de triomphe, ne sont qu'un simple signe de ralliement prescrit depuis un temps immémorial par nos réglements militaires, et que nos soldats portent en temps de paix comme en temps de guerre.

" Agréez, M. le comte, etc."

Depuis 21 ans qu'un arrêt parricide nous avait enlevé le plus vertueux et le plus infortuné des rois, nous étions réduits à étouffer nos douleurs, à cacher nos larmes; la religion elle-même n'osait offrir qu'en secret ses sacrifices et ses prieres; car nos soupirs au-

raient été des crimes, et l'expression de nos regrets un attentat à la puissance du tyran. Enfin, pour la premiere fois, l'église et la France pourront, sous quelques jours, se couvrir de leurs habits de deuil, et faire monter aux cieux leurs vœux et leurs soupirs. On a commencé hier dans l'église de Notre-Dame de Paris les préparatifs pour le service funebre de Louis XVI, qui doit être célébré Samedi prochain. Le roi y assistera dans une tribune avec Mme la duchesse d'Angoulême, et sera placé de maniere à être vu de tous les assistants. Monsieur, frere du roi, et Mgr. le duc de Berry seront à la tête du deuil. L'office sera célébré par un évêque que doit inviter le chapitre métropolitain. Au milieu de la nef et vis-à-vis de la chaire s'élevera le catafalque chargé des armes de France. Les grands corps de l'état, les premiers magistrats et les plus illustres personnages du royaume assisteront en personne à cette fête religieuse; mais tous les Français y assisteront en pensée.

M. le marquis de Champagne, commissaire extraordinaire du roi dans la sixieme division militaire, est arrivé le 30 Avril à Besançon. Il est descendu à l'hôtel national et est parti un instant après pour le quàrtier-général du prince de Lichtenstein, avec lequel il a eu une conférence. A son retour, M. de Champagne a reçu les visites des fonctionnaires civils et militairés. Le 24, S. Exc. le prince de Lichtenstein est venu visiter Besançon. M. le gouverneur était allé au devant du prince, accompagné des officiers de son état-major et d'un détachement de cavalerie. Une salve d'artillerie a annoncé son entrée. L'état de siége de Besançon a cessé le 2 Mai. M. le prince de Lichtenstein a porté son quartier-général à Baume. Il passe continuellement des troupes des armées qui retournent vers le Rhin.

M. le préfet du département de la Seine vient de faire publier et afficher une délibération prise le 26 Avril dernier par le conseil-général du département, faisant les fonctions de conseil-municipal, relativement à un emprunt de cinq millions de capital, pourvu de cotisation sur les propriétaires habitants de Paris, pour subvenir aux frais de séjour des troupes alliées. Cette délibération, approuvée le 29 du même mois par décret de S. A. R. Monsieur, lieutenant-général du royaume, est précédée de considérations sur la nécessité de se procurer sans délai des fonds pour des services de la plus impérieuse urgence, et principalement pour les approvisionnements des armées qui sont dans l'intérieur et sous les murs de la capitale, ainsi que pour les besoins des hôpitaux remplis de militaires blessés français et alliés. Elle contient les dispositions suivantes:

Art. 1er. Il sera établi à Paris une cotisation municipale basée sur les contributions fonciere et personnelle ordinaires de la ville pour l'année 1814: à l'égard de la contribution fonciere dans la proportion du quart de l'intégralité des sommes portées aux rôles, dont le total, montant à 11,684,578 fr., offre pour le quart 2,921,145 fr., et pour la contribution personnelle, suivant une échelle dégradative combinée entre les proportions du tarif et les facultés notoires des contribuables.

2. Le montant de la cotisation sera fourni en trois portions égales: la premiere le 15 Mai prochain, la deuxieme le 31 du même mois, et la troisieme le 15 Juin suivant.

3. Le recouvrement de cette cotisation sera confié aux percepteurs des douze arrondissements de Paris, chacun dans l'étendue de son arrondissement.

4. A l'instant où les rôles de perception seront fournis, les percepteurs, chacun en ce qui le concerne, seront tenus de remettre pour le montant de ces rôles, au receveur municipal de la ville de Paris, leurs obligations payables pour chaque tiers dans quinzaine de son échéance.

5. Les percepteurs demeureront autorisés à précompter et retenir sur le montant de leurs recouvrements les taxations et indemnités qui leur seront allouées par l'administration.

6. Le montant de la cotisation sera remboursé aux contribuables, chacun pour ce qui le concerne, dans quatre ans, à compter du 1er Juillet prochain.

7. Le remboursement des cotisations de la derniere classe, figurant pour 143,384 fr., sera effectué dans le cours de la premiere année, et tout le surplus ne sera remboursé que par quart, d'année en année.

8. Les remboursements seront affectés sur le revenu de la ville de Paris, notamment sur les produits de l'octori, et sur ceux de la caisse de Poissy.

9. Toutes les mesures d'exécution seront réglées par l'administration, sur l'avis du conseil.

M. le préfet, en ordonnant la publication et l'affiche de la délibération ci-dessus, ajoute ce qui suit :

" Les habitants de cette commune ne perdront pas de vue que la cotisation municipale n'est pas une nouvelle contribution ajoutée à celles de 1814, mais un véritable emprunt, ou plutôt une simple avance remboursable sur des produits certain. Tous les moyens de leur épargner cette charge directe ont été tentés : tous ont présenté des inconvénients graves ; tous eussent entraîné des mesures arbitraires. Le conseil municipal n'a donné la préférence à une répartition basée sur les contributions fonciere et personnelle, que parce que ce mode, plus égal pour tous, et par conséquent le moins onéreux pour chacun, était le seul conforme aux principes de justice dont sont animés et les magistrats qui ont voté la cotisation, et le préfet qui en solicite l'acquittement. Le rapprochement des termes de paiement convaincra sans doute les citoyens de Paris de l'urgence du besoin, et, en leur faisant reconnaître l'impérieuse loi de la nécessité, ne leur laissera voir dans le sacrifice demandé que l'accomplissement d'un devoir indispensable.

La fête donnée, le 17, à Saint-Cloud par le feld-maréchal prince de Schwartzenberg a été très-brillante. S. M. l'Empereur Alexandre, LL. AA. II. les grands-ducs de Russie, S. M. le roi de Prusse et les princes de Prusse, Mgr. le duc de Berry, et un très-grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs alliés et français y assistaient. Elle était embellie par les dames de la cour et de la capitale, et par toutes les dames étrangeres qui se trouvent en ce moment à Paris : on y remarquait surtout beaucoup de dames anglaises. Le palais de Saint-Cloud était illuminé de la maniere la plus élégante. Le spectacle a commencé à huit heures. Les comédiens Français ont représenté sur un

théâtre construit exprès dans le fond de la grande galerie peinte par Mignard, *le Legs* et *la Suite d'un bal masqué*. Cette derniere piece, jouée avec un ensemble parfait, a causé le plus grand plaisir à l'assemblée, et LL. MM. ont témoigué leur satisfaction par de fréquents applaudissements.

Après le spectacle, on a ouvert le bal dans le salon de Mars. Les contredanses, les polonaises, les walses et les anglaises se sont succédées rapidement. S. M. l'Empereur de Russie, S. A. R. le duc de Berry, ont bien voulu prendre part à la danse. Le bal ayant été interrompu, on est descendu dans une vaste salle où était préparé un couvert magnifique. Cette salle, qui communique à l'orangerie, était remplie d'arbustes et de fleurs, dont le coup-d'œil a rappelé à l'Empereur de Russie les belles serres chaudes de Saint-Pétersbourg. Le bal a recommencé après souper, et s'est prolongé jusqu'au lever du soleil. Cette réunion de ce qu'il y a de plus grand, de plus poli, de plus distingué chez les premieres nations de l'Europe, offrait un spectacle curieux et du plus grand intérêt.

M. le cardinal Maury devait quitter, le 18, le palais de l'archevêché. S. Em. est effectivement sortie de ce palais à deux heures après-midi, après avoir fait tous ses préparatifs du voyage, et dans l'attirail d'un voyageur. A trois heures et demie, M. le cardinal est rentré à l'archevêché. Il paraît que son départ est remis à demain, et que M. l'abbé Maury, frere de son Em., et M. le comte Maury, son neveu, resteront à l'archevêché, après le départ de M. le cardinal.

On dit que le beau palais de l'archevêché doit être occupé pendant un temps par une princesse auguste que nos troubles politiques ont reléguée en Espagne, et dont les Français n'ont pas oublié les vertus ni celles de son pere, mais nous ne grantissons pas cette nouvelle.

Rien ne peut se comparer aux sentiments de joie et de bonheur qu'éprouvait l'autre jour M. Ducis en sortant de l'audience du Roi. Il rencontre un de ses amis ; il le prend, il l'embrasse, il lui serre les mains et lui dit : " Boileau et Racine, mon chere ami, avaient l'honneur de réciter leurs vers à Louis XIV ; et moi je viens d'avoir l'honneur d'entendre les miens dans la bouche de mon roi."

On s'aperçoit déjà du retour d'un gouvernement paternel et juste, par le soin qu'on prend en ce moment de s'assurer des causes qui, sous le régime despotique de Buonaparté, avaient fait jeter dans les prisons une foule d'individus, étonnés de s'y trouver sans savoir de quels crimes ils étaient coupables. Des substituts du procureur-général de la cour royale se transportent dans les prisons, interrogent eux-mêmes les détenus, consultent les registres décrou, et s'y font représenter les pieces qui ont mo-

tivé les arrestations. On ne peut se faire une idée des abus inouïs commis en ce genre. A Bicêtre seulement, on a découvert un grand nombre de personnes contre lesquelles il n'existe aucum motif légitime d'emprisonnement, et qui ne sont detenues qu'en vertu d'ordres arbitraires, délivrés le plus souvent par des blancs-seings. Aussitôt qu'un plus ample-informe aura eu lieu, ces malheureuses victimes de la tyrannie seront rendues à la liberté.

Sa majestié l'empereur de toutes les Russies, donnant une nouvelle preuve de son amour pour les sciences a chargé l'éditeur de l'ouvrage de MM. de Humboldt et Bonpland de fournir un nombre considérable d'exemplaires pour les universités de son vaste empire.

Un des premiers ministres de Buonaparté, habitué depuis vingt ans à prendre part à toutes les révolutions dont les résultats étaient si funestes à la France, se désespérait ouvertement, en revenant à Paris d'être resté étranger aux événements qui ont ramené nos souverains légitimes sur le trône. Il n'osait blâmer ce qui s'était passé; mais il se consolait en critiquant quelques-uns des moyens que les royalistes avaient employés.

Ce ministre rappelle le fameux comte Lestock, dont parle Rulhiere dans ses *Anecdotes sur la Russie.* « Rien, dit l'historien, n'égalait le chagrin de cet homme, de ce qu'il y eut de son temps une révolution dont il ne fut pas; et il notait avec une maligne joie toutes les imprudences des partisans de Catherine.»

Certains caracteres sont de tous les temps et de tous les pays.

M. l'abbé C***, disait à un de ses amis, en parlant du dernier mandement que fit le cardinal Maury, lorsque la régence ordonna les prieres de quarante heures: « *Avez-vous lu le dernier ordre du jour du général Maury?* »

S. M. a accordé à M. Michaud, imprimeur, le titre d'imprimeur du Roi.

ORDONNANCES DU ROI.

Louis, par la grâce de Dieu, etc, etc, etc.

Sur le rapport de notre ministre et secrétaire d'état de la guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. Ier. Notre cousin le maréchal Oudinot est nommé commandant en chef du corps royal des grenadiers, et de chasseurs à pied de France.

2. Notre cousin le maréchal Ney est nommé commandant en chef du corps royal des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des chevau-legers-lanciers de France.

Donné au château des Tuileries, le 20 Mai 1814.

Le comte François d'Escars, maréchal-de-camp, est nommé commandant de la brigade des carabiniers de MONSIEUR.

Donné au château des Tuileries, le 20 Mai 1814.

Le lieutenant-général de Bourmont est nommé commandant de la 18e division militaire.

Donné au château des Tuileries, le 20 Mai 1814.

Le lieutenant-général Dessoles, commandant en chef la garde nationale de Paris, est nommé chef d'état-major-général auprès de notre bien-aimé frere MONSIEUR, colonel-général des gardes nationales de France.

Donné au château des Tuileries, le 20 Mai 1814.

Sont nommés aux emplois d'officiers supérieurs du régiment d'infanterie légere du ROI, savoir :

A l'emploi de colonel, le sieur de Bournonville, colonel du 19e régiment d'infanterie légere ;

A l'emploi de major, le sieur Montchoisy, chef de bataillon dans l'ex-jeune garde impériale ;

Aux emplois de chefs de bataillon, les sieurs Burtin, chef de bataillon au 19e régiment d'infanterie légere ; Paissot chef de bataillon au même régiment ; Gentet, chef de bataillon, adjoint à l'état-major-général.

Fait au château des Tuileries, le 20 Mai de l'an 1814.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état de la guerre, le conseil d'état entendu, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. Ier. Le 10e régiment d'infanterie de ligne prendra la dénomination de *régiment de colonel-général.*

2. Ce régiment sera sous les ordres immédiats de notre cousin le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie française.

Donné au château des Tuileries, le 20 Mai 1814.

M. le général Carnot est de retour à Paris, et a eu l'honneur d'être présenté au Roi.

M. l'amiral Verheuil est également arrivé à Paris.

On assure que Buonaparte, arrivé à l'île d'Elbe, a nommé le général Bertrand ministre de l'intérieur; on ne connaît pas encore ses autres ministres.

Avant-hier S. M. le roi de Prusse s'est rendu à la Malmaison avec le prince Eugene, et y a passé une partie de la journée.

S. M. l'empereur de toutes les Russies, donnant une nouvelle preuve de son amour pour les sciences, a chargé l'éditeur de l'ouvrage de MM. de Humboldt et Bonpland de fournir un nombre considérable d'exemplaires pour les universités de son vaste empire.

Mgr. le duc d'Orléans est arrivé hier au soir de Sicile à Paris: S. A. S. est descendue à l'hôtel Grange-Bateliere.

On attend aussi à Paris Mad. la duchesse d'Orléans. On croit que le palais de l'archevêché est destiné pour un temps à l'habitation de cette auguste princesse, digne fille et héritiere des vertus du vénérable duc de Penthievre. Ce palais est maintenant libre. M. le cardinal Maury l'a quitté hier 17.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Copie de la Lettre écrite à S. Exc. M. le Comte Dupont, Ministre et Secrétaire-d'Etat au Département de la Guerre; par M. le Général Comte Dumy, commandant la 8e *Division militiare, datée de Marseille, le* 1er *Avril,* 1814.

Monsieur le comte,

Au milieu de la joie que manifeste toute le France, les Marsellais se sont signalés par l'intérêt qu'ils ont mis à ce que les prisons d'Etat fussent ouvertes aux infortunés qu'y faisait gémir la tyrannie. Les victimes ensevelies au château d'If ont été relâchées; mais il y reste une ombre outragée qui réclame vengeance: c'est la dépouille mortelle du malheureux *Kleber*.

Vous savez, général, que, rapportée d'Egypte, elle fut indignement jetée dans l'asile du crime, tandis qu'elle avait des droits au Panthéon. C'est le moment d'expier les injustices d'un pouvoir qui frappait ses victimes au delà du tombeau.

J'abandonne cette idée à votre âme libérale; il est digne de vous de procurer aux mânes d'un vrai héros la réparation qu'ils demandent. Le gouvernement ne laissera point à la postérité

le soin de retirer de l'oubli et de la profanation des restes qui accuseraient la nation même, si son indifférence semblait confirmer l'opprobre auquel une absurde jalousie les fit condamner.

Tel est, Monsieur le comte, ce que m'inspire mon respect pour la mémoire d'un officier que j'ai connu à l'armée de Sambre-et-Meuse, et sous qui j'ai servi en Egypte, dernier théâtre de sa gloire. C'est un devoir que j'acquitte envers un ancien compagnon d'armes; et ce devoir est d'autant plus sacré, que les dernieres traces de ce guerrier se trouvent ignorées si près de moi: c'est de mon zele et de ma justice qu'elles sollicitent une réparation.

Agréez, etc. *Signé* le comte DUMUY.

Le Jeudi 12 Mai, MM. les officiers de la garde du Roi, commandée en 1791 par M. le duc de Brissac, dont le nom retrace de si glorieux et de si tristes souvenirs, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi et à Mme. la duchesse d'Angoulême par M. le général de Précy.

S. M. a daigné accueillir MM. les officiers de cette garde avec cette bonté, partage des descendants d'Henri IV, et leur répondre: " Vos services me sont connus, vous avez " été un modele de fidélité, vous avez droit à ma reconnais" sance."

La représentation d'*Œdipe à Colonne*, donnée hier à l'Académie impériale de musique, a été la plus brillante à-la-fois et la plus intéressante dont les annales du théâtre puissent conserver le souvenir. Elle couronne bien dignement pour l'auteur de cette belle tragédie lyrique (M. Gaillard) vingt ans non interrompus de succès. Toutes les loges étaient louées depuis trois semaines; on n'a pu distribuer que les billets de parterre et de galerie; et à la porte, ces billets et d'autres cartes uniquement destinés à circuler dans les corridors, ont été vendus à des prix tellement élevés, qu'on ne peut le redire sans être taxé d'exaggération. Dès cinq heures, une foule immense s'était portée au théâtre, malgré l'avis du petit nombre de places disponibles. La vingtieme partie n'a pu y pénétrer.

Au moment de la levée de rideau le Roi a paru dans sa loge, au bruit d'une brillante fanfare, et des acclamations de toute la salle; tout le monde était debout. Le Roi était accompagné de Me. la duchesse d'Angoulême, de MONSIEUR, de M. le duc de Berry, qui ont pris place à ses côtés, et derrière son fauteuil. Le Roi et LL. AA. RR.

ont répondu au mouvement unanime des spectateurs par les témoignages réitérés de la plus vive émotion.

Consacré à la piété filiale, au triomphe de la bonté paternelle, à la réconciliation, l'opéra d'*Œdipe* offrait une foule d'allusions que les spectateurs attendaient avec impatience et qu'ils ont saisies avec un enthousiasme inexprimable; tels sont ces vers :

La nature et le sort vous appellent au trône.

. . . .

Du malheur auguste victime,
Mettez un terme à vos regrets . . . .
Quand le cœur est exempt de crime,
Du sort ont doit braver les traits . . . .
Que votre âme en paix s'abandonne
Aux soins que nous prendrons de vous . . . .
Pour vous servir nous aurons tous
Le zele et les soins d'Antigone . . . .

A ce nom, le Roi a en quelque sorte prévenu le mouvement du public, et confondu long-temps ses applaudissements avec les siens. Les cris de *vive le Roi !* et ceux *vive Mme. la duchesse d'Angoulême* ! ont fait retentir la salle; l'émotion, et les témoignages de sensibilité de l'auguste famille redoublaient les transports du public, qui les a renouvelés en faisant répéter tous les vers où se trouvaient de si heureuses et si touchantes applications.

Dans l'entr'acte, le chant national, l'air : *vive Henri IV*, a été exécuté par l'orchestre, soutenu en chœur par toute l'assemblée, et suivi de nouveaux cris de *vive le Roi !*

Un divertissement nouveau de M. Gardel a terminé le spectacle. Dans une allégorie ingénieuse il avait présenté l'image de la renaissance du lys et figuré le retour de la paix, en retraçant les danses favorites, des diverses nations de l'Europe. Le Roi est resté jusqu'à la fin du ballet; au moment où il est sorti de sa loge, les acclamations ont éclaté avec une nouvelle force; la foule s'est alors précipitée des loges et du parterre, elle s'est pressée vivement autour de la voiture du Roi, qui, sur son passage jusqu'au château, a encore trouvé les mêmes témoignages d'amour et de respect.

Carcassonne, le 6 Mai.

Aussitôt qu'on fut informé dans cette ville que S. A. R. le duc d'Angoulême devait se rendre de Bordeaux à Toulouse, M. le baron Trouvé préfet de l'Aude, accompagné des députations du conseil-général et des conseils municipaux, s'empressa d'aller dans cette derniere ville et y présenterent au prince les hommages du département.

S. A. R. ayant fait connaître que son intention était de visiter le département de l'Aude, et d'y passer la revue des armées, toutes les dispositions furent prises pour la recevoir.

M. le préfet de l'Aude se trouva à sa rencontre à une lieue de la ville; le prince parut écouter avec un intérêt marqué cette partie du discours du préfet :

" Monseigneur, le département de l'Aude vous offre une physionomie particuliere et peut-être unique en France. Il n'a point été ensanglanté par les fureurs de l'anarchie ; il n'a point été la proie des ressentiments, des réactions et des vengeances ; il était impatient de faire éclater son respect, sa fidélité, son amour pour la famille des Bourbons. Si la ville de Castelnaudary a joui la premiere de la vue d'un prince qui fait l'espoir, qui fera les délices de la patrie, les villes de Carcassonne et de Narbonne brûlent aussi de partager cette heureuse jouissance, et de prouver leur enthousiasme et leur dévouement à V. A. R. et au Souverain que la main de la Providence a replacé sur le trône de S. Louis et de Henri IV."

Cent coups de canon annoncerent l'arrivée de S. A. R. qui monta à cheval ayant à ses côtés les maréchaux ducs de Dalmatie et d'Albufera. Les troupes bordaient la ligne et faisaient entendre sur tous les points du passage le cri de *vive le Roi !*

Les habitants de Carcassonne firent éclater à l'entrée du prince un enthousiasme auquel il parut très-sensible.

Il admit ensuite à l'hôtel de la préfecture les différentes députations qui se présenterent, et fut conduit dans le même appartement qu'avait occupé, en 1777, MONSIEUR ; aujourd'hui S. M. Louis XVIII.

Après le souper, Mgr. le duc d'Angoulême voulut bien honorer de sa présence le bal qui était préparé à l'hôtel-de-ville. Il fut accueilli dans cette grande salle par les mêmes applaudissements, les mêmes cris, les mêmes accla-

mations. Toute la population se pressait pour voir S. A. R. La ville était parfaitement illuminée.

Le 4, à cinq heures et demie du matin, S. A. R. se rendit à la cathédrale. Ensuite le prince retourna à son palais, et partit pour Narbonne, accompagné de S. Ex. le maréchal duc d'Albufera.

C'est-là que le cœur de S. A. R. devait éprouver de nouvelles jouissances. Une réception magnifique lui fut faite; les autorités lui adresserent des discours; le peuple entier fit retenir l'air de ses cris de *vive le Roi, vive le duc d'Angoulême*! S. A. R. descendit à l'hôtel de la sous-préfecture, et monta à cheval pour aller passer la revue de l'armée qui était rangée en bataille dans une vaste plaine appelée l'*Etang Salin*. On ne saurait se faire une idée de la beauté de ce spectacle. Quinze mille hommes des plus belles troupes, commandées par un général qui ne les a jamais conduites qu'à la victoire, M. le maréchal duc d'Albufera, firent devant le prince toutes les manœuvres; infanterie, cavalrie, artillerie, tous les corps parurent avec le même avantage, avec le même éclat; des milliers de coups de canon précéderent et suivirent le feu de file, le feu de peloton, le feu de bataillon. Toutes ces troupes défilerent en présence de S. A. R., aux cris de *vive le Roi!*

Rentré dans la ville, Mgr. le duc d'Angoulême admit à sa table, outre S. Ex le maréchal Suchet, plusieurs généraux, le préfet du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Plusieurs autres fonctionnaires ont partagé cet honneur.

S. A. R. a voulu que son passage dans les villes du département fût marquée par des distributions d'argent aux militaires malades ou blessés; elle a recommandé l'union entre les citoyens et les militaires, et a répété à plusieurs reprises au préfet de l'Aude, qu'elle était enchantée de son département.

Ce voyage de Mgr. le duc d'Angoulême a produit le plus heureux enthousiasme. Il est, pour le Midi, une époque remarquable dans le retour des Bourbons. C'est ici le premier département non conquis que visitait un prince de cette maison; il y paraissait sans gardes, sans escorte, accompagné seulement de deux de ses officiers, MM. le duc de Guiche et le vicomte d'Escars. Le pays était occupé par des armées françaises, et partout S. A. R. a vu le même élan, les mêmes transports, a recueilli les mêmes applaudissements, les mêmes acclamations; partout

les guerriers et les habitants ont répondu, par la même fidélité, par le même dévouement, à la noble confiance, à la juste sécurité du prince.

ARMÉE DU MIDI.

Au quartier-général, à Narbonne, le 4 Mai 1814.

Ordre du Jour.

M. le maréchal duc d'Albufera annonce à l'armée que S. A. R. le duc d'Angoulême ayant passé la revue des troupes réunies à Narbonne, a daigné témoigner sa satisfaction complette de leur tenue, de leur bon état, de la précision avec laquelle elles ont manœuvré et fait des feux, et surtout des sentiments dont elles se sont montrées animées pour le Roi et la patrie : elle l'a chargé de consigner à l'ordre de l'armée ce témoignage de sa satisfaction : elle a promis de le transmettre à S. M. Louis XVIII., et de lui présenter une demande de récompenses et de décorations en faveur de militaires qui y ont le plus de droit par leurs services et leur bravoure. MM. les généraux commandant les troupes feront dresser les états et les présenteront à M. le maréchal.

Signé le maréchal SUCHET DUC D'ALBUFERA.

Le prince Berthier, en qualité de capitaine des gardes-du-corps de service, donnait aujourd'hui (le 16) le bras à S. M. lorsqu'elle a descendu les marches de son appartement pour se rendre à midi à la chapelle.

La paix n'est pas signée, comme on l'a dit hier ; mais nous avons tout lieu de croire qu'elle est très-avancée : les bases en sont posées, et même les principales dispositions du traité ne semblent plus être un mystere. Elles sont toutes honorables pour la France. Une paix de cette nature peut seule être solide, et elle ne manquera pas d'ajouter à la reconnaissance que nous devons aux souverains alliés. Nous ne craignons pas de dire que cette paix si long-temps attendue, et les circonstances qui ont accompagnés les négociations, seront pour notre auguste monarque un nouveau titre à l'amour de ses fideles sujets.

On assure que d'après l'ordonnance de l'organisation de l'armée, arrêtée par S. M. le nombre de troupes de toutes armes sur le pied de paix sera porté à 220,000 hommes.

On mande de Suisse que les quatre régiments suisses doivent se réunir à Paris. M. de Castella a été nommé général commandant en chef.

Parmi les beaux ouvrages qui ont fixé l'attention du public à la derniere exposition des tableaux, S. M. l'Empereur de Russie a examiné avec une satisfaction particuliere le tableau historique de M. Staube, représentant Pierre-le-grand sur le lac Ladoga. S. M. a admiré la pose noble et fiere du czar, qui semble commander aux flots; la vigueur et l'harmonie du coloris, et le large de l'exécution. L'auteur de ce tableau, dont le gouvernement français a fait l'acquisition, a été dans sa premiere jeunesse à l'académie de peinture de Saint-Pétersbourg.

Le prince de Belmonte Pignatelli vient d'être nommé conseiller-privé au service de S. M. l'Empereur de Russie.

PROCLAMATION

Des Ministres de l'Intérieur et de la Guerre.

Braves gardes nationales de France,

Sa Majesté a créé pour vous une institution, fruit d'une pensée grande à-la-fois et paternelle. Tous les citoyens armés de son royaume auront un même chef, et le titre de colonel-général des gardes nationales de France est conféré à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois. Ce beau titre était dû au prince qui, doué des qualités éminemment nobles et toutes françaises, s'est présenté à la nation sous l'habit national, et a offert à tous les yeux un gage assuré de ses sentiments affectueux, que manifestait encore sa touchante affabilité. C'est ainsi que Monsieur est entré dans la capitale, transportée d'une joie unanime à sa vue, et a annoncé le fortuné retour de S. M. L'uniforme des gardes nationales, déjà si honorable par lui-même, l'est devenu dèslors davantage, et une généreuse émulation a soudain enflammé toutes les classes de l'état, pour entrer dans des rangs à la tête desquels brille un prince si digne de servir de guide à l'honneur français et au dévouement de tous les cœurs pour S. M. Ce noble empressement qui a éclaté dans Paris c'est montré non moins vif dans les grandes cités et sur tous les points du royaume, et il a ainsi préparé de toutes parts le plus brillant et le plus touchant appareil pour la réception de S. M.

Ce Roi, appelé par tant de vœux, et si grand par sa couronne comme par lui-même, a paru enfin au milieu de son peuple, et ses regard se sont fixés avec une profonde satisfaction sur les braves et fideles gardes nationales, qu'il a vues fieres et heureuses de l'entourer de plus près, en se mêlant aux vaillantes troupes de ligne, animées du même enthousiasme. Dès ce moment il a conféré dans sa pensée, à son auguste frere, le titre qu'il lui donne aujourd'hui, et il a fondé sur l'intérêt sacré et la dignité du trône, cette institution importante et véritable-

ment monarchique. Elle réunit tous les rangs de la société. Les hommes qu'une haute naissance fait remarquer, ceux que l'éducation et la fortune distingue, et ceux qui se consacrent à des arts libéraux ou à une utile industrie, tous se pressent sous des drapeaux qui présentent au Roi l'élite de son peuple, et une force immense pour le maintien de l'ordre intérieur. Quels agitateurs, s'il en pouvait exister, se promettraient de le troubler, en présence de tant de nombreuses phalanges de citoyens essentiellement dévoués à l'autorité souveraine. Quel empire les lois n'auront-elles pas sous l'égide de tant de bras armés pour l'intérêt des familles et des propriétés.

Ce n'est plus le temps où un gouvernement cruel et perfide dans tous ses actes, excitait par d'odieux artifices les citoyens à former des bataillons destinés en apparence au service paisible de l'intérieur, et qui étaient enlevés tout-à-coup à la police des cités et des campagnes, pour grossir ces masses de soldats que tous les désastres réunis: accablaient incessamment, loin de nos frontieres dénuées de défenseurs. Cette politique barbare est tombée avec le génie fatal qui avait pu seul la concevoir. Les gardes nationales ne seront donc plus détournées désormais de leur véritable institution, et elles se montreront dans l'intérieur l'ornement du royaume et le gage de la sécurité publique. Les braves armées de S. M. vont elles-mêmes goûter le repos qu'elles ignorent depuis tant d'années glorieuses pour leur courage.

Braves gardes nationales de France, votre colonel-général, MONSIEUR, a daigné nous charger de vous adresser l'assurance si honorable de l'affection qu'il vous porte, et son cœur est vivement touché des sentiments qu'il se plaît à voir en vous pour le chef que S. M. vous a donné, afin d'étendre de plus en plus la prospérité de ses peuples et la gloire de sa couronne.

Le ministre de l'intérieur. *Le ministre de la guerre.*

Au Rédacteur du Journal des Débats.

Vous penserez sûrement comme moi, Monsieur, que les deux traits suivants seront lus avec plaisir. Le lecteur, transporté au temps où la révolution semblait avoir exilé les vertus de notre sol, aimera sans doute à les retrouver au milieu de l'océan, chez un brave marin, dans le fond d'un cloître, chez de pauvres cénobites.

Sir Edward Pellew (aujourd'hui vice amiral et commandant en chef la flotte anglaise de la Méditerranée) montait durant la guerre de la révolution, l'*Indéfatigable*, la plus

forte frégate de la marine anglaise, et la plus redoutable par sa vitesse, par la grande habileté de celui qui la commandait, et la confiance sans bornes de son équipage. Un jour qu'il s'était emparé d'une corvette française, Sir Edward eut la curiosité d'aller à bord; il y était depuis quelques minutes, lorsqu'il vit paraître sur le pont un groupe d'hommes vêtus de lambeaux, que la clarté du jour semblait incommoder, et dont tout l'extérieur annonçait de longues souffrances. On se demandera quels pouvaient être, à bord d'un bâtiment de guerre, ces individus qu'à peine on reconnaissait pour des créatures humaines, c'étaient des Français, des prêtres condamnés par le directoire à la déportation dans l'île de Cayenne. Leurs fers venaient d'être brisés; ils sortaient d'un fond de cale infect, où on les tenaient entassés, et, rendus à la liberté, ils se traînaient sur le tillac pour y jouir de la lumiere, et respirer l'air dont ils étaient privés depuis le jour de leur détention. A l'aspect de celui qui les arrachait à un sort aussi affreux, ils tombent à ses genoux, les mouillent de larmes et ne s'expriment que par des sanglots. Un d'eux rompt enfin le silence; il témoigne à Sir Edward le sentiment dont ils sont tous oppressés; mais il ajoute que leur joie est néanmoins troublée, en songeant que l'espérance qu'il devait avoir de trouver un bâtiment richement chargé eût été déçue par une prise d'aussi peu de valeur. "Je n'en ai jamais fait une aussi "riche, répond le vainqueur généreux, et je ne voudrais l'échanger contre aucune autre." Ces paroles, proférées avec l'accent qui vient de l'âme, furent accompagnées de tous les secours dont pouvaient avoir besoin ces êtres si infortunés et si intéressants.

Quelques années après, Sir Edward Pellew étant en croisiere, reçut une lettre dans laquelle un de ses amis lui faisait le récit d'une excursion qu'il venait de faire dans le comté de Dorset. Là, se trouvant près de l'établissement (*Lulworth Castle,*) que le généreux et bienfaisant M. Weld a donné à des trappistes français, il avait eu la curiosité de l'aller voir. Après qu'il en eut parcouru les dehors, on le conduisit à l'église, et c'était le moment où les Peres célébraient l'office. Ce spectacle nouveau pour lui, attirait toute son attention, lorsque tout-à-coup ses oreilles sont frappées du nom de Sir Edward Pellew, distinctement prononcé au milieu de ces chants religieux. Surpris, comme on peut l'imaginer, il attendait avec une extrême impatience

le moment d'obtenir l'explication de ce qu'il venait d'entendre, et se presse de la demander à celui qui l'accompagnait.

" Quoi! lui dit-il, bon pere; vous connaîtriez Sir Ed-
" ward Pellew?—Oui, et beaucoup.—Comment! le capi-
" taine de l'*Indéfatigable*?—Lui-même; il est mon ami
" particulier.—Ah! Monsieur, il est notre sauveur; il
" nous a rendu la liberté et la vie; nous sommes du nombre
" de ces infortunés que le Directoire envoyait périr à
" Cayenne: c'est au courage et à l'humanité de ce brave
" officier que nous avons dû d'échapper au sort qui nous
" menaçait. Hors d'état de lui témoigner notre reconnais-
" sance autrement que par nos prieres, nous nous sommes
" imposé la regle de mêler son nom à celles que nous adres-
" sons chaque jour à l'Eternel; chaque jour nous l'invo-
" quons pour notre libérateur: puisse le ciel exaucer nos
" ferventes supplications, et acquitter ainsi notre vive re-
" connaissance!" En prononçant ces dernieres paroles, le bon religieux fondait en larmes.

Je fus témoin de l'émotion que ce récit produisit sur Sir Edward; je l'ai été souvent, depuis, du bonheur que lui faisait éprouver le doux souvenir d'une bonne action et de sa récompense.

Le général Lauriston, qui avait été fait prisonnier à la fameuse journée du 19 Octobre, est revenu à Paris depuis quelques jours.

Depuis quelques jours, on a assigné au troupes suisses le poste de la grille des Tuileries qui est du côté de la place Louis XV. Elles ne montent plus dans les cours et au plus du grand escalier: les gardes nationales seules occupent ces postes.

Lorsque M. le comte de Linch, maire de Bordeaux, eut l'honneur d'être présenté au Roi, S. M. lui demanda avec bonté s'il avait reçu sa lettre: " Sire," répondit le maire de Bordeaux, en mettant la main sur son cœur, " elle est là."—" C'est aussi de là qu'elle est partie," répliqua l'excellent monarque, en mettant également la main sur son cœur.

Le 8 Mai, M. le duc d'Angoulême, venant de faire une

tournée dans les environs de Bordeaux, traversait Podensac, lorsqu'un jeune homme, monté sur un cheval fougueux et qu'il ne pouvait maîtriser, vint se jeter sur la voiture du prince qui allait très-rapidement. Le cavalier et le cheval furent culbutés ; la voiture passa sur le cheval et fut renversée. Aussitôt tous les spectateurs s'empresserent de prodiguer tous les secours possibles à Monseigneur le duc d'Angoulême, qui n'avait éprouvé qu'un peu d'émotion, et dont le voyage ne fut retardé que de peu d'instants.

M. le cardinal Maury a quitté aujourd'hui l'archevêché.

En 1796, lors de la premiere invasion des Français en Italie, Buonaparté, général en chef de l'armée en arrivant à Milan, écrivit à M. L. F., maître de ballets du grand théâtre de cette ville, de composer sur-le-champ et de faire exécuter un ballet-pantomime, dans lequel il ferait figurer le Pape, la thiare en tête et revêtu des habits pontificaux. M. L. F., artiste aussi distingué par ses talents que par son honnêteté, ne crut pas devoir exposer un pareil scandale aux yeux du public, et livrer à la risée d'une poignée de gens sans mœurs et sans morale le chef suprême de la religion : il ne répondit pas. Quelques jours se passent, un nouvel ordre est signifié à M. L. F., huit grenadiers en sont porteurs et il leur est enjoint de rester chez L. F. jusqu'à ce que son ouvrage soit terminé. Toujours le même silence et la même inaction. Quinze jours s'écoulent, et le général en chef de l'armée d'Italie n'est pas venu à bout de faire exécuter son infâme projet. Irrité d'une résistance à laquelle il n'était pas accoutumé, il fait expédier à L. F. un dernier ordre, portant qu'il sera fusillé si dans 24 heures le ballet demandé n'est pas achevé.

Entouré de satellites, craignant pour sa vie, plus encore pour sa famille, dont il était le seul soutien, M. L. F. obéit. Il esquisse tant bien que mal, cette dégoûtante composition, la met en scene et lui-même est forcé de jouer le rôle du Pape.

Les événements se succedent, les chances de la guerre se multiplient, les Autrichiens rentrent en Italie ; libres du joug des Français, de la terreur qu'inspirait le général en chef, les Milanais retournent dans les églises, la religion reprend tout son éclat, et M. L. F., qui jusqu'alors avait joui de l'estime publique, est obligé de sortir de Milan avec toute sa famille. On lui reproche comme un crime une faute que

lui-même avait pleurée, et qu'il n'avait commise que pour conserver un pere à ses enfants.

Il réalise à la hâte tout ce qu'il possede, repasse en France, place ses fonds dans une maison de commerce, et semble oublier la cruelle disgrâce qu'il vient d'essuyer; mais quelques années après une faillite le prive de toute sa fortune.

Dans cette cruelle extrémité, M. L. F. croit devoir recourir à la protection de celui qui était le premier auteur de toutes ses infortunes. Buonaparté venait alors de se faire déclarer Empereur des Français; M. L. F. se présente à la cour, sollicite une audience de Buonaparté; il rappelle dans sa pétition l'origine des malheurs qui l'accablent, les ordres qui lui ont été donnés par le général en chef de l'armée d'Italie, lors de son passage à Milan. A peine a-t-on parcouru cette pétition, qu'on se hâte d'y répondre. M. L. F. est accueilli, on le cajole, on est prêt à tout lui accorder: on demande seulement qu'il remette les ordres écrits qu'il avait reçus pour composer le fameux ballet. Buonaparté jouait alors le rôle de protecteur de la religion, et il lui importait d'anéantir les preuves authentiques du mépris auquel il avait livré en plein théâtre, et au sein même de l'Italie, le vénérable successeur de Saint-Pierre.

M. L. F., plein d'espoir, se rend au château des Tuileries, et remet les ordres qu'on avait tant d'intérêt à retirer de ses mains.

Il attend en vain pendant quelques mois l'exécution des belles promesses qu'on lui avait faites, mais voyant qu'on ne s'empressait pas de les réaliser, il sollicite de nouveau la faveur d'être admis auprès de Buonaparté; il fait parvenir de nouvelles réclamations; mais il ne reçoit aucune réponse, et se voit forcé de garder le silence; il eût payé de sa liberté, peut-être de sa vie la moindre indiscrétion.

Paris, 21 *Mai.*

Ce soir, le roi et Mad. la duchesse d'Angoulême, Mgr. le duc de Berry, ont assisté à la secondé représentation de la reprise d'*Héraclius.* Ils ont été accueillis sur leur route et à leur entrée dans la salle avec l'enthousiasme qui les suit partout. S. M. le roi de Prusse était arrivé *incognito* quelques instants auparavant. Toutes les allusions ont été saisies avec des transports dont il est difficile de donner une idée à ceux qui n'en ont pas été témoins.

M. le marquis de Champcenetz a repris ses fonctions de gouverneur du château des Tuileries. Il occupe un des appartements du pavillon de Flore.

Les gentilshommes anglais qui se trouvent maintenant à Paris au nombre d'environ cent, ont eu, il y a quelques jours l'honneur d'être admis à un lever de l'Empereur de Russie. S. M. leur a fait l'accueil le plus gracieux, et a bien voulu leur dire qu'elle se faisait une fête de voir leur pays. Ils ont trouvé ce monarque parfaitement instruit de tout ce qui se passe en Angleterre.

Le cardinal Maury s'est mis en route la veille de l'Ascension pour retourner dans son diocese de Montefiascone, d'où S. Em. est absente au moins depuis six ans; elle s'y rend néanmoins à petites journées. Son frere, ses neveux et nieces occupent encore l'archevèché de Paris, mais ce sera pour peu de temps.

Blankenese, 13 *Mai*.

Le général Davoust a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Paris. Le général Gérard a pris le commandement de l'armée, et a promis que l'argent pris à la banque serait rendu. En quittant le commandement, le maréchal Davoust a publié un ordre du jour dans lequel il fait le plus grand éloge de son successeur et de la conduite de l'armée.

Le général Hogendorp, dont on n'oubliera pas le commandement à Hambourg, est parti pour la Hollande.

Paris, 22 *Mai*.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est grand-amiral de France. C'est M. le duc de Penthievre qui l'était avant la révolution.

On a publié une liste inexacte des sénateurs que le Roi a nommés membres de la commission chargée du travail préparatoire de la constitution. Voici leurs noms : MM. Barthélemy, le maréchal Serrurier, Barbé-Marbois, Fontanes, Germain-Carnier, Pastoret, Semonville, Boissy-d'Anglas et Vimar.

M. Lainé, membre du corps-législatif, est arrivé ce

matin de Bordeaux ; il a assisté aujourd'hui à la première séance des commissions du sénat et du corps-législatif.

M. le baron Pasquier, ci-devant préfet de police de Paris, est nommé directeur-général de l'administration des ponts et chaussées de France, sous l'autorité du ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur.

M. de Pannat n'est point secrétaire-général de la marine mais secrétaire de l'amirauté de France.

Le Roi a décidé que la fleur de lis en argent serait la seule portée, quelles que puissent avoir été les demandes de la fleur de lis d'or et leur obtention, MONSIEUR ayant adopté à son arrivée ce signe honorable de dévoûment et de fidélité au Roi et devant continuer à la porter aussi.

Porto-Ferrajo (Isle d'Elbe), 7 *Mai.*

Le 3, vers les six heures du soir, une frégate anglaise mouilla dans notre port ; elle mit à terre plusieurs officiers d'état-major russes, anglais, autrichiens, avec deux généraux français qui avaient accompagné l'ex-empereur Napoléon à bord de la frégate. Un de ces officiers, ayant officiellement notifié au commandant du port l'arrivée de ce fameux personnage, on fit dans la nuit des préparatifs pour le recevoir. Toutes les autorités furent convoquées pour assister le lendemain à la cérémonie de son entrée.

Le 4, au matin, un détachement de troupes apporta dans la ville un drapeau envoyé par le ci-devant empereur et qui fut à l'instant arboré sur le fort de l'Etoile au bruit de plusieurs salves d'artillerie. Ce drapeau était sur un fond blanc parsemé d'abeilles, avec les armes de Buonaparté réunies à celle de l'île par une raye rouge. Peu de temps après, Buonaparté descendit à terre avec toute sa suite ; il fut salué par l'artillerie de la forteresse et celle des forts, de 101 coups de canon : la frégate anglaise répondit à cette salve par 24 coups. Napoléon était vêtu d'une redingotte bleue et d'un habit brodé d'argent ; il portait une décoration particulière également d'argent ; il avait un chapeau rond avec une cocarde blanche ; il paraissait jouir de la meilleure santé. A son entrée dans la ville, les troupes étant sous les armes, il fut reçu par les différentes autorités ; par le clergé et un grand nombre d'habitants que la curiosité avait attirés à ce spectacle.

Après une courte harangue, le maire lui présenta les clefs de la ville. Buonaparté se rendit ensuite, avec son cortége militaire, civil, ecclésiastique, à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum.* A la sortie de l'église, il fut conduit au palais de la Mairie, qui était provisoirement destiné pour son habitation. Il y fut de nouveau complimenté par les autorités et les employés supérieurs ; il parla à chacun avec une extrême gaieté, faisant différentes questions relatives au pays. On remarqua entr'autres les paroles suivantes : " Lorsque j'eus la certitude que la guerre ne se " faisait plus à la France, mais à moi, j'étais trop attaché " à cet état pour ne pas faire tout ce qui lui était plus convenable. L'abdication du trône est pour moi un léger " sacrifice, s'il doit être utile à la France ; j'ai abdiqué de " bonne volonté."

Après un peu de repos, il monta à cheval, et alla visiter avec toute sa suite Marciano, Campo, Capo Liveri et Rio. De retour à Porto-Ferrajo, il donna un grand dîner à toutes les autorités.

Le même jour on publia la proclamation suivante :

" Habitants de l'île d'Elbe, les vicissitudes humaines ont conduit au milieu de vous l'empereur Napoléon ; et son propre choix vous le donne pour souverain. Avant d'entrer dans vos murs, votre auguste et nouveau monarque m'a adressé les paroles suivantes, que je m'empresse de vous faire connaître, parce qu'elles sont le gage de votre bonheur futur :

" Général, j'ai sacrifié mes droits aux intérêts de la " patrie, et je me suis réservé la souveraineté et la propriété " de l'île d'Elbe : toutes les puissances ont consenti à cet " arrangement. Faites connaître ce nouvel état de choses " aux habitants, et le choix que j'ai fait de leur île pour " mon séjour, en considération de la douceur de leurs mœurs " et de leur climat ; dites-leur qu'ils seront l'objet de mon " intérêt le plus vif."

" Habitants de l'île d'Elbe, ces paroles n'ont pas besoin de commentaires ; elles formeront votre destinée. L'Empereur vous a bien jugés. Je vous dois cette justice, et je vous la rends.

" Habitants de l'île d'Elbe, je m'éloignerai de vous. Cet éloignement me sera pénible, parce que je vous aime sincèrement ; mais l'idée de votre bonheur adoucit l'amertume de mon départ ; et en quelque lieu que je puisse être, je me rapprocherai toujours de cette île par le souvenir des

vertus de ses habitants, et par les vœux que je formerai pour eux.

« Porto-Ferrajo, 4 Mai 1814. »

Le général de brigade, DALESME.

Dans la matinée du 5, l'ex-empereur, toujours accompagné des commissaires des puissances alliées, monta à cheval à six heures, et alla visiter Porto-Longone, éloigné de cinq milles, et dont il fut mis en possession par l'officier autrichien, comme il l'avait été de toutes les autres propriétés de l'île. Jusqu'ici on ignore s'il aura une nombreuse maison ; on a débarqué cependant plussieurs beaux chevaux de carrosse, et on attend d'autres équipages et un corps de troupes des Puissances alliées. (*Gazette de Florence.*)

Gênes, 11 *Mai.*

Lundi dernier, à trois heures après-midi, notre port offrit un spectacle des plus imposants et des plus magnifiques, au moment de l'arrivée du Roi de Sardaigne. Aussitôt que le vaisseau qui portait S. M. parut à l'entrée du port, des salves d'artillerie retentirent de tous les bâtiments rangés en ligne. Aux premiers coups de canon, une partie de la population accourut sur les remparts, et l'autre se précipita dans les barques pour jouir de plus près de ce spectale. Les salves recommencerent au moment où le Roi sortit de son vaisseau pour monter une barque, qui fut conduite vers le port Royal au milieu des plus vifs applaudissements de tous les équipages. S. M. fut complimentée par une députation, à laquelle elle répondit dans les termes les plus affectueux. Elle monta ensuite en voiture avec Lord Bentinck, le prince Kolowski, ministre russe en Sardaigne, le comte de Roburent, grand-écuyer. Les rues qui furent traversées par le cortége du Roi étaient bordées d'une haie de troupes, la plupart piémontaises. S. M. descendit au palais Carrega, qui avait été préparé avec beaucoup de magnificence pour la recevoir. Le même jour, le roi admit à son audience différentes députations, ainsi que les personnes les plus distinguées du Piémont.

Le gouvernement provisoire de Gênes a donné, le 5 de ce mois, une fête extrêmement brillante à Lord Bentinck notre libérateur. S. M. Sarde a daigné honorer cette fête de sa présence. A son entrée, un nombreux orchestre a

joué l'air du chant national anglais *God save the King*. S. M. s'est entretenue familierement pendant plus d'une heure avec les membres du nouveau gouvernement. La salle qui avait été disposée pour la fête, est une des plus vaste salles d'Italie: elle contenait plus de 4000 personnes. Le soir, toute la ville fût illuminée.

Cézene le 5 Mai.

PROCLAMATION DE S. S. PIE VII A SES CHERS SUJETS.

Les desseins de la miséricorde divine sur nous se sont enfin accomplis. Précipités de notre siége pacifique avec une violence mouïe, arrachés à l'amour de nos chers sujets, traînés de contrée en contrée, nous avons été condamnés à gémir dans les fers pendant près de cinq années. Nous avons versé dans notre prison des larmes de douleur, premierement pour l'Eglise confiée à nos soins, parce que nous en connaissions les besoins sans pouvoir lui porter secours; ensuite pour les peuples qui nous sont soumis, parce que le cri de leurs tribulations parvenait jusqu'à nous sans qu'il nous fût possible de leur donner des consolations. Les profondes amertumes de notre affliction et de notre douleur étaient néanmoins tempérées par la ferme confiance où nous étions que le Dieu très-miséricordieux, justement irrité par nos péchés, s'appaiserait un jour, et qu'il leverait son bras tout-puissant pour briser l'arc ennemi tendu contre nous, et pour rompre les chaînes qui entouraient son vicaire sur la terre. Notre confiance n'a point été trompée, l'orgueil humain, qui dans sa folie prétendait s'égaler au Très-Haut, a été humilié, et notre délivrance, qui était aussi le but des généreux efforts de l'auguste coalition, s'est opérée par un prodige inattendu.

Reconnaissant que nous devons tout à cette toute-puissante Providence qui regle souverainement les destinées de l'homme, nous ne nous lasserons jamais de la bénir et de chanter ses louanges.

Nous avons songé à consacrer les prémices de notre liberté au bien de l'Eglise. Cette Eglise, qui a coûté à son divin fondateur le prix de tout son sang, devait être le premier objet de notre sollicitude apostolique.

A cet effet, nous avions voulu accélérer notre retour dans la capitale, soit comme étant le siége du Pontife romain, pour nous y occuper des grands et nombreux intérêts de la religion catholique, soit comme étant la résidence de notre souveraineté, pour satisfaire plus tôt l'ardent désir que nous

avons d'améliorer le sort de nos bons sujets ; mais des raisons plausibles nous en ont empêché jusqu'à présent. Encore un peu de temps, et nous les presserons contre notre sein, comme un tendre pere, après un long et pénible pélerinage, serre étroitement ses enfants bien-aimés.

En attendant, nous nous faisons précéder par un délégué, qui, en vertu d'un écrit spécial de notre main, reprendra pour nous, et respectivement pour le Saint-Siége Apostolique, tant à Rome que dans nos provinces, conjointement avec les autres délégués subalternes déjà choisis par nous, l'exercice de notre souveraineté temporelle, si essentiellement liée avec notre indépendance et notre suprématie spirituelle. Il procédera, de concert avec une commission d'Etat par nous nommée, à la formation d'un gouvernement intérieur, et prendra, autant que les circonstances le permettent, toutes les mesures qui pourraient contribuer au bonheur de nos très-fideles sujets.

Que si, d'après le résultat d'arrangements militaires concertés, nous ne pouvons reprendre dès ce moment l'exercice de notre souveraineté dans toutes les autres anciennes possessions de l'Eglise, nous ne doutons pas que nous n'y rentrions au plus tôt, non moins pleins de confiance dans l'inviolabilité de nos droits sacrés (auxquels nous n'entendons porter la moindre atteinte par le présent acte), que dans la justice éclairée des invincible souverains alliés, de qui nous avons déjà reçu des assurances positives et consolantes.

Ministre de paix, nous exhortons tous nos sujets à rivaliser de zele pour conserver la tranquillité, qui est le vœu le plus cher de notre cœur. Si quelqu'un osait la troubler, sous quelque prétexte que ce fût, il sera irrémissiblement puni selon toute la rigueur des lois.

Nous déclarons à nos sujets que, s'il en est parmi eux qui se soient rendus coupables de quelque délit, il n'appartient qu'à notre autorité souveraine d'examiner s'il y a délit, de quelle nature il est, et d'y proportionner la peine. Qu'ils soient donc tous, comme ils doivent l'être, des fils obéissants ; qu'aucun d'eux n'ose s'arroger notre autorité paternelle, et que tous soient subordonnés aux lois et à la volonté du pere commun.

Dans la confiance où nous sommes que nos bons sujets se conformeront avec fidélité à nos intentions souveraines et paternelles, nous leur donnons de tout notre cœur la bénédiction apostolique.

A Cézene, le 4 Mai 1814, de notre pontificat l'an XV.

PIE, PP. VII.

Venise, 15 *Mai.*

Nous avons dans notre port trois vaisseaux de 76 canons, *le Castiglione*, *le Mont-Saint-Bernard* et *le Régénérateur*; deux frégates de 44 canons, *la Princesse de Boulogne* et *la Piave*; en outre, quantité de bricks, galiotes, chaloupes canonnieres, pontons, etc. Ces bâtiments sont en très-bon état, et tout prêts à mettre à la voile. Il y a en construction dans nos chantiers deux vaisseaux de 84, quatre de 76, et beaucoup d'autres bâtiments.

On a publié ici la proclamation suivante :

" Depuis que le contrat de mariage a été élevé par la religion catholique à la dignité de sacrement, le sacerdoce a toujours exercé sur le mariage une autorité presqu'exclusive. Les princes catholiques reconnurent que le sacrement devait avoir la préférence sur le contrat, et qu'il serait trop facile d'altérer les maximes de la religion et le dogme, si la puissance séculiere exerçait sur cette matiere une autorité exclusive. En conséquence, les autorités civiles, en se conformant aux lois ecclésiastiques, et spécialement à celles du concile de Trente, ont promulgué très-peu de lois sur le mariage.

" Le Code Napoléon, en ne considérant le mariage que sous les rapports du contrat civil, et cherchant toujours à étendre la juridiction séculiere, a publié des lois en contradiction avec les lois ecclésiastiques.

" Le même Code a prononcé que, pour la légitimité du mariage et des enfants, la célébration du contrat civil suffisait, et ne s'est occupé en rien de la célébration du sacrement ; et, quoique la religion catholique réclamât hautement la maxime consacrée par la bouche même de Jésus-Christ : *Quos Deus conjunxit, homo non separet*, il a sanctionné la dissolubilité du mariage, pour différentes raisons.

" Ainsi les lois du Code Napoléon sont en opposition manifeste avec nos coutumes les plus anciennes et nos lois les plus sacrées. Il est résulté de ce conflit que la conscience des fidèles et celle de magistrats s'est trouvée exposée aux incertitudes et aux combats les plus pénibles ; et que la religion, ce précieux patrimoine des Italiens, a été réduite à gémir sous le poids d'une législation qui semble avoir pour but de réduire le mariage au seul contrat civil et à le dépouiller de l'auguste caractere de sacrement.

" Une telle contradiction entre les lois civiles et les lois ecclésiastiques, aussi nuisible à la morale sur laquelle repose la félicité des peuples qu'à la sûreté des trônes, ne peut pas exister plus long-temps.

" En conséquence, le gouvernement général, religieux dans ses principes, sage dans ses mesures, voulant réformer le Code Napoléon dans les parties qui ne sont pas conformes à la pureté du dogme catholique et de la morale, a publié le décret suivant.

" Le gouvernement général, civil et militaire actuel, voulant prendre provisoirement quelques dispositions relatives au mariage qui lui ont paru convenables et nécessaires même dans les circonstances, a déterminé ce qui suit :

1°. Indépendamment des publications de mariage, qui, en vertu du code civil provisoirement en vigueur, doivent être faites par l'officier de l'état civil, devant la porte de la maison commune, il en sera fait trois autres pour les catholiques, dans l'église, par le curé ; et, pour ceux des autres religions, par leurs popes, leurs pasteurs, leurs rabbins, etc. dans leurs temples respectifs et dans leurs synagogues ;

2°. Le contrat de mariage entre les catholiques, ne sera valide, et les enfants ne seront légitimes que du moment où ce contrat aura été suivi du sacrement, et, pour ceux d'une autre religion, que du moment où ce même contrat aura été suivi des cérémonies prescrites par leurs cultes respectifs ;

3° Le divorce légalement prononcé, pour quelque cause que ce soit, ne produira point, pour les catholiques, la dissolution du contrat de mariage, mais seulement la séparation personnelle et les effets de cette séparation ;

4°. Les fils et les filles des deux sexes, auxquelles le consentement de leurs ascendants est nécessaire pour contracter le mariage, pourront, en cas de refus, présenter leurs réclamations fondées au gouvernement, qui prononcera. Les présentes déterminations auront leur exécution à compter du 1er Avril prochain."

Le Gouverneur-Général Civil et Militaire,

Henri XV, Prince de Reus-Plauen.

On évalue à 1,400,000 fr. par jour les bénéfices qui résultent pour les restaurateurs et les propriétaires, d'hôtels garnis, de la présence des étrangers que les circonstances font affluer à

Paris. Le prix des logements a augmenté partout de moitié et souvent des deux-tiers ; encore a-t-on bien de la peine à s'en procurer.

Madrid, 5 Mai.—On a célébré le 2 de ce mois une pompe funebre solennelle en mémoire des héros espagnols Daviz, Velarde et autres, victimes de leur généreux dévouement dans la journée du 2 Mai, 1808. Tout ce que la religion a de plus touchant, tout ce que la reconnaissance nationale et la magnificence espagnole ont pu imaginer de plus noble et de plus expressif, a signalé cette fête imposante, célébrée au milieu d'un concours immense, avec une décence et une majesté silencieuses.

Par décret des cortès du 14 Avril 1814, le 2 de Mai sera à perpétuité un jour de deuil de rigueur dans toute la monarchie espagnole.

Les cortès, désirant perpétuer la mémoire du 24 Mars dernier, jour de la rentrée de Ferdinand VII sur le territoire espagnol, après son heureuse délivrance, ont décrété, le 21 Avril suivant, qu'il sera élevé sur la rive droite du Fluvia,* et vis-à-vis le village de Bascara, un monument à l'endroit où S. M. fut reçue par la premiere armée nationale. Le dessin de ce monument devra être approuvé par l'Académie des beaux-arts et l'Académie de l'histoire est chargée de l'inscription.

Le 22 Avril dernier, les cortès voulant transmettre à la postérité la plus reculée la mémoire des grands événements qui ont signalé la résistance glorieuse de l'Espagne contre le tyran de l'Europe, et amené l'heureux terme des efforts héroïques de la nation, ont décrété : 1°. qu'il sera dressé une statue équestre, en bronze, de Ferdinand VII sur la place de la Constitution à Madrid ; qu'on emploiera à ce monument les canons, mortiers et obusiers pris sur l'ennemi ; 2°. que la régence proposera un prix convenable pour l'artiste qui aura présenté le meilleur dessin ou modele ; 3°. que le piédestal de la statue portera une inscription dont le sens sera de faire connaître que le 2 Mai 1808, la nation espagnole ayant juré à Madrid de détrôner le tyran de la France, a vu ses vœux accomplis dans le mois d'Avril 1814, et son roi, Ferdinand VII, rétabli sur le trône.

(Extrait de la Gazette de Madrid.)

Lorsque le général Elio s'est présenté au roi, il lui a parlé en ces termes : " Sire, le général en chef de la 2e armée d'Espagne, capitaine-général de Valence et de Murcie, est

---

* Petit fleuve de la Catalogne, à trois lieues Sud du fort de Figueras.

celui qui a l'honneur d'être devant V. M., devant son roi et maître.

« La deuxieme armée, que j'ai l'honneur de commander, est une de celles qui ont versé le plus de sang pour votre service et pour la liberté du prince et de la patrie. Jugez, Sire, quelle doit être son allégresse d'avoir atteint le but de tant de sacrifices? Que V. M. monte sur le trône de ses ancêtres! Que le Dieu des armées, qui, par des voies si extraordinaires, vous a destiné à restaurer la monarchie d'Espagne, dont la nature vous a donné la souveraineté, daigne vous accorder les forces physiques et morales dont V. M. a besoin pour la gouverner dignement. Sire, n'oubliez point vos braves armées, qui ont arrosé de leur sang la terre qu'elles ont arrachée à la tyrannie de l'étranger, Sire, elles comptent sur votre justice: elles ont mis toute leur confiance en V. M.

« Sire, je vous remets mon bâton de commandement; daignez le recevoir." Le roi lui répondit: « Général, il est dignement placé entre vos mains." M. Elio ajouta avec vivacité: « Sire, daignez le toucher du moins de votre main royale, cela seul lui donnera plus de prix et d'autorité." S. M. prit le bâton de commandement et le rendit sur-le-champ au général, qui baisa la main de S. M.

La guerre de pamphlets est très-active entre les partisans de l'autorité royale et ceux de la constitution. Soixante voix contre 88 ont succombé dans un amendement proposé dernierement sur le texte d'un article de la constitution décrétée il y a plusieurs années.

On assure que le roi prépare à Valence une nouvelle charte constitutionnelle.

On vient de publier à Madrid une traduction du *Génie du Christianisme.*

Parmi les grands d'Espagne qui ont été joindre le roi à Valence, on compte le duc de Hijar frere de madame la marquise d'Ariza, qui est à Paris.

Le régiment des gardes espagnoles, en garnison à Cadix, montre les sentiments les plus exaltés en faveur du roi.

Une partie des équipages de l'Empereur d'Autriche a quitté hier Paris.

Il paraît que le château des Tuileries appartiendra comme par le passé, à la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et sera par conséquent détaché de la paroisse de la Madeleine. Ce qui doit déterminer cette mesure, c'est que le Louvre n'a pas cessé d'être de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'il est naturel que les deux palais, qui seront censés n'en faire plus qu'un par la suite, dépendent de la même église, comme ils seront habités par les personnes qui appartiendront à la même cour. On assure d'ailleurs que S. M. a témoigné qu'elle dési-

rait que les choses fussent rétablies sur l'ancien pied, parce que devant se montrer à sa paroisse dans quelques occasions solennelles, elle n'aurait pu satisfaire à ce vœu dans l'église trop petite de la Madeleine.

Il vient de paraître une petite brochure intitulée: *La Régence à Blois* ou *les derniers moments du Gouvernement impérial*, recueillis par un habitant de Paris réfugié à Blois. L'auteur de cette brochure se trouvait dans cette ville lorsque les événements qui ont changé la face de la France ont éclaté. Il en commence le récit au 28 Mars, et le suit jusqu'au 21 Avril. Il raconte, comme témoin oculaire, ce qui s'est passé chaque jour. Quelques détails étaient déjà connus, d'autres ne le sont pas; mais tous se font lire avec intérêt. Voici comme l'auteur termine sa brochure:

" Le Mardi 12, on vit arriver le prince Esterazy, envoyé à Marie-Louise par son auguste pere, et l'archiduchesse partit pour Rambouillet, sans escorte, avec une suite de six voitures, pour les personnes de sa maison ou de celle de son fils.

" Le Jeudi 21, l'archiduchesse Marie-Louise a quitté Rambouillet, retournant dans le sein de son auguste famille et de sa nation.

" La France n'oubliera pas que deux fois cette princesse lui a évité les horreurs de la guerre civile; la premiere en sortant de Paris, où sa présence eût occasionné une résistance fatale; la seconde en restant à Blois, et opposant la fermeté du courage aux violences de ses beaux-freres.

" Madame mere était partie de Blois avec le cardinal Fesch son frere, qui y était arrivé la veille seulement, par des chemins longs et après bien des détours.

" Lors des premieres alarmes qu'on avait eues à Lyon dès le 12 du mois de Janvier, S. Em. qui les avait fort partagées, avait quitté son siege, et s'était réfugié à Pradines, dans une maison de religieuses qu'il avait fondée. Bientôt S. Em. se vit obligée de quitter ce lieu de retraite, après avoir manqué d'y être prise par un détachement de cavalerie des alliés que le hasard y avait amené, et qui ne laissa à S. Em. que le temps de monter à cheval et de se sauver. Elle se rendit dans l'Auvergne; de là à Montpellier, et enfin à Blois et Orléans, où elle se reposa le jour de Pâques. Elle partit le lendemain pour Rome, emmenant sa sœur qui montrait plus d'humeur que de résignation.

" Sa dame d'honneur, qui l'avait suivie à Blois, la quittait à Orléans. Il fallait trouver quelqu'un pour la remplacer sous un titre plus modeste. Cela fut impossible dans la ville d'Orléans. Madame mere ne put contenir son indignation: " Cela n'est pas encore fini, dit-elle en partant, nous autres " Corses, nous nous connaissons en révolutions."

" Jérôme et Joseph se perdaient dans la foule. Louis était resté à Blois, où on lui témoignait de l'intérêt. Il trouvait aussi dans la religion une source de consolations plus solides. Le jour des Rameaux et le Jeudi-Saint il avait assité aux offices, à l'église de Saint-Louis, en habit de général.

" Il partit bientôt pour la Suisse, où il comptait se fixer dans une terre qu'il possede aux environs de Lausanne, et y vivre avec une dotation de la Hollande.

" Jérôme et Joseph passerent huit jours à Orléans ou dans les environs. Ils en partirent le Lundi 18 Avril, prenant également le chemin de la Suisse.

" Ainsi a fini cette famille de rois, qui ne s'étaient placés sur les trônes ni par leur mérite, ni même par leur ambition, et qui n'ont pas su conserver une puissance qu'ils n'avaient pas su refuser."

Lettre à M. Michaud, Membre de l'Institut et Rédacteur de la Gazette de France.

Mon cher confrere,

Vous avez remarqué, dans un article plein de sensibilité, l'influence qu'ont exercée et qu'exercent encore les femmes sur l'heureux dénouement de la plus longue et de la plus sanglante tragédie de l'histoire. Un événement qui met fin à la conscription et à la guerre est placé sous la garantie de l'amour maternel. Pendant le gouvernement révolutionnaire, les femmes, en sauvant les proscrits, obtinrent souvent la premiere place dans les tables de proscription. Sous le gouvernement de Buonaparté elles furent oubliées, ou plutôt on essaya de les comprendre dans le système d'avilissement général. La premiere époque fut le regne des âmes féroces; la seconde le regne des âmes arides. Ces deux genres de domination ne devaient pas durer en France; on ne pouvait pas bannir pour long-temps la pitié ni l'amour de leur sol natal.

C'est parmi nous que, dans des temps grossiers, les femmes ont obtenu un genre de culte ignoré des nations anciennes. Les progrès de la politesse l'ont embelli, et ceux de la corruption n'ont pu le renverser. Les femmes soutiennent leur propre empire lorsqu'elles défendent la monarchie de François 1er. de Henri IV et de Louis XIV. La

législation qu'elles exercent parmi nous sur les mœurs, les usages, et sur l'opinion même, est aussi secrete, aussi habile, aussi assurée que celle qui, le plus souvent, est leur partage dans l'intérieur des familles. Comme notre opinion est plus vive, plus passionnée que celle de tout autre peuple, elle se ressent davantage de l'influence des femmes. Dans le temps où nous rêvions un peu, en affectant de raisonner beaucoup, les femmes avaient encore une grande puissance. Mais tout a été perdu pour elles, lorsque, dans ces dernieres années, nos hommes d'état nous ont appris à tout calculer. Quelle était la contenance des femmes dans ces fêtes si magnifiques et si mornes, où l'on parodiait la galanterie avec tant de rudesse, l'étiquette avec tant de pesanteur? Quel était l'effroi des meres quand elles entendaient cette question: *Vos enfants, madame, sont-ils au service?* Il est vrai qu'on laissait aux femmes les plaisirs du luxe. Ah! le luxe est décrié pour bien long-temps par l'ennui et la servitude que nous avons vus marcher si fidelement à sa suite. Qu'il y a de grâce dans une cour où regne la simplicité, où l'esprit juste et fin appelle les piquantes saillies, où la bonté provoque les faciles épanchements! Qu'il est doux de voir de jeunes femmes se former en groupe autour de la fille de Louis XVI, et montrer, par leur empressement à imiter la simplicité de sa parure, combien elles seraient heureuses d'imiter toutes ses vertus! Qu'elles se gardent bien de fuir des souvenirs pénibles: ces souvenirs leurs rappellent la gloire de leurs meres, de leurs sœurs.

Les femmes ont dans tous les temps inspiré de belles actions; mais durant la révolution elles les ont faites. Elles ont eu tous les honneurs du courage, en conservant toutes les grâces de la pudeur. Aucune pensée de gloire ne se mêla aux saints motifs de leur dévouement; elles ont gémi quand cette récompense est venue les chercher. Par l'effet de leur noble silence, les mémoires du temps n'ont recueilli que la millieme partie de leurs actes courageux. La plupart de celles dont les beaux traits ont excité une si profonde et si touchante admiration avaient péri. Portons encore nos pleurs sur ces tombes sacrées, ou plutôt élevons, il en est temps, les tombes dont ces femmes courageuses ont été privées. Décorons nos cimetieres qui, maintenant par le soin des familles, appellent la mélancolie, sans inspirer l'effroi. Que celui qui pleure une sœur s'arrête d'abord devant une pierre où sera gravée l'image de madame Elisabeth; qu'il la voie dans ce moment où, prise pour la reine, dont une troupe barbare menaçait les jours, elle fit tous ses efforts pour prolonger cette erreur; qu'il voie un peu plus loin une inscription en l'honneur de mademoiselle Cattey,

qui, entendant prononcer l'arrêt de mort de son frere, cria *vive le Roi* pour le suivre à l'échafaud. Une jeune femme lui avait donné cet exemple, c'était madame de la Vergne, épouse du vieux commandant de Longwi. Toutes deux obtinrent la mort. Ne craignons point que de telles tombes, que de telles inscriptions nuisent aux vœux de concorde qu'exprime notre roi avec tant de noblesse. Quand on pleure et quand on ne songe point à la vengeance. Ces monuments éveilleront des remords que nous saurons respecter. Celui qui insulte au remords est presque aussi coupable que celui qui insulte au malheur.

C'est aussi le moment de s'informer du sort des femmes qui ont survécu au dévouement le plus héroïque, et qui ne peuvent plus échapper à leur renommée, puisqu'elle fait la consolante et sublime partie de notre terrible histoire. Dites-moi, mon ami, quelle heureuse terre, quelle heureuse famille a reçu mademoiselle Elizabeth Cazotte, qui, au 2 Septembre, sauva (pour trop peu de jours, hélas!) des mains des bourreaux, son pere, le plus enjoué et le plus respectable des vieillards. Je ne puis m'empêcher de vous entretenir un moment de mademoiselle de Sombreuil, qui, dans la même journée, sauva par des efforts inouïs de courage un pere que, l'année suivante, d'autres bourreaux lui ravirent. Que le nom de Sombreuil doit être cher aux Français! Il rappelle un autre martyr de la monarchie et de l'honneur, celui qui sur le fatal rocher de Quiberon livra sa vie pour sauver ses compagnons, et la livra inutilement. Ce n'est pas toute; un second frere de mademoiselle de Sombreuil, deux jours avant que son pere, qu'il avait accompagné dans la prison, comparût devant ce tribunal, d'où il était impossible de revenir sans un arrêt de mort, vit son évasion assurée par les soins de l'amitié, la prison était ouverte pour lui; ses geoliers gagnés le pressaient de sortir. *Non*, dit-il. *J'ajouterais encore au danger de mon pere.* Les plus tendres instances ne purent le forcer de fuir: il mourut à côté d'un pere qui, toujours dévoué pour son roi, répandait dans sa famille l'émulation des dévouements sublimes.

Mademoiselle de Sombreuil, quelques années après, a épousé M. de Villelune, militaire bien digne d'entrer dans cette famille chevaleresque. Elle a vécu constamment dans la ville d'Anspach, où, sous les auspices de la reine de Prusse, de ce modele de beauté, de grâces et de vertus, s'était établie la plus touchante colonie de l'émigration. Par combien de soins ingénieux cette reine, qui fut depuis si malheureuse, n'adoucissait-elle pas l'infortune de ses nobles protégés, des amis de madame de Villelune! On eût connu

le bonheur à Anspach, s'il en est pour des exilés qui survivent à une grande partie de leur famille. Combien cette colonie honorait, bénissait l'épouse tendre et idolâtrée d'un souverain qui la pleure encore dans nos murs!

Nos plus illustres généraux, qui eurent tant de fois à traverser la ville d'Anspach, n'avaient pas de plus grands désirs que de rendre hommage à la généreuse fille du gouverneur des invalides. Ils veillaient à modérer les maux de la guerre dans le lieu dont elle avait fait son asile.

Agréez, mon cher confrere, l'expression de mon ancienne et fidele amitié, Ch. Lacretelle.

VARIÉTÉS.

Le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône est le plus grand bienfait que la Providence pût exercer sur la France et sur l'Europe. C'était même, nous aurons occasion de le prouver, le seul moyen de salut qu'elles eussent l'une et l'autre dans la crise où elles se trouvaient placées. La restauration de cette famille auguste dont les princes ont régné sur nous pendant tant de siecles et avec tant de gloire, nous réconcilie avec les autres nations et avec nous-mêmes: en ramenant en France les maximes d'une politique sage et éclairée, la maison de Bourbon fera cesser l'épouvante que nos doctrines avaient jetées chez les autres peuples, et replacera au milieu de nous tous les principes d'union, d'estime, de prospérité et de véritable gloire.

Le bienfait de la paix était inconnu en Europe depuis vingt-cinq ans, parce que depuis la révolution l'esprit de la nation française avait été porté vers un système d'envahissement, de conquêtes et de domination universelle. Toute idée d'équilibre en Europe et d'égalité des droits des peuples au développement de leur industrie nationale, fruit précieux de la civilisation, était oubliée, et les véritables principes du droit des gens étaient méconnus. Les feuilles publiques, destinées à éclairer l'opinion, égarée sur les notions les plus simples, et avaient remis en problême les questions les plus universellement reçues. Le besoin de violer un principe avait amené la nécessité de les violer tous; et, dans ces derniers temps, des publicistes ont osé soutenir que l'état le plus fortuné où l'Europe pût atteindre serait celui où la paix

générale résulterait de la domination d'une seule puissance, et le repos des peuples de leur soumission à la volonté du dévastateur de l'Europe! Ils appuyaient une doctrine si monstrueuse sur ce je ne sais quels principes de *fédération* et de *limites naturelles*, aussi nouveaux que la puissance qui les avait créés pour justifier ses brigandages.

Cette politique n'a jamais été celle de la France, dont elle viole essentiellement les mœurs et les intérêts, et à qui elle est étrangere comme l'homme dont nous venons de secouer le joug honteux. Avec la famille révérée des Bourbons rentreront en France, et dans ses transactions politiques, les principes modérés, équitables, éclairés qui furent longtemps le flambeau de la civilisation européenne, et qui avaient fait du peuple français un ami fidele des grandes puissances un protecteur désintéressé des puissances du second ordre, et un ennemi généreux de toutes celles avec lesquelles il s'est trouvé en guerre.

Un gouvernement violent a pu faire de grandes conquêtes; il a pu effrayer le monde de ses succès et de sa gloire militaire, surtout lorsqu'il avait à sa disposition une nation guerriere et brave; mais ses succès ne pouvaient être que passagers, parce qu'ils étaient injustes et contraires aux intérêts, non-seulement des peuples avec lesquels il s'établissait en guerre, mais de ceux même dont il avait formé l'alliance; et tel a été le sort de l'usurpateur aveugle qui vient de finir, qu'il était à la fois réduit à l'impossibilité de faire la paix et de continuer la guerre. Il avait besoin de succès militaires pour entretenir les illusions de sa grandeur éphémere, et pourtant il sentait que le temps de ses triomphes était passé. Il ne pouvait pas faire la paix, parce que des prétentions insensées l'avaient rendue aussi difficile que dangereuse pour lui. La paix la plus raisonnable était honteuse pour un homme qui avait juré de ne jamais abandonner la domination de l'Europe, et son humiliation devenait la cause inévitable de sa chûte.

Le roi de France seul peut stipuler avec l'Europe des conditions honorables pour la France, parce qu'il est dans ses principes, comme dans son intérêt, de ramener la domination française aux bornes qui sont compatibles avec la tranquillité des autres Etats. Ce prince éclairé, en succédant au pouvoir de ses ancêtres, sait fort bien que la force de son royaume consistera moins dans l'étendue immodérée de son territoire que dans la disposition concentrée qui assurera la défense de ses frontieres, et qu'une administration sage et paternelle concourra plus efficacement à la prospérité de ses

peuples que le développement exagéré de forces extérieures, qui a, depuis vingt ans, transformé la France entiere en un arsenal de guerre.

Par sa situation géographique et sa position centrale, la France sera puissante et forte lorsqu'elle sera tranquille, et elle sera respectée dès qu'elle aura elle-même repris l'habitude de respecter ses voisins. Destinée par la nature à exercer une grande influence en Europe, elle est appelée à protéger les états faibles et à être l'arbitre des grands différents politiques qui menaceraient de troubler l'ordre social. Ses alliances les plus utiles seront celles qui seront contractées avec les puissances qui montreront le moins d'ambition, parce qu'elle est aujourd'hui plus intéressée que les autres Etats à ce que rien ne trouble la paix publique et l'ordre qui va être rétabli.

En un mot, la France, en reprenant son gouvernement légitime, s'est remise en harmonie avec toutes les puissances; elle rentre dans la famille européenne, et elle se place, après vingt ans de guerre, parmi les autres nations avec des sentiments de réconciliation qu'elle doit à la maison de Bourbon.

Paris, le 23 Mai.

ORDONNANCE DU ROI.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Voulant donner à notre marine une preuve de notre estime et de notre bienveillance,

Sur le rapport de notre ministre de la marine,

Le Conseil-d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. La dignité d'amiral de France est conférée à notre neveu le duc d'Angoulême.

2. Les vice-amiraux actuellement pourvus du titre d'inspecteurs-généraux des côtes du Nord, de l'Océan, de la Méditerranée et de la Ligurie, auront désormais celui de

premiers inspecteurs-généraux de la marine, et conserveront le traitement, les honneurs, les prérogatives dont ils jouissent en ce moment.

Donné à Paris, le 18 Mai, 1814.

(Signé) LOUIS.

Par le Roi,

Le ministre et secrétaire-d'état, ayant le département de la marine:

(Signé) MALOUET.

Par décision du 22 Mai, le Roi a nommé M. De Panat, chevalier de St. Louis, ancien officier de la marine, secrétaire-général de l'amiral de France.

M. Royer-Collard, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie;

M. le baron Pasquier, directeur-général de l'administration des ponts et chaussées;

M. Becquey directeur-général du commerce, de l'agriculture, des arts et manufactures;

Et M. Maxime de Choiseul d'Aillecourt, préfet du département de l'Eure,

Ont prêté serment hier, après la messe, entre les mains de Sa Majesté.

Londres, le 30 *Mai* 1814.

Les derniers avis reçus de Paris donnent tout lieu de croire que les préliminaires de paix sont signés. Le moment où les conditions du traité seront connues est si prochain aujourd'hui, qu'il serait superflu de discuter sérieusement les conjectures qui ont été publiées dans les journaux du continent. Ceux de Paris nous assurent que les Français auront lieu d'être contents des termes obtenus par leur souverain; qu'ils sont très-honorables, et ne contiennent aucunes des stipulations ignominieuses auxquelles Buonaparté avait acquiescé deux fois; enfin que le traité assurera à la France une puissance plus réelle et plus étendue que celle qu'elle a possédée depuis vingt ans. La plupart de ses colonies dans les deux Indes lui seront rendues; son territoire continental sera aggrandi; elle n'aura aucunes indemnités, ni contributions à payer; et elle conservera tous les monuments et chefs-d'œuvre des arts qui sont actuellement en sa possession. Si ce sont là les bases du traité préliminaire, il faut convenir que les puissances alliées ont rempli avec magnanimité la promesse qu'elles avaient fait d'accorder des conditions de paix libérales à la France, lorsqu'elle serait gouvernée par son monarque légitime. Elle recouvrera le degré d'influence qui appartient à son étendue et à sa population, et tout le poids qu'elle doit avoir dans la nouvelle balance de l'Europe, pour l'intérêt même de toutes les autres puissances. Quelques-uns de nos politiques feignent de craindre que les Alliés n'aient outrepassé les bornes d'une juste libéralité, et n'aient fait de trop grands sacrifices. On aurait dû, disent-ils, se mettre en garde contre l'esprit militaire et turbulent dont les Français d'aujourd'hui se montrent animés, contre les dangers que leurs voisins ont à craindre de la proximité d'une armée nombreuse, brave, perfectionnée par les suites même de ses revers, et commandée par des chefs dont les talents et l'infatigable activité sont notoires; on aurait dû retenir ou exiger des sûretés, qui pussent répondre, au moins pendant un certain nombre d'années, de la fidele observation du traité de paix. Ces craintes nous paraissent imaginaires; et pour les bannir, il suffit de considérer la situation relative de la France et des autres principaux états du continent, les

forces respectives des puissances prépondérantes, et surtout l'union et les traités qui existent entre les grands monarques auxquels l'Europe doit sa délivrance. Ces traités et les bases sur lesquels ils sont fondés formeraient une garantie suffisante contre tous les dangers chimériques que quelques écrivains se plaisent à imaginer; quand bien même les circonstances actuelles n'en offriraient pas d'autres. Mais, s'il est vrai qu'il n'y a pas trois mois encore, les illustres alliés ne croyaient pas devoir redouter une paix avec le tyran qui gouvernait alors la France, quoique cette paix lui eût laissé de grands moyens pour troubler de nouveau l'Europe, quelle sécurité ne doit pas leur offrir une paix avec le souverain légitime, qui ne peut qu'être porté, par son intérêt comme par inclination, à l'observer religieusement? Il n'est pas impossible qu'il y ait eu quelques discussions sur certains termes; mais il est évident qu'elles n'ont porté aucune atteinte à l'esprit de conciliation et de paix qui anime tous les souverains et qui dirige tous les négociateurs.

Les lettres de France varient sur le jour où la signature des préliminaires a dû avoir lieu; mais aucune ne le fixe au-delà d'hier, 29. Quoiqu'il en soit, l'arrivée de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse dans ce pays-ci est très-prochaine. Ils débarqueront à Douvres, si le temps est favorable; des détachements de troupes y ont été envoyés pour leur réception. Monseigneur le Duc de Clarence est retourné aux Dunes, il y a quelques jours, et Son Altesse Royale a arboré le pavillon royal à bord de l'*Impregnable*. Lord Charles Fitzroy est allé à Calais pour être à portée de connaître précisément le jour de l'arrivée des Souverains, et en informer Son Altesse Royale: il reviendra aux Dunes vingt-quatre heures avant l'arrivée du prince royal de Wirtemberg, qui doit précéder de quarante-huit heures Leurs Majestés.

Les préparatifs pour les fêtes qui doivent leur être données par Monseigneur le Prince Régent, et par divers corps et personnages considérables se continuent avec la plus grande activité, particulièrement à Carlton House et dans le Parc de Saint James. Des feux d'artifices superbes se préparent sous la direction du colonel Congreve, et il y sera préludé par des salves de cent cinquante pieces d'artillerie de gros calibre, qui seront placées dans ce parc.

L'Empereur d'Autriche ne viendra pas en Angleterre; il était attendu à Munich vers le 24 de ce mois. Sa Majesté doit aller incessamment en Italie, où elle est, dit-on, appelée par des affaires urgentes relatives à la nouvelle répartition des Etats et provinces de ce pays.

Nos nouvelles des états unis d'Amérique vont jusqu'au 10 d'Avril. Le Gouvernement Americain qui ne connaissait encore que les désastres de Buonaparté en Saxe, sa retraite précipitée, et l'entrée des Alliés en France, avait perdu tout confiance dans l'appui que ce protecteur lui avait promis ; et il etait en outre vivement alarmé des préparatifs d'attaque faits par nos croiseurs dans les parages de New York et sur divers autres points de la côte. En conséquence, le Président a adressé au Congèrs un message, par lequel il lui a recommandé, en considération des événements favorables au rétablissement des relations de commerce avec l'étranger qui étaient survenus depuis peu, de révoquer les actes d'embargo et de prohibition rendus dans les années précédentes, et d'autoriser, à partir d'une époque qui serait fixée, les importations et exportations, sur des vaisseaux américains ou neutres, en laissant subsister jusqu'à certain termes après la conclusion de la paix avec la Grande-Bretagne, les droits d'importation, qui devaient servir de sauve-garde et d'encouragement aux manufactures naissantes de ce pays.

En conséquence de ce message, la Chambre des Représentants a adopté le 7 Avril, à une très-grande majorité un bill qui en remplissait l'objet, et l'on ne doutait pas que le Sénat ne l'adoptât avec la même docilité. Nous n'avons point de journaux américains postérieurs au 10 ; mais des avis reçus des Bermudes, qui vont jusqu'au 30, nous annoncent non-seulement que le nouvel acte a passé mais même qu'il avait déjà reçu son exécution.

Cependant, il paraît que dans ces entrefaites, le gouvernement américain a persisté dans diverses mesures hostiles et dans ses armements et s'est refusé à des propositions faites par les commandants des forces de terre et de mer de S. M. dans la vue d'ouvrir la voie à des arrangements pacifiques. En conséquence l'amiral Sir Alexandre Cochrane, qui a relevé Sir J. Warren, à la station d'Amérique, a déclaré, par une proclamation, en date du 25 Avril, que le blocus établi par la pro-

clamation de son predécesseur, datée du 16 Nov. 1813, lequel ne s'appliquait qu'à une certaine partie des ports et côtes des Etats-Unis, s'étendrait désormais à tous leurs ports, havres, bayes, rivieres et îles, et qu'il avait stationné sur chaque point des forces suffisantes pour maintenir le blocus avec la plus grande rigueur. Cette mesure privera le gouvernement américain, des ressources qu'il avait espéré de se procurer, pour continuer la guerre, lorsqu'il avait eu recours à la levée de l'embargo et des autres destinations. En outre lorsque M. Madison aura connaissance de la révolution qui a renversé son idole, il est à présumer qu'il consentira enfin à abjurer les prétentions extravagantes et les absurdes argumentations qu'il n'a pas cessé de mettre en avant. On assure qu'il a déjà envoyé à ses négociateurs ambulants des instructions d'une nature plus humble que celles qu'ils avaient reçues avant leur départ. Le lieu où ils doivent enfin se réunir n'est pas encore connu authentiquement; il paraît probable que ce sera à Gand dans les Pays-Bas. Dans ce moment quelques-uns de ces négociateurs sont encore à Gottembourg; d'autres sont à Londres, et d'autres sont partis la semaine derniere d'ici pour aller sur le continent; ceux-ci sont MM. Bayard, Milligan et Dallas.

Les plénipotentiaires Anglais ne sont pas encore nommés, malgré que nos journaux les aient déjà désignés plus d'une fois. Les pleins-pouvoirs les plus efficaces, pour mettre une fin à nos différents avec les Etats Unis, sont ceux que Lord Hill a vraisemblablement reçus depuis deux jours. Ce brave général est sur le points de partir pour l'Amérique, avec une armée d'*expédition*, composée de 12000 hommes d'élite, détachés en grande partie de l'armée du duc de Wellington. Il est arrivé Samedi du continent et il a eu le même jour et hier des audiences du Prince Régent et de quelques uns des ministres de sa Majesté.

Les affaires d'Espagne ont pris récemment une tournure très-sérieuse, et les apparences ont fait craindre pendant quelque temps que ce royaume, si nouvellement délivré des ravages d'une guerre étrangere, ne fût livré à tous les maux d'une guerre intestine. Mais un grande crise l'a sauvé. Les lettres que nous recevons à l'instant de Madrid, nous apprennent que les discussions qui ont subsisté pendant quelque temps sur les propositions que les Cortès avaient faites au Roi, ou plutôt sur l'injonction de sanctionner ou rejeter la nouvelle constitution sans aucune distinction ni réserve, ont été terminées subitement par un grand coup d'autorité. Les habitants des diverses provinces, un très-grand nombre de grands et d'autres chefs de la noblesse, et le peuple de Madrid, se sont déclarées en faveur du Roi, et Sa Majesté, s'appuyant sur les sentiments manifestés par la grande majorité de ses sujets, a deployé son autorité dans toute sa plénitude. Il a dissous les Cortès, déclaré nuls la constitution décrétée par eux et tous les autres actes, et même fait arrêter quelques-uns des membres de cette assemblée et du gouvernement créé par elle En même temps Sa Majesté a annoncé qu'elle travaillerait avec les autorités compétentes, à la formation d'une chartre constitutionnelle, adaptée à la situation locale et aux besoins du pays, propre à rendre aux Espagnols des deux hémispheres les justes droits et la tranquillité qui devaient être leur partage, et en même temps conforme aux circonstances et aux progrès des connaissances en Europe.

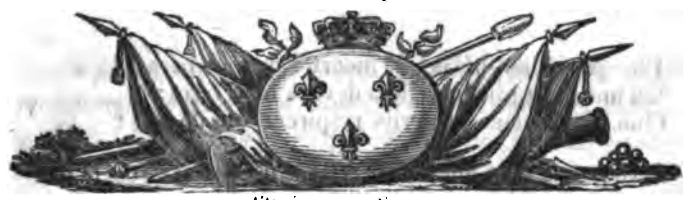
Cette révolution, si prompte et si complette, s'est opérée sans aucune effusion de sang. Suivant des lettres particulieres de Madrid, elle a été un résultat nécessaire des prétentions outrées du parti dominant dans les Cortès, appelé le parti *libéral*. Les hommes qui le composaient réunissaient une grande probité à des talents éminents; mais la constitution qu'ils avaient redigée était tellement en opposition à l'esprit des anciennes lois fondamentales du royaume et aux habitudes du peuple, que pour maintenir leur prin-

cipes, ils ont eu recours à des mesures si peu sages, si précipitées et même si injustes, que le peuple espagnol tout entier a vu avec plaisir ce corps renversé et son ouvrage anéanti. Il s'est rangé avec empressement du côté du monarque, a accueilli sa proclamation avec les plus vifs transports, et la dissolution des Cortès a été célébrée par des réjouissances et des illuminations. Les lettres qui en contiennent les détails sont datées du 13. Elles nomment plusieurs des individus qui ont été arrêtés. Ferdinand, à son arrivée en Espagne, était, dit-on, très-disposé à accepter la constitution des Cortes; mais il a reçu des représentations si multipliées de la part du clergé, de la noblesse et de l'armée, et plusieurs villes ont manifesté si hautement leur aversion pour le régime qu'elle établissait, qu'à la fin Sa Majesté ne pouvait plus y donner sa sanction, sans s'exposer à voir son autorité méconnue et son royaume déchiré par une guerre civile.

Dans des circonstances à peu près semblables, le Roi de France a eu le bonheur, si non de reconcilier les partis opposés, du moins d'en calmer l'irritation, et d'en diriger l'activité vers un objets salutaire; et maintenant il travaille paisiblement, avec un petit nombre d'hommes non moins habiles que sages, à l'établissement d'une chartre constitutionelle qui puisse assurer à l'autorite royale tout le pouvoir qui lui est nécessaire, et aux intérêts de la nation tous les soins qu'ils exigent. C'est demain que ce travail préparatoire doit être communiqué au Sénat et au Corps Legislatif.

---

mprimé epour SCHULZE et DEAN, 13, Poland-St. Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres. Prix, Cinq Guinées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCIII.—*Le* 10 *Juin*, 1814.

L'ORPHELINE DU TEMPLE.

ELÉGIE, PAR M. TRENEUIL.

Fuyez, songes affreux qu'enfantent les ténebres ;
Sortez de ma pensée, images trop funebres ;
D'un calme passager laissez jouir mon cœur :
De cette horrible Tour qu'habite la Terreur
Passons dans ce jardin, et que de noirs présages
Ne viennent pas troubler la paix de ses ombrages.
Ici, je vois du ciel se déployer l'azur ;
Je m'abreuve d'un air et plus libre et plus pur ;
Ces arbres, que des vents animent les haleines,
Semblent tous à l'envi compatir à mes peines ;
Je converse avec eux : leurs rameaux gémissants
Se plaisent à répondre à mes tristes accents,
Et je leur prête enfin, pour flatter ma misere,
La pitié, devenue aux humains étrangere.

Mais, lugubre campagne, et le jour et la nuit,
De la Tour au jardin la douleur me poursuit :

Puis-je oublier hélas ! le meurtre de mon pere ;
Qu'une mort plus cruelle a dévoré mon frere ;
Que mes parents proscrits respirent loin de moi ?

O vous que mon amour cherche avec tant d'effroi (1),
O ma mere, ô jadis Reine si fortunée !
Et vous Elisabeth dont l'Europe étonnée
Admire l'héroïsme et les saines vertus,
Mes anges protecteurs, qu'êtes-vous devenus ?
Je sais que des méchants la fureur assouvie (2)
Vous laisse, ainsi qu'à moi, le fardeau de la vie ;
Que du sang de Louis ces monstres satisfaits
Ne se noirciront pas d'inutiles forfaits :
Pourquoi donc, dans Paris, solitaire, enchaînée,
Ne puis-je à votre sort unir ma destinée ?
Pourquoi, quand je demande où sont fixés vos pas,
Mes farouches gardiens ne répondent-ils pas ?
Que me présage encor leur sinistre silence ?
Et pourquoi, ce matin, trompant leur vigilance (3),
Un fidele sujet, vaincu par mes douleurs,
A-t-il à mes discours répondu par des pleurs ?
Enfin, restes proscrits d'une auguste famille,
D'où vient, si vous vivez, qu'aux yeux de votre fille,
Le crayon de la mort, sur ces murs attristés,
Dessine, chaque nuit, vos traits ensanglantés ?
D'où partent ces accens lamentables et tendres ?
“ Nos jours sont retranchés ; sois fidele à nos cendres ;
“ Montre-toi toujours digne, en ces cachots profonds,
“ Et du sang des Césars, et du sang des Bourbons”.

Oui, ces accents plaintifs, ces nocturnes images,
Viennent du haut des cieux confirmer mes présages ;
Oui, Paris immobile aura vu ses bourreaux
Devant votre palais dresser vos échaufauds :
Est-il un attentat qu'un tel siecle n'enfante ?
J'atteste ces trois jours de mémoire sanglante
Où, jetés dans les fers, vingt mille infortunés,
Au devant des poignards, sans défense traînés,
Expirerent d'un long et terrible supplice,
Sous les yeux d'un sénat impuissant ou complice :
J'atteste cette loi, la parricide loi,
Qui, même après la mort, poursuit le sang d'un roi ;
J'atteste du Dauphin les indignes tortures (4) !
O honte des Français chez les races fitures !

Le fils de saint Louis a pour maître un bourreau,
Le mépris pour tribut, pour palais un tombeau !
Quels mysteres affreux retrace à ma mémoire
De sa captivité l'épouvantable histoire ;
C'est elle.... la voilà cette homicide Tour,
Où privé du bienfait et de l'air et du jour,
Dans une longue mort il consuma sa vie.
Combien de fois ces murs ont vu la tyrannie
Contre cettte victime inventer des tourments,
Et d'un secret poison armer ses aliments ?
Pleure-t-il, on punit, on captive ses larmes....
Mais quel est leur dessein, quand la voix des alarmes
Va, durant son sommeil, rugir daus sa prison ?
Veulent-ils renverser, éteindre sa raison,
Du Ciel qui le forma défigurer l'ouvrage,
Dans son âme royale imprimer leur image ?
De quels cris, de quels chants mille infernales voix
Epouvantent, grand Dieu, l'auguste enfant des Rois !
Quelle doctrine impie !.... ô profonde misere !
Non, je n'aurai jamais à rougir de mon frere :
On peut troubler ses sens, le frapper de terreur :
L'innocence toujours régnera dans son cœur.
Il va cueillir enfin la palme du martyre ;
Les cieux lui sont ouverts ; mais avant qu'il expire,
Toujours digne de lui, digne de ses parents,
Il a, sans les fléchir, prié pour ses tyrans ;
Je sais que sa raison, un instant éclipsée,
A des plus purs rayons éclairé sa pensée ;
Que sa bouche pieuse a béni tour-à-tour,
Sa mere, Elisabeth.... Je sais que son amour
A souvent appelé sa sœur infortunée....
Mais à ne plus le voir, sans retour condamnée,
Hélas ! si près de lui, je l'entendais souffrir ;
Je l'entendais crier, je l'entendais mourir !
Jeune Lys, enlevé d'une terre sauvage,
Va renaître, et fleurir sur l'éternel rivage ;
Va, mon frere, et du ciel fortuné possesseur,
Sois l'ange des prisons, et l'ange de ta sœur :
Tu reposes sans doute à côté de ton pere !
Souvent il me disait : "C'est en Dieu que j'espere ;
« Lors même que sa main s'appesantit sur nous,
« Ma fille, nous devons adorer son courroux ;
« S'il plaît à la sagesse inneffable et profonde
« Qui gouverne, à son gré, les hommes et le monde,

« De m'imposer encor le malheur de régner,
« Mon plaisir le plus doux sera de pardonner (5).
« Mais de nos oppresseurs l'ivresse sanguinaire
« Les souillera d'un crime, à leurs yeux nécessaire :
« Je ne crains pas du moins que les tristes remords,
« A mon ombre attachés me suivent chez les morts ;
« J'ai vécu, j'ai régné, je meurs dans l'innocence ;
« Et mon dernier soupir est un vœu pour la France. »

O sublimes vertus, dignes d'un sort meilleur ?
O mon pere! ô vous tous que je porte en mon cœur,
Vous ne vivez donc plus, et moi j'existe encore !
Malheureuse, j'existe ! . . . . ô mort ! ma voix t'implore:
Irrite la fureur des tyrans de l'état ;
Et qu'ils pressent le jour de mon assassinat !
C'est mon vœu le plus cher ; ma naissance est mon crime;
Qu'ils immolent enfin leur derniere victime !
Assez de mon exil s'est prolongé le temps :
O quand viendra la mort, cette mort que j'attends,
Dérober ma misere à de nouveaux outrages,
A d'affreux souvenirs, suivis d'affreux présages ?
Si mon cœur quelquefois tente de s'engager
Dans les illusions d'un rêve passager,
Est-il un seul objet dans cette noire enceinte,
Qui n'éveille aussitôt ma douleur ou ma crainte ?
Ici, l'on insultait du geste et de la voix,
Le meilleur des humains, des peres et des Rois.
Où porté-je mes pas ?... Lamballe !... je m'arrête (6)..
Ce lieu rougit encor du sang de vôtre tête,
C'est là que six bourreaux, à nos yeux, en hurlant,
L'offrirent en trophée au bout d'un fer sanglant,
Sinistre avant-courriere, effroyable message
Du démon qui livrait tout Paris au carnage.
O princesse !... ô Tourzel ! que la postérité (7)
Bénisse, en l'admirant, vôtre fidélité !
Vous briguiez la faveur (quel héroïque exemple)
De subir le destin des prisonniers du Temple ;
Ce vœu devint aussi le plus doux de mes vœux :
On repoussa l'élan de vos cœurs généreux ;
Mais si j'eusse obtenu cette faveur divine,
Je ne me croirais pas tout-à-fait orpheline ;
Vous me protégeriez, en partageant mes pleurs,
Contre mes souvenirs et contre mes terreurs :
Je n'ai point des Tyrans épuisé l'inclémence ;

Je possédais, trésor cher à mon indigence,
Un tableau qui long-temps à mes yeux satisfaits
De mes parens captifs reproduisit les traits :
Je n'ai pu conserver cette image adorée.
Un écrit me restait, feuille chere et sacrée (8)
Où respiraient les vœux qu'à la divinité
Offrit d'Elisabeth la tendre piété :
De sa royale main cet écrit fut l'ouvrage ;
On m'a de ses adieux ravi ce dernier gage ;
Et la haine, la nuit, me prive du repos
Que le crime enchaîné trouve dans les cachots.
On a donc oublié le touchant ministere
Qu'envers les prisonniers allait remplir mon pere ;
Que du plus saint respect environnant leurs droits,
Il adoucit pour eux l'austérité des lois ;
Que même le coupable, en proie à la souffrance,
Obtenait la pitié qu'inspire l'innocence ;
Et, sous l'autorité de ce roi paternel,
Reçut tous les secours des hommes et du ciel !
Se peut-il donc, tyrans, que votre barbarie
Par un tel souveuir ne soit pas attendrie ?

Vous que de l'infortune accable le fardeau,
De ma vie orageuse embrassez le tableau ;
Que votre œil atttristé s'y repose, et contemple
La fille de Louis, l'Orpheline du Temple.
Dites, en me voyant . A nos longues douleurs
L'amitié mêle au moins le charme de ses pleurs ;
Cessons de murmurer ; Thérese est dans les chaînes ;
Elle souffre, et Dieu seul connaît toutes ses peines !

Telle est donc de ces temps la tyrannique loi,
Que même la pitié craint d'approcher de moi,
Ou demeure glacée aux accents de ma plainte !
Je sais du moins, je sais qu'à travers cette enceinte
Des cœurs français encor m'adressent, chaque jour,
Un tribut de regrets, de larmes et d'amour ;
J'aime à le recueillir ; ce tribut est l'offrande
La plus chere au malheur, la seule qu'il demande.

Mais quels chants, soutenus d'accords mélodieux,
Semblent furtivement pénétrer dans ces lieux ?
Ah ! lorsque ce concert enchante mon oreille,
Quel pieux souvenir dans mon cœur se réveille !

La France à ce beau jour attachait autrefois (9)
La fête consacrée au plus saint de nos rois ;
Et la Religion, pour sa race chérie,
Offrait à l'Eternel les vœux de la patrie.
Sur ces temps de bonheur et de gloire écoulés
Reporterai-je encor mes regards désolés ?
O sujets, ou plutôt amis dont le courage
Hasarde, en ma faveur, un si touchant hommage ;
Qu'il m'est doux, dans ces lieux de tristesse et d'effroi
De songer que vos cœurs se souviennent de moi ;
Que je n'en serai point par le temps effacée ;
Qu'à mon image enfin, tant de fois offensée,
Vos mains, pour m'honorer, attachent quelques fleurs.
Et que chacun de vous l'arrose de ses pleurs !
Mon malheur vous répond de ma reconnaissance...
Mais je crains pour vos jours ; votre noble imprudence
Va de ma solitude irriter les ennuis :
Oubliez qui je fus, et voyez qui je suis ;
Que ce jour, autrefois plein de joie et de charmes,
S'écoule désormais dans le deuil et les larmes ;
Que vos vœux, votre espoir, se changent en regrets,
Vos concerts en soupirs, et vos fleurs en cyprès !
Comment le souvenir de ma grandeur passée
Pourrait-il, un instant, sourire à ma pensée,
Lorsque de plus en plus un sénat inhumain
Me fait sentir le poids de son sceptre d'airain ;
Lorsque tous mes geoliers, pour servir sa furie,
Rivalisent entre eux de haine et d'industrie ;
Lorsqu'à me désoler acharnés nuit et jour,
Ils m'obsedent, tantôt dans cette affreuse Tour,
Tantôt dans ce jardin où souvent leur caprice
Permet à ma langueur un léger exercice.

Mais de son dernier charme on va priver ces lieux :
Arbres hospitaliers, recevez mes adieux (10) !
Au midi de tes ans, famille infortunée,
Es-tu, comme la mienne, à périr condamnée ?
Le bruit de la coignée a troublé les oiseaux ;
La frayeur, avec eux, vole sur les rameaux,
Les poursuit, les disperse..... et les fils et les peres
Quittent, en gémissant, leurs nids héréditaires ;
Tels naguere la France a vu, de toutes parts,
Des femmes, des enfants, des prêtres, des vieillards,
Persécutés, proscrits, et tremblans pour leur vie,
Fuir.... et d'un long adieu saluer leur patrie.

O tableaux déchirants ; ô siecle criminel !
Mais j'adore à genoux la volonté du ciel :
Souverain protecteur de l'humaine faiblesse,
Contre le désespoir soutenez ma jeunesse :
Je ne demande point que, dans votre bonté,
Vous abrégiez les jours de ma capitivité ;
Mais au moins du malheur, mon unique héritage,
A mon âme abattue inspirez le courage,
Et daignez attacher à de légers travaux
Un charme qui suspende et console mes maux.

Hélas ! il me souvient, quand la soie ou la laine
M'invite à manier une aiguille incertaine,
Que ma mere m'apprit à dessiner les fleurs,
Comment le goût choisit, nuance les couleurs.
Des Rois dont je descends que je lise l'histoire,
Mon malheur s'agrandit à l'aspect de leur gloire ;
Si je prends le crayon, mon ouvrage soudain,
Tout imparfait encor, s'échappe de ma main ;
Ou bientôt croyant voir, dans ces demeures sombres,
Errer de mes parens les lamentables ombres,
J'accours, et de leurs traits que j'ai su retenir
Mon fidele crayon fixe le souvenir.

Ah ! si quelque retraite obscure, hospitaliere,
Possédait le trésor de leur sainte poussiere !
Mes mains pourraient un jour y cultiver des fleurs ;
Je pourrais à loisir y répandre des pleurs ;
Et lorsque le soleil, touché de mes souffrances,
Féconderait enfin mes cheres espérances,
J'irais, avec transport, voir ces martyrs nouveaux,
Renaître dans les fleurs, filles de leurs tombeaux ;
Et consolée, au moins, distraite de ma peine,
Dans l'haleine des fleurs respirer leur haleine !
Combien le lys surtout serait cher à mes yeux !
Je lui rendrais les soins qu'on doit aux malheureux :
Dépouillé de sa gloire, et courbé par l'orage,
Quels droits n'aurait-il pas à mon premier hommage !

Si le Ciel, envers moi devenu plus clément,
Opere dans mon sort un heureux changement ;
Si de mes oppresseurs la vengeance remplie
Permet qu'un souverain à qui le sang m'allie,
De l'hospitalité m'accorde le bienfait,
Avant que ma misere en recueille l'effet,
J'irai dans Saint-Denis saluer la famille
De ces Rois, dont je suis la déplorable fille.

Jusqu'à la fin des temps ils dormiront en paix ;
La mort les a rendus possesseurs d'un palais,
Où, quoique dénués d'amis et de défense,
Ils n'auront jamais lieu de redouter l'offense ;
Ils se réveilleront dans le même tombeau,
Sous le même soleil levé sur leur berceau,
Tandis que je ne sais quelle lointaine rive
Recevra dans son sein ma cendre fugitive,

O mânes des Louis, des Charles, des Henris !
Vous serez, je le sens, plus émus que surpris.
Lorsque vous entendrez mes adieux à la France
S'exprimer par un vœu digne de ma vengeance :
L'Eternel, dans la nuit de ses desseins profonds,
Me dérobe le sort qu'il réserve aux Bourbons :
Mais que cet arbre antique expire ou refleurisse,
Si, jusques au grand jour marqué pour la justice,
Il laissait envahir par d'autres souverains
Un sceptre que le crime arracha de nos mains ;
Du sang de leurs sujets saintement économes,
Qu'ils soient, non les tyrans, mais les peres des hommes ;
Qu'ils rapportent à Dieu leur gloire et leur pouvoir ;
Que sur les maux du peuple ils reglent leur devoir ;
Et, pour tout dire enfin, qu'ils marchent sur la trace
Des plus vertueux rois qu'ait produits votre race !
Mais quand je parcourrai ces rangs silencieux,
Remplis, depuis mille ans, par mes nobles aïeux,
Je n'y trouverai point la cendre de mon pere,
Ni celle de sa sœur, ni celle de ma mere !
Vous, dont j'ai tant pleuré le regne d'un instant,
Vous n'y siégerez point : le même sort m'attend :
Et je dois, à mon tour, du royal mausolée,
Me voir, comme du trône, avec vous exilée.

Peut-être (et cet espoir dans les lointains climats
De ma famille auguste accompagne les pas)
Peut-être elle viendra, plus que jamais chérie,
Du regne des Tyrans consoler la patrie !
Devant nous marcheraient le pardon et la paix :
Quelques monstres, enfin, ne sont pas les Français ;
Et tous, amis d'un joug si doux à leurs ancêtres,
Vivraient à l'avenir fideles à leurs maîtres.
Le jour fuit ; il s'éteint ; des geolirs furieux
Le geste et le regard me chassent de ces lieux ;
Déjà ma prison s'ouvre, et, sous ces voûtes sombres,
Le spectre de la mort descend avec les ombres !

Notes sur l'Orpheline du Temple.

(1) O vous, que mon amour cherche avec tant d'effroi,
O ma mere, ô jadis reine si fortunée!
Et vous, Elisabeth, dont l'Europe étonnée
Admire l'héroïsme et les saintes vertus,
Mes anges protecteurs, qu'êtes-vous devenus?

Madame Royale a passé près de trois ans et demi dans la Tour du Temple, durant lesquels elle a été séparée de sa mere deux ans et quatre mois, et de sa tante dix-huit mois. Ce fut le 2 Août 1793 que la reine fut amenée à la Conciergerie, et le 9 Mai 1794 que madame Elisabeth fut arrachée des bras de son auguste niece. Madame Royale n'apprit tous ses malheurs que le 20 Septembre 1795.

(2) Je sais que des méchants la fureur assouvie
Vous laisse, ainsi qu'à moi, le fardeau de la vie.

Les membres mêmes du pouvoir exécutif annoncerent au Roi, le 20 Janvier, qu'il n'y avait aucune charge contre sa famille, et qu'elle serait renvoyée hors de France.

(3) Et pourquoi ce matin, trompant leur vigilance,
Un fidele sujet, vaincu par mes douleurs,
A-t-il à mes discours répondu par des pleurs?

Quelques municipaux et plusieurs sentinelles adoucirent les chagrins de la famille royale par leur sensibilité, leurs soins et leurs services; Madame Royale elle-même leur a rendu ces honorables témoignages: " Je souhaite, a-t-elle dit souvent, que le " ciel les récompense de leur profond attachement pour leur Roi. " Je ne les nomme pas, de peur de les compromettre, dans l'état " où sont les choses, mais ils sont gravés dans mon cœur."

(4) J'atteste du Dauphin les indignes tortures.

Un décret du 3 Juillet 1793, et un arrêté de la commune, en date du 5, ordonnerent que le Dauphin serait séparé de sa famille et resserré plus étroitement que jamais. Son auguste mere, Madame Elisabeth et Madame Royale embrasserent et baignerent de larmes pour la derniere fois cet enfant désespéré d'une si cruelle séparation. Il pleura deux jours entiers, redemandant sans cesse sa mere, sa sœur et Madame Elisabeth. On le faisait aller souvent prendre l'air sur la Tour; et l'unique plaisir, l'unique consolation de la reine étaient alors de le voir passer de loin à travers une petite fenêtre; elle y restait des heures entieres pour guetter et saisir l'instant de voir cet enfant si chéri et si digne de l'être.

Le ciel n'a fait, hélas! que montrer aux humains
Cette fleur passagere, ouvrage de ses mains.

On sait par quelle suite inouïe de cruautés bizarres, quand elles n'étaient point atroces, cet auguste infortuné fut enfin conduit au tombeau.

Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, né à Versailles le 22 Octobre 1781, expira le 9 Juin 1795.

(5) Mon plaisir le plus doux sera de pardonner.

Ce sentiment généreux et inné dans le cœur des Bourbons, animait toutes les pensées de Louis XVI au milieu des persécutions affreuses dont il était devenu l'objet; il s'en croyait d'avance dédommagé en songeant qu'il pourrait peut-être un jour oublier et pardonner. Il fit du pardon un précepte, un devoir à son fils, et ses dignes successeurs garantissent aujourd'hui à l'Europe entiere que le vœu de leur auguste frere sera accompli: « Je recommande à « mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se « doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier « toute haine, tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport « aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve." (Extrait du testament de Louis XVI.)

(6) Où porté-je mes pas?...Lamballe!...je m'arrête!...
Ce lieu rougit encor du sang de votre tête.

Marie-Thérese-Louise de Savoie Carignan, du sang des rois de Sardaigne, veuve de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, fils du vertueux duc de Penthievre. De grands revèrs manifesterent en elle un grand caractere. Instruite à Aix-la-Chapelle de l'abandon où se trouvait la reine, par l'éloignement forcé de la plus grande partie de sa maison, elle se montra plus jalouse de partager les périls de son auguste amie, qu'elle ne l'avait été de s'associer à son éclat. Le 3 Septembre, à trois heures, la tête de cette princesse, massacrée à l'hôtel de la Force, fut portée au Temple au bout d'une pique, par six assassins, qui firent le tour de cette prison.

(7) O princesse!... ô Tourzel! que la postérité
Bénisse, en l'admirant, votre fidélité, etc.

Madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France, d'abord prisonniere au Temple avec la famille royale, eut la douleur de se voir transférée à la Force avec Madame la princesse de Lamballe. Après la mort de la Reine, elle demanda plusieurs fois la permission d'être renfermée avec Madame Royale; mais ses prieres furent rejetées. On ne lui permit de voir cette princesse qu'une ou deux fois par semaine, et ce ne fut encore que deux mois avant le départ de Madame Royale.

(8) Un écrit me restait, feuille chere et sacrée,

Madame Elisabeth avait elle-même composé plusieurs prieres, une entr'autres pour la France. Les officiers municipaux l'arracherent des mains de Madame Royale, avec un sacré cœur de Jésus. Le ciel, qui avait mis entre son caractere angélique et celui de Madame une si heureuse conformité, semblait s'être également plu à en répandre dans les traits de leur visage. " Puissé-je surtout, a dit " souvent Madame Royale dans sa prison, puissé-je avoir ses vertus, " et l'aller retrouver dans le sein de Dieu, où je ne doute pas qu'elle " ne jouisse du prix de sa vie et de sa mort, qui ont été si mé- " ritoires !"

(9) La France à ce beau jour attachait autrefois
La fête consacrée au plus saint de nos rois.

Ce fut le jour de la Saint-Louis 1792, que la famille royale reçut pour la derniere fois des nouvelles de Mesdames, retirées à Rome dès le commencement de la révolution : ce fut le 25 Août 1795 que quelques Français donnerent à l'auguste prisonniere du Temple la marque touchante de souvenir dont il est question dans ces vers.

(10) Arbres hospitaliers, recevez mes adieux !

Le fait est historique : on détruisit la promenade du Temple, seule et innocente distraction aux peines de l'illustre captive. C'était un de ces calculs de cruauté, si communs à cette époque, et qui n'avaient pas même d'excuse dans le prétexte d'une utilité quelconque. Mais n'oublions pas de répéter, à la gloire de l'humanité et pour l'honneur du nom français, que la sensibilité nationale et le respect pour le sang de nos rois, l'emporterent quelquefois sur le délire du moment, dans les âmes même de ceux que la loi chargeait de son exécution.

SPECTACLES DE PARIS.

THÉATRE FRANÇAIS.

Héraclius.

Crispe, il n'est que trop vrai, la plus belle couronne
N'a que de faux brillants dont l'éclat l'environne ;
Et celui dont le Ciel pour un sceptre fait choix,
Jusqu'à ce qu'il le porte en ignore le poids.
Mille et mille douceurs y semblent attachées,
Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées :
Qui croit les posséder les sent s'évanouir,
Et la peur de les perdre ôte l'heur d'en jouir.
Sur tout qui, comme moi, d'une obscure naissance,
Monte par la révolte à la toute-puissance,

Qui, de simple soldat, à l'Empire élevé,
Ne l'a que par le crime acquis et conservé;
Autant que sa fureur s'est immolé de têtes;
Autant dessus la sienne il croit voir de tempêtes;
Et, comme il n'a semé qu'épouvante et qu'horreur,
Il n'en recueille, enfin, que trouble et que terreur.
J'en ai semé beaucoup, et, depuis quatre lustres,
Mon trône n'est fondé que sur des morts illustres;
Et j'ai mis au tombeau, pour régner sans effroi,
Tout ce que j'en ai vu de plus digne que moi.

J'espere que l'on me pardonnera de citer cette longue tirade de vers en faveur de leur nouveauté; ce n'est pas qu'on ne les ait applaudis pour la premiere fois sur la scene, il y a près de cent-soixante-dix ans: mais ne sont-ils pas entierement neufs pour cette nombreuse partie de la génération actuelle, qui se contente pour cultiver son esprit, le matin des journaux, et le soir du théâtre? De toutes les suppressions ordonnées par cette sombre inquiétude, compagne inséparable de la tyrannie, il faut convenir que celle de cet admirable début d'*Héraclius*, était sans contredit la plus raisonnable et la mieux motivée; mais j'ignore par quelle raison les acteurs n'ont pas aujourd'hui rétabli le texte dans toute son intégrité. Quelle vigueur de pinceau dans ce tableau rapide de la situation d'un usurpateur qui, pour parvenir au trône, de la poussiere dans laquelle il était confondu, ne s'est élevé que par des crimes, et a mis sous ses pieds les lois les plus saintes de la justice, de l'honneur et de l'humanité! Il n'y a pas un trait à effacer; il n'y a pas un coup qui ne porte, et tous les Phocas à venir y verront à jamais leur condamnation et leur supplice. Aussi de nos jours a-t-on trouvé qu'il était un peu déplacé qu'un poëte du siecle de Louis XIV se fût avisé de remplir ses ouvrages, comme par esprit de prophétie, d'applications d'une telle insolence, tandis que la plupart de nos modernes Linus avaient l'attention de monter leurs lyres complaisantes sur un tout autre ton. Toutefois il était bien difficile de mettre au pilon Corneille tout entier. Il ne restait donc plus qu'un seul moyen, c'était de supprimer, d'adoucir et de remplacer, et nous avons vu l'auteur d'*Héraclius* soumis aux corrections de la police. Pour dédommager Corneille des suppressions auxquelles l'avait exposé son génie trop hardi et trop libre, un poëte moins recommandable par l'audace de sa pensée que par l'élégance de sa plume, avait été chargé d'ajouter plus de cent vers à cet ouvrage remarquable du

pere de la tragédie. Une pareille augmentation n'était dans le fait qu'un appauvrissement véritable, et quel correcteur, en effet, pouvait se flatter de donner l'équivalent de ces vers gravés dans toutes les mémoires ?

Un chétif centenier des troupes de Mysie
Qu'un gros de mutinés élut par fantaisie,
Oser arrogamment se vanter à mes yeux
D'être juste seigneur du bien de mes aïeux !
Lui, qui n'a pour l'Empire autre droit que ses crimes ;
Lui, qui de tous les miens fit autant de victimes,
Croire s'être lavé d'un si noir attentat
En imputant leur perte au repos de l'Etat !

Et de ceux-ci, que les événements dont nous sommes témoins ont réellement transformés en oracle :

On dit qu'Héraclius est tout près de paraître.
Tyran, descends du trône et fais place à ton maître.

On aurait peine à citer tout ce qu'Héraclius offre de rapprochements et d'applications ; je ne puis toutefois me refuser au désir de transcrire encore les trois vers suivants, qui ne sont pas moins remarquables par leur beauté que par leur rapport frappant avec les circonstances ;

Il semble que de Dieu la main appesantie
Se faisant du tyran l'effroyable partie,
Veuille avancer par là son juste châtiment.

La hardiesse d'une telle image sert à-coup-sûr de compensation à ce qui peut lui manquer de justesse, et pour apprécier le bonheur d'une semblable licence il ne faut que s'en rapporter à l'effet qu'elle produit.

Au mérite d'une intrigue fortement nouée qui attache et occupe l'esprit en dépit de l'antiquité de la piece, à celui d'une foule de beaux vers, de ces vers tels que Corneille en a seul possédé le secret, quoiqu'il les fasse trop souvent acheter par de longues tirades entortillées, boursouflées et par fois même presque barbares, *Héraclius* joint encore aujourd'hui l'avantage de renfermer une foule d'allusions, dont pas une n'est perdue pour la majorité des spectateurs. Elle applaudit le poëte, et pour lui-même et pour cette multitude de sentiments et de pensées qu'il a exprimées avec tant de bonheur, et dont la grande leçon que le Ciel vient de donner au monde établit mieux que toutes les dissertations la justesse et la vérité. Quelques esprits froids pourront blâ-

porter quelques-uns, que vos lecteurs verront avec d'autant plus d'intérêt dans les circonstances actuelles, qu'ils y trouveront la preuve que non-seulement *Louis XVIII* se considérait comme Roi de France, en quelque lieu qu'il fût jeté par la tempête révolutionnaire, mais que dans le temps où il paraissait le plus éloigné du trône qui n'appartenait qu'à lui seul, il ne désirait y parvenir que pour mettre un terme aux calamités d'un peuple qu'il portait dans son cœur paternel, et le délivrer de ses cruels oppresseurs.

1°. En 1795, Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Prince de Condé, ayant appris la mort de *Louis XVII* fit célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de ce jeune roi, et prononça ensuite le discours suivant, en présence de toutes les personnes de son armée qui y avaient assisté.

« Messieurs,

« A peine les tombeaux de l'infortuné *Louis XVI*, de
« son auguste compagne et de leur respectable sœur se
« sont-ils refermés, que nous les voyons se rouvrir encore,
« pour réunir à ces illustres victimes l'objet le plus intéres-
« sant de notre amour, de nos espérances et de nos respects.
« Ce jeune rejeton de tant de rois, dont la naissance seule
« paraissait assurer le bonheur de ses sujets, puisqu'il était
« formé du sang de *Henri IV* et de celui de Marie-Thérese,
« vient de succomber sous le poids de ses fers et de sa
« cruelle existence. Ce n'est malheureusement pas la
« premiere fois que j'ai eu à vous rappeler qu'il est de prin-
« cipe que LE ROI NE MEURT POINT EN FRANCE. Ju-
« rons donc à ce prince auguste qui devient aujourd'hui le
« nôtre, de verser jusqu'à la derniere goutte de notre sang,
« pour lui prouver cette fidélité sans bornes, cette soumis-
« sion entiere, cet attachement inaltérable que nous lui de-
« vons à tant de titres, et dont nos âmes sont pénétrées.
« Nos vœux vont se manifester par ce cri qui part du cœur,
« et qu'un sentiment profond a rendu si naturel à tous les
« bons français : ce cri qui fut toujours le présage comme
« le résultat de vos succès, et que les régicides n'ont jamais
« entendu sans stupeur comme sans remords.

« Après avoir invoqué le Dieu des miséricordes pour
« le roi que nous perdons, nous allons prier le Dieu des
« armées de prolonger les jours du roi qu'il nous donne, et
« de raffermir la Couronne de France sur sa tête, par ses
« victoires s'il le faut, et plus encore, s'il est possible, par

" le repentir de ses sujets, et par l'heureux accord de sa
" clémence et de sa justice.

MESSIEURS,

LE ROI LOUIS XVII EST MORT,
VIVE LE ROI LOUIS XVIII!

2°. Louis XVIII ayant eu connaissance de ce service religieux et de ce discours, écrivit à Monseigneur le Prince de Condé la lettre suivante :

MON COUSIN,

" Je suis touché, comme je dois l'être, des sentiments
" que vous témoignez au sujet de la perte irréparable que
" je viens de faire, en la personne *du roi mon seigneur*
" *et mon neveu.* Si quelque chose peut adoucir ma juste
" et profonde douleur, c'est de la voir partager par ceux
" qui me sont chers à tant de titres. La France perd un
" roi dont les heureuses qualités, que j'avais vu se dévelop-
" per dès sa plus tendre enfance, annonçaient qu'il serait le
" digne successeur du meilleur des rois. Il ne me reste
" plus qu'à implorer le secours de la divine Providence,
" pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets
" d'un si grand malheur. Leur amour est le premier objet
" de mes désirs; et j'espere qu'un jour viendra où après
" avoir, comme *Henri IV*, reconquis mon royaume, je pourrai,
" comme *Louis XII*, mériter le titre de pere de mon peuple.
" Dites aux braves gentilshommes, aux fideles troupes dont
" je vous ai confié le commandement, que l'attachement
" qu'ils m'expriment par votre organe, est déjà pour moi
" l'aurore de ce beau jour. Je vous renouvelle avec plaisir
" l'assurance de tous les sentiments avec lesquels je suis,
" mon Cousin, votre affectionné Cousin.

(Signé) " LOUIS."

Vérone, le 24 Juin 1795.

3°. Leurs Altesses Royales, Monseigneur le duc d'Angoulême et Monseigneur le duc de Berry, ayant écrit en même temps et pour le même sujet à *Louis XVIII*, comme à leur souverain, Sa Majesté fit au premier de ces deux princes une réponse dans laquelle on lit ces mots : " La cou-
" ronne sanglante qui est tombée sur ma tête doit, mon cher
" neveu, vous faire faire de solides réflexions. Dans l'ordre
" de la nature, elle doit arriver jusqu'à la vôtre. N'oubliez

" pas qu'alors le sort de vingt-cinq millions d'hommes sera
" entre vos moins."

" En finissant sa lettre à Monseigneur le duc de Berry, Sa Majesté lui dit : " Vous avez bien fait, mon cher ami, de
" terminer votre premiere lettre en prenant le titre de mon
" *neveu et sujet*. Mais souvenez, pour l'avenir, que le
" sentiment a un autre langage, et que je préférerai l'amour
" de mon enfant au respect de mon sujet."

4°. *Louis XVIII* avait écrit au Pape *Pie VI*, dans la même année 1795, pour lui faire part de son avénement à la Couronne de France, par la mort de Louis XVII ; et pour l'assurer que, comme *roi très-chrétien, sa premiere sollicitude serait de faire refleurir la religion catholique dans son royaume*.

Mais en 1798, lorsque le vénérable pontife fut accablé d'outrages par les impies qui dominaient alors en France, Sa Majesté *Louis XVIII*, profondément affligée de cette persécution sacrilége, se fit un devoir de le témoigner à Sa Sainteté, par une lettre que nous rapporterons en entier, pour augmenter la confiance que doivent nous inspirer les sentiments religieux de cet auguste monarque.

" Très Saint Père,

" Permettez qu'au milieu de l'affliction à laquelle le
" cœur de Votre Sainteté est en proie, la voix d'un fils tendre
" et respectueux s'éleve vers elle, pour lui exprimer ce qu'il
" ressent lui-même. Ma tristesse pourrait être moins pro-
" fonde, si les attentats qui viennent d'être commis contre
" Votre Béatitude, l'avaient été par d'autres que par des
" français. Mais, très Saint Pere, ce sont des enfants égarés,
" ils méconnaissent leur propre pere, ils ont pu méconnaître
" le pere Commun des Fideles. Daignez ne pas vous en
" prendre à eux, bien moins encore à la France. Elle est
" et sera toujours le royaume très-chrétien, comme Votre
" Sainteté sera toujours le successeur de St. Pierre. Les
" seuls coupables sont les tyrans qui abusent, ou plutôt
" qui oppriment mon peuple. Vôtre Sainteté ne confondra
" pas leurs victimes avec eux ; et ses prieres, plus agréables
" que jamais à Dieu, dans ce temps d'épreuves et de dou-
" leurs, seront, j'ose l'en conjurer, plus particulierement
" dirigées en faveur de cette nation, qui ressent d'une ma-
" niere si terrible les effets de la colere céleste. Quant à
" moi, très Saint Pere, je renouvelle à Votre Sainteté les
" assurances du dévouement au Saint Siége, et de la véné-

" ration pour sa personne sacrée, avec lesquels je suis, très
" Saint Pere.

" Votre très dévot fils,

(Signé) " Louis."

A Mittau, le Jeudi Saint, 5 Avril 1798.

Quel contraste dans les nobles et touchantes expressions de ce vertueux souverain, avec les lâches indignités et la grossiéreté du langage révolutionnaire de *Buonaparté* quand il disait, dans la scandaleuse proclamation de son apostasie en Egypte, en parlant de l'horrible traitement fait à un pontife qui a rempli l'univers de l'éclat de ses vertus, de sa science et de son courage : *la France vient de renverser l'idole de Rome!* et quand en même temps, écrivant encore d'Egypte à un général d'armée résidant à Rome, pour l'instruire de la maniere dont il devait se conduire à l'égard du clergé, il lui disait dans les effroyables sentiments de sa cruelle hypocrisie : *il faut embrasser le monstre pour l'étouffer.*

(*Os impiorum redundat malis.* Prov. 15, 28.)

5°. Nous pourrions nous autoriser encore ici des diverses proclamations que *Louis XVIII* a faites, comme légitime Roi de France, et dans lesquelles il répete toujours à son peuple opprimé ces véritables sentiments de son cœur généreux : " Nous ne souffrous que de vos maux, et la seule fé-
" licité que nous puissions nous promettre, c'est de les
" guérir." Mais ces proclamations sont assez généralement connues.

6°. Or, Monsieur, ces droits héréditaires à la couronne de France, que *Louis XVIII* a si souvent déclaré être échus en sa personne par la mort de *Louis XVII, et qu'il ne voulait ni ne pouvait céder à personne* : ces droits si souvent avoués par tous les princes de son auguste maison : ces droits continuellement reconnus par les Français de tous les ordres de l'état, libres de manifester leurs sentiments : ces droits sacrés, disons-nous, et l'univers vient de le voir, l'univers vient de l'entendre, dès le premier instant que le ciel favorable à nos vœux a précipité du trône l'usurpateur qui s'y était assis, dès le premier instant que sa chute a délié la langue du peuple qu'il opprimait, d'une voix unanime, et d'une extrémité de la France à l'autre, ces mêmes droits, ces droits imprescriptibles ont été proclamés par des cris de

joie, de justice et d'amour, qui sortaient du fond des cœurs et qui s'élevaient jusqu'au ciel. *Vive le Roi!—Vive Louis XVIII!—Vive le fils de Saint-Lous!—Vive le descendant de Henri IV!—Il est rendu à son peuple!—Il est au sein de sa famille!—Courons au temple!—Bénissons le Dieu des miséricordes!—C'est l'ouvrage de sa main puissante!—Il a secondé nos vœux!—Il a mis un terme à nos calamités, et nos freres proscrits viendront recevoir nos tendres embrassements!*

Tels sont les transports d'allégresse, telles sont les acclamations qui ont accueilli *Louis XVIII*, en rentrant dans l'héritage de ses peres, et nous pouvons appliquer à cet heureux événment, ces belles paroles du célebre poëte qui a dépeint la restauration d'un Roi de Juda:

" Enfin *la France* est libre, et n'a plus d'ennemis;
" L'étranger est en fuite, et le peuple est soumis.
" . . . .
" . . . .
" Femmes, vieillards, enfants s'embrassent avec joie,
" Bénissent le Seigneur et celui qu'il envoie;
" Chantent de *Saint-Louis* le fils ressuscité."

RAC. ATH.

Il est donc vrai que dans l'affreux bouleversement où le trône de nos rois paraissait enseveli sous les sanglants trophées de la révolte et de l'usurpation, toutes les pierres fondamentales, si je puis m'exprimer ainsi, en étaient déposées dans le cœur des peuples; et nous pouvons nous féliciter de voir l'accomplissement de cette précieuse maxime de nos peres, de cette espece de dogme national: *le Roi ne meurt point en France.* Il est donc vrai que le silence d'une nation opprimée n'est pas le tombeau de son honneur et de ses devoirs. C'est en vain que par un mélange d'orgueil, de crainte et de cupidité, les trop coupables auteurs de nos longues souffrances ont essayé de soutenir leur funeste doctrine, et de forcer le monarque à les considérer, au mépris de ses droits héréditaires, comme les arbitres et la source de son autorité. Un cri d'indignation s'est élevé de toute part contre cette insolente prétention. Tout ce que l'honneur de la patrie, l'amour du bien public, le respect pour la Majesté Royale, peuvent inspirer de sentiment, de force et d'éloquence s'est développé pour les couvrir d'opprobres et d'anathêmes. Taisez-vous, leur a-t-on dit, et répété de toute part; ne troublez pas plus long-temps le délicieux concert

de nos âmes, relevées de leur stupeur et de leur abattement sous le fer d'un cruel usurpateur. Laissez-nous reposer en paix dans le sein paternel de l'illustre descendant de nos rois. Soixante de ses aïeux ont gouverné nos peres comme leurs propres enfants ; et cette union de sa famille qui s'est formée dans le berceau de notre antique et noble monarchie, devant laquelle tous les systêmes politiques qui ont voulu la combattre se sont brisés, et en ont montré la sagesse, sera toujours pour *Louis XVIII*, comme pour nous-mêmes, d'autant plus chere et plus sacrée, qu'elle est devenue par une durée de seize siecles l'ouvrage de la nature et de son auteur suprême. La sagesse de ses lois, l'étendue de ses lumieres, son zele pour la pureté de la foi et la sainteté de nos autels, les vertus chrétiennes qui renaîtront par l'influence de son exemple, et celui de tous les princes de sa royale famille, nous rendront le bonheur que vous nous aviez ravi, en prétendant nous gouverner par des principes puisés dans les écoles de la sédition et dans les lycées de l'athéisme. Quelles que soient les fatigues de son administration, et la continuelle multiplicité de ses travaux, la peine la plus douloureuse pour ce sage monarque, et la plus contraire aux désirs de son cœur, c'est qu'il n'est pas donné à sa puissance de réparer subitement, et par un seul acte de sa volonté, les désordres accumulés pendant vingt-cinq ans de ruines et de dissolutions. Il faut un long traitement pour guérir des blessures aussi profondes : *alto vulneri longa medicina. (S. Cyp.)* Mais confions-nous dans le Dieu des miséricordes qui a daigné rendre à la France un *roi très-chrétien* ; et soyons persuadés que d'après la résolution que ce monarque a prise, et si souvent renouvelée à la face de l'univers, de mériter et de soutenir dignement un titre aussi glorieux, jamais il n'oubliera :

" Que sa force est au Dieu dont l'intérêt le guide."

RAC. ATH.

Agréez, Monsieur, les assurances de la considération et de la reconnaissance avec lesquelles j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L** C***.

A Londres, ce 1er Juin, 1814.

Suite de l'Histoire du 18 *Brumaire.*

Quel triomphe pour ce jeune ambitieux! Quelles heureuses conjonctures pour le succès de son plan! Et cependant, si on veut examiner de près son mérite, quel est-il? Il est tout entier dans ces deux mots: Audace et Dissimulation; par son audace, il faisait croire à ses mensonges; par ses mensonges, il assurait le succès de son audace.

Les jacobins, étonnés à sa vue, et déconcertés par sa présence, se rappelerent qu'il avait été jacobin, se flatterent de le ramener au giron de leur église, l'enivrerent d'éloges, et l'accablerent de témoignages de confiance. Les modérés renchérirent encore et de bassesses et d'éloges; ils eurent l'air de se jeter entre ses bras, et de voir en lui le sauveur de la patrie.

Mais Syéyès, leur chef, ne partagea point cet enthousiasme dangereux; il conserva sa dignité, et voulut voir venir l'homme qui ne pouvait rien faire sans lui.

Quoiqu'ils sentissent l'un et l'autre le besoin de se rapprocher, chacun reculait sur les avances, et trois jours s'écoulerent, sans que le *punctilio* eût permis aux deux personnages de se visiter. On vit même le moment où tout allait être rompu, et Dieu sait ce qui en fût arrivé!

Mais enfin la fierté du général fut obligée de céder à la nécessité; sa position était précaire, son crédit baissait à vue d'œil. Les jacobins, qui l'avaient deviné, commençaient à murmurer contre lui, il craignit de tout perdre en voulant tout obtenir: il fit les premieres avances.

Une fois d'accord sur leurs rôles respectifs et sur l'emploi des moyens qui étaient à leur disposition, tout fut bientôt prêt.

Les deux chefs étaient convenus de ne pas multiplier le nombre de leurs confidents, de cacher même à la plupart de ceux-ci les bases principales de leurs projets, et l'époque précise de son exécution; de sorte que l'on croit que le secret de la conspiration demeura tout entier dans la tête de cinq hommes; savoir: Buonaparté, Syéyès, Foucher de Nantes, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely et Rœderer.

M. Foucher de Nantes, oratorien avant la révolution, était un homme d'état et de beaucoup d'esprit, mais cachant cet esprit sous les apparences d'une grande simplicité, et même d'une aimable bonhomie; s'il eut de grands torts pendant qu'il siégea à la convention, il a su les faire oublier par la sagesse de son administration, lorsqu'il fut ministre de la police.

M. Regnault-de-Saint-Jean-d'Angely, ci-devant avocat dans la petite ville de Saintonge, dont il porte aujourd'hui le nom, fut député du tiers-état à l'assemblée constituante, où il fit des motions contre la noblesse et le clergé, et un journal rempli d'invectives contre la cour. Devenu depuis conseiller d'état, il s'est fait *remarquer* par un grand dévouement aux volontés de son maître, et par des discours faciles, incohérents et peu mesurés.

M. Rœderer était, avant la révolution, conseiller au parlement de Metz. Député à l'assemblée constituante, il s'y fit, à peu de frais, une réputation de popularité, en parlant contre des abus dont tout le monde désirait la réforme.

Il était procureur-syndic du département de la Seine, lorsque le château des Tuileries fut attaqué, le 10 Août 1792; au premier coup de canon, il courut se ranger auprès du roi.

On croit que c'est lui qui détermina S. M. à chercher un asyle dans le sein de l'assemblée législative. L'histoire impartiale et inexorable dira quel fut son motif, et s'il pouvait faire autrement et mieux. Nous dirons nous, qu'il est homme d'esprit, mais de cet esprit subtile et sophistique, qui cherche presque toujours à briller aux dépens de la raison; sa conversation a souvent de l'intérêt, et toujours de la chaleur. Le style de ses écrits a du nerf, du mordant, quelquefois de l'éclat; mais rarement de la douceur et de la flexibilité. Au total, M. Rœderer vaut mieux que sa réputation.

Ce fut lui qui, par ses négociations, réussit à rapprocher les deux chefs, dans la querelle d'étiquette dont nous avons parlé plus haut. Ce rôle lui donna, aux yeux de Buonaparté, une importance qu'il n'a pas soutenue long-temps. Buonaparté se sert volontiers des talents qu'il trouve sous sa main; mais ce sont des instruments qu'il brise et qu'il jette au feu, quand il n'en a plus besoin.

Il y avait dans ce temps-là, à Paris, un grand nombre d'officiers destitués par le directoire: il ne fut pas difficile de les gagner; il ne fut pas plus difficile de suborner les troupes de la garnison. Les comités dirigeants des anciens, dans le sein desquels Syéyès avait placé le point d'appui de ses leviers, étaient instruits et disciplinés. La cabale anti-constitutionnelle des cinq-cents, était prévenue et disposée à favoriser de toutes ses forces un mouvement dont elle attendait sa fortune.

Deux jours avant qu'il éclatât, (le 7 Novembre) le directoire et les conseils donnerent une fête à Buonaparté, dans l'église de Saint-Sulpice métamorphosée, par François de Neufchâteau, en temple de la victoire: c'était le repas des Atrides.

Les convives, contre leur ordinaire, mangerent peu et s'observerent beaucoup. Le héros de la fête n'y parut qu'un instant; il y parut escorté d'un nombreux état-major, affectant la morgue d'un sultan, et l'air sourcilleux d'un chef de parti; ce qui n'était pas fort adroit.

Les jacobins le pénétrerent tout entier; on porta un toast *à l'union des cœurs*, et on sortit pour aller s'égorger.

Le Vendredi 8, veille du grand jour, les conjurés eurent une chaude alerte; on vint leur dire que tout était découvert, que Buonaparté était arrêté, et qu'ils seraient tous fusillés.

C'était une fausse peur, mais Buonaparté lui-même en avait été la cause. Il avait exposé le complot au plus grand danger, en faisant différer son exécution de vingt-quatre heures. Tout était prêt le 8; les lettres de convocation adressées à tous les complices allaient être adressées. Le chef, sans raison, sans prétexte, et contre l'avis de tout le monde, remit l'affaire au lendemain.

A dix heures du soir il envoya chercher le général Bernadotte, jusqu'à ce moment étranger à cette intrigue; il lui confia son secret, et lui demanda s'il pouvait compter sur lui. Non, lui répondit celui-ci, *j'ai conçu la liberté sur un autre plan, et le vôtre la tue.*—

En ce cas, reprit Buonaparté, *vous passerez la nuit et demain toute la journée chez moi.*—Suis-je donc votre prisonnier, reprit Bernadotte?—Non, si vous me donnez votre parole que vous n'avez rien entendu.—Je vous la donne. Et Buonaparté le laissa partir. Mais, comme dit Saint Réal, *à quels petits brins de fil tiennent les plus grands événements !*

CHAPITRE VIII.—*Révolution du* 18 *Brumaire (*9 *Novembre* 1799*). Premiere Journée.*

Le 9 Novembre, à cinq heures du matin, cinq députés formant la commission des inspecteurs de la salle des anciens, convoquerent clandestinement ceux de leurs collégues qui étaient initiés dans la conjuration.

Le citoyen Cornet (du Loiret) pérora ce conventicule, et lui exposa avec emphase combien il était urgent de sauver la patrie, combien il était nécessaire d'employer à cet effet le bras d'un héros *que le ciel avait créé tout exprès pour cela.* Il représenta *des poignards levés sur le sein des représentants du peuple,* et l'incendie de Paris *sur les cendres de qui nos neveux verseraient des larmes de sang.* Il reproduisit en termes énergiques tous les *symptômes alarmants,* tous les *rapports sinistres,* toutes les *pensées atroces,* dont les jacobins n'avaient cessé de nous effrayer depuis six mois, et que lui, citoyen Cornet, et ses amis, n'avaient cessé de révoquer en doute, ou de tourner en ridicule. Il finit par demander deux décrets, l'un par lequel le corps législatif serait transféré à St. Cloud, l'autre qui devait conférer à Buonaparté le commandement général de toutes les forces armées de la république......

Nous ne ferons qu'une seule réflexion sur le discours du citoyen C.... c'est qu'il nous a fait douter de la *conspiration de Catilina.* Il y a pourtant loin de Catilina à Buonaparté, et du député français à Cicéron ! Hé bien ! l'orateur des Anciens, peut se vanter de nous avoir fait franchir, par la pensée, l'intervalle de dix-huit siecles, qui sépare les deux époques.

En lisant avec quelque attention l'histoire des conjurations modernes et les injures dont les vainqueurs ne manquent jamais d'accabler les vaincus, je me suis mis en tête que Catilina n'était peut-être pas si coupable qu'on nous l'a dit ; et que Salluste, son historien, n'en avait dit tant de mal que pour effacer, autant qu'il était en lui, les traces de complicité dont il était fortement empreint.

Si Catilina fût sorti vainqueur de cette lutte orageuse dont Rome était le prix magnifique, pensez-vous qu'il eût été assez mal avisé pour brûler la grande ville, et pour en égorger tous les habitants, comme Cicéron l'en a si souvent accusé ? Pensez-vous que les beaux discours de Cicéron fussent arrivés jusqu'à nous ? Ne pensez-vous pas au contraire que Salluste lui-même eût refait son histoire, et qu'il eût fait de Catilina un héros ?

C'est pourquoi M. de Lauragais disait, le 14 Juillet 1789, en considérant ce qui se passait à Versailles : *Je refais mon histoire.*

Refaisons la nôtre ; et n'écoutons qu'avec une extrême circonspection les vainqueurs du 18 brumaire, quand ils parlent *des dangers qu'ils ont courus et du héros qui les a sauvés.*

Le décret proposé par M. C.... passa sans discussion. Buonaparté, introduit dans la salle, en entendit la lecture, l'approuva en maître, et en jura l'exécution en vrai capitan.

« Malheur à celui qui voudraient le trouble et le désordre s'écria-t-il devant le sénat d'automates! Je les arrêterai, je les punirai. Qu'on ne cherche pas des exemples dans le passé; rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitieme siecle; rien dans la fin du dix-huitieme siecle ne ressemble au moment actuel: vous aurez bientôt la paix."

Ce rare morceau d'éloquence fut appuyé par dix mille soldats, qui se ressemblaient aux Tuileries, et que l'orateur guerrier passa fierement en revue; après quoi il leur dit: " Soldats, la république " était mal gouvernée depuis deux ans; vous avez espéré que mon " retour mettrait un terme à tant de maux. Vous l'avez célébré " avec une joie qui m'impose des obligations que je remplis: vous " remplirez les vôtres, en secondant votre général avec l'énergie, " la confiance et la fermeté que j'ai toujours vues en vous. La " liberté, la victoire et la paix replaceront la république française " au rang qu'elle occupait en Europe et que l'ineptie et la trahison " lui ont fait perdre."

Vive la République!

Que faisaient pendant ce temps-là les cinq rois du Luxembourg?

S. et R. D., complices du général, s'échapperent de leurs palais comme des écoliers maraudeurs, et vinrent le rejoindre aux Tuileries.

Gohier se conduit avec dignité et refusa de donner sa démission. Moulin sauta par une fenêtre et se sauva.

Barras s'apercevant alors qu'il était le jouet de deux hommes qui lui devaient également leur élévation, eut le bon esprit de ne pas s'en plaindre; il donna, sans hésiter, sa démission à celui qui vint la lui demander, et partit pour Grosbois, qu'il trouva désert et abandonné de tous les courtisans qui, la veille encore, lui avaient juré *de vivre et de mourir avec lui.* Ces catastrophes ne sont point rares, n'étonnent que les sots et n'ont corrigé aucun ambitieux.

Le peuple, qu'elles réjouissent quelquefois, voyait d'un œil tranquille les mouvements qui accompagnaient celle-ci. Ni les travaux, ni les spectacles ne furent interrompus. Paris demeura aussi paisible que Constantinople, après la disgrâce d'un visir. Les divers commandements furent distribués sans bruit, tous les postes assignés et pris sans résistance. * Le conseil des cinq-cents convoqué de la même maniere que celui des anciens, reçut le décret de translation et l'enregistra sans délibérer.

Le public, satisfait jusqu'à un certain point de voir la querelle engagée, n'était pourtant pas tout-à-fait sans inquiétudes sur l'issue qu'elle devait avoir, et qu'elle ne pouvait avoir que le len-

---

* Voici l'ordre et la distribution de ces postes. Morand fut nommé au commandement de Paris. Lannes à celui des Tuileries, Moreau au Luxembourg, Murat au conseil des cinq-cents, Marmont à l'Ecole militaire, Serrurier à St.-Cloud, Macdonald à Versailles. On voit que le prévoyant général avait songé à tout.

demain : il attendait ce lendemain avec impatience ; les jacobins l'attendaient avec effroi ; les conjurés avec confiance.

Nous n'avons jamais pu comprendre l'inaction des jacobins dans une circonstance aussi décisive. Ils paraissent anéantis sous un coup imprévu. On eût dit qu'ils étaient morts par cela seul qu'ils étaient attaqués. Il est vrai que jusqu'alors ils avaient toujours été les agresseurs, et toujours réussi. Ils étaient dans une position toute nouvelle pour eux. Le courage et la présence d'esprit leur manquerent à la fois. Il était beaucoup plus facile de comprendre et d'expliquer pourquoi le peuple de Paris ne prit aucune part, et fort peu d'intérêt à une révolution qui allait changer ses destinées.

Eh! que lui importait désormais le nom de ses maitres, depuis qu'une fatale expérience lui avait appris qu'aucun changement n'avait amélioré son sort ? Tous les ans, chaque maître nouveau lui promettait des merveilles ; mais aucun ne lui ayant tenu parole, il était payé pour n'y plus croire.

Cependant le nom de Buonaparté n'était pas sans célébrité ; mais à nos yeux, il rentrait dans la foule, en se trouvant inscrit après ceux de M.... de B.... et de T.... Quant au directoire, personne ne le regretta. La violence achevait ici ce que le mépris avait commencé depuis quatre ans.

Des treize directeurs qui s'étaient succédés dans cette période de temps, un seul, M. Barthelemi avait obtenu les suffrages de la nation ; deux avaient montré du talent (MM. Carnot et Syéyès).

Les conseils n'inspiraient ni plus de regrets, ni plus d'intérêt. Des six assemblées délibérantes, qui, depuis dix ans, avaient tour-à-tour excité et frustré nos espérances, quelle est celle qui méritera une place honorable dans l'histoire ?

La premiere, connue sous le nom de *constituante*, brilla sur notre horizon politique, comme un de ces météores effrayants, qui, entre les deux tropiques, annoncent les orages et la mort. Ce fut elle qui relâcha tous les liens qui attachaient une nation fidele au monarque qui la protégeait et la rendait heureuse. Ce fut elle qui ouvrit ce vaste abîme dans lequel se sont engloutis la religion, la monarchie, la propriété, l'honneur et le repos. Ce fut elle enfin qui déchaîna tous les monstres que renfermaient les cachots, les bagnes et les entrailles de la terre. Eh! que nous font aujourd'hui les talents de MM. de Mirabeaux, Lameth, Chapellier, Barnave..., lorsque nous avons droit de leur reprocher tous les maux que nous endurons, et lorsque ces maux ne pourraient être pires, s'ils étaient l'ouvrage immédiat de Tibere, de Néron, d'Aureng-Zeb, de Philippe II, de Robespierre et de tous les brigands qui ont ravagé la terre ?

La seconde assemblée, connue sous le nom de *législative*, et composée d'hommes nouveaux, et nouveaux en toutes choses, en sciences politiques, en prétentions, en amour-propre et surtout en sagesse et en raison, se crut appelée à la régénération du monde, s'entoura des monstres que la premiere assemblée avait déchaînés, et fit avec eux les journées à jamais funestes des 20 Juin, 10 Août et 2 Septembre, 1792.

La troisieme assemblée, célebre sous le nom de *Convention*, fonda une république de canibales, envoya Louis XVI et Marie-Antoinette à l'échafaud, fit de la France un vaste cimetiere, et

marcha à son immortelle infamie sous les drapeaux sanglants de Marat, de Danton et de Robespierre.

La quatrieme prit naissance avec le directoire, et fut partagée en deux sections, dont l'une prit le nom de conseil des Anciens, et l'autre celui des Cinq-Cents. Ni les Cinq-Cents, ni les Anciens, ne répondirent aux vœux de la nation ; ils lui offrirent l'étrange et dégoûtant spectacle d'une lutte inégale entre le crime en action, et la morale en théorie.

La cinquieme assemblée montra quelque courage, et nous laissa concevoir des espérances qui furent bientôt absorbées dans la révolution du 18 fructidor.

La sixieme, nommée sous les auspices des tyrans du Luxembourg, resta vautrée aux pieds de ces maitres, et plongée dans la fange abjecte des plus viles saturnales.

La septieme et derniere secoua le joug avillissant du directoire, et fut sur le point de nous remettre sous celui de la terreur.

En perdant pour toujours et ses assemblées délibérantes, et son directoire, la nation n'avait donc rien à regretter : elle crut n'avoir rien à démêler dans les débats qui s'ouvraient le 18 brumaire entre les deux grands partis, qui se disputaient le droit de la gouverner : mais elle n'était pas sans curiosité sur la décision de ce grand procès qui devait avoir lieu le lendemain à Saint-Cloud.

Chapitre IX.—*Conspiration du 18 Brumaire, Deuxieme Journée*.

Le lendemain (10 Novembre), les conseils interdits, le directoire mutilé, les généraux initiés dans le mystere, les soldats gagnés, et une foule de curieux se rendirent à Saint-Cloud.

Siéyès, Roger-Ducos, Buonaparté, et un nombre suffisant de prétoriens choisis s'emparerent du château. La salle de l'orangerie était préparée pour recevoir le conseil des Cinq-Cents ; celui des Anciens, sur la docilité duquel on comptait davantage, devait se réunir dans la galerie du palais.

Augereau qui, la veille encore, était à la tête des patriotes, alla offrir son bras à Buonaparté contre ses collégues et ses anciens amis : " Comment, général, lui dit-il, vous faites quelque chose " pour la république, et vous n'appelez pas Augereau !" Puis il se jeta à son cou, et l'embrassa trois fois.

Il y a beaucoup d'apparence que les conjurés, en déployant de grandes forces militaires, avaient conçu le double espoir d'intimider le conseil des Cinq-Cents, et d'imprimer à sa dissolution le caractere d'un acte libre et volontaire. La marche et les discours de Buonaparté fortifient cette conjecture. Mais l'effet ne répondit qu'à demi à ses desseins.

Il se présenta d'abord dans la salle des Anciens, au moment où quelques-uns des membres, mal informés de ce qui se passait, osaient se plaindre de l'infraction des lois, et de leur translation à Saint-Cloud.

L'apparition du général fit cesser les débats que ces plaintes commençaient à élever, mais celui-ci en avait entendu assez pour se convaincre que tous les suffrages n'étaient pas en sa faveur. Il en fut visiblement déconcerté ; et ce ne fut ni sans peine, ni sans beaucoup d'incohérences, qu'il prononça le discours suivant :

" Vous marchez sur un volcan.—La patrie n'a pas de plus zélé

« défenseur que moi. On m'environne de calomnies.—On
« m'abreuve de dégoûts.—J'entends circuler autour de moi les
« noms odieux de Cromwell, de tyran, et de gouvernement mili-
« taire.

"— Il y a long-temps que j'aurais pu tenter cette entreprise.

"— Barras et Moulin m'ont proposé de renverser le gouverne-
« ment, et de prendre la direction des affaires; mais qu'on ne voie
« en moi ni un factieux, ni un vil intrigant, je ne connais que la
« *grande coterie du peuple français.*"

Ici l'orateur reprit, avec sa respiration, un peu plus d'audace; et jetant un coup-d'œil animé du côté où se tenaient les réfractaires qu'on lui avait bien désignés, il continua ainsi :

« Vous convient-il d'invoquer la constitution? Vous l'avez
« violée au 18 *fructidor*, au 22 *floréal*, au 30 *prairial** , la consti-
« tution! toutes les factions l'ont violée; elle est méprisée par
« toutes. Si quelqu'orateur, payé par l'étranger, parlait de me
« mettre hors la loi, j'en appellerais à mes braves compagnons
« d'armes, à vous (en se tournant du côté de son état major), à
« vous, braves soldats, que j'ai tant de fois menés à la victoire;
« j'en appellerais à votre courage, mes braves amis, et à ma for-
« tune."

Cet appel aux soldats, ce langage insolent, parurent des arguments sans réplique à une assemblée dont la plupart des membres étaient gagnés, et dont les autres, en très-petit nombre, n'avaient qu'une chaleur de tête et un courage de tribune. Buonaparte sortit après leur avoir donné cette semonce, et l'assemblée se mit à causer sur son mérite, sur ses talents, sur ses projets et sur la nécessité de se rattacher à lui.

Pendant ce temps une autre scene se passait au conseil des Cinq-Cents.

Delbrel ouvrit la séance, en demandant qu'avant toute délibération on renouvelât le serment à la constitution. Il espérait sans doute qu'un serment de plus enchaînerait la conscience de ses collégues qui s'étaient parjurés tant de fois. Sa proposition fut décrétée. Tous, hors un seul (Bergoeng député de Bordeaux qui donna sa démission), prêterent le serment requis, et se crurent dès lors autant de héros, et d'invincibles défenseurs de cette pauvre constitution qu'ils avaient si souvent violée.

Grandmaison requit ensuite qu'on s'occupât de l'examen des motifs qui avaient déterminé la translation des conseils à Saint-Cloud. C'était jeter de l'huile dans le feu. Le feu prit aussitôt

---

* Trois journées célebres dans le cours de la révolution, mais que le cours des années a déjà fait oublier, et que, par cette raison, nous allons rappeler en peu de mots. *Le* 18 *fructidor*, (4 Septembre 1797), révolution qui mit la dictature entre les mains du directoire, et condamna à la déportation cinquante-trois députés, deux directeurs, trois généraux et vingt-six journalistes. *Le* 22 *floréal*, le directoire, effrayé du bon esprit qui avait régné dans les corps électoraux, cassa leur ouvrage, sous le prétexte bannal que cet ouvrage était celui du royalisme. *Le* 30 *prairial*, les jacobins casserent à leur tour un directoire qui ne marchait plus sous leur drapeau.

et se communiqua avec la rapidité de l'étincelle électrique à toutes les parties de la salle. Chacun se leve; tous se précipitent vers la tribune, se mêlent, se poussent, s'injurient, se menacent. Le moyen de s'entendre au milieu d'un si grand tumulte! Le tonnerre fût tombé sur la salle qu'on ne l'eût pas entendu.

Lucien Buonaparté, frere du général *, présidait l'assemblée, se préparait à la livrer, pieds et mains liés, recevait des injures, les rendait, et augmentait l'agitation en cherchant à la tempérer. Les motions incohérentes se joignaient aux bravades, et les cris aux irrésolutions.

Au travers de cet orage, arrive une dépêche de Barras, qui notifiait sa démission au conseil, et félicitait la république d'être sauvée par le guerrier illustre *auquel il avait ouvert la carriere.* Cet incident imprévu accrut la fermentation, sans inspirer aucun plan, sans fixer une seule mesure. Ces fiers républicains n'étaient plus que des vociférateurs hébêtés.

Cependant une voix s'éleve et demande que Buonaparté vienne à la barre rendre compte de sa conduite. Cette voix rallie toutes les autres; le projet de décret passe, et le décret est bientôt signifié au général qui semblait l'attendre à la porte du conseil.

Il s'avance tête nue, et seulement escorté de trois grenadiers sans armes.

Sa vue réveilla et porta au plus haut degré le dévoûment de ses partisans et la fureur de ses ennemis. Tandis que les premiers, en plus petit nombre, battaient des mains de toute leurs forces et l'encourageaient par leurs *bravos*, des voix nombreuses, des voix terribles criaient de tous les côtés de la salle: *voilà Cromwell! voilà le tyran! à bas le tyran!*

Le tyran était pâle et plus mort que vif. Il n'a ni le temps ni le pouvoir de proférer une seule parole. Son embarras et sa peur augmentent successivement en entendant les cris de *hors la loi*, que plusieurs députés proféraient contre lui. A ces cris succede un mouvement tumultueux. Cinquante députés se précipitent autour de lui, le pressent, le repoussent, l'un d'eux tire un poignard, égratigne innocemment le grenadier le plus voisin du général, et se perd dans la foule†.

Le général à cette vue, et ne sachant pas apparemment que c'était un jeu concerté entre ses amis, recule épouvanté, sort de la salle, monte à cheval, perd la tête, et reprend au grand galop le chemin de Paris en criant de toutes ses forces: *Je suis le dieu de*

---

* Lucien Buonaparté passe pour avoir plus d'esprit que son frere, mais en même temps pour une très-mauvaise tête; il a été successivement garde-magasin, député, ministre de l'intérieur et ambassadeur à Madrid, et montra partout un caractere brouillon, un esprit hardi, une conduite scandaleuse. Il est prisonnier en Angleterre.

† Il était clair que c'était un jeu. Le grenadier qui fût légérement égratigné dans cette occasion, se nomme Thomas Thomé; c'est un colosse de six pieds, qui, pour sa récompense, a reçu de Madame Buonaparté un beau diamant et un doux baiser sur les deux joues.

la guerre, je suis le dieu de la guerre; il avait l'air d'un fou furieux.

Murat qui gardait le pont de St.-Cloud, le voit arriver avec étonnement, et lui demande avec effroi si tout est perdu.

Sans lui répondre, mais rappelé à lui-même par ce peu de mots, Buonaparté tourne bride, revient sur ses pas, s'arrête dans la cour du château au milieu des généraux et des soldats dont la vue achève de le rassurer, et il ordonne au général Serrurier d'entrer au pas de charge dans la salle des Cinq-Cents, *remplie de brigands,* s'écria-t-il, *qui ont voulu m'assassiner.*

Ces prétendus brigands continuaient cependant leurs délibérations ; ayant retrouvé un peu de calme, ils venaient de décider que le généralat de Buonaparté était illégal, que le conseil des Anciens n'avait eu aucun droit de le lui conférer, et qu'on le destituait du commandement de la garde du corps législatif.

Le président Lucien avait inutilement essayé de s'opposer à ces délibérations et à ce décret. Son rôle était fini, il abdiqua sa dignité.

Au moment où il quittait sa place, les roulements de tambours se font entendre ; les gardes prétoriennes entrent dans la salle au pas de charge, les spectateurs et les députés se sauvent les uns par les portes, les autres par les fenêtres. Quelques-uns embrassent la tribune et jurent que c'est le dernier asyle de la liberté. Ce dernier asyle ne les garantit de rien. *Le général Buonaparté nous ordonne de faire évacuer la salle,* crie à son tour le général Serrurier, et dans vingt minutes la salle fut évacuée, tout avait disparu.

Quatre heures après. Lucien Buonaparté rassembla quelques faibles restes de ce sénat ainsi dispersé, et leur proposa de se reconstituer sous de meilleurs auspices. *Peres de la patrie,* leur dit-il, *vous allez rendre à la France, avec une nouvelle constitution, la paix et le bonheur.*

Un médecin de Paris et un avocat de Nanci se chargerent de développer cette idée de Lucien dans deux discours dans lesquels ils firent l'un et l'autre le procès à la constitution qu'on venait d'enterrer, et le plus fastueux éloge de celle qui était encore à naître.

Après avoir déclaré que les généraux et les soldats *avaient bien mérité de la patrie,* le conseil prit la résolution suivante.

" Art. Ier. Il n'y a plus de directoire, et ne sont plus membres de la représentation nationale pour les excès et les attentats auxquels le plus grand nombre d'entre eux se sont portés dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés : Joubert, Talot, Duplantier, Poulain-Grandpré, Goupilleau, Delbrel, Lesage Senault, Bordes, Boulay-Paty, Bergasse-Larizoule, Jourdan, Daubermenil, Bordas, etc., au nombre de soixante-un membres.

Art. II. Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire composée des citoyens Syéyès, Roger-Ducos et Buonaparté ; ils porteront le nom de *Consuls* de la république française.

Art. III. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, etc. . .

Art. IV. Le corps législatif s'ajourne au Ier. ventôse, et, avant sa séparation, nommera dans chaque conseil une commission composée de vingt-cinq membres, etc., etc., etc. . . "

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Madrid, 5 Mai.

Tous les jours de nombreux corps de troupes s'embarquent pour aller soumettre les colonies rebelles.

On a célébré, le 2 de ce mois, une pompe funebre solennelle en mémoire des héros espagnols, Daviz, Velarde, et autres victimes de leur généreux dévouement dans la journée du 2 Mai 1808. Tout ce que la religion a de plus touchant, tout ce que la reconnaissance nationale et la magnificence espagnole ont pu imaginer de plus noble et de plus expressif, a signalé cette fête imposante, célébrée au milieu d'un concours immense, avec une décence et une majesté silencieuses. Par décret des cortes du 14 Avril 1814, le 2 de ce mois, jour de l'horrible massacre exécutés à Madrid, au moment où l'on faisait partir les princes pour Bayonne, sera à perpétuité un jour de deuil de rigueur dans toute la monarchie espagnole.

Les Cortès, désirent perpétuer la mémoire du 24 Mars dernier, jour de la rentrée de Ferdinand VII sur le territoire espagnol, après son heureuse délivrance, ont décrété le 21 Avril suivant, qu'il sera élevé sur la rive droite de Fluvia* et vis-à-vis le village de Bascara, un monument à l'endroit même où S. M. fut reçue par la premiere armée nationale. Le dessin de ce monument devra être approuvé par l'académie des beaux-arts ; et l'académie de l'histoire est chargé de l'inscription.

Le 22 Avril dernier, les cortes voulant transmettre à la postérité la plus reculée la mémoire des grands événements qui ont signalé la résistance glorieuse de l'Espagne contre le tyran de l'Europe, et amené l'heureux terme des efforts héroïques de la nation, ont décreté : 1°. qu'il sera dressé une statue équestre en bronze de Ferdinand VII sur la place de la Constitution à Madrid ; qu'on emploira à ce monument les canons, mortiers et obusiers pris sur l'ennemi;

---

* Petit fleuve de la Catalogne, à trois lieues sud du fort de Figueras.

2° que la régence proposera un prix convenable pour l'artiste qui aura présenté le meilleur dessin ou modele ; 3°. que le piedestal de la statue portera une inscription dont le sens sera de faire connaître que le 2 Maï 1808 la nation espagnole, ayant juré à Madrid de détrôner le tyran de la France, a vu ses vœux accomplis dans le mois d'Avril 1814, et son roi, Ferdinand VII, rétabli sur le trône.

Premiere Adresse des Cortes à S. M. Ferdinand VII, à sa Rentrée en Espagne.

Sire,

Les cortes vont parler à V. M. avec ces sentiments d'amour et de respect qui animent tous les Espagnols, et surtout leurs représentants légitimes. Choisis librement par leurs provinces respectives pour veiller au bien de la patrie, ils manqueraient à une aussi auguste fonction et à des devoirs aussi sacrés, si, en voyant arriver le terme que la nation s'était proposé dans son héroïque insurrection de 1808, en voyant presque terminée une guerre aussi désastreuse, le tyran de l'Europe renversé de son trône, et V. M. au milieu de ses fideles sujets, ils n'élevaient la voix jusqu'à V. M. pour lui exprimer, quoique faiblement, la louable impatience avec laquelle la nation et ses représentants attendent le moment où elle viendra s'asseoir sur un trône reconquis par son peuple. Cet instant désiré a toujours été présent à l'esprit des Espagnols ; il animait leur valeur dans les combats, soutenait leur constance dans l'adversité, et allumoit dans leurs âmes une haine implacable contre l'usurpateur, tandis que, malgré la captivité où la retenait un perfide ennemi, V. M. n'a pas cessé de régner sur les cœurs des Espagnols. Dans les plus grands moments de détresse, et lorsque le triomphe du tyran paraissait le plus assuré, c'était alors que cette nation héroïque répétait avec plus de force le serment sacré de fidélité à son monarque légitime, et la promesse solennelle qu'elle avait faite de ne jamais traiter avec le tyran de l'Europe. Cette résolution magnanime, soutenue pendant six ans avec une constance sans égale, et exprimée énergiquement dans différents décrets des cortes extraordinaires, avait tracé d'avance la conduite que devaient tenir les cortès actuels à l'époque critique de la présentation d'un traité de paix arraché à V. M. par la violence d'un inique oppresseur, et qui aurait entraîné la nation dans une infinité de maux. Quel a été le fruit de la conduite ferme et sage du congrès dans une affaire aussi délicate? V. M. ne l'ignore pas; la nation s'en félicite, et l'Europe le contemple avec admiration: c'est le retour libre de notre roi au sein de ses sujets, suivant l'espérance des çortès, sans que la

nation en soit redevable à aucun traité indigne de sa gloire, et sans que l'usurpateur du trône de Ferdinand VII ait pu avilir la nation par une trame aussi infâme, en l'entraînant dans une alliance ruineuse, et en la séparant de la cause commune du continent. Les cortès aiment à le répéter: la liberté de V. M. est la plus douce récompense de tout ce qu'ils ont fait pour la délivrance et pour la prospérité de l'Etat; et ils ont regardé comme l'accomplissement de leurs vœux, et le terme des maux de la nation, l'heureuse nouvelle de l'arrivée prochaine de V. M. C'est à vous, Sire, que sera désormais réservé le soin de travailler à la félicité de l'Espagne, en suivant les seules impressions de votre cœur paternel; et en prenant pour guide la constitution politique qui unit d'une maniere intime la gloire de V. M. avec la prospérité de son peuple de héros.

Dans cette persuasion, qui leur est commune avec tous les Espagnols des deux Mondes, il n'est pas étonnant que les cortès comptent avec inquiétude les instants qui s'écoulent sans que V. M. prenne les rênes du gouvernement, et commence enfin à régner sur son peuple comme un pere affectueux. Si la bonté de V. M. la porte à satisfaire, par sa présence, l'empressement des villes qui ont le bonheur de se trouver sur son passage, et qui cherchent à prolonger le plus long-temps qu'il leur est possible une aussi grande jouissance, les cortès n'hésitent pas à presser V. M. de ne pas priver plus long-temps votre loyale ville de Madrid, et les héros du 2 Mai, du bonheur de posséder le plus aimé des monarques, et de le voir présider du haut de son trône au bonheur d'une nation qui a tant mérité d'être heureuse. L'état de cette nation, le besoin de donner à la machine politique une impulsion constante et uniforme qu'elle ne saurait recevoir d'un gouvernement provisoire, et jusqu'à l'inquiétude et l'agitation que produit dans les esprits l'amour du peuple pour V. M., inquiétude que votre absence augmente chaque jour, et dont les malveillants pourraient profiter pour troubler l'ordre public, tout enfin porte les cortès, interprêtes fideles de la volonté nationale, à représenter à un aussi bon roi la nécessité de sa prompte arrivée dans la capitale pour y prendre les rênes de l'Etat. Le sort de vingt-quatre millions d'habitants dépend aujourd'hui de V. M.; et les yeux de tous les Espagnols fixés sur votre personne sacrée, attendent avec impatience de la voir placée sur le trône, pour qu'elle les fasse jouir enfin de tous les biens qu'ils se promettent avec raison de ce mémorable événement; surtout ces malheureuses provinces d'outre-mer, où l'incendie s'est manifesté, et qui n'ont d'autre consolation, au milieu des maux qui les déchirent, que l'espérance flatteuse de voir V. M., en reprenant le sceptre de ses augustes aïeux, ranimer le courage et la loyauté de ceux qui sont restés fideles, abattre l'audace des mécontents qui cherchent à égarer l'esprit public,

et rendre enfin la paix à ces contrées malheureuses désormais destinées au bonheur sous un monarque rempli de bonté, et sous l'influence de lois fondamentales dictées par la justice et l'amour du public.

Les cortès ne craignent pas d'importuner votre âme royale, en lui répétant cette vérité de la plus haute importance; l'avenement de V. M. au trône est l'arc-en-ciel du calme et de la paix pour ces provinces infortunées, et la constitution politique accueillie avec enthousiasme dans toute la monarchie, et scellée par les serments de toute la nation, est le lien qui unit étroitement toutes les parties de ce vaste empire. Chaque jour que V. M. retarde de prendre les rênes du gouvernement, aggrave les maux qui désolent ces contrées arrosées du sang de nos freres, et qui alterent les nœuds qui les unissent à la métropole.

Quand même nous détournerions les yeux de ce triste spectacle, et que nous ne ferions attention qu'à l'état où se trouve la péninsule, la situation politique de l'Europe, dans la crise actuelle, n'exige pas moins impérieusement que V. M. se hâte de se placer à la tête de cette nation héroïque qui a si bien contribué à l'indépendance des autres. Jamais il ne peut être aussi convenable qu'aujourd'hui à l'Espagne, de voir diriger par son roi légitime ses relations avec les autres puissances. Le tyran de la France vient de succomber sous les efforts des armées libératrices de l'Europe; les peuples opprimés, las de sa tyrannie, l'ont repoussé de leur sein; l'héritier légitime de Louis XVII va monter sur le trône de ses ancêtres, appelé par la volonté de la nation; les hautes puissances de l'Europe viennent d'assurer, par la déclaration la plus solennelle et la plus glorieuse, le rétablissement des dynasties légitimes, et le droit sacré des nations de dicter elles-mêmes leurs lois fondamentales; une paix générale, fondée sur les bases immuables de la justice et de l'intérêt public, va mettre un terme à d'aussi longues calamités, et ces circonstances critiques, qui ne peuvent échapper à la sagesse et à la pénétration de V. M. font désirer aux cortès que V. M. daigne accélérer l'heureux jour de son arrivée. La situation de l'Europe, l'utilité publique, et la nécessité de réunir toutes les opinions pour que cette grande nation ne paraisse plus faire désormais qu'une seule famille, sont des motifs trop puissants pour que les cortès different plus long-temps d'adresser à V. M. cet exposé respectueux, dicté par leurs vœux ardents pour le bien public, inséparable de l'interêt du monarque, et par leur ferme résolution de répondre dignement à la confiance de la nation entiere.

Que notre Seigneur conserve pendant de longues années les jours de V. M. si essentiels au bien de la monarchie.

Madrid, le 25 Avril 1814.

(Suivent les signateurs.)

Seconde Adresse des Cortès à Sa Majesté.

SIRE.

« Les cortès pénétrés de l'amour le plus respectueux pour la personne sacrée de V. M., et du zele le plus pur pour la félicité publique, ont déjà exprimé à V. M. leurs justes désirs de voir au plus tôt un aussi bon Roi sur le trône que la nation lui a conservé, et au milieu d'une cité héroïque qui a versé la premiere son sang pour en chasser l'usurpateur. Mais le même sentiment qui a dirigé les cortès dans ce premier exposé, qu'ils ont cru devoir adresser à V. M., en leur qualité de représentants de cette nation magnanime, les porte à réclamer une seconde fois l'attention de V. M. sur la nécessité d'accélérer l'heureux jour de son arrivée, pour satisfaire aux désirs que la nation entiere lui exprime par l'organe de ses fideles et légitimes représentants. Les sentiments d'amour dont les cortès sont pénétrés pour la personne de V. M., et la douleur qu'ils éprouvent en voyant se prolonger les maux de cette nation héroïque, maux qui ne peuvent finir qu'à l'instant où V. M. sera montée sur le trône, redoublent peut-être leur impatience, et leur font regretter tous les instants qui s'écoulent avant un événement aussi solennel que la nation a toujours regardé comme l'heureux terme de sa glorieuse lutte. Mais l'impatience des cortès de voir dans les mains de V. M. les rênes du gouvernement, est excitée non-seulement par ces louables sentiments, mais encore par la conviction intime où ils sont que l'état de la nation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, exige impérieusement que son monarque bien-aimé se mette de suite à la tête de son peuple. Il n'est pas nécessaire de faire à V. M. l'exposé de la situation de la monarchie: l'ancien désordre des choses, le bouleversement total produit par six années de la plus meurtriere des guerres, et la divergence d'opinions occasionnée par les changements politiques dans les Etats, sont une preuve convaincante de la nécessité où est la nation de voir dans les mains de V. M. le gouvernement durable et vigoureux dont elle a besoin pour être heureuse, et qui se trouve sanctionné dans la constitution. Les avantages que la nation attend de ce Code fondamental, le sort de tous les habitants de ce vaste empire, l'adoucissement des maux passés et l'espoir du congrès, tout dépend de l'arrivée de V. M. Tous les Espagnols le désirent avec ardeur; ils y font consister leur tranquillité et leur bonheur; leur louable impatience augmente de plus en plus, et les malveillants en profitent pour semer la méfiance, inspirer des craintes, soulever les esprits, et peut-être troubler la tranquillité publique. Les cortès manqueraient à leur devoir le plus sacré, s'ils laissaient ignorer à V. M. les maux incalculables qui peuvent être la suite de cet état d'incertitude. La nation se plaît à voir consommer le

grand œuvre qu'il commença il y a six ans à cette même époque; le tyran est détrôné; l'Europe respire libre; elle mérite, cette nation de héros, de se reposer, exempte de soins et d'inquiétudes; il est temps que, après une si longue lutte, elle puisse commencer à jouir en paix des bienfaits qu'elle attend du gouvernement paternel de V. M. et des lois fondamentales qu'elle a jurée.

"Les provinces d'outre-mer réclament, avec une justice égale à celle des provinces de la Péninsule, que V. M. se charge de leur sort: si les blessures, que tirent à celles-ci des ennemis féroces, sont encore ouvertes, dans les autres le sang coule encore, versé malheureusement par des frères; et il n'y a que V. M. qui soit capable d'arrêter l'effusion de ce sang précieux, et de rendre à la paix ces régions infortunées. Plus V. M. differe de venir prendre les rênes du gouvernement, plus le feu de l'insurrection s'y étend avec violence; les mécontents profitent de l'incertitude et de l'agitation où se trouve la péninsule pour chercher à démentir des faits, à en inventer d'autres, à les dénaturer tous, et à persuader à ces provinces que c'est en vain qu'elles esperent de jouir jamais des avantages que la constitution leur offre, avantages qui les engagent à resserrer de plus en plus le nœud de l'union qui doit les rendre inséparables de la mere-patrie. Ce n'est que du haut du trône que V. M. peut découvrir à fond le prix extrême de cette union, et jeter un coup-d'œil sur cette vaste monarchie, dont les limites sont incommensurables, pour lui procurer, dans les deux hémispheres, la paix et la tranquillité qu'elle attend à si justes titres.

"Que V. M. se hâte de répandre sur ses peuples ces bienfaits tant désirés; les cortes, au nom de la nation, et sans crainte de se méprendre en manifestant ses vœux unanimes, élevent leur voix jusqu'à V. M. pour lui témoigner leur désir le plus ardent de voir le plus chéri des Rois à la tête du peuple le plus héroïque. La situation de l'Europe, les relations politiques de notre nation avec les autres puissances, la félicité publique, la dignité de V. M., et l'opinion même du congrès, tout engage les cortès à réitérer respectueusement à V. M. leur priere de hâter le jour désiré de son arrivée, qui doit être l'aurore du bonheur de la nation.

"Dieu veuille conserver la vie précieuse de V. M. pour le bien de la monarchie.

"Madrid, le 30 Avril 1814."

Madrid, 15 Mai.

On a publié ici la proclamation suivante:

LE ROI.

Depuis le moment où la Divine Providence, par le

moyen de l'abdication volontaire et solennelle de mon auguste pere, me plaça sur le trône de mes ancêtres auquel j'étais appelé, suivant les anciennes lois et coutumes de la nation espagnole, établies par ses représentants réunis en Cortès; depuis l'heureux jour où j'entrai dans la capitale au milieu des acclamations d'un peuple fidele dont les témoignages d'allégresse et d'amour déconcerterent les ennemis français qui, sous le masque de l'amitié, étaient venus entourer ma personne, et firent présager ce que ce peuple héroïque ferait dans la suite pour son roi et son honneur, en donnant un exemple qui a été sensiblement imité par toutes les provinces du royaume; depuis ce jour je pris la ferme résolution, et pour répondre à tant de preuves de fidélité et de loyauté, et pour remplir les devoirs d'un bon roi envers son peuple chéri, de consacrer tout mon temps et tous mes moyens à réparer les maux causés par la funeste influence d'un favori sous le regne précédent. Les premiers actes de mon administration furent de réintégrer dans leurs fonctions plusieurs magistrats et autres personnes qui avaient été arbitrairement dépouillés de leurs emplois; mais le malheur des circonstances et la cruelle perfidie de Buonaparté, des effets de laquelle j'espérais garantir mes peuples en allant à Bayonne, m'empêcherent d'en faire davantage. Lorsque toute la famille royale fut réunie dans cette ville, on commit contre elle et contre ma personne un attentat si atroce, soit par ses circonstances, soit par ses suites déplorables, que l'histoire des nations civilisées n'en fournit point d'exemple. On violà le droit le plus sacré des gens; je fus privé de ma liberté, et par ce crime, du gouvernement de mes royaumes. Je fus transféré avec mes chers freres et mon oncle dans un château qui nous a servi de prison pendant six années. Au milieu de cette affliction, j'ai toujours eu présent à ma pensée l'amour et la fidélité de mes sujets; et ce qui remplissait surtout mon âme de la plus vive douleur, était la vue des maux auxquels ils étaient en proie, de toutes parts entourés d'ennemis, presque dépourvus de tout moyen de leur résister, sans roi, sans un gouvernement établi d'avance, et qui aurait pu rallier et mettre en mouvement les forces de la nation, les diriger et employer les ressources de l'état à combattre de formidables armées, qui au même moment envahirent la Péninsule dont elles s'étaient déjà ouvert les principales forteresses par perfidie.

Dans un état de choses si déplorable, entouré, comme je l'étais, de gardes et de surveillants, j'expédiai dans la

seule forme qu'il me fût possible d'employer, et comme le seul remede qui restât, le décret du 5 Mai, 1808; je l'adressai au conseil de Castille, et à son défaut, à quelque chancellerie ou tribunal qui fût libre, pour que les Cortès fussent convoqués. Ceux-ci devaient uniquement s'occuper des moyens de lever les subsides et les forces nécessaires à la défense du royaume, ils devaient rester en permanence afin de pourvoir aux nouveaux besoins que les circonstances pourraient faire naître; mais par malheur, mon décret royal ne fut pas alors connu, et quoiqu'il l'ait été plus tard, les provinces, à la nouvelle de l'horrible catastrophe provoquée à Madrid par le chef des troupes françaises, dans la mémorable journée du 2 Mai, pourvurent elles-mêmes à leur gouvernement, au moyen de juntes qu'elles formerent. A cette époque fut livrée la glorieuse bataille de Baylen. Les Français fuirent jusqu'à Vittoria. Toutes les provinces et la capitale me proclamerent de nouveau roi de Castille et de Léon dans la même forme employée pour la proclamation des rois mes auguste prédécesseurs; fait notoire, consolant, attesté par les médailles qui furent dans ce temps frappées de toutes parts, confirmé de nouveau par les éclatants et unanimes témoignages d'amour que j'ai reçus de mes peuples sur tout mon passage à mon retour de France, témoignages qui ont excité toute la sensibilité de mon cœur, et dont le souvenir y restera gravé pour toujours.

Il se forma une junte centrale composée de députés nommés par les juntes particulieres. Cette junte exerça en mon nom le pouvoir souverain, depuis Septembre 1808 jusqu'en Janvier 1810. A cette époque fut établi le premier conseil de régence, lequel continua d'exercer le pouvoir souverain jusqu'au 24 Septembre de la même année. Alors furent installés dans l'île de Léon les Cortès appelés généraux et extraordinaires. Ces Cortès composés de cent quatre députés, savoir: cinquante-sept propriétaires et quarante-sept suppléants, preterent serment, par lequel ils jurerent de me conserver tous mes états comme à leur souverain: cet acte est certifié par le secrétaire d'état des dépêches, des grâces et de justice, D. Nicolas-Maria de Sierra. Mais ni la noblesse ni le clergé ne furent appelés, malgré l'ordre formel de la junte centrale, à cette assemblée de Cortès convoqués d'une maniere tout-à-fait inusitée en Espagne, dans les cas les plus difficiles et dans les temps orageux de minorité où l'on avait coutume d'appeler un plus grand nombre de députés que dans les Cortès ordinaires. On eut soin de cacher au con-

seil de régence le décret de la junte centrale, qui conférait à ce conseil la présidence des Cortès, prérogative de la souveraineté, que la régence n'aurait point laissée à la volonté du congrès, si elle eût eu connaissance du décret. Ainsi tout fut livré à la merci des Cortès, dont le premier acte fut de me dépouiller, le jour même de leur installation, de la souveraineté qui, peu de temps auparavant, avait été reconnue, par les mêmes députés, inhérante à ma personne royale. Ils attribuerent, il est vrai, nominativement cette souveraineté à la nation ; mais ce ne fut qu'un prétexte pour se l'approprier eux-mêmes. A la faveur de cette usurpation, ils donnerent à l'Espagne les lois les plus arbitraires, lui imposerent l'obligation de recevoir une nouvelle constitution qui, sans pouvoir, ni des provinces, ni des peuples, ni des juntes, et sans que les députés suppléants de l'Espagne et des Indes en eussent connaissance, fut décrétée, sanctionnée et publiée par eux en 1812.

Ce premier attentat contre les prérogatives du trône, commis par un abus coupable du nom de la nation, fut comme le prélude et la source de ceux qui le suivirent, et malgré l'opposition de plusieurs députés, et quelquefois du plus grand nombre, les menaces et la violence de ceux qui assistaient aux tribunes des Cortès, firent adopter des lois qui furent appelées fondamentales, et ce qui n'était véritablement que l'œuvre d'une faction, fut proclamé comme le vœu de la volonté générale : ce n'était pourtant que la volonté de quelques séditieux, qui, à Cadix et ensuite à Madrid, comprimerent par la terreur les bons citoyens. Ces faits sont si notoires qu'il n'y a presque personne qui les ignore, et que les journaux mêmes des Cortès peuvent les attester.

Cette forme de législation, si étrangere à la nation espagnole, fit oublier les lois qui l'avaient rendue en d'autre temps si heureuse et si respectée. En effet, toutes les bases de l'ancienne constitution monarchique sont renversées; en copiant les principes révolutionnaires et démocratiques de la constitution française de 1791 ; en renonçant à ceux de la constitution qui avait été commencée à Cadix, on sanctionne, non les lois fondamentales d'une monarchie modérée, mais celles d'un gouvernement populaire, présidé par un chef ou magistrat qui n'est qu'un commis et non un roi : on lui donne, il est vrai, le nom de roi, mais ce n'est que pour séduire et tromper les hommes imprévoyants et sans défiance. C'est la force seule qui fait prêter serment à cette constitu-

tion : on sait ce qui est arrivé au respectable évêque d'Orensé, et l'on connaît les menaces faites à ceux qui ont refusé le serment.

Pour disposer les esprits à recevoir sans défiance des innovations si dangereuses, spécialement celles qui sont relatives à ma personne royale et aux prérogatives du trône, on se sert des papiers publics auxquels plusieurs députés travaillent eux-mêmes : on s'efforce de rendre odieux le pouvoir royal en donnant à tous les droits du trône le nom de despotisme, en regardant comme synonymes les noms de roi et de despote, et en appelant tyrans les rois. On poursuit en même temps, de la maniere la plus cruelle, ceux qui ont le courage de combattre ces nouveautés et de s'opposer à ce langage anarchique et séditieux. Partout on affecte le *démocratisme* ; on change tout ce qui rappelle le nom de roi : les armées, les institutions qui, depuis si long-temps, s'honorent du titre de *royales*, sont appelées *nationales*, et c'est ainsi qu'on trompe le peuple qui, malgré tant de menées perfides, a conservé sa loyauté naturelle et la noblesse de son caractere.

J'ai eu connaissance de tous ces faits depuis mon heureuse entrée dans le royaume, soit par mes propres observations, soit par les papiers publics, dans lesquels on a impudemment inséré jusqu'à ce jour des articles si grossiers et si infâmes sur mon arrivée et sur mon caractere, qu'à l'égard même de toute autre personne que de moi, ils seraient de graves offenses, dignes du châtiment le plus sévere. Des insultes aussi inattendues ont rempli mon cœur d'amertume ; je n'ai pu être consolé que par les témoignages d'amour de mes fideles sujets qui soupiraient après mon arrivée, dans l'espoir que ma présence mettrait fin aux maux et à l'oppression sous lesquels gémissaient ceux qui conservaient le souvenir de ma personne, et désiraient le vrai bonheur de la patrie. Je vous promets et je jure à vous, vrais et loyaux Espagnols, qu'en même temps que je compatis aux maux que vous avez soufferts, vous ne serez point trompés dans vos espérances. Votre souverain veut l'être pour vous ; il fait consister sa gloire à être souverain d'une nation héroïque qui, par des exploits immortels, a conquis l'admiration de toutes les autres, et a conservé sa liberté et son honneur. Je déteste, j'abhorre le despotisme ; il ne peut se concilier ni avec les lumieres ni avec la civilisation des nations de l'Europe. Les rois ne furent jamais despotes en Espagne ; ni les lois ni la constitution de ce royaume n'ont jamais au-

torisé le despotisme, quoique par malheur on y ait vu quelquefois, comme partout, des abus du pouvoir qu'aucune constitution humaine ne pourra jamais empêcher entierement, parce qu'il y a des abus dans tout ce qui est humain, et s'il en a eu en Espagne, ce n'est pas la faute de sa constitution, c'est celle des personnes et des circonstances.

Cependant pour prévenir ces abus, autant que peut le faire la prudence humaine, en conservant l'honneur de la royauté et ses droits (car elle en a qui lui appartiennent, comme aussi le peuple a les siens, qui sont également inviolables), je traiterai avec les députés de l'Espagne et des Indes; et dans des cortès légitimément assemblés, composés des uns et des autres, aussitôt que j'aurai pu les réunir après avoir rétabli l'ordre et les sages coutumes de la nation, établies de son consentement par les Rois nos augustes prédécesseurs. On réglera alors solidement et légitimément tout ce qui pourra convenir au bien de mes royaumes, afin que mes sujets vivent heureux et tranquilles sous la protection réunie d'une seule religion et d'un seul souverain, seules bases du bonheur d'un Roi et d'un royaume qui ont, par excellence, le titre de Catholiques. On s'occupera ensuite des meilleures mesures à prendre pour la réunion des cortès, qui, j'espere, affermiront les fondements de la prospérité de mes sujets de l'un et de l'autre hémispheres.

La liberté, la sûreté *individuelle* et *royale* seront garanties par des lois qui, en assurant l'ordre et la tranquillité publique, laisseront à tous mes sujets la jouissance d'une sage liberté qui distingue un gouvernement modéré d'un gouvernement despotique. Tous auront la faculté de communiquer, par la voie de la presse, leurs idées et leurs pensées, en se renfermant dans les bornes que la saine raison prescrit à tous, afin que cette liberté ne dégénere pas en licence; car on ne doit pas raisonnablement souffrir, dans tout gouvernement civilisé, que l'on manque au respect dû à la religion et au gouvernement, ainsi qu'aux égards que les hommes se doivent entr'eux.

Pour éviter tout soupçon de dissipation dans les revenus de l'Etat, la trésorerie séparera les fonds destinés à ma personne et à ma famille, de ceux qui seront assignés pour les dépenses de l'administration générale.

Les lois auxquelles devront obéir dans la suite mes sujets, seront établies du consentement des cortès.

Les bases que je viens de poser suffisent pour faire connaître mes royales intentions dans le gouvernement dont

je vais me charger. Certes, ce ne sont pas les intentions d'un despote ni d'un tyran, mais d'un roi et d'un pere de ses sujets.

D'après ces considérations, et de l'avis unanime de personnes recommandables par leurs connaissances et par leur zele; ayant égard aux représentations qui me sont parvenues des différentes parties du royaume sur l'extrême répugnance des Espagnols à accepter la constitution décrétée par les *cortès généraux* et *extraordinaires*, ainsi que les autres institution politiques nouvellement introduites; voulant éviter les malheurs que ces institutions ont déjà produits, et qui ne pourraient qu'augmenter si je sanctionnais par mon serment cette constitution; me conformant aux démonstrations générales, et que je trouve justes et bien fondées, de la volonté de mes peuples, je déclare que mon intention royale est non-seulement de ne point jurer ou accepter cette constitution, ni aucun décret des cortès *généraux* et *extraordinaires*, et des *ordinaires* actuellement assemblés, et expressément les décrets qui attaquent les droits et prérogatives de ma souveraineté établis par la constitution et les lois qui ont gouverné la nation pendant si longtemps, mais de déclarer cette constitution et ces décrets nuls et de nul effet pour le présent et pour l'avenir; que mes sujets, de quelques rang et condition qu'ils soient, ne sont point tenus de les exécuter; et que tous ceux qui chercheraient à se soutenir en contredisant mes royales intentions à cet égard, soient regardés comme ayant attenté aux prérogatives de ma souveraineté et au bonheur de la nation.

Je déclare coupable de lese-majesté, et comme tel, punissable de la peine de mort, quiconque osera, soit par le fait, soit par écrit, soit par paroles, exciter ou engager qui que ce soit à l'observation ou exécution des décrets et constitution.

Jusqu'à ce que l'ordre et ce qui existait avant l'introduction des nouveautés dans le royaume soit rétabli, et afin que l'administration de la justice ne soit point interrompue, ma volonté est que les tribunaux et les administrations continuent leurs fonctions jusqu'à l'époque où, après avoir entendu les cortès que je convoquerai, le gouvernement du royaume soit établi d'une maniere stable.

Le jour où ce décret sera publié et communiqué au président des cortès maintenant assemblés, ses sessions seront terminées; ses actes et délibérations qui se trouveront dans ses archives seront recueillis par la personne chargée

de l'exécution de ce royal décret : ils seront déposés sous le scellé à l'Hôtel-de-Ville de Madrid. Les livres composant la bibliotheque des cortès seront transportés à la Bibliotheque Royale. Je déclare quinconque voudra s'opposer à l'exécution de ce décret, de quelque maniere qu'il le fasse, coupable de lese majesté, et, comme tel, punissable de mort. Tout procès intenté devant un des tribunaux du royaume, et qui serait la suite d'une infraction à la constitution, cessera à dater de ce jour. Tous les détenus pour la même cause seront immédiatement mis en liberté. Telle est ma volanté, conforme au bien et au bonheur de la nation.

Donné à Valence, le 4 Mai 1814. MOI LE ROI.

PIERRE DE MACANAS, secrétaire du Roi.

Extrait du Moniteur du 2 Juin.

La nouvelle de la paix a été annoncée hier aux habitants de Paris.

M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, a donné ordre, en présence du corps municipal, au héraut représentant le Roi d'armes de France, de la proclamer.

Le cortége s'est formé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, d'où il est parti dans l'ordre suivant :

1°. Un détachement de la garde nationale à cheval; 2°. Douze compagnies tirées des douze legions de la garde nationale à pied ; 3°. Un détachement du corps de sapeurs-pompiers de la ville de Paris ; 4°. Les hérauts d'armes à cheval ; 5°. Le héraut représentant le Roi d'armes de France ; 6°. Les fonctionnaires de la ville de Paris, marchant à cheval entre deux haies de gardes nationales, savoir : M. le baron de Chabrol, préfet du département de la Seine, suivi du secrétaire-général de la préfecture ; Les maires et adjoints de la ville de Paris ; Les membres du conseil-général et municipal, MM. les conseillers de préfecture ; Les commissaires de police et les inspecteurs de la navigation ; Venaient ensuite les voitures de la ville qui avaient été destinées à ceux des fonctionnaires municipaux qui n'étaient point à cheval ; Un détachment de la gendarmerie municipale ; Le cortége s'est rendu successivement—Place du Carousel, Place du palais Bourbon, Place du palais du

Luxembourg, Place Maubert, Place de la Bastille, Porte Sainte-Denis, Place Vendôme, Et enfin place de l'Hôtel-de-Ville.

A chacune des stations, le héraut représentant le Roi d'armes de France, a proclamé l'annonce suivante :

« Habitants de Paris !—La paix vient d'être conclue entre la France, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Le traité qui la cimente a été signé le 30 Mai.

« Une paix honorable qui assure d'une maniere stable le repos de l'Europe et le vôtre, ne pouvait vous être donnée que par vos Rois.

« Laissez éclater votre allégresse à la nouvelle de ce bienfait qui réalise déjà une partie du bonheur qui nous attend sous le gouvernement paternel du prince que la Providence nous a rendu."

Vive le Roi ! vivent les Bonrbons !

Partout la foule s'est pressée à la suite du cortége; les témoignages de l'allégresse publique n'ont jamais été plus universels, et les cris de *vive le Roi, vivent les* BOURBONS ! qui n'ont cessé de se faire entendre, ont prouvé que la joie des Parisiens, pour un événement aussi heureux, ne pouvait être égalée que par leur amour pour leur souverain.

TRAITÉ DE PAIX.

AU NOM DE LA TRES-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ:

S. M. le Roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême et ses alliés, d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition de forces entre les puissances, et portant dans ses stipulations la garantie de sa durée; et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême et ses alliés ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, s'étant replacée sous le gouvernement paternel de ses Rois, elle offre ainsi à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, des conditions et des garanties qu'ils lui avaient à regret demandées sous son dernier gouvernement, leursdites Majestés ont nommé des plénipotentiaires pour discuter, arrêter et signer un traité de paix et d'amitié ; savoir :

S. M. le Roi de France et de Navarre, M. Charles Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, grand-

aigle de la Légion-d'honneur, grand-croix de l'Ordre de Léopold d'Autriche, chevalier de l'Ordre de Saint-André de Russie, des Ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, etc., son ministre et secrétaire-d'état des affaires étrangeres;

Et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, MM. le prince Clément-Venceslas-Lothaire de Metternich-Vinnebourg-Ochsenhausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix de l'Ordre de Saint-Etienne, grand aigle de la Légion d'honneur, chevalier des Ordres de Saint-André, de Saint-Alexander-Newsky et de Sainte-Anne de la premiere classe de Russie, chevalier grand-croix des Ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, grand-croix de l'Ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg, chevalier de l'Ordre de Saint-Hubert de Baviere, de celui de l'Aigle-d'Or de Würtemberg et de plusieurs autres; chambellan, conseiller intime actuel, ministre d'état, des conférences et des affaires étrangeres de S. M. I. et R. apostolique;

Et le comte Jean-Philippe de Stadion Thannhausen et Warthausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix de l'Ordre de Saint-Etienne, chevalier des Ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky et de Sainte-Anne de la premiere classe, chevalier grand-croix des Ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse; chambellan, conseiller intime actuel, ministre d'état et des conférences de S. M. I. et R. apostolique;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Art. I. Il y aura, à compter de ce jour, paix et amitié entre S. M. le Roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs Etats et sujets respectifs à perpétuité.

Les hautes parties contractantes apporteront tous leurs soins à maintenir, non-seulement entr'elles, mais encore, autant qu'il dépend d'elles, entre tous les Etats de l'Europe, la bonne harmonie et intelligence si nécessaires à son repos.

II. Le Royaume de France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1er Janvier 1792. Il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant.

III. Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de

l'Italie, l'ancienne frontiere, ainsi qu'elle existait le 1er Janvier de l'année 1792, sera rétablie, en commençant de la mer du Nord, entre Dunkerque et Nieuport, jusqu'à la Méditerrannée entre Cagnes et Nice, avec les rectifications suivantes:

1. Dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimay resteront à la France; la ligne de démarcation passera, là où elle touche le canton de Dour, entre ce canton et ceux de Boussu et Paturage, ainsi que, plus loin, entre celui de Merbes-le-Château et ceux de Binch et de Thuin.

2. Dans le département de Sambre et Meuse, les cantons de Valcourt, Florennes, Beauraing et Gedinne appartiendront à la France; la démarcation, quand elle atteint ce département, suivra la ligne qui sépare les cantons précités, du département de Jemmapes et du reste de celui de Sambre et Meuse.

3. Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fremersdorf et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle.

4. Dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'Arneval resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach, qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des villages de Herchenbach, Ueberhofen, Hilsbach et Hall (en laissant ces différents endroits hors de la frontiere francaise), jusqu'au point où, près Querselle (qui appartient à la France), la ligne qui sépare les cantons d'Arneval et de Ottweiler atteint celle qui sépare ceux d'Arneval et de Lebach, la frontiere de ce côté sera formée par la ligne ci-dessus désignée, et ensuite par celle qui sépare le canton d'Arneval, de celui de Bliescastel.

5. La forteresse de Landau, ayant formé, avant l'année 1792, un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve au-delà de ses frontieres une partie des départements du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin, pour joindre la forteresse de Landau et son rayon au reste du royaume. La nouvelle démarcation, en partant du point où, près d'Obersteinbach (qui reste hors des limites de la France), la frontiere entre le département de la Moselle et celui du Mont-Tonnerre atteint le département du Bas-Rhin, suivra la ligne qui sépare les cantons de Weissenbourg et de Bergzabern (du côté de la France), des cantons de Pirmasens, Dahn et Anweiler

(du côté de l'Allemagne), jusqu'au point où ces limites, près du village de Wolmersheim, touchent l'ancien rayon de la forteresse de Landau. De ce rayon, qui reste ainsi qu'il était en 1792, la nouvelle frontiere suivra le bras de la riviere de la Queich qui, en quittant ce rayon, près de Queichheim (qui reste à la France), passe près des villages de Merlenheim, Knittlesheim et Belheim (demeurant également française), jusqu'au Rhin, qui continuera ensuite à former la limite de la France et de l'Allemagne.

Quant au Rhin, le Thalveg constituera la limite, de maniere cependant que les changements que subira par la suite le cours de ce fleuve n'auront à l'avenir aucun effet sur la propriété des îles qui s'y trouvent. L'état de possession de ces îles sera rétabli tel qu'il existait à l'époque de la signature du traité de Lunéville.

6. Dans le département du Doubs, la frontiere sera rectifiée de maniere à ce qu'elle commence au-dessus de la Rancounere près de Locle, et suive la crête du Jura entre le Cerneux-Pequignot et le village de Fontenelles, jusqu'à une cime du Jura située à environ sept ou huit milles pieds au nord-ouest du village de la Brevine, où elle retombera dans l'ancienne limite de la France.

7. Dans le département du Léman, les frontieres entre le territoire français, le pays de Vaud et les différentes portions du territoire de la République de Geneve (qui fera partie de la Suisse) restent les mêmes qu'elles étaient avant l'incorporation de Geneve à la France. Mais le canton de Frangy, celui de Saint-Julien (à l'exception de la partie située au nord d'une ligne à tirer du point où la riviere de la Laire entre près de Chancy dans le territoire genevois, le long des confins de Sesseguin, Lacouex et Seseneuve, qui resteront hors des limites de la France), le canton de Regnier (à l'exception de la portion qui se trouve à l'est d'une ligne qui suit les confins de la Muraz, Bussy, Pers et Cornier, qui seront hors des limites françaises) et le canton de la Roche (à l'exception des endroits nommés la Roche et Armanoy avec leurs districts), resteront à la France. La frontiere suivra les limites de ces différents cantons et les lignes qui séparent les portions qui demeurent à la France de celles qu'elle ne conserve pas.

8. Dans le département du Mont-Blanc, la France acquiert la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des cantons de l'Hôpital-de-Saint-Pierre d'Albigny, de la Rocette et de Montmelian); et la sous-préfecture

d'Annecy (à l'exception de la partie du canton de Faverges, située à l'est d'une ligne qui passe entre Ourechaise et Marlens du côté de la France, et Marthod et Ugine du côté opposé, et qui suit après la crête des montagnes jusqu'à la frontiere du canton de Thones) : c'est cette ligne qui, avec la limite des cantous meutionnés, formera de ce côté la nouvelle frontiere.

Du côté des Pyrénées, les frontieres restent telles qu'elles étaient entre les deux royaumes de France et d'Espagne à l'époque du 1 Janvier 1792, et il sera de suite nommé une commission mixte de la parte des deux couronnes pour en fixer la démarcation finale.

La France renonce à tous droits de souveraineté, de suzeraiueté et de possession sur tous les pays et districts, villes et endroits quelconques situés hors de la frontiere ci-dessus designée, la principauté de Monaco étant toutefois replacée dans les rapports où elle se trouvait avant le 1 Janvier 1792.

Les cours alliées assurent à la France la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin, du comté de Montbéliard et de toutes les enclaves qui ont appartenu autrefois à l'Allemagne, comprises dans la frontiere ci-dessus indiquée, qu'elles aient été incorporées à la France avant où après le 1er Janvier 1792.

Les puissances se réservent réciproquement la faculté entiere de fortifier tel point de leurs États qu'elles jugeront convenable pour leur sûreté.

Pour éviter toute lésion de propriétés particulieres et mettre à couvert, d'après les principes les plus libéraux, les biens d'individus domiciliés sur les frontieres, il sera nommé par chacun des Etats limitrophes de la France, des commissaires pour précéder, conjointement avec des commissaires français, à la délimitation des pays respectifs.

Aussitôt que le travail des commissaires sera terminé, il sera dressé des cartes signées par les commissaires respectifs, et placé des poteaux qui constateront les limites réciproques.

IV. Pour assurer les communications de la ville de Geneve avec d'autres parties du territoire de la Suisse, situées sur le lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoy soit commun aux deux pays. LesGouvernements respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande et de régler le cours des postes et l'entretien de la route.

V. La navigation sur le Rhin, du point où il devient

navigable jusqu'à la mer et réciproquement, sera libre de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à personne, et l'on s'occupera au futur congrès des principes d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les Etats riverains, de la maniere la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les nations.

Il sera examiné et décidé de même dans le futur congrès, de quelle maniere, pour faciliter les communications entre les peuples et les rendre toujours moins étrangers les uns aux autres, la disposition ci-dessus pourra être également étendue à tous les autres fleuves qui, dans leur cours navigable, séparent ou traversent différents Etats.

VI. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangere.

Les Etats de l'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif.

La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même.

L'Italie, hors des limites des pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'Etats souverains.

VII. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique.

VIII. S. M. Britannique stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à S. M. très-chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1 Janvier 1792 dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tobago et de Sainte Lucie, et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Rodrigué et les Sechelles, lesquelles S. M. très-chrétienne cede en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique comme aussi de la partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle et que S. M. très-chretienne rétrocede à S. M. Catholique en toute propriété et souveraineté.

IX. S. M. le roi de Suede et de Norwége, en conséquence d'arrangements pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article précédent, consent à ce que l'île de la Guadeloupe soit restituée à S. M. très-chrétienne, et cede tous les droits qu'il peut avoir sur cette île.

X. S. M. très-fidele, en conséquence d'arrangements pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article VIII, s'engage à restituer à S. M. très-chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guyane française, telle qu'elle existait au 1er Janvier 1792.

L'effet de la stipulation ci-dessus, étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement amiable entre les deux Cours, sous la médiation de S. M. Britannique.

XI. Les places et forts existants dans les colonies et établissements qui doivent être rendus à S. M. très-chrétienne, en vertu des articles VIII, IX et X, seront remis dans l'état où ils se trouveront au moment de la signature du présent Traité.

XII. S. M. Britannique s'engage à faire jouir les sujets de S. M. très-chrétienne relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, des mêmes facilités, privilèges et protection qui sont à présent ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté, S. M. très-chrétienne n'ayant rien plus à cœur que la perpétuité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer autant qu'il est en elle à écarter dès-à-présent des rapports des deux peuples, ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissements qui lui doivent être restitués et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissements que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police.

XIII. Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout sera remis sur le même pied qu'en 1792.

XIV. Les colonies, comptoirs et établissements qui doivent être restitués à S. M. très-chrétienne par S. M. britannique ou ses alliés seront remis, savoir : ceux qui sont dans les mers du Nord ou dans les mers et sur les continents de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité.

XV. Les hautes parties contractantes s'étant réservé

par l'art. 4 de la convention du 23 Avril dernier, de régler dans le présent Traité de paix définitive le sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans les places maritimes remises par la France en exécution de l'art. 2 de ladite convention, il est convenu que lesdits vaisseaux et bâtiments de guerre armés et non armés, comme aussi l'artillerie navale et les munitions navales et tous les matériaux de construction et d'armement, seront partagés entre la France et le pays où les places sont situées, dans la proportion de deux tiers pour la France et d'un tiers pour les puissances auxquelles lesdites places appartiendront.

Seront considérés comme matériaux et partagés comme tels dans la proportion ci-dessus énoncée, après avoir été démolis, les vaisseaux et bâtiments en construction qui ne seraient pas en état d'être mis en mer six semaines après la signature du présent Traité.

Des commissaires seront nommés de part et d'autre pour arrêter le partage et en dresser l'état, et des passeports ou sauf-conduits seront donnés par les puissances alliées pour assurer le retour en *France* des ouvriers, gens de mer et employés français.

Ne sont compris, dans les stipulations ci-dessus, les vaisseaux et arsenaux existant dans les places maritimes qui seraient tombées au pouvoir des alliés antérieurement au 23 Avril, ni les vaisseaux et arsenaux qui appartenaient à la Hollande, et nommément la flotte du Texel.

Le gouvernement de France s'oblige à retirer ou à faire vendre tout ce qui lui appartiendra par les stipulations ci-dessus énoncées, dans le délai de trois mois après le partage effectué. Dorénavant le port d'Anvers sera uniquement un port de commerce.

XVI. Les hautes parties contractantes, voulant mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que, dans les pays restitués et cédés par le présent traité, aucun individu, de quelque classe et condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé, dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, ou à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement, soit à aucune des parties contractantes, soit à des gouvernements qui ont cessé d'exister, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des individus, ou pour des actes postérieurs au présent traité.

XVII. Dans tous les pays qui doivent ou devront changer de maîtres, tant en vertu du présent traité, que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés acquises, soit avant, soit depuis la guerre actuelle, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

XVIII. Les puissances alliées voulant donner à S. M. très-chrétienne un nouveau témoignage de leur désir de faire disparaître, autant qu'il est en elles, les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la présente paix, renoncent à la totalité des sommes que les gouvernements ont à réclamer de la France à raison de contrats, de fournitures ou d'avances quelconques faites au gouvernement français dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792.

De son côté S. M. très-chrétienne renonce à toute réclamation qu'elle pourrait former contre les puissances alliées aux mêmes titres. En exécution de cet article, les hautes parties contractantes s'engagent à se remettre mutuellement tous les titres, obligations et documents qui ont rapport aux créances auxquelles elles ont réciproquement renoncé.

XIX. Le gouvernement français s'engage à faire liquider et payer des sommes qu'il se trouverait devoir d'ailleurs dans des pays hors de son territoire, en vertu de contrats ou d'autres engagements formels passés, entre des individus ou des établissements particuliers et les autorités françaises, tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales.

XX. Les hautes puissances contractantes nommeront, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, des commissaires pour régler et tenir la main à l'exécution de l'ensemble des dispositions renfermées dans les articles XVIII et XIX. Ces commissaires s'occuperont de l'examen des réclamations dont il est parlé dans l'article précédent, de la liquidation des sommes réclamées, et du mode dont le gouvernement français proposera de s'en acquitter. Ils seront chargés de même de la remise des titres, obligations et documents relatifs aux créances auxquelles les hautes parties contractantes renoncent mutuellement, de maniere que la ratification du résultat de leur travail completera cette renonciation réciproque.

XXI. Les dettes spécialement hypothéquées dans leur

origine sur les pays qui cessent d'appartenir à la France ou contractées pour leur administration intérieure, resteront à la charge de ces mêmes pays. Il sera tenu compte en conséquence au gouvernement français, à partir du 22 Décembre 1813, de celles de ces dettes qui ont été converties en inscriptions au grand-livre de la dette publique de France. Les titres de toutes celles qui ont été préparées pour l'inscription et n'ont pas encore été inscrites seront remis aux gouvernements des pays respectifs. Les états de toutes ces dettes seront dressés et arrêtés par une commission mixte.

XXII. Le Gouvernement français restera chargé, de son côté, du remboursement de toutes les sommes versées par les sujets des pays ci-dessus mentionnés, dans les caisses françaises, soit à titre de cautionnements, de dépôts ou de consignations. De même les sujets français, serviteurs desdits pays, qui ont versé des sommes à titre de cautionnements, dépôts ou consignations, dans leurs trésors respectifs, seront fidèlement remboursés.

XXIII. Les titulaires des places assujetties à cautionnement, qui n'ont pas de maniement de deniers, seront remboursés avec les intérêts jusqu'à parfait paiement à Paris, par cinquieme et par année, à partir de la date du présent Traité.

A l'égard de ceux qui sont comptables, ce remboursement commencera au plus tard six mois après la présentation de leurs comptes, le seul cas de malversation excepté. Une copie du dernier compte sera remis au gouvernement de leur pays, pour lui servir de renseignement et de point de départ.

XXIV. Les dépôts judiciaires et consignations faits dans la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 28 nivose an 13 (18 Janvier 1805), et qui appartiennent à des habitants des pays que la France cesse de posséder, seront remis, dans le terme d'une année à compter de l'échange des ratifications du présent Traité, entre les mains des autorités desdits pays, à l'exception de ceux de ces dépôts et consignations qui intéressent des sujets français, dans lequel cas ils resteront dans la caisse d'amortissement, pour n'être remis que sur les justifications résultantes des décisions des autorités compétentes.

XXV. Les fonds déposés par les communes et établissements publics dans la caisse de service d'amortissement, ou dans toute autre caisse et dans la caisse du Gouvernement, leur seront remboursés par cinquiemes d'année en année, à partir de la date du présent Traité, sous

la déduction des avances qui leur auraient été faites, et sauf des oppositions régulieres faits sur ces fonds par des créanciers desdites communes et desdits établissements publics.

XXVI. A dater du 1er Janvier 1814, le Gouvernement français cesse d'être chargé du paiement de toute pension civile, militaire et ecclésiastique, solde de retraite et traitement de réforme, à tout individu qui se trouve n'être plus sujet français.

XXVII. Les domaines nationaux acquis à titre onéreux par des sujets français dans les ci-devant départements de la Belgique, de la rive gauche du Rhin et des Alpes, hors des anciennes limites de la France, sont et demeurent garantis aux acquéreurs.

XXVIII. L'abolition des droits d'aubaine, de détraction et autres de la même nature dans les pays qui l'ont réciproquement stipulée avec la France, ou qui lui avaient précédemment été réunis, est expressément maintenue.

XXIX. Le Gouvernement français s'engage à faire restituer les obligations et autres titres qui auraient été saisis dans les provinces occupées par les armées ou administrations françaises; et, dans le cas où la restitution ne pourrait en être effectuée, ces obligations et titres sont et demeurent anéantis.

XXX. Les sommes qui seront dues pour tous les travaux d'utilité publique non encore terminés, ou terminés postérieurement au 31 Décembre 1812 sur le Rhin et dans les départements détachés de la France par le présent Traité, passeront à la charge des futurs possesseurs du territoire, et seront liquidées par la commission chargée de la liquidation des dettes des pays.

XXXI. Les archives, cartes, plans et documents quelconques appartenants aux pays cédés, ou concernant leur administration, seront fidelement rendus en même temps que le pays, ou, si cela était impossible, dans un délai qui ne pourra être de plus de six mois après la remise des pays mêmes.

Cette stipulation est applicable aux archives, cartes et planches qui pourraient avoir été enlevés dans les pays momentanément occupés par les différentes armées.

XXXII. Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent completter les dispositions du présent Traité.

XXXIII. Le présent Traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, où plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, l'an de grâce 1814.

(*Locus sigilli.*) Signé, le prince DE BÉNÉVENT.

(*Locus sigilli.*) Le prince DE METTERNICH.

(*Locus sigilli.*) J. P. comte DE STADION.

Article additionnel.

Les hautes parties contractantes voulant effacer toutes les traces des événements malheureux qui ont pesé sur leurs peuples, sont convenues d'annuller explicitement les effets des Traités de 1805 et 1809, en autant qu'ils ne sont déjà annullés de fait par le présent Traité. En conséquence de cette détermination, S. M. très-chrétienne promet que les décrets portés contre des sujets français ou réputés français étant ou ayant été au service de S. M. I. et R. apostolique, demeureront sans effet, ainsi que les jugements qui ont pu être rendus en exécution de ces décrets.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité patent de ce jour. Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 Mai de l'an de grâce, 1814.

(L. S.) Signé le prince DE BÉNÉVENT.

(L. S.) Signé le prince DE METTERNICH.

(L. S.) Comte DE STADION.

Le même jour, dans le même lieu et au même moment, le même traité de paix définitive a été conclu ;

Entre la France et la Russie,

Entre la France et la Grande-Bretagne,

Entre la France et la Prusse,

Et signé, savoir :

Le traité entre la France et la Russie :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Perigord, prince de Bénévent (*ut suprà*) ;

Et pour la Russie, par MM. André, comte de Rasoumoffsky, conseiller privé actuel de S. M. l'empereur de toutes les Russies, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky, grand-croix de celui de Saint-Wolodimir de la premiere classe ; et Charles-Robert, comte de Nesselrode, conseiller privé de sadite Majesté, chambellan actuel, secrétaire-d'état, chevalier des ordres de Saint-Alexandre Newsky, grand-croix de celui de Saint Wolodimir de la seconde classe, grand-croix de l'ordre de Léopold d'Autriche, de celui de l'Aigle Rouge de Prusse, de l'Etoile-polaire de Suede et de l'Aigle d'or de Wurtemberg.

Le traité entre la France et la Grande-Bretagne :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut suprà*) ;

Et pour la Grande-Bretagne, par le très-honorable Robert Stewart, vicomte Castlereagh, conseiller de S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irelande en son conseil privé, membre de son parlement, colonel du régiment de milice de Londonderry et son principal secrétaire-d'état ayant le département des affaires étrangeres, etc., etc., etc.;

Le sieur Georges Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte de Formartine, lord Haddo, Methlic, Tarvis et Kellie, etc. L'un des seize pairs, représentant la pairie de l'Ecosse dans la chambre haute, chevalier de son très-ancien et très-noble ordre du Chardon, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. I. et R. apostolique.

Le sieur Guillaume Shaw Cathcart, vicomte de Cathcart, baron Cathcart et Greenock, conseiller de sadite Majesté en son conseil privé, chevalier de son ordre du chardon et des ordres de Russie, général dans ses armées, et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Et l'honorable Charles-Guillaume Stewart, chevalier de son très-honorable ordre du Bain, membre de son parlement, lieutenant-général dans ses armées, chevalier des ordres de l'Aigle-Noire et de l'Aigle-Rouge de Prusse et de plusieurs autres, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Prusse.

Le traité entre la France et la Prusse ;

Pour la France, par M. Charles-Maurice-Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut suprà*) ;

Et pour la Prusse, par MM. Charles-Auguste, baron de Hardenberg, chancelier d'état de S. M. le roi de Prusse,

chevalier du grand-ordre de l'aigle-noir, de l'aigle-rouge, de celui de Saint-Jean de Jérusalem, et de la Croix-de-Fer de Prusse, grand-aigle de la légion-d'honneur, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre Newsky et de Sainte-Anne de premiere classe de Russie, grand'croix de l'ordre Saint-Etienne de Hongrie, chevalier de l'ordre de Saint-Charles d'Espagne, de celui des Séraphins de Suede, de l'aigle-d'or de Wurtemberg et de plusieurs autres, et Charles-Guillaume, baron de Humboldt, ministre d'état de Sadite Majesté, chambellan et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. M. I. et R. apostolique, chevalier du grand ordre de l'aigle rouge, de celui de la croix-de-fer de Prusse et de celui de Sainte-Anne de premiere classe, de Russie.

Avec les articles additionnels suivants :

Article Additionnel au Traité avec la Russie.

Le duché de Varsovie étant sous l'administration d'un conseil provisoire établi par la Russie, depuis que ce pays a été occupé par ses armes, les deux hautes parties contractantes sont convenues de nommer immédiatement une commission spéciale composée, de part et d'autre, d'un nombre égal de commissaires qui seront chargés de l'examen, de la liquidation et de tous les arrangements relatifs aux prétentions réciproques.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité patent de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, l'an de grâce, 1814.

(L. S.) Signé le prince de BENEVENT.
(L. S.) Signé André, comte de RASOUMOFFSKY.
(L. S.) Signé Charles Robert, comte de NESSELRODE.

Articles Additionnels au Traité avec la Grande-Bretagne.

ART. I. S. M. très-chrétienne, partageant sans réserve tous les sentiments de S. M. Britannique relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle et les lumieres des temps où nous vivons, s'engage à unir, au futur congrès, tous ses efforts à ceux de S. M. Britannique, pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté, l'abolition de la traite des noirs, de telle sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera défini-

tivement et dans tous les cas, de la part de la France, dans un délai de cinq années, et qu'en outre pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'état dont il est sujet.

II. Le gouvernement britannique et le gouvernement français nommeront incessamment des commissaires pour liquider leurs dépenses respectives pour l'entretien des prisonniers de guerre, afin de s'arranger sur la maniere d'acquitter l'excédent qui se trouvera en faveur de l'une ou de l'autre des deux puissances.

III. Les prisonniers de guerre respectifs seront tenus d'acquitter, avant leur départ du lieu de leur détention, les dettes particulieres qu'ils pourraient y avoir contractées, ou de donner au moins caution satisfaisante.

IV. Il sera accordé de part et d'autre, aussitôt après la ratification du présent Traité de paix, main-levée du séquestre qui aurait été mis depuis l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, sur les fonds, revenus, créances et autres effets quelconques des hautes parties contractantes ou de leurs sujets.

Les mêmes commissaires dont il est fait mention à l'art. II, s'occuperont de l'examen et de la liquidation des *réclamations* des sujets de S. M. Britannique envers le Gouvernement français, pour la valeur des biens meubles ou immeubles induement confisqués par les autorités françaises, ainsi que pour la perte totale ou partielle de leurs créances, ou autres propriétés induement retenues sous le sequestre depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-douze.

La France s'engage à traiter à cet égard les sujets anglais avec la même justice que les sujets Français ont éprouvée en Angleterre; et le Gouvernement anglais désirant concourir pour sa part au nouveau témoignage que les puissances alliées ont voulu donner à S. M. très-chrétienne de leur désir de faire disparaître les conséquences de l'époque de malheur, si heureusement terminée par la présente paix, s'engage de son côté à renoncer, dès que justice complette sera rendue à ses sujets, à la totalité de l'excédent qui se trouverait en sa faveur, relativement à l'entretien des prisonniers de guerre, de maniere que la ratification du résultat du travail des commissaires susmentionnés et l'acquit des sommes, ainsi que la restitution des effets qui seront jugés appartenir aux sujets de S. M. Britannique, completeront sa renonciation.

V. Les deux hautes parties contractantes désirant d'établir les relations les plus amicales entre leurs sujets

rèpectifs, se réservent et promettent de s'entendre et des s'arranger, le plutôt que faire se pourra, sur leurs intérêts commerciaux dans l'intention d'encourager et d'augmenter la prospérité de leurs Etats respectifs.

Les présents articles additionnels auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au Traité de ce jour. Ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plenipotentiaires respectifs les ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 Mai de l'an de grâce 1814.

(L. S.) Signé, le prince DE BÉNÉVENT

(L. S) Signé, CASTLEREAGH.

(L. S.) Signé, ABERDEEN.

L. S.) Signe, CATHCART.

(L. S.) Signé, CHARLES-STEWART, lieutenant-général.

Article Additionel au Traité avec la Prusse.

Quoique le traité de paix conclu à Bâle, le 5 Avril 1795, celui de Tilsitt du 9 Juillet 1807, la convention de Paris du 20 Septembre 1808, ainsi que toutes les conventions et actes quelconques conclus depuis la paix de Bâle entre la Prusse et la France soient déjà annulés de fait par le présent traité, les hautes parties contractantes ont jugé néanmoins à propos de déclarer encore expressément que lesdits traités cessent d'être obligatoires pour tous leurs articles tant patents que secrets, et qu'elles renoncent mutuellement à tout droit et se dégagent de toute obligation qui pourraient en découler.

S. M. très-chrétienne promet que les décrets portés contre des sujets français ou réputés français, étant ou ayant été au service de S. M. Prusienne, demeureront sans effet, ainsi que les jugements qui ont pu être rendus en exécution de ces décrets.

Le présent article additionel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité patent de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 Mai de l'an de grâce, 1814.

(L. S.) Signé, le prince DE BÉNÉVENT.

(L. S.) Signé, CHARLES-AUGUSTE, baron DE HARDENBERG.

(L. S.) Signé, CHARLES-GUILLAUM baron DE HUMBOLDT.

Extrait du Journal des Débats du 3 Juin.

Au milieu des flots de la révolution, lorsque le gouvernement consulaire se montra, toute la France s'y précipita. On croyait tenir un cable on tenait un roseau. On a souvent demandé ce que c'était que ce gouvernement: monarchie, république, aristocratie, démocratie, olygarchie; rien de tout cela. Qu'était-ce donc? UN PHÉNOMENE. Cependant, quand on a une maison, une famille, une patrie, il faut frémir à ce seul mot; car, comme le sort des phénomenes est de ne pouvoir se conserver que par des phénomenes, comme le propre des prodiges est de ne pouvoir durer que par des prodiges, la France entiere se trouvait lancée ainsi avec l'étoile de cet homme dans les espaces qui appartiennent, non aux astres fixes, mais aux météores. La gloire des armes étant commandée sans cesse à un gouvernement tout fondé sur la gloire des armes, les résultats les plus heureux ne lui auraient point convenu, si leurs moyens avaient été simples. L'éclat appelait continuellement l'éclat. Le gigantesque commandait le gigantesque Depuis quelque temps l'extraordinaire ne suffisait plus; il fallait de l'extravagant. On se jetait ainsi par principe dans tous les excès, dans tous les extrêmes, dans tous les périls. Encore quelque temps, et avec un peu de fortune nous eussions obtenu la ruine du Monde. Mais la ruine du Monde ne nous eût pas même préservés de la nôtre.

A la fin cet enchaînement bizarre a eu un terme. Les nations du Nord, pressées et refoulées vers le pôle, se sont mises en mouvement. Il a fallu qu'elles vinssent nous rendre notre liberté, pour recouvrer la leur. Que dire de cette guerre d'une espece toute particuliere, où toutes les attitudes se sont trouvées déconcertées, toutes les situations dénaturées? Comment combattre avec tout son courage des ennemis qui ne voulaient pas être nos ennemis? Comment se résoudre à remporter des victoires dont la tyrannie seule devait recueillir le fruit? Engagés, je ne sais comment, dans cette lutte, nous n'aimions point à accepter des défaites auxquelles nous n'étions pas accoutumés. Les revers nous étaient déplaisants, nos victoires nous étaient tristes; on ne savait comment terminer cette guerre, on ne savait comment la continuer!.... Nos princes ont paru, et aussitôt nous avons eu la paix.

Comme nous ne sommes plus sous cet ancien gouvernement, où l'on ne pouvait jamais envisager les objets que du côté qui était imposé, nous ne faisons aucune difficulté de convenir que la paix elle-même nous laissera des douleurs à effacer, des pertes à réparer. Seulement il nous paraîtrait injuste de compter les maux qui nous restent, si on ne comptait en même temps les maux dont nous sommes délivrés. Lorsque dans les tempêtes de neige, au sommet des Alpes, le voyageur égaré, tombant

d'abîme en abîme, est près de succomber d'épuisement et de froid, au moment où la glace va s'emparer de ses veines, si une voix amie se fait entendre, si une main secourable peut s'emparer de sa faiblesse et le ramener sous un toit hospitalier, l'infortuné oubliera aussitôt ses peines, ses souffrances, ses blessures, et l'asile qui lui sera offert lui paraîtra assez magnifique. Nous qui, après nos tempêtes politiques, après être tombés mille fois d'abîme en abîme, avons retrouvé enfin la maison paternelle, les dieux de nos foyers, tout le champ de la patrie, nous saurons bénir de même la main bienfaisante qui nous a sauvés, et qui nous a relevés.

Extrait du même Journal du 4 Juin.

Depuis qu'on a connaissance des conditions de la paix, on convient que, si elle est honnorable en elle-même, elle l'est encore plus dans les circonstances où la France s'est trouvée placée. Avec huit cent mille hommes anéantis, tout son territoire ravagé, sa capitale envahie, sa marine détruite, il est beau d'échapper aux conditions de la paix de 1763, à celles que les Hollandais osèrent proposer à Louis XIV, et à celles qui en dernier lieu avaient été acceptées par Buonaparté. C'est une grande nation que celle qui, dans des circonstances aussi extrêmes, a eu la puissance, non-seulement de reprendre tout son territoire, mais encore de dépasser ses anciennes limites, d'aligner et de consolider ses frontières, de compléter son système défensif, et de renforcer de sept à huit cent mille âmes son ancienne et vigoureuse population. Au Sud-Est, on aura vu que nous occupons la meilleure partie de la Savoie : à l'Est et au Nord, que nous renforçons d'un grand territoire l'ancienne triple ligne de nos forteresses. Dans la mer Atlantique, si nous recouvrons la Guyanne, la Martinique et la Guadeloupe, si nous recouvrons sur St. Domingue des droits que des circonstances particulières environnent des plus heureuses espérances, c'est dans cette partie un résultat assez avantageux d'une guerre maritime où nous n'avons compté que des désastres. Du côté de l'Inde (nous le disons franchement), nous regrettons l'Ile-de-France; mais au moins l'Ile-de-Bourbon nous reste, et c'est quelque chose encore que nos commerçants puissent retrouver sur le continent même de l'Inde un sol protecteur et indépendant.

Les stipulations relatives à la Suisse, à la Hollande, à certaines parties de l'Allemagne et de l'Italie, nous offrent encore des avantages, en ce qu'elles assurent à des Etats la liberté de leurs anciennes connexions fédératives.

Sous d'autres rapports, il faut comprendre l'esprit de ce traité.

Le mouvement de la civilisation européenne est tel, que le commerce a acquis une grande importance parmi les nations. C'est aujourd'hui un lien et un besoin universel. Si la France demeurait quelque temps sans activité commerciale, elle serait portée à tourmenter de son courage les nations qu'elle ne pourrait vivifier de son industrie. De son côté, si l'Angleterre restait privée pendant

long-temps de ses anciennes connexions continentales, elle serait infailliblement entraînée à s'en dédommager par l'envahissement des mers et de tout le mouvement commercial.

Entre ces deux systèmes également violents, l'Europe, la France et l'Angleterre seraient restées éternellement froissées. Toutes ont eu un égal intérêt à s'en préserver. L'Europe a dû désirer que la France reprît, avec ses anciennes connexions commerciales, son ancienne importance maritime. C'était pour celle-ci une grande issue ouverte au retour de son ancienne prospérité; c'était en même-temps pour l'Europe un rempart contre la prépondérance excessive de la grande-Bretagne sur les mers, ainsi qu'un moyen d'affaiblir de quelque chose la prépondérance excessive de la France sur le continent. D'un autre côté, l'Europe a eu le même intérêt à ce que l'Angleterre reprît ses anciennes connexions continentales; c'était pour celle-ci un retour à son ancienne importance dans la balance de l'Europe, en même temps qu'un moyen d'affaiblir de quelque chose l'excès dangereux de sa prépondérance maritime.

S. M. l'Empereur Alexandre quitte demain, le 4, la capitale. Le plus noble caractere a été imprimé par ce digne souverain à tous ses actes et à toutes ses démarches parmi nous. Au milieu des soins importants réclamés par sa puissante coopération à la pacification générale, il a examiné avec une attention particuliere tous nos établissements publics, reconnaissant avec plaisir ce qu'ils offrent d'honorable pour la nation, et annonçant la résolution d'améliorer ses propres institutions dans ses Etats, par l'application de ce qu'il a jugé de plus utile dans les nôtres. Nos savants ont reconnu ses lumieres, et nos artistes ont apprécié son goût; toutes les classes d'habitants ont pu le voir, l'approcher, et personne n'est parvenu jusqu'à lui sans recueillir de sa bouche ou des éloges mérités, ou de justes encouragements, ou d'honorables témoignages de bienveillance: en tous lieux, les hommages publics l'ont accompagné, et il a pu les recevoir avec satisfaction, parce qu'ils lui ont été offerts avec toute la franchise et toute la noblesse du caractere français: en quittant Paris, il emporte tous les sentiments d'estime et de respect qu'un peuple épris des hautes vertus de son souverain peut vouer dignement à un prince étranger. Il laisse gravé parmi nous, comme il sera conservé dans l'histoire, le souvenir de ses éminentes qualités et de son auguste nom.

SÉANCE ROYALE

Du 4 Juin.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE FRANCE.

A trois heures après-midi, le Roi est parti du château des Tuileries, pour se rendre au Corps-Législatif, qui tient encore ses séances au palais Bourbon. Le cortege de S. M. était précédé par la gendarmerie et la garde à cheval ; ensuite venaient douze voitures de la cour, attelées de huit chevaux chacune, et destinées pour les princes, pour les ministres, les maréchaux de France, les ducs et pairs, les capitaines des gardes, etc. Dans la voiture du Roi étaient Mgr. le duc d'Angoulême au fond et à gauche de S. M. ; et sur le devant, Mgr. le duc de Berri et Mgr. le duc d'Orléans. La marche du cortége était fermée par la garde nationale à pied et par la gendarmerie de l'armée d'Espagne. Malgré la pluie, une foule immense remplissait les Tuileries, les quais et toutes les rues que devait parcourir le cortége jusqu'au Palais-Bourbon. Des acclamations non interrompues de *vive le Roi!* ont retenti pendant tout le passage de S. M.

Dès le matin un concours immense de peuple s'étant porté vers le Palais-Bourbon, à onze heures, les portes ont été ouvertes, et dans un instant la salle a été remplie.

Au milieu de cette réunion les regards du public se sont portés tour-à-tour sur M. Linch, cet illustre maire de Bordeaux, qui, le premier des fonctionnaires publics, a donné le signal du retour à l'autorité légitime ; sur le pere Elisée qui, par son zele et ses talents, vient de seconder si heureusement la science et l'habileté du docteur Hallé pour la conservation d'un prince justement adoré ; sur l'avocat M. Déseze, qui a honoré à jamais son nom et sa profession en consacrant ses talents à la défense d'un Roi malheureux, et en s'associant aux efforts et aux dangers du vertueux Malesherbes ; sur le général Sacken, sur ce guerrier qui n'est terrible que dans les combats, si doux, si modeste après la victoire, et qui partage la joie de la France délivrée comme s'il était lui-même Français.

On savait que, dans la nuit, des lettres closes avaient été distribuées au nom du Roi aux sénateurs conservés, et à différentes personnes que le Roi appelait concurremment avec eux à former la chambre des pairs. Les spectateurs observaient curieusement les personnes qui allaient s'asseoir sur les bancs réservés aux sénateurs. Le premier qui ait paru est le vieux comte de Viosmesnil, ancien chef d'état-major de l'armée de Condé, qui, malgré ses quatre-vingts années, serait encore, au besoin, un des plus fermes défenseurs du trône et de la patrie.

A trois heures et demie, des cris de *vive le Roi!* qui retentissaient autour de la salle, ont annoncé l'arrivée de S. M. Tout le monde s'est levé. Six anciens ducs et pairs de France ont ouvert la marche : c'étaient les ducs d'Uzès, de Rohan-Chabot, Luyenes-Chevreuse, de Fitz-james, de Mortemart et de Saint-Aignan. Venaient ensuite MM. les maréchaux de France : Berthier, duc de Wagram; Oudinot, duc de Reggio; Ney, duc d'Elchingen; Marmont, duc de Raguse, Macdonald, duc de Tarente. Après ces guerriers, dont la France royale s'honorera toujours, paraissait le doyen des guerriers français, Mgr. le prince de Condé. Les ducs d'Angoulême, de Berri et d'Orléans suivaient. Deux princes étaient absents, MONSIEUR, dont la santé n'est pas encore parfaitement rétablie, et celui qui est inconsolable d'avoir été pere, le duc de Bourbon.

Enfin le Roi a paru au bruit des acclamations universelles. Il a traversé la salle avec dignité, et est monté sur son trône en s'appuyant légerement sur le bras du duc de Grammont. A la droite du Roi étaient assis, sur deux pliants, les ducs d'Angoulême et d'Orléans; à gauche, également sur des pliants, le duc de Berri et le prince de Condé.

A côté du prince de Condé était assis, sur un pliant noir, M. Dambray, chancelier de France.

Au-dessous du trône et des princes étaient sur des banquettes les ministres de S. M. le prince de Bénévent, l'abbé de Montesquiou, Malouet, Dupont, Louis, Ferrand, de Jaucourt, le général Beurnonville, le général Dessolles, le duc de Dalberg.

L'assemblée était débout et découverte. Le Roi s'est assis et couvert, et, par un signe, a invité chacun à s'asseoir. Un profond silence a régné.

S. M. a pris la parole, et a dit :

« Messieurs,

« Lorsque, pour la premiere fois, je viens dans cette

« enceinte m'environner des grands corps de l'Etat, des « représentants d'une nation qui ne cesse de me prodiguer « les plus touchantes marques de son amour, je me félicite « d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine « Providence daigne accorder à mon peuple.

« J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et « la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, « c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre « était universelle; la réconciliation l'est pareillement.

« Le rang que la France a toujours occupé parmi les « nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure « sans partage. Tout ce que les autres Etats acquierent de « sécurité accroît également la sienne, et par conséquent « ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas « de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme « retranché de sa force réelle.

« La gloire des armées françaises n'a reçu aucune at- « teinte; les monuments de leur valeur subsistent, et les « chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais, par « des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la vic- « toire.

« Les routes de commerce, si long-temps fermées, vont « être libres. Le marché de la France ne sera plus seul « ouvert aux productions de son sol et de son industrie. « Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont « nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par « les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite « à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions rui- « neuses. Nos manufactures vont refleurir; nos villes ma- « ritimes vont renaître; et tout nous promet qu'un long « calme au-dehors et une félicité durable au-dedans seront « les heureux fruits de la paix.

« Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma « joie. J'étais né, je me flattais de rester toute ma vie le « plus fidele sujet du meilleur des rois; et j'occupe aujour- « d'hui sa place! Mais, du moins, il n'est pas mort tout « entier; il revit dans ce testament qu'il destinait à l'ins- « truction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devais « succéder! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage: « c'est, pénétré des sentiments qui le dicterent; c'est, guidé « par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs « d'entre vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle « dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des « bases solides la prospérité de l'Etat.

" Mon chancelier va vous faire connaître avec plus de " détail, mes intentions paternelles."

Il serait aussi difficile de dire avec quelle émotion profonde, avec quel sentiment d'attendrissement et de reconnaissance le discours de S. M. a été entendu, que de donner une juste idée de l'expression noble et touchante à-la-fois, de l'accent paternel, du ton pénétré, et de la sensibilité communicative avec laquelle ce discours a été prononcé. Les acclamations réitérées de l'assemblée, et de nouveaux cris de *vive le Roi!* ont éclaté de toutes parts.

Le Roi a ordonné au chancelier de France de donner communication de la charte constitutionnelle; alors la séance a pris un autre caractere; la nation allait connaître ses droits et ses devoirs. Le plus profond silence a régné de nouveau.

Mgr. le chancelier a pris la parole et a dit:

" Messieurs les sénateurs,

" Messieurs les députés des départements,

" Vous venez d'entendre les paroles touchantes et les intentions paternelles de S. M.; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

" Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un Roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'avait besoin que de ses vertus; qui déploie l'appareil imposant de la royauté pour apporter à son peuple épuisé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si désiré d'une paix honorable, et celui non moins précieux d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient, tous les droits!

" Il s'est écoulé bien des années depuis que la Providence divine appela nôtre monarque au trône de ses peres. A l'époque de son avenement, la France égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, était devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, et se trouvait livrée aux plus horribles convulsions de l'anarchie. Elle a successivement essayé de tous les gouvernements jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accablaient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel, qui, pendant quatorze siecles, avait fait sa gloire et son bonheur.

" Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesait sur l'Europe entiere; mais sous les débris d'un édifice gigantesque, encore plus promptement

détruit qu'élevé, la France a retrouvé du moins les fondements inébranlables de son antique monarchie.

« C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puissent plus détruire. C'est le Roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale ; c'est autour de lui que tous les Français doivent se rallier. Et quel Roi mérita jamais mieux leur obéissance et leur fidélité ! Rappelé dans ses Etats par les vœux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, les a soumis par amour ; il a réuni tous les esprits en gagnant tous les cœurs.

« En pleine possession de ses droits héréditaires sur ce beau royaume, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses peres qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

« Loin de lui l'idée que la souveraineté doive être dégagée des contre-poids salutaires, qui, sous des dénominations différentes, ont constamment existé dans notre constitution. Il y substitue lui-même un établissement de pouvoir tellement combiné, qu'il offre autant de garanties pour la nation que de sauve-gardes pour la royauté. Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux Français une charte constitutionnelle appropriée à leurs désirs comme à leurs besoins, et la situation respective des hommes et des choses.

« L'enthousiasme touchant avec lequel le Roi a été reçu dans ses Etats, l'empressement spontané de tous les corps civils et militaires, ont convaincu S. M. de cette vérité si douce pour son cœur, que la France était monarchique par sentiment, et regardait le pouvoir de la couronne comme un pouvoir tutélaire nécessaire à son bonheur.

« S. M. ne craint donc pas qu'il puisse rester aucun genre de défiance entr'elle et son peuple ; inséparablement unis par les liens du tendre amour, une confiance mutuelle doit cimenter tous leurs engagements.

« Il faut à la France un pouvoir royal protecteur sans pouvoir devenir oppressif ; il faut au Roi des sujets aimants et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, en imposer à tous les ennemis qui menaceraient son repos et son bonheur.

« La nation peut en même temps désirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

" La situation momentanée du Royaume, après tant d'années d'orages, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices, pour appaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions, consolider toutes les fortunes, amener, en un mot, tous les Français à un oubli généreux du passé et à une réconciliation générale.

" Tel est, Messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande charte que le Roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et du dernier Corps-Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avait établi; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du Roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du Royaume. Aussi le Roi les a-t-il consultés, en choisissant dans leur sein les membres que leur confiance avait plus d'une fois signalés à l'estime publique. Il en a, pour ainsi dire, agrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes.

" C'est le travail unanime de la commission dont ils ont fait partie, qui va être mis sous vos yeux, pour être ensuite porté aux deux chambres créées par la Constitution, et envoyé à tous les tribunaux comme à toutes les municipalités.

" Je ne doute pas, Messieurs, qu'il n'excite parmi vous un enthousiasme de reconnaissance, qui, du sein de la capitale se propagera bientôt jusqu'aux extrémités du royaume."

Après ce discours, M. le chancelier a remis à M. Ferrand ministre d'état, la déclaration du Roi, concernant la charte constitutionnelle.

M. Ferrand en a fait lecture.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront; salut.

" La divine providence, en nous rappelant dans nos
" états après une longue absence, nous a imposé de grandes
" obligations. La paix était le premier besoin de nos sujets;
" nous nous en sommes occupés sans relâche; et cette paix
" si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe,
" est signée. Une charte constitutionnelle était sollicitée
" par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise, et
" nous la publions. Nous avons considéré que, bien que
" l'autorité toute entiere résidât en France dans la personne

« du Roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en mo-
« difier l'exercice, suivant la différence des temps; que
« c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement
« à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs
« droits à Saint-Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre ju-
« diciaire a été établi et développé par des lois de Louis
« XI, d'Henri II et de Charles IX; enfin, que Louis
« XIV a réglé presque toutes les parties de l'administra-
« tion publique par différentes ordonnances dont rien en-
« core n'avait surpassé la sagesse.

« Nous avons dû, à l'exemple des Rois nos prédéces-
« seurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants
« des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont
« introduits dans la société, la direction imprimée aux es-
« prits depuis un demi-siecle, et les graves altérations qui
« en sont résultées; nous avons reconnu que le vœu de nos
« sujets pour une charte constitutionnelle était l'expression
« d'un besoin réel; mais en cédant à ce vœu, nous avons
« pris toutes les précautions pour que cette charte fût digne
« de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de com-
« mander, des hommes sages, pris dans les premiers corps
« de l'état, se sont réunis à des commissaires de notre
« conseil pour travailler à cet important ouvrage.

« En même temps que nous reconnaissons qu'une
« constitution libre et monarchique devait remplir l'attente
« de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi
« que notre premier devoir envers nos peuples était de con-
« server pour leur propre intérêt les droits et les préroga-
« tives de notre couronne. Nous avons espéré, qu'instruits
« par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité
« suprême peut seule donner aux institutions qu'elle éta-
« blit, la force, la permanence et la majesté dont elle est
« elle-même revêtue; qu'ainsi lorsque la sagesse des rois
« s'accorde librement avec le vœu des peuples, une charte
« constitutionnelle peut être de longue durée; mais que
« quand la violence arrache des concessions à la faiblesse
« du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en
« danger que le trône même. Nous avons enfin cherché
« les principes de la charte constitutionnelle dans le carac-
« tere français et dans les monuments vénérables des sie-
« cles passés. Ainsi nous avons vu dans le renouvellement
« de la pairie une institution vraiment nationale, et qui doit
« lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunis-
« sant les temps anciens et les temps modernes.

« Nous avons remplacé, par la chambre des députés, « ces anciennes assemblées des Champs-de-Mars et de « Mai, et ces chambres du tiers-état, qui ont si souvent « donné tout à la fois des preuves de zele pour les intérêts « du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des « rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, « que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons « effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on « pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé « la patrie durant notre absence. Heureux de nous re- « trouver au sein de la grande famille, nous n'avons su « répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoi- « gnages, qu'en prononçant des paroles de paix et de con- « solation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que « tous les Français vivent en freres, et que jamais aucun « souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte « solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

« Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, « nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, « à être fideles à cette charte constitutionnelle, nous ré- « servant d'en jurer le maintien, avec une nouvelle solen- « nité, devant les autels de celui qui pese dans la même « balance les rois et les nations.

« A ces causes, nous avons volontairement, et par le « libre exercice de notre autorité royale, accordé et accor- « dons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour « nos successeurs, et à toujours, de la charte constitution- « nelle qui suit :

Droits publics des Français.

Art Ier. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie : personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

6. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

9. Toutes les propriétés sont inviolables sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

10. L'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public, légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

12. La conscription est abolie. Le mode du recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par la loi.

Formes du Gouvernement du Roi.

13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

14. Le Roi est le chef suprême de l'Etat, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois de l'administration publique, et fait les reglements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'Etat.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre de députés des départements.

16. Le Roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

19. Les chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur parait convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret: elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

22. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

23. La liste civile est fixée, pour toute la durée du regne, par la premiere législature assemblée depuis l'avénement du Roi.

De la Chambre des Pairs.

24. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le Roi, en même temps que la chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la chambre des pairs, qui serait tenue

hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité ; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siegent immédiatement après le président ; mais ils n'ont voix délibérative qu'a vingt-cinq ans.

31. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du Roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secretes.

33. La chambre des pairs connait des crimes de haute-trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui sont définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matiere criminelle.

De la Chambre des Députés des Départements.

35. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de maniere que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquieme.

38. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de 40 ans, et s'il ne paie une contribution directe 1000 f.

39. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins 1000 f. de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de 1000 fr., et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

40 Les électeurs qui concourent à la nomination des députés, ne peuvent avoir droit de suffrages s'ils ne paient une contribution directe de 300 fr., et s'ils ont moins de trente ans.

41. Les présidents des colléges électoraux seront nommés par le Roi, et de droit membres du collége.

42. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

43. Le président de la chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

44. Les séances de la chambre sont publiques : mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

45. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

46. Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été

proposé ou consenti par le Roi, et s'il n'a été renvoyé, discuté dans les bureaux.

47. La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts; ce n'est que d'après que ses propositions ont été acceptées qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs.

48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres, et sanctionné par le Roi.

49. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

50. Le Roi convoque chaque année les deux chambres; il les proroge, et peut dissoudre celle des députés des départements; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

51. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

52. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matiere criminelle sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis la poursuite.

53. Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des Ministres.

54. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

55. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulieres spécifieront cette nature de délits et en détermineront la poursuite.

De l'Ordre judiciaire.

57. Toute justice émane du Roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

58. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

59. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus, il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

60. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

61. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

62. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

63. Il ne pourra en conséquence être créé de commission et tribunaux extraordinaires; ne sont pas comprises sous cette dénomination les jurisdictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

64. Les débats seront publics en matiere criminelle, à moins

que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

65. L'institution des jurés est conservée. Les changements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi.

66. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra pas être rétablie.

67. Le Roi a le droit de faire grâce et de commuer les peines.

68. Le Code civil et les lois actuellement existantes, qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'Etat.

69. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

70. La dette publique est garantie; toute espece d'engagement pris par l'état avec ses créanciers, est inviolable.

71. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté, mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

72. La légion-d'Honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglements intérieurs et la décoration.

73. Les colonies seront régies par des lois et des réglements particuliers.

74. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidelement la présente charte constitutionnelle.

Articles transitoires.

75. Les députés des départements de France qui siégeaient au corps législatif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés, jusqu'à remplacement.

76. Le premier renouvellement d'un cinquieme de la chambre des députés aura lieu au plus tard en l'année 1816, suivant l'ordre établi dans les séries.

Nous ordonnons que la présente charte constitutionnelle, mise sous les yeux du sénat et du corps-législatif, conformément à notre déclaration du 2 Mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs et à celle des députés.

Donné à Paris l'an de grâce 1814, et de notre regne le 19e.

(Signé) LOUIS.

(Visa) DAMBRAY.

Par le Roi.

L'abbé DE MONTESQUIOU.

Après la lecture de la charte constitutionnelle, M. le chancelier a lu la liste des personnes nommées par le Roi à la chambre des pairs. Nous avons retenu les noms suivants.

M. de Talleyrand, archevêque de Rheims; MM. les évêques de Langres et de Châlons; MM. les ducs de Richelieu, de Levis de Maillé, de Clermont-Tonnerre, de Coigny, de Laval-Montmorency, de Praslin, d'Hudoville, de Luxembourg, de Valentinois, de Brancas, de Sault-Tavannes, de Broglie, de Lavauguyon, de

Choiseul, M. le prince Joseph de Monaco, M. le bailli de Crussol, M. le comte de Viosménil, M. le marquis de Clermont-Gallerande M. le comte de Damas, M. le duc de Duras, M. le prince de Chalais, M. le prince de Bénévent, M. le duc de Plaisance, MM. les maréchaux ducs de Wagram, d'Elchingen, de Raguse, de Reggio, de Trévise, de Dantzick, de Valmy, etc.

Il parait que tous les ducs et pairs, et ducs héréditaires, ont été appelés par S. M.

Parmi les sénateurs conservés, nous avons distingué les noms de MM. les comtes de Destutt-Tracy, Dedelay-d'Agier, Cornet, Lespinasse, Laplace, Lecouteux de Canteleu, Lemercier, Porcher, Vimar, Casabianca, Cornudet, Journu-Aubert, Serrurier, Barthélemy, Lanjuinais, Rampon, d'Harville, Berthollet, Abrial, d'Aboville, de Jaucourt, Lebrun, Boissy-d'Anglas, Davous, de Beauharnais, de Beurnonville, de Semonville, d'Aguesseau, d'Hédouville, Gouvion, Villemanzi, Doulcet de Pontecoulant, Colchen, de Saint-Valier, de Valence, de Latour-Maubourg, de Maleville, de Beaumont, Fabre (de l'Aude), Dupont, Pastoret, Fontanes, Thevenard, le cardinal de Bayane, de Chasseloup-Laubat, de Gassendi, de Barbé-Marbois, le duc de Cadore, le comte de Ségur, Dejean, Klein, Collaud, Soulès, Emméry, Erwyn, Clément de Ris, Redon, Lenoir-Laroche, Perrée, de Montbadon, Demont, Ferino, Conclaux, Curial, Deperre, Chollet, Garnier, Volney, Lamartilliere, Vaubois, d'Ambarrere, Dupuis, Sainte-Suzanne, Chaptal, Tascher, Vernier.

M. Barthélemy est nommé provisoirement vice-président de la chambre des pairs, et M. Félix-Faulcon vice-président de la chambre des députés.

Première Séance publique de la Chambre des Députés.

(Présidence de M. Felix-Faulcon.)

La chambre des députés des départements se réunit à l'issue de la séance royale.

M. le chevalier Chappuis propose de voter sur-le-champ une adresse de remercîments à S. M. Cette proposition, mise aux voix, est unanimement adoptée.

M. Challon propose de nommer, à la majorité absolue, une commission de cinq membres chargés de sa rédaction relative. Le comte Charles de Beaumont propose à la chambre de choisir sur-le-champ et par acclamation, les cinq membres qui composaient la commission extraordinaire de Décembre 1813. MM. Raynouard, Maine-Biran, Flanguergues et Gallois.

Cette proposition, vivement appuyée, passe à une grande majorité.

La séance est levée et ajournée à demain midi.

La chambre des pairs s'est assemblée à cinq heures, a voté une adresse de remercîments à S. M., et s'est ajournée à onze heures du soir, pour en entendre la lecture.

S. M. le roi de Prusse a quitté aujourd'hui la capitale. Témoin des sentiments qu'ont emportés avec eux les augustes souverains dont le départ a précédé le sien, ce prince a pu se convaincre qu'il les partage sans réserve : il n'a pu en douter en recevant les hom-

mages francs et sincères qui l'ont accompagné en tous lieux, lorsque suivi des jeunes héritiers de son nom, il visitait nos monuments, et nos établissements consacrés aux lettres, aux sciences et aux arts. Il semblait, dans ses entretiens intéressants avec les conservateurs de ces établissements, chercher l'occasion de procurer à ces princes d'utiles et instructives leçons, après leur avoir donné lui-même les plus grandes de toutes, en leur montrant, par son exemple, qu'un souverain ne craint rien de l'adversité, lorsque chez ses sujets l'esprit public se compose de l'affection et de la fidélité qu'ils lui portent. La nation française se plaira toujours à compter ce prince parmi ceux qui, par la fermeté de leur caractere et la droiture de leurs intentions, ont éminemment contribué à la restauration de la monarchie.

Tout ce qui restait de troupes alliées à Paris et dans les environs, s'est mis en route ce matin.

Le Roi a écrit la lettre suivante au général baron de Sacken en lui envoyant son portrait placé sur une superbe boëte enrichie de diamants. Les expressions pleines de bonté du Roi ont comblé de bonheur le général de Sacken; elles sont pour lui le plus auguste témoignage, qu'en secondant les intentions magnanimes de son souverain en faveur de la ville de Paris, il a fait du bien et son devoir.

Paris, le 3 Juin 1814.

" Monsieur le général baron de Sacken, sachant apprécier la " conduite que vous avez tenue envers ma bonne ville de Paris, et " le soin que vous avez pris d'alléger, autant que possible, les far- " deaux qu'avaient à supporter mes sujets, je désire vous trans- " mettre ici les témoignages de ma haute estime, de ma satisfaction, " et l'assurance de tous mes sentiments pour vous. Sur ce, je prie " Dieu qu'il vous ait, Monsieur le général baron de Sacken, en sa " sainte garde."

(Signé) Louis.

La ville de Paris, voulant témoigner au général Sacken toute sa reconnaissance pour le bon ordre qui a régné dans la capitale pendant qu'il en a eu le gouvernement, lui a offert une épée à poignée d'or, enrichie de diamants, une carabine et une paire de pistolets garnis en or; ces armes sont des chefs-d'œuvre.

Louis, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut:

Nous nous sommes fait représenter les ordonnances des Rois nos prédécesseurs, relatives aux étrangers, notamment celles de 1386, de 1431, et celle de Blois, art 4, et nous avons reconnu que, par de graves considérations, et à la demande des états-généraux, ces ordonnances ont déclaré les étrangers incapables de posséder des offices ou bénéfices, ni même de remplir aucune fonction publique en France.

Nous n'avons pas cru devoir produire toute la sévérité de ces ordonnances, mais nous avons considéré que, dans un moment où nous appelons nos sujets au partage de la puissance législative, il importe surtout de ne voir siéger dans les chambres que des hommes dont la naissance garantit l'affection au souverain et aux lois de l'Etat, et qui aient été élevés, dès le berceau, dans l'amour de la patrie.

Nous avons donc cru convenable d'appliquer les anciennes prohibitions aux fonctions de députés dans les deux chambres, et de nous réserver le privilége des lettres de naturalisation, de maniere que nous puissions tous les jours, pour de grands et importants services, élever un étranger à la plénitude de la qualité de citoyen français; enfin nous avons voulu que cette récompense, l'une des plus hautes que nous puissions décerner, acquit un degré de solennité qui en relevât encore le prix.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Conformément aux anciennes constitutions françaises, aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celle des députés, à moins que, par d'importants services rendu à l'état, il n'ait obtenu de nous des lettres de naturalisation vérifiées par les deux chambres.

2. Les dispositions du code civil, relatives aux étrangers et à leur naturalisation, n'en restent pas moins en vigueur, et seront exécutées selon leur forme et teneur.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et régistrer partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets, d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 Juin, l'an de grâce 1814.

(Signé) LOUIS.

Et plus bas,

L'abbé de MONTESQUIOU.

Mgr. le chancelier a fait alors précéder de quelques développements la communication de trois autres ordonnances du Roi, en date du même jour.

M. Ferrand en a donné lecture. En voici la teneur :

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous nous sommes fait représenter l'état des services rendus par les membres qui composaient le sénat, et nous avons reconnu qu'indépendamment de ce qu'a fait le corps

entier dans ces derniers temps, pour hâter notre retour dans nos états, la plupart de ces membres n'avaient été élevés à la dignité de sénateurs qu'à titre de retraite et pour des services distingués, rendus dans la carriere civile et militaire. Nous n'entendons pas qu'aucun d'eux perde la récompense de ses travaux, et nous avons résolu de leur garantir indistinctement, à titre de pension et leur vie durant, le traitement dont ils jouissent aujourd'hui. Notre sollicitude s'est étendue jusque sur leurs veuves, afin que l'avenir ne soit, pour ceux qui ont peu de fortune, le sujet d'aucune inquiétude, et que tous ressentent complétement les effets de notre bienveillance royale.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. La dotation actuelle du sénat et des sénatoreries est réunie au domaine de la couronne : elle y demeurera incorporée quoique distincte, après en avoir distrait les propriétés particulieres acquises par voie de confiscation, lesquelles seront rendues aux anciens propriétaires dans l'état où elles se trouvent, et sans aucune espece de restitution de fruits.

2. Les membres du sénat nés Français, conserveront une pension annuelle de 36,000 fr., et leurs veuves une pension de 6000 fr., après toutefois, à l'égard des veuves, que nous aurons reconnu que cette pension leur est nécessaire pour soutenir leur état.

3. Les revenus provenant de la dotation actuelle du sénat, sont particuliérement affectés aux pensions ci-dessus accordées, à l'acquittement ou à l'achevement des travaux du Luxembourg, à tout ce qui pourrait être dû aux différents individus employés près le sénat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à leurs traitements ou retraites.

4. Au fur et à mesure de la mort de chaque membre du sénat, la portion du traitement qui lui était assignée sera définitivement remise au domaine de la couronne et confondue avec ce domaine ; dès à présent les fonds provenant de la dotation du sénat, seront régis et administrés comme faisant partie de nos domaines.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que les présentes ils aient à faire lire, publier et régistrer partout où besoin sera, et à nos procureurs généraux et préfets d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 Juin, l'an de grâce 1814.

(Signé) Louis.

Par le Roi, l'abbé de Montesquiou.

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Voulant pourvoir à ce que la chambre des pairs de France soit environnée, dès son entrée en fonctions, de tout ce qui peut annoncer à nos sujets la hauteur de sa destination.

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le palais de Luxembourg et ses dépendances, telles qu'elles seront par nous désignées, sont affectés à la chambre des pairs, tant pour y tenir ses séances, y déposer ses archives, que pour le logement des officiers, ainsi que tout sera par nous réglé et établi.

2. La garde du palais de la chambre des pairs, celle de ses archives, le service de ses messagers d'état et huissiers, sont sous la direction d'un pair de France choisi par nous, sous la dénomination de *grand référendaire de la chambre des pairs*.

3. Il résidera au palais, et ne pourra s'en absenter sans notre permission expresse transmise par le chancelier de France.

4. Le grand référendaire de la chambre des pairs transmettra à ses membres des lettres de convocation d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'état, et visés par le chancelier de France.

5. Il apposera le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle, et aux expéditions de ceux déposés dans les archives.

6. Ses fonctions seront révocables à notre volonté.

7. Conformément à l'article 29 de la charte constitutionnelle, le comte Barthélemy est nommé vice-président de la chambre des pairs pour en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été par nous autrement dit et ordonné.

8. Conformément à la présente déclaration, le comte de Sémonville est nommé grand-référendaire de la chambre des pairs. Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et régistrer partout où besoin sera ; à nos procureurs-généraux et préfets de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 Juin, l'an de grâce 1814.

(Signé) LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, l'abbé de MONTESQUIOU.

Louis, par la grâce de Dieu, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous avons déterminé de faire jouir le plus promptement possible nos sujets des bienfaits de la charte constitutionnelle que nous avons accordée, et nous avons en conséquence ordonné que la session des deux chambres, pour la présente année, commencerait dès le 4 de ce mois. Nous avons pourvu par notre déclaration de ce jour, à ce qui était nécessaire pour que la chambre des pairs pût remplir ses hautes et importantes fonctions. La chambre des députés ne se recommande pas moins à nos yeux par son utilité et l'avantage qu'elle a d'être encore plus rapprochée des besoins de nos sujets, et nous avons cru devoir lui exprimer le même degré d'intérêt et de sollicitude.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le traitement dont les anciens députés au corps législatif, nés Français, ont joui jusqu'à présent en cette qualité, leur sera continué pendant le temps qui reste à écouler de leurs fonctions à la chambre des députés.

2. La portion du palais Bourbon, ci-devant occupée par la salle des séances du corps législatif, ainsi que les dépendances attachées à son service, restent provisoirement affectées à la chambre des députés de la maniere qui sera déterminé par nous de concert avec notre cousin le prince de Condé.

3. La garde du palais de la chambre des députés, celle de ses archives, du service de ses messagers d'état et huissiers, seront confiées à deux membres de ladite chambre sous la dénomination de questeurs, lesquels seront choisis par nous sur la présentation de cinq candidats faite par la chambre.

4. Les questeurs résideront au palais, et ne pourront s'absenter sans notre permission expresse transmise par le chancelier de France.

5. Les questeurs transmettront aux députés les lettres de convocation d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'Etat et visés par le chancelier de France.

6. Leurs fonctions seront révocables à notre volonté ; elles finiront de droit avec la fonction de député.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera ; à

nos procureurs-généraux et préfets de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 Juin, l'an de grâce, 1814.

(Signé) LOUIS.

Et plus bas, par le Roi, l'abbé de MONTESQUIOU.

Après cette communication, M. le chancelier a donné lecture de la liste des personnes appelées par le choix du roi à composer la chambre des pairs, et aussitôt les pairs de France ont été ensemble appelés au serment à prêter entre les mains du roi. Ils ont entendu, la main élevée, la formule de ce serment, et ont répondu : *Nous le jurons !*

La même prestation a eu lieu dans les mêmes formes de la part des membres de la chambre des députés des départements. Les cris de *Vive le Roi !* et des acclamations réitérées ont suivi ces actes solennels.

Le roi a repris alors la parole, et à donné ordre aux membres de la chambre des pairs de se rendre au palais du Luxembourg pour y former immédiatement cette chambre. S. M. a également donné à la chambre des députés l'ordre de se former immédiatement, sous la présidence provisoire de M. Felix-Faulcon, M. de Triou-Montalembert, et M. de Canouville, faisant les fonctions de questeurs, pour s'occuper de la formation des listes de candidats à présenter à S. M.

Le Roi aussitôt après est descendu de son trône, accompagné du cortege qui l'avait précédé et suivi de son entrée ; il s'est retiré au milieu des signes les plus éclatants et les plus unanimes des sentiments qu'avaient inspirés et les paroles émanées du trône et cet acte social si digne d'être présenté à des Français par le plus sage et le plus éclairé des princes.

S. M. est rentré au château des Tuileries à cinq heures. La garde nationale formait la haie. Malgré une pluie très-abondante, une foule immense couvrait la terrasse du château, le Pont-Royal, les quais ; elle a fait constamment entendre des acclamations qui, sur le passage du roi, avaient eu l'accent de la confiance la plus douce dans les intentions paternelles de S. M. ; et qui, au retour, ont pris l'expression qui appartient à des vœux satisfaits, et a une allégresse portée au dernier degré d'enthousiasme.

La chambre des pairs de France, établie par la charte constitutionnelle qui a été publiée dans la séance royale d'hier, s'est réunie à l'issue de cette séance, et en vertu des ordres du Roi, au palais du Luxembourg, affecté à son établissement par une disposition spéciale de S. M.

Elle a été installée par Mgr. le chancelier de France, président de la chambre, en vertu de l'art XXIX de la charte dont il s'agit. MM. les comtes de Valence et de Pastoret, appelés au bureau, ont rempli provisoirement les fonctions de secrétaires.

Après avoir entendu la lecture de la charte constitutionnelle et de plusieurs déclarations du Roi, l'assemblée a voté à l'unanimité une adresse d'adhésion et de reconnaissance, et elle a arrêté que cette adresse serait présentée à S. M. par la chambre entiere.

A dix heures, la chambre des pairs, en corps, a été conduite à l'audience de S. M. par M. le marquis de Dreux-Bréze, grand-maître des cérémonies, M. le marquis de Rochemore, maîtrè des cérémonies, et M. de Saint-Félix, aide des cérémonies, et présentée par M. le grand maître.

Elle a été reçue dans la salle du Trône.

Le Roi l'a reçue sur son trône, assis et couvert.

M. le chancelier a présenté à S. M. l'adresse dont la teneur suit :

Extrait des Registres de la Chambre des Pairs.

(Séance du Samedi 4 Juin 1814.)

La chambre des pairs de France, délibérant sur la proposition d'un de ses membres, après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale, nommée dans la séance de ce jour, arrête qu'il sera fait à S. M. l'adresse dont suit la teneur ;

« Sire,

« Les fideles sujets de V. M., formant la chambre des pairs, viennent déposer au pied de son trône le tribut de la plus juste reconnaissance pour le double et inappréciable bienfait d'une paix glorieuse à la France et d'une constitution régénératrice. La grande charte que V. M. vient de faire publier consacre de nouveau l'antique principe constitutif de la monarchie française, qui établit sur le même fondement, et par un admirable accord, la puissance du Roi et la liberté du peuple.

« La forme que V. M. a donnée à l'application de cet inaltérable principe est un témoignage éclatant de sa profonde sagesse et de son amour pour les Français. C'est ainsi que la force de la monarchie se développera et s'accroîtra de plus en plus comme la gloire personnelle de V. M.; et après que nous aurons eu le bonheur d'être long-temps

gouvernés par elle, la postérité s'empressera d'unir le nom de Louis XVIII à celui de ses plus illustres prédécesseurs.

" Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre respect, de notre dévouement et de notre fidélité à remplir les obligations que la grande charte nous impose, en concourant par un zele invariable au maintien des institutions fortes et généreuses que vient de fonder la prévoyance paternelle de V. M."

L'assemblée arrête, en outre, que l'adresse ci-dessus sera présentée à S. M. par la chambre entiere.

Les président et secrétaires, DAMBRAY,
Le comte DE VALENCE,
Le comte DE PASTORET.

S. M. a répondu par le discours suivant :

" Je reçois avec une vive satisfaction l'assurance des " sentiments de la chambre des pairs pour moi, ainsi que " ses félicitations sur le double événement qui signale d'une " maniere si heureuse le commencement de mon adminis- " tration.

" Je compte avec confiance sur le concours des pairs " de mon Royaume dans tout ce que j'entreprendrai pour " le bonheur de mon peuple, qui est et sera toujours le " premier, ou pour mieux dire, l'unique objet de mes " vœux."

Cinq ordonnances du Roi, en date du 12 Mai, déterminent la force de l'organisation des troupes de terre *pour le pied de paix*. En voici l'analyse.

Artillerie.— 44 *Articles,*

Le corps de l'artillerie sera composé d'un état-major-général ; de huit régiments d'artillerie à pied, de 1414 hommes chacun, officiers ; sous-officiers et soldats ; de quatre régiments d'artillerie à cheval, de 411 hommes chacun ; d'un bataillon de pontonniers, de 537 hommes, de 12 compagnies d'ouvriers d'artillerie, de 66 hommes chacune ; 4 escadrons du train d'artillerie, de 271 hommes chacun ; de 428 employés à la suite du corps.

Les établissements d'artillerie se composent de 8 écoles de régiment. Une école des éleves à Metz ; 8 arsenaux de construction ; 3 fonderies de bouches à feu (Douai, Strasbourg et Toulouse) ; 7 manufactures d'armes ; 4 arrondissements de forges pour la fonte des projectiles ; 20 directions territoriales ; 40 sous-directions. Les arrondissements des directions, seront fixés à la paix.

On admettra à la solde de retraite les officiers qui, par l'ancienneté de leurs services, leurs blessures ou leurs infirmités, ont des droits acquis à une pension d'après les réglements. (*Cet article est répété dans chacune des ordonnances.*)

Tous les autres officiers seront conservés dans le corps avec les grades dont ils sont actuellement pourvus, et employés de la maniere que l'ordonnance indique. Les officiers mis en non activité et les officiers surnumé-

raires jouiront de la moitié de leur solde d'activité. Les deux tiers des emplois qui viendront à vaquer seront donnés aux officiers surnuméraires ou en non activité; l'autre tiers des emplois sera donné par avancement. A dater de 1815, les officiers appelés en activité joindront leur poste au 1er Mai, et ceux qui rentreront en non activité les quitteront à la même époque.

La solde restera telle qu'elle est fixée par les derniers réglements.

La force totale de l'artillerie et des corps qui en font partie est, en sous-officiers et soldats, de 14,350 hommes; en employés, de 424; et en officiers, de 1919. Parmi les officiers; il y aura 10 lieutenants-généraux, 12 maréchaux-de-camp, 48 colonels, 23 majors, et 96 chefs de bataillon ou d'escadron.

Génie. 27 Articles.

Les attributions du corps du génie, en temps de paix, sont l'inspection générale des frontieres et des troupes de l'armée, la direction des travaux d'entretien et d'augmentation des places fortes, des batteries et du casernement, et la surveillance des canaux qui intéressent la défense des frontieres.

Ses établissements sont le comité central des fortifications, le dépôt des plans et archives des fortifications, 26 directions du génie sur le continent, et 3 dans les îles, y compris la Corse; la direction de l'arsenal du génie, 31 sous directions, et 3 écoles de régiment.

Le corps du génie sera composé d'un état-major, de trois régiments de sapeurs et de mineurs, d'une compagnie d'ouvriers, d'une compagnie du train du génie, d'une école d'éleves, de trois écoles régimentaires et des gardes du génie.

La force d'un régiment sera de 1227 hommes, dont 60 officiers et 1167 sous-officiers et soldats; la compagnie d'ouvriers de 126, dont 4 officiers; celle du train, de 98 hommes, dont 3 officiers.

L'article 7 est ainsi conçu; "Une commission mixte, composée d'officiers-généraux pris dans les deux armes, sera chargée plus tard de faire un rapport sur la question de savoir s'il est convenable au bien de notre service de séparer les écoles maintenant réunies à Metz, et sur les moyens d'opérer cette séparation."

Le force totale du génie sera de 587 officiers et de 3728 sous-officiers et soldats. Il y aura en outre 9 professeurs d'écoles et 500 gardes.

Organisation des Corps d'Infanterie et de Cavalerie de la Vieille Garde. 5 Articles.

1. L'infanterie de la vieille garde formera deux régiments de quatre bataillons chacun; le premier régiment portera le nom de corps royal des Grenadiers de France, et le second celui de corps royal des Chasseurs à pied de France.

2. Il sera formé des troupes à cheval de la vieille garde: un régiment sous la dénomination de corps royal des Cuirassiers de France; un regiment sous le nom de corps royal des Chasseurs à cheval de France, et un régiment sous le nom de corps royal des Chevaux-légers-lanciers de France.

3. Tous ces régiments d'infanterie et de troupes à cheval auront la même composition que les régiments de leur arme respective dans l'armée de ligne.

4. Les officiers, sous-officiers et soldats de ces corps, recevront des appointements et une solde supérieure proportionnée à celle qui avait été fixée pour la vieille garde; ils continueront aussi à jouir des prérogatives individuelles et du rang qui leur était assigné dans l'armée.

Infanterie.—19 *Articles.*

Il y aura 90 régiments d'infanterie de ligne. Chaque régiment aura trois bataillons.

Chaque bataillon sera composé de 6 compagnies, dont une de grenadiers, 4 de fusillieres et une de voltigeurs.

Le premiere régiment d'infanterie de ligne prendra la dénomination de *régiment du Roi*; le 2e, celle de *régiment de la Reine*; le 3e, *Dauphin*; le 4e, *Monsieur*; le 5e, *Angoulême*; le 6e, *Berri*; le 7e, *Orléans*; le 8e, *Condé*; le 9e, *Bourbon*; le 10e portera le nom de *Colonel-Général*.

Il sera ultérieurement donné des noms aux autres régiments d'infanterie de ligne.

Il y aura 15 régiments d'infanterie légere. Chaque régiment sera de trois bataillons; chaque bataillon de 6 compagnies, dont une de carabiniers, 4 de chasseurs et une de voltigeurs.

La force d'un régiment d'infanterie sera de 1379 hommes, parmi lesquels 67 officiers; la force totale de l'infanterie de ligne et légere, en officiers, sous-officiers et soldats, 144,795 hommes dont un quart au moins sera en congé.

Dans l'amalgame qui aura lieu pour la formation de chacun des cent cinq régiments, les officiers et sous-officiers de tout grade seront placés titulairement, suivant leur rang d'ancienneté, soit qu'ils se trouvent maintenant titulaires, soit qu'ils se trouvent à la suite.

La solde restera telle qu'elle est établie par les réglements en vigueur.

Outre les officiers nécessaires pour le complet des corps, il sera conservé à la suite de chaque régiment et suivant l'ordre d'ancienneté, sauf les modifications indispensables, un chef de bataillon, un adjutant-major, six capitaines, six lieutenants et six sous-lieutenants, y compris un quartier-maître, qui, de même que les officiers titulaires, seront payés sur le pied d'activité.

Tous les autres officiers, sans distinction de grade, y compris ceux qui reviendront des prisons de guerre après l'organisation effectuée, seront admis à jouir, dans leurs foyers, d'un traitement égal à la moitié des appointements d'activité.

Les deux premiers tiers des emplois qui viendront à vaquer dans les cadres d'officiers appartiendront exclusivement, savoir: ceux de colonel et de major aux colonels et aux majors en non activité, dans l'ordre de leur ancienneté; ceux de chefs de bataillon, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants à la suite, aussi dans l'ordre de leur ancienneté. Le Roi se réserve la nomination, à l'autre tiers, des emplois de tout grade qui viendront à vaquer. Au fur et à mesure que des officiers à la suite seront appelés à remplir des emplois en pied, des officiers en non activité seront appelés à remplacer ceux qui passeront de l'emploi à la suite, à l'emploi titulaire. Les officiers en non activité rouleront, pour leur rappel, sur la totalité de l'arme à laquelle ils appartiennent, d'après l'ordre du tableau général qui sera dressé par ancienneté pour chaque arme.

Les officiers à la suite, et ceux en non activité, concourront, avec les officiers titulaires, pour les emplois de tous les corps qui pourront être créés par la suite; jusqu'à ce que les officiers désignés pour la solde de retraite, le traitement de reforme ou de non activité, aient reçu leur ordre de départ, ils resteront à leur régiment, et y receveront leur traitement d'activité. (*Cet alinea, contenu dans les art.* 17 *et* 18 *de cette ordonnance, se trouve également dans l'ordonnance sur la cavalerie, art.* 21 *et* 22.)

Cavalerie.—23 *Articles.*

Il y aura 56 régiments de cavalerie, savoir:

Carabiniers, 2; cuirassiers, 12; dragons, 15; lanciers, 6; chasseurs, 15; hussards, 6.

Chaque régiment sera de quatre escadrons; chaque escadron de deux compagnies.

La force de chacun des 56 régiments sera de 602 hommes et de 42 officiers; la force totale de la cavalerie sera de 2352 officers, 33,685 sous-officiers et soldats, 3248 chevaux d'officiers, 26,264 chevaux de troupe.

Il y aura dans chaque régiment de dragons, lanciers, chasseurs et hussards, une compagnie d'élite; elle sera la premiere du régiment.

Les deux régiments de carabiniers formeront une brigade, et reprendront la dénomination de *corps de carbiniers de Monsieur.*

Les premiers régiments de chaque arme porteront les noms de *régiments du Roi, de la Reine, du Dauphin, etc.*

Les appointements et indemnités des officiers, et la solde des soldats et sous-officiers, restent tels qu'ils sont établis par les réglements en vigueur, etc. etc.

ORDONNANCES DU ROI.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Sur la proposition de notre ministre de la guerre, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. La croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis est accordée à nos cousins MM. les maréchaux de France ci-après nommés.

MM. Moncey, duc de Conegliano; Jourdan; Masséna, duc de Rivoli; Augereau, duc de Castiglione; Soult, duc de Dalmatie; Brune; Mortier, duc de Trévise; Ney, duc d'Elchingen; Victor, duc de Bellune; Oudinot, duc de Reggio; Marmont, duc de Raguse; Macdonald, duc de Tarente; Suchet, duc d'Albufera; Gouvion Saint-Cyr; Lefebvre, duc de Dantzick; Pérignon.

2. Sont également nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenants-généraux d'infanterie Clauzel, Compans, Curial, Drouet, Decaen, Dessolles, Gazan, Gérard, Grenier, Lauriston, Ledru des Essarts, Leval, Lecourbe, Marchand, Maison, Mathieu, Michaud, Ricard, Souham, Vilatte, Friant, Vignoles.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenants-généraux de cavalerie Beillard, Bordessoult, Doumerc, Kellermann, Legrange, Latour-Maubourg, Milhaud, Nansouty, Pajol, Sébastiani.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenants-généraux d'artillerie Sorbier, Dulauloy.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, MM. les lieutenants-généraux du génie Marescot, Rogniat.

Est nommé chevalier de Saint-Louis, M. l'inspecteur en chef aux revues Denniée.

Est nommé chevalier de Saint-Louis, M. l'ordonnateur en chef Marchant.

3. La croix de Saint-Louis est également accordée à notre ministre de la marine, le baron Mallouet.

Paris, le 1er Juin, 1814. *Signé* LOUIS.

Au château des Tuileries, le 1er Juin, 1814.

VARIÉTÉS.

Paris, le 15 Mai, 1814.

Vous ne sauriez croire, ma chere cousine, avec quel intérêt j'ai lu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et combien j'ai mis de zele à faire valoir les prétentions si justes, si légitimes de toutes les personnes que vous me recommandez. Vous ne serez pas plus étonné que je ne l'ai été moi-même des obstacles que l'on m'oppose, et que vous jugeriez insurmontables si vous connaissiez aussi bien que moi les gens à qui nous avons affaire.

Quand j'ai parlé de votre fils aîné, qui a toujours eu l'intention deservir, pour une place de chef d'escadron dans le régiment où son pere a servi autrefois, ne m'a-t-on pas donné comme objection d'un certain poids, que la paix était faite, et qu'avant de songer à placer M. de S. F., il fallait pourvoir au sort de 25,000 officiers, dont les uns, le croirez-vous ? se prévalent de leurs campagnes, de leurs blessures, et vont même jusqu'à se faire un titre de batailles où ils se sont trouvés, tandis que les autres, plus étroitement liés aux malheurs de la famille royale, rentrent en France sans autre fortune que les bontés et les promesses du Roi ? J'ai demandé avec un peu d'humeur ce que l'on ferait pour votre fils et pour une foule de braves royalistes qui ont tant gémi, en secret, sur les malheurs de l'Etat, et dont les vœux n'ont pas cessé de rappeler en secret la famille des Bourbons au trône de leurs ancêtres ; on m'a répondu qu'ils se réjouiraient de voir la fin de nos maux et l'accomplissement de leurs vœux.

C'est un homme bien singulier que votre mari, et je conçois, ma chere cousine, tout ce que vous devez avoir à souffrir de son incroyable apathie. A soixante-cinq ou six ans, tout au plus, réduit à une fortune de quarante mille livres de rente, il se confine au fond d'un château, et croit pouvoir renoncer à la carriere de l'ambition ; comme si un pere ne se devait pas à ses enfants, comme si un gentilhomme ne devait pas mourir debout.

Je suis fâché que votre beau-frere ait repris la Croix de Saint-Louis avant de l'avoir eue ; car il pourrait arriver que le Roi ne se dessaisit pas du droit de conférer lui-même cette décoration, et qu'il n'approuvât pas la justice que certaines personnes se sont empressées de se rendre. Vous sentez qu'il y a moins d'inconvénients à ne pas avoir la Croix de Saint-Louis qu'à se trouver dans l'obligation de la quitter.

Je n'ai pas négligé de faire valoir les droits de votre fils le chevalier, et je ne désespere pas de le faire passer à l'examen

des gardes de la marine royale. Nous ferons ensuite tous nos efforts pour le faire passer sur le corps de cent officiers beaucoup trop fiers de leur valeur, de leur vieille renommée et du dévouement dont ils prétendent avoir fait preuve à Quiberon.

Votre petit-fils G*** est inscrit pour les pages ; je ne puis pas vous dire au juste, ma chere cousine, quand il sera admis à l'hôtel, attendu que votre demande vient à la fin 3775 autres formées par des fils de gentilshommes ou d'officiers morts sur le champ de bataille, sans la moindre distinction des services rendus à l'état et au prince.

Vous avez une très-bonne idée de placer Mlle votre fille à la cour, et la chose ne sera pas difficile lorsque vous aurez trouvé pour elle un mari que son rang et sa fortune pourront y appeler ; jusque là, je ne vois pas trop ce qu'elle viendrait y faire, et quel rôle convenable elle pourrait y jouer toute majeure qu'elle est ?

J'ai présenté une pétition en faveur de F***, à la fin de laquelle j'ai inséré la jolie chanson qu'il a faite pour vous ; mais on devient si exigeant, que de pareils titres ne suffisent plus pour obtenir une pauvre place de préfet. Je vous dirai même qu'on ne tient pas grand compte à votre protégé de sa conversion et des sacrifices qu'il est prêt à faire. Ses ennemis s'obstinent à dire que ce n'est pas un homme sûr ; moi qui l'ai vu opérer dans le temps, je suis convaincu que s'il mettait seulement aujourd'hui la moitié du zele à servir la bonne cause, qu'il a mis autrefois à faire triompher la mauvaise, on pourrait l'employer très-utilement ; mais aura-t-on assez d'esprit pour faire cette épreuve ?

On ne dit pas si les intendances seront rétablies ; mais on paraît croire que les recettes générales seront diminuées, ne fût-ce que du nombre de celles qui existaient dans les départements séparés de notre territoire : cela me fait craindre que M. de B*** ne soit obligé de s'en tenir à la fortune énorme que son pere a fait dans les anciennes fermes, et qu'il a trouvé le moyen de mettre à l'abri de l'orage révolutionnaire. Il faut avoir un peu de philosophie !

Soyez bien tranquille sur le sort de B***, je le connais, il a du liant dans les principes et dans le caractere ; depuis vingt ans il s'est glissé entre tous les partis, sans avoir été froissé par aucun ; c'est un homme d'une merveilleuse adresse, et qu'on ne servira jamais aussi bien qu'il se sert lui-même. Il n'est plus directeur des postes, et vient d'obtenir une place plus lucrative dans une autre administration. Vous intéresserez-vous autant à lui ?

Je vous renvoie, chere cousine, les papiers relatifs à la créance de votre beau-pere sur les états du Languedoc : la liquidation ne m'en paraît pas très-prochaine. Quelque juste que soit votre réclamation, on a décidé que la solde arriérée des

troupes, la dette publique, les pensions militaires, et une foule d'autres objets de cette nature, seraient pris, avant tout, en considération. Cette mesure est évidemment le fruit de quelque intrigue; vous pourriez charger F*** de faire quelque bon pamphlet sur les besoins les plus urgents de l'état, et l'engager à placer cette créance en premiere ligne. Vous ne vous faites pas d'idée combien le gouvernement est influencé par cette foule de petites brochures que la mauvaise foi, la sottise et la faim produisent chaque jour avec une si louable émulation.

Du train que vont les choses, vous voyez, chere cousine, qu'il faut vous armer de patience; je vous dirai même qu'il est à craindre que le voyage que vous vous proposez de faire à Paris n'avance pas beaucoup vos affaires. De compte fait, sur les relevés de la police, il y a dans la capitale, au moment où je vous écris, 123,000 provinciaux de tout rang, de tout sexe et de tout âge, qui sont ici en réclamation, armés de titres presque aussi incontestables que les vôtres, et qui auront sur vous, pour obtenir un refus, l'avantage inappréciable de l'antériorité de leurs démarches. Au reste, je vous prie de relire un chapitre du *Spectateur* sur les justes prétentions de ceux qui demandent des emplois: c'est le 32e du 7e volume, dans l'édition en 8 vol. in-12: les mêmes événements retrouvent les mêmes hommes.

Agréez, ma chere cousine, l'assurance de mon tendre et respectueux attachement. BR. DE L.

L'Empereur de Russie est parti hier, à six heures du matin, pour Boulogne; le Roi de Prusse, qui part demain de Paris, rejoindra S. M. dans ce port, où se trouve le duc de Clarence depuis trois jours, et d'où ces deux Souverains feront voile pour l'Angleterre. On croit généralement que le Grand-Duc Constantin ne quittera Paris que Lundi.

S. M. l'Empereur d'Autriche a quitté hier la capitale. Pendant son séjour à Paris, ce souverain, soit dans les grands intérêts à la discussion desquels il a pris part, soit dans les relations qu'il a permis d'établir avec sa personne, a su faire reconnaître ses vertus publiques et privées, la pureté de ses intentions, la modération de son caractere, et la modestie qui a présidé à toutes ses démarches, comme la sagesse à ses entretiens. On n'oubliera pas que ces belles paroles émanées de sa bouche, " que les peuples les plus heureux " ne sont pas ceux dont les souverains ont le regne le plus brillant": paroles dignes d'un monarque qui gouverne ses sujets avec le même amour qu'il porte à son auguste et nombreuse famille. La nation française comptera toujours au nombre des motifs de son respect et de sa gratitude pour le prince, son abnégation de tout sentiment qui aurait pu mettre obstacle au grand œuvre de la paix générale, et surtout l'attachement dont il a donné une si grande preuve à la Maison de Bourbon, et les efforts par lesquels il a contribué à son rétablissement sur le trône.

La mort la plus inattendue vient de frapper une personne à laquelle tous les malheureux doivent un souvenir et un re-

gret. Si l'histoire se voit forcée de consacrer l'égarement des peuples, si la nôtre doit un jour donner à nos neveux une utile leçon, en lui dévoilant les suites de nos funestes erreurs, du moins elle dira en même temps, et l'âme des lecteurs se reposera quelquefois, qu'auprès du génie du mal, le Ciel, qui voulait instruire, et non perdre entièrement les Français, plaça la bonté revêtue de toutes les formes séduisantes de la grâce: elle dira encore qu'au temps de nos malheurs, cette bonté toujours attentive ne fut jamais en vain implorée par l'infortune, et que si elle ne parvint pas toujours à détourner les abus du pouvoir, car il était écrit que les Français égarés seraient punis, du moins elle sut entretenir au fond des cœurs l'espérance, ce dernier bien des malheureux, que souvent la tyrannie finit encore par détruire.

Quand les discordes civiles dénaturent les hommes, un instinct plus fort qu'elles conserve au cœur des femmes les qualités qui devraient être communes à tous. Tout-à-l'heure encore, tandis que l'égoïsme, toujours enfanté par la terreur, s'efforçait de dessécher les âmes, une femme, par la seule puissance de ses douces qualités, osa lutter contre la coupable influence qui tendait à flétrir les vertus nationales : sans autre force que celle que donne une généreuse patience, sans autre intrigue que l'adresse du cœur, elle parvint, malgré les obstacles, à marquer tous les jours de sa prospérité par une foule de bienfaits. Sans doute le dangereux caprice de la fortune la porta à la plus extraordinaire élévation ; mais souvent elle parut avoir justifié le choix de la fortune, en déployant, pour faire le bien, des facultés qui furent toujours actives, quoiqu'elles demeurassent souvent impuissantes.

Celle dont tant d'infortunés peuvent faire aujourd'hui la touchante oraison funebre ne fut jamais enivrée de l'éclat qui l'environnait. Préservée par un tact qui donnait de la convenance à ses moindres actions, avertie par la compassion que lui inspiraient les larmes dont elle recevait en secret la confidence, la prospérité la trouva forte contre ses séductions accoutumées, et jamais elle ne confondit les adulations qui marchaient à sa suite, avec cet hommage pur qui vient du cœur, et ne s'adresse qu'à lui. Aussi fut elle entourée, respectée dans sa retraite; et tandis qu'en abdiquant le pouvoir elle conserva, ou pour mieux dire, elle acquit cette dignité plus *sûre* que donnent les situations naturelles, le trône usurpé de nos rois parut avoir perdu l'unique protection qui le préservait encore ; et la foudre le menaça dès que la bonté en fut exilée. Ah ! ne craignons pas de rendre un dernier hommage à cette inaltérable bonté ! Et si la générosité d'un souverain paternel nous permet d'oublier nos malheurs et nos fautes, cependant nous devons honorer par un dernier souvenir la mémoire de celle qui se plaisait encore à répéter, il y a peu de jours, ces paroles touchantes et remarquables : *Du moins je suis parvenue plus d'une fois à tarir quelques larmes, et je n'ai point à me reprocher d'en avoir fait verser aucune.*

Londres, le 10 *Juin* 1814.

Depuis notre derniere publication, trois grands objets ont successivement excité la curiosité et fixé l'attention du peuple anglais et particulierement des habitants de la capitale, savoir : le traité de paix signé à Paris le 30 Mai, la Charte Constitutionnelle accordée à la France par Sa Majesté Louis XVIII, et l'arrivée de l'Empereur Alexandre, du Roi de Prusse et d'un grand nombre de princes étrangers dans ce pays. Le traité a été présenté Lundi dernier à la chambre des communes, par l'habile négociateur qui l'a conclu de la part de la Grande-Bretagne, mais il n'y sera discuté que la semaine prochaine. Le Vicomte Castlereagh a reçu, en cette occasion, un témoignage flatteur de la haute estime que lui portent ses collégues du parlement. A son entrée dans la chambre, il a été accueilli par les plus vives acclamations ; toute affaire a été suspendue, et tous les regards ont été fixés sur Sa Seigneurie. On croit que le Parlement ne se contentera pas de donner son approbation au traité, mais qu'il votera des remercîments au ministre qui a si dignement représenté la Grande-Bretagne dans les négociations. Les conditions de la paix sont généralement approuvées ; elles sont honorables et avantageuses pour toutes les parties contractantes ; conséquemment elles auront toutes un grand intérêt à les observer fidelement. Le principal objet de la guerre a été accompli, par le renversement de la tyrannie qui désolait la France et troublait l'Europe, et par le rétablissement de la monarchie légitime. La solidité de la paix est garantie par la modération même et la magnanimité des alliés, ainsi que par les dispositions pacifiques et l'intérêt du Souverain qui gouverne aujourd'hui la France. Nous ignorons encore quelles ont été les impressions produites par la Charte Constitutionnelle qu'il vient d'*octroyer* à ses sujets. Elles sont très-favorables, si l'on en juge par ce qui s'est passé deux jours après sa promulgation, dans une séance de la chambre des députés. Ce corps a voté une adresse de remercîments au Roi qui a été présentée le même jour (6 Juin) à Sa Majesté. Elle contenait l'expression de la plus vive reconnaissance, et se terminait ainsi :

"Oui, Sire, tous les intérêts, tous les droits, toutes les espérances se confondent sous la protection de la Couronne. On ne verra plus en France que de véritables citoyens, ne s'occupant du passé qu'afin d'y chercher d'utiles leçons pour l'avenir, et disposés à faire le sacrifice de leurs prétentions opposées et de leurs ressentiments. Les Français, également remplis d'amour pour leur partie et d'amour pour leur roi, ne sépareront jamais dans leur cœur ces nobles sentiments, et le roi que la providence leur a rendu, unissant deux grands ressorts des états anciens et des états modernes, conduira, des sujets libres et réconciliés à la véritable gloire et au bonheur qu'ils devront à *Louis le Désiré*."

Le roi a répondu:

"Je suis profondément sensible aux sentiments que me témoigne la chambre des députés des départements. Dans tout ce que vous me dites au sujet de la charte constitutionnelle je vois le gage de ce concours de volontés entre la chambre et moi, qui doit assurer le bonheur de la France. Les derniers mots de votre adresse me touchent vivement. Bien des noms ont été donnés par l'enthousiasme, mais dans celui que le peuple français, qui a toujours été distingué par son amour pour ses rois, me décerne aujourd'hui par votre organe et que j'accepte de tout mon cœur, je vois l'expression des sentiments qui l'unissent toujours à son roi, et qui firent ma consolation dans les temps de ma longue adversité."

Quelques journaux de Paris ont donné des listes des personnes nommées par le roi pour composer la nouvelle chambre de Paris, et des membres actuels de la chambre des députés. Mais aucune n'avait été publiée officiellement, et la *Gazette de France* du 7 dit que celles qui ont paru jusqu'à ce jour sont inexactes et incomplettes.

La Chambre des Pairs a été installée, au palais du Luxembourg, le 4 Juin, à l'issue de la séance royale; elle a voté une adresse au Roi, et elle l'a présentée en corps à S. M.

Arrivée de l'Empereur de Russie et du Roi de Prusse en Angleterre.

Ces monarques, qui s'étaient embarqués à Boulogne à bord de l'*Impregnable*, vaisseau de Sa Majesté, sur lequel Mgr. le Duc de Clarence avait arboré son pavillon comme amiral de la flotte, arriverent à Douvres Lundi dernier, vers six heures du soir. Au moment où Leurs Majestés débarquerent, il fut tiré une salve générale de tous les vaisseaux et bâtiments qui se

trouvaient dans la rade et des batteries de la côte et du château. Elles furent reçues sur le rivage par les Lords Yarmouth et Charles Bentinck, nommés par le Prince Régent pour remplir les fonctions de chambellan, le premier auprès de l'Empereur et le second auprès du Roi de Prusse, pendant leur séjour dans ce pays-ci. Ils furent conduits par Leurs Seigneuries chez M. Fector. Toute la garnison était sous les armes et deux régiments composaient une garde d'honneur. L'empereur Alexandre, fatigué de la traversée, se retira de bonne heure pour prendre du repos, et annonça qu'il partirait le lendemain, à neuf heures du matin pour Londres.

Mardi, dès le point du jour, la route de Douvres à la capitale fut couverte de voitures de toute espece et d'une foule continuelle d'habitants des villes et villages adjacents ; et dans ceux qu'elle traverse, les fenêtres de la plupart des maisons étaient décorées de drapeaux russes, prussiens, français et anglais. Beaucoup de personnes portaient à leur chapeau des branches de lauriers ou des cocardes vertes, en l'honneur de Sa Majesté Impériale. Il était environ deux heures lorsque la multitude rassemblée sur la route de Kent et les avenues du pont de Westminster virent arriver trois ou quatre voitures dans lesquelles étaient des officiers russes et prussiens, mais sur lesquelles on ne remarquait ni armoiries ni autres ornements extérieurs. Plusieurs autres voitures arriverent successivement, mais ce fut envain que l'on attendit les souverains sur cette route. Etant arrivé à Welling, l'Empereur était monté seul dans la voiture du comte de Lieven son Ambassadeur, et il arriva, sans avoir été reconnu, jusqu'à l'hôtel de Pulteney, que son illustre sœur, la grande-duchesse Catherine, habite. Ce ne fut que lorsqu'il eut monté le premier escalier, que le prince Gagarin, ayant vu Sa Majesté Impériale, l'annonça. La Grande-Duchesse accourut aussitôt au-devant de l'Empereur, qui l'embrassa avec une vive affection, ainsi que le jeune prince Alexandre d'Oldenbourg. La nouvelle de l'arrivée de l'Empereur s'étant répandue promptement, la multitude assemblée devant l'hôtel fit retentir l'air de *huzzas* réitérés et de cris de *vive l'Empereur !* Sa Majesté voulut bien se montrer plusieurs fois sur le balcon et répondre aux applaudissements du peuple par les saluts les plus gracieux.

L'intention du Prince Régent avait été d'aller recevoir Leurs Majestés à quelque distance de Londres et de les accompagner à leur entrée dans la capitale ; mais elles ont préféré d'y entrer incognito. Son Altesse Royale voulait aussi, dès qu'elle a été instruite de leur arrivée, aller les visiter ; mais au moment où elle se disposait à monter en voiture, le roi de Prusse arriva à Carlton-House, et pendant qu'il était avec le Prince, l'Empe-

reur y vint aussi ; ainsi ces illustres monarques ajouterent à leur empressement à voir Son Altesse Royale, une attention délicate qui ne pouvait que le rendre encore plus flatteur pour elle.

Vers neuf heures du soir, la Reine donna audience dans son palais à un des gentilshommes de l'Empereur, chargé de lui annoncer l'arrivée de Sa Majesté Impériale.

Le Prince Régent offrit à l'empereur pour sa résidence les appartements de Mgr. le duc de Cumberland, au palais de St. James. Sa Majesté Impériale les accepta, mais seulement pour y tenir sa cour, et elle préféra d'habiter le même hôtel que son illustre sœur.

Le même jour, le maréchal Blucher arriva vers six heures, dans une des voitures du Prince Régent, escortée par un détachément de dragons legers. Il fut reconnu ; la voiture fut suivie par un nombre immense de personnes à pied et à cheval, et lorsqu'elle entra dans les cours de Carlton-House du côté du parc, la foule s'y précipita avec tant de vivacité qu'il fut impossible de l'arrêter, et elle témoigna, par les hurras les plus animés, son admiration et sa joie de voir un héros que ses exploits ont rendu si célebre. Les colonels Bloomfield et Congreve le reçurent à l'entrée du palais et le conduisirent auprès du prince, qui était alors dans ses appartements particuliers. Quelques instants après, le Régent passa dans la grande salle, tenant le brave maréchal par la main, et là Son Altesse Royale l'investit d'un cordon bleu, auquel était attaché un médaillon enrichi de diamans et sur lequel était un beau portrait du prince. Le maréchal reçut cette décoration à genou, et en se relevant il baisa la main de Son Altesse Royale, et salua le public. Des applaudissements et transports d'allégresse éclaterent de toutes parts.

Le roi de Prusse dîna chez le Régent, ainsi que les princes, fils de Sa Majesté, le duc de Mecklenbourg, le prince d'Orange, les ducs d'York et de Cambridge et plusieurs étrangers et Anglais de la premiere distinction.

Mercredi, à sept heures du matin, l'empereur, accompagné de la Grande Duchesse Catherine, alla voir les jardins de Kensington. En traversant Hyde Park, Sa Majesté s'arrêta quelques instants pour voir exercer des recrues. Elle alla ensuite voir l'abbaye de Westminster.

A une heure, l'empereur se rendit à Cumberland-House, dans une des voitures du Prince Régent, escortée par une garde d'honneur. Lord Yarmouth accompagnait Sa Majesté, comme chambellan. Pendant plus de trois heures, l'empereur reçut les hommages de tout ce qu'il y a de plus illustre maintenant dans la capitale. Le Prince Régent arriva vers une heure et demie, accompagné du duc d'York et de Lord Castlereagh, portant l'uniforme de feld-maréchal et les décorations des

ordres de la Jarretiere et de St. André. L'empereur reçut le prince sur l'escalier. Tous les autres personnages lui furent présentés par son chambellan et son ambassadeur. Dans ce nombre étaient les ministres de Sa Majesté Britannique, les ambassadeurs, princes et officiers étrangers, et beaucoup d'autres personnes de distinction. Lorsque le Prince Régent se retira, l'empereur le reconduisit jusqu'à la porte. Sa Majesté conversa ensuite pendant quelque temps avec Sir C. Stewart, puis elle retourna à Pulteney-Hôtel.

En quittant Cumberland-House, le Prince Régent alla visiter le roi de Prusse, qui occupe les appartements du duc de Clarence. Il fut suivi par un grand nombre d'étrangers, et entr'autres par le comte Platow, à qui le peuple donna aussi des marques d'estime et d'admiration. Sa Majesté Prussienne reçut le prince avec les égards les plus affectueux. Tous les personnages qui avaient eu l'honneur de faire leur cour à l'empereur, rendirent aussi leurs hommages au roi de Prusse. Sa Majesté était environnée des princes ses fils, freres, neveu et cousin, et de ses propres officiers.

Le même jour à cinq heures, Sa Majesté la Reine donna audience dans son palais. L'Empereur s'y rendit avec la duchesse d'Oldenbourg, et fut introduit auprès de Sa Majesté, qui lui témoigna combien elle était flattée de le recevoir dans son palais. Sa Majesté Impériale exprima sa sensibilité à l'accueil qu'elle avait reçu dans ce pays-ci. Le prince de Radzivill et le prince de Metternich furent ensuite présentés à la Reine. Le roi de Prusse arriva vers six heures, accompagné de lord C. Bentinck, et Sa Majesté lui fit aussi l'accueil le plus gracieux.

Vers sept heures, la Reine alla à Carlton-House, pour y dîner avec l'Empereur de Russie et la Grande-Duchesse sa sœur; le Roi de Prusse et les Princes ses fils, freres, neveu et cousin, le Prince de Radzivill, le Prince Royal de Wirtemberg, le Prince Royal de Baviere, le Prince Héréditaire d'Orange, le Prince d'Oldenbourg, le Duc et la Duchesse d'York, les Ducs de Kent et de Cambridge, la Princesse Charlotte de Galles, le Prince Charles de Mecklenbourg, et la Princesse Sophie de Glocester. La colonnade de Carlton-House fut illuminée d'une maniere très-éclatante. La façade représentait un rang de palmiers avec des feuillages verts, et dans les intervalles des cercles de laurier, au milieu desquels étaient les lettres initiales des mots Autriche, Russie, Prusse et France.

Hier matin, l'Empereur alla visiter l'église de St. Paul, accompagné de la Grande Duchesse. Il fut reçu par les évêques de Londres et de Hereford. S. M. et son illustre sœur allerent ensuite voir la Tour, les basins de la Compagnie des Indes et divers autres établissements publics.

Partout où Sa Majesté Impériale paraît, elle est saluée par

des cris réitérés de *Vive l'Empereur* ! S. M. y répond par les saluts les plus gracieux.

Vers deux heures, le Prince Régent reçut à Carlton-House les deux Souverains, les Princes et autres illustres étrangers, tous les princes ses freres et un grand nombre d'Anglais de distinction. Le Roi de Prusse y arriva vers deux heures et demie, et environ une demi-heure après, l'Empereur parut, portant un uniforme anglais et la décoration de l'Ordre de la Jarretiere. Les honneurs militaires furent rendus à Leurs Majestés. Le Prince Régent, revêtu d'un uniforme étranger, bleu et or, reçut S. M. I. à la porte de son palais et la conduisit dans son cabinet. S. A. R. tint ensuite un Chapitre de l'Ordre de la Jarretiere, dont les annales britanniques perpétueront le souvenir. Le roi d'armes, Sir Isaac Heard, a conduit les chevaliers et les officiers de l'ordre en cortége, dans la salle du chapitre. On ne se rappelle pas qu'il en ait jamais eu un plus nombreux. Le Prince Régent, dans le grand costume de l'ordre, y est entré ensuite, ayant à sa droite l'Empereur, revêtu aussi du superbe manteau de l'Ordre, dont Lord Yarmouth portait la queue. Le Prince s'est assis dans un fauteuil au pied du trône, et l'Empereur à sa droite dans un fauteuil pareil; un autre fauteuil était placé à la gauche pour le Roi de Prusse. L'Evêque de Salisbury, comme Chancelier de l'Ordre, a fait lecture d'un statut par lequel le Roi de Prusse était déclaré élu chevalier, et ce prélat a profité de cette occasion pour donner brievement de justes éloges aux grandes qualités, à la constance magnanime et à la valeur personnelle de ce vertueux Monarque. S. M. a été introduite ensuite entre les Ducs d'York et de Kent; le Régent lui a donné l'investiture, et il s'est assis à côté de S. A. R.

Il a été fait lecture ensuite d'un statut par lequel l'Empereur d'Autriche était déclaré élu chevalier, avec dispense des formalités de l'installation; puis d'un autre statut, déclarant aussi l'élection du Comte de Liverpool et du Vicomte Castlereagh. Ces nobles Lords ont été introduits dans le chapitre et investis avec toutes les formalités ordinaires.

Le Chancelier a lu alors un statut portant qu'il n'y aurait plus d'élection de sujets n'étant pas du sang royal, jusqu'à ce qu'il y eut une place vacante, après que le nombre des chevaliers de cette classe serait réduit à 25, conformément à l'institution.

Après le chapitre, le Lord Maire et les officiers et membres de la corporation de Londres ont été introduits auprès du trône, et ont présenté au Prince Régent une adresse de congratulation sur l'heureux rétablissement de la paix. Son Altesse Royale a fait une réponse très-gracieuse.

Le Prince de Metternich, ministre de l'Empereur d'Autriche et le Comte de Melveldt son ambassadeur en cette

cour, ont eu avant-hier une audience particuliere du Prince Régent, dont l'objet spécial était de complimenter Son Altesse Royale et de lui exprimer les sentiments de respect et d'estime de ce Souverain, et en même temps de l'investir de l'ordre de la Toison d'Or, avec les dispenses nécessaires quant au serment. Le Prince Régent a été d'uatant plus flatté de cette faveur, qu'il est le premier prince souverain de ce pays-ci qui ait jamais été décoré de cet ordre antique.

Hier, avant de quitter Carlton-House, Sa Majesté Prussienne a été introduite dans le cabinet du Prince Régent et a investi Son Altesse Royale de l'ordre de l'Aigle d'or, qui est le premier ordre de la Prusse. Le prince est actuellement chevalier des principaux ordres d'Autriche, de Russie, de Prusse et de France.

Ce matin, le Roi de Prusse s'est rendu vers sept heures à *Pulteney-Hôtel*, et a déjeuné avec l'Empereur et la Grande Duchesse Catherine. Leurs Majestés et la Princesse sont parties ensuite pour aller voir les courses d'Ascot, ayant à leur suite, le comte Platow, le maréchal Blucher, le comte Rasumowski, le maréchal Barclay de Tolly, le baron Kudriaffski, le prince Gagarin et quelques autres généraux et officiers. Les Lords Yarmouth, Cathcart et C. Bentinck accompagnaient aussi Leurs Majestés. L'Empereur est arrivé vers midi sur le terrain des courses, et il s'est placé dans la loge royale, au bruit des acclamations et applaudissements d'un immense concours de spectateurs des deux sexes et de toutes les classes. La Reine d'Angleterre est arrivée quelques instants après, accompagnée des princesses ses filles ; elle a été suivie de près par Sa Majesté Prussienne, et les applaudissements et marques de respect ont été réitérés avec une vivacité qui a été augmentée encore par l'arrivée du Prince Régent et du Duc d'York.

La multitude, voulant rendre hommage à chacun des illustres personnages qui se trouvaient alors réunis dans la loge royale, les a nommés séparément. L'Empereur, désigné le premier, sous le titre de *Pacificateur de l'Europe*, a daigné s'avancer en saluant, et l'air a retenti aussitôt de cris d'admiration et d'allégresse. Le Roi de Prusse, la Reine, le Régent, les Princes et Princesses d'Angleterre ont reçu à leur tour les mêmes témoignages de respect et d'affection.

On a vu arriver ensuite le brave Blucher; tous les yeux se sont tournés vers lui, et il a été l'objet des plus vifs transports. La foule s'est tellement pressée autour de lui, qu'il est parvenu difficilement à la loge royale.

Le Comte Platow est arrivé peu après. Le Prince Régent a fait placer ces deux braves guerriers sur le devant de la loge, et ils ont été salués de trois acclamations. Les courses ont ensuite commencé. Lorsqu'elles ont été terminées, l'Empereur, la Grande-Duchesse et le Roi de Prusse, le Prince Régent, la

couronne sur la tête d'un usurpateur *. Les histoires, ajoute-t-il, sont remplies de l'utilité des faux bruits. Le duc de Mayenne ayant perdu la bataille d'Ivri, ne se maintint à Paris qu'en faisant accroire aux badauds qu'il avait gagné cette bataille, et que le Navarrois y avait été tué.

" Les peuples ont un merveilleux penchant à croire tout ce qui flatte leur opinion, et ils ressemblent en cela à cette canaille qui se prosternait devant le cardinal légat, lequel disait, en lui distribuant ses bénédictions : *Puisqu'elle veut être trompée, trompons-la.*"

A l'exemple de Bayle, nous pourrions également faire une dissertation sur *l'utilité des affiches et des proclamations*, dont on a fait un si grand usage dans ces derniers temps, et dont on a surtout tiré un si prodigieux parti au profit de Buonaparté : nous nous contenterons d'en faire la remarque.

Lorsque tout fut terminé au palais de St.-Cloud, les conjurés, les soldats, les amis et les ennemis, tout le monde s'en revint à Paris : le soir on publia aux flambeaux une proclamation dans laquelle on disait à qui voulaient l'entendre ; " Que la République venait encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux ; que les représentants du peuple avaient brisé le poignard dans les mains parricides ; que notre liberté, toute déchirée et toute sanglante, allait trouver un asyle dans les bras d'une constitution pleine de sagesse ; que notre gloire militaire effacerait les plus gigantesques souvenirs de l'antiquité ; que le *royalisme ne releverait plus sa tête hideuse ;* que toutes les *traces du gouvernement révolutionnaire seraient effacées ;* qu'une ere nouvelle enfin allait commencer pour les Français, etc. Telle est la sotte crédulité du peuple, et telle est encore la confiance des jongleurs politiques, que cette proclamation trouva des admirateurs et des néophytes qui en adoptèrent tous les points de dogme et tous les articles de foi. Et néanmoins combien de fois nous avait-on trompés avec ces vaines déclamations ? combien de fois n'avions-nous pas tourné en dérision cette liberté tant vantée, tant baffouée par tous les partis, ce *royalisme à tête hideuse*, qui se trouve partout, et sous les étendards des jacobins et sous les aigles de leurs rivaux. Ces *poignards levés* sur les représentants du peuple, ces *mains parricides* et les *bras de cette constitution pleine de sagesse !...* De bonne foi, un pareil style était usé ; il n'en fut pas moins admiré, non-seulement de cette canaille, *qui veut être trompée et mérite d'être trompée*, mais dans les salons dorés, où l'on commençait à mettre en question les droits de Buonaparté à la succession de Louis XVI.

La veille, le ministre de la police nous avait débité les mêmes sornettes : suivant lui, " les événements étaient préparés pour notre bonheur et pour celui de la postérité ; tous les républicains

* C'est probablement d'après cette maxime que M. le duc de Rovigo, ministre de la police, ses premiers valets-de-chambre, ont fait courir tant de fausses nouvelles dans Paris, par le moyen des trois journaux qu'ils avaient à leur disposition ; et c'est ainsi que, trompant sans cesse la multitude qui les lisait, ils ont conservé, pendant une mortelle année de plus, la couronne sur la tête du monstre.

devaient être calmés, puisque leurs vœux allaient être remplis; *les faibles devaient se rassurer, puisqu'ils étaient avec les forts.* *"

Les forts! quels étaient-ils donc ces forts, chargés de rassurer les faibles? des intrigants de toutes les classes, des factieux de tous les partis, et des aventuriers de toutes les nations, à qui il en avait moins coûté pour conquérir le pouvoir souverain de la France, que pour échapper à la poursuite des beys en Egypte. Il était digne de notre siecle et de nos mœurs, qu'une nation de vingt-cinq millions d'hommes qu'on ne cessait d'outrager depuis dix ans, tantôt par des actions de cannibales, et tantôt par des propos de Tabarin, fut assez avilie et assez méprisée pour être mise sous la protection de tels forts.

Lorsqu'on daigne, de plus, nous apprendre que les *événements sont enfin préparés pour notre bonheur*, qu'a-t-on voulu dire? qu'est-ce que cela signifie de la part de ces mêmes hommes, que nous avions toujours vus dans les rangs de ceux qui ont fait notre malheur?

Le département de Paris fit aussi sa proclamation, dans laquelle il disait: " que le 18 brumaire n'était point un jour d'alarmes, que c'était, au contraire, celui d'une restauration générale. Buonaparté, dans lequel tout citoyen devait placer toute sa confiance, s'était chargé de veiller à la sûreté du Corps-Législatif, à la gloire de la république et au *bonheur du genre humain.*" *Au bonheur du genre humain!* il faut convenir qu'il a bien rempli sa mission, et que le genre humain lui doit de grandes actions de grâces pour avoir si bien veillé à son bonheur!

Outre ces proclamations officielles, dans lesquelles la langue et le bon goût n'étaient pas moins outragés que la vérité, on était le maître de lire l'apologie de la révolution qui venait de s'opérer, dans d'énormes affiches qui tapissaient tous nos murs, mais dont les auteurs avaient jugé à propos de garder l'anonyme.

Dans l'une de ces affiches, on essayait de justifier par la constitution, tout ce qu'on avait fait pour la renverser. C'était un tour de force digne du plus habile escamoteur de l'Europe.

On faisait dans l'autre l'histoire abrégée des sottises du Directoire et des Conseils, après quoi l'auteur (R. D. S. J. D.) ajoutait avec son intrépidité ordinaire: Buonaparté restaurera cette constitution dégradée, et fera disparaître *le platras* qui couvre la statue de la liberté. Ce platras n'était guere de bon goût et ne parut pas d'un style noble aux yeux de la plupart des lecteurs.

Je ne sais pas précisément si les auteurs de ces amplifications s'étaient proposés de tromper le peuple sur les événements de St.-Cloud, ou s'ils étaient trompés eux-mêmes; il est au moins certain qu'ils comptaient bien attirer sur eux les regards et les bienfaits du nouveau maître qu'ils venaient de se donner: et en cela ils ne tromperent pas. Ils furent tous récompensés avec magnificence; les uns avec de l'argent, les autres avec des places.

---

* Fouché de Nantes, alors ministre de la police, a trouvé moyen, par la sagesse de son administration, de faire oublier les torts graves de sa conduite pendant qu'il était député à la convention.

CHAPITRE XI.—*Suite du* 18 *Brumaire.*

On arrêta quelques jacobins pour la forme, qu'on relâcha le lendemain sans difficulté. On en proscrivit une cinquantaine sans motif, et on les appela trois jours après sans condition.

La raison de ces variations était facile à saisir. Les vainqueurs, anciens jacobins eux-mêmes, ne virent plus dans les vaincus que des camarades malheureux auxquels ils voulurent bien tendre une main secourable.

On s'attendait à Paris à beaucoup de changements importants, qui n'eurent pas lieu, ou qui n'eurent lieu que long-temps après; parce que les faiseurs eurent peur de leur ombre, et ce qu'ils appelaient *la réaction.*

Les Parisiens, toujours crédules et toujours trompés, avaient espéré, sur la parole des journaux, des affiches et des proclamations, qu'ils allaient goûter les fruits de la paix, de l'abondance et de la liberté : quelques-uns d'eux eurent même la hardiesse de solliciter l'accomplissement de ces promesses. On leur répondit avec une froide ironie : *vous êtes apparemment de la faction des impatients.* Et ce mot devint la consigne de tous les ministeres.

Les premiers jours qui suivirent le 18 furent des jours d'allégresse dans les départements, où les agents du Directoire avaient porté la tyrannie aussi loin qu'elle pouvait aller. Chacun releva la tête d'assez bonne grâce, oublia le passé de bon cœur, et crut voir s'ouvrir devant lui une nouvelle et riante perspective de bonheur. Cette illusion ne fut pas de longue durée.

A Paris, comme dans les départements, les royalistes penserent un moment que leur idole allait se relever sur les ruines du Directoire.

Dans les départements, comme à Paris, les républicains se mirent en tête que ces ruines, rassemblées par une main savante, allait s'élever un édifice plus solide et plus majestueux que le premier... ils se tromperent les uns et les autres.

Entre les uns et les autres, se trouverent des hommes, et en grand nombre, qui ne tenaient pas plus à la république qu'à la monarchie ; mais qui savaient très-bien en prendre le langage et la livrée, suivant l'occasion ; arrivaient par ce moyen, soit aux places, soit à la fortune, éternels objets de leurs méditations et de leurs travaux.

Le public demandait le rapport de toutes les lois révolutionnaires, et il avait d'autant plus de raison d'y compter, que tous les échos du gouvernement ne cessaient de lui répéter que la *révolution était finie.*

Parmi ces lois, celle du 18 fructidor qui proscrivait tant d'innocentes victimes, était vivement et unanimement réclamée. Ce fut en vain. On remit à d'autres temps l'examen d'une cause qui n'était plus équivoque pour personne, et on répondait à ceux qui s'indignaient de ces lenteurs et de ces délais : *vous êtes de la faction des impatients.*

Cependant Lafayette, Latour-Maubourg, Valence, Liancourt, les Lameth, etc., rentraient paisiblement en France, et venaient eux-mêmes solliciter leur radiation : on en concluait que les émigrés

ayant un droit égal à leur rentrée, l'obtiendraient avec une égale facilité ; et l'on avait tort.

On rendait la liberté à quelques prêtres assermentés, et la parole à un petit nombre d'écrivains bâillonnés par le directoire, et l'on en concluait que la liberté des cultes et celle de la presse allaient obtenir une garantie suffisante; et l'on avait tort.

On croyait que les pauvres rentiers, que la constitution de l'an 3 avait dépouillés des trois quarts de leurs rentes, et qui étaient fort mal payés de l'autre quart, seraient mieux traités, et peut-être payés de tout ce qui leur était dû ; et l'on avait tort.

On célébrait sur tous les théâtres les vertus extraordinaires de Buonaparté *, on annonçait dans tous les journaux le retour des idées libérales, on voyait apparaître sur la liste des hommes en place le nom de quelques hommes qui n'étaient ni sans talent, ni sans probité, et l'on en concluait que le regne des sots, des fripons, des tyrans et des tartuffes était passé ; et l'on avait encore très grand tort.

Mais de tous les torts le plus grave et le plus impardonnable de la part de la nation, fut d'avoir cru à un gouvernement constitutionnel, lorsqu'on lui donnait évidemment un gouvernement militaire.

Tout avait été militaire dans cette révolution : quoique le chef des conjurés eût paru recevoir l'impulsion, c'était lui qui l'avait donnée. Il avait déjà le bâton du commandement, lorsqu'on le pria de l'accepter. Les généraux de la république avaient été ses adjudants, les soldats de l'état les exécuteurs de ses ordres, la salle des Anciens sa chancellerie, celle des Cinq-Cents son champ de bataille.

L'opération, le langage et les acteurs, tout avait été guerrier : tout annonçait, tout manifestait les intentions de guerre que cherchaient en vain à piller les proclamations, les affiches, les journaux et les poëtes des boulevards.

Buonaparté affectait de porter l'uniforme militaire. Il n'estimait que la profession militaire ; il parlait déjà de faire de la France un camp, et de tous les Français des soldats. Comment pouvait-on s'y tromper ? Comment ne vit-on pas que la constitution, qu'il nous promettait, n'était qu'un voile destiné à couvrir l'excès de ses usurpations, et la plus monstrueuse tyrannie qui ait jamais existé.

Chapitre XII.—*De l'Abus des Constitutions politiques.*

Ils ont tant fait que nous n'avons plus de constitution, tel était le titre d'une affiche qui parut alors, et qu'on lut avec quelque intérêt, parce qu'elle offrait quelques idées nouvelles ; et tel fut

---

* On donnait en même temps aux Italiens : les *Mariniers de St.-Cloud ;* aux Troubadours : la *Pêche aux Jacobins ;* au Vaudeville : la *Girouette de St.-Cloud* : à l'Ambigu-Comique: la *Journée de St.-Cloud ;* au théâtre des Victoires : le 19 *Brumaire ;* au théâtre Moliere : les *Projets à vau-l'eau*, etc.

aussi le sujet de quelques-unes de nos méditations qui ne paraîtront peut-être pas déplacées ici *.

Dans l'espace de dix-huit ans nous avons vu naître et mourir quatre constitutions, sans compter les avortons. Chacune d'elles parut escortée de l'appareil brillant et mensonger de la *liberté* et de *l'égalité* du *bonheur commun;* chacune d'elles fut accueillie par l'enthousiasme, de tous les sentiments le moins propre à la situation d'un peuple qui se donne une charte constitutionnelle. Toutes furent entachées, dès leur origine, du même vice des *abstractions.*

Qu'on interroge l'histoire, et qu'on dise si les tyrans ne se servirent pas toujours des *abstractions* consacrées chez un peuple pour le réduire en servitude.

Le tort qu'ont eu tous nos manufacturiers de constitutions, c'est d'avoir oublié que le but de la société fut *la défense commune,* et d'avoir dit que ce but était le *bonheur commun*: de-là sont dérivées leurs fautes et nos infortunes.

Le système du *bonheur commun,* qui n'est autre chose que le christianisme dépouillé de ses dogmes sur l'autre vie, et transporté de la morale dans la législation, a pris naissance au milieu du siecle dernier.

Montesquieu venait de conquérir l'admiration d'Europe, par son livre tout brillant d'observations neuves sur les mœurs et les lois des peuples anciens et modernes : mais les principes qu'il déduisit de ses observations n'étaient pas tous dignes de lui.

C'est le sort des hommes de génie d'être imités en ce qu'ils ont de mauvais, parce que les routes qui les conduisent à l'erreur, ne sont pas inconnues au vulgaire.

Montesquieu avait présenté l'*égalité* entre les hommes, comme une loi de la nature, et l'état de guerre comme le premier effet de la société, dont il est au contraire une des causes.

Les partisans de ce grand homme négligerent ses observations, et s'emparerent de ses principes.

Ils douterent d'autant moins de la justesse du dogme de l'*égalité,* que jusque-là les uns n'avaient jamais médité sur la théorie des lois, que les autres n'avaient médité sur rien.

Buffon était du nombre des premiers ; Diderot protégea leur système par un livre qu'il intitula, *Véritable esprit des lois et de la nature.* Tout de suite l'académie de Dijon proposa aux rhéteurs de chercher *l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

L'éloquente prose de J. J. Rousseau amplifiant l'erreur de Montesquieu, parut avoir décidé la question.

Depuis ce temps, le faux principe *d'égalité naturelle* et le système erroné du *bonheur commun,* furent consacrés dans les conversations de café et dans les délibérations des gouvernants, dans les

---

* Quelques-unes des réflexions qu'on va lire ont déjà paru dans un journal intitulé le *Diplomate,* qui faisait suite au *Censeur,* et que rédigeait, sous le voile de l'anonyme, l'auteur de cet écrit, alors proscrit et condamné à mort, mais caché dans Paris, sous un nom qui n'était pas le sien.

jeux du théâtre et dans les édits des magistrats, dans le cœur des opprimés et dans le jargon des oppresseurs.

Ce levier fut nécessaire pour provoquer une secousse dans le gouvernement monarchique ; il devint dangereux, dès qu'il eut produit son effet. Il finit par écraser les mains qui l'employerent.

C'est assez que le système du *bonheur* soit dans les têtes. Retirez-le des lois, purgez-en la législation, et laissez-le retourner à sa place naturelle, qui est la morale.

L'assemblée constituante commit une faute irréparable, en ne commençant pas ces opérations par déclarer que la propriété était l'effet d'une loi incontestable de la nature ; qu'elle était transmissible, héréditaire, en vertu des mêmes lois de la nature, et que le but de la société était, non le *bonheur commun*, mais la défense commune de chacun des associés, contre toute attaque extérieure et intérieure, en laissant à chacun le soin de son bonheur. Le législateur qui s'écarte de ce but unique est coupable d'ignorance et de tous les maux qu'elle entraîne.

Certes, si le but de la société était le *bonheur commun*, qui mieux que Babeuf et Robespierre auraient bien mérité de la société, qui en a parlé plus souvent et plus éloquemment que ces deux scélérats ? n'ont-ils pas écrit sur nos portes : *Fraternité, ou la mort ?*

Si le bonheur commun est le but de la société, il n'y eut jamais nulle part ni tyrans, ni tyrannie ; car nul ne peut prouver qu'une combinaison de malheurs plus ou moins étendus, plus ou moins prolongés, n'est pas un moyen d'arriver à ce bonheur commun ?

—Vous attaquez la liberté, me répond-on.—Pas plus qu'Euclide n'attaquait la géométrie, en prouvant qu'un cercle n'a pas deux centres.

Il est donc bien démontré que tous nos faiseurs de constitutions, qui ont eu le *bonheur commun* pour objet, n'ont en effet opéré jusqu'ici que de grands maux ; et de tous ces maux, les plus grands ont été opérés sous les constitutions de Buonaparté *.

CHAPITRE XIII.—*Première Constitution de Buonaparté.*

On commença par jeter négligemment dans le public des lambeaux de cette constitution, pour en essayer l'effet. Mais ils parurent si absurdes, qu'on les crut controuvés, et on disait assez hautement : *c'est l'âne vert et Pisistrate.*

Les versions, d'ailleurs, varient à chaque instant. Tantôt c'était un *protecteur* qu'on mettait à la tête du gouvernement, et tantôt un *Summus maximus*, dont on n'entendait guere la signification. Dans un lieu on annonçait une république aristocratique ; dans un autre, une monarchie tempérée. Ici les grands talents devaient être absorbés †.

---

* "La probité et l'intérêt des princes forment, avec les institutions, la véritable garantie de la liberté des peuples."

PUFFENDORFF.

† Ce mot, sorti d'une tête creuse, alla mourir chez le restaurateur.

Les variations avaient pour cause première, de sonder l'opinion ; et pour cause seconde, le schisme qui commençait à s'établir dans le cabinet des vainqueurs.

Ce qui les désunissait n'était pas de savoir comment ils pourraient opérer notre salut, et assurer notre repos sur les bases d'une liberté raisonnable, mais bien s'il y aurait une ou plusieurs places au premier rang, et, dans le cas où il n'y en aurait qu'une, sur quelle tête on placerait la couronne.

Tout délicat que devenait le premier rôle, tout environné de dangers qu'on le supposait, dans le dessein, sans doute, d'en écarter les peureux, tout en publiant même que celui qui s'en chargerait ne serait que le maréchal-des-logis de Louis XVIII, il n'en est pas moins vrai qu'il était vivement ambitionné, et vivement disputé.

Il n'y avait peut-être pas un député, ni un général, qui ne se crût en état de le soutenir aussi bien que Siéyès et Buonaparté * ; mais ceux-ci étaient en premiere ligne ; sur eux se portaient tous les regards, nul n'osa, dans ce premier instant, se mettre en concurrence avec eux.

Tous les deux également ambitieux, également dissimulés, et se défiant également l'un de l'autre, s'observaient avec une égale attention. Siéyès redoutait l'audace militaire de son rival, et celui-ci craignait les profondes combinaisons du premier. C'étaient deux renards qui se faisaient la guerre à l'œil : et, chose étrange ! ce fut le plus jeune qui trompa l'autre. Siéyès fut joué, raillé, perdu. Sa constitution revisée, mutilée, réformée par Cambacérès, parut le 15 Décembre 1799.

Parmi ses nombreuses dispositions, que tout le monde connaît, nous ne remarquerons que celles qui sont narratives au gouvernement.

En prenant le thiare, Sixte-Quint s'écria : *ego sum Papa* ; en s'emparant de la succession de Louis XVI, Buonaparté fit plus : il voulut éterniser son pouvoir et son nom, il dicta ces mots : *Buonaparté est premier Consul,* et la constitution les enrégistra.

Rien ne le gênait : il ne se gêna sur rien. Il se donna la faculté de faire, de promulguer et d'exécuter les lois ; de nommer à toutes les places ; d'administrer les finances de l'état, de faire la paix ou la guerre....

Jamais Aureng-Zeb, jamais Henri VIII, jamais aucun prince ne fut investi de plus d'autorité, par le fait, que l'usurpateur le fut ici par la loi.

De toutes les tyrannies, la plus insupportable à nos yeux est celle qui tourmente les peuples au nom des lois. On sait au moins où frapper quand un monstre agit en son nom et par lui-même : mais où trouver, où frapper une abstraction ? la loi est un mot sacré, et une arme d'autant plus dangereuse, qu'elle frappe dans les ténèbres, qu'elle frappe impunément, qu'elle frappe sur des peuples plus généreux.

Où était notre garantie, où étaient nos défenseurs contre les attaques réitérées d'un tyran, toujours armé de la loi ?

---

* Tant la révolution avait bouleversé toutes les têtes, en même temps qu'elle avait confondu toutes les conditions.

Hier, c'était ma tête qu'il demandait; avant hier, c'était la vôtre; demain, c'eût été celle du genre humain. Quels tribuns, quels écrivains, quels conseillers, osaient arrêter ce torrent de sang, et suspendre l'exécution de ses ordres les plus injustes. Le salut de l'Etat était son excuse, la constitution son rempart, et le tombeaux notre dernier asyle....

Ceux qui avait pensé jusqu'alors que Buonaparté travaillait pour un autre ne se trompaient que dans l'intention. Buonaparté n'eut jamais celle de céder à personne la couronne qu'il venait d'usurper. Il eût fallut pour cela être doué de quelque générosité; mais ils ne se trompaient pas de fait: car à force d'abuser de son pouvoir, il est parvenu à le rendre odieux et insupportable. Il a réussi à soulever contre lui toutes les nations, qui sont venues nous aider à briser son sceptre de fer. Il nous a jetés sans le vouloir, dans les bras de notre roi légitime; il nous a rendus à nous-mêmes.

Le bruit se répandit qu'il avait commandé une généalogie, dans laquelle il descendait du fameux masque de fer, frere ainé de Louis XIV, d'où il s'ensuivait que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI n'étaient que des usurpateurs, et qu'en montant sur le trône de France il reprenait le bien de ses ancêtres.

Mais quelque vain, quelque extravagant qu'il ait été, je ne saurais croire qu'une pareille sottise lui ait passé par la tête.

Les poëtes lyriques, épiques et dramatiques, malheureusement trop portés à se prosterner devant le crime heureux, s'évertuerent à célébrer le glorieux avénement de Buonaparté; ils l'enivrerent d'encens; ils le chanterent sur tous les tons, sur les théâtres, dans les journaux, dans les brochures, et jusque dans des poëmes de longue haleine. L'un alla jusqu'à dire:

Le *peuple* souverain, qu'un héros sut défendre,
N'obéira qu'aux lois,
Et l'heureux Buonaparté est trop grand pour descendre
Jusqu'au trône des rois.

Le *peuple souverain*, plus désintéressé que les poëtes et les courtisans, ne se familiarisait pas aisément avec l'idée singuliere qu'il fallût *descendre* pour monter sur le trône, et tous les observateurs sensés ne douterent pas un moment que, malgré les dédains orgueilleux qu'on lui prêtait, Buonaparté n'eût le dessein de s'élever jusque-là.

César, maître de l'univers, et le plus grand des hommes, ne résista point à l'ambition de joindre le mot à la chose. Il était loin de penser avec nos politiques d'antichambre qu'un titre généralement respecté par tous les peuples civilisés, et respectable comme l'emblême de la Divinité sur la terre, fût un titre humiliant et et trop au-dessous du mérite de M. Buonaparté.

Mais nos flatteurs n'imaginerent pas apparemment de moyen plus ingénieux de caresser leur idole, qu'en mettant tous les rois à ses pieds. Arrêtons-nous un moment ici pour considérer jusqu'à quel degré d'avillissement tomberent la plupart des écrivains de ce temps *.

---

* " S'il est permis de s'honorer de quelque prescience, nous

Chapitre XIV.—*De la Bassesse de quelques Ecrivains.*

C'est une noble profession sans doute que celle d'éclairer les hommes et d'exercer, par les lumieres une influence d'opinion; quand cette influence est dirigée vers un but utile, vers le repos public, vers une liberté sage. Mais nous sommes forcés de convenir que cette même profession est étrangement avilie par la plupart de ceux qui l'exercent aujourd'hui, et qui l'exercerent à l'époque du 18 brumaire.

On peut distinguer les écrivains de ce temps en deux classes: les uns que j'appelle *Faméliques*, et qui écrivaient pour avoir du pain; les autres que j'appelle *Proxénetes*, et qui travaillaient sans cesse à corrompre le pouvoir. Les premiers étaient bien vils, les autres le sont davantage.

Quel vil et honteux métier que celui de se tenir à la porte de tous les gouvernants, pour leur dire à fur et à mesure qu'ils arrivent: *soyez le bien venu, vous êtes le plus grand homme qui ait jamais existé*; et n'est-ce pas là l'équivalent de ce qu'ils ont dit successivement à Mirabeau, à Marat, à Robespierre, et à Buonaparté?

Quelque chose qui arrive, quelque chose qu'on fasse pour renverser les trônes ou pour les rétablir, pour faire la paix ou la guerre, pour avoir un roi légitime ou un usurpateur, ces hommes *reptiles*, toujours à l'affût, toujours prêts à tout événement, toujours lestes dans leurs évolutions, se trouvent toujours les premiers aux pieds du vainqueur, auquel ils ne manquent jamais de dire: nous vous attendions, nous avons désiré votre arrivée, nous avons préparé les voies par où vous êtes arrivé.

Jadis l'Egypte eut moins de sauterelles
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
De malotrus soi-disant beaux-esprits,
Qui, dissertant sur les pieces nouvelles,
En font encore de plus sifflables qu'elles;
Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés,
Nourris de vent au temple de Mémoire,
Peuple crotté qui dispute la gloire.

(*Le Pauvre Diable.*)

Si quelque chose pouvait suspendre un moment le dégoût

---

devons nous féliciter d'avoir deviné cet homme, il y a quinze ans, et à l'époque où ses flatteurs en faisaient déjà un grand homme, au-dessus de tous les grands hommes de tous les temps: nous publiâmes dans l'histoire du 18 fructidor, deuxieme volume, page 167, les réflexions suivantes:

"Tandis que cet avanturier s'agenouillait devant Mahomet au Caire, après s'être agenouillé devant le pape à Rome, et avoir fait profession d'athéisme à l'institut, ses stupides admirateurs s'écriaient à Paris: *Cet homme est né pour gouverner les nations!* dites plutôt qu'il est né pour les égorger."

qu'inspire un si profond avilissement, ce serait peut-être l'étonnement qui résulte de la singuliere audace avec laquelle ces misérables osent justifier leurs bassesses par des mensonges, en mettant effrontément leurs turpitudes sur le compte de leurs ennemis, et en essayant de persuader à la dupe qui les écoute, qu'ils n'ont jamais approuvé ce qu'ils blâment aujourd'hui, ni louer le malheureux qui vient de succomber.

Par exemple, MM. tels et tels, qui se pavanent aujourd'hui dans leurs chaises curules, et ont dit à M. La Fayette, qu'il était né pour être le *protecteur de la France*; à Robespierre, qu'il était un *patriote incorruptible*; à Merlin, qu'il était la *pierre angulaire de la république*; à Buonaparté qu'il *est parvenu au plus haut degré de gloire que puissent atteindre la valeur et le génie*, diront s'il le faut, et quand le temps viendra, un successeur légitime de l'infortuné Louis XVI, *qu'ils sont ses plus fideles et ses plus dévoués serviteurs*.

Comment le nouveau roi pourrait-il croire à de si grossieres adulations? comment pourrait-il accorder sa confiance à des hommes qui ont trompé la confiance de tous ceux qui ont bien voulu leur en accorder? non, non, il repoussera, au contraire avec indignation des hommages aussi bas et aussi intéressés?

Il les repoussera sans doute, mais il est à craindre que le juste mépris, dont il punira leur odieuse versatilité, ne rejaillisse jusque sur les lettres dont ils ont fait un si étrange abus.

Et cependant on ne saurait douter que les lettres ne soient en elles-mêmes très-bonnes et très-respectables; qu'elles furent l'objet des égards de tous grands princes, que François Ier s'honora du titre de *pere des lettres*; que Louis XIV les protégea de tout son pouvoir et les encouragea par de magnifiques récompenses.

On ne doute pas davantage qu'elles ne contribuent à la prospérité des empires; qu'elles ne fournissent tous à la fois un objet prétieux de commerce, un moyen de perfectionner les mœurs, et un instrument propre à maitriser les esprits égarés par tant de séductions, et à ramener les cœurs aigris par tant de calamités. Si, à tant de titres, elles ont toujours été placées au premier rang de l'industrie humaine, il est bien désirable qu'on ne les croie pas dégradées par l'avillissement des écrivains qui prennent le titre de *gens de lettres*, comme les laquais prennent à l'office les titres de leurs maitres.

Chapitre XV.—*Evénements qui suivirent l'Elévation du Premier Consul.*

On agita dans le conseil si la nouvelle constitution serait ou non soumise à l'acceptation du peuple, réuni en assemblées primaires. Le souvenir récent des assemblées de l'an 3, fit rejeter ce mode d'acceptation, et on lui préféra celui d'ouvrir des registres obscurs, dans lesquels chacun devait aller déposer son nom et son suffrage, que le gouvernement serait toujours maitre de vérifier et d'arranger à son gré.

En effet, un des secrétaires du ministre de l'intérieur fut chargé de dépouiller ces registres, et de s'arranger de maniere qu'aucune des constitutions précédentes n'offrit en sa faveur une plus imposante masse de suffrages. Il éleva ces suffrages à trois

millions cinq cents votes, c'est-à-dire à peu près à la totalité de ceux qui savent écrire sur toute la surface de la France. Le nombre des refus était de quinze cents soixante-deux. On eut soin de mettre à côté de ce tableau, évidemment imposteur, celui des votes auxquels les constitutions précédentes avaient été soumises; savoir :

La constitution de 1791 ne fut point acceptée nominativement.

Celle de 1793 eut 1,800,918 votes en sa faveur, et 11,610 votes contraires.

Celle de 1795 : 1,057,390 votes pour, et 49,977 contre.

On sait que de pareils comptes ne sont bons qu'autant qu'ils sont réglés contradictoirement. Et qui a-t-on appelé pour régler ceux-ci ? Le comptable seul les a faits, réglés et arrêtés. On ferait pendre l'intendant d'un particulier qui se conduirait avec son maître comme Buonaparté se conduisit alors avec la nation.

Les journaux annoncerent gravement que la constitution avait été librement, solennellement et unanimement acceptée. Les *familiers* célébrerent la supériorité de ses vues actuelles, l'immensité de ses bienfaiteurs futurs, et la générosité de ses auteurs. Les auteurs la mirent en activité le jour de Noël, c'est-à-dire que, ce jour-là, les fonctionnaires publics établis par elle entrerent dans l'exercice de leurs fonctions.

Les principaux fonctionnaires publics étaient :

Un premier consul aux appointements de 500,000 francs.
Deux autres consuls aux appointements de 150,000 fr. chacun.

36	conseillers d'état à	25,000 fr.
80	sénateurs à	36,000
100	tribuns à	15,000
300	législateurs à	10,000

Les âmes dévotes crurent apercevoir dans la coïncidence de la mise en activité de la constitution et du jour de Noël, un augure favorable au rétablissement de la religion, et cet augure parut se confirmer lorsqu'elles lurent l'arrêté des consuls qui ordonnait d'élever un monument public à la mémoire de l'infortuné Pie VI, que l'ancien directoire avait fait mourir dans les angoisses d'une longue persécution. Mais c'était une illusion que le gouvernement prit soin lui-même de dissiper par la note suivante qu'il fit insérer peu de jours après dans son journal officiel.

« La liberté de conscience est à peine décrétée, que les prêtres cherchent à soulever l'immense bétail des fanatiques, maudissent la main qui a voulu les soulager, renversent les attributs républicains, abattent les arbres de la liberté, et signalent en lettres de sang leur affreuse devise : *Religion catholique et royauté.* »

Certes, un pareil style et une telle note n'annonçaient pas l'intention de rétablir ni le trône ni les autels.

Le ministre de la police écrivit de son côté aux administrations départementales :

« Faire rentrer quelques prêtres déportés, fut un acte de morale et d'humanité. Le gouvernement a voulu consacrer la liberté des opinions religieuses, mais non la résurrection du fanatisme;

ramener parmi le peuple des précepteurs d'une morale antique et révérée, mais non des réacteurs sanguinaires et des vengeurs superstitieux. La liberté des cultes est l'ouvrage de la philosophie et de la politique; l'intolérance des sectes religieuses est celui de l'ignorance et du crime. Le gouvernement veut que tous les cultes soient libres et qu'aucun ne soit dominant: *la nature entiere atteste que c'est aussi le vœu de son auteur*: si le despotisme a besoin d'une religion exclusive, la république demande des religions hospitalieres; le ciel ne veut pas qu'on trouble la terre pour l'honorer."

S'il était encore nécessaire de démontrer l'insignifiance et l'abus de tous ces grands mots de *fanatisme*, de *superstition*, d'*intolérance* et de *réacteurs*, combien cela nous serait facile en décomposant ce dernier discours et en appliquant ses maximes au gouvernement politique de Buonaparté! mais ce serait aujourd'hui prendre une peine inutile, et nous ne dirions que ce que tout le monde sait. Ce que nous devons remarquer, c'est que les royalistes et les catholiques qui s'attendaient au moins à quelque relâche sous le nouveau gouvernement, s'aperçurent alors de leur erreur.

Nous étions destinés avec cet homme à devenir continuellement le jouet des fausses espérances. Sa conduite était toujours en opposition avec ses paroles; il fondait insensiblement sa tyrannie sur notre crédulité. Il réduisait l'oppression en système; il pervertissait les mœurs, les opinions et les lumieres. Tour-à-tour soutenu par la force et par la séduction, il étendait rapidement sa doctrine perverse par le moyen des journaux et des arrêtés raisonnés de ses ministres; il couvrait successivement toutes les parties de l'administration d'un voile mystérieux et impénétrable. Il semblait avoir pris possession de nous comme d'un vil troupeau, et et nous faire grâce de tout ce qu'il ne nous enlevait pas, après nous avoir promis la liberté, le repos et le bonheur.

Il écrivit au roi d'Angleterre pour lui notifier son élévation et lui demander la paix.

Le ton de sa lettre était modéré, mais le style prêtait au ridicule, les Anglais prirent la liberté d'en rire. Lord Grenville répondit au nom du roi que "l'Angleterre consentirait à faire la "paix avec la France quand elle verrait dans son gouvernement "une stabilité qui la lui garantirait."

Assurément cette réponse était sage et convenable, mais elle piqua vivement l'amour-propre du premier consul, qui n'eut pas assez d'esprit pour dissimuler son dépit, et fit écrire dans les journaux que cette réponse était le *cri délirant d'un satrape guelphe*.

Le tribunat osa manifester une ombre d'opposition; il fut vertement tancé et réprimé.

Quelques journaux s'aviserent de discuter les points de doctrine politique, ils furent supprimés. Buonaparté n'était pas assez fort pour supporter l'épreuve de la censure; les *petits hommes ont toujours redouté les petits écrits*.

Un objet plus grave occupa bientôt l'attention publique, ce fut la guerre des chouans. Buonaparté qui voulait la faire à l'Europe, crut devoir ne rien laisser derriere lui qui pût l'inquiéter dans ses projets d'ambition. La Bretagne et l'Anjou étaient depuis long-temps le théâtre d'une guerre civile. Des hommes indociles au joug de nos tyrans populaires, avaient levé l'étendard de l'insurrection, et se battaient tous les jours contre les faibles détache-

ments de troupes qu'on envoyait contre eux. Pour mettre fin à cette guerre destructive, Buonaparté envoya en Anjou le général Brune à la tête de soixante mille hommes, avec le pouvoir de négocier et de combattre comme il voudrait. Brune réussit. Il combattit et négocia tour à tour. Il jeta la division parmi les Chouans, corrompit leurs chefs, désarma les partisans, fusilla les plus mutins, dispersa les avanturiers, intimida les propriétaires; bref, en deux mois d'hiver il termina une guerre qui s'était annoncée avec des symptômes alarmants pour le nouveau gouvernement.

MM. d'Autichamp, de Scépeaux, de Bourmont et Bernier, reçurent du premier consul l'invitation de venir à Paris, céderent à cette invitation, apprirent qu'on ne tenait aucune des conditions du traité qu'on avait fait avec eux, s'en plaignirent et furent arrêtés. M. de Frotté se rendit, et fut fusillé.

Tranquille de ce côté-là, il se prépara à porter la guerre au dehors, et commença par rassembler à Dijon une armée d'observation; il sentait que la paix le tuait de toutes manieres, il avait besoin de la guerre pour retremper son autorité.

Chapitre XVI.—*Les Mécontentements s'annoncent.*

Il devenait plus clair de jour en jour que cet homme était au-dessous de son rôle. Le parti de l'opposition se formait en silence: républicains, modérés, jacobins et royalistes supportaient son joug avec une égale impatience; le tyran n'ignorait rien de ce qui se passait et de ce qui se disait contre lui dans les plus secrets conciliabules de ses ennemis. Il avait à ses ordres une armée d'espions qui le servait fidelement, parce qu'il la payait magnifiquement. Un ancien journaliste exerçait à Paris l'ignoble métier de commander cette armée; il avait pour lieutenants de militaires destitués, des gens de lettres déshonorés, des avocats, d'anciens nobles dont on ne se défiait nullement, et dont on ne pouvait se défier ni dans la société des honnêtes gens, ni dans les conciliabules des mécontents. Il savait par leurs rapports qu'il n'était aimé nulle part, et qu'il avait des ennemis dans le conseil d'état, dans le sénat, dans le corps législatif et jusque parmi ceux qui lui faisaient la cour la plus assidue.

Son propre frere Lucien Buonaparté, ministre de l'intérieur, ne cachait pas son mécontentement; des conseillers d'état avaient tenu des propos indiscrets; des ex-conventionnels reprenaient leurs anciennes allures jacobines; ces sénateurs s'éloignaient du château; une dame célebre par son esprit lançait contre lui des épigrammes qui étaient répétées dans les salons. On colportait des caricatures et des calembourgs où la gaîté française se dédommageait de la contrainte qu'on lui imposait.... Il serait trop long de se rappeler ici le nom des principaux mécontents; il les connaissait; il vit en eux tous les français; il fut convaincu qu'il était généralement haï: il résolut dès-lors de se faire craindre, et il dit, comme Domitien, *oderint dùm metuant*. Mais pour se faire craindre, il avait besoin de la guerre; il lui fallait des soldats: il résolut de faire une guerre à outrance, il leva des soldats de tous côtés, il forma des armées immenses, et mit la France en coupe réglée.

La guerre durait depuis huit ans; le sang de plus d'un million d'hommes avait déjà coulé, mais qu'est-ce que le sang d'un million,

de deux milions, de trois millions d'hommes lui coûtait à répandre, lorsqu'il s'agissait de s'affermir sur le trône, lorsqu'il pouvait y noyer le germe des insurrections qu'il craignait, lorsqu'il espérait écarter, confondre ou écraser ses rivaux et ses ennemis?

Avec la guerre, d'ailleurs, il acquérait les moyens de la faire et de l'éterniser. Le vol, le pillage, les exactions, les contributions militaires souriaient à son ambition autant et plus que la gloire du conquérant. Il a voulu conquérir l'Europe pour la piller, et il l'a pillée pour nous asservir.

La guerre fut donc délarée à l'Autriche; mais avant d'aller prendre le commandement de son armée, il résolut d'aller prendre possession du palais des Tuileries.

Chapitre XVII.—*Il prend Possession des Tuileries.*

Le directoire était logé au Luxembourg depuis son installation. Ce palais magnifique parut trop petit au premier consul; il fit meubler les Tuileries, annonça qu'il irait s'y établir, et voulut donner à cette translation un air de cérémonie qui n'était pas sans dessein.

En allant prendre possession du palais de nos rois, il n'était pas difficile de deviner qu'il en prendrait bientôt le titre. Il commença même par en surpasser la magnificence. Le 21 Février, 1800, il sortit du Luxembourg dans un carrosse traîné par six chevaux blancs, escorté de vingt-six autres carrosses, précédé par cent cinquante musiciens, et entouré par deux mille hommes de garde. L'or et l'argent brillaient sur les carrosses, sur les housses des chevaux, sur les habits des gardes. C'était un spectacle nouveau pour le peuple, depuis la chûte du trône, et cependant le peuple n'en fut pas très-émerveillé; il parut le considérer avec plus d'étonnement que d'admiration; malgré tous les efforts de la police pour l'émouvoir et l'engager à crier *vive Buonaparté*, il resta froid et silencieux, ce qui gâta beaucoup le prix du triomphe aux yeux du triomphateur, mais ce qui aurait dû en même temps lui faire faire un retour sur lui-même et sur le passé, ne fit que l'irriter.

Ce fut de ce palais que le meilleur et le plus infortuné des monarques fut arraché, conduit au Temple, et de là à l'échafaud, et par qui? par une partie des hommes qui escortaient le nouveau Cromwell dans sa marche triomphale.

Ce fut de ce palais que l'infâme Robespierre sortit pour aller au Champ-de-Mars offrir à l'Etre-Suprême des vœux qui ne furent pas exaucés, et à quelle époque? alors que, se croyant à l'apogée de sa puissance, il avait, en effet, un pied dans l'abîme qui le dévora six semaines après...

Ce fut encore de ce palais que fut donné l'affreux signal de mort contre les sections de Paris, et que partit la foudre qui écrasa; et qui la dirigea? celui-là même qui, dans son fol orgueil, se croyait digne de l'occuper, et alla s'y installer au milieu des mânes plaintives de ceux qui avaient péri le 10 Août et le 13 vendémiaire.

Le peuple, sans doute, ne faisait pas toutes ces réflexions, mais le silence obstiné qu'il garda ce jour-là aurait dû les rappeler au souvenir de l'usurpateur, et le rendre plus modeste.

SPECTACLES DE PARIS.

THÉATRE FRANÇAIS.

Les Etats de Blois.

Tout en rendant justice au mérite de quelques situations, à la beauté de quelques scenes, à la force et à la vérité de quelques caracteres, et surtout à la pureté générale du style, on convient très-universellement que *Les Etats de Blois* ne sont pas une tragédie; c'est une longue suite de tirades oratoires du genre qu'on appelait autrefois délibératif, mais sans intérêt, sans action et sans but. Je ne crois pas d'ailleurs que la tragédie historique puisse s'introduire sans innovation dans une littérature classique où les genres n'empietent point les uns sur les autres. La mobilité des tableaux de l'histoire, la variété des intérêts qu'elle excite, la multiplicité des personnages qu'elle *fait agir*, ne se concilient pas avec la sage unité de notre système théâtral, et aucune des tragédies historiques qu'on nous a données jusqu'ici n'a opposé à mon opinion l'autorité d'un succès légitime. Il est vrai qu'il en reste vingt dans le portefeuille de M. Lemercier.

Je ne pense pas à détourner M. Raynouard d'une carriere qu'il suit avantageusement pour sa gloire et pour nos plaisirs : la plus médiocre de ses tragédies offrira encore des beautés auxquelles nous ne renoncerions pas sans regrets ; mais il doit peut-être davantage, parce qu'il a beaucoup plus promis. Venu après du Belloy dans un genre qui n'a procuré à du Belloy qu'une célébrité *de circonstance*, il lui est inférieur par la coupe des pieces, par l'intelligence des moyens, par la combinaison des effets, et par toute cette partie de l'art qu'on est convenu d'appeler le métier; mais il l'emporte sur lui par la force des conceptions, par la profondeur des vues, et surtout par le style. J'ai déjà remarqué que celui de M. Raynouard rappelait quelquefois Tacite, qui s'était formé lui-même à l'Ecole de Seneque et des autres Aunacus. Il est brillanté d'une foule de vers sentencieux qui se distinguent par la vigueur de la pensée et par le jeu de l'expression. Cette espece de beauté, trop vantée

dans Tacite lui-même, est plus propre toutefois à l'éloquence politique et à la narration soutenue, qu'au dialogue tragique, qui est une conversation noble et non pas oratoire. Je crois M. Raynouard appelé à écrire l'histoire d'une maniere extrêmement distinguée, et je ne lui conteste pas la faculté de l'enrichir d'effets dramatiques. Il n'y a pas tant d'inconvénient à rappeler Corneille dans une histoire, qu'à rappeler Mézeray dans une tragédie.

La scene de Catherine de Médicis et de Crillon est toujours fort applaudie; ce qui ne prouve pas qu'elle soit bonne. Les sentiments généreux plaisent sûrement, et on les admire partout où ils se présentent, sans examiner si les circonstances qui ont donné lieu à leur développement, sont prises dans l'ordre des choses raisonnables. Ainsi l'on aime à voir Crillon, tout dévoué qu'il est au service de son roi, refuser d'assurer le succès de sa cause par un assassinat, et l'on ne réfléchit pas qu'il était absurde de demander un assassinat à Crillon. Catherine de Médicis connaissait trop les hommes qui l'entouraient pour tomber dans cette grossiere méprise, et pour solliciter le dernier des attentats du plus loyal des chevaliers. Le noble refus de Crillon est une beauté de sentiment très-naturelle; mais cette beauté sort d'une situation fausse: il valait mieux y renoncer.

On a critiqué aussi le caractere de Mayenne comme trop contraire à l'idée qu'en donne l'histoire. Il est vrai que ce type de fidélité paraît singulierement choisi, et que l'esprit accoutumé à voir dans Mayenne le plus obstiné des ligueurs, condescend difficilement au caprice ou à l'intention du poëte. Je fais cette distinction, parce que je suis très-disposé à croire que M. Raynouard n'a pas commis sans dessein la légere inadvertance qu'on lui reproche, et qu'il ne se l'est permise que pour en tirer une grande leçon. Il était au moins très-philosophique de faire voir qu'il y avait dans les révolutions peu de scélérats décidés, et qu'une âme d'ailleurs noble et sincere pouvait se laisser altérer par les idées fausses et les exemples dangereux, jusqu'à passer de la faiblesse à l'erreur et de l'erreur au crime. Les révolutions sont des temps d'exception où l'on ne pense pas toujours pour soi. Les hommes modifiés malgré eux par le véhicule au milieu duquel ils sont placés, obéissent sans le savoir à son impulsion, et la communiquent involontairement comme ils l'ont reçue. Pour résister à la contagion des grands égarements du cœur, il ne faut qu'une conscience délicate; pour se préserver de celle des grands événements

de l'esprit, il faut autre chose que de la vertu; il faut ce jugement infaillible, cette raison inaltérable qui est le plus rare de tous les dons de la Providence; cela est si vrai, qu'il n'y a point d'exemple d'une révolution un peu prolongée où tout le monde n'ait eu quelque tort; et s'il y a des exceptions, et que ces exceptions tiennent à autre chose qu'à un enchaînement heureux et fortuit de circonstances, elles prouvent une organisation très-favorisée du ciel, qui doit trouver dans elle-même le sentiment et la récompense de sa perfection.

Ces considérations ne sont pas tout-à-fait hors de propos dans un temps où l'on n'entend parler que de services et de récompenses. Il faut reconnaître pour l'honneur de la nation qu'il y a eu beaucoup de services rendus et de récompenses méritées, mais il ne faut pas porter cela trop loin. Des serviteurs fideles ont accompagné le prince; d'autres se sont dévoués pour sa cause dans l'intérieur; ces deux classes déjà nombreuses sont décuplées aujourd'hui par une classe auxiliaire, celle des spéculateurs politiques dont le courage discret et mesuré se manifeste toujours le lendemain du péril. Après vingt-cinq ans de guerre d'opinion, on se souvient difficilement des visages, et l'on est fort embarrassé de dire si l'on a vu celui-là avant ou après le feu, à l'assaut ou au pillage, à la parade ou à la mêlée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le jour du triomphe des honnêtes gens, les honnêtes gens ne marquent pas. C'est une grande consolation pour les philosophes chagrins qui désespéraient de la vertu.

Il n'y a pas tant de titres réels qu'on pourrait le croire, car l'accomplissement d'un devoir ne devient un titre que moyennant certaines circonstances qui l'ont rendu difficile, et quelquefois héroïque. Les titres réels ont été recueillis par l'histoire, et le Roi les trouvera bien, mais ceux-là sont déjà consacrés d'une maniere à laquelle les honneurs et les récompenses ne peuvent rien ajouter pour la postérité. Tant que la forme actuelle de l'état social subsistera, il sera bon pour un roi malheureux de compter des Pichegru et des Moreau dans l'armée, des Tronçon-Ducoudray, des Murinais et des Couchery dans la législature, des Chateaubriand et des Bonald parmi les publicistes, des Polignac et des Riviere dans la noblesse, des Stofflet et des Cadoudal (Georges) dans le peuple.

Prenons bien garde que l'état des choses est absolument changé, et que cette vaste carriere que Buonaparté

avait ouverte à l'ambition et à la cupidité est fermée pour toujours. Le besoin insatiable des places, des réputations, des fortunes, qui ne manquent jamais d'activité, en a surtout sous un regne incertain, fugitif, et dont tout le monde s'empresse de profiter avant qu'il ne fasse place à un autre. C'est un symptôme de révolution, mais sous un gouvernement naturel, sous, un gouvernement légitime et garanti, il ne faut rien épargner pour réprimer cette épidémie absurde qui est aussi honteuse pour la nation qu'importune pour le souverain.

Que la nation s'en rapporte d'ailleurs à la sagesse et à la bienveillance du Roi. Tous les services seront nécessairement reconnus avec le temps, et s'il en est quelques-uns qui ne reçoivent pas à leur tour une juste rétribution d'estime, c'est un malheur honorable pour le peuple. Il serait à regretter qu'il y eût autant de places à donner et de distinctions à accorder qu'il y a de bons citoyens en France; car cela réduirait la proportion des bons citoyens d'une maniere très-alarmante pour la tranquillité publique, où cela augmenterait la proportion des places d'une maniere très-ruineuse pour l'économie sociale. Que le bon serviteur omis dans la distribution des grâces de félicité, comme ce fameux Spartiate, qu'on ait trouvé tant de gens à Lacédémone qui valent mieux que lui, et qu'il ne se plaigne pas. Qu'il fasse mieux, qu'il fasse ce que tous les royalistes de France devaient faire le jour de l'heureuse entrée du Roi, la remise de ses droits et de ses services. Il y a l'intervalle de plusieurs siecles entre nos malheurs inutiles, notre fidélité sans fruit, nos efforts sans résultat, et l'événement miraculeux qui a terminé tous les malheurs de l'Europe. L'histoire est rentrée dans son domaine; le siecle dernier n'a pas fini : le dix-neuvieme siecle commence; vingt-cinq ans de crimes et de vertus sont dévoués à l'oubli; tous les torts, tous les droits datent d'aujourd'hui. Quiconque a survécu à la révolution est comptable de sa vie envers le Roi. Ceux qui auraient su mourir pour le Roi, ce sont ceux-là, n'en doutez pas, qu'il appellerait encore s'il avait jamais besoin de la vie d'un Français : voilà leur récompense; et qui oserait en demander une autre!

THÉATRE DU VAUDÉVILLE.

Psyché.

Je n'ai pas de questions si graves à traiter avec les auteurs de la rue de Chartres. Il ne tiendrait qu'à moi de rappeler cependant que cette fable de Psyché est une vieille allégorie mystique des Grecs. C'est une rêverie à la maniere de Platon, qui a été arrangée fort agréablement par le platonicien Apulée. On pense que le sens propre de cette histoire n'est rien moins que la recherche de l'amour ou de l'esprit divin par l'*âme* qui s'appelait *Pyché*, et que les malheurs dont la curiosité de Psyché est suivie, sont une image figurée des peines auxquelles l'homme s'expose, en voulant élever son intelligence au-dessus des secrets de la nature. Cette métaphysique paraît un peu forte pour le Vaudeville.

Le Vaudeville s'est emparé de l'histoire de Psyché un mois après le mariage, et n'en a retranché d'ailleurs que ses infortunes ; tous les fâcheux voyages de l'héroïne, tous ses incroyables travaux sont sagement écartés des yeux du spectateur, et, dans cette fable mythologique, il n'y a qu'une machine : c'est la descente de l'Amour qui vient dénouer la piece au nom de Jupiter, en apportant à sa femme un brevet d'immortalité ; encore cette machine est-elle un escamotage. Mlle Betzi, qui fait l'Amour, et qui ne le fait pas mal, ne s'est pas exposée aux périls d'une *gloire*. Elle arrive des cieux de plainpied, en se glissant derriere un nuage à coulisse, qui s'écarte pour la laisser voir. Ce dénoûment n'a pas eu le bonheur de plaire, quoiqu'il ressemble à celui de Philoctete, et quelques sifflets malveillants se sont unis au sifflet du machiniste. Je ne vois pas pourquoi le parterre est plus difficile avec MM. Théaulon et Dartois qu'avec Sophocle.

Ce petit vaudeville est une parodie graveleuse de la *Psyché* de Moliere, Corneille et Quinault. On peut trouver qu'elle vient un peu tard, mais l'esprit et la gaieté arrivent toujours à temps. Je voudrais seulement que MM. Théaulon et Dartois ne missent pas leur gaieté et leur esprit à un régime si monotone. Ils ne leur fournissent plus qu'une espece d'aliment, déguisé à la vérité de mille manieres différentes, mais qui devient insipide à force d'être servi. Ces

malheureux maris qu'on a chansonnés sur tous les airs, sont-ils l'unique sujet de leurs refrains intarissables? Il y avait peut-être une exception à faire le jour du mariage de l'Amour.

La piece nouvelle est bien fournie en succès; mais parmi ces couplets, qui sont généralement fort piquants, il y en a quelques-uns qui n'ont pas coûté beaucoup pour la façon. On en jugera par quelques vers que je me crois sûr d'avoir retenus. Je ne réponds de rien depuis que je me suis fait une affaire pour un hémistiche.

Psyché
M'a touché,
J'entends
En prétends
Admirer,
Adorer
A jamais
Ses attraits.

J'entends et *prétends* qu'il n'y a pas de raison pour écrire en prose si l'on prend cela pour de la poésie. M. Jourdain en a dû faire beaucoup de pareille sans le savoir.

La *Psyché* de MM. Théaulon et Dartois a le tort grave de venir après celles d'Apulée, de Moliere, de La Fontaine et de Raphaël, qui étaient toutes assez jolies. C'est bien certainement celle qui aurait inspiré le moins de jalousie à Vénus, et c'est peut-être pour cela que Vénus ne l'envoie pas aux enfers. Si elle n'est pas tombée tout-à-fait aussi bas cela a tenu à peu de chose. Les actrices ont dû contribuer au succès équivoque de l'ouvrage, et il faut convenir que la représentation aurait fait envie sous ce rapport à Raphaël lui-même. Les petits défauts que l'on pourrait tout au plus reprocher à Mademoiselle Betzy et à Mlle. Arsene ajoutaient encore à la convenance de leurs rôles. L'une manque peut-être de légéreté, mais c'est l'Amour qui se marie. L'autre n'a plus l'adolescence éternelle et la grâce svelte de Cithérée, mais ce n'est pas Vénus sortant des flots. On s'en aperçoit bien à son accoutrement qui est loin d'être léger : c'est Vénus aux noces d'un fils, et par conséquent un peu mûre. Mademoiselle Riviere, l'âme ou la Psyché du théâtre, est un sujet très-précieux pour le Vaudeville pathétique : elle a des larmes dans la voix comme une actrice de tragédie. Tout cela composerait un ensemble très-satisfaisant si la piece était meilleure.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Premiere Représentation de l'Ile de l'Espérance, ou le Songe réalisé, Allégorie en un Acte mêlée de Couplets.

Il n'y a pas encore trois mois que l'imagination la plus fertile en idées pacifiques, en moyens conciliateurs, se serait en vain épuisée à chercher les bases sur lesquelles il eut été possible d'asseoir un traité et les garanties qui en auraient assuré l'observation. *Un étranger de moins, un Français de plus*, et cette paix impossible devient facile, le traité se signe, non comme un acte diplomatique, mais comme un pacte de famille. Le théâtre des Variétés que l'activité qui regne dans sa troupe et la féconde circonstance, a célébré le premier cette heureuse paix si long-temps désirée, sans espoir, et à laquelle l'Europe semblait être condamnée à renoncer pour toujours.

L'Ile de l'Espérance est une allégorie assez ingénieuse: les arts, le commerce, l'agriculture représentés par des artistes, un négociant et un laboureur, ont fui le sol de la France déchirée par la discorde et la guerre; ils ont abordé à l'île de l'Espérance après avoir été séparés, par une tempête, du capitaine Désiré, sous les auspices duquel ils avaient mis à la voile. L'espérance les berce depuis long-temps d'images flatteuses qui seules ont soutenu leur courage; elle est leur unique consolation, leur seule divinité. C'est ce que la déesse exprime elle-même dans les couplets suivants:

Air: *Aux Montagnes de la Savoie.*

Des gais enfants de Polymnie,
Le luth par Bellone est brisé;
L'auteur a perdu son génie,
Le commerçant tombe épuisé.
Et depuis leur exil de France
Pour tout soutien ils n'ont, hélas! que l'espérance.

Le peintre n'a plus de palette,
L'architecte plus de compas,

Le troubadour plus de musette,
Le cultivateur plus de bras ;
Et depuis leur exil de France,
Pour tout soutien ils n'ont, hélas ! que l'espérance.

Nos colons, à leur réveil, se communiquent le rêve qu'ils ont fait ; tous ont entrevu la perspective d'un bonheur prochain ; l'espérance leur promet que leur songe sera réalisé ; mais elle leur a fait si souvent des promesses trompeuses, qu'ils n'osent pas la croire. Cette fois le ciel accomplit son présage ; une frégate aborde dans l'île ; elle est commandée par ce cher *Désiré*, ce prudent capitaine qui doit les ramener dans leur patrie, où ils retrouveront le bonheur et la paix. C'est la *gaieté française* personnifiée qui leur apporte cette heureuse nouvelle.

LA GAIETE.

AIR : *Un rigaudon, zig, zag, don, don.*

Vous allez tous dans un instant
Entendre ces murailles
Retentir du bruit éclatant
Du signal des batailles.
Mais quel que soit son fracas,
Ne vous en alarmez pas ;
Ce n'est plus Mars qui tonne,
L'airain trop long-temps destructeur,
Après vingt ans s'étonne
D'annoncer le bonheur.

Quelque spirituelle que puisse être une allégorie long-temps soutenue, elle est nécessairement froide ; les personnages métaphysiques n'inspirent aucun intérêt, et le travail d'esprit nécessaire pour réduire les idées figurées en idées naturelles ne peut s'opérer assez rapidement par les spectateurs pour qu'elles ne laissent pas quelque obscurité dans leur esprit.

MM. Desaugiers, Gentil et Brasier, auteurs de l'*Ile de l'Espérance*, ont une trop grande habitude de la scene pour n'avoir pas senti le désavantage du cadre qu'ils avaient choisi. Il fallait le compenser par beaucoup d'esprit et de gaieté, et ces trois messieurs étaient en fonds.

Les couplets, dont plusieurs ont été redemandés, sont

finement aiguisés, et le gros sel a été répandu sur la piece par deux personnages qui n'ont rien d'allégorique ; ce sont M. Saladin et Mademoiselle Follette, fille de cinquante ans, tous deux tourmentés du besoin d'aimer. Saladin *seme des betteraves pour faire du sucre*, et mademoiselle Follette *du pastel pour faire de l'Indigo*. Quand l'amour les a férus de deux flèches rouillées, ils chantent ce duo : *Quand on est deux et quand on seme, etc.*

Ces deux rôles burlesques, joués de la maniere la plus plaisante par Pothier et Madame Vautrin, ont égayé ce vaudeville et contribué beaucoup à son succès. Les applaudissements qui s'étaient toujours soutenus, ont doublé quand on a prononcé le nom des auteurs.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Premiere Représentation de Psyché, ou la Curiosité des Femmes, Vaudeville en un Acte.

La curiosité est naturelle à l'homme ; c'est un désir vif toujours agissant, et qui bien dirigé produit les plus heureux résultats. Mais la curiosité se modifie de tant de sortes, et toujours d'après son objet, qu'elle peut être ou une qualité précieuse ou un vice honteux.

La curiosité est-elle plutôt l'apanage d'un sexe que de l'autre ? Cette question pourrait, comme tant d'autres, se discuter long-temps sans être résolue ; mais ceux qui, voulant prouver que sous ce rapport les deux sexes n'ont rien ni à se reprocher ni à se revendiquer, citeraient les vers du bonhomme :

> Et je sais même sur ce fait
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes ;

ceux là même seraient obligés de convenir que si, à défaut de preuves positives ou d'arguments décisifs, on doit s'en rapporter à la tradition, celle de tous les temps et de tous les pays adjuge aux femmes le prix de la curiosité. Cet appétit, ainsi que presque tous les autres, est plus vif chez le beau sexe, et s'accroît par les obstacles et les défenses.

C'est une identité d'opinion assez singuliere que celle qui, dans le paganisme comme dans notre tradition sacrée,

attribue le déluge de maux qui fond sans cesse sur le pauvre genre humain à l'invincible curiosité de la premiere femme. Eve et Pandore, l'une en partageant une pomme avec son époux, l'autre en ouvrant la boîte fatale, nous ont légué un funeste héritage; et cependant l'épreuve qu'on leur avait imposée était bien moins rigoureuse que celle qu'on avait prescrite à cette intéressante Psyché.

Ses merveilleuses aventures ont été racontées par Apulée dont Lafontaine, suivant son usage, a embelli le récit en l'imitant. Le petit roman poétique de Psyché est un modele de grâce, d'esprit et de délicatesse. Ce même sujet a été souvent présenté sur la scene. Moliere, Pierre Corneille et Quinault se réunirent pour composer une tragi-comédie-ballet intitulée *Psyché*, qui fut jouée dans la grande salle des Tuileries construite exprès pour cette représentation. Le grand Corneille, pour plaire à Louis XIV, consentit à amollir ce génie mâle que l'âge avait encore dû rendre plus sévere, et à 65 ans il fit cette déclaration de l'amour à Psyché, qui passe justement pour un des morceaux les plus tendres et les plus naturels qu'il y ait au théâtre.

Malgré le talent des trois auteurs, il s'en faut beaucoup que cette piece soit bonne; les derniers actes surtout sont froids et languissants; mais la beauté du sujet et la dépense royale que l'on fit pour ce magnifique spectacle empêcherent d'apercevoir les défauts de l'ouvrage. Lulli, qui en avait fait la musique, composa aussi celle d'un opéra de *Psyché* de Thomas Corneille, qui fut représenté en 1678 à l'Académie royale de musique le jour de l'ouverture de ce théâtre et repris trois fois.

La fable de l'Amour et de Psyché est le sujet de la deuxieme entrée du ballet que Moncrif fit jouer en 1733, sous le titre de *l'Empire de l'Amour sur les Dieux*.

On sait quel brillant parti M. Gardel a tiré de ce sujet; le ballet de *Psyché* est, de l'avis de bien des gens, le chef-d'œuvre de cet habile chorégraphe.

Ce n'était ni avec autant d'étendue ni surtout avec autant de pompe, qu'on pouvait traiter cette fable sur le théâtre du Vaudeville. Le ton de l'ouvrage devait d'ailleurs être conforme à celui de la scene sur laquelle il paraissait; la *Psyché* de la rue de Chartres ne devait être qu'un badinage, qu'une espece de parodie mythologique.

C'était aussi dans un cadre plaisant et même burlesque que ce sujet avait été placé par Pannard et Fagan qui com-

poserent en société un opéra-comique, dont le titre était l'esclavage de Psyché : cette piece fut jouée en 1731, et, comme elle n'a jamais été imprimée, elle n'est aujourd'hui connue que des personnes curieuses de réunir les collections les plus completes de manuscrits dramatiques. J'en donnerai l'extrait pour mettre les lecteurs à même de juger lesquels des auteurs anciens ou des chansonniers nouveaux ont travesti le plus plaisamment la fabuleuse histoire de Psyché. Voici comment ces derniers l'ont présentée.

Psyché est mariée avec l'amour qui, ne pouvant obtenir le consentement de Vénus sa mere, lui a fait des sommations respectueuses. Les plus grands malheurs menacent la nouvelle épouse, si jamais elle voit son mari qui a grand soin de ne la visiter que la nuit. Mécontente d'une condition à laquelle tant de femmes s'abonneraient, Psyché croit que son époux est un monstre ; cependant lorsqu'il lui dit : *Je t'aime*, elle ne peut s'empêcher de trouver le monstre charmant ; mais son plaisir est troublé par sa curieuse inquiétude qu'un songe vient augmenter encore. Elle fait venir une sibille pour le lui expliquer. C'est la plus rusée des sorcieres qui se présente à elle ; c'est Vénus déguisée en magicienne, elle veut se venger d'une mortelle assez brillante d'attraits, assez gonflée d'orgueil pour lui disputer l'empire de la beauté.

C'est des déesses que les femmes ont appris à ne jamais pardonner une pareille rivalité. Aidée par Clorinde et Thisbé, les jalouses sœurs de Psyché, Vénus parvient à la déterminer à violer la défense qui lui a été faite. A votre place, lui dit-elle,

Quoique fidele à mon devoir,
J'aurais pénétré le mystere ;
On est bien aise de savoir
A qui l'on peut avoir affaire.

L'amour arrive chez sa femme, et a l'imprudence de s'endormir en l'attendant. Psyché cede à la curiosité ; une lampe apportée par Vénus lui permet de voir les traits de l'Amour. Aussitôt ce Dieu disparaît, et la curieuse indocile est punie en tombant au pouvoir de la vindicative déesse ; mais l'amour qui n'a pas perdu un instant pour sauver ce qu'il aime, apporte à Psyché un brévet d'immortalité expédié par Jupiter lui-même. Cette insigne faveur ne permet plus à Vénus de refuser une bru immortelle ; Jupiter veut

que le festin nuptial se fasse dans son palais, pour que tous les Dieux *soient à la noce.*

Les auteurs, dont ce n'est pas le défaut habituel, ont manqué d'audace; ils n'ont voulu prendre ni le ton tout-à-fait plaisant, ni le ton tout-à-fait noble; il résulte de leur timide incertitude une ridicule bigarrure. Leurs déesses, leurs nymphes, leur Dieu ont le style tour-à-tour olympien et populaire. Quelques traits grivois ont excité des ris et des applaudissements; quelques autres plus que grivois ont provoqué des murmures et même des sifflets.

La plus piquante singularité qu'offre cette piece, c'est qu'elle n'est jouée que par des femmes, et que toutes les actrices sont belles ou jolies. Mademoiselle Betzy (est-ce un éloge? est-ce une critique?) a paru un peu gauche *à faire l'amour*; mais le maillot couleur de chair lui sied à merveille. On a trouvé que mademoiselle Arsene, sa sœur, était un peu trop vêtue pour Vénus, et mademoiselle Riviere beaucoup trop formée pour Psyché.

Les noms de MM. Théaulon et Dartois ont été annoncés au milieu de bruyants applaudissements tempérés par quelques sifflets; et plusieurs spectateurs moroses disaient en sortant que Psyché n'avait pas été la seule punie de sa curiosité. Voici le couplet du Vaudeville final qui a été le plus applaudi, et qui, par la pensée, le méritait davantage.

On ne croyait plus sur la terre
Que les Dieux formeraient jamais
Un roi qui deviendrait le pere
Et le soutien de ses sujets,
Un roi qui placerait sa gloire
A faire bénir son pouvoir.
Pour forcer la terre à le croire,
Les Dieux enfin nous le font voir.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La Caravanne du Caire, l'Enfant Prodigue.

[Extrait du Journal des Débats.]

Les détails importants qui ont rempli le Journal depuis quelques jours, m'ont empêché de rendre compte de cette représentation donné par ordre, et qui avait attiré une

affluence considérable de spectateurs. M. le duc d'Angoulême s'y montrait pour la premiere fois aux yeux d'un public impatient de se familiariser avec les traits chéris des Bourbons, qui sont encore inconnus à la génération nouvelle, et qui ne se rappellent à l'autre que par des réminiscences confuses. Ceux de S. A. R. nous étaient déjà présents. Distingués par l'âge seul des traits de son auguste pere, ils offrent ce mélange de loyale bonté, de grâce et de galanterie chevaleresque dont se compose la physionomie de MONSIEUR, et celle du plus chéri de ses aïeux. Le prince était dans la loge du ROI; MADAME était à sa gauche, et, à sa droite, M. le duc de Berry. MONSIEUR, qu'une heureuse convalescence rendra bientôt à nos vœux, manquait à cette espece de solennité. Nous n'avions pas même espéré d'y jouir de la vue du ROI, qui est trop occupé de notre bonheur pour pouvoir se mêler souvent à nos plaisirs, et dans l'absence duquel il n'y a point de bonheur absolu, point de plaisirs parfaits. Tel est le sentiment qu'inspirent les rejetons d'une ancienne dynastie dont le peuple a reçu beaucoup de bienfaits, qu'une âme sensible le distingue à peine de ses affections de famille ; quand le nom d'un Bourbon se fait entendre à notre oreille, quand nos regards aperçoivent et détaillent ses traits, ce que nous éprouvons alors, ce n'est pas seulement cette curiosité vaine, cet intérêt froid qu'on ne peut refuser à la célébrité, à la grandeur, à tous les genres d'illustration ; c'est une émotion bien plus vive et bien plus tendre, celle qui fait battre notre cœur quand nous revoyons un pere long-temps éloigné, quand nous nous retrouvons au milieu d'une famille chérie dont de longs malheurs nous ont séparés. Je ne sais quelle considération avait déterminé le choix du ballet de *l'Enfant prodigue* pour cette représentation, mais le titre de ce ballet présentait une allusion juste et touchante. Nous avons bien malheureusement réalisé cette sublime parabole de l'Ecriture : Nous avons vécu loin de notre pere dans la dissipation, la folie et le malheur ; mais nous sommes revenus à lui par le repentir, et Dieu a fait du repentir la vertu des nations comme celles des hommes. Je n'ai pas parlé des témoignages souvent répétés de l'enthousiasme, de l'ivresse publique, à l'aspect de nos princes, à l'aspect de MADAME, dont la vue produit toujours une sorte d'impression religieuse que je sais bien ressentir, mais que je ne définirais jamais. Je jugerais trop favorablement de moi, ou plutôt je jugerais

trop mal des sentiments des Français, si j'essayais de les peindre.

J'avais engagé l'administration de l'Académie Royale de Musique à reprendre la *Mort d'Adam* de Klopstock, mise en bons vers français par M. Guillard, parce que cette tragédie me paraissait appropriée à de certaines circonstances du temps que je crois avoir indiquées. Il est à remarquer que l'ouvrage original n'est pas de ce genre romantique dont on parle tant, et contre lequel nous avons de justes préventions que je n'ai pas l'intention de combattre. Il est du genre classique, et du plus classique de tous, si l'on peut y mettre des degrés, car il réunit à l'unité d'intérêt et d'action qui n'est, dit-on, pas dans les *Horaces*, l'unité de lieu qui manque à une grande partie de nos tragédies, et l'unité de temps qui ne s'y trouve souvent qu'aux dépens de la vraisemblance. Klopstock est dans la *Mort d'Adam* aussi fidele aux regles d'Aristote que Racine lui-même : il est vrai que c'est son chef-d'œuvre, et c'est un argument de plus en faveur d'Aristote.

On a cru plus à propos de reprendre *Ossian* ou les *Bardes*, qui ne sont pas empruntés à une littérature classique, mais qui ont joui en France de la fortune de la mode. Tout le monde sait maintenant que ce fameux Ossian, qui n'a peut-être jamais existé, est une espece de barde collectif sous le nom duquel M. Macpherson, le rhapsode de tous les bardes possibles, a publié de longs et nombreux poëmes dans lesquels on remarque une couleur générale monotone, mais imposante ; des images peu variées, mais nouvelles ; un style peu naturel, mais pompeux et figuré, c'est-à-dire autant de beautés qui séduisent les jeunes gens et les femmes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces beautés ennuient beaucoup ceux qui n'ont pas le bonheur de les admirer, et il paraît que c'est la grande majorité de ceux qui lisent ou qui entreprennent de lire. Je reviendrai très-incessamment sur cet Ossian qui a fait école, sur le poëte qui l'a transporté au grand Opéra, et sur le musicien qui a réchauffé des sons de sa musique tous ces lieux communs de poésie ténébreuse. Je prévois que j'aurai beaucoup de bien à dire au décorateur.

VARIÉTÉS.

Les amis de la religion ont vu avec plaisir le Roi montrer, dès son arrivée à Paris, son attachement aux pieux usages de ses prédécesseurs : il a rétabli les observances antiques de sa maison : il assiste chaque jour aux saints mysteres; il a voulu que le service de la chapelle se fit comme autrefois; qu'on y chantât l'office ; que les jours de fête il y eût une messe solennelle ; que la parole de Dieu y fut annoncée ; que la cour pût y trouver enfin, comme dans sa paroisse, tous les secours religieux. Celui qui ne faisait de la religion qu'une affaire de politique, et du culte qu'une parade, se contentait de suivre à cet égard une vaine étiquette ; il ne croyait point assez pour se gêner beaucoup sur cet article. Mais un prince attaché à la foi, le fils aîné de l'Eglise, le Roi très-chrétien devait suivre d'autres errements et donner d'autres exemples. Il honore la religion, et se fait un devoir d'en pratiquer les observances. La fête de la Pentecôte a été célébrée dans la chapelle royale avec la solennité convenable au mystere du jour. La messe a été chantée par M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi, qui officiait pontificalement suivant le rit romain. Le soir, S. M. a assisté à vêpres et au salut. Avant vêpres elle a entendu le sermon qui a été prêché par M. l'évêque de Troyes. S. M. était pour cela descendue de sa tribune, et s'était placée dans le bas de la chapelle ; elle avait à sa droite MADAME, et à sa gauche Mgr. le duc d'Angoulême ; Mgr. le duc de Berry était à côté de MADAME ; les grands officiers de la couronne, les maréchaux de France, les personnes de la cour, plusieurs évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques, remplissaient la chapelle. On avait été attiré par le désir d'entendre le prélat éloquent, condamné depuis trois ans au silence par la tyrannie, et qui venait de recouvrer à la fois sa liberté, son siége et sa voix. Le sujet de son discours à été le Triomphe de la Vérité, sujet analogue à la fête du jour, qui est la manifestation de la vérité, est aux circonstances où se trouve la France, après les temps d'erreur et de mensonge dont nous sortons. Ce double rapprochement a amené la

suite du bel exorde qu'on va lire, qui a fait verser des larmes d'attendrissement, et que nous avons pu recueillir, grâces à quelque habitude dans ce genre, et au débit heureux, et la prononciation nette, et à l'action grave, forte et soutenue de l'orateur qui paraissait animé par l'intérêt que lui inspiraient l'attention du monarque et un aussi auguste auditoire. Nous pouvons garantir la fidélité des morceaux que nous présentons; et nous aimons à croire que M. l'évêque de Troyes nous pardonnera sans doute le larcin que lui a fait notre mémoire :

« ..... S'il est dans l'ordre de célébrer le triomphe de la vérité dans ce jour solennel, où sa prédication fait son premier miracle, et où l'apostolat reçoit sa premiere consécration, il ne l'est pas moins d'en retracer la force et la beauté dans cette heureuse circonstance où se fait l'inauguration de cette chaire de vérité, et de cette tribune auguste qui, renversée avec le trône, se releve avec le trône, et qui depuis si long-temps muette et veuve de tous ses orateurs, va désormais ouvrir un nouveau champ à leurs talents, un nouveau théâtre à leur zele. Providence éternelle! il est donc vrai ce changement, ou plutôt ce miracle de la droite du Très-Haut : et nos yeux ne nous trompent point, quand, après tant d'orages, et au sortir d'une si longue nuit, nous voyons briller parmi nous ces lis éclatants des Bourbons, dont la tige superbe, qu'avaient flétrie des mains impies, se relevant plus belle que jamais, remplace majestueusement ces noirs cyprès, dont le funeste ombrage couvrait depuis vingt ans tout le sol de la France. Le descendant de Saint-Louis, le rejeton auguste de nos antiques rois, rappelé par le ciel et par notre amour, apparaît au milieu de nous, comme un nouveau soleil dont la présence embellit tout, dont le retour réjouit tout, et tous les cœurs chrétiens et tous les cœurs français. O jour trois fois heureux! ô jour trois fois béni! Ainsi, après avoir été le dernier qui ait paru dans la chaire royale, j'étais encore destiné à être le premier qui recommençât la carriere, et à paraître de nouveau devant ce vertueux monarque, qui jadis daigna nous écouter avec tant d'attention et d'indulgence. O doux et touchants souvenirs! Non, Sire, il ne s'est point effacé de notre mémoire ce respect profond que portait V. M. à la divine parole, ni sa constante assiduité aux saintes prédications, qui attestait si hautement que sa grande âme était à la hauteur des vérités célestes que nous lui annonçions. Mais, si V. M., qui n'était alors assise que sur les marches du trône, et encore dans l'âge de la dissipation

et des plaisirs, donnait un exemple si rare de piété et d'édification, que sera-ce donc aujourd'hui, où, montée sur le trône même, elle a de plus grands exemples à donner, de plus grands devoirs à remplir, de plus grandes instructions à recevoir? Que sera-ce quand cette habitude des méditations sérieuses, qui vous est si naturelle, et ce goût pour les choses grandes et élevées, qui fait comme le fond de votre caractere, a été fortifié par une si longue expérience, par un sentiment plus profond de la vanité, de l'instabilité des grandeurs humaines, et par les plus terribles et les plus cruelles leçons qu'aient jamais pu donner l'adversité et l'infortune? Aussi que d'autres, Sire, louant dans V. M. cette profondeur de savoir, cette solidité de jugement, ce tact exquis des convenances, ce génie qui s'éleve à tout, qui descend à tout, cette aptitude merveilleuse à tout apprendre comme à tout retenir; et ce mélange heureux de bonté et de dignité, de sensibilité et de noblesse, qui fait en vous chérir le pere et respecter le monarque: pour nous, nous ne voulons voir dans V. M. que l'ami de la vérité, le plus ardent à la chercher, et le plus digne de l'entendre. Nous ne voulons louer en vous que ce cœur droit et magnanime, qui, convaincu qu'il y a de la grandeur à céder à la vérité, alors même que tout nous cede, semble faire aujourd'hui, par ma bouche, un appel solennel, du haut de cette chaire, à tous les ministres de l'État, comme à tous les ministres des autels, de lui dire la vérité, et de lui révéler, sans crainte et sans détour, tout ce qui peut être bon et utile à son peuple. . . ."

Ici l'orateur a adressé aux courtisans et aux flatteurs une leçon forte et pathétique, qu'il a liée, habilement à son sujet; après quoi, reprenant une nouvelle ardeur, et d'un ton qui nous a permis de n'en rien perdre, il a fini ainsi son exordre:

" Pour nous, Sire, toujours jaloux de répondre aux nobles et généreuses dispositions de V. M., nous ne cesserons de la dire cette vérité sainte, dont nous sommes redevables à tous, aux grands comme aux petits, aux princes comme aux peuples; cette vérité, le premier devoir des pasteurs, puisqu'elle est le premier besoin des peuples, et qui, si jamais elle venait à se perdre sur la terre, devrait se retrouver sur les levres d'un évêque; cette vérité redoutable, seul contre-poids de la toute-puissance, et le seul moyen de donner un maître à ceux qui n'en ont point, auxquels les lois n'en donnent point; enfin, cette vérité si importune aux rois vulgaires, mais si chere aux bons princes, qui ont le

sentiment de leur grandeur et de leur force, et la conscience de tout le bien que la vérité peut faire aux hommes. Nous laisserons, Sire, à ces braves qui environnent votre trône, à ces héros si renommés par leur vaillance, qui ont porté si loin la gloire de nos armes, la tâche honorable de combattre les ennemis de l'Etat, si l'Etat toutefois peut encore avoir des ennemis: pour nous, armés du bouclier de la foi et du glaive de la parole, nous combattrons des ennemis plus dangereux et plus redoutables encore à V. M. que le fer et le feu; les ennemis de la morale et de la vérité, dont le cœur desséché par l'impiété n'aime rien, pas même le Roi, et dont les principes funestes rendraient vains tous les efforts des lois, et impuissants tous les magnifiques desseins qu'a formés votre amour pour le bonheur de cet Empire. Heureux, si nous pouvions ainsi honorer notre ministere, comme saint Paul, en consacrant à Dieu, à la patrie et au Roi, le déclin de notre carriere et les derniers efforts d'une ardeur qui s'éteint et s'évanouit comme tout le reste!. . ."

Nous laissons au lecteur à juger si l'ardeur du prélat est *éteinte*, comme il le suppose, et si ses malheurs ont altéré son talent, et fait *évanouir* la grâce et la force de sa composition. Tout son discours a paru faire une vive impression sur un auditoire si choisi. On a remarqué entr'autres un beau morçeau sur l'indifférence, sur cette grande maladie du siecle, que M. de Boulogne a peinte des couleurs les plus énergiques et déplorée avec tout le zele de son ministere. Enfin, ramené à des images plus consolantes par le grand spectacle qu'il avait sous les yeux, il a conclu son discours par cette noble et touchante péroraison :

" Mais non, un plus doux avenir se découvre à mes yeux: je vois un nouveau siecle s'ouvrir avec un nouveau regne; je vois la vérité évangélique, si long-temps enchaînée et retenue dans l'injustice, reconquérir cette liberté sainte qui fait tout à la fois et son droit et sa force, donner aux mœurs nationales une impulsion nouvelle, réchauffer, par ses leçons divines, tous les cœurs attiédis, ressusciter toutes les âmes mortes, et arracher la France à ce léthargique sommeil et à ce marasme moral contre lequel ne peuvent rien, ni la force des lois, ni la force des armes. Je vois tous les enfants de la grande famille se former sur l'exemple de leur vertueux chef; je vois les princes de son auguste sang ranimer parmi nous ce feu sacré de l'antique honneur et de la loyauté antique, nobles vertus de nos ancêtres, sans lesquels il n'y a pas de Français; je vois la fille du Roi

martyr, pure et touchante émule de deux âmes célestes, de Clotilde et d'Elisabeth, ange de réconciliation que nous donne le Ciel comme le gage, l'heureux garant de sa miséricorde, faire de la cour même une école de vertus, y mettre en honneur la piété, et y faire régner la véritable dignité, celle de la modestie, de la simplicité et de la décence; je vois la Paix s'embrasser avec la justice, et descendre, ainsi que parle le Prophete, sur les montagnes et les collines, comme une douce pluie qui les arrose et les féconde; je vois l'instruction publique débarrassée de tous les alliages qui pourraient en altérer la pureté, s'asseoir de plus en plus sur ses antiques bases, et tendre noblement vers son but, celui de renouveler le sang politique, en renouvelant le sang chrétien; je vois la philosophie réconciliée avec la sagesse, c'est-à-dire avec la vérité, sans laquelle il n'y a pas de sagesse, et faisant ainsi l'essai de ce que peut, pour le bonheur du monde, le noble accord de toutes les lumières que le génie peut donner, et de tous les grands sentiments que la religion inspire; je vois enfin la Providence, qui ne fait rien à demi, mettre la derniere main à son ouvrage; confirmer, par de nouveaux prodiges, cette singulière prédilection qu'elle a montrée pour ce royaume; faire un heureux changement au-dedans de nous, comme elle l'a fait dans l'Etat; purifier les âmes, comme elle a changé les esprits; nous rendre dignes de nouveaux bienfaits par des vertus nouvelles, et au miracle d'avoir sauvé le Roi, ajouter encore le miracle de nous sauver nous-mêmes."

(*Extrait de l'Ami de la Religion et du Roi.*)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE.

CIRCULAIRE.

Paris, le 2 Juin 1814.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'ordonnance rendue par S. M., le 16 du mois dernier, et portant création d'un directeur-général de la police du royaume, qui réunit les précédentes attributions du ministre de la police générale et du préfet de police de Paris.

Honoré, par la confiance du Roi, de cette mission importante, j'ai besoin, pour n'être pas effrayé de la tâche

qu'elle m'impose, de songer que les premiers magistrats sont appelés à m'aider de leurs efforts et de leurs lumieres. J'espere qu'avec une telle assistance et en y joignant le tribut de quelque zele, je parviendrai à satisfaire S. M.

Ce qui doit surtout nous rassurer, monsieur, c'est que le Roi ne demandera jamais de nous des services qui puissent coûter un scrupule à notre conscience, ni une hésitation à notre honneur. Trop long-temps la police a été l'instrument aveugle de la tyrannie; elle est enfin rendue à sa primitive et salutaire destination, celle de prévenir les délits pour se dispenser de les punir, et de défendre la société contre les maux secrets que les lois ne peuvent pas toujours atteindre.

Il vous sera facile de détruire, dans l'esprit de vos administrés, ces préventions qui nagueres étaient attachées au seul mot de *police*; aisément vous leur ferez entendre que cette institution prend son caractere dans celui du souverain; et que désormais, confidente assidue des volontés d'un bon Roi, elle ne se fera reconnaître que par les bienfaits d'une surveillance protectrice de l'ordre et des plus chers intérêts de la société.

Ainsi, la police n'aura plus d'autre but que de veiller à la sûreté des particuliers, au maintien des mœurs, au respect de la religion, au repos de l'état; et par des moyens inaperçus, elle tendra sans cesse à tourner les esprits vers ce qui est honnête et bon. Personne ne sera donc plus en droit d'accuser ses mesures ou de flétrir ses intentions. Tous les amis de l'ordre, au contraire, deviendront ses amis naturels, et même au besoin ses auxiliaires.

Si la police, ainsi dirigée et secondée, trouvait encore des détracteurs, ne craignons pas de le dire, ce ne serait que dans les ennemis de tout gouvernement, dans ces hommes tourmentés du besoin toujours renaissant de troubler l'ordre général, dans lequel ils ne peuvent jamais trouver leur place. Mais nous saurons envelopper leurs démarches de la plus active surveillance; et, s'ils se livrent à des manœuvres ou à des tentatives criminelles, nous nous armerons contre eux d'une inflexible sévérité, et ils n'échapperont point à la répression.

Quel magistrat pourrait donc désormais balancer à seconder la police dans la tâche qui lui est imposée, et se prévaloir encore des excès du passé, pour opposer ou la tiédeur ou le blâme aux espérances de l'avenir? Insistons, Monsieur, sur les différences qui séparent l'ancienne police

de la nouvelle, afin de réhabiliter celle-ci dans la considération qui lui est due, et préserver sa marche du plus fâcheux de tous les obstacles, la méfiance ou la haine des gens de bien.

Préposée à la sûreté d'un gouvernement qui avait tout à craindre, la police devait tout comprimer, placée dans un continuel état de guerre contre les plus nobles sentiments et les plus douces affections, elle ne pouvait se défendre qu'en employant les vices opposés.

Mais aujourd'hui, au lieu de contraindre les esprits par de secretes persécutions, elle cherchera à les ramener par des persuasions paternelles.

Au lieu de comprimer la pensée, elle lui laissera son essor, et n'arrêtera que les écarts de l'esprit qui pourraient blesser les mœurs ou troubler la paix de la société.

Au lieu de répandre la terreur et la haine du gouvernement, elle fera aimer le prince en le faisant connaître, et son secret sera de n'en avoir aucun.

Au lieu de violer, dans l'ombre des nuits, l'asile des citoyens, elle veillera autour de leurs demeures pour protéger leur sommeil.

Enfin, au lieu d'attenter, avec une effrayante légéreté, à la sûreté individuelle, elle sera la premiere à défendre les citoyens de ces attentats ; et si le maintien de l'ordre exige qu'un particulier soit arrêté, elle ne perdra jamais de vue que, dans ce cas extrême, toute rigueur inutile est un délit, tout défaut de consolation un tort envers l'humanité.

Bornée à diriger les esprits vers des idées saines, les mœurs vers des habitudes paisibles, les sentiments vers l'amour du Roi et de la patrie, elle trouvera tout préparé chez le Francais pour d'aussi nobles impressions, et n'aura qu'une tâche facile à remplir. Heureux de l'inutilité de nos efforts nous ne regretterons point cette pénible contention qui, jadis, était nécessaire sous un gouvernement contre lequel étaient armés tant de sentiments secrets, tant de haines invétérées.

Loin de fatiguer le prince par d'inutiles révélations et ses sujets par des investigations importunes, que la police soit désormais tolérante, protectrice, discrete et paisible ; enfin que, semblable à la goutte d'huile introduite dans les ressorts d'une machine compliquée, elle s'insinue doucement entre les rouages de la société pour en faciliter les mouvements, et qu'on jouisse de ses effets sans qu'on l'aperçoive,

et sans même qu'on lui en sache gré. Tel est son but, et tel sera son résultat ; car je ne doute pas que MM. les préfets, les sous-préfets et les maires ne partagent sincerement mes intentions et mes efforts pour servir le Roi selon ses vues paternelles.

Je vous prie, Monsieur, de m'accuser réception de la présente, et d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le comte BEUGNOT.

Du Départ des Alliés, de leur Conduite et de la nôtre.

A présent que les tempêtes sont appaisées et le danger passé, le sang-froid, la réflexion et la bonne foi, vont succéder aux diverses sensations qui avaient pu nous empêcher de voir les objets sous leur véritable aspect. La secousse qui a bouleversé tout l'ouvrage d'un regne gigantesque, a été si rapide et si extraordinaire, qu'elle n'a laissé à personne le temps de se reconnaître et de raisonner. On a généralement commencé par se livrer à l'impression de malaise qui en résultait pour tout le monde. C'était comme dans un naufrage où chacun ne voit que la planche ou le cordage qu'il cherche à saisir. On n'a examiné qu'un côté des choses, on n'a suivi qu'une idée, écouté que les sensations du moment. Blessés dans notre amour-propre, frappés dans nos intérêts, contrariés dans nos espérances de gloire ou de fortune, étonnés de voir toutes les perspectives changées autour de nous et devant nous ; humiliés surtout de voir périr, en un instant, le fruit de tous les sacrifices qu'un ambitieux avait arrachés à notre crédulité, peut-être aussi à notre orgueil national, nous n'étions guere en état de peser les considérations qui devaient nous rassurer et nous consoler.

Des troupes étrangeres avaient fondu sur notre territoire comme des torrents. Non-seulement la France en était inondée : mais il restait en réserve, au-delà du Rhin, quatre cents mille hommes qu'on tenait prêts à porter les derniers coups ; car les princes étrangers nous avaient fait l'honneur de ne rien négliger pour vaincre une armée jusqu'alors invincible, et dont ils avaient tant de fois éprouvé la valeur. Rappeler que tous les peuples de l'Europe s'étaient réunis contre nous ; qu'ils avaient cru devoir prendre, cette fois, la pré-

caution de ne pas se diviser entre eux, de mêler leurs armées comme leurs intérêts ; de mettre en commun toutes leurs conquêtes, sauf à disputer ensuite sur le partage ; dire que tous les moyens de force et de prudence, toutes les combinaisons de la politique et tous les efforts de la guerre, avaient été réunis par la Russie, la Prusse, la Suede et l'Autriche, contre les débris de l'armée de Dresde et de Leipsick, c'est rendre à la valeur française l'hommage le plus glorieux et le plus digne de toute ambition militaire. Ce serait à tort que l'on confondrait le matériel de nos conquêtes avec la gloire dont elles ont été l'occasion. Les conquêtes sont perdues, mais la gloire qui s'y rattache est entierement conservée.

Ceux qui ne voient que des ennemis et des vainqueurs dans les troupes étrangeres qui ont momentanément envahi la France, peuvent bien s'affliger d'un événement qui est malheureux de sa nature, et qui nous fera éternellement reprocher la domination de Buonaparté ; mais ils ne peuvent en être humiliés que sous ce rapport. Ni l'histoire des étrangers ni la nôtre, ni l'opinion publique de l'Europe, ni la postérité, n'en accuseront jamais le courage de nos armées ou l'énergie de notre nation. Les désastres que la folie d'un homme a entassés sur nous, ne laisseront point de trace que nous ne puissions voir sans rougir. Ils ont même contribué à relever notre caractere aux yeux des étrangers. Jusque-là on n'avait point eu occasion de voir nos armées aux prises avec un tel excès de maux et d'adversités. On ne savait pas ce qu'elles valaient à leurs derniers efforts, sous le poids de la misere et du nombre. On le sait maintenant.

Ce ne sont donc point des humiliations que nous avons à dévorer, ce sont des maux et des sacrifices inutiles que nous avons à pleurer ; heureux du moins si nous avons assez de sagesse et de bon esprit, pour profiter de l'expérience que nous avons faite d'une domination de fer !

Si l'on veut réfléchir sur la situation dont nous sommes sortis et sur celle où nous entrons, on reconnaîtra que ceux qui ne veulent voir que des libérateurs et des alliés dans les troupes étrangeres qui ont envahi la France, jugent mieux la question que ceux qui ne voient en elles des vainqueurs et des ennemis. A ces deux derniers titres, on ne se figure point d'espece de mal qu'elles n'eussent pu nous faire. Elles ont vécu à nos dépens, sans doute ; mais en cela elles ne nous ont rendu qu'une bien faible partie des dommages qu'elles avaient reçus. Elles sont restées quelques mois au milieu de nous ; mais nos armées avaient résidé plusieurs années au milieu d'elles. Nous leur

avions imposé d'énormes contributions en argent; elles n'en ont pas obtenu la restitution. Nous leur avions enlevé des objets d'arts et des monuments d'un prix infini: elles n'ont emporté en retour que la tête de bronze de Buonaparté. Elles nous ont accablé une fois; nous les avions vaincues dans toutes les guerres précédentes. Elles sont venues jusqu'à Paris; nous étions allés jusqu'à Madrid, jusqu'à Vienne, jusqu'à Berlin, jusqu'à Moscou. Elles nous ont fait un peu de mal; nous leur en avions fait beaucoup. C'est en les cherchant chez elles que nous leur avions appris à nous chercher chez nous.

Si nous voulons être justes, nous conviendrons que nous n'avons jamais donné à personne l'exemple d'une modération semblable à celle dont on a usé envers nous. Si nous pouvions être humiliés d'une chose, ce serait véritablement de celle-là; car nous sommes vaincus en générosité; et il faut une partie de nos autres victoires pour balancer celle-ci. Nous devons convenir, toutefois, que ce n'est pas à nos propres mérites que nous sommes redevables de la modération des puissances alliées. C'est à Louis XVIII qu'il faut rapporter les avantages qu'on nous a faits, et le mal qu'on ne nous a pas fait. Vis-à-vis de tout autre que lui, quelles prétentions n'eût-on pas eu le droit d'élever? Quels sacrifices n'eût-on pas été fondé à exiger de cette France qui avait été elle-même si exigeante et si dure dans ses prospérités? Que de reproches n'eût-elle pas eu à essuyer! Placée dans un moment de crise et d'agonie, sous le joug de toutes les ambitions, sous la main des vengeances, et sous le poids des souvenirs, par quel miracle a-t-elle échappé à un état de faiblesse et de danger qui la mettait à la discrétion des puissances les plus irritées de l'Europe? Il y aurait de l'ingratitude à ne pas découvrir, au premier aperçu, la cause de son salut. Quel autre qu'un roi étranger à toutes les plaintes, à tous les reproches, à toutes les récriminations, eût pu désarmer les souvenirs et les vengeances? N'en doutons pas, c'est lui seul qui a pu faire taire les ressentiments et arrêter le cours des représailles. Il a été pour nous, dans cette circonstance, comme un moyen d'expiation. Lui seul a eu le droit de faire valoir sa neutralité. Ses mains étaient pures de tout le sang versé en Europe depuis vingt-deux ans. Il n'était presque plus connu des autres souverains que par les prières qu'il leur avait souvent adressées en faveur des Français que le sort des armes leur livrait comme prisonniers de guerre. Celui qui leur avait souvent dit: "Je
" vous recommande ceux de mes sujets que la guerre met en
" votre pouvoir; beaucoup d'entre eux peuvent avoir oublié
" que je suis leur pere; mais moi je ne puis pas oublier qu'ils
" sont mes enfants." Ce prince avait comme préparé d'avance

les autres monarques aux sentiments de modération et aux sacrifices qu'il a obtenus.

A moins de s'être mis dans l'esprit que l'Europe entière était devenue notre domaine; que le droit de vaincre et de conquérir appartenait exclusivement à la France, et qu'il n'était plus permis aux autres nations de résister à notre domination, il y aurait vraiment trop d'injustice ou d'orgueil à se récrier contre les événements qui viennent de fixer notre destinée. Qu'on se plaigne de celui qui avait mis toutes nos existences en péril, et la France à deux doigts de sa perte; qu'on se plaigne des dangers et des désastres qu'il avait amoncelés sur nous; qu'on se plaigne de la fureur obstinée et de l'extravagante légéreté avec lesquelles il a sacrifié nos trésors, notre sang, notre considération politique et notre puissance nationale. Mais après avoir été précipités par lui dans un abîme de maux, et de désespoir, ne disons pas à ceux qui nous en ont retirés, qu'ils n'ont pas assez fait pour nous, et qu'ils devraient nous rendre non-seulement notre propre fortune, mais notre prospérité, nos conquêtes et nos moyens de domination.

Paris, 6 *Juin*.

Le premier grand bienfait de la paix sera de rendre la vie à toutes les spéculations commerciales. Sous le gouvernement précédent, on sait comment, faute de vaisseaux, le commerce était obligé de se mettre sur des charrettes. Il se traînait là comme il pouvait pour atteindre les contrées étrangeres. Tout-à-coup la guerre bouleversait ces contrées. Nos armées, qui passaient rapidement de l'Autriche qu'elles ravageaient, dans la Prusse qu'elles désolaient, allaient ensuite dévaster de même l'Espagne, le Portugal, l'Italie. Tourmenté sur le continent, en même temps que repoussé sur les mers, voilà où en était notre commerce. Des lueurs de paix qui brillaient par intervalle n'amélioraient pas cette situation. Ces lueurs, qui n'inspiraient aucune confiance, offraient une nouvelle dislocation de tous les rapports. On ne savait comment s'arranger avec un système qui, faisant sans cesse prévoir la paix au milieu de la guerre, et la guerre au milieu de la paix, paralysait toutes les opérations. Tandis que nous avions à déplorer la nullité du commerce, les reproductions semblaient en avoir été atteintes. Depuis quelques années nous ne savions que faire de nos soies, de nos vins, de nos eaux-de-vie. Les autres productions territoriales n'avaient guere plus de faveur. A des années désastreuses de disette succédaient des années d'une surabondance onéreuse. On hésitait à cultiver la vigne; dans peu on eût hésité à cultiver les champs. Cependant le gouvernement don-

mait-il ? Au contraire, il avait une très-grande activité. Mais il faut le dire ; la France alors était commandée ; elle n'était pas gouvernée. Gouverner, c'est entretenir, c'est soigner. Commander n'exige pas tant de précaution. Buonaparté avait l'habitude de commander au commerce, comme il commandait à l'Europe, comme il commandait aux armées. Un jour il commanda au blé de n'avoir qu'un certain prix. Une autre fois il essaya de commander aux frimas ; il fut mal obéi. Il y a, dans le despotisme, quelque chose qui fait qu'il est absurde, même quand il n'est pas atroce.

Aujourd'hui que nous avons enfin et la paix, et une constitution, et un gouvernement, nous sommes fondés à espérer que nous aurons aussi un commerce. Nous l'avons déjà dit : le grand commerce de la France se tire d'elle-même. C'est l'effet du rapprochement de ses divers sols, et de la variété admirable de ses produits, Car, ce qui multiplie les reproductions, ce n'est pas seulement la fertilité de la terre, c'est l'espérance des échanges, et par là même du débit. Les étrangers qui viennent de traverser la France ont été étonnés de ne pas y trouver, comme en Allemagne, en grains et en fourrage, de grandes provisions accumulées. Plusieurs ont été tentés de rabattre de l'opinion qu'ils s'étaient faite de nos avantages. Cela même en est une preuve. En France, rien n'a le temps de s'y amasser, parce que, dans l'année même, tout se consomme, se recherche, se débite. Le Nord appelle sans cesse les productions du Sud ; le Sud celles du Nord. L'Est et l'Ouest présentent la même activité de rapports. Les colonies, leurs besoins, leurs denrées ne pourront manquer d'animer ce mouvement. Vers l'an 1780, il n'est personne qui n'ait pu remarquer un accroissement subit dans le prix des terres. Le capital territorial de la France s'éleva tout-à-tout d'une maniere exagérée. C'était l'effet correspondant du mouvement de nos colonies à cette époque, et de l'activité nouvelle de reproduction et d'échanges qui s'y était opéré.

M. Royou, auteur de *l'Ami du Roi* et de *l'Invariable*, a eu l'honneur d'être présenté au Roi et à madame la duchesse d'Angoulême, qui l'ont accueilli avec bonté, récompense bien due à un écrivain courageux et fidele, si long-temps en butte aux plus honorables persécutions.

Vendredi prochain, 10 Juin, à onze heures du matin, il sera célébré dans l'église paroissiale de Saint-Louis, dite des Capucins de la chaussée d'Antin, rue Sainte-Croix, un service solennel pour les augustes et royales victimes inhumées dans l'ancien cimetiere de la Madelaine, rue d'Anjou, et pour toutes celles qui ont reçu la sépulture dans le même endroit. M.

Courtois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo, officiera pontificalement.

Le cimetiere où l'on déposa les dépouilles mortelles du Roi, de la Reine, de Mad. Elisabeth, fut acheté par un généreux Français, M. Duclozeau, dans l'intention de conserver religieusement ce dépôt précieux, et de le rendre un jour à sa patrie délivrée. Les cendres des augustes victimes sont réunies dans un même lieu du cimetiere; la piété et la fidélité y ont érigé un monument simple; chaque jour cet asile funebre était visité par le propriétaire, accompagné de ses filles; quelquefois il y admettait un petit nombre de personnes pieuses qui venaient ainsi mêler leurs larmes et leurs prieres à celles de la respectable famille.

Le roi de Prusse est aussi allé pleurer sur la tombe de Louis XVI, peu de jours avant son départ de la capitale. S. M., touchée de l'honorable conduite de M. Duclozeau, a voulu lui témoigner son estime particuliere, en lui faisant don d'une médaille d'or représentant son portrait, et portant sur l'exergue ces mots: *fidélité* et *amour*. Cette médaille était accompagnée d'une lettre pleine de sensibilité, écrite par S. M. Prussienne, et *donnée à Paris le* 29 *Mai* 1814.

Il a été célébré à Saint-Roch un service solennel pour LL. MM. les rois Louis XVI, Louis XVII, la Reine Marie-Antoinette d'Autriche, S. A. R. Madame Elisabeth de France, et pour S. A. S. Mgr. le duc d'Enghien. Mad. la duchesse d'Angoulême s'y est rendue en grand deuil, accompagnée de ses dames d'honneur et de ses officiers de service, également en habit de deuil. S. A. R. était placée dans le banc des marguilliers, en face de la chaire. M. de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, a officié pontificalement. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé de Quélen, dont l'éloquence touchante et évangélique a fait plusieurs fois répandre des larmes à l'auguste princesse, modele de piété filiale et de toutes les vertus. Il y avait dans le chœur un grand nombre de personnes de distinction; on y a remarqué, entre autres, M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, et plusieurs évêques.

Les processions de la Fête-Dieu, l'une des plus pompeuses et des plus touchantes solennités de la religion catholique, sont rétablies. Hier, 7 Juin, MM. les vicaires-généraux du diocese de Paris ont adressé la lettre suivante à tous les curés:

" Monsieur le curé, vos paroissiens apprendront, comme vous, avec une pieuse satisfaction, que S. M. permet, et qu'elle aura même pour agréable, que les processions du très Saint-Sacrement se fassent hors de l'enceinte des églises. Cette permission ne pouvant pas parvenir assez promptement partout pour qu'on prépare, avant Jeudi, les décorations extérieures et religieuses qui conviennent à cette solennité, les processions resteront fixées, cette année, au Dimanche dans l'octave et au Dimanche suivant. L'octave et les saluts commenceront Jeudi.

" Le zele du Roi pour la religion saisit et prévient même toutes les occasions de la faire honorer, et d'en inspirer, par la puissance de l'exemple, les sentiments à son peuple, dont il veut être le modele comme il en est le pere."

Jeudi prochain, jour de la Fête-Dieu, à trois heures précises, il sera chanté dans l'église métropolitaine de Paris, à l'occasion de la paix, un *Te Deum* auquel assisteront les autorités départementales. La même cérémonie se fera, le Jeudi suivant, dans toutes les églises du diocese.

On lit dans le *Moniteur*: " Une très-bonne traduction de " l'ouvrage de M. de Chateaubriand, sur Buonaparté et les Bour- " bons, vient de paraître à Berlin ; il en a déjà paru deux autres " dans l'Allemagne méridionale." Cet écrit, dont l'influence a été si grande et si heureuse en France, a obtenu en Angleterre la même faveur qu'en Allemagne. Chose remarquable. les grands ouvrages de M. de Chateaubriand, traduits aussi dans toutes les langues des peuples civilisés, sont enlevés avec autant de rapidité que les brochures les plus favorisées par les circonstances ; et sa derniere brochure, à la vente de laquelle les presses françaises peuvent à peine suffire, a obtenu en Europe ce succès d'estime, ce tribut d'admiration générale réservé jusqu'ici aux grandes compositions.

Liste nominative des cent cinquante-quatre Pairs que S. M. nomme à vie pour composer la Chambre des Pairs de France.

M. l'archevêque de Reims.
M. l'évêque de Langres.
M. l'évêque de Châlons.

M. le duc d'Uzès.
M. le duc d'Elbœuf.
M. le duc de Montbazon.
M. le duc de la Trémoille.
M. le duc de Chevreuse.
M. le duc de Brissac.
M. le duc de Richelieu.
M. le duc de Rohan.
M. le duc de Luxembourg.
M. le duc de Grammont.
M. le duc de Mortemart.
M. le duc de Saint-Aignan.
M. le duc de Noailles.
M. le duc d'Aumont.
M. le duc d'Harcourt.
M. le duc de Fitz-James.
M. le duc de Brancas.
M. le duc de Valentinois.
M. le duc de Fleury.
M. le duc de Duras.
M. le duc de la Vauguyon.
M. le duc de Praslin.
M. le duc de la Rochefoucauld.
M. le duc de Clermont-Tonnerre.
M. le duc de Choiseul.
M. le duc de Coigny.

M. le prince de Bénévent.

M. le duc de Croy.
M. le duc de Broglie.
M. le duc de Laval-Montmorency.
M. le duc de Montmorency.
M. le duc de Beaumont.
M. le duc de Lorges.
M. le duc de Croï d'Havré.
M. le duc de Polignac.
M. le duc de Lévis.
M. le duc de Maillé.
M. le duc de Saulx-Tavanne.
M. le duc de la Force.
M. le duc de Castries.
M. de Noailles, prince de Poix.
M. le duc d'Oudeauville.

M. le prince de Chalais.
le duc de Serent.

le duc de Plaisance.
le prince de Wagram.
le maréchal duc de Tarente.
le maréchal duc d'Elchingen.
le maréchal duc d'Albufera.
le maréchal duo deCastiglione
le maréchal comte de Gouvion-Saint-Cyr.
le maréchal duc de Raguse.
le maréchal dnc de Reggio.
le maréchal duc de Conegliano.
le maréchal duc de Trévise.

le comte Abrial.
le comte de Barral, archevêque de Tours.
le comte Barthélemy.
le cardinal de Bayanne.
le comte de Beauharnais.
le comte de Beaumont.
le comte Bertholet.
le comte de Beurnonville.
le comte Barbé-Marbois.
le comte Boissy-d'Anglas.
le comte Bourlier, évêque d'Evreux.
le duc de Cadore.
le comte de Canclaux.
le comte Casa-Bianca.
le comte Chasseloup-Laubat.
le comte Cholet.
le comte Clément de Ris.
le comte Colaud.
le comte Colchen.
le comte Cornet.
le comte Cornudet.
le comte d'Aboville.
le comte d'Augueseau.
le maréchal duc de Dantzick.
le comte Davoust.
le comte Demont.
le comte de Croix.
le comte Dedelay-d'Agier.
le comte Dejean.
le comte d'Embarrere.
le comte Depere.
le comte Destutt de Tracy.
le comte d'Harville.
le comte d'Haubersaert.
le comte d'Hédouville.

M. le comte Dupont.
le comte Dupuy.
le comte Emmery.
le comte Fabre de l'Aude.
le comte Fontanes.
le comte Garnier.
le comte Gassendi.
le comte Gouvion.
le comte Herwyn.
le comte de Jaucourt.
le comte Journu Aubert.
le comte Klein.
le comte Lacépede.
le comte de Lamartilliere.
le comte Lanjuinais.
le comte Laplace.
le comte deLatour-Maubourg.
le comteLecouteulx-Conteleu.
le comte Lebrun de Rochemont.
le comte Legrand.
le comte Lemercier.
le comte Lenoir-Laroche.
le comte de l'Espinasse.
le comte de Malleville.
le comte de Montbadon.
le comte de Montesquiou.
le comte Pastoret.
le comte Péré.
le maréchal comte Pérignon.
le comte Pontécoulant.
le comte Porcher de Richebourg.
le comte Rampon.
le comte Redon.
le comte de Sainte-Suzanne.
le comte de Saint-Vallier.
le comte de Ségur.
le comte de Semonville.
le maréchal comte Serrurier.
le comte de Soulès.
le comte Shée.
le comte de Tascher.
le comte de Theveuard.
le comte de Valence.
le maréchal duc de Valmy.
le comte de Vaubois.
le comte de Vernier.
le comte de Villemanzy.
le comte Vimar.
le comte Volney.

le comte Maison.
le comte Dessolles.

M. le comte Latour-Maubourg.
M. le duc de Feltre.
M. le comte Belliard.
M. le comte Curial.
M. le comte Vioménil.
M. le comte de Vaudreuil.
M. le Bailly de Crussol.
M. le marquis d'Harcourt.
M. le marquis de Clermont-Gallerande.
M. le comte Charles de Damas.

La présente liste a été arrêtée par le Roi, au château des Tuileries, le 4 Juin 1814.

(Signé) Louis.

Par le Roi,

Le Chancelier de France, (Signé) Dambray.

On a affiché hier une ordonnance du Roi, datée du 7 de ce mois, ainsi conçue:

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

Nous avons accueilli avec une profonde sensibilité l'adresse unanime que la chambre des pairs, en corps, nous a présentée le 4 de ce mois, et celle de la chambre des députés du jour d'hier. Cette démarche spontanée des deux premiers corps de l'état, en faveur de la charte constitutionnelle que nous publions, nous est le garant des sentiments qu'elle inspirera à nos peuples. Nous nous empressons de les faire jouir des bienfaits de cette charte qui devient un nouveau gage de notre amour pour les Français et de notre tendre sollicitude pour leur bonheur.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Notre ordonnance contenant la charte constitutionnelle mise sous les yeux de l'ancien sénat et du corps législatif, dans la séance du 4 Juin, reçue et enregistrée par la chambre des pairs et par celle des députés des départements dans leurs séances des 4 et 6 de ce mois sera imprimée, publiée et affichée partout où besoin sera.

2. Ladite ordonnance sera envoyée à toutes les municipalités de notre royaume, pour y être enregistrée, etc.

Suit la charte constitutionnelle.

Conformément aux dispositions des ordonnances du 25 Mars 1765, et du 1er Janvier 1766, sur le service des officiers de la marine à la mer, le Roi a ordonné la convocation de plusieurs conseils de guerre à Brest, à

Toulon, à Cherbourg et à Paris, pour juger la conduite des capitaines de vaisseau, capitaines de frégate, et tous autres officiers commandant les bâtiments de guerre qui ont été pris ou perdus, quelles qu'aient été les causes et les circonstances de ces événements.

S. Exc. le comte Beugnot a donné, le 7 de ce mois, une ordonnance concernant l'observation des Dimanches et fêtes, ainsi conçue :

Nous, directeur général de la police du royaume,

Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi commune à tous les peuples policés, qui remonte au berceau du monde, et qui intéresse au même degré la religion et la politique ;

Que l'observation du Dimanche s'est maintenue avec une pieuse sévérité dans toute la chrétienté, et qu'il y a été pourvu pour la France en particulier par différentes ordonnances de nos Rois, des arrêts des cours souveraines, et en dernier lieu par le réglement du 8 Novembre 1782.

Que ces lois et réglements n'ont point été abrogés, qu'ils ont été seulement perdus de vue durant les troubles ; mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les lois des 28 et 29 germinal an 10, qui ont rétabli l'observation du Dimanche et des fêtes réduites à un très-petit nombre;

Et qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes reglements pour attester à tous les yeux le retour des Français à l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratique des vertus qui peuveut seules fonder pour les peuples une prospérité durable :

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les travaux seront interrompus les Dimanches et les jours de fête.

En conséquence, il est défendu à tous maçons, charpentiers, couvreurs, terrassiers, menuisiers, serruriers, et généralement à tous artisans et ouvriers, de travailler à aucuns ouvrages de leur profession, et à tous marchands de faire aucun commerce ni débit de marchandises les Dimanches et les jours de fêtes. Il leur est ordonné de tenir leurs ateliers, boutiques et magasins exactement fermés, à peine de 200 francs d'amende pour chaque contravention dont les maîtres seront responsables pour leurs garçons, ouvriers et domestiques.

2. Il est également défendu à tous porte-faix et hommes de journée de travailler de leur état les Dimanches et jours de fêtes.

Les charretiers et voituriers ne pourront faire aucuns chargement ni charrois à peine d'une amende de 100 fr., pour la sûreté de laquelle les chevaux et harnois, charrettes, voitures ou traîneaux seront mis en fourriere jusqu'à consignation.

3. Ne pourront les particuliers pendant ces mêmes jours employer à des travaux aucuns artisans, ouvriers et gens de journée, à peine d'être personnellement responsables des amendes que ces ouvriers auraient encourues.

4. Il est également défendu à tous marchands de menue-mercerie-quincaillerie, tableterie, férailles, etc., à tous revendeurs et revendeuses, marchands d'estampes, d'images ou de vieux livres, et à tous les étalagistes sans exception, de colporter leurs marchandises, ni de les exposer en vente les Dimanches et les jours de fêtes, à peine de saisir des marchandises et de 100 fr. d'amende.

5. Il est expressément ordonné aux marchands de vins, maîtres de café, ou de lieux dits estaminets, marchands d'eau de-vie, de bierre ou de cidre, maîtres de paulme ou de billiard, de tenir leurs boutiques, cabarets ou établissements fermés les Dimanches et les jours de fêtes pendant le temps de l'office divin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi; ils refuseront l'entrée à tous ceux qui se présenteraient chez eux dans cette intervalle pour y manger, boire ou à jouer, à peine de 300 fr. d'amende.

6. Il est défendu à tous saltimbanques, faiseurs de tours, maîtres de curiosités, chanteurs ou joueurs d'instruments d'exercer leur métier dans leurs salles ou sur la voie publique les Dimanches et les jours de fêtes avant cinq heures de l'après-midi, sous peine d'interdiction.

7. Nulle réunion pour la danse ou pour la musique n'aura lieu avant la même heure dans aucun établissement ouvert au public, à peine de 500 fr. d'amende contre le maître de l'établissement.

8 Pourront tenir leurs boutiques entr'ouvertes les Dimanches et jours de fêtes, les pharmaciens et les herboristes, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les charcutiers, les traiteurs et les patissiers, mais il leur est défendu d'exposer ou étaler leurs marchandises.

9. Les défenses prescrites par notre présente ordonnance ne sont pas applicables aux ouvriers employés par les cultivateurs aux travaux de la moisson et des récoltes que l'état de la saison aux travaux ou la crainte des intempéries rendraient urgents.

10. La même tolérance aura lieu pour des travaux que des particuliers seraient obligés de faire faire dans des cas de péril imminent ; mais ils ne pourront les faire exécuter qu'après en avoir obtenu la permission d'un officier de police.

11. Les contraventions aux dispositions de la présente ordonnance seront constatées par des procès-verbaux.

Il sera pris envers les contrevenants telles mesures de police administrative qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer contre eux par les tribunaux.

12. La présente ordonnance sera imprimée, publiée et affichée par tout le royaume.

13. MM. les préfets et sous-préfets, et sous leurs ordres les commissaires de police, les officiers de paix sont chargés de tenir la main à son exécution.

M. le lieutenant-général Lafond-Blaniac est nommé par le Roi au commandement du département de la Gironde.

Rome, 27 Mai.

Le retour, dans cette célebre capitale du monde catholique, de son prince et pasteur, du vicaire de Jésus-Christ, du chef de l'église, cette nacelle exposée si long-temps à la fureur des élémens, mais sauvée du naufrage par la constance de celui qui veillait à sa conservation, constitue une époque mémorable dans l'histoire de nos jours, et nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les détails suivants :

L'annonce que S. Exc. Mgr. Rivarola, délégué apostolique, avait fait répandre de l'arrivée à Rome du souverain Pontife, avait accélérée dès l'aube du jour, le 24, tous les préparatifs faits par le peuple pour recevoir S. S. Avant que le soleil parût, une foule de voitures sortirent de la ville ; toutes les rues que devaient traverser S. S. étaient remplies de peuple: toutes les boutiques étaient fermées, les ateliers abandonnés ; la seule occupation était relative au grand objet de cette journée. Toute la population, quels que fussent ses moyens et sa profession, était en habits de fête. On prévit que les fenêtres, les balcons, le long des rues que le Saint-Pere devait parcourir, ne seraient pas suffisants pour un semblable concours de spectateurs. On construisit sur les deux ailes de chaque rue de vastes amphithéâtres, afin de contenir le plus de

personnes possibles, principalement au coin des rues depuis Ponte-Molle jusqu'à la porte du Peuple, et depuis cette porte jusqu'au Vatican et au Quirinal. Vers dix heures du matin, tous ces amphithéâtres étaient rempli, ainsi que les fenêtres de toutes les maisons. De tous côtés étaient suspendus des guirlandes de fleurs, des rubans, des tapisseries de toutes couleurs.

On vit circuler les carrosses et les livrées de LL. EEm. les cardinaux, celles des ministres, des grands personnages, de la préfecture et des seigneurs qui se rendaient au-devant du souverain Pontife. La garde civique, la garde pontificale, celle du sénat, les Suisses de la garde papale, la cavalerie autrichienne, l'infanterie et la cavalerie napolitaine se rendirent au lieu qui leur était destinée.

Depuis quelques jours, un corps de cavalerie hongroise avait précédé à Rome l'arrivée de S. S. Ce corps, ainsi que les autres troupes, se mirent en marche pour former l'escorte. A cet aspect guerrier, le peuple laissa éclater ses applaudissements. Mais ils devinrent plus vifs, lorsqu'on aperçut M. de Leshzettern, envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur d'Autriche près S. S., se rendant, dans une voiture à quatre chevaux, au-devant du souverain Pontife.

Çà et là, de nombreuses bandes de musiciens exécutaient des concerts et des chants d'allégresse. Un orchestre nombreux de musiciens choisis était situé sur le Cours, près le monastere des Ursulines.

S. Em. M. Rivarola, délégué apostolique, avait fait ériger sur la place du peuple de magnifiques amphithéâtres. On en avait aussi construit dans l'église même de Saint-Pierre. A cet effet, S. Em. Mgr. Naro, majordôme *de Notre-Seigneur* avait choisi des chevaliers pour servir les souverains ; savoir : pour LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, M. le duc de Fiano et M. le marquis de Drago Gentili ; pour S. M. le roi de Sardaigne, M. le marquis Simonetti et M. le chevalier Mareloschi ; pour S. M. la reine d'Etrurie ; M. le chevalier Antoine Bussy et M. le marquis Gaspard Cavaletti ; et pour S. A. R. madame la duchesse de Chablais, M. le chevalier Girolamo.

S. M. le roi d'Espagne, Charles IV, ainsi que la reine son épouse, la reine d'Etrurie et l'infant royal don Francesco se rendirent dans la matinée, suivis de toute leur cour, au-devant de S. S., à la maison de campagne dite *la Justiniama*, ou S. S. devait prendre quelque repos.

Lorsque la voiture du souverain Pontife arriva, LL. MM. Catholiques et la famille royale se présenterent devant S. S. au moment où elle descendait de carrosse, et la complimenterent avec l'expression du dévouement le plus sincere. Cette scene ne peut se décrire. Tous les spectateurs versaient des larmes. Les souverains monterent ensemble dans les appartements, et s'entretinrent pendant une demi-heure dans la plus grande intimité.

Après cet entretien, le roi Charles IV et la famille royale remonterent en voiture et arriverent à Rome, précédant S. S. Parmi les persónnes qui lui furent présentées à la Justiniana se trouvaient M. Doddle et M. Faghan, consul anglais, qui furent reçus avec distinction.

Après une heure de repos, S. S. donna sa bénédiction au peuple, qui remplissait la campagne et les collines voisines, et elle continua son voyage jusqu'à Ponte-Molle, où se trouvait le cortége qui devait l'accompagner, ainsi que la commission d'état. S. S. trouva également à la porte de son carrosse S. Exc. le chev. Lebzeltern, envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur d'Autriche; M. le chevalier Pinto, ministre de Portugal; M. le lieutenant-général Pignatelli-Cerchiara, commandant les troupes napolitaines, avec tout son état-major; M. le marquis Montroni, M. le chevalier Zuccheri, et beaucoup d'autres personnages distingués de la cour pontificale. Le Saint-Pere descendit de son carrosse de voyage, reçut leurs hommages, et leur donna sa main à baiser.

Au moment où le drapeau du souverain pontife fut arboré sur la nouvelle tour de Pont-Molle, construite sous le regne de notre souverain Pie VII, le château Saint-Ange le salua d'un coup de canon. Ce coup de canon fut le signal de l'allégresse; la foule assemblée poussa un cri de joie. Ce cri se propagea de rue en rue jusqu'aux confins de Rome. On agitait les chapeaux en l'air, et l'on voyait sur tous les visages le sentiment de bonheur qui remplissait tous les cœurs.

S. S. ne monta dans le Casino contigu à Ponte-Molle, que pour changer de costume. Elle reçut dans son appartement les personnes qui avaient eu l'honneur de lui baiser la main. Le Saint-Pere entra ensuite dans le carrosse préparé pour son entrée dans sa capitale, avec LL. EEm. les cardinaux Matrei et Pacca. Ce carrosse était un don de S. M. C. le roi Charles IV. Soixante-deux jeunes gens, tous vêtus en habit noir, avec une bandouliere égale-

ment noire, à laquelle pendaient des cordons de soie cramoisie et des agrafes, voulurent avoir l'honneur de traîner eux-mêmes le carrosse.

La commission d'état, dans ses voitures et habits de gala, ouvrait la marche de ce pompeux cortége; venaient ensuite les cavaleries autrichienne et napolitaine. Cette derniere a eu l'honneur d'escorter le Saint-Pere depuis le jour où il a mis le pied dans les lieux occupés par l'armée napolitaine.

Le clergé de Rome escortait processionnellement la voiture de S. S. qui, ainsi que nous l'avons dit, était traînée par des jeunes gens, et environnée par la garde suisse, dans son antique uniforme M. le lieutenant-général Pignatelli était à cheval, à la droite du carrosse, et M. le commandant de la cavalerie autrichienne était à la gauche. Les officiers d'état-major de l'armée napolitaine marchaient derriere. La rue de Ponte-Mollé, à la porte du Peuple, était jonchée de fleurs. Les acclamations du peuple étaient générales. D'un bout à l'autre de la ville on n'entendait qu'un seul cri de tendresse et d'amour.

A la porte du Peuple, le sénat romain arrêta quelques instants la voiture du Souverain Pontife, et M. Rinaldo de Bufaro, lui adressa ces paroles :

« Très-Saint-Pere,

« La religion triomphe, le monde catholique se réjouit, et spécialement Rome, qui est le siége du Souverain Pontife. On raconte la magnanime constance de Votre Sainteté pendant les vicissitudes de l'église et de la souveraineté. Le Sénat, au nom du peuple Romain, dépose aux pieds de V. S. les témoignages de la plus vive reconnaissance, et lui prête cet hommage et cette fidélité qu'il a toujours conservées dans son cœur, comme il a toujours donné, dans toutes les circonstances, des preuves non équivoques d'attachement et de vénération, qu'il se trouve heureux de vous exprimer de nouveau au moment de votre retour, et il implore votre bénédiction paternelle."

S. S. a daigné accueillir avec sa bonté accoutumée ce peu de mots, et répondre :

« Je remercie le Sénat Romain des témoignages qu'il me donne au nom du peuple. Rien cependant ne doit s'adresser a moi, mais tout à Dieu."

Le premier conservateur répliqua ainsi :

« Parmi les vertus qui sont le partage de V. S., brille

la profonde humilité; mais V. S. verra les témoignages d'amour que j'ai exprimés au nom du Sénat, confirmés par les acclamations de joie de la population entiere."

S. S. a daigné de nouveau remercier le Sénat, et lui donner sa bénédiction.

Nous entreprendrions en vain de décrire l'enthousiasme qui animait tous les citoyens; on se précipitait sous les pas de notre pere, pour recevoir sa bénédiction; des larmes coulaient de tous les yeux. Les triomphes de l'ancienne Rome sont bien peu de chose en comparaison de ce triomphe de reconnaissance et d'amour, et l'enthousiasme de la gratitude des Grecs pour le consul Flaminius, lorsqu'il proclama aux jeux olympiques la liberté de la Grece, cédera dans l'histoire la prééminence à l'enthousiasme des Romains dans cette journée mémorable.

Après le passage de S. S., les souverains d'Espagne, d'Etrurie et de Sardaigne se rendirent à leur palais. S. M. la reine d'Etrurie fut à l'église Saint-Pierre, et de là se transporta au Quirinal dans la galerie de l'Aurore du prince Palavicini, pour être spectatrice de l'arrivée de S. S. à sa résidence apostolique.

Pendant ce temps, S. M. le roi de Sardaigne s'étant rendu à la basilique du Vatican, pour attendre le Saint-Pere. Instruit de son arrivée, il fut à sa rencontre sous le portique de ce temple magnifique. Il se précipita aux pieds de S. S., qu'il voulait embrasser; mais le Saint-Pere lui tendit les bras et fit tout ses efforts pour l'en empêcher.

S. S. arriva fort tard à la résidence apostolique du Quirinal, et ne put prendre du repos qu'après avoir, à plusieurs reprises, donné sa bénédiction à la foule immense de peuple rassemblée sous les fenêtres de son palais. Enfin chacun se retira avec l'allégresse dans le cœur de revoir enfin ici son monarque, son pasteur, si long-temps l'objet de ses désirs, et de ses regrets.

Paris, 12 Juin.

L'ambassadeur anglais, nommé pour résider près la cour de France, est Sir Charles Stuart, qui a rempli les mêmes fonctions près la cour de Lisbonne.

Une décision du Roi, du 8 Juin, a fixé l'organisation des bureaux du ministere de la marine et des colonies.

Ces bureaux seront divisés ainsi qu'il suit :

Secrétariat-général ; direction de l'administration du personnel ; direction des ports et arsenaux ; direction des colonies ; direction des fonds et de la comptabilité.

Nul ne pourra désormais être admis dans les bureaux du ministere de la marine qu'après avoir servi au moins pendant trois ans dans l'administration des ports ou sur les vaisseaux.

Les sous-chefs de bureaux qui auront rempli la condition ci-dessus, pourront, après trois ans d'exercice dans cette place, être nommés sous-commissaire de la marine, et, après dix ans, ils seront susceptibles d'obtenir le grade de commissaire.

Les chefs de bureau, immédiatement subordonnés aux directeurs, auront rang de commissaires de la marine ; ils en pourront obtenir le grade, s'ils ont servi dans les ports ou sur les vaisseaux au moins pendant trois ans, et s'ils réunissent quinze ans de service, dont trois en qualité de chef de bureau. Ils pourront aussi être promus au grade de commissaire principal, selon l'importance de leurs fonctions et la distinction de leurs services.

Le secrétaire-général et les directeurs, quel que soit leur grade dans l'administration de la marine ou des colonies, auront rang de commissaire-général de la marine, pendant la durée de leurs fonctions, et après dix ans d'exercice, le brevet leur en sera expédié.

Le même jour le Roi a nommé MM. le comte de Najac, intendant général des classes et conseiller-d'état honoraire : de Chabanon, commissaire principal de la marine, secrétaire-général du ministere ; Forestier, intendant des armées navales et directeur de l'administration du personnel : Jurien, intendant des armées navales, directeur des ports et arsenaux ; Delareinty, directeur de l'administration des colonies : Percheron, directeur des fonds et de la comptabilité ; Riviere, directeur de l'administration de la caisse des invalides ; Poncet, inspecteur de la marine près de l'administration des fonds et de la comptabilité.

Une ordonnance du roi, en date du 6 Juin, contient les dispositions suivantes :

Le dépôt des cartes et plans de la marine et des colonies, et celui des chartes et archives, seront sous les ordres d'un chef supérieur, qui sera choisi parmi les officiers-généraux de la marine, et qui aura le titre de directeur-général des dépôts des cartes, plans, chartes et archives de la marine et des colonies.

Il y aura un directeur adjoint, choisi parmi les officiers-généraux ou supérieurs de la marine.

Le corps des ingénieurs hydrographes destinés à la levée et à la construction des cartes marines, est attaché à cet établissement : il sera composé de deux ingénieurs en chef, trois ingénieurs de 1ere classe, trois ingénieurs de 2e classe, quatre ingénieurs de 3e classe, d'un nombre d'éleves determiné par les besoins du service, mais qui ne pourra dépasser celui de quatre.

Les ingénieurs en chef auront le même rang et les mêmes prérogatives que les chefs des constructions navales ; les ingénieurs de 1ere classe, de 2e et de 3e, les rangs et prérogatives de classes correspondantes du génie maritime. Les éleves seront assimilés aux éleves admis du même corps.

Nul ne pourra être ingénieur hydrographe avant d'avoir été au moins deux ans éleve, d'avoir fait une campagne à la mer ou sur les côtes, et d'avoir été examiné.

Le roi a nommé M. le comte de Rosily, vice-amiral, membre du bureau des longitudes, directeur-général des cartes, plans et archives : M. le chevalier de Rossel, ancien capitaine de vaisseau, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, directeur adjoint, M. Buache, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, ingénieur hydographe en chef et conservateur ; M. Beautemps-Beaupré, membre de l'Institut, ingénieur hydrographe en chef et conservateur adjoint ; MM. Pruyost, Lartigue, Raoul, ingénieurs de premiere classe ; MM. Daussy, Bailly, Fayolle, ingénieurs de seconde classe ; MM. Croisey, Collin, Gressier, ingénieurs de troisieme classe.

Le Roi a nommés M. le comte Etienne de Durfort, capitaine-lieutenant de la compagnie de gendarmes de la garde ; M. le comte Charles de Damas, capitaine-lieutenant de celle des chevau-légers ; M. le comte de Nansouty, capitaine-lieutenant mousquetaires-gris ; M. le comte de la Grange, capitaine-lieutenant des mousquetaires-noirs ; M. le duc de Mortemart, capitaine des cent-suisses ; M. le comte de la Roche-Jacquelin, commandant des grenadiers à cheval, et M. le comte de Vergennes, commandant des gardes de la porte.

Deux armées de quatre cent mille hommes avaient été successivement anéanties ; la France était ravagée, tout son territoire envahi, sa capitale occupée. La douleur s'écria

alors : « Où sont-ils ces princes dont les ancêtres ont régné « sur les nôtres ; ces princes si regrettés, si désirés, mais « hélas ! si peu espérés !» LES VOILA ! Tout-à-coup, comme par enchantement, un nouvel horizon se découvre, la scene change. Il se trouve que nos ennemis sont nos alliés ; la France entiere nous est rendue. La guerre elle-même est devenue un bienfait. Que les meres se rassurent ; le canon des combats ne doit plus se faire entendre que pour annoncer la paix.

Comment, nous dit-on, nous allons perdre au Midi et au Nord toutes ces contrées par lesquelles la France s'était étendue d'un côté jusqu'aux Bouches de l'Elbe, d'un autre côté jusqu'à celles de Cattaro ! O l'heureuse perte ! nous pouvons nous en féliciter comme d'une véritable conquête. Désormais du moins, nous serons entre nous et à nous. En entrant dans nos sénats, dans nos conseils-d'état, dans nos tribunaux, nous n'y verrons plus et ces hommes du Nord et ces hommes du Midi, s'efforçant maladroitement de s'assimiler à nos lois, à nos mœurs, à nos manieres, à notre langage, et ne sachant pas même nous demander en français le respect attaché à leurs places.

Hier, la paix a été annoncée, et déjà l'impatience voudrait en connaître toutes les dispositions. Il nous semble que les articles les plus importants sont déjà connus. Le regne de la tyrannie a cessé. Nos anciens souverains nous sont rendus. La France est conservée dans toute son intégrité. N'est-ce pas assez pour notre bonheur comme pour notre gloire ! Que les rues soient jonchées de fleurs ; que la joie éclate de toutes parts ; que l'airain annonce des jours d'allégresse et de fête.... Cependant, cet ancien gouvernement nous a laissé beaucoup de douleurs. Oui, nous avons éprouvé beaucoup de pertes ! Oui, en plusieurs points nous sommes déchirés, appauvris ! Oui ; mais au milieu de tous ces maux, si nous avons recouvré avec de nouvelles lois nos anciennes libertés et notre ancienne patrie ; si nous avons le droit de compter sur un meilleur avenir et sur de meilleurs jours, sachons nous en réjouir franchement et nous en féliciter. Le temps effacera nos douleurs ; il réparera nos pertes, il cicatrisera nos plaies. Encore un peu de temps, et avec notre activité et notre industrie, il sera facile à un gouvernement paternel de faire refleurir parmi nous la prospérité et l'abondance.

Enfin les processions de la Fête-Dieu, qui datent de plusieurs siecles, qui étaient interrompues depuis vingt-cinq ans dans la capitale du royaume très-chrétien, ont eu lieu aujourd'hui avec leur éclat et leur pompe antiques. Laissons la froide philosophie déclamer contre les pieux et respectables usages de nos peres. Nous connaissons les fruits de sa doctrine; ils sont amers. Elle n'attaque le culte que pour détruire la religion qui la gène et la blesse. Unissons-nous plutôt à la multitude recueillie, empressée d'offrir ses hommages au Très-Haut, qui se rapproche d'elle, la visite, opere des merveilles, contracte en quelque sorte une nouvelle alliance avec son peuple. La Fête-Dieu, que nous célébrons aujourd'hui, se lie aux sentiments de la plus douce reconnaissance. Le nom du Seigneur a retenti dans les rues de Paris; on a entendu ces belles hymnes qui semblaient avoir été oubliées, et qui auraient été consacrées dans les écoles si elles eussent appartenu au paganisme. La jeunese a été témoin de cérémonies qui lui étaient inconnues; elle a joui d'un spectacle plus intéressant que ne peuvent l'être les spectacles profanes: celui de la Fête-Dieu a quelque chose d'auguste, d'imposant. Il n'est pas seulement fait pour les yeux; il tient au dogme le plus sacré.

Le temps ne pouvait être plus propice à une cérémonie extérieure. Dès le matin les rues ont été tapissées, des reposoirs décorés avec goût ont été préparés, des guirlandes de feuillages et de fleurs ont été suspendues aux endroits où devait s'arrêter le Saint-Sacrement. Plusieurs rues ont été jonchées de verdure. La garde était sous les armes. Partout les processions se sont faites avec le plus grand ordre, et le pleuple a témoigné le plus grand respect pour les choses saintes. Dans toutes les paroisses le dais a été accompagné, comme autrefois, des gens des grandes maisons, qui portaient des flambeaux. On voyait à la suite du dais, encore comme autrefois, les Montmorency, les Mortemart, les Choiseul, les d'Harcourt, les grands de la nation, les personnes qui approchent le plus près du trône, les magistrats, des officiers de tout grade, etc. Cette journée, qui nous ramene à des temps plus heureux, mérite bien sa place dans les événements qui viennent de changer notre destinée.

Londres, le 20 *Juin*, 1814.

Les dix jours qui se sont écoulés depuis la publication de notre dernier Numéro, ont été consacrés à des cérémonies ou réjouissances en l'honneur de Leurs Majestés l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse, et des princes et autres illustres étrangers qui les ont accompagnés dans ce pays-ci. La levée d'un emprunt de vingt-quatre millions sterling, qui a été faite avec autant de facilité que d'avantage pour l'Etat, a été, pour ainsi dire, la seule affaire importante qui ait été consommée dans cet intervalle. Toutes les autres ont été spontanément suspendues, et les discussions les plus graves ont été ajournées dans les deux Chambres du Parlement, afin qu'il n'y eût aucune interruption dans les hommages de respect et d'admiration que tous les corps et toutes les classes de la Nation Anglaise s'empressent de rendre aux augustes Alliés et amis du Prince Régent. Ainsi que l'Empereur a daigné l'observer, " on dirait que le peuple anglais, le plus actif et le plus industrieux de la terre, n'eût aujourd'hui pas d'autre chose à faire", qu'à suivre les pas de ces illustres hôtes, et à épier les occasions de leur offrir le tribut de son estime et de sa vénération. Dans tous les lieux qu'ils honorent de leur présence, et partout sur leur passage, les mêmes acclamations signalent leur arrivée ; les mêmes empressements les accompagnent, et les mêmes vœux pour leur conservation les suivent.

Nous avons rendu compte précédemment de leurs démarches jusqu'au Vendredi, 10, jour où Leurs Majesté allerent voir les courses d'Ascott, et nous avons dit qu'elles étaient retournées fort tard dans la capitale. Il nous reste à rapporter

brievement ce qui s'est passé depuis ce jour. Nous observerons que les deux Monarques, ainsi que S. A. I. la Grande-Duchesse Catherine, se levent de très-bonne heure, et qu'ils employent la plus grande partie de la journée à visiter ce que la capitale ou les environs offrent de plus curieux.

Le Samedi, 11, dans la matinée, S. M. I. et la Grande-Duchesse sa sœur, accompagnés du Prince d'Orange, du comte Lieven, de leurs chambellans et de plusieurs autres personnes de distinction, allerent visiter le bel établissement de la Banque d'Angleterre. Le corps des volontaires de la Banque, qui était sous les armes, rendit les honneurs militaires à l'Empereur. Les gouverneur, député-gouverneur et directeurs assemblés, reçurent Sa Majesté et lui montrerent toutes les parties de l'édifice, en lui donnant des explications détaillées sur la distribution et l'usage des divers bureaux, et sur les différentes branches de l'administration de cette compagnie. L'Empereur prêta une oreille attentive aux éclaircissements qui lui furent donnés, et en remerciant avec affabilité les gouverneurs et directeurs des attentions qu'ils avaient eues pour lui et sa sœur, il voulut bien ajouter que ce qu'il avait vu et entendu dans ce pays-ci, justifiait parfaitement tout ce que la renommée publiait dans l'univers entier relativement au peuple Anglais, sous les rapports de l'étendue de son commerce, de sa richesse réelle, et de son caractere loyal et généreux. Avant de quitter la Banque, S. M. prit part à une collation qui avait été préparée pour elle et les personnes qui l'accompagnaient.

A cinq heures, S. M. I. se rendit dans ses appartements au palais de St. James, pour y recevoir une adresse de la cité de Londres. Le Lord Maire, accompagné des Aldermen et autres

officiers de la corporation, revêtus de leur grand costume, furent introduits auprès de Sa Majesté, et le magistrat fit lecture de l'adresse qui se terminait ainsi :

" Permettez-nous, Sire, de vous exprimer combien nous sommes flattés du grand honneur que fait à la Grande-Bretagne la visite d'un Empereur qui n'est pas plus illustré par son haut rang que ses fonctions suprêmes ne le sont par les vertus dominantes de son cœur, qui embrassent tout ce qu'il y a de noble, tout ce qu'il y a de gracieux, tout ce qu'il y a de grand, de bon et de consolant.

" Puissent vos précieux jours être longtemps conservés, et puissent les bienfaits que Votre Majesté a conférés à l'univers être récompensés par le bienfait qui doit être le plus doux au cœur d'un souverain, la fidélité, l'affection et la prospérité de vos peuples, pénétrés de reconnaissance et d'admiration, par les applaudissements des nations environnantes, et, ce qui est au-dessus de tout, par le témoignage silencieux de votre conscience et l'approbation de votre propre cœur."

L'Empereur fit une réponse très-gracieuse en langue anglaise, et la prononça avec son aménité accoutumée ; en voici la traduction :

" Je vous remercie de cette indulgente et flatteuse adresse.

" J'ai long-temps désiré de visiter ce pays-ci, et c'est avec un surcroît de satisfaction que je me trouve au milieu de vous dans un moment où, après une guerre pleine de gloire, il a été donné à l'Europe une paix qui fera long-temps, je l'espere, le bonheur du genre humain.

" Vous pouvez assurer vos concitoyens que la Nation Britannique a toujours possédé mon respect : sa conduite durant la longue et pénible lutte qui vient de finir commande mon admiration, comme elle a commandé celle de l'univers entier. En guerre, j'ai été le fidele allié de la Grande-Bretagne ; en paix, je désire d'être constamment son solide ami."

Le Lord-Maire et son cortége passerent ensuite aux appartements du duc de Clarence, pour présenter une adresse à Sa Majesté Prussienne. Ils trouverent le Roi prêt à les recevoir, et environné des princes de son sang, des princes de Wirtemberg et Mecklenbourg, et de plusieurs généraux et officiers étrangers. Sa Majesté leur fit l'accueil le plus gracieux, et après avoir entendu la lecture de l'adresse, elle prononça en langue allemande la réponse suivante, dont une traduction anglaise fut ensuite lue à la corporation :

" Milord et Messieurs,

" Je vous remercie de l'obligeante adresse que vous me présentez à l'occasion de mon arrivée dans cet heureux pays J'éprouve une satisfaction particuliere à recevoir les sinceres compliments et félicitations d'un corps aussi distingué et aussi éminent que le sont les Lord-Maire, Aldermen et Conseil Commun de l'une des premieres cités de l'univers. Je me réjouis avec vous de ce que les glorieux efforts des souverains Alliés dans la cause de l'Europe, ont définitivement accompli le renversement d'une tyrannie gigantesque, par laquelle les nations de l'Europe souffrante ont été opprimés. Lorsque je contemple les magnanimes efforts que chacun de mes grands alliés a faits individuellement dans

notre grande lutte, je vois que la persévérance, l'énergie et les grands sacrifices du peuple de ce royaume sont suréminents. Je reconnais l'assistance que mes sujets et mes armées ont reçue, par la sage politique de mon bon frere et allié le Prince Régent, et par le grand exemple qu'il a donné à l'univers par sa persévérance, dans laquelle il a été si bien secondé par la vigueur, la constance de la nation, et la sagesse de ses ministres. Lorsque vous me félicitez sur la conduite de mon armée, je puis vous assurer que j'ai vu avec autant d'admiration ces braves légions qui, après avoir promptement débarqué dans la Péninsule, sous leur grand commandant, sont arrivées dans le cœur de la France, couvertes de la gloire de leurs exploits, pour participer à notre triomphe commun, et terminer la guerre la plus nécessaire et la plus juste, par une paix équitable, et, je l'espere, durable.

" Je ne puis prendre congé de vous, sans vous exprimer mon désir ardent que l'union cordiale qui est si heureusement établie entre la Grande-Bretagne et la Prusse puisse durer pendant des siecles, et que la parfaite intelligence qui subsiste entre mon bon frere et allié le Prince Régent et moi soit à jamais inaltérable."

Le même jour, la Compagnie de Russie eut l'honneur de présenter une adresse à l'Empereur qui la reçut avec la plus grande affabilité.

Ces diverses cérémonies occuperent les deux Souverains jusque vers huit heures du soir. LL. MM. se rendirent alors chez le comte de Liverpool, pour y dîner avec le Prince Régent et un grand nombre de princes et autres illustres étrangers.

Vers dix heures et demi, les monarques allerent à l'Opéra Italien. Comme on avait su

qu'ils devaient honorer ce théâtre de leur présence, une immense multitude en avait assailli les portes avant l'heure où elles sont ordinairement ouvertes, et la salle avait été remplie en un instant. Les receveurs et autres personnes employées aux portes avaient été obligés de céder à l'impétuosité de la foule et d'abandonner leurs postes. En conséquence, très-peu de personnes purent payer leur entrée. Deux loges avaient été réunies et décorées pour la réception de Leurs Majestés. A leur arrivée, tous les spectateurs se leverent spontanément et la salle retentit d'applaudissements vifs et réitérés. On demanda le *God save the King*, qui fut chanté par toute la troupe. Leurs Majestés joignirent leurs voix à celles des acteurs, et toute l'assemblée les ayant imitées, comme par un mouvement électrique, l'hymne national fut chanté avec ferveur, et répété par un illustre et nombreux chœur, qui ne peut avoir de pareil dans aucune autre partie du monde. Le Prince Régent se plaça au centre de la loge, ayant à sa droite Sa Majesté Prussienne, et à sa gauche l'Empereur, qui était ainsi plus près du théâtre. S. M. portait un uniforme écarlate avec de larges épaulettes et l'Ordre de la Jarretiere. Le Prince Régent était en uniforme de Feld-Maréchal, et le Roi de Prusse portait un habit bleu foncé avec une broderie au collet, et plusieurs Ordres, parmi lesquels était celui de la Jarretiere. Le maintien gracieux du Prince Régent, et l'air de santé qui brillait sur son visage fixerent les regards de l'assemblée, et lui causerent une vive satisfaction. Lord Liverpool était debout derriere le Prince Régent, et le Vicomte Castlereagh derriere le roi de Prusse, qui adressait continuellement la parole à Sa Seigneurie. Dans la loge voisine étaient les Princes de Prusse, avec Sir Charles Stewart et d'autres généraux. Le Prince d'Orange était dans la loge de la Duchesse

d'York. Peu après l'arrivée des Princes, la Princesse de Galles entra dans sa loge habituelle, à peu près en face de celle qu'ils occupaient. S. A. R. fut accueillie avec applaudissement. Leurs Majestés et le Prince Régent se leverent et la saluerent, et elle fit une révérence profonde et gracieuse.

On peut aisément concevoir que le théâtre était la partie de la salle qui fixait moins l'attention de l'assemblée. Au second acte du nouvel opéra d'*Aristomedo*, succéda un hymne composé pour cette occasion, et mis en musique par Pucoitta ; il fut très-applaudi. A l'issue de l'opéra, l'Empereur, le Roi de Prusse, le Prince Régent, et leurs nombreuses suites se rendirent chez Lord Castlereagh, pour y souper, et ils y resterent jusque vers trois heures du matin.

Dimanche matin, le Roi de Prusse se rendit avec sa famille et sa suite à l'église de Westminster, où il assista au service divin. L'Empereur et la Grande Duchesse allerent dans une chapelle particuliere, Welbeck-Street.

Leurs Majestés reçurent des dépêches de France et expédierent leurs réponses. L'Empereur et la Grande Duchesse reçurent aussi des visites, et l'Amiral Saumarez fut présenté à S. M., qui l'accueillit avec distinction.

Les deux souverains monterent ensuite à cheval et vers deux heures ils allerent se promener dans Hyde-Park. Ils avaient une suite de plus de cent personnes, parmi lesquelles étaient tous les Princes étrangers et la plupart de leurs généraux et officiers. Une foule immense couvrait toutes les avenues et la promenade ; et L. M. ne cesserent pas un instant de recevoir les témoignages les plus empressés du respect et de l'admiration qu'ils inspirent. A leur retour en ville, ils furent l'objet des mêmes empressements. L'Empereur

daigna complaire au peuple, en se montrant plusieurs fois au balcon de son hôtel, et faisant des saluts gracieux, auxquels il fut riposté à différentes reprises par les cris les plus animés de *Vive l'Empereur!*

Le soir, Mgr. le Prince Régent donna un banquet royal, auquel furent admis les principaux princes et personnages étrangers et Anglais, et qui, comme le premier, fut distingué par une grande magnificence et par la grâce particuliere avec laquelle le royal hôte en fit les honneurs.

Lundi, à neuf heures du matin, les monarques et le Prince Régent s'embarquerent sur la barge de l'amirauté, portant le pavillon royal magnifiquement décoré, pour aller à Woolwich. D'autres barges suivaient et portaient des pavillons Russes, Prussiens, etc. Toutes les maisons qui dominent sur la riviere étaient couvertes de spectateurs.

Les barges de la cité, à bord desquelles étaient le Lord Maire et les principaux officiers de la corporation, joignirent le cortége, immédiatement après qu'il eut passé sous le pont de Londres. L'immense nombre de vaisseaux et bâtiments de toute espece mouillés dans le port et de chaque côté de la riviere, sur un espace de plusieurs milles, put donner à Leurs Majestés quelque idée du commerce de cette vaste cité. Elles arriverent à Woolwich vers midi, et furent saluées par la frégate la Thisbé, qui portait le pavillon du Vice-Amiral Legge, et par quelques autres vaisseaux. Elles allerent visiter le Nelson, vaisseau neuf, de 120 canons. A leur débarquement, les souverains furent reçus par le Comte Mulgrave, Grand Maître de l'Artillerie, avec tous les honneurs d'usage, et au bruit d'une décharge d'un grand nombre de canons du plus fort calibre. Leurs Majestés furent conduites dans l'arsenal

et les divers atteliers, qu'elles examinerent avec autant d'intérêt que d'attention. Elles virent avec un plaisir particulier une décharge de fusées de Congreve, en présence de leur inventeur. Vers trois heures les augustes Alliés allerent aux casernes, où des rafraîchissements avaient été préparés. Ils quitterent Woolwich vers six heures et revinrent par terre dans la capitale, traversant Greenwich et le pont de Westminster.

Le soir, le Marquis de Stafford eut l'honneur de donner à dîner au Prince Régent et aux illustres étrangers. Les convives étaient au nombre de 64.

L'auguste compagnie alla ensuite chez la Comtesse de Cholmondeley, où la soirée se termina par un bal et un souper splendide.

Mardi matin, les deux souverains et Mgr. le Prince Régent partirent pour aller visiter l'université d'Oxford. Les deux lettres suivantes donneront une idée de la réception qui leur a été faite.

Oxford, le 14 Juin à 9 Heures du Soir.

Depuis quelques jours il y avait une grande affluence d'étrangers de distinction dans cette ville. Toutes les routes étaient encombrées, et dans la ville le prix des logements et autres objets de premiere nécessité s'était élevé au-delà de toute proportion.

Lord Grenville, chancelier de notre Université, est arrivé hier, et les convocations et préparatifs nécessaires ont été faits dans la soirée pour la réception du Prince Régent et de ses augustes alliés. Ce matin, à dix heures et demie, le chancelier et les autres chefs et procteurs se sont réunis dans la salle des délégués, et un programme des cérémonies qui devaient avoir lieu a été ar-

rôté. Tous les membres de l'université, en grand costume, se sont ensuite rendus dans la salle du collége de Magdelaine, où le duc d'York et divers autres grands personnages sont allés également. Les maire, aldermen et autres officiers de la corporation de la cité d'Oxford se sont placés sur le pont.

Le prince de Mecklenbourg est arrivé vers midi dans une voiture de la reine, et il a annoncé l'approche du Prince Régent. Lord F. A. Spencer, qui commande les troupes de service ici, est allé au-devant de S. A. R. Le Prince est arrivé peu après, et S. A. R. est descendue de sa voiture sur le pont, où le chancelier l'a reçue et a mis à ses pieds les bâtons des bedauds de l'Université. Le Régent les a rendus immédiatement. Le maire s'est avancé alors et a présenté au Prince les attributs de sa charge ; S. A. R. les lui a remis avec grâce. Alors le cortége s'est mis en mouvement, la corporation marchant en tête, suivie immédiatement du maire et du chancelier de l'université, tous découverts. Venait ensuite le Prince Régent le chapeau à la main, portant l'uniforme de Windsor, la Jarretiere, et les ordres de Russie et de Prusse. A sa droite était le duc d'York, portant le manteau de l'Université et l'ordre de la Jarretiere. Ces princes étaient suivis des Lords Sidmouth, Darnley, Harcourt, Essex, Pembroke, Spencer, T. Fortescue, et d'un grand nombre de membres de l'université, laïcs ou ecclésiastiques. Le cortége est arrivé en cet ordre à l'école de théologie, et le Prince Régent s'y étant assis, il a reçu du chancelier une adresse de l'université à laquelle il a fait une réponse gracieuse. Le chancelier a présenté ensuite à S. A. R. tous les officiers de l'université, puis l'a conduite aux appartements préparés pour elle au collége de l'église du Christ.

Vers une heure l'Empereur Alexandre et son illustre sœur sont arrivés ensemble dans une barouche ouverte, attelée de quatre chevaux seulement. L'Empereur était en habit bleu uni, et, de même que la princesse, il a fait des saluts réitérés au peuple, qui n'a pas cessé de lui témoigner son respect et sa joie par des acclamations, jusqu'au moment où il est arrivé au collége de Merton, où des appartements étaient préparés pour sa réception.

Le roi de Prusse a suivi de près l'Empereur. Il était aussi dans une barouche ouverte, avec les deux princes ses fils, et il portait un habit brun uni. Ils sont allés descendre au collége de Corpus-Christi, en dehors duquel il a été placé sur-le-champ une aigle prussienne et une garde d'honneur.

Les personnes de la suite des monarques sont arrivées successivement. Le maréchal Blucher est entré dans la ville vers quatre heures. De vifs applaudissements ont été prodigués à ce brave vétéran. Mgr. le Prince Régent l'a fait loger dans le collége qu'il habite lui-même.

L'Empereur, peu après son arrivée, a quitté ses appartements et il est allé à pied visiter tous les colléges, écoles et églises, et l'imprimerie de Clarendon. Vers cinq heures il est rentré au collége de Merton, où il a reçu une adresse du maire et de la cité d'Oxford, qui sont allés ensuite en présenter une pareille à Sa Majesté Prussienne.

Aucune garde d'honneur n'a été placée au collége de Merton, et rien n'annonce à l'extérieur la résidence de S. M. Impériale.

Le Prince d'Orange est logé au collége de St.-Jean.

Ce soir l'Université donne un grand repas aux illustres visiteurs, dans la bibliotheque de Radcliffe. Dans l'intérieur de ce bel édifice, de

forme circulaire, sont huit arcades qui supportent une vaste galerie surmontée d'une coupole. Sous les arcades, il y a cinq tables de vingt couverts chacune, et au centre une table en fer à cheval, de plus de 80 couverts. Au centre de cette table, sont les places destinées au chancelier et à ses augustes convives. Ils se sont réunis dans la salle de Tous les Saints, et la rue qu'ils ont traversée pour aller à la Bibliotheque était couverte d'un beau tapis.

Oxford, le 15 Juin, à 8 Heures du Soir.

Le banquet d'hier a été superbe, et l'effet en était encore relevé par la forme de l'édifice et les facilités qu'elle procurait pour jouir du coup-d'œil qu'il présentait. La galerie a été ouverte au public ; on y montait par l'escalier ordinaire, et l'on en descendait par un escalier de bois construit en dehors à cet effet. C'était véritablement un spectacle enchanteur de voir les souverains de trois vastes états, unis par les liens de l'amitié, prendre part à une telle fête, en présence d'une multitude de spectateurs empressés à les admirer.

Le soir, toute la ville a été illuminée. Non-seulement les édifices publics et les maisons particulieres offraient des devises et transparents remarquables et une profusion de lampions ; mais on a illuminé aussi le portail de l'église de Ste. Marie et ses colonnes torses, de maniere à conserver l'aspect de l'ancienne architecture. Un transparent annonçait que c'était en l'honneur de la paix que cette illumination inusitée d'un édifice consacré au service divin, avait lieu.

Dans la soirée les rues et promenades ont offert un spectacle curieux et singulier, en raison de la diversité des costumes qu'on remarquait

parmi la foule qui les parcourait. A la suite des souverains et des plus illustres personnages, on voyait des groupes de villageois et citadins du voisinage, dont les habillements contrastaient avec ceux des femmes élégantes venues de la capitale et ses environs, autant qu'avec le costume collégial des nombreux étudiants et membres de l'université. Vers une heure du matin, un orage violent survint tout-à-coup, et mit fin aux plaisirs de la promenade, en éteignant toutes les lumieres.

Ce matin le Prince Régent et les monarques et princes étrangers ont été conduits dans las alle appelée le théâtre. Au centre sur une plateforme était un fauteuil couvert en velours cramoisi, pour le Prince Régent ; et des fauteuils pareils à droite et à gauche pour l'Empereur et le roi de Prusse. Le chancelier s'est assis à la gauche du Roi, et la grande-Duchesse à la droite de l'Empereur. Un peu plus bas sur la droite de la Princesse étaient des fauteuils pour les princes étrangers ; les autres étrangers et personnages distingués ont été placés sur la gauche du chancelier. L'Empereur, le Prince Régent et le Roi de Prusse sont entrés revêtus de leurs manteaux et ont pris leurs places. Les diplômes du degré de docteur en droit civil, qui avaient été expédiés deux jours auparavant, ont été remis à Leurs Majestés par le chancelier, qui a proposé ensuite un diplôme de docteur en droit pour le duc de Wellington. Il a été adopté immédiatement, les deux souverains ayant émis leurs votes comme docteurs de l'Université. Le degré de docteur honoraire a été conféré ensuite au Prince Metternich, au comte Lieven et au feld-maréchal Prince Blucher. Ensuite M. Crowe, orateur public de l'université, est monté à la tribune et a adressé aux souverains et illustres étrangers un

discours en latin, qu'il a prononcé avec beaucoup de dignité. Diverses pieces de vers en langue anglaise ont été récitées ensuite par quelques étudiants. Les sujets étaient en général l'embrâsement de Moscou, la tyrannie et la chûte de Buonaparté, l'union, la persévérance et la magnanimité des Alliés, l'héroïsme des généraux russes et prussiens, le succès de la cause commune, la conduite sage et libérale du Prince Régent. La lecture de quelques odes grecques et latines a terminé les exercices. Les souverains sont allés ensuite à l'hôtel de ville, où les libertés de la cité leur ont été présentées dans des boîtes d'or. Ils sont allés ensuite à Blenheim, d'où ils sont revenus vers cinq heures et sont partis pour retourner à Londres.

Jeudi, l'Empereur et la duchesse d'Oldenbourg, qui avaient passé la nuit sur la route d'Oxford et avaient essuyé un violent orage, arriverent à l'Hôtel-Pulteney vers trois heures du matin. L'Empereur avait promis d'aller au bal de la comtesse de Jersey. Malgré la fatigue du voyage, il changea promptement d'habit, courut chez la comtesse et y resta jusqu'à six heures.

Vers onze heures et demie, S. M. alla à l'église de St.-Paul, où le Roi de Prusse et les princes ses fils l'avaient précédé. Les monarques virent avec intérêt le touchant spectacle de 7000 enfants élevés dans des maisons de charité entretenues avec le produit de contributions individuelles et purement volontaires, sans aucun secours de l'état. Ce témoignage vivant de la bienfaisance nationale parut faire une profonde impression sur l'esprit et le cœur des monarques.

Le soir ils dînerent chez Lord Castlereagh, avec un grand nombre de princes et de personnages distingués de diverses nations. Ils allerent ensuite au théâtre de Drury-lane où une assemblée extrêmement nombreuse les accueillit avec un enthousiasme qui ne peut s'exprimer. Le spestacle fut suspendu et le *God save the King* fut chanté par les acteurs réunis sur le théâtre au nombre d'environ 200. Lorsque LL. MM. quitterent la salle, les applaudissements recommencerent avec la même vivacité et se prolongerent long-

temps après leur départ. Elles allerent chez la marquise de Hertford où un souper et un bal magnifiques les attendaient.

Vendredi, l'Empereur de Russie, qui n'avait quitté l'assemblée de la marquise d'Hertford qu'à six heures du matin, monta en voiture à onze heures, avec le Roi de Prusse et la Grande-Duchesse pour aller visiter l'asyle militaire et l'hôpital des Invalides, à Chelsea. Leurs Majestés se séparerent ensuite; le Roi de Prusse revint en ville; fit une visite au Duc d'York et reçut celles du Prince de Mecklenbourg et de plusieurs autres grands personnages.

L'Empereur alla à Greenwich, et visita tous les établissements consacrés aux invalides et aux éleves de la marine, ainsi que l'observatoire royal. A son retour Sa Majesté Impériale donna audience à deux Américains nouvellement arrivés dans ce pays-ci.

Vers huit heures du soir, les deux Souverains et la Duchesse d'Oldenbourg se rendirent dans la salle des marchands tailleurs, où les marchands et banquiers de Londres leur donnerent un festin somptueux. Le Duc d'York y occupa le fauteuil, en l'absence du Prince Régent. L'Empereur se plaça à la gauche de Son Altesse Royale et le Roi à sa droite. La Grande-Duchesse Catherine fut placée à côté de son illustre frere. Parmi les autres convives, étaient les princes, ambassadeurs et généraux étrangers, plusieurs des ministres de Sa Majesté Britannique, généraux et magistrats Anglais. A la fin du repas le Duc d'York donna pour premier toast: "le Roi!" Il fut reçu avec transport, ainsi que ceux des Souverains présents, de la Grande-Duches e, du Prince Régent, de l'Empereur d'Autriche, du Duc de Wellington et de l'armée, du Duc d'York et des braves généraux alliés. A celui de Lord Castlereagh, il fut ajouté des remerciments pour la part qu'il avait eue à la conclusion d'une paix sûre et honorable. Sa Seigneurie témoigna sa reconnaissance de l'honneur qu'on lui avait fait d'accoupler son nom avec le traité, et ajouta que, comme il était dû principalement à la valeur des armées alliées, il demandait la permission de proposer pour toast les souverains alliés et leurs braves généraux! Nous n'avons pas besoin de dire que ce toast fut accueilli avec le plus bruyant enthousiasme. Peu après, vers onze heures, les Monarques prirent congé de l'assemblée et ils allerent au théâtre de Covent-Garden. Lorsqu'ils entrerent dans la loge décorée avec magnificence pour leur réception, la pantomime de *Sadak et Kalasrade* fut interrompue, le *God save the King* fut

chanté, et applaudi à neuf reprises distinctes et consécutives. On joua ensuite une piece de circonstance, intitulée *la Grande Alliance*. Leurs Majestés en exprimerent leur satisfaction. La pantomime fut alors achevée et les Souverains se retirerent, au bruit des applaudissements des spectateurs qui remplissaient la salle et toutes les issues.

Samedi il y eut une revue de cavalerie dans Hyde Park, et tout le reste de la matinée fut employé à des préparatifs pour la grande fête de la cité. Toutes les précautions possibles avaient été prises pour éviter toute espece d'embarras et de confusion dans les rues que les Souverains et leur cortege devaient traverser pour se rendre de Carlton-House à l'hôtel de ville de la cité. Les rues furent bordées de troupes dès le matin et de nombreux détachements et patrouilles de la garde à cheval et d'autres corps de cavalerie les parcoururent constamment pour tenir le passage libre. On estime à plus de 8000 hommes le nombre des troupes, milices ou volontaires qui furent sous les armes tout le jour. Les boutiques, les fenêtres et les toits des maisons étaient garnis de femmes élégantes et de personnes bien vêtues. Dans certains quartiers les fenêtres furent louées de vingt à trente guinées chacune.

Pour le cérémonial et ce qui concerne la cour, tous les arrangements avaient été réglés conformément à ce qui se pratique aux repas d'apparat que la cité de Londres est dans l'usage de donner aux Rois d'Angleterre, après leur couronnement, et il avait été décidé que les formalités qui accompagnent les toasts aux festins ordinaires du Lord Maire seraient supprimées.

Le cortege commença vers quatre heures à défiler de Carlton-House, dans l'ordre suivant :—Le 7e régiment de dragons ; sept voitures du Prince, dans lesquelles étaient les officiers de sa maison et des officiers étrangers ; des voitures de cérémonie dans lesquelles étaient le Prince d'Orange, le Duc de Gloucester, les Ducs de Cambridge et de Kent et quelques Princes étrangers ; la voiture du Duc d'York, dans laquelle était Son Altesse Royale avec deux Princes de Prusse ; l'Orateur de la Chambre des Communes dans son carrosse d'apparat ; les ministres de Sa Majesté ; deux compagnies de la garde à cheval ; les héraults d'armes dans leur grand costume ; douze maréchaux avec leurs bâtons, et tous les yeomen du Roi, avec leurs casaques et hallebardes ; puis le Prince Régent et le Roi de Prusse dans le grand carrosse de cérémonie, attelé de huit chevaux isabelle. Le Prince fut

salué plusieurs fois sur son passage par les acclamations du peuple, et il y répondit par des saluts réitérés, avec la grâce qui le distingue dans toutes les occasions. Il arriva vers cinq heures à Temple Bar. Le Lord Maire et les Aldermen y attendaient Son Altesse Royale. Ils y étaient venus dans leurs voitures d'apparat; à l'approche du Prince, ils monterent sur des chevaux parés de ruban cramoisi. Il s'approcherent de Son Altesse Royale. Le Lord Maire lui adressa quelques paroles: puis ils se rangerent immédiatement avant la voiture royale, ainsi qu'il suit: un nombre d'officiers des sherifs, le maréchal de la cité, les gens du Lord Maire, la bande de musique de la milice de Londres, jouant le *God save the King*, seize Aldermen revêtus de leurs robes et la tête nue, le hérault, le massier et le porte-épée de la cité, enfin le Lord Maire, aussi la tête nue, portant l'épée et vêtu d'une ample robe de velours. Etant arrivé à l'hôtel de ville, le Prince fut conduit dans la salle du conseil, qui avait été préparée pour servir de sallon de réception. Son Altesse Royale y resta avec les autres illustres personnages.

La grande salle destinée au banquet était décorée avec une magnificence dont il n'y avait jamais eu d'exemple. En avant de la principale porte d'entrée on avait pratiqué un large corridor qui s'étendait à plusieurs toises dans la rue; le cintre et les côtés étaient revêtus de drap vert, le pavé était couvert de belle natte, et il était éclairé par une grande quantité de lumieres dans des globes de verre fin. De chaque côté et en avant étaient des gradins chargés de pots de fleurs, et arbustes, et entre-mêlés de lampions, qui en faisaient ressortir les couleurs. Les murs de la salle étaient tendus en beau drap cramoisi. Dans le haut était une gallerie de huit pieds de large, destinée aux dames, et qui fut occupée de bonne heure par un grand nombre de personnes élégamment habillées, dont plusieurs étaient distinguées par leur haut rang ou leur éclatante beauté. Au fond de la salle, sur une plate-forme élevée était la table destinée aux souverains et Princes Anglais ou étrangers. Dans le centre de cette table, sous un dais magnifique, garni de velours cramoisi et richement orné, étaient trois superbes fauteuils, élevés de quelques pouces au-dessus du reste de la plate-forme. Celui du milieu était surmonté des trois plumes du Prince Régent et les deux autres d'aigles de Russie et de Prusse richement dorées. La table était couverte avec profusion d'une superbe vaisselle d'or; et il y avait en outre à chaque extrémité de la plate-forme deux buffets, chargés de beaux ser-

vices d'argent massif. La table était aussi ornée d'un grand nombre de petits drapeaux portant les armes des souverains présents, celles de l'Empereur d'Autriche et des autres monarques du Continent. En face de cette table était une immense glace d'une grande beauté qui en réfléchissait la splendeur. Plus bas, au milieu de la salle, étaient trois tables destinées aux convives et aux officiers et membres du conseil commun de la cité. Sous les arcades qui supportaient la galerie où étaient les dames, étaient des tables rondes éclairées par de beaux lustres. Au-dessus de la galerie des dames, il en avait été érigé une autre plus petite, pour y placer la bande de musique du Duc de York et celles de la cité; et à-peu-près au niveau de la table du Prince, dans deux petites tribunes, étaient des chanteurs et choristes Anglais. Le pavé de la salle et de tous les corridors était couvert de nattes. La grande salle était éclairée par huit grands et superbes lustres dans le centre, d'autres lustres placés à distances égales au-dessus de la grande galerie, et un triple rang de lampes dorées et coloriées. Dans la partie supérieure de la salle et près du plafond étaient suspendues les bannieres de la cité et de ses diverses corporations. Les deux grands vitraux peints des extrémités formaient *de beaux* transparents, par le moyen de masses de lumiere placées en-dehors. Toutes les autres fenêtres étaient bouchées.

L'Empereur de Russie quitta l'hôtel de Pulteney un peu avant cinq heures. S. M. I., en uniforme écarlate et or, monta avec la Princesse sa sœur dans un des beaux carrosses du Prince, attelé de six chevaux blancs Hanovriens, précédé des gardes à cheval. L'Empereur répondit aux vives acclamations du peuple en saluant le chapeau bas. A sa suite étaient un autre carrosse de la cour où étaient deux princesses Russes, et beaucoup de voitures particulieres. Le 9e régiment de cavalerie et celui des Ecossais gris formaient l'arriere-garde de ce cortége. A son arrivée, Milady Mairesse reçut la Grande Duchesse et les autres dames. Lorsque les Souverains furent assis, le Lord Maire, suivi des aldermen et membres du conseil, s'avança vers le Prince Régent et le complimenta ainsi que ses illustres alliés, en réclamant leur indulgence et les suppliant d'attribuer au défaut de temps ce qui pourrait leur paraître défectueux dans la réception qu'il désirait de leur faire. Le Prince Régent termina la réponse la plus gracieuse en disant que le Souverain, lorsqu'il visitait sa fidele cité de Londres, était dans l'usage de conférer quelque marque de faveur à son premier magistrat; qu'il ne pouvait

pas désirer lui-même une époque plus favorable pour le faire que celle où le rétablissement de la paix si long-temps désirée venait d'être si glorieusement accompli par la valeur des armées du Roi conjointement avec celles de ses illustres alliés, ni honorer une personne qui le méritât plus que Sa Seigneurie, par ses vertus publiques et privées, et qu'en conséquence elle le créait Baronet. Le Lord Maire baisa la main du Prince, et S. A. R. annonça qu'elle accorderait aussi incessamment la même dignité au *Recorder*, en récompense de ses longs et fideles services en qualité de premier homme de loi de la cité.

A sept heures on annonça que le banquet était servi; l'illustre compagnie passa dans la grande salle, et les Souverains prirent leurs places à la table qui leur était destinée. Le Régent occupa le fauteuil du milieu, ayant à sa droite l'Empereur et à sa gauche le Roi de Prusse. A la droite de l'Empereur étaient le Duc d'York, le Prince Henri de Prusse, le Duc de Cambridge, le Duc d'Orléans, le Duc de Saxe-Weimar, le Prince Auguste de Prusse, le Prince Frédéric de Prusse, le Duc d'Oldenbourg, le Comte de Merveldt, le Prince de Hardenberg, le Comte Fernan Nunez Duc de Montellano.—A la gauche du Roi de Prusse étaient la Duchesse d'Oldenbourg, le Prince Héréditaire de Wirtemberg, la Comtesse de Lieven, le Duc de Kent, le Prince de Baviere, le Prince de Metternich, le Prince de Cobourg, le Duc de Gloucester, le Prince Guillaume de Prusse, le Prince d'Orange, le Prince Wolkouski.

Le Lord Maire se plaça debout derriere le fauteuil du Prince Régent, et il y resta jusqu'à ce que S. A. R. lui dit d'aller prendre sa place. Sa Seigneurie alla se placer à la droite de la table du centre de la salle, en face de son épouse. Cette table avait été d'abord destinée pour le Lord Maire et les officiers de la cité; mais les dames et convives se placerent sans distinction aux diverses tables.

Le repas fut aussi somptueux qu'il pouvait l'être. La premiere santé, portée par le Lord Maire fut celle du Roi; on y but dans le silence le plus sévere et l'hymne qui accompagne habituellement ce toast ne fut pas même chanté. Le toast suivant fut " le Prince Régent;" il fut accueilli par trois fois trois huzzas, ainsi que ceux de la Reine, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Prusse, l'Empereur d'Autriche, le Roi d'Espagne, la Duchesse d'Oldenbourg, le Souverain des Pays-Bas. Il n'y eut d'abord ni chant ni musique par égard pour la Grande-Duchesse; mais S. A. I. ayant insisté pour que

la compagnie n'en fût pas privée par rapport à elle, sa santé fut suivie du *God save the King*, qui fut applaudi avec enthousiasme. Le Prince Régent donna ensuite pour toast: « Les héros qui, sur terre et sur mer, ont vaillamment combattu pour leur patrie!" Les musiciens entonnerent aussitôt l'air: « *Hail, Britannia*;" et lorsqu'ils chanterent le couplet où se trouvent ces paroles: « *Happy Isle, with matchless beauty graced,*" (Heureuse île, ornée de beautés sans pareilles,) l'aspect des beautés sans nombre qui brillaient dans la salle produisit un mouvement électrique sur l'auguste assemblée, et il y eut une explosion subite des plus vives acclamations. Le Prince saisit très-à-propos cet instant pour proposer la santé de Milady Mairesse et des dames présentes; il y fut bu avec transport. Quelques autres toasts se succéderent rapidement, et vers onze heures le café fut servi. La compagnie commença ensuite à se retirer; mais la salle ne fut entierement dégagée que vers trois heures du matin. Le grand cortége arriva au palais de St. James à minuit. L'Empereur et la Grande-Duchesse allerent chez Lord Cathcart. Le Roi de Prusse et le Prince Régent allerent chez le Duc de Devonshire, ainsi qu'un grand nombre de princes et autres étrangers.

Dimanche matin, l'Empereur et la Duchesse d'Oldenbourg allerent à la chapelle russe de Welbeck street. S. M. I. donna diverses audiences particulieres; puis elle alla à Chiswick, où le duc de Devonshire donnait un grand déjeûner.

Le Roi et les princes de Prusse allerent, après le service divin, à Sion-House, Brentford, où ils furent reçus par le Comte de Percy. S. M. alla ensuite dîner à Oatlands, chez S. A. R. la Duchesse d'York.

Le Prince Régent dîna au palais de la Reine avec S. M. et les princesses Elizabeth et Marie; et le soir il y eut cercle à Carlton-House. L'Empereur et la Grande Duchesse s'y rendirent. L'assemblée fut nombreuse, et il y eut un concert de musique sacrée dans lequel les plus célebres cantatrices et chanteurs Italiens et Anglais actuellement à Londres exécuterent des morceaux choisis. L'Empereur donna la main à la Princesse Marie lorsqu'elle se retira avec la Reine, qui fut conduite jusqu'à sa chaise à porteur par le Prince Régent, ainsi que la Princesse Elizabeth.

Ce matin, il y a eu une grande revue dans Hyde Park. Le Prince Régent est monté à cheval vers onze heures pour s'y rendre, avec un nombreux et brillant état-major. En

sortant de son palais il a trouvé près d'une des portes de celui de St.-James, l'empereur Alexandre et le Roi de Prusse qui l'attendaient.

Leur arrivée sur le terrain a été annoncée par une salve royale de toute l'artillerie, qui a été accompagnée des acclamations d'environ deux cent mille personnes, que le désir de voir Leurs Majestés et le Prince, avait attirées dans le parc. Les troupes et volontaires, au nombre de 15,000 hommes, ont défilé devant les souverains, après avoir fait divers exercices. LL. MM. ont paru très-satisfaites de leur tenue. Elles sont rentrées en ville vers trois heures.

Environ deux heures après, les deux monarques et la grande duchesse se sont rendus au palais de la Reine, où S. M. les attendait. On rapporte que dans cette entrevue, ils ont pris congé de la Reine, conformément à l'étiquette de la cour. L'Empereur est rentré à son hôtel et y a dîné avec la princesse sa sœur. Le Roi de Prusse est rentré à Clarence-House, où il a dîné avec sa famille.

Ce soir, le Prince Régent, l'Empereur et le Roi de Prusse honoreront de leur présence la fête que les membres du club de White donnent à Burlington-House.

A peu près au moment où la revue finissait dans le parc, un autre spectacle non moins curieux a commencé dans la capitale et a fixé les regards du peuple. Les ratifications du traité de paix avec la France ayant été reçues et échangées le 17 par le vicomte Castlereagh, ministre des affaires étrangeres de S. M., et le comte de la Châtre, duement autorisé par le Roi de France, le Prince Régent par un ordre daté du même jour, a commandé que la paix fût proclamée dans tout le royaume.

En conséquence, cette formalité a été remplie dans la capitale aujourd'hui, par des Héraults et Sergents d'Armes, accompagnés du Grand Baillif de Westminster et de ses officiers, et escortés de nombreux détachements de la garde à cheval et de quelques autres corps de cavalerie. Le cortege s'est formé dans les cours du Palais de St. James, et lorsqu'il est arrivé devant la principale entrée un des Héraults d'Armes a fait lecture à haute voix de la proclamation du Régent. Elle a été lue une seconde fois à Charing-Cross, puis le cortege s'est acheminé vers la Cité. Lorsqu'il est arrivé à Temple-Bar, la porte étant fermée une officier Héraldique s'est avancé entre deux trompettes, et après trois appels, il a frappé à la porte avec son bâton. Le Maréchal de la Cité a crié : " Qui vient ici ?"—L'officier a répondu : " Les Officiers d'Armes, qui demandent d'entrer dans la

Cité pour publier la Proclamation de Paix du Roi."—La porte a été ouverte pour le laisser entrer, puis refermée. Le Maréchal l'a conduit devant le Lord Maire, à qui il a exhibé le mandat royal. Sa Seigneurie après en avoir pris lecture le lui a rendu et a ordonné au Maréchal d'ouvrir la porte de la Cité, ce que ce dernier a fait, en disant: "Monsieur, la porte est ouverte." Alors les officiers de Westminster ont quitté le cortege et se sont retirés. Les Héraults et leurs escortes étant entrés dans la Cité, la proclamation a été lue successivement dans Chancery-Lane, au coin de Wood-Street et à la Bourse Royale. Chaque lecture a été suivie d'une fanfare de trompettes. Après la derniere le cortege s'est dispersé. Le Lord Maire et les Aldermen l'ont accompagné depuis Wood-Street jusqu'à la Bourse.

(Nous recevons maintenant les journaux de Paris assez régulierement voici quelques extraits des derniers qui nous sont parvenus.)

Louis, par la grâce de Dieu, &c.

Le conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Le Conseil Royal des prises est replacé dans les attributions du ministere de la marine, lequel se fera rendre compte du nombre des affaires qui restent à terminer et en accélérera le jugement.

2. Toutes les pieces concernant les prises maritimes, qui auraient été transmises au ministere des manufactures et du commerce, seront renvoyées audit conseil, et le ministre de la marine pourvoira à ce que les affaires encore en suspens soient terminées le plus promptement possible.

Donné au château des Thuilleries, le 8 Juin 1814,

(Signé) LOUIS.

Toulon, 6 *Juin*.

M. le baron Millet de Mureau, lieutenant-général, inspecteur-général du génie, commissaire extraordinaire du Roi, dans la 23e division militaire, a cru devoir faire précéder son arrivée en Corse par la proclamation suivante:

" Français, habitants de l'île de Corse,

" Louis XVIII est enfin remonté sur le trône de ses

ancêtres; il est dans sa capitale, entouré de son auguste famille, au milieu d'un peuple ivre de joie de son retour. Non, jamais plus d'amour et de respect n'ont accueilli tant de vertus et de malheurs.

" Résolu de se sacrifier pour le bonheur de son peuple, et de ne prendre du repos que lorsqu'il aura assuré le bien être de tous les Français, ses regards, ses premieres pensées se sont portés sur vous, les plus éloignés et les plus malheureux de ses enfants.

" Le gouvernement d'un compatriote, en vous donnant des titres à sa bienveillance, devait vous faire tout espérer; néanmoins vous fûtes abandonnés sans vivres, sans troupes, sans argent. Malgré les difficultés du moment, la sollicitude du Roi a ordonné qu'il vous fût fait sur-le-champ un envoi de secours en tout genre. Sous son regne paternel, vous allez retrouver le bonheur et la tranquillité dont vous avez joui sous celui du vertueux Louis XVI. Votre heureux climat ne sera plus un lieu d'exil et de déportation; l'agriculture et le commerce vont refleurir, vos enfants ne seront plus enlevés à leur famille par la violence, et la piété connue du Roi et de tous les Bourbons assure au culte de vos peres la plus grande liberté et protection; ses ministres n'auront plus la conscience torturée entre leurs devoirs, la certitude de châtiments inouïs et des privations de tout genre.

" Tant de bienfaits me sont un sûr garant que je reporterai aux pieds du trône les expressions de votre reconnaissance et de votre fidélité.

" Un long séjour parmi vous m'a fait apprécier la franchise de votre caractere. Des circonstances extraordinaires ont pu égarer momentanément quelques esprits: tout aujourd'hui doit rentrer dans l'ordre. Si, contre mon attente, il existe quelque perturbateur, qu'il s'éloigne, il n'est pas digne d'être Français: je le poursuivrai comme ennemi, et je ne laisserai point affaiblir dans mes mains l'autorité que S. M. m'a confiée.

" Français, habitants de Corse, réunissez-vous à moi de cœur et d'esprit, et répétons sans cesse: *Vive le Roi*!"

Paris, 15 *Juin*.

Le Roi a été voir hier Monsieur, et a assisté à son départ pour Saint-Cloud. On espere que le bon air et la beauté de la situation contribueront à hâter la convalescence de S.

A. R. à rétablir complettement ses forces et sa santé, et qu'ainsi les vœux que l'on formera pour son retour dans la capitale ne seront pas long-temps sans se voir accomplis.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été visiter le château et le parc de Versailles, le grand et le petit Trianon. S. A. a témoigué reconnaître, avec les sentiments d'une vive satisfaction, ces beaux lieux témoins de son enfance, où tout lui inspirait un touchant et doux souvenir. Animés par un juste retour des mêmes sentiments, les habitants de Versailles se sont empressés d'accourir sur les pas de S. A. R. qui a accueilli leurs hommages et leurs vœux avec une extrême bienveillance.

Avant-hier, S. A. R. Mgr. le duc de Berry a fait manœuvrer devant lui, à Saint-Germain-en-Laye, son régiment de chasseurs. Après la manœuvre, S. A. a daigné accepter quelques rafraîchissements chez le général comte Robert Dillon, commandant pour le Roi à Saint-Germain-en Laye. S. A. R. était accompagnée de S. Exc. le maréchal prince Berthier, des lieutenants-généraux comte de Grouchy et comte Maison; plusieurs autres généraux et personnes de distinction accompagnaient aussi le prince. Pendant la manœuvre, la troupe n'a cessé de crier avec enthousiasme *vive le Roi! vive Mgr. le duc de Berry! vivent les Bourbons!* Partout, sur son passage, le prince a été accueilli avec le même enthousiasme. S. A. est remontée à cheval, et a été courser un cerf dans la forêt de Saint-Germain.

L'intendance des Menus-Plaisirs s'occupe déjà des préparatifs nécessaires au sacre de S. M. Plusieurs commissaires doivent partir incessamment pour Reims.

M, Palissot, bibliothécaire en chef de la Bibliothéque Mazarine, est mort aujourd'hui Mercredi, à l'âge de 84 ans.

Bordeaux, 10 *Juin.*

Nous sommes informés que le Duc de Wellington doit arriver d'Espagne demain dans la soirée.

Les membres du Corps Municipal se rendront au-devant de S. Exc. jusqu'aux limites de la commune, pour le recevoir et le complimenter. Quelques détachements de troupes françaises et la garde royale iront au-devant de S. Exc. et la garde nationale formera une haie à l'entrée de la ville. M. le

chevalier de Laffite, commandant des troupes, a bien voulu se charger des dispositions militaires. L'un de MM. les adjoints se rendra d'avance au logement qu'on a destiné au Duc de Wellington, pour le recevoir avec tous les honneurs qui lui sont dus. Des salves d'artillerie annonceront son entrée. Son hôtel sera illuminé dans la soirée, et les habitants seront invités à illuminer aussi leurs maisons. Sa loge au théâtre, qui est celle qu'occupait S. A. R. Mgr. le Duc d'Angoulême, sera décorée, et l'on choisira dans le répertoire une des pieces les plus analogues à la circonstance.

MM. les officiers faisant partie de l'ancienne brigade irlandaise, ont eu l'honneur d'être présentes à S. M. par le duc de Fitz-James, qui a dit au Roi :

" Sire,

" Vos fideles Irlandais apportent aux pieds de V. M. l'hommage de leur respect et de leur amour. Depuis cette époque, si chere à leur souvenir, où, pour prix de leur fidélité, M. V. daigna leur accorder cette noble dévise qui, à jamais, fera leur gloire et leur orgueil, les Irlandais osent se flatter de n'avoir pas démérité. *Toujours et partout fideles,* tout leur sang appartient encore à V. M. Daignez, Sire, en accepter l'offrande. Les Irlandais ne demandent rien qu'une épée, et le droit de mourir, s'il le faut, au pied d'un trône dont V. M. les jugea dignes autrefois d'être les gardiens et les défenseurs."

Le Roi a daigné répondre :

" Je vous vois avec plaisir. Les services de la brigade " me sont connus : je ne les oublierai pas. S. M. a ajouté : " Il n'est pas nécessaire de me nommer ces Messieurs, " je les connais tous en général, et chacun en particulier. " Ils ne pouvaient choisir un meilleur interprête."

Cette députation de l'ancienne brigade était composée de MM. le duc de Fitz-James, le comte O'Mahony, le comte O'Connell, le comte Franc-Dillon, le comte de Rothe, le comte Walsch, le comte Wall, le comte Mac-Mahon, le comte Mac-Carty-Lévignac, le major O'Farrell, le capitaine Power, le capitaine O'Shiel, le comte Arséne O'Mahony, et le comte O'Héguerty.

Traité Secret avec Napoléon.

Sa Majesté l'Empereur Napoléon, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies, l'Empereur d'Autriche et de Bohême, et le Roi de Prusse, stipulant tant en leur nom qu'en celui de tous leurs alliés de l'autre, ayant nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir: S. M. l'Empereur Napoléon, le sieur Armand-Augustin-Louis Caulaincourt, duc de Vicence, Michel Ney, duc d'Elchingen, et Jacques-Etienne-Alexandre Macdonald duc de Tarente; et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, le sieur Charles-Robert comte Nesselrode.

Les plénipotentiaires ci-dessus nommés, après avoir procédé à l'échange de leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

1er. Sa Majesté l'Empereur Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs en descendance, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté, de domination, *tant sur* l'Empire français, le royaume d'*Italie*, que sur tout autre pays.

2. S. M. l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Marie-Louise conserveront ces titres et qualités, pour en jouir leur vie durant; la mere, les freres, sœurs, neveux et nieces de l'Empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, les titres de princes de sa famille.

3. L'ile d'Elbe, adoptée par l'Empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété; il sera donné en outre, en toute propriété à l'Empereur Napoléon, un revenu annuel de deux millions de francs en rentes sur le grand-livre de France, dont un million reversible sur l'Impératrice.

4. Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices, pour faire respecter par les Barbaresques, le territoire et pavillon de l'île d'Elbe, et pour que dans ses rapports avec les Barbaresques, elle soit assimilée à la France.

5. Les duchés de Parme, Plaisance, et Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à Sa Majesté l'Impératrice Marie-Louise; ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe : le Prince, son fils, prendra, dès ce moment, le nom de Prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

6. Il sera réservé dans les pays auxquels l'Empereur Napoléon renonce pour lui et sa famille, des domaines ou donnés des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu net et annuel, et déduction faite de toutes charges, de 2,500,000 francs. Ces domaines, ou rentes, appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux Princes et Princesses de sa famille, et seront répartis entr'eux de maniere à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante.

SAVOIR:

A Madame-Mere	300,000 fr.
Au Roi Joseph et à la Reine	500,000
Au Roi Louis	200,000
A la Reine Hortense et ses enfants	400,000
Au Roi Jérôme et à la Reine	500,000
A la Princesse Elisa	300,000
A la Princesse Pauline	300,000

Les princes et les princesses de la famille de l'Empereur conserveront en outre tous les biens meubles et immeubles de quelque nature que ce soit qu'ils possedent à titre particulier et notamment les rentes dont ils jouissent également comme particuliers sur le grand livre de France, ou le Mont Napoléon de Milan.

7. Le traitement annuel de l'Impératrice Joséphine, sera réduit à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand livre de France, elle continuera à jouir en toute propriété de ses biens meubles et immeubles particuliers, pourra en disposer conformément aux lois françaises.

8. Il sera donné, au Prince Eugene, vice Roi d'Italie un établissement convenable, hors de France.

9. Les propriétés que Sa Majesté l'Empereur Napoléon possede en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, resteront à la couronne.

Sur les fonds placés par l'Empereur Napoléon, soit sur le grand livre, soit sur la Banque de France, soit sur les actions des forêts, soit de toute autre maniere et dont Sa Majesté fait l'abandon à la couronne, il sera réservé un capital qui, n'excédera pas deux millions, pour être employé en gratifications, en faveurs de personnes, qui seront portées sur l'état que signera l'Empereur Napoléon et qui sera réuni au gouvernement français.

10. Tous les diamants de la couronne resteront à la France.

11. L'Empereur Napoléon, fera retourner au trésor et aux autres caisses publiques toutes les sommes et effets qui en auraient été déplacés par ses ordres, à l'exception de ce qui provient de la liste civile.

12. Les dettes de la maison de S. M. l'Empereur Napoléon, telles qu'elles se trouvent au jour, de la signature du présent Traité seront immédiatement acquittées, sur les arrérages dus par le trésor public, à la liste civile, d'après les états qui seront signés par un commissaire nommé à cet effet.

13. Les obligations du Mont Napoléon de Milan, envers tous ses créanciers, soit Français, soit étrangers, seront exactement remplies, sans qu'il soit fait aucun changement à cet égard.

14. On donnera tous les saufs conduits nécessaires pour le libre voyage de Sa Majéśté l'Empereur Napoléon, l'Impératrice, des Princes et Princesses et de toutes les personnes de leur suite qui voudront les accompagner, ou s'établir hors de France, ainsi que pour le passage de tous les équipages, chevaux et effets qui leur appartiennent. Les puissances aliiées donneront en conséquence, des officiers et quelques hommes d'escorte.

15. La garde Impériale Française fournira un détachement de 12 à 1500 hommes de toute arme pour servir d'escorte jusqu'à St.-Tropès, lieu de l'embarquement.

16. Il sera fourni une corvette armée, et les bâtiments nécessaires pour conduire au lieu de sa destination Sa Majesté l'Empereur Napoléon ainsi que toute sa maison, la corvette demeurera en toute propriété à Sa Majesté.

17. Sa Majesté l'Empereur Napoléon, pourra emmener avec lui et conserver pour sa garde, 400 hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

18. Tous les Français, qui auront suivi Sa Majesté l'Empereur Napoléon ou sa famille seront tenus, s'ils ne veulent perdre leur qualité de Français, de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les exceptions que le gouvernement Français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

19. Les troupes polonaises de toute arme, qui sont au service de France, auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes, bagages, comme un témoignage de leurs services honorables : les officiers, sous officiers, soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées et la pension affectée à ces décorations.

20 Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité, il s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France.

21. Le présent traité sera ratifié.

Fait à Paris le 11 Avril 1814.

(Suivent les signatures.)

Imprimé pour Schulze et Dean, 13, Poland-St., Oxford-St. chez lesquels on peut souscrire, à Londres. Prix, Cinq [Gu]inées par An.



L'Ambigu,

OU

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET POLITIQUES.

No. CCCCV.—Le 30 Juin, 1814.

HOMMAGE

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES.

O vous! qui célébrez dans vos augustes chants
La gloire des héros et leurs combats sanglants,
Faites treve au vain bruit, au tumulte des armes;
La guerre trop long-temps a fait couler nos larmes;
Quand un bras protecteur en arrête le cours,
Muses! ne troublez pas le bonheur de nos jours.

Voulez-vous désormais enchanter nos oreilles,
Et remplir l'Univers des plus rares merveilles?
Chantez-nous les exploits d'un Prince généreux,
Libérateur du Monde, appui des malheureux;
Le pere des humains, qu'un heureux sort amene
Des bords de la Néwa sur les bords de la Seine.

Ce Prince, que les Dieux ont formé de leur sang,
Digne par son grand cœur de leur suprême rang,
Appaise enfin pour nous la céleste colère;
Les Dieux l'ont envoyé pour consoler la Terre;
Il devait accomplir leurs décrets éternels;
Il partage avec eux les honneurs immortels.

Qu'un Soldat élevé dans les champs du carnage,
A ravager la Terre exerce son courage;
Que, dans tous les Etats, il porte la terreur,
Content de signaler sa féroce valeur!
ALEXANDRE, l'honneur et la gloire du Trône,
Jaloux de l'éclat seul que la vertu nous donne,
Des Etats offensés vient défendre les droits;
Il vient briser les fers des Peuples et des Rois.
Sa gloire est de venger le malheur qu'on opprime;
Le glaive, dans ses mains, est la terreur du crime.
Français, rassurez-vous, son aimable bonté
Egale de son cœur la générosité.
Au bonheur des Mortels sa grande âme conspire.
Ah! lorsque d'un long deuil l'humanité respire,
Qui de nous ne serait touché de ses vertus!
Vainqueur, il se confie à la foi des vaincus,
Honore leur valeur, pleure leur infortune,
Abaissant devant eux son rang et sa fortune.
Modeste dans sa gloire et simple en sa grandeur.
L'amour seul des Français est sa garde d'honneur.

Son bras devait sur nous épuiser sa vengeance!
Et c'est par des bienfaits qu'éclate sa puissance.
Son bras n'était armé que pour notre repos;
Touché de nos malheurs et sensible à nos maux,
Contre un vil oppresseur dont le fer nous accable,
ALEXANDRE nous tend une main secourable;
Nous affranchit d'un joug odieux aux Français,
Et pour combler nos vœux, il nous donne la paix;
La paix si désirable, à tous les cœurs si chere!
ALEXANDRE vainqueur est un Dieu tutélaire.
Loin de nous accabler, son bras victorieux
De nos jours obscurcis, fait des jours glorieux.
Son auguste présence a rempli d'allégresse
Nos cœurs depuis long-temps consumés de tristesse.
Que ne devons-nous pas à son humanité!
A nos Soldats captifs il rend la liberté,

Console ces Guerriers du malheur de nos armes ;
Plus de danger pour eux, et pour nous plus d'alarmes :
Nos vœux sont exaucés, nos vœux sont entendus,
A nos bras paternels nos enfants sont rendus ;
Nous allons les revoir ! Ils reverront la France !

C'est peu de tant de droits à la réconnaissance.
La bonté des grands cœurs ne s'épuise jamais ;
Le sien nous garde encor le plus doux des bienfaits.
Trop heureux que l'éclat de sa haute fortune
Lui serve à réparer une illustre infortune,
Le Pacificateur va rendre à notre amour
Des Princes malheureux exilés de leur Cour.
Il les a consolés au sein de leur disgrace ;
Au Trône des Français lui-même il les replace.
Le Scepter dans leurs mains soutenu par l'honneur,
Va briller à nos yeux de toute sa splendeur ;
L'Empire fleurira sous leur douce puissance,
Les fils du bon Henri sont peres de la France !
Rendons grâce au Héros noblement généreux,
Qui met toute sa gloire à faire des heureux!
Sa main seche les pleurs qu'une autre a fait répandre,
Lui seul a mérité le grand nom d'Alexandre !

Bachelar, *Avocat.*

A Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Angouleme.

LE TROUBADOUR DU JURA.

AU TROUBADOUR BÉARNAIS.

Il n'est personne qui ne conserve le souvenir de cette romance si touchante, imprimée dans le journal, vraiment français, qui avait pour titre : *Les Actes des Apôtres*, dans laquelle le Troubadour béarnais déplorait la captivité de l'infortuné Louis XVI ; romance peu exacte de rime, mais pleine du plus beau sentiment, et qui fit verser tant de larmes. Puissé-je, en m'essayant sur la même composition, en faire couler aujourd'hui de plus douces, celles de la joie et du bonheur !

AIR de la Romance béarnaise;

Jetez des lis à pleines mains.

" Un Troubadour béarnais,
" Les yeux inondés de larmes,
" A ses montagnards chantait
" Ce refrain, source d'alarmes:
" LOUIS, le fils de notre HENRI,
" Est prisonnier dans Paris."*

Troubadour! sèche tes pleurs:
Viens sourire à l'espérance;
Ils sont finis nos malheurs:
LOUIS renaît pour la France;
LOUIS, le fils de notre HENRI,
Est aujourd'hui dans Paris.

Après tant de jours de deuil,
D'infortune, de misère,
Nous avons brisé l'écueil
Qui nous dérobait la terre;
LOUIS, le fils de notre HENRI,
Est adoré dans Paris.

Quels sont ces jeunes Français
C'est BOURBON et sa compagne,†
C'est le bien du Béarnais,
C'est l'enfant de la montagne;
Le bonheur qu'avait HENRI,
Nous l'assurons à LOUIS.

Fille auguste de nos Rois!
Roseau courbé par l'orage!
Nous revivons sous tes lois:
Ah, quel bienheureux partage
Et LOUIS, le fils d'HENRI,
Est adoré dans Paris.

---

* Ce couplet est la copie littérale du premier couplet de la romance béarnaise.

† Monseigneur le duc d'Angoulême et son auguste Epouse.

Modele des potentats,
Noble et sublime Alexandre!
Tu ne quittes tes Etats
Que pour venir nous le rendre;
Unissons les noms chéris
D'ALEXANDRE et de LOUIS.

Chez nous l'homme a de ses droits
Recouvré le noble usage,
Et nous possédons nos Rois;
Gardons bien cet héritage:
Que toujours le fils d'HENRI
Soit adoré dans Paris.

BOURBONS! illustres proscrits!
Voyez ce peuple fidele,
Prosterné devant LOUIS;
Oubliez qu'il fut rebelle;
Rendez-lui ses vrais amis
Dans les BOURBONS, dans LOUIS.

Et toi, Prince malheureux!
Entends les vœux de ta fille;
Pardonne du haut des Cieux,
Les Français sont ta famille;
Hélas! ils sont trop punis
D'avoir méconnu LOUIS.

Par M. DE CRESTIN, *Maire de Saint-Claude.*

LA CENSURE,

Petit Conte, Extrait d'une grande Epître.

Assez et trop long-temps ma muse timorée
Comprima ses transports et languit ignorée;
Assez et trop long-temps, à l'ombre de l'oubli,
Mon vers privé du jour, sans couleur a pâli;
Et l'altiere censure, en tant de lieux placée,
Trop long-temps arrêta l'essor de ma pensée!
Partez, partez, mes vers! secouez votre frein!
Voltigez, bondissez de Paris à Turin,

De Vienne à Pétersbourg, d'Amsterdam jusqu'à Rome,
Et craignez seulement d'être de ceux qu'on nomme
Vers fades, ennuyeux, sans verve, sans esprit :
Le maussade écrivain sera toujours proscrit.

Mais si de quelque sel la pointe provoquante
Rappelle en vos essais les poëtes qu'on vante ;
Mais dans vos nobles jeux si de quelqu'intérêt
Vous ornez des leçons, vous parez un portrait,
Partez, partez, mes vers, quelque peur qui vous pique !
La Censure nous tue et non pas la critique.
Censure ! ah ! que ton nom m'imprima de terreur,
Dès que je fus soumis, à ton œil scrutateur !
Dès qu'on m'eut déclaré jusqu'où devait s'étendre
L'art de tout enchaîner, l'ordre de tout défendre !

Un jour, pour excuser certaine œuvre sans fiel,
Où le trône, les mœurs, les intérêts du ciel,
Tout était respecté, j'entrai dans le dédale,
Dont l'enseigne portait : *Censure impériale.*
Un homme, d'un ton sec et d'un air peu courtois,
Me dis :—Vous écrivez ! c'était bien autrefois ;
Maintenant à quoi bon !—Monsieur, le goût des lettres !...
—N'est qu'un goût dangereux : ayons des géomètres,
Et surtout des soldats ; le reste est trop subtil.
L'éloquence, les vers, à quoi cela sert-il !
—Ah ! les grands écrivains, d'Auguste font la gloire ;
Sans Horace et Virgile où serait sa mémoire ?
—Je n'en sais rien. Au reste, il faut les égaler ;
Pouvez-vous y prétendre ?—Eh ! c'est me désoler !
Mais ils n'ont pas tout dit ; quelque bien reste à faire ;
Et je traite un sujet qui ne saurait déplaire ;
J'éleve ma pensée et mon vers s'ennoblit
Par l'utilité.—Bon ! vous le croyez !....Il lit.
—Quelle audace ! dit-il, vous parlez d'un ministre !
—Lui-même à tout cela n'a rien vu de sinistre.
—A la bonne heure....O Dieu ! vous blâmez les tyrans !
Cela ne peut passer; et puis des courtisans
Vous médisez, je crois ! par eux faut-il entendre
Les gens de cour ?—Qui donc ?—Hé bien ! je dois défendre
Qu'on produise jamais ce dangereux écrit ;
Retirez-vous, monsieur ; brûlez ce manuscrit ;
Et pour ma sûreté, mais surtout pour la vôtre,
Gardez-vous d'en donner connaissance à tout autre.
Et cet homme, pourtant, avait la croix d'honneur !

En sortant du manoir de l'honnête censeur,
Où les mots sont pesés, imposés ; car le pire
C'est qu'on imposait tout, l'art d'enseigner, d'écrire,
Jusqu'à l'art d'enterrer ; je fus, tout soucieux,
Savourer chez *Lambin* un moka très-douteux.
Contre tous les chagrins ce nectar est un baume !
Ah ! dis-je entre mes dents, pourquoi faut-il qu'on chaume
De bon café ! Mais quoi ! dans ce siecle de fer,
Nous avons si peu d'or ! et tout devient si cher !
Il faut bien se borner à cette demi-tasse,
—Voulez-vous, dit un homme en faisant la grimace,
Voulez-vous qu'aux Anglais nous payions un tribut ?
—Je ne dis pas cela.—Je vois bien votre but !
Vous croyez que la France, au mépris de sa gloire,
N'a sur le continent qu'un *blocus* illusoire ?
—Je ne dis pas cela.—Je m'y connaîtrais mal,
Si vous ne blâmiez pas le plan continental.
—Je ne dis pas cela.—Jusqu'au fond de la Perse,
Vous ne voulez donc pas attaquer le commerce ?
—Je ne dis pas....—Hé bien ! que voulez-vous, monsieur ?
—Je veux que mon café soit moins cher et meilleur,
Voilà tout.—Je comprends, et c'est ainsi qu'on prouve
Que la cour fait des lois que monsieur désapprouve.
—Ah ! me dis-je à part moi, cet homme est un censeur ;
Je suis perdu ! Pourtant je n'en eus que la peur ;
Plusieurs emplois rendaient sa fortune assez bonne ;
Il avait un grand air et n'arrêtait personne ;
Mais, dès le lendemain, je crus prudent et bon
De changer de logis, de quartier et de nom.

A quelque temps de là, je me trouve au théâtre
Près d'un homme bien mis, à l'air doux et folâtre,
Qui lorgnait, se peignait et montrait à chacun
Qu'il n'était pas sans doute un homme du commun.
La piece de ce jour, prise dans notre histoire,
Du pur sang des Bourbons rappelait la mémoire ;
Tous les morceaux trop forts ou de zele ou d'amour,
Tou ceux qui de Louis appelaient le retour,
Avaient été rayés ; on en fit la remarque,
Chacun les récitait ; et jouant l'Aristarque,
Notre homme au beau maintien, d'un ton plein de douceur,
Regrettait ces beaux traits, criait à la noirceur,
Et voulait du larcin qu'on demandât justice.
J'écoutais. Tout à coup, notre premiere actrice,

Manquant à la réplique, arrange un contre-sens
Qui fait honte à la scene et choque le bon sens.
« C'est affreux, m'écrai-je! O maudite censure!
« A l'hémistiche, aux vers, à la docte césure,
« Après trente ans, peux-tu faire un semblable affront!
« Et les déposséder du plaisir qu'ils nous font!
« Il y faudrait au moins des motifs raisonnables.

« Lorsque l'auteur nous dit qu'en des temps déplorables,
« La France a vu ses lis attaqués, renversés,
« Mais que toujours plus beaux ils s'étaient redressés;
« Que des fils de Henri la race paternelle,
« A l'ombre de ces lis devait être éternelle;
« Je conçois le danger d'un si doux souvenir,
« Et que par le silence on cherche à l'affaiblir.
« Mais chaque fois qu'on voit, en quelque tragédie,
« Un généreux poignard frapper la tyrannie;
« Chaque fois que la scene en ses beaux mouvements
« Rappelle des vertus, de nobles sentiments,
« Qu'un sensible guerrier, qu'un héros doux et sage
« Nous dira qu'il est temps d'arrêter le carnage;
« Que la terre a déjà trop bu de sang français,
« Et qu'un vrai roi n'est pas bourreaux de ses sujets;
« Si le censeur mutile ou Voltaire ou Corneille,
« C'est, il faut l'avouer, montrer le bout d'oreille;
« C'est nous faire penser qu'un tyran offusqué
« Craint dans tous les forfait de se voir démasqué,
« Colombine redoute, avec ces trouble-fêtes,
« De chanter: *Vous aviez, pour faire des conquêtes,*
« *Ce que vous n'avez plus*; et Œdipe à Pierrot,
« De chaque personnage on ne fait plus qu'un sot!
« O flatteurs maladroits! O censure imprudente"!

Je n'avais pas fini ma tirade innocente,
Que l'élégant sortit avec vivacité,
Et qu'un moment après je me vis arrêté.
J'ignore où m'eût conduit cette méchante affaire,
Si cent mille alliés n'avaient bientôt fait taire,
Et censure et censeurs, dont on était si las;
Mais Dieu veuille et le roi, qu'ils n'y reviennent pas!...

Par Berchoux.

DES TRIBUNAUX EN FRANCE,

Et de la Décadence de la Magistrature depuis la Révolution et sous Buonaparté.

Avant 1789, quatre carrieres s'ouvraient devant un jeune homme qui entrait dans le monde: l'épée, les finances, la magistrature et le clergé. La foule s'est jetée dans les deux premieres, et il a fallu les élargir aux dépens des deux autres durant la tyrannie impériale. Un bourreau d'hommes et d'argent n'avait besoin que de troupes et d'impôts: les contributions lui procuraient des soldats, les soldats lui valaient des contributions; aussi certains corps ont-ils merveilleusement prospéré sous son regne. On peut citer, entre tous les autres, les douanes, les droits réunis, les préfets et sous-préfets; les derniers, en qualité de recruteurs d'hommes et de chevaux, appartenaient à l'armée: mais ils tenaient aux finances, comme répartiteurs et collecteurs des taxes pour la remonte, taxes patriotiques, taxes pour la garde nationale, pour les gardes d'honneur et autres impôts en *hic* (1). Tout tendait, il faut en convenir, à la perfection dans ces divers corps. Les gens de finance en étaient venus jusqu'à savoir où était caché votre dernier écu; les sous-préfets jusqu'à connaître le nombre exact des œufs (2) que pondaient les poules de leurs administrés (3). C'était bien mieux encore, s'il est possible, dans l'état militaire: l'on sait que les écoliers ne faisaient plus leur theme que le sabre au côté, et que le tambour leur apprenait à expliquer Cicéron.

Tandis que la guerre et le fisc absorbaient tout, les branches civiles, comme il arrive toujours sous un gouvernement militaire (et tel est le vrai nom de celui dont nous sommes délivrés), dépérissaient à vue d'œil; le clergé et la magistrature, ces deux colonnes de l'ordre social, étaient tombés dans l'avilissement le plus profond. On en appelle sur ce point à la conscience publique: le discrédit, la défaveur qui pesaient sur la robe et sur l'église ne

---

(1) Certain conseil général d'un département voisin de Paris, ayant offert, dans une adresse au *grand homme*, des dons volontaires pour achat de chevaux, pour équippement, etc., le ministre de l'intérieur envoya cette adresse aux autres départements de l'Empire, et, sans ajouter aucune réflexion, il mit seulement en marge de l'article des offres le mot *hic*. Ces trois lettres magiques ont été comprises de tous les préfets, et les dons volontaires sont devenus partout des impôts qui ont gardé le nom de taxes en *hic*.

(2) Demande continue dans une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du.....1813.

(3) Barbarisme révolutionnaire à ajouter à ceux que M. de La Harpe a signalés. Il a été mis en vogue par les préfets et sous-préfets, qui, n'osant dire *mon peuple*, disaient *mes administrés !*

sont-ils pas universellement connus? Est-il un pere qui, s'il jouissait d'un rang et d'une fortune remarquables (on ne dit pas à Paris et dans le gouvernement, mais au fond de quelque province reculée), ait destiné son fils à l'un de ces deux états dans les dix dernieres années? N'a-t-on pas vu un président à la cour impériale de Paris renoncer à sa place, pour aller présider à la levée des impôts d'un pays conquis et barbare, à trois cents lieues de la capitale! Que de plumes plus éloquentes parleront de l'excès d'abaissement où était tombé le clergé! On ne s'occupe ici que de l'avilissement dans lequel la révolution et Buonaparté ont plongé la magistrature.

Pour faire mieux sentir à quel point la magistrature a décliné depuis 1789, il faut comparer ce qu'elle était à cette époque avec son état actuel.

Un conseiller aux parlements était un magistrat puissant, révéré, indépendant: il décidait, sans appel, de la fortune, de la vie et de l'honneur, plus précieux encore. Il participait à la puissance souveraine par le droit d'enregistrement et de remontrances à l'autorité législative par les arrêts de réglement. Né, la plupart du temps, sous la pourpre et sur les fleurs de lis, il tenait du moins sa considération de ses peres, s'il n'en obtenait point par lui-même. Toutefois, le mérite personnel lui manquait rarement, parce qu'il était, dès l'enfance, entouré d'exemples domestiques, et que son éducation avait été dirigée vers le but unique d'en faire plus qu'un juge éclairé et integre, d'en faire un grand magistrat. Possesseur d'une fortune héréditaire, il ne coûtait rien à l'état, et n'en était que plus honoré. Quelle que fût sa naissance, il était reçu dans le plus grand monde; ses filles s'allioient aux plus illustres familles, et les nobles et riches héritieres ne dédaignoient pas son fils. Quel puissant et juste empire ne devait pas exercer sur l'opinion un corps composé de magistrats dont les arrêts étoient irrévocables, que le rang et la richesse élevaient au-dessus de la crainte de la puissance et de la séduction de l'or, et dans les familles desquels, ainsi qu'en un dernier asile, s'étaient retirées (comme l'a dit Tite-Live de la république romaine) la sévérité des études, la frugalité de la vie, l'austérité des mœurs et des principes (1), le respect et la pratique de la religion!

Le ministere public, défenseur des libertés de l'église gallicane, l'homme du roi et de la nation, surveillant attentif des mœurs, censeur des mauvaises pensées (2), non moins que des méchantes actions, l'honneur et l'appui du barreau français, l'œil et la voix de la magistrature, tempérait et ornait à-la-fois par le charme et l'éclat de son éloquence l'austere et silencieuse gravité du sénat.

Les conseillers au Châtelet et aux Bailliages et Sénéchaussées, sans jouir de la même dignité, de la même importance que les magistrats des parlements dont ils formaient comme la pépiniére, participaient à tous leurs avantages. Les deux corps se prêtaient, s'il est permis de le dire, un lustre et un appui mutuels.

---

(1) M. le chancelier d'Aguesseau, l'ami et presque l'éleve de Boileau et de Racine, n'est pas entré au théâtre pendant une vie de quatre-vingts ans.

(2) Les livres dangereux.

Tel était l'état des choses en 1789, et il est évident que la magistrature devait être alors à son plus haut point de splendeur, car elle réunissait tout ce qui a le plus de considération parmi les hommes, le rang, le pouvoir, les richesses, de grandes lumières et de grandes vertus. Aussi la magistrature de la France était-elle renommée entre toutes celles de l'Europe; et sans parler du temps où des rois prenaient le parlement de Paris pour arbitre, on peut dire que les autres peuples comptaient comme nous d'illustres Souverains et de grands capitaines, mais qu'ils n'avaient aucun nom à opposer à ceux des Molé, des Lamoignon, des d'Aguesseau, et, dans ces derniers jours des Angran, d'Alleray, et des Séguier, des d'Ambray, des Dudon et de tant d'autres.

Voilà quel était l'illustre corps que l'année 1790 a vu anéantir. Voyons comment il fut remplacé.

L'on commence par donner à la nation, suivant une expression consacrée, la monnaie des parlements. On créa cinq ou six cents parlements, un par district; car tous les tribunaux de district étaient juges d'appel les uns des autres. On méprisa les leçons de l'expérience; on décida que jusqu'en 1790 les juges criminels avaient presque toujours pris l'innocent pour le coupable, et l'on établit un juri, afin qu'il fît à-peu-près tout le contraire. Les tribunaux ainsi divisés en tribunaux civils et criminels, et la nation promettant environ 1,500 *francs* en papier à chacun des nouveaux *membres*, il fut question de les choisir. Mais les anciens magistrats ne se présentaient point, et les gens du monde ignoraient les lois. Force fut donc de remplir les tribunaux d'avocats et de procureurs sans cause. On dit *sans cause* avec raison, car les habiles ne voulurent point abandonner un cabinet florissant pour des fonctions sans honneur et presque sans profit.

Au-dessus de ces tribunaux civils et criminels on en plaça un qui pût casser tous leurs jugements. On semblait prévoir l'utilité dont il allait être. Il fut *formé* d'*hommes de loi* (c'était l'expression du temps) appelés de tous les points de la France à Paris, où ils restèrent inconnus et étrangers.

L'opinion publique et le ridicule eurent bientôt fait justice de ces ombres de tribunaux. Ils furent remplacés sous le directoire par les tribunaux de département qui ne valaient pas mieux, et peut-être moins; car le *fond* des remplaçants fut composé des remplacés, et l'on y ajouta pour complément l'écume de l'assemblée législative et de la convention, tout ce qui n'avait eu ni assez de crédit ni assez d'intrigue pour s'introduire dans le gouvernement et dans les deux conseils des Cinq-Cents et des Anciens.

Enfin *le grand homme* revint d'Egypte, et il changea une troisième fois toute l'*organisation judiciaire* (1). Il l'a changée depuis une quatrième et une cinquième; il a mis les choses dans la *forme*

---

(1) Ces mots récents de *membre de l'ordre judiciaire*, d'*organisation judiciaire*, ont été mis en vogue pendant la révolution, au lieu de ceux de *magistrat* et de *magistrature*, qui avaient trop de blesse et de dignité pour les novateurs, et qui semblaient exprimer une sorte d'autorité, non-seulement sur les procès, mais encore sur les mœurs.

actuelle. Sans entrer dans un fastidieux détail de toutes les filieres par lesquelles il a fait passer la magistrature pour l'amener à son état présent, il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble de l'administration actuelle de la justice, en le comparant au plan adopté sous la monarchie.

Le *grand homme* s'est contenté d'imiter ce plan. Seulement il l'a mutilé, déshonoré et défiguré. Les juges, la plupart sans patrimoine et d'une naissance peu remarquable, reçoivent un *traitement* ; et quel traitement! En appel de 2,400 fr., en premiere instance de 1,250 fr. (au *minimum*). Premier affaiblissement de la majesté parlementaire! Leurs places ne sont point leur propriété : mille causes, une dénonciation, une intrigue, pouvaient les en dépouiller. Immense, irréparable atteinte portée à l'indépendance du nouveau corps, comparée à celle dont l'ancien jouissait!

Il existe vingt-sept cours d'Appel : il n'y avait que douze parlements..... Quatre cents tribunaux de premiere instance : on ne comptait guere que cent bailliages ou sénéchausées. Il en résulte que les ressorts actuels étant moins étendus, l'importance des siéges a diminué. Ajoutez que, tandis que presque tous les tribunaux d'arrondissements ne sont composés que de trois ou quatre juges ce qui leur ôte toute espece de dignité, les sénéchausées en comptaient souvent vingt et vingt-cinq. Les conseillers étaient aussi en plus grand nombre dans les parlements que dans les cours actuelles.

Mais ce qui anéantit ces dernieres en quelque sorte, ce qui les met hors de toute comparaison avec les parlements, c'est l'institution du juri et la suprématie de la cour de cassation.

Le juri a été maintenu par Buonaparté, malgré une longue et fâcheuse épreuve qui a appris que cette innovation ne convenait pas à l'insouciance et à l'inapplication habituelle de nos citadins. Les tribunaux en sont devenus bien moins respectables aux peuples, depuis qu'ils ne décident plus de la vie et de l'honneur.

La cour de cassation est une institution moderne, plus fatale encore à l'éclat de la magistrature nouvelle. Il n'y a peut-être pas un arrêt notable émané des cours d'appel contre lequel on ne se pourvoye en cassation ; d'où il arrive que ce corps nouveau tient tous les autres tribunaux comme à l'ombre, et qu'il n'y a que lui en évidence. C'est aussi ce qui arrive, et les cours sont à peine aperçues et n'ont aucun poids dans l'état et dans l'opinion. Il n'en était pas ainsi des parlements. L'irrévocabilité, l'infaillibilité en quelque sorte étaient leur apanage. Rien de plus rare qu'un pourvoi au conseil. A peine trouve-t-on quelques arrêts cassés de loin en loin, encore est-ce matiere criminelle.

Mais cette cour suprême elle-même, ce tribunal régulateur, ce pendule judiciaire, comme on la nommé, est enveloppée, " *soit raison, soit caprice* (1)", dans le discrédit général qui pese sur l'ordre judiciaire depuis vingt-cinq ans, discrédit que Buonaparté a aggravé, s'il était possible.

N'est-ce pas lui, en effet, qui, tout en paraissant s'occuper de relever la magistrature pour en faire un des fleurons de sa couronne, l'a foulée aux pieds à loisir dans la suite ? n'est-ce pas lui qui a donné à la France indignée l'exemple d'une tyrannie inconnue au directoire et à la convention, en chassant honteusement de leurs

---

(1) Racine, dans *Bérénice*.

places des juges institués à vie par lui-même, en déclarant amovibles désormais ceux qui lasseront par leurs soumissions le mépris de ce nouveau Tibère, et qu'il daigna conserver ?

N'est-ce pas lui qui, enchérissant sur la parcimonie du directoire qui sentait que si on n'honore pas les juges, il faut du moins les payer, a fixé à 1,250 francs le tarif d'un magistrat, c'est-à-dire à quelque chose de moins que le dernier commis du sel et du tabac ? n'est-ce pas lui qui, par ses droits tyranniquement réglémentaires de 1808 et 1810, a assujetti les tribunaux à une sorte de discipline militaire, et qui leur a donné pour colonel un *grand-juge* (nom qu'il a emprunté à ses confreres les despotes de l'Asie), ou, ce qui est la même chose, un *juge des juges*, qui jusqu'à son regne n'avaient rendu compte de leur opinion qu'à Dieu et à leur conscience ? n'est-ce pas lui enfin qui a mandé dans sa capitale et traîné pendant trois mois à la suite de ce grand-juge un tribunal du Midi, dont les malheureux magistrats furent livrés à la risée publique pour avoir rendu un jugement qui ne convenait pas au tyran ?

C'est ainsi que cet homme fougueux et bizarre abaissait d'une main un corps qu'il élevait de l'autre. Aussi, malgré ses prétendus efforts pour rendre à sa magistrature nouvelle le lustre et la considération de l'ancienne, malgré ses cours impériales, ses juges auditeurs, etc, quel était au 1er. Avril le rang de la judicature actuelle parmi les autres corps de l'état ? quelle opinion le public en avait-il ? on ne prétend pas faire ici une satire amere et personnelle; on se borne à relever des faits constans et universellement connus.

Depuis 1789 jusqu'à ce moment, le rang des tribunaux dans l'Etat a été très-secondaire. Les cours d'appel ont été comme éclipsées par la cour de cassation; la cour de cassation elle-même et tous les tribunaux ses satellites, se sont vus opprimer par les corps administratifs et militaires. Pour occuper un rang, de nos jours, dans l'état comme dans le monde, il faut du pouvoir, de la fortune ou une grande naissance. La magistrature n'a plus de tout cela.

Depuis vingt-cinq ans, les autres corps la traitent fort légérement; j'oserais presque dire qu'ils la méprisent. L'armée entre autres s'était facilement aperçue que le *grand homme* préférait le dernier de ses conscrits à tous ses juges. Il n'y avait pas, en conséquence, de colonel qui ne s'estimât plus que le grand juge lui-même: s'inquiétant fort peu de savoir que la dignité de chancelier de France passait jadis pour la plus éminente du Royaume. Les soldats ne nommaient les juges que *les robes noires*, et on a entendu l'officier chargé de fournir une escorte à un tribunal, dans une cérémonie publique, dire à son détachement qui venait de conduire M. le Préfet et M. le Maire...., allons maintenant chercher ces *pékins* de juges (1).

Les autorités *administratives*, pour employer l'expression moderne, les préfets et sous-préfets ne font guere plus de cas des tribunaux. Les anathemes lancés par tous les Gouvernements qui se sont succédés depuis 1789 contre les juges qui empiéteraient sur les droits de l'administration, ont accoutumé cette derniere à les regarder comme fort au dessous d'elle. D'ailleurs les préfets

---

(1) *Pékins* pour *Chinois*. C'est l'épithete dont le militaire affublait le bourgeois.

gagnaient toujours leur cause devant Buonaparté dans leurs conflits avec les tribunaux.

L'or était devenu le Dieu du monde, et la naissance ayant été partout immolée à la richesse dans ces derniers temps, est-il étonnant que les receveurs et contrôleurs directs et indirects, particuliers et généraux, qui ont vingt, trente, quarante mille francs de revenu, voient en pitié un juge qui n'a que 1,250 francs, ou cent louis pour toute fortune ?

Les avocats et les procureurs eux-mêmes ne se soucient plus de s'élever comme autrefois jusqu'à la judicature. Il faut entendre avec quel dédain ils en parlent. Moi ! que j'aille quitter une bonne *étude* pour un état décrédité où je mourrais de faim ! c'était cependant jadis toute leur ambition. Les plus illustres membres de cet ordre aussi nécessaire, a dit M. d'Aguesseau, que la justice, après avoir usé leur vie pour laisser une fortune à leurs enfants, n'aspiraient qu'à les voir assis sur les fleurs de lis. Le fils du fameux Cochin fut conseiller au Parlement de Paris, et celui de M. Le Bastard, conseiller à ce même Parlement de Toulouse, dont son pere avait si souvent fait l'admiration par son éloquence. Au reste, la décadence de la magistrature a entraîné par une conséquence nécessaire celui de l'ordre des avocats qui en tirait son lustre. Les procureurs se sont élevés sur ces ruines. Il en est parmi ces derniers qui prennent le titre d'*avocat-avoué, ingénieur-pionnier* ! avocat pour la gloire, avoué pour le profit ; noble amalgame et digne du temps !

Quant à la société, on peut affirmer que dès long-temps la magistrature n'y est considérée, ni respectée, ni recherchée. Le monde n'estime que les carrieres qui conduisent à la puissance ou aux richesses. Depuis 1789, la judicature n'a conduit à rien. Aussi, on le répete, nul pere de famille, possesseur d'un nom et d'une fortune distinguée, n'y a destiné son fils dans l'espace de vingt-cinq ans. Il eût cru l'*enterrer* à jamais ! on a eu toutes les peines possibles à trouver des sujets pour remplir, dans les départements, trois ou quatre places de juges auditeurs, établies auprès de chaque cour d'appel. Pourquoi cela ? parce qu'on exigeait des candidats qu'ils justifiassent d'un revenu de 3,000 francs, et qu'aucun des gens du monde qui possédaient cette fortune ne voulait de la place. On a fini par y nommer, après plusieurs années, des fils des juges du siege, auxquels le traitement de leur pere a tenu lieu de titre pour prouver le revenu demandé.

Enfin la société se divise en diverses classes, dont chacune a ses préjugés, ses passions, ses usages. Toutes se réunissent pour dire que depuis vingt-cinq ans la nouvelle judicature n'a jamais été si bien composée qu'en ce moment, grâce au dernier renouvellement de 1811, et à toutes les filieres et épurations antérieures par lesquelles on a fait passer le corps, et grâce aussi au besoin que le tyran a senti d'y rallier d'anciennes familles. Tout le monde s'accorde encore à convenir que depuis plusieurs années les décisions des cours, entraînées par l'esprit public, sont en général marquées au coin de l'impartialité et de la justice.

Mais enfin, ceux que l'illustration de la naissance touche seule, vont disant que le fonds des tribunaux n'a pas changé depuis vingt ans, si la forme en a varié ; qu'il est toujours composé, à commencer par le premier de tous, d'hommes nouveaux, inconnus,

élevés sur les ruines d'un corps antique et respectable. Ceux qui ne sont frappés que de l'éclat des richesses, voyant, surtout dans les provinces, la maniere de vivre obscure, médiocre et sans dignité des juges et conseillers, ont peine à respecter des magistrats qui n ont que de chétifs appointements pour unique ressource, et augurent mal de leur premiere éducation.

Ceux qui ont suivi la marche de l'esprit révolutionnaire soutiennent qu'il s'est réfugié dans les tribunaux, notamment dans la cour de cassation ; que c'est là que dans les observations sur le projet du code civil, et dans les arrêts journaliers, il a maintenu et favorisé le divorce, l'affaiblissement de la puissance paternelle, l'abolition des substitutions, le morcelement des fortunes, etc.

Les jurisconsultes prétendent peut-être, par le souvenir de leurs premieres admirations, que l'ancienne magistrature offrait une réunion plus imposante de lumieres et de talents. Le peuple, qui poursuit toujours la mémoire de l'éclat, de la dignité, du pouvoir, surtout de la fortune des magistrats que lui a enlevées la révolution, n'a pas la même confiance dans l'intégrité et le savoir de juges qu'il voit *à pied* à côté de lui dans les places publiques, et qu'il rencontre dans toutes les antichambres des gens de place.

Enfin les hommes sans préjugés, sans passions et sans souvenirs, le parti même qui favorise le plus les innovations modernes, les magistrats actuels eux-mêmes, reconnaissent qu'il ne faut point juger l'ancien et le nouveau corps par comparaison, parce que l'avantage resterait tout entier au premier. La raison en est frappante : l'indépendance la plus entiere, de hautes attributions, de grandes fortunes, une succession d'aïeux révérés, d'éclatantes lumieres, de rares vertus formaient l'apanage de l'ancienne magistrature. En accordant que les deux derniers points soient aussi le partage de la nouvelle, le reste lui manque.

La question serait de savoir si dans l'état actuel des sociétés et dans une puissante monarchie, ce reste, ce superflu n'est pas nécessaire.

De toutes ces opinions particulieres se compose l'opinion publique, qui, il faut le dire, n'est pas favorable à la considération de la nouvelle magistrature.

Quels sont les moyens de rendre à ce noble corps son ancien lustre? c'est ce qu'on se proposait d'examiner dans une autre brochure, que l'événement le plus heureux qui pût arriver à la magistrature empêchera de publier. Le zele le plus ardent doit désormais se réduire au silence et à une attente respectueuse. Cet événement même est assurément le plus infaillible des moyens. Le caractere et le génie d'un illustre chef que la magistrature vient de recevoir du Roi feront le reste, feront du moins tout ce que les circonstances, et, comme le dit Bossuet, les suites que les événements de vingt-cinq années ont laissées dans les choses et dans les esprits rendent possible, et c'est le cas d'appliquer ici, en y changeant un seul mot, ces fameux vers :

............Si pergama dextrâ
Defendi possunt, hâc se defensa videbunt.

Juin 1814.

LA RÉGENCE A BLOIS,

Ou les derniers Moments du Gouvernement Impérial, recueillis par un Habitant de Paris, réfugié à Blois.

Durant cette crise, à jamais mémorable, qui a fini par une délivrance si miraculeuse, la ville de Blois, quoique voisine du théâtre de la guerre, et fort exposée à en éprouver les plus funestes effets, a joui d'un repos quelquefois incertain, mais qui ne lui a jamais été ravi. Aussi l'a-t-elle constamment partagé avec différents hôtes qu'elle a successivement recueillis.

Après avoir possédé quelque temps des officiers suédois retenus prisonniers en France, contre le droit des gens, Blois devint la résidence de ces Anglais qui étaient également, depuis dix ans, les ôtages de la tyrannie. On les transférait alors de ville en ville, en suivant les mouvements des armées, qui les poussaient des extrémités au centre de l'Empire. Ils ne firent pas un long séjour à Blois ; il y avait à peine un mois qu'ils y étaient arrivés, qu'ils furent obligés d'en partir, cédant la place à des prisonniers de guerre allemands et russes, et à des blessés français. Ceux-ci furent éloignés à leur tour ; et, par une substitution plus étonnante que toutes les autres, ils furent remplacés par la cour d'une souveraine fugitive, et par les ministres de Napoléon, qui se sauvaient de sa capitale, dont les puissances alliées venaient de s'emparer.

Témoins de cette retraite, nous allons en retracer les principales circonstances.

Après le départ des Suédois et des Anglais qui avaient successivement résidé à Blois et en avaient fait un séjour très-vivant, cette ville devint comme un tombeau qui se remplissait chaque jour des victimes infortunées de la guerre. Son château, jadis la demeure des rois, fut rempli de prisonniers ; des bateaux de blessés qui couvraient la Loire, vinrent encombrer ses hôpitaux, comme ceux de tant de villes bien plus éloignées du théâtre de la guerre : on ne rencontrait pas d'autres voyageurs. Les routes, naguere couvertes de fugitifs qui se sauvaient de Paris, de troupes de

l'armée d'Espagne qui s'y rendaient, de gardes nationales et de conscrits nouvellement levés, étaient alors désertes. La prise de Bordeaux vint encore augmenter cette solitude. Il y avait trois semaines qu'elle se faisait sentir, lorsque, vers la fin de Mars, une seconde émigration des habitants de Paris vint avertir ceux de Blois que la capitale était une seconde fois menacée.

Le Lundi, 28 Mars, on apprit que Napoléon, qui ne donnait pas des nouvelles de l'armée depuis plusieurs jours, s'était éloigné de Paris, et qu'il en était à plus de cinquante lieues*. Les voyageurs et les lettres particulieres s'accordaient à dire qu'il songeaient à manœuvrer sur les derrieres des alliés, sans craindre de voir ceux-ci s'avancer sur la capitale qu'il croyait avoir mise à l'abri d'une invasion.

On disait qu'avant d'entreprendre cette manœuvre, Napoléon avait demandé si Paris pourrait tenir cinq jours, et qu'il était parti sur la réponse affirmative qu'on lui avait donnée.

Le Mardi, 29 Mars, le nombre des fugitifs, devenu plus considérable, nous donnait la mesure de la consternation des Parisiens, qui paraissait portée à son comble. On nous disait que le moment du dénouement était arrivé; mais personne n'osait dire que c'était celui de la chute de Napoléon; même ceux qui le pensaient ainsi, et qui le souhaitaient le plus.

Le Mercredi 30 Mars, à cinq heures du soir, nous apprîmes que l'Impératrice et le Roi de Rome avaient quitté Paris, et pris la route de Tours, par Rambouillet et Chartres. Cette nouvelle fut apportée par Mad. la comtesse Chaptal, qui se sauvait de Paris, et se refugiait à Chanteloup. Elle fut bientôt confirmée par la proclamation du roi Joseph aux Parisiens.

Le Jeudi matin 31, les diligences amenerent des voyageurs en bien plus grand nombre, et plus consternés que ceux de la veille. Ils étaient partis le 30 au matin, au bruit d'une cannonade qui n'avait cessé de se faire entendre, et de les accompagner sur toute la route jusqu'à Etampes. Ils disaient qu'une partie de la garde nationale était sortie des murs, et soutenait la troupe de ligne dans une affaire des plus vives, et dont la prise de Paris serait la suite inévitable.

---

* A Saint-Dizier.

Il se trouvait cependant bien des incrédules qui refusaient d'ajouter foi au siége de Paris, et encore moins à sa prise prochaine. Mais il arriva bientôt, pour les convaincre, un témoin oculaire, auteur et acteur dans ce grand événement, chef de légion de la garde nationale de Paris : ce fut M. le comte Regnault, ministre d'état. S. Exc. passa à Blois à neuf heures du soir, demandant des chevaux pour aller plus loin ; mais il ne s'en trouva point, ce qui l'obligea de suspendre, pendant quelques heures, la rapidité d'une marche qui parraissait fort précipitée *.

La malle de Paris n'arriva point ; et celle qui, la veille, était partie de Blois, avait rebroussé chemin. Tout annonçait aux habitants de Blois une rupture entiere de communications avec la capitale.

Cependant le lendemain Vendredi, 1er. Avril, à onze heures du matin, deux heures après l'heure ordinaire de l'arrivée des diligences, et après qu'on avait perdu l'espoir de cette arrivée, on en vit passer une qui était partie de Paris la veille à six heures du matin. Avec quel empressement les curieux ne se porterent-ils pas vers cette diligence pour en obtenir, comme une grande faveur, des nouvelles qu'on n'espérait plus de recevoir par aucune autre voie ? M. le maire lui-même envoya recueillir les renseignements que les voyageurs voudraient bien lui donner. Ils s'accorderent, sinon sur toutes les circonstances du combat qui avait eu lieu le 30 aux portes de Paris, du moins, sur la capitulation qui en avait été la suite. La garde nationale occupait encore, au moment de leur départ, les postes des barrieres, mais devait les remettre peu d'heures après aux troupes des alliés.

Rien de plus rassurant que ces détails sur l'occupation de Paris. Il paraissait certain que ses vainqueurs n'y entraient qu'en libérateurs, et que la terreur était changée en joie. Mais, où était Napoléon ? où était son armée ? quelles forces lui restait-il ? quel serait le sort de Paris s'il venait à y rentrer ? où ferait-il sa retraite en cas de revers ?

---

* Nous avons appris depuis que M. Regnault avait paru à la tête d'un détachement de sa légion sur la butte Montmartre ; mais qu'après avoir vu les premiers boulets, sa prudence l'emportant sur son courage, l'avait entraîné loin du champ de bataille, où il avait été dégradé et remplacé provisoirement par M. Odiot.

c'était là autant de points qui n'étaient résolus qu'avec de grandes variations, et qui laissaient flotter les esprits entre la crainte du retour de Napoléon, et l'espérance d'une chute dont il ne pût se relever. Les mieux instruits croyaient qu'il était en présence de l'armée du Prince Schwartzenberg, et qu'une grande bataille était inévitable.

Peu d'heures avant l'arrivée de la diligence, étaient passés les ministres de la police et de la justice. LL. EExc. avaient continué leur route pour Tours, où elles paraissaient fort pressées d'arriver. On croyait que cette ville était choisie pour le lieu de la résidence de S. M. l'Impératrice, qui s'y rendait par la route de Chartres et de Vendôme ; mais il paraît que S. M., après avoir été, pendant plusieurs jours, privée des nouvelles de Napoléon, en reçut enfin à Vendôme, qui changerent sa destination, et fixerent à Blois le siége de la régence. On disait aussi, pour expliquer ce changement, que Blois avait obtenu la préférence sur Tours, à cause de la salubrité de l'air, et de la belle situation de l'hôtel de la Préfecture ; double avantage nécessaire à la santé de l'Impératrice, et qui l'emporta sur celui d'une plus grande sûreté qu'offrait Tours, sur la rive gauche de la Loire.

Quoi qu'il en soit, M. le préfet, qui déjà s'était rendu sur la limite de son département pour y complimenter l'Impératrice, reçut un courrier qui l'obligea de revenir à Blois en toute hâte, de déménager de l'hôtel de la Préfecture, et d'y faire tout disposer pour la réception de l'Impératrice et du roi de Rome.

Les principaux habitants et fonctionnaires, surtout les plus voisins * de la préfecture, reçurent l'invitation de préparer des logements pour Madame mere, pour les rois Joseph, Louis, Jérôme ; pour l'archichancelier, pour les ministres et chefs d'administration ; enfin pour 1,800 hommes de troupes.

---

* Ce voisinage était recherché à cause de la situation de Blois. Cette ville s'éleve en amphithéâtre sur la rive gauche de la Loire. L'hôtel de la préfecture couronne l'une des extrémités de l'amphithéâtre, et l'on ne peut y arriver que par des rues très-escarpées, ou même par de vrais escaliers de deux ou trois cents marches. LL. EExc., logées au bas de la ville, avaient ces escaliers à monter. Le prince archichancelier, logé à mi-côté, usait d'une chaise à porteur.

Le Samedi, 2 Avril, dès le matin, on vit arriver les premiers détachements de cavalerie ; ils furent bientôt suivis de beaucoup de bagages, et notamment de quinze fourgons contenant le trésor. Les courriers se succédaient d'heure en heure. Sur les trois heures, M. le préfet partit pour aller au-devant de LL. MM. à une lieue de la ville. La garde urbaine et la garnison étaient sous les armes, formant deux haies, au milieu desquelles défilaient les troupes et un grand nombre de voitures. Enfin, sur les cinq heures, on vit paraître celles de S. M. l'Impératrice et du roi de Rome. LL. MM. firent leur entrée au milieu d'une foule immense et d'un silence qui ne fut jamais interrompu.

Les ministres, qui avaient poussé leur route jusqu'à Tours, hâterent de revenir. Plusieurs étaient encore à Orléans. D'autres s'étaient enfuis jusqu'en Bretagne, notamment M. Bigot-Préameneu, ministre des cultes, et M. le baron Pommereuil, directeur-général de la librairie, qui regardaient sans doute l'exercice de leurs fonctions comme peu compatible avec le tumulte des armes, et le secours de leurs conseils comme surabondant.

Le Dimanche 3, jour des Rameaux, il y eut messe au palais ; elle fut dite par M. Gallois, curé de Saint-Louis ; car ni aumônier, ni chapelain, ni clercs de la chapelle impériale ne se trouvaient parmi les personnes de la suite de l'impératrice.

Après la messe, il y eut conseil des ministres. A cinq heures, S. M. reçut les autorités de la ville, sans discours de leur part, à cause des circonstances. S. M., suivie du roi de Rome, passa au milieu de ces autorités et adressa quelques mots à chacune d'elles, en commençant par le clergé : innovation remarquable et honorable à la piété de cette princesse. La tristesse était peinte sur son visage.

Le bruit public avait annoncé un bulletin sur la position des armées ; mais rien ne parut, et la ville de Blois resta dans une ignorance complete de ce qui se passait à l'armée et à Paris, d'où il n'arrivait plus ni lettres, ni journaux, ni voyageurs. On avait dit à deux heures que la cour partirait le lendemain pour Orléans ; mais plus tard, on dit qu'elle resterait encore à Blois. Elle attendait, pour prendre un parti, des ordres de Napoléon, avec qui les communications devenaient de plus en plus difficiles. Peut-être aussi, voulait-elle prendre conseil des circonstances, qui devenaient chaque jour plus graves ; car ses espions de Paris n'avaient pu lui laisser ignorer ni la déclaration des

alliés, du 31, portant qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon, et sa famille; ni la séance du sénat, du 1er Avril, dans laquelle on avait établi un gouvernement provisoire; ni enfin celle du 2, où la déchéance de Napoléon avait été prononcée,

Mais si la cour connaissait tous ces faits, elle les tenait fort secrets, et rien n'en transpira dans la ville.

Le Lundi 4 s'écoula dans l'incertitude et dans l'ignorance de la veille. Pour toutes nouvelles de Paris, on vit passer un roulier qui en était parti avec un passeport signé *Sacken*, et qui dit que tout y était dans un fort grand ordre. Il n'en était pas de même à Blois. Les ministres après l'heure du déjeûner se rendaient, en bottes, chez S. M. l'Impératrice, où ils délibéraient jusqu'à l'heure du dîner, sans laisser paraître aucun résultat.

Cependant, sur les trois heures de l'après-midi, on vit les rois Joseph et Jérôme, accompagnés du ministre de la guerre, partir de Blois, et prendre la route d'Orléans. On crut qu'ils se rendaient au quartier-général de Napoléon, afin de prendre ses ordres sur la conduite que devait tenir la régence; mais, étant arrivés à Orléans, le 5 au matin, il leur parut qu'il leur serait impossible d'aller plus loin sans courir le danger d'être pris. Peut-être même apprirent-ils, en arrivant, la scene qui avait eu lieu à la revue du 4 entre Napoléon et les maréchaux, qui lui avaient remis les journaux de Paris, et lui avaient dit, par l'organe du maréchal Ney: " Sire, il faut abdiquer, c'est le vœu de la France et de l'armée."

Cette armée était encore nombreuse, et point découragée. La ville d'Orléans était encombrée de troupes, de bagages et d'artillerie. Une partie fut évacuée sur Blois, l'autre sur Châteauroux, et le pont d'Orléans fut miné: opération qui jeta l'effroi dans la ville; car c'était lui annoncer qu'elle était destinée à protéger la retraite de Napoléon sur la rive gauche de la Loire; à arrêter, par conséquent, l'armée qui le poursuivait, et, sans doute, à lui être sacrifiée.

Les hôpitaux civils et militaires de Blois furent évacués avec une précipitation et une barbarie qui indignerent les médecins, et qui en effet firent périr en route un tiers des malades et des blessés qu'on transportait. On évacua également le château, qui était rempli de prisonniers; et enfin le collége, qui était nécessaire pour recevoir l'école de Saint-Cyr.

Le Mardi 5, retour du roi Joseph, du roi Jérôme et

du ministre Clarke. Ils ne paraissaient pas déconcertés par les nouvelles qui devaient leur être parvenues de Paris et de Fontainebleau ; décidés, au contraire, à élever gouvernement contre gouvernement, ils avaient été précédés des bureaux de la guerre et de quatre cents commis qui avaient reçu l'ordre de travailler nuit et jour au recrutement de l'armée. Il restait plusieurs divisions militaires avec lesquelles les communications étaient libres ; c'étaient des malheureux pays où allaient se faire de nouvelles levées, en attendant qu'ils fussent eux-mêmes le théâtre d'une guerre civile.

MM. Regnault et Lacuée, chargés d'une mission passerent la Loire, prenant la route du Berry. M. Regnault dit à son hôte qu'il était envoyé à Lyon vers l'empereur d'Autriche, et montra une lettre de l'Impératrice pour son auguste perè.

Ce même jour les troupes des Alliés entrerent de vive force à Pithiviers, où cent chasseurs opposerent une résistance beaucoup trop honorable à deux mille hommes. La ville fut livrée au pillage en expiation de la mort d'un parlementaire qui avait été tué par un employé des droits réunis. La prise de cette ville, qui se trouve sur la route d'Orléans à Fontainebleau, expliquerait le retour prompt des freres de Napoléon, s'il ne l'était pas suffisamment par les nouvelles qu'ils avaient dû recevoir.

Le Mercredi 6, retour de MM. Regnault et Lacuée, dont la mission ne fut pas longue : inspection des abords de Blois par l'ingénieur du département ; départ des voitures inutiles, notamment de celles du sacre qui furent envoyées à Chambord ; départ d'un maréchal des logis pour Tours ; arrivée de l'école polytechnique, de l'école de St.-Cyr, de celle de Charenton et des pages. La ville de Blois était déjà pleine ; il n'y avait pas un habitant qui n'eût partagé sa maison, sa chambre, ou même cédé son lit à tant de nouveaux hôtes. Mais ils étaient polis, et l'on en craignait de fâcheux ; car il était question de former deux camps aux environs de Blois, et cette nouvelle tenait les esprits partagés entre le spectacle du présent et la crainte de l'avenir ; entre l'étonnement qu'excitait le tableau vivant de l'instabilité des choses humaines, si bien marqué dans cette cour errante, et la crainte d'une armée qui pouvait être appelée pour la défense de Blois et payer l'hospitalité donnée de tous les maux de la guerre. Cependant on fit courir le bruit d'une suspension d'armes, et celui d'une mission du duc de Cadore vers l'empereur d'Autriche. La derniere nouvelle du jour

fut l'arrivée de deux malles de Paris. On sut qu'elles avaient été escortées par les troupes des alliés jusqu'à Mont-Désir*, mais qu'arrivées à Orléans, M. le préfet les avait arrêtées et envoyées à Blois au ministre de la police.

Le Jeudi-Saint, 7 Avril, la messe fut dite au palais par l'aumônier des pages, après laquelle il y eut un conseil des ministres.

La nouvelle et l'entretien de la ville fut une proclamation qu'on vit affichée de grand matin ; elle était datée du 3, signée *Marie-Louise*, et contresignée *Montalivet, faisant fonctions de secrétaire de la Régence*.

Voici le texte de cette piece qui fut envoyée dans une bonne moitié de la France.

" Français,

" Les événements de la guerre ont mis la capitale au pouvoir de l'étranger.

" L'Empereur, accouru pour la défendre, est à la tête de ses armées si souvent victorieuses.

" Elles sont en présence de l'ennemi sous les murs de Paris.

" C'est de la résidence que j'ai choisie et des ministres de l'Empereur qu'émaneront les seuls ordres que vous puissiez reconnaître.

" Toute ville au pouvoir de l'ennemi cesse d'être libre ; toute direction qui en émane est le langage de l'étranger, ou celui qu'il convient à ses vues hostiles de propager.

" Vous serez fideles à vos serments : vous écouterez la voix d'une princesse qui fut remise à votre foi, qui fait sa gloire d'être Française, d'être associée aux destinées du souverain que vous avez librement choisi.

" Mon fils était moins sûr de vos cœurs au temps de nos prospérités.

" Ses droits et sa personne sont sous votre sauve-garde.

Cette proclamation ne fit pas une grande impression sur les esprits : elle servit au contraire à donner plus de consistance aux nouvelles de Paris. Cependant la présence du gouvernement faisait toujours craindre l'arrivée de l'armée. Des fugitifs de Chartres annonçaient qu'un corps de troupes des alliés s'avançait et marchait sur Blois, attiré par l'espoir de s'emparer du trésor.

La cour était bien plus embarrassée que la ville ; le gou-

* Lieu de poste entre Etampes et Angerville.

vernement paraissait dès lors principalement occupé de la garde de l'Impératrice, du roi de Rome, du trésor : il voyait que tout cela était prêt à lui échapper, et qu'il devait sans délai prendre un parti décisif. Mais depuis six jours il perdait beaucoup de temps à mettre en délibération sa retraite, tantôt à Tours, tantôt à Rennes, tantôt dans le Berry. Il paraît que S. M. l'Impératrice ne goûtait pas ces projets, et qu'elle résista même aux rois Jérôme et Joseph qui, alléguant sa sûreté et le salut de l'état, voulurent la contraindre à les suivre au-delà de la Loire.

Voici comment on raconte cette scene : Jérôme et Joseph s'étant rendus chez l'Impératrice, lui dirent qu'ils allaient partir, et qu'elle-même devait les suivre pour mettre sa personne en sûreté. L'Impératrice répondit que son sort lui paraissait décidé, et qu'elle ne craignait rien pour sa personne, soit qu'elle tombât dans les mains des Russes ou des Allemands ; qu'ainsi elle était décidée à attendre les événements. Ses deux beaux freres dirent alors que le salut de l'état demandait qu'elle s'éloignât, et qu'une voiture l'attendait à la porte. Dans le moment entra M. de Bausset, préfet du palais : l'Impératrice s'adressant à lui, lui demanda comme un dernier service et comme une marque d'attachement d'aller s'informer auprès des officiers de la garde si c'était leur intention de se prêter à la violence qu'elle éprouvait, et de la conduire par force. Les chefs protesterent qu'ils ne devaient recevoir d'ordres que de S. M., et qu'ils n'en écouteraient pas d'autres. Ils monterent dans l'appartement de l'Impératrice, lui renouvelerent cette protestation en présence des deux rois, et dirent à ceux-ci qu'ils étaient les maîtres de partir.

Le bruit de cette scene transpira dans la ville, mais d'une maniere vague et sans aucun détail.

On ignorait quand finirait cet état de choses, et comment il finirait.

Le Vendredi-Saint, 8 Avril, on se trouvait encore sous le régime du gouvernement impérial, et de la proclamation affichée la veille. Les ministres, toujours bottés et prêts à partir, se rendirent au palais comme à l'ordinaire.

Cependant sur les deux heures après-midi, la nouvelle se répand tout à coup que le prince de Schouvalow vient d'arriver à l'auberge de la Galere, et qu'il vient chercher l'Impératrice. Il arrivait seul et sans aucune force armée ; la proclamation de Blois était toujours affichée ; ni les autorités locales ni le gouvernement impérial ne mettaient rien à

la place. Personne n'ouvrait la bouche, soit pour contester la mission du comte de Schouvalow, soit pour la reconnaître.

Peu d'instants après son arrivée, on vit des ministres sortir du palais, et on crut lire sur les visages de LL. EExc. où la consternation n'était plus déguisée, ce qu'ils ne se mettaient pas en devoir de faire connaître d'une maniere légale, nous voulons dire, le dernier soupir du gouvernement impérial.

Le comte de Schouvalow ne tarda pas à aller prendre les ord.es de l'Impératrice pour le départ du lendemain.

Revenu à son auberge, quel ne dût pas être son étonnement en la trouvant pleine des membres du gouvernement qui lui demandaient des passeports! Ceux qui avaient pu se procurer des lettres de recommandation auprès de ce général, les lui présentaient; chacun voulait être expédié le premier.

Mais le général répondait avec beaucoup de sang-froid qu'il fallait que chacun attendît son tour; que la recommandation de M. un tel était fort bonne, mais qu'elle serait bien meilleure si elle pouvait ajouter quelques heures de plus à la journée. Cependant le général délivra des passeports, jusqu'à minuit, aux princes, ministres, conseillers d'état et employés divers dont il formait une liste.

Voilà ce qui regarde la cour.

La ville possédait enfin les journaux, si long-temps retenus par le ministre de la police, et distribués alors aux particuliers, et dans les lieux publics. Cependant la joie qu'ils portaient dans tous les cœurs n'osait encore éclater: l'essor en était arrêté, soit par la présence des troupes, soit par la proclamation qui demeurait toujours affichée, soit enfin par une sorte de bienséance et par les lois mêmes de l'hospitalité, qui ne permettaient pas d'ajouter l'insulte au malheur; et, grâce à ces dispositions, les illustres personnages, déchus des dignités qu'ils possédaient la veille, furent toujours traités comme s'ils les eussent encore possédées.

Nous avons remarqué un premier acte de la régence, qui avait pour but le salut de l'État. Délivrés d'un si grand objet de sollicitude, les membres du gouvernement ne dédaignerent pas de tourner leur attention vers un objet moins important: ils prirent des mesures relatives au paiement de l'arriéré de leurs traitements. Le ministre du trésor, et le trésor lui-même, étaient sur les lieux; rien ne s'opposait au dernier parti qu'on pouvait tirer de l'un et de l'autre. Cette

mesure salutaire ne trouva point de contradicteurs ; chacun reçut ce qui lui revenait, avec quelque gratification pour les frais de voyage. Les troupes reçurent trois mois, sans distinction, s'il leur était dû plus ou moins, et malgré leurs observations à cet égard, qu'on n'avait pas le temps d'écouter.

Ainsi se termina la journée du Vendredi-Saint, 8 Avril. Tout le monde prit des passeports d'une main, de l'argent de l'autre, et les plus zélés se hâterent d'envoyer leur adhésion aux actes du gouvernement provisoire.*

Le Samedi 9, sur les dix heures, l'Impératrice et le Roi de Rome partirent de Blois avec l'escorte qui les y avaient accompagnés, et se rendirent à Orléans. Les autorités civiles et militaires vinrent au-devant de LL. MM. La garde urbaine, et une garnison nombreuse, formaient deux haies que LL. MM. traverserent et qui les escorterent depuis la porte de la ville jusqu'à celle de l'Evêché. LL. MM. y arriverent à six heures; la foule était immense, et la réception fut un peu moins silencieuse qu'à Blois.

Le lendemain, jour de Pâques, S. M. se fit dire la messe à l'Evêché, mais ne reçut point les autorités.

La ville d'Orléans était dans une position fort singuliere.

Après avoir vu ses portes barricadées, son *pont miné*, ses murs armés de pieces d'artillerie, elle se voyait encombrée des débris de la cour, du gouvernement et de l'armée. Elle était pleine de troupes de toute arme, qui arrivaient sans chefs, et de chefs qui arrivaient sans troupes. Elle ne craignait plus les horreurs d'un siége, mais elle n'était nullement rassurée sur les désordres auxquels peut se livrer une armée débandée. Les journaux, qu'on recevait librement depuis trois jours, faisaient connaître les actes du nouveau gouvernement ; mais on n'en vivait pas moins sous le régime de l'ancien, et la proclamation de Blois demeurait toujours

---

* L'archichancelier donna l'exemple, et même les journaux ont rapporté deux adhésions de sa part : l'une en date du 7 (jour où la proclamation de l'impératrice fut affichée), par laquelle S. A. déclare qu'elle adhere *en tant que de besoin à tous les actes faits par le sénat* ; la deuxieme, en date du 9, par laquelle S. A. *adhere pleinement à tous les actes faits par le sénat*, etc.

(*Moniteur* des 11 et 12.)

M. Regnault se rendit à Clermont d'Auvergne, ayant la cocarde blanche, et blâma fort les autorités de cette ville, qui ne l'avaient pas encore mise.

affichée, sans que les autorités missent rien à la place. Seulement on lisait, à côté de cette proclamation, des placards qui exhortaient tout le monde à la paix, sans dire par qui cette paix était donnée et garantie, et sans parler ni au nom du gouvernement impérial qu'on n'osait plus invoquer, ni au nom du gouvernement royal qu'on n'osait pas encore proclamer.

Cet état de neutralité, ou d'interregne, doublement fâcheux dans une ville animée d'un excellent esprit, et qui, après deux mois d'oppression et de terreur, ne demandait qu'à faire éclater la joie de sa délivrance, parut surtout dans la solennité religieuse de Pâques. On n'y entendit pas le chant du *Salvum fac imperatorem*, qui se fût trouvé en contradiction trop notoire avec les événements comme avec le vœu des fideles ; mais le *Salvum fac Regem*, qui était dans tous les cœurs, ne fut pas encore chanté.

Le Lundi de Pâques se passa de même. On s'attendait à voir partir l'impératrice. Les uns disaient qu'elle aurait une entrevue avec Napoléon à Fontainebleau ; d'autres que Napoléon serait parti, et qu'une entrevue bien différente était ménagée à cette princesse.

Le Mardi 12, on vit arriver le prince Esterazy, envoyé à Marie-Louise par son auguste pere, et l'archiduchesse partit pour Rambouillet, sans escorte, avec une suite de six voitures, pour les personnes de sa maison ou de celle de son fils.

Le Jeudi 21, l'archiduchesse Marie-Louise a quitté Rambouillet, retournant dans le sein de son auguste famille et de sa nation qui verront toujours, dans cette princesse, une victime qui se dévoua au salut de l'une et de l'autre.

La France n'oubliera pas que, deux fois, cette princesse lui a évité les horreurs de la guerre civile ; la premiere en sortant de Paris où sa présence eût occasionné une résistance fatale ; la seconde en restant à Blois, et opposant la fermeté du courage aux violences de ses beaux-freres.

Madame mere était partie de Blois avec le cardinal Fesch son frere, qui y était arrivé la veille seulement, par des chemins longs et après bien des détours.

Lors des premieres alarmes qu'on avait eues à Lyon dès le 12 du mois de Janvier, S. E. qui les avait fort partagées, avait quitté son siége, et s'était réfugié à Pradines dans une maison de religieuses qu'il avait fondée. Bientôt S. E. se vit obligée de quitter ce lieu de retraite, après avoir manqué d'y être prise par un détachement de cavalerie des alliés que

le hasard y avait amené, et qui ne laissa à S. E. que le temps de monter à cheval et de se sauver. Elle se rendit dans l'Auvergne, de là à Montpellier, et enfin à Blois et à Orléans, où elle se reposa le jour de Pâques. Elle partit le lendemain pour Rome, amenant sa sœur qui montrait plus d'humeur que de résignation.

Sa dame d'honneur, qui l'avait suivie à Blois, la quittait à Orléans. Il fallait trouver quelqu'un pour la remplacer, sous un titre plus modeste. Cela fut impossible dans la ville d'Orléans. Madame mere ne put contenir son indignation: " Cela n'est pas encore fini, dit-elle en partant, " nous autres Corses nous nous connaissons en révolutions."

Jérôme et Joseph se perdaient dans la foule. Louis était resté à Blois où on lui témoignait de l'intérêt. Il trouvait aussi dans la religion une source de consolations plus solides. Le jour des Rameaux et le Jeudi-Saint il avait assisté aux offices à l'église de Saint-Louis, en habit de général.

Il partit bientôt pour la Suisse où il comptait se fixer dans une terre qu'il possede aux environs de Lausanne, et y vivre avec une dotation de la Hollande.

Jérôme et Joseph passerent huit jours à Orléans ou dans les environs. Ils en partirent le Lundi 18 Avril, prenant également le chemin de la Suisse.

Ainsi a fini cette famille de rois qui ne s'étaient placés sur les trônes, ni par leur mérite, ni même par leur ambition, et qui n'ont pas su conserver une puissance qu'ils n'avaient pas su refuser. Entraînés dans la chute de celui qui les avait élevés, ils doivent se consoler de la paix du Monde: ils devraient même n'être pas étrangers à la joie d'un si grand bienfait, qui leur permet de choisir, dans l'Europe délivrée, un asile que des souverains légitimes étaient naguere obligés de chercher hors du continent.

VARIÉTÉS.

L'Epicurien Français, ou les Dîners du Caveau moderne. Dixieme Année. Second Trimestre de 1814. Mai.

Dans tous les pays, et à toutes les époques, la poésie fut l'organe de la flatterie. Son exagération convenue et son faste hyperbolique la rendent particulierement propre à cet office. Quelquefois elle a payé un légitime tribut d'éloges aux vertus bienfaisantes des bons princes ; mais plus souvent elle a célébré les désastreuses qualités des héros, et il lui est arrivé trop fréquemment de louer des monstres, aussi dépourvus de qualités que de vertus, et nés uniquement pour le malheur des peuples. Lucain a fait l'apothéose de Néron : Stace et Martial ont élevé Domitien jusqu'aux cieux. La prose a plus rarement de pareils écarts à se reprocher. Paterculus est le seul historien latin qui ait osé vanter un tyran, et ce tyran était Tibere, en qui de grands talents du moins s'unissaient à de grands vices. D'où vient principalement cette différence ? De ce que la prose èst naturellement la langue du besoin, de la raison et de la vérité, comme la poésie est celle du caprice et de l'imagination. Ce qui est chez celle-ci fiction et jeu d'esprit, est chez l'autre imposture et tort de l'âme. La poésie peut se permettre sans scrupule un mensonge qu'elle sait devoir être sans conséquence : mais la prose ne peut trahir la vérité sans trahir aussi la confiance qu'on accorde à ses paroles ; elle péche véritablement contre la probité.

Ceux qui ne méritent pas les éloges sont obligés de les commander. Buonaparté eut la fantaisie d'être loué et de l'être dans les deux idiômes, des ordres furent donnés en conséquence La prose (j'entends celle des écrivains de profession, et non des harangueurs et des panégyristes soudoyés), la prose fut quelquefois récalcitrante ; et quand elle obéit, ce fut en général avec une réserve et des détours qui attestaient sa répugnance. La poésie dont l'hommage devait avoir plus d'éclat, fut plus souvent, plus vivement sollicitée ; elle céda presque autant de fois que l'occasion lui en fut offerte. A chaque nouvel événement qui semblait devoir il-

lustrer ou consolider la tyrannie, tout le ban et l'arriere-ban poétiques étaient convoqués. L'obligation d'avoir et de faire éclater de l'enthousiasme leur était imposée par la même police qui punissait les plus justes plaintes et salariait les acclamations publiques. Il était difficile de desobéir à de tels ordres. La plupart des hommes de lettres avaient le malheur d'être attachés à l'administration de l'Etat et quelques-uns de tenir au chef du gouvernement par des grâces. La perte de leurs emplois ou de leurs pensions semblait être la conséquence inévitable d'un refus : les autres craignaient ou feignaient de craindre une persécution personnelle. Très-peu eurent l'adresse ou le bonheur d'échapper. Deux grands poëtes, MM. Delille et Ducis, avaient donné l'exemple d'une généreuse résistance ; mais leur position les rendait indépendants ; mais leur âge et surtout leur renommée les rendaient sacrés, même pour la tyrannie. D'ailleurs le courage est plus rare encore que le génie, et l'on eût trouvé peut-être plus de poëtes capables d'égaler leurs beaux ouvrages, que d'imiter leurs nobles refus : on ne peut, à moins d'injustice, exiger du commun des hommes que des vertus communes. La foule des poëtes chanta donc chaque fois qu'elle en fut requise. Le gouvernement eut *du moins* la loyauté de sentir que de l'ouvrage commandé devait être payé, et le prix des pieces fut tarifé à peu près suivant l'échelle littéraire des genres. Il faut donner à nos poëtes la seule louange qui, en pareil cas, puisse vraiment les honorer. Les plus habiles même n'eurent guere à se reprocher d'avoir consacré de riches fictions ni de beaux vers à la louange de la tyrannie ; leur conscience trahit leur talent accoutumé, et leur muse se montra rebelle aux inspirations de la police générale. Quelques versificateurs, sans une idée dans la tête ni un principe dans l'âme, eurent peut-être le tort d'obéir avec l'empressement de l'intérêt, de la vanité et même de la bassesse ; mais beaucoup d'autres, je puis l'attester, furent profondément chagrins de la corvée qui leur avait été imposée, et très-reconnaissants du silence que leurs amis gardaient avec eux sur les tristes productions qu'on leur avait arrachées.

Les chansonniers ne furent point oubliés dans ce qu'on nommait alors la conscription des poëtes. Leur muse vive, folâtre, et, quand il faut, grivoise, fut chargée d'apprendre au peuple et de lui faire répéter dans les rues, les carrefours et les halles, qu'il était excessivement heureux, que Napoléon était le meilleur des princes, et telles autres vérités, dont la

démonstration se faisait quelquefois en brocs de vin et en volailles rôties. Le peuple mangeait, buvait et ne chantait pas : c'est qu'il n'était pas payé pour répéter les chansons comme les auteurs pour les faire ; et puis ces chansons étaient si maussades, si contraintes, avec leur faux air d'allégresse et d'abandon! Boileau a dit du vaudeville :

La liberté française en ses vers se déploie ;
Cet enfant du plaisir veut naître dans la joie.

Dans ce temps de *joie* et de *liberté française* que je rappelle, l'*Enfant du plaisir* avait tout l'air d'avoir été changé en nourrice. On peut donc rendre à nos chansonniers la même justice qu'aux autres poëtes : ils n'ont pas eu, en général, le malheur de bien faire : leur verve était trop bonne française pour ne pas leur refuser le service, chaque fois qu'ils avaient à chanter le fléau de la patrie.

Jamais celle des joyeux convives du Caveau moderne n'a mieux secondé leur zele que dans la séance du 20 Avril dernier, où, sans réquisition préalable de la police générale, et peut-être même sans convention faite entr'eux d'avance, ils ont tous à l'envi célébré le retour des Bourbons. Ce jour-là ils ne s'en sont pas tenus à l'unique chanson d'usage : plusieurs ont doublé leur contingent ; M. de Piis a quadruplé le sien, et il a retrouvé ce ton d'allégresse nationale, cet élan vraiment patriotique avec lequel il chanta autrefois la naissance du Dauphin. Son *Compliment des Chansonniers du Pont-Neuf à Henri IV sur le rétablissement de sa statue* est rempli d'originalité. Il a aussi parodié avec beaucoup d'aisance, en l'honneur de Louis XVIII, le fameux air anglais, *God save the King*. Les couplets de M. de Piis mériteraient la même fortune que ceux du modele : on devrait les chanter en chœur dans nos salles de spectacle, quand elles sont honorées de la présence du Roi ou de quelqu'un des princes de sa famille. Voici le premier couplet :

Des Bourbons généreux
Le retour en ces lieux
Comble nos vœux.
Avec eux et par eux,
Ainsi que nos aïeux,
Soyons heureux.
Nos yeux sont éblouis,
Nos maux évanouis,
Nos cœurs épanouis.
Vive Louis!

Le *Cri du Peuple*, de M. Désaugiers, est une chanson bien populaire, qui ne manquera pas de trouver des échos nombreux, partout où nos Amphions des rues iront en porter l'air et les paroles. Elle semble avoir été écrite sous la dictée même du peuple, qui ne fera que redire en couplets bien francs ce qu'il dit chaque jour dans sa prose énergique. Je prends un couplet au hasard :

Après vingt-cinq ans d'tourment,
Il est bien temps que tout change ;
Car j'en étions au moment
D'commander général'ment
Not' enterr'ment.
Mais v'la que l'canon
S'tait à la voix d'un ange.
Quell' bénédiction !
C'est un' résurrection
A la Bourbon,
A, à la Bourbon.

On devine que cela se chante sur le fameux air, *A la papa*. Les *A-propos grivois* de M. Antignac sont d'une bonne philosophie populaire, de celle qui ne se paye pas de grands mots, voit les choses comme elles sont, enfin suit tout simplement les lois de la nature et du besoin : n'est-ce pas du bon sens tout pur que le vœu contenu dans ce couplet ?

A not' commerc' ne mettons plus d'entraves ;
Ach'tons toujours c' qu'est bon chez nos voisins.
De chicorée et de jus de bett'raves
N'emplissons plus nos magasins.
Quand nous aurons bu rasad' sur rasades,
Quand chaq' flacon s'ra décoiffé,
Après l' dîner aux dépens d' nos salades,
N' sucrons pas not' café !

Une chanson faite, il y a plus d'un an, mais qui n'aurait guere pu être imprimée que depuis deux mois, contient l'histoire d'un roi, dont Buonaparté aurait sacagé les états s'il les eût aperçus : car le regne de ce bon petit roi était en tout la satire du sien. Quel est ce monarque ? c'est le *roi d'Yvetot*. Je voudrais bien rapporter en entier ce que nous en raconte M. de Béranger son chroniqueur ; mais je ne puis en donner qu'un extrait.

Il faisait ses quatre repas
Dans son palais de chaume,

Et sur un âne, pas à pas,
Parcourait son royaume.
Joyeux, simple et croyant le bien,
Pour toute garde il n'avait rien
Qu'un chien.
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était-là!
Là, là!

Ses impositions n'étaient pas plus onéreuses que sa garde n'était chere à payer :

Lui même à table et sans suppôt,
Sur chaque muid levait un pot
D'impôt.

Il était le pere de ses sujets :

Aussi ne levait-il de ban
Que pour tirer quatre fois l'an,
Au blanc.

C'était là toute sa conscription. Qu'eût-il fait d'une armée ?

Il n'agrandit point ses états,
Fut un voisin commode,
Et modele des potentats,
Prit le plaisir pour code.
Ce n'est que lorsqu'il expira,
Que le peuple, qui l'enterra,
Pleura.

On conserve encor le portrait
De ce digne et bon prince ;
C'est l'enseigne d'un cabaret
Fameux dans la province.
Les jours de fête, bien souvent,
La foule s'écrie en buvant
Devant :
Oh! oh! oh! oh! etc.

Quelques sociétés se sont amusées, pendant la derniere année de la tyrannie de Buonaparté, de ce portrait naïf et charmant d'un bon roi en miniature. Aujourd'hui il est juste que tout le public connaisse les vertus de ce bon petit monarque dont l'image était, il n'y a pas plus de deux mois, une censure assez courageuse.

Sur Cambacérès *et M. d'*Aigrefeuille *son Parasyte.*

Depuis long-temps M. Gargantua, ce fameux descendant de l'ancienne famille *d'Avalons*, était habitué à la cuisine de M. Boniface Regalant, personnage *Tablophile*, dont la fortune égalait heureusement la friandise. Là il trouvait toujours réuni ce que les airs, la terre et les mers avaient de plus exquis en fait de gibier, de volailles, de poissons, d'oiseaux de toute espece, et son large estomac, que des anatomistes ont comparé à un cimetiere, engloutissait en un clin-d'œil les plus douces espérances de la chasse, de la pêche, et des générations entieres aquatiques, volatiles, bipedes ou quadripedes; les plats disparaissaient devant lui, comme les villes devant Jacques le magicien, qui, par la vertu de son bâton, ainsi que nous le dirons en temps et lieu, faisait en trois heures un trajet de soixante lieues, trouvant à peine le temps de jeter un regard sur les villes qu'il parcourait.

Tout cela dura tant que M. Boniface Regalant partagea le bénéfice d'un riche marchand d'esclaves, qui faisait ce beau trafic dans les quatre parties du monde.

Or, il arriva que ces mêmes esclaves, las d'être arrachés du lieu de leur naissance, pousserent des gémissements et des cris qui furent entendus de quelques bonnes âmes, assez puissantes pour arrêter cet horrible commerce, qui ne tendait à rien moins qu'à la destruction de l'espece humaine; car les esclaves aussi sont des hommes.

Du Nord au Midi, des hommes forts et bien déterminés vinrent à leur secours; ils envahirent les riches possessions du marchand d'hommes, et l'attaquerent lui-même; il se battit d'abord comme quatre, mais il fut enfin forcé de céder au nombre. On assure qu'on lui conseilla de se brûler la cervelle pour ne pas survivre à la perte de sa fortune; mais lui, *pas si bête*, dit-il, je trouverai assez d'autres occasions de mourir, et peut-être aurai-je encore le plaisir de croquer, avant ma mort, quelques esclaves.

Cette idée le fit sourire, et, profitant de ce moment lucide où sa tête était encore à lui, il s'embarqua pour une île autrefois remplie de ses marchandises, sans songer au pauvre Boniface, qui digérait encore dans son lit le dîner de la veille.

Le pauvre homme, quelle fut sa surprise, lorsque s'étant éveillé, il entendit autour de lui : A bas le marchand d'esclaves! à bas tous ceux qui ont favorisé son commerce! vivent nos libérateurs!

Son premier soin fut de faire son paquet et de gagner bien vite la porte la plus voisine de la ville, faisant le serment de ne plus régaler ni pere ni mere.

Mais en cette déconfiture, qui fut le plus attrappé? ce fut le misérable Gargantua; comptant toujours sur la cuisine de Boniface, il n'avait fait chez lui aucune provision; d'ailleurs, son ré-

venu était si modique, qu'à peine suffisait-il pour un de ses déjeuners.

D'abord, il refusa de croire la chûte du marchand d'hommes et de son cher Boniface : le premier avait montré tant de forces et tant d'audace ! à l'exemple de Thomas, il voulut mettre le doigt dans la plaie, et s'en alla aussitôt chez M. Régalant.

Q'on se rappelle l'entrée des Français à Moscow, où, dans des maisons toutes ouvertes, ils ne trouvaient que les quatre murailles; tel fut l'état dans lequel Gargantua trouva l'hôtel de son ancien hôte. Il va, vient, fouille partout, cherche la batterie de cuisine, les casserolles, les cabarets, ne découvre absolument rien, si ce n'est une *marmite renversée.*

A cet aspect, il tombe devant cette marmite, sans mouvement et presque sans vie ; mais bientôt, recouvrant l'usage de ses sens, il regarda la pauvre terrine, la serra dans ses bras, la couvrit de baisers et de larmes ; et tout-à-coup, comme s'il eût été à l'Opéra où l'on chante au milieu des pleurs, se jetant à genoux devant sa marmite, ainsi que le fit autrefois le capucin Laharpe devant sa musette, il se mit à chanter en sanglottant ;

O ma tendre marmite,
Marmite, mes amours,
Toi qu'en bon parasite,
Je vidais tous les jours ;
D'une vaine bombance,
Je m'étais donc flatté ;
Sans toi plus d'espérance,
Plus de félicité.

A peine il achevait ces mots qu'il tomba dans des convulsions épouvantables ; on l'apporta dans un hôpital où l'on parvint à lui rendre la santé ; mais, faute d'aliments suffisants, le pauvre Gargantua, réduit à la diete, est devenu maigre comme un squelette.

M. Régalant n'a pas plus d'embonpoint ; quelques jeunes gens de leur connaissance les ont regrettés ; mais les femmes qu'ils avaient méprisées, qu'ils n'avaient jamais admises à leurs galas, ont dit, toutes, d'une voix unanime: " *C'est bien fait.*"

LE CHARLATAN DÉVOILÉ.

ANECDOTE ORIENTALE.

Beaucoup de médecins, beaucoup de maladies disait le poëte Sadi.

Les habitants d'une contrée orientale, que son heureuse situation, la beauté de son climat, la fécondité de son sol, rendaient riche et populeuse, étaient tombés dans un état de langueur et d'apathie, qui avait altéré le caractere national, naturellement gai et aimable. Le sophi, qui chérissait ses peuples, comme un bon pere chérit ses enfants, alarmé d'un état aussi extraordinaire, convoqua de toutes les provinces de l'Empire une foule de Médecins, qui, malheureusement, la plupart sans expérience, au lieu de soulager les malades par des lénitifs, aggraverent au contraire la maladie par des médicaments trop violents. En général, ces Docteurs avaient été pris dans un ordre chez lequel le jugement n'est pas toujours en harmonie avec la saine raison, et auquel un bavardage assez facile, joint à beaucoup de sophismes et de paradoxes, souvent même de la chaleur et de l'éloquence, avaient donné une prépondérance qui en imposait à ceux qui attachent plus de prix à la pompe des paroles, qu'à la justesse des idées : aussi il en était résulté que leurs ordonnances, quoique très-dangereuses, avaient été suivies à la lettre, et que même un grand nombre de malades avait été beaucoup au-delà.

Il arriva donc, grâce à l'ignorance de ces Médecins, que bientôt le mal s'étendit à presque toute la nation ; enfin il devint une épidémie générale, et qui pis est, c'est que chacun se crut Médecin. Dans ce désordre d'idées, la maladie empirant de plus en plus, changea absolument de caractere et devint une espece de *Marat-sme**, qui après s'être répandu sur toutes les parties du corps, vint se fixer au

* Mot dérivé du nom d'un Médecin malheureusement trop célebre dans la contrée.

cerveau des malades, ce qui leur causait un délire continuel, avec des redoublements et des transports furieux, dangereux même pour ceux qui les approchaient. Comme le siege du mal était dans la tête, de nouveaux Docteurs qu'on avaient appelés, parmi lesquels il s'était glissé un grand nombre de *carabins*, crurent trouver le moyen curatif de la maladie, en faisant l'amputation des parties malades. Mais ce qu'il y avait de plus dangereux dans leur maniere d'opérer, c'est que presque toujours les parties saines étaient celles sur lesquelles tombait leur fer meurtrier. La maladie n'ayant cessé de faire des progrès, les plus habiles d'entre les Médecins (car dans le nombre il y en avait quelques-uns de savants), en devinrent aussi les victimes. Alors l'épidémie s'étendit à un tel point, même parmi la nouvelle faculté, que dans la frénésie dont la plupart étaient atteints, ils firent l'amputation à ceux de leurs confreres qui se portaient le mieux, et qui avaient l'esprit le plus sain.

Il s'en suivit d'un tel désordre, que pendant un laps de temps assez considérable, l'état ne fut plus gouverné que par des empiriques écervelés ; situation qui porta l'anarchie à son comble. Les choses en étaient là, lorsque, pour rétablir l'ordre, il vint dans l'esprit d'une troisieme faculté, que l'on avait encore appelée, de choisir cinq Docteurs parmi ses membres. L'idée parut d'abord assez bonne, surtout à ceux qui s'imaginaient qu'on choisirait parmi les plus habiles ; mais la cabale s'en étant mêlée, cela arrive toujours dans ces sortes d'élections, la majorité se trouva composée des plus incapables ; ce qui mit ceux qui avaient des talents et de la droiture dans l'impossibilité de faire le bien.

Néanmoins, pendant quelque temps, l'épidémie semblait avoir pris un meilleur caractere ; mais ce calme apparent ne fut pas de longue durée. D'ailleurs il était impossible que cinq Médecins fussent long-temps d'accord ; les uns ordonnaient le séné, et les autres la rhubarbe. Cependant les malades y avaient gagné quelque chose ; car on ne les envoyait plus prendre les eaux du Léthé, comme par le passé, mais seulement celles de l'Oyapock.* Enfin nos cinq ministres d'Hippocrate eurent un jour une crise si violente pendant une de leurs consultations, qui n'étaient rien moins qu'amicales, qu'il y eût entre eux scission complete.

C'est à cette époque qu'un jeune Docteur, grand par-

* Fleuve de la Guyanne.

tisan de la saignée, arriva, comme un nouveau Moïse, des bords du Nil, où déjà il avait fait quelques belles cures, et entreprit à lui seul celle d'une maladie qui, depuis dix ans, avait résisté à tous les remedes, aux efforts de toutes les facultés du pays, et paraissait incurable : le succès parut d'abord répondre à son ardeur, ainsi qu'à l'heureuse prévention qu'il avait inspirée. La nation malade parut reprendre insensiblement son embonpoint et sa santé; mais on s'aperçut bientôt que ce qu'on avait pris pour de l'embonpoint, n'était que de la bouffissure ; et que, loin d'être appaisée, l'épidémie n'était que concentrée, et à la veille de se développer avec une nouvelle fureur.

Dans ces circonstances, le présomptueux Docteur n'avait voulu écouter aucun avis ; il avait même repoussé avec dédain les observations de ses confreres, qu'il injuriait dans des theses virulentes qu'il publiait *journellement*, et dans lesquelles la langue n'était pas plus respectée que les convenances. Par ses funestes ordonnances il avait aliéné tous les esprits ; et on commençait à s'apercevoir qu'il avait un peu d'irritation dans le cerveau, accident que quelques personnes attribuaient à ce qu'il était placé sur un amphithéâtre trop élevé pour sa petite stature, et surtout pour la portée de sa vue. Il faut dire aussi que ses malades paraissaient excessivement fatigués du régime qu'il leur avait prescrit, et auquel ils ne pouvaient s'accoutumer. Au lieu d'une nourriture saine et abondante, il les avait condamnés à la diete la plus sévere. Il y avait joint, d'abord pour les jeunes gens, ensuite pour les hommes de tous les âges, d'amples et très-fréquentes saignées, auxquelles il avait ajouté des bains à la glace, qui avait en peu de temps conduit au tombeau toute sa clientelle.

Il en était ainsi en Orient, lorsque non-seulement toutes les facultés voisines, mais même celles de mille lieues à la ronde, indignées de la méthode meurtriere du docteur, qu'enfin on reconnaît n'être qu'un charlatan, méthode qu'il avait voulu introduire jusque parmi elles, formerent une croisade pour le renverser à bas de sa chaire. Les Doyens de chacune de ces facultés, marchant eux-mêmes avec leurs bannieres à la tête de leurs colléges respectifs, afin d'assurer le succès de l'entreprise, et aussi pour veiller au traitement ainsi qu'à la conservation des malades, réussirent parfaitement dans leur projet bienfaisant. L'interdiction du dangereux charlatan fut prononcée par les principaux de la nation assemblés, et on l'envoya exercer son art dépopulateur dans une petite île voisine du lieu de sa naissance. Les Doyens

des facultés étrangeres, pour mettre le comble à leurs bienfaits, avaient amené avec eux un ancien docteur, dont les ancêtres, depuis plusieurs siecles, avaient répandu l'abondance et le bonheur dans la contrée. Eloigné depuis long-temps, ainsi que sa famille, par la malveillance, son cœur était toujours resté au milieu de ses concitoyens. Replacé dans la même chaire où ses aïeux avaient si souvent donné des ordonnances salutaires à la nation, ce vénérable Docteur, éclairé par l'étude, instruit par l'expérience et le malheur, entouré des plus habiles médecins du pays, surtout de ceux qui, dans les différents systêmes qui s'étaient succédés, avaient été les plus opposés aux remedes violents, obtint la cure la plus complete. Il parvint à cet heureux résultat, par ses soins paternels, la sagesse de sa méthode, la droiture de ses intentions, en n'employant que des médicaments doux et appropriés, et surtout en ménageant le sang de ses malades. En suivant strictement le régime sage qu'il avait prescrit, et qui avait été approuvé du nouveau collége de médecine, l'acrimonie des humeurs s'adoucit, les vertiges se dissiperent, et l'embonpoint revint à vue d'œil ; alors la nation reconnaissante s'empressa de lui ériger une statue. Ce fut ainsi que sans secousses, et en éloignant de lui toute idée systématique, cet habile docteur apporta le véritable remede aux maux, qui, depuis si long-temps, désolaient sa patrie ; et cela, parce qu'il avait étudié profondément la cause du mal, et qu'il l'avait bien connue.

Quant aux facultés étrangeres et aux doyens de ces facultés, premieres causes de cet heureux changement, la nation leur en garda une éternelle reconnaissance, proportionnée surtout au degré et à la natu erde l'intérêt que chacun d'eux y avait apporté. Tous les divers malades souffrants, réconciliés entre eux depuis ce grand événement, s'estimerent, s'aimerent, et, dans la plus douce union, ne formerent plus qu'un peuple de freres.

Au Rédacteur du Journal des Débats.

Il me semble, Monsieur, qu'il serait utile d'appeler l'attention de vos lecteurs sur un fait connu de tout le monde, et qui néanmoins n'est pas apprécié jusqu'à présent, comme il devrait l'être.

Buonaparté a une mere, des freres, des sœurs. Tous lui ont dû leur élévation et lui doivent encore les débris

d'une immense fortune; débris qui les maintiennent à un degré d'opulence bien supérieur à ce qu'ils auraient jamais dû espérer. Comment se fait-il que ni la voix du sang, ni celle de l'honneur, ni le devoir si doux de la reconnaissance, ni ce sentiment de pitié qui parle si impérieusement au cœur de l'homme en faveur de son ennemi même, quand il le voit terrassé, n'aient pu vaincre leur éloignement pour un bienfaiteur, un frere, un fils? Quoi! ses proches ont été les premiers à l'abandonner! Sa propre mere ne pense pas même à aller le consoler dan son asile! Tous préferent à sa société l'humiliation de vivre au milieu des peuples victimes de sa tyrannie! Quel génie les pousse donc à manquer ainsi aux lois les plus sacrées de la nature, aux penchants les plus forts du cœur, aux devoirs les plus inviolables de la reconnaissance et de l'humanité? Ce génie, c'est celui de Buonaparté; c'est son caractere qui n'inspire à sa propre famille qu'une irrésistible aversion que ne peut affaiblir le spectacle même de son adversité. A ce trait, reconnaissons le tyran dont la Providence nous a délivrés.

Voici un autre fait dont je vous garantis la certitude.

Le valet de chambre de Buonaparté écrit de l'île d'Elbe, où il l'a suivi volontairement, qu'il est le plus malheureux des hommes de rester au service d'un tel maître; que Napoléon a perdu la tête et qu'il se conduit en fou; qu'il est devenu pour les habitants de l'île un objet de dérision; enfin, que les officiers qui l'ont accompagné, désespérant de sa guérison, reviennent en France. Ainsi donc la main de Dieu le frappe, quand les puissances de la terre se réunissent pour le sauver.

Buonaparté étant à Moscou, se crut maître un moment de la Russie et du monde entier. Dans le délire de son orgueil, il fit frapper une médaille dont la légende était: *Napoléon Empereur des Français et Czar de Russie*: au revers de cette médaille, on lisait: *Dieu au ciel et Napoléon sur la terre*. Cela paraîtra peut-être incroyable; mais le général russe a donné sa parole d'honneur d'envoyer au propriétaire du château de Plainville un type de cette médaille, ou en or, ou en argent, ou en bronze, selon qu'il pourrait en trouver. Avouez, Monsieur, qu'il n'y a rien de plus curieux à mettre dans un cabinet d'antiques que cette médaille qui constatera la folie de l'esprit humain aveuglé par l'orgueil et l'ambition.

Note du Rédacteur. Cette lettre nous est adressée par une personne digne de toute confiance, et que nous connaissons personnellement.

EXTRAITS DES JOURNAUX FRANÇAIS.

Paris, 16 *Juin*.

Une disposition du conseil-général du département de la Seine a eu l'honneur d'être admise avant-hier à l'audience de S. M., et de lui présenter l'adresse suivante :

" Sire, vos fideles sujets du conseil-général du département de la Seine viennent apporter aux pieds de V. M. l'expression du sentiment de leur bonheur, plus encore que le tribut de leur reconnaissance.

" Vous nous avez donné la paix, Sire ; vous nous avez aussi donné, et nous vous en bénissons, une charte protectrice impartiale des droits du monarque et des sujets ; une charte reçue par notre raison pour les siecles à venir, mais dont nos cœurs, si bien rassurés par le vôtre, n'auraient jamais éprouvé le besoin sous votre regne. Vous avez rouvert à notre commerce les routes presqu'oubliées des deux mondes, rendu leurs enfants aux meres, aux femmes leurs époux, à la terre et aux manufactures les bras qu'elles réclamaient. Vous avez bien plus fait, Sire, vous nous avez rendu notre Roi ; ce mot a tout dit pour de bons français. Ils ne le seraient pas ceux qui auraient besoin de plus de paroles pour exprimer tous les sentiments que cette seule idée réveille.

" Sire, notre profession de foi politique n'est pas douteuse. C'est notre gloire d'avoir, les premiers dans Paris, fait retentir ce nom sacré de Louis-le-Désiré, auquel se rattache et tant d'amour et tant d'espérance. Plus heureux, s'il est possible, que vos autres enfants, nous nous sommes placés de maniere que nos devoirs sont dans nos affections, notre fidélité dans notre intérêt, et notre conversation même dans la stabilité du trône auquel nous avons indissolublement lié notre existence individuelle. Nous ne venons donc pas, Sire, déposer à vos pieds d'inutiles serments, nous venons dire seulement à V. M. que le conseil-général du département de la Seine s'était proposé de mourir plutôt que de retomber sous le joug sanglant dont il a demandé d'être délivré. Que V. M. daigne juger si le Roi que nous appelâmes de tous nos vœux, peut compter de trouver en nous des sujets dévoués et soumis! Il y trouvera plus encore, Sire ; il y trouvera des hommes disposés à seconder de tous

leurs efforts les soins que V. M. veut prendre pour réunir tous les esprits, pour étouffer tous les souvenirs, et pour fonder sur des bases inébranlables cette paix publique, dans laquelle nous avons un si grand besoin de nous reposer après tant de malheurs et tant d'orages.

Le Roi a répondu : " Je suis fort sensible aux sentiments que vous m'exprimez au nom du conseil-général du département de la Seine ; il les a manifestés dans une circonstance bien périlleuse, d'une maniere que ni moi ni mes successeurs ne pourront oublier. Il peut compter sur mes soins et sur ma protection."

Une députation de l'école spéciale de peinture, sculpture et achitecture a été admise : M. Vincent, membre de l'institut, a porté la parole, et a dit :

" Sire, l'école spéciale de peinture, sculpture et architure regarde comme un bonheur insigne d'être admise à déposer à vos pieds l'hommage respectueux de son amour et l'expression de son inviolable dévouement.

" Les beaux-arts sont depuis long-temps cultivés en France avec plus de succès que partout ailleurs ; cet avantage est le résultat des institutions libérales fondées par les ancêtres de V. M.

" Dans tout ce que firent pour les arts leurs augustes protecteurs, ils eurent pour but d'en perfectionner l'enseignement : c'est dans cette vue que Louis-le-Grand établit son académie de peinture et sculpture, et son académie d'architecture.

" Au milieu des malheurs qui ont affligé la France, les professeurs n'ont cherché de consolations que dans l'accomplissement de leurs devoirs ; leurs soins n'ont point été infructueux : l'école, plus féconde que jamais, abonde en germes précieux qui n'attendent pour se développer que le regard vivifiant de V. M.

" Sire, si notre zele constant pour l'enseignement des arts du dessin avait quelque prix à vos yeux, la seule récompense que nous ambitionnerions serait de pouvoir porter à nos éleves l'assurance de votre royale protection."

S. M. a répondu : " Je suis sensible aux sentiments que vous m'exprimez : je connais l'utilité des arts pour un état : je les aime personnellement. Vous pouvez compter sur ma protection, et vous en particulier, M. Vincent, que je revois avec plaisir."

La chambre de commerce de Paris a été admise et a présenté l'adresse suivante :

" Sire, la chambre de commerce de Paris vient mettre aux pieds de V. M. l'hommage de son respect et de sa reconnaissance.

" Les routes du commerce si long-temps fermées vont être libres !

" Ces promesses d'un Roi dont la parole est sacrée, ont porté dans tous les cœurs la consolation et l'espérance.

" Paris est devenu le centre d'un commerce très-étendu.

" Réunissant dans son sein des ateliers nombreux et variés, environné de manufactures fécondées par d'immenses capitaux, et par goût dont la capitale offre seule les plus élégants modeles, son utile influence et sa position ont rendu nécessaire l'institution d'une chambre de commerce.

" Elle se fera toujours un devoir de faire parvenir jusqu'aux pieds du trône les vœux et les espérances du commerce de Paris.

" La sagesse et la stabilité des lois caractériseront le regne d'un prince si désiré.

" Les maux que la France a soufferts seront bientôt réparés.

" L'industrie française dégagée des oppressions de la fiscalité, et des entraves qui l'enchaînaient, ne craindra plus de rivalités : nous en avons pour garant cette charte que nous devons à un bon Roi, et que la reconnaissance a gravée dans le cœur de tous les français."

S. M. a répondu : " Je reçois avec plaisir l'expression des sentiments de la chambre de commerce de Paris. Je connais l'importance du commerce pour la prospérité de l'état. Vous pouvez compter sur ma protection."

Un préfet qui vient d'être destitué, disait à l'occasion des réquisitions énormes dont il avait accablé ses administrés : " J'ai tant pris, que je puis bien me venter de n'avoir rien laissé à l'ennemi."

On a rendu à la rue du Lycée le nom de *Valois* ; à celle d'Arcole, celui de *Beaujolois* ; à celle de Quiberon, celui de *Montpensier* ; à celle de la Convention, celui du *Dauphin*.

M. le commissaire-général de l'armée anglaise Ogilvie vient d'annoncer à M. le préfet de la Gironde que S. Exc. lord duc de Wellington renonce à l'exercice des droits de la guerre sur les vaisseaux marchands et leurs cargaisons, qui se trouvaient dans le port de Bordeaux, au 12 Mars ; la même disposition s'étend aux navires de guerre, et aux munitions qui se trouvaient à l'arsenal.

M. Petit Radel est nommé administrateur de la bibliothèque Mazarine, en remplacement de M. Palissot, et M. le chevalier de Boufflers, administrateur adjoint. MM. Isabey et Belanger sont nommés, le premier, peintre du cabinet du Roi ; le second, architecte des Menus-Plaisirs et dessinateur du cabinet de S. M.

Paris, 16 *Juin*.

Nous avons déjà annoncé que le prince Régent d'Angleterre avait nommé sir Charles Stuart envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi d'Angleterre à la cour de France ; c'est M. Sydenham qui remplace Sir Charles Stuart à Lisbonne, où ce dernier était ministre de la cour d'Angleterre.

MM. l'abbé Lafon, Guillié, et le fils de l'infortuné général Mallet, ont eu l'honneur d'être présentés hier à S. M., et lui ont fait hommage de l'*Histoire de la Conjuration du général Mallet*, qu'ils viennent de mettre au jour. Le Roi les a accueillis avec une extrême bonté. Le premier de ces Messieurs a été renfermé pendant six ans dans les cachots, pour sa fidélité au Saint-Siége et au trône, et ses relations avec M. le comte Alexis de Noailles ; le second a été aussi prisonnier d'Etat une année, parce qu'il avait visité la maison de santé où demeuraient le général Mallet et les comtes de Polignac, dont il était le médecin et l'ami.

Rétablissement de la Statue de Henri IV.

M. le préfet de la Manche a annoncé le 26 Mai au comité chargé de ce rétablissement, que les principaux fonctionnaires de son département avaient souscrit pour 240 fr. ; le receveur général et les receveurs particuliers, pour 200 fr. ; les villes de Cherbourg, Coutances et St.-Lô, pour 1000 fr. En tout, 1440 fr. Depuis cette époque, les villes de Vallognes, Mortain, Carentan et le village de Montebourg ont voté ensemble une somme de 700, ce qui a donné un total général des souscripteurs de la Manche, au 8 Juin, qui s'élève à 2140 fr.

Parmi les souscriptions envoyées pour le rétablissement de la statue de Henri IV, il y en a une ainsi conçue : *par un soldat admirateur d'un bon roi*, 10 fr. ; un autre : *hommage à la bonté sur le trône*, 200 fr. ; un autre : *à celui à qui nous devons une race de bons rois, et dont l'exemple vaut mille serments*, 60 fr. ; une jeune fille a envoyé ces mots : *j'aime ce roi du peuple*, avec 25 fr. ; un autre : *à Henri IV, après plus de deux siecles*, 30 fr. Il y en a plusieurs qui se sont rencontrées

dans ces mots : *pour le bon Henri IV.* Le département de la Manche a déjà annoncé l'envoi de 2140 fr.

On annonce des envois de plusieurs autres départements. La liste en sera fournie quand il en sera temps. Les noms seront publiés à Paris. On prie aussi MM. les promoteurs de la souscription dans les provinces de vouloir bien la publier par la voie des affiches des départements. Divers travaux sont déjà commencés.

Bordeaux, 13 *Juin*.—Le duc de Wellington est de retour ici de Madrid. S. Exc. est arrivée dans la nuit de Vendredi à Samedi ; elle a été complimentée le lendemain par toutes les autorités, le soir, toute la ville a été illuminée. Cet illustre général, en se rendant au spectacle, a bien voulu satisfaire l'empressement des Bordelais qui lui ont témoigné par les plus vives acclamations, les sentiments de reconnaissance et d'admiration dont ils sont pénétrés pour lui. S. Exc. vient de leur donner une nouvelle preuve de sa magnanimité en renonçant à l'exercice des droits de la guerre sur les vaisseaux marchands et leurs cargaisons qui se trouvaient dans le port de Bordeaux au 12 Mars. La même disposition s'étend aux bâtiments de guerre et aux munitions qui étaient à l'arsenal à la même époque.

Paris, 17 *Juin*.—La division d'infanterie des quatre régiments du roi et de la Reine ; celle de cavalerie, de même des quatre régiments du roi et de celui de Berry, destinées à former la garnison de Paris, ont fait hier 16 leur entrée dans la capitale. Ces divisions, à leur arrivée, ont été passés en revue aux Champs-Elysées par LL. AA. RR. les princes et ducs d'Angoulême et ducs de Berry, accompagnés de S. Exc. le ministre secrétaire d'état de la guerre. Lorsque les troupes sont arrivées, une députation des officiers-généraux et supérieurs de la garde nationale de Paris, de cette belle troupe qui a rendu de si grands services, est venue recevoir ces braves destinés à partager le service honorable, mais pénible, qu'elle a fait dans la capitale depuis l'éloignement des troupes de ligne. M. de Montesquiou, en l'absence de M. le général Dessolle, commandant en chef, a adressé à MM. les officiers-généraux et supérieurs de la ligne, le discours suivant :

« Messieurs,

« La garde nationale de Paris nous a chargés de vous témoigner la joie que lui fait éprouver le retour si désiré de ces braves défenseurs de la France qui, dans leurs triomphes ont obtenu l'admiration de l'Europe, et, dans leurs malheurs mêmes, n'ont pas cessé de mériter la reconnaissance de leurs concitoyens et l'estime de leurs ennemis.

" Aucune époque ne pouvait, Messieurs, nous rendre votre présence plus chere ; vous remplacez enfin dans la capitale des troupes étrangeres que des fautes qui ne vous appartiennent pas y avaient conduites. La garde nationale s'empressera de seconder votre zele pour le service du roi et de la patrie ; elle s'enorgueillira d'être considérée par l'armée ennemie comme son auxiliaire ; de recevoir l'exemple d'un dévouement et d'une fidélité sans bornes, et de pouvoir répéter avec elle ce cri si cher aux Français : *Vive le Roi !*"

Les officiers-généraux et supérieurs de la ligne ont accueilli avec le plus vif plaisir les expressions d'estime et d'affection de la garde nationale, par les cris de *vive la garde nationale parisienne !* Le général en chef comte Maison a répondu au discours de M. de Montesquiou de la maniere suivante :

" Messieurs,

" Les troupes de ligne, appelées par la confiance de S. M. à former la garnison de Paris, sont extrêmement flattées de l'honneur que vous leur faites ; elles s'efforceront de mériter, par leur discipline et leur exactitude dans le service, l'estime et l'affection des habitants de la capitale ; nous ambitionnerons surtout celles de la garde nationale dont tout bon Français a su apprécier les services et admirer la conduite pendant les grands événements qui viennent de se passer.

" Messieurs, nous sommes tous de la même famille, réunis, reconstitués sous le meilleur des rois ; citoyens et soldats, tous nos sentiments, tous nos vœux seront pour la gloire et le bonheur de notre souverain, de son august famille, qui assurent à jamais la pospérité de notre belle patrie. *Vive le Roi !*

Une circonstance remarquable, et qui a causé une vive sensation aux nombreux spectateurs, a été de voir Mgr. le duc de Berry recevoir, à la tête de son beau régiment, le prince son fere, et ensuite défiler devant lui, à la tête des chasseurs du roi, comme colonel-général de l'arme. Toutes les troupes qui ont défilé devant LL. AA. ont obtenu l'honneur de porter la décoration du Lis.

ORDRE DU JOUR.

Paris, 16 Juin 1814.

Le ministre de la guerre, après avoir pris les ordres de LL. AA. RR. Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berri, fait connaître, en leur nom, aux corps qui sont entrés aujourd'hui dans la ville de Paris, et dont les princes ont passé la revue aux Champs-Elysées, que LL. AA. RR. sont en-

tierement satisfaites de la belle tenue et de l'excellent esprit qui les distinguent.

S. M., daignant apprécier la fidélité et le dévouement de tous les braves qui composent les régiments d'infanterie de ligne *du Roi* et de *la Reine*, d'infanterie légere *du Roi* et de *la Reine*, de cuirassiers *du Roi*, de dragons *du Roi*, de chasseurs *du Roi* et *de Berry*, et de hussards *du Roi*, autorise les militaires qui composent ces corps à porter la décoration du lis, qui leur sera remise par MM. leurs colonels respectifs.

La même autorisation est accordée à MM. les officiers-généraux et officiers d'état-major de ces deux divisions, comme une marque de la satisfaction de S. M.

Le ministre et secrétaire d'état de la guerre,

Comte DUPONT.

M. Lebeau, ancien grenadier des Filles-Saint-Thomas, M. Boscary, commandant, et les débris de ce bataillon ont eu l'honneur d'être présentés, le 13, à S. M. et à Madame. S. A. R. a paru revoir avec plaisir des hommes qui, dans les fatales journées du 20 Juin et du 10 Août 1792, ont donné à son auguste famille d'éclatantes preuves de zele et de dévouement.

M. Picard a eu l'honneur d'être présenté Mercredi dernier au Roi, et de lui offrir un exemplaire de son théâtre. S. M., en acceptant cet hommage, a dit avec bonté: " M. Picard, je " vous connais de réputation. J'ai vu jouer à l'étranger quatre " ou cinq de vos pieces; je lirai le reste avec un grand plaisir."

On croit qu'il sera proposé à la présente session des deux chambres une loi nouvelle concernant la liberté de la presse, qui concilie l'intérêt d'une sage liberté, dont S. M. se plaît à reconnaître l'importance et la nécessité, avec le maintien de l'ordre public et le respect dû aux institutions établies.

S. Exc. lord Wellington a donné à Bordeaux un bal brillant auquel ont assisté les autorités françaises et tout ce que la ville renferme de plus distingué.

M. le général Sacken est arrivé à Lille le 12 de ce mois; il est descendu chez M. Dutilloy, son ami. Il lui avait été offert une garde d'honneur qu'il a refusée. Ce guerrier se montre à Lille tel qu'il était à Paris, l'ami des français, l'admirateur du roi. Au spectacle, il a donné l'exemple des applaudissements les plus vifs aux allusions dont la piece, intitulée: *le Souper de Henri IV*, est remplie. On a vu avec plaisir que, pendant son séjour à Lille, ce général a constamment porté la tabatiere

qui lui a été donnée par le roi, ainsi que l'épée dont lui a fait hommage la ville de Paris.

Le pere du célebre Georges, quelque temps après la condamnation de son fils, reçut d'un auguste personnage la lettre que nous allons transcrire :

" Il y a long-temps, monsieur, que j'aurais exprimé mes sentiments au pere de mon fidele et infortuné Georges, sans la persuasion où j'étais qu'il avait précédé son noble et valeureux fils au tombeau. Dans le regret profond que me cause la perte que j'ai faite, c'est une consolation pour moi de songer qu'en honorant la vertu, l'âge et la paternité, je puis m'acquitter envers la mémoire de celui qui n'est plus, et auquel la France aura dû un modele de dévouement et d'honneur. L'éclat acquis par les enfants ne peut être étranger aux auteurs de leurs jours. Jouissez donc, respectable vieillard, des avantages que les services, le grade, les décorations avaient assurés à votre fils. Transmettez-les à ses freres, et que ce soit pour eux un nouveau motif de marcher sur les traces de Georges Cadoudal. Ne doutez jamais, monsieur, de mon affection et de mon estime pour votre famille et pour vous."

Les jardins de palais Bourbon sont ouverts maintenant au public comme ils l'étaient par le passé. Dimanche dernier, les promeneurs nombreux qui s'y étaient réunis, se félicitaient que Mgr. le prince de Condé leur eût rendu la jouissance d'une promenade aussi agréable. C'est ici le lieu de remarquer combien les princes de la maison de Bourbon sont accessibles ; leurs palais et maisons de plaisance ont toujours été ouverts au public.

Madame veuve Migneret, imprimeur, vient de mettre en vente, rue du Dragon, faubourg Saint-Geamain, n° 20, six chants d'un poëme épique intitulé *le Triomphe de la Religion, ou le Roi martyr*, par feu Laharpe, de l'académie française. Cette premiere partie d'un ouvrage posthume, dont la fin a été perdue, renferme des passages où, parmi une foule de vers négligés, on retrouve quelques étincelles du talent poétique de l'auteur. Nous nous proposons d'en faire l'extrait dans un de nos prochains numéros.

Paris, 18 *Juin*.—Le Roi est allé aujourd'hui à Saint-Cloud pour faire une visite à MONSIEUR, dont la santé s'affermit de jour en jour.

Mgr. le duc d'Angoulême, grand-amiral de France, part Lundi prochain pour visiter les ports de l'Océan.

Mad. la duchesse d'Angoulême partira dans quelques jours pour aller prendre les eaux de Vichy.

M. le comte de Vaugiraud, cordon-bleu, lieutenant-général de la marine royale, vient, dit-on, d'être nommé vice-amiral et gouverneur de la Martinique.

On assure aussi que le contre-amiral Linois est nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Par ordre du ministre de la maison du roi, on vendra publiquement, le 23 Juin et jours suivants, tous les ustensiles, chaudieres et machines provenant de la manufacture de sucre de betteraves établie à Rambouillet.

Conformément à l'usage des princes de la maison de Bourbon, Mgr. le prince de Condé a ordonné que les jardins de son palais seraient ouverts au public comme ils l'étaient autrefois.

Hier à midi, MM. les gardes du corps de la compagnie de M. le duc de Luxèmbourg se sont réunis dans la galerie qui conduit à la chapelle du château des Tuileries; ils y ont prêté serment de fidélité au roi, entre les mains de M. le prince de Poix. Les acclamations de *vive le Roi!* énergiquement prononcées, se sont fait entendre à plusieurs reprises. Cette compagnie est composée d'un grand nombre d'anciens gardes de S. M. qui les a reconnus lorsqu'ils lui ont été présentés.

M. l'abbé Lafon a eu l'honneur d'être présenté avant-hier à S. M., accompagné du fils du général Mallet, et de M. Guillé, médecin. Il lui a offert un ouvrage où sont détaillés les événements du 23 Octobre 1812, concernant la conjuration de ce général. Le roi a répondu qu'il le recevait avec un extrème plaisir. Il a ajouté qu'il n'oublierait pas le jeune Mallet, et qu'il ferait pour lui tout ce qu'il pourrait.

M. le général comte de Golz est maintenant chargé d'affaires du roi de Prusse en France. M. le baron de Humboldt (un des signataires du traité de paix) résidera, dit-on, à Paris, comme ministre plénipotentiaire aussitôt que les affaires du congrès de Vienne, où il se rendra, seront terminées.

M. le maréchal Masséna occupe, depuis Vendredi, sa maison de campagne de Ruel.

Le prince Eugene habite son hôtel rue de Bourbon.

Depuis huit jours, des ouvriers sont occupés à mettre à couvert les constructions de l'arc de triomphe de l'Etoile, à l'effet d'empêcher, jusqu'à ce que les travaux de ce monument soient repris, les dégradations que pourraient occasionner les intempéries des saisons.

Du 19 *Juin.*—Aujourd'hui, octave de la Fête-Dieu, les processions se sont faites malgré la pluie, avec la même pompe

que Dimanche dernier; les reposoirs même offraient plus de magnificence, ayant pu être préparés plusieurs jours d'avance. L'église royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, surtout, était entièrement décorée de riches tapisseries. La procession de cette paroisse a été reçue dans sept reposoirs. Elle se composait d'un clergé nombreux et d'une très-belle musique; elle était suivie de vingt-quatre valets de pied du roi, en livrée, et portant des flambeaux.

La pluie presque continuelle de cette journée n'a pas empêché les processions de l'octave de la Fête-Dieu. Plusieurs, comme celle de la métropole, sont sorties avant les plus fortes averses; d'autres, comme celle de Saint-Sulpice, ont bravé le mauvais temps, en prenant seulement la précaution de garnir le dais et de ne point exposer au-dehors les ornements les plus précieux. Quelques-unes ont attendu la fin de la journée, et ont été accueillies par les habitants de la capitale avec le même zele et le même respect que si elles eussent été faites aux heures les plus commodes et par le plus beau temps. Quant à celles des processions qui ont été surprises par la pluie, rien n'était plus édifiant que de voir un cortége composé de prêtres âgés marchant tête nue, de chœurs de jeunes vierges chantant des hymnes, de vénérables vieillards, de gens distingués par leurs emplois qui s'avançaient avec le même recueillement que si le temps eût protégé leur marche. Dans tous les quartiers de cette immense cité, il semblait qu'on eût redoublé d'empressement et de bonne volonté, et que le jour de la premiere fête n'était en quelque sorte qu'un jour d'essai et d'épreuve: il était bien juste que le clergé des différentes paroisses répondît à cette louable émulation. Partout on ne voyait que tentures disposées avec goût, que reposoirs magnifiques. On a remarqué surtout ceux de l'Hôtel-de-Ville, du palais de la Chambre des Pairs, du palais de l'Institut, de la rue Taranne, etc. Mgr. le prince de Condé assistait à la procession de Saint-Sulpice; M. le préfet du département suivait celle de sa paroisse; MM. les maires et adjoints des différents arrondissements ont aussi donné le même exemple.

Ce qui a surtout excité l'attention et la joie des habitants de la capitale, c'est la belle tenue et la conduite des troupes de ligne, nouvellement arrivées à Paris. Partout elles ont fait, conjointement avec la garde nationale, respecter l'ordre et le silence. Dans plusieurs processions, des officiers généraux, illustres par leurs exploits, tenaient les cordons du dais. C'était un spectacle touchant que de voir tant de braves militaires, supérieurs à toutes les épreuves, à tous les assauts, à tous les obstacles, assister à ces pompes paisibles qui offrent aujourd'hui à leur patriotisme un délassement utile et honorable. Nous sommes donc revenus à ces jours tant désirés où se

montrer Chrétien et Français, c'est une seule et même chose, où la valeur croit s'honorer elle-même, lorsqu'elle fait respecter la divinité, chérir le roi, et ne déploie aux yeux des citoyens l'appareil de la force que pour les rassurer sur l'avenir, et annoncer à la France étonnée le retour de la paix, de la religion, des mœurs publiques et du bonheur.

Lord Wellington est de retour à Paris. Ce grand général a paru ce matin au château.

Lyon, 15 *Juin*. – Avant-hier, M. le comte de Noailles, commissaire extraordinaire de S. M. dans la division militaire, accompagné de ses aides-de camp et de plusieurs officiers de la garde nationale, est allé recevoir, sur la place de Louis-le-Grand, le 1er régiment de hussards, l'ancien *Berchini*, et les a passés en revue. Les officiers de ce corps ont éte ensuite invités à un banquet qu'on leur avait fait préparer à l'Hôtel-de-Ville, et auquel ont pris part toutes les autorités civiles et militaires de Lyon. Ces officiers, dignes de servir d'exemple au reste de l'armée, ont fait éclater le plus parfait devoûment pour l'auguste famille des Bourbons. Des toasts ont été portés par le colonel au Roi et à la famille royale, et ont été répétés avec enthousiasme par M. le comte de Noailles et par tous les convives. Ces braves militaires ont fait leurs adieux aux habitants de Lyon, en distribuant avec profusion dans toute la ville, ceux qu'ils ont faits aux habitants d'Arles, et qui ont été imprimés.

Voici cet écrit, où se peint avec tant de grâce et d'énergie le bon esprit qui anime tout le corps de Berchini :

" Le 1er régiment de hussards, l'ancien Berchini, vous remercie de l'accueil fraternel qu'il a reçu de vous. Fidele au serment qu'il a prêté à S. M. Louis XVIII, notre légitime et bien-aimé souverain, avant même d'arriver sur les terres de France, qu'elle joie ne doit-il pas éprouver de se trouver au milieu d'un peuple qui est pénétré de tant d'amour pour l'auguste dynastie des Bourbons !

" Habitants d'Arles, à peine avons-nous goûté le bonheur d'être parmi vous, qu'il faut déjà vous quitter. Le régiment reçoit la plus digne récompense des sentiments et du bon esprit qui l'animent, dans l'ordre qui lui parvient de se rendre à Paris, pour y servir sous les yeux du Roi, qu'il a juré de défendre.

" Recevez donc aussi l'expression de nos regrets avec celle de notre reconnaissance. Nous conserverons éternellement le souvenir de vos bonnes dispositions pour nous. Pourriez-vous jamais perdre celui d'une union formée sous les auspices du cri chéri : *vive le Roi !*

" Arles, le 31 Mai 1814.

" Pour le 1er régiment de hussards,

" Le colonel Marius Clary."

Notre ville a présenté pendant les journées des 11, 12 et 13 Juin, un aspect singulierement remarquable. Elle s'est montrée la ville fidele, la noble cité qui fournit dans tous les temps, des héros à la religion et des appuis au trône. Le Samedi 11 fut consacré à la cérémonie d'expiation pour la mort de Louis XVI ; le Dimanche, aux solennités de la Fête-Dieu ; le Lundi, à une fête de famille pour le retour de Louis XVIII. Ainsi, tous les souvenirs chers et sacrés, tous les sentiments qui attachent à la patrie, tout ce qui peut élever l'âme et attendrir le cœur, s'est réuni pour faire de ces trois journées comme un seul ensemble, plein de charme et d'harmonie.

Le service d'expiation pour la mort de Louis XVI nous rappelait avec amertume ces jours où, comme dit l'écriture, *les rues de Sion pleuraient.* Parmi les inscriptions du catafalque, on a remarqué celle-ci, tirée du Deutéronome : *Manus nostræ non effuderunt sanguinem hunc, nec oculi viderunt.* C'était une sorte de soulagement pour ceux qui assistaient à cette triste et consolante cérémonie. Non, sans doute, nul n'avait participé au crime de la mort du meilleur des rois ; mais le sang du juste était sur la nation entiere ; il fallait que la nation entiere en portât le dueil solennel.

Le Dimanche, jour consacré à la célébration de la Fête-Dieu, la ville avait quitté ses vètements de deuil. Toutes les maisons ornées de tentures ; les reposoirs élevés de distance en distance sur nos quais et nos places publiques, ces longues files de processions dans toutes les rues, ces chants prolongés dans toutes les églises, le concours de toutes les autorités, la présence de la garde lyonnaise sous les armes, un temps magnifique : rien ne manquait aux imposantes solennités de ce jour. M. le commissaire du roi assistait à la procession d'Ainay, avec ce recueillement de nos anciens preux, implorant le secours de celui de qui vient tout secours.

Le Lundi matin, les citoyens de la ville furent éveillés par des salves de mousqueterie, dont on ignorait l'objet ; mais bientôt on apprit qu'une fête se préparait dans le palais des Arts pour célébrer le retour de Louis XVIII. Les éleves de l'école en avaient fait toutes les dispositions, et ils l'avaient en quelque sorte improvisée. A trois heures après midi, un drapeau blanc à fleur de lis d'or, fut placé sur la façade du palais ; à cinq heures, tout l'extérieur fut rempli. Une immense galerie découverte, qui s'éleve à la hauteur du premier étage, et qui regne tout autour de cette ancienne abbaye, semblait avoir été construite exprès. Elle rappelait ces loges de tournois de notre vieille chevalerie, où la courtoisie plaçait les dames au premier rang. Au centre de la face septentrionale de cette galerie s'élevait un trône orné du portrait de S. M., avec ce vers de *la Henriade :*

« Il entre au nom du Dieu qui fait régner les Rois. »

Bientôt M. le comte de Noailles arriva, présentant à l'assemblée M. le colonel Clary, qui ramenait au roi un superbe régiment ; ils étaient entourés de tout l'état-major. Ils furent salués par des cris unanimes de *vive le Roi ! vive Noailles ! vive royal Berchini !* M. le colonel, ainsi que MM. les officiers, répondirent par de nouveaux cris de *vive le Roi !* M. le maire venait aussi de prendre place dans la galerie, et il avait été salué également par des cris de *vive le Roi ! vive d'Albon !*

La musique exécuta l'air *vive Henri IV !* et mille voix chanterent en chœur les paroles.

Dans la soirée, l'intérieur du palais fut illuminé ; les danses, les walses, des concerts d'allégresse se succéderent, et des emblêmes en transparents furent encore lancés dans les cieux.

Stuttgard, 10 *Juin.*

Des lettres de Vienne du 4 Juin annoncent que l'Impératrice Marie-Louise est toujours à Schœnbrunn ; elle y reçoit les visites des personnes les plus marquantes de la cour et de la ville de Vienne. Quatre-vingt-quatre personnes, qu'elle a amenée de la France, restent à son service. Les autres retournent en France. Le jeune prince de Parme, son fils jouit de la meilleure santé.

Zurich, 8 *Juin.*

On a fait lecture à la diete générale des cantons suisses, dans la séance du 4 Juin, d'une lettre de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, datée de Paris, le 20 Mai 1814. S. M. assure les cantons de son estime particuliere et de sa bienveillance. Elle rappelle en même temps les rapports qui ont subsisté autrefois si heureusement entre la France et la Suisse, et les bons services que les Suisses ont rendus à sa couronne, C'est pour renouer ces anciennes relations que S. M. leur donne connaissance de son avenement au trône. A cette lettre royale était jointe une lettre de M. le comte Auguste de Talleyrand, nommé ministre de France près le corps helvétique. La diete a arrêté qu'il serait répondu aux lettres, et qu'elles seraient communiquées à tous les cantons.

Madrid, 7 Juin.

MINISTERE DES INDES.—*Circulaire adressée aux Autorités des Pays d'outre-Mer.*

Par un décret du 4 du courant, dont je vous remets ci-joint la copie, et que S. M. vous ordonne de faire circuler dans la province qui vous est confiée, les habitants du pays verront la récompense signalée que la Providence vient d'accorder aux efforts de la plus loyale et la plus brave de toutes les nations, en lui restituant, après une longue captivité, le plus animé de tous les monarques. La présence de S. M. a fait déjà cesser les dissentions et les partis qui divisaient les esprits, et qui allaient plonger la monarchie espagnole d'Europe dans un abîme de malheurs égal à celui où l'Amérique est tombée. Ils n'existeraient déjà plus ces maux qui désolent cette derniere partie des domaines de S. M. si ses habitants eussent pu être témoins de l'enthousiasme, de l'allégresse inexplicables avec laquelle leurs freres d'Europe ont accueilli S. M., et surtout s'ils pouvaient connaître ses intentions royales en faveur de ses sujets de ces provinces, les troubles qui les agitent seraient calmés sur-le-champ, et leur bonheur serait assuré. S. M serait elle-même complétement heureuse; mais elle ne l'est point encore. Assis sur le trône de ses ancêtres, le roi a vu son oppresseur condamné à l'humiliation et à l'abaissement, et la couronne de France replacée sur la tête du souverain légitime; il admire le sublime spectacle que présente l'Europe rendue à la paix et ramenant ses regards sur l'Espagne, il voit avec ravissement que la valeur et la constance héroïques de ses sujets ont été les premiers mobiles de ces événements miraculeux. Mais, au milieu de cette satisfaction, S. M. n'en est pas moins saisie d'une douleur profonde, en considérant les troubles qui, pendant son absence, se sont élevés dans quelques provinces de l'Amérique. Elle est convaincue que les pays qui composent la monarchie, dans les deux hémispheres, ne peuvent prospérer que par l'union la plus intime, et son amour est également partagé entre les uns et les autres, sans égard à leur situation plus ou moins rapprochés de sa personne.

S. M. a donc résolu de corriger tous les abus qui peuvent avoir donné des motifs ou des prétextes à ces agita-

tions. Pour y procéder, avec une juste connaissance de la vérité, elle a demandé des renseignements aux personnes nées dans ces pays, dont la conduite a mérité l'estime publique et prouvé l'impartialité. S. M. connaîtra les excès qu'il y a eu de part et d'autre. Ces renseignements seront prêts sous peu de jours. Aussitôt que la vérité sera connue, S. M. se plaçant au milieu de ses enfants d'Europe et d'Amérique, fera cesser les dissentions qui n'auraient jamais eu lieu entre eux, sans l'absence et la captivité de leur pere commun. Elle ne tardera point à faire entendre sa voix à ces peuples : en attendant, vous verrez par le décret que je vous communique, et que la prétendue constitution politique de la monarchie, promulguée à Cadix par les soi-disant cortès généraux et extraordinaires, le 19 de Mars 1812 fut l'ouvrage de personnes qui n'avaient reçu d'aucune province de l'état les pouvoirs nécessaires pour travailler à cette constitution ; que ceux qui prenaient le titre de députés de l'Amérique avaient été pour la plupart nommés à Cadix, sans que les pays qu'ils voulaient représenter eussent eu la moindre part à leur élection, ou seulement connaissance de ce qu'ils se proposaient de faire.

A ce vice d'illégitimité, se joignait le manque absolu de liberté dans les délibérations prises au milieu des cris et des menaces d'une faction turbulente, qui remplissait les galeries de l'assemblée, de la même maniere qu'on le vit en France pendant la révolution : le résultat devait nécessairement être le même. Aussi, ces prétendus cortès publierent-ils une constitution, dans laquelle, sous les fausses apparences de la liberté, on avait sappé les bases de la monarchie, fomenté ouvertement l'esprit d'irréligion, et suscité des idées la dont conséquence nécessaire est de provoquer la guerre de ceux que les vices ou la parresse condamnent à ne rien posséder, contre ceux qui jouissent du fruit de leur travail, du patrimoine de leurs ancêtres, ou de la récompense accordée à leurs services. Les habitants honnêtes de la péninsule ne manqueront pas de sentir le danger, et tous les vices de cette constitution. S. M., en refusant de l'accepter, n'a fait que se conformer à l'opinion générale, qu'elle a eu le temps de connaître par elle-même pendant le long séjour qu'elle a fait dans les provinces avant de se rendre à sa capitale. Plût au ciel que le roi pût aussi parcourir ses provinces d'Amérique, comme il a visité une grande partie de ses peuples d'Espagne ! S. M. ne doute point qu'elle y trouverait comme en Europe les véritables Espagnols de tous les temps, prodigues

de leur vie quand il s'agit de l'honneur, et faisant consister celui-ci dans la conservation de la religion, la fidélité envers le souverain, et leur inviolable attachement aux usages et coutumes de leurs ancêtres.

S. M. en manifestant sa volonté royale à ses sujets, leur a offert en même temps des lois fondamentales qui seront faites d'accord avec les procureurs de ces provinces d'Europe et d'Amérique, dans une prochaine assemblée de cortès, où seront les représentants des deux pays : elle a nommé une commission qui s'occupe des moyens de les convoquer : et quoique cette opération préliminaire soit à la veille d'être terminée, S. M. a voulu faire précéder la présente déclaration, dans laquelle elle ratifie celle qui est contenue dans son décret du 4 de ce mois, concernant les solides bases sur lesquelles doit être fondée une *monarchie modérée*, la seule conforme aux intentions de S. M., la seule qui soit compatible avec les lumieres du siecle, les mœurs actuelles, et le caractere élevé et généreux des Espagnols. S. M. croit fermement que cette déclaration, appuyée sur sa parole royale, conservera la tranquillité dans les provinces où les troubles n'ont pas encore pénétré ; elle veut que vous la fassiez parvenir à celles qui ne jouissent pas de ce bonheur, afin que, renonçant à toute haine et ressentiment, elles se préparent à nommer, aussitôt qu'elles receveront l'avis de la convocation des cortès, des personnes dignes de siéger au milieu de leurs freres d'Europe, sous la présidence du monarque qui est leur pere commun, pour chercher à guérir les maux qui ont été causés par les désordres passés, et en prévenir désormais le retour dans les Etats de S. M. ; autant qu'il est permis à la prudence humaine ce que je vous communique par ordre de S. M., etc., etc.

Stockholm, 5 *Juin*.

La Suede va reprendre ses relations politiques et commerciales avec l'Espagne ; le chevalier Moréno, long-temps chargé d'affaires de ce pays à Stóckholam, mais qui, dans les derniers temps, n'avait point de caractere public, a été nommé ministre plénipotentiaire. La cour de Suede a envoyé dans la même qualité à Madrid le compte de la Gardie qui a pris sa route par Londres et Paris. Le comte de la Gardie est d'une famille originaire de France, mais établie en Suede depuis le seizieme siecle. Un de ses ancêtres

marié à une princesse de la maison royale, fut envoyé en ambassade extraordinaire à Paris pendant la minorité de Louis XIV.

Nos journaux viennent d'annoncer la mort du baron de Tenterholm, qui eut une grande influence dans l'administration pendant la régence, depuis la mort de Gustave III, jusqu'à la majorité de Gustave IV. Il avait vécu depuis dans la retraite en Allemagne, et, en dernier lieu, il était fixé à Sleswig.

Le chambellan Frédéric Silverstalpe a été nommé surintendant des bâtiments, et président de l'académie des beaux-arts. Il a remplacé dans ces charges M. Edelcrantz, qui a été nommé président de la chambre du commere. M. Edelcrantz a fait, il y a quelque temps, un séjour à Paris et à Londres, pour prendre une connaissance détaillée des institutions utiles de ces deux capitales, et de l'état des sciences et des arts. On lui doit un traité sur la maniere de perfectionner le télégraphe, qui a été traduit en plusieurs langues, et des mémoires sur l'application de la chimie aux arts.

Madrid 9 *Juin.*

Le duc de l'Infantado est nommé président du conseil de Castille. C'est le premier grand d'Espagne qui ait occupé cette dignité depuis vingt-cinq ans: le comte d'Aranda l'exerça dans des moments difficiles, et le comte de Cifuentes en fut pourvu quelques années après. Cette magistrature est d'une haute importance; ses attributions sont à-peu-près sans limites: le président de Castille exerce la haute police en général et en particulier; il évoque la connaissance des causes civiles ou criminelles, et donne même des ordres à tous les tribunaux du royaume, ainsi qu'à toutes les autorités civiles; il ne rend compte qu'au roi de ses opérations, et a le privilége de parvenir auprès du souverain, à quelle heure que ce soit qu'il se présente pour l'entretenir en particulier.

Les villes, les bourgs, les chapitres, les tribunaux de provinces envoyent successivement des députés pour complimenter S. M. sur son heureux retour.

Le général Lascy, qui commandait en Galice, s'est empressé de suivre l'exemple des autres généraux d'armée, C'est le même qui avait prêté et fait prêter avec tant de solennité le serment de fidélité à la constitution des cortès.

Le jugement rendu par le tribunal spécial créé par les cortès, contre M. Lardizabal Urive, l'un des anciens membres du suprême conseil de la régence, conseiller d'état, au sujet d'un *manifeste* publié par ce ministre, a été rapporté, et M. Lardizabal rétabli dans ses honneurs et dignités. C'est la deuxieme fois qu'il éprouve ces retours de l'opinion en sa faveur.

Décret du Roi, en date du 3 Juin.

" Je déclare nulles toutes les nominations de conseillers d'état, titulaires ou honoraires, faites par la junte centrale, les régences successives des royaumes et les cortès ; toutefois les personnes qui les avaient obtenues n'en auront pas moins de part à ma bienveillance, surtout celles qui en seront dignes par leur conduite et leur qualité. Ce décret sera communiqué à tous les ministeres, afin qu'il ait son entiere exécution."

Circulaire du Ministere de Grâce et de Justice.

Le roi est informé, par les nouvelles arrivées successivement au ministere de grâce et justice, qu'on arrète chaque jour des personnes qui ont pu manifester des opinions favorables aux nouveautés introduites en Espagne, et dont l'établissement eût été si funeste à la nation, malgré que l'opinion publique ne désigne point ces personnes comme des agitateurs séditieux, pour qui l'entier exercice de la liberté civile accordée à tous les citoyens fut un moyen de compromettre la tranquillité publique : d'où il s'ensuit que ces arrestations arbitraires contristent les familles des prévenus, et une multitude d'autres liées avec elles par des rapports d'amitié ou de parenté.

S. M. désire de tout son cœur l'union de tous ses sujets et veut consolider cette union par l'amour et le respect qui sont dus à sa personne et à son autorité. Elle est bien convaincue de la nécessité de punir les méchants et les factieux qui ont ouvertement cherché à renverser la constitution fondamentale du royaume, ou tâché de soutenir l'établissement du gouvernement intrus, en employant tous leurs moyens pour arriver à ce but ; mais elle sait aussi que les autres Espagnols qui n'ont pas été coupables d'excès aussi répréhensibles, ne doivent pas être traités comme des criminels dignes de toute la sévérité des lois ; qu'il suffit par consé-

quent, de veiller sur leur conduite, et que, tant que par leurs discours tenus en public ou par leurs actions, ils ne troubleront pas le bon ordre de la société, ils doivent jouir de la liberté civile et de la sûreté personnelle. S. M. espere que la modération et la justice dissiperont beaucoup plutôt les terreurs de l'imagination et les excès qui proviennent du défaut d'instruction et de jugement, source funeste des erreurs de la multitude.

D'après ces considérations, S. M. ordonne, sur le rapport de ses ministres chargés de la police du royaume, que ceux-ci, comme les autres magistrats se conforment à ses royales intentions, et ne procedent qu'en vertu de ces principes à la qualification de la conduite des individus contre lesquels il existe des preuves positives d'avoir manqué à leurs devoirs, en évitant d'attenter à la liberté de ceux qui, d'après un calcul probable, ne sont pas censés capables de troubler la tranquillité publique, et qu'on mette en liberté toutes les personnes qui se trouvent dans cette derniere classification, en prenant les mesures qui seraient d'ailleurs nécessaires pour les contenir dans leur devoir.

Je vous le communique par ordre de S. M., etc.

Madrid, 10 *Juin*.

S. M. a nommé conseillers de Castille, ou plutôt confirmé dans leurs anciennes charges de conseillers, les magistrats suivants :

Duc de l'Infantado, *président*.

Conseillers.—MM. Vilches, Colon, Lardizabal (Manuel), Villanueva, Riega, comte del Pinar, Puig, Torres, Campomanès, Lasanca, Alvarez de Contreras, Cortabaria, Villela, Arjona, Villagomez, Carrillo, Moyano, Inguanzo Arias de Prada, Diez, Sierra, Larrumbide, Melendez Bruna.

Le duc de San-Carlos jouit de la plus grande faveur. S. M. vient d'ajouter aux attributions de sa charge de *mayordome* du palais une foule de prérogatives nouvelles, et entr'autres celle d'intendant général des domaines de la couronne, etc.

Vous avez entendu parler du fameux évêque d'Orense, M. de Quevedo, ce vieillard que Napoléon ne put pas at-

tirer à la junte de Bayonne : les pieces suivantes donneront une juste idée de son caractere, qui ne s'est jamais démenti.

Lettre du Ministre de la Justice, M. Macanaz, à l'évêque d'Orense.

« Le roi, ayant égard au mérite extraordinaire de Votre Excellence, aux importants et signalés services qu'elle a rendus, à sa constante fidélité et à sa courageuse fermeté dans la défense des droits du souverain, a daigné vous nommer au siége archiépiscopal de Séville, vacant par la renonciation du feu cardinal don Antoine Despuig, et administré depuis cette époque par le seigneur archevêque de Tolede, je m'acquitte avec plaisir de mon devoir, en vous transmettant l'ordre du roi qui vous nomme à cette dignité, et je vous prie de me faire part de votre acceptation.

« Je suis, etc."

Réponse.

« Excellence, je reçois dans cette ville (Jourem en Portugal), qui est de mon diocese, la lettre de V. Exc. en date du 19 du courant. Je vois jusqu'où s'étendent la bonté et la munificence du roi, notre maître (Dieu le conserve). Non contente de faire connaître, dans son décret du 4, qu'elle ne doutait point de mon innocence, S. M. daigne me juger digne de ses grâces, et m'en donne le témoignage le plus honorable.

« Le siége de Séville est au moins le second de l'Espagne, s'il n'en est le premier. S. M. veut donc m'élever à la plus haute dignité possible dans les circonstances actuelles, en m'accordant cette distinction extraordinaire.

« Je rends à S. M. les plus grandes actions de grâces pour cette faveur signalée ; mais il m'est impossible de ne pas vous charger de faire agréer au roi mon refus de l'accepter. Je ne saurais me résoudre à me séparer de l'église d'Orense, après y avoir exercé les fonctions épiscopales pendant 38 années, et me trouvant aujourd'hui dans la 73e de mon âge.

« Je ne l'abandonnai point quand le roi Charles III, auguste aïeul de S. M., me nomma à ce même archevêché de Séville, à la mort du patriarche Delgado, revêtu de cette dignité. J'avais alors 50 ans : mes forces me permettaient

de soutenir un fardeau plus considérable : je ne crus pas devoir quitter l'église dont la divine Providence m'avait confié le soin. Persuadé qu'il était de mon devoir de lui consacrer uniquement mes travaux et mon zele pastoral, j'exposai à ce monarque les motifs de mon refus. Il daigna m'écouter, et nommer à cette dignité le révérendissime évêque de Ségovie *Llanes*, qui l'occupa jusqu'à la fin de sa vie.

“ Aujourd'hui les besoins de l'église d'Orense se sont multipliés à cause des circonstances. Elle a éprouvé beaucoup de pertes difficiles à réparer. Je supplie le roi de vouloir bien permettre que je ne m'en éloigne pas. Je serais inutile à l'église de Séville. Je n'y arriverais que pour lui léguer mon cadavre.

“ S. M. ne pouvait m'accorder une plus belle récompense dans ce monde, que le témoignage d'approbation qu'elle daigne donner à ma conduite dans les douloureuses circonstances dont nous avons été frappés. Grâces en soient rendues à Dieu! lui seul a fait les choses que nous voyons avec admiration.

“ Je ne me trouve aucun mérite particulier dont S. M. puisse me savoir gré ; j'ai fait tout simplement ce que la justice, ma conscience, et la fidélité qui lui est due, exigeaient de moi. Je ne mérite ni ces distinctions temporelles, ni ces honneurs dont je ne puis plus jouir ; je n'ai plus qu'à implorer la miséricorde de Dieu et me disposer à la mort, qui, dans l'ordre de la nature, n'est pas éloignée de moi : je dois même renoncer à l'évêché que j'occupe, qui est déjà au-dessus de mes forces, au lieu d'en accepter un autre plus important ; et sur-tout mon principal devoir est de prier le ciel d'accorder sa protection à S. M., de conserver longtemps une vie si précieuse, et de la combler de bénédictions spirituelles et temporelles.

“ Veuillez bien rendre compte à S. M. de mes sentiments, et employer votre médiation, afin que mes excuses soient reçues avec bienveillance.

“ Dieu garde Votre Excellence et la comble de prospérités.”

Jourem, 26 Mai 1814. Pierre, évêque d'Orense.

A Son Excellence don Pedro Macanaz.

Le roi, touché de tant de vertu, a voulu du moins accorder à cet illustre prélat le grand-cordon de l'ordre de Charles III.

L'archevêché de Séville est d'environ 8 à 900 mille francs.

Paris, 22 *Juin*.—Le Roi a reçu hier, après la messe, dans la salle du trône, le corps diplomatique, qui a été conduit à l'audience de S. M. par M. de la Live, introducteur des ambassadeurs ; M. Dargainaratz, secrétaire du roi à la conduite des ambassadeurs, précédait.

A cette audience étaient présents :

MM. le comte de Pozzo di Borgo, aide-de-camp-général de S. M. l'empereur de Russie, et son ministre plénipotentiaire ; Sir Charles Stuart, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. Britannique ; le comte de Goltz, général-major au service de S. M. le roi de Prusse, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ; et le comte de Bombelles, chargé d'affaires d'Autriche, accrédités pour résider à la cour de France.

MM. le marquis de Marialva, grand-écuyer de la cour de Portugal, envoyé extraordinaire ; le comte de Balbo, chambellan de S. M. le roi de Sardaigne ; l'avoyer de Mulinen, de Monad et Aloys de Reding, députés de la confédération suisse ; et le comte de Riede, colonel, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le prince souverain des Provinces-Unies, envoyés pour complimenter le roi.

MM. le comte de Stadion, conseiller-privé de S. M. I. et R. Apostolique, ministre plénipotentiaire ; le comte de Stedink, grand-maréchal de Suede, ministre plénipotentiaire ; et le baron de Waterstadt, chancelier de Suede, chargés de pouvoirs pour les négociations de la paix.

MM. les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires désignés ci-dessus avaient eu déjà leur audience particuliere du roi, et avaient présenté leurs lettres de créance à S. M.

Après l'audience du roi, le corps diplomatique a été conduit à l'audience de madame la duchesse d'Angoulême.

Le Roi a été voir hier, à Saint-Cloud, S. A. R. Monsieur, dont la santé n'est pas encore aussi parfaitement rétablie qu'on le désire, et dont la convalescence a été prolongée par l'intempérie actuelle de la saison.

Madame la duchesse d'Angoulême est partie ce matin, à dix heures, des Tuileries, pour aller à Saint-Cloud auprès de Monsieur, dans la santé duquel il y a, dit-on, aujourd'hui, un peu d'amélioration.

Le 20, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a couché à Dreux, où le prince a été reçu avec tous les honneurs dus à sa personne et à son rang.

On assure que Monsieur va partir pour prendre les eaux de Vichy.

On parle dans le public d'une organisation de grands commandements militaires, d'après laquelle M. le duc de Tarente aurait le commandement du Berry ; M. le maréchal Jourdan, celui de la Normandie ; M. le maréchal Massena, celui de la Provence ; M. le maréchal duc de Castiglione, celui du Lyonnais ; et M. le maréchal duc d'Albufera, celui du Bordelais.

Le maréchal Davoust, arrivé Samedi dernier à Paris, en est reparti sur-le-champ pour sa terre de Savigny.

La maison de Saint-Cyr, près Versailles, va, dit-on, être incessamment rendue aux dames auxquelles elle appartenait autrefois, et l'on présume que cet établissement, qui rappelle des souvenirs si intéressants, va reprendre son ancien lustre sous la protection d'un roi qui n'a rien oublié de ce que tous ses ancêtres ont fait d'utile et de glorieux. Les éleves militaires de Saint-Cyr viendront, dit-on, occuper les bâtiments de l'école royale militaire de Paris, ou bien, en attendant, ceux du château royal de Vincennes.

Les lettres d'Allemagne annoncent que S. M. l'empereur d'Autriche est arrivé le 13 à Schœnbrunn. Il a dû entrer le 16 à Vienne, sans aucun appareil. Toute réjouissance publique est suspendue jusqu'au 18, jour de l'arrivée du prince de Schwartzenberg. L'empereur ira à la rencontre du prince ; il veut (telles sont les expressions de cet auguste monarque) faire les honneurs de la capitale au général à qui la monarchie doit son salut et sa gloire.

On mande de l'Italie que Mgr. Maury, neveu du cardinal de ce nom, a été destitué de tous ses titres par Sa Sainteté ; Mgr. Maury était prélat et chanoine de Saint-Pierre. Plusieurs autres prélats, chanoines de la même église, ont aussi été destitués : ce sont Mgrs. Collicola, Nicolaï et Vergani. Le souverain pontife a interdit les approches de son palais aux ducs Braschi, Cesarini, Sforza. MM. Marescotti, Palombi, Borgia, Vincenti, Piranesi, et un grand nombre de professeurs seront, à ce qu'on croit, traduits devant les tribunaux. Toutes ces personnes sont regardées comme ayant secondé d'une maniere plus ou moins coupable les projets de l'ennemi.

D'autres nouvelles directes de Rome contredisent celles-là, et portent que le Saint-Pere, usant d'une extrême

clémence, a ordonné l'élargissement des personnes détenues pour cause politique, annonçant qu'il ne voulait pas que personne souffrît pour ses intérêts. Cette modération a excité la joie et la reconnaissance du peuple romain.

On mande encore de Rome, d'une maniere précise, les promotions suivantes faites par Sa Sainteté: le cardinal Pacca est camerlingue; le cardinal Litta, prélat de la Propagande: le cardinal di Pietro, grand-pénitencier; le cardinal Mattei, prodataire; le cardinal Consalvi, secrétaire-d'état; le cardinal Galeffi, secrétaire des requêtes; le cardinal della Somaglia, archiprêtre de Saint-Jean-de-Latran; le cardinal Scolti, archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure.

Mgrs. Bertazzoni, archevêque d'Edesse; de Bivarol, prélat génois; Moruzzi, archevêque de Tyr, prélat piémontais, qui accompagnaient Sa Sainteté lors de la remise qui en fut faite aux Autrichiens et au roi de Naples, ont repris l'administration des affaires dans les emplois qu'ils occupaient avant leur départ de Rome.

Paris, 23 Juin.—Le prince Eugene est sur le point de partir pour Munich; il a, dit-on, eu l'honneur de recevoir son audience de congé du roi. On assure que lors de l'arrangement des affaires d'Allemagne, qui doit se faire au Congrès de Vienne, il sera créé prince de l'Empire, avec une souveraineté. Il paraît certain qu'il garde la propriété de la Malmaison, qu'il a le projet de venir habiter une partie de l'année.

M. le comte de Lynch, maire de la ville de Bordeaux, a obtenu hier une audience de S. M.

Le directeur-général de la police du royaume est informé qu'indépendamment des officiers russes qui sont dans les hôpitaux de Paris ou attachés à l'administration de ces hôpitaux, il se trouve beaucoup d'autres officiers et militaires de la même nation logés chez les bourgeois, et à l'égard desquels l'autorité militaire n'a et ne peut avoir, dans l'état actuel des choses, aucun renseignement.

En conséquence, les habitants de la ville de Paris, chez lesquels sont encore logés, soit des officiers, sous-officiers, ou soldats, soit tous autres individus appartenant à quelques-uns des corps d'armées des puissances alliées, sont tenus d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent avis.

Cette déclaration sera reçue à l'ancien hôtel de la préfecture de police, premier bureau de la première division, sur la présentation du billet de logement.

Signé le comte Beugnot.

Paris, le 23 Juin 1814.

M. Boutillier, qui était sous-préfet à Minden, vient d'être nommé préfet du département du Var.

Quelques personnes ont ajouté foi beaucoup trop légerement à une insinuation répandue, on ne sait sur quel fondement, tendant à faire croire que désormais la Légion d'Honneur ne serait considérée que comme un ordre civil. Nous sommes expressément autorisés à démentir, de la maniere la plus formelle, une assertion qui se trouve en contradiction manifeste avec l'article de la charte constitutionnelle, relatif à la Legion-d'Honneur.

M. Boze, peintre, a eu l'honneur de présenter au roi un portrait de S. M., fait d'après nature. S. M. a bien voulu s'en montrer satisfaite. La gravure le multipliera incessamment.

CHAMBRE DES DEPUTÉS, PRÉSIDENCE DE M. LAISNÉ.

Séance du 23 Juin.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté sans réclamation.

L'ordre du jour est la nomination des vice-présidents et des secrétaires.

La Chambre ayant arrêté que le scrutin serait individuel, M. le président annonce qu'il se contentera de nommer deux membres pour chacun des six bureaux des scrutateurs. Voici leurs noms :

1er. *bureau*, MM. Dessault et Lemarchand-Gomicourt.—2e, MM. Debalmont et Méric.—3e, MM. Coupée et Morel.—4e, MM. Delatre et de la Chesnaye.—5e, MM. Darbrouck et Rioult de Neuville.—6e, MM. Casenave et Thierry.

Le premier tour de scrutin, pour la nomination des vice-présidents, ne donne à personne la majorité.

Au second tour, M. Dupont est proclamé vice-président.

Nulle majorité établie lors du troisieme tour.

Au quatrieme, M. Vigpon est proclamé par M. le président.

Avant de procéder à ces scrutins, M. le président avait lu les listes suivantes :

Commission des pétitions — 1er. *bureau*, M. Bourchard.—2e, M. Berrot.—3e, M. le baron Duchesne de Gillevoisin.—4e, M. Emeric David.—5e, M. le chevalier Challant.—6e, M. le chevalier Dupont.—7e, M. le chevalier Hébert.—8e, M. le baron Silvestre de Sacy.—9e, M. Le-Goùtre de Kervelegan.

Commission de Comptabilité.—1er. *bureau*, M. Aleman.—2e, M. le chevalier de Puymaurin.—3e, M. Flaugergues.—4e, M. Durbache.—5e, M. Farez.—6e, M. Delehaye.—7e, M. de Chantereine.—8e, M. Riviere.—9e, M. Berlay.

Il est quatre heures. A la demande de plusieurs membres, M. le président renvoie la séance à demain midi pour continuer les scrutins.

Naples, 30 *Mai*.—Un ordre du gouvernement porte que les bâtiments qui arriveront de Sicile seront reçus et traités dans les ports du royaume de Naples avec tous les égards dus aux bâtiments des puissances les plus amies, et que le commerce entre cette île et le royaume sera portégé par tous les moyens qui peuvent en assurer la prospérité.

M. Lambraschin, évêque d'Orvieto, qui avait été enfermé par ordre de Buonaparté dans le château de Belloy, a passé, le 13 de ce mois, à Florence, se rendant à Rome.

Plaisance, 8 *Juin*.—Hier on a publié au son des trompettes, avec le concours des principales autorités de la ville, une proclamation du général comte Nugent, commandant en chef les troupes austro-britanniques sur la rive droite du Pô, par laquelle il annonce qu'en vertu du traité signé entre les puissances alliées et l'empereur d'Autriche. S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche est déclarée souveraine des états de Parme, Plaisance et Guastalla. En conséquence, à dater de ce jour, les actes de la justice et de l'administration seront faits au nom de cette souveraine.

Les pays de Borgo-Taro, Compiano, tout l'Oltre-Pô ont été restitués à ces états, dont ils avaient été détachés pour être réunis à des départements voisins.

On nous fait espérer le retour de notre évêque Mgr. de Beaumont. On croit cependant qu'il se rendra à Rome avant de reprendre ses fonctions épiscopales. Ce prélat était ici généralement estimé par sa charité éclairée et par les soins constants qu'il a donné à son diocese.

Porto-Ferrajo, le 6 Juin.—Hier à quatre heures après midi on a ressenti ici une forte secousse de tremblement de terre, qui n'a heureusement causé aucun dommage, mais elle a occasionné l'épouvante parmi les habitants.

Madame Pauline, sœur de Napoléon, est arrivée auprès de lui. Il est arrivé aussi 19 carrosses et 100 chevaux pour le service de Buonaparté.

Deux vaisseaux de guerre anglais sont continuellement mouillés dans nos eaux.

Venise, le 19 Juin.—On écrit de Corfou, que la remise des forteresses de cette île et de ses dépendances sera faite sous peu aux puissances alliées. On y attend l'escadre de Toulon sur laquelle doivent s'embarquer les garnisons françaises. Ces vieilles troupes, fortes d'environ 14000 hommes, ont peu souffert des malheurs de la guerre. On n'a jamais cessé de leur faire passer des approvisionnements et de l'argent. Le regret qu'excite parmi les habitants le départ de ces braves est le premier éloge qu'on puisse faire de leur conduite.

Chanson faite lors du Retour de Buonaparté de Russie.

Air de *Guillery, Caraby.*

S'esquivant de Russie
Et plus rapidement
Que le vent
Sa Majesté transie
Arrive incognito
En traîneau,
Gai, gai, mes amis,
Soyons réjouis,
Vive Napoléon,
C'est le héros, c'est le héros
Des petites maisons.

Il laisse son armée
Sans pain, sans général,
C'est égal.
Elle est accoutumée
A manger du cheval
Pour regal.
Gai, gai, &c.

Il court sans perdre haleine
Et croit prendre à Moscou
le Pérou.
Mais ce grand capitaine
N'y trouve parsanbleu
Que du feu.
Gai, gai, &c.

Que faire en cette ville
Où n'y a pas de maisons
Qu'en charbon?
Il n'est pas très-facile
De passer tout l'hiver
En plein air.
Gai, gai, &c.

Allons faisons retraite,
Dit ce guerrier pénaut,
Mais il faut
Mettre dans la gazette
Que nous faisons un grand
mouvement.
Gai, gai, &c.

A bon droit on s'étonne
Qu'alors il n'ait pas fait
Un décret
Pour prolonger l'Automne,
Et supprimer verglas
Et frimats.
Gai, gai, &c.

Le voilà donc en route,
Mais bientôt l'aquilon
furibond
Souffle et met en déroute
Soldats, charrois, canons
et caissons.
Gai, gai, &c.

Dans cet état funeste
Brave comme un César
de hasard,
Sans demander son reste
Napoléon le Grand
f . . . . le camp.
Gai, gai, &c.

O campagne admirable!
Nos destins sont remplis
accomplis!
Notre armée est au diable
Que n'en est il autant
du brigand!
Gai, gai, &c.

Londres, le 30 *Juin* 1814.

Leurs Majestés l'empereur de Russie, le roi de Prusse et Son Altesse Impériale la duchesse d'Oldenbourg ont quitté l'Angleterre Lundi dernier, emportant les regrets et les vœux unanimes de toutes les classes de la nation britannique et du prince qui la gouverne. Leur visite a fait une profonde impression dans l'esprit du peuple anglais, et leur conduite a laissé des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Partout où ils ont porté leurs pas, ils ont trouvé le même empressement à les voir, le même enthousiasme à les applaudir, le même désir de rendre hommage à des princes sages, éclairés et vertueux, à des souverains puissants et pacificateurs, à des conquérants magnanimes. Ces empressements provenaient, non d'une effervescence passagère, ou d'une vaine curiosité, mais d'une conviction intime et d'une admiration réelle et profonde; c'est pourquoi le plus grand ordre et la régularité la plus parfaite ont été observés au milieu même des rassemblements les plus nombreux et des transports de la joie la plus vive. Dans la capitale, malgré que son immense population eût été renforcée encore pour une affluence de plus de 200,000 personnes accourues de toutes les parties du royaume, nous n'avons pas appris qu'il soit arrivé le moindre accident sérieux.

De leur côté les deux monarques ont paru satisfaits de ce qu'ils ont vu dans ce pays. Les fêtes qui leur ont été données, soit à la cour et par les corps publics, soit par le petit nombre de seigneurs qui ont pu jouir du plaisir de les recevoir dans leurs maisons de ville ou de campagne,

ont pu leur donner quelque idée de l'état actuel des fortunes et du luxe parmi nous. Mais d'autres objets ont fixé plus particulierement encore leur attention ; et il y a tout lieu de croire que les peuples qui ont le bonheur d'être gouvernés par Alexandre et Frédéric ne tarderont pas à recueillir le fruit des observations qu'ils ont faites avec tant de soin et même d'avidité sur nos excellentes institutions, sur la multiplicité de nos établissements en faveur des vieillards et infirmes, des enfants pauvres et orphelins, des malades, enfin, de toutes les classes d'infortunés, sur nos maisons d'éducation gratuite, sur nos diverses manufactures et les améliorations que nous avons introduites dans les arts et particulierement dans la mécanique, sur l'aisance dans laquelle vivent les classes inférieures de notre communauté, sur nos libertés et surtout celle de la presse, qui pour nous ne sont pas de vains noms, et dont nous jouissons chaque jour et à toute heure, sur l'accord harmonieux de notre constitution et de nos lois avec notre caractere et nos habitudes, et sur l'effet des contrepoids qu'elle a mis dans la balance de notre système intérieur, et par-dessus tout sur la situation si florissante où nous nous trouvons, sous les rapports du revenu et des finances de l'état, de la puissance et de la gloire nationale et de l'influence protectrice que nous avons acquise, après une guerre terrible et longue, après des dépenses que la postérité pourra regarder comme imaginaires, et que néanmoins le peuple anglais a supportées, nous ne dirons pas avec patience, mais avec satisfaction, parce qu'il savait en apprécier l'objet.

En considérant sous ce point de vue le voyage de ces deux souverains en Angleterre, il est permis d'espérer qu'il en résultera des relations plus intimes et plus solides que celles qui ont existé

jusqu'à présent entre leurs sujets et nous, et que l'amitié qu'une connaissance personnelle a établie et cimentée entre eux et notre aimable Régent sera utile à l'humanité.

Nous avons rendu compte précédemment de leurs démarches jusqu'au moment où les monarques devaient assister à la fête donnée par les membres du club de White à Burlington-House, dans Piccadilly. Nous allons en continuer la relation jusqu'au jour où ils ont quitté nos rivages pour retourner sur le continent.

Leurs Majestés arriverent à Burlington-House à onze heures et demie. L'Empereur ne tarda pas à se joindre à la danse et Sa Majesté parut y prendre plaisir. Le Roi de Prusse ne dansa pas, et jusqu'au souper il s'amusa à converser et à parcourir les diverses salles et promenades. La salle du bal était divisée en trois grandes allées, formées par deux colonnades dont la hauteur, la légéreté et les ornements donnaient un air très-élégant à l'ensemble des décorations. Chaque colonne était garnie de mousseline blanche et le ciel se terminait en forme de marquise. Le sallon destiné à la promenade, était tendu et garni en mousseline blanche et couleur de rose. C'est là surtout que brillait un nombreux assemblage des plus belles personnes de l'Angleterre, des dames les plus remarquables, soit par leur haut rang, soit par la richesse de leur parure. A deux heures du matin, l'on annonça le souper; alors la salle où était la table destinée au Prince Régent et aux Souverains, s'ouvrit pour la premiere fois; la table n'était que de 24 couverts. La salle offrait un coup-d'œil magnifique; les murs étaient couverts de peintures en forme de panorama, et le haut représentait un ciel d'azur. La table royale était d'abord couverte d'une belle vaisselle d'or, qui fut ensuite relevée par un service en verre taillé, orné des armes et chiffres des illustres étrangers. De chaque côté dans les angles, il y avait deux autres tables pour les nobles directeurs de la fête et les convives qu'ils avaient eux-mêmes invités. Un large buffet en forme de gradin était couvert de vaisselle d'or et d'argent, de même qu'à la grande fête donnée au Vauxhall, à l'occasion de la victoire de Vittoria. A l'extrêmité opposée à la principale table, le mur était entierement couvert de glaces qui réfléchissaient tous les objets. Le nombre des convives en général a été de 2500. Après le souper, les danses ont recommencé, et elles ont duré

jusque vers six heures du matin. C'est ainsi que s'est terminée une fête magnifique, donnée par une société particuliere de gentilhommes, animés du désir patriotique de célébrer la visite des illustres étrangers qui sont actuellement en Angleterre, et les heureux événements auxquels nous en sommes redevables.

Leurs Majestés devaient partir Mardi pour Portsmouth ; mais leur départ fut remis au jour suivant. L'Empereur de Russie et la grande Duchesse passerent la matinée à recevoir les visites des Princes Anglais et étrangers, et Sa Majesté Impériale alla ensuite dîner chez son Ambassadeur, le Comte de Lieven.

Le Roi de Prusse sortit à onze heures de St. James et alla visiter le Musée Britannique, les bassins et l'hôtel de la compagnie des Indes orientales. Il donna ensuite une longue audience au Vicomte Castlereagh.

Le même jour, la Reine donna audience dans son palais. Le Duc d'Oldenbourg, le Prince Royal de Wirtemberg et le Duc d'Orléans furent présentés à Sa Majesté, les deux premiers par ses chambellan et vice-chambellan; et le prince François par Mgr. le Duc de Kent.

Le soir il y eut assemblée à Carlton-House, où la Reine se rendit vers neuf heures. L'Empereur Alexandre ayant paru très-satisfait du concert de musique sacrée qu'il avait entendu le Dimanche précédent chez le Prince Régent, Son Altesse Royale, pour complaire à Sa Majesté Impériale, en donna un pareil, Mardi. L'Empereur et sa sœur arriverent à Carlton-House vers onze heures; la Grande-Duchesse n'y resta que le temps nécessaire pour faire ses derniers adieux à la Reine et aux princesses et princes de la famille royale. L'Empereur ne se retira qu'après que la Reine et les Princesses ses filles eurent quitté le palais. Le concert était sous la direction du vénérable Salomon, et Sir G. Smart tenait le piano-forte. Mesdames Salmon, Marconi, Lacy et d'autres chanteuses et plusieurs chanteurs célebres exécuterent entre autres plusieurs morceaux de l'Oratorio de Bethoven. M. Vacary joua un concerto sur le violon et M. Romberg en joua un sur le violoncelle. Outre la Reine et les Princesses, un grand nombre de Princes et personnages distingués avaient été invités à cette assemblée, qui a été très-brillante.

L'Empereur ne se retira dans son hôtel que Mercedi à trois heures du matin. Sa Majesté se leva à huit heures, fit venir M. Escudier, maître de la maison, le remercia de

ses attentions, et lui exprima sa satisfaction des soins qu'il lui avait donnés. L'Empereur chargea aussi M. Smirnove, chapelain de la chapelle Russe de Welbeck-street, de remettre de sa part à Mad. Escudier une épingle très-riche. Les Comtes Orlow et Woronzow, le Baron Nicolaï, et plusieures gentilshommes Russes qui restent dans ce pays-ci, firent leur cour à S. M. I.

A neuf heures précises, l'Empereur, la Grande-Duchesse, le Duc d'Oldenbourg et le Prince de Wirtemberg, monterent dans une des voitures ouvertes du Prince Régent, pour aller à Portsmouth. L'Empereur s'arrêta à la Tour, et visita ensuite la corderie patentée de Limehouse. Il était midi lorsquil passa le pont de Londres.

Le Roi de Prusse partit à neuf heures et demie de Clarence-House, avec tous les Princes de sa famille.

Le Prince Régent monta dans sa voiture de voyage vers neuf heures, accompagné du Duc de Cambridge et du Général Bayley.

Les lettres que nous allons rapporter contiennent les détails de ce qui s'est passé à Portsmouth. Les souverains ont paru vivement frappés du spectacle imposant que leur a offert le déployement d'une partie des forces navales de S. M., et surtout de la beauté de l'arsenal et de la multiplicité des objets qu'il renferme. Ils ont admiré en particulier l'état de perfection auquel ont été récemment portés les instruments et machines employés dans l'architecture navale.

Portsmouth, le 23 Juin.—Hier, vers 4 heures, le Prince Régent, accompagné de S. A. R. le Duc de Cambridge, est arrivé ici. Son approche a été annoncée par des décharges de l'artillerie de Portsdown et par des salves de la flotte. Il est entré dans la ville, suivant l'ancien usage, porté par des cordiers de l'arsenal, qui prétendent avoir le droit d'introduire le Souverain dans Portsmouth. A son entrée dans la place, il y a eu une triple décharge d'environ 300 pieces de canon. Les rues que S. A R. a traversées étaient encombrées de spectateurs qui lui ont témoigné vive-

ment leur joie et leur loyauté. Lorsque le Prince est descendu à l'hôtel du gouvernement, il a été reçu par Lord Sidmouth, les Lords de l'Amirauté, le Prince Amiral de la flotte (Duc de Clarence), et le Gouverneur de Portsmouth. Il a donné immédiatement une audience, et tous les amiraux, capitaines et commandants ont eu l'honneur d'être présentés à S. A. R. Ils ont reçu tous le plus gracieux accueil, et ont baisé la main du Prince. Après l'audience, S. A. R. a paru sur le balcon de l'hôtel avec ses illustres freres, les ministres de S. M. et d'autres personnes de distinction, et elle a eu la satisfaction de recevoir les témoignages les plus sinceres d'affection et de fidélité de la part d'une multitude qui, rangée en échelon sur les murs et remparts qui environnent l'hôtel de gouvernement, offraient l'aspect d'un vaste amphithéâtre. Le Regent, après avoir démontré par ses gestes sa sensibilité à ces marques d'affection, est rentré au gouvernement pour dîner. Environ 40 personnes de distinction ont été admises à sa table. Après le dîner, toute la ville était illuminée ainsi que le gouvernement; et le peuple ayant manifesté un grand désir de voir le Prince encore une fois, S. A. R. est retournée sur le balcon, où elle a été saluée de nouveau par des acclamations réitérées.

L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse sont arrivés dans la soirée. Ils ont été salués par la flotte, et il leur a été donné des gardes d'honneur. S. M. Impériale est descendue avec sa sœur chez le Commissaire du Roi, à l'arsenal; et le Roi chez le Lieutenant-gouverneur.

Ce matin, à neuf heures, le Prince Régent est allé voir Sa Majesté Prussienne, et l'a conduit dans sa voiture à l'arsenal. Les Ducs d'York et de Cambridge et les Princes de Prusse y étaient allés à pied. Dès que tous ces illustres personnages ont été réunis chez l'Empereur, le Régent a conduit la Grande-Duchesse à l'escalier de l'arsenal, où plusieurs barges étaient prêtes à les recevoir, et elles ont gouverné immédiatement vers Spithead.

Aussitôt que la barge royale, qui portait l'étendard d'Angleterre, et sur laquelle étaient le Prince Régent, l'Empereur, le Roi, la Grande-Duchesse, les Princes de Prusse, et lord Melville, premier Lord de l'Amirauté, a été en vue, la flotte a tiré une salve royale. Elle consiste en 16 ou 17 vaisseaux de ligne et environ 50 frégates et bâtiments légers. A mesure que la barge longeait la ligne, les vergues ont été fournies de monde et les équipages l'ont saluée de trois hurras. Lorsqu'elle est arrivée près de l'Impregnable, le

Régent et les Souverains sont allés à bord de ce vaisseau avec toute leur suite, et l'étendard royal y ayant été arboré, il a été à l'instant salué par toute la flotte. Il serait impossible de décrire le spectacle que Spithead présentait alors. Jamais rien ne peut surpasser en magnificence, "les plus fermes boulevards de l'Angleterre," parcourant ses propres mers naturelles; mais cet aspect était encore rehaussé par l'étonnant spectacle d'un assemblage de plus de mille vaisseaux et bâtiments de toute espece. Les bâtiments à rames venant de toutes les parties de la côte ont entouré l'Impregnable en si grand nombre, et ils étaient si serrés, qu'il formaient autour de ce vaisseau une plateforme flottante de plusieurs centaines de toises d'étendue, et couverte de spectateurs; en même temps les bateaux à voiles formaient un cercle extérieur, et comme le vent était favorable, ils avaient la facilité de garder leurs positions, en sorte que les milliers de personnes qui étaient à leur bord ont vu, avec non moins d'orgueil que de plaisir, leur Prince recevoir sur le plus beau trône de l'Angleterre, le gaillard d'un vaisseau de haut bord, les illustres Alliés auxquels l'Europe doit sa délivrance.

Cette immense multitude ayant montré le désir de voir Leurs Majestés, l'Empereur et le Roi ont paru successivement au bord du pont, et ils ont été accueillis par les plus vives acclamations. Le Prince Régent ayant été ensuite informé qu'on désirait de le voir, s'est aussi montré, et a reçu avec la plus grande affabilité les témoignages de l'affection du peuple, qui a chanté spontanément "*God save the King!*" Je n'ai que le temps d'ajouter que le cortége vient de revenir, et que le Prince Régent a traversé la ville à pied pour aller à l'hôtel du gouvernement, recevant partout les marques d'affection les plus empressées.

Il est remarquable qu'il y a vingt ans, à pareil jour, le roi fit sa derniere visite à Portsmouth, et passa en revue la flotte commandée par lord Howe.

Portsmouth, Vendredi, à 7 heures du soir.—Hier au soir lorsque le maréchal Blucher est arrivé, sa voiture a été arrêtée, à l'entrée de la ville, et elle a été traînée par le peuple. Il a paru très-flatté de l'accueil qui lui était fait. Ce matin, il a paru à une fenêtre, fumant sa pipe, selon sa coutume avant le déjeuner, et la multitude rassemblée devant sa maison, a exprimé une grande joie de le voir. Il a une garde d'honneur.

Le Prince-Régent et les Souverains et Princes ont visité de bonne heure l'arsenal et les divers atteliers. L'Empereur de Russie a examiné avec une attention particuliere les

machines et pompes de nouvelle invention; et tous les illustres étrangers, en admirant les objets et magasins curieux de ce vaste dépôt, ont déclaré que la partie mécanique mériterait seule un voyage à Portsmouth.

Vers deux heures et demie, ils se sont embarqués pour aller à bord de l'Impregnable, où Mgr. le Duc de Clarence les attendait, et où était aussi un grand nombre de dames. Aussitôt qu'ils ont été à bord, la flotte, au nombre d'environ 40 vaisseaux de guerre, a appareillé et elle a parcouru environ cinq lieues au large, avec une belle brise et une marée favorable. Vers cinq heures elle a mis en panne et le signal du retour a été fait. Tous les mouvements et évolutions ont été exécutés avec une précision admirable. Hier, la flotte a été vue en repos; aujourd'hui, dans toute son activité, elle a offert le plus beau spectacle qu'on puisse imaginer, et le plus agréable aux yeux des Anglais.

Toute la ligne était de retour au mouillage vers sept heures et demie. Le Régent, les Souverains et Princes sont descendus dans les barges et sont rentrés au port où à l'arsenal, au bruit des saluts de tous les vaisseaux, des batteries et de dix volées de la mousqueterie des troupes qui bordaient les rivages et remparts.

A son retour à l'hôtel du gouvernement, le Prince-Régent y a trouvé notre illustre Wellington, qui attendait Son Altesse Royale. Il était arrivé à 4 heures du soir. Une heure après, il avait été porté en triomphe, non par la populace, mais par des individus respectables, au milieu des applaudissements de toute la population, dont l'enthousiasme ne peut se décrire. On a vu des vieillards supplier les militaires de leur permettre de s'approcher de la voiture "du plus grand homme du siècle!" On était d'autant plus charmé de le voir qu'il paraissait jouir de la meilleure santé. Il portait son propre uniforme anglais et plusieurs ordres. Il a dîné avec les Souverains et le Prince-Régent. Vers dix heures et demie du soir, il a paru sur le balcon, et a reçu les plus vifs applaudissements. On a mis des sentinelles à la porte de l'Auberge de George, où il est logé. Toute la ville est encore illuminée et même avec plus d'éclat qu'hier.

Samedi, au soir.—Il y a eu aujourd'hui une grande revue sur la hauteur de Portsdown. Environ 7000 hommes d'infanterie ont défilé devant le Régent et les Souverains. Ils sont partis ensuite pour aller déjeuner chez le duc de Richmond, à Goodwood. Ils iront delà à Petworth, maison de campagne du comte d'Aigremont, où ils coucheront, et demain ils iront à Brighton.

Ce matin, à l'issue du lever, le Prince Régent a conféré le titre de baronet au commissaire Grey, et celui de chevalier au vice-amiral Martin, au maire de Portsmouth, au capitaine

Freeman Barton, du 29e régiment, au colonel Roberts, du 10e de hussards ; ces deux derniers ont commandé les gardes d'honneur durant cette visite. S. A. R. a nommé aussi les amiraux Sir E. Nagle et Sir J. P. Beresford ses aides-de-camp de marine, et les colonels Barnard, Craven et Harvey ses aides-de-camp militaires. Le Prince a aussi, selon l'usage, accordé un jour de paye aux artificiers et ouvriers, ce qui s'appelle la gratification du roi. A son départ, S. A. R. a fait donner 50 liv. st. pour les pauvres débiteurs prisonniers, et 50 liv. à chacune des paroisses de Portsmouth, Portsea et Gosport, pour être distribuées aux pauvres.

La Ville de Paris, l'Impregnable, etc. feront voile incessamment pour Bourdeaux, d'où ils rameneront les troupes angloises. L'amiral Foote ira surveiller leur embarquement.

Le *Swinger* est revenu ce matin de Cherbourg, où il a conduit le prince Potemkin. Les troupes russes doivent être toutes embarquées dans ce port aujourd'hui. Une division de 25000 hommes en a fait voile Mardi pour la Baltique.

Douvres, le 28 *Juin.*

L'empereur de Russie et le Roi de Prusse sont arrivés à Douvres, avant-hier à onze heures du soir. Lorsqu'ils sont arrivés à environ deux milles du port, l'artillerie placée sur les hauteurs a commencé à tirer, et elle n'a cessé qu'après que l'empereur a été entré dans la maison de M. Fector. Lorsque LL. MM. ont traversé la ville, les habitants ont placé spontanément des lumières aux fenêtres et sur les parapets de leurs maisons.

Ce matin vers neuf heures, le roi de Prusse, accompagné d'un de ses fils et de Lord Bentinck, est allé visiter l'Empereur et a pris congé de lui, et à onze heures le Roi est monté sur le canot de la *Nymphen* pour aller à bord de cette frégate.

L'Empereur et la princesse sa sœur ont passé toute la journée chez M. Fector. A six heures et demie du soir ils se sont embarqués sur le *Jason*. L'étendard de Russie a été aussitôt hissé au haut du grand mât de cette frégate, et à ce signal tous

les vaisseaux et toutes les batteries de la côte ont tiré un salut royal. La jetée et le rivage étaient bordés d'une foule de spectateurs qui agitaient leurs mouchoirs et faisaient retentir l'air de leurs acclamations.

Lorsque le *Jason* a appareillé les saluts ont recommencé.

S. A. R. le duc de Clarence a fait voile de notre rade ce matin à neuf heures.

L'illustre Wellington est de retour dans ce pays-ci depuis quelques jours. Il est allé Vendredi à Portsmouth pour y rendre ses devoirs aux Prince Régent et aux deux monarques qui y étaient alors. Sa Seigneurie est revenue le lendemain dans la capitale et le soir elle est allé à l'opéra, où une illustre et nombreuse assemblée lui a fait l'accueil le plus flatteur. Il a fallu, pour ainsi dire, faire violence à sa modestie pour qu'il se montrât au public et pût recevoir le tribut de si justes applaudissements. Il s'y est dérobé par une retraite subite aussitôt qu'il l'a pu faire.

Mardi dernier il a été introduit à la chambre des Pairs par les ducs de Norfolk, de Richmond et de Beaufort, et après avoir prêté le serment d'usage, il a pris place sur le banc des ducs. Le lord chancelier lui a communiqué les remercîments que la chambre avait votés le jour précédent. Le discours que Sa Seigneurie lui a adressé à cette occasion a paru le toucher fortement. Après un moment d'émotion et d'embarras, le noble duc a exprimé sa reconnaissance, attribuant ses succès à la valeur et aux talents de ses compagnons d'armes, et aux encouragements et faveurs qu'ils avaient reçus ainsi que lui, du Parlement et du Prince. Il a assuré la chambre

